



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

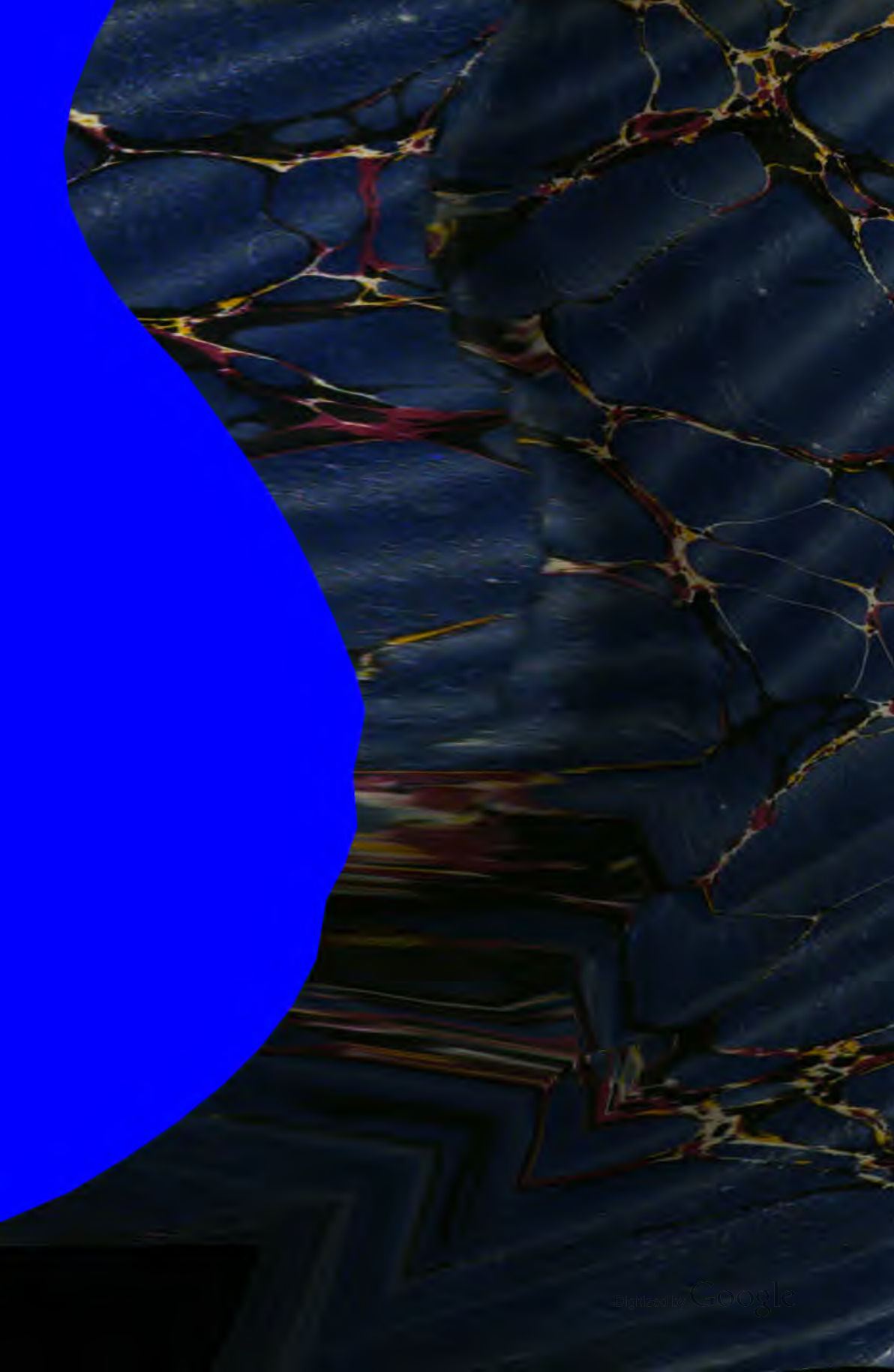
About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



In Memory of
STEPHEN SPAULDING
1907 - 1985
CLASS of 1927
UNIVERSITY OF MICHIGAN

1985



Handwritten signature in red ink

SAB

R

PUBLIÉE

PA
Librairie
BERGER-L
5, RUE DES
MEME MAIS

SOMMAIRE

	PAGES
Guerre de Crimée : Lettres du Général Decaen.	65
Un Épisode de la guerre de Hollande (1672).	82
La Famille de Sourches.	99
Le Général de division Marbot (Antoine) dans les Pyrénées occidentales (1794) [<i>fin</i>].	101
Le Colonel Nicole Papas Oglou et le Bataillon des Chasseurs d'Orient (1798-1815) [<i>fin</i>].	112
Bulletin de la <i>Sabretache</i>	128

ILLUSTRATIONS

Vélite Grenadier à cheval de la vieille Garde.
Portrait du Général Decaen.
Croquis pour la Campagne de Hollande, 1672.
Portrait du Marquis de Sourches.
Vignette des Chasseurs d'Orient.

M. Ed. Detaille, président de la « Sabretache », ayant bien voulu se charger de diriger la partie pittoresque du *Carnet*, toutes les communications la concernant doivent être envoyées à l'adresse suivante :

M. Ed. Detaille, membre de l'Institut, 129, bd Malesherbes, Paris.

Les manuscrits et communications concernant la rédaction doivent être adressés directement à M. le commandant Boppe, Directeur du *Carnet de la Sabretache*, 5, rue des Beaux-Arts, Paris.

Reproduction du texte et des planches formellement interdite et droits de traduction réservés en tous pays, y compris la Suède et la Norvège.

Les citations partielles de texte doivent être accompagnées de l'indication de la source.

AVIS IMPORTANT

Les Membres de la « Sabretache » qui changent de résidence sont instamment priés de faire connaître leur nouvelle adresse au Trésorier, 117, Avenue des Champs-Élysées, à Paris.

CARNET
DE LA
SABRETACHE

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C^{ie}.

CARNET

DE LA

SABRETACHE

Revue militaire rétrospective

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ « LA SABRETACHE »

« Præteriti fides, exemplumque futuri. »

(Devise de Colonel Général Infanterie.)



HUITIÈME VOLUME — 1900

PARIS

BERGER-LEVRAULT ET C^{ie}, LIBRAIRES-ÉDITEURS

5, RUE DES BEAUX-ARTS

DC
44
.C32
v. 8



ORDRE IMPÉRIAL DE LA RÉUNION



Digitized by Google



Projets de décoration pour l'Ordre de la Réunion

Steele
1-28-57
SS-3758

L'ORDRE DE LA RÉUNION

Après l'annexion de la Hollande, Napoléon supprima l'ordre de l'Union créé en 1807 par le roi Louis, comme il avait supprimé tous les ordres qu'il avait trouvés en Piémont, en Toscane, dans les États romains et dans les différents pays successivement réunis à l'Empire. Mais pour dédommager les Hollandais, l'Empereur crut devoir fonder une nouvelle décoration qui, tout en leur étant particulièrement destinée, pourrait également être accordée aux sujets des pays annexés. La création de cet ordre semblait d'ailleurs devenue nécessaire.

« L'extension de notre Empire, lit-on dans le préambule du décret du 18 octobre 1811, a fait croître le nombre de nos sujets qui se distinguent dans l'exercice des fonctions judiciaires, dans l'administration et dans les armes; les services de tout genre que nous nous plaignons à récompenser se sont ainsi multipliés au point que les limites de la Légion d'honneur ont été déjà dépassées et que notre institution de l'ordre des trois Toisons d'or ne peut y suppléer que d'une manière partielle, attendu qu'elle est spécialement destinée à récompenser les services militaires. »

Le décret d'institution de l'ordre impérial de la Réunion est daté du palais d'Amsterdam. Le duc de Cadore fut nommé archi-chancelier de l'ordre, M. van der Goes van Dirland, trésorier.

La nouvelle décoration était destinée (art. 2) à récompenser les services rendus par tous les sujets de l'Empire dans l'exercice des

fonctions judiciaires ou administratives et dans la carrière des armes : services rendus à l'Empereur ou aux anciens souverains, « ce qui donnera lieu à des chefs de vieilles familles de se croire des droits à cet ordre, chose qui est politique et convenable. »

L'ordre comprenait (art. 4) :

200 grands-croix;
1,000 commandeurs;
10,000 chevaliers.

La croix, dont l'article 11 indiquait le modèle, n'avait pas été trouvée sans quelque difficulté.

Il avait fallu, en effet, modifier entièrement la décoration hollandaise dont la devise ne plaisait pas à l'Empereur : *Fais ce que dois, advienne que pourra*. « C'est la devise d'un preux, écrivait Napoléon¹. Un grand État ne peut pas la prendre. Il faudrait chercher une devise qui fit sentir les avantages de l'union de la Baltique, de la Méditerranée, de l'Adriatique et de l'Océan, ce grand événement qui caractérise vraiment l'Empire..., il faudrait quelque chose qui fit comprendre les limites actuelles de l'Empire. »

Plusieurs projets furent soumis à l'Empereur. On lui proposa diverses légendes : « *Indissolubilité* », « *Unita fortior* » ; les devises auxquelles Napoléon s'arrêta furent :

Sur l'exergue : *Tout pour l'Empire*.

Sur le revers : *A jamais*.

La formule du serment (art. 9) était inspirée par ces légendes : « Je jure d'être fidèle à l'Empereur et à sa dynastie ; je promets sur mon honneur de me dévouer à Sa Majesté, à la défense de sa personne, et à la conservation du territoire de l'Empire dans son intégrité ; de n'assister à aucun conseil ou réunion contraire à la tranquillité de l'État, de prévenir Sa Majesté de tout ce qui se tramerait à ma connaissance contre son honneur, sa sûreté ou de tout ce qui tendrait à troubler l'union et le bien de l'Empire. »

Quant à l'insigne même, les projets dessinés par Denon et par le peintre d'histoire attaché à la Monnaie, M. Laffitte, furent plu-

1. *Correspondance de Napoléon I^{er}*, nos 17979 et 18022.

sieurs fois modifiés avant d'arriver à satisfaire l'Empereur. Le modèle adopté répond bien à l'idée qui avait présidé à la création de l'Ordre, ainsi qu'on peut le voir par la reproduction que notre si obligeant collègue, M. Bertin, a bien voulu nous autoriser à faire d'une des croix de sa collection. « Les flèches, au nombre de quarante-deux, réunies en six faisceaux, avec un bandeau sur lequel on lit la devise, sont l'emblème des départements formés des États qui ont été réunis à l'Empire. Le bas-relief de l'écusson présente le trône impérial, dont le dossier est parsemé d'abeilles. Sur le siège un coussin surmonté d'une couronne de laurier. Les bras du trône sont supportés par deux lions, l'un est l'emblème de la Hollande, l'autre est l'emblème de Florence. Le premier a des flèches sous ses pattes, le second a la fleur symbole célèbre de la capitale de l'Étrurie. Les deux tridents groupés derrière le trône désignent les villes maritimes de Gênes et de Hambourg. La louve romaine repose tranquillement au pied du trône et la draperie qui tombe de la foulée du siège est ornée des armes de Piémont¹. »

Les premières promotions qui eurent lieu les 22 février, 29 février et 7 mars 1812, ne comprirent guère que des étrangers. Ainsi, sur 65 grands-croix, il n'y eut que 8 Français, les autres étant Piémontais (4), Romains (8), Toscans (2), Belges ou Allemands (9), Hollandais (33, tous anciens grands-croix de l'Union).

Dès 1813, l'Empereur donna la nouvelle décoration aux Français de tout rang et de tout grade dans l'armée ; il ne s'en montra cependant pas très prodigue, car il n'y eut que 125 grands-croix nommés sur 200, 127 commandeurs sur 1,000, et environ 1,300 chevaliers sur 10,000.

Ces chevaliers se répartissaient à peu près de la manière suivante :

- 506 Hollandais, précédemment chevaliers de l'Union ;
- 61 Italiens ;
- 91 étrangers ;
- 642 Français.

1. Extrait d'une note au Conseil d'État. — Voir aux Archives nationales (AF_{IV} 4682) les rapports de Cambacérès, observations de l'Empereur, projets de dessins, etc.

Parmi les commandeurs et les grands-croix, il n'y eut que 23 commandeurs et 64 grands-croix Français.

En voici la liste :

GRANDS-CROIX.

Fonctions civiles. — Duc de Plaisance, comte d'Arjuzon, comte de Beauharnais, comte Bigot de Prémeneu, duc de Cadore, comte de Croix, duc de Dalberg ; comtes Daru, Mollien, de Montalivet, de Montesquiou ; archevêque de Malines ; comte de Sussy, Rœderer, Regnaud, de Fermon, Boulaye, Murair, Caffarely, Otto, de la Forest ; cardinal Maury ; archevêque de Tours ; comtes de Péluse, de Saint-Vallier, Garnier, de la Place, Chaptal, Clément de Ris, Berthollet, Abrial, Sieyès, de Nicolaï, Roger Ducos.

Services militaires. — Comtes Gassendi, Hullin, Belliard, Ornano ; baron de Latour-Maubourg ; comtes Lefebvre des Nouettes, Gazan de la Ferrière, Compans, Molitor, Bonnet ; baron Pernetty ; comtes Du-lauloy, Souham, Decaen ; baron Roguet ; comtes Reille, de Lobau, Rapp ; duc de Padoue ; comtes Maurice Mathieu, Harispe ; barons Clausel, Gérard ; duc Charles de Plaisance ; comtes Chasseloup-Laubat, Morand, Le Marrois, Émeriau, de Missiessy, Beurnonville, Maison, de la Borde, Charpentier ; baron Curial ; Dupont-Chaumont.

COMMANDEURS.

Baron Corvisart, comte de Villeneuve, l'évêque de Nancy (faisaient tous trois partie de la maison du roi de Hollande et étaient commandeurs de l'ordre de l'Union) ; Bernard, major du 24^e dragons ; de Marçay, général de brigade ; l'évêque de Versailles ; comtes Duchâtel, Français (de Nantes), Béranger, Pelet, Réal ; baron Pasquier ; comtes de la Vallette, Merlin, Maret, Molé, Jaubert ; général Vichery, comte Veiser, général Frésia, barons Fain, Mounier, Habert.

A la chute de l'Empire, le sort de l'ordre de la Réunion ne pouvait être douteux. Il était impossible au gouvernement de la Restauration de conserver une décoration dont l'insigne rappelait trop le régime précédent et dont le ruban était le même que celui d'un des ordres royaux. On chercha cependant une solution qui permit, tout en supprimant la décoration, de donner satisfaction à

ceux qui l'avaient reçue, et, dans un projet d'ordonnance rédigé en 1814, on proposa au roi de les autoriser à se pourvoir auprès du grand-chancelier de la Légion d'honneur « à l'effet d'obtenir des brevets de nomination pour être qualifiés dans cette légion et dans les grades correspondants à ceux qu'ils avaient obtenus dans l'ordre de la Réunion ».

Les événements de 1815 empêchèrent sans doute cette proposition d'aboutir, car le 28 juillet 1815 une ordonnance du roi abolit l'ordre de la Réunion et fit défense à tout Français d'en prendre les titres et d'en porter la décoration.



VIGNETTE DU GÉNÉRAL DE DIVISION HARDY (1800)

SUR LA CAVALERIE

EN L'AN IV

Aperçu sur l'état actuel de la cavalerie de la République et les moyens les plus propres à la rétablir¹, par le représentant du peuple Pflieger², chargé de l'organisation et du placement des dépôts des armées du Nord, de Sambre-et-Meuse et de Rhin-et-Moselle³.

Depuis le commencement de la guerre, j'ai presque toujours été chargé de coopérer à l'organisation de la cavalerie, je l'ai examinée sous tous les rapports, et j'ai cherché à approfondir l'immensité des spéculations qu'une direction aussi vaste présente ; j'ai eu lieu de m'assurer que jamais la France n'a eu de plan formé sur cette administration, que l'existence et l'entretien de sa cavalerie ont été abandonnés aux circonstances et au hasard.

Je ne crois pas devoir rappeler toutes les sottises que nous avons faites, les tristes effets en existent ; comme je les ai prévenus dans le temps, on pourrait imaginer que j'y porte de l'amour-propre.

1. Extrait des papiers de Carnot (Archives nationales). L'original porte en marge, écrit de la main même de Carnot : « Ce mémoire mérite une attention particulière. »

2. Pflieger (Jean-Adam), né à Altkirch (Alsace), le 21 janvier 1744, était cultivateur lorsqu'il fut élu, le 4 avril 1789, député du tiers aux États généraux pour les bailliages de Belfort et de Huningue. Il représenta ensuite le département du Haut-Rhin à la Convention puis au Conseil des Cinq-Cents ; nommé inspecteur général des postes aux chevaux, il mourut à Paris le 8 février 1801.

Pflieger est l'auteur de plusieurs mémoires dont une plaquette assez curieuse cataloguée à la Bibliothèque nationale L⁴ 184/43.

3. « Sur la proposition d'un membre, au nom du Comité de Salut public, la Convention nationale décrète que le représentant du peuple Pflieger sera envoyé en mission pour organiser les dépôts des troupes à cheval des armées du Nord, de Sambre-et-Meuse et de Rhin-et-Moselle ; il sera uniquement chargé de cet objet, d'après les instructions qui lui seront données par le Comité de Salut public. »

(Extrait des procès-verbaux de la Convention nationale, 10 vendémiaire an IV.)

Partons donc du point où nous sommes ; il est temps, il est grand temps de rasseoir nos idées toujours flottantes ; je ne prétends pas expliquer ce qu'il y aurait de mieux à faire ; ce ne sera que dans le sein de la paix qu'on pourra tenter cette entreprise ; mais je veux dire ce que je crois possible, et ce qui est indispensable si l'on veut conserver de la cavalerie.

1° Il est essentiel d'appeler à Paris deux ou trois anciens officiers, pour donner au ministre les notions les plus justes, examiner les projets innombrables qui ont été donnés, les rectifier, et former un travail basé et adapté aux circonstances ; les hommes convenables sont rares, il s'en trouve quelques-uns même dans la classe des officiers de cavalerie retirés.

Il ne faut leur donner aucune existence en titre, mais les charger de tous les rapports et de la partie administrative près du ministre comme simples conseils.

2° C'est encore un problème de savoir quelle doit être la proportion des troupes à cheval, par rapport à la force de l'armée ; ces combinaisons sont absolument relatives, elles tiennent à la puissance des nations, aux localités et aux circonstances.

Quoi qu'il en soit, la Convention a décrété une cavalerie trop nombreuse ; il a été impossible de la porter à ce taux, et quand bien même on y serait parvenu par des moyens forcés, jamais on n'aurait pu l'entretenir, puisque, malgré nos efforts, l'ancienne formation n'a point été complète. Il est résulté de cette fausse mesure qu'on a créé beaucoup d'officiers dont aujourd'hui on sent la nullité.

Il faut donc une réduction ; elle doit s'opérer sans commotion, en interdisant toutes nominations aux places d'officiers, jusqu'au remplacement de l'excédent, en complétant les quatre premiers escadrons avec les deux derniers, et *en fondant quelques-uns des nouveaux corps* dans chaque section d'arme. Cette réduction des cadres n'est point une diminution de nos forces effectives, ce n'est qu'une suppression d'états-majors et d'officiers et un resserrement de corps.

La cavalerie doit être composée de l'élite de la nation : pour faire un vrai cavalier, il ne faut pas seulement la taille, la force et l'aptitude, mais il faut encore des mœurs, de la vigilance,

l'amour du travail et la volonté de la discipline. Il faut procéder sur-le-champ à l'épuration de tous les corps et renvoyer à l'infanterie la plus forte partie des hommes que l'inconstance et la paresse en ont tirés. C'est la marche que l'on doit tenir, pour tous les jeunes gens des villes, petits-mâtres à prétentions, trop occupés de leur personne pour prendre soin de leur cheval ; il faut également renvoyer, soit à l'agriculture, soit aux travaux, les individus de la levée des trente mille hommes qui n'ont pas les qualités requises pour ce genre de service et qui sont hors de réquisition.

Cette épuration est passablement bien faite pour l'armée de Sambre-et-Meuse ; quant à celles du Nord, de Rhin-et-Moselle, il n'y a que les dépôts d'épurés ; je n'ai point passé en revue les escadrons de campagne.

On choisira pour les remplacer, parmi les jeunes gens de la réquisition qui n'ont pas rejoint, parmi ceux qui ont atteint l'âge, enfin parmi ceux qui ont déjà rejoint l'infanterie ; cette dernière ressource ne doit pas être adoptée *par une mesure générale qui deviendrait aussi pernicieuse que la première fois* ; il faut qu'elle soit exécutée, sans loi et sans arrêté, par des officiers très connaisseurs, autorisés de simples commissions.

De toutes les armes, la cavalerie est celle qui a le moins de bons officiers ; on le doit aux différents modes d'avancement qui ont eu lieu, et qui ont porté tous les maîtres-ouvriers, les recruteurs, les blanchisseurs, les maréchaux, les trompettes, les vivandiers, à la tête des régiments par rang d'ancienneté de service depuis la loi du 20 septembre 1790.

Les comités de gouvernement n'ont guère mieux choisi ; il est vraiment honteux de voir par qui notre cavalerie est conduite. Il faut donc que l'épuration des officiers soit complète, que l'on en éloigne les ivrognes, les ineptes, les hommes immoraux et cette race infâme d'intrigants et de pillards qui s'est jetée par préférence dans les nouveaux corps de cavalerie.

Si l'on n'adopte au préalable la mesure que je propose, en changeant le mode d'avancement pour les officiers et les sous-officiers, on doit renoncer à rétablir et conserver la cavalerie ; cette arme seule engloutirait les finances de l'État.

3° La première institution des dépôts généraux présentait des

vues d'économie qui paraissaient adaptées à la position où nous étions alors, si ces établissements avaient été bien administrés ; avec quelques rectifications et de l'uniformité, ils eussent rempli le but. Depuis les lois des 2 thermidor et fructidor et la destruction des ateliers généraux, les réunions sont moins utiles, car elles ont aussi des inconvénients que rien aujourd'hui ne contre-balance. On peut dire en général que les dépôts doivent être *stables*, car le moindre dérangement cause des pertes incalculables ; on vient d'en faire l'expérience, les déplacements imprudents de ceux de l'armée de Rhin-et-Moselle ont coûté, en voyages, pertes d'hommes, de chevaux et d'effets, pillages de magasins, dépenses de tout genre, plus de deux millions numéraire, sans avoir été en état d'envoyer un seul homme aux escadrons de campagne. Les dépôts de l'armée de Sambre-et-Meuse s'en ressentiront également longtemps.

Quant à leur composition, je pense qu'il doit y avoir un officier très intelligent chargé du commandement, deux officiers instructeurs, quatre sous-officiers, un officier chargé du détail et le quartier-maître. Ces officiers, une fois désignés, ne doivent plus être retirés sans des raisons majeures, car s'il faut un genre de talent pour conduire les escadrons de campagne, il en faut un autre pour former les hommes qui les alimentent et les entretiennent et pour pourvoir à tous leurs besoins.

Les dépôts des armées du Nord, de Sambre-et-Meuse, de Rhin-et-Moselle occupent actuellement à peu près les localités qui leur sont les plus convenables ; dès que la saison le permettra, il ne sera plus question que de rapprocher ceux qui ont été retenus par les circonstances dans leur ancien quartier.

4° Une des principales causes du peu de succès qu'ont eu les dépôts de cavalerie, dans ces derniers temps, vient du défaut de surveillance. La ridicule composition des inspecteurs, dont une partie subsiste encore, a tellement paralysé leur autorité, qu'ils sont nuls, et que leur existence se borne à des états décadaires de situation ; n'était-il pas révoltant en effet d'avoir mis à la tête de ces inspecteurs des perruquiers, des huissiers, des brigadiers de maréchaussée, de jeunes intrigants, sans talent et sans services ? On a bien senti ce que je dis, car pour réparer ce premier tort, on

a eu la maladresse de les déclarer civils, et de leur laisser des fonctions militaires.

Je n'ai pu concevoir jusqu'à présent de quelle utilité étaient les *surveillants temporaires*, et quelles étaient leurs fonctions ; ils m'ont semblé être au corps de la cavalerie ce qu'une loupe est au corps humain, une excroissance fatigante et un hors-d'œuvre.

Il est indispensable de réformer tous ces officiers.

5° Ce n'est que par une autorité étrangère aux corps, une force coercitive, toujours agissante, et par une surveillance active et éclairée, quel'on peut espérer de prompts succès dans les dépôts ; il faut donc établir une inspection, mais elle doit l'être de manière à vivifier, utiliser et assurer toutes les parties qui lui seront subordonnées, sans surcharger la Nation.

Je propose de former six arrondissements pour les armées du Nord, de Sambre-et-Meuse, de Rhin-et-Moselle.

Le 1^{er} comprendra Valenciennes, Lille, Douai, Béthune, Maubeuge et quartiers adjacents.

Le 2^e Sedan, Stenay, Mouzon, Charleville, Rocroy et quartiers dépendants.

Le 3^e Verdun, Saint-Mihiel, Commercy, Vaucouleurs et quartiers circonvoisins.

Le 4^e Metz, Thionville, Pont-à-Mousson, Saint-Avold, Sarrelouis et dépendances.

Le 5^e Lunéville, Nancy, Épinal, Toul, Vic et les alentours.

Le 6^e Besançon, Dôle, Gray et Vesoul.

Il doit résulter de cette division les plus grands avantages, mais, pour y parvenir, il est important de mettre à la tête de chaque arrondissement des hommes capables ; je ne me dissimule pas qu'il est difficile de les trouver.

C'est donc là le point essentiel auquel il faut s'attacher, et le ministre de la guerre ne peut trop s'occuper de cette partie *de laquelle les autres dépendent*.

Ces inspecteurs doivent être choisis parmi d'anciens officiers supérieurs, dont les services imposent le respect et la déférence ; leurs connaissances doivent s'étendre sur toutes les branches de l'administration de la cavalerie, parce que leurs fonctions les comprennent toutes.

Il faut des hommes froids, justes, clairvoyants, incorruptibles, fermes et sévères ; leur autorité doit avoir une grande latitude, car les abus qu'ils ont à réprimer sont immenses. Ce sera de la réunion de leurs lumières que le comité consultatif, que je propose près du ministre, pourra lui offrir des résultats certains.

Je suis assuré que du choix et de la composition de ces inspecteurs dépend le sort de la cavalerie.

6° L'anéantissement et la perte de nos chevaux ont une infinité de causes qui toutes découlent de l'ignorance et de l'indiscipline. En détruisant le principe des déprédations on ne doit plus craindre d'en voir paraître les funestes effets.

J'ai démontré le peu de ressources que nous devons attendre des marchés faits avec les fournisseurs ; le temps apprendra si j'ai bien ou mal vu : c'est à lui que j'en appelle. Je persiste à croire que, pour remonter promptement notre cavalerie et la mettre en état d'agir promptement, nous n'avons d'autre voie que celle des marchés partiels, et une réquisition ; je désire que les vues que j'ai présentées à cet égard soient adoptées.

Je n'entre dans aucun moyen de détails, ils seraient immenses ; le ministre de la guerre se sera déjà fait présenter les mémoires qui ont été envoyés à ce sujet aux ci-devant comités de Salut Public et de la Guerre. Je me borne à demander que l'on se décide promptement, car il paraît que l'ennemi n'entend pas nous laisser le temps de la discussion ; je me réserve cependant de reproduire mes idées :

1° *Sur le mode d'avancement actuel* : il est aussi pernicieux que les précédents, et tant qu'il subsistera, il est moralement impossible de former de bons officiers de cavalerie.

2° *Sur la réduction des escadrons des anciens corps* : réduire la cavalerie à deux escadrons de campagne toujours au complet, et à un escadron de dépôt sans fixation de nombre, les dragons à trois escadrons de guerre et à un dépôt, les chasseurs et les hussards à quatre de campagne et à un dépôt ; ces dépôts seront continuellement occupés à réparer les pertes en hommes, chevaux, habillement, équipement et armement.

3° *Sur l'incorporation de plusieurs nouveaux corps* : en fixant

l'arme de cavalerie à vingt régiments, celle de dragons à dix-huit, celle de chasseurs à seize, celle de hussards à huit.

J'invite le Directoire exécutif à faire peser ces propositions. Quoique cette réduction puisse se faire en pleine campagne sans le moindre inconvénient, il faudra cependant examiner si elle doit se faire en conséquence d'une loi, ou simplement par des arrêtés des commissaires, ainsi que les suppressions se sont faites pendant les campagnes précédentes.

PFLIEGER.

N. B. — La remonte de la dernière campagne coûte à la République passé vingt-cinq millions numéraire, non compris les faux frais et fourrages inutilement consommés. Malgré cette énorme dépense, il y a plusieurs dépôts de 200 et 300 hommes, qui n'ont pas 10 chevaux.

N. B. — La suppression et l'incorporation ont donné beaucoup de force à notre cavalerie.

L'organisation du 7^e hussards et de la légion de la Moselle, la suppression du 18^e de chasseurs, ont été faites dans le courant d'un mois en présence de l'ennemi, les 7^e et 18^e n'avaient pas rendu le moindre service, ne pouvaient même pas en rendre; ils ont cependant fourni à l'infanterie 800 hommes, aux troupes à cheval 900, et près de 1,200 chevaux qui ont été utilisés de suite.

L'auteur de ce mémoire avait eu le temps d'acquérir la connaissance approfondie des besoins de la cavalerie dont témoignent les réflexions qu'on vient de lire, car, deux années auparavant, un décret de la Convention¹ l'avait déjà envoyé comme représentant du peuple en mission à l'armée de la Moselle pour s'occuper particulièrement des troupes à cheval. Il s'était établi à Nancy, où il prit plusieurs arrêtés concernant le service de la cavalerie; grâce à l'extrême obligeance de M. l'archiviste du département de Meurthe-et-Moselle, nous avons pu faire reproduire l'un d'eux en fac-similé: Pflieger voulait préserver les régiments de l'éternel abus des cavaliers d'ordonnance; on sait que les représentants du peuple en mission aux armées ne doutaient de rien.

1. Décret du 27 brumaire an II.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ. FRATERNITÉ.



LE REPRÉSENTANT DU PEUPLE

Près l'armée de la Moselle, pour l'organisation
& le complément de la Cavalerie.

CONSIDÉRANT que rien n'est plus contraire au bien du service que la multiplicité des ordonnances qu'on se permet journellement d'envoyer, souvent pour des causes presque légères; considérant que cet abus, en retardant l'instruction des cavaliers, nuit à la conservation des chevaux & occasionne des frais considérables à la République; considérant enfin qu'il existe des moyens faciles & nombreux de communication, ou qu'ils peuvent promptement être établis.

ARTICLE PREMIER.

A dater du premier Floréal, les Corps administratifs, dans l'étendue des départements de la Meurthe, Moselle & des Vosges, ne pourront requérir aucune ordonnance prise dans les dépôts de régiments de troupes-à-cheval; ils se serviront pour le transport de leurs lettres & paquets, d'Ordonnance de la gendarmerie ou de piétons, les jours où il n'y aura point de couriers des postes.

I I.

Il en sera de même des généraux de l'intérieur, de leurs états-majors, des commandans temporaires des places, commandans de dépôt, commissaires des guerres, préposés aux différentes administrations, qui ne pourront à l'avenir envoyer aucune ordonnance autre que de la gendarmerie.



Le général en chef est invité de recommander aux généraux & autres officiers de l'armée, de n'employer d'ordonnance, ni dépêches, desafêtes, que lorsque le service l'exigera impérieusement.

I V.

Il sera établi une correspondance à poste fixe de Metz, à Pont-à-Mousson, Nancy & Lunéville, qui correspondra tous les jours ou il n'y aura pas de courrier de poste, dont pourront se servir les corps administratifs, ainsi que les officiers civils & militaires.

V.

Le présent arrêté sera imprimé & envoyé à toutes les autorités, constituées & chefs militaires.

Nancy le 29 Germinal; l'an 2.^{me} de la République française, une & indivisible.

FELINGER.

Sur Copie-Confiance.

ANANCY, D'Imprimerie Nationale de H. HARNER.

Carnet de la Sabretache, 1900.

BESSER-LÉVAULT ET C^e, IMPRIMEURS.



LE COLONEL NICOLE PAPAS OGLOU

ET

LE BATAILLON DES CHASSEURS D'ORIENT¹

1798-1815

En 1819 mourut à Marseille un officier dont la carrière est certainement une des plus singulières parmi celles de tant d'autres soldats de fortune de l'Empire. Grec d'origine, Nicole Papas Oglou était, après toute une vie d'aventures, amiral de la flottille des Mamelouks au moment de l'expédition d'Égypte. C'est là que Bonaparte l'avait trouvé pour en faire un officier français et pour

¹ Voir le *Carnet* de novembre 1899.

lui donner plus tard, avec le grade de colonel, le commandement des chasseurs d'Orient. « La vie de cet homme, dit Pouqueville qui l'avait rencontré en 1807 chez le pacha de Janina, fournirait une histoire très intéressante si on parvenait à retrouver les mémoires qu'il avait dictés à un officier général de notre armée d'Orient¹. »

Quelques mois seulement après la mort de Nicole paraissait, en Angleterre, un roman bien oublié aujourd'hui, mais qui a eu pendant longtemps une grande vogue². Ce que nous savons de l'existence du commandant des chasseurs d'Orient concorde trop avec les aventures racontées dans les *Mémoires d'Anastase*, pour que nous ne soyons pas tenté de croire que Nicole et Anastase ne sont qu'un seul et même personnage. On connaît d'ailleurs la vive polémique à laquelle ce roman a donné lieu lors de sa publication. M. Thomas Hope s'en disait l'auteur, mais la plupart des critiques s'accordaient à lui refuser la paternité d'une œuvre qui, selon eux, n'était qu'une traduction ou une adaptation du français³. M. Hope aurait-il, au cours de ses nombreux voyages en Orient au début de ce siècle, retrouvé le manuscrit dont parle Pouqueville et s'en serait-il servi comme d'un canevas pour composer son roman ?

Nous ne chercherons pas à résoudre ce petit problème littéraire ; nous essayerons seulement de reconstituer la curieuse carrière du colonel Nicole Papas Oglou, en faisant en même temps l'historique du corps qu'il a commandé pendant toute la durée du premier Empire, le bataillon des chasseurs d'Orient.

I

Nicole était né à Tchesmé près de Smyrne en 1758, le 15 août, disait-il dans ses pétitions à l'Empereur. Sa famille possédait des

1. *Histoire de la régénération de la Grèce*, I, 401.

2. *Anastase ou Mémoires d'un Grec*, écrits à la fin du xviii^e siècle, par Thomas Hope. La première édition parut en anglais à Londres en 1819, 3 vol. in-18. — Une édition française parut à Paris en 1820, 2 vol. — La traduction de Defauconpret a été publiée en 1844 avec des notes et une notice sur l'auteur par J. A. Buchon.

3. Pour cette polémique, voir *Blakwood's magazine* (X, 200), *Magazine* (X, 312), *Edinburgh Review* (1821, XXXV, 92 et suiv.), *Quarterly Review* (XXIV, 511 et suiv.).

terres, de petites maisons et, comme tous les Grecs des côtes de l'Archipel, quelques bateaux. Lui-même dut, dès son enfance, s'adonner à la navigation, et c'est sans doute au cours de ses voyages que lui arrivèrent la plupart des aventures qu'il savait si bien conter et qu'il ne devait pas exagérer, à en juger par un de ses derniers exploits, exploit authentique, cité par les historiens turcs de la campagne d'Égypte¹, et, coïncidence bizarre, relaté dans le roman de M. Th. Hope qui en fait faire le récit à son héros par Nicole lui-même².

Lié d'amitié avec les quatre beys que le grand amiral Hassan-Pacha avait amenés en otage à Constantinople en 1785, le patron de barque Hadji Nicola (c'est ainsi qu'on l'appelait alors) avait obtenu la permission de les visiter dans leur prison. Il prépara leur évasion, et une nuit « il les fit sortir par une fenêtre, les transporta à la nage jusqu'à son bâtiment, mit aussitôt à la voile et les ramena en Égypte ». Pour le récompenser d'un pareil exploit, Mourad-Bey le nomma amiral de la flotte des Mamelouks. Le capitaine Nicola avait sous ses ordres 300 marins grecs, il commandait à plusieurs bâtiments : « C'était, disait-il, la plus belle flotte que l'on pût voir à 100 milles de la mer; quand le Nil est dans sa plus grande crue, elle peut remonter jusqu'à Boulack et descendre jusqu'à Fostat; dans les autres temps, elle reste à l'ancre sous les murs du palais de Gizé, de peur d'échouer dans le fleuve. »

Du camp de l'Embahah³, Nicola assista à la bataille des Pyramides et à la déroute des Mamelouks; il passa aussitôt avec quelques-uns de ses hommes dans les rangs des vainqueurs. « Le capitaine Nicola, écrit l'historien turc, s'habilla à la française, et reçut du général en chef un sabre et des épauettes de général. » Bonaparte, en effet, ne pouvait qu'accueillir avec faveur un auxiliaire qui, par ses relations avec les indigènes, était capable de lui rendre de grands services. Il l'employa d'abord à recruter les

1. *L'Expédition française en Égypte*, par Mou'-Allem-Nicolas el Turki, secrétaire du prince des Druses, traduite de l'arabe par Cardin et publiée à la suite du *Journal d'Abdurrahman Gabartî*. Paris, 1838, in-8°, p. 213 et suiv.

2. *Mémoires d'Anastase*, p. 585 et suiv.

3. Voir *l'Expédition d'Égypte*, par le capitaine de la Jonquière. Paris, 1899.

marins qui lui étaient nécessaires pour monter les petits bâtiments destinés à assurer le ravitaillement de ses troupes. Tout matelot embauché par Nicola et qui quittait la flottille de Mourad-Bey bénéficiait de l'amnistie ainsi que d'une récompense. Au surplus Nicola recevait 1,000 talaris par chaloupe-canonnière armée enlevée aux Mamelouks¹.

En même temps, Bonaparte, dans le but de tirer tout le parti possible des indigènes, organisait des compagnies grecques, qui devaient servir à escorter les convois.

Un ordre du 6 brumaire an VII créait trois compagnies de 100 hommes, une au Caire, une autre à Damiette, la troisième à Rosette. Le commandement de la compagnie du Caire était confié à Nicola, « qui s'était bien montré dans la dernière affaire² » (révolte d'Hassan Toubak).

Le capitaine Nicola fit ainsi partie de différentes colonnes de l'armée d'Égypte; plusieurs ordres de Bonaparte le mentionnent (n^{os} 4259, 4281, 4283), et dans son dossier³ se trouvent des certificats des officiers généraux sous lesquels il a servi, Desaix, Desaix, Dugua, Menou, Danthouard, qui tous se louent de son zèle et de son dévouement.

Le contingent grec se distingua particulièrement pendant le siège du Caire et à la prise de Boulack; sur le champ de bataille même, le général en chef récompensa l'ancien amiral des Mamelouks qui devint le chef de brigade Nicole (27 germinal an VIII); avec ce nouveau grade il reçut le commandement de la légion grecque formée par Kléber des anciennes compagnies successivement renforcées et portées jusqu'à 1,500 hommes⁴.

Au moment de l'évacuation de l'Égypte, la légion grecque se désagrégea; la plupart des hommes qui la composaient ne voulurent pas quitter l'Orient, et quand Nicole s'embarqua pour la France sur le vaisseau parlementaire anglais, le *Dauphin*, il n'emmena

1. Ordre du 25 brumaire an VII. *Correspondance de Napoléon*, n^o 3623.

2. Ordres du 6 brumaire an VII. *Correspondance de Napoléon*, n^{os} 3542 et 3543.

3. Dossier Nicole. M. G. *Archives administratives*.

4. Fieffé : *Histoire des troupes étrangères au service de la France*, II, p. 48 et 152-155. — Colonel Richardot : *Mémoires sur l'armée française en Égypte*, p. 273. — A. Galland : *Tableau de l'Égypte pendant le séjour de l'armée française*, I, 301; II, 339.

avec lui que 339 hommes¹; par contre tous ses officiers l'avaient suivi, et nous les verrons jusqu'à la fin de l'Empire combattre bravement en Europe sous les ordres de leurs anciens chefs de l'armée d'Égypte.

II

En même temps que la légion grecque, arrivaient à Marseille avec quelques Orientaux qui, pour des raisons diverses avaient suivi nos troupes, les débris d'un autre corps auxiliaire formé en Égypte, la légion copte. Dès son débarquement, le colonel Nicole s'était préoccupé de ce qu'allaient devenir ses compatriotes et, en demandant des instructions au ministre de la guerre, il avait sollicité l'autorisation de venir à Paris pour hâter la décision qui serait prise à leur égard². Ses hommes s'inquiétaient, il avait grand-peine à les rassurer. « 60 hommes avaient été notés par le général Berthier pour les Mamelouks », c'étaient peut-être les moins tranquilles. « En vain, écrivait leur chef, je leur ai exposé que c'était ce qui pouvait leur arriver de mieux. Les soldats ne le conçoivent pas comme moi. Ces hommes, habitués à servir avec moi depuis douze ans, se croient perdus dès qu'ils ne sont plus sous mes ordres, surtout dans un pays qui leur est étranger. »

Les instructions que Nicole reçut l'ordre d'attendre à Marseille ne tardèrent pas à arriver.

Par un arrêté en date du 17 nivôse an X (7 janvier 1802)³, Bonaparte fixa le sort de tous les Orientaux :

ARTICLE PREMIER. — Tous les individus grecs, coptes, égyptiens ou syriens, qui ont suivi l'armée française en Orient, formeront un bataillon divisé en autant de compagnies qu'il y aura de fois 80 hommes. Il sera organisé et soldé comme un bataillon d'infanterie légère.

1. M. G., *Archives administratives*. Carton : *Chasseurs d'Orient*.

Compagnie de canonniers.	13 hommes.	} 339 hommes.
— de grenadiers.	44 —	
1 ^{re} compagnie.	78 —	
2 ^e —	41 —	
3 ^e —	51 —	
4 ^e —	43 —	
5 ^e —	18 —	
6 ^e —	21 —	

2. Les renseignements qui suivent sont extraits des archives du ministère de la guerre, carton : *Chasseurs d'Orient* et correspondance militaire générale.

3. *Correspondance de Napoléon*, n° 5915.

ART. 2. — Tous les officiers et soldats devront être natifs de l'Orient, s'être battus avec l'armée française et l'avoir suivie dans sa retraite, ou avoir fait partie des légions copte ou grecque qui étaient en Égypte au service de la République.

ART. 3. — Il y aura un quartier-maître français et par compagnie un caporal-fourrier interprète.

Le commandant de la 8^e division militaire à Marseille, le général Cervoni, organisa ce nouveau corps qui prenait le nom de « bataillon des chasseurs d'Orient », et nomma provisoirement les officiers en les choisissant parmi ceux qui faisaient partie des légions copte et grecque et qu'il jugea les plus dignes de remplir les emplois de leur grade¹.

Nicole fut nommé colonel; le chef de la légion copte, Gabriel Sidariou², étant colonel à la suite.

Le 21 fructidor an X, un nouvel arrêté décidait que le bataillon des chasseurs d'Orient serait porté à 1,000 hommes et composé d'un état-major et de dix compagnies; la solde, les masses et l'uniforme seraient les mêmes que pour l'infanterie légère.

A ce moment, le bataillon ne comptait guère plus de 400 hommes et il semblait même impossible au général Cervoni de le maintenir

1. Les officiers et les soldats qui ne furent incorporés ni dans ce bataillon, ni dans les Mamelouks, restèrent à Marseille où ils furent entretenus par le gouvernement. Ils y formèrent, avec tous les Orientaux qui avaient suivi l'armée après la capitulation d'El-Arysch, le *dépôt des réfugiés égyptiens* organisé par les décrets des 7 et 26 prairial an XI. Ces réfugiés recevaient un secours qui variait de 1 fr. à 2 fr. 50 c. par jour; quelques-uns touchaient davantage; Jacob Abasy, le chef d'escadrons Hamaouy avaient jusqu'à 12 fr. Le dépôt était placé sous la direction d'un ancien officier napolitain, le chef de brigade Vailante. On relève sur les listes du dépôt les noms d'un grand nombre de femmes; nous citerons :

Hélène Baraka, Égyptienne, femme du citoyen Dargenel; *Marianne Affisa*, Mingrôlienne, ci-devant esclave d'Ibrahim-Bey, revenue avec la veuve du général de brigade Galbant; *Hélène Renno*, mère de Jouanne Renno, lieutenant dans l'escadron des Mamelouks; Hélène Renno a été forcée de quitter Saint-Jean-d'Acre après la mort de son mari, récemment massacré par Djezzar-Pacha dont il était médecin.

On peut relever encore sur ces listes les noms de deux prêtres :

Izakarus, prêtre grec réfugié ayant rendu d'importants services à l'armée française et ayant sauvé plusieurs militaires lors de l'insurrection de Naples; *Anacharsis*, prêtre grec, employé momentanément à la commission des arts.

Voir *Archives nationales*, AF IV, 535, 546, 656, 774, et M. G. liasse : *Réfugiés égyptiens*.

2. Né au Caire, le 23 avril 1765, Gabriel Sidariou était, au moment de l'arrivée des Français en Égypte, intendant copte au service des Mamelouks. Employé en qualité de guide, d'interprète et d'intendant à la division de Desaix (1^{er} vendémiaire an VII), il devint chef de brigade à la légion copte, puis colonel à la suite des chasseurs d'Orient. Mis en non-activité en 1814, il mourut à Marseille le 21 octobre 1851. (M. G., *Arch. administratives*.)

à ce chiffre si on ne l'éloignait pas de Marseille. Pour l'instruire et lui donner l'ensemble qui lui manquait encore, il proposait de l'envoyer à Antibes ou à Toulon : « Là les hommes seraient à l'abri de l'embauchage qu'exercent sur eux les bâtiments grecs qui font le commerce de Marseille. » Il fallait en effet soustraire ces Orientaux à l'influence de leurs compatriotes ; la tentation de reprendre du service dans la marine marchande était trop forte ; ces marins devenus soldats d'infanterie légère ne purent y résister, ils désertèrent. Le bataillon fut envoyé à Toulon, mais trop tard ; en quelques mois il avait fondu et ne comptait plus que 288 hommes, officiers et sous-officiers compris. Le ministre de la guerre (9 prairial an XI) décida alors que jusqu'à nouvel ordre l'organisation de ce corps serait suspendue.

Par contre, les échelles du Levant étaient encombrées de Grecs qui se vantaient d'appartenir au bataillon des chasseurs d'Orient. Le bruit des exploits de Bonaparte s'était répandu dans l'Archipel, tout le monde voulait y avoir pris part, et par là s'être acquis des titres à la protection de nos consuls. Il y eut de tels abus que, d'accord avec le ministre de la guerre, le ministre des affaires étrangères transmit à nos agents l'état des chasseurs d'Orient qui se trouvaient régulièrement dans le Levant¹. Tous ceux qui n'y étaient pas compris devaient être considérés comme déserteurs et rayés de la liste de nos protégés. Le propre frère du colonel Nicole, Hadji Dimitri Papas Oglou, et plusieurs de ses cousins furent frappés par cette mesure.

Quoi qu'il en soit, les chasseurs d'Orient tinrent garnison sur les côtes de Provence jusqu'au moment où l'Empereur crut trouver une bonne occasion de les employer et peut-être de réorganiser tout le bataillon en l'envoyant en Dalmatie, avec le corps d'armée chargé d'occuper cette province. Mais le colonel Nicole n'était plus là pour le commander ; profitant de l'inaction où on l'avait laissé, il avait obtenu un congé pour aller à Constantinople s'occuper de ses affaires personnelles.

1. Cet état des Grecs restés dans leurs foyers par congé, démission ou désertion est assez curieux. La plupart de ces hommes étaient originaires des îles de l'Archipel, de Crète ou de la côte de Smyrne ; quatre venaient de Macédoine.

III

Nicole n'eût pas été un véritable Oriental si à ses qualités de brave et d'intelligence il n'avait joint un trait particulier à sa race, la recherche et le goût de l'argent. Sous l'uniforme du colonel français se retrouvait l'ancien officier des Mamelouks qui ne pouvait oublier qu'en même temps que sa flottille de guerre il avait commandé vingt petits voiliers chargés de faire, à son profit, le commerce sur les côtes de la Méditerranée. A la nouvelle de sa défection, les Turcs s'étaient emparés de ses biens de Tcheshmé, avaient emprisonné sa femme, ses enfants, molesté ses parents : « En argent, maison, jardin, mobilier, immeubles, bâtiments chargés et non chargés, j'ai perdu la valeur de plus de 1,200,000 fr. » Allait-il payer de sa ruine l'honneur de servir la France? Allait-il laisser échapper une si belle occasion de tenter un coup de fortune en donnant, avec une exagération bien naturelle à un Oriental, le tableau de ses pertes?

Dès son arrivée à Marseille, il sut intéresser à sa cause ses anciens chefs de l'armée d'Égypte : Reynier, Songis, Cervoni, le recommandèrent au premier Consul, à Talleyrand, et notre ambassade à Constantinople reçut l'ordre d'appuyer énergiquement sa réclamation auprès de la Porte. A voir le dossier énorme auquel l'affaire donna lieu, les pétitions de Nicole, les lettres de ses protecteurs, les notes à la Porte et les rapports des drogmans, il semble que pendant quelques mois l'ambassade n'ait pas eu de question plus importante à traiter². Talleyrand lui-même tenait le colonel au courant de toutes ces démarches « dans son désir de lui donner une preuve de son empressement à faire tout ce qui dépendait de lui pour l'obliger³ ».

Mais la mauvaise volonté des Turcs entravait tout; les autorités de Tcheshmé refusaient d'obéir aux commandements de la Porte, aux instructions du Capitan-Pacha. Nicole espéra hâter la solu-

1. Lettre à Bonaparte, 1^{er} consul, 27 nivôse an X.

2. Archives de l'ambassade de France et aux affaires étrangères, *Turquie*. Vol. 205, 206.

3. Lettre de Talleyrand à M. Papas Oglou, commandant les chasseurs d'Orient, 10 ventôse an XI.

tion en allant s'occuper lui-même de ses intérêts. Il obtint un congé et s'embarqua pour l'Orient. Ce ne fut pas sans difficulté qu'il arriva à Constantinople le 2 juillet 1805. Les lettres de nos agents dans les Iles Ioniennes signalent en effet l'inquiétude causée chez les Russes et les Turcs par le voyage de cet officier¹. Le colonel Nicole trouva à Constantinople l'accueil le plus empressé; M. Ruffin, dont le nom pendant les vingt-cinq premières années de ce siècle personnifie l'ambassade de France, le prit en amitié. A l'arrivée du général Sébastiani, le commandant des chasseurs d'Orient fut logé au palais et reçu à la table de l'ambassadeur. Mais ses affaires n'avançaient pas; s'il avait obtenu la délivrance de sa femme, ses biens restaient toujours aux mains des Turcs. « La France, écrivait-il, n'était-elle donc pas encore assez puissante ou assez couverte de gloire » pour lui faire rendre justice? Nicole, découragé, quitta Constantinople en septembre 1806. Il ne pouvait en effet rester plus longtemps éloigné de ses compagnons d'armes.

IV

Les chasseurs d'Orient avaient quitté Toulon au commencement de l'année 1806. Ils avaient été mis à la disposition du prince Eugène qui préparait la formation du corps d'armée destiné à occuper la Dalmatie, cédée au royaume d'Italie par le traité de Presbourg². Les difficultés auxquelles cette occupation donna lieu ont été retracées par M. l'abbé Pisani dans le livre si intéressant qu'il a consacré à cet épisode des conquêtes napoléoniennes³. Nos troupes arrivèrent jusqu'à Raguse, mais le général Lauriston y était à peine entré que l'escadre de l'amiral Siniavin l'y attaquait, tandis que les Monténégrins, soulevés à la voix de la Russie, l'attaquaient par terre. Sa situation fut un moment très critique. Il fut sauvé par Molitor qui, avec quelques bataillons réunis à la hâte, réussit à culbuter les troupes russo-monténé-

1. A. E., carton: *Zante II*, les lettres de Reynaud, consul à Zante. et de Bourbaki, consul à Céphalonie.

2. Lettre de Nicole à Talleyrand du 29 janvier 1806.

3. *Correspondance de Napoléon*, nos 10351 et 10423.

4. *La Dalmatie de 1797 à 1815*, par l'abbé Paul Pisani. Paris, 1893.

grines. L'avant-garde de ce petit corps de secours était formée par les chasseurs d'Orient¹. L'entrain et la bravoure qu'ils montrèrent dans cette circonstance leur valurent les plus grands éloges. Pour les récompenser, l'Empereur donna la croix de la Légion d'honneur au colonel Gabriel Sidarious qui commandait le bataillon en l'absence de Nicole, et à trois de ses officiers, les capitaines Haragli, Kiriaco et Samathraki².

Les chasseurs d'Orient n'avaient pas jusqu'alors inspiré grande confiance aux officiers généraux qui les commandaient; ils étaient si peu nombreux, à peine une centaine d'hommes³, et ils comptaient presque autant d'officiers que de soldats. Molitor, à qui leur envoi avait été annoncé, s'était montré peu satisfait de recevoir « cette espèce de bataillon grec ». Mais désormais leur réputation était faite et à Paris aussi bien qu'au quartier général de l'armée de Dalmatie, on se préoccupa de développer une troupe qui contenait d'aussi remarquables éléments.

Sur ces entrefaites, Nicole rejoignit son bataillon (octobre 1806). Après s'être fait rendre compte de son voyage en Thrace et en Albanie et avoir appris les renseignements satisfaisants qu'il donnait sur les dispositions des populations indigènes, Marmont se décida à recruter en Turquie un certain nombre d'hommes qui, encadrés par les anciens soldats d'Égypte, donneraient aux chasseurs d'Orient l'aspect d'un véritable bataillon. Deux officiers furent chargés de lever ces recrues.

Il est ordonné à MM. Nicole, Kiriaco, capitaine, et George Lugra, lieutenant au bataillon de chasseurs d'Orient, de se rendre à Scutari, et en Albanie à l'effet de recruter dans ces contrées, pour ce bataillon, le plus de Grecs qu'il sera possible en état de porter les armes. Ils s'adresseront auprès des consuls français résidant en ces provinces et leur remettront les lettres ci-jointes qui contiennent une recommandation pressante de les aider de tous leurs moyens pour les mettre à même de remplir cette mission importante.

1. M. G., *Dalmatie*. Rapport du général Molitor sur le déblocement de Raguse, 7 juillet 1806.

2. *Idem*. Lettre de Marmont au colonel Gabriel lui transmettant, le 18 août 1806, ces décorations « pour la conduite distinguée de son brave bataillon à la journée de Raguse ».

3. L'état de situation du 20 novembre 1806 donnait 17 officiers et 60 sous-officiers et soldats, en tout 77 présents sous les armes.

MM. Kiriaco et Lugra feront contracter aux Grecs qu'ils enrôleront un engagement de servir quatre ans S. M. l'Empereur dans le bataillon de chasseurs d'Orient ou dans une légion grecque qui sera organisée.

Cet engagement portera qu'ils seront libres de prendre leur congé absolu après l'expiration des quatre ans, ou de contracter un nouvel engagement. Ils promettent à chaque homme enrôlé 25 parats de solde journalière (valant 12 sous 1/2 de France) et la ration de pain comme aux troupes françaises et les préviendront que sur cette somme le conseil d'administration fera exercer une retenue pour l'uniforme complet du bataillon ou celui qui serait adopté pour la légion grecque, et qu'il sera de même exercé une retenue pour l'armement.

Le général en chef les autorise en outre à promettre des grades d'officier et sous-officier dans les proportions suivantes :

Le grade de capitaine à celui qui réunirait 200 hommes admissibles et desquels il réprendrait ; le grade de lieutenant pour 100 hommes ; celui de sous-lieutenant pour 50, et de sergent pour 30.

Les appointements et traitements des officiers seront les mêmes que ceux des officiers français.

Les hommes ainsi enrôlés seront embarqués à Scutari pour Raguse s'il n'y a pas de danger d'être pris par l'ennemi, ou dirigés par terre autant que possible. Ils seront, à leur arrivée au corps, rappelés de leur solde sur l'extrait de route qui leur aura été délivré par les consuls français ou par les officiers de recrutement.

Toutes les conditions ci-dessus seront rappelées dans les engagements¹.

Kiriaco et Lugra cherchèrent d'abord à intéresser au succès de leur mission le pacha de Janina dont les dispositions bienveillantes étaient connues par les rapports de M. Pouqueville, qui résidait depuis quelques mois auprès de lui.

V

Ali de Tebelen est devenu un personnage de légende ; c'était en réalité le politique le plus avisé et le plus pratique que l'on pût trouver. Une seule idée a guidé toute sa vie : il voulait posséder

1. M. G., *Dalmatie*. 13 octobre 1806, Raguse ; voir aussi le rapport du chef d'état-major général Vignolles au ministre de la guerre en date du 12 novembre 1806, le rapport du général Dejean à l'Empereur du 29 décembre 1806 et le projet d'organisation des compagnies de Grecs albanais destinées à compléter le bataillon des chasseurs d'Orient, envoyé par Marmont au ministre le 29 avril 1807.

l'une au moins des îles vénitiennes, et par là assurer la liberté de ses communications et de ses relations commerciales avec le reste de la Méditerranée. Au début de ce siècle, les îles Ioniennes changèrent plusieurs fois de maître. Ali considéra toujours ceux qui les possédaient comme ses ennemis ; il nous trahit au profit des Russes ; abandonna ceux-ci pour revenir à nous ; puis, quand nous eûmes repris Corfou, se donna aux Anglais, espérant toujours que l'une de ces puissances lui faciliterait la conquête de Parga ou de l'île de Sainte-Maure, objet de ses convoitises.

Jamais nos relations ne furent meilleures avec lui qu'en 1806. Les Russes étaient à Corfou et le gênaient en Épire. Ils nous inquiétaient en Dalmatie. Son concours pouvait nous être utile. Accablant notre consul de protestations d'amitié, il ne cessait de demander des secours au roi de Naples, au prince Eugène, à Marmont. Il devint si pressant, que l'Empereur en fut irrité : « Ali-Pacha n'a besoin d'aucun secours, faisait-il écrire à Marmont. 2,000 ou 3,000 Russes qui sont dans Corfou ne peuvent l'attaquer dans ses montagnes. Veut-il quelques barils de poudre, quelques boulets ? Vous pouvez les lui donner¹. » L'Empereur consentait cependant à lui envoyer quelques canons, des munitions et un petit nombre d'artilleurs. « Mais il ne faut pas pousser cela trop loin, écrivait-il au roi de Naples. Il suffit de belles paroles. Cet homme est faux². » Deux bâtiments partirent de Naples avec 4 canons, 3,000 boulets et 20 canonniers sous la conduite de Bourbaki, notre agent à Céphalonie, pendant que Marmont expédiait de Raguse par terre 18 canonniers avec 2 caporaux, 2 sergents et le lieutenant Ponceton du 2^e régiment d'artillerie à pied. Le commandement de cette petite troupe était donné au colonel Nicole, qui pourrait trouver dans ce voyage l'occasion de faciliter le recrutement des Albanais commencé avec succès par les deux officiers de son bataillon.

Il est ordonné au colonel Nicole, commandant les chasseurs d'Orient, de partir de Raguse pour se rendre auprès du pacha de Janina. Il em-

1. Lettre du 6 mars 1807. M. G., *Dalmatie*. — *Mémoires de Joseph*, III, p. 296 et 303 ; *Mémoires de Marmont*. A. E., correspondance de Céphalonie, carton : *Zante II*. Voir aussi Rodocanachi, *Bonaparte et les îles Ioniennes*. Paris, 1899.

2. *Correspondance de Napoléon*, n^o 12664.

mènera avec lui un détachement composé d'un officier et d'un sergent avec vingt canonniers.

Il emmènera aussi avec lui un Tatar, tant pour lui servir de guide que pour faire fournir sur la route tout ce qui sera nécessaire à la subsistance du détachement.

Il s'adressera à M. Pouqueville, consul général de France à Janina, tant pour la remise du détachement, que pour l'objet de la mission dont il est particulièrement chargé.

Raguse, 13 février 1807.

(Signé) : A. LAURISTON¹.

En annonçant le départ de Nicole au ministre de la guerre, Marmont lui adressait le projet de réorganisation des chasseurs d'Orient, et il ajoutait :

« Permettez-moi de vous rappeler la demande que je vous ai faite de la décoration de la Légion d'honneur pour le colonel Nicole. Il peut nous être d'une grande utilité dans les circonstances actuelles. Il est plein de zèle et de dévouement pour la personne de Sa Majesté ; je le connais personnellement, et je puis vous assurer qu'il est digne de votre intérêt et de vos bontés. L'objet de tous ses vœux est d'être nommé membre de la Légion d'honneur, et il est probablement le seul colonel de l'armée qui ne le soit pas². »

VI

Nicole et sa petite troupe arrivèrent à Janina le 24 mars 1807. Deux jours auparavant, la canonnière *Le Requin* avait apporté à Prévéza les secours envoyés d'Italie. Le 25, M. Turpin de Montigny, capitaine de hussards, chargé d'une mission par le roi de Naples, entra à Janina ; quelques jours après, arrivaient le colonel d'artillerie Guillaume, puis le capitaine du génie Palma.

« Je dois représenter, écrivait notre consul, et tenir table pour tous les officiers de Sa Majesté ou bien du roi de Naples, qui se rendent dans un pays où il n'y a ni auberge, ni logement. Il faut soutenir l'honneur du nom français, j'ai constamment 10 convives et quelquefois un plus grand nombre. »

1. M. G., Archives administratives, dossier Nicole.

2. Lettre de Marmont au ministre. Spalato, 29 avril 1807. M. G., Archives de la guerre, *Dalmatie*.

Janina présentait à ce moment une singulière animation. En même temps que nos soldats, arrivaient de toutes les parties de l'Albanie des bandes avides de pillage, attirées par les préparatifs militaires du pacha ; et ce devait être un curieux spectacle pour des officiers français que celui de cette mobilisation : « Deux mille Albanais venant de la Haute-Dibre, écrit Pouqueville, sont arrivés à Janina, d'où ils vont s'acheminer vers la division de Nicopolis. Tout est sauvage parmi ces hommes et je les crois aussi lâches qu'ils sont indisciplinés. Leur cavalerie, dont ils exaltent la valeur, est la chose la plus ridicule qui soit au monde. Quelques cavaliers n'ont pas de bride et sont armés de pièces incohérentes ; quelques-uns ont un sabre, d'autres un fusil ou un pistolet, enfin il s'en trouve qui attendent après la mort de quelques-uns de leurs camarades pour se procurer des armes. Ils ne viennent que par l'attrait du pillage.

« En voyant les différentes peuplades des Albanies, j'observe chaque jour des mœurs, des usages et des coutumes, qui paraissent appartenir à un monde nouveau. Ces provinces sont plus étrangères à l'Europe que l'Afrique et ses nomades. Un Guègue, un Dibranien est plus loin de nous que le Bédouin des sables de Bacra. »

Ces bandes indisciplinées ne formaient pas les seules forces du pacha, il avait des troupes mieux organisées et concentrées autour de Prévéza, où elles attendaient toujours le moment d'attaquer les îles.

Le concours que venaient lui prêter nos officiers lui permettait enfin de réaliser ses vues ambitieuses. Il les accueillit avec la plus grande faveur. « Le vizir, dit l'un d'eux, m'a reçu avec une grâce qu'on ne peut s'attendre à trouver dans un Turc. C'était au sérail, dans un salon de glaces, entouré de sofas de peaux de tigre, sur lesquels tombaient les dépouilles de huit superbes lions, luxe singulier, et dont la majesté était nouvelle pour moi. » La présence de Nicole allait développer ces dispositions bienveillantes. A la cour du pacha, tout le monde connaissait ses aventures, et au prestige que lui donnait cette popularité s'ajoutait encore son titre de colonel au service de l'Empereur. Les relations les plus amicales s'établirent entre le pacha et lui. « Les vieux soldats sont

conteurs, dit Pouqueville, et c'était une jouissance particulière pour le pacha d'entendre le colonel Nicole, qui parlait la plupart des langues orientales, lui faire le récit de ses aventures auprès du Cheikh Daher, prince rebelle de la Palestine, et du fameux Ali bey el Kébir d'Égypte, qu'il avait longtemps servi avec bravoure et fidélité. Il passait des heures entières à l'écouter ; son attention semblait suspendue aux lèvres du narrateur, lorsqu'il lui disait de quelle manière il avait sauvé les beys égyptiens que la Porte tenait en otage, et ses rapports avec l'amiral Hassan-Pacha, qui ne dormait qu'à côté d'un lion énorme, dont il était sans cesse suivi comme on le serait par un chien. Il se transportait avec son narrateur dans toutes les régions qu'il avait visitées, depuis le camp des Bédouins jusqu'aux palais somptueux des princes des Mamelouks, qui régnaient alors en despotes sur les rives fertiles du Nil. »

En quelques jours, Nicole devint pour ainsi dire maître de l'Épire ; non seulement Ali l'autorisait à recruter dans ses États les chasseurs d'Orient, mais il lui donnait le commandement de ses troupes. L'expédition contre Sainte-Maure était décidée, Nicole la dirigerait. Il se mit aussitôt à l'œuvre, envoya quelques-uns de ses canonniers sur les côtes, puis partit avec les autres pour Prévéza. Leur présence suffit à transformer le camp du vizir ; ils obtinrent, par un effet vraiment extraordinaire de leur prestige, l'obéissance des Musulmans ; partout on manœuvre, on travaille. « J'ai vu courir des Turcs ! » écrit Pouqueville. De Prévéza à Janina, c'est un va-et-vient continuel de convois, de courriers. Cette ardeur guerrière gagne notre consul, qui se rend en personne à Prévéza. Il constate le résultat des efforts de ses compatriotes : batteries établies en face des redoutes russes, bateaux plats construits pour le débarquement ; il est émerveillé. « En quelques jours de temps, les soldats de Sa Majesté ont plus fait que toute l'Albanie en cinq mois..... Jamais deux hommes ne furent en meilleurs rapports que le soldat français et l'Albanais ; la meilleure intelligence règne entre les beys et nos officiers... Nicole fait honneur au titre glorieux de colonel français, et on peut dire de lui que c'est le dernier des Grecs au siècle où nous sommes. » Malheureusement, le défaut d'organisation dans l'administration d'Ali-

Pacha paralyse souvent ses mouvements. « Si nous demandons des clous, on nous envoie du fer, les ouvriers arrivent ensuite huit jours après. Le funeste *bakaloum* règne toujours. »

Pouqueville visite les travaux, reçoit le baptême du feu : « A peine arrivé au monastère de Playa, je me portai à la batterie des Français, où je trouvai le colonel Nicole, une hache à la main, activant les travaux, au milieu d'une grêle de bombe et de boulets lancés par les Moscovites. M. Poncetou, lieutenant des canonniers, était dans la tranchée, ouverte à demi-portée de canon de la principale batterie des Russes ; je m'y rendis, et après avoir visité tous les travaux, je passai au camp de droite, distant d'un mille. Les Albanais m'accueillirent partout avec la distinction la plus flatteuse.

« Au coucher du soleil, je revins à la batterie française, et comme je montais un cheval blanc, les Moscovites me saluèrent de quatre bombes, dont deux seulement éclatèrent à peu de distance. Je vis en détail les ouvrages commencés par le colonel Nicole et dirigés par tous les Français. Ils consistent dans une batterie garnie de 6 bouches à feu et d'un mortier à bombe. Le boyau partant de la principale batterie aboutit à une batterie inférieure, qui se trouve à portée de fusil et domine la grande batterie russe. Le colonel Nicole fait construire 18 bateaux plats. Il est l'âme et la vie de cette expédition qui porte la terreur parmi les Russes.

« Youssuf-Arab, général en chef du vizir, ne fut pas plutôt instruit de mon arrivée, qu'il vint au-devant de moi. Ce vieillard vénérable me pressa entre ses mains et me dit les choses les plus flatteuses. »

Rentré à Janina pour rendre compte au vizir des opérations de Nicole, il en revenait bientôt avec Ali-Pacha lui-même, « pour poser la première pierre d'un fort destiné à défendre les bouches du golfe Ambracique ». Le colonel Guillaume, le capitaine Palma étaient du voyage. Mille Albanais couraient en avant pour frayer la route qui était éclairée par des feux jetés dans la campagne.

Il faut lire dans la lettre de Pouqueville au général Sébastiani les détails de cette expédition :

« Nous nous sommes embarqués à une heure après minuit à Salagora (4 h. d'Arta), et deux heures après le lever du soleil,

nous avons mouillé à Prévéza. La canonnière *Le Requin* a salué le vizir de 14 coups de canon. Cette journée s'est passée de la part du vizir à régler les dépenses de son armée.

« Aujourd'hui le vizir a fait dresser sa tente à la pointe de Saint-Georges, et le colonel Guillaume a commencé à discuter avec lui le plan de fortification. J'ai épuisé toute ma raison pour faire comprendre au vizir la nécessité d'un glacis et d'un chemin couvert, mais il s'est obstiné à n'en pas vouloir. Accoutumé à ne voir que des tours et des vieux châteaux quarrés, il a la plus grande peine à saisir l'idée d'une fortification régulière. Je me suis aperçu qu'il était prévenu, et je lui ai fait observer que, par malheur, il y avait toujours un malhonnête homme attaché à chaque branche de son administration. Il m'a écouté et s'est soumis aux plans du colonel. Il faut ici, pour opérer le bien, lutter à peu près contre la volonté générale. »

« Le vizir a monté à bord de la canonnière *Le Requin* et a renvoyé sa garde en disant qu'avec des Français il était au milieu de ses amis. Nous avons fait ensemble le tour du port, celui de la rade, et nous nous sommes avancés au large, jusqu'à une lieue de l'escadre ennemie ancrée devant Sainte-Maure. »

Et dans une autre lettre : « On continue le tracé du fort ; j'ai fait placer quelques monnaies au type « Napoléon, Empereur », sous la première pierre de l'angle oriental. »

Nicole et ses compagnons, aidés par la canonnière *Le Requin*, donnaient au pacha le spectacle d'une petite guerre, et tiraient quelques coups de canon sur une frégate russe. « Le vizir était dans la joie ; il a récompensé les marins et les canoniers français. » Pour témoigner sa satisfaction, il facilitait le recrutement des chasseurs d'Orient. « C'est par ses propres agents que l'affaire s'exécute. Quoi ! m'a-t-il dit, moi, je ne donnerai pas de soldats au grand Empereur ! Mon sort est à ses pieds ; je n'ai d'autre appui que mon empereur Napoléon, et d'amis que les Français. J'aurais voulu envoyer un de mes fils avec 4,000 Albanais pour servir sous ses ordres. » Il a dit les choses les plus affectueuses au colonel Nicole. Me prenant ensuite la main qu'il pressa avec émotion : « Écrivez, m'a-t-il dit, écrivez, mon fils, à M^{sr} l'ambassadeur, que l'Epire est France, et que je rassemble une armée

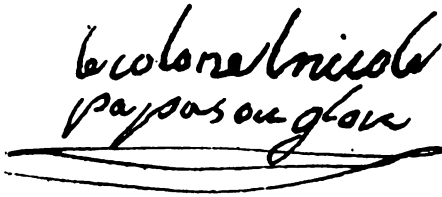
« digne de compter parmi les auxiliaires du grand Empereur. » La scène est devenue extrêmement touchante ; j'ai vu des larmes dans les yeux du vizir. »

La nouvelle de la paix de Tilsitt mit brusquement fin à ces épanchements. Les Russes évacuèrent les îles Ioniennes qui, pour la seconde fois, passaient sous la domination française. Tous les projets du pacha se trouvaient ainsi anéantis. Il en ressentit une vive douleur, et son attitude à notre égard se modifia aussitôt.

Le rôle militaire du colonel Nicole en Épire était terminé, son recrutement devenu impossible. Il s'embarqua pour la Dalmatie avec tous ses compagnons le 17 août 1807¹.

(A suivre.)

*le colonel Nicole
Papas ou glou*



SIGNATURE DU COLONEL NICOLE

1. Au moment de son départ, Pouqueville lui remit le certificat suivant qui est conservé à son dossier : « Personne ne jouit plus entièrement de l'affection du vizir, de l'amitié des Turcs et du respect des Grecs que le brave colonel Hadji-Nicole-Papas-Oglou. Janina 16 août 1807. »

LETTRES AU COMTE DE THORENC¹

1759-1760

L'auteur de ces lettres est Jean-Joseph L'Enfant, né en 1720 à Aix-en-Provence, successivement cornette, capitaine-major et lieutenant-colonel au régiment de cavalerie Commissaire-Général, chevalier de Saint-Louis². Bien qu'il ne nous révèle rien de bien nouveau sur l'ensemble des événements, il apporte à l'historien de la guerre de Sept ans des données intéressantes sur les journées de Minden, Clostercamp, Warburg, sur les prises de Cassel, de Rheinberg-Münden. Il parle en termes caractéristiques de plusieurs personnages importants : les maréchaux de Castries, de Broglie, de Belle-Isle, du Muy, MM. de Saint-Germain, de Choiseul, de Bourcet, de Vault. Lui-même se présente à nous avec quelques traits typiques : cultivé, mondain, bien pareil à ce simple portrait de lui qu'on trouve dans ses notes : « aimable en société, n'a aucune connaissance des détails » ; il est enfin ce galant officier du xviii^e siècle qui ne fait la guerre en Allemagne que pour apprendre à apprécier les petites cours allemandes, les mœurs allemandes et les artistes allemands.

De ce point de vue international, il est particulièrement piquant de le voir rencontrer sur son chemin un enfant auquel il ne pouvait faire grande attention, mais à la formation intellectuelle duquel l'occupation de Francfort, en 1760, les représentations françaises du théâtre de Francfort allaient contribuer, et qui devait porter plus tard le grand nom de Wolfgang Gœthe.

Quant aux événements militaires, qui avaient précédé l'ouverture de cette correspondance, nous les résumerons sommairement à partir de la journée de Crevelt.

Le comte de Clermont, totalement défait dans cette bataille (23 juin 1758), s'était retiré sur Neuss et, jugeant que « la position de Neuss

¹ Communication de M. Brun, rédacteur principal aux Archives de la guerre.

² L'Enfant fut fait brigadier de cavalerie le 4 août 1770 et mourut le 2 juin 1778.

n'était convenable ni pour y attendre l'ennemi, ni pour marcher sur lui, n'y resta qu'un jour et alla camper à Worringen¹ ».

Le 8 juillet, il était remplacé par le marquis de Contades. Après le départ du comte de Clermont, l'armée du Bas-Rhin se trouvait campée entre Neuss et Cologne, à la droite de l'Erft; le prince Ferdinand occupant la rive gauche, les gardes des deux armées n'étaient séparées que par la rivière. « La situation du marquis de Contades était d'autant plus critique, que, renfermé entre le Rhin et l'Erft, les fourrages pouvaient lui manquer et qu'il lui était impossible de passer la rivière devant l'ennemi sans un désavantage manifeste². »

C'est alors que la cour donna l'ordre au prince de Soubise, qui avait établi ses troupes en quartiers d'hiver après sa défaite de Rossbach, depuis Hanau jusqu'à Eisenach et depuis Fulda jusqu'à Warburg, de suspendre sa marche qui était préparée pour se rendre sur le Danube, et de là en Bohême et de faire une diversion en Hesse pour obliger le prince Ferdinand à repasser le Rhin. Il se mit immédiatement en mouvement; son armée était le 11 juillet à Friedberg, le 15 à Butzbach, le 16 à Gross-Linden, le 17 à Wideck et le 18 partie à Marburg, partie à Kirschain. Il s'acquitta de sa mission suivant le but que la cour s'était proposé d'atteindre.

« 1° Il obligea l'armée du prince Ferdinand de quitter la position de la rive gauche de l'Erft et de repasser le Rhin; 2° la diversion à Göttingen et à Eimbeck alarma le pays de Hanovre, procura des contributions et força le prince Ferdinand à s'affaiblir devant le maréchal de Contades de 14,000 ou 15,000 hommes aux ordres du général d'Oberg, qui vint se faire battre à Luternberg avec le prince d'Isembourg; 3° en outre, le prince de Soubise fit vivre les troupes pendant quatre mois aux dépens de la Hesse, s'empara de cent pièces de canon, consumma les subsistances dont les ennemis auraient pu faire usage, et en forma même quelques approvisionnements qui furent une économie sur les dépenses relatives à cette armée³. » Comme il importait aux Français de s'établir solidement sur le Mein, M. de Belle-Isle prescrivit, après bien des hésitations, au maréchal de Soubise de s'emparer de Francfort.

Le comte de Thorenc, le correspondant de L'Enfant, joua un rôle important dans cette occupation. Écoutons-le parler lui-même :

« A la fin de la campagne de 1758, M. le prince de Soubise, qui commandait notre armée en Allemagne, forma le projet de se rendre maître de Francfort pour en faire sa place d'armes au delà du Rhin. Il

1. *Mémoires historiques* de M. de Bourcet, lieutenant-général des armées du Roi. Paris, 1792.

2. *Idem.*

3. *Idem.*

chargea M. de Vault, maréchal général des logis de son armée, d'aller dans cette ville examiner de quelle manière on pourrait la surprendre. Je servais dans la même armée en qualité d'aide-maréchal des logis ; le général jugea à propos que j'allasse avec M. de Vault examiner la possibilité de cette entreprise. Il avait imaginé qu'on pourrait introduire des troupes dans la place le long du Mein et que des officiers et des sergents, à la faveur d'un déguisement, s'empareraient d'une porte. Après avoir examiné le local, nous ne jugeâmes pas le moyen aussi profitable que celui de faire passer un de nos bataillons par la ville avec la permission du Magistrat, et de lui faire faire halte dès qu'il serait entré, pour donner le temps à d'autres troupes de le joindre et se trouver par là en forces et maîtres de la ville. Cette manière de s'en emparer, ayant paru plus simple que toute autre, fut adoptée par M. le prince de Soubise et ce fut d'après ce plan que l'entreprise fut arrêtée ; l'exécution en fut confiée à M. le baron de Wurmser, et je lui fus adjoint¹. »

Enfin : « Le 2 janvier, une colonne s'étant avancée par Sachsenhausen, le Pont et la Fahrgasse jusqu'à la garde des constables, elle fit halte, dispersa le petit détachement qui faisait la garde, occupa le poste, descendit la Zeile, et, après une faible résistance, la grand-garde dut se rendre aussi. En un moment les paisibles rues présentèrent l'image de la guerre. Les troupes s'y établirent et bivouaquèrent en attendant des logements réguliers². »

Le comte de Thorenc fut nommé lieutenant du Roi. « Ce fut le prince de Soubise qui présenta le nouveau gouverneur aux autorités francfortoises. » Les archives de la ville ont conservé les paroles qu'il prononça à cette occasion : « Si je connaissais dans l'armée que je commande un sujet plus propre à faire régner entre vous et vos hôtes la bonne intelligence, je vous le donnerais. En choisissant le comte de Thorenc, je vous prouve combien votre ville m'est chère³. »

Thorenc descendit chez le conseiller impérial Gœthe, Allemand de cœur et « Prussien dans l'âme ». Son fils, qui n'était encore que Wolfgang Gœthe, mais qui exerçait déjà autour de lui les dons d'observation, destinés à faire de lui un si grand artiste, a raconté ainsi l'arrivée de cet hôte : « On logea chez nous le lieutenant du Roi, qui n'avait, quoique militaire, que les affaires civiles à régler, les débats entre soldats et bourgeois, les actions pour dettes et litiges. C'était le comte

1. François de Théas comte de Thoranc. Gœthes Königs lieutenant. Martin Schubart-München-Verlagsanstalt f. Bruckmann, 1896.

2. Gœthe, *Mémoires*, traduits par Jacques Porchat. Hachette, 1893.

3. Michel Bréal, *Un officier de l'ancienne France*. — *Revue des Deux-Mondes*, tome 145, 2^e livraison. Nous ne saurions trop recommander à nos collègues ces pages charmantes où M. Bréal a tracé de main de maître la silhouette du comte de Thorenc.

de Thorane¹, né à Grasse, en Provence; homme de grande taille, maigre, qui avait l'air sérieux, le visage défiguré par la petite vérole, des yeux noirs étincelants, des manières dignes et réservées... Comme le comte entendit parler d'une chambre à tableaux, il demanda sur-le-champ, bien que la nuit fût déjà venue, à jeter du moins un coup d'œil sur ces peintures, à la clarté des bougies. Il aimait passionnément les arts. »

Paul BIRONNEAU.

LETTRE N° I.

J'ai reçu seulement hier, mon cher maître, la lettre que vous m'avez écrite, pour m'inviter au bal de M. le prince de Rohan², j'étais à Darmstadt, dont je ne suis revenu que ce matin, j'irais avec grand empressement à Francfort, mais en vérité, je trouve que par moments je suis trop loin du régiment, au lieu que je reviens dans une heure et demie de Darmstadt; je serais enchanté de rester avec vous et je compte y aller ce carême; je ne pardonne pas à Salonet de n'être pas venu me voir comme il me l'avait promis, et encore moins de ne pas aller à Francfort, étant si près; l'on m'a dit que vous commandiez actuellement, M. de Wurmser³ étant allé à Paris. Voilà donc M. le maréchal de Soubise⁴ dans le ministère. Qui commandera notre armée? en parle-

1. Voyez, pour l'orthographe, *Revue critique*, n° 38-1883, 28-1897, articles de M. Chuquet à qui nous empruntons les états de services suivants du comte de Thorenc : « Lieutenant en second au régiment de Vexin-Infanterie (13 juillet 1734), lieutenant (1^{er} mars 1738), capitaine (16 avril 1743), incorporé avec ce régiment dans le régiment de Vermandois-Infanterie (10 février 1740), aide-maréchal-général des logis surnuméraire à l'armée de Soubise (1^{er} mai 1758), lieutenant du roi à Francfort (15 février 1759), remplacé à sa compagnie (13 avril 1759), commissionné lieutenant-colonel d'infanterie (1^{er} décembre 1762), commandant en second à Saint-Domingue (1^{er} mai 1763), brigadier d'infanterie (27 décembre 1763), rentré en France en 1764, lieutenant du roi à Perpignan (1^{er} janvier 1768), employé comme brigadier à Perpignan (1^{er} mars 1768), avec ordre pour commander en Roussillon en l'absence du comte de Mailly, a quitté sa lieutenance de roi le 30 décembre 1769, maréchal de camp (3 janvier 1770), a obtenu une pension de 6,000 livres le 2 octobre 1791, a fait les guerres de la Succession de Pologne, de la Succession d'Autriche et de Sept-Ans, ainsi que celles de 1763 et 1764 à Saint-Domingue. Chevalier de Saint-Louis le 12 novembre 1749. »

2. Jules-Henri Mériadec de Rohan, duc de Montbazon en Touraine, pair de France, prince de Guéméné, sire de Montauban en Bretagne, titré prince de Rohan; né le 25 mars 1726, capitaine dans Royal-Pologne-Cavalerie en 1744, colonel du régiment d'infanterie de son nom le 26 mai 1745, maréchal de camp le 1^{er} avril 1759, lieutenant général le 22 juillet 1762. Mort en 1800.

3. Baron de Wurmser, colonel en second du régiment d'Alsace, brigadier en 1748, maréchal de camp 16 février 1759, inspecteur général des troupes allemandes, lieutenant-général 25 juillet 1762.

4. Charles de Rohan, duc de Rohan-Rohan, prince de Soubise, né le 16 juillet 1715. Capitaine-lieutenant des gendarmes de la garde le 6 juillet 1734, brigadier le 1^{er} jan-

t-on? Adieu mon cher Seigneur, vous connaissez mon attachement inviolable pour vous.

L'ENFANT.

Si vous voyez Salonet¹ grondez-le de ce qu'il ne vient pas me voir; est-il vrai que M. de Miran² et M. de Clugny³ n'ont pas leurs lettres d'avis pour leurs régiments?

Ce 1^{er} mars 1759 — Gross-Gerau.

LETTRE N° 2.

Au camp d'Engeren, ce 10 juillet 1759.

Je ne vous ai pas écrit, mon cher Thorenc, depuis le commencement de la campagne⁴, vous connaissez ma paresse, il faut l'excuser avec ses amis. D'abord je vous remercie d'avoir payé mon mémoire à M. Hann, je ne l'entendais pas ainsi, je vous priais seulement de retirer l'habit de mon domestique que l'on doit aller chercher chez vous pour me l'apporter; si vous avez occasion,

vier 1740, maréchal de camp le 24 mai 1743, lieutenant-général le 1^{er} janvier 1748. Grand-croix de l'ordre de Saint-Louis le 21 février 1779, maréchal de France le 19 octobre 1758, ministre d'État le 18 février 1759. Mort à Paris le 4 juillet 1787.

Rappelé par la cour pour prendre le commandement d'une armée destinée à passer en Angleterre, il quitta l'armée le 4 février 1759 et remit le commandement au duc de Broglie.

1. Joseph-Jean-Baptiste était le 2^e fils de Pierre-François de Ripert, seigneur de Monclar et de Salonet, procureur général au parlement d'Aix. On trouve sur lui dans le *Travail du Roi* (mai 1769) :

Régiment de cavalerie du Roi.

« Salonnet, 1^{er} capitaine du 1^{er} février 1756, lieutenant en 1734, capitaine en 1743, a servi dans l'état-major de la cavalerie, a donné le meilleur exemple et entretenu la plus grande discipline; est frère de M. de Montclar, procureur général du parlement d'Aix (à la mort de son père). »

On demandait alors pour lui une commission de lieutenant-colonel qui paraît lui avoir été accordée.

2. Anne-Joseph Marie de Verduraux, marquis de Miran, colonel de Bourbonnais-Infanterie 1761, brigadier le 25 novembre 1766, maréchal de camp le 3 janvier 1770, lieutenant-général le 1^{er} janvier 1784.

3. Chevalier de Clugny, colonel de Beauvoisis 1759, brigadier 20 avril 1768, maréchal de camp 1^{er} mars 1780.

4. Les ennemis se rassemblèrent en avril, et le prince Ferdinand ayant débouché par l'intervalle que les rivières de Kinzig et de Nidda laissent entre elles..., le duc de Broglie prit très judicieusement la position de Bergen et fit des dispositions pour l'attendre dans ce poste, où il rassembla ses forces et, par la bonne disposition du canon et la vigueur de ses troupes, il fit repentir le prince Ferdinand de l'avoir attaqué.... et

envoyez-le-moi pour me rendre service ; mandez-moi à combien se monte le mémoire que vous avez payé pour que je puisse m'acquitter. J'ai eu de vos nouvelles par la princesse Max, qui chante vos politesses et vos louanges, ainsi que de M. de la Sône¹, je vous reconnais bien ; elle vous enverra un paquet pour moi que je vous prie de m'envoyer par la poste, si cela n'est pas excessivement gros, je ne sais ce que c'est, je m'en doute presque. Si vous allez à Darmstadt, faites ma cour à tout le monde. Vous savez que M. de Broglie est prince du Saint-Empire², il a tant fait qu'on l'a laissé tenter la prise de Minden, ce qu'il a fait hier ; à dix heures du soir, M. le maréchal faisait partir un détachement sous les ordres de M. le prince de Condé³ qui a trouvé la besogne faite, cela fait honneur à notre duc. M. de Zastrow, blessé à Lutternberg, y commandait avec un bataillon hessois et des piquets, ce qui faisait quatorze cents hommes, le tout est prisonnier de guerre ; on dit qu'il y a de grands magasins ; quand j'en saurai le détail, je vous le manderai. Les ennemis sont à Osnabruck, M. le maréchal est à Hervorden⁴, la réserve de Broglie à Engeren, M. de Chevreuse⁵ observe la garnison de Lippstadt que l'on dit de 4,300 hom-

le réduisit au point de ne pouvoir apporter d'obstacles à la marche des Français lorsqu'ils s'avanceraient en Hesse.

Le plan de campagne du maréchal de Contades décidant ses opérations du côté du Haut-Rhin, il fit différentes dispositions et mouvements sur le Bas-Rhin, pour cacher sa détermination aux ennemis, et tandis qu'ils prenaient des précautions nombreuses, non seulement pour la défense de Munster et de Lippstadt, mais encore pour s'opposer à ses entreprises en Westphalie, ce général disposa son mouvement sur le Haut-Rhin, où s'étant réuni avec le corps du duc de Broglie, il déboucha par la Lahn sur Giessa et Warburg, d'où il se porta à Warburg et à Meerhof, sur la rive gauche de la Diemel le 14 de juin (Bourcet).

L'armée ne se remit en mouvement que le 29 et la retraite du prince Ferdinand, sur le bas Weser, paraissant décidée, le maréchal établit son camp à Hervorden le 7 juillet ; le 8, M. de Broglie était à Engeren.

1. Marquis de la Sône, brigadier 1744, maréchal de camp le 1^{er} janvier 1748, lieutenant-général le 38 décembre 1759.

2. Brevet en date du 28 mai 1759.

3. Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, né à Paris le 9 août 1736, veuf le 4 mars 1760 de Charlotte-Godufride-Élisabeth de Rohan-Soubise, remarié à la princesse douairière de Monaco, 4^e descendant du grand Condé, émigra en 1792 et forma sur les bords du Rhin l'armée dite de Condé, mort en 1818.

4. Louis-Georges-Érasme de Contades, né en octobre 1704. Enseigne au régiment des gardes françaises 1720, sous-lieutenant, lieutenant et capitaine le 27 juin 1729 aux gardes françaises, colonel du régiment de Flandre-Infanterie le 10 mars 1734, incorporé dans Touraine en 1762, colonel d'Auvergne le 12 juin 1734, brigadier le 18 octobre de la même année, maréchal de camp le 1^{er} janvier 1740, inspecteur général d'infanterie le 31 janvier 1745, lieutenant-général le 1^{er} mai suivant, chevalier des ordres le 2 février 1759, maréchal de France le 24 août 1758. Mort à Livry le 19 janvier 1795.

5. Marie-Charles duc de Luynes en Touraine, pair de France, duc de Chevreuse-

mes, sous le général Haidenberg. Ceci prend un bon train. Adieu mon cher Thorenc, je vous embrasse de tout mon cœur, aimez-moi toujours.

L'ENFANT.

LETTRE N° 3.

A Cassel, ce 13 août 1759.

Je viens de recevoir, mon cher Thorenc, l'habit de mon domestique que vous aviez eu la bonté de faire remettre à M. Ginest, officier au régiment de Planta, je vous renouvelle tous mes remerciements, je vous prie de vouloir bien me faire dire l'argent que vous avez avancé pour moi, il faut que je m'acquitte; je profite encore de toutes les offres que vous m'avez faites et en conséquence je vous fais adresser un paquet par la poste qui ne coûtera rien, je vous prie de le faire passer à la princesse Max à Darmstadt, je compte sur votre amitié à ce sujet et je lui annonce; ce sont des tabatières à bonbons que je lui envoie. J'ai vu hier Salonet qui me dit avoir reçu une de vos lettres dans laquelle vous lui demandiez de mes nouvelles, je vous assure que depuis notre malheureuse affaire je n'ai eu ni la force, ni le temps d'écrire, ah! mon cher commandant, je n'avais jamais vu perdre de bataille; voilà la première¹, je ne sais quand nous finirons d'en voir les suites désagréables, nous sommes plus fous que les ennemis, mais

Montfort en Yveline, chevalier des ordres, lieutenant-général, colonel-général des dragons de France, gouverneur de Paris, titré duc de Chevreuse, né le 24 août 1717 (calendrier des princes et de la noblesse pour l'année 1765).

1. Le Maréchal de Contades au Maréchal de Belle-Isle :

Camp de Cassel, le 11 août 1759.

... J'avais formé le projet d'attaquer les ennemis, certain, comme je l'étais, que M. le prince Ferdinand s'était affaibli de 12,000 ou 15,000 hommes. Toute l'armée mise en mouvement la nuit du 31 au 1^{or}, était en bataille à la pointe du jour. Mon ordre était que l'attaque commencerait à une demi-heure du jour; que le signal serait donné pour l'attaque de la droite, et que, les premiers coups de fusil tirés à cette droite, le centre et la gauche marcheraient en avant pour attaquer. D'après la connaissance que j'avais prise de la position des ennemis et que M. le duc de Broglie, chargé de l'attaque de la droite, avait prise par lui-même la veille, j'avais fait mes dispositions en conséquence. M. le duc de Broglie ne jugea pas, le jour de l'action, qu'il fût possible d'attaquer les ennemis par leur gauche, où il voyait plus de troupes qu'il n'en avait vu la veille; il ne jugea même pas possible d'attaquer, étant soutenu par les 16 bataillons aux ordres du chevalier de Nicolai, qui appuyaient à sa gauche et auxquels j'ajoutais 2 brigades d'infanterie de seconde ligne et une brigade de cavalerie.... Il en est résulté que les ennemis n'ont point été attaqués par leur gauche, que je l'ai été par la mienne et en même temps par le centre, où j'ai été percé, ayant mis mes principales forces à

tous d'une même nation, nous sommes une charrue mal attelée, je crains que chacun en particulier ne cherche pas l'avantage, de crainte qu'il ne retombe sur son voisin, enfin, on n'ose parler, mais cela ne va pas bien ; il paraît pourtant que la concorde veut se rétablir, il vaut mieux tard que jamais. Je ne sais ce que nous allons faire, l'armée a encore de la volonté ; M. le marquis de Castries¹ n'est pas heureux, servant deux fois sous ses amis, chargeant avec succès à la tête de la cavalerie et deux fois les batailles perdues². Sa santé a été un peu fatiguée par cette retraite, mais il se porte mieux. Vous devez avoir vu M. le marquis de Beuvron³ qui est parti pour aller prendre les eaux de Spa ; il m'a

la droite ; il est très vrai que les ennemis n'avaient que 8 ou 10 bataillons, le plus grand nombre anglais, dans cette partie, qui étaient en bataille et point en colonne. Incommodés par notre canon de droite et de gauche, ils se déterminèrent à attaquer notre ligne de cavalerie dont la totalité était réunie au centre sur 2 lignes, composant 61 escadrons. — La première ligne voyant cette infanterie déterminée à l'attaquer dans une bruyère rase, la chargea à toutes jambes ; il y eut des régiments qui entrèrent dans la ligne d'infanterie, qui, sans s'ébranler, fit un feu prodigieux. Notre cavalerie se replia tout aussi vite qu'elle avait chargé, la seconde ligne fit la même manœuvre avec aussi peu de succès ; la gendarmerie et les carabiniers eurent le même sort.

... Il ne me fut pas possible de conserver la position que j'avais à Minden avant l'action, quoique la plus grande partie de l'infanterie n'eût pas combattu, les 61 escadrons n'étant pas en état de rendre aucun service et étant nécessaires à cette position. Les ennemis la suivirent avec du canon et l'obligèrent de se replier, ce qui séparait ma droite d'avec ma gauche et me força de prendre le parti de la retraite... (Général comte Pajol, *Les Guerres sous Louis XV*. Paris, Didot, t. IV, p. 417.)

1. Charles-Eugène-Gabriel de La Croix, marquis de Castries, né le 25 février 1727, lieutenant au régiment du Roi-Infanterie le 23 avril 1742, lieutenant de roi en Lanquedoc, gouverneur de Montpellier et Cette le 1^{er} décembre 1743, mestre de camp, lieutenant du régiment du Roi-Cavalerie le 26 mars 1744, brigadier, maréchal de camp et commissaire général de la cavalerie les 1^{er} janvier, 10 mai et 9 juin 1748, lieutenant-général le 28 décembre 1758, mestre de camp général de la cavalerie le 16 avril 1759, chevalier des ordres le 2 mai 1762, capitaine-lieutenant des gendarmes écossais et commissaire général de la gendarmerie en 1770, commandant en Flandre en 1774, ministre et secrétaire d'État au département de la marine d'octobre 1780 à septembre 1787, maréchal de France le 13 juin 1783.

Figure très agréable, valeur franche et noble, très grande application à son métier qu'il entend très bien. (D. G. Pajol, tome IV, page 252.)

2. « Vous voulez bien me faire le détail, écrivait M. de Belle-Isle à M. de Castries, de quelques circonstances de ce qui s'est passé de la part de la cavalerie à la malheureuse affaire du 1^{er} de ce mois. J'y vois que la cavalerie a chargé avec tout le courage possible, mais en détail et non par une disposition générale ; il y aurait trop à dire dans une lettre et je n'ai pas le temps. Il ne m'entre pas dans l'esprit que 60 escadrons en plaine ne puissent pas rompre et fouler aux pieds 9 ou 10 bataillons, tandis que je vois que dans le même lieu, et un moment après, une poignée de cavalerie ennemie a sabré, renversé et mis en déroute 4 de nos brigades d'infanterie, qui composaient en nombre un tiers de plus de combattants que les bataillons anglais qui ont repoussé notre cavalerie. » (Pajol, tome IV, page 407.)

3. Marquis de Beuvron, brigadier le 22 juillet 1758, commissaire général de la cavalerie en 1759, maréchal de camp le 20 février 1761, lieutenant-général le 1^{er} mars 1780.

assuré que, s'il passait à Francfort, il ne manquerait pas d'aller vous voir et s'il ne l'a pas fait, c'est qu'il ignorait que vous y fussiez; on ne peut vous aimer plus qu'il le fait, je n'entends qu'une même voix, mon cher Thorenc, par tous ceux qui vous connaissent, on ne jure que par vous à Francfort. Je vous prie d'assurer de mes respects M^{me} de Lersner et mille compliments à son mari¹; je désirerais trouver dans ma vie quelque occasion de leur prouver toute ma reconnaissance de toutes les bontés que j'ai reçues d'eux. J'ai dit à M. de Castries ce que vous me mandiez à son sujet, il reçoit des nouvelles de M^{me} la Landgrave², je suis très aise qu'elle rende justice à M. de Castries, ce serait une raison qui me ferait jouer au piquet toute la journée à Francfort, si je pouvais lui être bon à quelque chose, car j'aime M. de Castries de tout mon cœur et encore plus que jamais. Si par hasard vous allez à Darmstadt, je vous prie d'assurer de mes respects toute la cour; je reçois des lettres du Landgrave³, du prince Georges, de la princesse Max, on ne peut rien de plus obligeant et de si bon que le souvenir qu'ils veulent bien conserver pour moi; il y a apparence qu'il y aura encore des troupes dans leurs États cet hiver, je voudrais bien que ce fût le régiment, cela me mettrait à même d'aller à Francfort et de vous témoigner les sentiments d'attachement avec lesquels je vous embrasse.

LETTRE N^o 4.

Au camp de Gross-Seelheim, ce 31 août 1759⁴.

J'ai reçu hier, mon cher Thorenc, votre lettre du 28 de ce mois. J'ai bien reconnu votre empressement à rendre service par votre

1. M. de Lersner était grand maître de la maison de Hesse-Darmstadt.

2. Marie-Ève-Sophie, comtesse de Stahrenberg, ci-devant douairière du prince Guillaume-Hyacinthe de Nassau-Siegen, née le 28 octobre 1722, mariée le 25 août 1745 à Constantin, landgrave de Hesse-Reinsfels-Rothembourg, général feld-maréchal au service de l'impératrice reine.

3. 1^o Louis VIII, landgrave de Hesse-Darmstadt, né le 5 avril 1691, feld-maréchal au service de l'impératrice reine.

2^o Georges-Guillaume, prince de Hesse-Darmstadt, second fils du précédent, né le 11 juillet 1722, feld-maréchal lieutenant de cavalerie de l'Empire.

3^o La princesse Max, sœur du landgrave, née le 8 septembre 1698, veuve de Maximilien, oncle du landgrave de Hesse-Cassel, mort le 18 mai 1753, qu'elle avait épousé le 29 novembre 1720.

4. Après la bataille de Minden, le maréchal de Contades se retira par la Hesse sur Giessen et le Haut-Rhin, abandonnant Cassel, Ziegenhain et Marburg.

regret de n'avoir pas vu M. Artaud, il ne sera pas resté à Francfort, il aura été reprendre sa voiture dans le village où sa compagnie a été en quartier cet hiver, je vous fais toujours tous mes remerciements pour lui. Je suis très aise de la nouvelle que vous me donnez de Montauvon, il est agréable de trouver Francfort et Thorenc dans son chemin. Le sang est encore pur dans les Français, car la plus grande partie de nos blessés guérissent. Hier, après avoir reçu votre lettre, j'ai vu Salonet qui m'a assuré vous avoir écrit, il se porte à merveille. Nous ne sommes plus de la réserve de M. de Broglie, toute la cavalerie qui en était¹, avec celle de M. d'Armentières², est revenue joindre l'armée avec M. le duc de Chevreuse qui nous commande; c'est un corps à part, quoique nous soyons campés au milieu de l'armée, notre brigade touche celle de Bourgogne, dont le régiment d'Archiac³ est; nous sommes campés ici, toute la cavalerie: la gendarmerie, les carabiniers, l'artillerie et quatre brigades de cavalerie; la droite est tirant sur les d'Amôneburg, la rivière d'Ohm devant nous, toute la cavalerie est à la droite, l'infanterie à la gauche, appuyant aux bois qui vont à Marburg; on construit des redoutes à la droite et à la gauche, les grenadiers de France et royaux couvrent le quartier général, la légion royale est à Kirschain. M. de Saint-Germain, avec quatre brigades d'infanterie, couvre notre gauche et observe les hauteurs de Marburg; M. le duc de Broglie a son quartier général à Wolfshausen, sur le chemin de Marburg à Giessen, il a joint l'infanterie de M. d'Armentières à la sienne et à tous les dragons; il est campé par pelotons, gardant les hauteurs; les

1. Elle était devenue inutile par la position du terrain et le manque des subsistances.

2. Louis de Conflans, marquis d'Armentières, né le 27 février 1711, mousquetaire en 1726, colonel du régiment d'Anjou le 16 septembre 1727, brigadier le 18 octobre 1734, maréchal de camp le 20 février 1743, lieutenant-général le 14 octobre 1746, chevalier des ordres le 1^{er} janvier 1753, maréchal de France le 1^{er} janvier 1768. Mort le 18 janvier 1774 (État militaire).

3. Créé Coulange, premier Mestre-de-Camp, en 1666 sous Louis XIV, ensuite a été du Bordage, ci-devant du Maine en 1688 et à présent Saint-Simon, et ce rang (26^e) en mai 1736 (5^e abrégé de la carte du militaire de France 1738).

Le 16 août 1737, il passa au neveu de M. de Saint-Simon; Louis-Claude d'Exmien d'Archiac, marquis de Saint-Simon. Le 1^{er} février 1749, il fut donné à Louis-Estienne d'Exmien comte d'Archiac et par suite de l'ordonnance du 1^{er} décembre 1761 il est incorporé dans le régiment du Roi-Cavalerie (6^e cuirassiers).

ennemis sont à Oberwetter, M. du Plessis¹ est dans le château de Marburg avec trois cents hommes, Fischer couvre les hauteurs ; vous savez qu'il a perdu beaucoup de monde² contre les dragons prussiens et la cavalerie anglaise, on voulait absolument le prendre, mais il s'est échappé. Il paraît que l'on veut garder cette position tant qu'on le pourra, il n'y a pour nous que le désagrément de fourrager quelquefois nos amis, je verrais cela avec bien du chagrin si nous allions dans le pays de Darmstadt, on ne saurait me témoigner plus de bontés que j'en reçois de ce pays-là. Vous avez bien raison, le prince Georges est bien respectable et admirable comme homme. On nous avait dit ici que l'on avait entendu dire à M^{me} la comtesse d'Hoyme que Dresde était pris, ce serait apprendre une bonne nouvelle par une belle bouche, tant mieux si elle ne quitte pas Francfort, car c'est un ornement à la ville et je ne veux pas que vous quittiez non plus cette ville. Mille assurances de respects à M^{me} de Lersner et aux dames qui veulent bien se souvenir de moi, mille compliments à M. de Lersner. Adieu, mon cher Thorenc, je vous embrasse de tout mon cœur.

LETTRE N° 5.

Voilà, mon cher Thorenc, M. Roux, auquel je m'intéresse vivement, il est du genre des personnes que vous n'aimez pas trop, mais plus il est dans ce genre, plus il mérite protection ; il est très honnête homme, je le connais depuis longtemps et c'est à la recommandation de mon frère, qui l'a connu à la besogne, vous savez que cela fait preuve de probité, ainsi je ne me fais point de peine de vous le recommander, je vous prie donc de lui accorder tout aide et secours, soyez assuré qu'il n'est pas de l'espèce de certain

1. Lieutenant-colonel de Piémont, fut laissé dans Marburg lors de la retraite de l'armée, avec mission de s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité ; il capitula dans la nuit du 10 au 11 septembre.

2. Le maréchal de Belle-Isle écrit au maréchal de Contades le 1^{er} septembre 1759 : « J'ai reçu ce matin la lettre dont vous m'avez honoré le 28 août, j'y vois avec bien de la peine, par le détail que vous me faites, que M. de Broglie n'avait pas jugé à propos de soutenir le poste d'Ober-Wetter, où était Fischer... ; puisque ni vous ni M. de Broglie n'étiez pas dans l'intention de soutenir Ober-Wetter, il ne fallait donc pas y laisser échiner Fischer..... »

protégé dont vous m'avez fait reproche, il est intelligent, il écrit bien, ainsi il peut être placé dans différents genres. M. le marquis de Castries avait bien voulu permettre, à ma recommandation, qu'il fût employé en Corse, et je ne m'y employais qu'autant que je le connaissais intact, j'ai parlé à Messieurs des fourrages pour lui donner un magasin, je désirerais qu'il fût sous vos ordres, car vous n'auriez qu'à vous en louer par sa conduite et sa probité; ainsi tous ces titres, mon cher Thorenc, doivent lui valoir la protection des honnêtes gens comme vous. Nous commençons à nous ressentir du froid; vous aurez vu M. le duc de Broglie¹ à son passage, l'on assure qu'il va être maréchal et qu'il commandera l'armée cet hiver. Adieu, mon cher Thorenc, j'ai grande impatience de vous embrasser et de vous voir.

L'ENFANT.

Au camp de Muncholzhausen, ce 3 octobre 1759.

LETTRE N° 6.

Au camp de Klein-Lines, ce 14 novembre 1759².

J'ai reçu votre lettre, mon cher Thorenc, après la recommandation que je vous ai faite pour M. le Roux. Sans contredit j'irai à Francfort cet hiver, je compte bien que vous vous souviendrez

1. Victor-François, duc de Broglie, né en 1718, fait brigadier en 1742, aide-major général en 1743, maréchal des camps et armées en 1745, inspecteur général de l'infanterie en 1745, lieutenant-général en 1748, gouverneur de Béthune en 1751, bat l'ennemi à Sundershausen, lui prend 15 pièces de canon, dont 4 lui sont données par le roi, chevalier des ordres de S. M. en 1759; cette même année il gagne la bataille de Bergen, est créé prince du Saint-Empire, commande en chef l'armée d'Allemagne; est fait maréchal de France le 16 décembre 1759, créé maréchal général en 1789, commande l'armée des princes en 1792; créé feld-maréchal général en Russie par un ukase du 26 octobre 1797, mort à Munster en 1804. (*Généalogie de la maison de Broglie*. Paris, 1843.)

« Je me souviens surtout du prince de Soubise comme d'un bel homme aux manières affables; mais encore plus nettement du maréchal de Broglie, qui était jeune, d'une taille peu élevée mais bien prise, vif, prompt et promenant autour de lui un regard spirituel. » (*Mémoires Goethe*, page 82.)

2. Le duc de Broglie prit à la fin d'octobre le commandement de l'armée française campée à Klein-Lines; il remplaça les maréchaux d'Estrées et de Contades. L'armée, affaiblie par des pertes multipliées, découragée par l'échec de Minden, insubordonnée par le relâchement que la longue et pénible retraite qu'elle venait de faire depuis le Weser jusqu'à Klein-Lines avait apporté dans la discipline, se trouvait en outre dans une situation critique: elle occupait un camp d'une trop grande étendue relativement à sa

de moi pour m'y loger. Si vous pouviez rendre le service à M. de Lersner de me conserver le sien, je serais bien heureux, puisque je serais à côté de vous. L'on dit que le régiment sera en quartier du côté de Darmstadt et j'y resterai l'hiver, M. d'Ambly¹ s'en allant ; j'aurai encore le plaisir de causer quelquefois le soir avec vous. L'on ne sait pas quand ceci finira ; il est bientôt temps, car le mauvais temps verra la fin de l'armée, sans cela, surtout de la cavalerie². M. le prince Ferdinand³ s'obstine de rester vis-à-vis de nous. L'on m'a dit que les logements vous regardaient avec M. de la Rosière⁴. Je vous demande de faire attention à la poste. Je vous le recommande très fort, y prenant un vrai intérêt. C'est M. Brun qui est presque un compatriote, étant directeur de la poste de Marseille, ainsi que le père Mesnet. Enfin, mon cher Thorenc, vous me rendrez un vrai service de les bien loger, car je profiterai quelquefois de leur établissement ; je vous prie de faire honneur à ma recommandation, et de faire voir que je suis protégé par un digne lieutenant du Roi, et qu'il me témoigne amitié dont je lui demande continuation en l'embrassant de tout mon cœur.

L'ENFANT.

LETTRE N° 7.

A Darmstadt, ce 13 février 1760⁵.

Bonjour, mon cher Thorenc, je suis arrivé ici hier où je compte

force, et n'était séparée de celle des ennemis, beaucoup plus nombreuse, que par la Lahn et quelques marais, que la gelée pouvait rendre praticables.... L'armée française décampa enfin de Klein-Lines le 5 décembre, l'infanterie cantonna aux environs de Friedberg et la cavalerie derrière l'infanterie. (*Mémoires historiques de Bourcet*, tome I. Opérations militaires du maréchal duc de Broglie depuis la fin d'octobre 1759 jusqu'en janvier 1761.)

1. Marquis d'Ambly, mestre de camp commandant du Commissaire-Général-Cavalerie, brigadier le 20 février 1761, maréchal de camp le 16 avril 1767.

2. Le duc de Broglie au ministre, Klein-Linden 5 novembre :

« La cavalerie est dans un état pitoyable, et le froid, assez vif depuis quelques jours, fait beaucoup de mal aux chevaux. Le manque de fourrages m'inquiète ; les hommes souffrent moins, ayant du bois et bien baraqués. » (D. G. 3525,36, Pajol, tome IV, page 468.)

3. Le prince Ferdinand, feld-maréchal au service du roi de Prusse, gouverneur de Magdebourg, né le 12 janvier 1721, frère du duc de Brunswick-Wolfenbutel.

4. Aide-maréchal des logis de l'armée. — Dragons-brigadier en 1770, maréchal de camp le 5 décembre 1781.

5. Les troupes entrèrent dans leurs quartiers d'hiver vers le 15 janvier. — « L'in-

passer mon carnaval et quelques jours en plus ; je vous prierai de me mander si par hasard il y avait quelques nouvelles au sujet des ennemis et qui regardassent l'armée, parce que je me rendrais tout de suite à Miltemberg¹. Je compte sur votre amitié pour cela. L'on ne parle que de vos plaisirs à Francfort, si je pouvais, j'irais vous y voir, mais c'est un voyage. On a cru ici que vous y viendriez et l'on s'en faisait une joie. Seriez-vous assez aimable pour me mettre aux pieds de M^{me} la landgrave et assurer de mes respects M. le marquis de Ségur². Je ne voudrais pas que l'on sût trop que je suis absent du régiment, ce ne serait pas faire ma cour à M. le maréchal. J'ai reçu des nouvelles de Salonet, il est à Liège, il se porte bien. Adieu, mon cher Thorenc, vous connaissez mes sentiments d'attachement inviolable.

LETTRE N° 8.

A Darmstadt, ce 18 février 1760.

Je profite, mon cher Thorenc, du postillon que M. le prince Georges envoie chez vous, pour vous demander de vos nouvelles et vous prier de faire mettre à la poste les lettres ci-jointes ; pardon de la liberté que je prends, mais je ne sais comment envoyer mes lettres d'ici à la poste ; vous recevrez une lettre de remerciements du prince, je ne saurais vous exprimer combien il est enchanté de toutes vos attentions pour lui, ainsi que toute la cour, qui me charge de vous faire mille compliments. Ce que vous me

fanterie fut distribuée sur le Rhin, le Mein et la Nidda ; la cavalerie en grande partie derrière le fleuve et la première de ces rivières ; les dragons dans la plaine de Friedberg ; l'artillerie à Offenbach, à la gauche du Mein ; les troupes légères, qui avaient le plus souffert, à la gauche du Mein, de même que les débris des équipages des vivres, à l'exception d'un détachement assez considérable pour les besoins accidentels de l'hiver, qui resta à Francfort, où le quartier général fut établi. » (Opérations militaires du maréchal de Broglie.)

1. Où se trouvait le régiment Commissaire-Général.

2. Philippe-Henri, marquis de Ségur, né le 20 juillet 1724, successivement cornette et capitaine au régiment de Rosen-Cavalerie en 1739, colonel du régiment aujourd'hui Vexin et Soissonnais les 22 août 1743 et 1^{er} décembre 1745, brigadier le 25 juillet 1747 ; gouverneur, lieutenant-général et sénéchal des pays de Foix, Donezan et Andorre, gouverneur des ville et château de Foix et lieutenant-général en Champagne et Brie le 23 mars 1748, maréchal de camp le 25 août 1749, inspecteur général d'infanterie le 25 mai 1758, lieutenant-général le 18 mai 1760, chevalier des ordres le 7 juin 1767, commandant en chef en Franche-Comté en 1775, a été ministre et secrétaire d'Etat au département de la guerre depuis le 25 décembre 1780 jusqu'en décembre 1787, maréchal de France le 13 juin 1783.

mandiez de la proposition pour les engager à aller à Francfort, outre qu'ils n'aiment guère à s'éloigner d'ici dans ce moment-ci, ils sont en grand deuil du landgrave de Cassel¹, ainsi il n'y aurait eu aucun moyen de les déterminer à ce voyage. Est-ce que vous ne viendrez pas ici un moment, je désirerais que ce fût dans le temps que j'y serai, je vous assure que l'on vous y aime, mon cher Thorenc, comme vous savez qu'on le fait partout où vous êtes connu. Ce postillon vous trouvera encore au lit, car je sais qu'il y a un ba paré chez M. le maréchal aujourd'hui. Je vous prie de ne pas m'oublier en cas de quelque nouvelle de la part des ennemis ; adieu, mon cher Thorenc, vous connaissez mes sentiments d'attachement avec lesquels je vous embrasse de tout mon cœur.

L'ENFANT.

 LETTRE N° 9.

Il faut, mon cher Thorenc, que vous employiez votre crédit pour rendre un service à une personne de Francfort à laquelle M^{me} la comtesse d'Epstein s'intéresse. C'est un nommé Heiss, faiseur de clavecins, qui en fait un pour elle, mais ayant quatre grenadiers de France logés chez lui, il ne peut y travailler. Voyez quel obstacle cela met pour une musicienne qui s'intéresse à son clavecin. S'il y avait moyen que cet homme n'en eût que deux, il finirait le clavecin ; ne pourriez-vous pas faire ce plaisir, vous connaissez la personne qui s'y intéresse, c'est tout vous dire, de plus si vous l'aviez entendue chanter en s'accompagnant du clavecin, vous feriez l'impossible. M. le chevalier de Nanclas² veut bien vous remettre ma lettre, j'attends votre réponse à ce sujet, toute la cour vous fait mille compliments. J'ai vu chez le peintre de très beaux tableaux pour vous³. Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur.

L'ENFANT.

A Darmstadt, ce 8 mars 1760.

 1. Guillaume, né le 10 mars 1682, landgrave de Hesse-Cassel le 18 avril 1751.

2. Brigadier le 10 février 1759.

3. « Dès les premiers jours de son arrivée, le comte fit appeler auprès de lui tous les peintres de Francfort, comme Hirt, Schutz, Trautmann, Nothnagel, Junker. Ils produisirent leurs ouvrages, et le comte acheta ce qui était à vendre. Ma jolie et claire mansarde lui fut cédée et sur-le-champ elle fut transformée en cabinet et en

LETTRE N^o 10.

A Darmstadt, ce 18 mars 1760.

Je pars aujourd'hui d'ici, mon cher Thorenc, pour retourner au régiment pour notre revue ; je suis au quart d'heure, car on a voulu m'engager à rester pour un concert et demain à cause de ma fête que l'on voulait me fêter, me combler de bontés, c'est-à-dire me donner des présents ; on s'y est pris d'avance, car hier j'ai trouvé dans ma poche une tabatière d'écaille garnie d'or, et un étui de même, garni d'or ; quand j'ai voulu remercier, on m'a tout nié. Ce matin, en voulant payer à l'auberge, ordre absolu de ne point prendre de mon argent ; non seulement on me traite avec bonté et politesse, mais on y met de plus toutes les grâces imaginables. Il ne me reste qu'à chercher les moyens de pouvoir témoigner la reconnaissance et les sentiments dont je suis pénétré ; je vous demande de vouloir bien toujours me seconder en ce qui dépendra de vous, vous le devez bien par l'amitié que l'on a pour vous, car le jour de votre départ on était bien inquiet si vous aviez des flambeaux, on ne cessa de faire votre éloge. Il faut avouer que l'on a une politesse pleine de bonté dans toute l'Allemagne, on ne veut pas que je reste plus de deux jours au régiment. Je compte revenir vers la semaine sainte à Francfort pour être ici après les fêtes de Pâques. S'il y avait quelque chose de nouveau, je vous prie de me le mander à Miltemberg. Adieu, mon cher Thorenc, je vous embrasse de tout mon cœur.

L'ENFANT.

Mes respects, je vous prie, à M^{me} la landgrave et à M. de Ségur. Si vous saviez quelque chose sur M. de Castries, je serais très heureux de l'apprendre. S'il va avec M. de Daun¹, je voudrais bien le suivre.

atelier. Car il avait résolu d'occuper longtemps tous ces artistes, et, avant tout, Seekatz, de Darmstadt, dont le pinceau lui plaisait infiniment, surtout dans les scènes de nature et d'innocence. » (*Mémoires de Goëthe*, page 73.)

1. Daun (Léopold-Joseph-Marie, comte de), chevalier de la Toison d'or et du Saint-Empire, né à Vienne en 1705, colonel du régiment de son père ; 1737, major général, sert contre les Turcs ; 1739, lieutenant-général ; 1745, général d'infanterie ; 1751, commandant de Vienne ; 1754, feld-maréchal ; s'immortalise à Kolin. Aussi brave que circonspect, renommé par ses heureuses réformes dans l'infanterie. Un degré de plus

LETTRE N° 11.

Je vous adresse, mon cher Thorenc, une estafette que j'ai payée. Je vous prie de vouloir bien remettre tout de suite à M. le comte de Lameth la lettre que je vous adresse pour lui et, dès qu'il vous aura donné la réponse, je vous demande de m'envoyer tout de suite une estafette que je paierai ici. S'il fallait avancer quelque chose, je vous prie de le faire pour moi. Ce sera un vrai service que vous rendrez au régiment. Il est question de faire changer nos quartiers et nous envoyer du côté de Nüremberg ; si cela arrive, le régiment est écrasé. Je désirerais prévenir le coup ; rendez-moi les services que vous pourrez en cette occasion, c'en sera un essentiel pour moi. Si je vais si loin, je vous dis adieu pour longtemps. Il faut que vous ayez une réponse de M. le comte de Lameth et que vous me l'envoyiez tout de suite. Dieu veuille qu'elle soit selon mes désirs. Le régiment est écrasé si nous bougeons. Adieu, mon cher Thorenc, je vous embrasse de tout mon cœur.

L'ENFANT.

Ce 31 mars, à Miltemberg 1760.

LETTRE N° 12.

Le régiment, mon cher Thorenc, a reçu ses ordres aujourd'hui pour partir demain pour aller à Uffenheim, dans le pays d'Anspach, entre Rottemburg et Vürtzburg ; c'est à vingt lieues d'ici, vous voyez que l'on n'a pas absolument eu égard à ma demande, et entre nous, mon cher Thorenc, je crois que M. de Chaulieu n'a pas cherché à nous servir dans cette affaire-là ; je vous avoue que cette façon d'être traité m'ennuie, je le mande à M. de Beuvron. Le régiment faisait son dernier effort pour faire cette cam-

de force dans l'esprit l'aurait placé au rang des plus grands hommes de son siècle. Mort le 5 février 1766. Frédéric qui cherchait les batailles où il se croyait sûr de vaincre, trouva dans Daun un nouveau Fabius. Habile dans l'art de choisir son terrain et de s'y retrancher, il sut ramener les combats à des affaires de position. (Pajol, tome IV, page 195.)

Il commandait l'armée de l'impératrice reine ; blessé à Torgau, il quitta l'armée.

1. A servi dans le régiment de Béarn. Employé dans l'état-major de l'armée, brigadier en 1759, maréchal de camp le 25 juillet 1762, lieutenant-général le 5 décembre 1781.

pagne, mais le voilà ruiné ; je laisse aller le régiment et je pars demain pour Darmstadt où de là j'irai à Francfort ; si vous voulez m'écrire à Darmstadt vous me ferez plaisir et cela adoucira mon humeur et me mettra à même de paraître à Francfort avec plus de tranquillité. Je vous prierai, mon cher Thorenc, de me mander s'il y aurait moyen que j'eusse un lit en allant à Francfort, car pendant la foire on ne sait où loger, si M. Seekatz n'était pas chez vous, sa chambre serait trop bonne pour moi. Adieu, mon cher Thorenc, je vous embrasse de tout mon cœur.

L'ENFANT.

Ce 8 avril 1760.

LETTRE N° 13.

Darmstadt, ce 13 avril 1760.

J'ai reçu, mon cher Thorenc, votre lettre du 11 que M. de Viendesell m'a remise hier. Je suis bien sûr que vous avez fait tout ce que vous avez pu pour servir le régiment du Commissaire-Général¹, on vous a donné de mauvaises raisons. Je sais que la vraie aurait été : « Nous ne voulons pas lui faire plaisir », car je suis sûr que M. le maréchal aurait fait ce que nous désirions si on ne lui avait pas persuadé le contraire. Enfin ! cela est fait, « tout est pour le mieux », comme dit Candide, mais il sera bien difficile que le régiment soit rétabli. Je suis ici depuis deux jours où j'ai continuellement entendu louer mon cher Thorenc, on ne peut être plus pénétré de reconnaissance que le sont les princesses et le prince de vos attentions et bontés pour cet officier de Royal-Bavière. Le prince m'a dit qu'il devait aller dîner chez vous à Francfort. S'il ne vous en a pas parlé, faites semblant de l'ignorer. Si je suis ici, je lui demanderai de l'accompagner. S'il y avait quelque chose de nouveau sur la marche des troupes, je vous prie de ne pas m'oublier et de me le mander tout de suite, car je partirais bien vite pour aller rejoindre le régiment. Je compte à Francfort voir vos médecins pour mes maux de reins qui deviennent pres-

1. Le régiment du Commissaire-Général fut formé de celui de M. d'Esclainvilliers, premier commissaire général par commission en 1654, en charge en 1656. (3^e cuirassiers actuel.)

que continuel. Vous ne voulez donc pas que la paix se fasse ? Il est vrai que je la trouve impossible dans ce moment-ci, malgré la nécessité où sont toutes les puissances de la faire. M^{me} la comtesse de Hoyme est arrivée avant-hier ici. Elle veut repartir demain, on fait tout son possible pour qu'elle reste plus longtemps, on est enchanté d'elle. Il est vrai que plus on la voit, plus elle plaît. Adieu, mon cher Thorenc, je vous embrasse de tout mon cœur.

Je vous prie de faire mettre à la poste la lettre ci-jointe.

LETTRE N^o 14.

A Darmstadt, ce 18 avril 1760.

J'ai montré vos diamants, mon cher Thorenc, ainsi que vous le désiriez. Je n'ai pu vous les renvoyer par votre domestique, car à peine a-t-on pu les voir, ce jour-là étant celui de la naissance du landgrave, ce qui a amené ici beaucoup de monde. Ne vous les portant pas moi-même, je vous les renvoie par une occasion sûre. Si M. le prince d'Holstein¹, ainsi que beaucoup d'autres personnes n'avaient pas été hier ici, le prince Georges aurait été dîner chez vous le jour de l'académie de peinture ; je ne puis vous dire quel jour il ira, mais vous le saurez sûrement ; il médite un voyage de l'autre côté du Rhin chez son beau-père, pour aller voir la sœur de sa femme² qui vient d'épouser le prince de Nassau-Ussingen. Je compte avoir le plaisir de vous embrasser un de ces jours ; on nous avait parlé de paix, mais je crois que l'impossibilité où l'on est de la faire, l'empêchera. Adieu, mon cher Thorenc, je vous embrasse de tout mon cœur.

De vos bijoux ce que le prince et la princesse auraient le plus désiré, ç'eût été les cornes, c'était ce que l'on avait le plus vanté. Je vous prie de faire mettre cette lettre à la poste.

1. Charles-Frédéric, prince d'Holstein-Beck, né le 5 janvier 1732, mestre de camp lieutenant de Royal-Allemand en 1746, brigadier le 10 février 1759, maréchal de camp le 20 février 1761.

2. Le prince Georges avait épousé, le 15 mars 1748, Marie-Louise-Albertine, comtesse de Leiningen-Hildesheim, née le 16 mars 1729 ; sa belle-sœur, Marie-Félicité, épousa, le 6 avril 1760, Charles-Guillaume de Nassau, colonel au service de Hollande, né le 9 novembre 1735.

LETTRE N° 15.

Ce dimanche au soir, mai 1760.

Le prince Georges m'a dit ce soir qu'il irait dîner¹ chez vous mardi après-demain, je crois qu'il ira seul, mais il pourrait y avoir deux personnes d'ici qui seront à Francfort, pour moi j'irai sûrement; la princesse Max m'a dit que si ce n'avait été son grand deuil, elle y serait allée volontiers; elle me charge, ainsi que la princesse et comtesse, de bien des choses pour vous; j'ai demandé au prince qui il désirait, il ne m'a nommé personne, vous êtes votre maître sur cela. Adieu, mon cher Thorenc, je vous embrasse, à mardi.

L'ENFANT.

LETTRE N° 16.

Ce 8 mai 1760.

Je vous prie, mon cher Thorenc, de faire mettre à la poste la lettre que je vous envoie ci-jointe. Donnez-moi, je vous prie, des nouvelles de l'armée. Je n'en sais aucune, je crois que nous ne tarderons guère à camper², instruisez-moi un peu de cela, et si le hasard vous faisait apprendre quelque chose de particulier pour le régiment, vous auriez la bonté de me le mander. Le prince Georges en arrivant n'a cessé de me parler de toutes vos attentions pour lui; il me charge, ainsi que les princesses, de vous dire bien des choses de leur part; vous êtes mon rival, ici, pour les marques d'amitié que l'on vous témoigne, et je les regarde comme pour moi, par votre amitié, mon cher Thorenc. Je vais quelquefois voir le cher Seekatz³, il est très bien logé et travaille à

1. « Le comte tenait chaque jour table ouverte. » (*Mémoires de Goethe*, page 71.)

2. L'armée commença sa concentration le 15 juin, pour les corps les plus éloignés; elle était terminée le 22. L'armée était réunie à Grünberg.

3. Le comte de Thorenc avait chargé Seekatz de lui peindre des scènes champêtres, « où les vieillards, peints d'après nature, lui réussissaient admirablement; il était moins heureux dans les jeunes hommes la plupart trop maigres, et ses femmes déplaissaient par la raison contraire. C'est qu'il était le mari d'une bonne grosse petite personne, mais désagréable, qui ne lui permettait guère d'autre modèle qu'elle-même, en sorte qu'il ne pouvait rien produire de gracieux.... Il était élève de Brinckmann, dont le pinceau n'est pas à dédaigner dans les tableaux de chevalet. » (*Mémoires de Goethe*, page 74.)

vos tableaux ; quand j'entre chez lui, je suis comblé de politesses par madame et monsieur ; ils me témoignent toute l'envie qu'ils ont de vous contenter, je regrette de ne pas savoir l'allemand, car ils me disent de bien belles choses. Nous avons été hier à la campagne du prince Georges, où nous avons fait une collation, qui nous a servi de souper ; on ne peut être plus attentionné, la meilleure chère, le meilleur vin, les honneurs faits par lui et par la princesse, comme maîtres de maison, tout cela avec toute la grâce et les bontés dont ils sont capables l'un et l'autre. Adieu, mon cher Thorenc, je vous embrasse de tout mon cœur.

L'ENFANT.

J'ai reçu des nouvelles de M. de Castries ; il a la bonté de s'occuper toujours de moi.

LETTRE N° 17.

A Darmstadt, ce 15 mai 1760.

J'ai reçu hier, mon cher Thorenc, une lettre de M. d'Ambly. Au sujet de votre vin de Champagne, vous avez déjà reçu, ou vous devez recevoir un panier de cinquante bouteilles, dont quarante-cinq du vin que vous avez demandé, quatre de vin mousseux, qui seront marquées avec un fil rouge au col, et une de vin rouge, ledit panier avec le vin, le panier et l'empaillage, vous coûtera soixante et quatre livres ; il faut vous avertir qu'il ne faut goûter ce vin que huit jours après son arrivée ; à l'égard du vin mousseux, il faudra que vous ayez la bonté d'en envoyer ici au prince Georges pour qu'il en goûte, c'est un essai, qui est un peu pour lui. Le prix de ce vin mousseux sera de quarante sols la bouteille et le vin rouge de trente, votre vin à vous est de 1757 ; on n'a pas voulu vous envoyer du vin de Champagne rouge, parce que l'été il y a du risque qu'il ne tourne en chemin. Je me suis acquitté de vos commissions auprès de Seekatz, il y a seulement un de vos grands tableaux de commencé, il a très bien entendu l'histoire des *tailles*¹, je lui ai mis le cœur joyeux en lui parlant du vin,

1. Thorenc se fit « envoyer de Grasse, où son frère aîné possédait une belle maison, les mesures de toutes les chambres et de tous les cabinets ; ensuite ayant examiné

vous connaissez la façon de prendre les peintres, et surtout allemands. Je suis à merveille avec toute la maison Seekatz, car dès que je parais, tout vient au-devant de moi. J'ai vu passer hier beaucoup de personnes qui sont allées à Mannheim, à l'Opéra, MM. de Souastre¹, d'Autichamp, de Puységur et de Thann. M. le comte de Hoyme est arrivé à près de onze heures, il avait envoyé devant son coureur, et un domestique pour lui faire préparer des chevaux, il n'en a pas trouvé, ce qui l'a arrêté trois grandes heures à la poste, il a passé encore M^{me} Gaito, enfin c'est une procession pour aller à cette fête de Mannheim ; je vous remercie des nouvelles que vous m'avez données, j'ai toujours cru la paix trop difficile dans ce moment-ci, malgré que l'on ait dit que M. le maréchal de Belle-Isle² avait dit à des officiers généraux que ce n'était pas la peine de partir, il me semble que le vin est tiré pour cette campagne et que l'on veut le boire. Je suis très fâché de la maladie de M^{sr} le landgrave et de celle de madame, je vous prie de me mettre à leurs pieds, je vous renouvelle toutes les assurances de compliments de la part des princesses, du prince, et de M^{me} la comtesse. Adieu, mon cher Thorenc, je vous embrasse.

L'ENFANT.

Je vous prie de faire mettre à la poste la lettre ci-jointe. N'avez-vous pas le ceinturon de mon sabre que M. le maréchal vous a rendu ?

(A suivre.)

avec les artistes les compartiments des murailles, il détermina la dimension des grands tableaux à l'huile qui seraient exécutés pour les remplir. Ces peintures ne devaient pas être encadrées, mais fixées aux murs comme tapisseries. » (*Mémoires de Gæthe*, page 73.)

1. 1^o M. de Souastre de Guines, colonel aux grenadiers de France.

2^o Beaumont, en Dauphiné. Branche aînée : Jean-Thérèse-Louis, appelé marquis d'Autichamp, colonel du régiment de dragons de son nom, né le 17 mai 1738, lieutenant du roi d'Angers, a fait la campagne de 1757 en qualité d'aide de camp du maréchal duc de Broglie.

3^o M. le marquis de Puységur, colonel de Vexin en 1738, brigadier en 1745, maréchal de camp en 1748, lieutenant-général le 17 décembre 1759.

4^o M. de Thann.

2. Belle-Isle (Louis-Charles-Auguste Fouquet, duc de), maréchal et pair de France, ministre secrétaire d'État de la guerre, 3 mars 1758-26 janvier 1761, membre de l'Académie française, gouverneur de Metz et des Trois-Évêchés, ambassadeur extraordinaire à la diète de Francfort pour l'élection de l'empereur Charles VII (1742). Se distingua comme lieutenant-général dans la campagne de 1734. Concourut à la paix de 1736 qui assura la Lorraine à la France. En 1742, sauva, par une belle retraite, les Français renfermés dans Prague. Mort en 1761 à 77 ans. (*Annuaire de l'Armée française*, Berger-Levrault et C^{ie}.)

LE GÉNÉRAL DE DIVISION MARBOT (ANTOINE)

DANS LES PYRÉNÉES OCCIDENTALES

1794

L'éclat jeté sur la personnalité du général baron de Marbot par la publication de ses *Remarques critiques*¹ et surtout par ses *Mémoires* a laissé dans l'ombre la figure de son père, homme de moyens et de caractère, qui exerça les plus hautes fonctions publiques et se distingua en combattant dans des conditions particulièrement difficiles dans les Pyrénées et en Ligurie.

Ancien garde du corps, passé aux dragons de Schomberg, Marbot devient administrateur, puis représentant de la Corrèze à l'Assemblée législative. Il fuit les excès révolutionnaires en rentrant dans l'armée et va combattre à la frontière d'Espagne dans le corps des chasseurs des montagnes. En moins de deux ans, il obtient les grades d'adjudant général et de général de brigade. Il concourt à l'organisation des troupes, seconde Dagobert dans sa pointe sur la Cerdagne et ravitaille Mont-Louis. Nommé général de division à l'armée des Pyrénées occidentales commandée par Moncey, il lutte dans les vallées de Roncevaux et de Bastan, en prenant une part active au grand mouvement de notre armée qui refoula les Espagnols jusque sous les murs de Pampelune.

Destitué sans motifs plausibles, puis réintégré dans son commandement, Marbot entre aux Cinq-Cents et devient président de cette Assemblée. Mais il laisse de nouveau la toge pour l'épée, et prend le commandement de la 17^e division militaire, à Paris. Refusant de se compromettre avec Sieyès, il accepte, par dévouement, le comman-

1. *Remarques critiques sur l'ouvrage du lieutenant-général Rogniat* (Paris, 1820), qui valurent à leur auteur d'être porté au testament de Napoléon.

dement de l'une des divisions de cette malheureuse armée de Ligurie, qu'il ramènera épuisée dans les murs de Gènes où lui-même succombera des suites d'une blessure et du typhus, à l'âge de 47 ans.

Dans la brochure intitulée : *Tableau de la campagne des Français depuis le 8 septembre an I jusqu'au 15 pluviôse an III, présenté le 14 par Carnot au nom du Comité du Salut public*, Marbot est cité à l'occasion de différents faits d'armes, notamment, le 26 thermidor an II, à la prise d'Alloqui, le 18 fructidor de la même année à l'affaire de Lescun et, enfin, comme commandant au combat d'Ostès, les 4 et 5 frimaire an III, où sa division mit les Espagnols en déroute après une lutte acharnée.

Nous donnerons, avec le rapport qu'il rédigea à l'occasion de cette dernière affaire, celui qui a trait aux combats livrés, les 25 et 26 vendémiaire, entre Lecumberri et Villanova, combats qui firent tomber entre nos mains les forges d'Eguy et d'Orbaicete. Ces actions, peu connues, firent honneur à nos armes et méritent d'être rappelées. Mais pour mieux faire comprendre le rôle joué par Marbot dans ces différentes affaires, nous exposerons, au préalable, d'après un ouvrage écrit sur cette campagne¹, l'ensemble du plan du général Moncey, récemment nommé au commandement de l'armée des Pyrénées occidentales en remplacement de Muller.

La ligne française s'étendait démesurément, de la vallée d'Aspe au camp retranché de Saint-Sébastien, formant angle saillant à Tolosa. « Il fallait dégager la gauche de l'armée qui, se trouvant encore en France, avait devant elle la plus redoutable portion de l'armée espagnole... Il fut décidé que les opérations seraient commencées en essayant de débusquer l'ennemi de la vallée de Roncevaux, qu'il occupait en nombre ; on devait, pour arriver à ce résultat, faire converger plusieurs colonnes parties de points différents et qui auraient pour objet de couper l'ennemi de sa base d'opération en lui faisant mettre bas les armes. »

L'exécution de ce projet présentait de grandes difficultés ; il fallait porter avec promptitude et en secret une quinzaine de mille hommes d'Elisonzo et Saint-Esteban jusqu'à Lanz en Navarre ; de là, s'étendant sur la gauche en plusieurs colonnes, ces troupes devaient aller se lier avec une division de 6,000 hommes qui, partie des Tardets par les montagnes d'Erroymendy et de Larrau et traversant le village d'Ochagavia dans la vallée de Salazar, fût venue occuper les hauteurs de Villanova, au-dessus d'Orbaicete et des fonderies royales ; ces deux « colonnes réunies eussent alors fermé d'un cordon étroit de troupes choisies la division espagnole, qui, vigoureusement pressée de

1. *L'Armée des Pyrénées occidentales, éclaircissements historiques sur les campagnes de 1793-1794-1795*, par E. Ducéré (Bayonne, 1880).

front par les soldats républicains rassemblés à Saint-Jean-Pied-de-Port, eût été obligée de se rendre. Ce plan, admirablement conçu, exigeait surtout une grande promptitude d'exécution ; les colonnes qui devaient converger vers le même point se trouvaient à une distance énorme et dans un pays très difficile... La division de Tardets avait toute la chaîne des Pyrénées à traverser... En outre, 9 bataillons devaient faire une démonstration sur Lecumberri pour y occuper l'ennemi, tandis que 6 autres bataillons, formés en deux colonnes, devaient relier cette division aux troupes maîtresses de Lanz. »

Le mouvement commença du côté d'Elisonzo sur Lanz, comme il avait été prescrit ; les Espagnols se retirèrent sur le fort de Burguete, le 26 vendémiaire.

La seconde division, forte de 7 bataillons, commandée par Marbot, quitta Tardets le 23, atteignit Larrau le 24, se fractionna en trois colonnes, dont deux devaient passer à Jalon, et la troisième par les monts Abodi. On enleva Ochagavia, et deux colonnes, s'y réunissant le 25, se portèrent sur Villanova en traversant la Sotoya et atteignirent Burguete. La troisième colonne, longeant la crête des monts Abodi, alla investir la fonderie d'Orbaicete. Voyons, maintenant, les rapports de Marbot.

Vicomte DE BOISLECOMTE.

Combats d'Abodi et de Burguete.

25 et 26 vendémiaire an III (16 et 17 octobre 1794).

Je commandais la division des vallées depuis mon arrivée à l'armée des Pyrénées occidentales (depuis environ quatre décades) lorsque je reçus l'ordre d'aller prendre le commandement de la 2^e division à Irun (?). En conséquence, je partis de Pau le 8 vendémiaire an III pour me rendre à ma nouvelle destination. A moitié chemin, je rencontrai le général en chef (Moncey) qui se rendait à Pau pour conférer avec moi. Nous entrâmes dans une auberge : il me fit part de son projet d'attaque pour parvenir sous les murs de Pampelune. Il me dit qu'il me destinait le commandement de l'aile gauche ; qu'à cet effet je devais retourner dans les vallées pour y réunir les troupes à mes ordres et faire les préparatifs nécessaires pour ce mouvement important.

Je revins donc sur mes pas. Je portai mon quartier général à Oloron pour faire mes dispositions. C'est là que je réunis toutes les troupes que je pus extraire des différentes vallées.

Ces mouvements pouvant donner de l'inquiétude à l'ennemi, je m'attachai à éloigner de sa pensée tout ce qui aurait pu lui faire croire qu'ils pouvaient avoir pour but des opérations combinées avec le corps de l'armée dont j'étais très éloigné. C'est dans cette vue que je fis une reconnaissance par les cols de la vallée d'Ossau. Je me portai sur les postes ennemis au col d'Anéou, où il avait établi un petit camp. Peu de jours après, je fis faire une autre reconnaissance sur la gauche du même camp par le capitaine Desmoulins, commandant les grenadiers du Lot. Ces mouvements produisirent l'effet que je désirais. L'ennemi n'était pas en force sur ce point, il s'y renforça. Il craignit que je n'eusse envie de déboucher par cette vallée pour aller attaquer la forteresse de Jaca. Je continuai à fortifier cette crainte : je fis porter beaucoup d'instruments et de munitions dans la vallée d'Ossau, j'y rassemblai quelques moyens de transport ; j'y formai une petite ambulance et un magasin de vivres. Je dégarnis totalement la vallée de Tardets par laquelle je devais passer pour pénétrer dans la vallée de Salazar et je portai ces troupes à Oloron¹.

L'ennemi, trompé par ces mouvements, continua d'être dans la plus grande sécurité sur la droite de son armée.

Le 24 vendémiaire, je me mis en marche et ma division alla passer la nuit du 24 au 25 sur la montagne de Larrau, au débouché de la vallée de Tardets. Ma division agissante se trouvait alors composée ainsi qu'il suit :

- *4° bataillon basque (chasseurs) ;
- *2° bataillon d'infanterie légère ;
- 3° bataillon des Basses-Pyrénées ;
- 4° bataillon des Basses-Pyrénées ;
- *5° bataillon des Basses-Pyrénées ;
- 8° bataillon du Lot ;
- 6° bataillon de Tarn-et-Garonne ;
- 7° bataillon de Lot-et-Garonne ;
- *Un détachement du 12° de hussards ;

1. Ces manœuvres préliminaires expliquent les retards qui semblent étonner l'auteur de l'ouvrage sur la campagne des Pyrénées occidentales.

* Les troupes marquées d'un astérisque sont des corps de nouvelles levées qui n'avaient jamais vu l'ennemi et que j'avais extraites de la division des Vallées. J'avais laissé le reste de cette division dans ses cantonnements comme incapable de servir activement.



ANTOINE MARBOT

GÉNÉRAL DE DIVISION (1750-1800)

40 canonniers ;

Les grenadiers du 7^e du Lot ;

*Un détachement des chasseurs Aurois.

Mon avant-garde était composée de 1,100 chasseurs sous les ordres du chef de bataillon d'Harampé, commandant du bataillon basque.

Le corps de bataille était composé de six bataillons, des compagnies de grenadiers de la division et de 300 chasseurs tirés des différents corps et réunis sous les ordres du capitaine Dupasquier, adjoint à l'état-major.

Le corps de bataille était partagé sous les ordres des généraux de brigade Rouché¹ et Morand².

Le 7^e bataillon du Lot était destiné à former l'arrière-garde et à servir de réserve selon le besoin.

J'avais avec moi l'adjudant général Junker dont les connaissances locales et les talents me furent d'une grande utilité.

Ce fut dans l'ordre que je viens d'indiquer que la division se mit en mouvement le 25 à une heure du matin. Marchant en silence au milieu d'un bois épais, gravissant une montagne très escarpée, défilant par un sentier très difficile et dont la pente était

1. Rouché dit Jacob (Pierre), né à Mazamet (Tarn), le 25 octobre 1751 ; volontaire dans le 2^e bataillon du Tarn ; adjudant-major le 1^{er} novembre 1792 ; chef de bataillon en second le 26 avril 1793 ; général de division (25 germinal an II) ; employé à l'armée des Pyrénées, n'a exercé que les fonctions de général de brigade ; n'a point été compris dans la nouvelle organisation des états-majors des armées ; arrêté le 25 prairial an III.

2. Baron Morand (Joseph), né le 18 juillet 1757, à Allemans (Dordogne) ; volontaire au bataillon de Guyenne-Infanterie le 30 janvier 1774 ; cadet gentilhomme au régiment de Picardie devenu Colonel-Général-Infanterie 6 juin 1776 ; sous-lieutenant le 2 juin 1777 ; lieutenant en second 4 juin 1780 ; lieutenant en 1^{er} 15 juin 1783 ; capitaine le 28 juin 1787 ; entré dans la garde nationale de Besançon en 1789 ; commandant la garde nationale de Saint-Étienne-de-Puycorbier avril 1790 ; It... du district de Mussidan 2 juillet 1791 ; capitaine au 56^e régiment d'infanterie 12 janvier 1792 ; aide de camp du général Renault 20 août 1792 ; adjudant-major chef de bataillon aux Pyrénées occidentales 8 mars 1793 ; nommé provisoirement général de brigade 14 novembre 1794 ; confirmé dans ce grade 1^{er} juin 1795 ; employé à l'armée de l'Ouest 10 septembre 1795 ; à l'armée de l'intérieur 30 octobre 1795 ; à l'armée du Nord et commandant la place de Cambrai 20 décembre 1795 ; commandant la place de Metz 1^{er} octobre 1796 ; la place de Luxembourg 21 mars 1797 ; la place de Paris 24 juillet 1799 ; général de division 27 avril 1800 ; commandant la place d'Alexandrie et la 1^{re} division de l'armée d'Italie 20 avril 1801 ; la 22^e division (Corse) 22 décembre 1801 ; disponible le 10 avril 1811 ; remplié au 1^{er} corps d'observation de l'Elbe 7 février 1812 ; commandant la Poméranie suédoise 29 février 1812 ; la 34^e division d'infanterie au 11^e corps d'armée 24 mars 1813 ; tué d'un boulet devant Lunebourg, 2 avril 1813.

très rapide, nous arrivâmes au point du jour sur le plateau qui sépare la vallée française de Tardets de la vallée espagnole de Salazar, ayant à notre droite le mont Erroymendi. Je mis de suite ma division en bataille ; je réunis les chefs de corps au centre ; je leur fis donner les ordres par les généraux et les commandants chefs de colonne et je leur expliquai le but de notre marche et les moyens que nous allions employer.

Cette méthode m'a paru souvent nécessaire dans la guerre des montagnes où les chefs de corps sont obligés parfois au milieu de l'action de prendre eux-mêmes un parti, à raison de la difficulté ou pour mieux dire de l'impossibilité des communications. Cette précaution me parut du reste indispensable dans la circonstance. Le mouvement que nous faisons était très délicat et très dangereux. Nous allions nous jeter sur les divisions de l'ennemi, sans connaître le pays ; il fallait s'y reformer très en avant. Du point d'où je partais, j'avais environ quinze lieues à faire pour me réunir à la hauteur de Burguete avec le général Laborde, qui faisait par la droite le même mouvement que je faisais par la gauche. Nous devons donc nous attendre à voir nos communications coupées à mesure que nous avancerions, et nous n'avions de salut que dans la victoire.

Lorsque mes ordres eurent été donnés et expliqués, un officier présent m'adressa la parole en me disant : « Mais, mon général, où est la retraite en cas de malheur ? » Je lui répliquai sur le champ : « Il n'y a point de retraite ; je n'en veux pas ! » Ce mot que le hasard me présenta fut heureux, car il porta l'enthousiasme dans tous les cœurs. « Allez, ajoutai-je, allez dire à mes camarades que nous allons combattre ; qu'à mesure que nous avancerons nos derrières seront coupés, mais que cela est indifférent parce que la victoire est à nous ! »

Chaque chef s'étant mis à la tête de son corps rendit mes intentions et mes paroles à sa troupe. Les soldats répondirent par le cri de « Vive la République ! » et je donnai l'ordre de marcher à l'ennemi.

L'avant-garde aux ordres de d'Harampé passa bientôt le col de Larrau, culbuta les avant-postes ennemis et s'empara de deux redoutes qui défendaient l'entrée de la gorge de Salazar. Les

troupes qui avaient abandonné les redoutes se rallièrent sur un plateau en arrière. Je les fis attaquer avec vivacité : elles soutinrent ce combat avec calme, mais les Basques les forcèrent d'évacuer cette position avec perte d'environ 40 hommes tués, dont un capitaine et un lieutenant. Alors elles se réfugièrent dans le bois qui couvre le mont Abodi, au point où vient aboutir l'extrémité de la forêt d'Iraty. De cette position, elles faisaient un feu très vif sur mon avant-garde qui les approchait en gagnant toujours quelque peu de terrain, mais lentement.

Le brouillard qui couvrait la montagne au point du jour commençait à se dissiper et je vis alors très clairement la position des troupes ennemies que j'avais à combattre.

Mon corps de bataille ne pouvait avancer qu'avec lenteur, la difficulté des chemins ne permettant de marcher que sur deux hommes de front et souvent il fallait défiler un à un.

J'ordonnai alors au commandant de l'avant-garde d'amuser l'ennemi par un feu bien nourri et de ne marcher à lui que lorsqu'il me verrait faire un mouvement avec tout le corps de bataille.

La montagne d'Abodi que nous avons en face de nous, un peu sur notre droite, est un immense plateau dont les bords couverts de bois sont très escarpés. Arrivé au sommet, on trouve une esplanade très longue qui s'étend depuis l'entrée de la vallée de Salazar jusqu'auprès des fonderies d'Orbaïcete du côté de l'ouest et sur le village de Villanova, du côté du midi. La montagne d'Abodi a sur son flanc du côté de l'ouest la superbe forêt d'Iraty ; du côté de l'est, elle borde une partie de la vallée de Salazar dans laquelle se trouve la petite ville d'Ochagavia qui est dominée par le mont Abodi. L'autre côté de cette partie de la vallée de Salazar est dominé par une chaîne de montagnes un peu moins élevée que le mont Abodi. L'ennemi occupait toutes ces montagnes.

Pendant que je hâtais la marche des troupes pour m'emparer du mont Abodi, trois bataillons espagnols traversèrent le plateau qui environne cette montagne et vinrent se mettre en bataille sur le point appelé Depicatia Soroa, leur gauche appuyée à la forêt d'Iraty, afin de soutenir leurs avant-postes qui se défendaient dans le bois.

Je détachai alors cinq compagnies de grenadiers avec ordre

d'entrer dans le bois pour gagner la gauche de l'ennemi et l'attaquer à la baïonnette sans tirer. Mon avant-garde tâcha de déborder sa droite en continuant un feu bien nourri, et j'attaquai sur le front avec les troupes commandées par le général Rouché. Nous essayâmes un feu terrible en apparence, mais l'audace des grenadiers qui fondirent sur le flanc de l'ennemi sans tirer un seul coup de fusil et la marche imposante des troupes de front qui arrivèrent très près l'arme au bras, répandirent un tel trouble, que ce feu mal dirigé ne fit aucun effet. Nous n'eûmes personne de tué. L'ennemi se débanda; en un clin d'œil, le plateau fut nettoyé et nous restâmes maîtres de la montagne. L'ennemi alla se rallier de l'autre côté de la vallée de Salazar sur les hauteurs occupées depuis le matin par des paysans armés.

Arrivé au point Depicatia Soroa, j'avais, en même temps que j'attaquais l'ennemi sur le mont Abodi, détaché le général Morand avec 2,000 hommes pour s'emparer de ces hauteurs. Les paysans se défendirent mieux que les troupes réglées. Ils furent secourus par une nuée de leurs semblables armés, accourus des vallées voisines et disputèrent le terrain avec valeur. Réunis aux troupes de ligne qui avaient abandonné la montagne d'Abodi, ils recommencèrent le combat.

Je renforçai alors le général Morand de deux bataillons et je me portai sur la hauteur de l'Ermitage qui domine Ochagavia, pour couper la retraite à l'ennemi s'il cherchait à se retirer vers les fonderies.

Après un combat très vif, le général Morand se rendit enfin maître des hauteurs. Il poussa l'ennemi avec vigueur, le dispersa entièrement et, après lui avoir tué beaucoup de monde, il se replia sur Ochagavia ainsi qu'il en avait reçu l'ordre. Nous y passâmes la nuit du 25 au 26. J'ordonnai au général Rouché de bivouaquer sur la montagne d'Abodi avec 3,000 hommes et d'en partir le 26 avant le jour pour marcher sur les fonderies d'Orbañcete. Son ordre portait de sommer toutes les troupes espagnoles qui occupaient les redoutes de cette partie de mettre bas les armes. Il ne devait leur donner qu'une minute pour délibérer; en cas de refus, il était ordonné d'attaquer sur-le-champ. J'avais poussé la précaution jusqu'à lui donner la sommation écrite de ma main. Par ce

mouvement, l'ennemi pris à revers se trouvait attaqué par derrière ses lignes, tandis qu'il devait être attaqué sur tout son front par le corps de bataille de l'armée française. C'était le but de la marche délicate que nous faisons.

En même temps je devais marcher avec le reste de ma division sur Villanova, y prendre une position défensive, pousser des partis jusqu'à Burguete et couper toutes les communications des fonderies à Pampelune. Telles étaient mes intentions.

Si tout cela eût été bien exécuté, il est évident que l'ennemi attaqué sur son front et sur ses derrières devait être mis dans le plus grand désordre et, dans le cas où il n'aurait pas mis bas les armes, il devait être passé au fil de l'épée ou fait prisonnier par les troupes détachées entre Villanova et Burguete et la division aux ordres du général Laborde.

Le général Rouché rendit toutes ces combinaisons inutiles. Il partit le 26 de la montagne d'Abodi en même temps que je quittais Ochagavia. L'avant-garde arriva à Villanova à midi et en partit sur-le-champ pour se porter sur les hauteurs de Burguete. J'étais rendu à Villanova avec les troupes du général Morand à une heure. J'y pris position, ainsi que j'en avais l'ordre du général en chef. J'ordonnai à d'Harampé, commandant l'avant-garde, de communiquer avec le général Laborde, d'occuper les hauteurs et de se rendre maître de toutes les communications qui se trouvaient entre la vallée d'Aiscoa et Burguete. De mon côté, je fis occuper la montagne de Petabola et tous les débouchés de la vallée d'Aiscoa.

Le général Rouché arriva aux fonderies, en même temps que les troupes aux ordres de d'Harampé occupèrent les hauteurs de Burguete ; il fit là sommation, mais l'ennemi refusa de se rendre. Au lieu d'attaquer sur-le-champ, le général Rouché perdit le temps à examiner les positions, laissa passer toute la journée et remit son attaque au lendemain ; il ne me donna pas même de ses nouvelles. Le général en chef, avec lequel je ne pouvais avoir aucune communication, n'apercevant aucun mouvement sur les fonderies, n'entendant pas un coup de fusil de ce côté, craignit que ma colonne ne se fût égarée et n'attaqua pas sérieusement sur ce point.

Pour comble de malheur, le général Rouché, au lieu de me donner de ses nouvelles d'heure en heure, ainsi que je le lui avais recommandé, afin qu'il pût recevoir en même temps mes ordres, se permit d'ordonner à mon avant-garde, et même sans me prévenir, de quitter ses positions entre Orbaïcete et Burguete et de se porter sur les fonderies de manière à le joindre par la gauche. Par ce mouvement, les communications de l'ennemi se trouvèrent libres entre les fonderies et Pampelune. Il profita de cette faute pour s'échapper pendant la nuit, évacua toutes ses positions, et lorsque, le matin du 27, le général Rouché voulut attaquer les redoutes, il n'y trouva plus personne.

Ce fut alors que pour la première fois je reçus de ses nouvelles par un officier que je lui avais expédié le 26 à quatre heures du soir. Inquiet sur son compte, je lui envoyai dans la nuit du 26 au 27 plusieurs officiers : ils s'égarèrent tous et ne revinrent que le lendemain.

La bataille fut complètement gagnée sur toute la ligne, mais les fautes inconcevables du général Rouché firent perdre une partie des fruits qu'on devait en retirer.

Je restai encore à Villanova deux jours après la bataille pour faire détruire les fonderies et les établissements espagnols d'Orbaïcete. J'avais l'ordre verbal de brûler, s'il était possible, la magnifique forêt d'Iraty : je crus devoir en suspendre l'exécution.

Je partis le 29 de Villanova pour porter mon quartier général dans les gorges d'Ostiz devant Pampelune ; j'y trouvai la brigade du général Digonet, qui fut sous mes ordres dès ce moment. J'emmenai avec moi le général Morand, qui avait montré des talents distingués et de la bravoure dans les journées du 25 et du 26. Je laissai à Villanova le général Rouché avec une partie des troupes.

(A suivre.)

BULLETIN DE LA « SABRETACHE »

Dans sa réunion du 15 janvier, le Comité de la *Sabretache* a nommé membres de la Société :

MM. Beauregard (C^{te} Durand de); Berckheim (B^{on} Théodore de), secrétaire d'ambassade; Bonfait, chef de bataillon au 54^e d'infanterie; Jacquin, colonel du 54^e d'infanterie; Languet; Marion, capitaine au 9^e d'infanterie; Mauroy (C^{te} de); Touchemolin, artiste peintre; Trafford, chef d'escadrons au 12^e dragons.

* *

L'assemblée générale annuelle est fixée au 24 mars. Elle aura à élire cinq membres du Comité en remplacement de MM. le capitaine Carnot, F. Flameng, vice-amiral Humann, C^{te} de la Bassetière et commandant Saski, désignés par le sort pour sortir de charge en 1900. Aux termes des statuts, les membres sortants sont rééligibles.

* *

Au cours de l'année 1899, la *Sabretache* a offert au *Musée de l'Armée* les objets suivants, acquis tant sur le reliquat de la souscription que sur la somme votée à cet effet au budget annuel :

Uniforme complet de grenadier à pied, garde impériale (1^{er} Empire).

Uniforme de marin de la garde (1^{er} Empire).

Habit de voltigeur [jeune garde] (1^{er} Empire).

Habit d'officier de la légion du Pas-de-Calais (Restauration).

Dolman de hussard de la garde royale (Restauration).

Habit de tambour, 7^e de ligne (Louis-Philippe).

Tenue de ville complète de cent-garde (second Empire).

Tenue complète d'officier de spahis (second Empire).

Habit d'officier de dragons (second Empire).

Dolman du 7^e hussards, troupe (second Empire).

Dolman de capitaine de chasseurs à cheval (second Empire).

Tunique et épaulettes de voltigeur de la garde (second Empire).

Colback de tambour-major (Restauration).

Shako et bonnet de police de voltigeur de la garde (second Empire).

Bonnet de police de lancier (second Empire).

Bonnet à poil d'officier de gendarmerie de la garde (second Empire).

Shako d'adjudant de chasseurs à cheval avec sa coiffe (1874).

Mousqueton de lanciers (Louis-Philippe).

Épée de sous-officier de la garde municipale (1830).
 Fût de tambour du régiment de Hainaut (1747).
 Flamme de clairon, grenadiers de la garde (second Empire).
 Aiguillettes de lanciers polonais (1^{er} Empire).
 Trèfles et aiguillettes de gendarmerie (Restauration).
 Contre-épaulettes de dragons (Restauration).
 Coffret de giberne de gendarme de la Maison du roi (Restauration).
 Giberne d'officier de chasseurs (second Empire).
 Havresac de voltigeur de la garde (second Empire).
 Plaque de ceinturon d'officier de carabiniers (1^{er} Empire).
 Plaque de ceinturon de grenadier à cheval (Restauration).
 Plaque de ceinturon d'officier de cent-gardes (second Empire).
 Fourragère d'adjutant de lanciers de la garde (second Empire).

Portrait du maréchal de Turenne.

Portrait de MM. de Rochetaillée, cheveu-légers de la garde du roi.

Portrait d'un général et son aide de camp (Révolution).

Portrait d'un officier d'infanterie (1^{er} Empire).

La *Sabretache* a, en outre, fait don au *Musée de l'Armée* de deux drapeaux autrichiens, trophées des guerres de la République et de l'Empire. Ces drapeaux avaient été donnés à la Société par M. Delaroche-Vernet qui a bien voulu autoriser la *Sabretache* à enrichir le *Musée* de ces précieux souvenirs.

30 janvier 1900.

Le Secrétaire,

MAURICE LEVERT.

AVIS.

En s'adressant au trésorier, les membres de la *Sabretache* peuvent se procurer l'année 1895 du *Carnet* (15 fr.) et les années suivantes (20 fr.) avec les reproductions en couleur, d'après Ed. Detaille.

Deux planches de l'*Album de la Sabretache* sont jointes à chacune des années 1898 et 1899 (Types militaires sous le Consulat d'après les aquarelles du général Lejeune).

Le Gérant : A. MILLOT.

VÉLITE

GRENADIER A CHEVAL DE LA VIEILLE GARDE

D'après un dessin à la sépia de HESSE, médaillé au Salon de peinture de 1810.

L'original appartient à M. Édouard Detaille.

VIÈTTE

GREZDIER A CHEVAL DE LA VIÈTTE GARDE

D'après un dessin à la sépia de Hesse, médaille au Salon de peinture de 1870.

L'original appartient à M. Édouard Detaille.



GUERRE DE CRIMÉE

LETTRES DU GÉNÉRAL DECAEN

(EXTRAITS)

Les lettres que nous publions ci-après font partie de la correspondance que le général Decaen adressa à sa femme pendant son séjour en Crimée.

M^{me} la générale Decaen habite actuellement la petite localité de Barges (Haute-Saône). Elle a bien voulu tout d'abord nous prendre comme intermédiaire pour faire déposer au Musée de l'Armée, où M. le général Vanson leur a réservé une place d'honneur, une partie des uniformes et des décorations de son mari, puis nous confier ses lettres de Crimée parmi lesquelles nous avons choisi celles concernant la période allant du 17 août (bataille de la Tchernafra) au 8 septembre 1855 (assaut de Malakoff).

Le portrait du général qui accompagne ces lettres est une reproduction de l'esquisse faite par le peintre Yvon pour son grand tableau « La prise de Malakoff », qui est au musée de Versailles ; il nous a également été confié par la veuve du général, qui possède l'original.

Qu'il nous soit donc permis d'exprimer ici à M^{me} Decaen nos remerciements les plus sincères et toute notre gratitude pour avoir bien voulu nous confier ces pieuses reliques, et les faire ainsi connaître à tous ceux qui ont le culte du passé !

*
* *

Théodore Decaen naquit à Utrecht (Pays-Bas) le 30 septembre 1811. Son père, alors capitaine d'infanterie, devait perdre la vie l'année sui-

vante au passage de la Bérézina, après s'être signalé au combat de la Drissa, ce qui lui avait valu les épaulettes de commandant.

Sa mère, née Geneviève Langlais, garda son fils auprès d'elle à Chantilly, jusqu'au moment où il commença ses études au Prytanée militaire de La Flèche ; de là, Théodore Decaen entra à Saint-Cyr, d'où il sortit le 30 septembre 1829, avec le grade de sous-lieutenant au 21^e de ligne : il avait alors 18 ans.

Il débuta par faire campagne en Algérie et, au moment de l'organisation des chasseurs à pied, il fut un des premiers désignés pour faire partie des nouveaux bataillons. Il commanda l'un d'eux en 1851 et arriva rapidement au grade de colonel. C'est dans cette situation que nous le voyons à la tête du 7^e de ligne, en Crimée, puis de la 1^{re} brigade du 2^e corps qu'il conduisit si glorieusement à l'assaut de Malakoff.

Promu général de brigade, puis de division, il remplit pendant quelques années les fonctions d'inspecteur général pour l'infanterie et, au début de la guerre de 1870, il fut nommé au commandement du 3^e corps d'armée de l'armée du Rhin.

Le 14 août 1870, à Borny, ses troupes soutinrent contre les Allemands les attaques les plus vives, et c'est sur ce champ de bataille qu'il reçut une balle au genou gauche, près de la rotule. Malgré des douleurs très vives, il resta encore à cheval pendant plus d'une heure, jusqu'au moment où son cheval, tué sous lui, l'entraîna dans sa chute, augmentant ainsi la gravité de sa blessure.

Transporté de suite à Metz à l'ambulance, il y mourut le 2 septembre 1870.

*
* *

Le relevé de ses états de service fera connaître au lecteur les étapes successives de la belle existence militaire du général Théodore Decaen.

DECAEN (Claude-Théodore), fils de Simon, tué en 1812 au passage de la Bérézina, et de Geneviève Langlais, né le 30 septembre 1811, à Utrecht (Pays-Bas).

Élève à l'École spéciale militaire, le 19 novembre 1827 ; nommé sous-lieutenant au 21^e régiment d'infanterie de ligne, le 1^{er} octobre 1829 ; lieutenant, le 20 juin 1832 ; capitaine, le 28 mai 1838 ; capitaine adjudant-major, le 14 juillet 1838 ; passé en cette qualité au 7^e bataillon de chasseurs à pied, le 20 octobre 1840 ; chef de bataillon au 62^e régiment d'infanterie de ligne, le 6 mai 1850 ; passé au 1^{er} bataillon de chasseurs à pied, le 24 décembre 1851 ; lieutenant-colonel du 11^e régiment d'infanterie légère, le 26 décembre 1853 ; commandant supérieur

du cercle de Chercbell, le 28 février 1854; passé au 86^e de ligne, le 1^{er} janvier 1855; colonel du 7^e régiment d'infanterie, le 21 mars 1855;

Général de brigade commandant la 2^e brigade de la 1^{re} division d'infanterie du 1^{er} corps de l'armée d'Orient, le 22 septembre 1855; commandant une brigade d'infanterie de la garde impériale, le 7 février 1856; est resté provisoirement à la disposition du commandant en chef de l'armée d'Orient; commandant la 2^e brigade de la 2^e division de la garde impériale, le 29 juin 1856;

Général de division commandant la 2^e division du 2^e corps de l'armée d'Italie, le 5 juin 1859; commandant la 13^e division militaire, à Bayonne, le 25 novembre 1859; commandant la 7^e division militaire, à Besançon, le 28 mars 1863; commandant la 2^e division d'infanterie du 1^{er} corps d'armée, à Paris, le 18 août 1866; commandant la 5^e division militaire, à Metz, le 22 décembre 1869, à dater du 15 janvier 1870; commandant la 4^e division d'infanterie du 3^e corps de l'armée du Rhin, le 25 juillet 1870; commandant le 3^e corps de l'armée du Rhin, le 9 août 1870;

Décédé à Metz, le 2 septembre 1870, des suites de blessures reçues le 14 août 1870.

Campagnes. — Du 13 mai 1830 au 30 septembre 1831, Afrique; du 14 mars 1852 au 26 janvier 1855, Afrique; du 27 janvier 1855 au 4 juin 1856, Orient; 1859, Italie; du 2 août au 12 octobre 1865, Algérie; 1870, armée du Rhin.

Blessures. — Blessé grièvement par une balle au genou gauche, près de la rotule, le 14 août 1870, à la bataille de Borny, et a, ensuite, eu son cheval tué sous lui.

Décorations. — Chevalier de la Légion d'honneur, le 22 avril 1847; officier de la Légion d'honneur, le 22 septembre 1855 (rang du 30 août 1855); commandeur de la Légion d'honneur, le 12 août 1861; grand-officier de la Légion d'honneur, le 11 mars 1868; 3 février 1865, officier de l'Instruction publique; a reçu les médailles française et anglaise de Crimée et celle d'Italie; chevalier-compagnon de l'ordre britannique du Bain (autorisation du 26 avril 1856); décoré de la médaille de la valeur militaire de Sardaigne (autorisation du 10 juin 1857); grand-officier de l'ordre militaire de Savoie; chevalier de Sainte-Anne de 1^{re} classe; officier de la Couronne de fer; décoré de l'ordre du Medjidié de 1^{re} classe.

* * *

La première des lettres du général Decaen date du 17 août 1855, lendemain de la bataille de la Tchernafa, pour l'étude de laquelle nous renvoyons le lecteur aux nombreux ouvrages parus sur la guerre de Crimée.

A cette date, Théodore Decaen était colonel du 7^e de ligne et, en

cette qualité, il commandait, comme plus ancien, la 1^{re} brigade de la 2^e division (Canrobert) du 2^e corps d'armée (général Bosquet) chargé des opérations du siège à la droite des armées alliées : il avait alors 44 ans.

Le 2^e corps d'armée avait trois divisions établies entre le ravin du Carénage et celui de Karabelnaïa, et c'est à lui qu'allait échoir le périlleux honneur d'attaquer et de prendre la Tour Malakoff. Les deux autres divisions étaient détachées au corps dit de réserve, sous les ordres du général d'Herbillon.

Au moment de l'attaque des Russes sur la Tchernafä, les trois divisions qui faisaient partie du corps de siège ne furent appelées que successivement pour venir prendre position sur les hauteurs du mont Sapoune.

Elles se contentèrent d'avoir un spectacle admirable.

Commandant R. DUPLESSIS.

* * *

Le 17 août 1855.

Hier, bataille de la Tchernafä, où les Russes ont cherché à emporter la position que nous occupions et où j'avais été autrefois.

Ils ont eu d'abord un petit succès, puis ils ont été refoulés et ont perdu beaucoup de monde : ils ont laissé 1,500 morts sur le terrain et 1,000 blessés ; ajoute à cela ceux qu'ils ont emportés et ceux qui ont pu se retirer. En somme, c'est une belle affaire pour nous¹.

Je revenais de la tranchée et, sans descendre de cheval, je conduisis ma brigade sur les hauteurs, où elle a été témoin du combat qui avait lieu dans la plaine, à 5 kilomètres, occupant des positions où les Russes seraient venus, s'ils eussent eu l'avantage. Nous n'avons pas dormi. Le combat a duré 5 heures ; à 9 heures, nous rentrions sous nos tentes.

J'ai à peine le temps de t'écrire, car j'ai reçu, cette nuit, l'ordre de prendre le service de tranchée ce matin, à cause de ce qui s'est

1. Du propre aveu des Russes, 8,000 hommes tués, blessés ou prisonniers affaiblirent numériquement, sans parler de l'effet moral, l'armée du prince Gortchakoff. Les pertes des Français ne dépassèrent pas 1,500 hommes, celles des Sardes, 250.

(C. Rousset, page 237, tome II.)

passé hier, la division¹ qui devait monter aujourd'hui étant allée renforcer les troupes sur la Tchernaiâ.

Ainsi, pas vingt-quatre heures de repos ! Mais, c'est égal, je me porte bien et je dois bien des remerciements au Ciel !

Ne sois pas inquiète, bonne chérie ; sois confiante comme moi. Notre artillerie et celle des Anglais ont ouvert leur feu ce matin pour aider à notre travail et à notre approche ; c'est un charivari d'enfer en ce moment ; mais cela va se ralentir un peu dans la journée². Je monte encore aujourd'hui comme général de tranchée, commandant les attaques de la première ligne ; je voudrais bien qu'ils vissent nous tâter aussi cette nuit, ou demain matin.

Je te quitte : on m'appelle et je n'ai pas déjeuné.

21 août 1855 (devant Sébastopol).

Je viens de descendre de cheval assez fatigué ; mon bon petit Ali est mon cheval de bataille. Je lui donne quelquefois du sucre à ton intention.

Le 15 août, j'ai fait des largesses à tout le monde dans la même pensée : hommes et bêtes de ma smala, chacun a eu sa part de générosité, pour boire à la santé de sa chère maîtresse.

Pas moyen d'avoir un troisième croquis de mon bivouac actuel : ce brave M. Copmartin, que je venais de faire passer chef de bataillon au 22^e léger, a reçu deux blessures sur la Tchernaiâ, et justement une balle lui a traversé le poignet droit ; je suis allé le voir hier à l'ambulance, il va beaucoup mieux et on espère n'avoir pas d'amputation à lui faire....

Dans la journée du 21 août, la lutte d'artillerie continua avec une augmentation de tués et de blessés de notre côté, car les Russes, en présence de nos progrès souterrains, installèrent, dans les fossés, des batteries de mortiers qui, par leurs feux courbes, couvrirent de projec-

1. La division Dulac, établie, au début de l'action, sur les monts Sapoune.

2. Le 17 août, commençait le 5^e bombardement. Les Russes ne devaient plus compter, après la bataille infructueuse de la Tchernaiâ, sur leur armée de secours. Aussi, les travaux du siège furent-ils poussés de la manière la plus vigoureuse.

On termina la 6^e parallèle qui conduisit nos troupes jusqu'à 60 mètres de la Tour Malakoff et 80 mètres du Petit-Redan.

tiles l'intérieur de nos tranchées, et y causèrent des pertes considérables.

Le 22, la tourmente d'artillerie dura toute la journée avec le même acharnement de part et d'autre, et ne prit fin du côté de la place que le lendemain 23, vers midi.

Dans la nuit du 23 au 24 se produisit une attaque d'embuscade russe, menée vigoureusement par les compagnies du 7^e de ligne et racontée en ces termes dans la lettre suivante :

25 août 1855.

Pas moyen, bonne amie, de t'écrire davantage aujourd'hui, mes secondes sont comptées. Je comptais sur une heure de répit ce matin pour cela ; voilà le général Mac-Mahon¹, arrivé hier, qui nous fait visite ce matin ; puis ensuite, réunion et déjeuner chez le général Vinoy².

Hier soir, j'ai dîné avec le général Mac-Mahon et M. Mellinet, général de division de la garde, chez M. le général Bosquet ; ces messieurs sont toujours très bien pour moi.

Je suis descendu de tranchée hier, ma bonne amie ; j'y commandais la brigade aux attaques de Malakoff. Mon régiment y a eu une jolie petite affaire de nuit préparée par moi, en prévision d'une attaque qui a eu lieu.

J'avais pris toutes mes précautions, car on est là à 40 mètres du fossé Malakoff. J'avais placé mon monde, et l'ennemi est venu pour nous débusquer d'une nouvelle position que j'avais dû prendre et bien garder, quand même j'eusse dû y rester avec tout mon régiment. Trois compagnies d'élite et deux autres compagnies m'ont suffi.

Les Russes ont été repoussés ; revenus à la charge et nous entourant en poussant leurs hurrahs de guerre, nous les avons culbutés de nouveau, chargés à la baïonnette, combattus corps à corps, à coups de pierre même. Ils ont perdu beaucoup d'hommes, dont 70 à 80 environ sont restés sur nos tranchées ou tout près.

J'ai eu 65 hommes hors de combat, mais mes baïonnettes ont

1. Le général Mac-Mahon remplaçait à la 1^{re} division le général Canrobert qui était rentré en France, à la date du 4 août, rappelé par une décision du ministre de la guerre.

2. Général Vinoy, commandant la 2^e brigade de la 1^{re} division.



GENERAL DEGEN

• 1840-1890



GÉNÉRAL DECAEN

. 1811-1870

bien fonctionné. J'ai fait un rapport et demandé des récompenses; peut-être me fera-t-on officier¹; cela m'est parfaitement égal, pourvu que j'obtienne pour mes braves soldats. Dieu m'a protégé dans cette garde: j'ai reçu, au milieu d'une grêle de projectiles, un éclat de bombe à la cuisse droite, qui eût dû me la briser en morceaux; le mouvement instinctif de plier sur les jarrets que j'ai fait au moment où il est arrivé m'a sauvé; j'ai remercié Dieu peut-être un peu tard, mais je l'ai fait en baisant mes médailles².

28 août 1855 (devant Sébastopol).

Bonne amie chérie, j'ai quelques minutes à moi aujourd'hui; bien que descendant de tranchée et assez fatigué, je ne veux pas attendre à demain matin pour t'écrire avant l'heure du départ du courrier.

Ainsi que je te l'ai dit à la hâte dans ma dernière lettre, mon avant-dernière tranchée a été laborieuse; je m'attendais à une attaque sur un point gênant de la part de ces Messieurs, que nos travaux avaient serrés dans la journée, et j'avais pris de bonnes dispositions qui m'ont épargné plus de pertes. Le général Espinasse³ m'a fait des compliments et m'a écrit d'une manière fort gracieuse, en me disant qu'il me citait le premier et me proposait pour la croix d'officier. Aujourd'hui, on m'a demandé mon ancienneté de chevalier. — Cela aboutira-t-il? nous le verrons bien; je ne m'en préoccupe pas; j'attends avec plus d'instance les récompenses que j'ai demandées pour mes braves soldats.

1. Officier de la Légion d'honneur.

2. Voici ce qu'écrivait à ce sujet le capitaine d'état-major Loizillon, dans une lettre adressée à ses parents, le 28 août :

« Dans la nuit du 24 au 25, nous nous sommes emparés d'une embuscade russe qui se trouvait sur la gauche de notre tête de sape de Malakoff et qui gênait beaucoup nos travaux.

« Cette embuscade, que les Russes n'occupaient d'une façon permanente que depuis quelques jours, était la seule qu'ils possédassent, car, de tous côtés, ils sont tellement resserrés qu'ils ne peuvent plus sortir de leurs retranchements; aussi y tenaient-ils beaucoup.

« Nos soldats s'en sont emparés à l'arme blanche; mais les Russes sont revenus en force et nous avons été obligés de l'abandonner: on fit alors sortir sept compagnies de ligne, qui chargèrent les Russes à la baïonnette, et, cette fois, l'embuscade est définitivement restée en notre pouvoir. Elle a été retournée et reliée dans la même nuit. »

3. Le général Espinasse, encore brigadier, commandait provisoirement la 1^{re} division du 2^e corps.

Je me porte toujours bien ; le temps est moins chaud et l'état sanitaire général s'améliore tous les jours...

Le général Espinasse a quitté le commandement provisoire de la division et celui de sa brigade pour aller prendre, sur la Tchernaña, le commandement de la 3^e division ; je le regrette beaucoup. Le général de Mac-Mahon est entré en possession du commandement de la 1^{re} division. Le pauvre M. Evrard est mort à Constantinople, le 14 de ce mois, des suites de ses blessures ; sa pauvre femme s'est embarquée pour Marseille. — Saint-Pol¹, Chabran, Chauffour, etc., t'offrent leurs amitiés et vont bien.

Il n'y a pas eu moyen de terminer ma lettre hier, ma bonne amie ; on m'a envoyé l'ordre de faire des mémoires de propositions pour les officiers, sous-officiers et soldats que j'ai signalés comme s'étant distingués dans la nuit du 23 au 24 août.

Tu comprends que j'ai pris mes mesures pour que personne ne fût oublié ; j'ai travaillé plus de trois heures et je n'étais pas couché à minuit. Tout a été envoyé de suite, avec un mémoire de proposition pour moi, que le général Bosquet a fait demander.

Je t'ai parlé d'un éclat de bombe que j'avais eu l'honneur de recevoir ; je ne sens plus rien. Pendant trois ou quatre heures, j'ai boitaillé ; le lendemain et le surlendemain, j'ai eu la jambe raide, et aujourd'hui, je serais fort embarrassé de dire à quelle jambe j'ai été touché. J'ai peut-être eu tort de t'en parler, surtout ma sœur étant là ; mais j'ai été fidèle à ma promesse de tout te dire.

Ce qui me tracasse le plus et ce à quoi je ne puis m'habituer, ce sont les misérables puces qui me dévorent ; chaque fois que je descends de tranchée, je change de tout et, malgré ça, je suis dévoré jour et nuit.

Du 28 août au 2 septembre, les événements s'étaient précipités et le cercle de fer s'était encore resserré autour de Malakoff.

Dans la nuit du 28 au 29, le magasin à poudre de la redoute Brancion, au Mamelon Vert, sauta, faisant exploser 7,000 kilogrammes de

1. Saint-Pol, général commandant la 1^{re} brigade de la 4^e division, tué à l'assaut de Sébastopol, le 8 septembre.

poudre, et 350 obus, et causant environ 250 victimes tant tués que blessés...

Mais en quarante-huit heures, tous les dégâts furent réparés. Le 1^{er} septembre s'ouvrait la 7^e parallèle, et les cheminements s'avançaient jusqu'à vingt-cinq mètres de la Tour Malakoff et à quarante mètres du petit Redan, auquel les Russes avaient donné les surnoms de *Bastion d'Enfer*, la *Boucherie*, le *Moulin à Pilon*.

En raison de l'ouverture de cette 7^e parallèle, qui donna lieu à un redoublement de feu, appelé par les historiens 6^e et dernier bombardement, on se mit sur ses gardes pour répondre à une attaque de nuit qu'on attendait pour la nuit du 1^{er} au 2 septembre. Il n'en fut rien.

Devant Sébastopol, 2 septembre (minuit).

Ma bonne petite amie, il y a une heure, j'étais étendu avec volupté sur mon grabat, me reposant des fatigues de mes vingt-quatre heures de service de tranchée, lorsque le général de MacMahon m'a fait demander avec tous les chefs de corps.

On s'attend à une nouvelle attaque des Russes demain matin ; on disait d'abord du 1^{er} au 5, mais on pense que c'est pour ce matin, et nous prenons toutes nos dispositions. Je t'écris donc pour que le courrier d'après-demain te porte ma lettre.

J'ai reçu aujourd'hui ma nomination et ma croix d'officier de la Légion d'honneur, que je vais porter pour la première fois à trois heures, cette nuit, heure de notre réunion pour marcher à l'ennemi s'il se présente ; tu vois que ce sera une assez belle occasion de l'étreindre. En outre, j'ai été mis à l'ordre, et l'on m'a accordé tout ce que j'avais demandé de récompenses pour la brigade que je commande provisoirement, et particulièrement pour mon régiment, qui s'était bien conduit dans l'attaque de nuit.

Tout cela te fera plaisir, ainsi qu'à mon excellente sœur. Ne soyez pas inquiètes : nous sommes enchantés d'aller à l'ennemi en rase campagne, surtout s'il vient nous chercher ; cela vaut mieux que le siège, où on perd chaque jour beaucoup de monde ¹

1. Cette manière de voir était à cette époque celle de la plupart des officiers. Le lendemain de la Tchernaja, le 18 août, le général Niel écrivait au maréchal Vaillant : « J'espérais bien une bataille décisive, et j'aurais bien laissé prendre un ou deux camps à l'ennemi pour le faire avancer... Je me contente de dire que nos soldats sont admirables et qu'en rase campagne les Russes ne peuvent leur résister... »

sans grande gloire, et derrière des parapets ; hier encore, mon pauvre régiment a fait des pertes sensibles qui me peinent beaucoup : on perd bien moins au grand soleil et en campagne.

Je te quitte, car j'ai beaucoup à faire pour mon régiment et pour la brigade, à arranger mes affaires ; nous nous préparons comme si nous devions rester huit ou quinze jours dehors : à la guerre, on ne sait jamais où les événements peuvent vous mener. Ainsi donc, pas d'inquiétude ; je vous écrirai si je le puis, car tu comprends qu'avec la meilleure volonté cela peut devenir impossible ; d'ailleurs, tu sais que je le ferai toutes les fois que je le pourrai.

J'ai reçu le petit mot du docteur¹ ; dis-lui que le 7^e de lanciers ne viendra pas ici, où, jusqu'alors, notre cavalerie n'a rien fait, et où on n'en fera pas venir de nouvelle à l'approche de l'hiver.

Devant Sébastopol, le 4 septembre.

Bonne amie chérie, il n'y a rien eu hier matin, rien encore ce matin, et tout à l'heure je vais à la tranchée, où je commande toujours la brigade avancée des attaques.

Hier au soir, après mon dîner, je suis allé voir le général Bosquet, qui a été charmant pour moi et m'a dit qu'il espérait bien que je n'attendrais pas longtemps une autre faveur, et qu'avec les autres généraux sous lesquels je servais, Espinasse et de MacMahon, il y avait unanimité pour me désirer voir les étoiles, en raison de mon aptitude au commandement, etc., etc. Tu vois que je suis assez bien posé, tout en faisant la part de l'exagération.

Hier, tous les braves gens auxquels j'ai fait donner des croix et des médailles sont venus me remercier. Je leur ai serré la main de bien grand cœur ; il y en a eu trois de mon ancien 1^{er} bataillon de chasseurs, dont j'ai toujours 4 compagnies sous mes ordres².

1. Docteur D..., habitant la Haute-Saône.

2. Le colonel Decaen, avait, comme chef de bataillon, commandé le 1^{er} bataillon de chasseurs du 24 décembre 1851 au 26 décembre 1853.

Devant Sébastopol, 7 septembre (10 h. du soir).

Bien bonne amie, quand tu recevras ma lettre, vous connaîtrez déjà depuis longtemps, en France, le résultat de l'attaque que nous ferons demain sur la ville. Voici trois jours qu'elle est bombardée; deux vaisseaux ont été incendiés dans la rade par nos bombes¹.

Toutes les dispositions sont parfaitement prises pour que l'assaut réussisse, car il est général et les Anglais partent en même temps que nous. J'ai entendu avec plaisir, chez le général Bosquet, à la réunion des généraux, l'énumération de tous les ordres donnés et des dispositions prescrites².

Il me semble que nous devons réussir, et Dieu nous viendra en aide. Du reste, nos soldats sont animés d'un zèle et d'un esprit admirables; tout le monde appelle cet assaut de ses vœux, car il est temps que nos fatigues finissent; nous ne pourrions plus aller, et puis nous perdrons moins de monde dans cette journée que dans six jours de garde ou de travaux de tranchée, qui se renouvellent tous les deux jours.

Je commande toujours la 1^{re} brigade, et c'est vraiment magnifique pour moi, jeune colonel, de marcher à l'ennemi avec ce commandement, ayant le 1^{er} bataillon de chasseurs, le 1^{er} régiment de zouaves et mon régiment sous mes ordres³.

Si cela se peut, je t'écrirai par un courrier extraordinaire s'il y en a un, ou si on nous prévient, ou en mettant une adresse seule-

1. Le 5 septembre, commença le bombardement infernal. Aux 803 pièces que les alliés avaient mises en ligne, les Russes en opposaient 1,380. Pendant trois jours, dura un feu terrible, sans trêve aucune, broyant l'ennemi et l'écrasant de bombes, boulets et obus, la nuit n'arrêtait pas le feu... On sentait que le dénouement approchait. Un des deux grands navires qui brûlaient était le *Bérézane*, transport qui flambait comme un fanal et éclairait cette scène sinistre. (Canonge, *Histoire militaire*.)

2. C'est dans cette conférence que fut décidé l'assaut de Sébastopol. Le général Bosquet réunit les officiers généraux, les chefs de corps et leur communiqua les instructions du général Pélissier :

« Il indiqua à chaque officier général l'opération qu'on aurait à exécuter le lendemain, la tâche qu'il aurait à accomplir, entrant pour ça dans les plus petits détails. Jamais, jusque-là, je puis le dire, je n'avais entendu un général donner des instructions à ses subordonnés dans un langage aussi lucide, aussi net, aussi précis. »

(Général Lebrun, *Souvenirs des guerres de Crimée et d'Italie*.)

3. Colonel depuis le 21 mars 1855.

1^{er} bataillon de chasseurs, commandant Gambier.

1^{er} régiment de zouaves, colonel Collineau (2 bataillons).

7^e régiment d'infanterie (3 bataillons).

ment, mais rien ne peut être sûr à cet égard et il n'y faut pas compter.

On a fait beaucoup de mal à la ville depuis trois jours, et on pense que la résistance ne sera pas ce qu'on craignait. Enfin, le devoir est là ; la France nous regarde, et, d'ailleurs, il est de notre intérêt d'en finir ; sois tranquille, je ferai mon devoir de chef et de soldat, mais avec la prudence et la sagesse que comporte ma position.

Ne soyez donc pas inquiètes et attendez, comme je le fais en ce moment, le résultat avec confiance. Dieu nous aidera.

Devant Sébastopol, le 11 septembre.

Pauvres amies¹, avez-vous dû être malheureuses et inquiètes, lorsque le courrier a eu annoncé notre victoire à la France !

Lorsque je t'ai écrit ma dernière lettre du 7, j'avais déjà reçu mes instructions pour l'assaut du lendemain ; car je ne t'ai pas dit non plus que c'était moi qui allais commander la tête de colonne montant à Malakoff, clef de la ville et position la plus difficile à emporter.

J'ai eu l'honneur de commander la brigade dans cette belle journée, et mon beau régiment a marché de front avec le 1^{er} zouaves en se précipitant sur les fossés comme un torrent, au cri de : « Vive l'Empereur ! », signal donné à midi précis par le brave général de Mac-Mahon, placé avec nous dans les ouvrages les plus avancés. Tu dois bien penser où était ma place de combat, à moi qui commandais la tête de colonne².

1. Tout en écrivant à sa femme, M^{me} Decaen, le général s'adressait souvent, et dans la même lettre, à sa sœur.

2. Le général de Mac-Mahon avait décidé que la 1^{re} brigade, renforcée du 1^{er} bataillon de chasseurs et soutenue par la 2^e brigade, donnerait l'assaut. Après la soupe du matin, les troupes de cette brigade prirent les dispositions suivantes dans la tranchée et la place d'armes qui étaient les plus près du saillant de Malakoff :

Le 2^e bataillon du 2^e zouaves fut massé sur le point de la tranchée qui était le plus rapproché du fossé du saillant ;

Le 1^{er} bataillon s'établit à la droite du 2^e bataillon (sous les ordres du colonel Colineau) ;

Le 7^e de ligne était à la gauche des zouaves et séparé d'eux par les chasseurs à pied ;

Mac-Mahon marchait avec le 2^e bataillon de zouaves, sur le saillant de Malakoff. Le colonel Decaen devait attaquer le flanc droit avec ses bataillons, et le colonel Colineau le flanc gauche.

Quelle journée ! Quel feu ! Quel combat ! Il a duré 5 heures. Que de courage déployé par nos intrépides soldats, gravissant les parapets, combattant corps à corps, à la baïonnette, à coups de pierres, à 8 ou 10 pas, au milieu de la fusillade, de la canonnade, de la mitraille, et bravant mille morts à la fois ! Que c'est beau, Marie, un grand combat comme celui-là ; que c'est grandiose et solennel !

L'assaut a échoué partout, excepté à Malakoff, qui était cependant le plus difficile. Mais quelle vigueur, quel entrain ! L'ennemi s'est défendu avec acharnement ; mais il a fallu qu'il se sauve, ou plutôt la plupart sont restés sous nos coups. On éprouve une grande jouissance quand on est certain d'être le maître d'un champ de bataille semblable.

Il y a eu des pertes immenses de part et d'autre ; on n'en dira jamais le chiffre ; c'était encore effrayant quarante-huit heures après, et cela sur tous les points des fossés de la ville¹.

Les Anglais ont complètement échoué et se sont mal battus. — Nos officiers généraux, supérieurs et autres ont éprouvé de grandes pertes ; il y a cinq généraux tués ; et pourquoi faut-il que je t'ajoute que notre bon ami Saint-Pol est du nombre ? Il s'est battu comme un lion à la tête de sa brigade, qui a faibli, et il a été criblé de balles en voulant la retenir. M. le général de Marolles est tué, le général Rivet aussi ; M. Bosquet fortement blessé, Cassaigne tué, etc., etc.².

Mon régiment a été admirable d'entrain et d'intrépidité ; j'y comptais et je l'y avais préparé ; bien que j'eusse 450 nouveaux jeunes soldats arrivés de France depuis huit jours, ils se sont battus comme des vieux ; je leur avais dit quelques mots en partant, en passant devant les rangs. Tous mes officiers supérieurs

1. Les abords de la gorge et de la redoute n'étaient qu'un charnier.

(C. Rousset, page 395, tome II.)

A l'entour de ce charnier de Malakoff, gémissaient mille et mille blessés, amis et ennemis pêle-mêle ; à la lueur des falots d'ambulance les infirmiers glanaient, pécinant dans les lambeaux de chair. (*Siège de Sébastopol*, t. II, p. 321.)

2. Général Marolles, commandant une brigade du corps de réserve de la Tchernaiâ ; Général Rivet, tué devant la redoute Schwartz ;

Bosquet, commandant le 2^e corps, blessé grièvement au commencement de l'attaque ;

Cassaigne, premier aide de camp du général Pélistier.

sont blessés, mon lieutenant-colonel assez grièvement et un chef de bataillon aussi ; 4 officiers tués, 3 amputés et 17 blessés, enfin 431 sous-officiers et soldats hors de combat, dont 110 tués ou à peu près. Tu vois que lorsqu'on revient d'une pareille bagarre, on doit s'estimer heureux et remercier le bon Dieu. J'ai reçu un bisciaïen sur ma plaque de ceinturon¹, mais cet obstacle, joint à ma ceinture rouge, mes deux gilets de flanelle et mon caleçon, etc., n'a produit qu'une contusion assez forte, dont je ne souffre pas ; mais elle est bien marquée sur ma peau : j'ai eu mon pantalon déchiré, ma chemise coupée. — Autre chose, bonne amie, tout le monde m'a fait compliment de mon succès, de mon régiment et de ma brigade. Quels soldats, que ces zouaves, et que j'ai été heureux de combattre avec eux, ainsi que mon bon régiment ; si tu voyais comme tous ces jeunes soldats lèvent la tête aujourd'hui ; ils ont reçu un beau baptême !

Hier, journée triste : nous avons enterré les officiers et sous-officiers que l'on a pu retrouver. Je vais te quitter, car je suis harassé de fatigue : j'ai passé trente-six heures dehors ; depuis, je ne me suis occupé que d'établir des mémoires de propositions pour les récompenses, et j'en demande beaucoup. Qu'en dites-vous, Madame la Générale ? Savez-vous que le général de Mac-Mahon, qui vient de me faire appeler, me propose en première ligne pour général de brigade ? Il m'a fait voir la proposition et m'a dit : « Je m'en charge ! »

Tout le monde ici dit qu'on ne peut faire autrement que de me nommer, puisque j'avais conduit les têtes de colonnes à Malakoff, qui nous a donné la ville, et que c'est là seulement qu'on a réussi. Enfin, ce serait trop beau, il me semble, et je n'ai peut-être pas assez fait encore ; cependant, cette pensée me sourit et je serai heureux ; et toi ?

J'écris quelques lignes au général Canrobert, qui m'avait fait promettre de le faire ; je pense qu'il appuiera ma proposition près de l'Empereur, qui, j'en suis sûr, a été trop heureux de la nouvelle pour ne pas me récompenser.

1. Cette plaque de ceinturon est au Musée de l'Armée auquel M^{me} la générale De-caen a bien voulu l'offrir.

Si notre division n'avait pas pris Malakoff, nous serions dans une triste position aujourd'hui. La ville est en cendres, c'est-à-dire incendiée¹, les poudrières ont sauté, les Russes ont cherché à nous faire sauter dans Malakoff². Dieu nous a protégés.

Camp d'Inkermann, 14 septembre 1855.

Bonne amie, à l'heure qu'il est, tu dois être bien inquiète, ainsi que mon excellente sœur. Les dépêches télégraphiques ont dû parler des généraux tués ou blessés, mais non des autres ; cependant, quelquefois elles donnent les noms des colonels... Au milieu de mes fatigues et de mes occupations, je pense bien à vous, mais je suis bien pris ; car je fais toutes les besognes de mon régiment, puisque mes officiers supérieurs sont blessés, puis celles de la brigade....

Aujourd'hui, nous changeons de camp, et je regrette beaucoup mon emplacement, mon jardin³.

Nous n'allons qu'à un quart d'heure de là, sur les hauteurs d'Inkermann, en face du pont de ce nom.

Je crois que notre camp ne sera pas occupé, et le lieutenant-colonel se fera porter de l'ambulance dans la bonne tente que je quitte ; il y sera beaucoup mieux et fera garder le jardin.

Je t'ai écrit bien vite par le dernier courrier. Que te dire de plus, chère amie, si ce n'est que je suis tout étonné de me voir debout, quand tant de braves gens sont tombés autour de moi ! Pauvre Saint-Pol ! il est mort en héros, comme tous les autres, à peu près. Morel a reçu une contusion qui l'a forcé à rester trois

1. Lorsque les Russes, après la paix, rentrèrent à Sébastopol, il ne restait plus debout que quatorze maisons.

2. Au moment où l'on attaquait le réduit de la Tour Malakoff, un coup de pioche mit à découvert des fils métalliques, évidemment destinés à porter l'étincelle électrique au foyer d'une mine. On les coupa immédiatement.

3. La longueur du séjour de nos troupes devant Sébastopol avait amené nos officiers et nos soldats à aménager progressivement leur installation sous la tente ou dans le gourbi, ce qui leur procurait un confort relatif. C'est ainsi que le colonel Decaen avait autour de sa tente un modeste jardin, où il se plaisait à semer les graines potagères que sa femme lui envoyait de France, et souvent, au cours de sa correspondance, nous voyons le colonel manifester sa joie, et cela se comprend, de pouvoir manger de temps en temps les légumes qu'il se faisait d'ailleurs un plaisir de partager avec les popottes voisines.

jours au lit ; il va bien. M. Lamotte, mon adjudant-major, est amputé de la jambe ; beaucoup de nos connaissances sont amputées ou blessées.

Je ne sais ce que va devenir la guerre dans ce pays. Les Russes occupent encore la ville nord après avoir fait sauter toutes les batteries, forteresses et poudrières de la ville sud, qu'ils ont incendiée complètement, et coulé tous leurs vaisseaux petits et gros¹.

Peut-être retournerons-nous, du moins une partie, en France. Le général de Mac-Mahon m'a proposé le premier pour le grade de général de brigade. Tout le monde ici assure qu'on ne peut faire autrement de me nommer ; personne n'en doute, excepté moi. Ce serait trop beau et trop heureux ! Songe donc : officier de la Légion d'honneur le 30 août, et général de brigade le mois suivant ! Non, ce n'est pas possible ! Je t'avoue cependant que j'ai fait bonne besogne devant l'ennemi ; et mon régiment a-t-il été beau ! Que d'intrépidité et de bravoure !

Fais dire des messes pour nos amis tués et morts de leurs blessures dans la journée du 8 septembre. Paie M. le Curé, ou dis-moi si tu préfères que je lui envoie directement l'argent.

En ce qui me concerne, je me porte à merveille. J'ai un bleu sur le ventre, mais je ne le sens plus.

A la suite de la prise de Sébastopol, le maréchal Pélissier persistait dans ses idées de prudence.

Il envoya le général d'Allonville à Eupatoria avec trois régiments de cavalerie et une batterie à cheval avec la mission d'inquiéter la retraite de l'ennemi. Puis il déploya les 1^{er} et 2^e corps français dans la vallée de la Tchernafia, face à l'est, le 2^e corps appuyant sa droite aux monts

1. A minuit, pour assurer la retraite, commença l'œuvre des incendiaires, souvenir de Moscou ; batteries, bastions, redoutes, magasins sautaient les uns après les autres, depuis la Pointe jusqu'au fort de l'Artillerie ; des colonnes de feu jaillissaient de toute part, les explosions confondaient leurs fracas, et le sol frémissait comme secoué par les saccades violentes d'un tremblement de terre.

Deux heures durant, les alliés et les Russes contemplèrent, muets d'horreur, l'anéantissement de Sébastopol, et, lorsque cessèrent les coups de ce tonnerre humain, il resta, pour éclairer l'horizon jusqu'au jour, les carcasses flamboyantes de deux grands navires russes incendiés sur l'ordre du général en chef, tandis que les autres étaient coulés par leurs propres équipages.

(C. Rousset, *Guerre de Crimée*, t. II, p. 397.)

Fédioukine, prêt à recevoir les Russes, si une nouvelle armée d'opération voulait se présenter.

C'est le moment que nous avons choisi pour terminer par une dernière lettre la communication de cet extrait de la correspondance inédite du général Decaen.

Camp sur la Tchernaiïa, le 18 septembre.

Bonne amie chérie, me voici de nouveau depuis trois jours sous ma petite tente bleue faite à Alger, et sur la Tchernaiïa, à cent pas tout au plus de mon ancien emplacement, dont tu as le petit dessin. Ainsi que je te l'ai écrit dans ma dernière lettre, nous sommes tout d'abord venus au-dessus d'Inkermann, où nous ne sommes restés que trois jours, puis, hier, nous sommes venus ici.

Le général Péliissier, qui n'a plus besoin de troupes devant la ville, que d'un côté, les a groupées en face des lignes russes, sur la Tchernaiïa et sur la droite. Je t'assure que c'est magnifique et imposant à voir, et je crois que les Russes ne doivent pas être à leur aise, car ils ont perdu immensément et leur moral doit s'en ressentir. Je ne sais si l'intention du général Péliissier est d'aller les chercher ; dans tous les cas, une bataille décisive nous enlèvera moins de monde que ce siège et l'assaut.

Nous avons perdu bien des officiers supérieurs et autres ; on ne le dira jamais.

Nous réparons nos pertes du mieux que nous pouvons. Je commande toujours la brigade, mais en même temps mon régiment ; car mon lieutenant-colonel est à l'ambulance, où il va mieux, et j'ai encore deux chefs de bataillon aussi à l'ambulance et blessés. Depuis l'assaut, j'ai reçu de mon dépôt 270 hommes. Cela a un peu bouché quelques vides, car j'ai eu 440 hommes hors de combat, à l'assaut, dont 120 tués sur place ; mais, depuis lors, beaucoup de malheureux sont morts de leurs blessures.

UN
ÉPISODE DE LA GUERRE DE HOLLANDE

1672¹

Les pages que l'on va lire sont extraites d'un manuscrit dont je dois communication à l'obligeance de mon vieil ami et camarade, le duc des Cars. Un de ses ancêtres paternels, le marquis de Sourches, grand prévôt de France sous le règne de Louis XIV, a laissé des mémoires fort intéressants et instructifs, dont la presque totalité a été publiée en 1882 par les soins du comte Jules de Cosnac et de M. Arthur Bertrand. Mais ces mémoires, sorte de journal de la cour de Versailles, à la façon de celui de Dangeau, ne commencent qu'au 25 septembre 1681. Un gros in-folio manuscrit, conservé au château de Sourches, contient, entre autres choses, le récit des deux campagnes de 1667 et 1672, faites par l'auteur en qualité de colonel du régiment d'infanterie de son nom. C'est là que j'ai trouvé la narration curieuse du combat de Swammerdam, que je transcris ici.

Ce combat de Swammerdam et les scènes qui l'ont suivi constituent un épisode saisissant des guerres du xvii^e siècle, parce qu'on y trouve en relief le caractère de violence, de rigueur, je dirai même de sauvagerie que Louvois, tant qu'il vécut, imprima aux opérations militaires. La dévastation et l'incendie furent malheureusement choses licites, voire même recommandées, sous ce ministre qui, à des qualités de premier ordre, joignait des défauts capables de les annihiler presque toutes, et qui contribua dans une si large mesure à soulever contre son maître l'Europe entière d'alors, unie dans un commun sentiment de rancune et de haine. L'incendie du Palatinat, opprobre de sa mémoire, n'est point un fait isolé dans sa carrière, car, dès les premières années de son pouvoir, il avait habitué les armées françaises à se payer sur le

1. Communication de M. le lieutenant-colonel Rousset.

pays vaincu de leurs fatigues et de leurs privations, en sorte que même lorsque l'ordre de piller n'était pas donné ou se faisait attendre, la lutte se prolongeait presque toujours d'elle-même par une série de violences et d'horreurs dont la description défie parfois toute imagination. On va voir que les généraux ne s'en préoccupaient que médiocrement, quand eux-mêmes n'y participaient pas de façon directe ou indirecte. Mais on va voir aussi que tant de fâcheux désordres, imputables surtout à des mœurs léguées par un autre âge que la générosité française allait bientôt répudier avec dégoût, chefs et soldats les rachetaient par une bravoure éclatante, cette bravoure dont nos armées ont été coutumières, sous tous les régimes et dans tous les temps.

L'affaire de Swammerdam et de Bodegrave est du 28 décembre 1672. A cette date, l'armée française se trouvait depuis près de six mois réduite à l'immobilité par suite de l'inondation de la Hollande. Elle occupait Utrecht, Grave, Nimègue et Bommel, mais ne pouvait dépasser la ligne du Vieux-Rhin. Le roi était rentré à Saint-Germain, laissant le commandement de l'armée à Turenne, et le gouvernement d'Utrecht au duc de Luxembourg; mais déjà le premier avait dû se porter vers Trèves, pour faire face aux contingents allemands qui marchaient au secours du stathouder. Quant au second, il venait de s'emparer de Wœrden (20 septembre) et d'infliger un rude échec au prince d'Orange, accouru pour reprendre la place¹. Enfin, ce dernier ayant perdu l'espoir tant d'agir directement contre nous que de donner la main aux Impériaux, avait tenté, par un coup d'incroyable audace, de couper les communications des forces françaises avec le territoire national, et, le 15 décembre, il s'était brusquement montré devant Charleroi, où, d'ailleurs il ne put rester que sept jours, après lesquels il rétrograda sur Maëstricht.

Telle était la situation générale, quand, aux approches de Noël, une gelée très forte et continue vint transformer en une épaisse croûte de glace l'inondation tendue par les Hollandais. Luxembourg, que rongeaient l'impatience de son inaction, voulut profiter de cette circonstance favorable et marcher sur La Haye pour terminer ainsi la guerre d'un coup. Il forma une colonne de 10,000 hommes et la mit en route la nuit à travers les plaines gelées; mais après quelques heures à peine, la température ayant subitement monté et la pluie étant survenue, il dut renoncer à son projet, devenu impraticable, et rétrograda. Ce ne fut pas cependant sans essayer de donner un coup de boutoir aux troupes hollandaises qui formaient les garnisons de Swammerdam et de Bodegrave. Ayant atteint rapidement ces deux villages, il en chassa l'ennemi et les brûla. Voltaire, qui a résumé cet épisode en

1. En récompense de ce fait d'armes, le duc de Luxembourg fut nommé capitaine de la 4^e compagnie des gardes du corps.

confondant d'ailleurs certaines de ses péripéties, ajoute à sa narration le commentaire, que voici : « Bodegrave et Swammerdam, deux bourgs considérables, riches et bien peuplés, semblables à nos villes de la grandeur médiocre, furent abandonnés au pillage des soldats, pour le prix de leur fatigue. Ils mirent le feu à ces deux villes et, à la lueur des flammes, ils se livrèrent à la débauche et à la cruauté. Il est étonnant que le soldat français soit si barbare, étant commandé par ce prodigieux nombre d'officiers qui ont avec justice la réputation d'être aussi humains que courageux. Ce pillage laissa une impression si profonde, que, plus de quarante années après, j'ai vu les livres hollandais dans lesquels on apprenait à lire aux enfants retracer cette aventure, et inspirer la haine contre les Français à des générations nouvelles¹. »

L'étonnement de Voltaire s'explique. S'il eût connu la correspondance de Luxembourg et de Louvois², il eût compris que ces violences constituaient un système de guerre et non un simple incident. Le système était déplorable sans doute ; mais il s'appuyait cependant d'une part sur des procédés voulus d'intimidation, d'autre part sur des traditions coutumières. « Guerres sans feux sont comme andouilles sans moutarde », disait un roi d'Angleterre. Or, chacun sait que nos pères aimaient assez les mets épicés. Quant aux livres dont parle Voltaire, j'aime à croire que ce n'est point avec eux qu'a jamais pu être faite l'éducation historique des enfants hollandais. Il s'est publié en effet, immédiatement après les événements et avant la fin de la guerre, une série de libelles, dont le prince d'Orange, dans un but que l'on devine, favorisa l'éclosion et la vulgarisation. Je n'en connais qu'un, mais il suffit pour donner une idée des autres. Il est intitulé : *Advis fidelle aux véritables Hollandais touchant ce qui s'est passé dans les villages de Bodegrave et Swammerdam, et les cruautés inouïes que les Français y ont exercées*. Meurtres, viols, incendies, tortures de toute espèce, scènes de débauche et de frénésie, tableaux de folie érotique et scatologique, s'y succèdent sans interruption comme dans un pandémonium en délire. C'est, par la plume et le burin, un véritable musée des horreurs, dont la hideur, habilement poussée au noir, suffit à montrer le caractère imaginaire. De ces tableaux abominables, certains ont probablement un fond de réalité ; la plupart sentent l'effort d'un cerveau malade ou oblitéré par l'exaspération. Camille Rousset s'est borné à citer l'ouvrage³. En voici un extrait pris parmi les pages les plus anodines, qui peut en faire juger le style et l'esprit. « Quand je fais réflexion, dit l'auteur anonyme, sur ce que j'en ai vu dans les relations

1. *Siècle de Louis XIV*, chapitre XI.

2. Cette correspondance existe aux Archives de la guerre. Camille Rousset en a publié les pièces principales dans son *Histoire de Louvois*.

3. Édition in-4° à la sphère, de 1673, ornée de huit eaux-fortes de Romain de Hooge.

que j'ay en mains, et qui sont très fidelles et véritables, je me représente les François comme ce monstre, à qui les poètes ont donné le nom de *chimère*, ayant une teste de *lion*, qui vomit de sa gueule un feu dévorant, qui a le corps d'un *bouc* ou d'une *chèvre*, et les parties de derrière et la queue d'un *dragon*, parce que ceux qui se sont fait connaître à cette guerre et particulièrement dans deux ou trois rencontres, possèdent au plus haut degré toutes les mauvaises qualités de ces trois bêtes, qui sont autant d'emblèmes de la fureur, de la luxure et d'une méchanceté envenimée et détruisante de ces monstres..., etc. »

L'auteur avoue donc, tout en accumulant les accusations les plus monstrueuses, qu'il n'a été témoin d'aucun des faits qu'il rapporte. Il ne les tient que de seconde main, et vraisemblablement étaient-ils déjà fort grossis en lui arrivant. Quant aux événements purement militaires, il les a tout simplement puisés dans la relation du marquis de Sourches, cela est indéniable. « C'est ce que les Français eux-mêmes en écrivent », dit-il quelque part. Et de fait, il est impossible de trouver plus parfaite similitude ni plus exacte concordance. Aussi bien dans l'ensemble que dans les détails, les deux récits se ressemblent à tel point que celui du Hollandais n'est à proprement parler qu'une variante de celui du Français.

Comment cela a-t-il pu se faire ? C'est ce que je ne me charge pas d'expliquer. Le manuscrit de Sourches est sans date. Il a pour titre : *Première campagne de l'auteur naïvement écrite, et Seconde campagne de l'auteur*¹. On lit en marge d'abord cette mention : *Remarques faites par l'auteur en l'année 1698*, puis une série de notes². Et c'est tout. Le libelle hollandais ayant paru en 1673, on peut se demander si certains papiers de Sourches, ses lettres, le carnet peut-être où il inscrivait son journal de campagne, n'ont point été saisis par l'ennemi, et si lui n'a pas plus tard récrit ses souvenirs. Peut-être aussi une indiscretion a-t-elle été commise, et un valet a-t-il trafiqué de ses notes ? J'avoue n'avoir pas pu résoudre le problème, que je me borne à signaler, à titre de curiosité. Voici maintenant la relation elle-même, à laquelle il est temps de venir³.

Lieutenant-colonel ROUSSER.

1. Le préambule de cette dernière est assez curieux. « Qu'on a de peine à quitter Paris quand on y laisse tout ce qu'on aime ! s'écrie Sourches. L'envie qu'on a de servir son Prince et de se distinguer a bien du pouvoir. On fait avec joie tous les préparatifs pour aller à l'armée, mais quand le jour du départ est arrivé, malgré toutes les belles propositions de fermeté qu'on s'est faites en soi-même, la tendresse du cœur se rend la maîtresse, et l'on n'en saurait refuser des marques évidentes au moment de la séparation. Je ne sais pas ce qui se passe dans le cœur des autres, mais je dis naïvement ce que je sentis dans le mien lorsque je partis de Paris pour aller faire la campagne de 1672. »

2. Ces notes sont reproduites ci-après en bas des pages, avec la mention (A).

3. Je transcris le manuscrit avec l'orthographe usuelle, jugeant inutile de conserver celle de l'auteur.

Extraits des Souvenirs inédits de Messire Louis-François du Bouchet, marquis de Sourches, conseiller d'État, prévôt de l'hôtel et grand prévôt de France, né en 1639, mort en 1716.

Deux mois et demi après que nous y fûmes arrivés (à Woerden), nous vîmes la première occasion sous les ordres du maréchal de Luxembourg¹, laquelle je vais écrire le plus exactement qu'il me sera possible.

Il y avait longtemps que le duc de Luxembourg avait dessein d'aller prendre les ennemis par les derrières de leurs retranchements, qui étaient très difficiles à forcer par la tête ; et comme il ne le pouvait entreprendre que pendant le temps des glaces, parce que tout le pays avait été inondé par la coupure que nous avions faite sur le Lech², il avait fait venir pendant une gelée, qui avait duré cinq ou six jours avant Noël, 1,500 hommes de pied choisis de toutes les garnisons qui étaient dans l'étendue du commandement du comte de Lorge ; mais le dégel, qui vint mal à propos, rompit ou plutôt différa son entreprise.

Le propre jour de Noël, la gelée recommença avec tant de force qu'en peu d'heures la glace portait du canon ; et le duc de Luxembourg partit d'Utrecht le jour de Saint-Jean, avec un détachement de ses troupes le plus beau qui se soit jamais vu. Il avait 500 hommes de pied choisis, 1,500 chevaux et les dragons ; lesquels, joints aux 1,500 hommes des garnisons du Betaw³, dont j'ai parlé, et à pareil nombre d'infanterie qu'ont tira de Woerden, faisaient 8,000 hommes de pied, 1,500 chevaux et 300 dragons. Le duc de Luxembourg arriva à Woerden à dix heures du matin, mais à peine y était-il entré que le dégel recommença par une neige épouvantable qui dura jusqu'au lendemain. Cela n'empêcha pas toutefois notre général de poursuivre son entreprise ; il envoya sonder les glaces par Mélac, capitaine de cavalerie de notre garnison⁴, avec sa

1. Luxembourg ne reçut le bâton de maréchal qu'en 1675.

2. On l'avait faite dans le dessein de les noyer tous, et de les obliger par là à venir demander grâce la corde au col, et on fit tout le contraire, car on rendit par là toutes leurs places inaccessibles (A). — Sourches ignore évidemment que les auteurs de l'inondation de la Hollande ont été les Hollandais eux-mêmes, et non les Français.

3. Le Betaw est une région comprise entre le Lech et le Wahal.

4. C'était un Gascon huguenot d'auprès de Duras, qui avait déjà donné le moyen au duc de Luxembourg, en trouvant un chemin pour faire passer son infanterie au travers

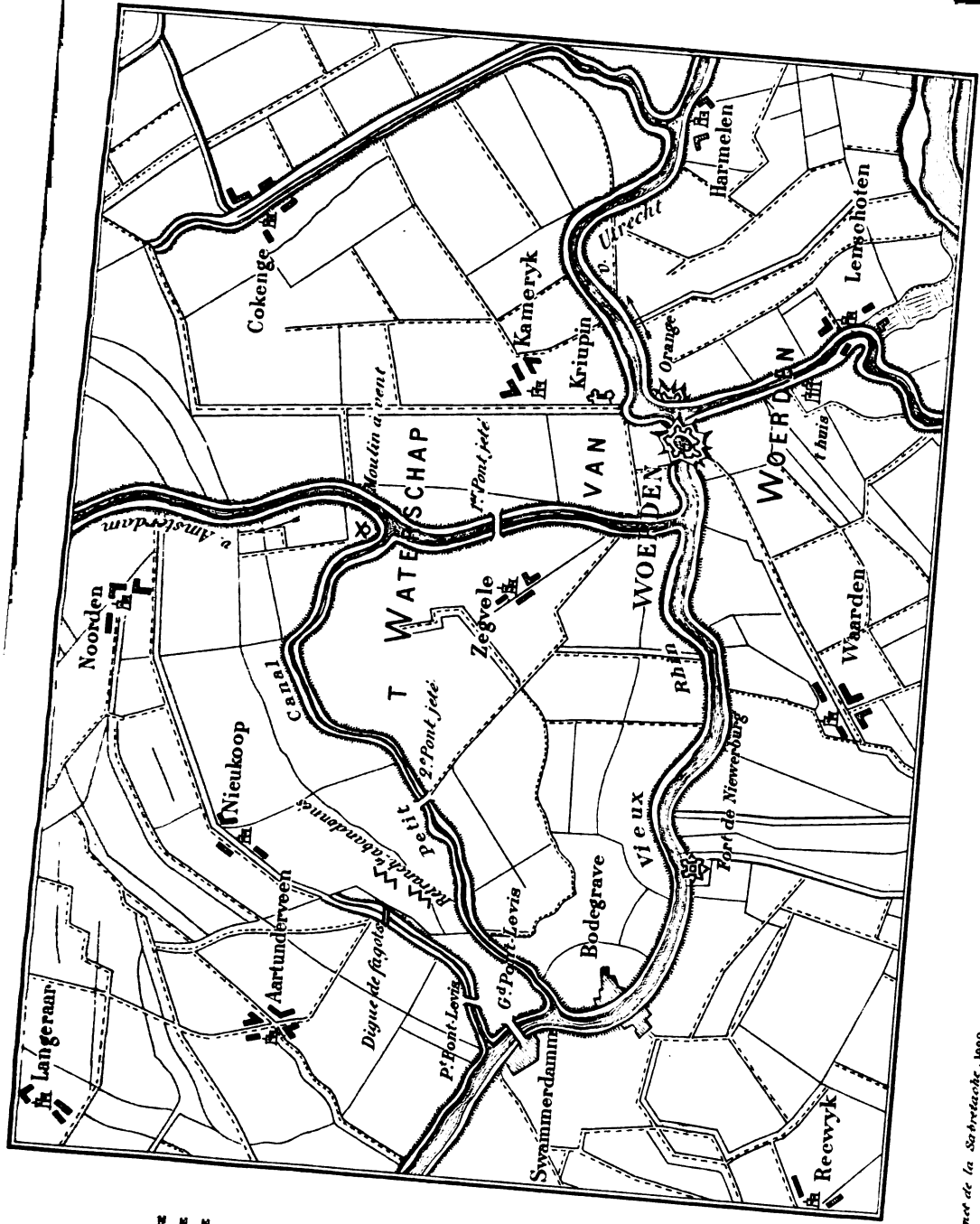
**CROQUIS POUR SERVIR A L'INTELLIGENCE
DES MOUVEMENTS EXECUTES PAR LE
DUC DE LUXEMBOURG, AU MOIS DE
DECEMBRE 1872.**

Ce croquis est extrait d'une très belle carte
historique existant aux Archives de la Guerre,
sous ce titre :

Cette représentation les marches et opé-
rations de l'Armée de Sa Majesté le Roi de
Prusse, sous les ordres de S. A. S. Monseigneur
le Duc régnant de Brunswick Lunenburg, depuis
Wesel, jusque dans la province d'Hollande et à
Amsterdam en l'année 1787, ainsi que les retrai-
chements et autres ouvrages qui ont été
construits pour la défense de cette Province par
la Faction soi-disant patriotique. Le tout dressé
(sic) selon les ordres de S. A. S. Monseigneur le
Prince d'Orange et de Nassau, et Colonel héréditaire,
capitaine général et Admiral des Pro-
vinces-Unies, sous la direction de M. Dumoulin,
Gén. M. (Général-major) et Directeur général de
la Fortification de la République, par D. G. P.
Dulhoff, capitaine de génie de L. H. P. (Leurs
Hautes Puissances).

En bas, à droite, on lit : Cop. par Fr. Cuijman,
copiste.

L'Échelle est en verges de Rhin, et correspond
approximativement à 1/300 000.



Carte de la Sabretèche, 1900.

compagnie, lequel ayant rapporté qu'elles portaient partout, le duc de Luxembourg qui vit à dix heures du soir toutes ses troupes prêtes à marcher, fit faire deux détachements de 500 hommes de pied chacun, dont l'un était commandé par le comte de Sault¹, et l'autre par le marquis de Moussy, qui étaient les deux colonels qui devaient marcher les premiers. Ensuite il divisa toute son infanterie en deux brigades de douze bataillons chacune, dont il me donna la première à commander qui était celle de Picardie, et la seconde, qui était celle de Champagne, au marquis de la Mailleraye, colonel de Piémont. Après cela, il donna toute la cavalerie à commander au comte de Gassion, qui la commandait de droit en qualité de plus ancien brigadier, et un bataillon de Picardie détaché de la garnison de Bommel, avec ordre d'attaquer les retranchements des ennemis par la tête, quand le feu lui ferait connaître que nous aurions commencé de les attaquer par les derrières. Pour les dragons, notre général les garda avec lui.

Tous ces ordres étant donnés, il se mit en marche; les détachements du comte de Sault et du marquis de Moussy marchèrent les premiers, ayant chacun à leur tête 100 grenadiers de leurs brigades. Ensuite marchèrent les grenadiers de la brigade de Picardie, à la tête de laquelle je les suivais, et après ma brigade venait celle de Piémont, qui avait aussi ses grenadiers à sa tête². Le premier objet que nous eûmes en sortant de Woerden fut de trois ou quatre chevaux de main de nos généraux qui tombèrent sous la glace et eurent bien de la peine à s'en retirer, mais cela ne nous empêcha pas d'aller en avant. En cet ordre ayant traversé deux grandes lieues de glaces, qui crevaient à tous moments parce que le dégel continuait toujours, environ une heure avant le

de l'inondation lorsqu'il marchait au secours de Woerden, et pour prendre à revers les retranchements des ennemis. Il parvint depuis à être lieutenant-général et gouverneur de Landau (A).

1. Fils aîné du duc de Lesdiguières et son survivancier au gouvernement de Dauphiné. C'était un homme d'une grande valeur. Il avait alors son brevet de brigadier dans sa poche, mais il ne le voulut montrer qu'après l'action, afin d'être détaché comme colonel (A).

2. Il semble que le détachement, bien qu'allant à l'attaque de retranchements redoutables (Sourches dit que 3,000 hommes n'auraient pu les forcer de front), n'ait point emmené d'artillerie. Peut-être que le peu de consistance des glaces avait empêché le duc de Luxembourg de s'en munir. Peut-être aussi qu'espérant procéder par surprise à la pointe du jour, il l'avait jugée inutile.

jour, la tête de nos troupes trouva un canal qui n'était point glacé, sur lequel il fallut faire un pont, et cet ouvrage dura près de deux heures, au bout desquelles on se remit en marche, et malgré les glaces qui se crevaient partout, de sorte qu'il en sortait des jets d'eau d'une prodigieuse grosseur, on arriva vers les dix heures du matin sur le bord d'un autre canal fort rapide, sur lequel ayant fait de méchants ponts de planches et de fascines, les détachements passèrent ; mais les ponts s'étant rompus et la glace fondant de toutes parts, le reste demeura en deçà du canal dans un désordre effroyable¹. Nonobstant toutes ces difficultés, notre général, qui avait fait encore passer quelques gens sur des tables de glace en forme de radeaux, rallia tout ce qui était passé avec lui, fit assembler tous les tambours et battre la charge, ce qui fit revenir les soldats qui s'étaient jetés dans les maisons voisines pour chercher du feu, et marcha aux ennemis, résolu de périr ou de les vaincre ; car il n'y avait plus que ce parti à prendre, et la retraite nous était absolument interdite. Pendant qu'il s'avancait, le marquis de la Frézelière, lieutenant-général de l'artillerie, envoya son fils faire faire un pont sur le canal, sur lequel presque tout le reste de l'armée passa fort heureusement.

Cependant, après avoir marché plus d'une demi-lieue sur une digue, nous trouvâmes deux retranchements que les ennemis avaient abandonnés à nos gens détachés ; cela fut d'un bon augure pour nous, et nous continuâmes notre marche, voyant avec plaisir la joie et la fierté briller dans les yeux de nos soldats. A un quart de lieue de ces retranchements, nous trouvâmes beaucoup d'eau à passer, mais nous y fîmes en peu de temps une espèce de digue avec des fagots qui s'y trouvèrent en grand nombre, et dès que nous eûmes passé, nous aperçûmes Swammerdam, qui était le

1. Ce fut là que le chevalier de Boufflers, colonel des dragons du roi, depuis maréchal de France, duc et pair, colonel des gardes et gouverneur de Flandre, et le marquis de Cœuvres, colonel du régiment d'Auvergne, depuis duc d'Estrées et gouverneur de l'île de France, pensèrent se noyer, ayant été chacun trois fois au fond de l'eau (A). — Dans une lettre de Luxembourg à Louvois, du 3 janvier 1673 (citée par C. Rousset), on lit ceci : « Nous avons pensé perdre M. de Cœuvres qui a enfoncé dans les glaces, aussi bien que M. de Boufflers. Je ne puis me passer de vous dire ce qui est arrivé au lieutenant-colonel de Douglas ; il enfonça dans un trou où il eut de l'eau par-dessus la tête et fut perdu sous la glace, où ayant touché du pied à terre, elle le repoussa en haut, et de sa tête il perça la glace qui était au-dessus et fut sauvé. » (Archives de la guerre.)

quartier des ennemis que nous devions attaquer. Les grenadiers détachés les chassèrent d'un pont-levis avancé qu'ils gardaient, et qu'ils rompirent en se retirant, et en même temps le comte de Sault prit avec son détachement sur la gauche du petit canal sur laquelle était ce pont, et le marquis de Moussy prit la droite. Je suivis le comte de Sault avec le premier bataillon de Picardie, et le second bataillon du même régiment par l'ordre de notre général suivit le marquis de Moussy. Le comte de Sault marcha aux ennemis à son ordinaire, c'est-à-dire fier comme un lion, pendant que le marquis de Moussy en faisait autant de l'autre côté ; mais ils ne furent pas également heureux, car le comte de Sault voulant aller donner dans le quartier des ennemis, trouva le canal du Vieux-Rhin, qui s'opposait à son passage, de sorte qu'il fut obligé de faire un mouvement pour aller gagner le pont que les ennemis avaient rompu, et dans ce mouvement il essuya à revers tout le feu qu'ils firent.

Le duc de Luxembourg, qui était à la tête de tout du côté du comte de Sault, fit en même temps jeter quelques planches et quelques claies sur le pont rompu, et le détachement du comte de Sault commença à défilier dessus, sous le feu des ennemis. Pour moi, que mon inclination avait porté à suivre le comte de Sault avec le premier bataillon de Picardie, voyant que mon camarade n'avait pu donner dans le quartier des ennemis, je vins me poster à des maisons qui étaient assez près du bord du petit canal au bout du pont sur lequel on défilait, et en y allant, d'Agnan, capitaine au régiment de Picardie, fut blessé derrière moi d'un coup de mousquet à l'épaule.

Cependant, le marquis de Moussy, qui avait été assez heureux pour marcher à la droite du petit canal, était arrivé sans perte au bout du grand pont-levis du Vieux-Rhin sur lequel on pouvait passer dans le village de Swammerdam, mais les ennemis l'avaient levé de leur côté, et ils saluèrent d'abord le marquis de Moussy de quantité de coups de mousquet, de sorte qu'il était bien embarrassé, aussi bien que le duc de Luxembourg, n'y ayant point de bateaux pour passer un canal si large, et même, quand il y en aurait eu, étant impossible de hasarder le passage en bateau devant cinq bataillons qui défendaient le village de Swammerdam,

et 600 chevaux que nous voyions en bataille sur la droite ; le tout sous les ordres du comte de Königsmarck, lieutenant général des ennemis.

Comme notre général était dans cette perplexité, l'aide-major du régiment de Lionnois¹ le vint aborder, et lui dit qu'il avait remarqué que les ennemis n'avaient point mis de corps de garde à leur pont, et lui proposa de lui permettre de passer le Vieux-Rhin à la nage, et d'aller baisser le pont-levis à la barbe des ennemis avec quatre braves soldats qui s'étaient offerts à le suivre, dont il y avait deux Français, un Italien et un Suisse. Le duc de Luxembourg le refusa d'abord, lui représentant que le canal était très large, qu'il n'était tout au plus qu'à demi dégelé parce qu'on en avait seulement rompu la glace avec des bateaux ; que les ennemis le voyant passer l'eau à la nage l'accablent de coups de mousquet ; et que quand il serait même assez heureux pour éviter ce danger, ils le passeraient par les armes quand il voudrait s'approcher du pont. Tant de difficultés ne rebutèrent pas néanmoins ce brave aide-major et il soutint si bien la possibilité de son entreprise, que notre général, qui était d'ailleurs très embarrassé, lui en donna la permission.

En même temps, lui et ses quatre soldats ôtèrent leurs baudriers² et, prenant leurs épées dans leurs dents, ils passèrent le Vieux-Rhin à la nage sans que les ennemis s'en aperçussent, et dès qu'ils furent sur le bord, ils coururent tous ensemble à la chaîne du pont-levis, et l'abaissèrent³. Le comte de Sault, qui avait repris la tête du marquis de Moussy avec son détachement, et qui se tenait prêt sur le bout du pont, ne vit pas plutôt abaisser le pont-levis qu'il courut avec ses gens pour s'en rendre le maître. Les ennemis vinrent pour s'y opposer, mais ils furent culbutés ; le marquis de Moussy arriva en même temps que le comte de Sault et, passant avec son détachement, il fut suivi du second bataillon de Picardie et de celui de Normandie et de Sourches

1. Sourches ne donne pas le nom de cet officier. Le libelle hollandais le désigne ainsi : « Luide, major au régiment de Lionnois. »

2. Toutes les troupes du Roi en avaient en ce temps-là, et de très larges (A).

3. Le soldat suisse fut tué par un de nos gens qui tira indiscrètement, et fut pleuré de toutes les troupes (A).

qui faisaient corps ensemble. Cependant, notre général m'avait donné ordre de garder le pont du petit canal qu'on avait raccommodé, jusqu'à ce que j'eusse de ses nouvelles, et j'avoue que je n'avais pas obéi sans chagrin; mais il avait une bonne raison, qui était que comme nous étions au milieu du pays ennemi, les troupes qui devaient passer le grand pont auraient été en grand péril, si les ennemis étaient venus se saisir des derrières.

L'infanterie des ennemis n'avait pas tenu longtemps dans le village de Swammerdam, mais elle s'était retirée en désordre après quelque légère perte, et leur cavalerie avait aussi fait une prompte retraite. Ainsi les ennemis ne paraissant plus en aucun endroit, les soldats mirent le feu dans le village de Swammerdam, qui fut d'autant plus vite consumé qu'il y avait dedans des magasins de poudre et de grenades. Cependant, le duc de Luxembourg marcha avec une partie des troupes qui étaient passées droit à Bodegrave, grand village éloigné d'une demi-lieue de Swammerdam, en retournant vers Utrecht, où les ennemis avaient ordinairement un de leurs quartiers¹, ne doutant pas qu'il ne les y trouvât encore; mais les mêmes troupes qui avaient défendu Swammerdam étaient celles qui avaient été en quartier à Bodegrave.

D'autre côté, quelques soldats ayant pillé une grosse belande² qui était sous le pont de Swammerdam, y avaient mis le feu, lequel s'était communiqué au pont avec tant de violence, qu'il ôtait toute communication entre les troupes qui étaient avec le duc de Luxembourg et celles qui n'étaient pas encore passées. J'étais demeuré à la garde du pont du petit canal, qui était celui qui va de Swammerdam à Amsterdam, et j'y restai plus de trois heures sans avoir aucune nouvelle de notre général, ni de nos maréchaux de camp qui l'avaient suivi. Je voyais les deux tiers de l'armée autour de moi, dans une extrême confusion, tous les bataillons s'étant mêlés au passage du premier canal qu'on avait eu tant de peine à passer. Il était, comme je le croyais, impossible de passer sur le pont qui brûlait, et d'ailleurs, le duc de Luxembourg m'avait ordonné de

1. Ce membre de phrase se rapporte à Bodegrave, non à Utrecht.

2. Sorte de chaland.

demeurer jusqu'à nouvel ordre dans le poste que j'occupais ; enfin, je me trouvais dans un étrange embarras, me voyant chargé du salut de toute l'armée. D'abord, ma première pensée fut de marcher à Bodegrave avec ce que j'avais de troupes, mais ne sachant pas par quel chemin je pourrais y arriver parce que le dégel avait inondé tout le pays, et d'ailleurs n'étant pas assuré si le duc de Luxembourg y avait marché, je n'osai hasarder les troupes du Roi. Ensuite, je cherchai des expédients pour passer le canal, mais ce fut inutilement ; et enfin, après avoir changé plusieurs fois de résolution, je pris le parti de m'aller poster avec plus de 5,000 hommes que j'avais avec moi sur la digue¹, entre les deux retranchements que j'ai dit ci-devant avoir été abandonnés par les ennemis, et d'y attendre des nouvelles du duc de Luxembourg.

En effet, je me mis en marche pour y aller ; mais comme je commençais à marcher, Menouille, capitaine au régiment de la Marine, me vint avertir qu'il paraissait dans le canal d'Amsterdam quatre frégates qui venaient à toutes voiles. Cette nouvelle m'obligea de faire halte ; le canal était le long des retranchements que je voulais occuper, de sorte que j'y eusse été exposé au canon des frégates ; l'endroit où je me trouvais alors était vu à découvert de tous côtés, nous y étions tous les uns sur les autres dans l'eau jusqu'au genou, et les frégates pouvaient m'y venir foudroyer sans peine avec peu de danger. Je fis donc détacher sur-le-champ un capitaine, un lieutenant et un enseigne avec 50 hommes, avec ordre de s'aller poster à un moulin à vent qui était à la croisée de deux canaux par où les frégates pouvaient venir ; d'y tenir le plus longtemps qu'ils pourraient, et de me donner avis de tout ce qui se passerait. J'ordonnai encore au capitaine de faire mettre le feu à deux autres moulins à vent plus avancés qui étaient sur le bord du canal, espérant que les ailes de ces moulins venant à brûler pourraient tomber et se croiser sur le canal², ce qui arriva aussi comme je l'avais projeté.

Comme j'étais dans cet embarras, un aide de camp du marquis de Genlis, un de nos maréchaux de camp, parut dans le village

1. Ne pouvant rester à l'endroit où j'étais, parce que j'y avais de l'eau jusqu'au genou, et qu'elle augmentait à vue d'œil (A).

2. Et ainsi empêcher les frégates d'approcher (A).

de Swammerdam, sur le bord de l'eau et demanda qui était le commandant des troupes qui étaient de notre côté. Je m'avançai et me nommai, et comme il eut entendu ma voix, il me dit de la part du marquis de Genlis de passer le pont avec mes troupes. Je lui répondis que j'obéirais dès qu'il aurait fait raccommoder le pont qui était brûlé. Il s'en retourna donc trouver le marquis de Genlis, qui revint lui-même au bord du Vieux-Rhin, et après que je lui eus rendu compte de ce que j'avais fait, et que je lui eus fait connaître l'état auquel je me trouvais, il m'ordonna de marcher avec mes troupes au bout du pont qui brûlait, me promettant de le faire raccommoder à l'instant.

J'obéis sur-le-champ avec joie, et je fis défiler toutes mes troupes sur le petit pont que j'avais gardé si longtemps, et me vins poster au bout du pont du Vieux-Rhin; mais une demi-heure après, le marquis de Genlis m'envoya dire par un soldat, qui passa au travers de l'embrasement, que je fisse passer les troupes sur le pont qui brûlait. Je lui mandai, par le même soldat, que pour ma personne j'étais prêt d'y passer, mais que pour les troupes du Roi, je ne les voulais pas jeter dans un péril si manifeste sans un ordre plus précis. Un quart d'heure après, je vis revenir le même soldat qui m'apporta ordre de la part du marquis de Genlis, de passer avec les troupes, à quelque prix que ce pût être. Alors, voyant qu'il n'y avait plus rien à ménager, j'ordonnai aux commandants de chaque troupe, que j'avais fait reformer au bout du pont, de me suivre au meilleur ordre qu'ils pourraient; je donnai ordre au lieutenant-colonel Steppa¹, qui commandait après moi, de rester au bout du pont jusqu'à ce qu'il n'y restât plus aucun soldat; et à Chevilly, qui commandait les dragons du Roi, de faire l'arrière-garde de tout avec ses dragons. Après cela, pour donner l'exemple aux autres, je passai avec Trancallier, capitaine dans mon régiment, qui était venu volontaire avec moi, au travers du feu sur quelques poutres presque toutes brûlées, et ayant évité le danger du pont, je retombai dans celui du village, qui était encore tout en feu, et dont les maisons, qui tombaient à tous moments dans une rue fort étroite, pensèrent m'accabler plusieurs fois. Néanmoins, nous

1. Gentilhomme grison au service de la France.

nous en tirâmes tous deux heureusement, et nous trouvâmes le marquis de Genlis qui se chauffait dans une maison au bout du village avec le marquis de Cœuvres¹, et qui m'assura que le duc de Luxembourg était dans Bodegrave qu'il avait trouvé abandonné par les ennemis. Cependant toutes les troupes qui avaient été sous mes ordres filèrent au travers du feu, et cela dura si longtemps que le lendemain au soir nous voyions encore arriver des soldats à Bodegrave. Pour moi, après avoir longtemps marché sur une digue à demi glacée, où je fis bien des culbutes parce qu'il était nuit depuis longtemps, j'arrivai à Bodegrave avec le marquis de Genlis, le marquis de Cœuvres et quelques officiers principaux le jour des saints Innocents, à sept heures du soir, et je fus bien heureux de trouver, en y arrivant, Gosse, aide-major dans mon régiment, qui me conduisit à la maison qu'on m'y avait marquée, et où je fus ravi de passer la nuit devant un grand feu sur un lit de plume tout couvert de sang et de pus, qui avait servi aux malades des troupes hollandaises².

L'action de Swammerdam fut d'autant plus glorieuse au duc de Luxembourg et aux troupes du Roi, qu'il était plus nouveau de forcer le passage d'une grande rivière défendue par cinq régiments d'infanterie et par 600 chevaux; et que nous n'y perdîmes pas 50 soldats, tant de ceux qui se noyèrent au passage du second canal, que de ceux qui furent tués ou blessés pendant l'attaque, dont le plus regretté fut le Suisse qui avait passé le Vieux-Rhin à la nage avec l'aide-major du régiment de Lionnois, lequel fut tué lorsqu'il tenait la chaîne du pont, d'un coup qui fut tiré mal à propos par un de nos soldats. A l'égard des officiers, il n'y eut qu'un capitaine de Picardie, un de Lionnois, et deux ou trois lieutenants qui furent blessés. Les ennemis ne perdirent aussi que très peu de monde, et on ne leur fit que fort peu de prisonniers, parce qu'ils eurent le temps de s'enfuir pendant qu'on abattit le

1. Ils faisaient cuire un canard qu'on venait de tuer, dans une broche de bois, n'ayant rien de quoi manger (A).

2. Ce ne fut qu'après avoir bien bu et bien mangé, car j'avais d'abord fait suivre un traîneau chargé de toutes sortes de vivres; mais comme il ne put passer le premier canal que nous rencontrâmes, je le fis piller par tous mes gens et par les officiers du régiment; de sorte qu'ils avaient encore de quoi boire et de quoi manger en arrivant à Bodegrave, jusque là même que le lendemain j'en donnai au duc de Luxembourg et aux officiers généraux, qui n'avaient rien du tout (A).

pont et qu'on le passa. Le seul drapeau que l'on gagna sur eux fut arraché à celui qui le portait par un soldat de ma compagnie, nommé *Le Provençal*.

On séjourna tout le lendemain de l'action à Bodegrave, pour donner aux soldats le temps de se rassembler. Ils s'étaient presque tous dispersés pour se chauffer dans les maisons pendant la nuit, et pour piller à leur aise. Le même jour, le duc de Luxembourg alla voir Niewerburg, qui est un fort au milieu du Vieux-Rhin, avec plusieurs redoutes et retranchements, que le colonel Painet-Vin¹, qui y commandait avec 1,200 hommes, avait abandonné dès qu'il avait entendu le feu de l'attaque de Swammerdam, et qu'il avait aperçu le comte de Gassion approcher de l'autre côté avec ses troupes. Le bataillon de Normandie et de Sourches, qui avaient fait corps ensemble pendant toute l'expédition, lequel avait été détaché le soir précédent pour se poster fort près de Niewerburg, et ainsi couvrir le quartier général, s'étant aperçu le matin que ce fort était abandonné, s'en était saisi et en avait envoyé donner avis au duc de Luxembourg.

Le 30^e de décembre, notre général envoya le marquis de Genlis et le marquis de Cœuvres avec 1,200 hommes, pour commencer à raser les ouvrages avancés qui étaient entre Bodegrave et Niewerburg, et cependant il prit avec lui 3,000 hommes et les dragons pour repasser le Vieux-Rhin, et essayer de forcer les passages des canaux qui nous séparaient de Leyde et de toute la Hollande. Je fus détaché avec 500 hommes et 300 grenadiers, et je passai le Vieux-Rhin sur le pont de Swammerdam, pendant que le duc de Luxembourg marchait sur l'autre bord avec les dragons, et que le reste des 3,000 hommes resta pour garder le passage de Swammerdam. D'abord il parut sur notre digue un parti de 50 hommes des ennemis, qui fut poussé bien loin par six grenadiers seulement que je détachai pour l'aller reconnaître. Mais ensuite nous trouvâmes des canaux si larges et si profonds qui étaient entièrement dégelés, que nous ne crûmes pas devoir tenter de les passer; et ce fut avec un extrême chagrin, car si nous eussions pu les traverser, nous aurions été les maîtres absolus de toute

1. Il portait des armes parlantes, car il était fils d'un cabaretier (A).

la Hollande, où il ne restait pour toute défense que les troupes que nous venions de battre, pendant que le prince d'Orange était allé faire le siège de Charleroi.

Le duc de Luxembourg voyant donc cette entreprise impossible, voulut se venger sur une quarantaine de bâtiments qu'on nomme des *heux*, de deux cents tonneaux chacun, qui étaient encore engagés dans les glaces du Vieux-Rhin ; j'eus ordre d'y faire mettre le feu, ce que je fis à l'instant, et en trois heures de temps nous brûlâmes pour plus de 100,000 écus de bâtiments, sans les marchandises inestimables dont ils étaient chargés, qui furent pareillement consumées. Après cet incendie, le duc se retira, et m'envoya dire de faire ma retraite avec mon détachement, et de mettre le feu en me retirant à toutes les maisons qu'on avait épargnées deux jours auparavant. J'exécutai ses ordres ponctuellement, je repassai le pont de Swammerdam et le fis rompre, et ayant trouvé le marquis de Boufflers, colonel des dragons du Roi¹, qui brûlait aussi de son côté, nous fîmes ensemble l'arrière-garde de l'armée².

Le lendemain, le duc de Luxembourg ayant résolu de brûler aussi Bodegrave, afin qu'il ne servît plus de retraite aux ennemis, on commença d'en sortir sur les trois heures du matin, dans le dessein de n'y laisser que le lieutenant-colonel Stoppa avec 500 hommes pour mettre le feu en partant ; mais les soldats prévinrent l'intention de nos généraux et mirent le feu en tant de différents endroits en même temps, que les troupes eurent une extrême peine à se tirer du village. Néanmoins, par les bons ordres du duc de Luxembourg et de nos maréchaux de camp, et par les soins que les colonels se donnèrent, il n'y eut personne de brûlé³.

1. Il ne s'appelait alors que le chevalier, car son frère aîné n'était pas encore mort (A).

2. Le marquis de Boufflers devenu duc, pair et maréchal de France, se couvrit de gloire au siège de Lille (1708) et à la bataille de Malplaquet (1709). Saint-Simon dit de lui qu'il avait toujours montré « une probité sans la plus légère tache, une générosité aussi parfaitement pure, une noblesse en tout du premier ordre, et une vertu vraie et sincère, qui ont continuellement éclaté dans tous le cours de sa conduite et de sa vie. » Il ajoute que « personne n'aima mieux sa famille et ses amis, et ne fut plus exactement honnête homme, ni plus fidèle à tous ses devoirs ». Tant de belles qualités n'empêchaient pas Boufflers d'être de son temps, et, comme on voit, de brûler des villages à l'occasion.

3. Hormis beaucoup d'habitants qui de désespoir se précipitaient dans les flammes ;

On marcha tout d'un temps à Niewerburg, dont je vis avec étonnement les fortifications, ne pouvant comprendre comment les ennemis avaient été assez lâches pour abandonner un poste que cent hommes auraient aisément défendu contre toutes les troupes du Roi¹. Imaginez-vous trois retranchements les uns sur les autres, faits de palissades grosses comme le corps d'un homme, au milieu d'un pays tout inondé et où on ne pouvait venir que par une digue, laquelle était occupée par une bonne redoute fraisée et palissadée, au-devant de laquelle il y avait un retranchement à mettre mille hommes en bataille, fraisé, palissadé, et à l'épreuve du canon. Toutes les fortifications que je viens de dire n'étaient proprement que les dehors d'un fort, bâti dans le Vieux-Rhin, lequel, du côté de Woerden, avait deux bons demi-bastions, et de celui de Bodegrave, seulement une ligne droite, dont le parapet était, comme tous ceux du fort, à l'épreuve du canon, avec un bon fossé, une fraise et une palissade d'une énorme grosseur ; le tout enveloppé d'un autre travail de pareille figure, fraisé et palissadé de même, auquel le Vieux-Rhin servait de fossé.

Le duc de Luxembourg, faisant défiler ses troupes au travers du fort que je viens de dépeindre, où il avait trouvé vingt-deux petites pièces de canon de fonte, y laissa trois bataillons de Picardie et celui de Normandie et de Sourches pour le raser, et étant venu passer à Woerden, qu'il eut bien de la peine à gagner parce que l'eau passait sur les digues, il s'en alla toute la nuit à Utrecht dans un petit bateau, et fut suivi du marquis de Genlis et des colonels qui étaient venus avec lui ; laissant à Woerden Madines, brigadier d'infanterie, pour seconder le comte de la Marck², lequel envoya le lendemain 800 hommes de la garnison à Niewerburg pour faire avancer plus promptement la démolition. Le même jour, on crut que les ennemis avaient dessein d'attaquer nos travailleurs ; mais ils ne venaient que pour reconnaître ce qu'on faisait au fort, et ils se retirèrent dès qu'ils virent Senneuille,

et, pour dire la vérité, il se commit pendant cette expédition une infinité de crimes qui faisaient horreur (A).

1. Le prince d'Orange fit pendre deux colonels, parmi lesquels étaient *Pain-et-Vin*, ainsi que plusieurs officiers de la garnison de Niewerburg.

2. Gouverneur de Woerden.

lieutenant-colonel de Picardie¹, qui marchait à eux avec 300 hommes. Cependant le comte de la Marck, en ayant eu avis, ne laissa pas d'y envoyer 500 hommes de renfort tirés des troupes qui étaient restées à Woerden, lesquelles gagnèrent toutes Utrecht les jours suivants, sur des bateaux, le plus promptement qu'il fut possible.

Après une action si hardie et si heureuse, le duc de Luxembourg, se contentant de la gloire qu'il avait acquise, demeura quelque temps en repos, attendant que l'hiver lui fournît de nouvelles glaces, qui lui donnassent lieu de faire encore quelque entreprise sur les ennemis. Pour moi, je restai environ quinze jours à Woerden, d'où le duc de Luxembourg eut la bonté de me rappeler, et j'en sortis avec joie, à cause de la désagréable vie que j'y menais, pour en aller goûter une plus douce à Utrecht auprès de notre général. En effet, j'y passai fort agréablement tout le carnaval, et presque tout le carême, participant tous les jours aux plaisirs honnêtes par lesquels le marquis de Cœuvres, mon bon ami, tâchait de rendre le temps du quartier d'hiver moins ennuyeux. Les glaces revinrent, mais si faibles que l'on ne put rien entreprendre, outre que le peu de troupes que nous avions et le retour du prince d'Orange après avoir manqué son entreprise de Charleroi, nous obligeaient à nous tenir sur la simple défensive.

1. Qui avait été tiré par distinction du régiment de Normandie pour être mis à la tête de Picardie, dont les dix premiers capitaines et leurs compagnies avaient fait naufrage dans le vaisseau *la Lune* (A).

LA FAMILLE DE SOURCHES¹

Louis-François du Bouchet, marquis de Sourches, naquit à Paris en 1639. Il fut pourvu, le 23 août 1664, de la charge de prévôt de l'hôtel du roi et de grand prévôt de France, accompagnée d'un brevet de retenue de 400,000 livres, représentant exactement la somme payée en 1643 au maréchal d'Hocquincourt par son père, lequel se démit en sa faveur. Le 19 décembre 1665, il reçut du roi commission de la charge de colonel et de celle de premier capitaine de la 1^{re} compagnie du régiment d'infanterie vacant par la mort du maréchal de Clérembault, et qui prit le nom de régiment de Sourches. Peu de temps après, il était nommé conseiller d'État d'épée. Puis, le 26 avril 1670, il obtenait le gouvernement et la lieutenance générale des provinces du Maine et du Perche, des villes et châteaux du Mans et de Laval, vacants par la mort du duc de Tresmes. Il se démit de sa charge de grand prévôt en 1714, en faveur de son fils aîné, Louis du Bouchet, comte de Montsoreau², et mourut le 4 mars 1716.

Le comte de Montsoreau, né en 1666, fut successivement colonel des régiments de Périgord et de Sourches, brigadier d'infanterie en 1702, maréchal de camp en 1704, chevalier de Saint-Louis en 1705, lieutenant général en 1710 et conseiller d'État. Il mourut en 1746.

Son fils, Louis du Bouchet, marquis de Sourches, né en 1711, fut d'abord cornette de cheveu-légers, puis successivement mestre

1. Communication de M. le lieutenant-colonel Rousset.

2. Le marquis de Sourches avait épousé, le 21 septembre 1664, la fille du comte de Montsoreau, dont le titre, devenu célèbre depuis le roman d'Alexandre Dumas, vint par héritage à son fils.

de camp du régiment de Berry et brigadier en 1742, maréchal de camp en 1744, lieutenant général en 1748, gouverneur de Dusseldorf en 1759, chevalier du Saint-Esprit en 1773, enfin gouverneur de Berghes. Il prit une part très honorable à plusieurs campagnes des guerres de succession d'Autriche et de Sept ans, et mourut en 1788. Il avait épousé, en 1741, la fille du maréchal de Maillebois.

Le dernier descendant mâle de cette race de soldats fut Louis-Emmanuel du Bouchet de Sourches, marquis de Tourzel, mort en bas âge en 1844. Il était petit-fils du dernier grand prévôt de France¹, mort lui-même en 1815.

La mère de celui-ci, gouvernante des Enfants de France en 1789, accompagnait la famille royale à Varennes, et fut créée duchesse par Louis XVIII, avec droit de transmission. Elle a laissé des *Mémoires* très intéressants, qui ont été publiés.

Enfin, la sœur de l'avant-dernier Sourches avait épousé en 1817 le comte, depuis duc des Cars, pair de France, lieutenant général, grand officier de la Légion d'honneur et commandeur de l'ordre de Saint-Louis, qui commandait en 1830 la 3^e division du corps expéditionnaire d'Alger, et fonda le haras du Pin.

1. Cette charge était devenue héréditaire dans sa famille. Voici, d'après l'*État de la France 1682*, t. 1^{er}, quelles étaient ses attributions :

« Monsieur le prévôt de l'Hôtel, grand prévôt de France, est le juge ordinaire de la Maison du Roy, et le plus ancien juge roial ordinaire du royaume, son institution étant aussi ancienne que la Monarchie, puisqu'il n'y a point eu de roy de France qui n'ait eu son juge dans sa maison et pour sa suite. Le prévôt de l'Hôtel juge de toutes sortes d'affaires en matières civiles et criminelles entre les officiers du roy et pour eux, contre ceux qui ne le sont pas. Luy seul a le droit d'aposer les scellés et faire des inventaires et tous autres actes de justice dans le Louvre, dans les galleries et leurs dépendances, même dans les maisons roiales qui ne sont pas éloignées de Paris plus de quatorze lieues, ainsi qu'il a été jugé par arrêt contradictoire du conseil, du 25 mars 1650, rendu en faveur des officiers de la prévôté de l'Hôtel, contre les officiers du Châtelet. Il peut aussi informer dans Paris de tous les crimes et délits particuliers, pour et contre les gens de la cour et suite du roy, et maisons roiales, contre les vagabonds et autres cas, concurremment et par prévention avecque les autres prévôts. A la suite du roy, il arrête les taux des vivres, et fait d'autres choses nécessaires pour la police, par ses lieutenants de robe longue, ou, en leur absence, par les lieutenants et exemps de robe courte, qui appellent avec eux les officiers et principaux habitants du lieu. Quand le roy fait voiage, il donne ordre que plusieurs marchans et artisans privilégiés suivent, pour fournir la cour de toutes sortes de vivres et de choses nécessaires, lesquels marchans sont appelés privilégiés, et ont pouvoir de tenir boutique ouverte à Paris et autres villes, et jouissent des exemptions. »

de la casa de la familia de la que yo soy, y me he acordado de lo que me contaron en la infancia. Me acordé de un día que me llevaron a un campo de batalla, y me contaron que allí había sido una gran batalla, y que muchos soldados habían muerto. Me acordé de un día que me llevaron a un campo de batalla, y me contaron que allí había sido una gran batalla, y que muchos soldados habían muerto.

Me acordé de un día que me llevaron a un campo de batalla, y me contaron que allí había sido una gran batalla, y que muchos soldados habían muerto. Me acordé de un día que me llevaron a un campo de batalla, y me contaron que allí había sido una gran batalla, y que muchos soldados habían muerto.

Me acordé de un día que me llevaron a un campo de batalla, y me contaron que allí había sido una gran batalla, y que muchos soldados habían muerto. Me acordé de un día que me llevaron a un campo de batalla, y me contaron que allí había sido una gran batalla, y que muchos soldados habían muerto.

Me acordé de un día que me llevaron a un campo de batalla, y me contaron que allí había sido una gran batalla, y que muchos soldados habían muerto. Me acordé de un día que me llevaron a un campo de batalla, y me contaron que allí había sido una gran batalla, y que muchos soldados habían muerto.



LE GÉNÉRAL DE DIVISION MARBOT (ANTOINE) ¹

DANS LES PYRÉNÉES OCCIDENTALES (1794)

(*Fin* ².)

Combat d'Ostiz.

4 et 5 frimaire an III (24 et 25 novembre 1794).

Le 1^{er} brumaire, je pris le commandement de la division de l'armée qui s'était portée dans les gorges d'Ostiz, à une lieue de Pampelune. J'avais à ma gauche la division du général Laborde qui fut ensuite commandée par le général Castelvart ³ : le quartier général de cette division était à Zubiri ; j'en étais séparé par une chaîne de montagnes très difficiles et je ne pouvais correspondre avec lui qu'avec une extrême difficulté. A ma droite était une brigade commandée par le général Pinet ⁴ avec lequel je pouvais correspondre facilement. Cette brigade occupait la vallée de Le-

1. Après des recherches dans ses papiers de famille, M. le vicomte de Boislecote ayant bien voulu nous communiquer une copie de l'acte de baptême du général Antoine Marbot, nous nous empressons d'avertir nos lecteurs qu'il résulte de cette pièce que le général est né en 1753 et non en 1750 ; il y a donc lieu de rectifier cette dernière date, que nous avons donnée dans la légende du portrait paru dans le numéro de janvier du *Carnet*, d'après le Dictionnaire historique de Ludovic Lalanne, la Biographie universelle de Furne et la Biographie générale de Firmin-Didot.

2. Voir le n^o 85 du *Carnet*, p. 54.

3. *Castelbert* ou *Castelvart* (Jean), né le 17 juillet 1743 ; grenadier d'infanterie ci-devant Haynault en 1759 jusqu'au 14 février 1767 ; cavalier au régiment de cavalerie ci-devant Roussillon, 5 mai 1768 ; fourrier avec rang de sous-lieutenant au même régiment, 19 mai 1774 ; sous-lieutenant, 1^{er} mars 1779 ; lieutenant dans le 3^e régiment, 15 août 1781 ; capitaine de grenadiers au même régiment, 27 mai 1782 ; capitaine commandant le dépôt des recrues du corps des volontaires du Luxembourg, 6 août 1784 ; colonel de cette légion, 1^{er} octobre 1785 ; chargé de procéder au licenciement de ce corps, 9 janvier 1790 ; chef de brigade de la légion des Pyrénées, 10 septembre 1792 ; général de brigade employé à l'armée des Pyrénées occidentales, 15 mai 1793 ; nommé général de division par le Comité du Salut public et employé à l'armée des Pyrénées occidentales, 25 prairial an III ; a cessé de servir le 5 mars 1801 ; décédé le 10 août 1820.

4. *Pinet* (Jean), né à Bergerac, le 4 novembre 1759 ; cadet gentilhomme au régiment d'Auvergne infanterie, 3 juin 1779 ; sous-lieutenant, 1^{er} octobre 1780 ; lieutenant

cumberri : son quartier général était dans la ville de ce nom. Entre la droite de la brigade Pinet et la gauche de la division Frégeville¹, il y avait un intervalle d'environ deux lieues : cette trouée aurait pu devenir funeste. J'ignore pourquoi le général en chef déterminait ainsi l'emplacement des troupes. A mon arrivée, je les trouvai dans cet état. Je m'occupai de suite à assurer le flanc de ma division et à lui donner un meilleur ordre de bataille, autant que le terrain pouvait le permettre.

Nos derrières étaient assurés par l'excellente position de Lans ; j'étais tranquille sur ma gauche : les montagnes qui me séparaient de la division Castelvort étaient à peu près impraticables ; j'eus moins à les faire garder qu'à les faire éclairer. Sur ma droite, je mis un détachement de cavalerie et un poste avancé qui gardaient le débouché de la vallée de Lecumberri correspondant à la trouée qui était entre la brigade du général Pinet et la division Frégeville. L'adjudant général Mergier² était chargé de la surveillance et du commandement de ces postes ainsi que des troupes qui étaient à mon quartier général.

Le gros de la division était partagé en deux brigades comman-

en second, 12 juin 1786 ; a donné sa démission, 3 juin 1788 ; adjudant-général au 2^e bataillon de la Dordogne ; adjudant-général chef de bataillon, 19 vendémiaire an II ; adjudant-général chef de brigade, 25 germinal an II ; général de brigade employé à l'armée des Pyrénées occidentales, 21 prairial an II ; suspendu de ses fonctions par arrêté non motivé des représentants du peuple Meillan et Chaudron-Rousseau, 22 prairial an III ; n'a point été compris dans la nouvelle organisation des états-majors, 26 prairial an III ; a fait la campagne de 1782-83 en Amérique.

1. *Frégeville* (Jean-Fleury-Guy-Nicolas-Grandval), né à Réalmont, le 14 décembre 1748 ; mousquetaire le 14 décembre 1764 ; rang de sous-lieutenant dans l'Orléans-dragons, 5 octobre 1767 ; sous-lieutenant dans le régiment de Normandie-chasseurs à cheval, 17 juin 1770 ; capitaine commandant la compagnie Mestre de camp, 25 avril 1772 ; capitaine titulaire, 5 mai 1772 ; capitaine en 2^e à la formation de1776 ; capitaine commandant, 1^{er} mars 1785 ; chef d'escadrons à la formation, 1^{er} mai 1788 ; lieutenant-colonel au 2^e régiment de dragons, 25 juillet 1791 ; colonel au 11^e chasseurs à cheval, 29 juin 1792 ; maréchal de camp, 8 mars 1792 ; général de division, 15 mai 1793 ; suspendu de ses fonctions le 25 germinal an II ; réintégré à l'armée des Pyrénées occidentales, 25 prairial an II ; suspendu de ses fonctions, an IV ; inscrit au tableau des généraux de l'armée d'Italie, an V ; remis en activité en ligne, 1^{er} prairial an VII ; jouit du traitement de réforme.

2. Mergier (Georges-Pierre), né le 18 février 1752, à Bergerac ; enrôlé volontaire dans les troupes coloniales à la Martinique, 1768 ; lieutenant, 1771 ; rentré en France, 1776 ; garde national à la Révolution ; volontaire au 2^e bataillon des volontaires de la Dordogne ; lieutenant-capitaine-chef de bataillon, sans date ; adjudant-général chef de brigade à titre provisoire, 17 février 1794 ; confirmé le 13 juin 1795 ; commandant temporaire de la place de Bordeaux, 13 janvier 1796 ; passé en la même qualité à Navarreins, 8 mars 1799 ; rentré à Bordeaux, le 30 août 1799 ; réformé le 22 mai 1800.

dées par les généraux Digonet et Morand. Elle était composée de 1,500 hommes d'infanterie légère, 400 hommes d'infanterie de ligne, 900 grenadiers et 200 dragons du 18^e régiment.

La brigade Digonet était à Ostiz, occupait les deux rives de la rivière de l'Ulzama et s'étendait sur la gauche dans les montagnes de San Miguel. Ses avant-postes étaient au village d'Oliz. Sur la droite de la rivière il occupait Nanguili et quelques hameaux au pied de la montagne.

La brigade du général Morand occupait les montagnes à droite de la brigade Digonet à laquelle elle se liait : ses positions étaient en face de la montagne d'Escava.

Les troupes eurent beaucoup à souffrir dans ces montagnes : la saison était froide et pluvieuse ; plusieurs jours il tomba de la neige et sur 38 jours que nous restâmes dans ces positions nous n'eûmes pas un moment de beau temps. Cependant le quart des troupes passait la nuit au bivouac ; aussi le séjour que l'armée fit aux environs de Pampelune faillit la détruire entièrement par les maladies qui en furent la suite.

Les troupes de ma division étaient dans une activité continuelle depuis le 23 vendémiaire, lorsque je reçus, le 2 frimaire, l'ordre d'envoyer mes grenadiers au général Frégeville. Ils partirent le 3. L'ennemi en fut instruit à l'instant et il se détermina à m'attaquer sur-le-champ avec des forces supérieures. Il fit ses dispositions en conséquence pendant la nuit, et le 4 au matin il s'engagea un combat sur tout le front de ma ligne.

Le hasard fit que ce jour-là je faisais une grande reconnaissance dont le but était de connaître la distribution des troupes de l'ennemi dans les nouvelles positions qu'il avait prises depuis quelques jours. J'avais engagé le général Pinet à se montrer dans le haut de la vallée du côté de Berrio et Marquelain afin de donner de l'inquiétude à l'ennemi.

Je partis le 4 à quatre heures du matin pour me porter sur les montagnes en avant de ma ligne. Lorsque le jour commençait à poindre, une compagnie de chasseurs sur la droite de la brigade du général Morand rencontra l'ennemi ; toutes les reconnaissances et tous les éclaireurs se rencontrèrent également et je vis alors sur tout mon front l'ennemi en marche pour m'attaquer.

Les forces contre lesquelles j'avais à combattre étaient : 1^o la garnison de Pampelune ; 2^o la division qui occupait les villages en avant de la place ; 3^o un détachement de la division du général Urrutia ; 4^o une partie de la division qui était opposée à celle du général Castelvert. Le tout était commandé en personne par Colomera, général en chef de l'armée espagnole.

Dès l'instant que je m'aperçus du dessein de l'ennemi, je fis marcher des troupes pour soutenir le 5^e bataillon d'infanterie légère qui en était déjà aux mains. Je fis porter à l'aile droite le 4^e bataillon des Landes aux ordres du chef de bataillon Bigot : il attaqua l'ennemi avec bravoure et l'enfonça ; mais bientôt, accablé par le nombre, il fut obligé de faire sa retraite. Son chef le rallia à peu de distance, mais le 5^e bataillon d'infanterie légère se retira dans le plus grand désordre. L'ennemi fut contenu par le général Morand à la tête du 7^e bataillon de Saône-et-Loire, commandé par Lefebvre, et de quelques chasseurs. Il occupait une position en face d'Escava. L'ennemi n'osa pas passer sous son feu ; il se mit en bataille sur la hauteur où il prit position au nombre d'environ 3,000 hommes.

J'étais alors sur le mamelon à l'extrémité de la montagne qui domine la gorge d'Ostiz et communique en même temps à la position occupée par le général Morand. La position du mamelon était très importante. J'avais détaché en avant une centaine de chasseurs qui contenaient l'ennemi qui était dans le bois. Deux bataillons occupaient le plateau.

Voyant le désordre de ma droite, j'y courus avec un bataillon. J'envoyai l'autre au poste du bataillon de Saône-et-Loire et je laissai un détachement sur le plateau avec ordre de le défendre avec opiniâtreté s'il était attaqué.

Je rappelai alors le général Digonet qui, s'étant trouvé à la gauche de sa brigade, s'était jeté par ardeur dans la mêlée de l'avant-garde avec mon aide de camp Gault. Je l'envoyai à la tête de la brigade qui commençait d'essuyer le feu de l'ennemi dans la gorge d'Ostiz.

Ayant rétabli l'ordre sur ma droite, je me reportai au plateau du mamelon avec le 5^e bataillon d'infanterie qui était à l'entrée du bois sous les ordres de l'adjoint Groussac. Ce petit détache-

ment montra du courage et empêcha la prise du mamelon. Groussac eut ses habits percés de balles et Miramont, lieutenant au 8^e du Lot, y eut la jambe traversée d'un coup de feu.

L'ennemi n'ayant pas osé avancer malgré l'avantage qu'il avait obtenu sur ma droite, cela me donna le temps de faire arriver toute la brigade du général Morand sur le champ de bataille. Le combat s'engagea de nouveau, et l'ennemi ayant été culbuté avec pertes de quelques hommes, cette brigade reprit toutes ses positions.

Alors tous les efforts de l'ennemi se portèrent sur la gorge d'Ostiz ; à tout instant ils y envoyaient de nouvelles troupes. Je vis que c'était là que l'action se déciderait ; je m'y portai de ma personne, après avoir recommandé au général Morand, dont je connaissais la prudence et les talents, de défendre jusqu'à l'extrémité le poste du mamelon et au surplus de se régler sur les mouvements qu'il verrait faire à la brigade Digonet. Je renforçai cette brigade d'un bataillon que je tirai de celle de Morand.

Descendu dans la vallée d'Ostiz, je fis porter l'adjutant général Mergier avec deux bataillons sur la montagne qui domine la gauche de la vallée d'Ostiz, vis-à-vis le village d'Olabe avec ordre d'y rester et de défendre cette position si l'ennemi s'emparait du village d'Olabe ou de se porter sur Sorauren s'il était repoussé.

Le général Digonet, en tête de sa brigade, défendit vaillamment l'entrée de la gorge ; mais incommodé par le feu très vif qui partait du bois à droite de la vallée et menacé d'être coupé par un corps d'environ 5,000 hommes qui gagnait la hauteur sur sa gauche entre Sorauren et Olabe, il fut obligé de se retirer sur ce village. Alors l'ennemi parvint à occuper la hauteur couverte de bois qui domine Olaiz. Le village ne fut plus tenable ; il fallut l'abandonner, ainsi que Nanguils sur la droite de la rivière. Ce dernier poste avait été défendu, avec la plus grande valeur, par le 3^e de l'Hérault et le 8^e du Lot, sous les ordres du chef de bataillon Souilhé ; ils firent des prodiges de valeur et cet officier montra, dans cette occasion, du courage, beaucoup de présence d'esprit et du talent. La nuit approchait : l'adjutant général Mergier, par sa contenance, arrêta l'ennemi.

Cependant notre position devenait critique. Le général Morand voyant que les postes d'Olaiz et de Nanguils étaient abandonnés

sentit qu'il ne pourrait se soutenir qu'avec une extrême difficulté. Il renforça le mamelon. Mais en même temps, l'ennemi, voulant profiter de l'avantage qu'il avait obtenu sur ma brigade de gauche, fit porter trois bataillons sur la hauteur, à la droite du général Morand, et les troupes qu'il avait jetées dans le village de Nanguils s'ébranlèrent pour se porter vers le mamelon. Dans cette position, il eût été imprudent au général Morand de combattre : il se replia sur les hauteurs d'Olaïz et d'Enderiz.

Nous nous trouvâmes alors avoir perdu environ une lieue de terrain et de bonnes positions. Notre nouvelle ligne s'étendait à droite et à gauche de la gorge d'Ostiz, dans la direction d'Ostiz à Olaïz. L'adjudant général Mergier était resté en avant avec deux bataillons, dans sa position que rien n'avait pu lui faire perdre. Le 3^e bataillon de l'Hérault était en arrière de Nanguils, à droite de la rivière. Telle était notre position.

Toutes les troupes passèrent la nuit sous les armes. La pluie tombait par torrents et l'ennemi se fortifiait dans ses nouveaux postes par des troupes fraîches qui arrivaient à chaque instant. Ce n'était pas là notre plus grand embarras. Nous avions consommé toutes nos munitions de guerre ; des bataillons entiers étaient sans cartouches ; dans le 8^e du Lot, il n'y en avait pas 200 ; le magasin était épuisé. Tel était l'effet du défaut des moyens de transport et des difficultés des chemins, que depuis longtemps je demandais des munitions de guerre sans qu'on eût pu m'en faire parvenir.

Je prévis que je serais attaqué de nouveau le lendemain et que le combat recommencerait avec le jour. En conséquence, je passai une partie de la nuit à faire mes dispositions et à donner mes ordres. J'envoyai une ordonnance au général Castelvart pour lui demander des munitions et des secours en troupes. Je l'invitai à faire porter au point du jour deux bataillons de chasseurs à ma gauche, sur les hauteurs qui dominent le village d'Olabe, pour seconder mes mouvements et m'envoyer quelques bons bataillons à Ostiz.

J'écrivis au général Pinet qu'il devait se porter en avant de sa ligne pour inquiéter l'ennemi sur son flanc gauche et l'invitai à m'envoyer un bataillon pour renforcer le général Morand.

Le général Castelvart se porta à mon secours avec la plus

grande célérité ; il me fit passer quelques munitions, fit marcher ses chasseurs sur le point que je lui avais indiqué, m'envoya un excellent bataillon de grenadiers et porta sa division en bataille dans les positions qu'elle occupait.

J'eus avis, pendant la nuit, que l'ennemi s'était si fort rapproché de nous, que le 3^e de l'Hérault n'en était pas à demi-portée de fusil, mais j'étais tranquille de ce côté ; je savais que ce brave bataillon conserverait sa position. Toutes les patrouilles et tous les partis me rapportèrent que l'ennemi se rapprochait ; un détachement des dragons de Farnèse avait pris poste à 200 toises d'Ostiz, sur le chemin qui mène à Pampelune. J'y envoyai de suite un détachement du 18^e de dragons, avec de l'infanterie légère sous les ordres de l'adjoint Débrégéas ; cet officier chassa l'ennemi jusque dans Olabe et se conduisit avec courage et intelligence.

Le combat recommença avec le jour. Je donnai l'ordre aux généraux Digonet, Morand et Mergier, au cas qu'ils fussent battus, de se retirer sur l'excellente position qui est en arrière d'Ostiz, un peu sur la gauche, afin d'y livrer un dernier combat à la baïonnette. Si le sort des armes eût trompé notre espérance, je pouvais me retirer sur la division du général Castelvart, ou me porter sur l'excellente position de Lanz. Mais la retraite de ma division eût infailliblement entraîné celle de toute l'armée jusque sur les frontières de France en mettant à découvert la gauche du général Frégeville et la droite du général Castelvart. L'ennemi, maître du pays jusqu'à Lanz, aurait coupé la droite de l'armée d'avec sa gauche, aurait eu la facilité de prendre à revers la division Frégeville et peut-être empêché nos troupes d'aller prendre leurs positions d'hiver dans la vallée de Bastan.

Je crus donc devoir tout sacrifier pour rester maître de la vallée d'Ostiz. Les troupes me parurent dans les meilleures dispositions ; elles furent peu affectées du défaut de munitions et se reposèrent avec confiance sur leurs baïonnettes. Les bataillons qui n'avaient pas combattu la veille partagèrent leurs cartouches avec ceux qui n'en avaient plus et chacun se promit de vaincre.

J'avais déjà fait occuper le vaste plateau où je voulais combattre, lorsque le 5, à 8 heures du matin, un bataillon de chasseurs basques et le 2^e des chasseurs des montagnes, envoyés par

le général Castelvert, attaquèrent brusquement les postes ennemis sur les hauteurs au-dessus d'Olabe. Ils culbutèrent tout ce qu'ils rencontrèrent, tuèrent environ 200 hommes et firent quelques prisonniers. Deux compagnies de chasseurs de montagnes poursuivirent les ennemis jusque dans le village d'Olabe.

Nous apprîmes par eux que ce village renfermait une grande quantité de cartouches apportées pendant la nuit par l'ennemi. Je résolus de les enlever de vive force : on y réussit. Ce secours et ces moyens inattendus me décidèrent à abandonner mon premier plan : au lieu d'attendre l'ennemi, je me décidai à l'attaquer. Cependant, il était rentré dans le village d'Olabe et se déployait sur les hauteurs et dans la petite plaine à gauche de la rivière : 150 hommes de cavalerie étaient en avant de Sorauren et un régiment de dragons était en bataille du côté de Villava. Son infanterie couvrait toutes les hauteurs à droite et à gauche d'Olabe ; son principal corps était dans les taillis qui sont en face de ce village. Plusieurs fois il tenta de déboucher par la gauche du village, mais il fut constamment arrêté par les bataillons aux ordres de l'adjoint général Mergier qui, comme je l'ai dit, avait conservé sa position de la veille. Alors ce corps voulut gagner la hauteur qui domine la gauche du village par laquelle il tentait inutilement de déboucher. Mergier prend la moitié de sa troupe et marche fièrement à sa rencontre par la montagne, baïonnettes baissées. L'ennemi, étonné de ce mouvement, s'arrête et retourne dans sa position en face d'Olabe. Mergier rapproche un peu ses bataillons du principal corps de l'ennemi, les met en bataille et commence un feu de peloton très vif : ce feu commandé et exécuté avec le même calme qu'à l'exercice, quoique tiré à portée d'un corps de 4,000 à 5,000 hommes, faisait l'effet le plus imposant.

Le général Digonet porta en même temps sur les hauteurs à droite de la rivière un bataillon d'infanterie légère avec le 8^e du Lot. Ces deux troupes marchant en bataille sur le revers de la montagne, balayèrent tout ce qui s'y trouva. Je leur envoyai alors l'ordre de se porter au-dessus de Nanguils. Ce mouvement ayant été exécuté avec rapidité et succès, malgré le feu de l'ennemi, il nous abandonna le village.

Le général Morand avait continué à occuper les hauteurs d'En-

deritz et d'Olaïz sur notre droite. Favorisé par le terrain, il avait soutenu un combat très inégal quant au nombre, mais l'ennemi n'avait jamais pu l'entamer ni lui faire perdre la moindre position. Secondé par les mouvements de la brigade de gauche et voyant les manœuvres de l'adjutant Mergier, il forma ses bataillons en colonne, fondit à la baïonnette sur l'ennemi et reprit ses positions de la veille sans éprouver de résistance.

Dans cet instant (il était 4 heures après midi), il m'arriva un bataillon de grenadiers envoyé par le général Castelvvert. Je pensai que c'était le moment de décider la victoire. Après avoir fait reposer ce bataillon, je le formai en colonne d'attaque ; je jetai des chasseurs à droite et à gauche de la colonne ; j'ordonnai à 150 dragons du 18^e de suivre la colonne à 400 pas de distance ; je recommandai au général Digonet de gagner les hauteurs au-dessus d'Olabe avec le plus de troupes qu'il pourrait et de se porter au-dessus de Sorauren pour couper la retraite à l'ennemi, et à Mergier d'attaquer avec vivacité au moment où il verrait les grenadiers s'ébranler.

Ces dispositions faites, je me mis à la tête des grenadiers et nous marchâmes sur le corps principal de l'ennemi qui occupait les taillis en face d'Olabe. Cette colonne arriva dans le plus grand ordre et l'arme au bras ; le passage du ravin, qui est entre le village et la rivière, coûta la vie à quelques hommes. Parvenus au delà, les grenadiers gravirent le mamelon, baïonnettes baissées, sans tirer un seul coup de fusil. Les troupes sous les ordres de Mergier firent le même mouvement sur notre gauche. L'infanterie ennemie étonnée n'osa pas soutenir notre choc : elle prit la fuite de toutes parts. Au moment où l'ennemi tourna le dos, je fis déployer rapidement les grenadiers : leur feu joncha la terre de morts.

En passant le ravin, j'avais ordonné à mon aide de camp Soyez de prendre des dragons, de suivre le bord de la rivière et de charger la cavalerie qui était entre Olabe et Sorauren ; elle était en bataille dans des champs presque fermés de murs, sa position était dangereuse. Elle n'osa pas combattre et se retira. Bientôt elle rencontra une partie de l'infanterie qui, fuyant devant nos grenadiers, s'était jetée dans le chemin qui conduit à Pampelune. Mes dragons les suivant de près, les conduisirent pêle-mêle dans

le plus grand désordre jusque sur le pont d'Arvi au delà de Sorrauren, où tout fut culbuté : une partie ~~sauta~~ dans la rivière.

Ce ne fut plus alors qu'une déroute générale. Le général Digonet ne put arriver assez tôt sur les hauteurs pour couper la retraite à la partie de l'infanterie qui s'était sauvée dans la montagne, mais il lui tua du monde et la poursuivit jusqu'à Sorrauren où elle se jeta dans la rivière pour aller se rallier à l'autre bord.

Je faisais mes dispositions pour forcer le passage de cette rivière, lorsque je reçus sur le champ de bataille une lettre du général en chef qui m'apprenait qu'il était dans l'intention de faire retirer toutes les troupes des environs de Pampelune, pour aller prendre ses quartiers d'hiver ; il m'ordonnait de faire mes préparatifs le plus secrètement possible pour évacuer mes positions le 8 avant le jour et me retirer par les hauteurs de Lanz dans les vallées de Bastan et Levin où je recevrais la division Castelvort pour être jointe à la mienne et rester sous mon commandement.

Je crus d'après ces ordres ne pas devoir pousser plus loin l'ennemi et le laisser tranquillement dans la place et dans ses cantonnements, bien assuré qu'après l'échec qu'il venait d'éprouver il ne nous inquiéterait pas dans notre marche sur la vallée de Bastan.

Dans cette journée, l'ennemi eut environ 1,500 hommes tués. Sa perte la plus considérable fut sur le mamelon et dans les bois au-dessus d'Olabe.

Nous ne perdîmes que 48 hommes, mais nous eûmes plus de 200 blessés. Cette différence énorme dans le nombre des morts des deux côtés provient du désordre qui se mit dans les rangs de l'ennemi au moment où il prit la fuite pour se sauver dans les bois ; le feu de nos grenadiers fut fait de si près, il fut si meurtrier, que, dans l'espace de 4 à 5 minutes, ils tuèrent plus de 800 hommes. Le général Digonet, qui avait déjà gagné l'extrémité du bois, s'y étant jeté avec vivacité, tomba sur les fuyards et leur tua plus de 400 hommes. Les chasseurs des montagnes et les Basques avaient fait le reste dans la matinée.

Je dus le succès brillant de cette journée à l'activité du général Digonet, à la bravoure calme, à la prudence et à l'expérience du général Morand, à l'intrépidité et aux belles manœuvres de l'ad-

judant général Mergier, au courage infatigable des troupes et à l'audace des grenadiers.

Cependant, tant de courage et de dévouement de la part de mes braves soldats eût peut-être été inutile, si le général Castelvart ne nous eût envoyé un secours de trois bataillons et des cartouches ; nous eussions au moins été réduits à une défensive très meurtrière, et je doute que nous eussions pu chasser l'ennemi de ses nouvelles positions.

Le général Castelvart rendit donc dans cette occasion un grand service à l'armée ¹.

Je ne trouvai pas les mêmes dispositions dans le général Pinet, malgré l'assurance que je lui donnai, dans la nuit du 4 au 5, qu'il ne serait pas attaqué, et que j'allais avoir le lendemain l'ennemi sur les bras. Il ne m'envoya aucun secours, et ne fit aucun mouvement. Ce que je lui avais prédit arriva : il ne fut même pas inquiété dans la journée du 5. Comme il n'était pas sous mes ordres, je n'eus rien à lui prescrire.

Conformément à l'ordre du général en chef, je mis ma division en marche le 8 frimaire, à 3 heures du matin, pour aller prendre mes quartiers d'hiver dans la vallée de Bastan. Ce mouvement se fit tranquillement : je ne fus pas inquiété un seul instant par l'ennemi, qui ne sortit pas de ses retranchements pour me suivre. Le 9, toutes mes troupes étaient dans leurs cantonnements, et le 10, j'établis mon quartier général à Lesaca. MARBOT.

1. Lettre du général Marbot au général Castelvart.

Ostiz, 5 frimaire, 7 heures du soir.

Marbot, général de division, au général Castelvart.

Nous avons complètement battu l'ennemi, mon camarade, grâce aux secours que tu nous a envoyés et dont nous avons grand besoin : nous avons tué près de 1,000 hommes à l'ennemi, nous l'avons mis dans la déroute la plus complète et nous l'avons chassé jusque du côté d'Oricain.

J'avais envoyé l'ordre aux bataillons que tu m'as envoyés de bivouaquer sur la hauteur, et je me proposais de les faire retourner à Zubon demain. Je viens d'apprendre qu'ils étaient retournés de ton côté.

Je voudrais être assez heureux pour trouver l'occasion de t'aider à faire quelque chose d'utile au service de la République ; tu verrais par l'empressement que je mettrais à te secourir combien je te suis reconnaissant de tout ce que tu as fait pour nous aujourd'hui.

La reconnaissance que je fis h'er était une affaire trop peu importante pour t'engager à faire un mouvement de ton côté, mais le hasard fit que l'ennemi, ayant appris le départ de 16 compagnies de grenadiers commandées par Gravier, m'attaqua avec de grandes forces dans la vallée d'Ostiz au même moment où je reconnaissais dans la partie droite de ma division. Salut et fraternité. MARBOT.

LE COLONEL NICOLE PAPAS OGLOU

ET

LE BATAILLON DES CHASSEURS D'ORIENT¹

1798-1815

(Fin.)

VII

Le voyage de Nicole n'ayant pas produit au point de vue du recrutement le résultat qu'on en attendait, le bataillon des chasseurs d'Orient restait toujours incomplet. Il ne pouvait pas rendre de grands services dans des opérations militaires, mais on pouvait l'utiliser à un moment où les relations avec le Monténégro étaient fort délicates; on l'envoya tenir garnison dans les Bouches de Cattaro. « Le colonel Nicole, écrivait Marmont à l'Empereur², et plusieurs officiers de ce bataillon, Grecs de religion, ont été bien traités par l'évêque, ils auront ainsi toutes sortes de moyens de se lier avec les principaux Monténégrins. Je crois le colonel Nicole, sous son enveloppe épaisse, avec son bon jugement et son profond attachement pour Votre Majesté, un des hommes les plus capables de le servir utilement auprès des gens de sa religion. »

De 1807 à 1809, les chasseurs d'Orient stationnèrent à Budua, à Cattaro et à Persagno. Nicole, que la situation de son bataillon

1. Voir le *Carnet* de novembre 1899 et celui de janvier 1900.

2. Lettre de Marmont à l'Empereur, du 2 mars 1808. M. G., Archives de la guerre. Dalmatie.

inquiétait, ne cessait de se plaindre. « Il est bien douloureux (*sic*), Monseigneur, écrivait-il à Marmont¹, de voir que les militaires très distingués de mon bataillon, servant au moins depuis 16 et 17 ans, ayant au moins 12 ans de grade, et qui ont fait toutes les campagnes de la Révolution et notamment celle d'Égypte, soient privés de leur avancement parce qu'ils font partie d'un corps que les événements de la guerre et les circonstances ont réduit peu nombreux.

« Cette langueur dans ces recommandables militaires est un bien pesant fardeau pour moi, vu les droits qu'ils ont su s'acquérir dans ma reconnaissance, dans celle de notre grand souverain, et dans la vôtre, Monseigneur, que je ne pourrai assez solliciter pour eux.

« Pour cet effet, j'ai fait dresser pour la troisième fois les mémoires des propositions pour ces emplois vacants, que je vous adresse pour vous supplier à genoux de vouloir bien en faire vous-même l'envoi à S. E. le ministre de la guerre, l'engager à s'intéresser vivement près de S. M. l'Empereur, pour l'avancement que je propose. »

A la demande de Marmont, le ministre de la guerre attira l'attention de l'Empereur sur la situation du bataillon, « situation qui fait naître d'autant plus de regrets, que le cadre de ce corps est bien composé en officiers et en sous-officiers ». L'envoi des chasseurs d'Orient à Corfou fut décidé. Peut-être Nicole arriverait-il à rendre la vie là à son bataillon.

Mais il était à cette époque assez difficile de passer de Dalmatie dans les îles Ioniennes. Des navires anglais qui croisaient dans l'Adriatique rendaient la voie de mer peu sûre ; quant à la voie de terre, elle était impraticable ; la Porte refusait d'ailleurs le passage à nos soldats. Ayant confiance « dans l'intelligence du colonel Nicole qui avait l'habitude de la mer », Marmont le laissa libre d'organiser comme il l'entendrait le voyage de ses hommes.

Quelques barques amenèrent à Corfou, en avril 1809, la plupart des chasseurs d'Orient. Une vingtaine d'hommes, cependant étaient restés en route entre les mains des Anglais.

1. Lettre de Nicole à Marmont, du 1^{er} janvier 1809. M. G., Archives de la guerre, Dalmatie.

VIII

Le gouverneur général des îles Ioniennes, le général Donzelot¹ avait connu en Égypte le commandant de la légion grecque, aussi accueillit-il avec empressement le colonel Nicole, dont il espérait d'ailleurs pouvoir utiliser la grande expérience des choses de l'Orient et les relations avec l'Albanie et la Grèce. Nous trouvons sur la vie que mena Nicole à Corfou de curieux détails dans les lettres adressées de Janina à M. Ruffin par Pouqueville.

26 mai 1809.

... Vous apprendrez une nouvelle qui vous fera plaisir. Le colonel Nicole est arrivé à Corfou avec son régiment, et son épouse M^{me} Mimina était le 22 mai à Saint-Maure. Son mari m'en donne la nouvelle : il lui envoyait une balancelle, et comme il n'y a plus de croiseurs ennemis dans les eaux de Corfou, elle sera arrivée près de son époux.

20 juillet 1809.

... J'ai vu il y a huit jours à Corfou le bon colonel et la vertueuse M^{me} Mimina, dame honorable à tous égards, elle m'a parlé de vous et de vos bonnes nièces avec un accent si tendre, si vif, que le charme naturel de son langage embellissait encore..., j'ai été assez heureux pour pouvoir rendre des services au colonel Nicole auprès du général gouverneur Donzelot et de mon autre ami, le digne ami de mon cœur, Bessières. Entr'autres choses, j'ai obtenu la revision d'un jugement unique rendu contre lui au sujet d'un bâtiment qu'on voulait lui faire perdre, un autre tribunal a été formé *ad hoc*; dans le cas où il succomberait, nous recourrons au Grand Juge.

2 août 1809.

... Le pauvre Nicole a toujours bien mal aux jambes, elles sont infiltrées, et, quoiqu'il ait employé tous les moyens, je crains qu'il n'obtienne pas guérison; je lui avais indiqué un excellent procédé, mais il faut de la patience et du repos, et il n'a ni l'un ni l'autre. Ce

1. Sur le général Donzelot et les îles Ioniennes, voir G. Pauthier : *Les îles Ioniennes pendant l'occupation française et le protectorat anglais*, d'après les papiers du général comte Donzelot, Paris, 1863, et E. Rodocanachi : *Bonaparte et les îles Ioniennes (1797-1816)*, Paris, 1899.

n'est pas que le bon général Donzelot ne lui accordât toute facilité, mais Nicole veut toujours être *palicari*, et il ne veut pas entendre que chaque saison porte ses fruits.

23 septembre 1809.

... Pendant le court espace de temps que j'ai passé à Corfou, j'ai vu le colonel Nicole, je l'ai trouvé beaucoup mieux portant. Mais, le croiriez-vous ? je me suis trouvé tellement culbuté d'affaires que je n'ai pu lui rendre sa visite et par conséquent voir M^{me} Mimina, son épouse. Elle conserve dans ce pays de corruption la même beauté de conduite et cette réputation qu'elle avait à Péra. M^{me} Mimina mène une vie très retirée, ainsi que son mari. On ne voit jamais celui-ci assiéger les avenues du Gouverneur, et celle-ci ne paraît ni dans les lieux de promenade ni au théâtre. Son plus grand déplacement est de chez elle à l'église Saint-Spiridion, où elle prie Dieu et rentre dans son ménage. Le *vieux palicari* (je l'appelle toujours de ce nom) est très occupé. Il y a eu dernièrement de la défection dans son corps et un de ses soldats a volé dans une église. Cela a causé bien des chagrins au pauvre colonel. Il a fait traduire le criminel à une commission militaire et on pense qu'il sera fusillé cette semaine. Le général Donzelot, mon ami depuis l'Égypte, aime beaucoup Nicole, et je lui ai très vivement recommandé. J'en ai eu des occasions d'autant plus fréquentes que je logeais chez le général.

13 novembre 1809.

... Le colonel Nicole est alité. Ses jambes sont dans un état déplorable, j'espère cependant qu'il se rétablira ; il m'a écrit à Prévésà, il ne paraissait pas affecté de sa situation et j'en suis charmé. Mais il est si entêté qu'il ne voudra jamais suivre que les conseils de vieilles femmes. Il s'est recommandé à saint Spiridion ; cela va à merveille, mais il y a à Corfou un brave chirurgien français nommé Coulon, dont les soins lui seraient utiles. Nicole a été très affecté de la trahison des Zantiotes et des Céphaloniotés, qui ont appelé les Anglais ; il regarde cela comme un opprobre rejaillissant sur tous les Grecs. Consolez-le quand vous lui écrirez.

13 décembre 1809.

On me dit que la longue affection du colonel Nicole était une lèpre ; je serais tenté de le croire, vu l'état de sa peau et certaines tubérosités du nez. Je crois qu'on va lui permettre d'aller prendre les eaux d'Ischia à Naples : il trouvera là d'habiles gens et pourra recouvrer la

santé. Je serai charmé de pouvoir vous écrire qu'il a quitté Corfou : il s'en trouverait mieux.

Il fallait ces relations intimes avec le général gouverneur pour faire oublier à Nicole la triste situation du bataillon qui, pas plus à Corfou qu'en Dalmatie n'avait pu être porté au complet. Nicole n'avait en réalité avec lui que ses officiers et le petit groupe d'hommes qui le suivaient fidèlement depuis l'Égypte. Les Grecs, les Orientaux de races diverses qu'il avait cherché à recruter n'avaient jamais répondu à l'espoir qu'il avait fondé sur eux ; attirés par l'appât de la solde, ils désertaient aussitôt, ne pouvant se plier à aucune discipline.

Le bataillon, qui comprenait 293 hommes en 1810, n'en avait plus que 170 en 1811. En 1812, il en restait 104¹.

1. Un document du ministère de la guerre donne la composition exacte du bataillon à cette époque (octobre 1812) :

État-Major.

Colonel	1
Colonel à la suite.	1
Chef de bataillon	1
Chef de bataillon à la suite	1
Capitaine quartier-maitre	1
Adjudant-major.	1
Chirurgiens	2
Capitaine.	1
Lieutenants	2
Lieutenants à la suite.	3
Sous-lieutenants	2
TOTAL des officiers.	16

Hommes.

Maitre tailleur, cordonnier, tambour	3
Sergents-majors	5
Sergents.	13
Fourriers	2
Caporaux	10
Carabiniers	13
Chasseurs	55
Tambours	3
TOTAL des hommes.	104

Nationalité des hommes.

Français, 18 ; Italiens, 4 ; Napolitain, 1 ; Allemand, 1 ; Polonais, 1 ; Hongrois, 1 ; Dalmates, 17 ; Servien, 1 ; Grecs de l'archipel, 14 ; Grecs des îles Ioniennes, 30 ; Maltais, 1 ; Égyptiens, 15.

Au ministère de la guerre, comme au gouvernement général des îles Ioniennes, on désespéra alors de pouvoir tirer parti des Chasseurs d'Orient. Nicole avait toujours bien en tête quelque plan de réorganisation qui devait rendre la vie à son bataillon, mais le général Donzelot, moins chimérique, pensa que la seule chose qui restât à faire était de réunir, sous le commandement d'un bon chef de bataillon français, les Chasseurs d'Orient au bataillon septinsulaire¹ et au bataillon albanais². Tant de tentatives avaient déjà été faites pour réorganiser les Chasseurs d'Orient que l'on ne crut pas nécessaire d'en essayer une nouvelle. « Il est inutile, écrivit l'Empereur le 8 février 1811, d'avoir à Corfou des troupes qui ne sont pas sûres. C'est dépenser beaucoup d'argent inutilement. »

On décida donc de licencier les Albanais à l'exception de quelques hommes sur qui l'on croyait pouvoir compter et de rappeler en Italie les Chasseurs d'Orient.

Au mois de février 1813, le général Donzelot reçut l'ordre d'envoyer à Ancône le bataillon, qui ne comptait plus à ce moment que 96 hommes. Ce changement de garnison fut fatal au bataillon. Pendant la traversée de Corfou à Brindisi, une trentaine d'hommes et plusieurs officiers tombèrent aux mains des Anglais. A son arrivée à Ancône (août 1813), le bataillon des Chasseurs d'Orient était composé de 33 hommes, sous les ordres du colonel Gabriel Sidariou.

1. Le bataillon septinsulaire était le débris d'un ancien régiment vénitien (Fieffé : *Histoire des troupes étrangères au service de la France*, II, p. 152-155.)

2. Les habitants de la Morée, de Prévésa, de Souli, de la Chiméra qui s'étaient réfugiés à Corfou avaient été organisés par les Russes. Ils étaient passés au service de la France lors du traité de Tilsitt et formaient depuis le 1^{er} juillet 1807 le régiment albanais qui fut commandé successivement par les colonels Minot et Mialet. Un rapport à l'Empereur (6 février 1811) donne sur ce corps les détails suivants :

« L'effectif du régiment albanais est de 2,122 hommes, officiers compris ; en arrêtant le recrutement et en réformant les vieillards et les enfants, il serait réduit à 1,700. La majeure partie de ces hommes, qui se sont réfugiés dans les îles après avoir été chassés de la montagne de Souli par Ali-Pacha, ont emmené de nombreuses familles, auxquelles ils sont fort attachés ; si on les licencie, ils iront augmenter les forces de l'ennemi ou se répandront dans l'île pour y commettre des brigandages ; si on veut les transporter à Naples, il faudra employer la force et des bâtiments de guerre, car ils craignent d'être organisés et disciplinés comme les troupes de ligne. Comme troupe, ils sont plus à charge qu'utiles, à moins qu'on ne leur donne des terres à cultiver et encore ce moyen pourrait-il n'avoir pas un heureux résultat, ces hommes ne sachant que tirer un coup de fusil avec adresse et étant accoutumés dès leur enfance à se réunir en troupe pour tomber à l'improviste sur les Albanais turcs, les piller et retourner ensuite dans leurs montagnes jouir du fruit de leurs rapines. »

IX

Depuis quelques mois déjà, Nicole avait abandonné la direction de son bataillon pour prendre le commandement de la place de Parga.

La petite ville de Parga, dernier vestige des établissements vénitiens sur la côte d'Albanie, était passée avec les îles Ioniennes sous la domination française en 1807. Elle était, par sa situation, d'une grande importance pour les possesseurs de Corfou ; elle pouvait en effet servir à faciliter le ravitaillement de l'île ; elle pouvait surtout assurer sa protection contre les entreprises d'Ali-Pacha. Dès qu'il s'était senti quelque puissance, le pacha de Janina avait convoité Parga. Toutes ses intrigues ne tendaient qu'à le rendre maître de cette place ; mais il lui fallait d'abord s'emparer du territoire d'Aja qui la commandait.

« Le canton d'Aja, écrivait le général Donzelot¹, comprend deux villages, le premier de ce nom, l'autre nommé Arpesa. Ces deux communes forment 250 maisons environ et une population de 5,000 âmes donnant environ 400 hommes en état de porter les armes.

« Il y a à peu près quatre siècles que ce petit canton, qui se gouvernait lui-même comme actuellement, étant menacé par les Turcs ses voisins, rechercha la protection de la république de Venise sous laquelle Parga vivait déjà alors. Aja conserva ainsi sa tranquillité et son indépendance pendant plus de trois siècles.

« Dans le déclin de la puissance de la république de Venise, les Ajotes, se trouvant de nouveau inquiétés par leurs voisins et ne pouvant plus compter sur leurs protecteurs, tournèrent leurs regards vers les agas de Margariti, forte commune du Chamouri qui n'est pas éloignée de leur territoire. Ils se mirent ainsi à l'abri des incursions et ils ont continué de vivre paisiblement jusque dans ces derniers temps, moyennant une dîme annuelle de 5,000 piastres turques environ qu'ils payaient à l'aga de Margariti, Hassan-Tchapari. Cette dîme se compose d'un prélèvement en nature ou

1. Archives de l'ambassade de France à Constantinople.

en argent sur les productions territoriales et d'un impôt nommé karasch qui pèse en Turquie sur les sujets grecs seulement et qui consiste en une taxe de 20 paras par tête d'individus mâles et de 60 paras pour celles des chefs de famille.

« Lorsque Ali-Pacha eut étendu sa puissance en Albanie et en Épire, il ne manqua pas de chercher à s'emparer d'Aja ; ce pays lui offrait les moyens de s'approcher de Parga dont il a toujours ambitionné la possession. Malgré ses promesses et ses menaces, les Ajotes sont demeurés fidèles aux Parganiotes qu'ils regardent comme leurs alliés et qu'ils ont toujours secourus dans leurs démêlés avec Ali-Pacha.

« Mais depuis que les Français ont pris possession de Parga en 1807, le vizir a redoublé d'activité pour séduire les Ajotes ou pour les soumettre par la terreur ; souvent il a fait des démonstrations hostiles, mais sans rien entreprendre. Cependant, les Ajotes, craignant pour leur sûreté, députèrent vers moi afin de me faire connaître leur situation et offrirent leurs services à Sa Majesté, me priant d'organiser parmi eux une ou deux compagnies pour la défense du territoire de Parga. Je laissai écouler quelque temps avant de satisfaire leurs désirs à cet égard pour m'assurer de leur fidélité.

« Dans cet intervalle, Ali-Pacha ayant eu avis de leurs démarches, prit un autre plan pour parvenir à son but. Il séduisit l'aga Hassan-Tchapari qui lui abandonna les droits qu'il avait sur Aja contre la cession d'un village nommé Rapesa. Je fus informé aussitôt de cet arrangement.

« Pour paralyser les projets d'Ali-Pacha et convaincu d'ailleurs du dévouement des Ajotes et de l'utilité de rattacher cette population à Parga par de nouveaux liens, j'organisai en 1811 une compagnie à Aja à la solde de France et qui fait partie du régiment albanais.

« Cette mesure remplit l'objet que j'avais en vue à l'égard d'Ali-Pacha ; il n'osa point mettre à exécution ses projets d'envahissement ; il continua seulement à intriguer, à menacer quelquefois, mais sans succès.

« Cependant, il ne négligeait point ses projets ; c'est surtout dans ces derniers temps que, menacé par son gouvernement, il a mon-

tré le plus de ténacité. Peut-être voulait-il faire de Parga un point de refuge en cas d'événements.

« Enfin, il résolut d'attaquer sérieusement Aja. Pour cacher son intention, il imagina de faire naître une révolution dans la commune de Margariti, insinuant aux chefs par des agents à lui, parlant au nom de son fils Vély, de secouer le joug, en les faisant assurer qu'il seraient secondés par la plupart des habitants du Chamouri. Les agas donnèrent dans le piège, l'insurrection éclata. Ali-Pacha fit alors marcher des troupes de toutes parts contre Margariti. Les agas ne se voyant pas secondés ne firent qu'une faible résistance ; quelques-uns furent pris et exécutés ; d'autres parvinrent à se retirer avec leurs familles sur le territoire de Parga et ont passé à Corfou.

« Ali-Pacha m'écrivit pour se plaindre de l'accueil que l'on faisait à ces réfugiés, me demandant de défendre qu'on leur donnât asile ou qu'ils pussent rester à Parga. Peu après il me manda qu'ayant reçu un firman d'investiture du pays d'Aja, il était dans l'intention d'en prendre possession, m'invitant, pour éviter de troubler la bonne harmonie entre nous, d'empêcher aux Ajotes d'entrer à Parga, s'ils voulaient s'y réfugier.

« Je répondis à Ali-Pacha que le village d'Aja ayant toujours été considéré comme faisant partie du territoire de Parga et y ayant organisé une compagnie au service de Sa Majesté, je ne pouvais reconnaître le firman d'investiture dont il me parlait qu'autant qu'il me serait donné des avis officiels à cet égard par M. l'ambassadeur de France près de la Sublime-Porte ; qu'il n'appartenait au surplus qu'aux gouvernements respectifs de prononcer sur la possession de cette commune et sur les limites du territoire ; qu'enfin, je regarderais comme un acte d'hostilité envers la France toute entreprise de la part d'Ali-Pacha contre Aja et que quant aux réfugiés de Margariti, je les ferais venir à Corfou. »

Afin de bien observer les mouvements du pacha de Janina et de déjouer ses intrigues, le gouverneur général donna le commandement de la place de Parga au colonel Nicole.

« C'est un officier supérieur plein de sagesse et d'expérience, écrivait le commissaire général des îles Ioniennes, M. de Lesseps. Il connaît aussi bien le pays que les mœurs des Grecs. Je dois es-

pérer que ses soins, sa présence et la crainte qu'aura Ali-Pacha de donner un nouveau sujet de mécontentement à Sa Majesté, pourront lui faire ajourner l'exécution de ses projets sur Aja et par conséquent ceux sur Parga, objet éternel de ses convoitises¹. »

Pour renforcer la garnison de Parga, qui n'était composée que d'une compagnie albanaise, Nicole amena avec lui un détachement du 7^e régiment italien, 225 Albanais et 2 pièces de campagne. C'étaient les seules forces sur lesquelles il pût compter ; « quant aux habitants, écrivait-il à Donzelot, j'ai passé dernièrement la revue de la garde nationale et j'ai à peine réuni 100 hommes, tous les autres sont en voyage. Je ne compte pas plus sur les Ajotes qui ne s'occupent que de leurs troupeaux. »

Dès son arrivée, Nicole se trouva aux prises avec les plus grandes difficultés. Le pacha de Janina avait, en effet, oublié les relations si amicales qu'il avait entretenues quelques années auparavant avec le colonel des chasseurs d'Orient ; ses troupes étaient campées à quelques portées de fusil d'Aja et n'attendaient qu'un prétexte pour envahir ce territoire.

Un premier conflit eut lieu le 10 août 1813. Nicole en rendit compte au général Donzelot dans une lettre que nous croyons devoir citer :

« Le 10 du courant, à 7 heures du matin, il s'est porté sur notre territoire 800 à 900 hommes des troupes d'Ali-Pacha à un endroit qu'on nomme Masouli ; quelques hommes de Parga qui se trouvaient à couper du bois et à garder des troupeaux ont reçu quelques coups de fusils auxquels ils ont répondu. Aussitôt que j'ai entendu cette fusillade, j'ai envoyé un exprès à Soliman-Bey afin de savoir ce que voulait dire cette invasion et j'ai ordonné en même temps au capitaine Gianni-Succa qui commande le détachement albanaise de se porter à cet endroit avec 160 hommes de son détachement, 40 hommes des Turcs qui sont ici avec Metta-Aga, 70 hommes tant des réfugiés de Cénisa que de Santi-Chiriachi, afin de faire retirer les troupes et les faire rentrer sur leur territoire ; à son arrivée il a fait appeler le boulou-bachi qui commandait pour l'inviter à se retirer ; ils n'ont voulu entendre aucune

1. Mai 1812. M. G., Archives de la guerre, Carton Naples et îles Ioniennes.

raison et ont fait feu sur le détachement. Voyant que la fusillade continuait j'ai ordonné au sous-lieutenant de la compagnie de Parga de porter secours au capitaine Succa avec 40 hommes de sa compagnie ainsi que 150 hommes de la garde nationale et 60 Cénisiotes et j'ai fait dire au capitaine Succa de se porter sur le flanc droit de l'ennemi et que le sous-lieutenant de la compagnie de Parga tiendrait le centre et la garde nationale l'aile gauche. Le feu devenant plus vigoureux, j'ai ordonné à 100 Ajotes de s'approcher pour soutenir la retraite en cas de besoin. »

Grâce à ces manœuvres savantes, les troupes d'Ali-Pacha furent mises en fuite.

L'escarmouche avait duré depuis 7 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Malgré ces neuf heures de fusillade et l'énorme consommation de cartouches à laquelle s'étaient livrés les Albanais, Nicole n'avait eu qu'un homme tué (de la garde nationale) et deux blessés (l'un Ajote, l'autre de la compagnie de Parga).

« L'ennemi a perdu 50 hommes d'après ce qui m'a été rapporté, mais pour le sûr nous avons vu 24 morts sur notre territoire et plusieurs blessés¹. »

1. En annexant à son rapport la correspondance qu'il échangea à cette occasion avec le commandant des troupes albanaises, Nicole prévenait Donzelot qu'il ne devait pas ajouter foi à la réponse de Soliman-Bey, « car les Turcs ne disent jamais ce qu'ils pensent ».

Voici ces deux lettres :

Traduction du grec.

Le colonel Nicole, commandant de Parga
à Soliman-Bey, musselm de Margariti.

Parga $\frac{10 \text{ août}}{29 \text{ juillet}}$ 1813.

Mon ami, je vous donne l'avis que ce matin de bonne heure, beaucoup de soldats de votre troupe sont entrés dans nos terres qui ont fait feu contre les hommes qui faisaient la garde et contre les bergers qui gardent leurs troupeaux. Vous voyez bien que ceci ne va pas bien ; car S. M. l'Empereur, mon souverain, est en bonne amitié avec la Sublime-Porte et avec S. A. le vizir Ali-Pacha.

Si vous désirez conserver une bonne amitié comme doit être entre les bons voisins, vous devez rappeler vos soldats dans vos terres pour empêcher tout malheur et tout inconvénient ; car pour moi je suis toujours attaché à votre amitié, mais je ne permettrai pas à aucun de mes hommes d'entrer dans vos terres.

Soliman-Bey-Coza
au colonel Nicole, commandant de Parga.

Margariti $\frac{10 \text{ août}}{29 \text{ juillet}}$ 1813.

Mon ami, je vous salue et je vous donne l'avis que j'ai reçu votre lettre et que j'ai bien compris tout ce que vous m'avez écrit ; mes hommes m'ont rapporté que de vos

Ce n'était là qu'une première escarmouche, les troupes du vizir recommencèrent bientôt leurs incursions sur le territoire d'Aja et pendant plusieurs mois la petite garnison de Parga dut rester sur le qui-vive. Les succès des Anglais qui s'étaient successivement emparés de Céphalonie, de Zant, de Saint-Maure, et les bruits répandus sur les revers des armées françaises en Russie et en Allemagne encourageaient Ali dans ses prétentions. Nicole négociait en vain avec les officiers du vizir pour faire reconnaître les droits de la France sur le territoire de Parga et d'Aja ; et à Janina tous les efforts de Pouqueville, toutes les remontrances du général Donzelot restaient sans effet.

Les soldats du vizir, constamment renforcés, se rapprochaient peu à peu de Parga. Aja tomba en leur pouvoir.

La situation du colonel Nicole devint alors désespérée. Sans munitions, presque sans troupes, il devait résister à plus de 10,000 Albanais. Il implorait le secours du général Donzelot. L'attitude de ses compagnies albanaises le préoccupait beaucoup, « ils n'ont point de subordination, écrivait-il, et ne veulent pas faire leur service. Cette mauvaise volonté prouve de mauvaises intentions. Les agents du vizir cherchent à les séduire par l'appât de l'or ; les Albanais de Paxo cherchent également à les faire désertir pour entrer au service anglais et je crains que toutes ces intrigues n'apportent des suites fâcheuses. »

Malgré tout, Nicole ne perdait pas courage. Le 3 mars 1814, il soutenait une véritable bataille contre les troupes du vizir ; il parvenait bien à les maintenir à quelque distance de la forteresse ; mais une longue résistance lui paraissait difficile s'il ne recevait des renforts. La situation s'était en effet aggravée. S'il ne s'était agi que de défendre le fort, quelques canonnières français et le

gens sont entrés dans nos terres ; malgré cela, j'ai donné des ordres afin que mes gens se retirent dans nos terres.

Nos gouvernements sont sans doute en bonne amitié et Ali-Vizir est très bien avec votre gouvernement. Nous autres avons des ordres pour empêcher la moindre chose qui puisse troubler la bonne harmonie entre nous et les habitants de Parga. Cependant, si l'affaire que vous m'avez rapportée est arrivée, certainement cette affaire a été provoquée par des voleurs dans la nuit. Je pense que les Souliotes, d'accord avec les Ajotes, font tout le mal, mais ayant donné des ordres sur cela, j'espère qu'il n'arrivera aucune chose désagréable. Je vous assure de cela. Je donnerai des ordres positifs et je vous prie de faire autant afin de conserver la bonne harmonie entre nous.

détachement du 7^e régiment italien pouvaient suffire. Mais il fallait protéger les biens et les habitations des Parganiotes, il fallait surtout contenir et reconforter les populations de Parga, d'Aja, de Rapesa qui s'étaient réfugiées dans la forteresse. La résistance devenait presque impossible ; l'indiscipline des compagnies albanaises, l'état de panique des habitants réfugiés faisaient craindre au colonel qu'un soulèvement ne se produisît.

Ses craintes étaient fondées. Les Parganiotes découragés, sentant qu'aucun secours ne leur viendrait de Corfou, résolurent, pour ne pas tomber au pouvoir du pacha de Janina, leur implacable ennemi, de se livrer aux Anglais¹.

Une députation des habitants de Parga partit secrètement pour Paxo, que les Anglais venaient d'occuper. Après quelques jours de pourparlers, le général Campbell, commandant des forces anglaises dans les îles Ioniennes, s'engagea à prendre Parga sous la protection de la Grande-Bretagne. Les frégates *la Bacchante* et *la Savannah*, ayant mouillé le 17 mars 1814 devant le fort, sommèrent Nicole de se rendre. Le colonel des chasseurs d'Orient montra, par sa réponse, qu'il était toujours digne de l'estime que lui avaient témoignée ses anciens chefs de l'armée d'Égypte. Il menaça de se faire sauter avec la citadelle.

Devant cette fière attitude, les Anglais hésitèrent ; ils demandèrent aux habitants de s'emparer eux-mêmes de la citadelle, se réservant d'intervenir après que le drapeau anglais aurait remplacé le drapeau français.

Il ne restait alors aux Parganiotes qu'à trahir la poignée de braves gens qui depuis si longtemps se dévouaient pour les protéger. Le 22 mars 1814, ils firent entrer dans le fort une femme qui tenait un pavillon britannique caché sous ses vêtements. Ce fut le signal de la rébellion. La petite garnison surprise, dispersée au milieu d'une population hostile, ne put se rallier ; et le drapeau anglais fut arboré sur le haut du château au moment même où les

1. Parmi les nombreux ouvrages auxquels l'affaire de Parga a donné lieu quelques années plus tard, voir *Parga and the Ionian Islands*, 2^e éd., par le C^{el} C. T. de Bosset. Londres. In-8°. 1822. — *Notice sur Parga et Ali-Pacha*, tirée de la *Revue encyclopédique*. 1820. — *Mémoires sur la Grèce et l'Albanie pendant le gouvernement d'Ali-Pacha*, par Ibrahim-Mansour-Effendi, Paris, 1827, p. 87, 205 et suiv. — Pouqueville : *Mémoires sur la régénération de la Grèce*.

Parganiotes massacraient leur compatriote Giorgio Veja qui, sur l'ordre du colonel Nicole, allait mettre le feu aux poudres.

De la *Bacchante* débarquèrent, avec un fort détachement, le major sir Charles Gordon, Foresti, résident britannique à la cour d'Ali-Pacha, et le capitaine Angelo, aide de camp du général Campbell. Ils accordèrent à la petite garnison une capitulation honorable et prirent aussitôt possession de la place.

Les habitants de Parga expièrent quelques années plus tard misérablement la trahison dont ils s'étaient rendus coupables. L'Angleterre les livra à leur plus mortel ennemi¹.

X

Le défenseur de Parga fut, avec les quelques soldats français et italiens qui lui étaient restés fidèles, ramené, par les soins des autorités anglaises, à Corfou. Il n'y séjourna pas longtemps. Le 23 juin 1814, l'île fut en effet remise aux commissaires des puissances alliées et le général Donzelot s'embarqua pour Toulon avec son état-major au milieu duquel avait repris place le colonel des chasseurs d'Orient.

En France, de nouveaux déboires attendaient Nicole. Il apprit en débarquant que pendant le siège de Parga il avait été mis à la retraite. Ce fut en vain qu'il se présenta à son bataillon commandé alors par l'ancien chef de la légion cophte, Gabriel Sidariou. Ses anciens officiers refusèrent de le reconnaître. Leur sort, d'ailleurs, allait bientôt être aussi misérable que le sien.

D'Ancône, les chasseurs d'Orient, après avoir vaillamment concouru à la défense de cette place, avaient été peu à peu acheminés jusqu'à Lyon. C'est là qu'ils trouvèrent, au mois de septembre 1814, l'ordre du ministre de la guerre qui prescrivait au lieutenant général commandant la 19^e division de dissoudre le bataillon et d'envoyer à Marseille, au dépôt des réfugiés égyptiens, les officiers et les chasseurs qui n'étaient pas d'origine française.

1. Le triste sort auquel les Parganiotes furent réduits sous la domination du pacha de Janina excita vivement la compassion de l'opinion publique. Pour mieux l'émouvoir, certains écrivains cherchèrent alors à rejeter sur le colonel Nicole la responsabilité de la trahison de 1814. Les récits de Pouqueville, d'Ibrahim-Manzour-Effendi ont fait justice de ces allégations.

LE CHEF DE LA 4^e DIVISION DU MINISTÈRE AU CHEF DE LA 2^e DIVISION.

Paris, 29 septembre 1814.

J'ai l'honneur de vous prévenir que le Ministre vient de charger M. le lieutenant-général commandant la 19^e division d'opérer à Lyon la dissolution du bataillon des chasseurs d'Orient et de former des étrangers qui le composent un détachement qui sera dirigé sur Marseille pour être réuni au dépôt des réfugiés égyptiens établi dans cette place. Les huit officiers qui existent encore au bataillon suivront cette destination.

C'était là le dernier coup porté à ces anciens soldats. Après tant d'années passées au service, ils allaient se trouver dans la même situation qu'à leur arrivée d'Égypte. « Il est bien douloureux, écrivaient au ministre le colonel Gabriel, le commandant Haragli, Abdallah, etc., pour des officiers supérieurs après tant de peines, fatigues, campagnes, blessures, 17 ans de services, pertes, sacrifices, abandon de leurs biens, d'être réduits à être assimilés aux réfugiés égyptiens. » Ils demandèrent à servir dans le régiment colonial étranger dont la création était projetée. Mais, malgré toutes leurs instances, ils ne parvinrent pas à faire modifier la décision qui avait été prise à leur égard et ils durent se résigner à rejoindre à Marseille ceux de leurs compatriotes que le Gouvernement y entretenait depuis 1802¹.

Comme eux, Nicole dut se fixer à Marseille. Il s'y établit avec sa famille, vivant de la modeste pension de 1,800 francs que la protection de Donzelot et de Marmont lui avait fait obtenir.

Un instant, ces vieux soldats purent croire que la fortune revenait à eux. Le retour de l'île d'Elbe leur rendit quelque espoir, et on les vit « mélange bizarre d'officiers, de mamelouks et de nègres », lors de la célébration de la fête du Champ de Mai, le 26 mai 1815, promener en triomphe le buste de Napoléon. Leur illusion fut de courte durée; ils payèrent chèrement leur fidélité à l'Empereur. Les réfugiés égyptiens furent les premières victimes

1. Le bataillon ne comprenait plus alors que 32 hommes : les trois officiers supérieurs, Gabriel, Haragli, Abdallah, le capitaine quartier-maître français, le chirurgien sous-aide-major italien, Pompilly, les deux capitaines Nicola Kiriaco et Georges Pandelly, le lieutenant Straty, l'adjutant Loucza, huit sergents (six égyptiens, deux grecs), un caporal-tambour, trois caporaux (égyptiens), quatre carabiniers (égyptiens), sept chasseurs dont cinq égyptiens, un corfloti et un martiniquais.

de la réaction qui suivit les Cent-Jours. La Terreur blanche ne pouvait les épargner. Un grand nombre d'entre eux furent massacrés dans la ville même où quelques années auparavant, alors qu'ils abandonnaient leur patrie et leurs biens pour suivre la fortune de nos armées, le Gouvernement leur avait accordé l'hospitalité¹.

Ces persécutions n'atteignirent pas Nicole. Laissant ses anciens officiers à leurs rêves de gloire et de combats, il berçait sa vieillesse d'illusions moins généreuses, mais aussi chimériques; il songeait aux millions qu'il avait perdus et jusqu'à sa dernière heure² il ne cessa de réclamer à l'ambassadeur à Constantinople la restitution des biens qui lui avaient été enlevés lorsqu'il était passé sous les drapeaux de la France.

A. BOPPE.



1. Sur ces incidents, voir : *Esquisses historiques. Marseille depuis 1789 jusqu'en 1815*, par un vieux Marseillais. Marseille. 1844. — *Marseille, Nîmes et ses environs en 1815*, par Charles Durand. 1818. — *La Terreur Blanche*, par L. Daudet. Paris 1878.

Tous ces historiens rapportent le massacre de cette négresse éthiopienne qui, poursuivie par la populace, se jeta à la mer en criant : « Vive l'Empereur ! » On tira sur elle de tous côtés et une balle qui la frappa au visage éteignit dans sa gorge le cri de : « Vive l'Empereur ! »

Ceux des réfugiés égyptiens qui survécurent à ces scènes de carnage continuèrent à résider à Marseille et se fondirent peu à peu dans la population commerçante de la ville. Le secours qui leur était accordé fut maintenu au budget pendant de longues années. (Voir notamment : *Discussion du budget à la Chambre des députés, séance du 30 juillet 1822.*)

2. Après la mort de Nicole, sa veuve et sa fille continuèrent leurs réclamations, envoyant pétitions sur pétitions aux ambassadeurs et aux chargés d'affaires qui se succédèrent à Constantinople.

BULLETIN DE LA « SABRETACHE »

Dans sa réunion du 19 février, le Comité a nommé membres de la Société :

MM. Contenson (capitaine de); Deville, chef de bataillon au 3^e tirailleurs; Malézieux, lieutenant au 131^e d'infanterie; Mangematin, lieutenant au 24^e bataillon de chasseurs alpins.

*
* *

M. Édouard Detaille, président de la Commission de l'exposition rétrospective militaire de 1900, rappelle aux membres de la *Sabretache* que leur collaboration à cette exposition lui serait tout particulièrement précieuse. Il sera très reconnaissant à ceux d'entre eux qui voudront bien y prendre une part personnelle ou lui faire connaître les personnes à qui un appel pourrait être adressé. Il compte sur la bonne volonté et l'activité de nos collègues pour donner le plus d'éclat possible à une œuvre qui intéresse la *Sabretache* à tant de titres.

*
* *

Nous rappelons que l'assemblée générale aura lieu le samedi 24 mars. Elle sera précédée d'un dîner.

28 février 1900.

Le Secrétaire,
Maurice LEVERT.

AVIS

En s'adressant au trésorier, les membres de la *Sabretache* peuvent se procurer l'année 1895 du Carnet (15 fr.) et les années suivantes (20 fr.) avec les reproductions en couleur d'après Ed. Detaille.

Deux planches de l'*Album de la Sabretache* sont jointes à chacune des années 1898 et 1899 (Types militaires sous le Consulat d'après les aquarelles du général Lejeune).

Le Gérant : A. MILLOT.



SERGEZ LEVAGUER ET C^o EDITEURS

Le Vice-Amiral Anglais Duckworth à la Porte, le 3 mars 1807.

Carnet de la Sabretache, 1900.

A PROPOS D'UNE CARICATURE

L'AMIRAL ANGLAIS DUCKWORTH A LA PORTE (1807)

La caricature que l'un de nos collègues nous autorise à reproduire, en nous montrant le général Horace Sébastiani soutenant le Grand Seigneur au moment où il congédie d'un geste un peu brusque l'amiral Duckworth et sa flotte, rappelle un incident qui fit le plus grand honneur à la diplomatie militaire du premier Empire. Le rôle glorieux joué dans ces circonstances par un petit groupe d'officiers d'élite ne nous paraît pas avoir été étudié jusqu'ici autant qu'il le mériterait¹. Le *Carnet* aura bientôt l'occasion de revenir sur cet épisode ; en attendant, ses lecteurs trouveront sans doute quelque intérêt aux deux lettres suivantes écrites par l'un de ceux qui prirent la plus grande part aux événements de 1807, le capitaine du génie Boutin².

LE CAPITAINE BOUTIN A SON FRÈRE³.

Constantinople, 6 mars 1807.

... Nous sommes arrivés on ne peut plus à propos : la flotte anglaise, après avoir forcé le passage des Dardanelles, nous avait précédés de douze heures. Elle était à deux portées de canon de Constantinople quand nous sommes entrés dans cette ville. La consternation la plus générale y était répandue ; toutes les boutiques étaient fermées.

1. Voir les *Mémoires du maréchal Marmont*, les *Souvenirs du Baron Prévost (Constantinople en 1807)* dans la *Revue contemporaine de 1854* ; la *Vie militaire du général Foy*, du commandant Girod de l'Ain.

2. Sur Boutin, voir le *Répertoire de bio-bibliographie bretonne*, par René Kerviler, VI, p. 90.

3. Cette lettre est extraite des *Notes sur le colonel du génie Boutin (de Nantes) et sur une Statuette funéraire égyptienne*, publiées en 1859 par M. A. Mauduit dans le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*.

Les Anglais avaient fait une sommation pleine d'arrogance dans laquelle ils demandaient au Grand Seigneur qu'il souscrivît un traité d'alliance avec eux et la Russie, qu'il renvoyât l'ambassadeur français, qu'il livrât quinze vaisseaux de ligne, qu'il leur permît de mettre garnison à Alexandrie, dans les châteaux des Dardanelles et du canal de la mer Noire, etc.

Notre ambassadeur manœuvra avec tant d'ardeur qu'il déterminâ la Porte à ne pas céder.

Dès le moment même de notre arrivée, nous allâmes faire mettre la main à l'œuvre et dans trois jours nous avons couvert l'entrée du canal et du port de Constantinople de batteries qui sont armées de 300 pièces de canon.

Les Turcs, qui, seulement avec nous, résistaient d'abord et qui ne croyaient pas pouvoir se défendre, s'y sont enfin prêtés de bonne grâce et actuellement ils sont enchantés de voir combien leur situation est améliorée. Ils n'ont plus à craindre pour leur capitale et leur flotte, et il y a peu de jours ils tremblaient d'être réduits en cendres ; rien en effet ne pouvait les en préserver.

Le Grand Seigneur est venu plusieurs fois sur les travaux ; il m'a adressé la parole directement, honneur presque sans exemple ; il m'a dit les choses les plus flatteuses ; ses compliments ont été accompagnés de petites pièces d'or que j'ai prises, parce que je n'aurais pu les refuser sans offenser Sa Hautesse, le général Sébastiani m'en avait prévenu. J'esquiverai pourtant la troisième distribution si elle se présentait.

Le général Sébastiani joue ici le plus grand rôle. Constantinople lui doit son salut ; le Grand Seigneur le lui a dit lui-même publiquement avant-hier en visitant les travaux. Sans ce général, les Anglais auraient pris la flotte, brûlé la ville, les Russes seraient entrés en Turquie et enfin il en serait résulté les choses les plus fâcheuses, les plus graves, les plus contraires aux intérêts de la France.

Le général a rendu compte à l'Empereur de ce que mes camarades¹ et moi avons fait dans cette circonstance ; il s'intéresse

1. Leclerc et Coustailloux. Le second groupe d'officiers envoyés par Marmont à Sébastiani (Foy, Haxo, Fabvier, Destutt de Tracy), n'arriva que plus tard.

pour moi et a envoyé une espèce de petit mémoire que je crois fait sur l'objet de ces travaux (tout ça pour toi seulement).

Le général me traite avec beaucoup de bonté et d'intérêt.

Les Anglais sont repartis et ils ont bien fait ; s'ils eussent tardé douze à quinze jours, ils auraient été pris comme dans une souricière, car on travaille aux Dardanelles...

LE CAPITAINE BOUTIN A S. EXC. M. LE GÉNÉRAL MARMONT¹.

Constantinople, 6 mars 1807.

Mon Général,

M. Leclerc s'est réservé de vous donner le détail de notre voyage et de ce qui s'est passé ici depuis notre arrivée. Je vous épargnerai donc un second récit qui n'aurait plus d'intérêt.

M. l'ambassadeur nous a reçus et nous traite avec une bienveillance vraiment particulière. C'est pour moi, mon Général, un nouveau sujet de reconnaissance envers vous, puisque je n'avais d'autre recommandation auprès de Son Excellence que celle d'être envoyé par vous.

J'avais, chemin faisant, recueilli des renseignements suffisants pour former un croquis de notre route ; mais, jusqu'à présent, je n'ai pu m'en occuper. Je ne suis presque pas sorti du sérail, dans l'intérieur et autour duquel sont situées les batteries dont je suis chargé. Cela m'a procuré le moyen de parcourir une partie de cet asile mystérieux, où il paraît que jusqu'ici il n'avait été donné qu'à très peu d'*infidèles* de pénétrer. Le sérail est aussi à mettre au nombre de ces choses qui, dès qu'on les voit, perdent ce charme magique et enchanteur que l'imagination se plaît à leur prêter de loin. Et c'est sans doute pour se venger de cette perte d'illusions et pour en tromper d'autres que les voyageurs nous font autant de merveilles des choses qu'ils ont vues. Le sérail, cependant, n'est pas à beaucoup près sans intérêt et, sous beaucoup de rapports, il est très curieux à observer. Il occupe l'emplacement de l'ancienne Bysance, dont les murs forment sa première enceinte. Sa surface

1. M. G., Archives historiques, Dalmatie.

est à peu près de 800 toises de long sur 400 de large. On y voit beaucoup d'enceintes, de cours, de maisons isolées et de kiosques. Plusieurs de ceux-ci appartenant au Grand Seigneur et situés sur le bord de la mer sont beaux et ont un air d'élégance et de gâté qu'on trouve rarement dans ce pays. Un d'eux est supporté par neuf colonnes de vert antique. Le terrain vacant est occupé par des jardins potagers très simples et de l'herbe, car on ne peut appeler cela du gazon ; il y a peu d'arbres fruitiers ou d'agrément, mais en revanche force cyprès et point de fleurs. Le terrain présente d'ailleurs tous les accidents qu'on peut désirer et qu'on cherche en Europe à créer à grand frais : des rampes, des terrasses en amphithéâtre et surtout des points de vue magnifiques, d'où l'on découvre une grande partie de la côte d'Asie, les trois villes dont se compose Constantinople, et le canal, et le port, sans cesse couverts d'une fourmilière de petits bateaux. Ce doit être le plus beau site du monde, mais combien de choses il lui manque !

Le Grand Seigneur a visité plusieurs fois les travaux et a daigné m'adresser la parole, ce qui a été suivi de la *bona mano*, car on pourrait appeler ainsi une poignée de petites pièces d'or de deux piastres chacune. C'est, dans ce pays, un tel honneur d'être ainsi gratifié qu'on ne pourrait se dispenser d'accepter. Il m'en reste quelques-unes (je fis ensuite mes largesses) et je prends la confiance de vous en adresser une comme pièce curieuse.

Jusqu'ici les seuls plans qui puissent vous intéresser seraient ceux des canaux des Dardanelles et du Bosphore et du port. Croyez, mon Général, que je ferai tout mon possible pour me les procurer. Je les lèverai même, si j'ai le temps, nos batteries seules ne signifieraient rien.

Je vous prie, mon Général, de me conserver vos bontés et de daigner agréer l'expression de mon respect et de mon entier dévouement.

BOUTIN.

UNE
VENTE APRÈS DÉCÈS A LA GRANDE-ARMÉE¹

(1812)

Les trois quarts des troupes qui combattirent, le 28 novembre 1812, à la Bérézina et contribuèrent à sauver ce qui restait de la Grande-Armée étaient étrangères : le 9^e corps, commandé par le duc de Bellune, comprenait trois divisions, une française, et deux formées d'éléments polonais, badois, hessois : sa cavalerie était allemande. Le duc de Reggio, commandant le 2^e corps, avait sous ses ordres, en plus des régiments français, des Portugais, des Croates, des Polonais et une division suisse.

La journée du 28 novembre sera à jamais mémorable pour la gloire de cette division.

Le 27 au soir, les quatre régiments suisses (général baron Merle) passèrent la Bérézina en même temps que les cuirassiers de Doumerc ; ils repoussèrent les tirailleurs russes et bivouaquèrent dans les bois couronnant les hauteurs qui dominaient la rivière à une portée de canon.

La neige tombait par rafales, le vent glacial faisait rage. La proximité de l'ennemi empêchant d'allumer les feux, les hommes prirent leurs sacs pour oreillers, la neige pour matelas, se rapprochèrent les

1. Archives du ministère de la guerre. — Contrôles de la 4^e demi-brigade. — Rapport du maréchal de Gouvion Saint-Cyr, en date du 20 octobre 1812. — Souvenirs de campagne du lieutenant-colonel Bégos, du 2^e régiment suisse. — Histoire des troupes suisses au service de France sous le règne de Napoléon I^{er}, par H. de Schaller.

uns des autres afin de se réchauffer mutuellement et attendirent le jour. Dès qu'il commença à poindre, les Russes attaquèrent.

La division comptait 1,500 baïonnettes à peine. Sept fois les tambours battirent la charge, et sept fois les Russes, attaqués corps à corps, abandonnèrent le terrain couvert de morts et de blessés. L'aigle du 2^e régiment changea trois fois de main. Les quatre régiments furent réduits à 300 hommes; leur effectif était de 7,065 hommes à l'entrée en campagne.

C'est dans une de ces charges héroïques que le général de Candras, commandant la 2^e brigade (1^{er} et 2^e régiments suisses), reçut une balle à la poitrine; il expira une heure après.

Son fourgon, recueilli par M. Martouret, commissaire des guerres, parvint jusqu'à Marienbourg où il fut vendu au profit des héritiers.

Le détail de cette vente nous montre en quoi consistait le train de campagne d'un officier général sous le premier Empire. Mais présentons d'abord au lecteur le général de Candras.

Jacques-Lazare Savettier de Candras de La Tour du Pré, baron de l'Empire, commandant de la Légion d'honneur, fils de Charles Savettier de Candras, docteur en médecine, et de Marie-Jeanne Culot, était né à Époisses (Côte-d'Or), le 24 avril 1768. Il prit du service, le 3 septembre 1792, comme volontaire au 7^e bataillon de Paris, fut nommé adjoint avec rang de sous-lieutenant le 9 mai 1793 et, deux mois après, chef de bataillon au 2^e bataillon des Côtes maritimes. (Ce bataillon entra dans la formation de la 14^e demi-brigade, laquelle devint la 4^e demi-brigade d'infanterie légère.)

Candras fit les campagnes de l'an II et de l'an III aux Pyrénées, de l'an IV et de l'an V en Italie. Au combat de Caldero, le 11 novembre 1796, une balle lui traversa la cuisse droite. Il appartient à l'armée d'Angleterre en l'an VI et en l'an VII, puis commanda la 4^e demi-brigade aux armées de Hollande et du Rhin. Nous le trouvons général de brigade (sa nomination est du 13 avril 1804) au camp de Saint-Omer; il fait partie de la division Vandamme à la Grande Armée, et sa brigade se distingue à Austerlitz. En 1806, il passe au commandement de la 1^{re} brigade de la 1^{re} division du même corps, contribue aux victoires d'Iéna et d'Eylau; en 1807, il combat à Heilsberg, à Kœnigsberg.

Créé baron de l'Empire en 1808, le général de Candras reçut, la même année, le commandement de la Poméranie suédoise; il sut, dans cette mission difficile, se concilier l'estime des habitants. Pendant l'insurrection de Schill, en 1809, il déploya autant de fermeté que de sagesse et d'habileté pour maintenir dans le devoir les troupes alliées placées sous ses ordres; en mars 1810, il remit au comte d'Essen, plénipotentiaire du roi de Suède, la Poméranie dont il avait eu le commandement pendant deux ans.

Candras revint en France avec un congé de six mois. « Le congé que Votre Excellence a eu la bonté de m'expédier, écrit-il au ministre de la guerre le 3 août 1810, m'ayant ramené au sein de ma famille, m'a mis à même de connaître à Avallon, département de l'Yonne, M^{lle} Jeanne-Charlotte Rousseau de Vermot, qui réunit talents, jeunesse, amabilité, fortune.

« Sur ma demande, M^{me} veuve Rousseau de Vermot, sa mère, m'a gracieusement accordé sa main; et, pour réaliser sur-le-champ une alliance qui me promet le bonheur, j'ai besoin de l'autorisation de Votre Excellence. Je viens moi-même la solliciter; confiant dans ses bontés, j'attendrai des ordres relatifs à l'objet qui forme ma demande¹. »

Le mariage fut célébré à Paris le 1^{er} octobre 1810².

La guerre rappela le général de Candras aux armées. Le 15 janvier 1812, il reçut le commandement de la 2^e brigade de la division suisse³ (1^{er} et 2^e régiments). A la bataille de Polotzk, le 18 août, il eut trois chevaux tués sous lui.

Deux mois après, jour pour jour, fut livrée la deuxième bataille de Polotzk. Les Suisses et le 3^e Croates, de la division Merle, entraînés par l'enthousiasme et le désir de combattre corps à corps, se jetèrent sur la colonne russe la plus rapprochée, l'attaquèrent à la baïonnette, la culbutèrent. Les Russes se remirent promptement de cette attaque et, tombant à leur tour sur les Suisses et les Croates, les firent reculer jusqu'aux positions qu'ils avaient si imprudemment quittées.

Le 2^e et le 9^e corps opérèrent leur retraite sur la Bérézina pour venir au-devant de l'Empereur. Le 28 novembre Candras était tué.

P. DE BOURGOING.

1. *Rapport au ministre du 9 août 1810.* « M. Candras, général de brigade, demande au ministre son adhésion au mariage qu'il désire contracter avec M^{lle} Jeanne-Charlotte Rousseau de Vermot, domiciliée à Avallon, département de l'Yonne. Cette demoiselle et sa famille jouissent de la plus haute considération dans cette ville. Cette ancienne famille a, depuis le commencement du xvi^e siècle, occupé avec distinction des places, soit dans l'état militaire, soit dans l'ordre judiciaire et possède une fortune avantageuse, ainsi qu'il est constaté par les certificats du maire de la ville d'Auxerre et de celui de la ville d'Avallon. Ce mariage paraissant convenable, on propose au ministre de l'approuver et de signer la lettre et la permission ci-jointes. »

2. M^{lle} de Vermot était âgée de 19 ans; elle était la fille de feu Jean-Philibert Rousseau de Vermot et de Louise-Marie Boucher de la Rupelle. (Extrait des minutes des actes de mariage.)

3. Appartenant au 2^e corps, sous les ordres du duc de Reggio.

GRANDE-ARMÉE.

2^e CORPS

Inventaire des objets délaissés par feu M. le Gal Candras, baron de La Tour du Pré, tué au passage de la Bérézina, le 28 novembre 1812.

31 décembre 1812.

L'an mil huit cent douze, le trente-un décembre, nous, Martouret, commissaire des guerres du quartier général du 2^e corps de la Grande-Armée, après avoir sauvé pendant la retraite que vient de faire l'armée : une voiture, quatre chevaux et une partie des effets de feu M. le général de brigade Candras, baron de La Tour du Pré, tué le vingt-huit novembre dernier, lesquels équipages ont été ramenés de Kowno à Marienbourg au moment de la retraite, uniquement par nos soins, et voulant assurer les droits de ses héritiers suivant le prescrit des lois et ordonnances, étant d'ailleurs autorisé à cet effet par M. l'ordonnateur en chef du 2^e corps, avons procédé et procédons par le présent inventaire des dits chevaux, voitures et effets, assisté de M. Destus, capitaine adjoint à l'état-major, et de M. Louis Blanquart, adjoint au commissaire des guerres, employé au susdit quartier. Savoir :

Une voiture bartardelle avec flèche, ayant plusieurs pièces du train brisées et la caisse fracassée par suite d'une chute arrivée près de Kowno, ladite voiture avec bâte et coffre. — Quatre chevaux prussiens bai zain hors d'âge, en mauvais état. — Quatre harnais aussi en très mauvais état. — Dans le coffre intérieur de la voiture, deux rouleaux de napoléons d'or formant ensemble un total de soixante-dix-neuf napoléons ou quinze cent quatre-vingts francs. — Neuf chemises de toile, dont deux médiocres. — Douze cravates. — Six mouchoirs de poche. — Onze paires de bas de soie ou de coton. — Dix gilets basin dont six mauvais. — Quatre pantalons et culotte. — Six serviettes. — Deux pantalons casimir blanc. — Deux culottes idem. — Une paire de bottes anglaises. — Un habit drap vert usé. — Une croix d'officier grand modèle. — Une idem très petite. — Un habit de général grand uniforme. — Une écharpe de général très vieille. — Un chapeau à plumes noires. — Une paire d'épaulettes. — Un pantalon peau de daim. — Deux idem de basin blanc. — Une housse drap cramoisi et galon d'or

avec des chaperons. — Deux filets de bride en galons, une bride avec mors plaqué. — Une paire de souliers. — Un portefeuille de maroquin rouge. — Une carte de Prusse de Schralter. — Une idem moins détaillée. — Une idem d'Allemagne. — Une idem d'Autriche et Moravie. — Une idem du Neumarck. — Une idem du Mecklembourg. — Quatre volumes dépareillés. — Une paire de boucles d'or. — Un ceinturon d'épée blanc et usé. — Une petite boîte contenant le portrait de madame la baronne de Candras, avec un cordon de ses cheveux. — Une autre boîte contenant douze couverts d'argent, deux grandes cuillers, six cuillers à café, deux cuillers à sel et douze couteaux, le tout marqué aux armes du général. — Deux habits de la livrée de M. le général, usés. — Plus un petit paquet ficelé portant pour inscription : « A M. de Cléry », duquel paquet il sera fait un inventaire particulier.

Papiers :

Le livret et les revues de solde des mois d'août et septembre de M. le général Candras. — Onze liasses ou pièces comptées, lettres de services, etc., lesquelles ont été réunies en un seul paquet et scellées de notre cachet.

Le même jour, ce présent inventaire terminé, nous avons affiché la vente des objets y portés, à l'exception de ceux à conserver pour la famille du défunt, pour le deux janvier prochain. Voulant ensuite recouvrer tout ce que nous savions avoir appartenu à M. le général Candras, nous avons reçu de M. l'ordonnateur Deschamps la somme de douze cents francs en espèces d'argent, savoir, celle de sept cent quarante francs pour la valeur de trente-sept napoléons d'or trouvés sur lui au moment de sa mort, et de celle de quatre cent soixante francs provenant du produit de la vente des effets que ce général avait avec lui dans le même moment, en exception de

ceux dont il était vêtu, qui ont été abandonnés à ses gens, lesquelles sommes avaient été déposées entre les mains du susdit M. l'ordonnateur Deschamps, ainsi qu'il résulte de la déclaration de M. le commissaire des guerres Blanquart, qui demeure annexée à la minute du présent.

Quant aux chevaux de selle délaissés par le général, les sieurs Pierre Monnin et André Pinchon, ses domestiques, entendus, ont déclaré, ainsi qu'il résulte de la pièce n° 2 également annexée à la minute du présent, que l'un avait été perdu et que la jument que montait M. le général avait été remise par eux à M. le général baron Coutard qui s'était chargé d'en compter à la famille du défunt.

De tout quoi, nous, commissaire des guerres susdit, avons dressé le présent procès-verbal que MM. Destus et Blanquart susqualifiés ont signé avec nous.

A Mariembourg, les jour, mois et an susdits.

Signé à la minute : Destus, Blanquart, et Martouret.

Pour copie conforme :

Le commissaire des guerres,
MARTOURET.

2^e CORPS.

Procès-verbal de
vente d'effets après
la mort de feu M. le
G^{al} Candras.

2 janvier 1813.

L'an mil huit cent treize, le deux janvier, nous, Martouret, commissaire des guerres du quartier général du 2^e corps de la Grande-Armée, par suite de l'affiche apposée par nous le vingt-neuf décembre dernier, dont un exemplaire de même annexé à la minute du présent, et après avoir rempli les formalités d'usage en pareil cas, avons procédé, toujours en présence et assisté de MM. Destus, capitaine adjoint à l'état-major, et Louis Blanquart, adjoint au commissaire des guerres, employé au quartier général, à la vente à la criée des meubles et effets provenant de la succession de M. le général Candras dont l'état suit, desquels effets, qui sont ceux portés en notre procès-verbal d'inventaire du trente et un dé-

cembre dernier, nous avons retiré les prix aussi portés en l'état ci-après. Savoir :

Neuf chemises vendues à MM. Serteton, ordonnateur en chef; Blanquart, adjoint au commissaire des guerres, L'Évêque et Hervey, employés des vivres, à raison de quinze francs les sept bonnes et dix francs les médiocres, ci.	125 ^f » ^c
Douze cravates vendues aux mêmes, ci	36 »
Six mouchoirs de poche, idem, ci.	12 »
Onze paires de bas de soie ou coton, idem, ci.	45 »
Dix gilets, dont six mauvais, vendus idem, ci.	75 »
Deux pantalons de nankin, à M. Serteton, ci.	15 »
Six serviettes à M. Holy, employé des vivres, ci	9 »
Un pantalon de casimir blanc, à M. L'Évêque, employé des vivres, ci	16 »
Une culotte idem, à idem, ci	16 »
Une paire de bottes anglaises, idem, ci.	34 »
Un habit vert, usé, à M. Serteton, ci	20 »
Une culotte de casimir, idem, ci	10 »
Un habit de général, vendu à M. le général Grundeler, ci	300 »
Une croix d'officier, vendue à M. Jolain, aide de camp de M. le général Lorencez, ci.	70 »
Une écharpe de général, très vieille, vendue à M. le général Joubert, ci.	38 »
Un chapeau à plumes noires, vendu à M. le général Ledru, ci	69 50
Une paire d'épaulettes, vendue à M. le général Ledru, ci	190 »
Un pantalon de casimir blanc, à M. Holy, ci.	19 »
Un idem de peau de daim, idem, ci	20 »
Une petite croix d'officier, cassée, à M. le colonel d'Offry, ci	19 »
Deux pantalons et une culotte de nankin,	

vendus à M. Hoton, aide de camp de M. le général Grundeler, ci.	19 ^f » ^c
Deux idem, bassin blanc, à M. Hibon, ci. .	22 50
Une housse et un chaperon à M. le général Ledru, ci.	114 »
Deux filets de galon, une bride et un ceintu- ron, vendus à M. le général Ledru, ci. .	80 »
Une paire de souliers, vendue à M. le colo- nel d'Offry, ci.	5 »
Un portefeuille rouge, à M. Holy, ci. . . .	12 »
Une carte de Prusse, à M. le général Le- dru, ci.	55 »
Une idem, moins étendue, à M. le général Dessaix, ci.	28 »
Une carte d'Allemagne, à M. le général (illi- sible), ci.	19 »
Une idem d'Autriche, à M. le général Grun- deler, ci.	6 »
Une idem de Poméranie, à M. le général Ledru, ci.	14 »
Une idem du Neumarck, idem, ci.	14 »
Une idem du Mecklembourg, le colonel Trescon, ci.	10 »
Quatre volumes dépareillés, le général Des- saix, ci.	3 »
Une paire de boucles d'or, vendues à M. l'or- donnateur Deschamps, ci.	81 »
Total des objets vendus	<hr/> 1,627 ^f » ^c

Laquelle vente s'est élevée à la somme de seize cent vingt-sept francs.

Quant aux chevaux, voiture et autres objets portés en notre procès-verbal d'inventaire, comme devant être vendus, attendu qu'il ne s'est présenté aucun acquéreur, la vente a été remise et sera annoncée suivant l'usage.

De tout quoi, nous, commissaire des guerres susdit,

avons dressé présent procès-verbal que MM. Destus et Blanquart ont signé avec nous.

A Mariembourg, les jour, mois et an susdits.

Signé à la minute : Destus, Blanquart et Martouret.

Pour copie conforme :

MARTOURET.

PROCÈS-VERBAL
de vente de quatre
chevaux et d'une
voiture apparten-
nant à la succes-
sion de feu M. le
G^{al} Candas, ba-
ron de La Tour
du Pré.

10 janvier 1813.

*Ce procès-verbal
fuit suite à ceux du
31 décembre et du
2 janvier.*

L'an mil huit cent treize, le dix janvier, nous, Martouret, commissaire des guerres au quartier général du 2^e corps de la Grande-Armée, après avoir fait afficher pour la deuxième fois la vente des chevaux et de la voiture appartenant à la succession de feu M. le général Candas, baron de La Tour du Pré, ainsi que celle de deux habits de livrée non vendus à la vente publique du deux du présent; étant toujours assisté de M. Destus, capitaine adjoint à l'état-major, et de M. Blanquart, adjoint au commissaire des guerres, nous avons mis lesdits chevaux et ladite voiture à l'enchère, et comme il ne s'est de nouveau présenté aucun acquéreur, vu la nécessité de vendre, et nous attendant à l'évacuation de Mariembourg, dans lequel cas nous nous verrions forcé d'abandonner la voiture, n'ayant d'ailleurs plus aucun domestique pour soigner les chevaux, les deux soldats qui avaient coutume de le faire étant aux hôpitaux, et les sieurs Monin et Pinchon nous ayant formellement refusé de le faire, nous avons adjugé les quatre chevaux, la voiture et les harnais à M. le général baron Maison pour la somme de *onze cents francs* que ce général s'est chargé de faire payer à Paris, à la famille du défunt, condition qu'il a mise à son acquisition.

Quant aux deux habits de livrée, attendu qu'ils sont usés, il ne s'est présenté aucun acquéreur, ces habits seront renvoyés à la famille si les circonstances le permettent.

De tout quoi, nous commissaire des guerres susdit avons dressé le présent procès-verbal que MM. Destus et Blanquart ont signé avec nous.

A Marienbourg, les jour, mois et an susdits.

Signé à la minute : Destus, Blanquart et Martouret.

Pour copie conforme :

Le commissaire des guerres,

MARTOURET.

Un quatrième procès-verbal, établi à Berlin le 31 janvier 1813, trop long peut-être pour être reproduit *in extenso* comme les précédents, semble d'ailleurs offrir moins d'intérêt; il est en grande partie consacré à des questions de forme purement administratives; on y voit en tout cas avec quelle rigueur celles-ci étaient observées à la Grande-Armée même en un pareil moment.

Les paragraphes suivants sont cependant de nature à être mentionnés; sous l'indifférence professionnelle et le formalisme du commissaire des guerres on sent percer le respect des droits de la famille, et à côté de la valeur marchande des objets vendus, on est heureux de constater que quelques-uns d'entre eux pouvaient à ses yeux avoir, par eux-mêmes, une valeur d'une autre nature digne de figurer même sur une pièce officielle :

Les objets à renvoyer à la famille comme ne devant pas, ou ne pouvant pas être vendus sont, savoir :

Le portrait de M^{me} la baronne Candras et le cordon de cheveux auquel il est attaché.

Une boîte d'argenterie contenant : douze couverts marqués aux armes de la maison.

« Nous faisons observer à l'égard de ce dernier article que c'est autant pour l'intérêt de la famille que par rapport aux armes que nous le lui avons conservé, car les circonstances dans lesquelles nous nous sommes trouvé n'étaient point favorables à la vente, et nous avouons que c'est par erreur que la croix d'officier de la Légion de M. le général Candras a été vendue le 2 janvier. »

LE COMTE DE LA VILLE-SUR-ILLON

GÉNÉRAL WESTPHALIEN

(1777-1865)

La famille des comtes de La Ville-sur-Ilion¹ tire son nom du bourg de La Ville-sur-Ilion (Vosges)², où se voient encore quelques ruines de la chapelle de leur château.

De vieille noblesse lorraine, cette maison a jeté plusieurs rameaux de l'un desquels est issu l'illustre naturaliste Lacépède, membre de l'Institut, député, sénateur, ministre, pair de France, et grand chancelier de la Légion d'honneur³.

Bien qu'elle ait donné à l'Église plusieurs évêques⁴, la famille, alliée à celle des Bassompierre, a surtout marqué dans le métier des armes, et l'héritier du titre et du nom, Alexandre-François, était major d'infanterie et chevalier de Saint-Louis, lorsque lui

1. Il ne faut pas la confondre avec la famille des comtes de La Ville de Villa-Stellone, originaire du Piémont, dont un membre, Victor-Ferdinand-Hercule-Joseph (1753-1826), fut sénateur de l'Empire, de 1809 à 1814, et qui donna deux généraux à la France : le général César de La Ville, né à Turin en 1775, mort à Toulouse en 1848, et son frère aîné, le général Félix de La Ville, né à Turin en 1774 et mort dans la même ville en 1856. Ils étaient tous deux fils du sénateur ci-dessus nommé et de Marie-Josèphe de Saint-Martin de Lamotte.

2. Commune de l'arrondissement de Mirecourt, canton de Dompierre, située sur une colline traversée par le ruisseau de l'Ilion. Elle compte aujourd'hui 861 habitants; il y a un demi-siècle elle en comptait 1,057. Elle fut le chef-lieu d'une seigneurie considérable; dès 1208, il est fait mention des seigneurs de Ville.

3. Bernard-Germain-Étienne de La Ville-sur-Ilion, comte de Lacépède, seigneur de Couprat, Plaisance, Cadillac et autres lieux, né à Agen (Lot-et-Garonne), le 26 décembre 1756, était fils de Jean-Joseph-Médard, lieutenant-général de la sénéchaussée d'Agen, et de Marie Lafont. Il mourut à Épinay (Seine), le 6 octobre 1825.

4. Philippe (1377-1408), évêque de Toul de 1399 à sa mort. Henri (1379-1436), évêque de Toul de 1408 à sa mort, survenue au château de Liverdun, le 11 mars 1436.

naquit, le 4 mai 1777, à Lauterbourg (Bas-Rhin), de son mariage avec Cécile de Maubuisson, un fils, qui reçut le prénom de Ferdinand. C'était son second enfant; l'aîné était également un fils, plus âgé de quelques années¹.

Le jeune Ferdinand de La Ville-sur-Ilion n'avait que douze ans lorsque commença la Révolution. Il partit cependant en émigration, y suivant son père, son oncle et huit frères; le 10 juin 1794, bien qu'il ne comptât alors que dix-sept ans, il était admis comme cadet-gentilhomme au régiment de hussards de Baschi, dans l'armée des émigrés commandée par le prince de Condé. Le 1^{er} juin 1795, il passait au service de l'Angleterre comme sous-lieutenant-adjutant au régiment d'infanterie du colonel baron de Rolles, servait en Corse, à l'île d'Elbe, en Italie, en Portugal, à Minorque, à Malte, puis suivait ce corps en Égypte, où il combattit contre l'armée de Bonaparte. Il y devint lieutenant-adjutant-major, le 26 octobre 1799, et fit fonctions de major de brigade en 1802. Le 21 mars 1801, il était grièvement blessé d'un coup de feu devant Alexandrie, et en juin 1801 d'un coup de sabre, au cours d'une reconnaissance. Promu capitaine à son retour d'Égypte, le 21 octobre 1804, il quitta le service anglais en 1806, pour devenir colonel au service du grand-duché de Bade, le 12 mai 1807. L'empereur Sélim l'avait décoré de l'ordre du Croissant, en raison de ses deux blessures.

Cependant l'ancien émigré n'avait aucun parti pris contre l'Empereur, contre l'empire; et, le 9 mars 1808, il consentait à descendre d'un grade pour passer au service de Westphalie comme chef de bataillon et maréchal des logis du palais du roi Jérôme Bonaparte. Jeune, beau, distingué, le comte de La Ville-sur-Ilion faisait bonne figure dans cette cour élégante et gaie, très artiste; un peu frivole, que le dernier-né des frères de Napoléon avait créée à Cassel et où il s'était entouré d'un essaim de beautés remarquable,

1. Ce frère aîné du comte Ferdinand de La Ville-sur-Ilion fut colonel au service de France du régiment de La Tour d'Auvergne, passa au service de Naples avec le roi Joseph Bonaparte. Il s'y maria, donna sa démission en 1814 lorsque Murat déclara la guerre à la France et mourut à Naples en 1854, laissant un fils, d'où naquit le comte Ludovic de La Ville-sur-Ilion (il signe ainsi), secrétaire-général de la Société napolitaine d'Histoire de la Patrie, qui s'est fait connaître par de beaux travaux historiques.



LE COMTE DE LAVILLE-SUR-ILLON
COLONEL, GOUVERNEUR DU PALAIS DE CASSEL (1812)

en même temps que d'officiers d'élite, auxquels il avait donné un séduisant et coquet uniforme.

Le 5 janvier 1809, le roi Jérôme nommait La Ville-sur-Illon colonel, tout en lui conservant les fonctions de maréchal des logis et en lui ajoutant le titre d'adjutant supérieur du palais.

Pendant la campagne contre l'Autriche qui fut marquée par les grandes batailles d'Essling et de Wagram, le jeune colonel commanda une brigade de troupes westphaliennes et saxonnes (1^{er} et 6^e de ligne westphalien et quatre bataillons saxons).

Le 26 décembre 1811, le roi le nommait gouverneur des palais et résidences royales¹, chargé plus spécialement du superbe palais de Napoleonshöhe². Cependant, la guerre avec la Russie forçait l'Empereur à mobiliser toutes les troupes alliées et La Ville-sur-Illon, reconnu comme colonel par décret du 27 mai 1812 et autorisé à rester au service de Westphalie, prit part aux dernières opérations de la campagne et à la désastreuse retraite de Russie à la fin de 1812.

Aide de camp du roi de Westphalie, le 19 avril 1813, général de brigade, le 14 septembre 1813, La Ville-sur-Illon commanda la brigade de la Garde royale westphalienne à la défense de Cassel, contre le général Tschernischef, et dans la campagne sur l'Elbe où il fut enveloppé dans la déroute de Leipzig. Il suivit alors l'armée française en retraite, assista à la campagne de France et participa, les 29 et 30 mars 1814, à la bataille de Paris, dans l'état-major du général Compans, à Vert-Galant, auprès duquel il avait été détaché par les rois Jérôme et Joseph.

Démissionnaire, le lendemain, du service westphalien, il demanda à entrer au service de France, fut d'abord nommé chevalier de la Légion d'honneur, le 24 octobre 1814, chevalier de Saint-Louis, le 5 novembre 1814, et enfin admis avec le grade de

1. C'est dans l'uniforme, de couleur verte et à broderie d'or, de cette charge de cour, avec la croix de l'Ordre de Westphalie, que l'a représenté en 1810, dans un beau tableau qui figure aujourd'hui dans la riche collection de M. Paul Marmottan, François Quinson ou Kinson (1770-1839), élève de l'Académie de Bruges, « premier peintre de S. M. Jérôme Napoléon », à Cassel. C'est ce portrait qui est reproduit dans la planche accompagnant la présente notice.

2. Ce château est aujourd'hui désigné sous le nom de Wilhemshöhe et c'est là que Napoléon III, fait prisonnier à Sedan, vint passer le temps de sa captivité en 1870-1871.

colonel d'état-major dans l'armée française, le 26 novembre 1814¹. C'était une preuve d'abnégation qu'il donnait en acceptant d'être réintégré dans un grade inférieur à celui qu'il occupait régulièrement dans l'armée westphalienne et c'est un exemple unique, puisque tous les officiers français détachés au service de Westphalie avec le roi Jérôme, de l'Espagne ou de Naples, rentrèrent dans les cadres avec le grade même dont ils étaient antérieurement titulaires². Attaché aux Cent-Suisses, le 14 mars 1815, par ordre du général Maison, il suivit le roi dans la nuit du 19 au 20 mars et ne revint à Paris qu'avec la permission du duc de Mortemart. Le colonel comte de La Ville-sur-Ilion fut mis, après les Cent-Jours, à la disposition du maréchal Oudinot, duc de Reggio, pour être employé, sous les ordres de ce maréchal, à l'état-major de la garde nationale de Paris, le 28 octobre 1815. Officier de la Légion d'honneur, le 16 janvier 1816 (par ordonnance royale du 16 mai), La Ville-sur-Ilion fut admis dans le corps royal d'état-major, nouvellement créé par le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, le 27 mai 1818, avec son grade de colonel.

La réduction des cadres obligea à le mettre prématurément à la retraite, le 9 décembre 1826, et il fut nommé maréchal de camp honoraire, le 17 décembre suivant. Le 28 février 1827, sa pension était liquidée, en dépit de ses protestations par lesquelles il revendiquait légitimement, en s'appuyant sur sa promotion précédente en Westphalie, le grade de maréchal de camp titulaire ; protestations qu'il renouela, sans plus de succès, après la Révolution de juillet 1830.

Le général comte Ferdinand de La Ville-sur-Ilion se retira alors dans les belles terres qu'il possédait à Seltz et à Lauterbourg, et il mourut à Seltz (Bas-Rhin), le 1^{er} mars 1865, à l'âge de près de 88 ans.

Il s'était marié, le 19 décembre 1810, à *Caroline-Thérèse-Fer-*

1. Il était aussi, depuis la promotion royale du 26 janvier 1810, chevalier de première classe de l'ordre de la Couronne de Westphalie, que l'on voit sur son portrait, ainsi que l'indique l'*Almanach royal de Westphalie de 1813*. Le fond du portrait, représente vaguement le Neptune en bronze colossal qui surmonte la cascade faisant face au château de Napoleonshöhe, du côté du grand parc. Allusion aux fonctions de gouverneur du palais.

2. Tel fut le cas des généraux Danloup-Verdun, Morio, Lanusse, Guye, Soye, Pégot, Guillaume de Vaudoncourt, Manhès, Donna, Geither, Prévost d'Arincourt, etc.

dinande-Jeanne-Ulrique-Julie-Gaspard-Balthazard-Melchior, princesse de Hesse-Phillipstadt¹, dame d'honneur de la reine Catherine de Westphalie; elle était née à Naples, le 13 janvier 1793. Il devenait ainsi le neveu par alliance du landgrave de Hesse.

N'est-elle pas curieuse la carrière panachée de ce fils de soldat de France, émigré, puis servant dans les rangs anglais contre son pays, officier badois, et revenant ensuite, par une sorte de lente transition, après avoir passé dans l'armée westphalienne sous un roi français, continuer ses services sous le drapeau blanc fleurdelisé, pour terminer enfin son existence sous le drapeau tricolore d'un autre Napoléon ?

Félix BOUVIER.

1. On trouve aussi le nom écrit « Philippsthal » ; elle était fille de Louis de Hesse, et de Françoise Trips de Bergh. En 1865, après la mort de son mari, elle demeurait à Rome, via Fontanella Borghese, 54, où elle mourut sans doute peu après.

LIBERTÉ



ÉGALITÉ

LES DÉCORATIONS

DU ROYAUME DE HOLLANDE

1806-1810

Parmi les incidents qui troublèrent, pendant la courte durée de son règne, les relations de Louis Bonaparte avec l'Empereur, il en est peu d'aussi curieux que ceux qu'amena la création de l'ordre royal hollandais. L'histoire de cette institution est peu connue ; elle mérite cependant d'être étudiée, car la plupart de ceux qui se sont occupés jusqu'à présent de la décoration créée par le roi Louis ne paraissent pas avoir eu des informations assez précises pour pouvoir la suivre dans ses métamorphoses successives.

I

« Je désirerais former un *Ordre de l'Union*, cela fera grand bien », écrivait, à peine monté sur le trône, Louis à l'Empereur et il lui soumettait en même temps un projet de croix dont le dessin était dû à Isabey¹. « Il ne faut rien précipiter, allez lentement », répondit Napoléon en engageant son frère à attendre, pour réaliser son projet, l'époque de son couronnement. Un tel délai n'était pas pour plaire au nouveau roi, il tenta une nouvelle démarche. « N'ayant pas d'argent à donner et très peu de places, il m'aurait

1. Ce dessin, signé Isabey, dessinateur du cabinet de S. M. l'Empereur et Roi, est conservé aux Archives nationales, AF IV, 1683 ; différant entièrement du modèle qui fut adopté ensuite, il a pour motif principal une ancre suspendue à une couronne royale ; sur l'ancre est appliquée une croix en émail blanc à quatre branches ; au milieu, un médaillon avec le portrait du roi.

été bien agréable et surtout bien utile de pouvoir donner la décoration d'un ordre du pays. Il en existe partout, et cette institution est peut-être la seule mesure qui puisse avoir une grande influence sur l'esprit national et ramener les idées républicaines des vieux et froids Hollandais à la monarchie. »

La réponse de l'Empereur fut brève : « Je ne puis que vous réitérer ce que je vous ai dit. Ce n'est pas le moment de créer un ordre¹. »

Malgré cette désapprobation formelle, le roi Louis ne put résister au désir de mettre son idée à exécution.

« Considérant que parmi les États monarchiques la Hollande était le seul qui n'ait point d'ordre de chevalerie; considérant que la nation hollandaise étant célèbre dans les annales du monde par le génie de ses habitants et leur histoire militaire, il était de son devoir de ne négliger aucun moyen de lui conserver le rang et la considération dont elle avait toujours joui; voulant, en conséquence, instituer des récompenses publiques pour ceux de ses sujets qui se distingueraient dans toutes les classes et notamment pour les officiers de terre et de mer... », le roi, par une loi du 12 décembre 1806, créa un grand ordre du royaume sous le nom d'*Ordre de l'Union* et, en outre, un *Ordre royal du Mérite*².

Quelques jours plus tard, le 16 décembre, une nouvelle loi fixa l'administration et la discipline des deux ordres, le modèle des décorations et régla la distribution des fonds affectés à la dotation de l'Ordre du Mérite.

D'après cette loi, le *Grand Ordre de l'Union*, qui n'avait aucune dotation (les personnes auxquelles le roi l'accordait pourvoyant elles-mêmes aux frais d'administration), n'était composé que de 30 grands-croix. La décoration était une plaque d'or à neuf pointes ou flèches désignant les neuf départements; sur la plaque un lion à la nage avec la devise : *Luctor et emergo*. Outre cet insigne, le

1. Voir dans l'ouvrage de M. F. Rocquain, *Napoléon 1^{er} et le roi Louis*, les lettres des 24, 31 août, 7 et 15 septembre 1806.

2. Voir les statuts de ces ordres dans l'ouvrage si précieux du comte Nahuys : *Histoire numismatique du royaume de Hollande, sous le règne de Sa Majesté Louis Napoléon, ou récit détaillé des événements historiques de cette époque dont le souvenir est rappelé par des monnaies, médailles, décorations, etc.* Amsterdam, 1858, in-4^o avec planches.

grand-croix portait en écharpe, de droite à gauche, un grand ruban bleu de ciel moiré.

L'*Ordre royal du Mérite*, composé au plus de 50 commandeurs et de 300 chevaliers, avait pour décoration une croix d'or à huit rayons d'émail blanc dont quatre grands et quatre petits ; des abeilles d'or aux ailes éployées placées entre chacun des rayons ; au centre de la croix un médaillon en or avec, d'un côté, le buste du roi entouré de la légende *Lodewijk I Koning van Holland*, et, de l'autre côté, le lion néerlandais, couronné, et tenant de la patte droite un glaive et de l'autre les faisceaux d'union des provinces unies avec la devise : *Doe wel en zie niet om* (*Fais ce que dois, advienne que pourra*). La croix, surmontée d'une couronne royale d'or, était attachée à un ruban vert mer moiré. (Voir la planche I.)

Les commandeurs portaient la même croix que les chevaliers, mais en sautoir ; ils avaient de plus, du côté gauche de l'habit, une broderie en argent semblable en tout point à la croix du côté du Lion.

De droit étaient membres de l'Ordre royal du Mérite les militaires qui avaient été décorés de la *médaille du Doggerbank*¹.

Le 7 janvier 1807, l'Empereur eut connaissance des décrets de son frère. Son mécontentement éclata :

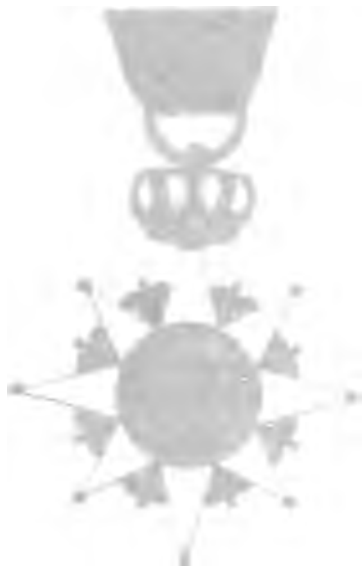
Vous marchez trop légèrement et trop vite ; vous créez des ordres de chevalerie, ce qui est une chose ridicule. La Légion d'honneur n'a jamais été considérée comme un ordre de chevalerie. Vous ne vous contentez pas d'en faire un, vous en faites deux... Je vous avais écrit de ne point le faire... Si vous n'y avez pas nommé, laissez dormir cela².

Mais comment laisser dormir cela ? Les décrets instituant les ordres avaient paru, et déjà d'autres décrets avaient constitué le

1. La *médaille du Doggerbank* avait été instituée en 1781 en commémoration de la victoire remportée par l'amiral Zoutman sur la flotte anglaise. Elle comprenait trois modèles différents : le premier, réservé aux amiraux, de neuf centimètres de diamètre, portait sur le côté face les armes des provinces unies avec la devise : *Concordia res parvæ crescunt*. Des deux autres modules (de dimension moindre et avec une allégorie à la place des armes) l'un, le plus grand, était en or et avait été remis aux officiers supérieurs ; l'autre avait été distribué aux sous-officiers, matelots ou soldats.

Une reproduction de la *médaille du Doggerbank*, que nous devons à l'obligeance de M. de Dompierre, conservateur du cabinet des médailles de La Haye, se trouve maintenant dans la collection de M. G. Bertin.

2. Voir F. Rocquain, lettre du 7 janvier 1807.



LES DÉCORATIONS DU ROYAUME DE HOLLANDE



I. — L'ORDRE ROYAL DU MÉRITE

chapitre de l'Ordre du Mérite (MM. Kingsbergen, Van Styrum, du Monceau, de Winter, de Nyvelt et Twent); nommé grand chancelier des ordres M. Van der Goes; grand trésorier, M. Van Styrum, et fixé, pour la dotation de l'ordre, les revenus des biens appartenant à l'ordre de Malte et situés dans l'Ost-Frise et le Zeerland, et le produit de la vente de toutes les marchandises et propriétés anglaises saisies.

Des promotions avaient déjà été faites et le *Moniteur* avait publié en plusieurs colonnes la longue liste des premiers décorés du Mérite¹. Parmi les nombreux Français compris dans cette promotion, on peut citer le comte d'Arjuzon, Caulaincourt, Mézangère, Morio, Noguès, Tarayre, Travers, Vichery, etc.

II

Comprenant qu'il avait été trop loin, le roi de Hollande crut donner satisfaction à l'Empereur en réunissant ses deux ordres en un seul; cela lui était d'autant plus facile qu'il n'avait encore fait aucune nomination dans le *Grand Ordre de l'Union*².

Des décrets, en date des 13 et 14 février 1807, organisèrent, sous le nom d'*Ordre royal de Hollande*, la nouvelle décoration qui comprenait 30 grands-croix, 50 commandeurs et 450 chevaliers.

Ainsi qu'on peut le voir sur la planche II, l'insigne de l'Ordre de Hollande était à peu près semblable à celui de l'Ordre du Mérite; le ruban seul avait été modifié; de vert il était devenu bleu de ciel.

Les anciens membres du chapitre de l'Ordre du Mérite composèrent, avec l'adjonction de MM. Roëll et Six, le chapitre du nouvel ordre.

Pour compléter cette réorganisation, le roi voulut procéder solennellement à la remise des insignes à tous ceux qu'il venait de

1. Numéro du 18 janvier 1807.

2. L'insigne du *Grand Ordre de l'Union* ne parait même pas avoir été exécuté. Le comte Nahuys n'en a connu aucun exemplaire.

décorer. La cérémonie se fit en grande pompe le 16 février 1807¹.

Elle s'ouvrit par un discours du roi : « Chevaliers, témoins de l'établissement et de l'existence politique de votre pays, vous avez recueilli et recueillez, aujourd'hui que vous êtes appelés et unis autour du trône, le fruit des travaux, du courage, de la persévérance de vos aïeux, de leurs glorieux succès dans les sciences, les arts et tout ce qui peut illustrer une nation. Venez donc jurer de remplir leur attente, de vivre et de mourir en bons, fidèles et loyaux chevaliers, de vous consacrer entièrement au service de votre patrie et de votre roi toutes les fois qu'ils en auront besoin, d'avoir constamment pour règle de votre conduite la loi fondamentale de l'ordre : *Doe wel en zie niet om* (*Fais ce que dois, advienne que pourra*). Vous le jurez ? »

Après la prestation du serment et une longue et emphatique harangue du grand chancelier Van der Goës, le roi, avant de distribuer les décorations, voulut porter le premier son Ordre. En conséquence, « d'après son commandement, le grand chambellan du royaume, M. d'Arjuzon, prit une croix de simple chevalier et eut l'honneur de l'attacher au côté de S. M. qui distribua ensuite elle-même les autres croix ».

Le roi s'empressa de rendre compte à l'Empereur des mesures qu'il venait de prendre :

Je me suis conformé à ce que V. M. m'a mandé en décidant le corps législatif à réunir les deux ordres sous le nom d'Ordre royal de Hollande. J'aurais de suite retardé l'installation si toutes les nominations et dispositions n'eussent été faites. Je suis heureux d'avoir à annoncer à V. M. le bon effet que cette institution a fait ; mais il lui manque l'honneur d'être portée par V. M., ne fût-ce qu'un seul moment².

Mais plusieurs lettres de l'Empereur, reçues coup sur coup à La Haye, vinrent prouver au roi qu'il n'avait pu calmer l'irritation de son frère.

...J'ai toujours désapprouvé l'ordre que vous avez établi. Votre frère, le roi de Naples, qui fait plus de cas de mes conseils, n'en a

1. Le *Moniteur*, numéros des 24 et 27 février 1807. Voir aussi *Documents historiques et réflexions sur le gouvernement de la Hollande*, par Louis Bonaparte, ex-roi de Hollande, 3 vol., 1820, II, p. 35 et suiv.

2. Lettre du 22 février 1807, publiée par M. F. Rocquain.



LES DÉCORATIONS DU ROYAUME DE HOLLANDE



II. — L'ORDRE ROYAL DE HOLLANDE

point établi parce que je ne lui ai point conseillé. C'est une distinction hors de saison qui ne vous fait point d'amis de ceux auxquels vous l'avez donnée et qui vous fait des ennemis de tous ceux auxquels vous ne l'avez pas donnée. A la paix générale c'était autre chose ; alors c'était vraiment le moment. Et comment, en effet, avec le moindre jugement, peut-on, après quatre mois de séjour dans un pays, accorder des distinctions ineffaçables à des hommes qu'on ne connaît pas ? Vous avez donné des récompenses sans qu'on vous ait servi ; que donnerez-vous pour qu'on vous serve ou que donnerez-vous quand on vous servira ? Vous venez de donner actuellement, sans savoir si cela me convient, votre décoration à M. Louis. Il y a dans tout cela de la folie. Et d'où connaissez-vous M. Louis auquel, quoiqu'il me serve depuis six ans, je n'ai pas encore donné la simple décoration de la Légion d'honneur... ?

Et, dans une autre lettre :

...Qu'ont fait les chevaliers auxquels vous avez donné des décorations ? où sont les blessures qu'ils ont reçues pour la patrie, les talents distingués qui les rendent recommandables, je ne dis pas pour tous, mais pour les trois quarts ?... Vous offrez à tout le monde vos décorations, beaucoup de personnes m'en ont écrit qui n'ont aucun titre... Mon intention est que personne ne porte ces décorations chez moi, étant résolu de ne les pas porter moi-même. Si vous m'en demandez la raison, je vous dirai que vous n'avez encore rien fait pour mériter que les hommes portent votre portrait, que d'ailleurs vous l'avez institué sans ma permission et qu'enfin vous le prodiguez trop ?...

Sire, Votre Majesté me traite bien mal, répondit le roi de Hollande.

...De tout ce que Votre Majesté trouve blâmable dans ma conduite, il n'y aurait que ce qui concerne l'Ordre qui pourrait être vrai. J'ai fait le premier l'observation que mon portrait ne devrait point y être, mais je me suis laissé persuader par l'idée que celui de tous les fondateurs s'y trouvait toujours et que dans la situation de ce pays il était tout à fait convenable que les différents partis eussent l'emblème de leur roi et s'honorassent de le porter. Il ne m'est pas venu dans l'idée alors que si des Français portaient cette décoration, cela serait tout à fait inconvenable...¹

1. Lettre du 9 avril 1807, *Correspondance* n° 12424.
 2. Lettre du 4 avril 1807, publiée par M. F. Rocquain. Voir aussi la lettre du 23 mars, *Correspondance* n° 12137, et celle du 25 avril, *Correspondance* n° 12473.
 3. Lettre du 16 avril 1807, publiée par M. F. Rocquain.

Cherchant à s'excuser, le roi rappelait qu'à son départ pour la Hollande, l'Empereur lui avait lui-même conseillé de créer une décoration¹. Mais Napoléon restait inébranlable. Il refusait à ses officiers et à ses fonctionnaires l'autorisation d'accepter et de porter l'ordre hollandais ; le grand chancelier recevait à cet égard des instructions formelles : « ...Vous direz à ceux qui vous en parleront qu'il n'y faut pas penser, sans cependant rien dire de positif². » Peut-être, en effet, plus tard, la leçon ayant porté ses fruits, l'Empereur pourrait-il reconnaître la décoration de son frère.

III

Sur ces entrefaites, la décoration hollandaise subit une nouvelle transformation. Par un décret du 23 novembre 1807 complété le 6 février 1808, l'*Ordre royal de Hollande* fut remplacé par l'*Ordre royal de l'Union*. C'était le seul moyen qu'avait trouvé le roi Louis pour faire disparaître de l'insigne de son ordre le portrait qui avait choqué les susceptibilités impériales. Rien n'était changé ni dans les statuts de l'ordre³, ni dans la forme de la croix ; le médaillon central de la croix seul était modifié ; au lieu du portrait du roi, il portait, d'un côté, un lion couronné à la nage entouré de la devise : *Doe wel en zie niet om*, et, de l'autre côté, les faisceaux d'union des provinces unies serrées autour du sceptre par le bandeau royal avec la devise : *Eendragt maakt magt* (*l'Union fait la force*). [Voir la planche III.]

Une lettre du grand chancelier Van der Goës, en prévenant les membres de l'ordre de cette modification, les pria de se munir le plus tôt possible de la nouvelle décoration :

Je dois recommander particulièrement à votre attention l'article VII (des statuts) concernant la forme des décorations, attendu que, d'après les intentions du roi, chaque chevalier devra s'en procurer, au plus tôt,

1. Voir à ce sujet : *Documents historiques*, I, p. 224.

2. Lettre à Lacépède, 1^{er} mai 1807, *Correspondance* n° 12498.

3. Un décret du 14 août 1808 porte à 500 le nombre des chevaliers, fixé d'abord à 450.



LES DÉCORATIONS DU ROYAUME DE HOLLANDE



III. — L'ORDRE ROYAL DE L'UNION

une qui soit absolument pareille à ce nouveau modèle. Sa Majesté a daigné charger la maison de Giovino et Truffino, à Amsterdam, du travail nécessaire pour introduire, à cet égard, une parfaite uniformité et pour faire les changements convenables aux décorations déjà distribuées, qui, pour autant qu'elles diffèrent de ce qui est prescrit par le susdit article VII des statuts, ne peuvent plus servir désormais¹.

Ainsi transformée, la décoration du royaume de Hollande pouvait enfin espérer trouver grâce devant l'Empereur. L'interdiction dont elle avait été jusqu'alors frappée en France se trouva, en effet, bientôt levée et le roi Louis put, dès ce moment, jouir en toute liberté des prérogatives de son ordre ; il le donna à un certain nombre de sujets de l'Empereur ; dans la liste des membres de l'Ordre de l'Union conservée aux Archives nationales², on peut relever les noms suivants :

Grands-croix. — Caulaincourt, Mollien, Le Febvre, d'Arjuzon, Meyronnet-Saint-Marc, Morio, Lucotte.

Commandeurs. — Benard, du Marçay, de Villeneuve, du Coudras, la Flèche, Gérard, Rewbel, d'Albignac.

Chevaliers. — De Boucheporne, de Cazes, Cuvillier-Fleury, Fontanges, Giraud, Mésangère, Noguès, Damas, Pasquier, Givry, Gicquel-Destouches, Cousin de Marinville.

Chaque chevalier recevait, sur sa demande, un diplôme ou lettre patente de nomination. Sur le *fac simile* que nous publions ci-joint d'un diplôme trouvé dans les Archives de la grande chancellerie de la Légion d'honneur, on peut remarquer la croix grecque que les commandeurs portaient du côté gauche de la poitrine, outre le bijou ordinaire de l'ordre qu'ils avaient au cou.

Une décision spéciale du roi invita les grands-croix à se procurer le collier de l'ordre, collier en or et sur lequel étaient émail-

1. Lettre de Van der Goës, grand chancelier de l'Ordre royal de l'Union, à M. le capitaine de Givry. La Haye, 1^{er} mars 1808. Nous devons la communication de ce document au neveu de M. de Givry, le baron Pierre de Bourgoing.

2. Les actes de l'Ordre de l'Union se trouvent aux Archives nationales, AF IV, 1819, trois registres : les deux premiers contiennent des listes de titulaires, le troisième renferme les statuts de l'ordre imprimés sur soie blanche. Les registres sont recouverts d'une riche reliure en velours brodé d'or ; au centre, sur le plat, une reproduction en broderie de la décoration.

lées les armoiries des différents départements du royaume séparées les unes des autres par des faisceaux de flèches¹.

Mais le roi Louis avait beau distribuer son ordre et célébrer solennellement l'anniversaire de sa fondation², il y manquait toujours quelque chose. L'Empereur Napoléon ne le portait pas.

Ce ne fut que le 5 avril 1810 que Napoléon I^{er} en reçut le grand cordon des mains mêmes du roi Louis³. L'existence de l'Ordre de l'Union ainsi consacrée ne devait pas être de longue durée.

Quelques mois plus tard, la Hollande fut réunie à l'Empire et les membres de l'Union virent leur Ordre subir une nouvelle transformation. La décoration du royaume de Hollande fut supprimée, mais ceux qui l'avaient reçue obtinrent en échange l'Ordre de la Réunion⁴. Ils purent jusqu'au 1^{er} mars 1812 en porter la croix ou même seulement le ruban « car il pouvait leur être pénible d'être quelques jours sans aucune décoration », mais ils devaient pour cette date s'être munis d'une autorisation qu'il leur était prescrit de solliciter. Tous ne l'obtinrent pas, « l'Empereur s'était réservé d'exclure ceux qu'il jugerait peu dignes, soit parce que leur attachement à son gouvernement et à sa personne serait douteux, soit parce qu'ils se seront dégradés par une conduite peu honorable, soit enfin qu'il y ait d'autres raisons de ne les point honorer de cette distinction⁵ ».

A partir du 1^{er} avril 1812 il fut absolument interdit (décret du 9 mars 1812) de porter les insignes de l'Union et ceux qui les possédaient durent les déposer à l'Intendance générale des finances et du trésor de Hollande.

1. D'après un devis de la maison Ciovino et Truffino qui se trouve à la grande chancellerie de la Légion d'honneur, ce collier coûtait 1,500 florins; « quant au prix d'un collier enrichi en brillants, il peut être fixé depuis 150 à 40,000 florins et plus suivant qu'on mettra des brillants ». Sur ce devis se trouve la note autographe suivante du roi Louis : « Renvoyé au Grand Chancelier de l'Ordre pour lui faire cette commande. Il fournira les trente colliers pour le compte des grands-croix, qui en achèteront chacun un. Il faut presser l'exécution. Il ne faut point de brillants. »

2. Fêtes de l'anniversaire de l'institution de l'ordre, 25 avril 1808, 26 août 1809. *Documents historiques*, etc., II, p. 278; III, p. 139.

3. *Documents historiques*, III, p. 243.

4. Voir le *Carnet* du 31 janvier 1900.

5. Lettre du duc de Cadore à Lebrun, 3 février 1812.

IV

Pour compléter ces notes sur les décorations hollandaises de 1806 à 1810, nous croyons devoir donner, d'après l'ouvrage du comte Nahuys, quelques renseignements sur la médaille militaire instituée par le roi Louis.

Aux termes d'un décret du 18 juillet 1808, tout sous-officier ou soldat qui se distinguait par des actions de bravoure éclatantes recevait une médaille d'or massif portant d'un côté son nom et de l'autre la désignation du fait d'armes qui lui avait valu cette distinction.

Pour un acte de courage moins éclatant, il ne recevait qu'une médaille d'argent.

Ces médailles d'honneur se portaient suspendues à un ruban bleu de ciel pareil à celui de l'Ordre de l'Union.

Pour récompenser l'ancienneté de service, le même décret rétablissait les médaillons de drap brodés en usage autrefois dans les armées.

Par des décrets des 8 et 29 septembre 1809, des marques d'honneur brodées spéciales furent accordées aux soldats qui s'étaient distingués à la prise du fort de Bath ou qui avaient été blessés à la bataille de Stralsund.

A l'occasion de la conduite héroïque des troupes hollandaises à Stralsund, il fut frappé une médaille avec une inscription spéciale (décret du 31 août 1809).

La médaille militaire en or, instituée par le décret du 18 juillet 1808, fut donnée par le roi Louis à quelques-uns de ses sujets pour des actes de bravoure antérieurs à son règne. Notre collègue, M. Georges Bertin, possède dans sa collection de décorations une de ces médailles d'or; nous croyons devoir reproduire ci-dessous cette pièce précieuse. Elle porte, d'un côté : *Lodewijk Nap : de 1^a, Koning van Holland, aan Jacob Jong, sergeant bij het Regiment Garde Grenadiers*. Et de l'autre côté : *Beloning van uitmuntende Dapperheid, campagne van Noord Holland,*

27^{ste} Augustus 1799. (Louis Napoléon I^{er}, roi de Hollande, à Jacob Jong, sergent au régiment de grenadiers de la garde; en récompense de sa bravoure, campagne du nord de la Hollande, 27 août 1799.)



UN ÉPISODE

DU PASSAGE DU 5^e CORPS DE CAVALERIE DE LA GRANDE-ARMÉE A NANCY

LE 14 JANVIER 1814

Le général comte de Ségur, dans ses *Mémoires*¹, trace un triste mais bien vivant récit des écrasantes fatigues qu'eut à subir la cavalerie de la Grande-Armée battant en retraite devant l'invasion des Alliés à travers l'Alsace, les Vosges et la Lorraine, au mois de janvier 1814. Le général commandait le 3^e régiment des Gardes d'honneur, qu'il avait lui-même organisé à Tours l'année précédente, et formait l'arrière-garde du corps du maréchal Victor, duc de Bellune.

Après de longues et pénibles marches par la neige depuis Sarrebourg, puis par un froid de 10 degrés, il atteignit enfin Lunéville où il espérait pouvoir refaire ses chevaux exténués ; il ne s'y arrêta que deux heures et dut se remettre aussitôt en route pour arriver à Nancy avant les Russes qui étaient déjà aux portes de la ville.

Aussitôt, écrit le général, remontant à cheval, nous pressâmes la marche si à propos, que, vers une heure, nous entrâmes dans Nancy par une porte, à l'instant même où, de son côté et par la porte opposée, Biren et l'avant-garde ennemie y pénétraient... Malgré la présence de l'ennemi, le cœur me saignant de la détresse des Gardes, ayant d'ailleurs reçu l'ordre de requérir le fer nécessaire à la ferrure de la cavalerie du corps d'armée, ou 15,000 fr. pour en acheter, et même, en cas de refus, d'emmener le maire comme otage, je crus avoir le

1. *Un aide de camp de Napoléon, 1813, 1814, 1815. — Du Rhin à Fontainebleau*, chap. V.

temps, en exécutant cette instruction, de faire porter du vin et des vivres à mes régiments rangés en bataille sur la place. Mais le cas était plus pressant qu'à Lunéville. D'une part, les habitants et leurs administrateurs étaient si effarouchés que je n'en pus rien obtenir ; d'autre part, l'ennemi, ne nous voyant point d'infanterie, devint si entreprenant, qu'à peine eus-je le temps de remonter à cheval ; je n'y parvins qu'en mettant le sabre à la main au milieu des Cosaques qui galopèrent déjà par les rues en poussant leurs cris sauvages. Puis j'effectuai ma retraite emmenant le pauvre maire, que je remis à la division chargée désormais de l'arrière-garde. Ses compatriotes, m'a-t-on dit depuis, le rachetèrent en envoyant l'argent demandé.

Il pouvait être intéressant de rechercher s'il ne restait aucune trace de cet épisode aux Archives municipales de Nancy. Les documents qui s'y rapportent ne mentionnent pas le nom du général de Ségur, mais ils nous ont paru de nature à être offerts en fac-similé¹ aux lecteurs du *Carnet* qui verront sans doute avec intérêt la lettre signée du général Milhaud et, sur une même feuille, des lettres et notes autographes des maréchaux Ney et Victor et du général Grouchy.

Nous joignons à ces pièces la délibération du Conseil municipal de Nancy du 14 janvier 1814 qui confirme et complète le récit du général de Ségur.

Séance du Conseil municipal de Nancy du 14 janvier 1814.

Le Conseil municipal de la ville de Nancy étant réuni, il a été déposé sur son bureau :

1° Une lettre écrite à M. le colonel général comte de Grouchy, commandant en chef la cavalerie de la Grande-Armée, par M. le comte de Milhaud, général commandant le 5^e corps de cavalerie, en date de ce jour, qui fait connaître l'impossibilité de faire ferrer les chevaux de la cavalerie et de l'artillerie sans une avance de fonds ;

2° Le rapport fait à S. Exc. le maréchal duc de Bellune ;

3° L'ordre de Son Excellence portant : « D'après les besoins ci-dessus expliqués, et attendu que les caisses impériales ont été transportées hors de Nancy, nous invitons et requérons, s'il est nécessaire, MM. les magistrats de cette ville, de faire compter à M. le colonel général comte de Grouchy, pour le compte du Gouvernement et pour le service

1. Nous sommes heureux de remercier ici M. le maire de Nancy qui a bien voulu nous autoriser à faire reproduire ces documents pour le *Carnet*.

du 5^e corps de cavalerie, la somme de 15,000 fr. Signé : le Maréchal de Bellune. »

« Approuvé la demande ci-dessus qui est indispensable au bien du service. Signé : le Maréchal Prince de la Moskova. »

Pour obtempérer à cette réquisition, le Conseil a arrêté :

1^o Qu'attendu le départ du directeur et du receveur des Droits-Réunis et le cas d'urgence, les receveurs particuliers de l'octroi municipal verseront directement à la caisse du receveur municipal le montant des perceptions par eux faites, tant en argent qu'en bons de caisse ;

2^o Qu'en cas d'insuffisance, M. le maire décernera des réquisitions sur les principaux capitalistes de cette ville pour compléter ladite somme de 15,000 fr.

A l'instant est entré dans la salle du conseil S. Exc. le colonel général comte de Grouchy, commandant en chef la cavalerie, qui a sommé M. le maire de lui procurer dans le quart d'heure la somme requise de 15,000 fr., à peine d'être enlevé comme otage.

La somme n'ayant pu être trouvée dans un délai aussi bref, malgré les diligences faites au sujet, à l'expiration du quart d'heure, M. le maire et ses deux adjoints ont été saisis par la force armée dans l'hôtel de ville même, et entraînés sur la route de Toul entre une et deux heures après-midi.

Le Conseil a fait à l'instant un appel à chacun de ses membres et aux bons citoyens qui se sont trouvés présents à cette catastrophe, et pour trois heures, la souscription des 15,000 fr. requis a été remplie. M. Mandel, juge de paix, l'un des membres du Conseil, est à l'instant parti en poste avec le sieur Platel, pour porter cette somme au général qui n'a consenti à la délivrance des otages qu'à la condition que l'argent serait porté à Toul, ce qui a été effectué sur-le-champ.

En attendant le retour de M. le maire et de ses adjoints, le Conseil a cru devoir former dans son sein un comité de subsistances pour subvenir à la nourriture des troupes stationnées en cette ville, attendu le départ ou l'absence des directeurs des vivres de l'armée.

Ce comité a été composé de MM. Rousseau l'aîné et Mandel l'aîné¹, Saint-Michel, Muller, membres du Conseil, auxquels il a adjoint M. Dumas père, ancien commissaire ordonnateur.

Fait et délibéré.

1. Par suite des cruelles obligations imposées par l'invasion aux habitants des villes ouvertes de la frontière, pendant que le juge de paix Mandel apportait aux troupes françaises la contribution de 15,000 fr., le conseiller municipal Mandel l'aîné devait fournir des subsistances à l'ennemi qui entraît à Nancy dans ce moment même.

LETTRES AU COMTE DE THORENC¹

1759-1760

(Suite².)

LETTRE N° 18.

Au camp de Corbach, ce 27 juillet 1760³.

Que dites-vous, mon cher Thorenc, de l'événement de M. le comte de Saint-Germain⁴? Il est bien malheureux pour les armes du roi, car il est toujours fâcheux de ne plus avoir un officier de cette distinction. On parle beaucoup de lui et de différentes façons, mais jamais personne n'est parti aussi regretté; l'armée et

1. Le portrait du comte de Thorenc qui accompagne cette deuxième série de lettres est tiré du remarquable ouvrage que nous avons déjà cité : *François de Théas, comte de Thorenc, Gœthes Königslieutenant*, par Martin Schubart. — München, Bruckmann, 1896.

Qu'il nous soit permis d'exprimer ici à M^{me} veuve M. Schubart toute notre reconnaissance pour l'extrême bonne grâce qu'elle a bien voulu mettre à nous autoriser à reproduire ce joli portrait.

2. Voir le n° 85 du *Carnet*, p. 31.

3. L'armée concentrée à Grünberg le 22 juin se mit en mouvement dès le lendemain et marcha sur « Schvingsbourg et, les ponts ayant été jetés sur la Lahn, elle passa cette rivière et prit un camp si avantageux au delà que le prince Ferdinand qui s'avança pour l'attaquer n'osa l'entreprendre et se retira derrière l'Eder à Ziegenhain et Preiza. Ce début de campagne fut d'autant plus glorieux au maréchal de Broglie, que l'on avait regardé comme impossible, dans la position où était le prince Ferdinand, de surprendre le passage de l'Ohm et de le forcer s'il était défendu. Le maréchal parvint également par beaucoup de secret à dérober aux ennemis le passage de l'Eder à Freukenberg et à le prévenir à Corbach. Il fut attaqué le lendemain (10 septembre) par la plus grande partie de l'armée ennemie; l'action fut fort vive; mais les ennemis furent obligés de se retirer avec une perte considérable. Ils allaient occuper le camp de Sachsenhausen, à peu de distance de Corbach. Ce poste, très fort par son assiette, avait l'avantage de couvrir la Hesse et Cassel, et on ne doutait pas que le prince Ferdinand ne le conservât pendant le reste de la campagne ». (*Généalogie de la maison de Broglie*.) L'armée française campa sur les hauteurs où le combat s'était livré, son centre à la tour de Corbach.

4. Saint-Germain (Louis, comte de), né le 15 avril 1707 au château de Vertamboz près Lons-le-Saulnier, mort à Paris le 15 janvier 1778. Élevé pour embrasser l'état ecclésiastique, son esprit volontaire, sa vanité intraitable lui firent prendre l'épée. En 1726, lieutenant au bataillon des milices de Franche-Comté; en 1729, enseigne dans les troupes palatines; en 1731, volontaire en Hongrie contre les Turcs; en 1741, général-major dans les troupes de l'empereur Charles VII, il se présente au maréchal de Saxe qui le reçoit comme maréchal de camp dans les troupes françaises. Se dis-



Thomson

surtout sa réserve en ont la larme à l'œil ; il est parti en héros et aussi content que si on l'avait fait maréchal de France ; M. le chevalier du Muy¹ a été prendre sa réserve, M. de Voyer² a été rappelé pour venir à l'armée ; il y est arrivé. M. du Luc³, auquel on a fait la même proposition, était dans un si mauvais état de santé, qu'il est parti pour aller aux eaux ; M. de Leyde⁴ a fait de même. Je ne sais si cela est fini. M. de Lutzelbourg⁵ et M. de Ségur sont allés à la réserve. M. de Castries y reste premier lieutenant-général. Ce matin, M. le Maréchal a assemblé MM. les lieutenants généraux pour leur communiquer toute sa correspondance avec M. de Saint-Germain. Cette assemblée a duré quatre heures, rien n'a transpiré. M. de Castries a eu une conversation en particulier avec M. le Maréchal qui a duré près d'une demi-heure, je n'en sais pas le résultat ; je trouve que M. le prince Ferdinand remporte une victoire de cet événement ; car une gauche d'armée où appuyait M. de Saint-Germain était dans une bonne position ; l'armée est toujours de même vis-à-vis de M. le prince Ferdinand ; je crois que nous ne tarderons pas à faire quelque chose. Car nous

tingua à Lawfeld et à Rocoux ; lieutenant général en 1748 il prend part à la guerre de Sept ans. Huit jours après le combat de Corbach, où sa bravoure et son intelligence avaient été fort admirés, M. de Saint-Germain quitta brusquement l'armée dans un accès de colère, causé par la malveillance prétendue du maréchal de Broglie contre lui. D'un caractère entier et violent, facilement excité et soupçonneux, M. de Saint-Germain crut que le maréchal le desservait auprès du roi. Rien ne put le détromper, pas même une lettre fort flatteuse publiée à cette époque, et cédant à des instigations subalternes il donna brusquement sa démission, renvoya son cordon rouge et quitta l'armée, passant au service du Danemark, événement qui fit grand bruit ; aimé de ses camarades, cette retraite fut vivement commentée, critiquée et condamnée. (Pajol, tome IV, page 155.)

Rentré en France en 1766, il fut ministre de la guerre du 26 octobre 1775 au 27 septembre 1777.

1. Muy (Nicolas-Victor de Félix, comte du), gendarme, brigadier en 1742, maréchal de camp en 1745, lieutenant général le 10 mai 1748, ministre et secrétaire d'État ayant le département de la guerre du 5 juin 1774 au 10 octobre 1775, maréchal de France le 24 mars 1775. Mort en 1775, à 64 ans.

2. Voyer (marquis de), cornette aux cheval-légers d'Anjou, mestre de camp de Berry en 1743, brigadier en 1745, maréchal de camp le 10 mai 1748, lieutenant général le 5 novembre 1758. Plein de bravoure, a de l'éloquence, de l'instruction en tous genres, toutes les qualités de l'esprit, toujours malheureux dans les expéditions de 1757 à 1761. (D. G. — Pajol, tome IV, page 108.)

3. Le comte du Luc, mestre de camp du régiment de cavalerie Royal-Picardie, brigadier en 1745, maréchal de camp le 10 mai 1748, a été inspecteur général de cavalerie et dragons, lieutenant général le 17 décembre 1759.

4. M. le marquis de Leyde a servi en Espagne où il a été colonel du régiment d'Afrique-infanterie, maréchal de camp le 25 août 1749.

5. Comte de Lutzelbourg. Gendarme, brigadier en 1745, maréchal de camp 10 mai 1748, lieutenant général 17 décembre 1759.

mangeons le pays de Waldeck, qui est notre allié. Je vous suis bien obligé des bonnes nouvelles que vous me donnez de Darmstadt, et vous remercie de m'avoir envoyé une lettre du prince Georges; je regarde comme quelque chose de bien agréable tout ce qui me vient de ce pays-là, je vous prie de ne rien dire de tout ce que je vous mande; dans des moments comme ceux-ci, on ne veut être cité en rien. L'humanité et l'existence donnent la permission de penser, sinon de parler; ceci aura des suites, et j'en ai peur; je souhaite que « tout soit pour le mieux », comme dit Candide. Mes respects à M^{me} la landgrave, vous pouvez lui dire la conversation de M. le Maréchal avec M. de Castries. Si j'en apprend quelque chose, fût-ce secret, je vous le manderai. On veut absolument dire M. du Mesnil¹ parti; s'il ne l'est pas, je vous prie de l'assurer de mon respect; je n'ai osé le remercier de toutes les bontés qu'il m'a témoignées; vous pouvez lui dire l'histoire du départ de M. le comte du Luc pour raisons de santé. Adieu, mon cher Thorenc, je vous embrasse.

LETTRE N° 19.

Au camp de Freienhagen, ce 26 juillet 1760².

Le vingt-quatre de ce mois, mon cher Thorenc, M. le Maréchal avait pris toutes ses dispositions pour que M. le chevalier de Muy attaquât M. de Sporcken du côté de Wolckmissen. M. le comte de Broglie³ devait attaquer M. de Wangenheim. M. de Clo-

1. M. du Mesnil, mestre de camp en 17.., brigadier en 1740, maréchal de camp en 1745, lieutenant général 1^{er} janvier 1748.

2. La position de l'armée française et de celle des alliés rendit fort difficile le dépostement de celle-ci. L'attaquer eût été une témérité; on ne pouvait la tourner par la gauche, établie trop près de l'Eder, ni par sa droite, sans se mettre entre elle et la Diemel, dont elle était peu éloignée; d'ailleurs, cette manœuvre n'était guère possible et le passage du ruisseau de Tuisse y apportait encore de grandes difficultés. Cependant, du dépostement du prince Ferdinand de Sachsenhausen dépendait la conquête de la Hesse et de la Westphalie.... Le maréchal de Broglie sentant la nécessité d'opérer le dépostement forma son projet et prit des mesures pour l'exécuter; il résolut de mettre ses troupes en mouvement pendant la nuit du 23 au 24, afin qu'elles pussent agir au point du jour. (Opérations militaires du maréchal de Broglie.)

3. Charles, comte de Broglie, marquis de Ruffec, seigneur de Canchy, né en 1719, nommé d'abord comte de Bully, ensuite chevalier de Broglie, mestre de camp d'un régiment de cavalerie en 1741, aide maréchal des logis de la cavalerie en 1742, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et brigadier en 1747. Ambassadeur extraordinaire près

sen¹ devait attaquer un camp de trois bataillons du côté de Landau, M. de Saint-Pern², à notre gauche, devait attaquer, ou faire le semblant, le corps qui était vis-à-vis de lui. M. le Maréchal fit marcher toute l'armée pour se porter en avant et occuper M. le prince Ferdinand et l'empêcher de porter secours aux autres corps attaqués. M. le comte de Lusace³, avec sa réserve, marcha sur Fritzzlar. Tout ce projet était bien combiné et devait réussir en totalité, mais ce pays étant difficile, les troupes de la gauche ne purent arriver à temps et leur attaque ne put avoir lieu. M. le comte de Broglie força M. de Wangenheim à repasser le ruisseau; tout le monde crut l'affaire manquée; M. le Maréchal était toujours persuadé que l'ennemi décamperait. Le soir à la nuit, nous rentrâmes dans notre camp; on laissa des grenadiers et des chasseurs dans les ravins à portée de leurs camps, qui, à un signal de deux coups de canon, devaient faire semblant de déboucher par huit colonnes; au lieu de tirer ce canon à poudre, il fut tiré à boulet, qui, ayant porté dans leurs camps, les mit dans l'épouvante; ils avaient bien ordre de décamper, mais cela leur mit de la confusion; ils partirent avec précipitation. Comme leur camp était une citadelle fraisé et palissadée, on n'osa pas arriver dedans, de sorte qu'ils partirent sans être inquiétés. On leur a fait quelques prisonniers, ils ont abandonné quelques voitures, et des

le roi et la république de Pologne en 1752, chevalier des ordres du roi et maréchal de camp en 1757, maréchal général des logis en 1759, lieutenant-général en 1760, gouverneur de Cassel en Hesse en 1761. Chargé pendant 20 ans par Louis XV d'un ministère secret. Mort victime de son zèle et de son humanité en 1781. (Généalogie de la maison de Broglie.)

1. Clausen (souvent Clozen) [baron de], lieutenant-colonel de Royal Deux-Ponts, brigadier le 15 août 1758, maréchal de camp le 18 mai 1760. Mort malheureusement pour l'armée; de grande espérance, fort heureux, fort sage, exact, savant, le bras droit du maréchal de Broglie. Sa réputation le précédait et lui a survécu. C'est une grande perte. (D. G. — Pajol, tome IV, page 306.)

2. Saint-Pern (Vincent-Judes marquis de), né en 1683, lieutenant au régiment du roi le 18 février 1713, maréchal de camp le 1^{er} mai 1745, lieutenant général le 10 mai 1748, colonel et inspecteur des grenadiers de France le 20 février 1749; mort à Francfort le 8 mars 1761. Se distingua à la bataille de Warburg à la tête de la réserve entre le chevalier du Muy et le comte de Broglie. Bon officier, honnête homme, sévère, brave, entendant bien son métier. Son austérité déplaisait, mais sa bravoure et sa probité lui avaient acquis la confiance des soldats. (D. G., Pajol, tome IV, page 103.)

3. Le prince François-Auguste-Albert-Louis Rennon, chevalier des ordres de l'Aigle blanc et de Saint-Henri et de celui de Saint-André de Russie, lieutenant général des armées de S. M. très chrétienne, connu en France sous le nom de comte de Lusace, né le 25 août 1730, administrateur général de l'électorat de Saxe pendant la minorité de son neveu. (Cal. 1765.)

femmes. M. le Maréchal fit marcher toute l'armée, tout de suite hier au matin, nous sommes venus camper à Freienhagen. M. le prince Ferdinand avait sa droite à Wolfsangen et sa gauche du côté de Naumburg. M. le Maréchal a été les reconnaître, en arrivant M. de Vair¹ a été tué à cette petite attaque d'hier ; c'est une perte, car il remplissait bien sa besogne. Ce matin, à la première heure, ils sont partis ; on a été après leur arrière-garde, qui s'est beaucoup canonnée ; les troupes ne sont pas de retour, je ne peux rien vous en dire. J'avais oublié de vous dire que ce matin on leur a enlevé un village et on leur a fait quelques prisonniers. Vous voyez que l'intention de M. le Maréchal, qui était de déposer les ennemis d'un camp formidable, a très bien réussi. J'ai été hier toute la journée avec les carabiniers, je n'ai pu y aller aujourd'hui, ma colique m'ayant repris hier au soir ; cela va un peu mieux cet après-midi. Mes respects, je vous prie, à M^{me} la landgrave. Vous avez été bien étonné de l'affaire de M. de Saint-Germain. Adieu, mon cher Thorenc, je vous embrasse.

L'ENFANT.

LETTRE N° 20.

Au camp de Zierenberg, ce 31 juillet 1760.

J'ai reçu, mon cher Thorenc, votre lettre du 26 de ce mois, je suis bien flatté de la confiance que vous ajoutez à mes nouvelles. Je n'assure que ce que je sais bien. Vous pouvez être tranquille à Ems, depuis que nous avons déposé les ennemis du camp de Saxenhausen ; M. le Maréchal ne les a pas laissés tranquilles ; enfin aujourd'hui ils étaient campés de Westoffeln tirant sur Cassel, il y avait du monde dans le camp retranché sous Cassel, M. le comte de Lusace était maître depuis hier de la cascade ; M. le chevalier du Muy était aussi hier à Warburg. M. le comte de Lusace a commencé ce matin par attaquer les troupes sous Cassel ; M. le Maréchal a fait marcher les grenadiers et chasseurs

1. M. de Vair s'était jeté à la poursuite de Bulow avec ses volontaires, ils faiblirent devant la résistance des ennemis. Les régiments de Nicolai, de Jaucourt et de Saint-Victor les dégageèrent en chargeant vigoureusement. Mais M. de Vair avait été tué.

en avant, soutenus par la gendarmerie, le corps des carabiniers et les carabiniers de la cavalerie, les brigades des gardes françaises, de Belzunce, d'Orléans et de Castella, il faisait un gros brouillard. M. le prince Ferdinand a décampé sur trois colonnes, qui ont fait une patte d'oie, une colonne a passé la Fulda, les deux autres ont été passer la Diemel, l'une à Liebenau et l'autre à Drirgelborn. Les troupes arrivées de Cassel ont été repoussées de vive force, ont traversé la ville qu'elles n'ont pas défendue, malgré les retranchements que l'ennemi avait fait faire à la ville neuve de Cassel ; nous y sommes entrés à coups de canon ; M. le Maréchal y couche ce soir, vraisemblablement nous marcherons demain pour nous rapprocher de M. le chevalier du Muy¹, qui pourrait être pressé par M. le prince Ferdinand. Je vous ferai part des nouvelles que je pourrai savoir, et je vous prie de faire mention de moi à M^{me} la landgrave et lui faire ma cour, en l'assurant de mes respects. J'ai vu M. le marquis de Castries un moment l'autre jour ; il me dit, sous le secret, que M. le Maréchal l'avait comblé d'attentions, qu'il lui avait dit qu'il l'avait choisi pour premier lieutenant-général à la réserve, par la confiance qu'il avait en lui. M. de Castries me dit qu'il avait tout lieu de s'en louer. Je suis bien aise de cela. Je ne crois pas que vous deviez dire tout cela à la landgrave, ou du moins lui écrire. Assurez de mes respects M^{me} la comtesse de Hoyme sans me brouiller, je peux la dire mon héroïne à Francfort, je ne l'aurais peut-être pas dit si je ne l'avais vue qu'ailleurs, j'entends ce que vous voulez me dire, cela ne me ferait pas de brouilleries. Je réponds, mon cher Thorenc, à votre plaisanterie, mais elle me fait plaisir venant de vous ; vous ne me dites mot de votre santé, je m'y intéresse pourtant. Adieu. Je manderai à Salonet ce que vous me dites. Je vous embrasse.

Ce 1^{er} août.

Je vous apprends la mauvaise aventure arrivée à M. le chevalier du Muy ; il a été repoussé en se repliant et a beaucoup perdu, entre autres vingt-quatre pièces de canon, les brigades de Bourbonnais et Planta ont beaucoup perdu, mais se sont bien battues ;

1. Dès le 27, le maréchal de Broglie avait prescrit au chevalier du Muy de se porter sur Warburg pour disputer aux ennemis le passage de la Diemel.

M. de Castries est blessé légèrement, M. le prince de Rohan-Rochefort' blessé. Voilà ce que je sais pour le présent, c'est une fâcheuse aventure.

LETTRE N^o 21.

Au camp d'Ober-Ustingen, ce 5 août 1760 ¹.

Je vous ai parlé, mon cher Thorenc, de la malheureuse affaire arrivée à M. le chevalier du Muy; je n'ai pu dans le moment vous en donner un détail, aujourd'hui seulement il y en aura un; voici ce que j'en ai pu ramasser. M. le chevalier du Muy étant à Warburg manda à M. le Maréchal le 30 qu'il y avait un corps de 15,000 hommes à Liebenau; les ennemis commencèrent, dans la nuit du 30 au 31, à faire filer des troupes sur la Diemel; le 31 au matin, il y eut un brouillard terrible qui dura jusqu'à dix heures et empêcha que l'on pût voir les manœuvres des ennemis. Quand on aperçut qu'ils devaient s'être portés de ce côté-là, M. le Maréchal envoya M. de Guerchy³ avec trois brigades d'infanterie à l'appui de la réserve, ainsi que M. de Saint-Pern avec les grenadiers de France et royaux; ils ne purent arriver à temps, car M. le prince Ferdinand se porta tout de suite sur M. le chevalier du Muy, lequel était en bataille, la droite à Warburg et la gauche à des hauteurs; le terrain était trop grand pour 18,000 hommes de troupes qu'il avait, il se présenta une colonne, faisant mine d'attaquer notre droite et vouloir aller sur nos cinq ponts que nous avions sur la Diemel; cette colonne ne fit rien, mais elle contint notre droite, pour ne pas perdre notre retraite et nos ponts. La

1. Colonel de Saint-Mauris, incorporé; brigadier le 23 juillet 1756, maréchal de camp le 20 février 1761, lieutenant général le 1^{er} mars 1780.

2. La malheureuse journée de Warburg « fit perdre au maréchal de Broglie l'espérance de combattre avec avantage le prince Ferdinand, à qui elle assura la conservation de la Westphalie. Le 1^{er} août, l'armée française s'approchait de la Diemel; elle campa à Ober-Ustingen, à peu de distance de Warburg ». (Opérations militaires du maréchal de Broglie.)

3. Claude-Louis-François de Régnier, seigneur de Guerchy en Champagne, marquis de Nangis en Brie, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général, colonel, lieutenant et inspecteur du régiment du Roi-infanterie, appelé comte de Guerchy. Ambassadeur de France à Londres en octobre 1763. Né en 1716. Célèbre par ses démêlés avec la chevalière d'Eon.

gauche fut attaquée vivement ; elle était commandée par MM. de Castries, de Ségur, de Travers¹, de Maugiron, d'Amésaga, de Lugeac, des brigades de Bourbonnais, la Couronne, Rouergue, Planta, Jenner, de la brigade de Royal-Piémont et de Bourbon-cavalerie, des dragons commandés par M. le duc de Fronsac². M. le chevalier du Muy, voyant qu'il fallait céder au nombre et qu'il allait être coupé par M. le prince héréditaire³ qui se portait par la gauche sur ses derrières, ordonna la retraite qui s'est faite par cinq colonnes avec la plus grande intelligence, sans confusion, pas un fuyard ; on a prodigieusement perdu, point de drapeaux ni étendards, il y a plus de 2,000 prisonniers, 1,200 tant tués que blessés ; dès que nous avons eu passé la Diemel, les ennemis n'ont plus suivi. M. le chevalier du Muy fait le plus grand éloge des troupes et des officiers généraux, il y a eu de blessés : M. le marquis de Castries, une forte contusion à la cuisse ; M. d'Amesaga, une ou deux côtes enfoncées d'une chute, son cheval ayant été tué ; M. le prince de Rohan-Rochefort, un coup de fusil à travers le corps, on a retiré la balle ; M. de Mézières, son cousin, blessé à mort ; M. de Valence⁴, colonel de Bourbonnais, blessé ; il manque à ce régiment-là 52 officiers ; M. de La Merlière, commandant de bataillon, dont le brevet de lieutenant de roi du Port-Louis est arrivé le même jour, a été tué ; du régiment de la Couronne, M. de Mombarey⁵ a eu deux chevaux tués du canon, huit balles

1. 1^o Le baron de Travers d'Orsteinstein a été capitaine aux gardes suisses en 1738, brigadier en 1747, maréchal de camp le 10 février 1759, lieutenant général le 25 juillet 1762.

2^o Maugiron en Dauphiné. Louis-François, comte de Maugiron, lieutenant-général. Mort le 2 juin 1762.

3^o Marquis d'Amésaga a été major des dragons de Lorraine, brigadier en 1748, maréchal de camp le 10 février 1749, lieutenant-général le 1^{er} mars 1780.

4^o Marquis de Lugeac, brigadier en 1748, maréchal de camp, le 10 février 1759, lieutenant général le 25 juillet 1762, aujourd'hui (1769) capitaine lieutenant des grenadiers à cheval.

2. Louis-Antoine-Sophie du Plessis, titré duc de Fronsac, noble génois, maréchal de camp de 1761. Premier gentilhomme de la chambre du roi en survivance de son père (le maréchal de Richelieu). Né le 4 février 1736. Lieutenant-général le 1^{er} mars 1780.

3. Charles-Guillaume-Ferdinand, prince héréditaire de Brunswick-Wolfenbutel, né le 9 octobre 1735.

Fils aîné de Charles, duc de Brunswick, et de Philippine-Charlotte, sœur de Frédéric II, blessé mortellement à Auerstædt, il mourut à Ottensée le 10 novembre 1806.

4. Colonel de Bourbonnais en 1747, brigadier le 10 mai 1748, maréchal de camp le 20 février 1761.

5. Colonel de la Couronne en 1758, brigadier même année, maréchal de camp le 20 février 1761, ministre de la guerre en 1777, lieutenant-général le 1^{er} mars 1780.

dans sa cuirasse, quatre dans ses habits, une à la jambe, une à la cuisse, qui n'ont fait qu'effleurer; neuf officiers de tués, dont le fils de M. d'Andlau¹ est du nombre, 29 de blessés; du régiment d'Aumont il n'y a plus que 12 officiers; de Rouergue, le major M. de Cambis, blessé dangereusement, je ne sais pas les autres, Planta et Lockmann détruits, de la compagnie de Hartmanis, il n'est revenu que lui et trois soldats; Jenner et Courten n'ont pas tant souffert; on ne dit rien de la perte des dragons; à l'égard de la cavalerie, la brigade de Royal-Piémont a un peu souffert, celle de Bourbon, composée d'Archiac et Beauvilliers, commandée par M. de Lugeac, a sauvé par ses charges toute l'infanterie, elle a perdu 200 cavaliers et plus de 300 chevaux; le régiment d'Archiac a eu deux capitaines de tués. Je n'ai point de nouvelles de Salonet, mais quelqu'un m'a dit avoir dîné avec lui avant-hier chez M. du Muy; c'était M. d'Archiac² qui commandait la brigade: on fait les plus grands éloges de lui et de son régiment. Cette réserve s'est retirée à Wolfangen, M. de Castries a été détaché avec 6,000 hommes pour aller occuper Statberg, on fait les plus grands éloges de sa conduite, c'est un homme admirable en tous les points. Notre armée est ici depuis le 1^{er}; M. le Maréchal cherche à déposter M. le prince Ferdinand, mais on ne lui fait pas faire ce que l'on veut; M. le comte de Lusace est avec sa réserve au delà de Munden; il a emporté cette dernière ville l'épée à la main, on y a fait 330 prisonniers, on a pris quatre pièces de canon, beaucoup de farine et d'avoine; il doit être à Dransfeld, mais je ne crois pas qu'il puisse aller plus avant sans se compromettre; il n'y a pas de jour où on ne tire du canon à l'armée; on peut assurer que cette campagne est une vraie campagne de guerre; il faut voir à la fin, mais la consommation est grande de part et d'autre; on parle toujours de paix, il serait temps qu'elle se fit, surtout pour ma santé, qui est toujours mauvaise; je souffre continuellement de mes reins. Comment vous trouvez-vous de vos eaux d'Ems? Assurez de mes respects M^{me} la comtesse d'Hoyme; l'on

1. Comte d'Andlau, brigadier de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, ci-devant exempt des gardes du corps, un des directeurs de la noblesse de la Basse-Alsace.

2. M. d'Archiac, mestre de camp d'un régiment de cavalerie incorporé, maréchal de camp le 25 juillet 1762, lieutenant-général le 5 décembre 1781.

dit que M. des Salles vient commander à Cassel. M. du Mesnil reste donc décidément à Francfort ? Si vous avez occasion de faire mention de moi à M^{me} la landgrave, je vous prie de ne pas m'oublier ; Salonet vous aura écrit après cette affaire. Adieu, mon cher Thorenc, je vous embrasse de tout mon cœur.

LETTRE N^o 22.

Au camp d'Immenhausen, ce 27 août 1760.

J'ai reçu, mon cher Thorenc, votre lettre de Wiesbaden, je vous adresse celle-ci à Francfort, où je compte que vous êtes actuellement. Vous savez notre journée du 31, depuis il ne s'est rien passé de vif, mais il paraît que notre campagne ne devient que plus difficile. Je vous prie de me mander si vous avez reçu une lettre que je vous ai écrite le premier de ce mois, je crains que ce courrier ne soit perdu, j'écrivais ce jour-là au prince Georges, et je n'en ai point eu de nouvelles. Tous les jours deviennent plus embarrassants pour M. le Maréchal. Je vous ai mandé son dessein de passer la Fulda et faire une pointe dans le pays d'Hanovre, mais cela paraissait dangereux à cause de nos communications ; on voulait pourtant l'exécuter en laissant la réserve de M. du Muy à Cassel. M. le Maréchal avait fait tout son projet pour déposer M. le prince Ferdinand, il l'avait envoyé à la cour avant-hier ; son courrier a été pris par les ennemis du côté de Fritzlar. Cela l'a très affecté, et il est sûr que c'est très malheureux, car cela change tout et l'on n'a pas beaucoup de projets différents à exécuter. M. le comte de Lusace est toujours du côté de Dransfeld. On lui a envoyé des troupes pour le renforcer. On ne sait pas combien de temps nous serons dans ce camp. Je crois que M. le Maréchal le quittera le plus tôt qu'il pourra. Voici la position du camp : la gauche où est toute l'infanterie à la droite aux bois du Sababurg, la gauche où est toute la cavalerie finit au village d'Hohen-Kirchen. Immenhausen, qui est le quartier général, est en avant de la ligne, les réserves de MM. de Duras¹, de Saint-Pern et

1. Emmanuel-Félicité de Durfort, duc de Duras ; né le 19 décembre 1715, colonel du régiment de Vivarais le 10 mars 1734, brigadier le 20 février 1743, colonel du ré-

de Poyanne¹ sont en avant du quartier général, les volontaires de Saint-Victor sont dans le Sababurg, M. le prince de Condé couvre la droite avec tous les grenadiers et les chasseurs, l'avant-garde de M. le prince de Robecque² est à Grabenstein, celle de M. du Muy, à Kallez. M. de Chabo est avec ses troupes à la droite, la réserve de M. de Muy la gauche, au village de Weimar, traversant les bois de Willemstadt, et sa droite finit à un village dans le fond auprès d'Hohen-Kirchen, traversant la chaussée de Warburg à Cassel ; la brigade d'Auvergne est campée sur les hauteurs vis-à-vis de la cascade et y faisant face. J'ai vu quelquefois M. de Castries toujours plus aimable, l'héroïsme lui est si naturel qu'il augmente chaque jour, il ne change point pour cela, il est vénéré par la cavalerie, l'infanterie, l'armée et la réserve ; je lui ai dit tout ce dont vous m'aviez chargé pour lui, il a reçu de vos nouvelles, je l'ai embrassé dix fois de suite avec des larmes de joie ; M. le Maréchal a toute confiance en lui et il paraît qu'il le regarde comme une grande ressource, il a bien raison ; c'est un lieutenant-général que l'on peut employer, mais il me fera toujours trembler chaque fois que je le vois à la besogne, les gens qui lui sont attachés doivent craindre sa valeur ; il est bon mari, aimable amant, généreux ami, héros à la guerre et bon citoyen. J'ai vu Salonet³ qui se porte

giment d'Auvergne le 6 mars suivant, maréchal de camp le 1^{er} mai 1745, lieutenant-général le 10 mai 1748, premier gentilhomme de la chambre du roi le 10 octobre 1757, chevalier des ordres le 7 juin 1767. Il a été commandant en chef en Bretagne en 1758, gouverneur et lieutenant-général de la Franche-Comté depuis 1770, maréchal de France le 24 mars 1775. (État militaire.)

1. Poyanne (marquis de), guidon des gendarmes de la garde en 1741 ; mestre de camp de Bourgogne-cavalerie en 1744, brigadier en 1748, maréchal de camp, inspecteur de cavalerie ; lieutenant-général le 1^{er} mai 1758 ; a commandé les carabiniers ; trop suffisant, trop téméraire, trop impétueux. (D. G., Pajol, tome IV, page 103.)

2. Montmorency-Robecque (Anne-Louis de Montmorency), prince de Robecque en Artois, comte d'Esterre, vicomte d'Aix dans les Pays-Bas, lieutenant-général, grand d'Espagne.

3. « Joseph-Jean-Baptiste de Ripert, connu sous le nom de Salonet ou Sellonnet, paroisse limitrophe de Monclar, dans le canton de la Seync, dont son père avait aussi la seigneurie, né à Apt en 1722, est mort célibataire dans les derniers jours de l'année 1791. Il fut fait chevalier de Saint-Louis et lieutenant-colonel au régiment du Roi-cavalerie en garnison à Aix, où il resta jusqu'à la fin de ses services militaires. Après s'être retiré du service, il eut son domicile principal à Marseille.

« M. de Salonet fit son testament le 19 novembre 1791. Le testament était très court et très clair : il déclare mourir catholique, fait quelques legs... à mon grand-père, son neveu à la mode de Bretagne, ses livres, ses bijoux, son argenterie et vaisselle d'argent et diverses autres valeurs...

« Par suite de la disposition ci-dessus, en faveur de mon grand-père, je possède encore une grande partie de ses livres et quelques cahiers de ses notes. La composition

à merveille, la réputation de son régiment ne fait qu'augmenter. Je me porte bien actuellement depuis ma pierre, je crois que j'ai dans le corps une muraille, qui était une barrière à ma vigueur, car à mesure qu'elle se désagrège je rajeunis. Je vous prie d'assurer de tous mes respects M^{me} la Landgrave ainsi que M^{me} la comtesse de Hoyme. Je reconnais votre amitié pour moi de lui avoir fait ma cour, je vous prie de ne pas m'oublier auprès de M. du Mesnil. M. le comte de Bissy me charge de vous dire mille choses de sa part, il compte vous voir en passant à Francfort et prendre ses petites tables qu'il vous prie de garder en attendant. Adieu, mon cher Thorenc, je vous embrasse de tout mon cœur. Il y a très longtemps que je n'ai eu des nouvelles du prince Georges, si vous alliez à Darmstadt, voulez-vous lui faire ma cour. Mille compliments à M. et M^{me} Leers ainsi qu'à toute leur société.

LETTRE N° 23.

Ce 10 septembre 1760.

Vous êtes bien heureux, mon cher Thorenc, de faire les choses qui vous doivent faire le plus de plaisir et qui vous sont les plus agréables, et tout cela par soumission aux ordres de M^{me} la Landgrave ; je regarde pour vous comme une très grande douceur d'être à même de lui faire votre cour, car on ne peut avoir plus d'esprit et de bonté qu'elle en a, et le séjour de Schlangenbad que l'on dit charmant doit être délicieux lorsqu'elle l'habite, je ne parle pas encore de toute la société qui y est venue, M^{me} la comtesse de Hoyme met toujours un prix de plus partout où elle est. Je suis sûr que vous vous êtes très amusé pendant le temps que vous avez habité ce pays-là ; je suis très aise que ma narration de muraille ait amusé, je craignais que mon rajeunissement n'eût été un

de sa bibliothèque témoigne d'un esprit très cultivé, beaucoup de ses livres portent des notes ou des réflexions de sa main. Il suivait aussi avec attention les événements dont il était le spectateur dans sa retraite et avait formé de nombreux et importants recueils et pièces, enrichis de tables des matières soignées et souvent de notes étendues de sa main.

* Ses ar mes : De gueules à une fleur de lys d'or, traversée par une fasce d'azur. »
(Cette note est due à la courtoisie de M. le marquis de Monclar, ancien ministre plénipotentiaire.)

peu polisson. Il est pourtant vrai, je me porte bien pour le présent, je monte peu à cheval comme cela m'est ordonné ; M. le comte de Mailly¹, qui commande notre division, a ordonné que je fusse toujours logé. Je ne sais où l'armée et le régiment iront en quartier, je demande un congé uniquement pour aller me reposer, réparer ma santé et être sûr d'être tranquille, au moins trois mois de suite. J'irai vous voir à Francfort et je profiterai de la permission que l'on me donne à Darmstadt d'aller leur faire ma cour. L'on raisonne différemment sur la fin de cette campagne : les uns veulent qu'elle soit encore longue, les autres la veulent fort courte. Il est bien sûr que l'on ne doit plus chercher qu'à subsister aux dépens du pays ennemi et le plus longtemps que l'on pourra. Il faudra voir si l'on gardera Cassel pendant l'hiver et si on peut le soutenir sans risques. Il y a apparence que nous sortirons de ce camp-ci le treize pour aller sous Cassel, la réserve de M. du Muy se portera sur Fritzlar, et M. le comte de Lusace viendra sur Munden. Dans cette position nous vivrons le plus que nous pourrons en mangeant le bassin de Cassel entre la Fulda et la Werra. Je crois que le plus sage pour la tranquillité de nos quartiers serait Ziegenhain, Amöneburg, Marburg, Dillenburg et Siegen, en première ligne ; il est sûr que cette campagne n'est pas heureuse, et quand M. le maréchal de Broglie ne peut pénétrer, je ne crois qu'un autre puisse le faire, car on ne peut se donner plus de peine et de soins qu'il le fait. Ses talents militaires ne sont pas douteux, tout le monde les connaît, tout cela prouve à la France la nécessité de finir une guerre qui devient tous les jours plus onéreuse au royaume ; mais en même temps il faut la finir avec décence pour nous et nos alliés, il ne faut pas que la maison d'Autriche ait à se plaindre de nous, je pense, et l'alliance avec l'impératrice-reine, soit respect ou galanterie, m'a fait plaisir. Même dans l'autre guerre, désirant gagner des batailles, j'admiraï l'impératrice, je ne doute pas que son conseil ne soit bien habile. Vous avez su la malheureuse affaire des volontaires de Clermont et de Dauphiné à Zierenberg ; c'est le prince héréditaire lui-même qui a fait cette expédition en personne, il est entré dans

1. Joseph-Augustin de Mailly, comte de Mailly, gendarme-brigadier en 1743, maréchal de camp en 1745, lieutenant-général le 10 mai 1748.

la ville, tout le monde dormait, il y a eu quarante-quatre officiers de pris. M. de Comeiras¹ et son frère sont du nombre ainsi que M. de Nordmann²; M. de Vioménil³, qui a bien fait, s'est retiré avec la plus grosse partie de sa cavalerie; ces événements sont d'autant plus fâcheux qu'ils arrivent souvent; tout cela est malheureux pour M. le Maréchal qui mériterait des événements plus heureux, par le désir qu'il a de bien faire et la droiture de son cœur. Il a toujours bien de l'amitié et de la confiance pour M. de Castries, et deux personnes qui ont l'âme aussi belle sont faites pour être amies. Des volumes entiers ne suffiraient pas pour vous mander tous les traits que M. de Castries accomplit tous les jours vis-à-vis des gens qui sont malheureux; j'en connais encore un de ce matin, que la personne est venue elle-même me conter, qui prouve bien sa façon de penser. Je ne l'ai pas vu depuis avant-hier, le temps me dure quand il y a trois jours que je ne l'ai vu. J'irai demain, je verrai Salonet, nous parlons beaucoup de vous; il vous a écrit, j'espère qu'on lui accordera une gratification qu'il demande, c'est bien peu de chose, il est malheureux et les événements ne tournent pas à son avantage. Mes respects à M^{me} la Landgrave, je suis pénétré de son souvenir, et vous ne sauriez trop lui faire ma cour, je vous prie de ne pas m'oublier auprès de M^{me} la comtesse de Hoyme. Je compte vous voir, mon cher Thorenc, en bonne santé cet hiver, et je vous souhaite de n'avoir pas les grenadiers de France ni le quartier général.

(A suivre.)

1. M. le marquis de Comeiras, capitaine au régiment de cavalerie de Scyssel, incorporé et ci-devant colonel-lieutenant de la légion de Condé, brigadier le 25 juillet 1762, maréchal de camp le 3 janvier 1770, lieutenant-général le 1^{er} janvier 1784 (état-major).

2. M. de Nordmann, lieutenant-colonel de Turpin-hussards. Brigadier le 10 février 1759.

Le maréchal de Broglie écrivit au ministre le 26 septembre au sujet de cette surprise : « M. de Nordmann est dans le cas de tout homme surpris et par conséquent condamnable. Il ne devait pas même avoir la nuit ses troupes dans Zierenberg, et surtout sa cavalerie : mais il est certain aussi qu'il a été malheureux, ses postes avancés n'ont pas fait leur devoir; il était de sa personne si alerte qu'au premier coup de fusil il a été à cheval et que toutes ses troupes étaient habillées et qu'aucun officier ni soldat n'a été pris en chemise... »

3. M. le baron de Vioménil a été colonel de la légion de Lorraine, brigadier le 25 juillet 1762, maréchal de camp le 3 janvier 1770, lieutenant-général le 1^{er} janvier 1784, maréchal de France le 3 juillet 1816.

EXTRAITS DU LIVRE D'ORDRES

DU

2^e RÉGIMENT DE GRENAIERS A PIED DE LA GARDE IMPÉRIALE

2^e BATAILLON, 2^e COMPAGNIE¹

Ordre du 7 août 1811.

Conformément aux ordres de Sa Majesté transmis par S. E. le duc de Trévise,

Les militaires qui ont fait la première campagne d'Italie, ou celle d'Égypte, avec l'Empereur, voudront bien le prouver à leurs capitaines qui m'en enverront l'état dans la journée. Ces états devront porter le numéro des hommes au registre matricule et seront remis par les adjudants-majors qui me les remettront ce soir à huit heures.

Le Général de brigade,

Baron MICHEL².

1. Communication de M. le lieutenant-colonel de Villeneuve-Bargemon.

2. Comte Michel (Claude-Étienne), né le 3 octobre 1772, à Pointre (Jura). — Élu sergent-major au 6^e bataillon de volontaires nationaux du Jura, le 1^{er} octobre 1791; nommé sous-lieutenant au 96^e régiment d'infanterie, le 12 janvier 1792; lieutenant, le 22 août 1792; capitaine, le 6 octobre 1792; prisonnier de guerre, le 5 mars 1793; échangé, le 21 juin 1795; chef de bataillon, le 1^{er} octobre 1795; passé à la 174^e demi-brigade d'infanterie de ligne, le 27 octobre 1795; passé à la 49^e demi-brigade d'infanterie, le 28 décembre 1795; embarqué pour l'expédition d'Irlande sur la frégate *la Furie*, le 3 juillet 1798; fait prisonnier de guerre par les Anglais, le 27 septembre 1798, rendu, le 4 décembre 1798, passé au 24^e régiment d'infanterie de ligne, le 24 septembre 1803; major du 40^e de ligne, le 22 décembre 1803; colonel de ce régiment, le 27 décembre 1805; major des grenadiers à pied de la Garde impériale, le 1^{er} mai 1806; général de brigade, major commandant le 1^{er} régiment de grenadiers de la Garde, le 24 juin 1811; général de division dans la ligne, le 20 novembre 1813;

Ordre du 12 août 1811.

La Garde impériale est prévenue que le 15 du courant, jour de la fête de l'Empereur, les corps des officiers des diverses armes de la Garde devront se rendre à 11 heures du matin, en grande tenue, au Palais des Tuileries, dans le salon des Maréchaux, pour présenter à Sa Majesté l'hommage de leur dévouement.

Le même jour, il sera fait une distribution d'une bouteille de vin à chaque sous-officier et grenadier de la Garde. Les casernes de la Garde seront illuminées ; l'appel du soir, ce jour-là, se fera à minuit.

Tous les militaires détenus pour simple discipline seront mis en liberté.

Signé : le Maréchal duc DE TRÉVISE.

Ordre du 14 août 1811.

Pour la visite que doivent faire MM. les officiers à Sa Majesté, ils devront être en grande tenue, culotte, veste et guêtres de basin.

Le Général de brigade,

BARON MICHEL.

major commandant le 1^{er} régiment de grenadiers de la Garde, le 26 décembre 1813 ; lieutenant-général à la suite du corps royal des chasseurs à pied de France, le 1^{er} juillet 1814 ; colonel en second du 1^{er} régiment de chasseurs à pied de Vieille-Garde impériale, le 1^{er} avril 1815 ; blessé mortellement d'un coup de feu au bas-ventre, le 18 juin 1815, à la bataille de Waterloo.

Campagnes. — 1792 et 1793, armées des Ardennes et du Nord ; 1794, 1795, 1796 et 1797, armées de Sambre-et-Meuse et d'Allemagne ; 1799, 1800 et 1801, armée gallo-batave ; vendémiaire an XIV, 1805, 1806 et 1807, Grande-Armée ; 1808, Espagne ; 1809, armée d'Allemagne ; 1812, Russie ; 1813, Saxe ; 1814, France ; 1815, Belgique.

Blessures. — A eu le bras droit cassé d'un coup de feu, le 2 octobre 1799, à la bataille des dunes de Bergen, près Alkmaër, en Hollande ; atteint d'un coup de feu au bras gauche, le 28 décembre 1800, à la bataille de Nuremberg ; a eu l'avant-bras droit cassé d'un coup de feu à la bataille de Montmirail, le 11 février 1814 ; coup de biscaien dans les reins à Pantin, le 30 mars 1814 (n'était pas encore guéri de sa dernière blessure).

Membre de la Légion d'honneur, le 25 mars 1804 ; officier de la Légion d'honneur, le 1^{er} novembre 1808, commandant de la Légion d'honneur, le 6 avril 1813 ; chevalier de Saint-Louis, le 25 juillet 1814.

Comte de l'Empire.

Ordre du 18 août 1811.

Il me parvient journellement des plaintes sur ce que les militaires parcourent le territoire des communes environnantes de Courbevoie avec des filets et autres instruments de braconnage. MM. les officiers feront la visite dans les chambres pour s'emparer des filets qui peuvent exister et les feront brûler devant eux.

Tout militaire qui se fera arrêter pour braconnage ou sur le compte duquel il me parviendra des rapports de garde champêtre ou de la gendarmerie, sera mis au cachot pour un mois et, en cas de récidive, je demanderai son renvoi du corps.

Le Général de brigade,
Baron MICHEL.

Ordre du 22 août 1811.

Par l'ordre du jour du 18 février dernier, il a été expressément défendu aux hommes des corps de la Garde impériale de remettre des pétitions à Sa Majesté, excepté lorsqu'on est sous les armes pour les parades ou les revues ; on laissait la liberté de les faire parvenir par l'intermédiaire soit du corps, soit de l'aide de camp de service. Cependant, des militaires se sont permis d'en présenter dans des circonstances autres que celles-ci. On renouvelle cet ordre qui est de toute rigueur et on invite MM. les chefs de corps à en faire suivre très strictement l'exécution ; ils puniront sévèrement les officiers, sous-officiers et soldats qui y porteraient atteinte.

Signé : le Maréchal duc DE TRÉVISE.

L'ordre ci-dessus sera lu pendant trois jours de suite à l'appel de midi aux compagnies assemblées et MM. les officiers de tous grades ainsi que les sous-officiers demeurent responsables de la stricte exécution de cet ordre et me rendront compte.

Le Général de brigade,
Baron MICHEL.

Supplément à l'Ordre du jour du 28 août 1811.

Le sieur X..., sergent-major à la 4^e compagnie du 1^{er} bataillon du 5^e régiment de tirailleurs, s'étant permis de faire des bénéfices sur les soldats de la compagnie dont il fait partie, sera cassé de son grade demain matin à la manœuvre, à la tête des trois bataillons assemblés et mis à la queue de la 4^e compagnie du 2^e bataillon du même régiment pendant un an. Il sera de plus détenu au cachot pendant un mois et mis de deux jours l'un au pain et à l'eau.

M. X..., sous-lieutenant, qui aurait dû surveiller ce sergent-major et qui par négligence lui a laissé commettre des fautes aussi graves, gardera les arrêts de rigueur pendant un mois. Je préviens cet officier, ainsi que plusieurs autres du 5^e régiment de tirailleurs, que s'ils continuent à être aussi insoucians dans leur service, je les signalerai à M. le colonel général de la Garde et le prierai de demander à l'Empereur leur renvoi du corps.

Le Général de brigade,

Baron MICHEL.

Ordre du 23 septembre 1811.

Le maire d'Argenteuil se plaint que plusieurs militaires, casernés à Courbevoie, vont journellement dans les vignes de sa commune pour y cueillir du raisin. En conséquence, M. Albert, commandant à la caserne de Courbevoie, enverra jusqu'à nouvel ordre deux sous-officiers de planton pour parcourir les environs d'Argenteuil et tous les grenadiers qu'ils rencontreront sur le terrain de ladite commune seront arrêtés par eux et mis au cachot pour un mois.

Il est défendu aux grenadiers d'aller à Argenteuil et sur son territoire jusqu'à nouvel ordre. M. Albert fera porter la lettre qui accompagne le présent ordre au maire d'Argenteuil.

Le Général de brigade,

Baron MICHEL.

Ordre du 23 septembre 1811.

Les vélites qui sont présents dans les compagnies seront envoyés demain matin à Rueil pour y être employés à l'instruction des recrues du 6^e régiment de tirailleurs ; ce régiment ayant des sergents et des caporaux pour tenir la comptabilité et les ordinaires, les vélites seront logés tous ensemble et feront ordinaire entre eux. Il sera pris dans le 2^e régiment de grenadiers un sergent et un caporal parmi ceux qui ne font pas de service pour commander ce détachement de vélites. Les vélites qui ne désireront pas obtenir de lieutenance ne seront pas envoyés à Rueil et, s'il s'en trouvait dans ce cas, MM. les commandants de compagnie m'en enverront l'état nominatif dans la journée.

M. Cumbert fera conduire les effets nécessaires de couchage pour ces vélites, dont M. Bilcourt lui donnera l'état.

Le Général de brigade,

BARON MICHEL.

Ordre du jour du 12 octobre 1811.

Demain matin, les chefs de bataillon passeront l'inspection de leur bataillon à 10 heures du matin : les sous-officiers et grenadiers en grande tenue et MM. les officiers en tenue journalière d'été.

A dater du 15 de ce mois, le 1^{er} régiment de grenadiers prendra la tenue ordinaire d'hiver, c'est-à-dire que MM. les officiers et sous-officiers et grenadiers porteront journellement le pantalon bleu et les bottes à la russe.

J'invite les grenadiers du 2^e régiment à faire des sacrifices pour avoir la même tenue d'hiver que ceux du 1^{er} régiment.....

Ordre du jour du 19 octobre 1811.

Demain, MM. les chefs de bataillon passeront l'inspection de leur bataillon à 10 heures du matin ; les sous-officiers et grena-

diers paraîtront en grande tenue et MM. les officiers en tenue journalière d'hiver.

Le Général de brigade,

Baron MICHEL.

Ordre du jour du 29 octobre 1811.

Demain 30 du courant, le 2^e régiment de grenadiers et le 6^e régiment de tirailleurs seront passés en revue par S. E. M. le maréchal Duc d'Istrie.

Les troupes partiront de leurs casernes de manière à être rendues sur le terrain à 11 heures du matin dans la plaine des Sablons.

Les commandants de régiments, bataillons et compagnies devront avoir chacun la situation sommaire des troupes sous leurs ordres.

Chaque sous-officier, grenadier et tirailleur devra être porteur de son livret. La musique du 1^{er} régiment, en grande tenue, devra être à cette revue et le tambour-major Sénot réunira aux tambours du 2^e régiment le nombre nécessaire de tambours du 1^{er} régiment pour les porter au nombre de seize.

M. Ritter fera délivrer encore ce soir des cartouches à poudre à raison de quinze par chaque grenadier du 2^e régiment et de dix par chaque tirailleur du 6^e régiment.

Il fera également relever de suite par des Grenadiers du 1^{er} régiment les grenadiers du 2^e qui montent la garde à la Malmaison, chez Sa Majesté l'Impératrice Joséphine.

MM. les officiers de tous grades feront tous leurs efforts pour que la troupe soit dans la plus grande uniformité possible ; le 1^{er} régiment de grenadiers ne prendra par conséquent pas les armes ; les commandants du 2^e régiment de grenadiers et du 6^e de tirailleurs m'adresseront ce soir les situations de leur régiment ; elle devra présenter le nombre de militaires qui seront présents à la revue de M. le maréchal demain, le nombre de ceux qui sont

absents et indiquer les motifs d'absence ; la troupe ne prendra pas les sacs.

Le Général de brigade,
Baron MICHEL.

Ordre du chef de bataillon pour l'intérieur des compagnies.

GARDE IMPÉRIALE.

2^e Régiment de grenadiers à pied.

Je prie MM. les capitaines de donner tous leurs soins à l'exécution des diverses dispositions suivantes. C'est une addition aux devoirs de MM. les officiers de semaine qui influera sur la bonne tenue et la discipline des compagnies.

Je n'ai pas besoin de rappeler aux officiers de semaine la multiplicité des détails dont ils sont chargés. Chacun a dû lire la partie des règlements qui le concerne et s'être pénétré que rien ne doit lui être étranger dans la compagnie et que, durant la semaine, il n'a pas un instant à perdre, pas une minute qui ne doive être employée soit à agir, soit à penser pour le mieux du service. Ayant visité les chambres tous les matins, ayant vu la compagnie aux divers appels, chaque officier, dans les comptes qu'il rend au capitaine, doit appeler son attention sur bien des détails qui pourraient lui échapper.

Tous les jours, à l'appel de midi, l'officier de semaine, après s'être assuré premièrement si les grenadiers ont la figure et les mains lavées et les ongles rognés, si les cheveux et la tenue sont en bon état, etc., etc.,

Passera particulièrement la revue de quelques parties de l'habillement, équipement ou armement. Cette inspection particulière, dont il sera rendu compte dans la journée au capitaine, sera réglée ainsi qu'il suit, savoir :

Lundi . . . } Inspection des bonnets, plumets, cordons de bonnets et cocardes.

- Mardi . . . { Inspection des filigranes des poignées de sabre, manchettes et dragonnes, de la hauteur des gibernes, de la giberne intérieurement et extérieurement, des couvre-gibernes et de la buffleterie.
- Mercredi . . { S'assurer si les cheveux sont coupés selon les ordres du 1^{er} régiment et s'ils sont soignés; inspecter les lames et les fourreaux de sabre.
- Jeudi . . . { Inspection des armes : se faire présenter l'épinglette, les trois pierres plombées de rechange, les tire-balles, les tournevis et s'assurer que chaque caporal à un monte-ressort.
- Vendredi . . { Inspection des guêtres grises, souliers et bottes, celle des sacs de peau, des bonnets de police, visiter ces objets scrupuleusement et s'assurer par cet examen si chaque homme est en état de faire face à un départ inattendu; cette inspection aura lieu dans les chambres après l'appel de midi.
- Samedi . . . { Transmettre les ordres du capitaine pour l'inspection du dimanche, mettre à profit les observations faites pendant la semaine sur la tenue, faire battre les couvertures, nettoyer les bancs, tables et tablettes, prendre enfin les plus minutieuses précautions pour que l'habillement, l'équipement, l'armement et les chambres enfin soient dans un état parfait d'ordre et de propreté.

L'officier de service surveille les ordinaires, veille à ce que la dépense se fasse avec économie et justice, à ce que les vivres soient de bonne qualité, à ce que les repas aient lieu aux heures fixées, à ce que les chefs d'ordinaire administrent avec intégrité l'argent des grenadiers et il est chargé de vérifier et d'arrêter les livrets.

A chaque ordre du jour, il est chargé de le faire lire à la compagnie et de viser sur les registres chaque ordre qu'il aura fait lire afin de prouver aux chefs qu'il n'y a pas eu d'omission.

Chaque capitaine et lieutenant aura une copie de cet ordre et demeurera chargé de son exécution.

La partie seulement de cet ordre, qui a rapport aux inspections (pour chaque jour de la semaine), sera copiée et affichée chez les

sergents-majors, chez les sergents et dans chaque ordinaire ; par ce moyen, chacun pourra se rappeler de l'inspection du jour.

Exécuter ou faire exécuter l'ordre avec exactitude.

Courbevoie, le 1^{er} novembre 1811.

Vu par l'officier de semaine, *Le Chef du 2^e bataillon,*
DACEDO, capitaine. Joseph LAVIGNE¹.

Supplément à l'Ordre du jour du 11 novembre 1811.

A compter de demain et jusqu'à nouvel ordre, le 2^e régiment de grenadiers fournira un poste à la porte de Son Altesse la princesse Pauline, à Neuilly, et aussi de la garde de police à Courbevoie.

Ordre du jour du 12 novembre 1811.

Jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, MM. les officiers du 1^{er} régiment seulement, ainsi que les sous-officiers et grena-

1. Lavigne (François-Marie-Joseph), né le 8 juillet 1777, à Arras (Pas-de-Calais). — Volontaire au 1^{er} bataillon du Pas-de-Calais, le 25 septembre 1791; caporal-fourrier, le 27 juin 1793; passé le 25 décembre 1793 dans la 27^e demi-brigade d'infanterie de ligne (incorporée dans la 23^e de ligne, le 12 février 1796); sergent, le 6 novembre 1794; sergent-major, le 21 mai 1795; nommé sous-lieutenant à la 87^e de ligne, le 23 janvier 1798; passé à la 30^e demi-brigade d'infanterie de ligne, le 10 novembre 1800; aide de camp du général Compans, le 17 mars 1801; lieutenant aide de camp du général Compans, le 29 août 1803; capitaine au 14^e régiment de ligne, le 24 janvier 1807; passé au 1^{er} régiment de grenadiers à pied de la Garde impériale, le 13 juillet 1807; chef de bataillon au 2^e régiment de grenadiers à pied de la Garde impériale, le 24 juin 1811; passé au bataillon d'instruction à Fontainebleau, le 1^{er} mars 1813; major du 5^e régiment de tirailleurs de la Garde impériale, le 22 janvier 1814 (rang de colonel dans la ligne); mis à la suite du 78^e de ligne, le 21 septembre 1814; colonel du 50^e de ligne, le 26 mars 1815; mis en demi-solde, le 1^{er} août 1815; retiré, le 3 septembre 1823.

Campagnes. — 1792, 1793, 1794, 1795 et 1796, armées du Nord et de Sambre-et-Meuse; 1797 et 1798, armées d'Allemagne, de Mayence et d'Helvétie; 1799, 1800 et 1801, armées des Alpes et d'Italie; 1804, armée des côtes; vendémiaire an XIV, 1805, 1806 et 1807, Grande-Armée; 1808, Espagne; 1809, armée d'Allemagne; 1812, Russie; 1813, Saxe; 1814, France; 1815, Belgique.

A la bataille d'Heilsberg, le 10 juin 1807, M. Lavigne, dont la compagnie fut presque entièrement détruite par l'artillerie, reçut successivement deux blessures sans vouloir quitter le champ de bataille, d'où il ne fut enlevé qu'après avoir reçu une troisième blessure; blessé au genou gauche par un biscatèn; éclat d'obus à la hanche gauche et éclat d'obus au bras droit, le 10 juin 1807, à Heilsberg.

Membre de la Légion d'honneur, le 14 avril 1807; officier de la Légion d'honneur, le 5 juin 1809; chevalier de Saint-Louis, le 7 mars 1815.

diers de ce corps, feront le service près de Leurs Majestés Impériales et Royales.

Je demande aujourd'hui à M. le maréchal commandant l'infanterie de la Garde impériale de me dire si les officiers du 2^e régiment de grenadiers doivent concourir pour ce service avec ceux du 1^{er} régiment et je le prie, dans le cas où S. E. ne voudrait pas prononcer elle-même sur ce point, de vouloir bien prendre à cet égard les ordres de l'Empereur.

L'officier de semaine,

D. PHILIDOR ¹.

Le Général de brigade,

BARON MICHEL.

Ordre du jour de 15 novembre 1811.

La saison étant devenue trop mauvaise, les exercices pour cette année sont terminés. Néanmoins, le 1^{er} bataillon de ce régiment, qui a été appointé par M. Laurede, ira demain si le temps le permet.

Le Général de brigade,

BARON MICHEL.

1. Philidor (Philippe-Jean-Danican), né le 22 mai 1775, à Paris. — Enrôlé volontaire au 13^e bataillon des fédérés nationaux, le 3 août 1792; fourrier à la 71^e demi-brigade d'infanterie de ligne, le 4 avril 1794; passé le 5 avril 1796 à la 92^e demi-brigade de ligne (devenue 92^e régiment de ligne); sergent, le 19 juillet 1799; sergent-major, le 21 janvier 1800; adjudant sous-officier, le 11 avril 1804; sous-lieutenant, le 16 mars 1806; lieutenant, le 9 juillet 1809; lieutenant en 2^e au 1^{er} régiment de tirailleurs de la Garde impériale, le 19 avril 1811; passé au 2^e régiment de grenadiers à pied de la Garde impériale, le 1^{er} juillet 1811; lieutenant en 1^{er} (rang de capitaine), le 6 décembre 1811; lieutenant officier-payeur, le 28 février 1813; capitaine officier-payeur (rang de chef de bataillon), le 22 janvier 1814; capitaine au corps royal des grenadiers à pied de France, le 1^{er} juillet 1814; capitaine adjudant-major au 3^e régiment de grenadiers à pied de la Garde impériale, le 19 avril 1815; mis en demi-solde, le 24 septembre 1815; retraité, le 21 août 1822.

Campagnes : 1792, 1793, 1794 et 1795, armées de la Moselle, du Nord et de Sambre-et-Meuse; 1796 et 1797, armées d'Allemagne et de Mayence; 1798, 1799, 1800 et 1801, armées de Naples, d'Italie et de l'Ouest; 1804, armée des Côtes; vendémiaire au XIV, 1805, 1806 et 1807, Grande-Armée; 1809, armées d'Italie et d'Allemagne; 1812, Russie; 1813, Saxe; 1814, France; 1815, Belgique.

Membre de la Légion d'honneur, le 14 brumaire an XIII (5 novembre 1804); chevalier de Saint-Louis, le 7 mars 1815.

Ordre du jour du 29 novembre 1811.

Le 2 décembre prochain, jour de l'anniversaire du couronnement de Sa Majesté, il n'y aura ni parade, ni présentation de corps d'officiers.

Les casernes de la Garde seront illuminées.

Signé : Maréchal duc DE TRÉVISE.

Cet ordre concernant l'illumination des casernes ne regarde que celles qui sont dans Paris.

(A suivre.)

BULLETIN DE LA « SABRETACHE »

Dans sa réunion du 19 mars, le Comité a nommé membres de la Société :

MM. Bignon, capitaine de cavalerie, officier d'ordonnance de M. le général Briois; Bourgain, peintre du département de la marine; Cabrié, général de brigade; Clermont (Auguste de), Dablin (Paul); Delor, capitaine au 21^e régiment de chasseurs; Duhesme, colonel du 6^e régiment de chasseurs; Eysseric (Saint-Marcel); Guignabaudet (commandant), chef d'état-major de la 13^e division d'infanterie; Leusse (de), capitaine au 27^e dragons; Maillier (de), chef d'escadrons de cavalerie territoriale; Mérieux; Revin (général), commandant la 25^e brigade d'infanterie; Spilleux, chef d'escadron d'artillerie; Vernoux (Allut de), chef d'escadrons de cavalerie territoriale; Zieger, ancien officier.

* *

L'assemblée générale annuelle s'est réunie le 24 mars, à l'issue du banquet, sous la présidence de M. Édouard Detaille, président, qui a donné lecture du rapport suivant :

Messieurs,

Avant de donner la parole à mon ami Henry Houssaye pour la très intéressante communication qu'il doit vous faire, qu'il me soit permis, Messieurs, de vous rendre compte des travaux de la *Sabretache*, réunie aujourd'hui, à ce dîner, en assemblée générale.

L'administration de notre société n'est heureusement pas bien compliquée : l'état de nos finances si habilement gérées par notre trésorier Albert Millot est d'un exposé très simple; qu'il me suffise de vous dire que les comptes de l'exercice 1899 dont le détail a paru au *Carnet* de décembre dernier se soldent par un excédent de 7,000 fr. environ.

Jusqu'ici notre seul moyen d'action a été le *Carnet* dont vous avez pu constater le nouvel essor sous la direction du capitaine Mahon; nous avons beaucoup regretté son départ, mais les nécessités du service l'ont forcé à abandonner ces fonctions où il avait apporté tant de science et de haute compétence; et, je suis certain d'être votre interprète en adressant au capitaine Mahon l'expression de notre profonde reconnaissance pour le zèle et le dévouement qu'il a mis au service de la *Sabretache*.

Le commandant Boppe, dont vous connaissez les remarquables travaux, a bien voulu reprendre la direction de notre publication, et vous pouvez être certains que le *Carnet* est également en très bonnes mains et que l'œuvre si bien commencée ne fera que se développer surtout si vous amenez beaucoup de nouveaux membres à la *Sabretache*.

Nous ne sommes pas nombreux, Messieurs, mais nous avons fait et nous continuerons à faire de grandes et belles choses. Dans les temps troublés où nous vivons, alors que tant de Français professent hautement l'athéisme de la Patrie, nous formons un petit groupe compact, parlant peu, mais faisant de la bonne besogne; voués au culte de nos gloires militaires, nous le prouvons chaque jour en alimentant et entretenant le *Musée de l'Armée* dirigé avec tant de dévouement par le général Vanson, et qui est bien notre œuvre à nous.

La *Sabretache* va être appelée à jouer un rôle considérable à l'occasion de l'Exposition universelle, et ce rôle nous l'avons si bien affirmé que le comité de l'exposition rétrospective de la guerre a été formé presque uniquement des membres de notre société; nous pouvons dire hautement que l'exposition de la guerre sera notre œuvre et je crois que nous aurons le droit d'être fiers du résultat obtenu.

Après l'exposition militaire de 1889, qui avait eu tellement de succès, la tâche n'était pas facile: il fallait éviter de refaire les mêmes choses; et dans ce but, nous avons cherché à réunir, à côté d'armes, armures et objets d'art militaire, une belle série des portraits de ceux qui ont illustré notre pays par de hauts faits; nous avons recherché les souvenirs personnels des grands hommes de guerre, en nous adressant aux familles, aux musées, aux collectionneurs.

Ainsi, voyons-nous les familles de Brissac, de Gontaut-Biron, d'Harcourt, de Montesquiou prêter les souvenirs des nombreux maréchaux de France qu'elles comptent parmi leurs ancêtres; puis, nous devons à des musées les grandes figures de Henri IV, de Turenne, de Condé, de Napoléon. A l'exemple de nos collègues de la *Sabretache*, tous les petits-fils de la Révolution et de l'Empire envoient les portraits de leurs grands-pères que suivent les personnalités si populaires des Bugeaud, des Mac-Mahon, Saint-Arnaud, Courbet, Canrobert.

Ce sera le défilé superbe de toutes nos gloires, en même temps

que la réunion de ces souvenirs qui parlent aux yeux et au cœur, de ces souvenirs populaires tels que les baguettes du tambour d'Arcole, le fusil du sergent Laveyssière, la canne du tambour-major Dury, et tous ces sabres et ces fusils d'honneur, trophées de héros obscurs et acquis au prix de tant d'héroïsme !

Il fallait aussi faire revivre le soldat et le montrer sous ses différents aspects.

Après avoir établi au *Musée de l'Armée* l'histoire du troupier français, le troupier des guerres de la République et de l'Empire, nous avons voulu, à l'Exposition, continuer cette série et reconstituer l'aspect, oublié ou peu connu, des soldats de la Restauration, de la monarchie de Juillet et du second Empire.

Les imposants cavaliers de la garde royale, le lancier, le carabinier, le hussard, les beaux régiments de la garde impériale doivent avoir dès maintenant leur place dans l'histoire, avec le troupier d'Afrique, de Crimée et d'Italie.

C'est une grosse besogne que de faire revivre avec de bien faibles ressources tout ce passé glorieux et brillant ; mais c'est aussi notre joie et notre orgueil, et grâce au dévouement de nous tous, nous accomplirons de grand cœur ce que je considère comme le devoir sacré de la *Sabretache* !

* * *

M. le président a ensuite donné la parole à M. Henry Houssaye, vice-président de la *Sabretache*, qui a prononcé l'allocution suivante :

Messieurs,

Je ne suis pas embarrassé de louer le projet que je vais vous soumettre, car si je m'y suis associé avec enthousiasme, il n'est pas de moi. C'est M. le comte de Mauroy qui, le premier, a eu l'idée d'élever un monument aux Français tués à Waterloo. Il avait été frappé qu'il y eût un monument belge, un monument prussien, un monument hanovrien, un monument anglais et que, dans ce cimetière de la gloire, il n'y eût même pas une pierre française. Prussiens, Anglais et Belges ont-ils donc combattu les uns contre les autres ? n'y avait-il donc pas de Français à Waterloo ? ou encore tous les braves, morts pour la patrie, ne doivent-ils pas être glorifiés également, qu'ils soient tombés le jour d'une victoire ou le jour d'une défaite ?

La question a été résolue par les monuments de Saint-Privat et

de Champigny et l'admirable bronze d'Antonin Mercié : *Gloria victis*. L'effort vaut par lui-même sans les contingences du résultat. Et y a-t-il dans l'histoire militaire plus sublimes efforts que les charges des cuirassiers sur le plateau de Mont-Saint-Jean, l'assaut de la Vieille Garde, la défense de Plancenoit où nos soldats tenaient encore sous les chaumes croulants et embrasés ?

M. de Mauroy me fit part de son projet. Peu après, il en parla à mon cher confrère et ami Gustave Larroumet. Si nous l'encourageâmes, il est inutile de le dire. La première chose à faire était d'avoir un petit terrain. Cela paraissait difficile dans un pays où les labours sont de grande étendue. M. de Mauroy se mit en campagne. — Il refit à sa façon la campagne de 1815. — Il vit les notaires du pays, les bourgmestres de Genappe, de Plancenoit, de Braine-l'Alleud. Enfin, il eut la bonne fortune de trouver un paysan qui consentit à lui vendre un lopin de terre en bordure de la grande route, au débouché du chemin de Plancenoit, précisément à l'endroit où, le 18 juin, à la nuit close, le 1^{er} régiment de grenadiers, formé en deux carrés, arrêta quelque temps — deux bataillons contre deux armées ! — le double flot des Anglais et des Prussiens.

Nous jugeâmes que nul emplacement ne saurait mieux convenir au point de vue du site comme à celui du souvenir à consacrer. Et voilà comment nous sommes devenus propriétaires d'un terrain sur le territoire de la commune de Plancenoit.

Pour le monument, nous avions l'intention d'ouvrir une souscription dans les journaux ; mais il est venu, à Larroumet et à moi, une idée que vous jugerez, je crois, meilleure. Nous avons pensé que c'était à la *Sabretache* seule d'ériger ce monument.

C'est pourquoi MM. de Mauroy et Larroumet et moi nous offrons, nous donnons notre terrain à la *Sabretache* en priant le Comité d'aviser aux meilleurs moyens d'élever ce monument qui porterait comme inscription quelque chose comme cela :

AUX DERNIERS COMBATTANTS DE LA GRANDE-ARMÉE

18 juin 1815

La Société « La Sabretache »

18 juin 1901

Je crois que, désormais, il n'est point d'œuvre plus digne des préoccupations, du zèle, des sacrifices de la *Sabretache*. Et quand on demandera à quelqu'un d'entre nous, comme il arrive parfois :

« *La Sabretache*? Qu'est-ce que c'est? Qu'est-ce qu'elle fait? »
il répondra : « Le Musée de l'Armée et le monument français de
Waterloo. »

*
*
*

M. le président remercie chaleureusement, au nom de la *Sabretache*, MM. de Mauroy, Henry Houssaye et Gustave Larroumet. Il annonce que le Comité a décidé qu'un monument français serait érigé sur le champ de bataille de Waterloo, au moyen d'une souscription exclusivement réservée aux membres de la *Sabretache*. La Société, par un vote du Comité, s'est inscrite pour 2,000 fr. Le président ajoute que la souscription est, dès à présent, ouverte parmi les membres de la *Sabretache*.

*
*
*

L'Assemblée générale approuve les comptes tels qu'ils ont été publiés dans le *Carnet* de décembre 1899 comme suit :

Recettes.

Solde de l'exercice 1898	8,818 fr. 25 c.
884 cotisations 1899, à 20 fr.	17,680 »
45 cotisations supplémentaires des membres du Comité, à 30 fr	1,350 »
117 droits d'entrée 1899, à 5 fr.	585 »
De divers membres pour volume du <i>Carnet</i> .	261 »
Reliquat du compte Illustrations 1898. . . .	100 »
Total.	28,794 fr. 25 c.

Dépenses.

Impression et expédition du <i>Carnet</i> de 1899 .	5,304 fr. » c.
Illustrations du <i>Carnet</i> terminées et en cours d'exécution.	4,420 35
Traduction et copies de documents.	550 »
Reproduction et tirage de deux planches de l' <i>Album</i>	8,000 »
Emballage et expédition sous pli recommandé.	540 »
Imprimés divers.	242 80
Frais de poste et de recouvrement	316 70
Fournitures et dépenses de bureau	138 »
Compte « Local ». Provision.	500 »
A reporter	20,011 fr. 85 c.

<i>Report.</i>	20,011 fr. 85 c.
Dons aux six premiers régiments de hussards, au 5 ^e dragons et au Cercle militaire de Paris.	297 »
Tirage à part d'un article	48 80
Location d'une salle pour l'Assemblée générale	45 »
A la Commission des dons au Musée de l'armée	1,000 »
SOLDE CRÉDITEUR A REPORTER.	7,391 60
Total.	28,794 fr. 25 c.

*
* *

M. le président fait connaître le résultat du scrutin pour l'élection de cinq membres du Comité en remplacement de MM. le capitaine Carnot, F. Flameng, vice-amiral Humann, comte de La Bassetière et commandant Saski sortant cette année et rééligibles. 345 membres de la *Sabretache* dont 110 présents avaient pris part au scrutin.

Ont été élus :

MM. Humann, vice-amiral, par 342 voix ; La Bassetière (comte de), par 340 voix ; Saski, commandant, par 340 voix ; Flameng (François), par 336 voix ; Carnot, capitaine, par 328 voix.

21 voix se sont réparties sur 17 membres.

*
* *

Dans la soirée du 24 mars les souscriptions individuelles pour le monument français de Waterloo ont produit la somme de 5,550 fr.

MM. les membres de la *Sabretache* qui n'assistaient pas au dîner et qui désireraient souscrire au monument sont priés de vouloir bien adresser leur souscription à M. Millot, trésorier, 117, avenue des Champs-Élysées.

Nous rappelons que, par décision du Comité, les noms des souscripteurs seront conservés dans les archives de la *Sabretache*, mais ne seront pas publiés.

31 mars 1900.

Le Secrétaire,

MAURICE LEVERT.

Le Gérant : A. MILLOT.

LE BLOCUS DE NEUF-BRISACH EN 1814¹

Lorsque la France rendit en 1697, par le traité de Ryswick, Vieux-Brisach à l'Allemagne, elle ne conserva ni la ville de Saint-Louis ou Ville-Neuve que Louis XIV avait construite dans l'île de Paille et assignée comme résidence au conseil souverain d'Alsace, ni le fort Saint-Jacques qui formait la tête du pont sur la rive droite. Ville et fort furent démolis, et il n'y eut plus dans l'île de Paille que des ruines et des buissons. Sur la rive gauche subsistait un ouvrage, le fort Mortier, demi-lune revêtue en maçonnerie : sa gorge fut relevée et terrassée ; mais seul et livré à lui-même, il eût été trop faible. Il fallait entre Huningue et Schlestadt un dépôt d'armes et de munitions ; il fallait une forteresse qui pût inquiéter les convois d'une invasion et protéger les mouvements d'une armée défensive, couvrir les communications des Vosges et faciliter l'établissement d'une ligne solide sur le Rhin. Vauban créa Neuf-Brisach à douze lieues et de Strasbourg et d'Huningue. Les matériaux de Saint-Louis fournirent les fondations de la place, et un canal, fait exprès et dérivé de l'Ill, de la Lauch et de la Thur, amena des carrières de Pfaffenheim les pierres de taille et les moellons. La ville, située en pleine campagne à trois kilomètres du Rhin, était assez loin de la rive ennemie pour ne pas craindre un bombardement ; bâtie comme au cordeau sur un terrain moins vaste que le Champ de Mars, à Paris, elle avait des rues larges et régulières, des maisons également basses et rigoureusement alignées, de grandes casernes, et de sa place d'armes, point central, on voyait ses

1. M. Arthur Chuquet ayant bien voulu réserver au *Carnet* la primeur d'un chapitre de son nouvel ouvrage : *l'Alsace en 1814*, qui va paraître au premier jour chez Plon, nous sommes heureux de remercier ici l'éminent historien des *Guerres de la Révolution* et de la *Jeunesse de Napoléon* de ce témoignage de sympathie.

quatre portes. Un contemporain la nomme une Chartreuse guerrière, où l'on entend plus de jurements que d'oraisons et où les tambours font plus de bruit que les cloches ¹.

La place ne pouvait être inondée, comme Schlestadt, sur son pourtour ; mais elle avait de nombreux souterrains pour loger sa garnison et conserver ses vivres. Son enceinte composait un octogone régulier selon le troisième système de Vauban, le système à tours bastionnées. Ses dehors, qui constituaient une seconde enceinte, comprenaient huit bastions détachés et huit tenailles liées ensemble par une fermeture en palissades et couvertes chacune par une demi-lune. Un seul ouvrage extérieur : la lunette 15 *bis* avec double palissade, l'une au pied de l'escarpe, l'autre au pied de la contrescarpe. Mais cette lunette fut plus utile qu'on ne le croyait : construite avec d'informes masses de terre et des matériaux épars qui masquaient la ligne de tir des chemins couverts, elle était destinée simplement à défendre le sas du canal de navigation ². Elle rendit un service plus grand encore : elle éloigna les ennemis pendant le blocus de 1814 et les empêcha d'occuper le village de Volgelsheim.

Le fort Mortier et les redoutes de Biesheim appuyaient et soutenaient Neuf-Brisach.

Le fort Mortier ³, situé sur la rive gauche du Giessen, en face et à une demi-lieue de Neuf-Brisach, devait protéger ou entraver la navigation du Rhin. Sa forme était celle d'un pentagone allongé dont trois faces donnaient sur Vieux-Brisach et deux faces vers Neuf-Brisach. Il n'avait pas à redouter une attaque venue du fleuve : le terrain entre le Giessen et le Rhin est plein de flaques, de marécages, de broussailles, et, par suite, impraticable. Entre le fort et Neuf-Brisach, il est vrai, sur un espace de douze cents toises, le sol était presque horizontal et parfois découvert. Mais un fossé très large et, comme on disait, très spongieux et fermé aux deux bouts par un bâtardeau crénelé, un che-

1. Coste, *Vieux-Brisach*, 266-271 ; Stoeber, *Curiosité de voyage en Alsace*, 298 ; mémoire de Moulut (A. G.).

2. Ce canal, dit du Rhône au Rhin ou canal Napoléon, était, en 1814, exécuté aux deux tiers.

3. Il devrait plutôt s'appeler fort du Mortier, s'il est vrai qu'on l'ait appelé ainsi parce que les Suédois n'y trouvèrent qu'une pièce de ce calibre.

min couvert bien défilé par des traverses et entouré d'un glacis, une escarpe très élevée, garantissaient suffisamment le fort Mortier dans cette partie. L'ouvrage pouvait être abandonné à ses propres forces, d'autant qu'il avait des souterrains à l'épreuve de la bombe et des bâtiments assez considérables pour une garnison de deux cent cinquante à trois cents hommes.

A un kilomètre au nord du fort Mortier, était le pont sur lequel la route des Vosges au Rhin traverse le Giessen. Ses extrémités avaient pour défense les deux redoutes dites de Biesheim, sentinelles avancées du fort Mortier. L'une, située sur la rive droite du Giessen et au bord du grand chemin, formait tête de pont ; mais cet ouvrage en terre n'était pas capable d'une longue résistance. L'autre, sur la rive gauche du Giessen, assurait la retraite des gens qui tenaient la première redoute ; elle consistait en un mur d'enceinte crénelé, surmonté d'un bâtiment sur la moitié de son pourtour et environné d'un fossé ; mais le revêtement de sa contrescarpe n'avait que deux mètres de hauteur, et l'ouvrage était tellement étroit qu'on ne pouvait y placer qu'une seule pièce de canon ; encore devait-elle être établie sur le pont-levis¹.

Neuf-Brisach était commandé avant l'apparition de l'ennemi par un Alsacien, le colonel Klingler. Enfant de troupe au régiment de La Marck, et capitaine de ce régiment en 1781, Klingler avait été sur le Rhin, dans Mayence et en Vendée, le compagnon de Beaupuy, de Kléber, de Hoche, et, malgré ses sollicitations, il n'obtint ni sous la Révolution, ni sous l'Empire, ni sous la Restauration, le grade de général. Clarke, gouverneur de Prusse, le prit comme chef d'état-major et en 1808 le nomma commandant d'armes de Neuf-Brisach. Mais à la fin de 1813, Klingler avait plus de soixante-huit ans. Beauvau, tout en le tenant pour un bon et brave homme, le déclarait incapable de défendre une place de premier ordre et lui reprochait de ne faire aucune disposition pour la garde et la sûreté de Neuf-Brisach. Une nuit, Beauvau parcourut les remparts ; il ne vit pas un seul faction-

1. Mémoire de Moulut ; cf., sur le blocus de Neuf-Brisach, ce mémoire de Moulut (A. G.) ; A. Benoit, *Revue d'Alsace*, 1894, pp. 145-180 ; *Oesterr. milit. Zeitschrift*, 1846, IV, pp. 43-48.

naire, ne rencontra pas une seule patrouille, et il assurait Clarke que deux cents gaillards déterminés auraient pu sans obstacle et par un coup de main s'emparer de la forteresse. Un espion autrichien ne disait-il pas vers la même époque à Gyulai que Klingler n'était nullement précautionné ? Dermoncourt n'affirmait-il pas que Klingler était trop âgé pour servir, trop dépourvu de jugement et de résolution, prêt à suivre les conseils de n'importe qui ? Clarke, ému par la lettre de Beauvau, mit Klingler à la retraite — à la date du 24 novembre 1813 — et le remplaça par Fröhinsholz. Mais Fröhinsholz était enfermé dans Dresde, et l'adjudant-commandant Berton, désigné par le ministre à défaut de Fröhinsholz, n'eut pas le temps de se rendre à son poste. Klingler continua ses fonctions puisque son successeur ne se présentait pas, et il aurait commandé Neuf-Brisach pendant le blocus de 1814 si Grouchy n'avait visité la ville. Convaincu que Klingler n'était pas assez actif et vigoureux pour diriger la résistance, Grouchy nomma Dermoncourt.

Capitaine aux volontaires de l'Aisne, Dermoncourt s'était signalé dans la campagne de 1797 aux côtés du général Alexandre Dumas, son compatriote, qui l'avait pour aide de camp ; et à l'affaire en avant de Brixen, lorsque Dumas, l'Horatius Coclès de l'armée, arrêtait seul sur un pont, durant quelques minutes, un escadron de cavalerie, Dermoncourt qui venait à la rescousse, recevait une blessure dangereuse. Mais Bonaparte parla de lui dans son rapport au Directoire. Entré dans les dragons, remarqué par sa bravoure et sa présence d'esprit aux deux batailles d'Aboukir, Dermoncourt fut promu colonel en 1807 et général de brigade en 1813. Milhaud l'avait, après le combat de Sainte-Croix, chargé d'observer avec un régiment de chasseurs la route du Rhin entre Huningue et Neuf-Brisach. Le 25 décembre, Grouchy lui ordonnait « de se jeter de sa personne dans la place de Neuf-Brisach et de la défendre jusqu'à la dernière goutte de son sang ¹ ».

1. Cf. sur Klingler des lettres de Beauvau à Clarke, 8 novembre 1813, et de Dermoncourt à Dupont et à Davout, 10 mai 1814 et 7 avril 1815 (« Klingler, dit Dermoncourt, a les facultés totalement affaiblies, et j'ai assez vivement senti pendant le blocus de 1814 l'inconvénient d'avoir un homme incapable de me seconder »); sur Dermoncourt, la *Corresp.* de Napoléon, II, 575 et une lettre de Grouchy à Berthier, 6 janvier 1814 (A. G.).

Dermoncourt avait pour principaux auxiliaires le colonel Moulut, directeur des fortifications, le colonel Pingenet, directeur de l'artillerie, et le capitaine Sans.

Le colonel Moulut, ancien sergent au régiment de Beauce, un des rares officiers de son arme qui ne fussent pas sortis de l'École, renommé pour l'économie et la clarté qu'il portait dans l'exécution des ouvrages confiés à sa surveillance, avait depuis plusieurs années réparé à peu de frais les fortifications de la ville et mis ses établissements militaires en bon état.

Comme Moulut, le colonel Pingenet sortait du rang. Il avait vu vingt-trois combats, reçu pour sa vaillance un sabre d'honneur en Égypte et naguère, à Wurschen, un boulet lui enlevait la cuisse droite. Il marchait avec une jambe de bois, mais il s'en servait si facilement qu'il faisait le tour des remparts aussi vite qu'un homme qui n'était pas estropié : robuste d'ailleurs, et très bien constitué, il avait été recommandé pour la direction de Neuf-Brisach par Drouot qui le jugeait « intéressant par ses services et par sa nombreuse famille ».

Le capitaine Sans était adjudant de place au fort Mortier où il n'eut qu'à rester tranquille et à tirer des coups de canon de temps à autre ¹.

La garnison comptait trois mille hommes ; le régiment de la Haute-Marne, un bataillon de la Haute-Saône, deux bataillons des Vosges, les dépôts du 105^e de ligne et du 16^e chasseurs à cheval.

A ces forces s'ajoutait la milice de la ville, formée de tous les gens valides au-dessus de seize ans. Elle comprenait une compagnie de garde nationale urbaine, une compagnie de canoniers et une compagnie de pompiers et d'ouvriers. On y remarquait beaucoup de vieux militaires. La compagnie de garde nationale était commandée par Schlachter, retiré depuis 1797, maire de Neuf-Brisach au commencement du siècle et un des officiers, en petit nombre, que Bouchotte ait fait passer d'emblée et sans aucune transition du grade de capitaine au grade de général ; — la compa-

1. Le fort Mortier avait — comme en 1870 — sept bouches à feu : une pièce de 12 longue, quatre pièces de 16 et deux mortiers de 10.

gnie de canonniers, par l'ancien colonel d'artillerie Detrès ; — le corps de pompiers et d'ouvriers, par Jourdain, officier du génie en retraite. Cette milice fut organisée le 9 janvier sur la place d'armes en présence de Dermoncourt, de Klingler et du conseil municipal, aux cris mille fois répétés de : *Vive l'Empereur !* et après un discours énergique du maire Blein. « Nous saurons prouver, avait dit Blein, que les Alsaciens d'aujourd'hui n'ont pas dégénéré et qu'ils seront toujours dignes de faire partie du grand Empire ! » Et la garde urbaine, que Dermoncourt passait en revue, répondait au discours du général en jurant de périr sur la brèche de la ville ou sous les ruines de ses maisons plutôt que de la rendre lâchement aux ennemis du nom français.

Mais la garnison active et réelle, dépôts et gardes nationales mobiles, n'était guère solide et vaillante. Le 4 janvier, une patrouille des alliés, qui ne comptait que trois hommes, poussa jusqu'au cimetière, à portée d'un poste placé au moulin ; le poste, composé de nouvelles levées, se replia devant ces trois hommes sans oser faire feu. Le même jour, pendant qu'un détachement protégeait le travail des bûcherons au bord du canal, Klingler demanda deux soldats de bonne volonté qui feraient sentinelle au bord d'une butte à quarante pas en avant de la machine hydraulique. Personne ne bougea. Enfin, sur les remontrances de Klingler, un homme se présenta. Les autres objectèrent ou bien qu'ils n'avaient de leur vie tiré un coup de fusil ou bien que leurs armes ne valaient rien. Moulut était là ; il visita quelques fusils et remarqua que les bassinets ne découvraient pas : nul ne pensait à les graisser avec un peu d'huile. Le surlendemain, le détachement chargé de soutenir les travailleurs qui crénelaient le bâtiment de la machine hydraulique voulait coûte que coûte abandonner son poste à la nuit tombante, et l'officier qui le commandait venait en personne prier le gouverneur de rappeler sa troupe.

Neuf-Brisach fut bloqué d'abord par les Wurtembergeois. Le 3 janvier, le lieutenant-général Koch s'établissait à Dossenheim avec un régiment de cavalerie, deux régiments d'infanterie, une batterie, et envoyait ses avant-postes à Alqolsheim, à Weckolsheim, à Wolfgantzen.

Lorsque Schwarzenberg appela les Wurtembergeois dans les

Vosges, l'investissement de Neuf-Brisach fut confié aux Bavaois, et le général Maillot, qui commandait une brigade de la division Rechberg, vint, le 6 janvier, s'installer à Dossenheim.

Mais Wrède avait mis sur la rive droite de l'Ill les Autrichiens de Frimont. Il jugea plus convenable de les charger du siège de Neuf-Brisach, et le Bavaois Maillot fut remplacé dès le 8 janvier par le général-major autrichien Minutillo, qui avait sous ses ordres trois bataillons du régiment d'infanterie Jordis et deux escadrons du régiment de Knesevich.

C'était peu, et contre une place munie de cent-vingt-deux bouches à feu, Minutillo ne disposait que d'une batterie autrichienne à pied et d'un obusier bavaois. Il se borna donc à observer la forteresse. Il établit ses avant-postes à Biesheim et occupa tous les villages des environs, Wolfgantzen, Kuehnheim, à l'exception de la bourgade de Volgelsheim, entre le fort Mortier et Algolsheim, où il n'osa se fixer parce qu'elle est sous le feu du fort Mortier et de Neuf-Brisach. Il coupa près d'Oberhergheim les eaux qui faisaient mouvoir le moulin de Neuf-Brisach sis près de la porte de Colmar. Il fit détruire le moulin Alois, dans l'île de Paille, par le capitaine Maiern, qui sut une nuit — du 25 au 26 janvier — passer le Giessen en aval de Biesheim sans éveiller l'attention des défenseurs du fort Mortier. Il s'empara, dans la nuit du 11 au 12 février, d'un autre moulin, le moulin Kruny, situé entre le fort Mortier et les redoutes de Biesheim.

Mais Dermoncourt était un homme agissant, et ses adversaires témoignent qu'il avait énergie et résolution. Dès le 4 janvier, après avoir déclaré la ville en état de blocus, il ordonna de raser tout ce qui gênait le tir de l'artillerie, haies, arbres, maisonnettes. Faute d'argent et afin de subvenir aux dépenses les plus urgentes, il vendit 54,216 kilogr. de sel pour 21,108 fr. Durant les mois de janvier et de février, il entreprit de nombreuses sorties pour aguerrir sa garnison et la tenir en haleine, pour rafler des vivres, pour savoir au juste ce que faisait l'ennemi.

Sortie le 13 janvier pour ramasser le bétail de Volgelsheim et couper du bois.

Sortie le 19 janvier pour détruire une butte en terre à droite de la machine hydraulique.

Sorties le 20 et le 25 janvier pour reconnaître les ouvrages que Minutillo élevait entre Weckolsheim et Dossenheim.

Sortie le 13 février pour prendre dans les moulins abandonnés des meules et autres ustensiles qui serviraient à construire dans la place des moulins à cheval et à bras.

Sortie le 16 février pour abattre les saules sur le bord du canal d'Ensisheim. Ce fut la sortie la plus meurtrière du blocus. La garnison, traînant avec elle quatre canons et un obusier, chassa de Weckolsheim le poste autrichien qui gardait le village. Mais une compagnie de Jordis accourut la baïonnette au bout du fusil, ressaisit Weckolsheim et rejeta l'assaillant dans la forteresse. Les pertes étaient relativement grandes des deux côtés. Les Autrichiens avaient six morts et vingt et un blessés ; les Français eurent quatre morts et dix-sept blessés, dont deux officiers, et l'ennemi leur démontra deux pièces de huit.

Il n'y eut pas de sorties durant le mois de mars ; Dermoncourt attendait les événements et ménageait sa poudre. Le 1^{er} avril, la garnison déboucha sur Wolfgantzen et durant deux heures dirigea contre le village un feu violent de mousqueterie et d'artillerie. Mais jusqu'au 6 avril la place ne tira sur le corps d'investissement que trente-cinq coups de canon.

Le temps était très rigoureux depuis le commencement du blocus. A certains jours, le 11 et le 12 janvier, la gelée était tellement forte que les Français ne pouvaient, sans rompre leurs outils, travailler aux terrassements et tailler les bois verts. En février le froid fut excessif : le 17 de ce mois, les charpentiers employés au blindage des puits durent renoncer à leur besogne ; le 20, les soldats furent dispensés de la corvée et les ouvriers d'artillerie ne sortirent pas des bâtiments ; le 21, il y eut dans les appartements une glace de deux lignes d'épaisseur ; le 23, Dermoncourt ordonna de suspendre les ouvrages de déblaiement et la fente des palissades parce que les pioches se cassaient. Ce froid intense diminua le 26 février ; mais il reprit du 2 au 17 mars.

Aux rigueurs de la saison s'ajoutait la maladie. Elle se manifesta dès le 13 janvier. Au mois de février, la garnison perdait cinq à sept hommes par jour, et au 1^{er} mars elle avait trois cent cinquante et un hommes à l'hôpital.

Quelques soldats s'échappèrent de la ville. Le 15 février, un chasseur, un canonnier et deux trompettes passèrent à l'ennemi. Le bruit courut que l'ennemi fournissait aux déserteurs l'argent qui leur était nécessaire pour rentrer chez eux.

Entre gens qui se battent si peu, les pourparlers s'entament aisément. Le 6 avril, Dermoncourt avait fait avec Minutillo une convention qui permettait aux cultivateurs de labourer les terres aux environs de la place. Quatre jours plus tard, Minutillo informait Dermoncourt qu'il allait à dix heures du matin, en réjouissance des victoires de l'armée alliée, tirer cent coups de canon et qu'il envoyait au général des pièces officielles qui relataient la capitulation de Paris, en le priant de « se régler d'après leur contenu ». Dermoncourt communiqua les pièces aux chefs militaires et civils, et garda le silence.

Le lendemain, 11 avril, Minutillo annonçait à son adversaire qu'un parlementaire allait lui remettre tous les décrets du gouvernement provisoire, et il lui proposait, puisque les coalisés n'étaient plus en guerre avec la France, de suspendre les hostilités, de laisser les choses *in statu quo*, à moins qu'il ne voulût rendre la forteresse. « Non seulement, lui répondit aussitôt Dermoncourt, je suis d'avis que les choses restent *in statu quo*, mais je redoublerai de surveillance, vu que je puis douter de l'authenticité du décret que vous m'avez envoyé hier, d'après la proposition légère, pour ne pas dire insultante, que vous me faites de rendre la place », et il ajoutait qu'il recevrait volontiers d'autres documents s'ils n'étaient pas accompagnés de réflexions.

Mais dans la nuit suivante il entendit une vive canonnade dans la direction d'Huningue, et le 12 il écrivait à Minutillo. Que signifiait cette canonnade, puisque la paix existait ? Pourquoi les hostilités continuaient-elles en cette partie ? Tout ce qu'avait dit et envoyé le général n'était donc pas authentique ? Minutillo répondit que le commandant d'Huningue avait reçu les mêmes pièces que Dermoncourt, mais qu'il restait partisan de Napoléon Bonaparte, que les alliés avaient dû bombarder sa place, et qu'après la reddition il serait, comme traître à la patrie, livré, ainsi que sa garnison, à la rigueur des lois. « Je ne conçois rien, répliqua Dermoncourt, à tout ce qui s'est passé à Huningue. La con-

duite de son commandant me paraît assez naturelle, et j'aurais agi de même », et il demandait si un traité se notifie à coups de canon.

Le 16 avril, Minutillo informait Dermoncourt que toutes les forteresses s'ouvraient, que les alliés occupaient les portes de concert avec les troupes françaises, et il le sommait de suivre cet exemple, s'engageant dans ce cas à lever définitivement le blocus. Sans tarder, Dermoncourt repoussa la sommation ; il n'avait pas, disait-il, reçu les instructions du roi son maître et il ne comprenait pas que les autres commandants eussent ouvert leurs portes aussi légèrement et sans aucun ordre ; il pensait donc que les deux partis devaient se borner à observer les lois de l'armistice et rester chacun dans leurs lignes.

L'Autrichien n'insista plus sur ce point. Il eut une entrevue avec Dermoncourt, dont il voulait faire la connaissance, et durant deux jours il ne permit à personne de franchir les avant-postes. Mais le 20, Dermoncourt annonçait, dans une proclamation à la garnison et aux habitants de Neuf-Brisach, que l'ancienne dynastie était restaurée, qu'elle avait fait longtemps le bonheur de la France et que sous le règne paternel et doux de Louis XVIII — à qui soldats et bourgeois devaient, en témoignage de soumission et d'amour, prêter serment de fidélité — le pays verrait la fin de ses misères. Un *Te Deum* fut chanté le même jour et, comme disait Dermoncourt, appuyé de cent un coups de canon ; le drapeau blanc, hissé ; la cocarde blanche, arborée. Le gouverneur se fit un malin plaisir d'inviter Minutillo à cette cérémonie et de lui apprendre que « la forteresse de Neuf-Brisach étant constituée possession de S. M. le roi Louis XVIII, le blocus devait nécessairement cesser ». Minutillo dut se résigner, et le général Beckers, qui commandait la Haute-Alsace, écrivait au comte de Hochberg : « Je vous félicite de votre arrangement avec Phalsbourg et Landau ; je n'ai pas été si heureux à Schlestadt et à Neuf-Brisach, où l'on chante *Te Deum* sur *Te Deum*, mais où l'on ne peut entendre parler de l'entrée et du passage des troupes alliées¹. »

L'habile Dermoncourt, qui conspira plus tard contre les Bour-

1. Registre de Dermoncourt à la date du 21 avril (A. G.) ; Röder 163.

bons lorsqu'ils l'eurent disgracié, avait compris en 1814 que la chance était pour eux et il s'était aussitôt prononcé en leur faveur. Brossard, qui n'arriva que le 21 avril à Neuf-Brisach, ne l'entraîna pas. Dès le 16, après avoir reçu du comte Roger de Damas des pièces officielles qui ne lui laissaient aucun doute sur les événements de la capitale, il s'était hâté, comme il s'exprime, de transmettre au gouverneur royal de l'Alsace sa soumission particulière et de préparer les esprits à une manifestation qu'« exigeaient la patrie et l'honneur ». Il fit au chevalier de La Salle, commissaire extraordinaire du roi, les mêmes protestations de dévouement, et La Salle, séduit, le prôna, le poussa, lui confia le commandement provisoire des troupes du Haut-Rhin, et proposa de lui donner le commandement d'armes de Strasbourg. La tâche de Dermoncourt pendant le blocus avait été facile ; mais La Salle s'étonnait de trouver Neuf-Brisach en très bon état et il assurait au ministre que cette excellente place imposait tellement aux ennemis qu'ils n'avaient jamais eu l'espoir de s'en emparer ¹.

La population était tout aussi satisfaite de Dermoncourt. Le 23 août, la municipalité le remerciait de la conduite « noble et désintéressée » qu'il avait tenue et des services signalés qu'il avait rendus en toute occasion aux habitants par sa sollicitude, son activité, sa fermeté, et lui offrait une épée d'honneur ².

Il est vrai qu'il avait eu de très graves soucis dans la dernière semaine d'avril et durant la première quinzaine de mai. Il n'osait renvoyer les cohortes départementales qui faisaient la force principale de la garnison et il s'était gardé de leur communiquer l'arrêt du 4 avril qui les licenciait. Mais les Autrichiens et les Bava-rois eurent soin de publier le décret, et les gardes nationales le connurent le 26 avril. Les défections se produisirent aussitôt : trois cents en quatre jours ! Et il n'y avait eu que quarante-deux désertions pendant tout le blocus ! Dermoncourt était d'autant plus alarmé que Minutillo, sans se lasser, le sommait de recevoir ses troupes dans Neuf-Brisach et le fort Mortier. Il imagina de délivrer six cents congés et de les accorder aux hommes malin-

1. Dermoncourt à Dupont, 21 avril ; La Salle à Dupont, 22 et 25 avril (A. G.).

2. « De la valeur de 955 fr. » (*Revue d'Alsace*, p. 160).

gres et aux pères de famille. La mesure fit bon effet, et la désertion diminua. Dermoncourt continua de la sorte à donner quotidiennement quinze à vingt congés, et il espérait ainsi conserver une force respectable jusqu'au jour où les coalisés auraient quitté le territoire. Mais, le 9 mai, arrivait de Strasbourg l'ordre de diriger les gardes nationales de chaque département sur le chef-lieu, où elles seraient dissoutes. Si Dermoncourt exécutait cette décision, il n'aurait plus que cent quinze canonniers de ligne dont les deux tiers, originaires de Brabant et d'Italie, n'aspiraient qu'à s'échapper, et deux cents chasseurs du 16^e régiment, tous étrangers, Piémontais, Flamands, Hollandais, qui n'avaient en tête d'autre idée que de rentrer au pays. « Je serais, écrivait-il à Dupont, abandonné totalement et ne pourrais résister aux prétentions du général bavarois qui semble n'avoir pas renoncé à ses desseins sur la forteresse. » De concert avec le préfet La Vieuville, il demanda l'autorisation de conserver jusqu'à l'entière évacuation du sol français les treize cents gardes nationaux qui lui restaient, tout en distribuant des congés de temps à autre afin de sauver les apparences. Dupont approuva les mesures de Dermoncourt. Mais la tentation était trop forte : en vain Dermoncourt consigna les cohortes et les fit surveiller par les chasseurs et par les bourgeois de Neuf-Brisach qui, la nuit, montaient la garde devant les casernes. Les hommes ne cessaient de s'évader. Dupont finit par envoyer le 85^e régiment¹.

1. Dermoncourt à Dupont, 21 avril et 16 mai ; Desbureaux à Dupont, 5 et 9 mai ; La Salle à Dupont, 22 mai ; Dupont à Dermoncourt, 23 mai (A. G.).





7^e RÉGIMENT D'INFANTERIE
DU GRAND-DUCHÉ DE VARSOVIE
1808

MARCHE DES TROUPES
DU GRAND-DUCHÉ DE VARSOVIE
DE POLOGNE EN ESPAGNE

EN 1808¹

Au mois de juin 1808, l'Empereur prit à sa solde les 4^e, 7^e et 9^e régiments d'infanterie du grand-duché de Varsovie avec une compagnie d'artillerie à pied et une compagnie de sapeurs. Ces corps furent peu après dirigés sur l'Espagne où ils restèrent jusqu'en 1813.

Les pièces qui suivent, empruntées aux Archives historiques de la guerre, donnent d'intéressants renseignements sur ces troupes pendant leur marche à travers l'Allemagne et la France, de Varsovie à Bayonne et jusqu'à Burgos².

*
* *

LE MARÉCHAL DAVOUT A L'EMPEREUR³.

Varsovie, 15 juin 1808.

... Le ministre de la guerre du Duché m'a communiqué la convention conclue entre Votre Majesté et le roi de Saxe relativement aux 8,000 Polonais qui passent à votre solde... Je fais tous les préparatifs

1. Communication de M. A. Millot.

2. Les notes accompagnées d'un B sont extraites des *Mémoires* de Stanislas de Broëckere, officier au 9^e régiment, écrits en 1824 et publiés à Posen en 1883.

3. Les lettres du maréchal Davout à l'Empereur ont été publiées déjà par Ch. de Mazade dans la Correspondance du maréchal.

nécessaires pour que dans une quinzaine de jours les corps puissent se mettre en marche et passer l'Oder... Le prince Poniatowski m'a proposé de prendre dans tous les régiments et de donner le commandement aux officiers surnuméraires. J'ai pensé qu'en choisissant des corps déjà formés et des colonels ayant des noms marquants qui jouissent d'une grande considération par leur fortune et leur qualité et n'ont pas servi dans les légions, je remplirais les intentions de Votre Majesté. J'ai désigné le 4^e régiment de la légion du prince, commandé par le colonel F. Potocki, le 7^e régiment de la légion Zayonchech, colonel Sobolewski et le 9^e régiment de la légion Dombrowski, colonel Sulkowski...

LE MARÉCHAL DAVOUT A L'EMPEREUR.

Skiernewice, 3 août 1808.

... J'ai passé la revue des 7^e et 9^e polonais. Ils partent demain pour Custrin... Je vais me rendre à Varsovie pour y passer en revue le 4^e, il partira de suite. Ces corps sont bien composés et animés du meilleur esprit, mais le tiers des hommes est sans armes et les deux autres tiers n'ont que des armes hors d'état de servir et qu'il est impossible de réparer. Quelle que soit la destination de ces corps, il est nécessaire de leur faire délivrer des fusils et des gibernes...

*État des régiments le jour des revues passées
par le maréchal Davout.*

Kalisz, 29 juillet 1808.

7^e Régiment polonais.

Colonel.	1	<i>Report</i>	7
Major	1	Officiers de santé	4
Lieutenants-colonels	2	Capitaines	18
Quartier-maître	1	Lieutenants	18
Adjudants-majors	2	Sous-lieutenants	18
<i>A reporter</i>	7	TOTAL	65

Petit état-major, sous-officiers et soldats 2,465
dont 1 tambour-major, 1 caporal-tambour, 9 musiciens, 9 sapeurs,
36 tambours et cornets.

L'habillement, bon ou à réparer, comporte : habits, vestes, culottes ou pantalons, guêtres, chapeaux ou schakos, 200 bonnets à poil, bonnets de police, au complet.

Chaque homme a deux chemises, un col, deux pantalons et deux paires de guêtres de toile, deux paires de souliers.

L'équipement et l'armement comprennent :

Gibernes et porte-gibernes	1,505	Cors de voltigeurs	4
Baudriers	1,546	Fusils (dont 676 à réparer)	1,514
Sacs de peau	2,456	Bretelles	9
Caisses et colliers	32	Sabres	9

Il existe en outre au régiment trois fourgons attelés chacun de quatre chevaux avec les harnais nécessaires et 176 pièces de marmites en fer-blanc avec couvercle ; le tout en bon état.

Kalisz, 29 juillet 1808.

Compagnie d'artillerie à pied polonaise.

Officiers	4
Sous-officiers et soldats	141

L'habillement, tout neuf, comporte : habits courts avec les boutons, gilets avec les manches, pantalons et guêtres en drap, schakos avec plaque, cocarde, cordon et pompon, bonnets de police, épaulettes, dragonnes au complet.

Chaque homme a deux chemises, un col, deux pantalons et deux paires de guêtres de toile, deux paires de souliers.

Équipement et armement :

Baudriers	141	Sacs	141
Sabres	141	Caisses et colliers	2

Lowicz, 2 août 1808.

9^e Régiment polonais¹.

Colonel	1	<i>Report</i>	7
Major	1	Officiers de santé	2
Chefs de bataillon	2	Capitaines	18
Quartier-maître	1	Lieutenants	18
Adjudants-majors	2	Sous-lieutenants	18
<i>A reporter</i>	7	TOTAL	63

1. Le régiment comptait deux compagnies de grenadiers, deux de voltigeurs et

Petit état-major, sous-officiers et soldats 2,346
 dont 1 tambour-major, 9 musiciens, 9 sapeurs, 32 tambours.

L'habillement, presque entièrement à remplacer, comporte les mêmes objets que pour le 7^e régiment, moins les bonnets à poil et cornets, mais les quantités ne sont pas comme dans ce régiment en rapport exact avec l'effectif.

Équipement et armement :

Caisses et colliers	22
Fusils à réparer	1,620
Sabres à remplacer	370 ¹

Lowiez, 2 août 1808.

Compagnie de sapeurs polonais.

Officiers	4
Sous-officiers et sapeurs	184

L'habillement, presque entièrement bon ou à réparer, comporte capotes, habits, vestes, culottes, guêtres, schakos, bonnets de police au complet; chaque homme a deux chemises, un col, un pantalon et une paire de guêtres de toile, une paire de souliers et deux paires de chaussons.

Équipement et armement :

Caisses et colliers	2
-------------------------------	---

Il manque 184 gibernes, et porte-gibernes, baudriers, bretelles de fusil et sacs.

Fusils, baïonnettes et fourreaux à remplacer .	184
Sabres à remplacer	184

quatorze de fusiliers à l'effectif total de 2,400 hommes. Le corps d'officiers était superbe et la musique nombreuse et bien habillée. Il avait été levé aux frais du colonel commandant Prince A. Sulkowski, beau jeune homme de 24 ans, fort intelligent, fort instruit et extrêmement affable, qui avait été élevé à l'étranger. Déjà le régiment s'était signalé sous ses ordres aux sièges de Dantzig et de Colberg (B).

1. Le tableau ne mentionne rien de plus.

7 août 1808.

4^e Régiment polonais.

Colonel.	1		<i>Report</i>	7
Major	1	Officiers de santé		4
Chefs de bataillon	2	Capitaines		18
Quartier-maître	1	Lieutenants		18
Adjudants-majors	2	Sous-lieutenants		18
<i>A reporter</i>	7		TOTAL.	65

Petit état-major, sous-officiers et soldats 2,494
 dont 1 tambour-major, 1 caporal-tambour, 9 musiciens, 9 sapeurs,
 36 tambours.

L'habillement, bon en général, comporte : capotes, habits, vestes, culottes ou pantalons, guêtres, chapeaux ou schakos, bonnets de police, etc., etc., dont les quantités ne sont pas en rapport exact avec l'effectif. Il n'y a qu'une paire de souliers par homme.

Équipement et armement :

Gibernes et porte-gibernes	736	Fusils, à remplacer	813
Baudriers	500	Bretelles.	Néant
Sacs de peau	2,460	Fourreaux de baïonnettes,	
Caisses.	32	à remplacer	200
Colliers, à remplacer	32	Sabres, à remplacer.	150

Il existe au régiment deux fourgons attelés chacun de quatre chevaux pourvus des harnais nécessaires.

LE MARÉCHAL DAVOUT A L'EMPEREUR.

Varsovie, 5 septembre 1808.

... J'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Majesté du choix que j'avais fait des trois régiments polonais. Les chefs et les corps d'officiers sont très bien composés, bien disposés et susceptibles de rendre de très grands services. Le colonel Sobolewski du 7^e est un officier plein de zèle, de talents et de mérite. Il n'a contre lui que sa santé qui est mauvaise. Le prince Sulkowski, commandant du 9^e, est plein de zèle, d'ambition et voit le salut de son pays dans la protection de Votre Majesté... Il est extrêmement délicat. Il a un major officier de beaucoup de mérite pour lequel je réclamerai la bienveillance de Votre Majesté;

il a servi longtemps dans les légions et a eu votre promesse d'avoir la décoration. Le colonel Potocki du 4^e est celui que je regarde comme le plus essentiel à cause de son nom, de sa fortune et de son caractère. Il a de l'esprit, beaucoup d'amour-propre et de très grandes relations. Je ne le regarde pas comme aussi décidé que les deux autres. S'il voyait quelque indécision, il ferait comme tous les Potocki ; mais il peut être très utile à raison de son importance dans le pays et de ses relations, que sa correspondance soit bonne... Les colonels Sobolewski et Potocki n'ont pas la décoration ; le prince Sulkowski l'a.

Route du 1^{er} bataillon du 9^e régiment polonais et de la compagnie de sapeurs depuis la frontière ; le 2^e bataillon suit à deux jours d'intervalle¹.

Kozmin	14 août.	Eilenbourg.	3 sept.
Borek	15 —	Leipzig	4 —
Dolzig.	16 et 17 —	Weissenfels	5 —
Kosten	18 —	Naumbourg	6 —
Grätz	19 —	Buttelstedt.	7 —
Tirschtiiegel	20 et 21 —	Erfurt.	8 et 9 —
Meseritz.	22 —	Gotha.	10 —
Schwerin	23 —	Eisenach.	11 —
Landsberg.	24 —	Vacha.	12 —
Kustrin	25 et 26 —	Hunandsfeld	13 —
Francfort-sur-l'Oder.	27 —	Fulda	14 et 15 —
Beeskow.	28 —	Schluchtern	16 —
Lubhen	29 —	Gelnhausen	17 —
Luckau	30 —	Hanau.	18 —
Herzberg	31 —	Francfort-sur-le-Mein	19 —
Torgau	1 ^{er} et 2 sept.	Mayence.	20 —

L'INSPECTEUR AUX REVUES AU MARÉCHAL DAVOUT.

Leipzig, 3 septembre 1808.

Le 1^{er} bataillon du 9^e régiment polonais et une compagnie de 200 hommes sont arrivés hier sur les onze heures du matin et repartent aujourd'hui. Ces deux corps ont déjà gagné un jour car ils n'étaient annoncés que pour aujourd'hui. Ils ont laissé 50 malades à l'hôpital.

1. Tout le corps polonais suivit la même route, le 7^e régiment en tête avec la compagnie d'artillerie, puis le 9^e régiment avec la compagnie de sapeurs et enfin le 4^e régiment.

LE DUC DE VALMY AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Mayence, 9 et 11 septembre 1808.

Le 1^{er} bataillon du 7^e régiment polonais est arrivé ici le 9 au lieu du 10, l'ayant fait embarquer à Hanau¹ pour arriver à Mayence le même jour. Le 2^e bataillon doit arriver aujourd'hui.

... Ces deux bataillons sont fort beaux et composés d'une belle espèce d'hommes... Ils repartent les 10 et 12 pour être à Sedan les 22 et 24...

1 ^{er} bataillon.	30 officiers,	960 hommes.
2 ^e —	28 —	837 —
Compagnie d'artillerie .	4 —	103 —

LE MÊME AU MÊME.

Mayence, 12 septembre 1808.

Le commandant de la place de Francfort me rend compte que le 2^e bataillon du 7^e régiment polonais a éprouvé de la désertion à Hanau, Gelnhausen et Schluchtern à l'instigation des gens du pays qui cherchaient à leur faire croire qu'ils étaient destinés à aller s'embarquer...

1. A Hanau on nous embarqua sur de grands bateaux non pontés qui contenaient deux ou trois compagnies; c'était, paraît-il, à la demande de la ville de Francfort peu désireuse de loger notre régiment et les troupes qui le suivaient. Sur ces bateaux s'embarquèrent aussi de nombreuses marchandes de boissons et de victuailles; aucune de ces femmes naturellement ne comprenait le polonais et c'est à peine si nos hommes pouvaient s'en faire entendre lorsqu'ils essayaient de leur parler allemand. De là mille scènes comiques qui égayèrent notre lente navigation. Nous avions encore pour nous distraire les fréquents incidents du halage des bateaux. A chacun d'eux étaient attelés au moyen d'un câble fixé au haut du mât deux pauvres vieux chevaux que leur conducteur excitait continuellement du fouet. Comme la rive était fort accidentée et le chemin de halage très étroit, les câbles s'accrochaient souvent dans les arbres ou dans les buissons, dont on avait beaucoup de peine à les dégager pour remettre le bateau en mouvement. Il arrivait encore qu'un cheval en tirant trop violemment faisait rompre le câble; alors la malheureuse bête tombait à l'eau ou s'abattait dans le sable et le bateau était de nouveau arrêté. Toutes ces péripéties firent si bien, qu'ayant quitté Hanau de très bonne heure nous n'arrivâmes à Francfort que longtemps après le coucher du soleil. Les hommes reçurent leurs vivres à bord et y couchèrent. Le lendemain à l'aube on leva l'ancre; notre marche s'accéléra à mesure que nous nous rapprochions du Rhin et après avoir dépassé la tête de pont de Cassel nous débarquions à Mayence avant la nuit (B).

LE COLONEL POTOCKI, DU 4^e RÉGIMENT POLONAIS,
AU MARÉCHAL DAVOUT.

Torgau, 13 septembre 1808.

... A Torgau, un chef de bataillon d'artillerie a été chargé de nous remettre les armes apportées pour nous de Magdebourg. Ce sont des fusils de vieux modèle prussien de si mauvaise confection et en si mauvais état, que si j'avais pu être certain de ne pas recevoir, avant d'arriver à Mayence, une autre direction, j'aurais pris sur moi de ne pas recevoir un armement plus mauvais que celui que nous avons quitté à Varsovie et même que les fusils que nous rendions à Torgau. J'ai adressé de suite une réclamation au ministre de la guerre ¹.

Rapport de la division militaire.

Mayence, 22 septembre 1808.

Le 1^{er} bataillon du 9^e régiment polonais est arrivé ici le 16 ainsi que la compagnie de sapeurs; le 2^e bataillon est arrivé le 18². Ils sont repartis les 18 et 20 pour être à Sedan le 30 et le 2 octobre.

Composition à leur départ pour Sedan.

1 ^{er} BATAILLON.		2 ^e BATAILLON.	
Colonel	1	Chef de bataillon	1
Major	1	Adjudant-major	1
Chef de bataillon	1	Quartier-maître	1
Adjudant-major	1	Chirurgiens	2
Chirurgien	1	Capitaines	9
Capitaines	9	Lieutenants	8
Lieutenants	9	Sous-lieutenants	9
Sous-lieutenants	7	Adjudants sous-officiers	2
Adjudant sous-officier	1	Tambour-major	1
Sous-officiers et soldats	1,004	Musiciens	8
Tambours	15	Sous-officiers et soldats	1,037
		Tambours	15

1. Cette lettre fut communiquée à l'Empereur par le maréchal.

2. Nous fîmes séjour à Mayence, et des lors la solde nous fut payée suivant la méthode française, c'est-à-dire par prêts journaliers, l'habitant ayant à fournir seulement l'abri et la chandelle. A l'arsenal on nous distribua des fusils français, des giberaes, des sacs et des schakos à cocarde tricolore (B).

Compagnie supplémentaire . . .	89 hommes et 2 enfants de troupe.
A la suite	2 officiers et 24 sous-officiers.
Compagnie de sapeurs	} 3 officiers. 1 chirurgien. 141 sous-officiers et soldats.

LE GÉNÉRAL VALENCE¹ AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Mézières, 11 octobre 1808.

Les 7^e et 9^e régiments polonais sont composés d'une bonne espèce d'hommes. Il y a de l'instruction dans les deux corps et ils me paraissent très bien commandés. L'habillement du 7^e est en assez bon état ; celui du 9^e est entièrement bon ainsi que la coiffure. Ces deux régiments sont armés de fusils français. Le 7^e seul a une compagnie d'artillerie de 107 présents...

LE GÉNÉRAL VALENCE AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Sedan, 12 octobre 1808.

Le 4^e régiment polonais est très beau. Les hommes paraissent peu fatigués après la longue route qu'ils viennent de faire. Ce corps a de l'instruction. L'habillement est en mauvais état ; la coiffure est encore bonne. Il est armé de fusils français.

LE GÉNÉRAL COMMANDANT LA 2^e DIVISION MILITAIRE
AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Mézières, 14 octobre 1808.

Le 7^e régiment polonais et la compagnie d'artillerie sont partis d'ici le 14 se rendant à Bayonne.

Colonel	1	<i>Report</i>	7
Major	1	Chirurgiens	2
Chefs de bataillon	2	Capitaines	18
Adjudants-majors	2	Lieutenants	16
Quartier-maître	1	Sous-lieutenants	18
<i>A reporter</i>	7	TOTAL	61

1. Le général Valence venait d'être nommé au commandement des troupes du grand-duché de Varsovie qui, avec le régiment des cheveau-légers westphaliens, formaient la 3^e division du 4^e corps de l'armée d'Espagne, maréchal Lefebvre.

Petit état-major, sous-officiers et soldats 2,034
dont 1 tambour-major, 9 musiciens, 6 sapeurs, 18 tambours.

La compagnie d'artillerie est composée de 4 officiers et 134 hommes.

Le régiment est bien armé avec des fusils du modèle français reçus à Mézières. Les habits, vestes et capotes et la coiffure en schakos sont bons. Une partie des pantalons de drap confectionnés par le dépôt de la légion de la Vistule leur a été donnée, ainsi qu'aux autres régiments. Les habits de remplacement que ces régiments devaient recevoir n'ont pu être confectionnés. Le général Valence doit se rendre à Paris auprès du ministre-directeur pour l'engager à les faire confectionner à Paris d'après un modèle de chaque uniforme. Les gibernes, porte-gibernes et bretelles pour ce régiment n'étant point arrivés, il devra les recevoir au passage à Paris.

LE GÉNÉRAL COMMANDANT LA 2^e DIVISION MILITAIRE
AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Mézières, 17 octobre 1808.

Le 9^e régiment polonais est parti le 16 de Charleville pour se rendre à Bayonne conformément à votre ordre du 9 de ce mois. Ce régiment est composé de :

Colonel	1		<i>Report</i> . . .	7
Major	1	Chirurgiens		3
Chefs de bataillon	2	Capitaines		17
Adjudants-majors	2	Lieutenants		16
Quartier-maître	1	Sous-lieutenants		16
	7			59
<i>A reporter</i> . . .	7		TOTAL . . .	59

Petit état-major, sous-officiers et soldats 2,114
dont 1 tambour-major, 1 caporal-tambour, 9 musiciens, 9 sapeurs, 29 tambours.

La compagnie de sapeurs attachée à ce régiment est composée de 3 officiers, chirurgien-major et 138 hommes.

Le régiment est armé de fusils français qu'il a reçus à Mayence. Son habillement est inférieur en bonté à celui du 7^e. Sa coiffure en schakos est en bon état. Des mesures ont été prises par le général Valence pour la confection des habits de remplacement ainsi que pour faire délivrer à Paris au régiment ce qui lui manque en gibernes, porte-gibernes et bretelles.

LE GÉNÉRAL COMMANDANT LA 1^{re} DIVISION MILITAIRE
AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Paris, 22 et 23 octobre 1808.

Le 7^e régiment polonais est arrivé le 21 à Paris. Une compagnie d'artillerie marche avec ce régiment... La garde impériale donne aujourd'hui à dîner à ces troupes...

Le repas donné au 7^e polonais a fini à 4 heures. La troupe a été reconduite aussitôt à ses casernes. Quelques soldats ivres ont pris querelle entre eux et se sont battus à coups de poing et de sabre. Sept ou huit ont été blessés, et, à 8 heures, tout était tranquille. La plus grande décence a régné dans le repas de MM. les officiers.

LE MÊME AU MÊME.

Paris, 25 octobre 1808.

J'ai passé avant-hier la revue du 7^e régiment polonais et de la compagnie d'artillerie. Le régiment avait 60 officiers et 1,941 sous-officiers et soldats présents sous les armes ; la compagnie 4 officiers et 116 hommes. Cette troupe est composée de jeunes gens dont la santé est bonne et qui paraissent animés d'un bon esprit. Il y a environ 250 vieux soldats ayant servi en Prusse qui sont répartis dans les compagnies de grenadiers ; le corps d'officiers m'a paru bien composé et sa tenue ne laisse rien à désirer. Le colonel et le major sont actifs et intelligents. Il n'y a aucun sous-officier sachant parler français. Ce régiment est entièrement dépourvu d'effets de campement tels que marmites, bidons, gamelles et autres. L'habillement est encore assez bon quoique déjà ancien. Pour le compléter, le colonel demande 198 habits ; 100 pantalons ; 100 vestes ; 450 paires de guêtres noires ; 1,941 paires de guêtres grises ; 264 schakos de grenadiers, les bonnets à poil qui sont leur seule coiffure étant hors de service ; 106 schakos de fusiliers pour remplacer ceux qui sont absolument hors de service, le reste de la coiffure est généralement mauvais ; 112 bonnets de police ; 200 capotes ; 254 paires d'épaulettes de grenadiers ; 450 chemises ; 1,940 paires de souliers, les soldats n'ayant que ceux qu'ils portent aux pieds ; 720 gibernes et porte-gibernes ; 1,941 bretelles, 12 tabliers de tambours, 28 havresacs et le remplacement de 10 fusils ; le reste des fusils est bon, sortant de l'arsenal de Charleville. Le régiment a laissé en arrière 294 hommes aux hôpitaux et 171 traîneurs.

La compagnie d'artillerie a 21 hommes aux hôpitaux et pas de trai-

neurs. Sa tenue est belle et les hommes d'une bonne espèce. Elle a besoin de 4 capotes, 116 paires de souliers, 116 gibernes et portegibernes, 116 bretelles.

LE MÊME AU MÊME.

Paris, 25 octobre 1808.

Le 9^e régiment polonais est arrivé avant-hier à Paris ; j'en ai passé la revue hier ainsi que de la compagnie de sapeurs qui marche avec lui. Il y a dans ce régiment 700 vieux soldats ; le reste est tous jeunes gens bien portants et paraissent animés d'un bon esprit. En quittant la Pologne, le régiment a perdu 343 hommes restés chez eux. Il manque 24 hommes à la compagnie de sapeurs. L'armement est complet et neuf, ayant été distribué à Mayence. L'habillement est généralement mauvais ; il n'y a que 500 habits passables, le reste est à renouveler. Chaque soldat n'avait qu'une paire de souliers encore en mauvais état ; on en délivre ce matin ainsi que des schakos pour remplacer les plus mauvais.

Aucun excès n'a eu lieu dans le repas donné hier¹. Celui des officiers a été animé par des toasts à Sa Majesté souvent répétés aux acclamations de : « Vive l'Empereur ! »

LE MÊME AU MÊME.

Paris, 27 octobre 1808.

Le 4^e régiment polonais est arrivé avant-hier et j'en ai passé la revue hier. L'espèce d'hommes est belle, mais le corps d'officiers m'a paru peu

1. On nous conduisit à l'École militaire où les gendarmes d'élite nous offrirent un dîner vraiment impérial. Nous étions tous assis dans plusieurs salles, les officiers à part bien entendu. On nous servit douze plats avec les meilleurs vins et de tout en abondance, un superbe dessert, du café noir et du rhum et, pour finir, du vin chaud.

Les salles étaient très vastes ; dans les angles se dressaient des trophées d'armes surmontés de drapeaux autrichiens, prussiens, russes et turcs disposés en éventail, avec les noms des batailles où ils avaient été conquis. Tous les régiments qui passaient par Paris pour aller en Espagne étaient traités de même (B).

Plus loin, à propos de son passage à Tours, Brœckère dit :

« Les habitants nous reçurent musique en tête et nous distribuèrent du vin et du rhum. Quant aux officiers il furent invités à un banquet et à une représentation « théâtrale. » On lit en effet dans le *Moniteur universel* du 9 novembre 1808 sous la date de Tours, 5 novembre : « Le banquet donné jeudi dernier, 3 de ce mois, à MM. les officiers du 9^e régiment d'infanterie polonaise au nombre de 70 et à un nombre presque égal d'officiers de la Garde impériale a été l'un des plus brillants de ceux qui se sont succédé depuis environ six semaines. »

instruit. L'habillement est en mauvais état; il manque : 653 habits, 674 gilets, 1,308 pantalons, 37 schakos, 2,142 bonnets de police, 2,460 cols noirs, 1,898 gibernes et porte-gibernes, 744 baudriers et sabres, 32 colliers de tambours, 1,932 capotes. Une partie doit avoir été délivrée hier dans la soirée, notamment des souliers dont le régiment est totalement dépourvu; chaque soldat n'a que la paire avec laquelle il est parti de Varsovie. A la revue, plus de 50 étaient absolument nus-pieds. Je les ai fait chausser sur le terrain moyennant cent paires de souliers que j'ai fait acheter en ville pour ceux qui n'en avaient pas du tout, ou qui en avaient le plus pressant besoin¹. Le colonel est répréhensible d'avoir laissé marcher ses hommes pendant plus de huit jours dans cet état. Cette troupe paraît animée d'un bon esprit et mérite qu'on en ait soin.

Il y a 525 vieux soldats ayant servi en Prusse; ils sont répartis dans les compagnies de grenadiers. Il est resté en arrière tant en Pologne qu'en route 92 hommes et 357 hommes dans les hôpitaux.

Officiers et soldats, présents	2,021
— — absents	454
TOTAL	2,475

L'EMPEREUR AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Rambouillet, 29 octobre 1808.

J'ai rencontré en chemin le 4^e polonais. Je l'ai trouvé en mauvais état; les chefs m'ont assuré que les autres étaient à peu près de même. Comme ces trois régiments faisaient chacun partie d'une légion différente en Pologne, ils n'ont aucune administration, ni chefs ouvriers, ni chef armurier. Le dépôt de ces trois régiments sera réuni à Bordeaux; chacun d'eux y laissera un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, deux sergents et quatre caporaux. Tous les hommes restés en arrière rejoindront ce dépôt. Il n'y aura qu'une seule administration pour ces trois régiments, la même que pour un régiment de ligne français et par régiment un maître armurier qui suivra en Espagne... Les matricules des trois régiments resteront à Bordeaux... Il faut leur fournir par ré-

1. Cela ne dut pas être facile, à en juger d'après ce passage d'une lettre du maréchal Lefebvre, au major général, du 9 janvier 1809 : « Il est impossible que l'on puisse se servir des Polonais lorsqu'il s'agit de marcher. Ils sont bons dans une place, autrement je défie à Dieu même d'en faire quelque chose; ils n'ont ni habits ni souliers, et il est impossible d'en trouver pour eux, parce qu'ils ont le pied trop gros et trop long. Il en faut faire exprès... On ne peut pas compter sur les Polonais à cause de la lenteur de leur marche; jamais ils n'ont pu arriver au rendez-vous qui leur était indiqué que longtemps après... »

giment 4,000 paires de souliers, 1,000 culottes et 500 gibernes. Les souliers, les gibernes et même une partie des culottes me paraissent tellement importants qu'il me parait difficile de faire entrer ces régiments en Espagne s'ils en manquent.

Le 4^e polonais qui a aujourd'hui une grande marche à faire n'est parti de Versailles qu'à 9 heures, tandis qu'il aurait dû en partir à 6 heures. Le commandant m'a dit que cela provenait du retard de la distribution du pain. Tirez cela au clair et punissez qui mérite de l'être.

LE MINISTRE DE LA GUERRE AU MAJOR GÉNÉRAL.

Paris, 2 novembre 1808.

D'après les intentions de Sa Majesté, je donne l'ordre aux 7^e, 9^e et 4^e régiments polonais qui sont en marche sur Bayonne et qui doivent arriver successivement à Bordeaux les 13, 15 et 17, d'y prendre un double séjour, afin qu'ils aient le temps d'y former leur dépôt¹ et d'y recevoir les effets d'habillement qui leur manquent.

LE MÊME AU MÊME.

Paris, 6 novembre 1808.

Par décret impérial du 29 octobre, chaque bataillon des 4^e, 7^e et 9^e régiments polonais sera réduit à 8 compagnies, la 9^e devant former le dépôt qui sera ainsi composé de six compagnies, d'un des majors et d'un quartier-maître général et qui sera organisé à Bordeaux.

J'ai chargé le duc de Valmy de diriger sur cette place, à mesure de leur passage à Mayence, environ 400 hommes que chacun de ces régiments a laissés en arrière dans les hôpitaux d'Allemagne. Comme conséquence, tout ce qui existe aux dépôts particuliers de ces régiments à Sedan, Mézières et Charleville partira le 12 novembre pour Bordeaux.

LE COLONEL POTOCKI, DU 4^e RÉGIMENT POLONAIS,
AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Paris, 13 novembre 1808.

... Je crois de mon devoir de fixer l'attention de Votre Excellence sur l'état du régiment que je commande... Ce régiment, presque en-

1. On profita de notre séjour à Bordeaux pour former avec les hommes les plus âgés et les plus faibles un petit dépôt qui y resta tout le temps de la guerre (B).

tièrement de nouvelle levée, est sur le point d'entrer en campagne, après une marche de 3 mois et demi. Depuis le 7 août qu'il est parti de Varsovie jusqu'au 25 novembre, jour fixé pour son arrivée à Bayonne, cette marche n'a été interrompue que d'un séjour de huit jours à Sedan. Le régiment est parti de Varsovie presque entièrement en toile. Il devait recevoir le complément de son habillement à Custrin ou Magdebourg, puis à Mayence et enfin à Sedan. Il n'en a reçu qu'une très petite partie dans ce dernier endroit. J'ai sollicité et obtenu de Son Excellence le Ministre-directeur que les matières pour la confection des objets les plus indispensables me soient délivrées à Paris où les moyens de confection sont plus nombreux. Mais l'ordre et l'exécution sont deux... et la confection ne pourra être achevée dans douze jours encore. Or, les transports les plus accélérés en emploient dix-huit de Paris à Bayonne, de sorte que le régiment qui arrive en cette ville le 25, risque d'en sortir pour entrer en campagne dans le même état de dénûment; ce qui le menace, vu l'humidité du temps et un soldat exténué par la longueur des marches, d'une diminution énorme en hommes qui, dès le commencement de la campagne, entreront nécessairement aux hôpitaux. Lors de la revue faite par M. le maréchal duc d'Auerstædt le 5 août pour le passage du régiment à la solde de la France, il était composé, comme le constate son procès-verbal du même jour, de 65 officiers, l'état-major compris, et 2,490 sous-officiers et soldats. A son départ de Paris il en comptait sous les armes, 2,053 — égarés et aux hôpitaux, 301 — trois détachements de convalescents, qui d'après les ordres de M. le maréchal devaient suivre le régiment, 136 — et seulement 46 officiers présents pour 18 compagnies dont 5 malades se traînant après le régiment. Parmi les absents, un adjudant-major et cinq capitaines dont quatre chargés de conduire des détachements.

Une pareille situation est bien affligeante pour le commandant d'un nouveau corps, manquant d'anciens sous-officiers. Son silence serait coupable, j'ose donc observer à Votre Excellence :

1° Qu'il serait de toute urgence d'ordonner à tous les officiers détachés qui sont déjà en France de joindre le régiment, dans le plus court espace et par la voie la plus accélérée ;

2° Que les détachements de convalescents considérés comme troupe qui suivent le régiment sept cents lieues sont autant d'hommes perdus pour le régiment et pour le pays ;

3° Qu'il serait d'un avantage incalculable qu'on accordât aux régiments polonais au moins un sous-officier par compagnie, pris sur ceux d'entre les Polonais sortis du service de Naples qui, d'après l'ordre de Sa Majesté, sont dirigés sur Sedan et Mayence ;

4° Que les colonels fussent instruits à qui ils doivent s'adresser pour le remplacement des officiers vu qu'ils n'ont pu l'être par le ministre du

duché de Varsovie et que les remplacements durant la campagne sont urgents.

LE GÉNÉRAL COMMANDANT LA DIVISION MILITAIRE
AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Bayonne, 24 novembre 1808.

Le 9^e régiment polonais est arrivé avec 60 officiers, 2,065 hommes, ainsi qu'une compagnie de sapeurs polonais de 5 officiers et 138 hommes¹.

DU MÊME AU MÊME.

Bayonne, 27 novembre 1808.

Le 4^e régiment polonais fort de 61 officiers et 2,004 sous-officiers et soldats, séjournera le 28 à Saint-Jean-de-Luz, le 29 à Irun, et le 30 à Tolosa. La moitié de la compagnie d'artillerie suivra le mouvement du 4^e régiment. L'autre moitié restera à Saint-Jean-de-Luz en attendant que je puisse faire atteler l'artillerie que j'ai fait préparer pour la division polonaise. Elle se compose de six pièces de 4, quatre pièces de 8 et deux obusiers, avec le nombre de caissons nécessaires. Ayant fait délivrer aux trois régiments polonais à peu près les objets qui leur étaient nécessaires, capotes, souliers, gibernes, etc., j'ai épuisé presque tout ce qui est parvenu aux magasins depuis deux ou trois jours.

LE GÉNÉRAL MATHIEU-DUMAS AU MAJOR GÉNÉRAL.

Burgos, 4 décembre 1808.

Le 7^e polonais avec 1,768 hommes et 29 chevaux part pour Aranda... Le 9^e régiment, auquel le général Valence a fait gagner une marche, n'ayant pris aucun séjour depuis Bayonne, arrive ici ce soir.

1. De nombreuses troupes étaient réunies à Bayonne où le régiment resta trois jours. C'était un mouvement perpétuel de soldats de toutes les armes et de toutes les nations; des colonnes partaient pour Pampelune, d'autres pour Saragosse ou Barcelone, et notre division pour Vittoria. On nous distribua soixante cartouches et quatre pierres à fusil par homme avec neuf jours de pain, puis on nous dirigea sur Saint-Jean-de-Luz qui fut notre dernière étape en France... (B).

LE MÊME AU MÊME.

Burgos, 5 décembre 1808.

J'ai fait partir ce matin de Burgos pour se rendre à Lerma et s'il se peut à Aranda dans deux marches le 9^e polonais, fort de 1,932 hommes. Cette belle infanterie et particulièrement le 9^e régiment marche en très bon ordre et n'a excité aucune plainte à son passage ici. La compagnie d'artillerie¹ compte 132 hommes.

LE MÊME AU MÊME.

Burgos, 7 décembre 1808.

Le 4^e régiment polonais, le dernier de la division, est parti aujourd'hui pour se rendre à Aranda où toute cette division sera réunie après-demain, 9. Ce régiment, qui hier a doublé une marche et n'est arrivé que dans la soirée, est très beau, fort de 1,638 hommes et 34 chevaux sans compter la compagnie de canonnières de 141 hommes et 9 chevaux attachés à cette colonne qui marche en bon ordre. J'ai trouvé la chaussure en très mauvais état, ainsi que la buffleterie ; ils n'ont guère plus d'un tiers du nombre de gibernes nécessaires ; leurs munitions en souffrent beaucoup.

1. Le général Mathieu-Dumas a écrit ici *artillerie* au lieu de *sapeurs* ; la compagnie d'artillerie marchait avec le 4^e régiment.

UNE MISSION CHEZ FRÉDÉRIC II

EN 1744¹

*Rapport de M. du Mesnil, brigadier des armées du Roi,
au Maréchal de Noailles.*

Après avoir abandonné la France en 1742, pour conclure une paix séparée avec l'Autriche, Frédéric II avait jugé nécessaire, en 1744, de reprendre les hostilités pour dégager son ancienne alliée, dont la défaite l'eût livré trop certainement aux coups de l'Autriche et de l'Angleterre. Mais craignant la mollesse de Louis XV, de ses ministres et de ses généraux, il envoya auprès d'eux le maréchal Schmettau, pour faire sentir la nécessité d'opérer avec vigueur. Ce dernier ne remplit sa mission qu'avec trop de zèle, se rendit insupportable par ses reproches et ses critiques, et surtout par une lettre, dont il se répandit des copies, où le maréchal de Noailles n'était pas épargné.

Noailles se plaignit d'abord à Frédéric, qui obligea Schmettau à s'excuser publiquement; puis il lui envoya M. du Mesnil², homme actif et délié, qui avait été déjà employé dans quelques affaires et avait notamment rendu d'excellents services dans les préparatifs de la campagne de 1744. M. du Mesnil, porteur d'un mémoire rédigé par le maréchal de Noailles, devait expliquer la conduite et les projets des généraux français, et assurer une action commune.

1. Cet intéressant document a été récemment ramené au jour par un officier de la *Section historique de l'état-major de l'armée* au cours de recherches faites en vue d'un ouvrage sur la campagne du maréchal de Saxe en 1744. Les quelques lignes du préambule ont été obligeamment écrites à l'intention des lecteurs du *Carnet* par M. le capitaine d'artillerie Colin.

2. M. du Mesnil était inspecteur général de la cavalerie en 1744; il fut promu au grade de maréchal de camp l'année suivante et lieutenant-général à la fin de la guerre. Il fut chargé, en 1761, du gouvernement du Dauphiné.

Le rapport qu'il remit à son retour contient une des peintures les plus vivantes que l'on ait du caractère et du langage de Frédéric.

Je suis arrivé le 12 septembre au camp devant Prague ; j'ai été introduit le 13 dans la tente du Roi de Prusse par M. Borche, son adjudant général. Après avoir fait un compliment très court à Sa Majesté, lui avoir rendu les deux lettres de M. le maréchal de Noailles et une de l'Empereur et lui avoir dit l'objet de ma mission, le Roi me dit : « Avez-vous, Monsieur, une lettre de créance ? » — Je lui répondis que je n'en avais d'autre que celle que j'avais l'honneur de lui remettre de la part de M. le maréchal de Noailles et une pour M. de Valory. Sa Majesté me dit : « Je tiens mes engagements ; je souhaite que l'on tienne ceux que l'on a pris avec moi, mais je ne m'y attends pas », et sans me donner le temps de répondre, Sa Majesté passa dans le derrière de sa tente et je me retirai.

Ce premier début me parut farouche. Le lendemain, le Roi me fit dire de venir dîner avec lui. Je me rendis à son camp, où je trouvai en arrivant un adjudant qui me conduisit à la tente où l'on mange.

Le Roi y arriva peu de temps après, suivi des deux princes ses frères, du margrave de Brandebourg et de plusieurs officiers généraux. Le Roi m'ordonna de me mettre vis-à-vis de lui et pour début me demanda avec beaucoup d'empressement des nouvelles du Roi et me parla de la douleur où il avait été de sa maladie d'une façon pleine d'intérêt et avec un air d'attachement et d'amitié dont je sus pénétré, en me disant : « Mon véritable attachement pour le Roi et non ma situation actuelle a causé mes alarmes. » Je dois la justice au Roi de Prusse que sa façon de penser à cet égard n'a pas varié un moment pendant le séjour que j'ai fait auprès de lui.

Après quelques propos sur le siège qu'il faisait, tout d'un coup il me dit : « Où est le quadruple Xénophon ? » à quoi je ne répondis mot. Il me fit vivement la même question en me disant : « Répondez, Monsieur. » — Je lui dis : « Sire, je ne connais personne de ce nom. » — « C'est le maréchal de Broglie, Monsieur. » Delà, il partit par tenir beaucoup de propos sur tout ce qui s'était passé

en Bohême, et fit nombre de plaisanteries, la plupart assez triviales, sur lesquelles sans dire mot je pris un air très sérieux que j'ai soutenu toutes les fois qu'il a fait devant moi des plaisanteries, ou qu'il a voulu donner des ridicules indistinctement à presque tout l'univers. Après cela le Roi me dit : « Je vais, Monsieur, vous faire l'analyse de toutes les sottises que vos généraux ont faites en Bohême et en Bavière. » Ce détail fut long et très circonstancié, le Roi me disant souvent : « Je ne ferai pas de même » ; et après avoir parlé une demi-heure : « Eh bien, Monsieur, qu'avez-vous à dire, voilà vos généraux, répondez, parlez. » Enfin, pressé, je lui dis : « Sire, nous sommes dans l'usage en France de respecter le choix du Roi notre maître quand il a honoré quelqu'un de sa confiance et du commandement de ses armées. » Il se tut un moment, et l'instant d'après, il se mit à parler de l'Académie française, des spectacles, de ses troupes, de la discipline, des différents gouvernements de l'Europe, de ce qui se passait en Piémont, de son aversion pour les moines, pour les prêtres.

Delà, il me parla du Roi d'Angleterre; il dit qu'il a l'attitude du valet de carreau, et qu'il est brave quand il n'y a plus de danger; du Roi de Pologne, c'est un roi de boue qui a des sujets de porcelaine; de la Reine de Hongrie, du prince Charles, et personne ne fut épargné. Enfin il eut la satisfaction de ne dire du bien de personne, de désapprouver tout le monde, de se vanter beaucoup et de lâcher quantité de fanfaronnades; il fut communément applaudi de ses courtisans; il me parut fort content de lui et moi je le fus très peu.

Le dîner heureusement fini, il monta à cheval et je me retirai à pied à mon village, dans un grenier où l'on m'avait donné de la paille pour moi et mes valets.

Seulement, avant de sortir de son camp, le prince Charles, margrave de Brandebourg, son cousin, me dit : « Monsieur du Mesnil, le Roi aime à plaisanter, il a le malheur de se laisser aller à la plaisanterie, mais soyez sûr qu'il aime le Roi votre maître et les Français, ce dont je suis bien aise; vous vous êtes bien conduit; continuez à garder le silence et ne faites usage dans ce que vous entendez que de ce qui pourra être utile pour le bien de la cause commune. » — Je lui dis : « Monseigneur, je remercie Votre Al-

tesse ; sa façon de penser me console un peu de ce que j'ai eu à souffrir pendant le dîner et je vous avoue que je ne reviens point de mon étonnement. — Il faut le laisser dire, me dit le margrave, et vous faites bien de ne point entrer en discussion avec lui devant le monde. — Monseigneur, je m'en garderai bien ; et l'on regarderait en France un homme comme un sot, si en assistant à un sermon il voulait prendre parti contre un prédicateur et l'interrompre, même quand il dirait des choses scandaleuses contre la religion. Ainsi, comptez, Monseigneur, sur ma sagesse. » Le prince sourit et je me retirai.

Le 15, le Roi me fit encore l'honneur de me faire prier à dîner et la conversation fut à peu près dans le même goût que le jour précédent. Il fut question du combat de Dettingen ; le Roi plaignit M. le Maréchal et ne le condamna point ; il trouva seulement singulier que l'on n'avait pas fait le procès au duc de Grammont. Le Roi me fit quelques questions sur le caractère de M. le Maréchal ; je lui répondis : « Sire, tout Français citoyen doit le respecter, celui qui le connaît et qui a le bonheur de vivre souvent avec lui doit l'aimer et lui être attaché, et celui qui, comme moi, lui doit tout, est prêt à répandre tout son sang pour son service. » Il fut question de batailles, et Sa Majesté, selon son ordinaire, avec un ton ironique me dit : « Les Français n'en donnent point et ils font bien. » — Je lui dis : « Sire, nous n'avons pas perdu l'usage d'en gagner et à présent que nous avons le bonheur d'être vos alliés, les bons exemples que Votre Majesté nous donnera redoubleront notre émulation et notre vigueur qui n'est ni ralentie ni détruite. »

Il fut question de M. le maréchal de Belle-Isle ; il y eut des plaisanteries et beaucoup d'improbations, tant sur les qualités militaires que sur les talents pour la politique. Il parla aussi toujours en mal de beaucoup de choses et toujours m'interpellant et me disant : « Ne m'entendez-vous pas, Monsieur ? » — Je lui dis : « Sire, il m'est ordonné par mon instruction de n'entendre que les choses auxquelles je puis et je dois répondre. »

Sa Majesté me parla des batailles qu'elle avait gagnées, se donna beaucoup les violons et me parut bien persuadée de tous ses talents. Le reste du dîner se passa, comme à l'ordinaire, à parler de toutes sortes de choses et toujours en tirant indistinctement

sur le prochain de toute qualité et de tous états. Enfin il finit, et le 16 il ne dîna point, mais il chargea le prince de tenir la table, où il ne se tint que des propos convenables. Le Roi fut occupé toute la journée à donner ses ordres pour la ville de Prague et la garnison, qui s'était rendue prisonnière de guerre.

Le 19, j'allai faire mon très humble compliment à Sa Majesté sur sa nouvelle conquête ; il était de belle humeur, dit du bien de lui, et après dîner me donna une audience particulière qui dura trois heures au moins. J'avoue que j'en fus fort content et qu'il me tint de bons propos pleins d'esprit, rendant justice à ce qui avait été fait et me marquant une considération singulière pour M. le Maréchal et toute sa confiance. Il me dit même en propres termes : « Je compte entièrement sur sa probité et j'attends de ses talents et de son amour pour le bien de la cause commune qu'il nous aidera à terminer cette affaire glorieusement en faisant agir avec vigueur et surtout en établissant un plan fixe d'après quoi il fallait marcher et ne jamais s'écarter » ; que le but qu'on devait se proposer était d'écraser le fantôme de la maison d'Autriche, faire élire un Roi des Romains, le marier tout de suite convenablement et ayant bien cimenté la quadruple alliance, en imposer à l'Europe, surtout de pousser vivement le Roi de Sardaigne qu'il n'était plus question de ménager ni de songer à détacher de ses alliés. « Il faut, Monsieur, me dit-il, si le prince de Conty continue à étendre ses conquêtes, réduire ce prince savoyard à un État modique. »

Le Roi me parla longtemps des cabales qu'il prétend exister dans notre Cour et s'étendit avec éloquence sur les inconvénients qui en résultent. Il me parla de tous nos ministres et, après m'en avoir dit généralement du mal, il m'assura les bien connaître. Dans la lecture de mon mémoire, il me dit : « Voilà du Noailles » ; je l'assurai qu'il était tout pur et que, sans un secours aussi fort et aussi sage, je n'aurais pas accepté l'honneur de venir auprès de sa personne ; que je ne parlais que d'après les instructions que j'avais reçues de M. le Maréchal, comme ministre de mon Maître et d'ailleurs mon protecteur et mon bienfaiteur, que je faisais gloire de le publier et que je me flattais que cela engagerait Sa Majesté à bien penser de moi. « Vraiment, dit-il, il faut qu'il

envoie des gens comme vous qui dites ne savoir rien ; il n'a qu'à leur dire le bon mot et ces ignorants-là feront de bonne besogne. »

Je pris la liberté de lui reprocher très respectueusement l'embarras où il m'avait mis par ses discours devant le monde ; j'osai même lui dire que quand même je pourrais penser sur quelques points comme Sa Majesté, ce n'était pas la façon de m'en faire convenir. Il me dit : « Oubliez tout cela », et me dit nombre de jolies choses pleines d'esprit et de gentillesse. La conversation fut solide, suivie assez longtemps. Il me dit qu'il n'aimait point les femmes ; je lui dis fort naturellement que je les aimais beaucoup. Il me dit qu'il le savait et même je pus juger par ce qu'il me dit de mon petit compagnon qu'il savait des détails sur tout le monde et dans tous les genres : intrigues de femmes, cabales, affaires domestiques et détails des maisons des grands et des petits, tracasseries entre hommes et femmes, événements de galanterie qui avaient occasionné de grandes et de petites choses selon l'état des acteurs. Enfin, nous parcourûmes l'univers entier et j'eus beaucoup de peine à suivre Sa Majesté. Je le trouvai toujours le même sur son attachement tendre pour le Roi et sur son idée avantageuse de la grandeur d'un roi de France.

Il me parla avec amitié de M. le Maréchal et le plaignit avec moi de ce qu'il avait à souffrir fréquemment des friponneries de notre Cour, mais qu'il ne fallait point que cela le dégoûtât. Je l'assurai que M. le Maréchal aimait le Roi et l'État par-dessus tout et que j'espérais que cela lui ferait tout supporter.

Sa Majesté me donna rendez-vous le lendemain matin, pour le suivre, quand la garnison sortirait, dans Prague, ce que je fis. Nous revînmes dîner au camp avec le général Harche et les principaux officiers prisonniers que le Roi avait invités. Le Roi me fit asseoir avec affectation au milieu d'eux et vis-à-vis de lui ; il loua le général sur sa belle défense et eut la cruelle bonté de le plaindre d'avoir eu une si mauvaise garnison. Il fit beaucoup de plaisanteries et je ne souris à aucune. On vint lui parler pour quelque chose qui regardait la ville de Prague ; il dit tout haut : « Je suis en tout avec attention et plaisir les ordres de l'Empereur ; je fais ce qu'il m'a ordonné. »

Une autre fois il trouva à placer : « Ce sont les ordres de l'Em-

pereur et les intentions de mes alliés ; je les suis exactement. » Le dîner fut long, nous bûmes du vin ; comme je n'eus rien à éprouver en mal qui m'intéressât, je m'amusai assez bien et le lendemain à la pointe du jour, j'allai dans Prague. Je trouvai le Roi à la porte de la ville à la tête de ses grenadiers, je marchai à pied à côté de sa botte assez longtemps, Sa Majesté m'entretenant et étant suivie de son armée qui traversait la ville ; au bout d'un certain temps je pris congé de lui, il me dit de rester à cet endroit pour voir défiler une partie de son armée. J'exécutai ses ordres et je fus très content de les avoir suivis, car je n'ai jamais rien vu qui approche de la beauté de ses troupes, ni de l'ordre et de la discipline avec lesquels elles marchent.

Je suis parti aux portes fermantes de Prague le 19 au soir pour me rendre auprès de l'Empereur.

Le Roi de Prusse convient que l'ont tint les engagements que l'on a pris avec lui, il est content de ce qui a été fait et de ce qui se fait ; il demande seulement qu'il n'y ait plus de variation et qu'ayant fait un plan on le suive exactement.

Il s'est porté à Tuber et à Budweis où il ne compte pas trouver les ennemis ; il attendra dans ce poste de savoir l'endroit où marche l'armée du prince Charles pour diriger les mouvements et les opérations de la sienne. Il dit que le prince Charles marche à lui ; il assure qu'il ira même au-devant, voulant lui livrer bataille et tuer 20,000 hommes.

Sa Majesté demande qu'on travaille efficacement aux réparations de l'armée impériale pour la mettre en état d'agir en Bavière et que l'on se souvienne que ce qui a ruiné toutes nos affaires dans ce pays, c'est d'y avoir envoyé des secours en détail.

Sa Majesté demande aussi que l'on tâche de profiter de l'offre que fait l'électeur palatin de donner encore 10,000 hommes de troupes auxiliaires à l'Empereur.

Sa Majesté presse le départ de M. de Saint-Séverin pour Varsovie, ainsi que celui de M. Daillon pour la Russie. Il m'a dit que l'on devait se méfier de M. de Bernestorf, ambassadeur de Danemark, qu'il rend compte de tout ce qui se passe au Roi d'Angleterre, dont il est pensionné.

L'armée du Roi de Prusse devant Prague était de 80,000 hom-

mes, comme M. le Maréchal en peut juger par le détail que je lui ai remis.

L'infanterie est magnifique et est singulière par la façon dont elle manœuvre ; je ne la crois pas encore bien accoutumée au siège. Le soldat travaille mollement et volontiers fait le plongeon quand on tire du canon, il est arrivé que la tranchée a fait feu sur ses travailleurs et certainement les Prussiens ont perdu plus de monde par leurs feux que par celui des ennemis.

L'artillerie est nombreuse et bien servie, on dit leurs ingénieurs médiocres.

La cavalerie est belle quant aux hommes, les chevaux m'ont paru assez communs. Les dragons sont beaux et montés aussi haut que la cavalerie et en font presque toujours le service, quoique le Roi dise qu'il s'en serve à pied, mais l'on m'a assuré que cela n'était jamais arrivé.

Les hussards sont en grand nombre, mais, excepté un ou deux régiments anciens, les autres ne valent rien.

L'on observe dans cette armée la plus exacte discipline depuis le feld-maréchal jusqu'au dernier soldat.

Le Roi campe. Il entre dans tous les détails et s'occupe des plus petites minuties ; il se donne beaucoup de mouvement ; il paraît infatigable, il ne prend conseil de personne et généralement ne fait pas grand cas de l'avis des autres, il se croit des lumières supérieures au reste de l'univers. Ce prince a beaucoup d'esprit et, je crois, beaucoup de connaissances, parle beaucoup et fort indiscretement. Je lui dois la justice de dire qu'il ne m'a laissé rien à désirer tant en particulier qu'en public sur ce qui regarde la personne du Roi et qu'il en parle avec un attachement, une amitié et une considération singulières. Il s'est répandu en éloges sur la campagne du Roi en Flandre et sur le parti que Sa Majesté avait pris lorsqu'elle était venue en personne au secours de l'Alsace. Il m'a dit en propres termes : « *Je ne saurais assez vous dire, Monsieur, la vive douleur que j'ai ressentie de la maladie du Roi et je vous proteste que mes alarmes naissent du tendre attachement que j'ai pour sa personne, et point du tout de la situation actuelle où je me trouvais, quoique l'on dise que je sois occupé de mes intérêts et je ne m'en défends pas.* »

Ces sentiments m'ont touché et m'ont fait supporter avec patience l'embarras où il m'a mis souvent par ses propos sur ce qui s'est passé en Bohême et en Bavière. J'ai été forcé de lui répondre à table quand il a parlé des généraux et qu'il me pressait de convenir de la vérité de ce qu'il disait : « *Sire, nous sommes dans l'usage en France de respecter le choix du Roi notre maître quand il a honoré quelqu'un de sa confiance et du commandement de ses armées.* »

Une autre fois, après avoir fait une analyse longue de tout ce qui s'était passé depuis l'année 41 jusqu'à cette dernière campagne, et ayant répété que la nation avait perdu de son ancienne vigueur, je lui dis : « Sire, elle n'est point détruite ni diminuée et ce qui s'est passé en Flandre, en Piémont, et récemment sur le Rhin en est la preuve, et à présent que nous sommes vos alliés, les bons exemples que nous donnera Votre Majesté augmenteront notre émulation. »

De temps à autre j'ai été obligé, mais toujours avec beaucoup de respect, de lui répondre et cela a fait quelque effet.

D'ailleurs, on ne peut rendre le ton méprisant avec lequel il parle du Roi d'Angleterre et du Roi de Pologne, et cela publiquement. C'est un prince qui ne se refuse rien et ne respecte pas même la divinité. Il rit des méchancetés qu'il dit et des plaisanteries qu'il fait, il lui en échappe souvent de très triviales ; j'ai eu l'attention d'être très sérieux et de ne me prêter à aucun de ses propos, même sur nos ennemis.

Il serait difficile de rendre toutes les différentes choses dont il parle dans le même dîner, car il est question de guerre, de religion, de politique, de belles-lettres, de spectacles, de citations des anciens, de l'Académie Française, d'opéras, de détails d'économie, de maximes sur la façon de gouverner, de décisions sur l'art militaire, de se donner perpétuellement des louanges et de condamner tout le monde. Voilà ce que j'ai pu apercevoir quand j'ai eu l'honneur de le voir avec quarante personnes.

Dans l'audience particulière que j'ai eue avec lui quand je lui ai présenté mon mémoire, je l'ai trouvé plus retenu et plus mesuré, et comme je lui lisais chaque article, il est convenu avec moi qu'il n'avait pas lieu de se plaindre. J'ai pris la liberté de lui remontrer

le mauvais effet que pouvaient produire les propos de M. de Schmettau, qu'il était temps de les faire cesser ; il m'a répondu : « Je désapprouve M. de Schmettau, et M. le maréchal de Noailles aura lieu d'être content. » Quant à l'article de ce qui s'était passé sur le Rhin, il me dit : « Je suis content de ce que vous me dites et de ce que le maréchal m'écrit. » A quoi je lui répondis : « Sire, ce n'est point pour faire l'apologie ni pour justifier M. le Maréchal que je vous parle, ni qu'il a l'honneur de vous envoyer cette relation, il a cru qu'il convenait d'instruire Votre Majesté des opérations de l'armée du Roi jusqu'à ce moment » ; et je puis vous dire avec vérité, Monseigneur, qu'il m'a montré pour vous une considération et des égards qui m'ont fait d'autant plus de plaisir qu'il n'en accorde à personne.

Il m'a paru être très flatté de la quadruple alliance, il m'a même dit qu'il était bien aise de remplacer les Suédois qui étaient autrefois les alliés favoris de la France et à présent un corps sans âme, mais que pour lui il en avait une et que l'on en serait content.

Il a beaucoup insisté sur ce qu'il ne fallait pas donner le temps de se reconnaître à la Reine de Hongrie et qu'il fallait absolument écraser le fantôme qui restait de la maison d'Autriche.

Il est au surplus instruit à merveille de tout ce qui se passe partout et de toutes sortes de détails, même de ceux des particuliers, des cabales et intrigues de la Cour, il raisonne en conséquence et ne laisse échapper aucune occasion de donner des ridicules.

Il y a une réflexion en marge du mémoire que je lui ai présenté au sujet du corps à porter sur le Bas-Rhin. Il m'a donné l'explication du ménagement qu'il désire pour l'électeur de Mayence, qui est, en lui faisant peur, de le forcer à donner sa voix et à être sûr de lui pour l'élection du Roi des Romains, prétendant que le suffrage de cet électeur est nécessaire et important.

Il prétend aussi qu'il faut marier sur-le-champ le Roi des Romains.

Il paraît très pressé de finir toutes les importantes affaires au plus tôt.

Il parle avec mépris de la Saxe, et il est mort de peur.

Il dit qu'il donne beaucoup d'argent à la Russie et elle le fait trembler.

Il s'est arrangé pour tuer 20,000 hommes au prince Charles et il craint dans le fond que ce prince ne fasse un coup de désespéré et ne vienne l'attaquer.

J'ai eu l'honneur de dîner trois fois avec lui; j'ai cru voir les Petites-Maisons ouvertes par les propos qu'il tenait.

J'ai eu une conversation de trois heures avec lui, j'en ai été très content, il est lumineux et éblouissant dans des moments, se méfie de tout, cherche perpétuellement à vous pénétrer, mais l'envie de briller et de parler fait qu'il se découvre.

Il est prévenu à un point singulier de la grandeur de la France et il rend justice à la nation sur l'amour extrême que nous avons pour nos rois et en particulier sur celui que nous avons le bonheur d'avoir.

Il y a cent autres choses ou traits particuliers plus extravagants les uns que les autres que j'ometts ici, mais dont je ferai part à Monseigneur à mesure que je me les rappellerai.

S'il n'y a pas plus d'ordre dans cette petite relation, c'est qu'en vérité il n'est pas possible d'en mettre quand on veut rendre tout ce que dit Sa Majesté le Roi de Prusse, car c'est un travail très pénible que de suivre son imagination et tout l'effet qu'a produit chez moi ce que j'ai vu. C'est de vous supplier de me laisser uniquement m'occuper du militaire, j'ai beaucoup de choses à y acquérir qui demandent mon application, sans distraction, pour justifier les grâces dont le Roi m'a honoré, et vos bontés...

LES

ORIGINES DE LA GARDE RÉPUBLICAINE

(24 FÉVRIER — 16 MAI 1848)

Il est assez difficile de déterminer, d'une manière précise, les origines de la Garde Républicaine ; les documents officiels font défaut à ce sujet, et ce n'est qu'au moyen des mémoires et de correspondances du temps que l'on peut essayer de reconstituer ce que fut cette Garde, dans la période qui s'étend du 24 février 1848 au 16 mai de la même année.

La raison en est bien simple : c'est que si ce corps exista, son organisation ne fut pas du moins acceptée facilement par les membres du Gouvernement provisoire, ni même reconnue officiellement. Aussi profita-t-on de la situation politique telle qu'elle se présenta le 15 mai 1848, pour licencier, le lendemain même, ce corps dit « Garde Républicaine », pour le remplacer par un autre dit « Garde Républicaine parisienne ».

Grâce à certains ouvrages, particulièrement aux mémoires de Caussidière qui fut préfet de police jusqu'à cette date du 16 mai, et à une correspondance échangée après le licenciement, entre le nouveau préfet de police et le *citoyen Mercier, ex-colonel de la Garde Républicaine*, nous avons essayé de reconstituer la physionomie de ce régiment.

Ces divers documents nous ont été confiés par M. Georges Mercier, ingénieur civil à Paris, et petit-fils de celui qui fut le premier colonel de la Garde Républicaine.

Qu'il nous soit permis, ici, de lui adresser nos sincères remerciements.

A la chute de la monarchie de Juillet, le préfet de police, M. Delessert, avait été remplacé par Caussidière qui fut délégué à la préfecture de police. Un décret du 13 mars 1848 nomma celui-ci officiellement préfet de police, tout en le faisant relever particulièrement du ministre de l'intérieur Ledru-Rollin.

Dès son arrivée à la préfecture, Caussidière s'entoura d'hommes à sa dévotion, pour assurer, autant que possible, l'ordre dans la rue et l'exécution des nouveaux décrets du Gouvernement provisoire. Ce furent les *Montagnards*, forts de quatre compagnies et qui portaient les noms de : compagnie Lyonnaise, compagnie de Saint-Just, compagnie de Février, compagnie Morisset.

Mais au bout d'un certain temps, les Montagnards ne pouvant suffire à assurer tout le service, Caussidière soumit vers le 15 mars, au ministre de l'intérieur, un projet d'organisation de Garde Républicaine.

En ce moment, une troupe de huit cents hommes environ était réunie à l'Hôtel de ville, et portait également le nom de Garde Républicaine; elle était commandée par le colonel Rey.

Un écrivain¹ du temps, qui publia en 1848 une histoire de la Garde Républicaine, ne s'occupe que des faits et gestes de ce détachement et il englobe sous la dénomination générale de Garde Républicaine les Montagnards de Caussidière et les autres compagnies qui peu à peu s'étaient groupées autour de ce noyau primitif.

Cet historien ne parle pas de l'organisation projetée par Caussidière, non plus que de celui qui fut le *colonel Mercier*; pourtant les mémoires de Caussidière mentionnent son nom, et les lettres que nous avons entre les mains sont toutes adressées par le préfet de police Trouvé-Chauvel, successeur de Caussidière, sur

1. Alphonse Balleydier : *Histoire de la Garde Républicaine*. 1848, Paris.

papier à en-tête, au citoyen Mercier, ex-colonel de la Garde Républicaine :

Voici ce que dit Caussidière à ce sujet :

La quantité de postes à remplir, les nombreuses corvées et patrouilles, qui se renouvelaient chaque nuit, rendaient le nombre des Montagnards insuffisant.

Je présentai donc au ministre de l'intérieur un projet de Garde Républicaine, forte de douze cents hommes à pied et de trois cents hommes à cheval, sauf à l'augmenter ensuite.

Le Gouvernement autorisa *verbalement* l'organisation d'un corps de douze cents fantassins et de deux escadrons de cavalerie. Les cadres en furent ouverts aux patriotes et aux anciens militaires, munis de bons certificats.

Deux cent cinquante chevaux de la Garde municipale, rattrapés dans les différents faubourgs de Paris, servirent à monter les deux escadrons, qu'on vit bientôt avec admiration, circuler dans les rues et sur les boulevards. Ces braves, avec leur simple bourgeron et leur képi rouge pour tout uniforme, avaient une allure régulière et martiale, dénotant qu'ils n'en étaient point à leur début dans les armes.

Il fut convenu que cette garde figurerait dans les cadres de l'armée.

1. PRÉFECTURE DE POLICE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

2^e Bureau.

Rappeler, en marge de la réponse, le bureau d'où est partie la lettre ci-contre.

EX-GARDE RÉPUBLICAINE

On demande l'envoi immédiat des dossiers des militaires appartenant audit corps.

Urgent.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

Paris, le 23 mai 1848.

Citoyen,

La commission chargée de l'examen des demandes formées pour l'admission dans la Garde Républicaine parisienne devant commencer ses opérations demain, 24 du courant, à la mairie de Paris, je vous prie de hâter l'envoi à ma préfecture des dossiers que je vous ai demandés par ma lettre du 20 de ce mois.

Tout retard pouvant être préjudiciable aux militaires de l'ex-Garde Républicaine, je vous serai très obligé de vous occuper immédiatement de réunir lesdites pièces et de me les adresser d'urgence.

Des ordres seront donnés ultérieurement pour que les candidats paraissent devant la commission à l'effet d'y être examinés.

Salut et fraternité.

Le Préfet de police,

TROUVÉ-CHAUVEL.

Au citoyen Mercier, ex-colonel de la Garde Républicaine.

Chaque enrôlé devait contracter un engagement de trois ans et subir, en cas de délit, les peines infligées par le règlement. Toute élection jusqu'au grade de capitaine était attribuée aux compagnies, sauf réserve d'incapacité.

L'Ordonnance qui devait constituer ce corps légalement n'a jamais paru.

Quelque temps après, le ministre de l'intérieur m'envoya un corps de Lyonnais, composé d'environ six cents hommes, pour l'incorporer dans la Garde Républicaine. Des masses de citoyens sollicitaient aussi leur enrôlement. Une commission fut nommée pour examiner les droits et les dossiers de chacun.

Cette commission était présidée par le citoyen Mercier, que dix années de service comme officier, un patriotisme zélé et intelligent, m'avaient fait proposer pour le grade de colonel ; si j'enfreignis en cela la hiérarchie militaire, ce fut d'abord contre la volonté de Mercier, qui ne voulait point accepter.

Armand Marrast, qui était à ce moment maire de Paris, fit adopter alors un costume uniforme pour la Garde Républicaine ; la blouse fut remplacée par la capote à revers bleus ou rouges, avec passepoils rouges, pattes blanches et macarons rouges de chaque côté du collet. Épaulettes de laine rouge à torsades blanches, aiguillettes rouges, pantalon bleu avec une large bande rouge, un bicorne d'après le modèle de 1793 et orné d'une flamme rouge¹.

Les événements se précipitaient et, dans la crainte d'une réaction dirigée contre le Gouvernement provisoire par Blanqui et ses partisans, Caussidière soumit à Ledru-Rollin (26 avril 1848) un nouveau projet tendant à augmenter la Garde Républicaine alors en formation et à la porter en tout à six mille hommes dont cinq mille gardes à pied et mille gardes à cheval. Mais Ledru-Rollin refusa, sous le prétexte que « le Gouvernement acceptait déjà avec peine ce nouveau corps dont on lui désignait l'esprit comme trop révolutionnaire et qu'il fallait s'arrêter là ».

Le 20 avril 1848, eut lieu à l'Arc de triomphe de l'Étoile, la cérémonie de la remise du drapeau du nouveau Gouvernement à tous les corps de troupe de la garnison de Paris ; aux pompiers, à la Garde nationale, à la Garde Républicaine de l'Hôtel de ville, aux blessés de février, etc.

1. Caussidière : Mémoires, 1849, Paris. — Ballejdiér : *Histoire de la Garde Républicaine*, page 14.

Ce drapeau était le drapeau national dont les couleurs étaient placées dans l'ordre fixé par le décret de la Convention du 27 pluviôse an II, sur les dessins de David, c'est-à-dire bleu à la hampe, blanc au milieu, rouge flottant. (Décret du 5 mars 1848¹.)

Caussidière assista à cheval à cette cérémonie, ayant à sa droite le colonel Mercier et entouré des chefs de la Garde Républicaine ; la cavalerie et l'infanterie de la Garde y assistaient.

Nous avons eu entre les mains l'étendard de cavalerie que nous a confié M. Georges Mercier et qu'il nous a déclaré être l'étendard de la cavalerie de la Garde Républicaine transmis à son père, par son grand-père « le colonel Mercier ».

Cet étendard en soie, bordé de franges d'or, est double comme nos drapeaux et étendards réglementaires : les inscriptions qui y figurent sont peintes et dorées ; il en est de même des attributs qui se trouvent aux quatre angles et qui représentent une couronne entourant une sorte de foudres d'état-major.



Au moment du licenciement du corps, cet étendard ne fut versé ni à l'artillerie ni aux Invalides, puisque le corps n'avait pas

1. Ce décret du 5 mars 1848 annulait celui du 25 février précédent qui avait prescrit que le drapeau national serait le drapeau tricolore dont les couleurs seraient rétablies dans l'ordre qu'avait adopté la République française : bleu, rouge, blanc. Sur ce drapeau étaient inscrits les mots « République française, Liberté, Égalité, Fraternité ».

été reconnu officiellement par le Gouvernement et que, malgré les démarches réitérées de Caussidière et les promesses de Garnier-Pagès, on ne sanctionna pas, par l'insertion au *Moniteur*, l'existence officielle de cette Garde, ni la nomination de ses officiers.

Au contraire, un décret paru au *Moniteur du 16 mai 1848*, créa une nouvelle *Garde Républicaine parisienne* de deux mille hommes à pied et de six cents à cheval, et ordonna le licenciement de l'ancienne Garde Républicaine, des Montagnards, des Lyonnais et autres corps semblables.

Cet étendard est précieusement conservé par la famille de l'ancien colonel Mercier avec quelques lettres de cette époque.

Pour terminer cette étude, nous reproduisons ci-après le procès-verbal de la dernière séance du conseil d'administration de la Garde Républicaine, en date du 14 mai 1848, deux jours avant le licenciement définitif du corps ; ce procès-verbal est intéressant, en ce sens qu'il indique les modifications qui auraient été introduites dans l'armement, l'habillement et l'équipement du corps s'il n'avait pas été dissous¹.

GARDE RÉPUBLICAINE DE PARIS.

Ce jour d'hui, quatorze mai mil huit cent quarante-huit,

Le Conseil d'administration, assemblé sous la présidence du colonel Mercier, s'est réuni à la caserne des Célestins, lieu où est situé le magasin d'habillement, pour délibérer sur diverses questions relatives à l'habillement, l'équipement et l'armement du corps.

Le Conseil se trouve composé comme suit,

Savoir :

Les citoyens Mercier, colonel, *président* ;
 Caillaud, lieutenant-colonel ;
 Morisset, chef d'escadron ;
 Tricotel, major, *rapporteur* ;
 Beaume, capitaine ;
 Caron, *idem* ;
 Lermigeaux, lieutenant d'habillement ;
 Schmaltz, lieutenant ;
 Gras, capitaine, *trésorier-secrétaire*.

1. Ce document fait partie également du dossier que nous a confié le petit-fils du colonel Mercier.

Le Conseil décide :

1° Que les chemises en cretonne de coton à 2 fr. 40 présentées par Napoléon Vinck, seront acceptées, à moins que les ateliers nationaux puissent les confectionner au même prix ; et dans ce cas la préférence leur serait donnée ;

2° Que la petite botte sera adoptée pour tout le corps et que celle des cavaliers sera garnie d'un éperon noir dont le modèle sera donné ultérieurement ;

3° Que la troupe portera l'épaulette de grenadier et que les sous-officiers auront les torsades des leurs, en or ;

4° Que des sabres-poignards (petit modèle) seront portés par l'infanterie et que la cavalerie aura ceux appelés sabres de Montmorency, avec dragonne blanche ;

5° Que l'infanterie sera armée de fusils de voltigeurs avec bretelle et à percussion ;

6° Que le mousqueton, regardé comme gênant et embarrassant les mouvements du cavalier, ne lui sera pas donné ; mais qu'il sera armé du pistolet de gendarmerie (demi-arçon) ;

7° Que la cavalerie, n'ayant point de mousqueton, n'aura point de giberne et qu'elle mettra ses cartouches de pistolet dans une des fontes du cheval, préparée à cet effet ;

8° Que la giberne de l'infanterie sera celle des chasseurs de Vincennes ;

9° Que le ceinturon blanc sera adopté et la largeur déterminée ultérieurement ;

10° Que la plaque de la Garde Républicaine sera celle dont le modèle est déposé chez le colonel commandant, et dont le corps est jaune et les attributs en composition de métal blanc, à 1 fr. 25 ;

11° Que la selle sera celle dont le modèle est déposé chez le colonel commandant, et qui sera présenté au Conseil ultérieurement ;

12° Que les bossettes de brides auront les mêmes attributs que les boutons ; elles seront d'un diamètre de 3 centimètres avec une gorge évidée tout autour et seront attachées avec des empattements ;

13° Que le mors sera celui de la cavalerie de l'armée dont le modèle sera présenté ultérieurement ;

14° Que le poitrail sera celui des lanciers, c'est-à-dire avec une fausse martingale portant autour d'elle ces deux mots : « Garde Républicaine » ;

15° Que la forme de la chabraque sera ultérieurement décidée ;

16° Que l'infanterie portera le sac de veau noir avec courroies blanches en buffles ;

17° Que des tournevis seront réclamés.

C^t R. D.

LE SCAPHANDRE DE GUERRE

DE L'ADJUDANT GÉNÉRAL MANGIN :

Jean-François Mangin, l'inventeur du *Scaphandre de guerre*, dont les lecteurs du *Carnet* trouveront ci-après la reproduction, était un officier du génie qui, après avoir servi auprès de l'Électeur de Mayence¹, avait été en 1792 attaché à l'état-major de Custine. Adjudant général en Vendée (1794), puis chef de brigade à l'armée de Rhin-et-Moselle (1795), Mangin était à Paris détaché auprès du ministère de l'intérieur (par arrêté du 7 octobre 1797), quand il soumit au Directoire sa curieuse invention.

L'ADJUDANT GÉNÉRAL MANGIN AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, 14 floréal an VI.

Chaque citoyen français brûlant du désir de seconder vos vastes projets s'empressera à l'envi de vous présenter l'hommage de ses

1. Ces documents ont été communiqués à notre collègue M. le capitaine Mahon par M. Alfred de Billy, inspecteur des finances, petit-fils du général de Billy, tué à Auerstædt.

Qu'il nous soit permis de remercier bien cordialement ici M. de Billy de sa bonne pensée, et notre dévoué collègue de l'empressement qu'il a mis à nous transmettre cette communication que nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs.

2. Jean-François-Xavier Mangin, né le 21 mars 1766, à Corny (Moselle), sous-lieutenant au corps des ingénieurs près l'Électeur de Mayence le 10 octobre 1784, lieutenant le 24 mai 1785.

moyens et du résultat de ses découvertes. Animé du même zèle, permettez-moi, je vous prie, Citoyens Directeurs, d'oser soumettre aussi à vos lumières et corrections celle que je viens de faire de scaphandres de guerre, à l'aide desquels une armée pourroit quitter ses vaisseaux de transport à deux kilomètres du port, et même plus loin, se ranger en bataille sur la surface de l'eau, avancer commodément droit au continent, faire un feu de mousqueterie soutenu comme sur terre et opérer sa descente de force armée.

J'ai l'honneur, Citoyens Directeurs, de vous présenter une de ces machines, dont je viens de faire l'expérience dans la Seine ; il en est résulté des effets auxquels je m'étois attendu. Je joins ici le procès-verbal.

Les ministres de la guerre et de la marine, ainsi que les officiers expérimentés, la feront examiner, et statueront sur son utilité et sur l'emploi que l'on pourroit en faire.

Ce scaphandre de guerre, dont la découverte est à son aurore, est susceptible de beaucoup de corrections, que les génies éclairés indiqueront.

Salut et très profond respect.

F.-J. MANGIN.

Procès-verbal de l'expérience.

Ce jourd'hui, huit floréal an 6^e de la République française une et indivisible, à onze heures du matin, nous l'adjudant général Mangin, accompagné de François Coltot, sous-officier de la 9^e 1/2 brigade d'infanterie légère, 3^e bataillon, 3^e compagnie, et de Pierre Jaquet, caporal à la susdite 1/2 brigade, 3^e bataillon, 2^e compagnie, sommes monté dans une nacelle en face de l'hôtel national des Invalides, sur la rive gauche de la Seine, et avons descendu la rivière jusque vis-à-vis la pompe à feu. — Le citoyen Jaquet s'est vêtu d'un scaphandre de guerre, il s'est armé de son fusil, de sa baïonnette et de plusieurs cartouches ; il est descendu de la nacelle dans la Seine ; et après avoir déclaré qu'il ne touchoit plus le fond avec ses pieds, nous avons observé que le scaphandre

n'entroit à l'eau que du tiers environ de sa hauteur. Le scaphandre peut porter 204 livres 13 onces, vu qu'il dépasse 2 pieds 11 pouces 3 lignes cubes d'eau; il n'étoit donc chargé que du tiers environ de 204 livres 13 onces, qui est 68 livres 4 onces $\frac{1}{3}$. Il pouvoit par conséquent porter encore 136 livres 8 onces $\frac{2}{3}$; ce qui revient à peu de chose près au calcul fait dans le devis ci-joint. — Le citoyen Coltot a commandé au citoyen Jaquet diverses évolutions militaires, comme demi à droite, demi à gauche, en avant, en arrière, etc. — Toutes ces évolutions ont été très exactement exécutées avec l'usage des rames ou nageoires. Le citoyen Coltot a commandé les temps de la charge des armes et celui du feu, que le citoyen Jaquet a exécutés avec autant de promptitude et de facilité que sur terre.

Le citoyen Jaquet a terminé l'expérience en traversant la Seine, d'un bord à l'autre, avec toute la facilité possible; ce que j'atteste véritable.

L'Adjudant général,

F.-J. MANGIN.

Devis calculés d'un scaphandre de guerre projeté.

Cette machine sera composée de deux vases en fer blanc qui s'adapteront l'un à l'autre et s'assujétiront au corps d'un homme par des sangles : leur volume comprendra 2 pieds 9 pouces cubes, ils déplaceront autant d'eau, laquelle, pesant 70 livres le pied cube, produira 192 livres 8 onces.

Ces vases seront recouverts de liège par dessus et aux 4 faces, non pour rendre la machine plus légère, mais parce que le liège a la propriété de repousser la balle. — Les bandes de liège qui couvrent les 4 faces déplaceront 2 pouces 3 lignes d'eau, valant 12 livres 5 onces pesants.

Le cube de toute cette machine devant être 2 pieds 11 pouces 3 lignes, valant 204 lignes 13 onces pesants d'eau, que ce cube déplacera.

Toute la machine, y compris le liège et les rames, doit peser 22 livres 11 onces, que ôtés de 204 livres 13 onces, restera

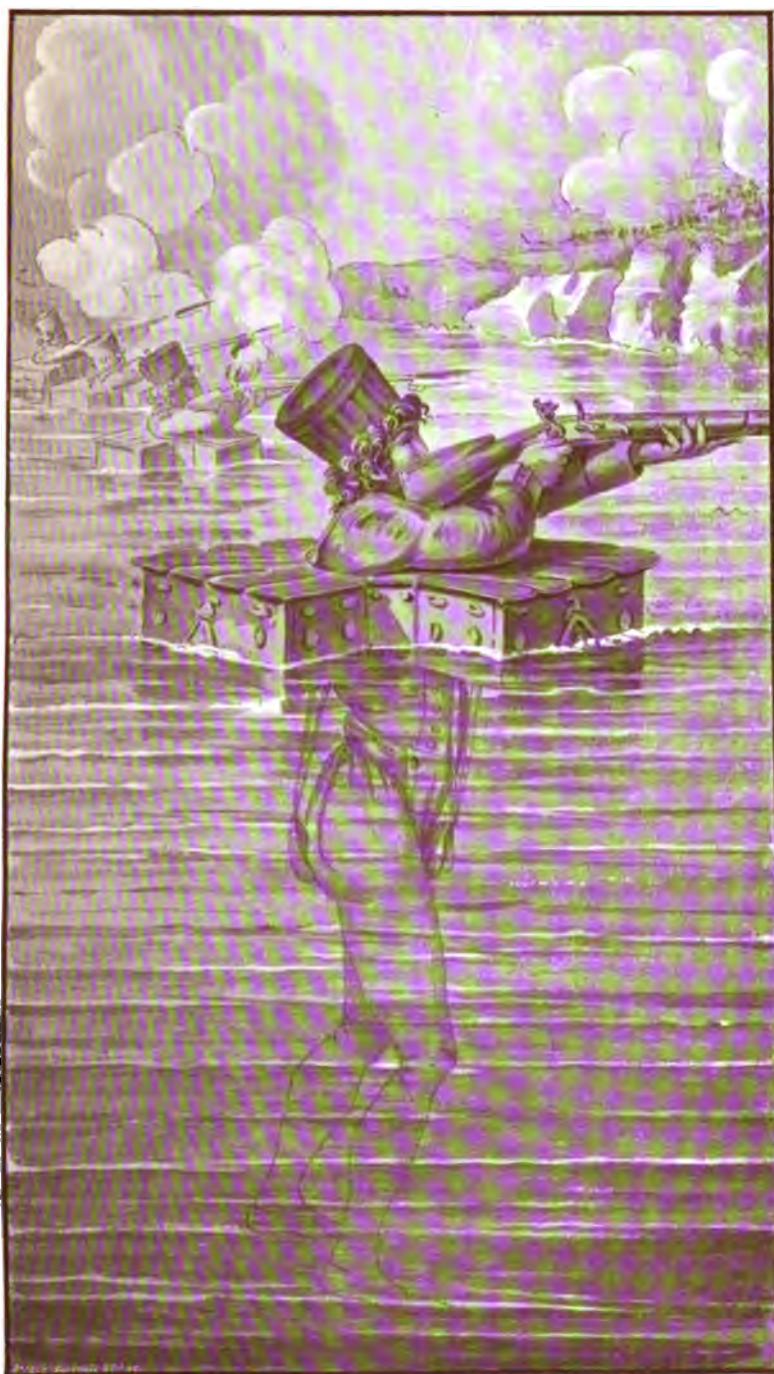


SCAPHANDRE DE GUERRE



THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS





SCAPHANDRES DE GUERRE

182 livres 2 onces, dont elle est susceptible d'être chargée pour la mettre à l'équilibre de l'eau.

Un homme destiné à faire usage de ce scaphandre de guerre, qui auroit la taille de 5 pieds 5 à 6 pouces, et de grosseur mé-



SCAPHANDRE DE GUERRE.

diocre, pèse environ 146 livres. Cet homme, étant dans l'eau jusque sous les aisselles, déplaceroit environ 1 pied 6 pouces cubes d'eau, valants 105 livres pesants. Or cet homme qui pèseroit 146 livres et qui ne déplaceroit par le volume de son corps qu'environ 105 livres d'eau, se trouveroit hors d'équilibre ; il enfonceroit donc, puisqu'il se trouveroit être de 41 livres plus pesant que

l'eau qu'il déplaceroit. Il a par conséquent besoin d'un secours pour le mettre à l'équilibre de l'eau et le faire surnager. — Pour parvenir à cette fin, nous lui appliquerons l'usage du scaphandre de guerre, et nous nous rappellerons qu'il déplacera 2 pieds 11 pouces 3 lignes d'eau valant 204 livres 13 onces, cy 204 livres 13 onces.

Rappelons-nous également que son poids, y compris le liège et les rames, doit être de 22 livres 11 onces, cy 22 11

Soustraction faite de 22 livres 11 onces de 204 livres 13 onces, il restera encore 182 livres 2 onces, que cette machine pourra porter pour arriver à l'équilibre du poids de l'eau qu'elle déplacera, cy 182 livres 2 onces.

Nous rappellerons aussi qu'un homme de la taille susdite pèse environ 146 livres, cy. 146 livres » once.

Étant dans l'eau jusque sous les aisselles, il déplace un pied 1/2 cube d'eau environ, valant 105 livres, cy. 105 »

Son poids excède donc l'équilibre de 41 livres, cy 41 livres » once.

La machine pouvant porter (outre son propre poids) 182 livres 2 onces, de laquelle somme nous ôterons 41 livres, qui sont l'excédent du poids de l'homme, il restera encore 141 livres 2 onces dont on pourra charger le scaphandre pour le mettre à l'équilibre du poids de l'eau. Il résultera qu'un homme revêtu de ce scaphandre, voguant sur la surface de l'eau, pourroit porter avec lui ses armes, son sac et jusqu'à 130 livres pesant, enfin infiniment davantage qu'il ne pourroit porter sur terre.

Paris, le 5 germinal de l'an 6^e de la République française.

L'Adjudant général,

FO. J. MANGIN.

P.-S. — Depuis l'exécution faite, tous les calculs ont été vérifiés, et se rapportent au présent à quelque chose près.

Paris, le 9 floréal an 6^e de la République française.

L'Adjudant général,

FO. J. MANGIN.

Renvoyée par le Directoire au ministère de la guerre, l'invention de l'adjudant général Mangin fit l'objet du rapport suivant rédigé par le Comité militaire.

LE COMITÉ MILITAIRE PRÈS LE DÉPARTEMENT DE LA GUERRE
AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Le Comité militaire, à l'examen duquel vous avez envoyé, Citoyen Ministre, le projet d'un scaphandre proposé par le citoyen Mangin, a jugé qu'il étoit nécessaire d'en faire une expérience plus détaillée que celle contenue dans le procès-verbal signé de ce citoyen et joint à l'explication du projet. Les calculs qu'il expose sur le poids de l'homme revêtu d'un scaphandre et chargé de ses armes, ainsi que du déplacement d'eau, démontre l'insubmergibilité. Mais il y a différence entre la puissance de l'eau dans un canal tel que la Seine à Paris par un tems calme et celle de la mer près des côtes, ainsi qu'il faut considérer l'usage d'un scaphandre propre à assurer l'arrivée d'une troupe sur un point de débarquement. Le balancement successif du flot, la rapidité d'un et quelquefois de plusieurs courants, la force plus ou moins considérable du vent, peuvent empêcher, sinon la stabilité, du moins les mouvements du soldat et à plus forte raison d'une troupe. Les forces physiques de l'homme seroient peut-être bientôt épuisées dans cette lutte.

Le Comité ne pense pas qu'il faille dans une telle opération s'occuper de la charge et du tir du fusil, le point capital devant être, avant tout et même uniquement, d'aborder la côte.

Le scaphandre sembleroit par là devoir présenter des avantages plus réels à une troupe que l'on voudroit porter d'un bord à l'autre d'une rivière, afin de tourner une des ailes d'un ennemi placé sur la rive opposée.

Il est donc indispensable de faire l'expérience ordonnée par le

Directoire exécutif, avec dix ou douze hommes revêtus d'un scaphandre et chargés de leurs armes, afin qu'on puisse leur faire franchir le canal de la Seine, d'abord sur un, ensuite sur deux fronts, et lorsqu'un vent fort imprimera plus de mouvement aux eaux.

Le Comité croit aussi devoir ajouter que, tel succès que l'expérience ainsi faite puisse avoir dans le canal de la Seine, elle ne seroit pas concluante pour les troupes qu'on voudroit porter d'une distance de cent toises au moins des bâtimens de transport sur une côte propre à un débarquement. Mais il rend justice au zèle très estimable du citoyen Mangin et à son travail pour être utile aux opérations de la guerre.

Salut et fraternité.

Le Président, KELLERMANN.

Conformément à ce rapport, l'adjudant général Mangin expérimenta son appareil en présence du ministre de la guerre, du Comité militaire et des généraux Jourdan, Kilmaine, Gilot, Moulin, Baraguey-d'Hilliers et Championnet. L'expérience eut lieu à Charenton le 1^{er} brumaire an VII ; le *Moniteur* du 6 brumaire en rendit compte en ces termes :

Les treize militaires qui entrèrent dans la Seine, munis de cette machine, traversèrent cette rivière, large à peu près de 120 toises, en 2 minutes 27 secondes, simulèrent sur la rive gauche la surprise d'un avant-poste ennemi, se jetèrent en tirailleurs dans la plaine, se replièrent en battant en retraite, rentrèrent à l'eau, y firent un feu soutenu, et retraversèrent la Seine en 3 minutes 7 secondes : le ministre de la guerre, au nom du Gouvernement, remit à chacun une gratification de 24 francs et un habit complet.

On fit également, à Charenton, sur la rivière de la Marne, l'expérience d'un scaphandre perfectionné, et d'un autre criblé de balles, à la partie antérieure, dont le résultat a prouvé que l'homme qui s'en servirait ne pourrait couler à fond. Ces machines peuvent être très utiles.

Le scaphandre de guerre fit-il l'objet de nouvelles expériences ? Chercha-t-on à le perfectionner ? Son inventeur en tout cas ne put s'en occuper longtemps encore. Le 24 décembre 1800, l'adjudant général Mangin mourait en effet à Salzbourg des suites d'une blessure reçue à l'armée du Rhin, dont il faisait partie depuis le mois de juillet 1799.

EXTRAITS DU LIVRE D'ORDRES

DU

2^e RÉGIMENT DE GRENADIERS A PIED DE LA GARDE IMPÉRIALE

2^e BATAILLON, 2^e COMPAGNIE ¹

(Suite².)

Ordre du jour du 1^{er} décembre 1811.

Demain 2 décembre, les 1^{re}, 3^e et 6^e compagnies du 1^{er} bataillon du 1^{er} régiment partiront de Courbevoie de manière à être arrivées à 7 heures et demie du matin à la caserne Bonaparte pour y relever les compagnies qui font le service à Paris.

Demain, le 1^{er} bataillon du 1^{er} régiment de grenadiers se rendra à Paris, compagnie par compagnie, pour chercher au magasin du corps les capotes. La 1^{re} compagnie arrivera au magasin à 8 heures du matin, la 2^e à 10 heures, la 3^e à midi et la 4^e à 2 heures de l'après-midi.

Après-demain, mardi, le 2^e bataillon de ce régiment viendra également, compagnie par compagnie, chercher les capotes aux heures indiquées ci-dessus ; jusqu'à ce que les capotes soient distribuées au 2^e régiment de grenadiers et qu'il en soit autrement ordonné, il est défendu aux grenadiers de se montrer dans les rues de Paris en capote, le planton qui est sur le pont empêchera de passer ceux qui ne seraient pas dans la tenue prescrite pour le

1. Communication de M. le lieutenant-colonel de Villeneuve-Bargemon.

2. Voir le n^o 87 du *Carnet*, p. 176.

1^{er} régiment, c'est-à-dire un habit, pantalon bleu et bottes dites à la russe.

Les sous-officiers et grenadiers qui seront rencontrés dans les rues de Paris en capote avant que cette tenue ait été autorisée seront mis au cachot pour un mois.

L'officier de semaine,

VAUDE ¹.

Ordre du jour du 7 décembre 1811.

Pour la grande parade de demain, 8 du courant, les troupes partiront de leur caserne de manière à être rendues, à 11 heures précises du matin, dans le jardin des Tuileries, d'où elles se rendront ensuite dans la cour du Palais.

Les régiments seront en grande tenue, guêtres noires, et n'auront pas le sac.

Le Général commandant,

Baron MICHEL.

1. Vaude (Louis-Marie-Nicolas), né le 17 juillet 1775, à Dammartin (Seine-et-Oise). — Volontaire au 2^e bataillon de la Nièvre, le 15 janvier 1794; caporal, le 9 mai 1794; passé le 16 août 1794 dans la 33^e demi-brigade d'infanterie de ligne (incorporée dans la 17^e, le 1^{er} février 1796); fourrier, le 7 février 1799; passé dans les grenadiers à pied de la Garde, le 4 janvier 1802; fourrier, le 5 novembre 1802; sergent-major, le 23 septembre 1805; lieutenant en 2^e, le 1^{er} mai 1806; passé aux fusiliers grenadiers de la Garde impériale, le 1^{er} janvier 1807; lieutenant en 1^{er} au 1^{er} régiment de tirailleurs de la Garde impériale, le 17 février 1811; passé au 2^e régiment de grenadiers à pied de la Garde impériale, le 1^{er} juillet 1811; capitaine aux flanqueurs-grenadiers de la Garde impériale, le 8 avril 1813 (rang de chef de bataillon); passé au 1^{er} régiment de grenadiers à pied de la Garde impériale, le 16 mars 1814; passé au corps royal des grenadiers à pied de France, le 1^{er} juillet 1814; capitaine au 3^e régiment de grenadiers à pied de la Garde impériale, le 19 avril 1815; mis en demi-solde, le 1^{er} septembre 1815; retraité, le 7 avril 1824; décédé, le 5 décembre 1840.

Campagnes. — 1794, 1795, 1796 et 1797, armées de Sambre-et-Meuse, d'Allemagne et de Mayence; 1798, 1799, 1800 et 1801, armées de Naples, d'Italie et gallo-batave; 1804, armée des côtes; vendémiaire an XIV, 1805, 1806 et 1807, Grande Armée; 1808, Espagne; 1809, armée d'Allemagne; 1810 et 1811, Espagne; 1812, Russie; 1813, Saxe; 1814, France; 1815, Belgique.

Coup de feu dans les reins, le 20 mai 1799, en Italie; coup de feu au bras droit, le 10 juin 1807, à la bataille d'Heilsberg; coup de feu à la cheville du pied droit, le 26 octobre 1813, à Eisenach.

Membre de la Légion d'honneur, le 14 juin 1804; officier de la Légion d'honneur, le 25 février 1814.

Ordre du jour du 8 décembre 1811.

Il sera fait une distribution d'une bouteille de vin par chaque sous-officier et grenadier qui ont assisté à la parade aujourd'hui. Demain, 9 du courant, les sous-officiers et grenadiers du 1^{er} et du 2^e régiment porteront leur capote bleue au lieu de leur habit. Il est défendu de mettre les habits sous les capotes.

MM. les capitaines, les lieutenants de semaine, les sergents-majors et les sous-officiers de planton aux portes des différentes casernes sont personnellement responsables de l'exécution du présent ordre.

L'officier de semaine,

D. PHILIDOR.

Le Général commandant,

Baron MICHEL.

Ordre du jour du 23 décembre 1811.

Le sieur X..., fourrier à la 4^e compagnie du 1^{er} bataillon du 1^{er} régiment, qui s'est absenté à la parade d'hier pendant deux heures de la garde du drapeau, sera suspendu de sa fonction pendant un mois.

On lui fera monter huit gardes de grenadier pendant ledit mois, qu'il devra passer à la garde de police et la haute paye de fourrier sera donnée au grenadier que le capitaine désignera pour faire son service.

Le Général,

Baron MICHEL.

Demain 5 du courant, MM. les officiers des deux régiments de grenadiers et du 6^e régiment de tirailleurs seront rendus à 11 heures et demie du matin au Palais des Tuileries pour faire leur cour à Sa Majesté l'Impératrice. On entrera par le Louvre. MM. les officiers seront en grande tenue. Bonnet à poil, shakos, bottes et hausse-col.

Le Général,

Baron MICHEL.

Ordre du jour du 12 janvier 1812.

Il sera fait une distribution d'une bouteille de vin à chaque sous-officier et soldat de la Garde impériale qui ont assisté à la parade d'aujourd'hui, ainsi qu'aux hommes invités des régiments suisses et croate et du 24^e régiment d'infanterie légère.

Signé : Le Duc d'ISTRIE.

Ordre du jour du 1^{er} mars 1812.

Le 2^e régiment de grenadiers est prévenu qu'il doit se tenir prêt au premier signal. En conséquence, MM. les commandants des compagnies feront remettre aujourd'hui à M. Borne, officier désigné pour commander le dépôt du régiment, tous les effets de casernement.

M. Borne sera chargé de remettre la caserne de la rue Verte et de la Pépinière à l'officier du génie préposé pour la recevoir.

Chaque jour, il sera commandé un capitaine pour aller faire le logement du régiment et s'assurer de la bonne qualité du pain dans les lieux où il sera distribué ; il partira avec les fourriers un homme par compagnie au moins une heure avant le régiment. Ces derniers se rassembleront au corps de garde.

Il sera également commandé chaque jour un piquet d'avant-garde composé d'un officier, d'un sergent, de deux caporaux, d'un tambour et de 16 grenadiers ; ce piquet, arrivé au lieu du logement, sera établi au corps de garde et sera chargé de veiller spécialement au maintien de l'ordre et de la tranquillité.

L'arrière-garde sera composée d'un sergent et de deux caporaux par compagnie sous les ordres d'un officier ; elle marchera à 500 pas du régiment et sera chargée de faire rejoindre les grenadiers qui ne seront pas à leur rang.

Les appels seront faits très exactement avant le départ et à l'arrivée du régiment, et les hommes qui y manqueront seront mis pour huit jours à la salle de police et marcheront à l'avant-garde.

Les équipages du régiment seront sous la surveillance du vague-mestre, qui les fera partir immédiatement après la troupe ; ils seront escortés par le piquet descendant la garde.

Le major commandant espère qu'il n'aura que des éloges à faire aux officiers et sous-officiers du régiment pendant la marche qu'il va faire, chacun se pénétrant des obligations et des devoirs qu'il doit remplir.

Le 2^e régiment de grenadiers à pied partit de Paris le 1^{er} mars 1812, à l'effectif de 34 officiers et 1,295 grenadiers ; il suivit jusqu'à Dresde, où il arriva le 23 avril, l'itinéraire suivant :

1^{er} mars 1812, départ de Paris ; le 2, Claye ; le 3, Meaux ; le 4, La Ferté-sous-Jouarre ; le 5, Château-Thierry ; le 6, séjour ; le 7, Dormens, le 8, Épernay ; le 9, Châlons-sur-Marne ; le 10, Sainte-Menehould ; le 11, séjour ; le 12, Clermont ; le 13, Verdun ; le 14, Mars-la-Tour ; le 15, Metz ; du 16 au 23, séjour ; le 24, Saint-Avoid ; le 25, Sarrebruck ; le 26, Hombourg ; le 27, Landstuhl, le 28, Kayserslautern ; le 29, Weinweiller ; le 30, Alzey ; le 31, séjour ; le 1^{er} avril, Oppenheim ; le 2, Mayence ; le 3, Bischofsheim ; le 4, Wurzburg ; le 5, séjour ; le 6, Kitzingen ; le 7, Neusses ; le 8, Burgwinheim ; le 9, Bamberg ; le 10, Wurgas ; le 11, Heptfeld ; le 12, Bayreuth, le 13, Berneck ; le 14, Mouchberg ; le 15, Hoff ; le 16, Plauen ; le 17, Reichembach ; le 18, Zwickau ; le 19, Kemnitz ; le 20, Oderau ; le 21, Freyberg ; le 22, Herzogswalde ; le 23, Dresde ; du 23 au 30, séjour.

Ordre du jour du 3 avril 1812.

Le régiment est prévenu que la revue que devait passer M. le général de brigade Boyer de Rebeval, commandant par intérim la 3^e division de la Garde, n'aura lieu que demain à une heure après midi.

MM. les capitaines ne négligeront rien pour que leur compagnie paraisse dans le meilleur état et la plus belle tenue. Ils veilleront surtout à ce que les capotes soient placées uniformément sur le sac, que toutes les buffleteries aient la même nuance, que les rubans de queue soient lavés et les collets d'habits nettoyés.

MM. les chefs de bataillon passeront leur inspection à 11 heures et demie sur la place où se fait l'appel ; ils conduiront ensuite leur

bataillon sur le terrain qui leur sera indiqué par le sous-adjutant-major de semaine.

MM. les officiers seront en grande tenue, en hausse-col et en bonnet à poil.

Pendant tout le temps que le régiment restera à Würzburg, il y aura trois appels par jour : le 1^{er} se fera à 8 heures, le 2^e à midi, le 3^e à 5 heures du soir.

Pour mettre plus de régularité dans l'établissement des troupes stationnées dans cette ville, demain les logements seront changés d'après l'ordre de M. le général Boyer de Rebeval ; en conséquence, il sera délivré ce soir de nouveaux billets de logements pour les sous-officiers et grenadiers seulement.

MM. les adjutants iront prendre les billets à la municipalité et les distribueront demain aux compagnies à l'appel de 8 heures ; on y viendra avec armes et bagages.

Ordre du jour du 22 avril 1812.

Le régiment devant entrer à Dresde demain à midi, les compagnies détachées partiront de leurs cantonnements de manière à être rendues à 8 heures et demie à Steinbach, village situé sur la route qui conduit de Vilsdorff à Dresde.

Tous les militaires qui font partie du régiment seront en grand uniforme et dans la meilleure tenue possible.

MM. les officiers seront en hausse-col, bonnet à poil et bottes à retroussis.

Les bataillons seront égalisés et marcheront dans le plus grand ordre.

Les chefs de sections ou pelotons auront soin, ainsi que les serre-files, de veiller à ce que les grenadiers portent bien l'arme au bras pendant la marche et à ce qu'ils ne mettent pas de négligence ni de mollesse dans les différents mouvements d'armes qui seront commandés.

Chaque compagnie en partant de la place où elle aura été mise en bataille sera conduite en ordre par son fourrier devant le loge-

ment du capitaine ; ce n'est que là qu'on distribuera les billets et qu'on fera rompre les rangs.

Il est défendu à tous sous-officiers et grenadiers de se présenter à la municipalité pour y changer leur logement ; ils doivent s'adresser pour cela à l'officier de semaine de leur compagnie.

Il est expressément recommandé aux sous-officiers et grenadiers de bien se comporter envers leurs hôtes et de vivre en bonne intelligence avec les troupes de Sa Majesté le Roi de Saxe.

Les grenadiers ou autres contre lesquels il me sera porté des plaintes seront sévèrement punis.

Quelques grenadiers ont contracté l'habitude indécente de fumer dans les rues ; ceux qui seront rencontrés la pipe à la bouche seront mis pour quinze jours à la salle de police.

Ceux qui seront trouvés ivres seront mis en prison au pain et à l'eau pendant quinze jours.

Je ne recommande pas aux sous-officiers et grenadiers du régiment de saluer indistinctement tous les officiers français, saxons ou autres auprès desquels ils passeront, ils savent tous que c'est un devoir et je m'attends à les voir le remplir exactement et de bonne grâce.

Pendant tout le temps que le régiment séjournera dans la ville de Dresde, il sera en grande tenue.

La retraite se battra à 8 heures ; aussitôt après, l'officier de garde à la police fera faire de fréquentes patrouilles dans toute l'étendue du quartier occupé par le régiment.

Les heures des appels seront indiquées.

La chasse est interdite à tous les officiers, sous-officiers et grenadiers.

Le Major commandant,

Baron HARLET¹.

1. Baron Harlet (Louis), né le 15 août 1772, à Broyes (Marne). — Élu lieutenant au 3^e bataillon de volontaires nationaux de la Marne, le 4 septembre 1791 ; passé au 8^e bataillon de volontaires nationaux de la formation d'Orléans, le 21 mai 1793 ; capitaine, le 4 juin 1793 ; passé, le 14 novembre 1796 à la 64^e demi-brigade d'infanterie de ligne (devenue 64^e régiment de ligne) ; passé aux grenadiers à pied de la Garde impériale, le 31 août 1805 ; chef de bataillon aux fusiliers-grenadiers de ladite Garde, le 16 février 1807 ; passé au 1^{er} régiment de grenadiers à pied de la Garde, le 6 juillet 1809 ; major du 2^e régiment de grenadiers à pied de la Garde, le 24 juin 1811 ; nommé général de brigade, le 13 avril 1813, et mis à la disposition du vice-roi d'Ita-

Ordre du jour du 24 avril 1812.

MM. les commandants de compagnie feront faire le plus promptement possible la réparation de l'habillement, de l'armement et de la chaussure.

Ils feront remplacer les fourreaux de baïonnette, les guêtres grises et tous les autres objets qui pourraient manquer.

MM. les sergents-majors profiteront du temps pendant lequel le régiment doit rester à Dresde pour mettre au courant toutes les parties de leur comptabilité.

Tous les livrets seront arrêtés jusqu'au 1^{er} avril.

Le Major commandant,

BARON HARLET.

La ration des chevaux d'officiers d'artillerie, du train et de cavalerie des différents corps de la garde sera composée, pour tout le temps qu'elle restera dans les États de Sa Majesté le Roi de Saxe :

De dix livres de foin, d'une botte de paille et d'un boisseau de

lie ; prisonnier de guerre à Leipzig, le 19 octobre 1813 ; rentré de captivité, le 1^{er} juillet 1814, et mis en non-activité, le 1^{er} septembre suivant ; major du 4^e régiment de grenadiers à pied de la Garde impériale, le 19 mai 1815 ; passé au 3^e régiment de chasseurs à pied de la Garde par ordre du prince d'Eckmühl, le 1^{er} août 1815 ; mis en non-activité, le 1^{er} février 1816 ; retraité, le 16 février 1825 ; commandant supérieur des places de Stenay et de Montmédy, le 4 avril 1831 ; commandant la 1^{re} brigade de la 1^{re} division d'infanterie de l'armée du Nord, le 4 août 1831 ; retraité à nouveau le 16 novembre 1834 ; décédé à Sézanne (Marne), le 2 mars 1853.

Campagnes. — 1792, armée du Nord ; 1793, 1794, 1795 et 1796, armée des côtes de l'Océan ; 1797 et 1798, Italie ; 1799, Naples ; 1800 et 1801, armée de l'Ouest ; 1804, armée des côtes ; vendémiaire an XIV, 1805, 1806, 1807, Grande Armée ; 1808, Espagne ; 1809, armée d'Allemagne ; 1812, Russie ; 1813, Saxe ; 1815, Belgique ; 1831, 1832 et 1833, armée du Nord.

Blessures et actions d'éclat. — Coup de feu à la jambe gauche, le 22 décembre 1793, à l'affaire de Savenay ; coup de feu au bras gauche, le 27 novembre 1798, à l'affaire de Terni où il s'est distingué ; s'est distingué, le 10 janvier 1799, à la prise de Capoue, et, le 23 du même mois, à la prise de Naples ; coup de feu à la cuisse droite, le 18 juin 1815, à la bataille de Waterloo.

Membre de la Légion d'honneur, le 6 août 1804 ; officier de la Légion d'honneur, le 4 septembre 1808 ; commandant de la Légion d'honneur, le 28 septembre 1813 ; grand-officier de la Légion d'honneur, le 9 janvier 1833 ; chevalier de Saint-Louis, le 20 août 1814 ; commandeur de l'ordre de Léopold de Belgique.

Baron de l'Empire.

paille hachée pour suppléer à la moindre quantité de foin et être mêlée à l'avoine, dont la quantité reste la même qu'en France.

*Le Général de division
commandant la colonne de la Garde,*

Comte WALTHER ¹.

Le régiment quitta Dresde le 1^{er} mai et arriva le 4 à Glogau en prenant par Sorau, Sagan et Neustædel.

(A suivre.)

1. Comte Walther (Frédéric-Henry), né le 20 juin 1761, à Obenheim (Bas-Rhin). — Enrôlé volontaire, le 16 mai 1781, au régiment de Bercheny (hussards) devenu 1^{er} régiment en 1791; fourrier, le 20 septembre 1784; maréchal des logis chef, le 1^{er} avril 1788; adjudant sous-officier, le 1^{er} mai 1788; rang de sous-lieutenant, le 22 septembre 1789; lieutenant, le 10 mai 1792; capitaine, le 1^{er} septembre 1792; chef d'escadron, le 1^{er} mai 1793; nommé provisoirement adjudant général chef de brigade par les représentants du peuple près l'armée sous les murs de Lyon, le 27 septembre 1793; général de brigade, le 1^{er} brumaire an II (22 octobre 1793), employé à l'armée des Alpes; employé à l'armée d'Italie, le 5 novembre 1796; employé à l'armée d'Angleterre, le 12 janvier 1798; employé, le 21 août 1798, à l'armée de Mayence, puis à l'armée du Rhin; employé dans la 7^e division militaire, le 19 mars 1802; employé en Batavie, le 3 juin 1803; général de division, le 11 fructidor an XI (29 août 1803), employé au camp de Bruges; commandant la 2^e division de dragons à cheval à la Grande Armée, en 1805; nommé colonel commandant les grenadiers à cheval de la Garde impériale, le 20 mai 1806; décédé à Coussel (département de la Sarre), le 24 novembre 1813.

Campagnes. — 1792, 1793, 1794, 1795, 1796, armées du Nord et des Alpes; 1796, 1797, armée d'Italie; 1798, armée d'Angleterre; 1798, 1799, 1800 et 1801, armées de Mayence et du Rhin; vendémiaire an XIV, 1805, 1806 et 1807, Grande Armée; 1809, armée d'Allemagne; 1812, Russie; 1813, Saxe.

Blessures. — Coup de feu qui lui a traversé le bras gauche, le 18 mars 1793, à la bataille de Nerwinde; coup de feu au-dessus des reins, le 5 juin 1801 dans une affaire sur l'Iller; coup de feu dans la poitrine, le 3 décembre 1800, à la bataille de Hohenlinden.

Membre de la Légion d'honneur, le 11 décembre 1803; grand-officier de la Légion d'honneur, le 14 juin 1804; grand aigle de la Légion d'honneur, le 8 février 1806; commandant de l'ordre de la Couronne de fer.

Comte de l'Empire.

BULLETIN DE LA « SABRETACHE »

En raison des fêtes de Pâques, la séance du Comité qui devait avoir lieu le 16 avril a été remise au lundi 7 mai.

* * *

MM. les membres de la *Sabretache* qui désireraient souscrire au monument français de Waterloo sont priés de vouloir bien adresser leur souscription à M. Millot, trésorier, 117, avenue des Champs-Élysées.

30 avril 1900.

Le Secrétaire,
Maurice LEVERT.

AVIS.

En s'adressant au trésorier, les membres de la *Sabretache* peuvent se procurer l'année 1895 du *Carnet* (15 fr.) et les années suivantes (20 fr.) avec les reproductions en couleur, d'après Ed. Detaille.

Deux planches de l'*Album de la Sabretache* sont jointes à chacune des années 1898 et 1899 (Types militaires sous le Consulat d'après les aquarélles du général Lejeune).

Le Gérant : A. MILLOT.



I. — PREMIER PROJET D'INSIGNE POUR L'ORDRE DE WESTPHALIE.







II. — ORDRE DE LA COURONNE DE WESTPHALIE.



III. — MÉDAILLE MILITAIRE EN ARGENT
(FACE).



IV. — MÉDAILLE MILITAIRE EN BRONZE
(REVERS).

LES DÉCORATIONS

DU ROYAUME DE WESTPHALIE

(1809-1815)

Instruit par les expériences faites tant à La Haye¹ qu'à Naples, le roi de Westphalie s'attacha, quand il voulut doter ses sujets d'un ordre de chevalerie, à n'agir que d'après les instructions de l'Empereur. Certes, « l'institution d'un ordre westphalien devait plaire aux Allemands ». « Votre Majesté connaît leur caractère, écrivait Jérôme à son frère ; beaucoup d'entre eux ont été obligés de quitter leurs décorations et rien ne leur sera plus agréable que de voir fonder un nouvel ordre de leur royaume². » Il se permettait donc de soumettre ses idées à cet égard ; mais s'il parlait des statuts de sa future décoration et des revenus qu'il lui donnerait, s'il indiquait les médailles militaires qu'il désirait instituer, il laissait bien entendre qu'il ne s'agissait encore que de très vagues projets. « Rien n'est fait et ne le sera que Votre Majesté ne m'ait répondu. » Il proposait, il est vrai, un modèle de décoration, mais sur ce dessin, provisoire, ne se voyaient que « l'aigle comme la marque distinctive de la maison, et le gros bleu comme la couleur du royaume ». Les détails mêmes de l'insigne, la devise n'étaient pas fixés.

Malgré des ménagements qui devaient assurer la réussite d'un projet dont il espérait tant de « bons effets », le roi Jérôme ne reçut pas de suite l'approbation impériale. Il se dédommagea de

1. Voir le *Carnet* du 31 mars 1900. Cf. F. Masson : *Napoléon et sa famille*, IV, p. 77, 121, 161, 248, 281, 295.

2. Lettre du 11 juillet 1808, publiée par Ducasse : *Les rois frères de Napoléon*, p. 218.

cette attente en instituant une médaille militaire « pour entretenir et fortifier davantage dans son armée le bon esprit dont elle s'était, dès sa formation, montrée animée. »

I

Aux termes du décret du 17 juin 1809¹, les sous-officiers et soldats qui se distinguaient par une conduite exemplaire, une fidélité éprouvée ou quelque action d'éclat et de dévouement particulier à la patrie, recevaient une médaille d'honneur en or ou en argent. En dehors de toute action d'éclat, il fallait, pour être jugé digne de la médaille d'or, trente ans de service; dix ans suffisaient pour la médaille d'argent; à la première était attachée une pension de 100 francs, à la seconde une pension de 50 francs.

L'insigne était fixé par l'article 2 du décret :

« La médaille d'honneur portera dans son champ deux épées en croix et sur le revers cette inscription : *Für Tapferkeit und gutes Betragen* (bravoure et bonne conduite). Elle sera portée sur le côté gauche à hauteur de la troisième boutonnière et attachée par un ruban bleu, liséré blanc de la largeur de 16 lignes ou 37 millimètres. »

Ce n'est pas sous cette forme qu'est reproduite sur notre planche (n^{os} III et IV) la médaille militaire du roi Jérôme. Malgré toutes les recherches qu'ont bien voulu faire pour nous, avec une obligeante courtoisie dont nous tenons à les remercier ici, MM. les conservateurs du Musée royal et de la Bibliothèque de Cassel², il n'a pas été possible de trouver une seule médaille conforme au décret de 1809; et pourtant c'est d'après ce modèle qu'elle est gravée sur un diplôme qui a passé autrefois sous les yeux du D^r Bøhlau.

Les médailles militaires connues en Westphalie (et il n'en existe que quelques rares exemplaires en or, en argent et en

1. *Bulletin des lois* du royaume de Westphalie, n^o 92, 2^e partie, p. 416, 417.

2. MM. le docteur Eisenmann et le docteur Bøhlau, directeur et directeur adjoint du musée Fridericianum; M. le docteur Lohmeyer de la Bibliothèque royale et son adjoint M. A. Fey.

bronze) sont ovales au lieu d'être rondes; elles portent d'un côté, dans un tour de lauriers, avec la couronne royale les initiales entrelacées du roi surmontant la date 1809; de l'autre côté, un trophée avec la devise : « *Für Tapferkeit und gutes Betragen.* » Elles sont ainsi décrites dans l'ouvrage de Hoffmeister et dans le catalogue Heyden¹. Nous avons emprunté à la précieuse collection de M. Georges Bertin les médailles d'argent et de bronze qui figurent sur la planche.

II

Les premières ouvertures faites au sujet de l'ordre westphalien remontaient au mois de juillet 1808. Près d'un an et demi se passa sans que l'Empereur fût connaitre sa décision. On n'en continuait pas moins, à Cassel, à étudier la question; on rédigeait des statuts, on prenait des dispositions financières en vue d'assurer des revenus à l'ordre. Tous ces préparatifs se faisaient dans le plus grand mystère; le chargé d'affaires de France en eut cependant connaissance et il crut devoir avertir M. de Champagny en lui écrivant le 30 octobre 1809 à l'occasion du départ pour Paris d'un courrier extraordinaire : «On assure que M. de Marainville est chargé d'offrir à S. M. I. et R. le grand cordon d'un ordre qu'il serait question de créer en Westphalie. Tout ce qui a rapport à cette nouvelle dignité dont la création est entièrement subordonnée à la réponse de S. M. I. et R. a été tenu fort secret. Il m'a été assuré que la croix était une sorte d'étoile. Il y aura six grands cordons, vingt ou vingt-quatre commandeurs et deux cents chevaliers. Les chevaliers recevront une pension de 250 francs, le commandeur rien. J'ignore absolument le reste². »

Les renseignements de M. Lefebvre étaient, on le voit, assez vagues; mais il était impossible à ce moment d'en savoir davantage. La question ne fut résolue que quelques mois après, au cours de la visite que le roi put faire à l'Empereur.

1. Voir Hoffmeister, *Historisch kritische Beschreibung der hessischen Münzen*, Cassel und Paris, 1857, II, Th. 2. — *Katalog der Sammlung*, v. Heyden (Frankfurt a/M. A. Cahn, Niedenau, 1855), Th. I, n° 770. — *Ehren-Zeichen (Kriegs-Denkzeichen, Verdienst- und Dienstalters-Zeichen) der erloschenen und blühenden Staaten Deutschlands und Oesterreich-Ungarns*, von Hermann v. Heyden, Meiningen, 1897, in-8°.

2. Lettre citée dans les *Mémoires du roi Jérôme*, IV, p. 312.

Napoléon donna alors son assentiment aux projets de son frère et ce fut de Paris même que furent datées les lettres patentes par lesquelles le roi Jérôme créa le 25 décembre 1809 l'*Ordre de la Couronne de Westphalie*¹.

Pour marquer solennellement la reconnaissance du nouvel ordre, l'Empereur en porte, le 31 décembre, les insignes à la messe et à la parade ; et la cour vit, le 1^{er} janvier 1810, paraître avec la même décoration le vice-roi d'Italie, le prince archi-chancelier et le duc de Cadore. Quelques jours après, le 6 janvier, le roi était de retour à Cassel et dès le lendemain il se présenta aux troupes avec le grand collier de son ordre.

III

Quel était alors l'insigne de la nouvelle décoration ? Le dessin soumis à l'Empereur en 1808 (voir le n° I de notre planche), ressemblant trop à la Légion d'honneur, n'avait pas été adopté ; le décret du 25 décembre 1809 ne donne aucune description de la décoration qui ne fut fixée que par le décret du 5 février 1810.

Le décret de 1809 n'avait d'ailleurs fait qu'établir le principe de l'ordre ; celui de 1810 vint l'organiser.

L'ordre de la couronne de Westphalie, divisé d'abord en trois classes, comprit une quatrième classe à partir de 1812² :

1° Les grands commandeurs ou dignitaires au nombre de 10, dont 3 au moins ayant des commanderies avec un revenu de 6,000 à 12,000 fr. ; les autres recevant 2,000 fr. par an. Ils jouissaient des honneurs civils accordés aux grands-officiers de la Couronne et des honneurs militaires rendus au plus haut grade.

2° Les commandeurs, au nombre de 30, recevaient les mêmes honneurs civils que les conseillers d'État et les honneurs militaires attachés au grade d'officier. Leur pension était également de 2,000 fr.

1. Ces lettres patentes, qui sont insérées au *Bulletin des lois* du royaume de Westphalie n° 52 (149), ont paru dans le *Moniteur* du 16 janvier 1810. Elles sont, ainsi que les décrets des 5 février et 25 avril 1810, imprimées dans un petit volume in-4° de 39 pages, sous le titre de : *Lettres patentes de création et statuts de l'ordre de la Couronne de Westphalie*. Cette plaquette n'existe pas à la Bibliothèque nationale.

Il est fait à plusieurs reprises mention de l'ordre de la Couronne de Westphalie dans le *Journal de l'Empire*. Voir notamment les numéros des 15 janvier, 24 février, 1^{er} mars, 18 mars, 13 août, 15 septembre 1810, 3 janvier 1811, 27 avril et 2 mai 1813.

2. Décret du 15 août 1812. *Bulletin des lois* du royaume de Westphalie, n° 28 (133).

3° Les chevaliers au nombre de 300, avec une pension de 250 fr.; ils venaient dans les cérémonies après les préfets; on leur rendait les honneurs militaires attachés au grade d'officier.

4° Une deuxième classe de chevaliers fut instituée par le décret du 15 août 1812. Les chevaliers de 2^e classe, dont le nombre fut fixé à 500, portaient la décoration en argent; leur pension était de 120 fr. par an. Venant dans les cérémonies immédiatement après les chevaliers de 1^{re} classe, ils avaient droit au même costume et aux mêmes honneurs qu'eux.

Chaque classe avait, avec plus ou moins de broderie, un costume pour les jours de cérémonie. L'article 33 décrit ainsi celui des grands commandeurs :

Habit de drap couleur ventre de biche, collet et parements bleu de ciel, broderie en argent sur toutes les boutonnières, au collet et aux parements; veste et culotte blanches; bouffettes aux jarretières et aux souliers; aiguilletes en argent sur l'épaule droite; écharpe de soie blanche à torsades d'argent; toque ou chapeau à la Henri IV; glaive en argent; manteau de velours bleu de ciel à l'espagnole par-dessus l'habit; plaque de l'ordre sur l'habit; le collier de l'ordre par-dessus le manteau.

Les jours ordinaires, on pouvait porter ce costume à l'exception du manteau à l'espagnole, de l'écharpe à torsades d'argent et du chapeau à la Henri IV.

La décoration de l'ordre attachée à un ruban gros bleu moiré, devait, d'après l'article 5, consister en :

Une médaille d'or à jour, surmontée d'un aigle couronné et tenant dans ses serres un foudre avec cette inscription : *Je les unis*.

Le tour de la médaille formé par un serpent se mordant la queue. Dans le champ et dans la partie supérieure, en regard, à droite un lion couronné et à gauche un cheval; dans la partie inférieure et au milieu de deux branches de chêne et de laurier, un lion et un aigle coupés par moitié et réunis sous une couronne, l'aigle tenant un sceptre dans sa serre droite.

Au-dessus du foudre et dans la partie supérieure de la médaille un ruban émaillé en bleu et portant la devise de l'ordre : *Character und Aufrichtigkeit*.

En lisant cette description si compliquée, on ne s'étonne pas que Napoléon ait prononcé le mot que lui ont prêté quelques

auteurs : « Il y a bien des bêtes dans cet ordre-là ¹. » Il y en avait beaucoup en effet, et leur présence s'expliquait difficilement. Aussi fallut-il bientôt, par un nouveau décret, modifier cette description ; la décoration westphalienne devint alors (voir sur la planche le n° II) l'un des plus charmants bijoux qui aient été imaginés pour les chancelleries ².

Aux termes de l'article 2 du décret du 25 avril 1810, la décoration de la couronne de Westphalie était désormais composée :

D'une couronne à huit fleurons d'or sans absides, posée sur un bandeau émaillé bleu, sur lequel sera inscrite, en lettres romaines, en or et dans tout son pourtour, la devise de l'ordre : *Character und Aufrichtigkeit*, ainsi que la date de sa fondation : *Errichtet den XXV Dec. MDCCCIX*.

Sur le fond de la couronne et au milieu poseront un aigle et un lion adossés et couronnés d'une seule couronne. A droite, du côté du lion, sera le cheval de Westphalie ; à gauche, du côté de l'aigle, sera le lion de Cassel. Le tout sera surmonté de l'aigle impériale couronnée et portée sur son foudre ; sur le foudre seront inscrits ces mots : *Je les unis*.

L'anneau qui suspendra la décoration de l'ordre au cordon sera formé par un serpent se mordant la queue, symbole de l'immortalité.

Le revers de la décoration sera absolument semblable, avec cette différence cependant, qu'il y aura sur l'aigle et le lion adossés un écu azuré sur lequel seront les lettres H. N. entrelacées.

Quant à la dotation de l'ordre, elle fut réglée par le décret du 5 février 1810 qu'un décret du 20 du même mois vint compléter.

« Voulant doter l'ordre sans rien distraire des fonds destinés aux dépenses de l'État en y appliquant une partie des biens des chapitres sécularisés qui ne sont pas encore entrés dans la caisse des économats, et en faisant ainsi tourner à une grande utilité publique des revenus qui n'enrichissaient, sans profit pour l'État, que quelques particuliers », le roi avait affecté à perpétuité à cette dotation les biens et revenus de l'abbaye de Quedlinbourg, ceux de la prévôté de Magdebourg, ceux enfin de l'ordre de Malte et de Saint-Jean de Jérusalem.

1. *Le royaume de Westphalie*, par un témoin oculaire, Paris, 1820, in-8°, p. 166 ; voir aussi : Ducasse, *Les rois frères de Napoléon*.

2. On peut voir cette décoration sur le portrait du comte de La Ville-sur-Ilion, publié dans le *Carnet* du 31 mars 1900.

L'établissement créé à Kauffungen pour les filles des membres de l'ordre était entretenu sur ces fonds.

L'ordre étant ainsi organisé et sa chancellerie constituée par la nomination d'un grand chancelier (Le Camus comte de Fürstenstein, remplacé en 1813 par le comte de Bocholtz) et d'un trésorier administrateur général (le baron de Münchhausen et, après lui, le baron de Schülte), il ne restait plus au roi qu'à décerner sa nouvelle décoration.

IV

La distribution des croix de la première promotion se fit le 11 mars 1810 dans une cérémonie solennelle au cours de laquelle le grand chancelier prononça un discours dont nous croyons devoir citer le passage suivant¹ :

... O vous qui avez été jugés dignes de recevoir une distinction qui va proclamer pendant le cours de votre vie les services que vous avez rendus et qui vous érige en un monument animé de la reconnaissance de votre souverain, songez aux obligations qu'elle vous impose.

Vous devenez désormais la première sentinelle de l'État, et l'ordre dont votre roi vous décore vous trace par sa devise l'étendue de vos devoirs : Caractère et loyauté.

Le premier de ces mots vous dit que, quels que soient votre rang et votre profession, vous devez suivre avec fermeté la ligne qui vous est marquée par l'honneur et au bout de laquelle sont groupés d'une manière inséparable le Roi et la Patrie.

Le second est le nom de cette heureuse et franche vertu qui, dans les camps comme dans les stations paisibles de la vie privée, distingue toujours le véritable citoyen et le guerrier courageux et fidèle.

Sur la décoration se voient les armes des principaux États composant maintenant la Westphalie. Elle est surmontée d'un aigle qui paraît les réunir et les mettre à l'abri de ses ailes. Emblème immortel du Chef de la famille auguste que le génie, la victoire, et tout ce qu'il y a de grand et de plus admiré parmi les hommes ont fait asseoir sur le plus beau trône du monde.

Westphaliens ! vous qui lui devez votre existence comme nation, vous n'aviez qu'un nom sans patrie, aujourd'hui elle est créée pour vous et déjà vous allez recevoir la récompense des services que vous lui avez rendus, de ceux qu'elle vous croit capables de lui rendre, du zèle que

1. *Mémoires du roi Jérôme*, IV, p. 371 et suiv.

vous avez témoigné et des talents par lesquels vous devez illustrer son nom et le vôtre.

Prononcez donc avec enthousiasme ce serment d'amour et de fidélité au Roi qui vous honore par l'espérance qu'il a conçue de vous et que le souvenir constant de ce que vous avez fait de bien soit pour lui, pour vous et pour les autres, le garant de votre conduite future.

L'ordre de la couronne de Westphalie ne paraît pas avoir été distribué avec excès. Peu de Français le reçurent ; ils étaient cependant autorisés à l'accepter, l'Empereur lui-même avait invité ses sujets à le porter en leur en donnant l'exemple.

Dès 1810 l'*Annuaire impérial* inséra les noms des Français qui avaient été honorés de l'ordre westphalien ; de 1810 à 1813, la liste n'en est pas longue :

Grands commandeurs. — S. M. l'Empereur et Roi, S. M. le roi Louis, S. A. I. le prince de Borghèse, S. A. I. et R. le vice-roi d'Italie, S. A. S. le prince de Neuchâtel et de Wagram, S. A. S. le prince archi-chancelier de l'Empire, S. Exc. M. le duc de Cadore, le comte Siméon, le général Cavaignac, et Le Camus comte de Fürstenstein.

Commandeurs. — Baron Éblé, général Allix, général Chabert, baron de Boucheporn, M. d'Albignac, M. de La Flèche.

Chevaliers. — Les comtes Perregaux, de Croy, de Contades, de Kergariou, de Lostanges, de Rambuteau, général baron Maupetit, MM. de Pertel, Dumas de Polard, Bonnami de Villemereuil, colonel Du Casse, Pichon, major d'artillerie Marion.

L'ordonnance royale du 19 juillet 1814, confirmée par celle du 28 juillet 1815, abolit en France l'ordre de la couronne de Westphalie qui avait disparu en Allemagne en même temps que le royaume de Jérôme Napoléon.

LE GÉNÉRAL CHARLES DE FRÉGEVILLE

(1762-1841)

Les deux frères Frégeville, tous deux généraux, tous deux députés, offrent l'exemple assez rare de représentants d'une famille d'authentique et vieille noblesse qui embrassèrent sans hésiter les idées de la Révolution et consentirent à la servir, sans renoncer cependant à leurs sentiments royalistes, et qui après avoir, soit sur les champs de bataille, soit dans les assemblées délibérantes, affirmé leur fidélité aux principes nouveaux, purent, sans renier l'ancien régime, servir la République et l'Empire, puis se rallier aux Bourbons, sans forfaiture, sans qu'il leur fût besoin de déroger à un passé jacobin trop éclatant. Modérés toujours, dociles au régime établi, ils servirent loyalement ceux que la France se donna et n'en trahirent aucun.

L'aîné des frères Frégeville¹ ne joua militairement qu'un rôle relativement effacé, et c'est surtout sa participation comme

1. Jean-Henri-Guy-Nicolas de Grandval, marquis de Frégeville, né à Réalmont (Tarn) au château de Fréjeville (*sic*) le 14 décembre 1748, fut mousquetaire le 14 décembre 1764; devint sous-lieutenant dans Orléans-dragons, le 5 octobre 1767; passa aux chasseurs de Normandie, le 17 juin 1770; capitaine de dragons, le 25 avril 1772; chef d'escadron, le 1^{er} mai 1788; lieutenant-colonel du 2^e dragons, le 25 juillet 1791; colonel du 11^e chasseurs, le 29 juin 1792; général de brigade, le 8 mars 1793; général de division, le 15 mai suivant. Il commanda la cavalerie de l'aile droite à l'armée de Dumouriez, à Jemmapes, servit en Belgique, sur le Rhin, passa en juin 1793 à l'armée des Pyrénées-Occidentales, où il se distingua au passage de la Bidassoa, et à Fontarabie, y prenant 132 canons, puis dans la vallée d'Elisondo. Il fut ensuite plusieurs années inspecteur général de cavalerie. Élu député du Tarn au Conseil des Cinq-Cents, le 17 octobre 1795; réélu le 20 avril 1797, il se lia avec Lucien Bonaparte et fut à Saint-Cloud l'un des artisans les plus actifs du coup d'État. Il mourut en 1805.

« membre de la commission des inspecteurs » du Conseil des Cinq-Cents¹, aux préparatifs et à l'accomplissement du coup d'État de brumaire qui le signale à l'attention et lui vaut quelque notoriété.

Le second des généraux Frégeville (Charles-Louis-Joseph) — celui qui nous occupe dans cette notice — a eu une carrière plus brillante que son aîné, sinon dans les assemblées parlementaires, du moins comme officier. Chef de ce régiment de Chamborant-hussards, si célèbre dans les fastes guerriers de l'ancienne monarchie, ami de La Fayette et de Dumouriez, il resta sourd néanmoins aux propositions et aux intrigues de ces généraux, lors de leur désertion toute politique. Bel homme — tel que le représente le portrait que nous reproduisons ici² — homme à bonnes fortunes, distingué par la séduisante Madame de Krüdner, l'amie et l'inspiratrice du tsar Alexandre I^{er}, ses succès de salon égalèrent ses lauriers militaires, s'ils ne les dépassent point.

Né au château familial de Grandval, commune de Paulin (Tarn), le 1^{er} novembre 1762, il servit d'abord sous le prénom de Pierre, celui d'un frère aîné³ qui, nommé cadet en 1775, mourut par accident deux mois après. Charles lui fut substitué par une supercherie assez fréquente à cette époque et dont on pourrait citer maints exemples. Cadet aux dragons le 1^{er} mai 1778, il fut nommé lieutenant aux dragons de Condé (2^e régiment) le 11 juillet 1779, et devint capitaine le 12 juillet 1781. Dès le 24 mai 1785, il passa capitaine de remplacement, et libre alors d'obligations entreprit de nombreux et longs voyages. Il se trouvait à Montpellier au moment de la Révolution et y fut élu commandant de la garde nationale. Le 17 mai 1790, il réprima habilement, dans cette ville, des troubles qui éclatèrent à cette époque dans tout le Languedoc, notamment à Nîmes et à Beaucaire. Cependant, la guerre avec

1. Nom sous lequel on désignait alors les « questeurs ».

2. Ce portrait peint, à ce qu'il semble, dans les premières années de la Restauration par quelque élève de David, se trouve dans la belle collection artistique et napoléonienne de notre confrère M. Paul Marmottan (hauteur : 0^m,65, largeur : 0^m,55).

3. Ce frère était du second lit, fils de Jean de Frégeville, seigneur de Grandval et de Plégades, ex-capitaine de cavalerie, et de Suzanne de Périé; il était né le 27 septembre 1759. Sa mort, assez mystérieuse, ne fut pas constatée par un acte d'état civil régulier, parce qu'il était de religion réformée. On se borne à dire qu'il périt « dans une catastrophe ». Le général de Frégeville ne reprit qu'en 1800 ses véritables prénoms, en avouant la mystification commise.



LE GÉNÉRAL CHARLES DE FRÉVILLE

l'étranger approchait et Charles de Frégeville, ou pour mieux dire Pierre de Frégeville, puisqu'il n'était connu que sous ce prénom, se fit réintégrer dans l'armée, le 20 janvier 1792, comme capitaine au 3^e chasseurs à cheval. Presque aussitôt, le 13 avril suivant, il était promu lieutenant-colonel au 2^e hussards, l'ancien régiment de Chamborant, et c'est avec ce corps qu'il combattit en Flandre, au début des événements. Bien que lié avec La Fayette à qui il paraît avoir dû son grade, il refusa de suivre l'ancien héros de la liberté, lorsque celui-ci, après la journée du 10 août, passa à l'ennemi qui le retint prisonnier. Frégeville s'opposa même énergiquement à ce que le régiment, entraîné par son chef, le colonel Malzan, suivit La Fayette, et il sut maintenir ses hussards dans l'obéissance. En récompense de son civisme, il fut nommé, le 13 septembre 1792, colonel du 1^{er} hussards (ex-Berchiny), mais revint, dès le mois suivant, le 20 octobre, à la tête de ce beau 2^e hussards qu'il venait ainsi de conserver à la République.

Le 2^e hussards avait déjà paru à Valmy ; toujours sous Dumouriez, il servit à l'armée de Belgique, combattit à Jemmapes et à Neerwinden où sa ferme contenance fut remarquée au milieu de la déroute qui s'empara des troupes du général Miranda. Frégeville eut encore occasion de faire montre de ses sentiments patriotiques, quand Dumouriez, imitant La Fayette, tenta d'entraîner son armée à sa suite au camp des Autrichiens. Fidèle au drapeau de la Révolution, comme le fut Davout en ce même jour, Frégeville, initié aux projets coupables de son général, n'y voulut point participer et, loin de passer la frontière derrière Dumouriez et le futur roi Louis-Philippe qu'il devait servir plus tard, il s'en tint strictement à son devoir de soldat et presque tous ses soldats imitèrent son attitude.

Dénoncé pourtant à la Convention, suspect en raison de sa noblesse, de ses relations avérées avec Dumouriez, il fut mandé à Paris, mais il n'eut pas de peine à justifier sa loyale conduite devant le sévère ministre Bouchotte. Général de brigade, le 15 mai 1793, dans la même promotion où son frère aîné était élevé au grade de général de division, Frégeville alla combattre contre les Espagnols, à l'armée des Pyrénées-Orientales, tandis que son frère se distinguait à l'armée des Pyrénées-Occidentales.

Fait prisonnier de guerre dans un combat en Espagne¹, il resta deux ans en captivité dans ce pays, et dut peut-être à cette circonstance de ne point devenir une des victimes de la Terreur. Délivré par la conclusion de la paix en 1795, il vint se fixer à Montpellier où il avait laissé de si bons souvenirs et concourut encore à y apaiser une sédition. Il s'y maria peu après² et fut employé dans la 10^e, puis dans la 9^e division militaire (Hérault et Tarn).

Sa réintégration dans l'armée active se faisait toutefois attendre, en dépit de ses démarches, et l'inaction commençait à peser au bouillant hussard de Jemmapes. Aussi accueillit-il avec joie son élection, le 20 avril 1799, de député de l'Hérault au Conseil des Cinq-Cents, où il allait retrouver son frère qui y siégeait comme représentant du Tarn, leur pays natal. C'était un moyen d'exercer son activité. Son rôle y fut court cependant, puisque six mois après, Bonaparte, retour d'Égypte, s'appuyant sur les Anciens, faisait sauter les Cinq-Cents par les fenêtres de l'Orangerie de Saint-Cloud. Si l'aîné des Frégeville, comme « inspecteur » de la salle, favorisa dans une large mesure l'œuvre de Bonaparte, le général Charles de Frégeville ne resta pas étranger au succès de l'entreprise. Lorsque Lucien Bonaparte qui présidait la séance, fut assailli de violentes clameurs, de cris : « Hors la loi ! », menacé, bousculé, frappé, ce fut Frégeville qui le couvrit de son corps, puis l'emporta dans ses bras hors de la salle des séances, sous la garde des baïonnettes des grenadiers.

Membre de la commission intermédiaire qui, remplaçant les Conseils dissous, elabora et vota la Constitution de l'an VIII, le général de Frégeville fut élu par le Sénat, ou plutôt maintenu, le 25 décembre 1799, comme député de l'Hérault au nouveau Corps législatif.

La vie des camps toutefois lui agréait plus que les travaux des assemblées, et, promu général de division le 28 mars 1800, il

1. L'affaire où Frégeville aurait été capturé n'est pas indiquée ; il est même permis de se demander s'il fut réellement fait prisonnier de guerre, ou si plutôt il ne voulut pas mettre à l'abri, par la fuite, sa personne et ses biens.

2. Frégeville épousa, le 31 octobre 1798 (10 brumaire an VII), Marie-Claire Sicard, née à Béziers, le 10 août 1781, qui lui survécut.

sollicita et obtint, après Marengo, le 3 novembre 1800, l'honneur de servir à l'armée d'Italie où il commanda la cavalerie et assista au passage du Mincio et du Tagliamento. Le 1^{er} juillet 1801, il fut autorisé à rentrer dans ses foyers avec traitement et, le 23 septembre suivant, mis en non-activité. Était-ce pour raisons de santé ?

Commandant de la 9^e division militaire à Montpellier, le 6 mai 1802, c'est là que Frégeville reçut coup sur coup la croix de membre, puis le cordon de commandant de la Légion d'honneur, à la création de l'ordre, les 11 décembre 1803 et 14 juin 1804.

Commandant une division de cavalerie dans l'armée de Masséna, le 19 septembre 1805, il marcha avec celle-ci, en 1806, sur le royaume de Naples, afin d'y installer le roi Joseph Bonaparte. Frégeville se distingua à la prise de Civitella. Appelé à la Grande Armée, près de Napoléon, en 1807, il ne rejoignit que la paix conclue, après Tilsit. Lui sut-on mauvais gré de ce retard, sans doute involontaire, qui ne lui permit pas de prendre sa part de gloire à Friedland ? Quelque autre raison ignorée influa-t-elle sur l'esprit de l'Empereur ? On ne sait, mais, le 6 juillet 1807, Frégeville recevait l'ordre de rentrer en France, et sa disgrâce fut d'autant plus complète que, le 10 septembre suivant, il était placé en non-activité et, le 6 août 1811, admis à la retraite. Il resta, dès lors, jusqu'à la fin de l'Empire sans emploi, sans commandement, même aux jours de l'invasion.

La Restauration vit en lui une victime de Napoléon et s'empressa de le réhabiliter, en le remettant en activité le 4 juillet 1814 et en le nommant chevalier de Saint-Louis, le 8 juillet 1814, et grand officier de la Légion d'honneur, le 27 décembre de la même année.

Il n'en continua pas moins ses services aux Cent-Jours où Napoléon lui confia le commandement de la cavalerie du 2^e corps d'observation à l'armée des Pyrénées. Inspecteur général de la cavalerie à l'armée de la Loire, ne voulut-il pas, comme on l'assure, se plier aux exigences du duc d'Angoulême ? Lui tint-on rigueur au contraire de son adhésion à l'usurpateur ? Quoi qu'il en soit, il fut admis d'office à la retraite, le 1^{er} janvier 1816. Les Bourbons, objet de sa prédilection secrète, n'étaient pas plus

tendres pour lui que Napoléon ; c'est le sort commun aux caractères impartiaux et indépendants.

La Révolution de Juillet 1830 et la résurrection du drapeau tricolore, en le tirant de quinze années de repos et de disgrâce, durent combler d'aise Frégeville, devenu vieux. Il accourut de Montpellier, où il vivait retiré, à la tête d'une délégation pour saluer le roi Louis-Philippe.

Remis en possession de son grade, le 7 février 1831, et rétabli dans le cadre d'activité des officiers généraux, Frégeville resta en disponibilité jusqu'au 1^{er} mai 1832 où il fut de nouveau et définitivement admis à la retraite.

Cependant, le 28 juillet 1835, il chevauchait dans l'escorte du roi, quand, arrivé sur le boulevard du Temple, la machine infernale de Fieschi jeta la désolation et la mort dans le cortège royal. Le vieux maréchal Mortier, échappé au feu de cent batailles, tombait mort sous les balles de l'assassin ; Frégeville s'affaissait sous son cheval frappé de trois blessures.

Ce fut sa dernière manifestation publique et le général Charles de Frégeville s'éteignit obscurément, à Montpellier, le 5 avril 1841.

FÉLIX BOUVIER.

UN RETRAITÉ DE 114 ANS

Il y a quelques années, le *Carnet de la Sabretache* a présenté à ses lecteurs Jean Thuret, engagé le 17 septembre 1716 au régiment de Touraine « où il a servi, depuis ce temps, sans interruption, l'espace de soixante-douze années, comme fusilier, n'ayant jamais voulu d'avancement¹ ». Jean Thuret fut très certainement « le plus vieux soldat en activité de service de la France et peut-être de l'Europe entière¹ » au dix-huitième siècle ; Jean Serres, qui fait l'objet de cette courte notice, fut, probablement, le plus vieux retraitsé de la même époque.

Jean Serres *dit* Printemps naquit le 24 octobre 1695 à Pont-du-Casse, petit village situé à quelques kilomètres au nord-est d'Agen. Enrôlé dans le régiment de Périgord-Infanterie, il assista à plusieurs engagements, notamment à la bataille de Guastalla, le 19 septembre 1734, où il reçut trois blessures. Après vingt-huit ans de service, il quitta le régiment avec le grade de caporal et une pension de retraite de 108 fr., qui, plus de soixante ans après, fut portée à 408 fr. par Napoléon I^{er}, sur la demande de M. Peyre, préfet du Lot-et-Garonne.

A 82 ans, Jean Serres épousa une jeune fille de 22 ans qui lui prodigua la plus touchante tendresse ; le mariage lui réussit : les soins assidus de sa jeune femme, des habitudes de sobriété et une vie calme lui conservèrent une santé parfaite. A l'âge de 111 ans, il avait toute sa mémoire, tout son bon sens et une vigueur phy-

1. *Carnet de la Sabretache*, t. III, p. 266.

sique suffisante pour faire à pied les cinq kilomètres qui séparent Pont-du-Casse d'Agen.

Les événements de la fin du xviii^e siècle et du commencement du xix^e donnèrent un regain de popularité aux vieux soldats ; les jeunes défenseurs de la République entouraient de respect les vétérans des armées de la Monarchie. Jean Serres, déjà populaire parmi ses compatriotes, devint une gloire locale ; on voulut conserver ses traits et un peintre anonyme les fixa sur la toile. Lorsque le vieux Printemps apprit qu'on avait fait son portrait et que ce portrait était à la préfecture, il voulut le voir ; le 3 août 1807, il partit de Pont-du-Casse avec sa femme pour faire une visite au préfet, M. de Villeneuve-Bargemon ; celui-ci le reçut avec bonté et le présenta à M^{me} de Villeneuve et à ses filles qui ne pouvaient se lasser de contempler ce vieillard de 112 ans. Sur sa demande, on le conduisit devant son portrait. « On m'a mal coiffé », dit-il, et, un moment après, il ajouta avec un soupir de regret : « Cela ne changera pas, et moi... ! » Le pauvre homme se voyait vieux, peut-être pour la première fois.

L'observation de Printemps était fort juste ; l'artiste inconnu l'avait coiffé d'un tricorne noir du plus fâcheux effet, enlaidi encore par une cocarde et un énorme nœud tricolores¹.

Quelques mois plus tard, Jean Serres fut présenté à Cambacérès lors de son passage à Agen (17-18 novembre 1807). L'archichancelier voulut bien s'entretenir un moment avec lui, et, quelques jours après, le préfet reçut notification d'un décret daté du 26 novembre qui accordait au vieux soldat une pension de 800 fr. réversible sur la tête de sa femme.

Les honneurs venaient tard pour le caporal de Périgord, mais enfin ils venaient. Le 30 juillet 1808, il fut présenté à Napoléon I^{er} qu'il voulait remercier du brevet de pension qui lui avait été récemment accordé. « Il avait revêtu pour l'audience impériale son vieil uniforme du régiment de Périgord, ceint une longue épée, couvert sa tête du tricorne militaire surmonté d'un panache. Il arrivait appuyé sur le bras de sa femme, suivi d'un groupe

1. Le portrait de Printemps est conservé au musée d'Agen. Le vieux soldat est représenté en buste revêtu de l'uniforme de Périgord-Infanterie.

d'enfants. « Qu'on le fasse avancer », dit l'Empereur. « Dans quel régiment avez-vous servi ? — Dans Périgord. — Avez-vous été à quelque affaire ? — Trois blessures reçues à la bataille de Guastalla. — Ces services ne datent pas d'hier, reprend l'Empereur en souriant, qu'on lui remette cinquante napoléons¹. »

Cette marque de bonté du grand homme ensoleilla les derniers jours de Printemps ; le vieux brave sentait enfin le poids des ans. Le 8 décembre 1809, à l'âge de 114 ans, 1 mois, 14 jours, il s'éteignit doucement dans les bras de sa femme âgée elle-même de 54 ans, et qui, depuis 32 ans, n'avait cessé de l'entourer de la plus tendre affection.

C^t P.-X.

1. Notice adressée au ministre de l'intérieur par M. de Villeneuve. Archives de la préfecture d'Agen.

*Libertà**n. 5234**Direz: 1-70-1003*

*Il buon ordine della
corrispondenza origina-
le che il carteggio riferi-
risce, il numero qui
sopra indicato ripuar-
di un solo oggetto, e
parli a lungo l'estratto*

*Equaglianza*

*Bologna li 15 Novem. An. 2. Repub.
La Direzione Centrale di Finanze
per li Dipartimenti Ultrapadani*

PREMIÈRE DISTRIBUTION

DES DÉCORATIONS DE LA LÉGION D'HONNEUR A L'ARMÉE NAVALE DE L'OcéAN

(23 SEPTEMBRE 1804)

On sait qu'une loi datée du 29 floréal an X (19 mai 1802) institua une Légion d'honneur ayant pour chef le Premier Consul et composée d'un Grand Conseil d'administration et de plusieurs cohortes. Chaque cohorte avait un chef particulier et comprenait des grands officiers, des commandants, des officiers et de simples légionnaires. Tous devaient prêter le serment prescrit par la loi.

Tout d'abord (16 juillet 1802), les militaires titulaires d'armes d'honneur furent répartis entre les 16 cohortes; ensuite, le Grand Conseil établit et arrêta la liste des membres tant civils que militaires de la Légion et la première partie en fut publiée par le *Moniteur* du premier jour de l'an XII; enfin, les premières promotions aux différents grades furent faites neuf mois plus tard, le 14 juin 1804.

Cependant, l'insigne ou décoration qui devait distinguer les membres de la Légion des autres citoyens ne fut déterminé que le 11 juillet 1804. Il ne comporta, à l'origine, que deux classes: l'étoile d'argent ou petite aigle, destinée aux légionnaires, et l'étoile ou aigle d'or commune à tous les gradés de la Légion. La première distribution de ces décorations eut lieu à l'occasion de l'anniversaire de la prise de la Bastille, le dimanche 15 juillet 1804, dans la chapelle des Invalides, après une messe solennelle où le serment fut prêté sur l'Évangile. La seconde distribution fut faite au camp de Boulogne, le 16 août suivant, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'Empereur et la fête eut un caractère exclusivement militaire. Dans les autres armées, où l'Empereur ne commandait pas en personne, les commandants en

8.
9.
11.
11.
11.

chef reçurent les pouvoirs nécessaires pour distribuer les aigles avec la plus grande solennité possible.

L'ordre du jour et le procès-verbal reproduits ci-après permettront, malgré leur laconisme et leur sécheresse, de se figurer ce que fut l'armée navale de l'Océan la journée du premier de l'an XIII, où l'amiral Ganteaume, grand officier de la Légion, remit aux 39 légionnaires, aux 24 officiers et au commandant désignés par le Grand Conseil les aigles que l'Empereur leur avait décernées.

F. R. M.

ARMÉE NAVALE

ORDRE DU 2 VENDÉMAIRE AN 13

L'AMIRAL GANTEAUME, CONSEILLER D'ÉTAT, Grand-Officier de la Légion d'honneur, commandant l'Armée navale Impériale de l'Océan,

Témoigne sa satisfaction sur la bonne tenue qu'il a remarquée à bord des bâtimens, qu'il a inspectés hier avant la cérémonie de la distribution des Aigles d'honneur.

Il a été très satisfait de l'exécution de l'exercice à feu de canon et de mousqueterie, qui a eu lieu pendant la cérémonie.

L'Amiral a ordonné l'insertion au présent ordre du jour, du Procès verbal de cette cérémonie, dont la teneur suit :

AUJOURD'HUI, 1^{er} vendémiaire an 13, les Commandans, Officiers et Membres de la Légion d'honneur, faisant partie de l'Armée navale, convoqués par l'Amiral, à bord du vaisseau *le Vengeur*, s'y sont réunis à 11 heures du matin. Une députation de dix Militaires et de dix Ma-

rins de chaque bâtiment, commandés par des Officiers et Aspirans, s'y est aussi rendue, en conséquence de l'ordre du jour.

Assemblés sur le gaillard d'arrière, la troupe et la députation formant un quarré, les Légionnaires au centre, l'équipage rangé chacun à son poste de combat, à bord de tous les batimens, l'Amiral a prononcé le discours suivant :

« MES CAMARADES,

« Si la France fut toujours distinguée par l'héroïsme de ses guerriers, par les grands hommes qu'elle a produits dans tous les genres ; « si le monde entier la considère à juste titre comme la première de « toutes les Nations, combien ne doit-on pas s'enorgueillir d'être « Français, et quelle gloire n'y a-t-il pas à faire partie de l'élite de « cette grande et illustre Nation ! La distinction honorable que je suis « chargé de vous présenter aujourd'hui, au nom de Sa Majesté « l'Empereur *NAPOLÉON*, vous place sur cette dernière et glorieuse « ligne : donnée par le premier homme du monde, par celui dont les « actions fixent les regards et l'admiration des Potentats et des Peuples, « par le Restaurateur de la véritable liberté, de la gloire, des lois, « des mœurs, de la religion et de l'honneur français ; pouvait-il être « une plus belle récompense de la valeur, des vertus civiles et des « talens supérieurs ? Non, sans doute. Elle atteste à la fois les hauts « faits de nos Guerriers, les services de nos Magistrats, et garantit « leur fidélité et leur dévouement à la Patrie et à l'auguste Empereur « qui nous gouverne.

« L'Armée navale de l'Océan, Mes Camarades, ne saurait être la « dernière à lui témoigner ces sentimens. Jurons donc, sur notre honneur, de nous dévouer au service de l'Empire, et à la conservation « de son territoire dans son intégrité, à la défense de l'Empereur, des « Lois de la République et des propriétés qu'elles ont consacrées ; de « combattre, par tous les moyens que la justice, la raison et les lois « autorisent, toute entreprise qui tendroit à rétablir le régime féodal. « Jurons, enfin, de concourir de tout notre pouvoir au maintien de la « *Liberté*, de l'*Égalité*, bases premières de nos constitutions. »

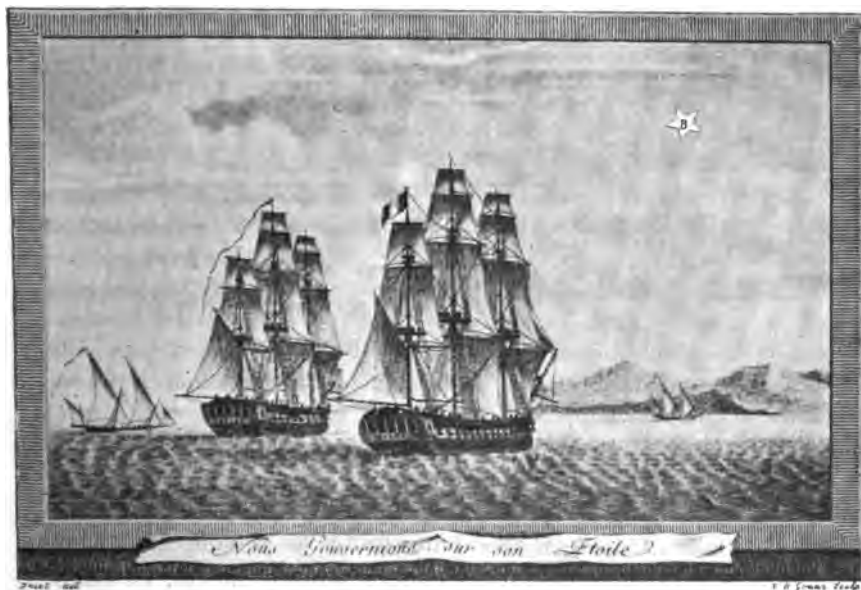
Chacun des commandans, Officiers et Membres de la Légion d'honneur, a dit : *Je le jure*. Aussitôt, le vaisseau amiral et toute l'Armée ont retenti des cris mille fois répétés de : *Vive l'Empereur !*

Le bruit de deux mille coups de canon, celui d'une mousqueterie nombreuse, ont annoncé la distribution des Aigles de la Légion d'honneur, que l'Amiral a faite au Nom de l'Empereur *NAPOLÉON*.

L'Amiral prévient l'Armée qu'il continuera l'Inspection qu'il a

commencée, savoir: les bâtimens de la première escadre le 4, ceux de la seconde le 5, et ceux de la troisième le 6.

*Le Chef de l'État-major général
de l'Armée navale Impériale,
Rⁿ DURANTEAU.*



VIGNETTE DE L'AMIRAL GANTEAUME

LEVÉE FAITE EN FRANCE

POUR LE SERVICE DE LA RELIGION

Par la vénérable Congrégation des Guerres

(1776)

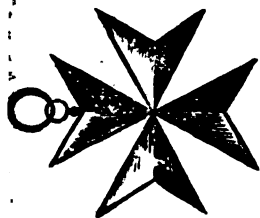
En attendant l'article que nous promet un de nos collègues sur les *Troupes de la Religion* et le *Régiment de Malte*, nous sommes heureux de publier trois documents qu'il veut bien nous communiquer.

Le grand maître de Malte, qui recrutait annuellement en France de 25 à 50 hommes, obtint en 1776 l'agrément du roi pour faire une levée exceptionnelle de 200 hommes, « afin de rassembler auprès de lui des militaires véritablement recommandables par leurs mœurs et leur courage et plus propres par conséquent à partager avec MM. les chevaliers de Malte les soins généreux de la guerre qu'ils font aux ennemis du nom chrétien ».

Ces recrues ne devaient d'abord être composées que d'étrangers, mais, sur l'insistance du grand maître, le roi autorisa l'enrôlement de Français.

Un engagement, dont nous reproduisons le fac-similé ci-après, était signé par les recrues qui arrivèrent en grand nombre ; la vénérable congrégation des guerres avait en effet fait apposer en quelques villes et notamment à Marseille des affiches qui, « par leur énoncé, produisaient la plus vive impression sur les soldats » ; on peut d'ailleurs en juger par le texte suivant :

... A l'égard du climat de l'île de Malte, on y respire l'air le plus pur, on y trouve en abondance toutes les ressources pour les subsistances ainsi que pour les commodités de la vie, et l'hiver qui partout ailleurs détruit les plus beaux lieux de la nature n'y présente au contraire qu'un printemps agréable avec des campagnes couvertes de fruits et de fleurs. Mais, sans nous attacher à décrire tous ces agréments qui sont connus de tout le monde, nous nous bornerons à annoncer aux anciens et bons militaires qui, ne voulant plus porter les armes au service de France, désireront avoir de



ENGAGEMENT.

JE soussigné
après avoir servi
dans le Régiment d
mon intention n'étant pas de continuer mes Services dans les
Troupes Françaises, je me suis engagé de mon plein gré à
Monsieur le BAILLI DE GAILLARD, Procureur - Général, &
Receveur de son Ordre en cette Ville, pour servir dans les
Troupes de la Religion à Malte,
pendant l'espace de six années, à compter de ce
jour, après laquelle époque mon Congé absolu me sera délivré
pour me retirer où bon me semblera, moyennant la somme de
qui me sera payée pour prix de mon

engagement :

L Edit
 de son Mé tier , né à
 Election de
 de
 âgé de
 cheveux & sourcils
 nez
 barbe
 a déclaré être
 Paroisse de
 Province de
 & de
 taille de
 frons
 visage
 fils
 les
 cicatrice
 bouche
 signes

Vu par Nous Commissaire des Guerres , qui avoit de nouveau
 reçu la déclaration dudit
 pas pour le présent porter les Armes au service de France , à
 Marseille , le
 mil sept cent soixante &c

l'emploi dans le régiment des gardes maltaises, que le grand maître leur donnera avec plaisir les préférences et des récompenses proportionnées à leurs services; qu'il les habillera d'un bel uniforme neuf; que leur congé leur sera exactement délivré au terme de leur engagement et qu'enfin, quoique le pays fournisse beaucoup de facilités pour les subsistances, ils auront cependant une paye de huit sous par jour pour le soldat; mais on ne leur propose tous ces avantages qu'aux conditions suivantes :

1° Qu'ils auront servi plusieurs années et sans reproche;

2° Qu'ils déclareront ne vouloir plus rentrer au service de France, attendu que le grand maître, qui est Français, ne prétend point enlever au roi et à la nation de braves soldats qui voudraient encore y porter les armes.

Ceux qui désireront s'engager dans cette troupe choisie n'auront qu'à s'adresser à.....

Les soldats du régiment de Guyenne en garnison dans les forts de Marseille se montrèrent tellement impressionnés par les avantages qu'on leur offrait à Malte que les autorités durent intervenir; de tous côtés d'ailleurs les recruteurs ordinaires se plaignaient du tort que leur causait l'alléchante affiche de l'ordre de Malte. Aussi le roi fit-il ordonner aux agents de la vénérable congrégation des guerres de se borner à annoncer leur levée par un avis moins séduisant. L'affiche suivante fut alors apposée :



A V I S

RECRUES

POUR LE SERVICE

DE MALTE

DE PAR LE ROI

Les anciens soldats qui désirent quitter le service de France volontairement et passer à celui de Malte, après avoir obtenu leurs congés absolus, pourront s'adresser à Monsieur le Bailli de Gaillard, Procureur général, Receveur de son ordre, logé en sa maison près l'église Saint-Ferréol, qui leur donnera de bons engagements pour le temps de six années seulement.

NARRATION HISTORIQUE

DE FRANÇOIS RAGÉ

DÉLIVRÉ D'ESCLAVAGE PAR SIR SIDNEY SMITH EN L'AN VI

*Courrier de Cabinet et de Buonaparte*¹.

Moi François Ragé, soussigné, je naquis à Chambéry, le 30 janvier 1754. J'arrivai à Paris en janvier 1775 : j'entrai au régiment des Gardes suisses en février même année. J'obtins mon congé en 1777.

Rentré à Paris en 1778, j'entrai chez M. le duc de Béthune jusqu'au mois de septembre 1783.

Le 1^{er} vendemiaire an II (22 septembre 1793) j'entrai au Bureau des lois de la guerre, en qualité de commis expéditionnaire. Cet emploi ne me convenait pas, je ne pouvais y rester, en galant homme, me sentant incapable de faire la besogne ; je quittai donc l'expédition des Bureaux, pour me jeter dans une autre sorte d'expédition, je parvins à me faire nommer courrier des armées d'Italie et des Alpes. En cette qualité de courrier, j'ai fait toutes les campagnes d'Italie. Lors de l'expédition d'Égypte, je partis avec Buonaparte de Paris pour Toulon et l'Égypte, galopant toujours à la portière de sa voiture. Quelquefois je prenais le devant : « Mille bougres, ne t'éloigne pas de ma portière ! » me crioit aussitôt Buonaparte : je devais être son ombre.

1. Communication de M. G. Bertin.

Je m'embarquai à bord de la *Justice* : je débarquai en Égypte. Il prit de suite Alexandrie et m'expédia, moi le premier Français, au bout de 24 heures d'Alexandrie pour me rendre en France¹.

Au bout de 28 jours de traversée, je fus fait prisonnier par la frégate turque *la Rhodes* au port d'Estanchio, dans l'Archipel. Je fus conduit de suite aux Dardanelles, j'y restai toujours à bord. Au bout de 50 jours, je fus emmené, chargé de chaînes du poids de 60 livres et enfermé aux bagnes de Constantinople : j'y restai près de 8 mois.

Les Turcs n'y ont conduit que 11 Français, moi y compris, tous censés officiers.

Dans l'intervalle de ces 8 mois, 55 Français, tous officiers, faits prisonniers à Aboukir par Nelson et renvoyés par lui en France, sur leur parole d'honneur, furent livrés et vendus aux Turcs par le bâtiment grec qui étoit chargé de les porter en France.

Conduits au bague de Constantinople où j'étais et bientôt, comme moi, chargés de fers, ils écrivirent à Spencer Smith, frère de sir Sidney Smith, alors ambassadeur de Sa Majesté britannique près la Porte ottomane, pour lui demander élargissement comme prisonniers anglais. Spencer Smith répondit qu'il fallait l'autorisation de Nelson. Ils continuèrent donc de rester prisonniers comme moi.

A cette époque, sir Sidney Smith² parvint à s'évader du Temple : il se rend à Londres, il est nommé chef d'escadre de Sa Majesté britannique près la Sublime Porte.

Arrivé à Constantinople, bientôt les officiers français qui n'avaient rien pu obtenir de Spencer Smith lui adressent les mêmes

1. Le courrier Ragé qui portait la première dépêche de Bonaparte adressée du sol de l'Égypte au Directoire (Correspondance n° 2765) fut expédié d'Alexandrie pour Malte vers le 7 juillet, à bord de la bombarde *la Marguerite* commandée par le capitaine J. Chavon. *La Marguerite* fut prise devant Stancho, dans l'archipel, par une caravelle turque le 5 août. (V. Boulay de la Meurthe, *Le Directoire et l'Expédition d'Égypte*.)

2. Sir William Sidney Smith, né le 21 juin 1764, mort à Paris le 26 mai 1840, commandait en 1796 le *Diamond* chargé de surveiller le port du Havre.

Sidney Smith résolut, le 18 avril, de s'emparer du corsaire français *le Vengeur*, signalé comme faisant un mal terrible au commerce anglais.

L'expédition, d'abord heureuse, manqua par suite de la marée. Sidney Smith fut pris, envoyé à Paris et enfermé au Temple.

Deux ans après, il réussit, grâce à la connivence d'agents royalistes et surtout d'un ancien condisciple de Napoléon à Brienne, Phélippeaux, officier du corps du génie, à s'échapper de sa prison. Sydney Smith arrivait à Londres le 8 mai 1798.

réclamations qu'à son prédécesseur. « Je sens votre position, messieurs, répondit sir Sidney, je n'en écrirai point à lord Nelson : je vais m'occuper moi-même de vous délivrer. »

En effet, quatre jours après, sir Sidney envoie 50 hommes de garde avec un drapeau et près de six officiers chargés de rendre la liberté à tous les officiers faits prisonniers par Nelson : à chaque officier qui sortoit du bagne, on battoit la caisse et l'on faisoit le salut du drapeau. Sir Sidney les fit conduire au palais de France.

Pour moi, témoin de la délivrance des officiers, mes compatriotes, je m'avisai d'écrire à sir Sidney pour lui demander ma liberté comme étant en ma qualité de courier un être passif : demande que j'avais déjà présentée à tous les ambassadeurs. Trois jour après, je reçus la reponse de sir Sidney m'annonçant qu'il alloit travailler à ma délivrance¹.

Le surlendemain, sur les trois heures après midi, sir Sidney vint lui-même avec six hommes de garde et trois officiers du nombre desquels étoit M. le capitaine Wrigh², pour me prendre aux bagnes. Sir Sidney se présente et me fait conduire escorté au palais de France. Le lendemain sir Sidney revint visiter les officiers français au palais de France, et sur le bon témoignage qu'on rendit de moi, alors occupé à lire dans le jardin du palais, sir Sidney daigna aller au-devant de moi : « Je ne viens point, dit Son Excellence, sauver Ragé mais le courier du gouvernement. »

Alors je commençai à rester libre pendant huit jours environ ; après quoi sir Sidney envoya le capitaine Wrigh pour demander aux officiers français, dans le palais de France, leurs noms, leurs grades, etc., dans l'intention de leur délivrer des passeports afin de les faire passer en France sur un bâtiment que sir Sidney avoit

1. Cette lettre de sir Sidney est déposée à l'Hôtel des postes de France, avec le passeport que me donna sir Sidney à Constantinople. (Note de l'auteur.)

2. John Wesley Wright, né à Cork (Irlande), le 14 juin 1769, ancien secrétaire de Sidney Smith, avait été fait prisonnier devant le port du Havre en même temps que le futur amiral.

Il fut fait de nouveau prisonnier le 17 mai 1804 au moment où il venait de débarquer de son vaisseau *Il Vincejo*, prise espagnole, quelques royalistes sur les côtes du Morbihan. Le général de brigade Jullien, préfet du département, l'envoya à Paris, où il arriva le 1^{er} prairial an XII.

Enfermé au Temple, il fut trouvé étranglé dans sa prison le 29 octobre 1805.

La mort de Wright n'a pas pu être définie d'une façon positive. Un fait certain, c'est que quelque temps auparavant il avait jeté au pied de la falaise de Béville, près Dieppe, Georges, Pichegru et quelques complices. Il fut compromis dans le procès.

fait frêter *ad hoc*. Entre tous les Français intéressés à visiter le bâtiment, je dois dire que M. le général Vallongue¹, chef du génie, général très estimé et aimé dans l'armée et M. Chavardeze², chef de brigade, et la plupart des officiers trouvèrent le bâtiment en très bon état. Ils furent aussi très satisfaits des vivres, et, revenu en France, je fus à portée de rencontrer à Toulon et autres endroits presque tous les Français prisonniers qui y avaient été transportés tant de Constantinople que de Caïfa³ : tous furent généralement satisfaits des bâtimens qui les portèrent et des secours qu'ils y trouvaient.

Au bout de quatre jours, tous mes compagnons d'infortune reçoivent en effet leurs passeports : le mien seul n'est pas du nombre.

Déjà je déplorais mon sort, lorsque le capitaine Wrigh vient me chercher au palais de France, me disant d'emporter tous mes effets avec moi : je ne me fis pas prier. Il me conduisit de suite à bord du *Tigre*, vaisseau monté par sir Sidney et alors à l'ancre à la pointe du sérail et je fus recommandé par ce généreux anglais à l'officier de l'équipage.

Ce ne fut que le lendemain que je pus être présenté à sir Sidney. Au moment de son dîner, Son Excellence me fait introduire dans sa chambre : « Vous n'ignorez pas, me dit-il, toute la peine que j'ai eue pour vous tirer du bagne : j'ai fait entendre au Divan qu'on ne pouvoit retenir ainsi prisonnier un courier de Cabinet.

1. Vallongue (Joseph-Secret-Pascal), né à Sauve (Gard), le 14 avril 1763, officier du génie, embarqué sur l'*Arthémise*, coulée bas au combat d'Aboukir, tomba au pouvoir des Turcs qui l'emmenèrent à Constantinople. Lady Smith, belle-sœur de Sidney Smith, et femme de Spencer Smith, ambassadeur anglais, le fit réclamer comme prisonnier anglais. Vallongue fut renvoyé en France sur parole dans le mois de prairial an VII. Général de brigade en date du 4 nivôse an XIV, Vallongue fut tué au siège de Gaëte le 17 juin 1806, en allant reconnaître une position ennemie. Il n'avait que 43 ans.

2. Chavardes (François), né à Béziers (Hérault), le 7 février 1757, soldat au régiment d'Aunis-Infanterie en 1773, tomba au pouvoir de l'ennemi en Égypte étant adjudant commandant à la 22^e demi-brigade légère.

Commandant d'armes à Witepsk, il fut de nouveau fait prisonnier le 3 septembre 1812.

Admis à la retraite le 10 mars 1815, le vieux brave combattit encore dans les rangs du peuple lors de la révolution de juillet 1830 et mourut à Vaugirard le 5 janvier 1833.

3. Entre autres, M. le commandant de bataillon la Guillarmi. (Note de l'auteur.)

La Guillermie (Guillaume), chef de bataillon au 22^e régiment d'infanterie, officier de la Légion d'honneur, né à Lectoure (Gers) le 26 novembre 1777, mourut à la bataille de la Katzbach le 26 août 1813.

Comme vous êtes parti d'Égypte pour vous rendre en France, expédié par Buonaparte, je ne puis que vous faire retourner à votre première destination. Soyez tranquille, il ne vous manquera rien à bord ; je reponds de vous sur ma tête ; j'ai donné des ordres pour cela. »

Le lendemain sir Sidney me dit d'écrire au Directoire ce qui m'étoit arrivé depuis ma sortie de France : ma lettre pour le Directoire étant faite. « Actuellement, ajouta sir Sidney, il vous faut écrire à votre femme, je vous assure sur ma parole que le Directoire et votre femme recevront vos lettres. » Ce que l'événement confirma.

Il était environ une heure du matin ; on leva l'ancre, on mit à la voile pour l'Égypte.

Chemin faisant sir Sidney s'arrêta à Rhodes où il délivra les prisonniers français qu'il prit à son bord. On continua la route jusqu'à Alexandrie. A cette hauteur, on resta à l'ancre trois ou quatre jours... Après quoi, comme je voyais qu'on levoit l'ancre pour continuer la route, je demandai à sir Sidney ce qu'il vouloit faire de moi ; rappelant à Son Excellence qu'elle m'avoit promis de me rendre à l'armée française et que je voyois avec douleur qu'Elle ordonnoit de lever l'ancre. « Vous ne pouvez pas débarquer, répondit sir Sidney à cause des vents contraires et d'autres raisons secrettes. Êtes-vous inquiet ? Vous avez tort. Est-ce qu'il vous manque quelque chose ? Tenez, prenez ma redingotte, mon habit. Voulez-vous du linge, de l'argent ? Je vais vous faire donner tout ce que vous désirez sur ma garde-robe. » Mille remerciemens, sir Sidney, lui répondis-je, vous m'avez donné la liberté qui m'est plus chère que la vie, je ne puis, je ne dois accepter autre chose, je rends grâce à votre bon cœur.

C'est alors que sir Sidney eut la hardiesse de mettre pied à terre vers onze heures du soir à Caïfa près Saint-Jean d'Acre pour reconnoître le pays. Un poste avancé français crie aussitôt sur lui : « Qui vive ! » Heureusement pour sir Sidney qu'il savait le français : « France » répondit-il sans se déconcerter. Il sentit le danger où il se trouvoit, et de suite il se rembarqua.

Cependant on fit voile jusqu'à Saint-Jean d'Acre. Ce fut, je crois, peu de temps après que sir Sidney, d'après le désir du

Grand Seigneur fit semer sur la côte des proclamations par lesquelles il engageoit tous les soldats français à se rendre à son escadre, qu'ils y trouveroient amitié, secours, assistance. Je sais que Buonaparte n'a jamais pu digérer cet expédient qui lui faisoit redouter une désertion complete parmi ses soldats.

Arrivé là, sir Sidney me dit : « C'est ici que j'attends Buonaparte ; je vais bientôt me mesurer avec lui, je m'en vais vous rendre ici à son armée. »

Ce fut là en effet que sir Sidney prit dix vaisseaux français portant des munitions de guerre et de bouche et 300 prisonniers français qu'il fit transporter en France sur un bâtiment dont ils furent satisfaits.

Avant de me faire débarquer à Caïfa, sir Sidney me fit entrer dans sa chambre et me dit : « Ragé, je vous rends à l'armée française, comptez toujours sur ma protection ; je vous ai retiré du bagne de Constantinople ; je n'ai pu vous rendre, selon vos desirs, en France ; j'ai appris à vous connoître, je sais votre nom, je le donnerai à tous les officiers de mon escadre : j'ai sauvé le courrier du gouvernement français à Constantinople. Mais, à l'avenir, que je voie seulement le nom de Ragé écrit parmi les prisonniers, j'irai moi-même vous délivrer partout où vous serez, c'est peut-être moi (que sait-on ?) qui suis destiné à vous rendre un jour à votre pays. »

A tant de générosité, je ne répondis à sir Sidney que par des larmes de joie et d'attendrissement. Sir Sidney me fit en effet débarquer à Caïfa à une lieue de Saint-Jean d'Acre. De là, je fus rendu au commandant français occupant Caïfa. Ce commandant me fait conduire à Saint-Jean d'Acre. J'arrive à la tente de Buonaparte à onze heures du soir.

Buonaparte était couché dans sa tente. Duroc couché en travers de la porte dans la première partie de cette tente. Il se lève et m'introduit chez Buonaparte.

Ragé. — Je vous salue, mon Général.

Buonaparte. — Ah ! c'est toi, Ragé. Hé bien ! Quelle nouvelle à Paris ?

Ragé. — Général, je n'arrive point de Paris, mais du bagne de Constantinople où j'ai été retenu prisonnier depuis mon départ.

C'est sir Sidney qui m'a délivré et qui m'a renvoyé. Voilà des lettres de Lui pour vous, Général.

Buonaparte. — Ce sont des jeux ! (en jettant les lettres de sir Sidney sur son lit).

Ragé. — Sir Sidney a aussi retiré 50 Français prisonniers et enchaînés comme moi aux bagnes et il les a renvoyés en France. Les officiers de son escadre en ont eu bien soin. Je puis vous assurer, Général, que mes compatriotes ont été heureux avec moi de tomber entre les mains de sir Sidney. Que de soins, que d'attentions ! Nous n'avions rien à désirer dans notre cruelle servitude...

Buonaparte. — Tais-toi : ce sont des jeux !...

Buonaparte se tut aussi lui-même et parcourut les lettres de sir Sidney ; puis il continua de me questionner sur toute la conduite de sir Sidney à mon égard et envers les autres Français. Je continuai de mon côté à lui répondre avec franchise et reconnaissance, ne pouvant tarir sur tant de générosité : « Général, ses habits, ses chemises, son argent, il m'a tout offert... »

Buonaparte. — Bah ! Ce sont des jeux !...

Ragé. — Général, de l'argent, s'il vous plaît. Je manque de tout, parce que je n'ai rien voulu accepter. Je me trouvais trop heureux d'être délivré et rendu à mon général. D'ailleurs, c'étoit mon devoir.

Buonaparte. — Tu as bien fait. Pour de l'argent, je n'en ai point. Mais je vais attaquer Saint-Jean d'Acres : sous deux ou trois jours, il est en mon pouvoir, et je te donnerai ce que tu désires.

Ragé. — Je dois vous dire ici, Général, que sir Sidney est si bon, si généreux, pour tous les malheureux sans distinction qu'il a sauvé la vie singulièrement à un jeune officier du 3^e dragons. Voici le fait, Général : « Comme les Turcs massacraient impitoyablement à Saint-Jean d'Acres et faisaient mourir avec atrocité les Français et les chrétiens, en les cousant la plupart jusqu'au col dans des sacs, et les jettant ainsi dans la mer, un jeune officier du 3^e régiment de dragons¹ enfermé à Saint-Jean d'Acres alloit subir le même sort, je l'appris, j'en informai sir Sidney, je priai Son

1. Augustin Delesalle, fait prisonnier en avant de Saint-Jean-d'Acres, le 23 ventôse an VII (13 mars 1799).

Excellence de sauver ce malheureux. Il ne fallut pas le presser longtemps : il s'y employa. La vengeance des Turcs étoit si grande que ce fut avec bien de la peine qu'il parvint à l'arracher des mains des bourreaux, encore ce fut à onze heures du soir et sous un déguisement turc. Il délivra ainsi ce jeune officier, le prit à son bord et lui sauva la vie.

Buonaparte ne répondit rien.

Le lendemain au matin, Buonaparte se promena avec moi entre deux haies que formoit son état-major, assez éloigné de lui pour ne pas entendre ce qu'il me disoit. Il me retint près d'une heure et demie et me fit continuellement des questions sur sir Sidney et sur l'état de la France et de l'Italie, nouvelles dont on étoit sûrement informé à Constantinople.

Buonaparte. — Et le bâtiment sur lequel sir Sidney fit transporter les prisonniers français en France, comment étoit-il ?

Ragé. — En très bon état, Général, il étoit presque neuf : d'ailleurs il a été choisi et accepté par MM. les officiers français faits prisonniers, entr'autres MM. le général Vallongue et de Chavardèze qui l'ont jugé tel et ont été satisfaits de l'état de l'équipage et de la qualité des vivres.

Bientôt Buonaparte approche de Saint-Jean d'Acre, il en fait le siège : mais bientôt aussi sir Sidney soutient vigoureusement l'attaque, le repousse et le bat complètement... tout est mis en déroute. Adieu ma pauvre lettre de crédit sur Saint-Jean d'Acre.

Au moment de lever le siège de Saint-Jean d'Acre, je fus expédié par Buonaparte pour le grand Kaire où je devais toucher de l'argent par ordre de Buonaparte sur une autre lettre de crédit.

Je m'embarque à Caïfa¹ : je fais voile jusqu'à Jafa sans accident : là apparoissent les escadres angloises et turques. De l'escadre angloise s'étaient détachés deux vaisseaux, le *Thésée*² et le *Tigre* que montoit sir Sidney. Ils approchèrent près de Jafa environ à demi-portée de canon. Sir Sidney étoit bien maître de bruler Jafa qui renfermoit alors 4,000 malades. Sir Sidney n'apercevant avec sa lunette que des malades respecta leur malheur et continua sa

1. Sur le Chébek égyptien, la *Fortune*, voir Boulay de la Meurthe : *Le Directoire et l'Expédition d'Égypte*, p. 273.

2. Le *Theseus*, commandé par le capitaine Miller.

route. Sir Sidney fit placer la plupart des prisonniers français blessés dans la chambre même du conseil et leur fit administrer tous les secours dont ils avaient besoin.

C'est ici le cas de dire que de retour à Paris, j'aperçus dans le cabinet et sur la table de Buonaparte une brochure qui ne fut pas très publique et qui avoit pour titre : *Mes 72 heures d'agonie*¹.

Elle était écrite et publiée par ce même officier du 3^e dragons que sir Sidney parvint à soustraire à la cruauté inouïe des infidèles.

Pour moi, montant une galère, je traverse pendant la nuit les flottes anglaise et turque. A la pointe du jour, j'aperçois beaucoup de voiles entre Jafa et Gaza, côté de Syrie : prêt de tomber prisonnier entre les mains des Turcs et des Anglois, bientôt je reconnois le *Thésée*, qui tire un coup de canon : je force le capitaine de la galère qui me portoit de se rendre prisonnier du *Thésée*, plutôt qu'à la flotte turque ce qu'il fit et dont bien il se trouva.

Le *Thésée* envoya une chaloupe avec un officier pour amariner notre bâtiment français. Adieu encore une fois ma pauvre lettre de crédit de Buonaparte sur le grand Kaire.

Je me rends à bord du *Thésée* avec le capitaine français. Le capitaine du *Thésée* me reconnoit : il vient au-devant de moi, me fait bon accueil. Comme le bâtiment français étoit plein de malades et de blessés, sur-le-champ il envoie ses médecins dans notre bâtiment ; il fait tuer un mouton, pain, vin, bœuf, il fait tout distribuer aux malades et aux blessés pour leur soulagement.

Ensuite le capitaine du *Thésée* me conduisit à sir Sidney. Sir Sidney me reconnoît bientôt et me posant la main sur l'épaule, il daigne me combler d'amitiés.

« Mon pauvre Ragé, me dit-il, vous êtes donc mon prisonnier : qu'avez-vous fait de vos dépêches. Sur votre parole d'honneur, parlez !... »

— « Je ne les ai point, lui répondis-je. En honnête homme, je les ai jettées à la mer. »

1. Ragé se trompe, le titre exact est : *Cent heures d'agonie* ou *Relation des aventures d'Augustin Delesalle, sous-lieutenant au 3^e dragons*, par Pierre Villiers, capitaine au 3^e dragons.

A Paris, chez Farre, vendémiaire an IX. In-8°, 18 pages (Bibl. nationale, Lⁿ 27, 5655).

— « Mais que vous a dit Buonaparte de bouche, car on ne confie pas tout par écrit à un courier fidèle ? »

— « Amiral, il ne m'a rien dit. D'ailleurs je ne suis qu'un courier et je ne me mêle point de politique, ainsi je puis concilier mon devoir avec ma reconnaissance. »

Comme le capitaine français remettoit son épée à sir Sidney : — « Je vous crois homme d'honneur, lui dit sir Sidney, je vous laisse votre épée. »

Je me plaignis ensuite à sir Sidney qu'on m'avoit retenu sur le *Thésée* quelques pièces de bouts du Levant. — « Vite une chaloupe, ordonne sir Sidney et six canotiers. » — « Sir Sidney, je ne vois point d'officiers pour me conduire. » — « C'est vous, répartit sir Sidney, qui êtes l'officier : ces six hommes sont à vos ordres. »

J'arrivai au *Thésée* et sur les chaloupes tous mes effets me furent rendus.

Ensuite j'allai me rendre de nouveau à bord du *Tigre*, à bord duquel je restai près de deux mois.

Comme Buonaparte ne pouvoit pas digérer un instant l'expédition des proclamations semées sur toute la côte pour mettre toute son armée en déconfiture : pour user d'une sorte de représailles, Lui faisoit semer le bruit que sir Sidney avoit fait transporter les prisonniers français de Constantinople sur un bâtiment qui devoit faire eau et les submerger tous ; il ajoutoit encore que ce vaisseau étoit chargé de ballots qui devoient apporter la peste en France.

Sir Sidney me disoit donc un jour à ce sujet que Buonaparte n'avoit pas des mêmes procédés que Lui... « Amiral, répondis-je, Buonaparte n'a point oublié vos proclamations semées sur la côte et jusque devant sa tente. »

A Chypre, sir Sidney en employant tantôt la ruse, tantôt la menace trouva moyen de recevoir à son bord des prisonniers français qui s'étoient sauvés d'un bâtiment turc, les cacha, les fit sauver et cacher de nouveau dans un autre bâtiment anglois et parvint à leur rendre la liberté, malgré les recherches et la colère des Turcs. Ce fut aussi à Chypre que sir Sidney sauva toute la légation française. Bientôt sir Sidney fit armer une frégate pour nous faire transporter en France, à charge à nous de mouiller à Palerme, en

nous recommandant très instamment à lord Nelson. Entre Chypre et Palerme, le capitaine, par respect pour la recommandation de sir Sidney, fit relâcher à Syracuse pour nous faire des vivres. C'est alors que sir Sidney me dit avec la bonté qui le caractérise : « Mon cher Ragé, j'ai délivré du bague de Constantinople le courrier du gouvernement français : je vous ai renvoyé en Égypte : aujourd'hui, je veux faire la cour à votre femme : je vais vous renvoyer en France et c'est Ragé que je délivre et que je rends à son pays. »

Pour toute réponse, je baise la main de mon bienfaiteur et garde un profond silence comme abymé de tant de générosité.

Nous voilà donc partis : nous fîmes voiles vers Palerme. Au bout de quinze jours de mouillage à Palerme, voyant qu'on continuait de nous retenir, j'écrivis moi-même à Nelson, lui faisant part de tous les bienfaits dont sir Sidney avait eu la générosité de me combler.

Le lendemain, lord Nelson me fit partir avec tous les Français au nombre de 96 à bord de l'*Économe*, brick anglois qui nous rendit à Toulon, le 1^{er} vendémiaire an VIII.

Dans l'intervalle, Buonaparte arrive à Paris : il fait son rapport au Directoire et honteux d'avoir sauvé si peu de Français de l'Égypte : « Les Anglois, dit-il, ne m'ont rendu de tous les prisonniers français qu'un seul courrier. » C'était de moi dont il parloit alors.

Pour nous, notre quarantaine devant Toulon commença au 1^{er} vendémiaire. La quarantaine terminée, je me rendis à Paris où j'arrivai le 17 brumaire, veille de cette fameuse époque.

Je me présente devant Buonaparte.

Buonaparte. — Comment ! te voilà Ragé ?

Ragé. — Oui, Général.

Buonaparte. — Tu as donc encore une fois été fait prisonnier ?

Ragé. — Oui, Général, par les Anglois.

Buonaparte. — Qu'as-tu fait de mes dépêches ?

Ragé. — Général, je les ai jettées à la mer et sir Sidney me demandant sur ma parole d'honneur ce que j'en avais fait. « J'ai fait mon devoir, lui ai-je répondu, je les ai jettées à la mer. »

Buonaparte. — C'est encore sir Sidney qui t'a fait prisonnier. L'as-tu vu ? Que fait-il à bord ?

Ragé. — Oui, Général, c'est sir Sidney qui m'a fait prisonnier : je l'ai vu : il m'a accueilli et traité avec bonté. Quant à sa conduite il a soin des Français. Foi de Ragé, il est plutôt Français qu'Anglois. Il a le portrait de Pichegru dans sa chambre : il a aussi un almanach républicain dans sa chambre que je lui ai donné. Il vit tout à fait à la française ; il sait tout ce qui se passe en France et à Paris ; il a délivré toute la légation française de Chypre et il l'a faite passer en France.

Buonaparte. — Comment étois-tu avec Lui ?

Ragé. — Fort bien, Général, de toute manière : je n'avois besoin de rien. Sir Sidney m'offroit tout : il allait toujours au-devant de mes désirs ; jusqu'à ses effets, il continuoit de m'offrir tout, et après sir Sidney, je n'ai jamais rencontré d'homme plus loyal et plus généreux que le capitaine Wright qui a toujours eu pour moi mille prévenances.

Buonaparte. — Assez, ce sont tous des coquins...

Je n'avois toujours point d'argent depuis le bagne de Constantinople. Le 18 brumaire au soir, Buonaparte me présenta à son épouse : « Tiens, Joséphine, lui dit-il, voilà Ragé ; le bougre vient du bagne de Constantinople, il m'a été rendu et puis il a été fait prisonnier une seconde fois : mais le drôle étoit bien, il n'a manqué de rien, il étoit avec les Anglois, il est le plus gras de tous les Français qui sont revenus de Saint-Jean d'Acre. »

Le 19 brumaire, Buonaparte m'expédia pour Toulouse : à mon retour, je lui demandai de l'argent : « Tu n'as besoin de rien, me répondit-il, tu étois avec les Anglois. »

Ragé. — Mais, Général, sir Sidney m'a offert de l'argent, j'ai eu la délicatesse de ne point l'accepter comme Français et en qualité de votre courier.

Buonaparte. — Tu as eu tort, il fallait le prendre.

J'employai la protection de sa femme à qui je remis ma demande. « Tiens, mon ami, dit Joséphine à Buonaparte, voilà la demande de Ragé : il désireroit avoir de l'argent, il en a bien besoin. »

Buonaparte. — Il n'a besoin de rien : il a été bien avec les Anglois... Tu as vu, Joséphine, comme il est gras... Sir Sidney a eu soin de lui.

Lors du voyage de Buonaparte à Milan avec Joséphine, plusieurs couriers furent expédiés de Paris, j'étais du nombre. Comme j'étais fort et robuste, j'arrivai douze heures avant les autres : je profitai de cette petite célérité pour prier Joséphine de demander mon arriéré à Buonaparte¹.

« Ah ! répondit-il à sa femme, douze heures avant les autres couriers... le drôle arrive quand il veut, et puis, d'ailleurs, il n'a besoin de rien, il étoit bien avec les Anglois. »

Ce fut à cette époque que Buonaparte se fit nommer Empereur. Je lui demandai ma retraite : il eut mille peines à me l'accorder. Ma retraite obtenue, je ne le vis plus.

Le tout parfaitement conforme à la vérité.

Paris, ce 26 mai 1816.

1. Le fait est qu'ayant été spolié par les Turcs d'argent et d'effets se montant à 6,131 fr., selon certificats, signés des généraux et déposés au bureau de la guerre et en ayant fait réclamation plusieurs fois à Buonaparte directement ou indirectement, il eut si fort à cœur ma loyauté et franchise et surtout ma reconnaissance et mon effusion de cœur dans mes récits, par rapport à la générosité de sir Sidney et des Anglois, que jamais il ne voulut acquiescer à ma demande, qui avait été trouvée juste par mes certificats, le Ministre de la guerre, ses majors généraux et aides de camp — somme qui, sur mes vieux jours et dans mon état d'infirmité me seroit venue fort à propos. (Note de l'auteur.)



LETTRES AU COMTE DE THORENC

1759-1760

(Fin¹.)

LETTRE N° 24.

Au camp sous Cassel, ce 17 septembre 1760².

Nous voilà, mon cher Thorenc, revenus camper à Cassel où est le quartier général de M. le Maréchal ; nous sommes campés : la droite où était celle de M. le maréchal de Soubise ; la gauche finit à Kirchen-Dietmold ; M. le chevalier du Muy, qui a son quartier général à Wallershausen, occupe tout le fond auprès de la cascade ; nos volontaires sont au château de Weissenstein, ayant cinq cents hommes au haut de la cascade ; M. de Clozen est campé avec sa brigade sur la gauche de Kirchen-Dietmold, étant chargé des hauteurs sur la droite de la cascade qui vont du côté de Durenberg où l'on fait des abatis prodigieux et une redoute ; malgré cela on dit ce poste difficile à tenir, il est pourtant diabolique à attaquer. M. Hanic est avec des volontaires dans le village d'Allershausen ; les grenadiers de France et royaux sont derrière M. le chevalier du Muy ; la réserve des gardes en seconde ligne ; leur droite sur Cassel : la cavalerie de l'armée et de la réserve est campée derrière le ruisseau d'Obet et Niderschneven, la droite presque au moulin de la Fulda ; M. de Chabo³ est avec la brigade de Vaubécourt, les dragons de la réserve du Muy et d'autres troupes, campés dans la gorge de Breitenbach qui est sur un revers de la cascade ; M. le prince de Robecque est avec sa réserve à Sandershausen, ayant du monde à Landrevagen ; M. le prince

1. Voir les nos 85 et 87 du *Carnet*, pages 31 et 162.

2. L'armée française avait quitté son camp d'Immenhausen le 13.

3. Chabo (comte de), capitaine dans Crussol en 1748, brigadier le 29 mars 1758 ; maréchal de camp, commande la légion royale jusqu'en 1759, lieutenant-général le 25 juillet 1762.

de Croy¹ est à la maison du chasseur, à Munden, avec quatre brigades d'infanterie, il a avec lui MM. de Saint-Chamans² et de Bézenval³; M. le comte de Lusace est avec toute sa réserve campé la droite à Fridland sur la Leine et la gauche sur Wissenhausen; voilà la position de l'armée. La cavalerie est à la distribution du fourrage dans les villages, on donne douze livres de foin et du grain. Actuellement il faut savoir si M. le prince Ferdinand ou M. le prince héréditaire approuveront tout ce que nous faisons, il y a apparence que nous voilà ici pour quelque temps et savoir si nous garderons la Hesse cet hiver, je crois que cela dépendra beaucoup des événements qui arriveront en Saxe et encore pourrions-nous? M. de Stainville⁴ est dans la communication d'ici à Marburg, il voyage beaucoup, vous avez su ce qu'il a fait il y a quelques jours, c'était M. le comte de Scøy⁵ qui commandait

1. Emmanuel, prince de Croy-Solre, comte de Biren, lieutenant-général et chevalier des ordres du roi, chef de la 2^e branche, né le 23 juin 1718.

2. Le marquis de Saint-Chamans, ci-devant guidon puis enseigne des gendarmes de la garde, brigadier en 1745, maréchal de camp le 10 mai 1748, lieutenant-général le 17 décembre 1759.

3. Le baron de Bézenval, aujourd'hui lieutenant-colonel des gardes suisses, brigadier le 20 mars 1747, maréchal de camp le 1^{er} mai 1758, inspecteur général des régiments suisses et grisons en mars 1762, lieutenant-général le 25 juillet 1762. (État militaire.)

4. Jacques-Philippe de Choiseul, comte de Stainville, né le 24 décembre 1727, à servi dans les troupes de l'impératrice-reine où il a eu successivement le grade de général-major en février 1759 et celui de lieutenant feld-maréchal au mois de novembre suivant. Passé lieutenant-général au service de la France le 18 mai 1760, colonel-inspecteur des grenadiers de France, inspecteur général d'infanterie le 15 mars 1761, maréchal de France le 13 juin 1783.

Après la surprise de Zierenberg le 6, le prince Ferdinand voyant l'armée française éloignée de la Diemel crut pouvoir s'avancer à Medebach. « Le comte de Stainville, chargé de l'observer, fit un mouvement sur lui et l'obligea à se retirer. Le comte de Stainville revint ensuite à Merdenhagen; les ennemis poussèrent sur la communication de Franckenberg à Marburg, un détachement d'environ cinq mille hommes. Le comte de Stainville qui avait reçu un renfort, se mit en marche le 12 pour lui couper la retraite, après avoir envoyé sur Franckenberg un détachement pour engager le général Bulow, qui commandait les alliés, à se replier par sa gauche, direction que le comte de Stainville avait prise lui-même; il rencontra, le 13, les ennemis près de l'abbaye de Schaken et les défit; ils se retirèrent par le comté de Weigenstein. Le prince héréditaire s'était avancé jusqu'à Sachsenberg pour faciliter la retraite de Bulow; il arriva trop tard pour le dégager, et la crainte de se compromettre lui-même le déterminà à se retirer. » (*Opérations militaires du maréchal de Broglie.*)

5. Comte de Scøy Montbeliard, mestre de camp de Languedoc puis du Roi-Dragons en 1748, brigadier en 1758, maréchal de camp le 20 février 1761.

Les dragons du roi et de la Feronnays « avec la cavalerie de la légion royale se portèrent très vivement sur la hauteur occupée par les ennemis, chargèrent la cavalerie qui s'y trouva et la culbutèrent. Le comte de Fersen fut tué dans le choc. Cette charge vigoureuse déposa les ennemis de la montagne escarpée qui appuyait à leur gauche. » (De Bourcet.)

l'avant-garde, et qui s'est distingué ainsi que son régiment, il a fait des merveilles, cela leur est arrivé souvent dans cette guerre, je voudrais le voir pour lui en faire mon compliment. Cette affaire a très bien pris chez M. le Maréchal; M. de Rochambeau¹, avec le régiment d'Auvergne qui n'avait pu joindre, a fait une très belle manœuvre par laquelle il en a imposé à M. le Prince héréditaire, qui voulait porter secours à ce corps; M. le Maréchal en fait beaucoup d'éloges. Nous avons eu trois courriers fort arriérés et un de Strasbourg de perdu, celui-ci a moins d'importance que les autres, ces trois sont arrivés hier. L'aventure de Butzbach est fâcheuse pour ces deux compagnies². Le régiment d'Archiac part le dix-neuf pour aller cantonner du côté de Giessen; Salonet viendra ce soir me voir, le régiment en a besoin, voilà deux campagnes où il fait des merveilles et perd beaucoup. J'ai été me récréer avant-hier en allant passer la journée chez M. de Castries; je vous dirai, mon cher Thorenc, qu'il a dit à quelqu'un, et il ne veut pas que je le sache, qu'il veut absolument me faire avoir une pension. Cet hiver, il a rendu des services au régiment de Bourbonnais, on l'a vu au milieu de grenadiers de ce régiment, à travers le plus grand feu des ennemis, on ne nomme son nom à la réserve qu'avec admiration. M. le Maréchal y vint l'autre jour, fut au-devant de lui lui toucher la main, ils sont très bien, il n'y a que le comte³, qui n'est aimé de personne et fait des tracasseries à son frère, c'est-à-dire le brouille avec tout le monde, c'est bien dommage. Nous passons notre vie à nous promener dans les jardins de

1. Jean-Baptiste-Donatien de Vimeur, comte puis marquis de Rochambeau, capitaine le 23 juillet 1743 au régiment de Saint-Simon cavalerie, incorporé sous le nom d'Archiac dans le Roi-Cavalerie en 1761, colonel le 3 mai 1747 du régiment d'infanterie de la Marche, réformé en 1762 et d'Auvergne le 7 mars 1759, brigadier le 23 juillet 1756, maréchal de camp le 20 février 1761, lieutenant-général le 1^{er} mars 1780, commandeur de Saint-Louis en 1766, grand-croix en 1772.

Il a commandé l'armée du roi dans l'Amérique septentrionale jusqu'en 1783, maréchal de France le 28 décembre 1791.

Commandant de la Légion d'honneur en 1804, mort en 1813.

2. Dans sa lettre du 26 au sujet de la surprise de Zierenberg, le maréchal ajoutait : « Je ne vous en dirai pas autant de M. Decamp, capitaine de Raugrave. Il a été averti à temps par M. de Beaupréau; il s'est laissé surprendre dans Butzbach ayant avec lui deux compagnies; c'est d'ailleurs un sujet très médiocre, pour ne pas dire pis; un exemple ne peut jamais, je crois, être fait plus à propos, il me semble même nécessaire d'annoncer, de la part du Roi, que dorénavant tout officier surpris sera cassé et ne pourra jamais rentrer au service. »

3. Le comte de Broglie.

l'Orangerie ; hier ne m'a-t-on pas fait souper avec des filles que j'ai beaucoup respectées, cela ne vaut rien pour les malades, ma santé est très bonne en ce moment-ci. J'ai demandé un congé pour cet hiver pour me reposer et laisser agir l'armée tant qu'elle voudra ; j'irai vous voir à Francfort, je vous y demande un logement, il ne serait pas juste que je fatigue M. et M^{me} de Lersner, car ce serait abuser de leurs bontés. Ainsi j'espère que vous m'en ferez donner un à portée de chez vous. J'irai bien quelquefois à Darmstadt ; voilà mon projet d'hiver, mais il faut savoir où sera l'armée. Je vous prie de vouloir bien faire agréer par M^{me} la Landgrave les assurances de mon respect, ainsi que M^{me} la comtesse de Hoyme et le général. Ne m'oubliez pas chez M. et M^{me} de Lersner et toute leur société. Adieu, mon cher Thorenc, je vous embrasse.

LETTRE N^o 25.

Au camp sous Cassel, ce 29 septembre 1760.

M. le prince Camille de Lorraine¹, mon cher Thorenc, m'a chargé de faire venir de Francfort un livre intitulé : *Mémoires ou Maximes militaires sur les Grecs et les Romains, par M. Guischart, au service de Hollande* ; ce livre est dédié au jeune statouder, il coûte un louis ; j'ai répondu que je pourrais l'avoir par votre moyen ; en le faisant adresser sous deux enveloppes dont la seconde serait à M. l'intendant pour qu'il ne payât pas de port et la première au prince, ou au baron d'Hastat, son aide de camp, ami de M. Gayot² ; je vous remettrai l'argent quand j'irai vous voir à Francfort ; vous m'en direz le prix, pour que je puisse tout de suite le demander au prince. Salonet est ici chez moi depuis deux jours, son régiment est en cantonnement, et il en a besoin après les pertes qu'il a essuyées ; ils sont au château qui fut la

1. Camille-Louis de Lorraine, né en décembre 1725, ci-devant appelé prince Camille et prince de Marsan en février 1762, marquis de Puyguilhem, comte de Pontgibaud, sire de Pons, lieutenant-général et chevalier des ordres. Sa Majesté lui a accordé, en mai 1764, les entrées de sa Chambre. (Cal. 1765.)

2. Commissaire provincial des guerres.

conquête du fils de M. de Crillon¹ qu'on appelle Spatenberg ; il ne sait pas ce qu'il fera cet hiver, s'il ira en France ou restera au régiment. Ce sera selon l'endroit où ira son régiment, mais je suis sûr que de quelque côté qu'il aille, il ne brûlera pas Francfort. M. le marquis de Castries, qui est parti pour aller commander sur le bas Rhin, a-t-il rempli son projet d'aller souper chez M^{me} la Landgrave ? Il m'assura et me promit d'y aller, si cela ne le détournait que de douze lieues, qu'il ferait passer sa voiture sur Coblenz, et lui en chariot de poste passerait par Francfort ; je lui assurai qu'il le devait par reconnaissance des bontés qu'elle avait pour lui ; il est parti d'ici tout d'un coup ; j'ai passé ce jour-là la nuit chez lui, et le lendemain je l'ai accompagné jusqu'à la hauteur de Verschneven. Étant obligé de me séparer de lui, vous devez être sûr de ma joie de le voir choisi pour une commission de cette importance, car c'est une des plus distinguées. Mais je veux que les troupes lui arrivent bientôt, car il ne peut avoir que des choses fâcheuses tout seul ; on dit qu'il aura un corps de 20,000 hommes, il y en a qui disent que M. de Saint-Germain le joindra pour en prendre le commandement ; cela sera en bonnes mains de part et d'autre, mais le choix que l'on a fait de M. de Castries est toujours flatteur ; il y a eu une grande quantité de monde qui aurait voulu le suivre, il n'y a eu que les chevaliers de Saarsefield² et de Monteil³ ; ce dernier se faisait une fête de voir M^{me} la comtesse de Hoyme ; je le priai de vous dire bien des choses de ma part. Je ne vous manderai rien de nouveau de notre armée ; M. de Chabo a eu un avantage sur le corps hanovrien qui était campé à Velda ; il l'a repoussé et obligé de repasser la Diemel ; on leur a fait une vingtaine de prisonniers et autant de chevaux. Vous avez vu la *Gazette d'Utrecht*⁴ du 19 à l'article de Francfort, qui est bien

1. Louis-Pierre, né le 11 décembre 1742, capitaine aux dragons d'Apchon, colonel aux grenadiers de France 22 mai 1767, brigadier 1^{er} mai 1780, maréchal de camp 1^{er} janvier 1784, député aux États Généraux, mort le 12 mai 1806.

2. Mestre de camp réformé de cavalerie, brigadier le 20 février 1761, maréchal de camp le 25 juillet 1762, lieutenant-général le 1^{er} mars 1780. (État militaire.)

3. Balthazard de Monteil, aide-major général des logis de l'armée du maréchal de Soubise en 1758. (La Chesnaye Desbois.)

4. *Gazette d'Utrecht*, vendredi 19 septembre.

Francfort 13 septembre.

Depuis le 24 août jusqu'au 3 de ce mois il y a eu peu d'événements à l'armée de

impertinente ; la princesse Max me mande qu'elle va dîner chez la duchesse de Saxe à Francfort et va à la comédie ; vous la verrez. Mes respects très humbles à M^{me} la Landgrave et M^{me} la comtesse de Hoyme. Je vous prie de ne pas m'oublier auprès de M. et M^{me} Lersner, ainsi que leur société. Adieu, mon cher Thorenc, je vous embrasse.

LETTRE N° 26.

Au camp sous Cassel, ce 30 septembre 1760.

Par la lettre que je reçois de vous, mon cher Thorenc, du 28 de ce mois, je vois que M. de Castries n'a pas pu exécuter son projet d'aller souper à Francfort, ce qui aurait dû être samedi, 27. J'appris le jeudi, 25, à dîner, qu'il partait¹ ; je fus de suite après

France : en suivre le bulletin jour par jour ce serait donc vouloir s'ennuyer ou ennuyer les autres. Nous nous bornerons à un laconique extrait.

Le 25 août, du côté de Zierenberg, on en vint aux mains entre les gardes folles du prince héréditaire de Brunswick et celles du chevalier du Muy. Le 2 septembre, les ennemis avaient transféré leur camp à Buhne sur les hauteurs de Warburg. Le maréchal de Broglie ordonna un fourrage à la portée de leurs canons. Ce fut le prince de Condé qui s'en chargea. Il se mit à la tête des grenadiers royaux et de ceux de France, de 800 cavaliers et de 600 de nos fantassins. La droite de sa chaîne fut établie au-dessus de Hume à la droite du bois et la gauche vis-à-vis les débouchés de Hieder-Meissen et de Liebenau ; vers 2 heures, 800 maîtres des alliés, quelques fantassins débouchèrent par les bois du côté de Geismar, s'avancèrent dans la plaine avec du canon pour troubler le fourrage.

Le comte de Schomberg et le chevalier de Jaucourt les chargèrent avec succès et les menèrent battant jusqu'à l'angle des bois. Le fourrage fut fait et sans trouble.

1. Le maréchal de Belle-Isle (ministre de la guerre) voulant faire rentrer en France les régiments qui avaient le plus souffert au combat de Warburg et pendant la campagne, faisait avancer, vers le Bas-Rhin pour les remplacer, 18 bataillons et 8 escadrons partagés en 2 divisions, qui devaient arriver à leur destination du 10 au 12 octobre. Les ennemis commençaient à envoyer par l'évêché de Paderborn des troupes dans cette partie. Le maréchal de Broglie fit partir le marquis de Castries de Cassel le 26 pour aller commander sur le Bas-Rhin ; deux brigades de cavalerie se mirent en même temps en marche pour s'y rendre. Le maréchal, ne pouvant plus douter des projets du prince héréditaire de Brunswick, détacha le 30 une brigade de cavalerie et une d'infanterie commandées par le marquis d'Auvet, qui eut ordre de se rendre à Hachenbourg..... Le marquis de Castries avait ordre de faire entrer 8 bataillons, de 18 venus de France, dans Cologne, Düsseldorf et Wesel et avec le reste de tenir la campagne. Si les ennemis se décidaient à faire passer le Rhin à un corps considérable, il devait alors se faire joindre par celui du marquis d'Auvet..... Il avait ordre de faire rentrer dans les places tous les effets du roi et de retirer les petites garnisons du Rhin, telles que celles de Cleves. Si les alliés opéraient avec des forces trop supérieures aux siennes, il lui était prescrit de retirer à la gauche du Rhin tous les bateaux. Si les alliés tentaient une entreprise considérable sur Wesel, Düsseldorf ou Cologne, le maréchal de Broglie se disposait à faire passer successivement des renforts au marquis de Castries. (*Opérations militaires du maréchal de Broglie.*)

chez lui, j'y couchai, et le lendemain je l'accompagnai jusqu'à Oberschneven; comme je crus qu'il passerait à Francfort, j'imaginai que vous le verriez avant que vous n'eussiez reçu ma lettre, je chargeai seulement le chevalier de Monteil de vous embrasser de ma part, et je vous écrivis le lendemain; vous devez avoir reçu ma lettre. Son départ est une commission des plus flatteuses; il va prendre le commandement des troupes qui viennent de France pour s'opposer au corps de 15,000 hommes que les ennemis ont fait marcher dans cette partie-là. Je ne sais pas encore comment il a obtenu cette commission, si c'est par le choix de la cour, ou par M. le maréchal de Broglie; de quelle part que ce soit, elle est très flatteuse; je ne regrette qu'une chose, c'est de ne pas l'accompagner. Il est parti aujourd'hui la gendarmerie, la brigade de Royal étranger, cavalerie, et celle de Rouergue, sous les ordres de M. d'Auvet¹, lieutenant général, et MM. de Cursay² et de Lugeac, maréchaux de camp; ces troupes vont à Hachenburg, et de là, vraisemblablement, se porteront sur le bas Rhin, si le besoin l'exige. Les raisonnements sont grands, les uns veulent que M. de Castries ait été choisi par M. le maréchal de Broglie, pour empêcher de voir revenir M. de Saint-Germain; d'autres disent que cela ne l'empêchera pas d'en venir prendre le commandement, et que M. de Castries, premier lieutenant-général de M. le Maréchal, sera indépendant, si ce dernier vient commander; *il est fâcheux qu'il faille des considérations et que l'on n'aille pas toujours au bien de la chose.* A l'égard de ce que vous me dites de Cassel pour cet hiver, il paraît que l'on veut faire l'impossible pour le garder si l'on peut, mais j'ai de la peine à croire que Francfort soit le quartier général; il me paraît trop loin. On parle que vous pourriez bien y avoir le régiment du Roi; en tout cas, vous y aurez notre pays Meyronnet³; tout cela n'est que des on-dit; je n'ai pas entendu parler du général qui y doit commander; je m'informerai de ce que vous me mandez, et je vous ferai savoir ce que

1. Auvet (marquis d'), né en 1745, brigadier le 10 mai 1748, maréchal de camp le 17 décembre 1759, lieutenant-général, exact dans l'exécution des ordres qu'il reçoit, scrupuleux, mais trop inquiet. (D. G. Pajol, t. IV, p. 88.)

2. Marquis de Cursay, capitaine de carabiniers, colonel de Tournaisiens en 1747, brigadier en 1748, maréchal de camp le 25 août 1749.

3. A été lieutenant-colonel du régiment du roi infanterie, brigadier le 10 mai 1748, maréchal de camp le 20 février 1761.

j'en aurai appris ; j'ai voulu aujourd'hui répondre tout de suite à ce que vous me demandiez au sujet de M. de Castries. Je savais que la princesse Max devait aller à Francfort, elle me l'avait mandé ; je suis bien reconnaissant de son souvenir pour moi, j'espère pouvoir lui aller faire ma cour cet hiver, si on veut m'accorder le congé que j'ai demandé. Le landgrave, l'année passée, me fit dire qu'il me ferait donner un logement, et je vois qu'il se souvient toujours de moi ; je serais bien heureux si je mérite les bontés que l'on me témoigne dans cette cour, personne au monde ne leur est plus sincèrement attaché que moi ; j'espère, mon cher Thorenc, si ce congé a lieu, que j'aurai le plaisir de vous embrasser et vous convaincre de mes sentiments d'attachement inviolable pour vous. M. de Castries m'offre un logement à Paris, M. du Luc aussi, ainsi qu'à Salonet, qui est parti ce matin d'ici où il était venu de son cantonnement passer quelques jours avec moi ; avec toutes ces offres, je n'irai pas en France encore de cette année.

Je vous prie de faire ma cour à M^{me} la Landgrave.

LETTRE N^o 27.

A Cassel, ce 13 octobre 1760.

M. le prince Camille, mon cher Thorenc, a reçu son livre bien conditionné ; il vous en remercie et moi aussi, j'en ai touché un louis, ainsi que de celui de M. d'Asfeld¹ ; je vous suis redevable de deux louis, que je vous remettrai, quand j'aurai mon congé. Mais j'en désespère, on dit que les majors n'en auront point ; j'ai cependant besoin de repos. Eh bien ! voilà M. de Castries au moment de donner une bataille en chef ; les ennemis ont commencé le siège de Wesel, et M. de Castries aura demain la plus grande partie de ses troupes rassemblée, avec laquelle il va marcher tout de suite, et compte pouvoir joindre les ennemis le 16 et décider la chose ; je suis sûr que la manœuvre sera faite avec intelligence et volonté ; je crains qu'il ne s'expose trop, j'en parle comme une

1. Bidal d'Asfeld, Claude-Étienne, marquis d'Asfeld, mestre de camp d'un régiment de cavalerie et d'un de dragons, brigadier en 1745, maréchal de camp le 10 mai 1748.

maîtresse de son amant et non comme un militaire ; il a avec lui MM. d'Auvet, de Maupéon¹ et de Ségur pour lieutenants-généraux ; MM. de Cursay, de Soupire, d'Aubigny, de Roquépine, de Bissy, de Wurmser et de Thiers, il y en a là qui le seconderont bien, il est aimé et le talent y est. M. le Maréchal paraît avoir la plus grande confiance en cette opération ; je vous assure que je resterai de garde tout le 18 et la nuit chez M. le Maréchal, pour attendre des nouvelles du courrier ; d'ici cinq à six jours, nous devons avoir de grandes nouvelles ; cette entreprise du siège de Wesel est bien extraordinaire ; Dieu veuille que M. le marquis de Castries les en punisse ; je voudrais bien être de la partie, mon cher Thorenc, et vous aussi, j'en suis sûr. Il n'y a rien de nouveau dans ce moment-ci ; hier les ennemis ont fait une réjouissance, on ignore encore la raison. Vous savez que M. de Saint-Chamans ne commandera pas cet hiver à Francfort ; il l'avait désiré et la landgrave l'avait demandé à M. le Maréchal, qui a répondu que cela ne se pouvait pas ; ce sera je crois M. des Salles ; ne dites mot de tout cela, car je ne saurais plus rien. On parle encore diversement, si l'on gardera Cassel ou non ; je crois que cela dépendra des événements du Bas-Rhin ; ce pays-ci est bien épuisé. Adieu, mon cher Thorenc, je vous embrasse de tout mon cœur. Les nouvelles qui viennent d'arriver du Bas-Rhin sont bonnes. M. de Castella² dit qu'il est entré 400 convalescents qui doivent faire le ser-

1. ¹ Louis-Charles-Alexandre, marquis de Maupéon, capitaine, ensuite colonel au régiment de Bigorre en 1740, licencié en 1762, brigadier en 1746, maréchal de camp le 10 mai 1748, lieutenant-général le 17 décembre 1759.

² M. le chevalier de Soupire, lieutenant de la Marche le 1^{er} février 1703, capitaine, puis major du régiment de cavalerie de Toustain, incorporé en 1719 et 1742. Il a servi dans l'état-major de l'armée, brigadier en 1748, maréchal de camp en 1756, il a servi dans l'Inde jusqu'en 1760 et en Allemagne jusqu'en 1763, lieutenant-général le 25 juillet 1762.

³ Comte d'Aubigny, dragon, brigadier en 1748, maréchal de camp en 1758, lieutenant général le 25 juillet 1762.

⁴ M. le marquis de Roquépine, colonel de la Marche-Prince en 1744, de royal comtois et brigadier en 1748, maréchal de camp le 23 juillet 1756, lieutenant-général le 25 juillet 1762.

⁵ Claude de Thiard, comte de Bissy, ci-devant enseigne de la 2^e compagnie des mousquetaires, brigadier en 1748, maréchal de camp le 10 février 1759, lieutenant-général le 25 juillet 1762.

Son frère : Charles-Claude, comte de Thiard, ci-devant capitaine-lieutenant des cheval-légers dauphin, brigadier le 10 mai 1748, maréchal de camp le 19 avril 1760, lieutenant-général le 25 juillet 1762.

² M. de Castella, Suisses, brigadier en 1745, maréchal de camp en 1748, lieutenant-général le 17 décembre 1759.

vice de grenadiers, que tout ce qui est français dans la place, vivandiers et domestiques ont demandé des armes et qu'ils se défendront ; cela fait qu'il y a 4,000 hommes, de bons ingénieurs et de bons officiers d'artillerie ; M. de Castella dit qu'il peut se défendre deux mois.

LETTRE N° 28.

A Cassel, ce 18 octobre 1760.

J'ai reçu hier, mon cher Thorenc, une lettre de la princesse Max qui me mande qu'elle vous écrit pour lui retirer un ballot que je lui envoie par les voitures de l'artillerie ; elle le croit déjà parti, mais véritablement il ne partira qu'aujourd'hui ; il est adressé à M. Lemire, garde-magasin de l'artillerie, qui demeure au Canon d'Or à Saxenhausen ; d'ici huit jours vous pourrez l'envoyer chercher. La princesse Max me mande toute la belle réception qui lui a été faite à Francfort et vos politesses pour elle. J'attends mon congé pour vous aller voir ; M. de Beuvron me permet d'en profiter cette année ; j'aurais voulu avoir la permission de rejoindre M. de Castries ; en ce moment vous savez de ses nouvelles aussi tôt que nous ici. Je ne bouge pas de chez M. le Maréchal ; hier au soir il eut la bonté de me dire que M. de Castries avait enlevé Rhinberg l'épée à la main, qu'il y avait reçu un coup de fusil dans ses habits ; voilà pourquoi je crains les attaques avec lui ; on dit que celle-ci a été faite par les Fischer ; mais quoi, mon cher Thorenc, M. de Castries attaque à leur tête, ceci ne devrait pas être, c'est trop s'exposer, mais lui est intrépide ; il devrait songer à tous ceux à qui il est nécessaire. M. de Stainville est allé faire une course dans le pays d'Halberstadt¹ et de Brunswick ; il faut qu'il

1. Le maréchal de Broglie avait détaché le comte de Stainville avec 2,000 chevaux pour lever les contributions dans l'électorat de Hanovre, les duchés de Brunswick et de Wolfenbutel, et la principauté de Halberstadt. Le duc de Wirtemberg s'approchant de Bernbourg, sur la haute Saale, occupait les Prussiens et facilitait ainsi l'entreprise du comte de Stainville..... Le détachement français remplit heureusement sa mission et revint par la Saxe et la Thuringe avec des contributions en argent, des otages pour celles qui n'étaient pas payées et des dépêches importantes du roi de Prusse à ses ministres relatives à la diversion que les alliés avaient entreprise sur le Bas-Rhin. (*Opérations militaires du maréchal de Broglie.*)

revienne à temps pour que les ennemis ne lui fassent pas tort. Il n'y a aucune nouvelle, on mine les fortifications de la ville, il n'est pas encore décidé si on la gardera ou non. Adieu, mon cher Thorenc, je vous embrasse de tout mon cœur. Nous venons de recevoir un courrier des vivres qui apporte la nouvelle que M. de Castries a battu les ennemis. Son courrier n'est pas arrivé encore, jugez de ma joie.

LETTRE N° 29.

Ce 19 au soir.

Je vous envoie copie de la lettre de M. le marquis de Castries, arrivée ce soir, à M. le Maréchal ; vous jugerez de ce qu'il a fait et de sa sagesse ; je ne parle pas de ma joie, vous n'en doutez pas. Je vous prie d'envoyer tout de suite cette lettre à Darmstadt, je ne peux leur écrire ; la chose est encore mieux que M. de Castries ne la mande. Adieu, mon cher Thorenc, je vous embrasse de bon cœur, car je suis bien content.

L'ENFANT.

« M. le Prince héréditaire m'a prévenu ; il est venu m'attaquer, une heure avant le jour, dans le camp que j'occupais en arrière de l'abbaye de Clostercamp ; les brigades d'Auvergne, d'Alsace, de la Tour du Pin et de Normandie, qui ont soutenu à elles seules pendant quatre heures les efforts de toute l'infanterie ennemie, ont fait des prodiges de valeur ; elles sont écrasées et je ne pourrai avoir l'honneur de vous en envoyer le détail que dans quelques jours ; j'ai passé le canal de Rhinberg et suis en avant d'ici ; M. de Chabo, qui gardait cette partie-ci, en a débouché lorsque les ennemis se sont retirés ; il a porté ses postes jusqu'auprès de Buderich, j'en profite pour faire descendre des bateaux qui étaient à Orsoy jusqu'auprès de Buderich, pour y embarquer cette nuit Bouillon et Vierzet. J'espère que de Boiclaireau¹ y sera entré cette nuit dernière avec 600 hommes, dont 200 d'artillerie, moyennant

1. M. de Boiclaireau a été lieutenant-colonel du régiment aujourd'hui Beaujolais, brigadier le 7 décembre 1759, maréchal de camp le 25 juillet 1752. (État militaire.)

quoi, dans tous les cas, Wesel est en sûreté. Si les ennemis sont encore en deçà du Rhin et que mes quatre bataillons n'aient pu entrer dans Wesel, je les attaquerai. M. de Ségur est prisonnier et blessé légèrement, M. de Wangen¹ l'est beaucoup plus grièvement, MM. de la Tour du Pin et de Péreuse ne le sont pas dangereusement. Je ne pourrais trop me louer des commandants des corps et des officiers généraux ; MM. de Bézénval, de Wurmser et de Rochambeau ont été dans le plus grand feu pendant l'affaire et se sont conduits avec distinction. MM. de Bronouki et de Saint-Prié sont arrivés comme elle commençait et m'ont été très utiles, je m'en suis beaucoup servi. Il est impossible d'être d'une plus grande valeur, j'aurai l'honneur de vous envoyer ces jours-ci un étendard qui a été pris.

Je vais envoyer un de mes gens à M. de Belle-Isle pour le tirer d'inquiétude sur cet événement-ci. Très flatté que vous fussiez content de ma conduite, je n'ai pas le temps d'entrer dans un plus grand détail. Du 16, à 9 heures du soir, au camp de Rhinberg ; j'étais campé la veille à Causbrock. »

LETTRE N° 30.

A Cassel, ce 8 novembre 1760.

J'ai reçu, mon cher Thorenc, votre lettre du 29 octobre, j'ai celle que vous m'envoyez pour M. de Wurmser, je la garde bien précieusement comme vous me le mandez, et je ne veux pas qu'elle coure car elle peut renfermer des choses précieuses, je m'informe tous les jours s'il arrive et on n'en sait rien.

1. 1° Le baron de Wangen a été colonel-commandant du régiment d'Alsace, brigadier le 1^{er} janvier 1748, maréchal de camp le 20 février 1761, lieutenant-général le 1^{er} mars 1780. (État militaire.)

2° M. le marquis de la Tour-du-Pin, colonel du régiment aujourd'hui Béarn en 1746, brigadier le 22 juillet 1758, maréchal de camp le 20 février 1761. (État militaire.)

3° Le marquis de Péreuse, colonel de Blaisois en 1735, brigadier en 1744, maréchal de camp en 1748, lieutenant-général le 15 janvier 1758 en récompense de sa belle défense de Marburg en 1757.

J'ai touché pour vous, mon cher Thorenc, voici le décompte :

De MM. le prince Camille et d'Asfeld, deux louis . . .	48 [#] 00 s.
De MM. de Lameth et de Vargemont ¹ , en argent . . .	61 17
Total	109 [#] 17 s.

M. de Caraman² doit me remettre 29[#]13 s. Mais je n'en ai pas entendu parler. Je vous demanderai de faire une commission dont M. de Saint-Chamans m'a chargé, ceci augmentera ma dette que je vous porterai moi-même, ce sont trois livres : 1° *Les Mémoires militaires*, par M. Guischard, les mêmes que ceux de M. le prince Camille ; 2° *l'Histoire du czar Pierre*, par M. de Voltaire, c'est-à-dire la nouvelle qui paraît, et la nouvelle édition de *l'Histoire de Brandebourg*. Si vous voulez, adressez le tout à M. de Mesplet, contrôleur de la poste de France à l'armée, cela ne coûtera rien de port. J'espère avoir bientôt mon passeport, mais M. le Maréchal est très difficile sur les états-majors, nous sommes gens de conséquence. On a reçu aujourd'hui la nouvelle, par M. le duc de Wirtemberg³, que le roi de Prusse, ayant voulu attaquer M. de Daun dans son camp de Torgau, avait été battu et qu'il s'est retiré. Ici il n'y a que l'évènement de Göttingen⁴ qui nous tient en suspens, on croit que tout sera fini du 18 au 20 et alors nous aurons espérance d'aller dans nos quartiers. M. le Maréchal a reçu un courrier de M. de Belle-Isle il y a trois jours, par lequel il lui mandait que le Roi enverrait l'état des officiers généraux qui seront employés cet hiver et qu'il désignerait les lieux où ils seraient

1. M. de Vargemont a été colonel de légion, brigadier le 3 janvier 1770, maréchal de camp le 1^{er} mars 1780. (État militaire.)

2. Riquet ou Riqueti-Caraman, originaire de Provence et de Toscane, auparavant Victor-Maurice comte de Caraman, seigneur de Roissi, Albiac et du canal de communication des deux mers, maréchal des camps et armées du roi, premier gentilhomme de la chambre du roi de Pologne, né le 16 juin 1727.

3. Charles-Eugène, duc de Wirtemberg, comte de Montbéliard, sur les frontières de Franche-Comté, seigneur de Thubingen, feld-maréchal des armées de l'empire et des troupes du cercle de Souabe, né le 12 février 1728.

4. Le 2, le maréchal alla à Göttingen : il avait remarqué la situation avantageuse de cette ville, propre à renfermer une garnison considérable et à soutenir un siège, pourvu qu'on en perfectionnât les chemins couverts, qu'on les fraisât de palissades et que l'on construisît des ouvrages extérieurs. Göttingen devenait une excellente tête de quartiers au moyen de ces réparations, que le maréchal alla faire commencer, il avait calculé qu'elles exigeaient dix-huit jours pendant lesquels il n'avait rien à craindre des alliés. (*Opérations militaires du maréchal de Broglie.*)

destinés. Cela ôte ici la liberté de les placer comme on voulait, ceci a donné beaucoup d'humeur et il me semble que la cour a tort, ce n'est pas pour le bien de la chose ; ce même jour le timbre des lettres de M. de Castries marquait : Réserve de Castries, cela fit encore de la peine et donna de l'humeur, ne parlez pas de tout cela, mais c'est très vrai. Adieu mon cher Thorenc, je vous embrasse.

Mes respects, je vous prie, à M^{me} la Landgrave. Le régiment du Roi-Dragons va auprès d'Hanau en quartiers d'hiver.

LETTRE N^o 31.

A Cassel, ce 22 novembre 1760.

J'ai reçu aujourd'hui, mon cher Thorenc, votre lettre du 19 ; enfin j'ai mon passeport et je pars dès que je pourrai avoir des chevaux de poste, marchandise très rare dans ce pays-ci. Je passe par Hirschfeld pour voir le régiment qui est aux alentours et de là j'irai vous joindre ; je me flatte, à moins d'accident, de vous embrasser avant la fin de ce mois, car dans cette saison et avec les chemins tels qu'ils sont, on sait quand on part, mais non quand on arrive. Toutes les troupes ont l'air d'aller dans leurs quartiers d'hiver, les ennemis semblent vouloir faire des mouvements du côté de Göttingen, que l'on dit être en très bon état ; aujourd'hui on a vu paraître des leurs du côté de Münden et en conséquence les grenadiers de France qui devaient aller dans leurs quartiers ont eu ordre de rester. Il est sûr que ces quartiers d'hiver peuvent être épineux, la saison et le mauvais temps nous ont bien servis jusqu'à présent, mais gare la gelée. C'est M. Des Salles¹ qui va commander à Francfort, ce dont il n'est pas fort aise à cause de la cherté. Vous aurez les Deux-Ponts pour garnison. Ce que vous me mandez du prince Henri a été un bruit qui a couru ici, mais on n'en parle plus. Les Saxons et M. le comte de Lusace vont du côté de Trefurt, je trouve que nous tenons bien du pays

1. Claude-Gustave, marquis des Salles, colonel en 1738 du régiment des Landes, incorporé dans Haynault, d'Artois en 1743, de Champagne et brigadier en 1745, maréchal de camp le 10 mai 1748, lieutenant-général le 17 décembre 1759.

et bien près de l'ennemi ; les subsistances sont bien difficiles, au point que l'on ne vit ici qu'au jour le jour et que M. le Maréchal ainsi que tous ceux qui restent au quartier général renvoient partie de leurs chevaux en arrière et ne gardent que leurs chevaux de monture ; je vous dirai bien des choses quand nous serons ensemble. Adieu, mon cher Thorenc, je vous embrasse de tout mon cœur.

LETTRE N° 32.

Ce 13 décembre 1760.

J'ai été hier, mon cher Thorenc, chez le divin Seekatz, je l'ai trouvé faisant deux tableaux pour votre hôte, qu'il doit lui porter un de ces jours. A l'égard de vos douze mois, ils ne sont pas seulement commencés, quand je lui en parlai il me parut qu'il ne voulait les commencer qu'après son voyage de Francfort ; votre ami Seekatz devient un homme considérable, mais il a tort en sa conduite vis-à-vis le prince Georges qui, par considération pour vous, voulait lui faire avoir quelques douceurs du landgrave, il lui dit qu'il s'y emploierait volontiers. Le prince lui envoya le frère de M. Cremer auquel il répondit mal, ceci n'empêcha pas M. Cremer de rédiger un placet ; quand le prince Georges fit dire à Seekatz de le lui donner, qu'il l'appuierait auprès du landgrave, celui-ci répondit qu'il ne voulait rien demander, il trouvait qu'un homme, qui peignait des dieux tous les jours, n'était pas fait pour demander aux hommes. Je puis vous assurer, mon cher Thorenc, que si ce n'eût été l'amitié que vous lui portez, le prince se serait peut-être fâché contre lui. J'ai répondu à la princesse, lorsqu'elle m'a raconté cela, qu'un peintre qui avait autant de talent était pardonnable ; qu'on soupçonnait, quelquefois, que la peinture ou la vivacité de leur imagination dérangeait leur cerveau. Le grand échanson vous a remis six louis de ma part, je vous prie de les faire remettre au docteur Brunier, je vous en serais bien obligé. Je vous prie de faire mettre ces lettres à la poste de France et de faire dire au directeur de m'envoyer les lettres qui arriveront pour moi par la poste de Darmstadt et non par la poste impériale, celles qui arrivent par cette dernière me coûtent le double, je tiens

à éviter cette dépense. Adieu, mon cher Thorenc, je vous embrasse de tout mon cœur, mille respects très humbles à M^{me} la Landgrave.

LETTRE N° 33.

Ce 19 décembre 1760.

Je vous renvoie la lettre avec son adresse pour la faire mettre à la poste. Je vous remercie de toutes les peines que vous prenez pour moi ; c'était au commis de la poste de France que je vous priais de faire dire qu'il m'adressât mes lettres au Palais de Darmstadt. Je vous demanderai des nouvelles de notre armée quand vous en aurez, je n'ai pas encore reçu une lettre d'aucun côté depuis que je suis ici et j'en suis tout étonné. M^{me} la Landgrave et M^{me} de Hoyme sont allées à Miltemberg voir perdre le pucelage de M^{lle} de Honecq, qui doit s'être mariée le 16 ; j'aurais bien voulu que cela eût été l'année passée¹, nous aurions pu prendre part à cette fête et nous aurions fait notre cour à ces dames en leur donnant les fêtes que nous aurions pu. J'ai montré aux princesses ce que vous me mandez au sujet de Seekatz et j'en ferai de même envers le prince, je plaiderai sa cause, qui sera toujours bonne, ici, puisqu'elle vous intéresse, car on ne peut vous aimer plus que l'on ne le fait. On m'a chargé de vous dire mille choses de la part de toutes ces dames. Adieu, je vous embrasse.

LETTRE N° 34.

Ce 24 décembre 1760.

Je vous prie de faire mettre mes lettres à la poste ; j'ai reçu hier une lettre de Cassel, d'une personne amie de M. le comte de Saint-Germain ; elle me mande que ce général a quitté le service de France et passe en Danemarck, c'est une perte pour la France, il faut espérer que nous ne le jugerons jamais par comparaison. J'ai été hier chez Seekatz, il me dit qu'il comptait aller un de ces

1. Le régiment Commissaire-Général était en quartier d'hiver à Miltenberg.

jours à Francfort, porter deux tableaux à votre hôte; il n'a pas encore commencé votre ouvrage, je n'ose le gronder, car il faut ménager les gens de talent et ne pas leur donner de l'humeur. J'ai reçu deux lettres de Salonet qui me charge de bien des choses pour vous, il est à Pont-à-Mousson. Le Roi a accordé à leurs cavaliers une gratification de six cents francs pour l'affaire de Warburg¹, Salonet est enchanté, quoiqu'il n'ait rien eu, c'est M. de Castries qui le leur a annoncé. Adieu, cher Thorenc, je vous embrasse.

LETTRE N° 35.

A Darmstadt, ce 31 décembre 1760.

Je vous dois, mon cher Thorenc, deux réponses de remerciements de vos bontés pour moi, au sujet du service que vous m'avez rendu, vous êtes charmant et vous mettez à vos honnêtetés encore toute la grâce que l'on peut; comme ma reconnaissance et mon attachement ne peuvent augmenter, je ne vous en parle pas. Je reçois aujourd'hui votre lettre, où vous me souhaitez la bonne année, le prince et la princesse m'ont dit que vous leur aviez écrit à ce sujet. Je me suis acquitté très fidèlement auprès de la comtesse d'Epstein de ce que vous me mandiez pour elle, elle me charge de vous témoigner combien elle est sensible à votre souvenir, et m'a chargé de bien des compliments pour vous, en vous souhaitant une bonne année. J'aurais voulu que vous eussiez été ici aujourd'hui, il y a eu un concert, on a exécuté un *Kyrie eleison*, un *Gloria in excelsis*, avec un *Te Deum* composé par le maître de chapelle du roi de Prusse, qui s'appellait Graun, je suis persuadé que, comme amateur de musique, vous en auriez été content; il m'a fait plaisir, il est vrai que j'aime la musique

1. A côté des deux escadrons du Roi-Cavalerie, combattent, en pareil nombre, ceux d'Archiac, tous les quatre doivent bientôt se trouver réunis sous les mêmes étendards. Il semble que le sort prévoyant ait résolu de préparer leur fusion en leur imposant d'avance un commun lien, le souvenir des prouesses accomplies ensemble à Warburg.

Archiac fait une charge des plus heureuses contre la cavalerie anglaise qu'il arrête au moment où elle cherche à se jeter sur le flanc de notre infanterie en retraite. (*Histoire du 6^e cuirassiers*, De Brye, 1893.)

d'église ; les protestants ne la connaissent pas en latin, celle-ci a pourtant plu à tout le monde. Je vous remercie des bonnes nouvelles que vous m'avez données de l'armée ; si cette affaire avait réussi, cela assurait la tranquillité pour l'hiver, car M. Luckner¹ est celui qui la troublera le premier. M. le comte de Broglie doit être fâché de l'aventure de M. de Soupire, cela est capable de les brouiller. Les temps extraordinaires qu'il fait donnent de la sûreté pour Göttingen, car il n'y a à craindre que la gelée, il ne paraît pas que le temps s'y dispose. J'ai reçu aujourd'hui une lettre de M. le comte de Lameth qui me mande qu'il n'y a rien de nouveau de leur côté. Je vous remercie de l'attention que vous avez eue pour mes lettres, on me les envoie bien exactement, je n'en ai pourtant pas reçu de M. de Castries ; j'ignore où il est, on m'a assuré qu'il n'avait pas encore reçu sa permission pour retourner à Paris, et que même on fait des difficultés pour la lui accorder, je lui ai pourtant écrit et adressé sa lettre à Paris, je crains qu'il ne la reçoive pas de si tôt. Si par hasard M^{me} la Landgrave en avait quelques nouvelles vous pourriez m'en donner, je suis bien reconnaissant qu'elle ait fait attention à mon départ de Francfort, je ne tarderai pas à lui aller faire ma cour. Je compte sur votre amitié pour un logement ; on avait dit ici que M. le marquis Des Salles devait y venir, j'étais bien sûr que vous vous trouveriez bien avec un tel commandant, il est honnête, pensant bien, et ne cherchant en rien à tracasser personne. L'on dit déjà que la cour de Vienne veut recommencer l'affaire de la monnaie, dans l'espérance de trouver plus de facilité avec ce nouveau commandant ; je vous prie de l'assurer de tout mon respect car je l'aime véritablement ; ce moment-ci sera un moment de tranquillité pour vous. Je voudrais bien que l'affaire avec M. le maréchal de Belle-Isle fut finie comme vous le voulez, et que je vous salue comme M. le

1. Le baron Nicolas Luckner était né à Camp Bavière en 1723. Dès sa plus tendre jeunesse, il se consacra au service militaire et obtint bientôt les premiers grades dans un régiment bavarois. Les guerres de Hanovre lui présentèrent un moyen de se faire un nom, on le vit alors à la tête des troupes légères acquérir la réputation d'un habile partisan. Pendant 40 années il a servi avec distinction dans les troupes allemandes. (Extrait de la *Galerie militaire, an XIII.*)

Lieutenant-général au service de la France le 20 juin 1763.

Maréchal de France le 28 décembre 1791.

Il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire le 15 nivôse an II.

colonel¹, vous êtes bien sûr qu'il ne vous arrivera pas autant de choses agréables que je vous en souhaite. Je vous prie d'assurer de mon respect M^{me} la Landgrave, M^{me} la comtesse de Hoyme, quoi qu'elle n'ait rien voulu vous dire de ce qu'elle pouvait savoir du changement de M^{lle} d'Honeck, il est vrai que je la crois peu au fait de cela par pratique ; je vous prie de ne pas lui dire cette mauvaise plaisanterie, les femmes et les maris ne la pardonnent pas. On nous a dit ici que la flotte anglaise avait eu ordre de rentrer dans ses ports, et même de désarmer, cela ferait croire les bruits de paix, mais ce sont les propos de l'hiver.

D'Evry², notre lieutenant-colonel, m'écrit pour me demander s'il ne pourrait pas mettre sa chaise, c'est un soufflet à deux roues, à couvert quelque part à Francfort ; il faut que vous lui rendiez ce service et à moi qui voudrait l'obliger. N'auriez-vous pas quelque connaissance qui eût un coin à lui donner ? Je lui ai toujours mandé de la faire partir dans la certitude que je lui trouverais une place avec votre aide. Adieu, cher Thorenc, je vous embrasse de tout mon cœur.

1. Thorenc, bien qu'occupant un poste important, n'avait encore que le grade de capitaine ; il désirait vivement obtenir un brevet de colonel et s'était adressé plusieurs fois au ministre. Le maréchal de Belle-Isle lui écrivit le 7 janvier 1761 :

« Je ne répondrai rien de plus, Monsieur, à votre lettre du 20 du mois dernier, que ce que je vous ai déjà fait dire par M. de Vault et mandé moi-même plusieurs fois lorsque vous avez insisté pour obtenir le grade de colonel et je vous répéterai que lorsque M. le prince de Soubise vous a placé dans l'emploi que vous occupez, vous n'avez jamais dû espérer que les services que vous y rendriez fussent capables de vous procurer un grade que Sa Majesté n'accorde qu'à des services actifs et jamais aux officiers regardés comme placés. La lieutenance de roy de Francfort était, comme vous le dites vous même, au-dessus du grade de capitaine ; elle était par conséquent une récompense prématurée, mais vous la méritiez sans doute par la manière dont vous aviez servi dans l'état-major de l'armée et par les qualités personnelles qui vous mettaient en état de vous bien acquitter comme vous l'avez fait de cet emploi ; mais encore une fois, Monsieur, vous ne devez en tirer aucun avantage pour obtenir le rang de colonel et vous ne pouvez mieux faire que de perdre cette idée de vue. Je serai au reste fort aise d'avoir d'autres occasions de vous obliger et de vous marquer, etc. » (Cette lettre figure dans l'ouvrage de M. Martin Schubart.)

3. Marquis d'Evry (Joseph-Brunet), né à Moulins vers 1720, entré au service en 1736, fait chevalier de Saint-Louis étant capitaine au régiment Commissaire-Général-Cavalerie, rang de mestre de camp en 1755, lieutenant-colonel en 1760, lieutenant-colonel de Royal Champagne en 1764, brigadier le 16 avril 1767, mestre de camp lieutenant du Colonel-Général-Cavalerie le 20 avril 1768, maréchal de camp le 1^{er} mars 1780.

LE 1^{er} RÉGIMENT DE HUSSARDS

ET L'ÉMIGRATION

(MAI 1792)

Relation de l'événement arrivé au premier régiment de hussards, ci-devant Berchiny, le 8 mai, au camp de Tiercelet près de Longwy¹.

Metz, le 17 mai 1792.

On a toujours soupçonné un concert formé entre les émigrés et les aristocrates de l'intérieur. On ne sait jusqu'où s'étend cette chaîne invisible ; on s'interdit les réflexions à cet égard ; il suffit de dire que c'est dans quelques régiments allemands que les émigrés avoient les plus fortes intelligences. Presque tous les officiers du premier régiment d'hussards leur étoient entièrement dévoués. Depuis longtemps ils travailloient l'esprit de ces hussards ; ils avoient accaparé plusieurs sous-officiers qui les secondoient à merveille ; ils avoient surtout employé la séduction envers M. Povowilsch l'un d'eux qui est maintenant sous-lieutenant ; ils savoient que cet officier, vraiment brave et loyal, avoit beaucoup d'influence sur le soldat. Cet officier eut l'air de céder à la séduction ; il étoit convaincu qu'il est bon quelquefois de prendre la couleur de ses ennemis pour mieux les trahir ; mais il alimentoit en secret le patriotisme des hussards : il attendoit le moment de le mettre en action et de signaler lui-même son civisme. Le 8 mai, il en a donné des preuves dans le camp de Tiercelet.

Ce camp ayant été levé, le premier régiment de hussards devoit faire l'arrière-garde. Le colonel, qui avoit tout préparé, qui avoit

1. Ce document et le suivant ont été adressés de Metz au *Journal des départemens de la Moselle, de la Meurthe, de la Meuse, des Ardennes et des Vosges*. (Bibliothèque municipale de Nancy.)

fait apporter au camp du pain, du vin, prenoit en détail les sous-officiers et soldats et cherchoit à s'emparer de leur esprit. Il en avoit séduit plusieurs. Insensiblement il faisoit dévier sa troupe, et la conduisoit vers les côtes de Russange, d'où l'on plane sur l'étranger. Il vouloit faire débrider les chevaux pour leur faire prendre l'avoine qu'il avoit fait apporter : dès-lors il vit de la résistance. Elle augmenta lorsqu'il vint haranguer sa troupe, à qui il insinua qu'il étoit toujours françois, qu'il vouloit servir le roi, que le roi étoit l'ami, le père des principes, que c'étoit pour défendre la France que les chevaliers françois étoient émigrés, qu'il venoit de recevoir par M. de Bouillé l'ordre du roi qu'il lut et qui prescrivoit au régiment de partir du camp de Tiercelet pour aller à Arlon. Il dit en outre que M. de Bouillé alloit arriver, il promit des récompenses aux sous-officiers, du bonheur aux hussards, et leur parla d'un grand repas qui devoit avoir lieu dans la plaine étrangère qui est au delà de Tiercelet. Ensuite il cria : Vive le roi ! au f... la nation ! Plusieurs hussards crièrent aussi : Vive le roi ! quatre d'entre eux crièrent : Vive la nation ! Le colonel s'en aperçut, les semonça vertement, et voulut les faire dépouiller. Povowilsch, sentant que cette action qui commençoit à soulever l'indignation pouvoit exciter une scène funeste, répondit de ces quatre hussards au colonel, celui-ci crut qu'il répondoit de leur zèle pour l'aristocratie. Il se trompoit, Povowilsch avoit fait la leçon à sa compagnie et à plusieurs hussards ; ils devoient rentrer en France avec lui au premier signal qu'il donneroit. Le colonel continuoit toujours à pérorer. Il vint auprès du nommé Mesmer, maréchal-des-logis qui portoit un étendard ; il le flagorna ; celui-ci promit tout et ne tint rien, il fut un de ceux qui influa le plus sur la retraite honorable du régiment. Povowilsch voyant des hulans et des hussards étrangers qui avançaient dans la plaine sentit qu'il n'avoit pas de moment à perdre. Il fit signe aux hussards qui l'environnoient de monter à cheval. Le mouvement fut prompt. Mes amis, dit-il, il est temps de se montrer fidèles à la patrie. Presque tous les hussards alors revinrent sur leurs pas, et se disposèrent à rentrer dans le chemin de l'honneur. M. Binder, officier, gagnoit la tête du régiment, lui rappeloit ses devoirs, et conduisoit la troupe. Povowilsch rallioit les hussards dispersés.

Près de cent fuyoient avec les officiers, plusieurs revinrent au signe qu'il leur fit. Il courroit à eux et suivoit de près les fugitifs. En s'approchant de lui, deux hussards furent tués. Bientôt on s'aperçut qu'il manquoit un étendard. Des hussards poursuivent les aristocrates fuyans; un nommé Tandzer s'élançe vers le porte-enseigne, lui arrache l'étendard et le rapporte. Deux officiers aristocrates furent blessés dans cette affaire. Il n'est resté avec eux qu'environ cinquante hussards dont plusieurs sous-officiers. Les braves hussards sont rentrés avec les équipages, même ceux du colonel et la caisse. Il leur manque un étendard qui avoit été emporté à l'avance.

Ces hussards sont entrés à Thionville. Dans cette ville vraiment citoyenne, ils ont reçu des accueils fraternels et la plus douce récompense du devoir. De là, ils se sont rendus à Metz.

Un détachement nombreux de la garde nationale est allé à leur rencontre, et cette ville se trouve heureuse de les posséder. M. Povowilsch a conduit plusieurs de ces hussards à la Société des amis de la Constitution où il a prononcé un discours patriotique. Des applaudissemens universels se sont fait entendre. Un membre de la Société, faisant les fonctions de président, leur a dit :

« Généraux, soldats citoyens,

« Vos officiers fugitifs ont voulu vous faire prendre la route du crime, vous êtes revenus dans le chemin de l'honneur. Vous vous êtes rendus à la voix de la patrie, nous vous en félicitons, nous vous aimons comme elle. Bientôt, braves guerriers, vous serez conduits au milieu des combats. Vous vous y montrerez dignes fils de la France, vous y serez terribles à nos ennemis, et ces étendards que vous avez rapportés et dont on vouloit faire les signes de la rébellion, seront les marques certaines de la victoire...

« Nous conservons cet espoir flatteur et nous jouissons, à l'avance, du plaisir de vous décerner la couronne due à votre fidélité et à votre courage... La Société vous invite à sa séance. »

Metz, le 27 mai 1792.

Le 22 de ce mois, le corps municipal, à l'issue de la messe à laquelle il a assisté, célébrée en l'église épiscopale par M. l'évêque

du département, pour la bénédiction des nouveaux étendards du 1^{er} régiment d'hussards en garnison en cette ville, s'est rendu sur la place d'Armes où le régiment étoit en bataille, et où les corps administratifs, judiciaires et militaires se trouvoient ; les anciens étendards de ce régiment ont été brûlés publiquement au pied de l'arbre de la liberté, après en avoir ôté les ornemens en or que le régiment a généreusement consacrés au soulagement des pauvres.

Ensuite les corps administratif et municipal sont montés à la maison commune.

M Stengel¹, colonel, commandant provisoirement le 1^{er} régiment d'hussards, accompagné des officiers et d'une partie de ses hussards, a témoigné à l'assemblée ses sentimens de respect et de patriotisme : il a ajouté : « Prêt à partir pour combattre les ennemis de la Constitution, le 1^{er} régiment d'hussards justifiera les espérances que les citoyens ont droit d'en concevoir. »

Les plus vifs applaudissemens ont prouvé à M. Stengel la reconnaissance et la confiance des citoyens pour un chef digne de commander un régiment qui vient de donner une preuve à jamais mémorable de fidélité à la nation, à la loi et au roi.

M. Meyer, aide de camp du général La Fayette, a prononcé un discours qui respire le civisme pur, l'attachement à la Constitution et le dévouement à la défense de la patrie. Voici ce discours que la municipalité a fait imprimer :

« Messieurs,

« Rien n'a tant distingué les peuples libres et dignes de l'être, que le respect profond dont ils honoroient les magistrats choisis par eux, respect religieux dont ils ne se sont jamais écartés, sans tomber aussitôt sous le joug des maîtres ambitieux ; et la bravoure

1. Stengel, né en Bavière vers 1750, avait d'abord servi dans les gardes palatines qu'il quitta en 1762, pour entrer au service de France comme sous-lieutenant dans le régiment d'Alsace. Il passa comme capitaine au régiment de hussards de Chamborant et commanda en 1792 le 1^{er} régiment de hussards à l'armée de La Fayette.

Nommé maréchal de camp le 17 septembre 1792, il assista aux batailles de Valmy et de Jemmapes. Il prit ensuite une part très honorable aux premiers succès de l'armée d'Italie sous Bonaparte et fut tué le 17 avril 1796 à la bataille de Mondovi en chargeant à la tête de la cavalerie.

Le général en chef fit de Stengel un grand éloge dans son rapport.

avec laquelle ils marchaient au combat et à la mort, dès que leur patrie demandoit leurs bras, comme s'ils touchoient au terme heureux qui alloit les réunir à une épouse chérie, parfaitement belle et vertueuse.

« Pénétrés des mêmes sentimens et imbus des mêmes principes, nous nous sommes empressés avant de nous rendre à l'armée, prêts à combattre les ennemis de la patrie, de venir déposer dans votre sein nos sentimens respectueux, et d'honorer nos loix en honorant leurs dignes organes.

« Un autre motif non moins puissant nous amène, c'est le désir de vous exprimer la vive reconnoissance que vous venez d'acquérir de nouveau sur tous nos cœurs, et de laquelle nous vous prions, au nom du 1^{er} régiment d'hussards, et du général d'armée, dont je m'honore d'être l'organe en ce moment, d'en être également auprès de vos concitoyens de Metz, les interprètes fidèles.

« Rappelez-vous de cette journée, où vous avez vu entrer dans vos murs ces dignes et fidèles militaires, couverts de poussière, et abattus plutôt d'indignation du rôle dont leurs indignes chefs les ont pu croire susceptibles, que des fatigues d'une longue et pénible route ; que n'avez-vous pas fait pour les consoler de leurs disgrâces, et honorer en eux une fidélité à jamais glorieuse dans les annales de la France ?

« En vain la plus noire trahison avait élevé sa tête, et s'apprétoit à dévorer son immense proie, supposée certaine, lorsque tout d'un coup un bruit sourd se promena de rang en rang ; où nous conduisent-ils, se demandoit-on ? c'est ici le Rubicon, c'est ici le terme fatal qui sépare la France de l'ennemi, la vertu du crime. Mais déjà les noms de patrie, France, concitoyens se font entendre. Au cri auguste et imposant du devoir, devenu bientôt universel, ces généreux soldats, si dignes de porter le nom du premier régiment d'hussards, se sont aussitôt ralliés autour de leurs étendards sacrés, et ont foulé aux pieds et l'or et les caresses de leurs coupables chefs qui s'enfuirent ; c'est sans retour qu'ils ont appris aux ennemis de nos principes et de nos loix, que rien au monde ne sauroit dédommager les soldats françois de la perte de leur honneur et de leur patrie.

« Le général d'armée n'a pas cru pouvoir mieux récompenser ces

dignes guerriers qu'en les conduisant à l'ennemi, et nous a chargés MM. Stengel, Northmann et moi, de la commission flatteuse de les lui amener sans délai dans son camp.

« Sans doute ils ne tarderont pas, en face de l'ennemi, et sous la conduite de chefs plus dignes et patriotes, de cueillir de nouveaux lauriers, et d'acquérir de nouveaux droits à la reconnaissance publique, et aux suffrages des générations futures.

« Magistrats d'un peuple qui a si justement placé sa confiance dans vos lumières et vos vertus, recevez nos derniers adieux : demain nous partons pour nous rendre au poste où la loi nous appelle.

« Là nous combattons pour vous, vos femmes, vos enfants, vos foyers et nos droits.

« Soumis aux ordres d'un chef, auquel à si juste titre nous avons accordé une confiance illimitée, aucune peine ne nous rebu-tera, aucun revers ne nous découragera, aucun danger ne nous effraiera, dès qu'il s'agit de maintenir une constitution qui a rendu aux hommes leurs droits primitifs, et que nous avons tous juré de défendre jusqu'à la dernière goutte de notre sang. »



BULLETIN DE LA « SABRETACHE »

Dans sa réunion du 7 mai, le comité a nommé membres de la société :

MM. Alicot, député des Hautes-Pyrénées; Bailly, ingénieur des constructions navales; Berger, député de la Seine; Delavaud, secrétaire d'ambassade; Delchet (Ernest); Galland, conservateur des eaux et forêts; Gauvain, secrétaire général de la commission du Danube; Henning; Lachasse, avocat; Lechartier, capitaine d'artillerie, officier d'ordonnance de M. le général Donop; Magne, député de la Dordogne; Mignaton, avocat; Paccard; Péguilhan, chef d'escadrons de cavalerie territoriale; Philippot, notaire à Paris; Rouvre (Charles de), ancien député; Sépulchre, sous-lieutenant de réserve d'artillerie.

*
* *

Conformément à l'article 14 des statuts, le comité a élu son bureau pour l'exercice 1900-1901. Ont été élus :

<i>Président</i>	M. Édouard Detaille.
<i>Vice-Présidents.</i>	{ M. le vice-amiral Duperré. M. Henry Houssaye. M. le général de division La Veuve.
<i>Secrétaire</i>	M. Maurice Levert.
<i>Secrétaire-adjoint.</i>	M. Gabriel Cottreau.
<i>Trésorier</i>	M. Albert Millot.
<i>Bibliothécaire-archiviste.</i>	M. Georges Bertin.
<i>Directeur du « Carnet »</i> .	M. le commandant P. Boppe.

Dans sa réunion du 28 mai, le comité a nommé membres de la société :

MM. Arnoux (comte d'), directeur de la dette publique ottomane; Aulan (comte d'), député de la Drôme; Baboin (Amédée); Barthes, vétérinaire principal de l'armée en retraite; Beglet (Armand), capitaine d'infanterie territoriale; Bellanger, chef de bataillon d'infanterie territoriale; Belvalette (Alfred); Bergognié (Charles); Bertin (René); Boutard (Joseph); Brincard, ancien député de Seine-et-Oise; Busson (Georges), artiste peintre; Cailault (Maurice), capitaine de cavalerie; Chambure (Maurice de); Châteaurenard (de), capitaine de cavalerie; Clerc, capitaine au 129^e d'infanterie; Clunet (Édouard), avocat; Contencin (de), lieutenant-instructeur à Saint-Cyr; Crotel, lieutenant-colonel de cavalerie en retraite; Cuvillier, lieutenant au 20^e chasseurs à cheval; Cuvillier (Paul); Duval (Albert); Eggly, ancien officier d'infanterie de marine; Eysseric (Marcel), sous-lieutenant de réserve de cavalerie; Galard (comte Bertrand de); Genet, capitaine au 126^e d'infanterie; Ginestet (vicomte de), officier de réserve de cavalerie; Gouraud, chef de bataillon au 51^e d'infanterie; Grandmaison (baron de), député de Maine-et-Loire; Guilibert (baron), chef de bataillon d'infanterie territoriale; Guinard, lieutenant au 1^{er} étranger; Haentjens (Marcel); Hamelin (baron); Haye (Alexandre de); Hendecourt (Henri d'), ancien officier de cavalerie; Hérisant, chef d'escadrons de cavalerie en retraite; Kergariou (vicomte de), lieutenant-colonel de cavalerie; Laborde-Caumont (comte de), ancien officier de chasseurs à pied; Lafage; Laurans (Georges); Lauriston (Georges de), ancien officier; Le Moine, capitaine au 141^e d'infanterie; Leroy (général); Letourneur, capitaine au 22^e dragons; Luppé (vicomte Olivier de); Marquiset (comte); Meynial, capitaine d'artillerie; Mortureux (Albert); Partz (comte Carl de), capitaine de réserve de cavalerie; Paulze d'Ivoy de la Poype, ancien capitaine de cavalerie; Périgord (comte Louis de); Petitgérard, artiste peintre; Philippe (Raoul); Pichard, ancien vétérinaire de l'armée; Picqué (docteur), chirurgien des hôpitaux de Paris; Réaulx (marquis des), ancien capitaine de cavalerie; Régnier, lieutenant-colonel du 1^{er} d'artillerie; Ruillé (comte Geoffroy de); Sauzey (Paul);

Sauzey (Pierre); Suarès d'Almeida (de), officier de réserve de cavalerie; Tappie de Vieussac (de), ancien capitaine de cavalerie; Tauriac (marquis de), ancien officier de cavalerie; Terrouenne (Georges de); Toutain, capitaine professeur à Saint-Cyr; Trey Müller, général de division; Verdet (Émile); Villiers, chef de bataillon au 72^e d'infanterie.

* * *

MM. les membres de la *Sabretache* qui désireraient souscrire au monument français de Waterloo sont priés de vouloir bien adresser leur souscription à M. Millot, trésorier, 117, avenue des Champs-Élysées.

La souscription a produit à ce jour la somme de 10,400 fr.

31 mai 1900.

Le Secrétaire,
Maurice LEVERT.

Le Gérant : A. MILLOT.



GENERAL DIVISION

Printed in Boston by the Boston Printing and Publishing Co. for the
Division of the General Land Office, U. S. Department of the Interior.

GÉNÉRAL DE DIVISION

D'après un portrait peint à Saarbruck par DRYANDER en 1794

L'original appartient au Musée de l'Armée auquel il a été offert par la « Sabretache »

LE GÉNÉRAL VANSON

La *Sabretache* vient de faire une irréparable perte.

Le général Vanson s'est éteint doucement dans la nuit du 16 au 17 de ce mois.

Le fondateur de notre Société, outre l'autorité de son nom, avait donné au *Carnet* six des dernières années de sa vie, « de celles dont on ne retrouve jamais l'équivalent », et lui avait consacré « sans compter et sans désemparer son temps et ses peines » ; nous ajouterons ce que le général passait sous silence : les trésors de son incomparable érudition.

Quiconque l'a vu à l'œuvre, dans cette besogne de rédaction que d'autres auraient pu trouver ingrate, mais dont son zèle ardent pour les choses de l'armée, dont son patriotisme intelligent et savant lui faisaient désirer la tâche exclusive, pourra témoigner du labeur scrupuleux, de la constante préoccupation du bien, du souci d'intéresser et d'instruire, enfin de la foi inaltérable dans les destinées de notre pays, avec lesquels il poursuivait sans relâche son travail obscur et impersonnel. La vie recluse qu'il a menée six ans dans son entresol de l'avenue de la Motte-Picquet n'a pas moins appartenu à l'armée que ses longs et éminents services, et son œuvre de plume ne le cède pas pour la pureté et la noblesse à son œuvre d'épée.

En attendant qu'il nous soit possible de réunir les éléments de

1. Voir le 6^e volume du *Carnet*, p. 85a.

la notice que nous consacrerons au général Vanson à qui l'organe de notre Société doit la vie, nous nous bornerons à reproduire ci-après les discours qui ont été prononcés à ses obsèques, le 19 juin.

Qu'il soit cependant permis au directeur actuel du *Carnet*, que le général honorait depuis de longues années d'une bienveillante et cordiale affection dont les origines se rattachent à des relations de famille datant de plus d'un demi-siècle, de déposer personnellement ici l'expression émue de sa reconnaissance et de sa vénération.

Discours de M. le général de Lacroix, sous-chef d'état-major général de l'armée, au nom du ministre de la guerre.

Messieurs,

Je viens, au nom de l'état-major de l'armée, rendre un dernier hommage à celui qui en fut le premier créateur et dont toute la vie fut uniquement consacrée à la gloire de l'armée.

Joseph-Émile Vanson, né en 1825 à Lunéville, s'engagea au 39^e en 1846. Sorti de Saint-Cyr en 1851 avec le n^o 12, lieutenant d'état-major en 1854, il prend part la même année à la campagne de Crimée où il se distingue à l'Alma, à Balaclava et à Traktir; en Italie il assiste, comme capitaine d'état-major, au combat de Palestro et aux batailles de Magenta et de Solferino; chef d'état-major de la colonne du Preuil, au Mexique, il est l'objet, le 12 août 1866, d'une citation à l'ordre du corps expéditionnaire après le combat d'El-Rancho-de-Custodio et nommé, trois jours après, officier de la Légion d'honneur, grade qu'il échangera en 1883 contre celui de commandeur. Enfin, attaché en 1870 à l'état-major général de l'armée du Rhin, il prend part aux grandes batailles sous Metz, à Borny, à Gravelotte, à Noisseville.

Non content de ces éclatants services et de la réputation qu'il s'était acquise de rechercher toutes les occasions de faire campagne, le commandant Vanson vint, aussitôt après nos désastres, mettre à la disposition de ses chefs les ressources de sa vaste érudition militaire et de sa haute intelligence.

Ses solides qualités ne tardèrent pas à le faire remarquer du mi-

nistre. « Je trouvai, dit le général du Barail, le général Vanson avec « les épaulettes de chef d'escadron... Envoyé deux fois en mission en « Allemagne, en 1868 et 1869, il en était revenu avec des rapports qui « auraient pu figurer avantageusement à côté de ceux du colonel Stof- « fel... Employé au 2^e bureau de l'état-major général du ministre..., « ce fut lui qui créa et dirigea, de 1871 à 1880, le *Bulletin* puis la « *Revue militaire* de l'étranger... » Ce fut encore le général Vanson qui rédigea les décrets d'application de la loi organique du 24 juillet 1873, et le travail de réorganisation de l'état-major général sur des bases compatibles avec ces décrets. « J'aurais voulu, dit le général du « Barail, récompenser comme il le méritait le général Vanson... C'est « un regret pour moi de n'être pas resté assez longtemps au ministère « pour imprimer à la carrière de cet officier la marche ascendante ra- « pide que ses talents et son dévouement auraient dû imposer. » Vanson n'en fut pas moins chef du 2^e bureau, de 1874 à 1880, comme lieutenant-colonel et colonel, puis chef d'état-major du XI^e corps de 1881 à 1884, enfin général de brigade, et se retira comme tel en 1887.

Mais il aimait trop l'histoire de nos gloires, il aimait trop l'armée pour ne pas lui consacrer jusqu'à son dernier souffle : dans ce but, il créa et rédigea pendant six ans le *Carnet de la Sabretache*. Nommé en 1896 directeur du Musée de l'Armée, création à laquelle la Société de la Sabretache apporta le concours le plus dévoué, Vanson abandonna la direction du *Carnet* pour s'adonner entièrement à cette œuvre nouvelle, à laquelle il ne marchandait ni ses peines ni même, il faut le dire hautement pour caractériser cette vie si digne, ses modestes ressources particulières. Le but qu'il se proposait ainsi et qu'il craignait tant de ne pouvoir atteindre, il l'a défini lui-même en ces termes : « Le Musée historique de l'Armée et le *Carnet de la Sabretache* sont pour moi deux manifestations concordantes d'un même sentiment exclusivement national et franchement militaire. Honorer l'ancienne armée en la faisant mieux connaître, montrer la chaîne des nobles traditions qui la lient sans discontinuité à l'armée actuelle, chercher dans les grands exemples qu'un tel passé nous a légués la conscience de notre force et l'espoir de réparer nos revers : tel m'était apparu dans sa signification la plus haute le but à poursuivre... » Et c'est en effet pour l'atteindre sûrement qu'il compulsait si souvent les archives de la guerre, qu'il veillait avec tant de soin à leur conservation et à leur développement ; c'est dans ce même esprit qu'il installait les salles du Musée à la gloire de nos régiments de toutes armes en faisant revivre à nos yeux par le costume, par les estampes, par des tableaux synop-

tiques la généalogie qui reliait les corps de 1569 à ceux de 1776, ceux-ci à leurs successeurs de 1791, et ces derniers aux immortelles demi-brigades qui promènèrent leurs aigles victorieuses sur tous les champs de bataille.

Cette œuvre si grandiose reste inachevée malgré le dévouement de son auteur et suivant ses tristes pressentiments ; mais il l'a trop bien commencée pour que ses successeurs ne tiennent pas à honneur de la mener à bien.

Adieu, mon général ! Nous garderons profondément gravé dans nos cœurs le souvenir de votre si belle carrière ; et, en répétant fréquemment votre nom glorieux, nous nous rappellerons cette fière devise qui la résume et que vous avez inscrite au frontispice de votre *Carnet* : « *Præteriti fides, exemplumque futuri !* »

*Discours de M. Édouard Detaille, membre de l'Institut,
Président de la « Sabretache ».*

Messieurs,

C'est au nom des membres de la *Sabretache* que j'apporte ici le tribut de nos hommages et de nos regrets à la mémoire du général Vanson, directeur du Musée de l'Armée et fondateur de notre Société, depuis si longtemps groupée autour de lui, parce qu'il incarnait à lui seul le but et les aspirations de tous ceux qui ont le culte de notre histoire nationale et du glorieux souvenir de l'armée.

Il ne m'appartient pas de retracer la longue carrière du général : son histoire est celle de toutes les guerres de la seconde moitié du siècle.

A l'exemple du troupiier de Charlet qui résumait toutes ses campagnes dans ce mot épique : « J'ai vu le Nil et la Bérésina », le général avait beaucoup vu et avait été partout où l'on se battait, depuis les boueuses tranchées de Sébastopol jusqu'aux plaines de l'Italie, depuis les plateaux de l'Atlantique au Pacifique jusqu'aux champs de Gravelotte, admirable officier du corps d'état-major, notant et observant, non seulement en soldat, mais encore en érudit et en philosophe.

Il pensait, avec raison, que rien n'est indifférent pour l'observateur ; élève à l'École spéciale militaire, il étudiait les types des derniers survivants de la Grande Armée, comme il étudiait sur la plage de Old Fort les beaux régiments écossais débarquant en grande tenue.

Ses carnets d'officier sont certainement les plus beaux et les plus intéressants chapitres de l'histoire militaire de notre temps.

Documenté comme il l'était sur les troupes d'autrefois, et loin de rester hypnotisé sur les visions du temps passé, le général Vanson a toujours su mettre au service du pays sa profonde expérience, et c'est en jetant les bases de la puissante organisation militaire sur laquelle s'appuie la nation, qu'il a brillamment terminé sa longue carrière.

Si le général Vanson connaissait à fond le troupier jusque dans ses moindres détails, en même temps il savait voir grand ; aussi, à l'issue de l'Exposition universelle de 1889, où avait eu lieu la première exposition rétrospective de la guerre, a-t-il trouvé, réuni autour de lui, un groupe dévoué, désireux d'entretenir sous son inspiration, les belles traditions historiques de l'armée dont il était le dépositaire : de cette pensée commune est né le Musée de l'Armée, et le général Vanson en était le chef tout indiqué.

C'est dans le repos de ses dernières années, après une carrière si bien remplie, qu'il a pu se consacrer au *Carnet de la Sabretache* et assurer la fondation de ce musée, où tout était à créer.

Sous sa haute direction et avec le concours fervent de la *Sabretache*, le Musée de l'Armée est devenu en peu de temps un impérissable monument élevé à la mémoire des armées françaises.

Au milieu de ces défroques héroïques, noircies par la fumée des batailles et où l'on sent passer l'âme de la Patrie, entouré des chers et glorieux souvenirs de sa jeunesse, le général Vanson est mort doucement dans le calme et le recueillement des vieux trophées confiés à sa garde.

N'est-ce pas la plus belle récompense que pouvait ambitionner un des derniers représentants de l'ancienne armée ?

C'est une page émue à ajouter aux pages glorieuses de la carrière du général Vanson ; et nous adressons notre dernier adieu et notre hommage attendri à celui qui fut notre guide, et qui sera toujours notre exemple.

UNE LETTRE AU PREMIER CONSUL ¹

Au château des Sept-Tours lès Constantinople,
le 8 vendémiaire an 9^e de la République Française.

AU CITOYEN BONAPARTE, GÉNÉRAL EN CHEF ET PREMIER CONSUL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Général, Premier Consul,

Malgré la sévérité de mes gardiens, j'apprends que les circonstances, et surtout vos services, votre gloire et vos vertus politiques, vous ont porté à la tête du gouvernement : j'oublie mes malheurs pour songer au bien de mon pays, car sans doute il va présenter au monde une nouvelle preuve que le Dieu des nations semble mettre en réserve les hommes rares pour les donner, à de grands intervalles, et en faire la ressource des empires quand on les croit près de leur ruine. Quel autre que vous, au point où nous en sommes, Général Consul, peut détruire toutes les divisions funestes qui nous entraînaient vers l'abîme ? Les peuples se modèlent toujours sur les gouvernements, et du fond de la Propontide, je vois le Français se hâter de proscrire toutes les erreurs, toutes les passions vicieuses qui le tourmentaient pour se livrer aux idées libérales et à toutes les passions généreuses dont vous lui offrez l'exemple.

1. Archives nationales, carton AFiv 1688.

Quoique nous soyons ici, à très peu de chose près, comme des personnes qu'on tient au secret, j'en aperçois assez pour que la connaissance que j'ai de votre grand caractère puisse porter mes pressentiments vers la prospérité nationale, vers l'affermissement de la République fondée sur la vraie liberté civile et enfin vers le bonheur de mes concitoyens établi par des lois impartiales et justes, gardées elles-mêmes par un gouvernement éclairé, loyal et vigoureux.

Tolérez, pardonnez, accueillez, Général Consul, ces mots trop faibles pour exprimer un bien vif et bien sincère hommage ; peut-être qu'en me les permettant je blesse nos usages, autant que j'outrage les formes dues au premier magistrat de la grande nation ; mais votre âme élevée passera quelque inexpérience à l'infortune qui m'isole et m'accable ; est-il possible de ne pas devenir un peu barbare au milieu des êtres qui me veillent dans les cachots et les tristes prisons où je suis successivement enseveli depuis près de deux années. Ah ! Général Consul, si dans une de ces journées où vous aurez assuré le bien public, où vous aurez les plus pressés et les plus utiles (*sic*), vous voulez bien aussi nous donner un instant de votre sollicitude, vous en serez béni, à un titre de plus, par nos pères, nos épouses et nos enfants. — Je vous conjure donc, au nom de tous mes malheureux compagnons d'armes, d'ordonner qu'on s'occupe des moyens de briser nos chaînes. Je n'essayerai pas à vous peindre d'ici la fatale nécessité ni l'inutile et sanglant combat qui nous y a conduits ; tout cela passerait les bornes d'une lettre ; j'assurerai seulement et brièvement, si je le puis, que ma conduite a été dictée par les ordres les plus formels, les plus réitérés et sans doute les plus utiles à l'ensemble des opérations du général de division. Cependant, puisque les habitants de Prévéza pouvaient m'abandonner et même me trahir (ainsi que plusieurs l'ont fait), je ne dois plus être considéré que comme une victime laissée avec moins de 400 hommes, sans moyen de résister à toutes les forces d'infanterie et de cavalerie légère que le pacha d'Albanie a lui-même conduites contre moi. Si bien peu de nous ont survécu à cette cruelle journée, c'est que probablement notre destinée n'a voulu nous enlever l'honneur d'y mourir que pour nous réserver à la

barbarie, aux outrages, à la misère, enfin à l'opprobre et à des ignominies que ma plume refuse de vous tracer.... A mon retour en France, je donnerai là-dessus au ministre de la guerre des attestations aussi précises et aussi irréprochables que vous pouvez le désirer. En attendant, je me borne à vous *jurer par ce que l'honneur a de plus saint* que mes revers et mes inconcevables malheurs ne peuvent m'être imputés à tort, et que je me crois encore moins indigne que jamais de la lettre honorable que vous voulûtes bien m'écrire au commencement de brumaire an 6, en m'envoyant à Corfou.

Si cet écrit vous parvient, Général Consul, c'est que nos géoliers paraissent s'adoucir depuis quelques jours et qu'un prisonnier plus heureux que ceux des Sept-Tours a pu nous apprendre son départ pour la France. Jusqu'à cet instant on ne m'a pas permis et je n'ai pu avoir de communications qu'avec ma famille. Je l'avais chargée, ainsi que le chef de brigade du génie Vallongue, d'agir pour moi auprès du gouvernement. Je suis certain qu'ils l'auront fait. Puissent-ils avoir trouvé les moyens d'arriver jusqu'à vous, depuis que vous en tenez les rênes !

Je suis avec respect,

Général en chef et Premier Consul,

Le Général de brigade,

Bernardin LA SALCETTE.

Général Premier Consul,

J'ai partagé les revers du général La Salcette : mêmes infortunes m'ont conduit dans la même prison, mêmes consolations nous agitent en nous élevant ensemble vers la gloire de notre pays. Permettez donc aussi que je m'associe également aux sentiments contenus dans la lettre qu'il vient de vous écrire... Je joins mes prières aux siennes pour appeler votre intérêt sur des braves d'une demi-brigade qui fit partie de votre armée en Italie et qui, aujourd'hui chargés de fers, gémissent dans le bague de Constantinople.

Notre confiance en vous allège nos maux et nous en trouve-

rons la récompense si vous pensez un moment à notre dévouement à la patrie et à notre respect particulier pour vous.

HOTTE,

*Chef de la 6^e demi-brigade d'infanterie
de bataille.*

Quoique les signataires de cette lettre fussent détenus aux Sept-Tours depuis le mois de nivôse an VI, le séjour dans cette prison d'État devant leur sembler bien doux en comparaison des maux qu'ils avaient endurés après être tombés entre les mains du pacha de Janina.

A la tête de quelques centaines d'hommes, le chef de brigade Hotte¹ avait été envoyé à Prévéza par le général Chabot, commandant le petit corps d'occupation des îles Ioniennes, pour protéger contre les ambitieux projets d'Ali-Pacha les possessions vénitiennes de la terre ferme. Les travaux de défense à Prévéza et à Nicopolis étaient à peine commencés qu'il fut attaqué par les Albanais. A la première nouvelle du danger, le général La Salcette² était accouru de Sainte-Maure où il commandait.

« Il sut imprimer par son maintien et ses discours un courage extraordinaire aux Français qui l'entouraient, mais la plupart de ces braves, accablés par le nombre des ennemis, périrent glorieusement ou devinrent la proie d'un vainqueur barbare. »

« Combien étiez-vous de Français à Nicopolis, demanda après le combat Ali-Pacha à l'un de ses prisonniers ? — Environ quatre cents³. — Vous étiez donc fous ? Ne saviez-vous pas que je venais à la tête de plus de onze mille hommes ? — Les Français ne comptent point leurs ennemis et ne se retirent jamais sans combattre⁴. »

Cette fière réponse ne toucha pas le vainqueur. Enchaînés et soumis aux traitements les plus inhumains, officiers et soldats furent conduits

1. Jean-Baptiste Hotte, né à Valenciennes, chef du 4^e bataillon de Seine-et-Marne, destitué après l'affaire de Varades, avait été depuis replacé et nommé au commandement de la 6^e demi-brigade.

2. Jean-Jacques-Bernardin Colaud de La Salcette, né à Grenoble, le 27 décembre 1759, fils d'un avocat général au Parlement. Entré au service comme cadet au régiment de l'Isle-de-France en mai 1775, il y devint capitaine le 1^{er} juin 1791. Adjudant général en 1793, général de brigade le 7 brumaire an IV, il fut attaché à l'armée d'Italie. Lors de la formation de la division du Levant, chargée de prendre possession des îles Ioniennes, il fut adjoint au général de division Gentili et resta avec son remplaçant, le général Chabot.

3. Exactement 440 Français : Artilleurs de la 7^e compagnie sédentaire, 18 ; sapeurs de la 5^e compagnie du 2^e bataillon, 41 ; 6^e demi-brigade, 281 ; 79^e demi-brigade, 100. Dans les rangs des Français combattirent 60 Souliotes et 200 Prévéziens.

4. Voir J. P. Bellaire : *Précis des Opérations générales de la division française du Levant*. Paris, in-8°, 1805, pages 394-429.

à Janina d'où, sur un ordre exprès du Sultan, ils furent envoyés à Constantinople pour être jetés au bague. Ils n'y arrivèrent qu'après cinquante-deux jours d'une marche des plus pénibles.

Plus heureux que leurs compagnons d'infortune, La Salcette et Hotte furent emprisonnés au château des Sept-Tours. Après trois ans de détention, il leur fut enfin permis de revoir leur patrie. Hotte n'y trouva que de nouveaux déboires ; il ne put obtenir de reprendre du service. En 1830 il protestait encore contre la retraite qui lui avait été imposée. Le général La Salcette, au contraire, fut rapidement pourvu d'un emploi de son grade. Gouverneur de Hanovre en 1806, il mourut lieutenant-général le 3 septembre 1834.

A. B.



VIGNETTE DE BONAPARTE, GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE D'ITALIE (AN V).

DOCUMENTS INÉDITS

SUR LA DÉFECTION DU GÉNÉRAL DE LA ROMANA EN DANEMARK

(1808)

Les événements politiques qui amenèrent le corps espagnol du marquis de La Romana en Danemark, et l'une des phases de son insurrection, la révolte des troupes détachées dans l'île de Seeland, ont été décrits dans le 6^e volume du *Carnet de la Sabretache* (p. 129) à l'occasion d'une étude qui allait être publiée sur les Espagnols à la Grande Armée¹. Les documents qui suivent nous offrent de nouveaux détails sur le dernier épisode de cette insurrection ; nous les devons à la courtoisie d'un savant danois, M. le professeur Karl Schmidt² ; ils sont extraits des archives de la guerre de Copenhague et des archives royales de Stockholm.

Le 8 août 1808, le prince de Ponte-Corvo, en villégiature aux bains de mer de Travemünde depuis le 22 juillet, fut prévenu par deux officiers du régiment de cavalerie d'Algarve et un officier de chasseurs catalans que, d'après les ordres de La Romana, les garnisons espagnoles du Jutland et de la Fionie se préparaient à s'embarquer sur les navires de la croisière anglaise, pour retourner dans leur patrie prendre part à la lutte de l'Indépendance.

Bernadotte partit sans différer et arriva le 9 au soir à Rendsborg ; dans la nuit, le maréchal de camp Kindelan, commandant des troupes espagnoles en Jutland, se présentait à lui ; il s'était échappé de Frédéricia pour se rendre auprès du maréchal. Ils décidèrent, dans leur entrevue, que Kindelan rédigerait une proclamation, en espagnol, rappelant les soldats à leur devoir et les engageant à abandonner leur commandant en chef, le marquis de la Romana. Cette proclamation, rédigée également en français et en danois, devait être distribuée aux troupes et aux habitants de la Fionie ; à cet effet, on l'envoya au comte

1. *Les Espagnols à la Grande Armée ; le corps de La Romana, 1807-1808 ; le régiment Joseph-Napoléon, 1809-1813*, par le commandant P. Boppe.

2. M. Karl Schmidt travaille depuis plusieurs années à une histoire du corps de la Romana ; le nombre et la valeur des documents qu'il a su rassembler feront de son ouvrage un récit définitif du séjour des Espagnols en Danemark.

de Rantzau, commandant en chef des troupes danoises en Fionie, résidant à Odense, capitale de cette île. Le maréchal expédia l'ordre aux troupes françaises du Schleswig de se mettre en route immédiatement pour arrêter les Espagnols. Elles étaient composées d'un bataillon du 19^e d'infanterie de ligne, du 14^e chasseurs à cheval et de deux canons et arrivèrent le 12 août à Odense.

Sur ces entrefaites, Bernadotte, qui s'était de sa personne rendu dans cette ville, apprit que les rebelles s'étaient embarqués la veille sur les navires anglais, près de Nyborg, sauf 4 compagnies du bataillon léger de Barcelone et le régiment de dragons de Villaviciosa ; ces deux corps étaient passés du 9 au 10 dans l'île de Langeland pour y renforcer la garnison, composée du bataillon de Catalogne et de 100 hommes d'infanterie française, le tout sous les ordres du colonel Gauthier, du 37^e d'infanterie de ligne. Pendant la nuit du 6 au 7, ce bataillon était entré en rapports avec les Anglais, et une de leurs chaloupes canonnières s'était avancée presque jusqu'à la côte pour correspondre avec cette troupe. Les Espagnols se sentant en forces obligèrent, le 10, le général comte d'Ahlefeldt, commandant en chef danois de l'île, à signer une convention stipulant que la garnison danoise conserverait ses armes, son artillerie et ses bateaux, mais qu'elle remettrait tout entre leurs mains dès que les Français approcheraient¹. Le prince de Ponte-Corvo n'ayant pu s'opposer à l'embarquement des mutins près de Nyborg et vivement contrarié par la convention de Langeland, projeta une attaque de cette île : il appela à lui 4 bataillons d'infanterie, 3 compagnies de chasseurs à cheval et 8 canons ; en attendant l'arrivée de ces troupes, il jugea utile d'engager le comte d'Ahlefeldt à se précipiter sur les Espagnols et lui écrivit en ces termes :

Odense, le 12 août².

Monsieur le Comte,

A mon arrivée à Odense, je viens d'apprendre qu'il existait encore dans l'île de Langeland, que vous commandez, des troupes espagnoles qui ont levé l'étendard de la révolte et qui se sont réunies aux Anglais, nos ennemis communs. L'alliance entre le grand Napoléon et votre auguste souverain ne vous laisse pas le choix entre les partis que vous avez à prendre, vous

1. « Les Espagnols promirent que les armes, les chevaux, et tout ce qui avait appartenu aux Danois serait laissé sur le rivage au moment de leur départ. » (Robert Southey : *Histoire de la guerre de la Péninsule*. Traduction Lardier. Paris, 1828, t. II, p. 237.)

2. L'original de cette lettre se trouve aux Archives du ministère de la guerre à Copenhague.

devez employer tous vos moyens pour réduire ces soldats mutinés ; si les troupes que vous commandez ne sont pas assez nombreuses, joignez-y vos milices et même tous vos habitants en masse, attaquez-les la nuit, faites raison de ces misérables qui déshonorent l'uniforme militaire. Dites-leur que je fais marcher sur eux plusieurs régiments français ; ils peuvent encore obtenir leur grâce ; s'ils veulent se rendre, je les ferai traiter avec bonté ; dans le cas contraire, j'attends de vous, Monsieur le Général, que vous employiez toute l'autorité que le Roi vous a conférée, pour l'entière défection de ces rebelles. Je vous prie de vouloir bien me faire connaître l'état des choses chaque deux heures, si la chose est possible.

Recevez, Monsieur le Comte, les assurances de ma considération la plus distinguée.

Le Maréchal, prince de Ponte-Corvo,

J. BERNADOTTE.

Le même jour, le général de Rantzau envoyait la proclamation du général Kindelan au comte d'Ahlefeldt pour qu'elle fût distribuée aux rebelles ; le lendemain, ce dernier en expédia des exemplaires au baron d'Armandariz¹, commandant espagnol à Rudkiobing, capitale de l'île de Langeland, et au brigadier Montes Salazar², à la batterie de Spodsbinding, sur la côte opposée ; ils en accusaient réception immédiatement, mais, en raison des événements, ils ne parvinrent pas à la distribuer.

Le général Veaux, étant arrivé à Swendborg avec l'avant-garde française, écrivit au comte d'Ahlefeldt les deux lettres suivantes³ :

Swendborg, le 13 août 1808.

LE GÉNÉRAL DE BRIGADE VEAUX, COMMANDANT L'AVANT-GARDE FRANÇAISE, A M. LE GÉNÉRAL D'AHLEFELDT, COMMANDANT EN CHEF A LANGELAND.

Monsieur le Général,

J'ai l'honneur de vous prévenir que je viens d'arriver à Swendborg avec ma brigade ; je vous invite et au besoin vous requiers,

1. Colonel du régiment de dragons de Villaviciosa.

2. Chef d'état-major du marquis de La Romana.

3. Les originaux de ces deux lettres se trouvent aux Archives du ministère de la guerre à Copenhague.

conformément aux ordres que j'ai reçus de Son Altesse le prince de Ponte-Corvo, d'attaquer avec tous vos moyens les corps espagnols qui sont encore dans l'île de Langeland, et dans le cas où vous ne voudriez pas le faire, j'ai l'honneur, Monsieur le Général, de vous avertir que je vais moi-même attaquer. Alors, si un seul coup de fusil est tiré, les soldats espagnols ne doivent espérer aucun ménagement. (Une seconde colonne de nos troupes doit passer par Aarhus.)

Je joins une proclamation de Son Altesse à l'armée espagnole, je vous prie de la leur communiquer.

Vous m'obligerez infiniment en me donnant le plus promptement avis de ce que vous aurez fait et en m'adressant, le plus exactement qu'il vous sera possible, les renseignements que Son Altesse vous demande par sa lettre ci-jointe. Je vous prie aussi de m'accuser réception du tout.

J'ai l'honneur de vous saluer avec la considération la plus distinguée.

Le Général de brigade,

VEAUX¹.

De Swendborg, le 13 août 1808.

Monsieur le Général,

Je vous envoie encore le sergent porteur de ma première lettre, pour vous prier de me faire savoir, par son retour, ce qui se passe dans votre île et me marquer si l'embarquement est effectué et ce que vous pensez des mouvements et intentions de l'en-

1. Veaux (Antoine-Joseph), né à Seurre (Côte-d'Or), le 18 septembre 1764. Soldat au régiment de Rouergue-Infanterie, le 24 août 1785, il obtint son congé, le 4 juin 1791; capitaine au 1^{er} bataillon de la Côte-d'Or, le 27 août 1792; adjudant général chef de bataillon, le 7 octobre 1793; adjudant général chef de brigade, le 25 prairial an III; général de brigade, 20 ventôse an V; lieutenant-général par décrets des 15 et 22 mars 1815; annulation de cette nomination par ordonnance royale du 1^{er} août 1815; retraité le 18 octobre 1815. Il habitait Dijon lorsque, tombé en démence, il se tua d'un coup de pistolet, le 24 septembre 1817. — Membre de la Légion d'honneur, 19 frimaire an XII; commandant, 25 prairial an XII. — Baron de l'Empire par lettres patentes du 28 janvier 1809. — Député de la Côte-d'Or en 1815. Il avait épousé, le 19 avril 1801, Françoise-Julienne Merle.

nemi. Écrivez-moi, je vous prie, le plus souvent qu'il vous sera possible.

J'ai l'honneur de vous saluer avec la considération la plus distinguée.

Le Général de brigade,

VEAUX.

Cette dernière lettre paraît indiquer qu'au quartier général français on était persuadé que les mutins de Langeland avaient l'intention de s'embarquer sur les navires anglais, comme leurs compatriotes l'avaient fait en Fionie. Il en était cependant tout autrement. Les Espagnols embarqués à Nyborg ne pouvaient être rapatriés par suite de la petite dimension des navires, il fut donc nécessaire de les débarquer à Langeland pour attendre l'arrivée de plus grands moyens de transport. Le 13 après midi, ils effectuèrent leur débarquement à Spodsbjng, la garnison de l'île se trouva ainsi portée au chiffre d'environ 9,000 hommes. Le 14, les Danois furent forcés de se conformer à la convention du 10 août, attendu que les Français s'étaient avancés jusqu'à Swendborg. La proclamation de Bernadotte arriva à différentes reprises et en plusieurs ballots, elle fut distribuée et par la même occasion on distribua celle de Kindelan. Elles étaient ainsi conçues :

AUX TROUPES ESPAGNOLES A LANGELAND¹.

Soldats espagnols!

Les privations, les peines que vous supportez depuis qu'on vous écarta du chemin de la raison, doivent être les avant-coureurs de l'horrible misère qui vous attend. Comparez votre situation présente avec celle d'il y a 15 jours : ma sollicitude paternelle veillait alors sur vous, vos subsistances étaient assurées, vous étiez payés régulièrement ; actuellement sans direction, sans règles, abandonnés à toutes sortes de maux, et, pour comble de malheur, à la merci des Anglais de qui vous ne devez attendre que de la honte et de l'infamie.

Mes bras sont encore ouverts, venez vous y précipiter et le passé sera oublié.

1. La copie en français de cette pièce est aux Archives royales de Stettin.

Vous avez été séduits, mais pas encore pervertis, je vous attends pour vous faire retourner au sein de vos familles et de votre chère patrie.

Odense, 14 août 1808¹.

Le Maréchal de l'Empire, prince de Ponte-Corvo,

BERNADOTTE.

Soldats!

Je suis resté au poste de l'honneur et je vous y rappelle ; vous me connaissez et savez que je vous aime. Je suis un vieux soldat qui ai servi avec vous, écoutez ma voix. Je n'ai en vue que la gloire de l'Espagne et votre fortune, venez tous à Flensburg, où vous trouverez le prince de Ponte-Corvo qui permettra à tous ceux qui le désirent de retourner en Espagne. De cette façon vous rentrerez honorablement et sans remords dans le sein de vos familles, mais si vous suivez la suggestion perfide qu'on vous offre, vous serez, dans quelque partie du monde qu'on vous conduise, couverts de honte et d'infamie.

Soldats ! Je vous embrasse comme un père ; étant tel, j'ai le droit d'espérer que vous suivrez le bon conseil que je vous donne².

Juan KINDELAN.

Ces exhortations ne produisirent pas l'effet attendu et quelques jours après, le Maréchal adressait une nouvelle proclamation, accompagnée d'un avis, soi-disant rédigé par un sous-officier espagnol, et destiné à faire une grande impression sur ses camarades. On envoya également un officier danois en parlementaire, porteur de lettres du général Boudet pour La Romana et pour quelques officiers supérieurs ;

1. On se souvient que cette proclamation était arrivée dans l'île à plusieurs reprises, ce qui explique la contradiction entre la date de la lettre du général Veaux et celle-ci.
2. D'après une traduction danoise.

mais, arrivé à Rudkiobing le 17, à 5 heures après midi, il lui fut interdit de débarquer. Voici ces deux proclamations :

Soldats espagnols !

Un homme qui faisait parade de ses principes d'honneur et de loyauté, sur qui se reposait votre confiance et qui méritait votre estime comme honnête soldat, par une perfidie sans exemple, même parmi les Tartares, vient de faire de vos personnes, de vos biens, de vos enfants, le trafic le plus indigne qu'on ait jamais entendu. Cet homme est le marquis de La Romana, il vous a vendus, comme des bêtes assommées, aux ennemis de votre gloire, de votre patrie, de votre honneur et de votre religion. Le misérable a porté l'hypocrisie jusqu'à répandre les nouvelles les plus absurdes, il vous a présenté votre pays comme opprimé par les plus affreux désordres, il n'y a aucun genre de mensonge, aucune espèce de perfidie, qu'il n'ait imaginés pour réussir dans son projet ; mais il sait bien qu'aucun de vous ne reverra jamais les tendres objets de son amour, il a offert votre départ pour l'Inde et pour le Canada, où vous pleurerez éternellement sous le joug et la vile oppression des Anglais¹.

Soldats ! Ceux de vous à qui cette proclamation parviendra avant que vous soyez embarqués, restez aux postes où vous vous trouverez, méprisant avec horreur tous les ordres qui ne vous seraient donnés ou par moi, ou par le général Kindelan.

Soldats ! Je vous prends tous sous ma protection, je vous promets de renvoyer dans leurs foyers tous ceux qui désireront y retourner ; vous serez alors témoins des acclamations unanimes des Espagnols en faveur du frère de l'immortel Napoléon le Grand.

Soldats ! Je n'ai jamais de ma vie trompé personne, l'opinion de toutes les troupes que j'ai eues sous mes ordres peut être la garantie de cette vérité.

Le Maréchal de l'Empire, prince de Ponte-Corvo,

BERNADOTTE.

1. La copie en espagnol de cette proclamation est aux Archives de la guerre à Copenhague, et en français aux Archives royales de Stockholm.

2. « On introduisit dans le camp des proclamations de Bernadotte, par lesquelles il

AVIS D'UN SOUS-OFFICIER DU RÉGIMENT DE CAVALERIE D'ALGARVE
A SES COMPAGNONS¹.

Les Français se sont emparés de quatre de nos compagnies dans le petit Belt. Acosta qui nous commandait nous décida à mettre bas les armes, nous disant qu'il nous avait trompés par ordre du marquis de La Romana, et que tout ce qu'il nous avait assuré était faux et, pour se punir de ses mensonges, il s'est brûlé la cervelle, ajoutant des imprécations terribles contre le général qui l'avait induit en erreur². Nous avons été parfaitement traités par les Français ; toutes les troupes qui sont restées ici se réorganisent, les sergents sont nommés officiers. Les troupes qui étaient en Seeland viennent d'implorer pardon et elles envoient ceux des plus coupables afin qu'ils soient punis, mais le prince désire que tous soient absous.

Adieu mes chers compagnons ; combien je vous plains d'avoir été séduits par un traître, qui vous a vendus aux Anglais pour être conduits aux Indes !

Ces proclamations furent distribuées partout, et, afin que nul n'en ignorât, le marquis de La Romana ordonna qu'elles seraient lues en même temps que la sienne ; la voici :

Soldats !

Les juntes d'Asturies et de Galice, au nom de toutes les provinces qui éprouvent le même sort qu'elles, nous ont adressé des lettres pour m'implorer, en qualité de général en chef, de nous hâter de rentrer dans notre patrie pour la sauver et la venger.

s'efforçait d'abuser les Espagnols sur l'état de leur pays, les excitait à la révolte contre leurs chefs et cherchait à élever des doutes sur la bonne foi des Anglais ; mais ces insinuations n'eurent aucun effet et n'inspirèrent que du mépris. » (R. Southey.)

1. La copie en français de cette proclamation est aux Archives royales de Stockholm.

2. L'avant-garde des troupes françaises appelées du Schleswig par Bernadotte, commandée par le major Ameil, était arrivée en temps utile à Middelfart pour empêcher l'embarquement de ces 4 compagnies. Le colonel du régiment d'Algarve, dit Schierne dans *Spaniernes i Danmark*, qui, à Middelfart, préféra la mort à la prison, était bien un émigré français, dont le vrai nom était de Lacoste ; il était né à Saint-Laurent-de-Cerda, près Perpignan, et avait émigré dès le commencement de la Révolution. Il fut enterré au cimetière catholique de Frédérica.

Toute l'Espagne a pris les armes pour humilier ses oppresseurs qui arrêtent toutes relations et les lettres de nos parents, et qui, même par menaces, voulaient nous forcer à prêter un serment absolu, comme si nous n'étions pas fils de la patrie, qui maintenant nous appelle. Les régiments en Seeland s'opposèrent courageusement à cet ordre, ils furent entourés de canons, désarmés et traités en ennemis¹. Nous devons partager leur sort ; dans de telles conditions, et en vertu de votre résolution de vouloir vivre et mourir avec notre peuple, je n'ai pas eu de peine à écouter sa voix et j'ai pris les remèdes que nos ennemis de jadis, amis actuels, nous offraient.

Souvenez-vous, soldats, que c'est la chose la plus juste et la plus noble du monde de rapatrier, aussitôt que possible, notre armée pour défendre la patrie, au lieu de servir comme des mercenaires à supprimer les autres. Si c'était nécessaire, nous payerions de notre vie ce retour dans nos foyers. Là, Espagnols, nous serons récompensés par l'admiration générale et la reconnaissance éternelle de nos concitoyens ; ici, au contraire, infamie et abaissement, qui sont aussi insupportables au soldat espagnol que le trépas honorable lui est doux.

Rudkiobing, le 17 août 1808².

Marquis DE LA ROMANA.

Ces mots furent accueillis avec enthousiasme par les rebelles et les proclamations françaises n'obtinent aucun succès, pas plus que les lettres du général Boudet. Si élevés que fussent les sentiments patriotiques du marquis de La Romana, il n'en est pas moins vrai que si ce général « eût conservé assez de calme pour réfléchir au rôle qu'il allait remplir, on est en droit de présumer que, maître comme il l'était de la Fionie, séparé des troupes françaises par le petit Belt, protégé

1. « On ne pourra se défendre d'un sentiment pénible, quand on saura que les révoltés de la Seeland jouirent, à leur arrivée dans le nord de l'Allemagne, de l'impunité que leur avait souhaitée le marquis de La Romana. En France même, où ils séjournerent quelque temps, on ne se doutait pas du crime qu'ils avaient commis (les journaux français avaient dû garder le silence sur leur rébellion) ; ils jouirent de la même considération que ceux qui avaient suivi leur général partant pour l'Espagne. » (Capitaine Fririon : *Relation de l'insurrection des troupes détachées dans l'île de Seeland*. Limoges, 1872, p. 28.)

2. Schepeler : *Geschichte der Revolution Spaniens und Portugals*. (Berlin, Posen und Bromberg, 1826, t. I, p. 541.)

par la marine anglaise, il pouvait sans danger proclamer ses projets, sinon d'avance, du moins au moment de leur exécution, annoncer qu'il partait avec ses troupes pour défendre sa patrie, écrire à son général en chef et aux généraux avec lesquels il avait eu des relations intimes, qu'en devenant l'ennemi du gouvernement français, il espérait conserver l'estime de ceux qui lui avaient témoigné des sentiments semblables. Une déclaration solennelle de ce genre aurait donné à son entreprise un caractère loyal et chevaleresque qu'eussent apprécié tous les militaires et les peuples civilisés¹. »

Pendant que se déroulaient ces événements, Bernadotte célébrait avec pompe, à Odense, l'anniversaire de la naissance de l'Empereur². Il y eut grande parade et différentes manœuvres furent exécutées ; le soir, le maréchal réunit dans un dîner de gala, au château, toutes les autorités danoises civiles et militaires ; au moment du toast, porté aux Majestés alliées, le canon tonna. Les promeneurs en foule se pressaient dans le jardin du château en écoutant la musique militaire française. La ville était illuminée ; parmi les transparents on remarqua surtout celui d'une fenêtre du grand marché, représentant la pleine lune, portant cette inscription en français :

« A L'IMMORTEL NAPOLÉON »

Phébé, des rayons du soleil,
Reçoit le don de la lumière,
Chez nous, le héros sans pareil,
Répand l'éclat de sa carrière.

A une fenêtre voisine, supportant un buste du roi Frédéric VI, dont le socle était entouré de fleurs, on lisait cette inscription également en français :

Digne et sage allié du plus grand des héros,
Juste, brave, prudent, comme lui magnanime,
Frédéric, dans son deuil³, fait réparer nos maux,
Et mérite en tout le transport qui nous anime.

L'attaque de l'île de Langeland, décidée tout d'abord par le prince de Ponte-Corvo, fut ajournée par suite de la concentration des troupes espagnoles ; mais, constatant le peu d'effet produit par les différentes proclamations, le maréchal reprit son projet d'employer la force pour

1. *Relation de l'insurrection des troupes espagnoles détachées dans l'île de Seeland sous les ordres du général Fririon*, par le capitaine Fririon. Limoges, 1872.

2. « J'arrivai à Odense à midi, précisément le jour de la fête de l'empereur Napoléon, le 15 août 1808, et je vis un grand nombre de troupes françaises qui rentraient dans la ville après grande parade et revue. L'après-midi, j'aperçus dans le jardin du château le maréchal Bernadotte, prince de Ponte-Corvo, qui s'était acquis l'affection des habitants par ses libéralités et sa discipline sévère. » (Capitaine de Frisenberg : *Souvenirs d'un officier danois*, 1807-1814. Paris, 1897.)

3. Son père, le roi Chrétien VII, était mort à Rendsborg le 13 mars 1808.

réduire les rebelles ; il prescrivit de rassembler le plus de bateaux que l'on pourrait à Swendborg, et aux chaloupes canonnières danoises de harceler vigoureusement les Espagnols.

Le 19 août, à 10 heures du soir, le bombardement commença ; quatre chaloupes canonnières et deux bombardes tirèrent sur la côte et jetèrent des bombes dans l'île jusqu'à 2 heures du matin ; le feu eut peu de résultats, il endommagea une ferme et ne tua que 3 Espagnols. Ce bombardement devait être repris la nuit suivante, mais il fut contre-mandé ; Bernadotte, en arrivant le 20, à Swendborg, pour y passer l'inspection des troupes, se rendit aux représentations du général Veaux, qui lui fit sentir que les insurgés, par représailles, se porteraient aux pires excès sur les habitants de l'île¹.

Le 21, les Espagnols s'embarquèrent sur les navires anglais qui mirent le cap sur Gothenbourg (Suède) ; ils demeurèrent dans cette ville du 27 août au 12 septembre et enfin, dans les premiers jours d'octobre, ils débarquaient à Santander et à La Corogne.

Le maréchal quitta Odense le 24 août et, après des visites à Flensborg et à Rendsborg, il arriva le 31 à Flottbeck, près d'Altona, où il établit son quartier général.

Paul BIRONNEAU.



CACHET DU GÉNÉRAL MARQUIS DE LA ROMANA².

1. « D'un autre côté, la politique pouvait s'opposer à laisser dans le Nord le spectacle de Français aux prises avec les Espagnols. Il fut donc décidé qu'on se bornerait à désarmer et faire prisonniers les régiments détachés en Seeland, comme le demanda d'ailleurs le comte de Champagny dans une lettre du 19 août, adressée au baron Didot. » (*Les Espagnols à la Grande Armée.*)

2. L'empreinte reproduite ci-dessus a été très gracieusement offerte l'année dernière à Madrid à l'auteur des *Espagnols à la Grande Armée*, par l'éminent historien de la *Guerre de l'Indépendance*, le général J. G. de Arteche, qui tient de la famille de La Romana le cachet en améthyste qui a servi à la prendre. Le général possède également la plaque de l'ordre de Charles III que portait La Romana à sa mort et qui fut enterrée avec son corps pendant 22 ans, jusqu'au moment où il fut exhumé pour être transporté dans un tombeau monumental à Palma, sa ville natale, dans l'île de Majorque.

UN DIPLOME DE LA MÉDAILLE MILITAIRE

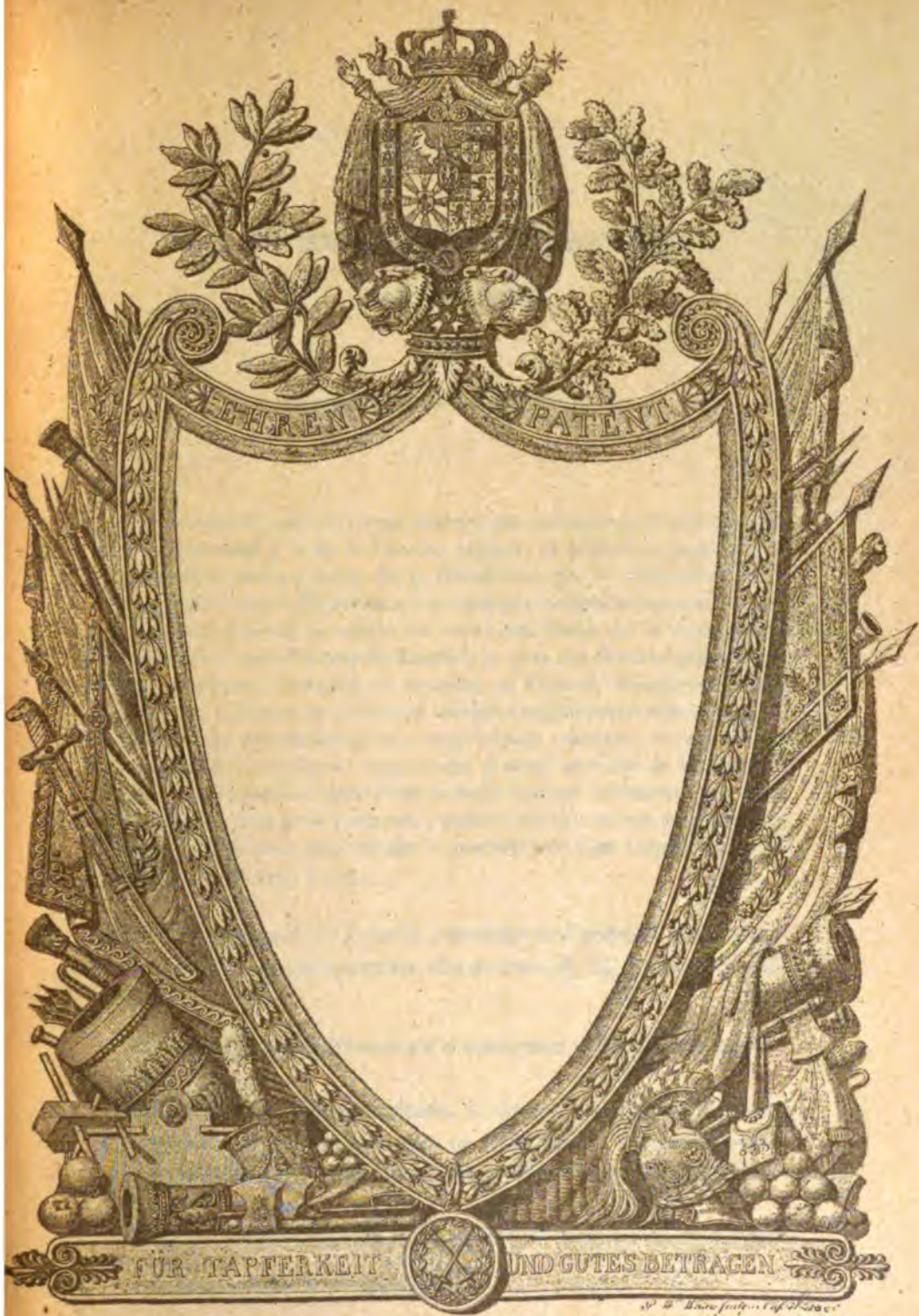
DU ROYAUME DE WESTPHALIE

Le diplôme que nous reproduisons ci-contre nous a été envoyé de Cassel par le directeur du musée Fridericianum au moment même où le dernier numéro du *Carnet* paraissait. On y voit, au milieu de nombreux attributs militaires et sous les armes du royaume de Westphalie, le dessin de la médaille d'honneur du roi Jérôme telle qu'elle a été instituée par le décret du 17 juin 1809¹. Avec ses épées en croix, cet insigne rappelle le médaillon de vétérance, si longtemps en usage dans l'armée française. C'est sans doute à cause de cette ressemblance que le roi Jérôme dut modifier sa médaille militaire pour lui donner la forme sous laquelle elle est reproduite dans la planche qui accompagne notre article sur les décorations du royaume de Westphalie.

Le diplôme, gravé à Cassel en 1809, n'a donc probablement jamais servi.

Nous ne saurions trop remercier ici M. le docteur Eisenmann d'avoir bien voulu nous communiquer ce curieux document.

1. Voir le numéro du *Carnet* du 31 mai 1900, p. 258.



FÜR TAPFERKEIT UND GUTES BETRAGEN

W. B. Baurmeister of St. Gallen



UN COMMISSAIRE DES GUERRES

SOUS L'ANCIEN RÉGIME ¹

PIERRE-NICOLAS DE LASALLE

On a souvent vanté le corps émérite des commissaires des guerres, tel qu'il existait à la fin de l'ancien régime, et déploré la perte que fit l'armée française au début de la Révolution par la destruction de ce corps d'élite et par l'ignorance des jeunes administrateurs qui remplaçaient dans l'armée nouvelle les vieux serviteurs de la royauté. La carrière de Pierre-Nicolas de Lasalle, le père du fameux général Lasalle, souligne justement ce brusque et fâcheux changement. Elle montre un militaire de 55 ans de service, compris sans raisons dans les proscriptions révolutionnaires, emprisonné, destitué, et réduit par force à quitter l'armée de 1792 avant d'avoir renoncé de lui-même à la servir. Ses services antérieurs à cette date ne laissent cependant pas place au plus petit soupçon, comme on s'en convaincra par la note suivante de sa main qui résume la première et plus longue partie de sa carrière, de 1747 à 1791.

État des services du S. Lasalle, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et commissaire-ordonnateur des guerres de la 3^e division militaire.

Le sieur Lasalle a été nommé commissaire ordinaire des guerres en mars 1747.

Le 23 avril de la même année, il reçut ordre de M. le comte d'Argenson de joindre à Cannes en Provence le quartier général de la réserve de M. le chevalier de Belle-Isle, où il arriva le 1^{er} mai.

Il fut de suite chargé de la manutention de la police et des sub-

1. Communication de M. le capitaine Mahou.

sistances des différents piquets et compagnies de grenadiers et de leur débarquement pour l'expédition des îles Sainte-Marguerite, où il passa avec ces mêmes troupes.

Après cette expédition, il fut employé aux sièges de Montalban et de Villefranche pour faire relever les blessés dans les tranchées et pourvoir à leurs besoins.

Il fut ensuite commandé pour suivre la 1^{re} division des troupes qui se porta sur Menton, sous les ordres de M. de la Ravoye et, de là, il se porta à Vintimille pour y former le premier établissement et constater l'état des effets qui s'y trouvaient.

D'après la nouvelle de la journée de l'Assiette, il reçut ordre de se rendre à Briançon pour y pourvoir aux besoins des blessés, en quoi il ne cessa d'employer les soins les plus actifs pour leur soulagement en toutes espèces.

A son retour de Nice, il reçut l'ordre de passer à Gênes sous ceux de M. le duc de Richelieu, où ce général le chargea du soin des hôpitaux ; il réussit à y établir le bon ordre, tant par la propreté, police et discipline que par la salubrité et commodité des emplacements qu'il obtint la liberté de choisir.

Pendant le quartier d'hiver de 1747 à 1748, il n'y eut qu'un commissaire-ordonnateur et trois ordinaires employés à la suite des troupes du roi, qui étaient au secours de la République de Gênes. L'un de ceux-ci fut chargé d'un détail particulier relatif au général ; un autre fut détaché par une commission particulière hors des États de Gênes, de sorte que le sieur de Lasalle fut seul chargé de tous les détails et obligé de se porter chaque mois de la partie du Ponant à celle du Levant, pour y faire les revues des 26 bataillons qui y étaient répandus.

En mars 1748, les troupes ayant reçu ordre de se tenir prêtes à entrer en campagne et s'étant mises en mouvement, il eut celui de se porter dans les différentes positions pour y exercer la police et pourvoir à leurs besoins.

La suspension d'armes ayant eu lieu, le sieur de Lasalle fut chargé en détail de la place de Gênes et de la partie du Ponant.

Au commencement d'octobre, il fut chargé par le général d'aller reconnaître tous les quartiers qu'occupaient les troupes et de visiter les lieux voisins pour les étendre davantage. Son opéra-



Photographe Berger-Levrault et C^{ie}, Nancy.

LE COMMISSAIRE DES GUERRES
PIERRE-NICOLAS DE LASALLE

tion fut approuvée et les nouveaux quartiers furent déterminés en conséquence.

Lors du départ des troupes de l'État de Gênes pour rentrer en France, le sieur de Lasalle fut chargé d'aller les recevoir à Savone et de pourvoir à leurs subsistances. Après le passage de la dernière division, il fut rappelé à Gênes pour procéder aux inventaires et à la vente des différents effets appartenant au roi et il n'en partit qu'après l'entière évacuation, c'est-à-dire six mois après l'armée.

De retour en France, il fut chargé du département de Marsal, Vic et Moyenvic dans les Évêchés ; il passa ensuite à celui de Metz.

Il reçut ordre du Ministre, par sa lettre du 3 octobre 1756, de se tenir prêt à marcher avec le corps de troupes destiné à passer en Allemagne, et monta alors son équipage ; il fut obligé de le garder à ses frais jusqu'au printemps de l'année suivante, sans jouir du demi-fourrage qui avait été accordé aux troupes.

Ce ne fut que le 5 mars 1757, qu'en conséquence d'un nouvel ordre du Ministre, il partit de Metz pour s'assurer dans les Ardennes des subsistances en tous genres nécessaires aux différentes colonnes de troupes qui devaient traverser ce pays.

Après le passage de la 1^{re} division, il reçut ordre de M. de Lucé de se rendre à Clèves pour préparer à l'armée tous les secours en subsistances que le pays pouvait fournir, et ensuite de revenir à Wesel pour marcher avec l'armée, ce qu'il fit jusqu'à Gütersloh, où il reçut ordre de la Cour, le 13 juin, de partir de Warendorf le 23, avec le corps de Fischer, pour le conduire jusqu'à Hoëcht, près Francfort, où il arriva le 9 juillet, ce qu'il exécuta sans qu'il soit résulté aucune plainte sur la conduite de ce corps. A son départ d'Hoëcht, le sieur de La Salle fut chargé de négocier avec les princes et les villes des bords du Rhin et du Mein pour le transport de 35,000 sacs de farine venant de Strasbourg, qu'il fallait porter à Marburg-en-Hesse.

Après le succès de cette commission, il fut appelé à Hanovre, d'où il fut détaché par M. de Lucé pour former à Halberstadt les arrangements propres à y recevoir l'armée. Il y fit deux voyages seul à cet effet, ayant eu beaucoup à contester avec Messieurs de la Chambre royale. Outre le zèle qu'il apportait dans ces diffé-

rentes commissions, l'usage de la langue allemande, qu'il possédait, ne lui était pas moins nécessaire.

Après l'arrivée de l'armée dans cette ville, il fut envoyé trois fois soit au camp du prince Ferdinand de Brunswick, soit à Magdebourg, pour y traiter des arrangements préliminaires relatifs aux prisonniers de guerre.

Revenu à Halberstadt, il fut chargé par M. le Maréchal de Richelieu de conduire, sous les ordres de M. le duc de Broglie, les 18 bataillons et 20 escadrons destinés à renforcer l'armée de Soubise, aux besoins desquelles troupes il pourvut en tous genres aux dépens du pays jusqu'au point de Mulhausen.

A la séparation de l'armée à Halberstadt, le sieur de Lasalle eut le département de cette place et de celles d'Osterwieck, d'Hornburg et de Wolfenbüttel, les plus frontières de l'armée ennemie; il était en résidence dans cette dernière, où il y avait un entrepôt d'hôpitaux qu'il trouva dans le plus grand délabrement, tant par une maladie épidémique qui avait enlevé nombre de médecins, chirurgiens, infirmiers et autres officiers, qu'à défaut des secours les plus nécessaires. Il y donna tous ses soins jour et nuit, et avec si peu de ménagements pour lui-même qu'il y gagna, le 2 décembre, cette maladie qui le mena au bord du tombeau et le fit réputer mort pendant plusieurs jours. Il fut pendant près de deux mois dans l'état le plus cruel, et ne dut son salut qu'à la force de son tempérament. Sa convalescence fut longue, et il fut obligé, pour son rétablissement, de venir respirer l'air natal jusqu'au printemps suivant.

A peine fut-il parti de Wolfenbüttel, en février 1758, que l'armée ennemie s'empara de toutes les places qu'il avait dans son département, et obligea notre armée à se replier sur le Bas-Rhin. Cet événement et la situation où l'avait mis sa maladie l'empêchèrent de tirer aucun avantage du traitement qui lui avait été formé de concert avec le général et l'intendant de l'armée dans ces différentes places conquises pour l'indemniser des dépenses considérables auxquelles il avait été assujéti pendant toute la campagne.

Depuis 1758, le sieur de Lasalle n'a point eu de département; il a été chargé seul, par ordre de la Cour, jusqu'à la fin de la guerre, de l'échange des prisonniers.

Il ose dire que, dans cette opération, il a rendu les services les plus signalés, tant par la faveur qu'il a trouvée auprès du prince Ferdinand, dont il avait l'honneur d'être connu, que par le zèle et l'activité qu'il y a apportés, ne cessant d'aller d'un quartier général à l'autre ou aux rendez-vous qu'il donnait à l'auditeur général de l'armée ennemie qui était chargé de traiter avec lui.

C'est lui qui a fait la convention de la neutralité de la ville de Wetzlar, arrêtée le 3 décembre 1759 et ratifiée le même jour par M. le duc de Broglie, dont copie est ci-jointe.

Il est de même l'auteur de la convention concernant les prisonniers de guerre, arrêtée le 5 mai 1760 et ratifiée par les généraux respectifs le 16 du même mois, dont est rapporté également copie.

Cette convention à laquelle il a su amener le commissaire hanovrien a été son ouvrage le plus important par l'économie qui en est résultée, tant en hommes qu'en argent et dont, par des événements malheureux, tout l'avantage est resté à notre armée.

Le sieur de Lasalle ne s'est point borné à l'occupation presque continuelle que lui donnait le détail des échanges ; son zèle dans des cas où même il n'était pas commandé, mais qui devenaient urgents, l'a porté à se trouver à différentes expéditions de l'armée pour y rendre ses services, ce qui lui a occasionné plus d'une fois la perte de ses équipages.

Il rappellera ici l'époque du 16 juillet 1761, à l'affaire de Filingshausen, dont M. le duc de Choiseul, alors ministre de la guerre, ayant connaissance, daigna l'assurer par un post-scriptum de sa main dans sa lettre du 3 août suivant ci-rapportée, qu'il engagerait Sa Majesté à lui donner des marques de sa satisfaction pour la conduite distinguée et désintéressée qu'il avait tenue à cette occasion, au vu et su de toute l'armée.

Il a encore essayé la perte de ses équipages à l'affaire du 24 juin 1762, où il s'est trouvé guidé par le même motif et sans que son devoir l'y appelât.

La paix faite, le sieur de Lasalle fut obligé par ordre du Ministre de se rendre à Francfort sur la fin de l'année 1763 pour y traiter des comptes respectifs des échanges avec le colonel anglais M. Fancitt, lesquels n'ont été terminés définitivement qu'au mois de mai 1765 à Metz, où il a reçu chez lui pendant six semaines ce

commissaire et toute sa suite, avec la distinction et les égards prescrits par la lettre du Ministre du 6 novembre 1764.

Depuis 1763 jusqu'à ce jour (8 octobre 1791), il a été employé à Metz en sa qualité de commissaire-ordonnateur, où il a rempli tous les détails et commissions particuliers qui lui ont été confiés et exécuté toutes les tournées qui lui étaient prescrites nommément par l'ordonnance du 14 septembre 1776, et s'est constamment attaché à supprimer tous les abus qui s'étaient introduits dans les différentes parties du service de cette ci-devant province, et au sujet desquels il a eu bien des chocs à soutenir contre les différentes administrations. Il a été chargé en 1788 de l'administration du camp sous Metz en qualité de commissaire-ordonnateur chef, où il ose se flatter d'avoir donné des nouvelles preuves de son zèle constant et actif pour le service, que la lenteur de son avancement, ni les préférences qui ont eu lieu pendant l'ancien régime n'ont pu affaiblir, parce qu'il tient aux sentiments d'honneur et de dévouement pour le Gouvernement qui ne cesseront qu'avec lui, et dont il trouve particulièrement dans son cœur la récompense la plus satisfaisante.

LASALLE,

*Ordonnateur du 1^{er} février 1761,
Chevalier de Saint-Louis en mars 1763
et doyen du corps depuis nombre d'années.*

Résultats de ses services :

Depuis 1747 à 1791 45

Campagnes :

Tant en Italie qu'en Allemagne. 9

Total. 54 années.

En 1792, le commissaire de La Salle remplit à l'armée de l'intérieur la place de commissaire général; il écrit de Châlons, l'avant-veille de la bataille de Valmy, pour demander un suppléant: « Il n'est plus possible que je tiende au détail énorme dont je suis chargé depuis trois semaines; mes forces et ma tête ne pourront y tenir... » Il ajoute: « Je crois de mon devoir de vous prévenir qu'il existe dans cette ville

et au camp une dilapidation et un désordre inconcevables et qui font tout craindre. » Mais avant même qu'il eût pu recevoir la réponse à cette demande, Lasalle apprenait par une lettre du ministre Servan, adressée au commissaire-ordonnateur Valcourt, qu'il était suspendu de ses fonctions et remplacé par Valcourt comme commissaire-ordonnateur de la 3^e division militaire. Peu de jours après, il était arrêté et mis au séquestre comme prévenu de correspondance avec l'émigré Bouillé.

Le rapport suivant donne quelques détails sur les causes et les épisodes de cet emprisonnement.

Rapport au Ministre de la guerre.

Le citoyen Lasalle, commissaire-ordonnateur de la 3^e division, a été suspendu de ses fonctions le 1^{er} octobre dernier.

Le 9, le ministre Le Brun, qui avait l'intérim du département de la guerre, a écrit à la Convention nationale que le citoyen Favart, commandant à Metz, venait de mettre à exécution le décret qui ordonne le commissaire-ordonnateur La Salle en état d'accusation.

Il existe une lettre sous le n^o 7, écrite par le citoyen Favart en date du 6 octobre, par laquelle il annonce au ministre Servan qu'« en conséquence d'une réquisition des commissaires du pouvoir exécutif, il a fait mettre la veille en état d'arrestation et « conduire dans les prisons militaires de Metz le citoyen Lasalle, « comme criminel de lèse-nation et qu'il a fait apposer les scellés « chez lui ».

Le prisonnier est resté au secret 16 jours, au bout desquels il lui a été accordé d'avoir un domestique pour le servir et de voir sa fille.

Ce n'est que le 21^e jour de sa détention qu'il a pu obtenir d'être interrogé.

La veille de cet interrogatoire, le gardien préposé dans la maison du citoyen Lasalle a cru reconnaître qu'on avait essayé de briser le scellé apposé sur une porte d'un salon. Les deux procès-verbaux, sous les n^{os} 5 et 6¹, prouvent seulement par les déposi-

1. Ces procès-verbaux étaient joints au présent rapport, avec d'autres relatifs aux interrogatoires subis par le commissaire Lasalle.

tions entendues et par l'inspection locale que ce bris, qui n'est rien moins qu'avéré, aurait dû de préférence avoir lieu sur la porte du cabinet qui renfermait les papiers, seul objet qu'on eût eu intérêt de soustraire.

Lors de son interrogatoire, le citoyen Lasalle, interpellé sur ce fait, en a témoigné toute son inquiétude et son indignation, d'autant qu'il a déclaré que dans l'appartement où l'on soupçonnait que le scellé avait été posé, était contenue toute sa fortune, ce que constate, en effet, le procès-verbal de la levée des scellés en date du 25 et numéroté 3.

Les griefs articulés contre lui portaient particulièrement sur une correspondance qu'on l'accusait d'entretenir ou d'avoir entretenue avec le général Bouillé.

Il résulte de l'interrogatoire déjà cité et surtout des pièces trouvées chez lui que cette correspondance se réduit à des billets de ce général et de son épouse qui sont relatifs à un compte de fonds provenant d'argent laissé par eux entre les mains du citoyen Lasalle, ou de leur vaisselle qu'ils l'avaient prié de garder et ensuite de vendre et dont le produit de la vente, ainsi qu'une somme de 6,000 fr., dont il avait été dépositaire, ont été délivrés sur divers mandats acquittés en leur temps. La pièce numérotée 2 porte jusqu'à l'évidence l'incompatibilité qui existe entre un rapport officieux d'intérêt pécuniaire dont les détails sont appuyés de preuves, et celui d'un projet ou d'une intelligence coupables.

Après avoir ainsi exposé l'historique des faits relatifs à l'affaire du citoyen Lasalle, il convient d'observer au ministre que le décret qui met cet ordonnateur en état d'accusation et que le citoyen Favart a écrit au ministre Le Brun avoir fait exécuter, n'existe point. La vérification en a été faite au bureau des décrets de la Convention nationale, et le citoyen Girault, qui en est le chef, a certifié qu'il n'en a et n'en a eu aucune connaissance.

A cette observation, qui mérite toute l'attention du ministre, on doit ajouter celle non moins remarquable que présente la lecture d'une lettre écrite de Metz, le 9 de ce mois, au ministre de la justice par le citoyen Bertrand et dont copie est ci-jointe sous le n° 11. Elle prouve que dans cette ville même, on n'est pas cer-

tain de l'existence du décret d'accusation qu'on a écrit avoir été exécuté ; qu'on n'a trouvé dans les papiers de l'accusé détenu aucune preuve du crime de lèse-nation qu'on lui impute et qu'enfin, à défaut de pièces de conviction, on se rabat sur des reproches vagues d'incivisme et d'incapacité.

Sur ce dernier article, il paraîtrait qu'on a attendu bien tard à apprécier le citoyen Lasalle, puisqu'il compte 55 années de service, dont 32 dans ses dernières fonctions et 10 dans les armées.

Enfin, on doit rappeler ici que le ministre de la justice et le général Kellermann, connaissant le citoyen Lasalle sous des rapports plus avantageux que ceux sous lesquels on l'a peint au citoyen Servan, prennent à lui l'intérêt le plus marqué et désirent que l'intérêt du ministre Pache, éclairé par les pièces mises sous ses yeux, le détermine à ordonner le plus promptement possible son élargissement et la reprise de ses fonctions.

D'après ce rapport et les preuves à l'appui, il pèsera dans sa sagesse le parti qu'il jugera le plus conforme aux lois de la justice et de l'humanité.

(Écrit au Ministre de la justice pour lui demander de faire des recherches du décret d'accusation contre Lasalle.)

Le ministre Pache s'était montré sourd aux requêtes des personnes qui intercédèrent en faveur de Lasalle. Au commencement de 1793, La Salle lui-même s'adressait à Beurnonville dans les termes suivants :

A Paris, le 15 février 1793.

DEMANDE PRÉSENTÉE AU GÉNÉRAL BEURNONVILLE, MINISTRE
DE LA GUERRE, PAR LE CITOYEN LA SALLE.

Mon Général,

J'ai 70 ans et 55 années de service sans interruption dont 32 comme commissaire-ordonnateur. Des gens, ambitieux de ma place, m'ont accusé d'une correspondance criminelle avec les émigrés et notamment avec le général Bouillé ; ne pouvant réussir à prouver ce qu'ils avaient avancé, ils ont trouvé plus facile et expéditif de me faire suspendre de mes fonctions et de supposer

un décret qui me mettait selon eux en état d'accusation et en vertu duquel j'ai été incarcéré 60 jours, dont 21 au secret avant d'être interrogé. Pendant ce temps, un de mes accusateurs a été nommé à ma place. Il en jouit paisiblement. Les procès-verbaux qui ont été dressés, tant de mon interrogatoire que de la levée des scellés mis sur tous mes papiers, ayant porté jusqu'à l'évidence les preuves de la calomnie de mes ennemis, il a bien fallu me rendre ma liberté, mais, peu de temps après la suspension arbitraire prononcée contre moi par les commissaires du pouvoir exécutif, du nombre desquels était mon successeur, le commissaire Futières, on avait eu soin de me faire comprendre dans la fameuse réforme du ministre Servan. Son successeur, obligé d'ordonner mon élargissement après avoir donné ma place à un de mes délateurs, m'a cru trop heureux à mon âge de ne pas périr dans les fers. Il a borné à ce seul effet la justice qu'il me devait et, sur la demande que je lui ai faite de régler la pension de retraite que la loi m'assurait, il m'a opposé une autre loi du 21 mai qui suspend toutes les retraites militaires tant que la guerre durera. En vain, je lui ai représenté qu'être destitué arbitrairement et injustement n'était pas demander sa retraite, qu'il ne pouvait priver de celle qu'il méritait un vieux militaire qui avait servi aussi longtemps que moi la patrie. En vain, lui ai-je prouvé que sous aucun rapport la loi qu'il m'opposait ne pouvait me regarder, mais que je servais dans un grade supérieur non à l'armée, mais dans l'intérieur de la République. Il eût fallu, en réparant toutes les injustices dont j'étais la victime, déplacer un homme qui se trouvait précisément avoir été mon accusateur et mon juge. Il a paru plus court au ministre Pache d'en combler la mesure en me refusant la récompense de mes services.

Comme vous avez, mon Général, annoncé l'intention de marcher sur une ligne plus droite, et qu'après avoir servi de votre épée la patrie en danger, vous avez le désir de porter le flambeau de la justice et de la vérité dans le dédale des bureaux de la guerre, je vous supplie de vous faire rendre compte de mon affaire; si toutes les preuves sont mises exactement sous vos yeux, j'ai le droit de tout attendre de votre impartiale équité. Songez seulement que mes 70 ans me pressent et qu'un exemple de justice comme celui que



Photogravure Berger-Levrault et C^o, Nancy.

MADAME DE LASALLE

je sollicite doit honorer votre ministère autant qu'il contrastera avec celui de votre prédécesseur.

Le Citoyen

LASALLE.

La retraite de Lasalle, établie par ordre de Beurnonville, devait se monter au traitement même d'activité, à 10,800 fr., d'après les termes de la loi du 14 octobre 1791, portant que : « Les commissaires des guerres qui se retireront avant 30 ans de services, auront pour retraite le quart de leurs appointements et que chaque année de service au delà de 30 jusqu'à 50 ans emportera de plus la vingtième partie des trois autres quarts. » Cette pension fut dans le fait réduite à 3,600 fr., sans qu'aucun des efforts faits par l'intéressé sous le Consulat pour obtenir une augmentation ait été couronné de succès. Ses requêtes à cette époque exposent le mauvais état de ses affaires pécuniaires, la ruine qu'il a subie du fait de la Révolution. Les lecteurs du *Carnet de la Sabretache* se souviennent d'ailleurs qu'alors les subsides accordés au chef d'escadrons Lasalle occupaient dans le budget de la famille une place importante et que la tendresse maternelle, émue au départ du brillant cavalier pour l'armée d'Italie, allait largement au-devant de ses prodigalités¹.

C'est pour rappeler ici au passage la personnalité si remarquable du général Lasalle que nous avons cru devoir joindre aux quelques documents publiés, deux documents d'ordre *humain*, mis gracieusement à la disposition de la Rédaction du *Carnet* par M^{me} la marquise de Champeaux, née Yermoloff, petite-fille du général. Ces deux portraits représentent, d'une part, le commissaire-ordonnateur de Lasalle à l'époque de sa maturité, alors qu'il exerçait paisiblement sa charge à Metz et ne prévoyait pas les difficultés de la fin de sa vie ; de l'autre, la charmante M^{me} de Lasalle dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté. L'un et l'autre portraits ont été photographiés à destination du *Carnet* par M^{me} la marquise de Champeaux, que nous prions de vouloir bien agréer nos respectueux remerciements.

1. Voir dans le 7^e volume du *Carnet*, page 484, les documents réunis sous le titre : *La Mère du général Lasalle*.

QUELQUES LETTRES INÉDITES

DU COLONEL DE SAINT-ARNAUD ET DU LIEUTENANT-COLONEL CANROBERT

(1846)

Notre collègue, M. Louis Heitz, ayant eu la bonne pensée de nous communiquer plusieurs lettres autographes qu'il possède, nous nous empressons de mettre sous les yeux des lecteurs du *Carnet* les plus intéressantes d'entre elles avec les notes qu'il a bien voulu y joindre.

Les quatre premières lettres sont écrites par le lieutenant-colonel Canrobert, commandant supérieur du cercle de Ténès et à cette époque en expédition contre Bou-Maza, au capitaine Lapasset, chef du bureau arabe de Ténès.

La cinquième émane du colonel de Saint-Arnaud, commandant la subdivision d'Orléansville, et est adressée au prédécesseur du lieutenant-colonel Canrobert.

La sixième, de même origine, est adressée au commandant d'Auvilliers qui remplaçait à Ténès le commandant supérieur en expédition.

Nous avons cru pouvoir faire suivre ces lettres des deux officiers supérieurs qui devaient bientôt devenir les maréchaux de Saint-Arnaud et Canrobert, d'une septième lettre écrite au capitaine Lapasset par le lieutenant Moullé, du 1^{er} spahis, chef du bureau arabe de Cherchell.

LE LIEUTENANT-COLONEL CANROBERT A M. LE CAPITAINE LAPASSET¹,
CHEF DU BUREAU ARABE, A TÉNÈS².

Halte sur le Oued-Brahim, 7 mars 1846, 8 h. 1/2 du matin.

Mon cher capitaine Lapasset,

Le cheriff Bou-maza³, avec 50 chevaux et 200 ou 300 fantassins, a réellement passé une partie de la nuit dernière près du marabout de Sidi-Brahim ; après avoir *razé* une petite partie de ces enfants perdus nommés B. Bouchieb Chebeibias, etc.

Ce matin à 3 heures il a quitté sa position pour s'avancer vers la smala de Tadjenn : mais ayant aperçu nos feux (qu'il ne s'attendait pas à trouver là), il s'est hâté de rebrousser chemin et de regagner le oued Dahlia, au bas duquel il est, me dit-on, à l'heure où je vous écris.

La présence du Cheriff dans nos parages ne me permettant pas de me rendre sur le Cheliff auprès du colonel, je me porte dès ce soir à *Sidi-Abbed*, où je recevrai probablement des renseignements ultérieurs assez importants pour vous les transmettre.

Au reçu de ma lettre, je vous prie de vous entendre avec le commandant d'Auvilliers et l'intendant de Viel-Castel pour qu'après-demain 9 un convoi de 6 jours de vivres et de 5 jours d'orge me soit envoyé vers *Sidi-Abbed* ou Ras-Dahlia, en passant par Sidi-Saadoun et la tête du Oued-Alla-la. Je me tiendrai dans ces parages et aucun danger ne menacera ce convoi.

S'il vous était possible de venir me rejoindre pour cinq à six

1. Du corps d'état-major, il devint général de division.

2. Cette lettre sans enveloppe, pliée en portefeuille, est écrite sur papier blanc, sans filigrane, format 19 sur 28^{cm} (ministre) ; sur la partie repliée et opposée à l'adresse, on lit cette phrase écrite au crayon :

« Fadj ben Fouqua prie le capitaine Lapasset de vouloir bien lui faire tenir trois livres de poudre, s'il est possible ; il en remboursera le montant à Ténès. »

3. Nous ne referons pas l'histoire de l'insurrection du Dahra, provoquée par le faux cherif Bou-Maza (l'homme à la chèvre), ainsi nommé parce qu'il se faisait suivre d'une chèvre apprivoisée, qu'il disait être son démon familier. Disons seulement que cet imposteur tint pendant deux ans nos troupes en éveil et que ce n'est qu'à force de vaillance et d'endurance que ces dernières réduisirent Bou-Maza à faire sa soumission entre les mains de Saint-Arnaud. Il fut interné à Paris en 1847, où il eut un certain succès de curiosité dont il profita largement.

jours vous ne devriez pas le négliger, car votre présence à la colonne serait fort utile.

Recevez, mon cher capitaine, l'assurance de mon sincère attachement.

Le Lieutenant-colonel,

CANROBERT.

P.-S. — J'ai ici 1,280 hommes et 110 chevaux ou mulets.

A la suite de cette lettre se trouve une note ainsi conçue :

Je prie M. le commandant d'Auvilliers de me faire connaître le nombre de mulets nécessaires pour que de suite je les commande.

LAPASSET.

En marge de la première page on lit aussi :

Le chef d'état-major doit envoyer un certificat d'exécution du service de transport pour les vivres et un pour l'orge, ces certificats seront visés par le commandant de la colonne.

LE LIEUTENANT-COLONEL CANROBERT A M. LE CAPITAINE LAPASSET,
CHEF DU BUREAU ARABE, A TÉNÈS¹.

Bivouac de Sidi-Abbed (Chebeibias), le 7 mars 1846,
4 h. 1/2 du soir.

Mon cher capitaine Lapasset,

Vous avez dû recevoir la lettre que je vous écrivais ce matin de mahalte sur le Oued-Brahim.

Vous savez donc que Bou-Maza s'est hâté de se retirer vers le Oued-Dahlia en emmenant les quelques prises faites aux B. Bouchieb et O. Brahim auxquels du reste *il n'a tué personne*.

Je suis établi ici et y resterai en rayonnant à droite et à gauche et poussant en avant de petites reconnaissances vers le Oued-Dahlia, jusqu'au 9 au soir.

J'espère qu'aucun obstacle ne s'opposera à ce que je reçoive

1. Lettre sans enveloppe, pliée en portefeuille, écrite sur papier blanc, sans filigrane, format 19 sur 28^{cm} (ministre).

ici, ce *jour-là même* avant la nuit, les six jours de vivres et les cinq jours d'orge que je vous ai prié de me faire porter.

Je pense que Ben Djead peut être rassuré, faites-lui savoir que je suis ici, peut-être pourrais-je faire d'ici au 9 un coup de main de concert avec lui ?

Votre lettre de ce matin 2 heures m'est parvenue ici à 3 heures et demie.

Le colonel de Saint-Arnaud a reçu ce matin à 5 heures et demie à Orléans-Ville la lettre par laquelle je lui annonçais la présence du Cheriff dans notre cercle et mon mouvement de ce matin pour l'en chasser ; il me répond *à l'instant* que ma lettre le tire d'une grande incertitude et que décidément il vient dans le Dahra pour y joindre ses efforts aux nôtres.

Le 8 il couchera à Ras-Boujd le 9 sur le Oued-Mequessou et le 10 à Aïssa-Ben Daout où je dois aller le rejoindre.

En attendant, mon rôle est d'amuser le Cheriff et de le retenir s'il est possible devant moi.

Si, sans trop d'inconvénients et pour les affaires arabes et pour votre santé vous pouviez nous rejoindre le 9 avec le convoi de vivres et d'orge, vous feriez très bien.

Adieu.

Tout à vous.

CANROBERT.

P.-S. — N'ayant pas le temps d'écrire au commandant supérieur d'Auvilliers, veuillez l'instruire de ce qui se passe.

Soyez assez bon pour m'envoyer une main de papier du format de *celui-ci*.

LE LIEUTENANT-COLONEL CANROBERT A M. LE CAPITAINE LAPASSET,
CHEF DU BUREAU ARABE, A TÉNÈS¹.

Bivouac d'Aïn-Titaouin, le 11 mars 1846.

Mon cher capitaine Lapasset,

Le convoi que vous vous êtes donné la peine de nous organiser est arrivé ici hier au soir, à bon port, malgré le temps le plus

1. Lettre sans enveloppe, pliée en portefeuille, écrite sur papier blanc, sans filigrane, format 19 sur 28^{cm} (ministre).

affreux. Les 130 *askers*¹ qui l'escortaient ont voulu repartir immédiatement pour rallier la smala de Ben Djead.

Les deux colonnes d'Orléans-Ville et de Ténès sont ici réunies en une seule, dont l'aspect est, à ce qu'il paraît, assez imposant, car déjà les Ouled-abd-Allah et les Madionnas font parler de soumission, et *Bel-Genbli*, ce kalifat de Bou-Maza qui nous a maintes fois occupés, est au milieu de nous ! C'est un vieillard de belle prestance, raisonnant bien et avec calme, quoique fort fanatique.

Il avoue naïvement que Bou-Maza n'étant pas le *véritable sultan*, il a cru bien faire en abandonnant cet imposteur pour venir à nous.

L'on pense ici que ce personnage n'a cherché qu'à sauver sa tête menacée par le Cheriff, qui, craignant d'être accusé auprès d'Abd-el-Kader par les chefs importants dont il a été entouré, cherche à s'en défaire en les tuant.

Oulid-el-Azer a, lui aussi, séparé sa cause de celle de Bou-Maza et a rejoint son maître Abd-el-Kader.

Vous voyez que les actions de notre infatigable adversaire sont à la baisse.

Nous sommes ici probablement jusqu'à demain, puis le camp sera porté sous Mazouna d'où les troupes rayonneront.

Richard² et les chefs arabes sont ici.

Donnez-moi de vos nouvelles ; je ne puis encore rien vous dire au sujet des populations retirées à Kas-Lakera. Mais si elles ne sont pas soumises avant ma rentrée à Ténès, je vous écrirai pour que nous les prenions entre deux feux à mon retour.

Recevez la nouvelle assurance de mon sincère attachement.

Tout à vous.

Le Lieutenant-colonel,

CANROBERT.

15 chevaux ou mulets arabes ont été retenus ici bien malgré moi, je les renverrai aussitôt que faire se pourra.

1. *Asker* : fantassin-soldat.

2. Le capitaine du génie Richard, officier d'une remarquable intelligence, chef du bureau arabe d'Orléansville, où il a rendu les plus signalés services. Il était officier de la Légion d'honneur comme jeune capitaine et paraissait appelé à la plus brillante destinée lorsqu'il s'éprit des doctrines de Fourier et, ayant échoué dans ses tentatives phalanstériennes chez les Arabes, il se retira prématurément comme chef de bataillon, se maria à Toulon où il mourut.

M. LE CAPITAINE LAPASSET, CHEF DU BUREAU ARABE, A TÉNÈS¹.

Bivouac sur le Oued-Morlaas (Madionnas),
le 17 mars 1846.

Mon cher capitaine Lapasset,

J'ai reçu vos deux lettres des 12 et 14 mars ; les détails divers dans lesquels vous entrez m'ont vivement intéressé, et je vous en remercie.

Le colonel est très satisfait de la force et de l'organisation des smalas de notre cercle ; et comme vous devez le penser, je ne lui ai pas laissé ignorer tout ce que cet important travail vous avait coûté personnellement de zèle, d'activité et d'intelligent dévouement.

Je tiens toujours à mon idée de couvrir la vallée du Oued-Allala par une smala *placée vers sa tête*, si le point du *Sefras* vous paraît devoir atteindre ce but, tout en offrant à la smala de très bonnes chances de défense, par suite de la difficulté du terrain.

Vous pouvez y colloquer tous les Chebeibias. Cependant, mon cher Lapasset, si ces gens, dont le bon vouloir est problématique, n'avaient pas une masse de 100 à 120 tentes, vous devriez attendre pour les réunir, et les laisser jusque-là avec Ben-Fouga ou Ben-Djead.

En vous rappelant le sort de notre première smala de Oued-Dahlia, vous comprendrez pourquoi je crois sage d'en agir ainsi.

J'ai la conviction que l'autorité d'Orléans-Ville ne changera rien aux dispositions que nous prenons pour l'établissement et l'organisation de nos smalas du cercle.

On comprend très bien, ici, que la guerre ayant ruiné les récoltes des tribus, plusieurs d'entre elles ne pourront acquitter l'*Achour*² en nature. Vous pouvez donc faire établir les états nécessaires pour la perception de cet impôt, en argent.

1. Cette lettre, écrite comme les précédentes sur papier blanc, sans filigrane, format 19 sur 28^{cm} (ministre), porte au bas de la 1^{re} page l'adresse ci-dessus ; l'enveloppe a disparu.

2. De *Ach'ra* (dix) : Impôt en principe du dixième sur les récoltes de blé et d'orge.

J'ai remis au colonel les diverses pièces que vous lui avez adressées.

Il ne tardera pas à vous envoyer l'autorisation d'expédier sur Alger et de là sur France le neveu de Ben-Heni et le malfaiteur des O. Larba.

Vous trouverez, ci-joint, les trois bons pour le paiement des mulets arabes, certifiés, comme vous le désirez.

Je dois néanmoins vous dire, mon cher capitaine, que jamais on ne paie les convois arabes *pour le retour*. Nous établissons donc, ici, un précédent, auquel nous ne pourrons plus revenir.

A la suite des Ouled-abd-Allah, les Cheurfas et Ouled-Jounesses ont fait leur soumission, et sont, eux aussi, réunis en smalas.

Voilà donc enfin toute la partie de la subdivision située à droite du Cheliff, rentrée dans l'ordre : sera-ce pour longtemps ?

Dieu le veuille ; mais j'en doute.

Nous sommes depuis trois jours chez les Madionnas, occupés à détruire et à ravager tout.

Avant-hier 15, une forte reconnaissance poussée jusqu'au delà du *Kesa*, a donné lieu à un vif engagement, dans lequel nous avons eu un tué, huit blessés, trois chevaux tués (dont un magnifique de Fleury¹) et cinq chevaux blessés.

L'ennemi présentait un millier d'hommes et 300 chevaux, il a éprouvé des pertes, il paraît *certain* que *Bou-Maza* a été frappé au coude gauche par une balle de *grosse carabine*² ; il n'a plus reparu.

Hier et ce matin, toutes les hauteurs au-dessus du territoire des Madionnas étaient couronnées de Kabyles et de cavaliers, ils n'ont rien osé entreprendre pour s'opposer à notre œuvre de destruction, que nous avons dû porter jusque sous leurs nez !

Profitez de votre séjour à Ténès pour terminer nos affaires administratives et rétablir votre santé, car la partie active vous réclamera avant peu.

1. Le futur aide de camp du Prince-Président ; il était alors chef d'escadrons au 3^e régiment de spahis.

2. Canrobert fait ici allusion aux carabines des chasseurs à pied ; il avait quitté depuis peu de temps le commandement du 5^e bataillon.

Bou-Maza prisonnier rencontra les chasseurs du 5^e ; il s'approcha du commandant Soumain et lui dit : « Ce sont ces soldats-là, aux vêtements de couleur sombre, qui m'ont cassé le bras à Si-Kliffa. »

Pas de nouvelles de la colonne de Mostaganem, à laquelle on a envoyé lettres sur lettres !

Recevez, mon cher Lapasset, la nouvelle assurance de tout mon attachement.

Le Lieutenant-colonel,

CANROBERT.

P.-S. — Le capitaine des spahis Biesse¹ est au nombre des blessés grièvement.

M. LE LIEUTENANT-COLONEL COMMANDANT SUPÉRIEUR DE TÉNÈZ².

PROVINCE D'ALGER

Orléanville, le 30 novembre 1844.

SUBDIVISION D'ORLÉANSVILLE

N^o 659

Mon cher Colonel,

J'ai décidé, après avoir pris connaissance du rapport renfermé dans votre lettre du 28 novembre, n^o 681, relatif à un assassinat commis dans le cercle de Ténès, que les coupables seraient traduits devant un conseil de guerre.

Veillez donc en conséquence faire dresser une plainte, afin que la chose soit faite régulièrement. Je m'empresserai d'adresser cette plainte à M. le général de Bar aussitôt qu'elle me sera parvenue.

Recevez, mon cher Colonel, l'expression de mes sentiments affectueux.

Le Colonel commandant la subdivision,

A. DE SAINT-ARNAUD.

1. Le capitaine Biesse, du 1^{er} spahis, devint lieutenant-colonel du 10^e cuirassiers et mourut vers 1862.

2. Lettre officielle, écrite sur formule administrative, feuille unique, papier blanc, sans filigrane, 21 sur 27^{cm}, portée au bas de la 1^{re} page l'adresse ci-dessus ; l'enveloppe a disparu.

M. LE COMMANDANT D'AUVILLIERS, COMMANDANT A TENEZ,
PAR INTÉRIM¹.

DIVISION D'ALGER

Orléansville, le 10 janvier 1846.

SUBDIVISION D'ORLÉANSVILLE

Mon cher Commandant,

J'ai reçu vos lettres des 8 et 9 janvier, n^{os} 8 et 10.

Il y a au moins beaucoup d'exagération dans les nouvelles que les Arabes vous ont apportées au sujet de Bou-Maza et du marabout Bel-Kassem.

M. le colonel Canrobert ni mes propres émissaires ne me disent un mot des mouvements que vous m'annoncez. Au contraire, tous s'accordent à dire que le Chérif, dont l'influence tombe, a voulu imposer des amendes exorbitantes et a reçu des coups de fusil des O. Jounesses, Cheurfas, etc., etc... Mandé par Abd-el-Kader, qui se retire en hâte vers le sud-ouest, il a été attaqué par les gens de Si Laribi², qui lui ont tué deux hommes et pris trois chevaux.

Bou-Maza serait aujourd'hui chez les Achachas. Voilà mes dernières nouvelles.

Quant au marabout de Calâa, c'est un monsieur de fort mince importance qui ne réunira jamais que peu de monde.

S'il était à Mazouna, je le saurais par le caïd Bradoume et par les Ibchas. Cependant, ne négligez pas les informations et tenez-moi au courant. Vous avez bien fait d'écrire au colonel Canrobert.

Je ne comprends pas comment le convoi n'est pas encore parti de Tenez. Je donne l'ordre au bataillon du 36^e d'aller le chercher demain et de l'amener de suite.

C'est un peu tard et nous aurons perdu de bien beaux jours.

1. Lettre sans n^o d'ordre, écrite sur formule officielle, papier blanc, sans filigrane, format ministre, 19 sur 28^{cm} (feuille unique), porte au bas de la 1^{re} page l'adresse ci-dessus, l'enveloppe a disparu.

2. Si El Aribi (homme de très grande tente), très riche et très influent, est devenu le khaliffa relevant des tribus de Mostaganem.

Il faudra réparer le temps perdu et faire succéder *sans relâche* les convois aussi longtemps que le temps et les routes le permettront.

L'intendant Moisez va s'entendre à Tenez avec l'intendant Viel-Castel. La colonne du gouverneur et celle du colonel Eynard devront se ravitailler ici et nous avons besoin d'approvisionnements de toute espèce.

Recevez, mon cher Commandant, l'assurance de mes sentiments affectueux.

Le Colonel,

A. DE SAINT-ARNAUD.

M. LE CAPITAINE LAPASSET, CHEF DU BUREAU ARABE DE TENÈS¹.

Cherchell, le 11 mars 1846.

Mon Capitaine,

Depuis bien longtemps j'ai envie de causer avec vous, mais un peu les affaires, un peu la chasse et la mer qui souvent se fâche et refuse de nous servir, font que je deviens paresseux ; en fait de nouvelles, je vous dirai que depuis quelque temps nous avons chez les Beni Menasseurs de la montagne un *Berkani*², nommé Kaddour b. Abdelmaleck ; ce farceur-là était venu en cachette pour chercher de l'argent, dit-on, et puis pour mettre à prix nos têtes à moi et à l'agha Abdelkader b. Aneur. Aussitôt que nous avons eu des renseignements certains, l'agha a fait un appel aux Beni Menasseurs du Sahel qui se sont réunis à lui au nombre de 1,000 à 1,200. Avec cela, il est parti à chasser le Berkani, qui s'est sauvé chez les Beni Ferrah et après l'avoir fait déguerpir, il a *mangé* la fraction qui avait donné l'hospitalité au Berkani. Je crois qu'un pareil exemple fera un très bon effet.

Le pays continue à être tranquille. Ainsi que vous me le dites,

1. Lettre écrite sur papier blanc, sans filigrane, format 19 sur 24^{cm}, feuille unique, porte au bas de la 1^{re} page l'adresse ci-dessus ; l'enveloppe a disparu.

2. Étranger.

je ne sais pas gré aux miens d'être aussi calmes ; c'est parce qu'ils ne peuvent pas faire mieux, car ils sont tous musulmans et le lait que l'on suce étant moutard c'est de détester *ces gueux de Roumi*. Ne supposez pas que je sois capable de les croire moins canailles les uns que les autres, *hia la thif*¹.

J'ai vu votre frère² il y a peu de jours, il se portait très bien et m'avait chargé de vous faire ses compliments ; quant à moi, je vous serre les deux mains et suis toujours votre tout dévoué serviteur.

MOULLÉ.

-
1. Terme ironique correspondant à un haussement d'épaules.
2. Sous-lieutenant au 2^e bataillon d'infanterie légère.



VIGNETTE DE BONAPARTE, MEMBRE DE L'INSTITUT NATIONAL,
GÉNÉRAL EN CHEF (AN VI).

EXTRAITS DU LIVRE D'ORDRES

DU

2^e RÉGIMENT DE GRENADIERS A PIED DE LA GARDE IMPÉRIALE

2^e BATAILLON, 2^e COMPAGNIE¹

(Suite².)

Ordre du jour du 4 mai 1812.

Le pays que doit occuper le régiment aux environs de Glogau étant, dit-on, naturellement pauvre et épuisé par le long séjour qu'y a fait le 4^e corps, et considérant qu'il est nécessaire de connaître le plus approximativement possible les ressources qui nous restent, particulièrement en vivres et fourrages, MM. les commandants de compagnie devront s'occuper, aussitôt après leur arrivée dans leurs cantonnements du 7 mai, de former un état selon le modèle ci-joint des ressources de toute nature qu'ils trouveront dans l'étendue de leurs cantonnements.

Il sera en conséquence nécessaire, pour que cet état soit juste, que MM. les capitaines se transportent dans chaque maison occupée par les militaires de leurs compagnies et accompagnés des bourgmestres ou autres autorités, autant que faire se pourra, pour ne pas alarmer les malheureux habitants.

Ils devront m'adresser le plus promptement possible l'état détaillé de leurs cantonnements, afin que je puisse faire connaître à

1. Communication de M. le lieutenant-colonel de Villeneuve-Bargemon.

2. Voir les n^o 87 et 88 du *Carnet*, pages 176 et 247.

M. le général Boyer de Rebeval¹ les différents changements qui auront eu lieu. Comme il serait possible qu'en arrivant dans leurs logements, les compagnies les trouvassent occupés par des troupes de ligne, MM. les capitaines inviteront les commandants de ces troupes à les faire évacuer et, s'ils s'y refusent, ils m'en donneront avis sur-le-champ.

Le Major commandant,

HARLET.

1. Boyer, baron de Rebeval (Joseph), né le 20 avril 1768, à Vaucouleurs (Meuse). — Canonnier au régiment d'Auxonne (artillerie), le 1^{er} juin 1787; nommé sous-lieutenant au 17^e régiment d'infanterie, le 1^{er} décembre 1791; lieutenant, le 2 juin 1792; passé à la 34^e demi-brigade d'infanterie de ligne, le 26 avril 1794; passé à la 43^e demi-brigade d'infanterie de ligne, le 20 février 1796; capitaine, le 23 mars 1797; rang de chef de bataillon, le 30 juillet 1799; chef de bataillon titulaire, le 23 octobre 1800; chef de bataillon dans les chasseurs à pied de la Garde impériale, le 30 août 1805; major, le 1^{er} mai 1806; passé aux fusiliers-chasseurs, le 1^{er} octobre 1806; rang de colonel dans la ligne, le 28 mars 1807; major commandant le 2^e régiment de chasseurs à pied de la Garde, le 25 janvier 1808; major commandant le 1^{er} régiment de tirailleurs-chasseurs, le 16 janvier 1809; général de brigade, le 5 juin 1809; employé au 3^e corps de l'armée d'Allemagne, le 1^{er} juillet 1809; adjudant-général dans la Garde impériale, le 6 décembre 1811; employé à la 4^e division de la Jeune Garde, le 16 juin 1812; général de division, le 20 novembre 1813; commandant la 8^e division de la Jeune Garde, le 13 février 1814; commandant le département de l'Aube, le 23 juin 1814; employé dans les troupes aux ordres du général Pajol, à Orléans, le 26 mars 1815; disponible, le 27 avril 1815; en non-activité, le 1^{er} octobre 1815; compris comme disponible dans le cadre de l'état-major de l'armée, le 30 décembre 1818; décédé à Paris, le 5 mars 1822.

Campagnes. — 1792, 1793, 1794 et 1795, armées de la Moselle et de Sambre-et-Meuse; 1796 et 1797, armée d'Italie; 1797, 1798 et 1799, armées de l'Ouest et du Rhin; 1800 et 1801, armée de réserve et d'Italie; 1804, armée des Côtes; vendémiaire an XIV, 1805, 1806 et 1807, Grande Armée; 1808, Espagne; 1809, armée d'Allemagne; 1812, Russie; 1813, Saxe; 1814, France.

Blessures. — Coup de feu à la jambe droite, le 16 mars 1797, au passage du Tagliamento; coup de feu qui lui a traversé la cuisse gauche, le 23 décembre 1800; au passage du Mincio; coup de feu au poignet droit, le 7 septembre 1812, à la bataille de La Moskowa; coup de feu au ventre, le 27 août 1813, à la bataille de Dresde; contusionné à la cuisse gauche par un boulet, et à la poitrine par un biscaien, le 7 mars 1814, à la bataille de Craonne.

Actions d'éclat. — S'est distingué à la bataille de Marengo, le 14 juin 1800, où il a mis en complète déroute un bataillon autrichien et pris 2 pièces de canon; au passage du Mincio, le 25 décembre 1800, il s'empara, malgré une résistance opiniâtre, du village de Pozzolo, occupé par un ennemi supérieur en forces, auquel il fit un grand nombre de prisonniers, dont plusieurs officiers.

Décorations. — Membre de la Légion d'honneur, le 14 juin 1804; officier de la Légion d'honneur, le 14 mars 1806; commandant de la Légion d'honneur, le 2 septembre 1809; chevalier de Saint-Louis, le 15 octobre 1814.

Baron de l'Empire.

Glogau, le 7 mai 1812.

Ordre du 7 mai 1812.

MM. les chefs de corps sont prévenus que S. E. M. le maréchal duc de Dantzig est arrivé ici pour prendre le commandement de la Garde et a établi son quartier général à Glogau.

En conséquence, MM. les généraux et chefs de corps s'adresseront à Son Excellence pour tout ce qui a rapport au service.

Signé : Le Comte WALTHER.

Pour copie conforme :

*Le Général commandant
par intérim la 3^e division de la Garde,*

BOYER DE REBEVAL.

Ordre du 10 mai 1812.

On trouvera peut-être des troupes dans les divers cantonnements ; il faudra les laisser tranquilles jusqu'à leur départ, qui est très prochain et s'arranger à l'amiable avec elles.

Le chef de bataillon espère qu'il ne lui parviendra aucune plainte sur la conduite des grenadiers.

Les chefs des compagnies vont s'occuper de suite des détails des réparations de propreté et des remplacements des objets perdus ou usés.

Dans les cantonnements où il y aura 80 à 100 hommes voisins l'un de l'autre, il y aura une garde de police où seront détenus les hommes punis et où ils seront exercés deux heures par jour sans y manquer.

S'il existe quelques troupes dans les cantonnements et qu'elles reçoivent l'ordre de partir, les commandants des cantonnements auront soin de ne rien laisser emporter à moins d'ordre par écrit et en règle.

Du reste, le chef de bataillon se repose pour la discipline et la propreté sur le zèle habituel des chefs de compagnie et leur ordonne de redoubler de soins et d'activité, de passer de fréquentes

inspections et de faire en sorte que les grenadiers soient sous tous les rapports et dans tous les détails préparés à faire une campagne active et fatigante.

Le Chef de bataillon,

Signé : LAVIGNE.

Ordre du 10 mai 1812.

Le régiment est prévenu que demain, 11 du courant, l'officier payeur acquittera les appointements de MM. les officiers et paiera à la troupe les deux premières décades de sa solde du mois d'avril; à cet effet, MM. les officiers se présenteront à son bureau, depuis 8 heures du matin jusqu'à midi, et les sergents-majors depuis 2 heures de relevée jusqu'au soir.

Freystadt, le 10 mai 1812.

Le Major commandant le régiment,

Baron HARLET.

Glogau, le 10 mai 1812.

Ordre du jour du 10 mai 1812.

MM. les officiers généraux et colonels commandant les corps de cavalerie, d'artillerie, du génie et de l'administration de la Garde donneront les ordres nécessaires pour qu'il soit fait dans chacun de ces corps un approvisionnement de quatre rations de foin, du poids de dix livres chacune et de quatre rations d'avoine par cheval.

Cet approvisionnement, qui devra être prêt pour le moment du départ des cantonnements, est de rigueur.

MM. les chefs de corps prendront les mesures convenables pour son transport et, à cet effet, les rations de foin seront ficelées en une ou deux bottes pour pouvoir au besoin les porter sur les chevaux. Ceux des corps de la Garde qui auront les moyens de transport suffisants sont autorisés à porter à dix le nombre de ces rations d'avance.

On ne consommera ces approvisionnements que lorsqu'il y aura

urgence et, dans ce cas, on prendra les mesures nécessaires pour remplacer le plus tôt possible ce qui aura été consommé.

MM. les chefs de corps s'entendront avec les autorités locales pour se procurer ces approvisionnements ; ils pourront se faire donner des hommes du pays pour l'opération du ficelage du foin.

Signé : Le Maréchal Duc DE DANTZIG.

Pour copie conforme :

Le Général commandant

par intérim la 3^e division de la Garde impériale,

BARON BOYER DE REBEVAL.

Ordre du régiment. — Ordre du jour du 11 mai 1812.

MM. les commandants de compagnie s'assureront s'ils ont des armes susceptibles de réparations et les enverront de suite à Frey-stadt, où est établi l'armurier du régiment.

Ils s'occuperont aussi de la réparation de l'habillement et surtout de celle des effets de linge et chaussures.

Chaque sous-officier et grenadier devra avoir en partant des cantonnements que le corps occupe maintenant, au moins deux paires de souliers neufs dans le sac et une paire de bons aux pieds.

Chaque tambour devra avoir en outre deux peaux de batterie dans le sac.

L'Officier de semaine,

TARDIEU¹.

Le Major commandant,

BARON HARLET.

1. Tardieu du Colombier (Pascal-Léon-Victor), né le 11 avril 1784, aux Pilles (Drôme). — Vélite dans les grenadiers à pied de la Garde impériale, le 10 juillet 1803 ; nommé sous-lieutenant au 86^e de ligne, le 21 septembre 1808 ; lieutenant, le 11 mai 1810 ; lieutenant au 2^e régiment de grenadiers à pied de la Garde impériale, le 7 septembre 1811 ; capitaine au 11^e régiment de tirailleurs de la Garde, le 8 avril 1813 ; passé au 50^e de ligne, le 21 juillet 1814 ; passé en Belgique et nommé capitaine au régiment de La Couronne, le 8 juin 1815 ; capitaine au 2^e régiment de la Garde royale, le 23 octobre 1815 ; rang de chef de bataillon dans la ligne, le 30 octobre 1816 ; chef de bataillon au 29^e de ligne, le 3 janvier 1830 ; réformé le 5 novembre 1830 ; retraité le 27 octobre 1834.

Campagnes. — Vendémiaire an XIV, 1805, 1806 et 1807, Grande Armée ; 1809, 1810 et 1811, Espagne ; 1812, Russie ; 1813, Saxe ; 1814, France ; 1830, Afrique.

Membre de la Légion d'honneur, le 5 juin 1812 ; chevalier de Saint-Louis, le 25 avril 1821.

Supplément à l'Ordre du 11 mai 1812.

Tous les hommes qui ont été reconnus atteints de gale ou de toute autre maladie légère, à la visite qui a été faite hier, seront envoyés demain matin à Freystadt, où ils seront traités ; ils devront venir avec armes et bagages.

Le Major commandant,

HARLET.

Ordre du jour du 15 mai 1812.

M. le général baron Curial et M. le général baron Michel sont arrivés au Quartier Général de la Garde Impériale.

M. le général baron Curial prendra le commandement en chef de la 3^e division d'infanterie de la Garde, composée de trois régiments de grenadiers et de deux régiments de chasseurs de la Vieille Garde.

M. le général baron Michel commandera les trois régiments de grenadiers.

Les deux régiments de chasseurs Vieille Garde seront sous les ordres de M. le général baron Boyer de Rebeval.

Signé : Le Maréchal Duc DE DANTZIG.

Ordre du jour du 17 mai 1812.

MM. les Majors, dans la journée de demain au plus tard, enverront à M. l'inspecteur aux revues Sabattier, qui est établi à Glogau : 1^o les états d'effectif de leur régiment pendant le mois d'avril ; 2^o ceux de la 1^{re} quinzaine de mai ; 3^o enfin les états d'appointements de MM. les officiers pour le mois d'avril.

On me dressera aujourd'hui les états des cantonnements des deux bataillons de grenadiers et de chasseurs formant la colonne du général Gros¹ ; cet état devra indiquer les ressources que peu-

1. Baron Gros (Jean-Louis), né le 3 mai 1767, à Carcassonne (Aude). — Enrôlé volontaire dans les chasseurs des Cévennes, le 6 octobre 1785 ; caporal, le 25 septembre 1786 ; sergent, le 20 mars 1787 ; congédié, le 1^{er} décembre 1789 ; élu lieutenant au 2^e bataillon de volontaires nationaux de l'Aude, le 10 novembre 1791 ; capitaine, le 10 avril 1793 ; passé, le 27 août 1795, dans la 147^e demi-brigade d'infanterie de ligne (incorporée dans la 4^e de ligne, le 12 mars 1796) ; chef de bataillon, le 8 septembre

vent offrir les différents villages ainsi que les moyens de s'étendre dans les environs.

M. le général Gros pourra proposer de faire passer l'Oder au bataillon des chasseurs, s'il y trouve des villages assez bons pour s'y établir.

Il devra donc prendre des renseignements et les faire visiter de suite.

Les compagnies qui ne pourront pas être nourries dans leur cantonnement enverront prendre à Glogau les vivres de campagne.

Mais il sera nécessaire de m'en prévenir d'avance, afin que j'invite M. le Gouverneur à les faire préparer.

MM. les généraux Boyer de Rébeval et Michel, pour les brigades de chasseurs et grenadiers, enverront tous les jours chacun un caporal d'ordonnance ou sapeur à Glogau, chez M^{me} la comtesse

1796; passé aux chasseurs à pied de la Garde impériale, le 17 novembre 1803; major, le 31 janvier 1804; rang de colonel dans la ligne, le 18 décembre 1805; général de brigade, le 13 juillet 1807; retraité, le 17 janvier 1813; remis en activité en qualité d'adjudant général de la Garde impériale, le 10 avril 1813; retraité à nouveau, le 24 décembre 1814; décédé à Paris, le 10 mai 1824.

Campagnes. — 1792, 1793, 1794, 1795, armée des Pyrénées-Orientales; 1796 et 1797, armée d'Italie; 1798, 1799, 1800 et 1801, armées de l'Ouest, d'Angleterre, de Batavie et du Rhin; 1804, armée des Côtes; vendémiaire an XIV, 1805, 1806 et 1807, Grande Armée; 1808, Espagne; 1809, armée d'Allemagne; 1812, Russie; 1813, Saxe; 1814, France.

Blessures. — Coup de feu à la cuisse droite, le 3 février 1795, au siège de Roses; coup de feu à la jambe droite à l'affaire de Bascarra, le 10 juin 1795; coup de feu à la jambe droite à la bataille de Castiglione, le 5 août 1796; coup de feu au pied droit, le 15 septembre 1796, au combat de Saint-Georges; coup de feu au côté gauche, le 12 novembre 1796, au combat de Caldiero; coup de feu au flanc droit, le 22 mai 1809, à la bataille d'Essling; coup de bayonnette à la cuisse droite, le 27 août 1813, dans les faubourgs de Dresde; coup de feu à la jambe gauche à la bataille de Leipzig, le 17 octobre 1813.

Actions d'éclat. — Le 8 septembre 1796, à la bataille de Bassano, à la tête de 5 compagnies, il tua 400 hommes et en fit un pareil nombre prisonniers; au combat de Caldiero, le 12 novembre 1796, il arriva aux fossés un des premiers à la tête du 3^e bataillon et y arrêta une colonne ennemie forte de 600 hommes qui fut faite prisonnière; le 16 mars 1797, au passage du Tagliamento, il prit, à la tête d'un bataillon de grenadiers, 4 pièces de canon et 3 caissons; le 9 mai 1800, à la bataille de Biberach, à la tête de la 4^e de ligne, il prit 12 pièces de canon et tua 1,500 hommes à l'ennemi; le 22 mai 1809, à Essling, où il commandait les fusiliers de la Garde, il culbuta une première colonne de grenadiers hongrois et poursuivit la seconde jusqu'à ce qu'il eût été blessé; à la prise de la redoute du faubourg de Dresde, il prit 559 Autrichiens et 17 officiers, 400 hommes furent tués.

Décorations. — Membre de la Légion d'honneur, le 26 mars 1804; commandant de la Légion d'honneur, le 14 juin 1805; chevalier de Saint-Louis, le 18 septembre 1814; chevalier de la Couronne de Fer, le 23 décembre 1807; chevalier de l'ordre de Saint-Maximilien de Bavière, le 29 mars 1806.

Baron de l'Empire.

Dohna, où j'ai établi mon quartier général. Ces ordonnances devront toujours connaître le logement de ces généraux, parce qu'ils seront destinés spécialement à leur porter les ordres pressés. L'on prévendra les plantons qu'ils doivent apporter avec eux ou se faire apporter des vivres pour vingt-quatre heures.

Le Général de division,

CURIAL¹.

1. Comte Curial (Philibert-Jean-Baptiste-François-Joseph), né le 21 août 1774, à Saint-Pierre-d'Albigny (Savoie). — Élu capitaine au 1^{er} bataillon de volontaires nationaux du Mont-Blanc, le 1^{er} janvier 1793; passé à la 5^e demi-brigade provisoire, le 10 août 1795; passé à la 18^e demi-brigade d'infanterie de ligne, le ... juin 1796; nommé provisoirement chef de bataillon sur le champ de bataille par le général en chef Bonaparte, le 16 mai 1799; nommé provisoirement chef de brigade commandant la 88^e de ligne, par le général en chef Menou, le 23 septembre 1800; confirmé dans ce grade, le 5 juillet 1802; major des chasseurs à pied de la Garde impériale, le 1^{er} mai 1806; rang de colonel dans la Garde, le 16 février 1807; général de brigade le 25 juin 1807; commandant les régiments de chasseurs à pied de la Garde, le 20 janvier 1808; général de division, le 5 juin 1809; commandant par intérim le 1^{er} corps de la Jeune Garde, le 30 octobre 1813; commandant la 2^e division d'infanterie de la Jeune Garde, le 31 janvier 1814; commandant la 1^{re} division d'infanterie de la Jeune Garde, le 14 mars 1814; membre du conseil de la guerre pour l'infanterie, le 6 mai 1814; pair de France, le 4 juin 1814; colonel du corps royal des chasseurs à pied de France, le 18 juillet 1814; a cessé ses fonctions le 1^{er} avril 1815; commandant la 19^e division militaire, le 25 avril 1815; commandant la 22^e division d'infanterie de l'armée des Alpes, le 12 juin 1815; en non-activité, le 12 août 1815; inspecteur général d'infanterie, le 1^{er} juillet 1818; commandant la division des Pyrénées-Orientales (3^e division du corps d'observation des Pyrénées), le 9 octobre 1822; commandant la 5^e division au 4^e corps de l'armée des Pyrénées, le 12 février 1823; commandant supérieur du blocus de Barcelone, le 15 août 1823; disponible, le 2 janvier 1824; inspecteur général d'infanterie, le 23 juin 1824; membre du comité des inspecteurs généraux d'infanterie, le 31 janvier 1825; président de la commission de révision des manœuvres de l'infanterie, le 1^{er} janvier 1826; disponible, le 1^{er} octobre 1828; décédé à Paris, le 30 mai 1829.

Campagnes. — 1793, 1794 et 1795, armées des Pyrénées-Orientales; 1796 et 1797, armée d'Italie; 1799, armée d'Helvétie; 1799, 1800 et 1801, en Égypte; 1804, armée des côtes de l'Océan; vendémiaire au XIV, 1805, 1806 et 1807, Grande Armée; 1808, Espagne; 1809, armée d'Allemagne; 1810 et 1811, Espagne; 1812, Russie; 1813, Saxe; 1814, France; 1815, armée des Alpes; 1823, Espagne.

Blessures. — Coup de feu qui a traversé le bras gauche et pénétré jusque dans la poitrine, le 21 mars 1801, à la bataille d'Alexandrie; coup de feu à la tête, le 10 juin 1807, à la bataille de Heilsberg.

Décorations. — Membre de la Légion d'honneur, le 12 décembre 1803; officier de la Légion d'honneur, le 14 juin 1804; commandant de la Légion d'honneur, le 25 décembre 1805; grand-officier de la Légion d'honneur, le 23 août 1814; grand-croix de la Légion d'honneur, le 14 février 1815; chevalier de Saint-Louis, le 1^{er} juin 1814; commandeur de Saint-Louis, le 20 août 1823; chevalier-commandeur des ordres du Roi, le 13 juin 1827; chevalier de l'ordre de la Couronne de Fer, le 23 décembre 1807; grand-croix de l'ordre de la Réunion, le 20 novembre 1813; chevalier de l'ordre de Saint-Henri de Saxe, le 29 juin 1807; grand-croix de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne, le 4 novembre 1823; grand-croix de l'ordre de Saint-Alexandre-Newski de Russie, avril 1824.

Comte de l'Empire, le 28 novembre 1813; comte et pair, le 31 août 1817.

Ordre du jour du 19 mai 1812.

MM. les officiers généraux, colonels et chefs de corps de la Garde Impériale préviendront les commandants des divers détachements de leurs corps que dans le cas où Sa Majesté l'Empereur et Roi viendrait à passer dans les cantonnements qu'ils occupent, ils devront s'empressez de se mettre sous les armes et de border la haie dans la plus grande tenue, les officiers à la tête.

Ils auront soin de faire prévenir sur-le-champ leurs chefs de l'arrivée de Sa Majesté.

MM. les chefs, prévenus à l'avance de ce passage, réuniront le plus promptement possible leur troupe dans le lieu principal ayant bien soin cependant de ne pas les appeler de plus d'une lieue.

Signé : Le Maréchal Duc DE DANTZIG.

MM. les commandants des cantonnements voudront bien se conformer exactement à l'ordre du jour du 19 mai relatif aux honneurs à rendre à Sa Majesté.

Le Major,

HARLET.

Le régiment partit de Glogau le 24 mai pour se rendre à Posen, il était le 24 à Fraustadt, le 25 à Schingel, le 26 à Czempin, le 27 à Mosczin et le 28 à Posen, où il fit séjour jusqu'au 31.

Le 1^{er} juin, il partait pour Thorn, où il faisait séjour le 5, après être passé par Kwieciszwo, Gurwachan et Guiewkowo.

Ordre du 28 mai 1812.

Par suite des ordres de Sa Majesté transmis par le Prince major général, les troupes composant les cinq colonnes de la Vieille Garde se reposeront un jour dans l'emplacement qui leur a été désigné à Posen ou aux environs ; elles en repartiront successivement le surlendemain de leur arrivée pour se rendre à Thorn.

Ces cinq colonnes resteront composées comme elles le furent à

leur départ de Glogau excepté, que les chasseurs à cheval feront partie de la 1^{re} colonne, ainsi que la 6^e compagnie du 5^e bataillon de sapeurs. Elles continueront à envoyer des officiers en avant pour faire préparer les logements et tâcher d'avoir des vivres et des fourrages. Chaque officier général commandant une colonne est autorisé à prendre toutes les mesures qu'il jugera possible pour s'en procurer.

Il est ordonné au commissaire-administrateur de faire marcher les administrations à la tête des colonnes ainsi que les boulangers pour pouvoir confectionner du pain avec la farine qu'ils pourront faire partir ou qu'ils trouveront sur les lieux. On s'adressera à M. le commissaire des guerres Poulgoet, faisant fonctions d'ordonnateur et résidant à Fonteyon; on aura soin d'envoyer les officiers vingt-quatre heures d'avance.

Les corps se compléteront à Posen de deux boisseaux d'avoine ou boisseaux de farine et journellement, quand les magasins en offriront les moyens, se remettront en avant de ces deux rations.

On doit s'attendre à manquer de foin et de paille en route; tous les corps doivent s'en munir, dussent-ils pour cela couper du vert quand ils sont forcés de s'en servir; ils se feront indiquer par les autorités tous les lieux où ils devront en couper, et ne toucheront au blé que faute d'herbes à porter à leurs chevaux. Les corps à qui il serait dû quelque chose de la solde d'avril sont prévenus que le payeur général de Posen les paiera au compte du payeur de la Garde.

Signé : Le Maréchal Duc DE DANTZIG.

Pour copie conforme :

Le Général commandant la 3^e division,

CURIAL.

En conséquence de l'ordre ci-dessus, la 1^{re} colonne commencera son mouvement sur Thorn, demain 29 du courant, et la 2^e le 30. MM. les généraux Boyer et Michel, commandant ces deux colonnes, continueront à envoyer un officier une journée en avant pour établir la suite des cantonnements chaque jour et leur en rendre compte; ils prendront également les mesures néces-

saires pour s'assurer les vivres en route. M. le major Lion, commandant les chasseurs à cheval, prendra toujours pour la marche les ordres de M. le général Boyer.

Le Général commandant la 3^e division de la Garde,

Signé : CURIAL.

Ordre du jour du 4 juin 1812.

ARTICLE PREMIER.

A dater de la publication du présent ordre, toute la cavalerie de la Grande Armée sera mise au vert. On se conformera aux dispositions des règlements de campagne pour que le fourrage au vert se fasse avec ordre.

ART. 2.

Les voitures chargées de bagages inutiles seront susceptibles d'être renvoyées aux dépôts d'Elbing, de Thorn et de Plock ou de Madeling, suivant la position des corps d'armée; elles seront chargées de foin, de paille et avoine et dirigées à la suite de la cavalerie, où elles recevront un chargement de farine, de biscuits, de riz, d'eau-de-vie et seront renvoyées sur les corps d'armée à la suite desquelles elles se trouvaient.

ART. 3.

Les Maréchaux commandant les corps d'armée et les ordonnateurs feront former toutes ces voitures en brigades de 50 et mettront à leurs têtes un employé des transports et une escorte d'infanterie pour y maintenir l'ordre, assurer leur existence et conserver leurs chargements.

ART. 4.

Il sera accordé par voiture 4 fr. d'indemnité au propriétaire, à partir du jour où elles auront été mises en route avec leurs chargements pour rejoindre leurs corps d'armée; elles continueront à

recevoir la même indemnité tant qu'elles seront employées au service de l'armée.

ART. 5.

L'Intendant général mettra des fonds à la disposition des ordonnateurs des différents corps d'armée pour pourvoir à cette dépense qui sera exactement payée.

ART. 6.

Pour assurer l'exécution des dispositions ci-dessus, les commandants de cette place feront mettre de suite aux ponts de Thorn, de Madeling et de Marienbourg et au bac, des gardes avec la consigne de ne laisser passer la Vistule à aucune des voitures désignées dans le présent ordre, jusqu'au moment où elles seront dans le cas d'être licenciées; elles seront alors munies d'un certificat.

ART. 7.

Les commissaires des guerres chargés des transports dans chaque corps d'armée donneront un livret à chaque voiturier; ce livret constatera les noms des voituriers, de la voiture, le nombre de chevaux, et fera mention de ce qui aura été payé à chaque voiturier, sur le pied de 4 fr. par jour, accordé par l'article 4, de manière que ce livret soit en ordre comme celui dont chaque soldat est muni.

Signé : NAPOLÉON.

Pour ampliation :

Le Prince Major général,

Signé : ALEXANDRE.

L'ordre du jour ci-dessus est applicable à la Garde comme à tous les corps d'armée.

En conséquence, MM. les généraux commandant les divers corps de la Garde impériale prendront toutes les mesures possibles pour son entière et prompte exécution au fur et à mesure que leurs troupes arriveront à Thorn, et ils s'entendront à cet

effet avec M. l'ordonnateur Dufour qui est chargé par Son Altesse le Prince major général d'organiser les convois par 50 voitures, qu'il fera charger de farine de riz et d'eau-de-vie par Austrade, où sont dirigées les 50 premières voitures.

Signé : le Maréchal Duc DE DANTZIG.

Ordre du 4 juin 1812.

MM. les commandants des régiments d'infanterie compléteront chaque grenadier à raison de 50 cartouches.

Supplément à l'Ordre.

L'Empereur ayant décidé que chaque régiment de la Garde aurait à la suite en partant de Thorn une voiture chargée de vinaigre, MM. les chefs de corps de la 3^e division de la Garde conserveront pour l'exécution de cet ordre la meilleure voiture de celles qui se trouvent à la suite de leurs régiments.

Ce vinaigre devant être consommé dans les marches, les voitures qui le transporteront, marcheront toujours à la queue de leurs régiments respectifs et même dans l'intervalle des bataillons s'il est possible.

Toutes les autres voitures qui se trouveraient à la suite des corps seront envoyées au parc établi sur le glacis à la droite de la porte de Colmer, pour qu'on puisse les organiser suivant l'ordre de l'Empereur pour transporter les vivres de la Garde. M. le général Tindal¹ fournira un détachement de 50 hommes parmi les moins

1. Baron Tindal (Ralp-Dundas), né le 24 février 1773, à Dewenter (Pays-Bas). — Cadet au régiment hollandais de Stuart, le 25 février 1785; enseigne, le 24 mai 1787; réformé, le 2 octobre 1787; volontaire au bataillon de grenadiers de Raasfelt, le 8 janvier 1794; enseigne dans l'infanterie légère du comte de Byland, le 29 avril 1794; 1^{er} lieutenant au 1^{er} bataillon de chasseurs, le 1^{er} septembre 1795; capitaine, le 6 décembre 1799; lieutenant-colonel, le 16 février 1807, dans les grenadiers à pied du Grand Pensionnaire (devenus grenadiers à pied de la Garde royale hollandaise); major, le 23 mars 1808; colonel commandant le régiment, le 17 février 1809; major commandant le 3^e régiment de grenadiers à pied de la Garde impériale, le 30 octobre 1810 (lors de la réunion de la Hollande à la France); général de brigade, le 2 janvier 1812; nommé adjudant général de la Garde impériale à la suppression du régiment, le 15 février 1813; général de division, le 7 septembre 1813; démissionnaire du

marcheurs du régiment pour la garde du parc et l'escorte de ces voitures. Le commandant du détachement s'adressera à M. l'ordonnateur Dufour.

Les régiments prendront dans la journée même le vinaigre qui leur est distribué. Ils sont prévenus aussi que, outre la viande salée qui a été délivrée, il y aura aujourd'hui distribution de viande fraîche, laquelle commencera à 2 heures précises...

Le Général commandant la 3^e division,

Signé : CURIAL.

Ordre du jour du 5 juin 1812.

La brigade se mettra en marche demain 6, à 3 heures du matin, pour se diriger sur Osterode, où elle devra arriver en cinq jours.

On renouvellera à MM. les chefs de corps l'ordre de faire conduire au centre de leurs régiments la voiture sur laquelle est le vinaigre. Aux différentes haltes qu'on aura soin de faire à portée des ruisseaux ou des lacs, on enverra à l'eau avec des bidons; l'on mettra une demi-pinte de vinaigre dans chaque bidon avant de faire boire la troupe. MM. les commandants des régiments feront encore prendre aujourd'hui les cartouches qui leur manquent pour compléter chaque grenadier à cinquante; ils s'adresseront à cet effet à M. le général Sorbier, commandant de l'artillerie de la Garde, qui loge chez M. le maréchal duc de Dantzig et qui a l'ordre de les leur faire délivrer.

Le Général,

Baron MICHEL.

service de France, le 28 juin 1814, et rentré au service des Pays-Bas comme lieutenant général inspecteur d'infanterie; commandait en chef, en 1815, les troupes stationnées dans les départements méridionaux du royaume, à Bruxelles.

Campagnes. — 1787, en Hollande; 1794, en Flandre; 1796, en Allemagne; 1797, embarqué en rade de Texel; 1799, Nord-Hollande; 1803 et 1806, Hanovre; 1809, Brabant; 1812, Russie; 1813, Saxe.

Blessures. — Coup de feu au genou gauche, le 19 septembre 1799, à la bataille de Bergen; blessé grièvement à la bataille de Dresde, le 27 août 1813.

Décorations. — Chevalier de l'ordre hollandais de l'Union, le 7 février 1807; commandeur de l'ordre hollandais de l'Union, le 1^{er} juillet 1810; membre de la Légion d'honneur, le 25 avril 1812; officier de la Légion d'honneur, le 15 février 1813; commandeur de la Légion d'honneur, le 13 mai 1815; commandeur de l'ordre de la Réunion, le 29 février 1812; chevalier de l'ordre du Mérite militaire, le 15 mai 1815.

Baron de l'Empire.

Soldats !

La seconde guerre de Pologne est commencée; la première s'est terminée à Friedland et à Tilsitt; la Russie a juré éternelle alliance à la France et guerre à l'Angleterre.

Elle viole aujourd'hui ses serments; elle ne veut donner aucune explication de son étrange conduite, que les Aigles françaises n'aient repassé le Rhin, laissant par là nos alliés à sa discrétion. La Russie est entraînée par la fatalité, ses destinées doivent s'accomplir; nous croirait-elle donc dégénérés? Ne serions-nous donc plus les soldats d'Austerlitz? Elle nous place entre le déshonneur et la guerre, le choix ne saurait être douteux. Marchons donc en avant, passons le Niémen, portons la guerre sur son territoire; la seconde guerre de Pologne sera glorieuse aux armes françaises comme la première, mais la paix que nous conclurons portera avec elle sa garantie et mettra un terme à la funeste influence que la Russie a exercée depuis cinquante ans sur les affaires de l'Europe.

De notre quartier général de Wilkowisk, le 22 juin 1812.

NAPOLÉON.

Pour ampliation :

Le Prince de Neuchâtel et de Wagram, major général,

Signé : ALEXANDRE.

Le régiment partit de Thorn le 6 juin, pour arriver à Osterode le 9, en passant par Gollup, Strasbourg et Lobau.

Il fit séjour à Osterode jusqu'au 13 et en partit pour Heilsberg, où il arriva le même jour; il s'y réunit à la division de Vieille Garde avec laquelle il fut dirigé sur Schippenbeil. Le 15, il était à Insterburg, d'où il partait le 19 pour Gumbinnen; le 21, il était à Stallupohnen, à une heure en avant de Wilkowisk, passait le Niémen le 25, et entra à Vilna le 29 juin.

L'effectif du régiment, le jour du passage du Niémen, était de 33 officiers et de 1,079 grenadiers.

Ordre du 22 juin 1812.

Du quartier impérial de Wilkowisk.

ARTICLE 1^{er}.

Sa Majesté ordonne aux maréchaux et généraux commandant les corps d'armée, aux généraux commandant les divisions, les brigades et aux chefs de corps, de prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir l'armée dans le plus grand ordre et d'empêcher les désordres qui désolent le pays ; en conséquence :

1^o Chaque maréchal ou commandant d'un corps d'armée nommera une commission prévôtale composée de cinq officiers, devant laquelle seront traduits tout soldat et tout individu à la suite de l'armée qui se sera absenté de son régiment sans cause légitime, tout maraudeur, tout individu qui sera pris pillant ou molestant les habitants du pays.

... Il est expressément défendu aux commandants de différents postes et passages sur l'Oder et sur la Vistule, notamment à ceux de Varsovie, de Plock, de Thorn, de Graudenz, de Marienverder, de Mariembourg et d'Elbing, de laisser passer aucun soldat isolé ; les hommes isolés, sortant des hôpitaux, convalescents ou absents de leurs corps sous quel prétexte que ce soit, seront retenus par les commandants de Glogau, Custrin, Elbing jusqu'à ce que ces commandants aient pu réunir 100 hommes bien armés et habillés pour en former une compagnie qu'ils dirigeront sur les places de la Vistule.

10^o Tous les commandants de place retiendront également tous les hommes isolés jusqu'à ce qu'ils puissent former une compagnie de marche qu'ils dirigeront sur Kœnigsberg.

11^o Les commandants de Kœnigsberg, Wehlau et Insterburg empêcheront les mouvements des hommes isolés et retiendront tous les hommes sortant des hôpitaux intermédiaires jusqu'à ce qu'ils puissent former des compagnies de 100 hommes bien armés et en état de rejoindre, et les dirigeront sur Kowno.

12^o Les commandants de places, les directeurs des hôpitaux et les commissaires des guerres qui donnent des feuilles de route et les garde-magasins qui fournissent des vivres aux hommes isolés seront responsables de l'inexécution de la présente mesure ; les

commissaires des guerres, les directeurs des hôpitaux et gardemagasins recevront à cet égard les instructions de l'intendant général.

13^o Des colonnes mobiles arrêteront tous les individus en contravention au présent ordre et les dirigeront sur la place la plus voisine.

14^o Le présent ordre sera imprimé, lu à l'ordre du jour de tous les corps, mis à l'ordre de toutes les places, affiché aux portes de tous les hôpitaux, de tous les baillis, de tous les hôtels de ville et communes.

Signé : NAPOLEON.

Ordre du jour du 26 juin 1812.

Ordre de marche pour la Garde.

La division de la Vieille Garde, commandée par le général Curial, marchera désormais de la manière ci-après :

Les deux régiments de chasseurs, les trois régiments de grenadiers, l'artillerie et les équipages des généraux, de l'administration et des vivres.

Les deux seconds régiments, ainsi que le troisième, fourniront à tour de rôle un bataillon pour faire l'arrière-garde.

Ce bataillon sera commandé par un major de la Garde pris également à tour de rôle et par ancienneté de grade.

Ce major aura avec lui deux adjudants-majors montés et un lancier que je fournirai sur les cinq que Sa Majesté m'a accordés.

Le major se servira des deux adjudants-majors et du lancier pour prévenir par écrit toutes les trois lieues le général de division qui marchera à la tête de la colonne, de tout ce qui pourrait se passer à la queue.

Le général de division me fera part lui-même et sur-le-champ des rapports qu'il recevra et tout ce qu'il pourrait voir par lui-même.

L'artillerie et les équipages marcheront sur la grande route et, autant que possible, les canons, caissons et voitures d'équipages seront sur deux de hauteur et à la même distance.

Les canonniers marcheront à côté de leurs pièces dans l'ordre de marche prescrit par l'ordonnance.

M. le général Curial désignera de suite un sous-officier pour remplir les fonctions de vagemestre.

Ce sous-officier aura la surveillance des équipages et les fera marcher dans l'ordre suivant :

Ceux du maréchal duc de Dantzig ; ceux de M. le général Curial ; ceux de M. le général Boyer de Rebeval ; ceux de M. le général Michel ; ceux de M. le général Gros ; ceux de M. le général Tindal ; ceux des différents corps de la Garde ; ceux de l'administration ; ceux des vivres.

Le Maréchal d'Empire commandant de la Vieille Garde,

Signé : Le Maréchal Duc DE DANTZIG.

Le Garde impériale est prévenue que, par un ordre du jour du 8 juin, qui ne m'est parvenu qu'aujourd'hui, Sa Majesté l'Empereur et Roi a nommé pour commandant en chef de toute la cavalerie de la Grande Armée S. M. le Roi de Naples.

Le Prince de Neuchâtel, Signé : ALEXANDRE.

Pour ampliation :

Le Maréchal Duc DE DANTZIG.

P.-S. — Chaque régiment fera distribuer de suite le pain qui lui est arrivé par les convois d'aujourd'hui ; ils doivent en recevoir pour trois jours, ce qui, réuni à ce qu'ils ont manutentionné, les portera jusqu'au 29 inclus.

Les voitures seront conservées soigneusement et elles seront chargées de suite de farines qui suivront la colonne conformément aux ordres ci-dessus.

Indépendamment du bataillon d'arrière-garde, chaque major continuera à laisser une garde de son régiment aux voitures.

Cette garde sera responsable envers lui des farines qui lui seront confiées ; la viande sera distribuée ce soir à 5 heures pour demain.

Le Général de division,

(A suivre.)

CURIAL.

BULLETIN DE LA « SABRETACHE »

Dans sa réunion du 18 juin, le Comité a nommé membres de la Société :

MM. Argentré (comte d'), ancien officier de cavalerie ; Brunet, lieutenant au 67^e d'infanterie ; Cavaignac, ancien ministre de la guerre ; Cor de Duprat (de), colonel du 4^e hussards ; Costa de Beauregard (marquis) ; Delannoy, colonel de cavalerie en retraite ; Desportes, artiste-peintre ; Diolé (Fernand) ; Dupré, lieutenant au 54^e d'infanterie ; Espinasse, lieutenant-colonel au 54^e d'infanterie ; Fauche (Adrien) ; Fauche (Gustave) ; Fels (comte de) ; Gimel (de), capitaine au 1^{er} chasseurs à cheval ; Girard (Tony) ; Gontaut-Biron (vicomte de) ; Harcourt (Charles d'), lieutenant au 29^e bataillon de chasseurs à pied ; Hermite (Louis), attaché d'ambassade ; Jost de Staël-Holstein, capitaine d'artillerie, professeur à l'École spéciale militaire ; Labouret, conseiller d'ambassade ; Lacaze (Alfred), ministre plénipotentiaire ; Laumont (baron de) ; Lecomte (Lucien), avocat ; Marande (Max) ; Montalivet (comte de) ; Montebello (comte Fernand de) ; Montgon (marquis de), ancien officier de cavalerie ; Mullet, lieutenant au 76^e d'infanterie ; Nadaillac (de), colonel du 130^e d'infanterie ; Piccioni (Camille), secrétaire d'ambassade ; Portes (marquis de) ; Rambourg, capitaine au 27^e dragons ; Rasp (Henri) ; Ribains (de), capitaine au 12^e cuirassiers ; Teillard (général) ; Tessier (Maurice), rédacteur au ministère de la guerre ; Thomas (Raymond), capitaine d'artillerie ; Thomas (Robert), lieutenant de vaisseau ; Vallée (Pierre de).

*
* *

Le président fait part au Comité de la mort du général Vanson, et rappelle les éminents services rendus par lui à notre société, à

laquelle, dès l'origine, il avait consacré tout son dévouement et son immense savoir. Le Comité, à l'unanimité, décide qu'une couronne sera déposée sur le cercueil du général Vanson, comme un suprême hommage du respect et de la reconnaissance de la *Sabretache*.

* * *

MM. les membres de la *Sabretache* qui désireraient souscrire au monument français de Waterloo sont priés de vouloir bien adresser leur souscription à M. Millot, trésorier, 117, avenue des Champs-Élysées.

La souscription a produit à ce jour la somme de 12,500 fr.

30 juin 1900.

Le Secrétaire,
Maurice LEVERT.

Le Gérant : A. MILLOT.



Carnet de la Sabretache 1900

Grav. impr. per GILLET

ANNÉE DE GRAPHE

L'ouvrage est édité en France sous le titre de *Année de Graphe* par la « Librairie de la Sorbonne » en 1954. Il a été traduit en anglais par D. A. P. en 1957.

AIDE DE CAMP

D'après un portrait peint à Saarbruck par DRYANDER en 1794

L'original appartient au Musée de l'Armée auquel il a été offert par la « Sabretache »

UNE VISITE AU MARÉCHAL CANROBERT

Vers la fin de juin 188* j'avais loué à Jouy-en-Josas — entre Versailles et Chaville — une maisonnette où j'allai passer l'été. Mes occupations au ministère de la guerre m'interdisaient tout lointain déplacement ; j'étais donc là à souhait pour vaquer à mon travail journalier et aller, le soir, respirer l'air bienfaisant de la campagne. Dans ma situation de militaire, il ne m'était pas permis de me fixer à Jouy, même temporairement, sans aller présenter mes devoirs à la maréchale Canrobert : j'y fus donc. Dans ce modeste et simple chalet de la route de Versailles, où le glorieux soldat de Crimée coulait, loin des tracas, ses dernières années, on trouvait toujours l'hospitalité la plus large et la plus bienveillante. Par un heureux privilège, les officiers s'y sentaient comme chez eux. On y avait ses grandes et ses petites entrées. Du sous-lieutenant au général on était accueilli là avec une confraternité toute militaire. Quand on y était allé une fois, on ne pensait qu'à y revenir ; et, de fait, on y revenait.

J'allais à la villa Canrobert — la villa Églantine comme l'avait appelée la maréchale — à peu près tous les mercredis, cédant à l'invincible attrait d'y voir presque dans l'intimité une personnalité militaire aussi séduisante qu'était le maréchal. Cependant le mercredi 18 août je m'y rendis sous le coup d'une attraction plus grande encore que la semaine précédente ; j'y allai, je puis dire, avec préméditation. Effectivement le 18 août, c'était l'anniversaire de Saint-Privat, l'anniversaire d'une action infiniment glorieuse pour nos armes en dépit de son issue fatale, et

j'étais particulièrement heureux de me rapprocher de cette gloire en saluant l'illustre soldat dont le nom synthétise pour ainsi dire cette grande journée. Je m'étais promis de mettre le maréchal sur ce chapitre et je savourais d'avance l'âpre plaisir que j'allais éprouver à entendre le récit de ces grands événements de la bouche même de celui qui en avait été le héros.

Il n'était pas toujours facile de mettre le maréchal Canrobert sur ce terrain. Quoiqu'il revint volontiers vers le passé, vers les étapes de sa longue et brillante carrière, il était souvent, par modestie, d'un laconisme décevant en tout ce qui le concernait personnellement.

Mais ce jour-là j'avais bon espoir.

Une secrète pensée m'avertissait que j'allais trouver l'illustre soldat plus enclin à la causerie, à l'expansion, et c'est avec plus d'émotion que de coutume que je franchis le seuil de ce salon où je n'entrais jamais sans que le cœur me battît un peu plus fort.

Il s'y trouvait déjà nombreuse compagnie, et la maréchale, m'ayant désigné un siège à sa gauche, entre elle et le maréchal, je me hâtai de m'asseoir à cette place qui me mettait en bonne situation pour provoquer les confidences que je désirais si vivement obtenir.

La conversation était générale ; j'y mis un mot avec tout le monde et, saisissant un instant propice, je m'approchai tout contre le maréchal qu'une assez forte surdité isolait un peu au milieu du brouhaha général.

C'était à cette époque un très beau vieillard, un homme vigoureux en dépit des années, dont l'aspect affable attirait irrésistiblement. L'œil bleu, très vif et à la fois très doux, le front haut et large, de grands cheveux presque blancs tombant sur le cou donnaient à cette figure une caractéristique très spéciale, unique, inoubliable. Les traits du maréchal n'avaient jamais présenté cette netteté de ligne qu'offre le profil grec, mais leur ensemble était noble, martial, très sympathique ; aussi je n'ai jamais pu comprendre qu'à l'inspection générale de 1835 le maréchal Castellane eût pu noter le lieutenant Canrobert comme « petit et laid ». Même avec le correctif « l'air distingué » qui finissait la phrase, l'appréciation était erronée et ne faisait pas honneur au sentiment esthétique

de l'ancien gouverneur de Lyon. Mais ce roi des excentriques n'en était pas à une originalité près et la soi-disant *laideur* de Canrobert, qui n'avait rien à faire d'ailleurs avec ses capacités militaires, ne devait pas l'empêcher de jouer dans l'histoire un autre rôle que son singulier appréciateur.

Quoi qu'il en soit, quand je revis le héros de Saint-Privat, à la villa Églantine, je ne songeais guère que quelqu'un eût jamais pu trouver bizarre cette figure que je contemplais, moi, avec vénération.

Je m'étais approché, comme je l'ai dit, du maréchal; je m'étais assis près de lui, tout près, et j'avais engagé la conversation, — avec les ménagements d'un élève parlant à son maître.

Mais ce maître aimait à rapprocher tout d'abord les distances qu'on s'efforçait de garder vis-à-vis de lui, et cette fois encore il fut d'une bienveillance et d'une aménité qui ne pouvaient manquer de me toucher. Il me parla de ma collaboration à la *Revue militaire de l'étranger*, faisant semblant, avec sa bonhomie charmante, de s'y intéresser beaucoup. Et comme je lui demandais s'il était allé récemment à Paris, il me répondit :

— Non, pas cette semaine; mais j'y vais demain; nous avons réunion d'une commission.

— Mais je croyais le Sénat en vacances.

— Vous avez raison, mais nous nous réunissons tout de même de temps en temps, les sénateurs qui restons à Paris. C'est bien demain le 19?

— Oui, Monsieur le Maréchal, c'est demain le 19 août.

— Tiens... mais... alors... c'est aujourd'hui le 18, le 18 août.

— Oui, Monsieur le Maréchal, — fis-je immédiatement et en saisissant la balle au bond, c'est aujourd'hui le 18 août, une date qui évoque bien des souvenirs, surtout quand on a l'honneur d'être près de vous.

Il se mit à sourire, d'un sourire triste qui me remua.

— C'est vrai, dit-il; c'est un souvenir. J'y ai pensé ce matin. Oui, ce sont là des moments qu'on n'oublie pas... quand on y a été. Vous n'y étiez pas, vous?

— Non, Monsieur le Maréchal, j'appartenais au bataillon du N° qui escorta l'Empereur le 13 au matin, au moment de son départ

de Metz pour Verdun. Nous l'avons accompagné jusqu'à Sedan avec les grenadiers de la garde.

— Eh bien, ma foi, j'aimais encore mieux mon sort que le vôtre.... Quelle heure est-il ?

— Six heures, Monsieur le Maréchal.

— Six heures ! Eh bien, je puis dire qu'il y a quinze ans, à cette heure, j'étais dans une f.... position. Six heures ! c'est précisément le moment où Péchot, vous savez, le général Péchot, arrivait de Roncourt avec sa brigade en me disant qu'il était tourné et qu'il ne pouvait plus tenir. J'eus alors pour la première fois le pressentiment que nous allions être contraints à la retraite. Je fis venir l'officier qui commandait mon artillerie et je lui demandai si nous avions encore suffisamment de munitions. Il me répondit : Monsieur le Maréchal, nous n'avons plus qu'une batterie en état de tirer.

Notez qu'à cet instant Saint-Privat était en flammes, bombardé à outrance par les deux cents pièces de canons que les débris de mon corps d'armée avaient devant eux. Je dis à mon artilleur : Plus qu'une batterie !... mon capitaine¹, ce n'est pas possible. » Il me répondit : Monsieur le Maréchal, je viens de passer moi-même l'inspection des pièces et des caissons.

— Et cette batterie, combien de coups ?

— Cinq ou six par pièce, Monsieur le Maréchal.

— Voyez-vous cela, me dit alors le maréchal, comprenez-vous cette situation ? Battre en retraite devant deux corps d'armée munis d'une artillerie formidable, ayant à tirer, moi, à tirer, en tout et pour tout trente coups de canon... au maximum un coup toutes les cinq minutes ! Je dis à Péchot qui était présent : Mon cher, je n'ai plus d'artillerie, je ne compte plus que sur vous. Il me répondit : Monsieur le Maréchal, nous nous en passerons. Et je donnai les ordres pour que la retraite commençât, en échelons sur le centre, lentement, combattant toujours, en gens contraints de s'en aller sans doute, mais que l'on ne force pas à s'en aller trop vite.....

1. Le maréchal Canrobert, parlant à un officier, faisait toujours précéder le grade, quel qu'il fût, de l'adjectif *mon*. Il disait, de la même façon, en s'adressant à un général, à un colonel ou à un sous-lieutenant : « *Mon* général, mon colonel, mon lieutenant. »

J'exprimai alors au maréchal Canrobert mon étonnement que le maréchal Bazaine, sachant le 6^e corps (Canrobert) arrivé à Metz à peu près complètement démuné d'artillerie, n'eût pas pourvu le 18 au matin à cette situation, soit en détachant à notre aile droite une partie de l'artillerie de réserve, soit en invitant les corps voisins à mettre quelques batteries à la disposition des défenseurs de Saint-Privat. Le maréchal Canrobert demeura un moment pensif, soit qu'il essayât de rassembler ses souvenirs à cet égard, soit qu'il hésitât à me répondre. Il me dit au bout de quelques instants :

— A diverses reprises, dans l'après-midi, j'avais informé M. le maréchal Bazaine de la situation difficile dans laquelle je me trouvais et j'avais insisté, notamment, sur ma faiblesse en artillerie. M. le maréchal ne me parut pas se rendre compte de la gravité des tentatives ennemies de mon côté. Il me fit répondre plusieurs fois qu'il s'occupait de me faire soutenir, mais que je n'avais vraisemblablement affaire qu'à des démonstrations, que ce n'était point de mon côté que les Allemands effectuaient leur véritable effort, que le vrai danger était à notre extrême gauche. Je ne pouvais douter que M. le maréchal n'eût raison : je ne me serais pas permis, alors, de douter qu'il eût raison. Je me disais seulement : si le combat que me livrent les Prussiens n'est qu'une démonstration, elle est terriblement vive. Et j'ajoutais, en moi-même : « Que doit être, alors, le combat principal ! » Finalement, je ne fus point soutenu du tout. J'appris, dans la soirée, que M. le maréchal m'avait envoyé quelques batteries de la garde ; mais je ne les vis point et j'ignore encore exactement si elles tirèrent un coup de canon pour me protéger quand je quittai Saint-Privat.

Le maréchal me dit tout cela posément, lentement, en conteur qui a sous les yeux les événements qu'il raconte, et qui semble les suivre encore du regard. Une chose me frappa dans ce récit : c'est la manière grave, le ton sans aucune amertume ni colère, avec lequel, parlant du commandant en chef de l'armée du Rhin, il se servait toujours de l'expression : « M. le maréchal Bazaine » ou « M. le maréchal » ; pas une fois il ne dit : « Le maréchal Bazaine » ou plus simplement « Bazaine ».

Cette façon de s'exprimer, de la part du héros de Saint-Privat,

causait une impression que je ne saurais bien définir ; mais sa dignité froide, calme, pleine de modération mettait davantage en relief l'incompréhensible aveuglement d'un généralissime imbécile ou criminel.

Le maréchal continua ainsi, pendant combien de temps, je ne saurais le dire exactement, me racontant les détails de cette retraite héroïque qui, en dehors du soldat intrépide qu'il était personnellement, l'affirma une fois de plus comme un chef militaire de valeur. J'étais suspendu à ses lèvres. Pendant qu'il me parlait, là, simple, calme, dans ce tête-à-tête sans appareil, je me reportais par la pensée au milieu de ces troupes que sa bravoure, son sang-froid avaient su sauver d'une ruine totale : je le voyais sur ce champ de bataille jonché de cadavres, marchant à pied au milieu de nos lignes, indiquant avec sa canne un talus, un arbre, un buisson à occuper, ayant l'œil à tout, songeant à tous, quand tant d'autres ne pensaient qu'à eux-mêmes.

Je lui demandai : Monsieur le Maréchal, vous rappelez-vous un détail que m'a raconté un de mes camarades du 91^e, qui était près de vous au moment où vous sortiez de Saint-Privat ? Vous lui auriez dit : Envoyez donc voir si mon fourgon est à proximité. S'il y est, veuillez dire à mon ordonnance de m'apporter mon chapeau à plumes blanches. Je veux, si j'y reste, que ces gaillards-là voient bien comment meurt un maréchal de France.

Le maréchal me regarda et me dit :

— Qui vous a dit cela ?

— C'est X..., aujourd'hui capitaine au N^o.

— C'est bien possible. Je ne m'en souviens pas. Vous savez, à ces moments on dit un tas de choses comme elles vous viennent. En tout cas si j'ai demandé mon chapeau on ne me l'a pas apporté.

Je n'insistai pas, ayant d'ailleurs tout lieu de croire à la vérité du mot que m'avait rapporté mon ami et sachant, d'autre part, Canrobert bien capable de l'avoir prononcé.

Le maréchal s'était tu. L'œil fixe, le front dans une de ses mains, il sembla s'abîmer dans ses souvenirs et rechercher dans sa pensée le tableau qu'il venait de me retracer avec de si vives couleurs. Ce silence me rappela à moi ; je tournai la tête et m'a-

perçus alors que nous étions seuls tous les deux ; le salon s'était vidé peu à peu ; la maréchale elle-même avait disparu. Je jetai un coup d'œil sur la pendule : il allait être sept heures et demie ; je me levai précipitamment pour prendre congé.

Le maréchal me tendit la main.

— Vous m'avez rappelé là des souvenirs malheureux, mon capitaine, fit-il, mais je les évoque néanmoins non sans satisfaction, car s'ils sont tristes ils ne sont pas sans gloire. Vous êtes jeune encore, vous verrez de meilleurs jours que ceux-là. On ne doit jamais désespérer de l'avenir quand on dispose de soldats comme ceux que j'ai vus autour de moi le 18 ! Revenez me voir, nous en parlerons encore.

Je m'inclinai profondément, encore ému de ce que je venais d'entendre, je quittai le salon, et sautant en voiture je disparus.

Comme je franchissais la grille, je croisai une agréable apparition. C'était M^{lle} Canrobert qui rentrait de promenade sur un de ces irréprochables pur-sang qu'elle montait avec une grâce, une dextérité, surtout avec une audace incomparables.....

Arthur DE GANNIERS.



VIGNETTE DE L'ADJUDANT GÉNÉRAL ROZE (AN VI).

L'ADJUDANT GÉNÉRAL ROZE

Avec le petit corps d'armée qui, sous les ordres du général Gentili, partit le 20 prairial an V de Malamocco pour aller prendre possession des îles Vénitiennes, s'embarqua un officier qui par son nom semblait destiné à jouer un rôle dans cette expédition. Nicolas Roze¹, devenu par le hasard des guerres de la Révolution adjudant général, avait longtemps séjourné en Orient dans

1. Fils de Audibert Roze, négociant à Marseille, Nicolas-Marie Roze naquit le 13 juillet 1747. Après avoir servi pendant son séjour aux colonies dans la milice de la Martinique, il entra en 1790 dans la Garde nationale de Paris. Lieutenant dans la légion germanique (7 novembre 1792), il fut en juin 1793 adjoint provisoirement à l'armée de l'Ouest. Nommé adjudant général chef de brigade par les représentants du peuple en mission dans le département d'Indre-et-Loire (13 pluviôse an II), Roze commanda pendant quelques mois la place d'Avignon. Il était depuis le mois de prairial an IV employé à l'armée d'Italie.

Sur sa famille, voir *Les Gloires oubliées. Le chevalier Roze*, par Henri Oddo. Paris, Lesoudier, 1899, in-8°.

les comptoirs que sa famille exploitait sur les côtes de la mer Adriatique, et comme son oncle, le célèbre chevalier Roze, il avait pendant quelque temps rempli dans ces régions des fonctions consulaires. Connaissant la langue grecque, ayant des relations personnelles avec les principaux chefs de l'Albanie et de l'Épire, il aurait pu rendre de précieux services à l'administration française qui s'installait dans des territoires si nouveaux pour elle; et c'est sans doute dans ce but qu'il avait été adjoint comme chef d'état-major au général Gentili.

Mais les événements vinrent bientôt montrer combien on avait eu tort de compter sur son expérience. En revêtant l'uniforme d'adjudant général, Roze n'avait pu, en effet, dépouiller les traits particuliers qu'avait donnés à son caractère un long séjour dans le Levant, joint à une résidence de plusieurs années aux Antilles. Dès son arriv  e    Corfou, il prouva que, malgr   le papier de correspondance    l'allure si martiale dont il se servait et dont nous reproduisons ci-dessus la vignette, il   tait plus fait pour les intrigues de la politique que pour la carri  re des armes.

Les circonstances favorisaient d'ailleurs son ambition. Affaibli par l'  ge et la maladie, Gentili lui avait laiss   prendre la direction des affaires militaires; il s'immis  a, malgr   les autorit  s civiles, dans les affaires politiques. Il se figura alors qu'il lui appartenait de conduire dans ces pays d'Orient o   il avait r  sid   autrefois les troupes    la t  te desquelles la fortune l'avait plac  . Avec Gentili, comme avec son successeur le g  n  ral Chabot¹, Roze put d  velopper    son aise ses id  es: projets d'exp  dition en Mor  e, plan de campagne en Turquie, n  gociations avec des chefs d'armatoles ou des beys albanais. Les ouvertures faites    plusieurs reprises par le pacha de Janina encourageaient ces r  ves et d'ailleurs Bonaparte lui-m  me venait d'envoyer des   missaires en Gr  ce². Pour pr  parer la r  alisation de leurs projets, les g  n  raux parcouraient les   les et au cours de leurs tourn  es visitaient

1. Sur le g  n  ral Chabot, voir le travail de M. Richard, dans les *M  moires de la Soci  t   de statistique des Deux-S  vres*, ann  e 1842, et X. Gaultier de Claubry: *Aper  u d'un m  moire sur l'occupation des   les Ioniennes par les Fran  ais en 1797, 1798, 1799*, d'apr  s la correspondance du g  n  ral Chabot. Niort, 1864.

2. *Voyage en Gr  ce pendant les ann  es 1797 et 1798*, par Dima et Nicolo Stephanopoli. 2 vol. in-8  , 1800.

les côtes albanaises et fraternisaient avec les beys auxquels ils remettaient des cocardes tricolores.

Cette activité s'accordait bien peu avec les intentions du Directoire qui étaient « de suivre constamment, à l'égard de la Turquie, un système purement passif et stationnaire ». « Vous réglerez d'après ce système, écrivait le ministre au commissaire civil, votre conduite envers les pachas et autres officiers soit de la Morée, soit de l'Albanie... On ne peut être trop en garde contre Ali-Pacha. Cet homme joint à des lumières peu communes à un musulman un esprit rusé et un caractère ambitieux. Il ne faut pas se fier trop légèrement à ces sortes de gens. »

Le commissaire du Directoire recevait l'ordre de faire cesser les négociations entamées « si indiscretement avec le pacha de Jannina par un des officiers de l'armée ¹ ». Mais, selon l'expression du commissaire Paris ², « l'ivresse du pouvoir » avait saisi l'adjudant général Roze.

Loin de se conformer aux sages instructions qui lui étaient transmises, Roze demandait à venir à Paris pour mettre le Gouvernement au courant d'une situation qu'il croyait être seul à bien connaître, et lui donner des informations sur la puissance et la politique d'Ali-Pacha, sur les ressources et l'étendue de ses domaines ; il annonçait qu'il amènerait avec lui un des fils du pacha à titre d'ambassadeur auprès de la République française ³.

En même temps il écrivait au général Bonaparte ⁴ :

Il ne m'appartient point, citoyen général, de pénétrer vos glorieux projets ; mais le désir de pouvoir être utile à ma patrie et de remplir la tâche de mes devoirs militaires et de citoyen, me fait prendre la liberté de vous assurer que si jamais vos intentions vous portaient à tenter quelque expédition, vous pourriez compter avec la plus grande confiance sur Ali-Pacha et ses deux fils Mouktar et Vély qui sont également gouverneurs de provinces... Je pourrais même vous assurer que si jamais il vous paraissait nécessaire de diriger quelques troupes du

1. Lettres du ministre à Commeyras des 9 et 24 mars 1798.

2. Lettre du 19 juin 1798.

3. Lettre du général Gentili au ministre de la guerre du 30 nivôse an VI.

4. Roze au général Bonaparte, Corfou, 24 messidor an VI (12 juillet 1798). Cette lettre est publiée dans la *Correspondance inédite officielle de Napoléon Bonaparte*. Égypte, I, p. 260.

côté de l'isthme de Corinthe, Ali-Pacha, je crois, se ferait un devoir d'y envoyer Mouktar-Pacha, qui est un vrai guerrier, avec un corps d'Albanais. Si vous le jugez à propos, je l'accompagnerais volontiers et j'espère qu'il suivrait toutes les dispositions que vous m'auriez prescrites : la connaissance parfaite que j'ai de la langue grecque, celle locale que j'ai également de toute la Morée et d'une partie de l'Attique où j'ai resté près de cinq ans, me donneraient quelques avantages.

Je puis vous assurer, citoyen général, de la plus étroite amitié et confiance entre Ali-Pacha, ses fils et moi. Trois voyages que j'ai faits dans ce pays-là, le nom de mes ancêtres qui ont occupé les consulats généraux de la Morée pendant 120 ans, les conversations que nous pouvons avoir ensemble sans intermédiaires, ont multiplié les nœuds de cette amitié.

Soyez convaincu, général, du zèle que j'apporterai toujours à remplir les missions que vous voudrez bien me confier, soit comme militaire, ou porteur d'ordre.

Nicolas Roze s'était, en effet, laissé entièrement gagner par le rusé pacha de Janina qui, après l'avoir accablé de prévenances et de présents, avait « su s'emparer de son esprit par la plus puissante des séductions. Il lui avait fait épouser Zoïtza, jeune Grecque âgée de dix-sept ans, renommée par sa beauté entre les femmes enchanteresses dont Janina peut se vanter de posséder l'élite et la fleur. Le pavillon de la République flotta à côté du croissant dans le château du Lac, où se célébrèrent les noces de *Zoïtza aux yeux noirs* ; l'archevêque Jérothéos bénit l'hymen ; Mouktar, fils aîné d'Ali, fut le parrain de la couronne, et ainsi qu'aux jours trop fameux des saturnales révolutionnaires, le métropolitain, les fils du satrape et les Albanais dansèrent la Carmagnole ».

Par ce mariage qu'il avait eu soin de faire annoncer dans les journaux de Paris², Roze crut avoir définitivement affermi la popularité et le prestige dont il jouissait parmi les Albanais, il n'avait fait qu'exciter davantage contre lui les suspicions des commissaires du Directoire. Pour contrebalancer la plainte dont il était l'objet de leur part, il crut nécessaire d'expliquer l'union

1. *Histoire de la régénération de la Grèce*, par Pouqueville. Paris, 1825, 4 vol. in-8°, tome I, p. 134-136.

2. Voir les numéros du 30 thermidor an VI du *Moniteur* et de la *Gazette de France* et celui du 1^{er} fructidor du *Journal de Paris*.

qu'il venait de contracter ; il adressa dans ce but, le 18 fructidor an VI, au ministre des affaires étrangères la lettre suivante ¹ :

Je crois remplir un de mes principaux devoirs en vous faisant part de mon mariage avec une jeune Grecque de Janina, sous la dépendance d'Ali-Pacha. L'engagement que je viens de contracter avec cette étrangère est d'une telle importance que je me trouverais répréhensible à mes propres yeux, si je manquais de vous en donner avis. J'ai appris, mais trop tard, qu'il existait un arrêté du Directoire exécutif, qui défendait à tout fonctionnaire public de se marier avec une étrangère, sans avoir obtenu son approbation. A la première nouvelle, je me suis empressé de lui écrire, en le priant de vouloir bien sanctionner l'engagement que je venais de prendre. Je vous prie de croire, citoyen ministre, qu'en recevant mon épouse des mains d'Ali-Pacha, et en resserrant ainsi les liens d'amitié qui m'unissent à lui, j'ai pensé attacher de plus en plus ce prince à nos intérêts, lui qui s'est toujours montré le fidèle allié et l'ami le plus zélé de la République. Je puis assurer que c'est un des principaux motifs qui ont déterminé mon choix.

Je profite de cette même occasion pour vous rendre compte de mon dernier voyage à Janina. Le ministre de la marine écrivit dernièrement au général commandant, pour lui prescrire de députer à Ali-Pacha un de ses principaux officiers accompagné de quelques personnes qui serviraient de cortège, afin de lui porter une lettre que ce ministre lui écrivait au nom du Directoire pour lui exprimer sa satisfaction et sa reconnaissance des secours qu'il nous avait fournis. Le général divisionnaire voulut bien me confier cette mission. Ali-Pacha était absent, mais ses deux fils Mourad et Vely me reçurent avec mille protestations d'un attachement inviolable à la nation française, ils me renouvelèrent les offres avantageuses que m'avait faites leur père. Comme je connais parfaitement le grec, ainsi que le pays et les mœurs des habitants, ayant passé cinq ans dans la Morée employé aux affaires diplomatiques sous un de mes oncles, et mes ancêtres ayant occupé le consulat de Patras pendant près de cent ans, j'eus la faculté de converser avec ces pachas sans intermédiaire.

Dans les confidences qu'ils me firent, ils me parurent très disposés à s'allier avec nous et à prendre notre parti dans l'occasion : permettez-moi, citoyen ministre, de vous observer qu'il est de l'intérêt de nos fies du Levant et de nos possessions dans la terre ferme de cultiver l'amitié d'Ali-Pacha dont la proximité, la puissance et la richesse nous promettent toute espèce de secours en cas de besoin.

1. Lettre de Roze à Talleyrand du 18 fructidor an VI. Aff. étr., îles Ioniennes, I. Dans le même volume et à la même date une lettre de Roze au Directoire conçue en termes presque identiques.

Puissiez-vous, citoyen ministre, ainsi que le Gouvernement, tirer quelque utilité de ces réflexions ; au moins est-ce la seule vue de me rendre utile qui m'a engagé à vous les communiquer. Veuillez m'honorer d'une réponse.

Salut et respect.

ROZE.

Mais ni cette lettre, ni celle qui avait été adressée à Bonaparte¹ n'arrivèrent à dissiper les préventions qui s'étaient élevées contre l'adjudant général Roze, dont l'attitude allait même faire l'objet d'une enquête quand parvint à Paris une singulière nouvelle :

« L'adjudant général Roze, écrivait le général Chabot le 26 vendémiaire an VII, à qui j'avais laissé le commandement de Corfou pendant que je faisais une tournée dans les autres îles de cette division, pour y faire les dispositions de défense que les circonstances nécessitaient, ayant été appelé par le pacha à une conférence sur nos confins, sous prétexte d'y traiter des intérêts de la République et des siens, s'y est rendu et y a été arrêté comme otage.

« Je ne doute nullement, ajoutait Chabot, des intentions qui ont déterminé l'adjudant général Roze à faire cette démarche ; je me plais à croire qu'elles étaient pures. »

Bellaire, qui faisait partie de l'armée de Corfou, repoussa avec indignation les accusations dont son compagnon d'armes fut alors l'objet : « Le vulgaire, habitué à ne juger que d'après les apparences et toujours enclin à accabler les malheureux, regarda la disparition de l'adjudant général Roze comme une trahison.... S'il eut des torts, en cette occasion, ce fut d'avoir trop de sécurité, mais on n'aurait jamais dû chercher à flétrir sa mémoire en lui faisant un crime d'une imprudence dont il a été seul la victime². »

Trop confiant dans l'amitié d'Ali-Pacha, Roze avait cru pouvoir, par son influence personnelle, apaiser les dissentiments qui commençaient à s'élever entre l'armée de Corfou et le pacha de Janina. Il ignorait qu'à la nouvelle de la déclaration de guerre de

1. Voir dans la *Correspondance*, n° 3036, la réponse assez sèche de Bonaparte.

2. J. P. Bellaire, *Précis des opérations générales de la division française du Levant*. Paris, 1805, in-8°, p. 258.

la Turquie à la France, Ali s'était décidé à rompre avec nous. Attiré dans un guet-apens, il fut la première victime de la politique fourbe du pacha de Janina.

Chargé de fers, jeté dans un cachot à Janina, puis emmené à Constantinople avec les héroïques défenseurs de Nicopolis et de Corfou, Roze mourut au château des Sept-Tours, le 29 octobre 1799, après avoir fait par son attitude pleine de dignité et de résignation l'admiration de ses compagnons d'infortune.

A. B.



VIGNETTE DE L'ADMINISTRATION DES DÉPARTEMENTS DE CORFOU,
ITHAQUE ET MER ÉGÉE (AN VI).

BOMBARDEMENT DU HAVRE

LES 22 JUILLET, 1^{er} ET 2 AOÛT 1804

En saillie sur la côte septentrionale du large estuaire de la Seine, le Havre de Grâce semble s'avancer au-devant des navires passant dans la Manche, pour les engager à s'arrêter dans ses bassins. Avantageuse au point de vue commercial, cette situation est dangereuse en cas de conflit avec une puissance maritime. Aussi, depuis sa fondation par François I^{er}, sous le nom de *Ville-française*, le Havre a-t-il été plusieurs fois bombardé, sans grand dommage d'ailleurs.

A l'époque de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, les 25 et 31 juillet 1694, il y eut 20 maisons brûlées et 40 endommagées. Pendant la guerre de Sept ans, les 3 et 6 juillet 1759, les Anglais essayèrent de détruire de grands bateaux plats que l'on y construisait, pour permettre à un corps de débarquement de traverser la Manche.

Repris au cours des guerres de la Révolution et développé sous le Consulat, ce projet d'une descente en Angleterre au moyen de bâtiments à rames était en pleine exécution au moment de l'établissement du Premier Empire (19 mai 1804). Le long des côtes d'Anvers à Cherbourg, se constituaient les divisions de la flottille destinées à embarquer l'armée extraordinaire qui, détournée de son but primitif par une habile politique, allait, comme un brillant météore, porter ses aigles à travers l'Europe entière, puis venir se dissoudre dans les plaines de Waterloo, presque à son point de départ.

Naturellement désigné comme point de rassemblement d'une de ces divisions navales, le port du Havre devait être l'objet d'une des tentatives, répétées autant qu'infructueuses, faites par les Anglais en vue de détruire les moyens de transport préparés avec tant de soin.

Les documents suivants ont trait aux attaques prononcées les 22 juillet, 1^{er} et 2 août 1804, peu de temps par conséquent avant la grande entreprise dirigée sur Boulogne le 16 août, jour de la distribu-

tion des croix de la Légion d'honneur. Ils ont été copiés, en janvier 1899, aux archives municipales du Havre pour les archives du ministère de la guerre, par M. le lieutenant Plos, du 119^e régiment d'infanterie.

Le capitaine de frégate Baste, dont il est question, est connu de nos lecteurs par l'intéressante monographie des marins de la flottille que M. le commandant Sasaki a publiée dans le *Carnet*¹. En se reportant à cet article, on trouvera des renseignements complets et précis, tant sur les services remarquables que cet excellent homme de guerre a rendus sur terre, que sur l'organisation du bataillon des matelots de la Garde, institué par l'arrêté consulaire du 17 septembre 1803.

* * *

RAPPORT DU MAIRE DU HAVRE SUR LES BOMBARDEMENTS DES 4, 13 ET 14 THERMIDOR AN 12 (1804)².

Du 4 (22 juillet).

Ce jour, les vents étant de la partie du sud-ouest, les ennemis qui avaient été vus la veille au nombre de 16 voiles, se présentèrent sur la rade vers 9 h. 1/2 du matin, au nombre de 14 bâtiments dont un vaisseau, 6 frégates ou corvettes, 3 bombardes, un brick et 3 cutters, et ils s'approchèrent à un peu plus que portée de canon.

Il n'y avait sur rade aucuns bâtiments de station, étant tous rentrés à la marée précédente.

Il leur fut tiré de nos batteries un certain nombre de bombes et de boulets, à quoi ils ne répondirent point.

Ayant poussé au large, on crut qu'ils ne s'approcheraient pas davantage; les canonnières quittèrent les batteries et rentrèrent en ville (la pleine mer était sur les 10 heures 1/2); mais sur les

1. 3^e volume, 1896, pages 145, 206, 274, 385.

2. Archives municipales du Havre, section H, carton 1, liasse 7. Cette pièce est en entier de la main du maire du Havre, M. Sery. C'est le brouillon du rapport qui a été remis au général Lauriston, le 20 thermidor, et au ministre de la marine, lors de son passage au Havre.

11 h. 1/4, les ennemis reprirent leur bordée en longeant la côte, et les 3 bombardes commencèrent leur feu qui fut vif et soutenu pendant plus de deux heures. Elles avaient chacune deux mortiers.

Les ennemis lancèrent une grande quantité de bombes, environ 300 à 400 dont 40 à 50 tombèrent dans la ville. Les généraux, commandants et canonniers ne tardèrent pas à revenir à leur poste, et les batteries répondirent à l'ennemi par un feu vif et vigoureusement soutenu de mortiers et de canons, mais qui malheureusement n'empêchèrent pas de faire un grand dommage dans la ville, qui présentait un but plus vaste et plus fixe.

Plus de 20 maisons en ont été endommagées, quelques-unes le furent considérablement et en furent rendues inhabitables. Des planchers ont été enfoncés depuis le 4^e ou 5^e étage jusqu'au fond de la maison. Dans les appartements traversés par les bombes et où elles ont éclaté, les armoires et les meubles ont été brisés, les linges ont été déchirés, leurs lambeaux confondus parmi les autres décombres. Dans une maison, entre autres, où la bombe a éclaté au second étage, la façade a été renversée dans la rue, et tout le mobilier de la chambre entièrement anéanti. Dans chaque voisinage, les autres maisons en sont plus ou moins ébranlées et tous les vitrages sont cassés. Un grand nombre d'autres ont reçu des éclats qui ont causé plus ou moins de dommages.

Le feu s'est déclaré dans plusieurs endroits, mais il a été éteint aussitôt par les secours qui étaient préparés de toutes parts. Les pompes étaient dans les places publiques et les secours à incendie portés dans tous les quartiers où les nécessités les requéraient. Le sous-préfet¹, le maire, ses adjoints, les commandants de la garde nationale se portèrent dans les différents endroits où les événements réclamaient leurs secours. Après l'action, le sous-préfet et les mêmes membres de la municipalité se portèrent dans les maisons qui avaient le plus souffert, pour y porter des consolations à leurs concitoyens, les exhortant à reprendre courage et à dresser l'état des dommages qui leur avaient été causés, les assurant de l'espoir que des secours prompts et efficaces leur seraient envoyés

1. M. Stanislas Faure.

de la part du Gouvernement. Enfin, le maire a cru devoir faire délivrer, par avance sur ces secours, et de la caisse de la commune, quelques sommes aux plus nécessiteux ; car il y en avait quelques-uns auxquels il ne restait pas une chemise ni un oreiller. Malgré la gravité de l'événement, on a encore à se féliciter qu'il n'y ait pas eu plus de victimes.

Une jeune fille, marchande d'herbes, est morte tout à coup sur la place du marché, ou de frayeur, ou suffoquée par une des bombes qui y étaient tombées.

L'épouse de Buisson, commis chez l'entrepreneur des travaux maritimes, étant dans sa chambre, a eu la jambe fracassée, au point qu'on a été obligé de lui faire l'amputation. Dans la même maison, le sieur Bail, enseigne de vaisseau, non entretenu, a été grièvement blessé dans sa maison, ainsi que son enfant qui est presque mutilé. La femme Tétrel a été grièvement blessée au visage, ayant eu neuf dents de cassées. La fille du sieur Vacque-riengt a été aussi grièvement blessée. Plusieurs autres personnes l'ont été aussi, mais d'une manière moins alarmante.

Une vingtaine de maisons ont été endommagées. La perte du mobilier est au moins aussi considérable.

Le préfet du département¹, instruit de ces événements, se rendit au Havre, le 5, et, dès le lendemain, il fut, accompagné du sous-préfet et du maire, dans les diverses maisons qui avaient éprouvé un dommage ; il consola et encouragea les propriétaires et locataires, promettant à tous la prompte assistance du Gouvernement, distribuant quelques secours à ceux qui paraissaient en avoir le plus besoin ; et nulle part il n'entendit ni plainte, ni murmure ; au contraire il ne vit partout que résignation et confiance.

Outre ces accidents arrivés en ville, nous avons eu le malheur de voir que le sieur Marduit, ferblantier, canonnier de la garde nationale, a été blessé à la main, ayant eu dans son service plusieurs doigts emportés. M. le préfet lui a donné un petit secours, et ce brave ouvrier, ce bon citoyen mérite toute la confiance du Gouvernement, de même que la dame Buisson et le

1. M. Beugnot.

sieur Bail. M. le préfet resta plusieurs jours en cette ville, pour y faire constater les dommages et indemnités; il fut témoin des journées des 13 et 14.

Du 13 (1^{er} août).

Les vents N. E., temps clair, pleine mer à 6 heures, les ennemis paraissent sur la rade à 7 heures du soir, au nombre de 1 vaisseau, 3 frégates, 2 corvettes, un brick, 4 bombardes et 3 cutters, et s'avancèrent en ligne, les amures à bâbord, courant en Seine, le cap au S. et S. S. E. Ils commencèrent leur feu par le jet de bombes, qui fut vif et soutenu pendant plus d'une heure. Ils en lancèrent au moins 150 à 200, bord sur bord, et tirèrent aussi un certain nombre de coups de canon.

Il leur fut vivement répondu par la division sur rade et par les batteries de terre; les secours réunis empêchèrent l'ennemi d'approcher, de sorte qu'il n'arriva aucuns de leurs coups dans la ville, et même sur le rivage. Ils se retirèrent vers les 8 heures à 8 h. 1/2; il n'y eut aucun dommage et personne ne fut blessé.

M. le préfet du département était présent et les mêmes précautions avaient été prises en ville de la part de la municipalité.

Du 14 (2 août).

Ce jour, dès 6 heures du matin, on s'aperçut par la manœuvre des ennemis, qu'ils s'approchaient de terre avec dessein de nous attaquer. Les vents étaient E. N. E., temps brumeux et la pleine mer à 6 h. 1/2.

Les ennemis, en même nombre que la veille, arrivèrent en ligne sur notre rade, bâbord amures, vers les 7 h. 1/2, portant le cap vers le S. et S. E. Le temps était plus favorable pour eux; ils s'approchèrent davantage de terre et commencèrent leur feu. Ils lancèrent plus de 200 bombes et tirèrent un grand nombre de coups de canon. Le feu fut vif et soutenu bord sur bord, pendant

plus de 3 heures. Les batteries de terre ont répondu à l'ennemi par nos mortiers et canons, mais qui l'atteignirent peu, vu la distance.

Les bombardes anglaises ont stationné, pendant plusieurs heures, dans le S. O. et S. de la ville; ils n'en ont été chassés que par plusieurs bâtiments de notre station, qui se sont portés en cet endroit. Nos autres canonnières et bateaux ont fait également un feu vif et bien dirigé.

Le maire n'entre dans aucun détail sur la défense des troupes de terre et des canonnières de nos batteries, ni sur les manœuvres hardies et heureuses de plusieurs de nos canonnières, dont une commandée par le chef de division Baste : c'est aux chefs de ces armes à en rendre compte.

Les ennemis se retirèrent sur les 10 h. 1/2 à 11 heures.

Il a tombé en ville environ une trentaine de bombes, et il y a eu 7 à 8 maisons assez grièvement endommagées, dont 3 considérablement; d'autres ont reçu des éclats qui ont causé plus ou moins de dommages.

On a remarqué que, le 4, les bombes de l'ennemi n'étaient du poids que de 80 à 90 livres; mais ce jour, il y en a eu plusieurs du poids de 180 à 200.

Il n'y a eu personne de blessé en ville, si ce n'est un soldat qui, marchant dans la rue, le fut d'un éclat de bombe.

Pendant cette action dont M. le préfet du département fut témoin, il parcourut plusieurs quartiers de la ville pour encourager par sa présence; les mêmes soins, les mêmes précautions furent prises, et le feu ne se manifesta nulle part, par la promptitude des secours qui y ont été portés.

Le maire continue les mêmes mesures pour faire constater les dommages de cette journée du 14, qui est beaucoup moindre que celle du 4.

D'après ces divers événements, diverses mesures ont été prises pour perfectionner le système de défense, et, si l'ennemi a la témérité de renouveler ses attaques, il sera reçu avec non moins de vigueur, et, nous l'espérons, avec plus de succès.

RAPPORT DU CAPITAINE DE FRÉGATE DE LA GARDE BASTE, COMMANDANT LA 2^e SECTION¹, A MONSIEUR DAUGIER, COMMANDANT LA GARDE IMPÉRIALE².

En rade du Havre, à bord de la canonnière n° 151,
le 14 thermidor an 12.

Commandant,

Désirant effectuer promptement l'ordre que vous m'aviez donné d'appareiller, je sortis du port avec la canonnière n° 151, les vents à l'E. N. E., jolis frais, pour aller canonner la flotte ennemie qui bombardait la ville du Havre et la ligne d'embossage. Il était 7 h. 3/4 du matin lorsque nous tirâmes les premiers coups de canon; et comme la mer était très belle, c'est ce qui m'engagea à me tenir sous voiles plutôt que de m'embosser, afin d'être mieux à portée de me porter où je voudrais et d'exécuter les ordres que vous pourriez m'adresser; je pris donc la résolution de ne pas mouiller, et j'approchai l'ennemi pour tâcher de lui faire quelque avarie, et surtout pour ralentir le feu des mortiers des 3 bombardes. Mes désirs furent remplis, car 6 bâtiments ennemis dirigèrent une partie de leurs feux sur moi, et un coup d'obus tiré fort heureusement vers la fin du combat démâta le brick anglais de son grand mât d'hune. Nous fûmes canonnés vivement par toute l'escadre, et, sur la fin, nous trouvant aux prises avec un cutter et le brick à portée de fusil, nous nous servîmes de toutes nos armes à feu, les pistolets exceptés, en leur tirant quelques coups de canon à boulet et à mitraille, ce qui les obligea de nous laisser le champ de bataille et de prendre le large.

1. Archives municipales du Havre, section Q, carton 3, liasse 7. Ce rapport est écrit et signé de la main du commandant Baste, qui l'adressa à la municipalité, en même temps qu'il la remerciait de l'offre d'une épée d'honneur faite par elle en souvenir de l'affaire du 14 thermidor.

2. Daugier (François-Henri-Eugène), capitaine de vaisseau, commandant le bataillon des matelots de la Garde; né à Courteson, dans le Comtat-Venaissin, le 12 septembre 1764; lieutenant de vaisseau en 1789; major général de l'escadre de l'Océan le 5 janvier 1793; membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII et commandant de l'ordre le 25 prairial suivant. Il commandait les quatre grands corps de la flottille. Au siège de Dantzig en 1807, en Espagne en 1808. Contre-amiral, chevalier de Saint-Louis et créé comte en 1814, à la rentrée des Bourbons. Préfet maritime successivement à Lorient, Rochefort et Toulon. Vice-amiral en 1825. Mort à Paris le 12 avril 1834. (Extrait des *Fastes de la Légion d'honneur*, t. II, p. 525.)

Je vous rends compte, avec une vive satisfaction, que j'ai été extrêmement content de tout le monde à bord, pendant le combat. C'était à qui ferait mieux son devoir, et tous ont mérité des éloges, particulièrement : M. Bourdon, chef d'escadron des grenadiers de la Garde à cheval; M. Soulés, sous-lieutenant des chasseurs à pied; M. Deboisse, capitaine de la Garde; Villard, maître dans le 3^e équipage, en remplissant les fonctions à bord; Alphonse Milio, contre-maître; Bertrand, sergent des chasseurs à pied; Mourey et Daune, brigadiers des chasseurs à cheval; Sappey, chasseur à pied; Duttaing, grenadier à cheval; Charpentier, canonnier d'artillerie légère; Dieste, grenadier à pied; Scribe, grenadier à pied; Lange, chasseur à pied; Debaptista, grenadier italien; Robert, maître de la Garde, gabier de misaine; Blanchard, gabier de grande hune; Patin, gabier de beaupré; Chaplain, tambour du 3^e équipage, remplissant les fonctions de maître tambour; Bénard, pilote, et Dupré¹.

Le canonnier d'artillerie légère Charpentier était chef de l'obusier, quand le brick fut démâté de son grand mât d'hune, par un obus tiré de but en blanc. Le grenadier Durse a été blessé à la tête par un éclat de bois d'un boulet de 32, lequel boulet a coupé un montant et le jeta bord à bord. Le chouquet du petit mât d'hune a été coupé en partie par un boulet d'une bombarde; le petit hunier, le grand perroquet et la contre-voile d'étai ont été percés par les boulets des vaisseaux, bombardes, frégates, bricks et cutters; les barres du petit perroquet ont été coupées, ainsi que plusieurs manœuvres courantes et dormantes.

A l'instant où le mât du brick tomba, on fit retentir à bord les cris de « *Vive l'Empereur* », avec un enthousiasme extraordinaire. Je pensais, dans ce moment, que, si le brick et le cutter avaient été seuls, avec quelque autre coup heureux pour ralentir leur marche, nous les eussions pris tous les deux à l'abordage; mais ils marchaient beaucoup mieux que nous, même le brick démâté. Je me rappelai du combat du 14 thermidor an 6, et le souvenir

1. Ces militaires de la Garde faisaient partie d'un détachement qui, d'après une situation du 2 fructidor (20 août) existant aux Archives de la Guerre, était fort de 721 officiers, sous-officiers et soldats, dont 130 « tenant garnison sur les paquebots et canonnières affectés à la Garde ».

de ce jour-là redoubla nos sentiments de vengeance contre les Anglais; ce qui m'inspira l'idée, et me fit croire que la fortune aurait changé à notre égard, si nous eussions été à force égale, et que la rade du Havre nous eût été aussi favorable que celle d'Aboukir le fut à l'amiral Nelson. La canonnière 139, commandée par l'enseigne de vaisseau de la Garde Petit, qui était plus à terre que moi, a bien fait son devoir. Neuf bateaux canonnières, dont 3 étaient montés par les lieutenants de vaisseau de la Garde Roquebert, Saizeni et Bouvier, ont très bien manœuvré, et ont aussi fait beaucoup de mal à l'ennemi.

Nous avons tiré pendant toute l'action 145 coups de canon, obusier, ou pierrier, à boulets, mitraille ou boulets ramés, sans que la canonnière fit plus d'eau qu'en sortant du port. Quinze paquets de cartouches ont été consommés pendant le combat.

Le cutter et le brick surtout furent intimidés par le tir de nos gros boulets, à mitraille et de l'obusier. La fusillade y contribua également d'une manière marquante, et particulièrement quand on cria « *Vive l'Empereur* ». Cependant, lorsque nous manœuvrions avec les deux bâtiments, la canonnade allait avec la fusillade, ce qui leur fit croire que nous étions beaucoup de monde; il manquait pourtant six hommes de l'équipage, qui n'avaient pas pu embarquer en sortant du port, et nous n'étions en tout que 53. Il faut croire que, dans cette journée, nous avons donné aux Anglais une assez bonne opinion des bateaux et du monde de la flottille nationale.

Salut et respect.

Signé : BASTE.

N'est-elle pas le parfait emblème de l'admirable confraternité d'armes des troupes républicaines devenues impériales, cette canonnière n° 151, sur laquelle combattaient ensemble, en rivalisant d'émulation, des grenadiers et des chasseurs à pied et à cheval, des canonniers de l'artillerie légère et des marins ?

K.

LETTRES INÉDITES
DU GÉNÉRAL COMTE DROUOT

Un amateur d'autographes, M. Alfred Diot, de Nancy, a bien voulu nous communiquer diverses lettres du général Drouot adressées à son ami d'enfance M. D..., employé au ministère de l'intérieur.

M. Diot nous ayant autorisé à prendre copie de ces lettres et à les publier en respectant l'anonymat du destinataire, nous sommes heureux d'en donner la primeur au *Carnet*.

Louis HEITZ.

*
* *

Toulon, 1^{er} germinal, 13¹.

Je viens de recevoir, mon cher D..., ta lettre du 4 pluviôse. J'ai lu avec attendrissement les vœux que tu formes pour ton meilleur ami : le vif intérêt que tu prends à moi m'étoit connu depuis longtemps et j'étois bien sûr que mon éloignement t'affligeroit.

Je suis débarqué depuis avant-hier seulement et je m'empresse de répondre à ta lettre du 4 pluviôse qu'on m'a remise à mon arrivée.

Je suis parti de Toulon sur la frégate *l'Hortense*, le 27 nivôse, cette frégate ayant été séparée de l'escadre qui est rentrée à Toulon quatre jours après sa sortie, courut la Méditerranée pour la rejoindre.

Nous avons été plusieurs fois des côtes d'Afrique aux isles et aux côtes d'Espagne, le 15 pluviôse nous avons attaqué un convoi de 32 voiles escorté par deux bâtiments de guerre : nous avons coulé ou brûlé les deux bâtiments d'escorte et quelques bâtiments du convoi, nous avons relâché quelques jours à Malaga et n'ayant

1. Nous ne pouvons expliquer ce millésime ; on était alors en l'an VI : Antoine Drouot, capitaine d'artillerie, était attaché à l'état-major du général Dommartin, commandant l'artillerie de l'expédition maritime qui aboutit à la campagne d'Égypte.

pu passer le détroit de Gibraltar acause des violents vents d'ouest que nous y avons trouvés, nous sommes revenus à Toulon en suivant les côtes d'Afrique jusqu'à Alger.

Nous sommes arrivés à Toulon le 13 ventose et notre quarantaine a duré jusqu'au 29, jour où la faculté a décidé que nous pouvions communiquer avec les autres hommes.

J'ai été bien malade pendant tout le voyage (que cela soit dit entre nous), j'ai bien failli y succomber dans les vingt premiers jours ; depuis j'avois constamment le mal de mer mais beaucoup moins que dans les commencements de notre navigation.

J'ai bien repris mes forces pendant la quarantaine et dans ce moment on ne s'aperçoit pas que j'ai été aussi longtemps malade : après avoir vomi pendant 47 jours, tu sens que je dois avoir le corps bien net, aussi nos docteurs assurent que j'ai fait provision de santé pour plusieurs années.

Après 82 jours d'embarquement, j'ai été mis à terre ; tu ne te figures pas quel plaisir j'ai goûté en me promenant dans la campagne ; malheureusement mon plaisir n'est pas de longue durée, car j'ai reçu aujourd'hui l'ordre d'embarquer de nouveau et demain matin je rentre dans le sein de ma belle *Hortense*.

Il paraît que le départ est très-prochain, on ignore toujours notre destination¹, tout annonce qu'elle doit être très-éloignée.

Ne réponds pas à cette lettre : ta lettre ne me trouveroit plus ici ; il est probable que je ne serai de *bien longtemps* à même de te donner de mes nouvelles ; je ne laisserai échapper aucune des occasions qui se présenteront et, si tu n'entends pas parler de moi, garde toi bien de m'accuser, attribue mon silence à mon éloignement et à l'impossibilité de te faire passer mes lettres.

Oui, cher D..., je me fais une fête d'aller un jour te surprendre dans tes campagnes ; j'aime les montagnes², mais elles auront pour moi mille fois plus d'attraits lorsque j'y trouverai mon plus ancien et mon meilleur ami.

1. Le secret de l'expédition avait été merveilleusement gardé ; d'ailleurs Antoine Drouot, observateur intelligent de tous ordres reçus, était d'un naturel peu scrutateur : sa réponse à l'Empereur, lorsque ce dernier l'informa du départ de l'île d'Elbe, lui demandant s'il savait où il allait, en est bien la preuve : « Non, Sire, et je ne veux pas le savoir, car si j'en étais informé, peut-être ne vous suivrais-je pas. »

2. M. D... habitait alors Saint-Jean-en-Royans par Romans (Drôme).

Je suis sensible au souvenir de ton épouse ; prie la de me conserver son amitié ; entretiens la quelquefois de ton ancien et bien sincère ami.

Adieu, mon cher D..., reçois mes adieux et pense quelquefois à ton meilleur ami.

DROUOT.

Vittoria, le 28 septembre 1808.

Après une campagne assez pénible, je m'empresse, mon cher D..., de te donner de mes nouvelles et de me rappeler à ton amitié ; tu m'accuseras peut-être de négligence pour avoir passé cinq mois sans t'écrire, j'avoue que je mérite quelques reproches, mais les occupations, les courses, etc., m'ont fait perdre de vue mes plus chères affections.

Je jouis d'une santé excellente et, quoique le séjour de l'Espagne ne soit pas le plus agréable du monde dans les circonstances actuelles, je ne voudrais pas pour tout au monde la quitter avant la fin de la guerre.

S. M. par décret du 27 août a daigné me nommer major de l'artillerie à pied de la Garde Impériale ; cette place me donne l'avantage de servir près de l'Empereur. Je crains seulement que mes moyens ne soient trop au-dessous de mes fonctions, mais je tâcherai de suppléer par mon zèle et mon dévouement aux talents qui me manquent¹.

Comment te portes-tu, mon cher D..., que fais ton intéressante famille ? Si jamais la fortune me favorise assez pour me permettre d'aller passer huit jours près de toi, je t'assure bien que je l'en bénirai de tout mon cœur, j'irai avec plaisir embrasser mon vieil, fidèle et éternel ami.

Nous attendons les puissants renforts qui nous sont envoyés de l'Allemagne et de l'Italie pour reprendre l'offensive ; nous ferons, j'espère, une campagne brillante après laquelle je tâcherai d'aller passer quelque temps près de ma mère.

1. On reconnaît là la modestie de celui dont Napoléon disait à Sainte-Hélène, qu'il avait les qualités d'un grand général, qu'il le reconnaissait supérieur à un grand nombre de ses maréchaux, qu'il n'hésitait pas à le croire capable de commander 100,000 hommes. « Et peut-être ne s'en doute-t-il pas, ajoutait-il, ce qui ne serait en lui qu'une qualité de plus. »

Ma mère se porte très bien, donne moi aussi des nouvelles de la tienne.

Adieu, mon cher D..., je t'embrasse de tout mon cœur.

Ton ami sincère,

DROUOT.

Mon adresse est toujours : Le Major Drouot, Directeur des parcs d'artillerie de l'Armée d'Espagne au Quartier.Général.

Vilna, 3 juillet 1812.

Mon cher D..., ta lettre du 26 mars que je viens de recevoir m'a fait un plaisir inexprimable, je suis sensible à la vive amitié que tu ne cesses de me témoigner ; quoique j'aye l'air par mon silence de t'oublier un peu, crois cependant que mes souvenirs se reportent souvent vers toi et vers ton intéressante famille.

Je te félicite de bien bon cœur de ton avancement¹ : peu à peu ton mérite sera connu et tu jouiras bientôt de toute la considération et des avantages que tu mérites. Depuis notre séparation j'ai bien couru, je puis même dire que je n'ai cessé de courir, tous mes vœux se bornent à rencontrer les armées russes qui se retirent en notre présence, puissent-elles nous attendre enfin !

Adieu, mon cher D..., je t'embrasse de tout mon cœur et suis pour la vie ton meilleur ami.

DROUOT.

Mes amitiés à M^{me} D..., mille choses aimables à ta famille.

Je jouis d'une santé excellente.

Kœnigsberg, 1^{er} janvier 1812².

Mon cher D...,

La dernière lettre que je t'ai écrite étoit datée de mon cantonnement d'Otchakof, près de Moscou, depuis nous avons fait une longue marche qui nous a ramenés entre le Niemen et la Vistule.

1. M. D... venait d'être nommé sous-chef aux bureaux du ministère de l'intérieur.

2. Il faut lire : 1813.

Nous avons eu à combattre la faim et surtout le froid, ennemis terribles sous lesquels un grand nombre d'hommes et de chevaux ont succombé.

Ma santé n'a pas été altérée un seul instant, j'ai conservé mes forces et toute ma vigueur ; peu de jeunes gens de 25 ans auraient pu lutter avec moi.

J'ai eu la douleur de voir périr de froid et de misère un grand nombre de mes canonniers, la perte successive de tous mes chevaux du train m'a forcé à abandonner tous mes canons, ces sacrifices m'ont déchiré le cœur.

J'ai perdu tous mes domestiques, chevaux et effets ; je regrette beaucoup mes domestiques ; la perte de mes chevaux et effets ne m'affecte point.

Si nous avons éprouvé des désastres, l'honneur entier est resté, partout où nous avons voulu combattre les Russes, nous l'avons fait avec avantage. Les cosaques se sont enrichis de nos dépouilles, mais cinquante fusiliers ou une pièce de canon suffisoient pour dissiper leurs troupes les plus nombreuses.

Adieu, mon cher D..., sois heureux non seulement pendant l'année qui commence, mais encore pendant un grand nombre d'autres et crois moi pour la vie ton meilleur ami.

DROUOT.

Mes respectueux hommages à M^{me} D... et mes amitiés à toute la famille.

Dresde, 13 mai 1813.

Mon cher D...,

Je ne t'ai pas écrit jusqu'à présent, parce que j'ai toujours été éloigné des postes ; tu sauras au reste que je jouis de la meilleure santé, que je fais la guerre très agréablement et que je n'ai jamais été plus heureux ;

J'ai eu le bonheur de me trouver aux affaires qui ont eu lieu depuis l'ouverture de la campagne et je m'en suis tiré sain et sauf et à ma très-grande satisfaction.

Mes souvenirs affectueux à M^{me} D... et à toute ta famille. Je n'ai pas besoin de te dire que je suis pour la vie ton meilleur ami.

DROUOT.

Adresse tes lettres à M. Drouot, aide de camp de l'Empereur au Quartier Impérial de la Grande Armée¹.

Fontainebleau, 18 avril 1814.

Tu as du recevoir il y a quelques jours la lettre dans laquelle je t'adressois mes adieux; je te prévenois, mon cher D..., que j'étois un des deux officiers² qui accompagnent l'Empereur dans sa retraite à l'Isle d'Elbe.

Nous sommes au moment du départ, je crois que nous nous mettons en route ce soir ou demain matin; mon grand chagrin est de n'avoir pu t'embrasser avant notre séparation.

Fais mes amitiés à ta famille et à M^{me} D...; sois heureux et pense quelquefois à ton ancien et à ton meilleur ami; il ne cessera de se rappeler de toi et de t'aimer tendrement.

DROUOT.

J'ai chargé mon aide de Camp M. Bureau de voir M. Thiébaud³.

Le 19 avril.

Le départ n'a lieu que demain matin; ce retard qui me contrarieroit⁴ me fait plaisir, parceque je viens de recevoir ta lettre.

1. Il avait été promu général de brigade le 10 janvier 1813 et nommé aide de camp de l'Empereur le 26 du même mois.

2. Le général veut probablement parler des aides de camp de l'Empereur, car le nombre de ceux qui l'accompagnèrent fut bien supérieur.

3. M. Bureau était un Nancéien, et nous pensons que M. Thiébaud était l'homme d'affaires du général Drouot.

4. Le général se trouvait admirablement à l'île d'Elbe; il écrivait de Porto-Ferrajo à la date du 18 mai 1814, à son ami D... : « Je me porte parfaitement et suis tout à fait heureux depuis que j'ai renoncé aux grandeurs du monde, je n'ai plus de passion que pour l'étude qui me procure des jouissances inexprimables; après tant d'années de sacrifices, de dangers et de fatigues, il est bien agréable de retrouver un peu de repos et de se livrer aux occupations qui ont fait le charme de notre jeunesse. »

Le 24 janvier.

Bonjour, mon cher D..., comment te portes-tu ? je te renvoie le 4^e volume de l'histoire des Empereurs Romains.

Je me porte toujours parfaitement bien et mon temps se passe sans que je m'en aperçoive : c'est bien heureux que j'aye conservé le goût de l'étude.

Rien de nouveau dans ma situation sinon que depuis quelques jours je suis enfermé sous clef et privé de l'avantage de communiquer avec les autres prisonniers. Je ne sais ce qui a pu provoquer ce moyen de rigueur¹, mais au moins je n'en suis pas contrarié ; je suis plus solitaire et cela convient à ma position.

Ne demande point la permission de venir me voir, je désire beaucoup ne point recevoir de visites. J'attribue ma réclusion aux demandes de permissions qui étaient faites peut-être trop fréquemment.

Mille amitiés à toute ta famille, crois à mon attachement inaltérable.

Nancy, 7 avril 1820.

J'ai reçu avec bien du plaisir, mon cher D..., ta lettre du 2 courant ; je m'aperçois qu'il y a en effet bien du temps que je ne t'ai écrit, mais tu connois la sincérité de mon amitié, tu sais que rien ne l'altérera et mon silence ne doit jamais être attribué à de l'indifférence.

Je suis très affligé de scavoir M^{lles} D... malades ; j'apprendrai avec bien de l'intérêt leur guérison, je te prie de me rappeler à leur souvenir et de les assurer de mon attachement. Il y a quelque temps que je n'ai été voir A...², je le verrai dans deux ou trois jours. Le proviseur m'a dit hier qu'il continuait à en être content.

Voici la belle saison, je la vois arriver avec bien du plaisir, je

1. Telle était la confiance du général dans la correction de sa carrière, qu'il écrivait de Porto-Ferraio dans une lettre précédemment citée : « Quand je jette les yeux derrière moi, j'aperçois une carrière militaire de 22 ans dans laquelle il n'y a pas un seul pas hors le chemin de l'honneur et de la probité ; mes souvenirs me rendront éternellement heureux. »

2. Le fils de D.:

n'ai pas encore formé de projets de voyage, j'en serai peut être empêché par l'inquietude qui regne dans les esprits; dans tous les cas je me promènerai beaucoup dans les environs si je ne vais pas au loin.

Un journal nous annonçait hier que j'ai renoncé au traitement de Lieutenant Général. Voici le fait, depuis cinq ans je ne touchais que le traitement de la légion d'honneur¹.

Le 29 Février S. E. le ministre de la guerre décida que je toucherais la 1/2 solde de Lieutenant Général depuis l'époque où j'avais cessé d'être payé, c'est-à-dire depuis 1815. Mais ma santé et surtout mon amour pour la retraite et la médiocrité ne me permettent point de rentrer dans les honneurs, je n'ai point accepté ce traitement et j'ai prié S. E. de me permettre de continuer à vivre dans le repos jusqu'au moment où la France serait menacée. Si ce cas arrivait, je demanderais avec instance l'honneur de prendre rang dans l'armée et de concourir de tous mes moyens à la défense de la patrie.

Tous les miens sont sensibles à ton souvenir et me chargent de t'en remercier.

Adieu, mon cher D..., soigne ta santé et crois moi toujours ton meilleur ami.

DROUOT.

Nancy, le 24 novembre 1830.

J'ai reçu avec beaucoup de plaisir ta lettre du 18; j'aurais bien voulu remplir tes intentions, mais je suis hors d'état d'accepter une mission aussi importante que celle dont tu me parles². Dans une saison aussi avancée il me serait impossible d'entreprendre le

1. Le général Drouot avait dû réaliser quelques économies; outre sa solde de général de division, il émargeait en qualité d'aide-major de la Garde une somme de 2,000 fr. par mois à titre de frais de bureau; il était grand-croix de la Légion d'honneur et donataire de Fontainebleau.

Nous avons sous les yeux un état dressé par le baron Félix, inspecteur aux revues de la Garde Impériale, mandatant au nom de M. le comte Drouot, lieutenant-général, aide-major de la Garde, une somme de 6,000 fr. pour rappel des frais de bureau pendant le 1^{er} trimestre 1814. Ce traitement avait été accordé par décision impériale du 3 juillet 1813.

2. Le général Drouot n'avait accepté aucune mission militaire; le 31 juillet 1830 il était venu avec le général Hulot, l'un et l'autre en grand uniforme, sur la place publique pour recommander à la population le calme et la tranquillité.

voyage à Paris, je sens toute ma faiblesse ; mon médecin lui même est convaincu que si je tentais un voyage, je resterais en route et ne pourrais pas arriver à ma destination. Que veux tu faire d'un homme qui pendant plusieurs mois d'hiver ne peut pas sortir de la chambre, qui très souvent ne peut voir personne et ni se livrer à aucune occupation ! ajoute à cela que ton vieil ami ne peut plus lire à la lumière et qu'il est menacé de cécité¹. Je puis encore donner quelquefois un coup de collier, je l'ai prouvé il y a quatre mois, je le prouverai encore dans les grandes circonstances où mon dévouement et mon influence pourraient être utiles ; mais pour un emploi de longue durée, je suis hors d'état de l'accepter.

Dans les premiers jours d'aoust, j'ai passé quatre jours seulement à Metz² ; je sentais, et les personnes qui m'ont suivi depuis quelques années le voyaient comme moi, que j'aurais pu résister encore quatre jours mais qu'au bout de huit jours je succomberais.

Quelquefois je parais à la comp^{te} d'art^{ie} dont je suis premier lieutenant³, mais chacune de ces apparitions est suivie de 15 jours de souffrances. Voilà, mon cher ami, mon état. J'ai été obligé de remercier les offres pleines de bonté et les invitations pressantes du ministre de la guerre⁴, mais c'était bien malgré moi ; j'aurais été si heureux de donner à mon pays de nouvelles preuves de devouement.

Rappelle moi à ta famille et recois les embrassements de ton plus ancien et de ton meilleur ami.

DROUOT.

La lettre qui suit est adressée au colonel Genevay, commandant le 17^e régiment d'infanterie légère, rue du Pont-Mouja, Nancy.

1. Le général devint complètement aveugle en 1833.

2. Le 6 août 1830, le général, malgré ses infirmités, était allé à Metz dont il fit armer les remparts ; la jeunesse de Pont-à-Mousson lui avait fourni une garde d'honneur.

3. Quel bel exemple de civisme donnait à ses concitoyens celui qui avait commandé l'artillerie légère à Lutzen, mis l'ennemi dans une déroute complète à Vachau et commandé la garde en 1815 !

Le 11 décembre 1830, le général Drouot se mettait à la tête d'une souscription destinée à la mobilisation de deux pièces de canon, de deux caissons de munitions et d'un caisson d'infanterie pour appuyer la garde nationale qui, en cas d'événements, devait se rendre à Paris. « Mes infirmités, disait-il, ne m'empêcheront pas de partir avec notre brave garde nationale. »

4. Le général avait refusé le commandement des 3^e et 5^e divisions militaires.

Il y a tout lieu de supposer que le corps d'officiers du 17^e léger, alors en garnison à Nancy, était allé faire une visite à l'illustre général qui, se considérant comme lieutenant d'artillerie de garde nationale, voulut rendre la visite individuellement : une extinction de voix l'empêcha de mettre complètement son projet à exécution et il ne put le faire qu'à l'égard des officiers supérieurs.

Le 13 juin de la même année (1831), le roi Louis-Philippe étant venu à Nancy avec le duc d'Orléans, ce dernier alla voir le général Drouot dans son humble habitation ; il y fut une seconde fois en 1838.

Nancy, 29 juillet 1831.

Monsieur le Colonel,

Je me suis présenté hier chez vous et chez MM. les Officiers supérieurs pour vous remercier de l'honneur que vous avez bien voulu me faire. J'aurais bien voulu pouvoir me rendre chez MM. les Capitaines, Lieutenants et Sous-Lieutenants ; mais j'en suis empêché par une extinction de voix, qui ne me permet pas de me faire entendre. Je vous prie d'être près d'eux mon interprète et de leur dire combien j'ai été flatté de leur démarche.

Je vous prie, Monsieur le Colonel, d'agréer mes remerciements et ma considération la plus distinguée.

DROUOT,

Lieutenant Général en retraite.

LES EMBAUCHAGES

DANS LA GARDE DU ROI MURAT

Les procédés employés par le roi Murat pour recruter sa Garde amenaient de si vives protestations de la part des colonels dont les soldats soudoyés par les officiers napolitains désertaient en masse, que le ministre de la guerre crut devoir signaler à l'Empereur un état de choses aussi irrégulier¹.

Comme preuve de « l'indécence avec laquelle se faisait cet embauchage », le duc de Feltre donnait les lettres suivantes écrites au roi de Naples et à son ministre de la guerre par le colonel Stiéler, du régiment d'Isembourg, « lettres qui, malgré quelques défauts de convenance dans le style, excusables dans un officier peu familiarisé avec le français, présentaient d'une manière claire et précise les faits dont il se plaint, en homme pénétré des devoirs que sa place lui inspire ».

I. — LE COLONEL DU RÉGIMENT D'ISEMBOURG A SA MAJESTÉ LE ROI
DES DEUX-SICILES.

Naples, le 10 septembre 1809.

SIRE,

Le régiment des chevaux légers de la Garde de Votre Majesté a de nouveau embauché et enrôlé 27 hommes de mon régiment. — La punition de ces déserteurs est la mort. Les faire arrêter et les faire mettre en jugement est mon devoir. — Les régiments français nationaux re-

1. Les rapports du ministre de la guerre se trouvent aux Archives nationales, AF IV 1714.

çoivent des conscrits pour compléter leurs cadres, le mien achète ses recrues à prix d'argent.

La déplorable situation financière de mon régiment rend la perte qu'il éprouve par l'embauchement de mes hommes par les sous-officiers de la Garde de Votre Majesté irréparable et consomme la ruine de mon corps.

Je réclame ces 27 hommes comme les soldats de l'Empereur mon maître, dont je lui dois compte et lesquels ne peuvent passer dans les corps napolitains qu'en suite de sa volonté, transmise par son ministre de la guerre.

Je ne permettrai point à ce que Votre Majesté les conserve, à moins d'en avoir été autorisé par qui de droit.

Je me flatte que Votre Majesté, pénétrée de la justice de ma demande, y satisfera promptement et m'évitera le malheur de lui déplaire en rendant compte de ce fait à Son Excellence le ministre de la guerre de France.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le colonel,

STIELER.

II. — LE COLONEL DU RÉGIMENT D'ISEMBOURG A SON EXCELLENCE
LE MINISTRE DE LA GUERRE DU ROYAUME DES DEUX-SICILES.

Nocera, le 17 octobre 1809.

J'ai l'honneur de vous informer que 3 hommes de mon régiment sont désertés et partis hier de Nocera avec l'artillerie et le train d'artillerie napolitain, qui a quitté cette ville pour se rendre à Naples.

Comme il est impossible que les intentions du Roi peuvent être que les corps de la ligne napolitaine se recrutent dans le régiment que je commande, j'ai l'honneur de réclamer ces 3 soldats de mon corps et prie Votre Excellence de vouloir bien donner les ordres les plus sévères pour qu'ils soient arrêtés et reconduits de suite à leur régiment.....

P.-S. — Il a été constaté que ces 3 hommes désertés sont dans la Garde royale.

III. — LE COLONEL DU RÉGIMENT D'ISEMBOURG A SON EXCELLENCE
LE MINISTRE DE LA GUERRE DU ROYAUME DES DEUX-SICILES.

Nocera, le 27 octobre 1809.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une lettre dont je vous prie de prendre connaissance et ensuite la remettre à S. M. le Roi, lors de

votre première entrevue avec Elle. Les motifs qui l'ont dictée sont purs. Mes devoirs me font une loi de rechercher les soldats de l'Empereur qui font partie de mon régiment. Je ne souscrirai dans aucun temps, dans aucune circonstance, à leur passe au service étranger, à moins d'y avoir été formellement autorisé. Je proteste, en conséquence, au nom de l'Empereur, mon maître, contre l'incorporation de mes soldats dans les régiments nationaux napolitains et les réclame comme soldats de l'empereur Napoléon.

Je demande à ce que les 400 hommes qui, depuis le 1^{er} septembre dernier, ont été enlevés à mon régiment et incorporés en totalité dans les corps de la Garde royale, lui soient rendus.

J'attendrai pendant cinq jours la remise de ces hommes. Passé ce temps, j'en rendrai officiellement compte à l'Empereur et à son ministre de la guerre.

IV. — LE COLONEL DU RÉGIMENT D'ISEMBOURG A SA MAJESTÉ LE ROI
DES DEUX-SICILES.

Nocera, le 27 octobre 1809.

SIRE,

J'ai eu l'honneur par plusieurs de mes précédentes de vous réclamer un grand nombre d'hommes de mon régiment, qui ont été embauchés et enrôlés dans les différents corps de la Garde de Votre Majesté.

Mes réclamations sont restées sans suite.

Aujourd'hui un détachement de recrues venant de Trèves, au nombre de 264 hommes, conduit par un sergent et deux caporaux, a été arrêté devant la caserne des cheveau-légers de la Garde, traîné de force dans le quartier et incorporé dans les diverses compagnies de ce corps.

Il a été promis au sergent et aux caporaux les grades correspondants aux leurs. Le sous-officier conducteur, ayant des comptes pour une somme de 8,000 à 9,000 fr. à rendre, n'a point été à l'abri de la séduction forcée ; et, fort des promesses qui ont été faites, se croit à l'abri de toute recherche.

Sire ! mes sous-officiers, mes soldats, mes recrues sont, ainsi que moi, les soldats de l'empereur Napoléon. Le régiment que j'ai l'honneur de commander m'a été confié par lui ; et c'est en son nom que je proteste contre l'incorporation arbitraire de mes soldats dans les corps napolitains ; c'est en son nom que je vous en demande la prompte restitution.

Sire ! je dois compte à l'Empereur d'un chacun des individus de

mon régiment. Je connois mes devoirs sur ce point et je les remplirai dans toute leur extension. Le nombre de soldats et recrues enlevés à mon régiment par les corps de la Garde de Votre Majesté se montent, en ce jour, au delà de 435 hommes. Je les redemande tous sans exception pour être rendus à leurs aigles.

Je rendrai compte directement à l'Empereur, si dans les cinq jours Votre Majesté n'a satisfait à ma demande.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le colonel,
STIELER.

Les plaintes du colonel Stieler étaient trop justes pour que l'Empereur n'y fît pas droit aussitôt. Sur son ordre, le ministre de la guerre invita le roi de Naples à s'abstenir à l'avenir de recruter son armée parmi les soldats français.

LE MINISTRE DE LA GUERRE DE FRANCE A SA MAJESTÉ LE ROI
DE NAPLES.

7 septembre 1809.

SIRE,

L'Empereur est informé qu'un grand nombre de militaires, appartenant aux 10^e, 101^e, 102^e régimens de ligne et aux régimens de la Tour-d'Auvergne et d'Isembourg ont été reçus, sans son autorisation, dans les troupes napolitaines, et particulièrement dans la Garde de Votre Majesté. Ces militaires sont excités à quitter leurs drapeaux par tous les moyens que l'on croit propres à les y déterminer ; la force même est employée ; et les choses en sont venues au point qu'un détachement de 264 hommes du régiment d'Isembourg, passant, à son arrivée à Naples, devant la caserne des cheveau-légers de la Garde royale, a été arrêté, obligé d'entrer dans le quartier, et incorporé dans les diverses compagnies de ce régiment, sans que le colonel d'Isembourg ait pu obtenir que le sous-officier conducteur de ce détachement vint lui rendre compte de 8,000 à 9,000 fr. qu'il avait reçus pour les dépenses de la route en partant du dépôt de recrutement à Trèves. Un autre détachement du régiment de la Tour-d'Auvergne était chargé d'escorter une somme assez considérable, dont le corps a le plus grand besoin. Il a été embauché en totalité, et l'officier commandant est resté seul, pour garder les fonds, en attendant une nouvelle escorte. Je suis assuré que quelques-uns de ces faits ont été portés à la connaissance de Votre Majesté ; mais les ordres qu'elle a

pu donner n'ont pas été exécutés ; et l'Empereur, dont l'intention est de faire rentrer dans ses régiments tous les militaires qui en sont illégalement sortis, dans quelque corps qu'ils se trouvent, m'a ordonné de prier Votre Majesté de vouloir bien donner à cet égard des ordres, que l'on ne puisse éluder et dont l'exécution soit prompte et réelle. Il charge le général Partouneaux de se faire remettre par les chefs des régiments, qui ont à se plaindre qu'on leur a enlevé des sous-officiers et soldats, l'état nominatif de tous ceux qu'ils ont perdus de cette manière, avec l'indication du corps dans lequel on présume qu'ils sont entrés, de se concerter ensuite avec le ministre de la guerre de Votre Majesté et le commandant en chef de sa Garde, pour passer une revue exacte de ces corps, en se faisant accompagner par les officiers et sous-officiers qu'il jugera convenable d'appeler pour reconnaître les fuyards, qui devront sortir aussitôt des rangs et être mis à la disposition de leurs anciens chefs. Je prie Votre Majesté de daigner prescrire à son ministre de la guerre et au commandant de sa Garde de concourir à l'exécution de cette mesure. L'Empereur, qui l'a jugé nécessaire et qui verrait avec beaucoup de déplaisir qu'il fallût la renouveler, compte que l'on y apportera toute la loyauté qui doit en assurer le succès, et m'a ordonné d'en mettre le résultat sous ses yeux. J'ose me flatter, sire, que Votre Majesté est persuadée que rien ne pourrait m'être plus agréable que d'avoir à rendre à cet égard un compte satisfaisant.....

Le ministre de la guerre,

duc de FELTRE.

Murat refusa longtemps de se conformer à ces instructions. Trois mois après avoir reçu la dépêche du ministre de la guerre, il chercha encore à faire revenir l'Empereur sur sa décision, mais sans succès.

« Je vous donne l'ordre précis », lui écrivit Napoléon, « de faire rentrer dans les corps français les hommes pris soit pour la Garde, soit pour les régiments napolitains. Il ne faut pas dégarnir mes troupes, sans quoi je me verrai obligé d'en donner le commandement à un général que j'enverrai ¹. »

Malgré cette mise en demeure formelle, Murat tenta une nouvelle démarche.

1. Lettre de l'Empereur à Murat du 12 mars 1810. *Correspondance de Napoléon*, n° 16329.

MURAT A L'EMPEREUR.

24 mars 1810.

SIRE,

Je viens de recevoir une lettre de Votre Majesté, qui m'a sensiblement affligé. Je dois effectivement être affecté de cette persévérance et de cette suite que l'on emploie auprès de Votre Majesté pour parvenir à me faire perdre ses bontés, en lui faisant des rapports infidèles, et en exagérant surtout les faits.

Votre Majesté m'ordonne de faire rentrer dans les corps français tous les soldats qui en ont été tirés pour ma Garde. Si Votre Majesté persistait à vouloir l'exécution de cet ordre, elle aurait détruit en un instant cette Garde qui m'a coûté tant de soins à organiser, et qui est mon seul appui, celui de la reine et de ma famille contre une population étrangère de 500,000 âmes, au milieu de laquelle mes enfants resteraient en ce moment sans défense.

Sire, un ordre semblable ne peut avoir été provoqué que par quelque rapport récent, qui aura dû vous être fait, que je continue à permettre l'admission de vos soldats dans ma Garde, puisque Votre Majesté m'avait permis de garder ceux qui y furent incorporés il y a dix mois, et ceux que le roi Joseph avait été autorisé à y admettre.

Et Votre Majesté, après le départ de la moitié de cette Garde pour l'Espagne, avait si bien senti la nécessité de la compléter par des Français que vous m'aviez promis 400 conscrits à prendre à mon choix dans vos départements.

Sire, je donne ma parole d'honneur à Votre Majesté que depuis six mois on n'a pas reçu un seul soldat français dans ma Garde, et qu'antérieurement à cette époque on n'y avait reçu que quelques soldats de la Tour-d'Auvergne et d'Isembourg, destinés principalement à compléter ma cavalerie. Je garantis aussi à Votre Majesté qu'il n'en a été admis dans les régiments de ligne, et que, quinze jours avant mon départ de Naples, je fis rendre aux corps de Votre Majesté, sur la demande des colonels, quinze ou vingt Français déserteurs, qui y avaient été reçus.

J'ai dit, Sire, que ma Garde se trouverait détruite par l'exécution de l'ordre de Votre Majesté, parce que tous les sous-officiers, qui en forment les cadres, sont Français, et qu'il me serait impossible de les faire remplacer par de jeunes recrues napolitaines qui ne pourraient m'offrir ni sûreté ni garantie.

Sire, Votre Majesté ne peut vouloir m'affliger à ce point-là. Je la supplie, au nom de mes jeunes enfans, de me permettre de conserver le peu de Français qui se trouvent dans ma Garde; et d'ordonner

qu'ils soient définitivement rayés des matricules des régimens auxquels ils appartiennent.

Votre Majesté ne voudrait pas que je fusse le seul malheureux dans une circonstance qui assure son bonheur et celui de l'Europe.

Je suis avec respect, Sire, de Votre Majesté, le très humble et très affectionné frère.

JOACHIM-NAPOLÉON.

En réalité, d'après l'enquête à laquelle s'était livré le général Partouneaux, 977 soldats de l'Empereur avaient été irrégulièrement admis dans la Garde royale napolitaine¹. Napoléon exigea que l'état nominatif de ces hommes lui fût remis. A cette condition, il autorisait Murat à les conserver.

L'incident fut réglé par le décret suivant :

Sur le rapport de notre ministre de la guerre, avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — Les militaires ayant appartenu à des corps français ou étrangers au service de France, qui auraient passé, sans permission spéciale, dans les troupes de Sa Majesté le roi des Deux-Siciles, sont autorisés à y rester, sauf les modifications portées dans les articles ci-après, sans qu'ils puissent cependant rien réclamer de leurs anciens corps.

ART. 2. — Ces militaires seront rayés définitivement des contrôles de leurs anciens corps ; et les poursuites qui pourraient avoir été faites contre eux comme déserteurs seront annulées.

ART. 3. — Ceux de ces militaires qui auraient été chargés d'une gestion quelconque dans les régiments dont ils ont fait précédemment partie, seront tenus de rendre sans délai leurs comptes.

ART. 4. — A l'avenir, aucun militaire des troupes de France ne pourra être admis dans celles de Naples sans notre autorisation spéciale. Ceux qui contreviendraient à cette disposition seront poursuivis comme déserteurs.

ART. 5. — Les dispositions du présent décret ne sont point applica-

1. Du 10 ^e régiment d'infanterie de ligne	29 hommes.
Du 20 ^e régiment d'infanterie de ligne	59 —
Du 62 ^e régiment d'infanterie de ligne	16 —
Du 101 ^e régiment d'infanterie de ligne	58 —
Du 4 ^e régiment de chasseurs à cheval	14 —
Du 1 ^{er} régiment suisse	67 —
Du régiment de la Tour-d'Auvergne	132 —
Du régiment d'Isembourg	602 —
TOTAL	977 hommes.

bles aux soldats des régiments suisses. A quelque époque qu'ils aient pu être admis dans les troupes napolitaines, ils devront être rendus de suite à leurs anciens corps¹.

ART. 6. — Tout soldat des régiments au service de France qui aurait pu être reçu dans les troupes de S. M. le roi de Naples postérieurement au 20 avril 1810 devra également être rendu.

ART. 7. — Nos ministres de la guerre et de l'administration de la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.



VIGNETTE DE MURAT, GÉNÉRAL EN CHEF (AN IX).

1. « L'article 5, disait le ministre dans son rapport du 19 avril 1810, contient une exception pour les soldats du 1^{er} régiment suisse, pour lesquels il a été payé un prix d'engagement de 180 fr. et qu'il me paraît, outre cela, d'autant plus nécessaire de forcer à rejoindre leur corps, que le gouvernement de la Suisse réclame, en toute occasion, que l'on rende aux régimens de cette nation les hommes qui les ont illégalement quittés. »

EXTRAITS DU LIVRE D'ORDRES

DU

2^e RÉGIMENT DE GRENADIERS A PIED DE LA GARDE IMPÉRIALE

2^e BATAILLON, 2^e COMPAGNIE ¹

(Suite².)

Supplément à l'ordre du jour du 26 juin 1812.

L'Empereur a été très étonné de voir aujourd'hui des soldats de la Vieille Garde conduire des chevaux ; elle entend qu'aucun Grenadier ou Chasseur ne sorte de son rang sous quelque prétexte que ce puisse être.

Un bataillon de la Jeune Garde est mis à la disposition de S. E. M. le maréchal duc de Dantzig pour faire toutes les corvées indispensables.

MM. les généraux commandant les brigades donneront les ordres les plus sévères pour faire rentrer dans leurs compagnies tous les hommes que les circonstances ont forcé d'en tirer.

Chaque soldat de la Vieille Garde devra marcher à son rang et

1. Communication de M. le lieutenant-colonel de Villeneuve-Bargemon.

2. Voir les n^o 87, 88 et 90 du *Carnet*, pages 176, 247 et 365.

porter son sac ; l'on ne pourra pas même en prendre pour escorter et garder les équipages de qui que ce soit.

Le Général de division,

Signé : CURIAL.

Ordre du jour du 29 juin 1812.

La division partira, savoir :

La 1^{re} brigade partira à 11 heures du matin ; la 2^e suivra son mouvement sur Vilna.

Le parc des bœufs partira sur-le-champ pour faire encore quatre ou cinq lieues, de manière à arriver demain avant la troupe.

L'intention de Sa Majesté étant que les deux régiments de la Vieille Garde logent à Vilna dans des couvents et que les autres bivouaquent ou soient placés dans des granges autour de la ville, MM. les majors enverront les officiers de logement pour cet établissement ; un chef de bataillon de la brigade des Grenadiers se mettra également en route pour s'occuper de cet objet.

L'Empereur ordonne qu'il soit payé quinze jours de solde à la division ; les officiers payeurs feront donc encore aujourd'hui les états de solde si cela est possible pour que l'exécution des volontés de Sa Majesté n'éprouve aucun retard.

Je recommande de nouveau le plus grand ordre pendant le séjour de la division à Vilna. J'espère qu'elle donnera l'exemple de la discipline et que, bien loin d'en entendre des plaintes, chaque officier, sous-officier et soldat sera le premier à empêcher par tous les moyens possibles le pillage.

Il est surtout défendu de ne rien prendre dans les maisons et, quiconque se permettrait la moindre dilapidation ou même de souffrir qu'il en soit commis, sera puni avec la plus grande rigueur.

MM. les généraux commandant les brigades enverront de suite l'état de la somme qu'ils croiront nécessaire pour payer quinze jours de solde. Cet argent donnera aux officiers, sous-officiers et soldats les moyens nécessaires pour acheter ce dont ils pourront avoir besoin.

L'arrière-garde continuera à être fournie par le 3^e régiment de grenadiers sous les ordres de M. le général Tindal.

Cet ordre sera lu ce soir à la troupe.

Le Général,

Signé : CURIAL.

Mon cher camarade, je vous envoie copie de la lettre de M. le maréchal duc de Dantzig à M. le général Curial, vous verrez en en prenant connaissance combien il est important que la Garde se comporte bien à Vilna.

Vilna, le 30 juin 1812.

Ordre du 30 juin 1812.

Mon cher Général, je sors de chez Sa Majesté ; Elle m'a ordonné de dire à la Garde que, s'il y avait une plainte contre les chasseurs et grenadiers, Elle les enverrait servir dans un corps d'armée ; que cette ville doit être sacrée pour eux ; je pense que ces braves vétérans de l'armée doivent connaître le bon cœur de Sa Majesté et être assurés qu'ils seront récompensés des privations qu'ils auront souffert. J'ordonne en conséquence qu'il soit fait des patrouilles de quatre hommes dans toutes les rues et des rondes par des officiers et douze sergents qui rendront compte au chef de bataillon d'heure en heure et au commandant du régiment, lesquels feront un rapport par écrit toutes les quatre heures ; cette mesure est de rigueur.

Sa Majesté ordonne aussi de payer à toute l'armée les quinze jours de solde qu'Elle a ordonné.

Mettez-moi à même, mon cher Général, de faire un rapport à Sa Majesté avant 10 heures du soir sur la tranquillité de la ville et sur la solde de la troupe.

Les commandants des régiments sont prévenus qu'il faut encore distribuer une ration de pain par homme ; on doit inviter la troupe à ménager son pain, parce qu'il est très probable qu'elle n'en recevra pas demain.

Signé : M. le duc DE DANTZIG.

Ordre du 7 juillet 1812.

Les intentions de l'Empereur sont que tous les hommes de la Garde qui sont logés dans les faubourgs ou dans les environs de la ville enterrent ou fassent enterrer sur-le-champ les chevaux morts qui sont à portée de leurs cantonnements.

MM. les chefs de corps et généraux veilleront à l'exécution de cet ordre, qui est de rigueur ; Sa Majesté s'étant prononcée d'une manière très précise à ce sujet.

Le Général de division,

CURIAL.

Ordre du 8 juillet 1812.

MM. les chefs de corps sont prévenus qu'il y a des fonds chez le payeur pour payer la Garde impériale ; ils enverront en conséquence leurs officiers payeurs pour toucher ce qui est dû à leur régiment.

L'Empereur ayant décidé que tous les dépôts de la Garde seront à Vilna, tous les hommes isolés sortant des hôpitaux, tous les hommes de la Garde venant des dépôts sur l'Oder ou sur la Vistule devront être dirigés sur cette ville.

Ils y seront organisés et armés et y resteront jusqu'à ce qu'ils soient en état de rejoindre leurs régiments ; les bagages et autres effets, surtout les souliers qui sont dans des dépôts en arrière, seront également dirigés sur Vilna.

La division doit se tenir prête à partir le 10.

L'Empereur vérifiera ce soir si tous les hommes ont 50 cartouches en bon état, comme l'ordre en a été donné.

MM. les chefs de corps feront reconnaître de suite l'emplacement de la revue par un adjudant-major, qui devra éviter les petites rues qui sont pleines de boue et dont les défilés sont fort longs.

La division passera sur le pont de bateaux, elle prendra à droite et laissera la chapelle à gauche pour se diriger sur la position.

Le Général de division,

Signé : CURIAL.

Ordre du 8 juillet 1812.

L'Empereur passera ce soir, à 7 heures précises, la revue de toutes les troupes de la Garde ; Sa Majesté exige qu'elles ne prennent les armes qu'à 5 heures.

Le rendez-vous est de l'autre côté du pont et chaque corps doit y présenter le plus de monde possible.

MM. les généraux commandant les brigades m'enverront de suite la situation des corps sous leurs ordres.

M. le maréchal qui me la demande me recommande surtout l'exactitude.

Ils m'enverront également dans la journée les éclopés et valétudinaires que chaque corps sera obligé de laisser ici.

Ce dépôt s'établira dans le couvent qui est en face du palais et fournira une garde journalière au palais de l'Empereur quand Sa Majesté en sera partie.

Ce dépôt sera commandé par un officier qui veillera à ce que le palais ne soit donné à qui que ce soit pour y loger.

L'Empereur ordonne qu'il soit exclusivement réservé pour Lui et sa Maison.

Le Général de division,

CURIAL.

MM. les commandants de régiment m'enverront de suite la situation de leurs régiments tels qu'ils se trouveront à la revue de ce soir ; ils m'enverront également l'état des hommes éclopés et valétudinaires qui doivent rester au dépôt.

Le Général,

BARON MICHEL.

Vilna, le 9 juillet 1812.

AU GÉNÉRAL CURIAL

Je reçois à l'instant, mon cher Général, un ordre de l'Empereur concernant les rations accordées à la Garde pendant la marche qu'elle va faire.

La ration pour la marche sera de :

12 onces de pain ;
2 onces de riz ;
1 livre de viande.

Le biscuit sera réservé et le pain mangé le premier ; aux deux derniers jours, la ration sera de :

9 onces de biscuit ;
2 onces de riz ;
1 livre de viande.

Des revues seront faites tous les quatre jours au soir, pour s'assurer qu'on n'a consommé que la quantité à consommer chaque jour.

Donnez, je vous prie, mon cher Général, les ordres les plus précis à tous les colonels pour que cet ordre soit exécuté et veuillez me rendre compte des revues qui seront faites dans les sacs.

Signé : Le Maréchal Duc DE DANTZIG.

Vous trouverez ci-dessus, mon cher camarade, copie d'un ordre de M. le maréchal, veuillez vous y conformer littéralement et me rendre compte de l'exécution.

Le Général,

MICHEL.

Ordre du jour du 8 juillet 1812.

Au quartier général de Vilna.

Le service des postes aux chevaux important essentiellement à l'armée, l'Empereur défend, sous peine d'être traduit devant un conseil de guerre, d'en distraire les chevaux et fourrages et d'y établir des logements militaires.

L'Empereur recommande à MM. les maréchaux et généraux d'exercer la surveillance la plus active sur cette partie importante du service et d'avoir soin de placer des sauve-gardes chez tous les maîtres de poste pour les faire respecter.

Les gendarmes d'élite établis dans chaque relai de poste doivent

veiller à l'exécution des ordres de Sa Majesté pour la conservation des maisons de poste et des chevaux qui appartiennent aux maîtres de poste.

Les maîtres de poste sont en droit d'exiger des courriers, officiers, voyageurs le prix de la poste avant de la faire.

Il sera établi dans chaque relai un certain nombre de chevaux et de postillons appartenant à Sa Majesté l'Empereur et particulièrement destinés au service de dépêches et d'estafettes.

Ces relais sont sous la surveillance de l'inspecteur des postes attaché à la Maison de l'Empereur.

Aucun officier, quel qu'il soit, aucun courrier ne peut exiger qu'il lui soit donné de ces chevaux, à moins qu'il ne soit porteur d'un ordre exprès de Sa Majesté.

Sa Majesté ordonne que les chevaux appartenant au pays soient exclusivement réservés pour le service des postes, celui de l'armée et des transports ordinaires du pays.

En conséquence, il est expressément défendu à qui que ce soit de faire atteler aux fourgons des chevaux de réquisition ou pris par la force dans le pays et conduits par des paysans.

Chacun est tenu de faire conduire ses chevaux et voitures par des hommes et des chevaux qui lui appartiennent.

Chaque gendarme ou sauve-garde sera muni d'un tarif des distances que peut parcourir son relai.

Tarif par mille pour courses des officiers et des courriers.

PRUSSE.

Deux chevaux, 1 thaler par mille	3 fr. 70 c.
Pourboire des postillons	1 »
Pour la carriole et les vagemestres	» 45
Total	<u>5 fr. 15 c.</u>

SAXE ET POLOGNE.

Deux chevaux, 1 thaler 4 groschen par mille	4 fr. 44 c.
Pourboire des postillons par mille	1 »
Carriole et vagemestre	» 45
Total	<u>5 fr. 89 c.</u>

MM. les maréchaux, généraux et autres à qui il appartiendrait tiendront sévèrement la main à l'exécution de ces dispositions.

Le Prince de Neuchâtel, major général,

Signé : ALEXANDRE.

Pour ampliation :

Le Général chef d'état-major,

Général Comte DE MONTHION¹.

1. Comte de Monthion (François-Gédéon-Bailly), né le 27 janvier 1776, à Saint-Denis (Ile Bourbon). — Sous-lieutenant au 74^e régiment d'infanterie, le 14 février 1793; suspendu comme noble, le 6 septembre suivant; nommé aide de camp du général Turreau, commandant en chef l'armée des Pyrénées-Orientales, le 10 octobre 1793; nommé adjoint à l'adjudant général Le Bel, employé à l'armée des côtes de Brest, le 6 octobre 1794, le général Turreau ayant été mis en état d'arrestation; lieutenant, le 20 janvier 1795; adjoint à l'adjudant général Robert employé à l'armée de l'Intérieur, le 27 septembre 1795; capitaine, le 5 octobre 1796; aide de camp du général Turreau, le 17 septembre 1797; nommé provisoirement chef d'escadron à la suite du 9^e régiment de chasseurs, le 8 messidor an VIII (27 juin 1800); confirmé dans son grade, le 7 floréal an X (27 avril 1802); mis en non-activité, à partir du 18 décembre 1803, le général Turreau ayant été nommé ambassadeur aux États-Unis; attaché à l'état-major général de la Grande Armée, le 14 septembre 1805 (employé près le major général); adjudant-commandant, le 1^{er} mai 1806; employé à l'état-major général du grand-duc de Berg, en Espagne, le janvier 1808; général de brigade, le 22 mai 1808; a repris ses fonctions près le major-général, le juin 1808; aide-major général du prince de Neuchâtel pendant la campagne d'Allemagne, en 1809; commandant le département des Basses-Pyrénées et les dépôts de l'armée d'Espagne à Bayonne, le 30 mars 1811; commandant une division de réserve sur les frontières d'Espagne, le 11 juin 1811, désigné pour être employé à l'état-major de la Grande-Armée, le 23 février 1812; chef d'état-major du prince de Neuchâtel pendant la campagne de Russie; général de division, le 4 décembre 1812; a rempli les fonctions de major général de la Grande-Armée, en l'absence du général Berthier, du 19 janvier au 17 avril et du 18 septembre au 11 octobre 1813; en congé du 8 octobre 1813; a repris ses fonctions au quartier général de l'armée, le 1^{er} janvier 1814; mis en non-activité, le 1^{er} septembre 1814; chef de l'état-major général de l'Armée du Nord, le 8 avril 1815; en non-activité, le 1^{er} août 1815; compris comme lieutenant général d'état-major dans le cadre de l'état-major général de l'armée, le 30 décembre 1818; disponible, le 1^{er} janvier 1819; compris dans le cadre d'activité de l'état-major général, le 7 février 1831 (inspecteur général d'infanterie); placé dans le cadre de réserve, le 28 janvier 1844; retraité, le 30 mai 1848; décédé à Paris, le 7 septembre 1850.

Campagnes. — 1793, 1794 et 1795, armées des Pyrénées-Orientales et des côtes de Brest; 1797, 1798, 1799, 1800 et 1801, armées de Mayence, de l'Ouest et d'Italie; vendémiaire an XIV, 1805, 1806, 1807, Grande Armée; 1808, Espagne; 1809, armée d'Allemagne; 1812, Russie; 1813, Saxe; 1814, France; 1815, Belgique.

Décorations. — Membre de la Légion d'honneur, le 15 juin 1804; officier de la Légion d'honneur, le 5 janvier 1806; commandeur de la Légion d'honneur, le 11 juillet 1807; grand officier de la Légion d'honneur, le 4 novembre 1813; grand-croix de la Légion d'honneur, le 19 avril 1843; chevalier de Saint-Louis, le 19 juillet 1814.

Ordre du 9 juillet 1812

Le conseil de guerre de la brigade du général baron Corbineau, dans la séance du 1^{er} juillet 1812, a condamné à mort le nommé B..., cheval-léger au 8^e régiment, convaincu de désertion à l'ennemi; le jugement a reçu son exécution.

La commission prévôtale, réunie par l'ordre de l'Empereur du 3 juillet 1812, a condamné à la peine de mort le nommé S..., soldat du régiment d'Illyrie, convaincu de viol et pillage à main armée.

La même commission a condamné à 8 ans de fer le nommé J..., soldat au 25^e de ligne, et R..., domestique, tous deux convaincus de viol.

Le Prince de Neuchâtel, major général,

Signé : ALEXANDRE.

Au quartier général de Vilna, 9 juillet.

Ordre du jour.

L'Empereur ordonne que la gendarmerie soit exclusivement employée à la police de la rue et du pays qu'elle occupe, et que, sous quelque prétexte que ce soit, aucun gendarme ne puisse être employé comme ordonnance ou comme sauve-garde ni à l'escorte du trésor, ni au service administratif de l'armée.

L'unique service de la gendarmerie sera d'arrêter les trainards et de faire cesser les désordres qui ont lieu sur les derrières de l'armée.

En conséquence, toute la gendarmerie de la Grande Armée sera employée de la manière suivante :

Il sera attaché au 1^{er} corps d'armée 3 escouades de gendarmerie, chacune composée de 4 brigades ou 20 gendarmes et commandée par un officier supérieur.

Ces trois escouades seront sous les ordres du général prévôt du 1^{er} corps.

Elles seront placées d'après ses ordres en colonnes mobiles sur le terrain qu'occupe le 1^{er} corps et sur les derrières.

Ces trois escouades porteront les numéros 1, 2, 3.

Le Quartier Général Impérial aura 10 escouades qui porteront les numéros de 10 à 20 ; elles seront sous les ordres immédiats du général Lauer, grand prévôt de l'armée.

Toutes résistances faites à la gendarmerie seront punies de mort.

.....
Le Prince de Neuchâtel, major général,

Signé : ALEXANDRE.

DÉCRET IMPÉRIAL

Qui détermine les cas où les généraux et commandants militaires peuvent capituler et la manière dont seront jugés et punis ceux qui capitulent hors les cas où la capitulation est permise.

Au palais de Saint-Cloud, le 1^{er} mai.

Napoléon, Empereur des Français et Roi d'Italie, protecteur de la Confédération du Rhin et Médiateur de la Confédération Suisse, etc.

Considérant que tout commandant militaire, de quelque grade qu'il soit, à qui nous avons confié un corps d'armée, une place de guerre, ou qui se trouve à avoir sous ses ordres une portion quelconque de nos troupes en est comptable à Nous et à la France ;

Considérant que s'il les perd avant de s'être défendu à outrance, il peut compromettre la sûreté de l'armée, l'intégrité du territoire, l'honneur de nos armes et la gloire du nom français ;

Qu'il est criminel ou répréhensible suivant les circonstances, s'il perd sa place ou sa position militaire soit par lâcheté, négligence, imprévoyance et faiblesse, ou par trop de facilité à prêter l'oreille à des propositions d'autant plus déshonorantes qu'elles sont plus avantageuses.

Sur le rapport de Notre Ministre de la guerre, Notre Conseil d'État entendu, nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Il est défendu à tout général, à tout commandant d'une troupe armée, quel que soit son grade, de traiter en rase campagne d'aucune capitulation par écrit ou verbale.

ART. 2.

Toutes capitulations de ce genre dont le résultat aurait été de faire poser les armes est déclarée déshonorante et criminelle, et sera punie de mort.

Il en sera de même de toutes autres capitulations, si le général ou commandant n'a pas fait tout ce que lui prescrivait le devoir et l'honneur.

ART. 3.

Une capitulation dans une place de guerre assiégée et bloquée peut avoir lieu si les vivres et munitions sont épuisées, et dans les cas prévus par les articles suivants.

ART. 4.

Si la garnison a soutenu un assaut à l'enceinte, sans pouvoir en soutenir un second, et si le gouverneur ou commandant a satisfait à toutes les obligations qui lui sont imposées par notre décret du 24 décembre 1811,

Dans tous les cas, le gouverneur ou commandant, ainsi que les officiers, ne sépareront pas leur sort de celui de leurs soldats et le partageront.

ART. 5.

Lorsque les conditions prescrites dans l'article précédent n'auront pas été remplies, toute capitulation ou perte de la place qui s'ensuivra est déclarée déshonorante, criminelle et sera punie de mort.

ART. 6.

Tout commandant militaire prévenu des délits mentionnés aux articles 2 et 4 sera traduit devant un conseil de guerre extraordinaire en conséquence du rapport que nous en fera Notre ministre de la guerre à la suite d'une enquête.

ART. 7.

Le conseil extraordinaire sera composé de sept membres, savoir : d'un président qui sera toujours, tant que cela sera possible, d'un grade supérieur à celui du prévenu, et de six officiers généraux si le prévenu est officier général, de six officiers généraux ou supérieurs,

si le prévenu est officier supérieur, et dans tous les autres cas de six officiers du même grade ou de grade supérieur.

Le rapporteur et le commissaire impérial seront autant que possible d'un grade supérieur à celui de l'accusé.

Les fonctions de secrétaire-greffier seront remplies par un inspecteur aux revues, s'il s'agit de prononcer sur un général en chef, par un sous-inspecteur, s'il est question d'un officier général ou d'un colonel, et par un adjoint s'il s'agit d'un tout autre grade.

ART. 8.

Les juges décideront dans leur âme et conscience et d'après toutes les circonstances des faits, si le délit existe, si le prévenu est coupable, et s'il convient de lui appliquer la peine de mort.

Lorsqu'il se présentera des circonstances atténuantes, la peine de mort pourra être commuée dans la peine de la dégradation ou dans celle de la prison pour un temps qui sera déterminé par le jugement.

ART. 9.

Le condamné pourra se pourvoir dans les délais prescrits devant la Cour de cassation dans les trois jours qui suivront le prononcé du jugement.

Le commissaire impérial pourra se pourvoir également devant le tribunal de cassation dans le même délai.

ART. 10.

La règle établie par l'article 8 est déclarée applicable dans les jugements des conseils ordinaires à tous les cas prévus par la loi militaire; les juges appliqueront alors en leur âme et conscience et d'après toutes les circonstances des faits, une des peines prévues dans le Code pénal, civil ou militaire qui leur paraîtra proportionnée au délit.

ART. 11.

Notre grand juge, ministre de la justice, et notre ministre de la guerre, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Signé : NAPOLÉON.

Pour l'Empereur :

Le Ministre, secrétaire d'État,

Signé : Comte DARU.

Vilna, 12 juillet 1812.

Mon cher Camarade,

La brigade ne partira pas cette nuit comme il avait d'abord été ordonné. Les intentions de Sa Majesté sont qu'elle attende de nouveaux ordres.

L'Empereur ordonne que la distribution qui a été faite à la Vieille Garde soit gardée en réserve sans qu'on y touche, qu'il lui soit donné une ration complète en pain pour la journée de demain et les suivantes jusqu'au moment de son départ, de sorte que la Vieille Garde ait pour six jours de vivres complets au moment de son départ, sans y comprendre le jour du départ.

M. l'ordonnateur est prévenu de cette mesure.

Agrérez l'assurance, etc.

Signé : Général Baron MICHEL.

Ordre du jour du 14 juillet 1812.

Vilna, 14 juillet 1812.

L'ambassadeur de France, les agents diplomatiques en Russie n'ayant pas encore quitté la Russie, on ne laissera passer aux avant-postes jusqu'à nouvel ordre aucun des agents diplomatiques russes qui, au surplus, seront traités avec tous les égards dus en pareille circonstance.

Le Prince de Neuchâtel,

Signé : ALEXANDRE.

Ordre du jour.

ARTICLE PREMIER.

Tout individu, français, allemand ou italien qui sera trouvé à la suite de l'armée sans autorisation suffisante, sera arrêté et traduit devant la commission prévôtale la plus voisine, qui condamnera à mort tous ceux qui seraient convaincus de pillage et de maraude.

ART. 2.

Tout habitant du pays, de quelque qualité qu'il soit, arrêté avec les pillards ou maraudeurs ou prévenu de les avoir excités, conduits, ou de les avoir aidés de quelque manière que ce soit dans leur pillage, sera traduit devant la commission prévôtale la plus proche et, en cas de conviction, sera condamné à mort.

Ghloubokoe, le 2 juillet 1812.

Signé : NAPOLÉON.

Pour copie conforme :

Le Maréchal d'Empire, major général,

ALEXANDRE, Prince de Neuchâtel.

Le régiment quitta Vilna le 13 juillet et se dirigea sur Smolensk par Vitepsk ; son itinéraire fut le suivant :

13 juillet, Nemenschin ; le 14, Boisreli ; le 15, en marche sur Svetsianoui ; le 16, Svetsianoui ; le 17, Svetsianoui ; le 18, Postavoui ; le 19, Danilovitschi ; le 20, Ghloubokoe ; le 21 et le 22, séjour ; le 23, part pour Ouchatsch ; le 24, sur Ouchatsch ; le 25, sur Kamen ; le 26, sur Bechenkovitschi ; le 27, sur Ostrowno, en arrière de Vitepsk ; le 28, Vitepsk ; le 29, en avant de Vitepsk ; le 30, ordre de cantonner dans la ville ; du 31 juillet au 11 août, Vitepsk ; le 11, départ pour Babinovitschi ; le 12 et le 13, Babinovitschi ; le 13, en marche vers Rasasna ; le 14, en arrière de Siniaki ; le 15, en arrière de Korouitnia ; le 16 et le 17, devant Smolensk ; le 18, Smolensk ; du 19 au 25, à Smolensk.

Ghloubokoe, le 12 juillet 1812.

GRANDE ARMÉE (État-major général).

Par jugement prévôtal du 4^e corps d'armée et de la commission militaire de la 15^e division d'infanterie, le nommé X..., fusilier au 2^e régiment de ligne italien, convaincu d'avoir commis des voies de fait contre un de ses supérieurs, et B..., employé boucher dans la 2^e division, convaincu de vol, ont été condamnés à la peine de mort le 11 juillet et ont subi leur jugement dans les vingt-quatre heures.

La commission prévôtale du 2^e corps de réserve de cavalerie, par jugement du 3 juillet, a aussi condamné à la peine de mort le nommé D..., cuirassier de la 8^e compagnie du 1^{er} régiment, convaincu de violence et de voies de fait et d'avoir tiré un coup de carabine sur un paysan.

Le Major général,

Signé : ALEXANDRE.

Ordre de l'Empereur.

Au quartier impérial de Vilna, le 14 juillet 1812.

Sa Majesté ordonne aux colonels et à tous les commandants de corps d'envoyer chaque jour directement au major général l'état des pertes en officiers, sous-officiers et soldats, tués, blessés, prisonniers ou égarés, dans les vingt-quatre heures.

Ces états doivent être nominatifs pour les officiers et doivent être dressés par compagnie.

MM. les colonels seront responsables de la moindre négligence dans le service et l'envoi de ces états et des inexactitudes qu'ils pourraient renfermer.

L'Empereur n'entend pas être trompé ; Sa Majesté veut connaître la vérité tout entière.

Le Prince de Neuchâtel, major général,

Signé : ALEXANDRE.

Ordre du jour.

Sa Majesté ordonne que dans les états de situation détaillés qui sont envoyés au major général, il soit ajouté une colonne des hommes sur la mort desquels on n'a point de certitude.

Il ne faudra porter à la colonne des hôpitaux que ceux qui y sont réellement et désigner l'hôpital.

Au fur et à mesure que l'on recevra des renseignements certains sur le compte des hommes portés à la colonne des égarés, on les classera dans les colonnes qui les concernent respectivement.

Il est ordonné aux chefs d'état-major d'apporter la plus grande exactitude dans la rédaction et l'envoi desdits états.

Le Prince de Neuchâtel, major général,

Signé : ALEXANDRE.

A Vilna, le 15 juillet 1812.

Ordre du jour.

L'Empereur se plaint de l'inexactitude que mettent quelques commandants de bataillon ou de détachement du train des équipages militaires à fournir le 1^{er} et le 6 de chaque mois la situation des hommes, chevaux, voitures et harnais confiés à leur surveillance.

Sa Majesté ordonne, en conséquence, qu'à partir de ce jour chaque commandant de bataillon, de compagnie ou de détachement du train des équipages militaires faisant le service soit dans les corps d'armée, soit dans les divisions, soit dans les places, sera tenu d'envoyer le 1^{er} et le 6 de chaque mois au major inspecteur du train des équipages militaires, une situation exacte de l'effectif des hommes, chevaux et harnais de son bataillon ou détachement, indiquant le détail de leur corps, leur emplacement et les mutations éprouvées pendant la quinzaine précédente.

Ces états feront également mention des chargements qui se trouveront sur les voitures auxdites époques, ainsi que la nature et le poids de ces chargements.

Cette situation sera adressée au major inspecteur général du train des équipages militaires, sous le couvert du Prince de Neuchâtel, major général de l'armée. Le paquet qui le renfermera sera remis au chef d'état-major de la division ou du corps d'armée qui en donnera réception au commandant de détachement du train des équipages et qui le fera parvenir par la voie la plus prompte possible au major général...

...Tout commandant de bataillon, de compagnie ou de détachement du train des équipages qui ne pourra présenter les récipissés de situations de quinzaine, sera puni de huit jours d'arrêts pour la première fois, quinze pour la seconde et, en cas de récidive, le

major en fera son rapport au major général, qui en rendra compte à l'Empereur...

L'Empereur veut que la disposition du présent ordre du jour soit applicable à tous les chefs du train des équipages affectés au service des troupes de la Confédération et des troupes alliées, ainsi qu'à tous les chefs et employés des transports et équipages militaires.

L'inspecteur général du train des équipages formera un tableau de ces divers équipages, qui sera soumis à l'Empereur par le major général.

Le maréchal d'Empire, les commandants et chefs des corps d'armée, les chefs d'état-major, les gouverneurs et les commandants militaires sont chargés de tenir la main à l'exécution de ces présentes dispositions.

*Le Prince de Neuchâtel,
Maréchal d'Empire, major général,*

Signé : ALEXANDRE.

Ordre du 15 juillet 1812.

Sa Majesté a nommé chevalier de la Légion d'honneur le capitaine Vaudoye, du 2^e régiment de chasseurs, pour avoir chargé et pris à Khalorei, avec un détachement de 50 chasseurs, un parc de réserve de 200 voitures, dont 18 pièces de canon, pris 600 chevaux et fait prisonniers 200 canonniers, dont 4 officiers.

NAPOLÉON.

Ordre du jour du 27 juillet 1812.

Depuis quelque temps, les plaintes les plus graves me sont apportées contre les grenadiers de la Garde, des désordres affreux se commettent journellement dans tous les environs de nos cantonnements et je vois avec peine que les mesures les plus vives qui ont été prises pour les arrêter sont insuffisantes. Je n'aurais jamais cru qu'à des grenadiers de la Garde impériale il aurait fallu parler un autre langage que celui de l'honneur.

Les recherches les plus sévères seront faites pour s'assurer des coupables, qui seront livrés à toutes les rigueurs des lois.

Je me plais à croire qu'ils sont en petit nombre ; il est de l'intérêt de tous les individus de les signaler jusqu'à ce que nous en soyons purgés.

Il sera fait tous les jours en route un appel à chaque halte ; dans tous les cantonnements, il sera fait des appels toutes les deux heures et on me rendra compte du résultat.

Je charge MM. les officiers en général de veiller plus qu'à jamais au maintien de l'ordre qui doit distinguer un corps d'élite tel que celui de la Garde et qu'ils me mettront à même de rendre à Sa Majesté des comptes favorables tels que ceux que je lui ai rendus jusqu'ici.

Signé : LEFEBVRE, duc de Dantzig.

Ordre dicté par l'Empereur.

La Garde à pied sera établie ainsi qu'il suit :

1^o La division Roguet occupera le faubourg en avant de la ville sur la route de Sourai.

2^o La division Laborde occupera le faubourg, c'est-à-dire les dernières maisons en arrière de la ville et celui qui se prolonge le long du ravin, ainsi que le village de Pitrenopas, sur la rive gauche de la Dwina.

3^o Les chasseurs à pied occuperont la partie de la ville située sur la rive droite de la Dwina.

4^o Les grenadiers à pied logeront dans la ville sur la rive gauche.

Le duc de Dantzig, en faisant établir le logement, veillera à ce que toutes les maisons propres à loger l'État-major général ne soient pas occupées par la troupe.

La cavalerie cantonnera dans les villages situés à deux ou trois lieues autour de la ville.

Sa Majesté ordonne de maintenir l'ordre le plus sévère, d'ordonner des patrouilles fréquentes et de rendre MM. les officiers responsables.

Vous m'enverrez sur-le-champ les officiers nécessaires pour établir les logements, de manière à ce que la troupe parte ce soir à 9 heures et demie pour aller les occuper.

Le Maréchal Duc DE DANTZIG.

Ordre du jour pour la place de Vitepsk.

Tous les jours, à 7 heures du matin, il y aura parade devant le palais.

Seront présentes à la parade les troupes à pied et à cheval de la Garde de service pour le palais, les troupes de service de la place, tant pour la partie de la ville située sur la rive droite que pour celle de la rive gauche, et les postes d'infanterie et de cavalerie pour le service de l'État-major général. Indépendamment de ces troupes, il y aura tous les jours à la parade une brigade d'infanterie de la Garde qui ne fera aucun service dans la place, mais qui passera la revue de l'Empereur à la parade en grande tenue.

La Vieille Garde ne fera pas d'autre service que celui du palais, des postes et de la police de la ville.

MM. les officiers, maréchaux et généraux de la Garde, de la ligne, du génie, de l'artillerie, officiers de l'État-major, intendant général, l'inspecteur aux revues et les commissaires des guerres, enfin tous les chefs d'administration, se trouveront à la parade dans l'ordre qui a été prescrit pour les parades où assistait l'Empereur à Schœnbrunn.

Le général commandant le Quartier Général veillera à ce que chacun tienne la place qu'il devra occuper, ou sera dans la tenue de son uniforme et de son grade ; les aides de camp seront avec leurs généraux.

Chacun en ce qui le concerne donnera des ordres pour l'exécution des dispositions ci-dessus.

Le Prince de Neuchâtel, major général,

Signé : ALEXANDRE.

*Jugement de la Cour prévôtale du Grand Quartier Général
en date du 31 juillet 1812.*

Le nommé S..., Jacques, guide de la compagnie d'élite du Grand Quartier Général, a été condamné à mort par contumace pour vol d'argenterie. Les nommés B..., S... et D..., domestiques, complices comme recéleurs, ont été condamnés à une punition corporelle et conduits en France de brigade en brigade.

Ordre du jour.

L'Empereur a accordé des récompenses au 4^e corps pour la bonne conduite qu'il a tenue au combat d'Ostrovno, savoir : etc., etc.

Vitepsk, le 1^{er} août 1812.

Le général de division, comte Hogendorp, aide de camp de l'Empereur, est nommé gouverneur de la Lithuanie, dont l'arrondissement comprend les quatre gouvernements de Vilna, Minsk, Grodno, Bialistock, et établira son quartier général à Vilna ;

Le général de division, comte Loison, est nommé gouverneur général de la Prusse royale en remplacement du général Hogendorp. Son quartier général sera à Kœnigsberg.

Le Prince, major général,

Signé : ALEXANDRE.

Ordre du jour du 3 août 1812.

Le commerce des armes de guerre est défendu dans toute l'étendue des pays occupés par la Grande-Armée.

L'acheteur et le vendeur sont également coupables et seront soumis aux mêmes peines.

Tout individu qui a chez lui des armes de guerre françaises ou étrangères, telles que fusils, baïonnettes, mousquetons, carabines, pistolets, sabres pour la cavalerie et l'infanterie, est tenu d'en

faire la déclaration dans les trois jours qui suivront la publication du présent ordre.

Cette déclaration indiquera le nombre et l'espèce d'armes, s'il les a achetées ou s'il les a ramassées sur le champ de bataille, ou si des soldats les ont oubliées dans son domicile.

Il devra ensuite transporter toutes ces armes dans le lieu qui lui sera indiqué par le commandant militaire ou le chef de l'administration de son arrondissement.

Six jours après la publication du présent ordre, tout particulier chez lequel on trouvera des armes de guerre, ou qui les aura cachées dans les environs de son domicile, sera arrêté, condamné à un mois de détention et à une amende triple de la valeur des armes.

En cas de récidive, il sera livré à une commission militaire qui, suivant la gravité des circonstances, le condamnera à mort ou aux fers pour un laps de temps qui ne sera pas moindre de dix ans.

Les armuriers du pays ne doivent avoir chez eux que des armes de luxe, ou pour la chasse, à moins qu'ils ne soient employés par l'artillerie, ou les chefs de corps, à la réparation des armes de guerre, auquel cas ils auront un certificat en bonne forme qui les mettra à couvert des poursuites qu'on serait en droit d'exercer contre eux.

Le commerce des armes ainsi que de toutes les pièces en fer ou en cuivre qui appartiennent aux armes de guerre est plus spécialement encore interdit aux juifs par la raison qu'ils sont accoutumés à spéculer sur tout.

La prohibition non seulement s'étend aux armes entières et de bon service, mais encore aux canons de fusils, aux platines, aux pièces et garnitures et à toutes les pièces en fer ou en cuivre provenant de la démolition des armes.

Le Prince de Neuchâtel,

Signé : ALEXANDRE.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Au quartier général impérial de Vitepsk, le 31 juillet.

Ordre du jour.

L'Empereur ordonne que les militaires blessés et hors d'état de servir, qui seront dirigés de l'armée sur la France, seront proposés pour les récompenses déterminées par les règlements dès leur arrivée à Mayence, et renvoyés directement de là dans leurs foyers sans passer aux dépôts de leur régiment.

Tous les chefs de corps auront soin avant le départ d'un militaire de l'armée, ou sa sortie des hôpitaux, de lui délivrer un certificat et l'état de ses services. Il présentera le tout à son arrivée en France aux généraux chargés de faire dresser les mémoires de proposition pour admission aux récompenses.

Le Prince de Neuchâtel, Major général,

Signé : ALEXANDRE.

Vitepsk, 6 août 1812.

Ordre du jour.

A dater de demain, un adjudant-major pour chacun des cinq régiments de la Vieille Garde apportera à Son Exc. le duc de Dantzig, à 6 heures du matin, c'est-à-dire à l'instant d'aller à la parade, le rapport de son régiment sur le genre de distribution faite la veille, sur le nombre d'hommes entrés à l'hôpital, le nombre des malades à la chambre, et généralement sur tout ce qui peut s'être passé de nouveau pendant les vingt-quatre heures.

Le Général de division,

Signé : CURIAL.

Vitepsk, 9 août 1812.

Ordre du jour.

Le général Dorsenne n'est plus ! L'armée vient de perdre en lui un de ses braves et la Garde un de ses chefs les plus distingués.

La confiance dont l'honorait notre auguste Empereur était le plus sûr garant de son mérite. Combien de fois ne l'avez-vous vu quand il vous conduisait à la victoire.

Soldats de la Garde ! versons une larme sur sa tombe ; les larmes des braves sont les plus dignes apanages de ceux qui les ont guidés.

Celui que nous regrettons vient d'être remplacé par le général Friant ; mais sa mémoire vivra dans nos cœurs.

Vous reporterez sur son successeur l'amour que vous aviez pour lui, la réputation du général Friant, l'aigle qui le décore, et le choix de Napoléon, vous assurant qu'il est digne de vous commander.

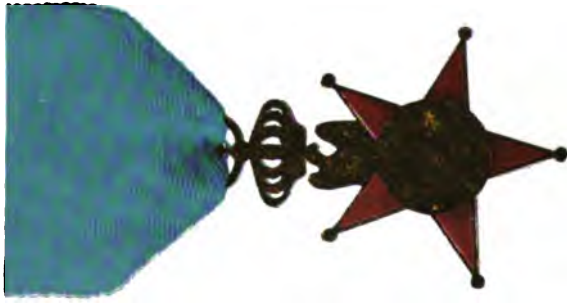
Le Maréchal d'Empire, commandant la Vieille Garde,

Signé : LEFÈVRE, Duc de Dantzig.

(A suivre.)

Le Gérant : A. MILLOT.

LES DÉCORATIONS DU ROYAUME DE NAPLES.



I. — ORDRE ROYAL DES DEUX-SICILES.



II. — MÉDAILLE D'HONNEUR.



LES

DÉCORATIONS DU ROYAUME DE NAPLES¹

« J'ai blâmé l'institution de l'Ordre de Hollande, écrivait, le 4 mai 1807, l'Empereur au roi de Naples, non comme mauvais en lui-même, mais comme prématuré; car, comment ne pas le donner aux personnes qui nous entourent et comment imprimer ce cachet indélébile sur des personnes qu'on ne connaît pas et qui au premier revers peut-être dévoileront qu'elles n'étaient que des misérables? Ce raisonnement est aussi pour vous. Vous en sentez la force. Attendez que vous ayez un peu connu les hommes qui vous entourent. Et puis l'envie de donner un ordre ne peut venir comme une envie d'aller à la chasse...² »

Joseph Napoléon, qui « faisait plus de cas des conseils » de son frère que le roi de Hollande³, attendit, et cependant depuis plus d'une année, depuis le moment même où il était monté sur le trône, il n'avait cessé de penser à la fondation d'un ordre.

I

Trois ordres existaient alors dans le royaume de Naples⁴ : l'ordre Constantinien, l'ordre de Saint-Ferdinand et l'ordre de Saint-Janvier. Pouvaient-ils les conserver? Le premier « avait été

1. Voir les nos 87 et 89 du *Carnet*, pages 148 et 257.

2. *Correspondance de Napoléon*, n° 12530.

3. Lettre de Napoléon au roi de Hollande du 9 avril 1807. (*Correspondance*, n° 12424.)

4. RAFFAELE RUO, *Saggio storico degli ordini cavallereschi antichi e moderni estinti ed esistenti instituiti nel regno delle Due Sicilie sotto le varie dinastie*. Napoli, 1832, in-8°. — CAV. FLORINDO DE GIORGIO, *Delle cerimonie pubbliche e degli ordini cavallereschi nel regno delle Due Sicilie*. Napoli, 1854, in-8°.

prodigé aux ennemis de la France », le second « avait été institué pour récompenser ceux qui avaient servi le plus activement contre nous dans les dernières guerres¹ ». Si, sans aucun doute, ces deux ordres devaient être supprimés, il était permis d'hésiter pour le troisième. L'ordre de Saint-Janvier « était vraiment national, le public de toutes les classes avait pour ce saint la plus grande vénération ». Le roi croyait donc pouvoir se déclarer grand maître de cet ordre en en changeant les insignes et la légende.

Mais ces décorations qui se rattachaient aux Bourbons ne pouvaient plaire à l'Empereur. Et d'ailleurs « on ne pouvait entendre en Europe le nom de Saint-Janvier sans rire ».

... Il faudrait trouver quelque chose qui imprimât le respect et que l'on fût tenté d'imiter. Les Anglais eux-mêmes veulent aujourd'hui créer chez eux quelque chose de semblable à la Légion d'honneur. Ce qui est le plus populaire et le plus important pour vos peuples, c'est la défense de vos côtes contre les Barbaresques. Il me semble qu'une institution qui serait fondée sur cela serait très convenable. J'y réfléchirai ; de votre côté, rêvez-y. Avez-vous beaucoup de biens appartenant à l'Ordre de Malte ? Ce serait en faire un emploi utile que de le faire servir à délivrer ces malheureux... Les biens de l'Ordre de Malte, donnés à un Ordre de la Délivrance ou autre, seraient reportés à leur véritable institution. Cet Ordre serait bien reçu chez vous et serait approuvé en Europe, où l'on se ferait honneur de le porter.

C'est dans ce cercle d'idées-là qu'il faut chercher votre institution. Mais c'est une affaire qu'il faut peser mûrement. Je vous entends dire qu'il vous faut quelque chose de religieux ; mais rien ne l'est plus que la défense de la croix, et cette institution est à la fois religieuse et politique. Je vous écris sans avoir pensé, cette idée a besoin d'être mûrie².

Cependant, l'Empereur ayant désiré recevoir des renseignements précis sur les trois ordres napolitains, son frère lui envoya aussitôt un mémoire circonstancié auquel il avait eu bien soin d'ajouter que, avant de connaître ses intentions, « il n'innoverait rien sur cette matière³ ».

Les projets du roi s'étaient pourtant précisés, il avait préparé les

1. Lettre du roi Joseph à l'Empereur du 10 mai 1806. (*Mémoires et correspondance du roi Joseph*, II, p. 225.)

2. Lettre de Napoléon au roi Joseph, 21 mai 1806. (*Mém. et corresp.*, II, p. 246.)

3. Lettre (avec dossier annexe) du roi Joseph à Napoléon, 13 juin 1806. (*Archives nationales*, AF_{IV} 1714¹.)

statuts de son ordre, il avait fait dessiner le modèle de sa décoration par St. de Girardin¹; aussi ce ne fut pas sans regret qu'il se soumit à la volonté de l'Empereur, si nettement indiquée dans la lettre que nous avons citée plus haut.

« Votre Majesté, répondit-il, a cru que je devais ajourner l'institution d'un ordre. Je crois que cela est sage, mais tout se tient, Sire, et dès que je n'ai aucun moyen de donner de la considération à ce qui est napolitain, il est tout simple que l'on veuille rester le plus Français que l'on peut². »

Près d'une année se passa sans que rien fût décidé. Le 15 janvier 1808, le roi, en adressant à l'Empereur une nouvelle note « sur les bases de l'ordre » qu'il désirait instituer, le suppliait de « trouver le temps de lui dire son avis ». Si son projet n'était pas approuvé, il était bien décidé « à laisser tout cela »; mais il comptait cette fois sur une réponse favorable; il demandait, en effet, s'il pourrait donner la nouvelle décoration aux officiers de l'armée de Naples; il citait les noms de Jourdan, Reynier, Partouneaux, Donzelot; à côté de ces généraux, il pourrait peut-être décorer des officiers français. Que pourrait-il faire pour ceux qui ne faisaient plus partie de l'armée de Naples?

« J'accepte avec plaisir votre ordre », lui répondit l'Empereur³, sans faire aucune allusion aux questions qui lui étaient posées. L'embarras du roi de Naples fut extrême et ses lettres en témoignent⁴. Il n'en mit pas moins ses projets à exécution.

Au conseil des ministres du 22 février 1808 le décret d'institution de l'ordre, préparé par Rœderer et Miot de Mérito, fut arrêté⁵; il fut signé le lendemain.

II

L'Ordre royal des Deux-Siciles était composé de 650 chevaliers au nombre desquels étaient 100 commandeurs et 50 digni-

1. *Journal et souvenirs* de S. Girardin. Paris, 1823, IV, p. 55.

2. Lettre du roi Joseph à Napoléon du 26 janvier 1807 (*Mém. et corresp.*, III, p. 297), et des 15 et 25 avril 1807 (*Arch. nat.* AF IV 1714^c).

3. Lettre du 26 janvier 1808. (*Correspondance*, n° 13490.)

4. Lettres du 13 et du 23 février 1808. Ces lettres ainsi que celle du 15 janvier se trouvent aux Archives nationales (AF IV 1714^d).

5. *Mémoires* du roi Joseph, IV, p. 96. — *Mémoires* de Miot de Mérito, II, p. 338.

taires. L'insigne de l'ordre, dont nous donnons ici la reproduction d'après une croix que M. Revirieu a bien voulu nous permettre d'emprunter à sa belle collection, était une étoile en or à cinq branches émaillées de couleur rubis, surmontées par l'aigle d'or.

L'étoile, rattachée par une couronne à un ruban bleu céleste, portait sur une des faces les armes de la cité de Naples (un cheval courant), avec les mots : *RENOVATA PATRIA* ; et sur l'autre, les armes de Sicile au milieu de l'inscription : *JOSEPH NAPOLEO SICIL. REX INSTITUIT*. Ces armes de Sicile, *Trinacria* (« les trois valets de Sicile, cela dit quelque chose », écrivait Napoléon en approuvant le modèle de la décoration), étaient figurées par un visage humain auquel se rattachaient trois jambes, c'est-à-dire l'île de Sicile avec ses trois promontoires : Peloro, Pachino et Lilibeo.

L'ordre avait, avec un grand conseil présidé par le roi grand maître, un grand chancelier (le prince de Bissignano) et un grand trésorier (Nic. Luigi Pignatelli). Les biens qui lui avaient été assignés en dotation étaient répartis entre huit départements administrés chacun par un dignitaire.

Le décret du 24 février ne parut dans le *Moniteur du royaume* que le 11 mars suivant.

... J'ai publié la loi qui institue l'Ordre, dont j'avais envoyé le projet à Votre Majesté, mais je ne puis pas la mettre à exécution, tant qu'Elle ne se sera pas prononcée sur ces questions :

1° Combien de décorations suis-je autorisé à donner aux militaires français de l'armée de Naples qui ne sont pas à mon service ?

2° Votre Majesté voudrait-elle me les indiquer elle-même individuellement ou par rang comme seraient les officiers généraux, supérieurs, les premiers capitaines de chaque régiment ou bataillon ?

3° Le maréchal Jourdan, le sénateur Rœderer peuvent-ils accepter la décoration de mon Ordre ? Jusqu'à ce que j'aye une réponse sur ces articles, je ne puis pas faire de nomination. Votre Majesté en sait les raisons. Je mécontenterais toute l'armée, je discréditerais mon Ordre dès sa naissance, j'établirais une division préjudiciable au bien du

1. Nous ne saurions trop remercier ici le distingué secrétaire de la Société historique de Naples, M. le comte Ludovic de La Ville-sur-Yllon, dont le nom est bien connu des lecteurs du Carnet. M. de La Ville-sur-Yllon a bien voulu parcourir pour le Carnet le *Moniteur napolitain* et les indications qu'il nous a fournies nous ont été bien précieuses. Le décret du 24 février parut le 22 mars 1808 dans le *Journal de l'Empire*.

service, j'aurais bientôt des *Rouges* et des *Bleus*, et les *Bleus* seraient décriés, les *Rouges* mécontents.

Cette lettre est du 17 mars 1808. Le 23 mars, le roi insistait; le 27 avril, il revenait à la charge¹. Ce fut seulement à Bayonne qu'il obtint la réponse si longtemps attendue. Il n'était plus alors roi des Deux-Siciles; il ne put cependant résister au plaisir de distribuer l'ordre qu'il avait eu tant de difficultés à fonder. Le décret, qu'il publia à Bayonne est d'ailleurs, comme le remarque M. Frédéric Masson, antidaté. Rédigé en juin 1808, il porte dans le *Journal de l'Empire* du 6 juillet la date du 19 mai².

En prenant possession de son royaume, Murat confirma l'ordre des Deux-Siciles, aux statuts duquel il n'apporta d'abord que quelques modifications de détail³. Il décida, par exemple, que les insignes de l'ordre devraient être remis solennellement aux titulaires. Le *Journal de l'Empire* a décrit l'une de ces cérémonies au cours desquelles se faisaient les distributions de croix. C'était dans la cathédrale de Naples, le jour de la fête de saint Janvier.

« Le roi portait l'uniforme de prince français et, par-dessus, le manteau royal. La reine était couverte de pierreries. Une cour nombreuse et brillante entourait LL. MM. A la fin de la messe, après un discours du grand chancelier relatif à l'institution de l'Ordre des Deux-Siciles, il fut fait un appel nominal de tous les membres de l'Ordre, qui reçurent leur décoration des mains de S. M. Ensuite, il fut chanté un *Te Deum*, musique de Paisiello, après lequel LL. MM. s'étant prosternées au pied des autels remontèrent en voiture et regagnèrent leur palais aux acclamations d'une foule immense qui s'était portée sur leur passage. »

Mais, dans ses promotions, Murat usa de moins de prudence

1. Ces différentes lettres aux Archives nationales (AF IV 1714⁴).

2. Le nom du maréchal Masséna qui ne figure pas dans ce décret (Masson, *Napoléon et sa famille*, IV, p. 248) y fut ajouté quelques jours plus tard, ainsi que le constate un rapport du grand chancelier Lacépède à l'Empereur en date du 24 août 1808. (*Archives nationales*, AF IV 1038.) Voir au sujet de la décoration de Masséna la singulière déclaration que fit à Stanislas de Girardin le roi Joseph. (*Journal de Girardin*, IV, p. 56.)

3. Décrets du 5 novembre 1808 (*Moniteur napolitain*, n° du 11 novembre); du 6 mars 1809 (*Moniteur* du 10 mars) et du 15 mars 1809 (*Moniteur* du 31 mars).

que son prédécesseur. Certes, les nominations qu'il indiquait dans la lettre suivante ne pouvaient déplaire à l'Empereur :

Portici, 9 novembre 1808.

Sire, je m'empresse d'adresser à Votre Majesté les Ordres des Deux-Siciles qu'elle a bien voulu accepter du roi Joseph en remplacement de celles qui ont été envoyées à Naples. Que Votre Majesté me permette d'en joindre quelques autres pour les personnes qui vous sont le plus attachées et que vous honorez de vos bontés. Je prie Votre Majesté d'en disposer en faveur du vice-roi d'Italie, du prince Borghèse, qui ont le bonheur d'être de la famille, du prince de Neufchâtel, du maréchal Lannes, à qui je dois tant pour les soins qu'il m'a prodigués dans ma dernière maladie, du prince archichancelier et du ministre Fouché. Je l'offre à ce dernier comme à l'homme que je crois le plus sincèrement attaché à Votre Majesté. Elle n'aurait aucun prix pour eux s'ils ne la recevaient de Votre Majesté.

Je suis, Sire, de Votre Majesté, le très humble serviteur et bon frère.

JOACHIM NAPOLÉON

D'autres nominations furent moins heureuses, si nous en jugeons par la lettre que l'Empereur lui adressa de Madrid le 10 décembre 1808 :

Vous offrez votre Ordre à tout le monde en France. Mon intention est que personne ne le porte sans mon consentement. Vous avez eu tort de l'offrir au général Vial. Je lui refuse la permission de le porter, parce que c'est une chose qui ne m'est pas agréable ¹.

En même temps, Napoléon écrivait à son ministre de la guerre :

Vous témoignerez mon mécontentement au roi de Naples de ce qu'il donne des distinctions à mes soldats sans ma participation, qu'il n'a pas ce droit et qu'en conséquence aucun de ceux auquel il en a donné ne les auront ; que tout Français qui porte une décoration ne doit la tenir que de moi ; que je maintiendrai rigoureusement ce principe, et que cela ne se renouvelle plus désormais ².

1. *Archives nationales*, AF^{IV} 878.

2. Lettre de Madrid, 9 décembre 1808. (*Correspondance*, n° 14541.)

Et quelques jours après, au grand chancelier de la Légion d'honneur :

Je vous renvoie votre rapport sur la décoration que le roi de Naples a conférée à plusieurs de mes généraux et officiers. Vous ferez connaître au roi que mon intention est qu'il ne la donne désormais à aucun Français et qu'aucun Français ne la porte, hormis ceux qui l'ont reçue jusqu'à présent. Si mes soldats se distinguent, je les récompenserai avec l'Ordre français. Toute autre manière me déplairait beaucoup. Quant à vous, je désire que vous ne me proposiez aucune composition de ces collections d'ordre : le roi chamarrerait tous les Français. Dans la lettre que vous écrirez au roi, faites-lui sentir, dans le style convenable, quelle est mon intention là-dessus ¹.

Nous croyons devoir citer la réponse du roi Joachim :

Naples, 1^{er} janvier 1809.

Sire, je viens de recevoir à l'instant la lettre de Votre Majesté du 10 décembre. J'avais prévu les justes reproches de Votre Majesté relativement à la distribution de mon Ordre des Deux-Siciles, et cependant Votre Majesté ne m'en aurait pas adressées si elle avait daigné lire ma lettre par laquelle je lui annonçais que les décorations que je promettais n'avaient été et ne seraient délivrées à aucun de ses sujets sans votre autorisation, et aucun de ceux qui l'ont réclamée, pas même le général Vial, n'ont obtenu de brevet de nomination. Je déclare ne l'avoir fait espérer qu'à ceux à qui le roi Joseph l'avait accordée comme une récompense des anciens services qu'ils lui avaient rendus. Et pour me débarrasser de leurs poursuites j'ai dû leur faire répondre qu'ils n'avaient qu'à obtenir la permission de Votre Majesté de la porter et qu'alors on la leur donnerait. Ainsi elle ne sera distribuée qu'aux Français autorisés à passer à mon service et qu'à ceux de vos sujets qui en obtiennent la permission de Votre Majesté. Je n'oublierai jamais, Sire, ce que je dois à Votre Majesté qui doit être bien convaincue que je ne veux faire que ce qui peut lui être agréable.

Un an plus tard, le 25 janvier 1810, le roi, se trouvant à Paris, écrivait à l'Empereur :

Sire, j'avais apporté ce matin quatre Ordres des Deux-Siciles que je comptais avoir l'honneur de remettre à Votre Majesté, mais j'en ai été empêché et je les ai fait parvenir à M. Mouret. Sire, j'ose espérer que Votre Majesté les acceptera et en disposera en faveur de qui elle vou-

1. Lettre du 15 janvier 1809. (*Correspondance.*)

dra. Je la supplie seulement d'avoir la bonté d'en garder une pour elle. Je renouvelle à Votre Majesté mon hommage et mon respect.

Je suis de Votre Majesté, sire, le très humble et très affectionné frère.

JOACHIM NAPOLEON¹.

III

Pour imprimer à la décoration napolitaine un caractère plus personnel et qui rappelât le souvenir de son règne, Murat créa, par le décret du 28 janvier 1811², le *grand collier* de l'ordre des Deux-Siciles.

Cet insigne magnifique était composé de quinze médailles d'or, entourées d'une couronne de lauriers et sur lesquelles étaient représentées en émail les armoiries et les emblèmes des provinces du royaume. Des sirènes en émail blanc et la queue couleur marine reliaient les médailles les unes aux autres. Au collier ainsi composé pendait une médaille de grande dimension portant l'effigie du roi avec cette légende : JOACHIM NAPOLEO TERTIO REGNI ANNO. Enfin à cette dernière médaille était attachée l'Étoile de l'ordre des Deux-Siciles³.

La remise des grands colliers eut lieu solennellement le 5 mars 1813. Sur les 13 qui avaient été créés, 10 furent seulement octroyés à ce moment et nous ne croyons pas que les trois autres aient été donnés.

Le premier fut pour le roi, le deuxième pour son fils, le prince Achille Napoléon. Les autres furent remis dans l'ordre suivant : au prince de Bisignano⁴, à Nic. Luigi Pignatelli, à Canciulli, au duc de Gallo, au duc de San Teodoro, à F. Ricciardi, au prince de Sirignano et au comte de Mosbourg.

1. Les trois lettres de Murat du 9 novembre 1808, du 1^{er} janvier 1809 et du 25 janvier 1810 se trouvent aux Archives nationales (AFIV 1714¹). Elles sont, croyons-nous, inédites.

2. Ce décret n'a pas été publié dans le *Moniteur*.

3. Nous avons pu, grâce à l'obligeance de M. Vittorio Spinazzola, le savant organisateur et conservateur du musée national San Martino de Naples, voir à ce musée un de ces précieux joyaux : le collier de Ricciardi, grand juge et ministre de la justice.

4. Le prince de Bisignano mourut le 22 septembre 1814. Il fut remplacé dans ses fonctions de grand chancelier de l'Ordre des Deux-Siciles par le duc de Gallo.

IV

Si Murat n'eut pas de médaille militaire (nous n'avons trouvé aucun décret qui instituât cette récompense, que ne mentionne d'ailleurs pas l'ouvrage de M. Ruo), il créa deux médailles d'honneur qu'il est intéressant de signaler.

La première fut frappée en souvenir de la remise des drapeaux aux Légions provinciales. Elle portait d'un côté l'effigie du roi, de l'autre les quatorze drapeaux des quatorze légions provinciales en faisceau au milieu d'une couronne, avec la légende : SICUREZZA INTERNA ALLE LEGIONI PROVINCIALI IL 26 MARZO 1809. Cet insigne en argent, et attaché à un ruban de la couleur de l'uniforme du légionnaire qui l'avait reçu, ne pouvait être porté en bourgeois. La Monnaie de Paris fut chargée de la frappe de cette médaille ; la reproduction que nous en donnons est faite d'après l'exemplaire qui est conservé au musée de la Monnaie¹.

La seconde médaille d'honneur était destinée seulement aux habitants de Naples et aux membres de la garde de sûreté intérieure de cette ville qui se feraient remarquer par leur dévouement. Elle avait, ainsi qu'on peut le voir sur la reproduction que nous donnons ici, la forme d'une véritable décoration : d'un côté en émail blanc, avec la légende : ONORE ET FEDELTA ; de l'autre côté en or, avec le portrait du roi et son nom. La plaque d'émail blanc entourée de lauriers d'or et surmontée par une couronne d'or était appliquée sur deux drapeaux aux couleurs nationales. Cette médaille se portait à la boutonnière avec un petit ruban couleur cerise.

« Par ce décret d'aujourd'hui et pour cette fois seulement, lit-on dans le décret d'institution du 1^{er} novembre 1814², nous donnons la médaille d'honneur à nos ministres, aux grands officiers de la couronne, aux capitaines des gardes, aux lieutenants-généraux et maréchaux de camp en activité de service, aux archevêques, évêques et aux intendants. »

1. Décret du 29 mars 1809 (*Moniteur* du 4 avril 1809).

2. Nous sommes heureux d'exprimer ici tous nos remerciements à M. Arnauné, directeur général de la Monnaie, et à M. Martin, conservateur du musée qui ont bien voulu nous faciliter cette reproduction.

3. Décret du 1^{er} novembre 1814 (*Moniteur de Naples*, n° du 7 novembre).

Un mois après la création de cette médaille d'honneur, un nouveau décret, en date du 1^{er} décembre 1814, venait lui donner une singulière extension¹ :

... Vu notre décret du 1^{er} novembre instituant une médaille d'honneur destinée à récompenser les services rendus par la garde de sûreté de notre bonne ville de Naples ;

Vu le grand nombre des requêtes qui ont été faites individuellement et collectivement par les militaires de la ligne, par les gardes civiques des provinces, par les corps ecclésiastiques, judiciaires et administratifs, qui, ayant rendu des services distingués à l'État, sollicitent l'honneur de porter le signe de leur dévouement à leur roi et à leur patrie,

Vu les adresses avec lesquelles ces mêmes corps ont manifesté leurs sentiments d'attachement au trône et à l'État, ainsi que leur volonté constante de tout sacrifier à ces intérêts sacrés ;

Voulant consacrer solennellement et d'une manière durable le souvenir de la fidélité, de l'honneur et du courage dont la nation entière a donné le témoignage à son souverain pendant les guerres terribles qui ont fixé la destinée de l'Europe et décidé de l'indépendance du royaume de Naples ;

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — Tous les membres de notre Conseil d'État, ceux de notre Cour de cassation et de notre Cour des comptes, ceux de tous les corps militaires, ecclésiastiques, administratifs et judiciaires, qui à partir du 21 août ont signé les adresses publiées dans le *Moniteur des Deux-Siciles*, sont autorisés à porter la médaille d'honneur que nous avons instituée par notre décret du 1^{er} novembre.

ART. 2. — Toutes les adresses mentionnées dans l'article précédent seront réunies par les soins de notre ministre de l'intérieur et seront déposées dans les archives du royaume. Elles seront imprimées avec les noms des signataires. Le grand chancelier de notre Ordre des Deux-Siciles en enverra copie à chacun d'eux. Ce document sera conservé dans les familles comme un titre d'honneur.

ART. 3. — En attendant que les titulaires de la médaille d'honneur aient reçu l'autorisation de la porter, ils pourront mettre à leur boutonnière le ruban cerise.

ART. 4. — Tous ceux de nos sujets qui auront reçu la médaille d'honneur pourront ajouter dans les actes publics à leurs noms, appellations, titres et qualités, les mots suivants : *Décoré de la médaille d'honneur*.

Plus de vingt mille personnes reçurent ainsi en un seul jour

1. Décret du 1^{er} décembre 1814 (*Moniteur de Naples*, n° du 3 décembre).

le droit de porter la médaille d'honneur. Cet insigne est cependant des plus rares. Dans des collections particulières, comme d'ailleurs au Musée national de San Martino, il n'en existe que des réductions. La seule grande décoration que nous connaissions est celle qui appartient à M. Revirieu et que nous avons pu, grâce à son obligeance, faire reproduire pour le *Carnet*.

Dès le retour de Ferdinand IV, la médaille d'honneur du roi Murat fut supprimée. Une médaille d'honneur du même genre lui fut, il est vrai, substituée peu après, tandis qu'un nouvel insigne était donné aux gardes de la sûreté intérieure.

Quant à l'ordre des Deux-Siciles, il fut d'abord conservé ; la décoration en fut seulement modifiée par le décret du 4 juin 1815. Il ne fut aboli qu'en 1819 par le décret du 1^{er} janvier 1819, qui institua l'ordre de Saint-Georges de la Réunion¹.

En France, l'ordre des Deux-Siciles avait été aboli par l'ordonnance royale du 28 juillet 1815.

1. Nous croyons devoir faire remarquer ici l'erreur commise par l'*Almanach de Gotha*, toujours si précis d'ordinaire. On lit en effet dans l'édition de 1900, page 117, dans la liste des ordres : *Deux-Siciles : Ordre royal et militaire de Saint-Georges-de-la-Réunion, fondé par Joseph Bonaparte, roi de Naples, le 24 février 1808 ; accepté le 1^{er} janvier 1819 par le roi Ferdinand I^{er}.*



LETTRES DE CASTELLANE

SOUS-LIEUTENANT AU 24^e DRAGONS

(1806-1807)

Les lettres que nous publions ci-après font connaître au lecteur les débuts de la vie militaire de celui qui devint plus tard le maréchal de Castellane.

Elles sont toutes de lui, et sont adressées à son père, alors préfet de l'Empire à Pau. Elles embrassent la période comprise entre l'arrivée du jeune de Castellane au 24^e régiment de dragons, où il venait d'être nommé sous-lieutenant, et son départ de ce même régiment, lorsque, après avoir obtenu une permission pour venir revoir les siens, et retrouvé un ami de son père, le général Mouton, aide de camp de l'Empereur, il fut pris comme officier d'ordonnance par cet officier général.

Ces lettres, absolument inédites, renferment les détails les plus intéressants et les plus circonstanciés sur l'existence, le service et la tenue des officiers de dragons de cette époque à l'armée d'Italie. Elles ont une grande saveur de jeunesse, et en les lisant on sent vibrer l'enthousiasme du débutant. On y voit percer le noble désir d'acquérir le plus rapidement possible des connaissances militaires et une instruction plus étendue, et se développer peu à peu le caractère de ce sous-lieutenant, qui mourut maréchal de France.

Ces documents complètent admirablement les premières pages du tome I^{er} du *Journal du maréchal de Castellane*, car tous les faits qui se sont produits pendant les années 1806-1807 ne sont compris que dans 4 ou 5 pages de ces mémoires.

C'est à M^{me} la comtesse de Beaulaincourt que le *Carnet de la Sabretache* doit le plaisir de pouvoir publier ces lettres, choisies dans les

archives qu'elle possède, et si gracieusement mises à la disposition de notre collègue, le capitaine Mahon. Qu'il nous soit permis de lui présenter ici-même nos très respectueux remerciements.

C^t R. D.

*
* *

Pau, ce 2 septembre 1806.

Mon cher Pro,

Oui, mon cher, mon excellent, mon tendre père, je suis au désespoir de vous quitter, mais c'est un malheur indispensable et même je le crois nécessaire pour que nous nous revoyons plus tôt. On se bat à Naples, je dois y être et n'y suis pas. Jugez quelle est ma position d'entendre souvent dire à mes oreilles que c'est une jolie boucherie dans la Calabre suivi de ces mots : Quand partez-vous, Monsieur ? Je vous citerai les personnes si vous voulez. Le 1^{er} septembre je parlai à trois. Toutes les trois me firent la même question suivie de la même exclamation. Si je pars à présent, je serai bientôt rendu à Naples. J'y serai lorsque vous irez à Paris et vous pourrez faire valoir comme raison pour me faire entrer dans les dragons de l'Impératrice¹ que j'ai fait cette campagne ; ce sera aussi un agrément pour moi de pouvoir dire à mes camarades qui ont presque tous été à Austerlitz que je viens de Naples, où j'ai fait la guerre. Je suis persuadé que l'Impératrice ne se refusera pas à ce que j'entre dans ses dragons si vous pouvez dire que je suis à Naples. Ne croyez pas que ce soit envie de vous quitter ; je ne suis pas assez dénaturé pour cela ; je voudrais pouvoir être à Naples et ici. Je vous aime à l'adoration, mais je crois, je vous le répète, que c'est un moyen de nous revoir plus tôt : Soit (s'il est impossible que j'entre dans les dragons de la Garde) en me faisant aide de camp de quelque maréchal, ou en obtenant un congé de convalescence.

Je pleure, mon bon pro, du mal que va vous faire cette lettre ;

1. Lorsque le régiment de dragons de la Garde fut créé (15 avril 1806), il fut placé sous la protection de l'Impératrice et la voix populaire lui donna bientôt ce nom de dragons de l'Impératrice, nom qui ne fut jamais officiel ni régulier.

Le colonel du régiment était alors Arrighi de Casanova, duc de Padoue et parent de l'Empereur.

(A. DU CASSE : *Le Général Arrighi de Casanova.*)

il faut que je me croie bien obligé pour vous l'écrire, je n'aurais pas la force de vous dire ce que ma plume trace en tremblant.

Recevez l'assurance de mon tendre, oh ! bien tendre et respectueux attachement. Je vous embrasse un million de fois.

Modène, ce 10 octobre 1806,
jour de mon début au régiment.

Mon cher Pro,

Je suis parti de Parme à 9 heures et me suis arrêté à Reggio où j'ai trouvé le colonel, qui m'a donné à dîner et très bien reçu ; j'ai continué jusqu'ici et ai trouvé mon régiment arrivé de Naples. J'ai été voir le colonel¹ qui est très jeune, lui ai remis votre lettre : il m'a demandé après l'avoir lue si j'avais besoin d'argent. Il est très bon et très poli. Je ne savais si je devais remettre la lettre au major. Je me déciderai demain matin ; dans le cas contraire je dirai que je l'ai égarée. Je ferai, je crois, partie de la 7^e compagnie. La poste pour la France ne part que deux fois par semaine. Il y a toute une division de dragons dans les cantons. On pense que nous sommes destinés à quelques mouvements.

J'irai voir les officiers demain.

Mes revers ne sont pas couleur de feu, ils sont jaunes. Le plus citron possible.

Adieu, mon bon pro, je vous embrasse.

Le colonel est très bien.

Modène, ce 8 octobre 1806

Mon cher Pro,

J'ai été voir ce matin la plupart des capitaines et dîné avec le major, à qui je n'ai pas remis votre lettre. Je ne le ferai qu'autant que vous me manderez que cela sera bien. Le colonel et lui sont très bons pour moi. Je ferai demain le service de maréchal des logis ; je mangerai avec les capitaines. Je ferai faire mon portrait

1. *Delort* (Jacques-Antoine-Adrien), né à Arbois (Jura) en 1773, mort en 1846. Il se signala en Espagne et fut nommé général de brigade. Divisionnaire après Montereau, il eut en 1815 le commandement des cuirassiers et se distingua à Ligny et à Waterloo.

En demi-solde pendant toute la Restauration, il devint, en 1830, aide de camp de Louis-Philippe, député et pair de France.

dès que les revers de mon grand uniforme seront mis. Il y a un chef d'escadron qui veut me vendre son cheval, qui a 5 ans et est bon, 45 louis ; j'en ai un autre en vue de 20 louis comme second cheval, car il y a tout à parier que nous entrerons en campagne. Je ne conclurai, comme me l'a fort bien conseillé le colonel, aucun marché de chevaux qu'après l'avoir consulté. L'équipage du cheval me coûtera 300 fr. Quant à l'épée que vous voulez me donner pour mes étrennes, je l'ai demandée aujourd'hui avec différentes autres choses que le régiment fait venir.

Voici l'aperçu des dépenses que le dernier sous-lieutenant est obligé de faire :

Harnachement complet : 500 ou 550 fr.;

Cheval d'escadron : au moins 50 louis (ils sont horriblement chers) ;

Cheval pour mon domestique : de 15 à 20 louis.

J'ai dîné aujourd'hui avec mes camarades les sous-lieutenants, c'est-à-dire avec M. Dubois Du Bay¹ le fils du sénateur, qui est déjà sous-lieutenant. Il m'a invité. Je n'ai pas été au spectacle, voulant vous écrire et apprendre ma théorie.

Adieu, le meilleur des pères. Je me porte à merveille.

Modène, ce 14 décembre 1806.

Mon bon Pro,

Je dîne à la pension des capitaines où je mange jusqu'à ce que je sois reçu, ce qui n'aura lieu que le 1^{er} janvier. Je paie ici 40 soldi de Milan, ce qui fait pour moi 60 livres, qui valent au moins deux louis parce que le louis vaut 31 livres 10 sous. Ayhartz² me coûte 16 fr. de France, même 18. Outre cela, je serai obligé d'avoir un dragon qui me coûtera 9 fr. par mois au taux du régiment. Je suis en marché d'un cheval bon et dressé. On m'en de-

1. *Dubois-Dubays* (Le comte Louis-Thibault), né à Cambremer (Calvados) en 1743, mort en 1834.

Après avoir été conventionnel, il passa aux Cinq-Cents, devint membre du Conseil des anciens, puis comte et sénateur de l'Empire.

2. « J'étais accompagné d'un petit Basque nommé Ayhartz qui m'a servi dans toutes mes campagnes. »

(*Journal du maréchal de Castellane*, page 5, tome 1^{er}.)

mande 50 louis ; c'est bien cher, mais je crois qu'il faut que je le prenne, car il est nécessaire d'être bien monté. Vous voyez d'après ce que je vous ai précédemment mandé, que j'ai besoin de 100 louis pour compléter mon équipement. Il faut que j'achète bois et chandelle. Je suis logé au Pavillon où je suis seul du Régiment. J'ai deux chambres à cheminées. Une pour moi et une pour Ayharts et mon dragon quand j'en aurai un. Il me faut cet homme pour panser mon cheval. Il mangera au quartier, mais il est exempt d'y coucher, ce qui leur plaît à tous infiniment.

Adieu, mon bon père, je vous embrasse tendrement.

Modène, ce 16 décembre 1806.

Mon cher Pro,

J'ai été à la manœuvre depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 heures et ai commencé ma semaine de maréchal des logis. Maintenant, je vais aller un instant au spectacle italien où je n'ai pas été depuis 5 ou 6 jours ; la dépense n'est pas forte ; c'est 10 sols de Milan, environ 8 sols de France. Je n'y passe que peu d'heures, devant me lever demain à 5 heures 1/2. Je vais très peu au café, pour ne pas dire point. Ce n'est que pour y prendre une tasse de café le matin et quelquefois une le soir après dîner. Le bruit court en ville que nous partons le 18 de ce mois pour Brescia ; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on approvisionne Mantoue pour 4 mois.

Je vous embrasse, mon bon Pro. Je crois que ce bruit de notre départ est faux. Tous les jours les modénois le font courir sans que nous boujions.

De Castellane, en dépeignant son genre d'existence au début de sa carrière, ne faisait que se conformer aux instructions si pleines de cœur que son père lui adressait à cette époque et que nous sommes heureux de pouvoir donner ci-après :

11 décembre 1806.

Je ne comprends pas, mon ami, comment j'ai oublié de te recommander, soit à Modène, soit quand tu iras joindre les pre-

miers escadrons du 24^e, de visiter tous les officiers du régiment sans exception, de demander aux anciens leurs bontés, aux jeunes gens leur amitié.

Ne souffre pas qu'on t'en empêche, cela réussit toujours.

Tu prieras un de tes camarades de t'accompagner et de te présenter. On m'avertissait de cela et d'autres choses pareilles, parce que j'étais guidé par le colonel qui était mon mentor, comme ami de mon père.

14 décembre 1806.

Si tu as, comme je le crois, mon tendre ami, la faculté de te loger hors de la caserne, loge-toi auprès, afin d'avoir plus de facilité de t'y rendre, mais loge-toi dans une bonne chambre garnie n'importe à quel étage, pourvu qu'elle soit commode, chaude et bien meublée. Il est plus important qu'on ne pourrait le croire, au premier coup-d'œil, d'être à son aise chez soi parce qu'il y a avantage à y passer avec plaisir une grande partie de ses loisirs, on regagne bien cette légère dépense de plus par ce qu'on épargne d'ailleurs, en trouvant moins d'occasions d'employer son argent. On lit des livres de son métier ou de son abonnement, j'ai plus appris dans un hiver que j'ai passé en garnison que dans trois autres.

Modène, ce 19 décembre 1806.

J'ai acheté aujourd'hui deux chevaux : l'un de 50 louis, l'autre de 16 louis. Le colonel a fait payer ces 66 louis qui doivent être versés par vous chez MM. Bidaut et Belangé, négociants en fers, près la Halle aux Draps à Paris (pour en tenir compte au colonel du 24^e dragons).

Vous ferez bien de vous adresser à cette maison pour toutes les sommes que vous aurez à me faire passer par la suite. Je vous suis très reconnaissant des mille francs que vous m'envoyez ; je m'équiperai et pourrai, si vous le voulez, remettre le surplus au colonel. Je suis au désespoir de toutes ces dépenses, mais je vous jure que je suis excessivement raisonnable.

15 janvier 1807.

Nous venons de passer la revue du général Mermet. Je crois qu'il n'est pas question du tout de départ. Du moins, le général Mermet n'en sait rien. Nous faisons toujours partie de la division de dragons de l'armée d'Italie sous ses ordres. Le colonel est toujours très bien pour moi.

Quant à mon changement de pension, voilà ce que c'est : Les lieutenants se sont choqués à mon arrivée de ce que je mangeais avec les capitaines ; comme ils sont très bien composés, presque tous jeunes gens bien élevés, sortant de l'École militaire, j'ai vu qu'il valait mieux manger avec eux, et le colonel l'a pensé aussi. Du reste, la plus grande décence règne à la table. Elle est présidée par un lieutenant marié et sa femme, chez qui nous mangeons à l'autre pavillon.

Nous avons soupe, bouilli, plat de légumes, rôti et salade. C'est tout ce qu'il faut.

Les lieutenants sont, d'après la comparaison que je fais entre ce que j'ai entendu dire et ce que je vois, comme autrefois. La plupart ont de gros ventres. J'aurais bien dû être mis aux arrêts l'autre jour, voici pourquoi : à l'exercice à pied, un gros lieutenant n'alignait jamais son peloton ; le major se mit à dire tout haut : Ce diable de M. Forêt, son peloton n'est jamais aligné avec son gros ventre. Subito, je pars d'un grand éclat de rire suivi de ceux de tous les dragons de mon peloton.

Voici, mon bon Pro, quelle est ma vie ici : Le matin, quand je ne suis pas de service, je me lève ordinairement à 8 heures ou 8 h. 1/2, je déjeune avec du café que me fait Ayharts, je vous écris, étudie la théorie ou l'italien, ensuite je m'habille. A midi, je vais à l'exercice à pied jusqu'à 3 heures. Je rentre, puis je vais me promener et faire des visites. A 4 h. 1/2 je vais dîner ; il est toujours 4 h. 3/4 lorsqu'on se met à table. On en sort un peu avant 6 heures. Alors je vais un quart d'heure au café, puis je vais faire des visites jusqu'à 7 h. 1/2, heure du spectacle où je vais un instant tous les jours. Le vendredi, comme il n'y en a pas, je

vais dans une société, chez M. Valentini, où demain, par exemple, on dansera. Je dîne samedi chez M. Marchitio.

Modène, le 18 janvier 1807.

Mon cher Pro,

Je reviens de chez M. Valentini où on a dansé ; je m'y suis assez amusé. J'ai été ce matin à la revue du général Mermet. Il n'est pas du tout question de départ. Mon portrait est tout à fait fini. Je vous l'enverrai demain.

Le colonel a reçu aujourd'hui une lettre du ministre qui lui ordonne de me faire opter officiellement pour son régiment, si je veux rester au 24^e dragons. Il est sûr que je ne voudrais passer au régiment de cheveau-légers belges qu'avec le grade de lieutenant. Je le serais si M. d'Arenberg le voulait.

Je vous ai promis le compte le plus exact de ma conduite : Je vous dirai donc que je donne à dîner à mon capitaine¹ qui s'en va en remonte en Normandie et à quelques autres officiers.

Mon capitaine m'a invité plusieurs fois. C'est un peu une folie pour moi que de donner ce dîner, mais j'ai cru devoir le faire parce que cela ne nuit pas à ma considération et je puis dire que je suis aimé et considéré au 24^e. Du reste, je sais que je ne suis pas en état de faire souvent de ces choses-là et je ne vous en parle que comme d'une faute de jeunesse. Mais une fois, cela ne me ruinera pas.

Modène, le 20 janvier 1807.

Mon bon Pro,

Voici la copie de la lettre que le colonel a reçue du ministre de la guerre :

Paris, ce 26 décembre 1806.

2^e DIVISION, TROUPES A CHEVAL. — AU COLONEL DU 24^e RÉGIMENT DE DRAGONS, DIVISION DE RÉSERVE DE L'ARMÉE D'ITALIE.

« Je vous préviens, Monsieur, que sur la réclamation qui m'a été adressée par la famille de M. de Castellane, sous-lieutenant

1. Mon capitaine, M. Pictet, était de Genève ; c'était un homme instruit et capable ; il a été tué chef d'escadron de la Garde.

(Journal du maréchal de Castellane, t. I.)

au régiment que vous commandez, j'ai suspendu l'effet de l'ordre que j'avais donné le 5 de ce mois à cet officier de passer en sa qualité dans le régiment de cheveu-légers belges. Vous prescrirez à cet officier de me faire connaître par l'intermédiaire de Monsieur son père, Préfet à Pau, s'il opte pour rester au 24^e dragons.

« Je vous salue avec considération. »

Voilà la seule lettre que le colonel ait reçue : il me l'a communiquée ce matin en me disant de lui répondre officiellement, ce que je fais et vous donne la copie :

« Mon Colonel,

« D'après la lettre de S. A. le prince, ministre de la guerre, que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer, par laquelle Son Altesse me prescrit d'opter pour rester au 24^e ou pour rejoindre le régiment de cheveu-légers belges ; quoique j'aie l'honneur d'être parent de S. A. S. le prince d'Arenberg et malgré mon désir de servir sous ses ordres, vous me traitez avec trop de bonté pour que je puisse, à grade égal, quitter le 24^e. Je l'ai déjà précédemment mandé à mon père. Je vais le lui récrire. Je suis, mon colonel, etc., etc. »

Voilà cette affaire terminée. Je crois qu'il est inutile que je fasse d'autre réponse puisque c'est par votre intermédiaire et que vous avez déjà répondu.

Il paraît que nous resterons encore quelque temps ici, ce qui ne m'amuse pas. J'aimerais bien mieux aller à la Grande-Armée. Le maréchal Masséna est passé cette nuit par cette ville, se rendant à la Grande-Armée, et venant de celle de Naples¹.

Adieu, mon bon Pro, je me porte bien, mais le casque fait tomber tous mes cheveux. Je vous embrasse de tout mon cœur.

1. Masséna allait commander le V^e corps de la Grande-Armée.

Modène, ce 31 janvier 1807.

Mon bon Pro, nous arrivons de la manœuvre ; l'ordre est arrivé de porter les régiments de dragons à cinq escadrons. Il faut, dans toute l'arme, des officiers pour cet escadron et il est impossible qu'on trouve assez de sous-lieutenants de 4 ans de grade. Cela serait le moment de passer lieutenant, si on avait le moins du monde de bonheur. J'ai maintenant quand vous recevrez cette lettre un an de grade. Je vous fais part de cette nouvelle, non qu'il y ait rien à espérer au régiment et non que j'espère quelque chose : nous sommes trop « guignon » pour cela. Peut être pourriez-vous faire la demande d'une lieutenance au ministre.

Si la famille (*Spa mon cœur*) avait le moins du monde d'âme, elle saisirait cette occasion. Vous savez les obstacles qu'elle a trouvé à me placer convenablement... eh bien ! il y a un M. Parlier, du 29^e, qui passe lieutenant au 23^e et qui n'a pas deux ans de grade !

Modène, 13 février 1807.

Mon cher Pro,

Le général Pully¹, qui commande la division de réserve de dragons de l'armée d'Italie, et qui nous commandait précédemment, est arrivé ici : il nous a dit que nous ne partirions pas d'ici avant l'arrivée de Naples du 18^e, qui est en route et en a bien pour un mois, et qu'il croyait que nous irions à Brescia. Le colonel m'a indiqué à lui comme étant arrivé depuis son inspection : il m'a dit qu'il me trouvait un air de ressemblance avec ma famille qu'il connaît beaucoup. J'irai le voir demain matin. Je ne sais pas grand'chose de lui, si ce n'est qu'il était capitaine sous l'ancien régime.

Nous avons reçu au 24^e, pour chef d'escadron, Monsieur De-

1. Le tome 1^{er} du *Carnet de la Sabretache (Le dernier Registre de correspondance du général de Pully, page 117)* contient suffisamment de détails biographiques sur cet officier général pour que nous y renvoyions le lecteur.

jean, capitaine de la compagnie d'élite, qui est généralement aimé au régiment, et bien élevé. Le colonel a voulu le surprendre en le recevant solennellement. Lorsqu'on est monté à cheval en grande tenue ce matin, personne ne savait pourquoi et il a été lui-même bien agréablement surpris. J'en suis bien aise, car c'est un bien brave homme. Le colonel a été fort content de votre lettre : il me l'a montrée. Il est impossible d'être meilleur qu'il n'est pour moi : je suis bien sûr qu'il fera ce qu'il pourra pour mon avancement ; mais c'est très difficile dans un corps où il y a beaucoup d'officiers plus anciens que moi. Je vais me trouver le 12^e sous-lieutenant : il y en a 4 après moi et 11 avant, et j'ai maintenant un peu plus d'un an de grade. Vous me demandez de vous faire le portrait des officiers de mon régiment : Je vais commencer par le colonel : Monsieur Delort. De l'esprit, de l'usage, beaucoup d'instruction, aimable, un cœur excellent. Il a de 30 à 32 ans, 5 pieds 4 pouces 1/2. Vous savez combien il est bon pour moi. Monsieur Gobrecht, major : on se doute à peine qu'il existe au régiment. Il a de 34 à 35 ans. Je suis bien avec lui. Il est petit en tout, je crois. Personne n'a à se plaindre de lui ; au reste, je le crois bon diable, mais je le connais peu. Le chef d'escadron Dard : je ne sais point jusqu'où va son instruction ; il est auvergnat, parle assez bien sa langue, est fort poli. Je suis très bien avec lui. Il a de 32 à 36 ans, 5 pieds 4 pouces. Il faut vous dire que les chefs d'escadron sont zéro quand le colonel ou le major sont là, attendu qu'ils ne commandent pas l'escadron, même à la manœuvre, où c'est le plus ancien capitaine. M. Dard est assez recherché dans sa toilette ; il commanda auparavant les guides du général Murat.

Bonsoir, le meilleur des pères, je vous aime et vous embrasse bien tendrement.

Modène, 22 février 1807.

Mon cher Pro,

Je continue les portraits de mes officiers en vous faisant celui de M. le chef d'escadron Dejean, auparavant capitaine de la compagnie d'élite, très bel homme, 32 ans, 5 pieds 4 pouces 1/2, une figure très douce et en même temps très militaire, très poli et très

doux. Je suis tout à fait bien avec lui. Voici des stances que le colonel lui a faites à l'occasion de sa réception :

I

Le plus vaillant héros des champs de la victoire,
Par son vaste génie embrasse tous les lieux,
Et sagement dispense et les rangs et la gloire ;
Pour toi, se montrant juste, il a comblé nos vœux.

II

Tes vertus, tes talents, le zèle qui t'anime,
Sous nos yeux ton courage éprouvé tant de fois ;
Tes services, enfin, d'un prince magnanime
Ont dû sur toi fixer la faveur de son choix.

III

Tes braves compagnons réunis sous les armes
Ont trouvé dans ce choix le plus doux des bienfaits ;
Et tous avec transport, les yeux mouillés de larmes,
D'un monarque invincible ont béni les décrets.

IV

Mille vaillants guerriers de leur bouillante ardeur
Ont reçu comme toi d'éclatants témoignages ;
Mais bien peu jouiront de ces flatteurs hommages,
Que tu viens d'obtenir et qu'inspire le cœur.

V

En instruisant celui qui tient l'autorité,
J'ai fait récompenser ton zèle et ta conduite ;
Avec la bienfaisance accordant l'équité,
Heureux le chef qui peut distinguer le mérite !

VI

Mon cher Dejean, jouis de ton avancement,
Puisqu'il répand partout la plus vive allégresse ;
Moi, je me réjouis de ce qu'en l'obtenant,
Près de moi, désormais, tu resteras sans cesse.

La 4^e stance est la meilleure selon moi. Dans quelques jours, passera ici le 6^e régiment de chasseurs, votre ancien régiment, revenant de Naples.

Bonsoir, le meilleur des pères.

Modène, ce 1^{er} mars 1807.

Mon cher Pro,

Je vous ai promis de vous faire par chaque courrier le portrait d'un de mes officiers. En place, je vais vous donner aujourd'hui la description de notre tenue. Tenue journalière : frac avec collet jaune, pantalon vert avec tresses vertes, le gilet point aperçu, bottes à la Souvarow. Cravate noire. Col de la chemise dépassant d'un pouce : ce n'est pas dans l'ordonnance, mais une partie de la cavalerie légère l'a adopté ; c'est plus commode parce qu'on n'est pas obligé de mettre une cravate blanche par dessous la noire. J'ai fait faire 12 faux-cols. Comme je ne change de chemise que tous les deux jours, cela ne peut servir qu'une fois. Lorsque cela tient bien droit, cela va bien. — Les officiers de semaine : la même tenue en casque et sabre. Vous connaissez la grande tenue prescrite, c'est comme l'ordonnance, à l'exception des éperons, et du col dépassant pour les officiers seulement. Je vais maintenant vous faire le portrait de sir Richard, premier adjudant-major : 36 à 38 ans, 5 pieds 4 pouces, blond, maigre, marié à une Italienne. On le dit méchant, je n'en sais rien ; flatteur, je n'en sais rien ; qu'il a été jacobin, je l'ignore ; bête, je le crois ; bavard, j'en suis sûr. Il ressemble un peu à l'adjudant-major Cuiçot, du 5^e. Du reste, je vous conte les on-dit. J'ai eu très peu de rapports avec lui et je n'ai pas eu à m'en plaindre. Voici l'emploi de ma journée : j'ai lu du Boileau, étudié un peu d'italien, puis j'ai été à la parade, ensuite voir distribuer les chevaux de remonte ; de là, à l'exercice de la seconde classe jusqu'à 3 heures. A 3 heures, le pansage ; puis on a pris un à-compte de fourrage, ensuite dîner et je reviens de l'appel. Je vais aller au spectacle. Je puis toujours vous dire que ma conduite est excellente. Bonne nuit, bon sommeil, excellentissime père.

Modène, le 2 mars 1807.

Mon cher Pro,

Le colonel m'a fait appeler pour me dire de vous mander que nous partions pour Crémone. L'ordre est ainsi conçu : D'après les dispositions de S. A. R. le vice-roi d'Italie, le 24^e régiment de dragons se rendra à Crémone et partira le 6 pour Reggio, le 7 pour Brescello, le 8 pour Casal-Major et arrivera le 8 à Crémone.

Je suis fâché de quitter Modène, quoique je n'aie rien qui m'y attache positivement. Je vous écrirai de la route aussi souvent que possible.

Reggio, 6 mars.

Mon excellent Pro,

Nous sommes arrivés à 2 heures, étant partis à 9 heures de Modène. Je me porte très bien. Les officiers des 23^e et 30^e dragons nous ont donné à dîner. Il faut que j'aie me coucher, car nous partons de grand matin demain.

Bonsoir, le plus aimé des pères.

Brescello, 7 mars.

Très bonne route et bonne santé, cher Pro. Ma lettre partira seulement demain de Casal-Major, car ici nous n'avons pas de poste.

Casal-Major, 8 mars.

Nous n'avons pu partir de Brescello, quoique nous fussions la seconde compagnie à passer le Pô, qu'à midi¹, parce que la neige qui tombait à gros flocons faisait qu'on ne se voyait pas à quatre

1. « Nous traversâmes le Pô en barque; une neige épouvantable et un gros vent rendirent notre passage difficile et pénible. »

(Journal du maréchal de Castellane, t. I.)

pas. Enfin, nous sommes passés, la majeure partie, car un gros vent s'étant élevé, mon camarade de Boy s'est trouvé séparé avec sept hommes et a été retardé de deux heures. Nous sommes arrivés ici à 2 heures et demie, n'ayant pas eu très froid et marchant toujours le long du Pô. Il y a 8 milles, mais beaucoup de sable. La route doit être charmante en été. Je me porte à merveille. Demain nous avons 30 milles pour arriver à Crémone. Bonsoir, excellentissime Pro.

Crémone, ce 9 mars 1807, 9 h. 1/2 du soir.

Nous sommes arrivés ici à 5 heures, étant partis à 7 heures 1/2. Les routes sont détestables à cause de la neige. Je suis logé Casi-Stocchi. J'ai une bonne chambre et mes chevaux sont bien. C'est dans les routes qu'on voit la gâté des soldats français. Dans ce pays-ci, en route, il faut qu'ils couchent sur la paille après avoir souffert du froid ; il faut qu'ils pansent leurs chevaux, qu'ils aillent aux distributions avant de pouvoir penser à se réchauffer..... Eh bien ! ils n'ont pas l'air de s'apercevoir de rien de cela et chantent comme des perdus en se couchant dans leurs manteaux mouillés, se moquant de leurs camarades à pied, à qui ils en cèdent la moitié¹. Quant à moi, ma santé est toujours excellente.

Tout en cherchant les distractions qu'un jeune officier de son âge est à même de trouver dans une ville agréable, le sous-lieutenant de Castellane continuait à se mettre au courant de son service ainsi qu'en fait foi la lettre suivante adressée à son père par le colonel Delort :

Crémone, le 27 avril 1807.

..... Vous êtes bien convaincu de tout l'intérêt que M. votre fils m'inspire. Sa conduite doit entièrement vous satisfaire ; elle promet un officier distingué. L'honneur, la délicatesse, l'exactitude à

1. Un vieux dragon de ma compagnie nommé Lecointre, me voyant souffrir horriblement du froid, me dit : « Mon lieutenant, prenez mon manteau par-dessus le vôtre ; moi j'ai la peau dure, cela m'est égal. » Je le refusai.

(*Journal du maréchal de Castellane, t. I.*)

remplir ses devoirs sont les principes qui la dirigent. Son instruction a fait des progrès rapides, il commande déjà fort bien son peloton à cheval. Dans son service, il est ferme, juste et vigilant. Ses loisirs sont consacrés à l'étude de la langue italienne, à des lectures profitables à son instruction militaire. Tous ses sentiments annoncent une âme bien née, tout ce qu'il dit, tout ce qu'il fait, prouvent un jugement et un discernement au-dessus de son âge.

Le général inspecteur l'a remarqué et j'ai eu bien du plaisir à lui entendre faire son éloge que je me suis plu à confirmer. Ainsi, il devra bientôt son avancement à son mérite et à ses qualités personnelles, et vous ne devez pas douter de l'empressement que je mettrai à les faire valoir lorsque je pourrai concilier avec la justice l'inclination et même la prévention plus que favorable qui me porte et à l'obliger et à vous prouver toute ma déférence à vos volontés.

Depuis le 9 mars 1807 jusqu'au 23 août de la même année, il existe une interruption dans les lettres du sous-lieutenant de Castellane; toutefois, d'après une note remise par sa famille, on peut résumer ainsi qu'il suit l'existence du jeune officier :

Départ le 8 juillet de Crémone pour Milan.

Le séjour à Milan offre peu d'intérêt; la vie y est plus chère; de Castellane s'habille en bourgeois; il jure de ne pas dépenser un sol pour une femme, de ne pas jouer; il va au bal chez le grand chambellan, chez qui le général Mermet l'a fait inviter; le vice-roi y est et danse beaucoup; il demande à son père de le faire placer auprès de Junot, comme officier d'ordonnance.

Son colonel tombe malade, puis se remet, et le 23 août Castellane écrit à son père :

Milan, 23 août 1807.

Mon cher Pro,

Bonsoir, mon bon Pro, je viens de voir le colonel qui m'a dit que le vice-roi avait demandé pour lui un congé de convalescence appuyé par les généraux Charpentier et Mermet. Il m'a dit qu'il m'emmènerait avec lui, mais je pense que ce sera à Paris et il me fera passer quelques jours à Arbois dans sa famille. J'ai vu ensuite

le général Pully qui m'a dit que dorénavant il ne recevrait ma visite qu'à 5 heures, l'heure de son dîner. Vous sentez bien que je n'abuserai pas de l'invitation. Vous avez sûrement fait faire, ou fait, si vous en avez eu l'occasion, des démarches auprès de Junot pour qu'il me prenne comme aide de camp. Lorsque vous recevrez cette lettre, ou du moins d'ici à un mois, je crois que ce sera décidé si je suis écuyer ou chambellan. Je sens combien il serait agréable d'être à un aussi bon prince ou à une aussi bonne princesse.

A bientôt, mon bon Pro. Le colonel attend son congé d'ici à quelques jours et il m'a dit que, de Paris, il m'enverrait à Pau. Je suis bien heureux de penser que, d'ici à peu, je vous embrasserai.

Milan, ce 16 septembre 1807.

Mon cher Pro,

Il paraît certain que l'Empereur arrivera ici dans les premiers jours d'octobre et que, ainsi, le colonel ne pourrait avoir sa permission qu'après. Mais j'espère qu'en ce cas, il m'enverrait tout droit à Pau, avant lui, ce que j'aimerais bien mieux, ou bien il est possible que je sois placé dans l'armée de Bayonne. En attendant, voici ma journée ici : j'ai lu les Caractères de La Bruyère, étudié l'italien, puis nous avons joué au petit palais hongot, Destruffes, Valentin et moi. J'ai été chez M. Valentin, suis revenu et nous nous sommes remis à jouer. Pour intéresser le jeu, j'avais apporté des bonbons. Vous voyez qu'il y a un peu d'enfantillage dans notre fait. Ce n'est cependant pas le mot, car mes camarades sont fort sérieux. Mais nous nous sommes tant amusés que ceux qui en riraient en feraient bien autant.

Bonsoir, le meilleur des pères.

Milan, 22 septembre 1807.

Mon bon Pro,

Je crains bien de vous avoir donné de fausses espérances, et à moi aussi ; car je ne sais pas par quel moyen le colonel me fera

partir. Il est à peu près certain qu'il n'aura pas son congé puisqu'il n'a pas de réponse. Je vais tâcher de lui parler, mais je n'ai pu le faire aujourd'hui, ayant dîné à 4 heures chez M^{me} de Castiglione, qui est une femme fort aimable. Elle m'a parfaitement reçu. Elle a deux fils militaires, dont l'un capitaine de Napoléon-dragons, au siège de Stralsund. Elle m'a présenté à sa belle-fille, femme de son second fils, qui est capitaine, attaché à l'inspection général de la gendarmerie : elle est fort jolie et fort aimable.

Milan, lundi, 10 h. 1/2 du matin.

Le colonel, qui part ce matin pour Crémone, voir le colonel du 7^e, me charge de vous dire que, son congé n'arrivant pas, il m'enverra, et cela dans le courant du mois prochain, au moyen d'un ordre pour l'école vétérinaire d'Alfort, où il manque un officier du régiment. J'irai à Paris et obtiendrai un congé du ministre. Le colonel me donnera à cet effet une lettre pour M. Durosnel. Ensuite, j'irai vous voir, et alors le général Junot pourrait m'employer. Il m'a dit aussi que si j'étais fait lieutenant, ce qui est fort probable, ayant déjà vingt mois de grade, il fallait me faire placer à la suite du régiment, ce qui serait le seul moyen de rester dans les dragons. Malgré mon goût pour les hussards, je crois qu'il a raison et il serait inconvenant que je m'y fasse passer, ayant eu le malheur d'être à l'armée d'Italie pendant la guerre !

26 septembre.

Arrivée à Pau le même jour que lui.

Mon bon Pro,

Le colonel consent à ce que j'aille à Pau directement. Cette lettre me devancera donc de bien peu, puisque je dois partir le 1^{er} octobre. Je suis bien heureux de vous l'annoncer, et je vous embrasse, excellentissime père.

A PROPOS

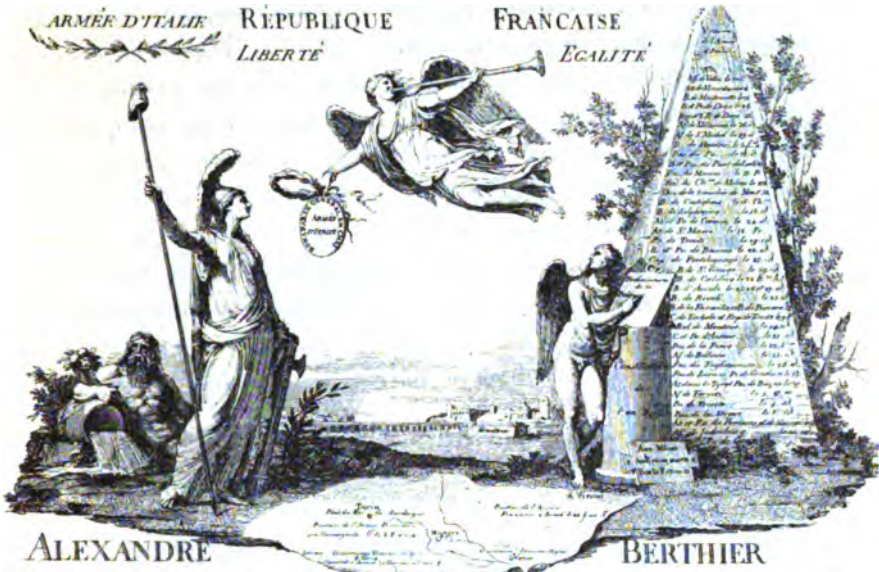
DES VIGNETTES D'ALEXANDRE BERTHIER

« L'armée d'Italie, écrit le général Desaix dans ces curieuses notes de voyage que les lecteurs du *Carnet* n'ont certainement pas oubliées, célèbre ses victoires et les fête de toutes les manières... Le chef de l'état-major a une vignette magnifique¹. » Aucun moyen n'était en effet négligé par Bonaparte pour exciter l'enthousiasme de ses compagnons d'armes. A côté des tableaux, des estampes, des médailles qu'il commandait pour rappeler ses exploits aux meilleurs artistes de France et d'Italie, il voulut donner à ses officiers un souvenir plus personnel de leurs campagnes; les vignettes dont il fit orner leur papier de correspondance répondirent à ce désir.

Appiani fut chargé de graver la plupart de ces vignettes et dans son œuvre, celles qu'il exécuta pour le général Alexandre Berthier sont assurément parmi les plus belles.

L'une de ces vignettes est bien connue des collectionneurs; nous croyons cependant devoir leur signaler un détail qui a jusqu'à présent passé inaperçu. L'inscription tracée par le génie ailé sur la table de l'histoire n'est pas la même sur toutes les vignettes; il écrit sur les unes : *Préliminaires de la paix de...*, sur les autres : *Traité de paix de Campo-Formio, le 26 frimaire an VI*. La seconde de ces épreuves a paru dans le numéro 71 du *Carnet*, nous reproduisons ici la première avec le fac-similé d'une lettre de Berthier au général Albert Dubayet.

1. Voir le *Carnet* n° 71, novembre 1898.



ALEXANDRE BERTHIER
 GÉNÉRAL DE DIVISION CHEF DE L'ÉTAT MAJOR G. DE L'ARMÉE D'ITALIE
 Au Quartier Général de Nola le 17. thermidor an 5. de la République

Le Ministre Aubert Duboyet, à Constantinople

*Byrdon
 le 10 7
 au 6 relay.*

Citoyen le Ministre

*Comme vous avez donné quelques échantillons de la colation des feux qui ont
 été allumés dans toutes les Divisions de l'Armée, le 26^{me} messidor 5^e,
 Anniversaire de la mémorable journée du 14. juillet, époque où le peuple français
 a renversé la tyrannie. Cette colation est suivie de différentes adresses
 de nos frères d'Armée Nosseigneurs, qui au même jour et au même instant,
 dans tous les points de l'Armée, ont prononcé l'effusion de la patrie et
 prononcé ce serment: Guerre implacable et éternelle aux Royalistes:
 Fidélité au gouvernement républicain et à la Constitution de l'an 3^e etc.*

*Avec la fraternité
 votre dévoué
 Alexandre Berthier*

La pyramide représentée sur cette vignette rappelle les monuments élevés dans chaque division de l'armée d'Italie lors de la fête du 14 juillet 1797, fête dont la relation a été publiée il y a quelques années par la *Revue de la Révolution française* (juillet-décembre 1882), sous ce titre : « Relation de la fête célébrée par l'armée de la République française en Italie à l'occasion de l'anniversaire de la mémorable journée du 14 juillet, époque choisie par le général en chef pour donner aux demi-brigades de l'armée les nouveaux drapeaux qui rappellent les batailles dans lesquelles chacun a concouru à la victoire, et adresses individuelles des soldats et officiers de l'armée de l'intérieur au Directoire exécutif. »

La seconde vignette d'Appiani est, croyons-nous, moins connue ; nous l'avons empruntée à la collection de M. R. Bonnet, qui a fait des vignettes de l'époque de la Révolution une étude particulière. Dans cette curieuse composition un détail peut être intéressant à signaler.

Aux branches de l'arbre de la Liberté, près duquel se tient la Victoire, sont suspendues dix médailles ; en les examinant avec attention, on verra qu'Appiani a gravé dans sa vignette la face et le revers des cinq médailles que Bonaparte fit frapper pour rappeler les décrets qui avaient déclaré que son armée avait bien mérité de la patrie.

« L'armée d'Italie, lit-on dans le *Moniteur* du 20 prairial an VI, avait imaginé un genre nouveau de promulgation des décrets qui déclarèrent tant de fois qu'elle avait bien mérité de la patrie. Lorsque ces décrets parvenaient à l'armée, elle faisait frapper, en signe de reconnaissance, une médaille portant d'un côté la date du décret et de l'autre la représentation de l'action qui l'avait mérité. »

Nous ne croyons pas inutile de donner ici la description de ces médailles¹.

1. — BATAILLE DE CASTIGLIONE, COMBAT DE PESCHIERA.

Un guerrier nu combat contre deux adversaires, il en déjà tué un, dont le cadavre gît à ses pieds ; l'autre, dont il a arrêté le bras et qu'il menace de son épée, implore sa clémence.

1. Voir : *Histoire métallique de Napoléon ou Recueil des médailles et des monnaies qui ont été frappées depuis la première campagne de l'armée d'Italie jusqu'à la fin*



Ces deux guerriers vaincus par un seul font allusion aux deux armées autrichiennes du Tyrol et d'Italie.

Sur le revers, une couronne de lauriers avec deux trompettes en sautoir : *A l'armée d'Italie, Loi du 27 thermidor an IV.*

2. — BATAILLE DE MILLESIMO, COMBAT DE DIEGO.

Hercule tient d'une main une des têtes de l'hydre de Lerne ; son pied droit est placé sur le flambeau avec lequel il doit brûler les têtes de ce monstre qui renaissent à mesure que le héros les écrasait. Allusion aux armées que l'Autriche envoyait coup sur coup et qui étaient battues de même.

Sur le revers : *Le peuple français à l'armée d'Italie, an 4^e de la République. Loi du 6 floréal.*

3. — REDDITION DE MANTOUE.

Un guerrier en costume romain reçoit les clefs de Mantoue que lui présente le génie de la ville figuré allégoriquement par une femme couronnée d'une tour. Dans le fond, une vue de l'aqueduc et de la citadelle de Mantoue.

Sur le revers : *A l'armée d'Italie victorieuse. Loi du 24 pluviôse an 5^e de la République.*

4. — PASSAGE DU PÔ, DE L'ADDA ET DU MINCIO.

Bonaparte, à cheval, entraîne ses troupes sur un pont, des soldats tombent du pont sous lequel d'autres soldats sont à la nage. Sur le revers : *A l'armée d'Italie, la Patrie reconnaissante. Loi du 24 prairial an 4^e de la République.*

5. — PASSAGE DU TAGLIAMENTO ET PRISE DE TRIESTE.

Au premier plan, un fleuve appuyé sur une urne qui figure la source du Tagliamento. Au deuxième plan, le général en chef conduit une colonne de troupes qui traverse la rivière et devant laquelle fuit une armée ennemie. Sur le revers : *A l'armée d'Italie. Loi du 15 germinal an 5^e de la République.*

de son règne, par Millin et Millingen. Paris, 1854. — *Collection des médailles des campagnes et du règne de l'empereur Napoléon depuis la première campagne d'Italie en 1796 jusqu'à son abdication en 1815.* Paris, 1828.

Les coins de ces médailles sont conservés à la Monnaie.

NOTICES

SUR

LES ANCIENS 13^e RÉGIMENTS DE CHASSEURS

Dans le *Carnet* du 31 décembre 1899, M. L. Hennet a donné les origines du premier 13^e chasseurs, ex-Légion des Américains et du Midi, celles du 13^e *bis*, issu du corps précédent, et la suppression de ces deux régiments pour constituer définitivement, par leur fusion, le 11 avril 1795, le 13^e régiment de chasseurs, licencié en 1815

Comme suite à cette communication, il a paru intéressant à un de nos collègues, le capitaine Descaves du 13^e chasseurs, de nous faire connaître ce que pouvaient être ces deux corps de volontaires formés pendant la période si troublée de 1792 à 1793 par les notices suivantes, extraits d'un historique du corps en préparation dont il est l'auteur.

Les deux premières notices sont les états du premier cadre d'officiers des 13^e et 13^e *bis* chasseurs avec leurs origines militaires, seuls documents authentiques pouvant nous renseigner exactement sur la valeur de ces régiments. Ils nous montrent que la plus grande partie des officiers avaient longtemps servi dans les anciens régiments. Presque tous ont disparu pendant les campagnes du premier empire et, au licenciement, en 1815, le régiment ne comptait plus qu'un seul de ces vétérans de la première formation.

Par suite de circonstances diverses, le n^o 13 fut pendant quelques mois porté, en 1793, par plusieurs régiments de chasseurs de nouvelle création ; les renseignements concernant cet incident de l'histoire du 13^e chasseurs sont réunis dans la notice III.

Enfin, la notice IV suit le nouveau 13^e chasseurs formé le 11 avril 1795 pendant ses premières années et montre que le corps se ressentit longtemps de ses origines et que la transformation en un corps d'élite des éléments si disparates qui entrèrent dans sa composition ne s'obtint qu'après ses premières campagnes, grâce à l'intrépidité et à l'énergie de son commandant, le chef de brigade Bouquet, dont le portrait est joint à cette notice.

I.

Les premiers officiers du 13^e chasseurs (1792).

Le premier régiment de chasseurs ayant porté le n^o 13 a été formé avec la Légion des Américains et du Midi créée par décret du 8 septembre 1792 et commandée par le chevalier de Saint-Georges.

Les matricules de la Légion commencent le 15 septembre suivant.

Le premier document authentique est un état d'officiers établi à la date du 1^{er} octobre et signé de Saint-Georges.

Nous le reproduisons textuellement.

Légion franche de cavalerie des Américains et du Midy.*Formation du régiment d'hussards américains et du Midy, d'après le décret du 7 septembre 1792.***Citoyens**

Saint-Georges, colonel, en 1761, dans les gendarmes de la Garde¹ et 2 ans dans la garde nationale de Lille².

Lieutenants-colonels.

Lalanne, Jean-Baptiste, 18 ans dans les dragons à Saint-Domingue. Capitaine dans la garde nationale³.

Pierre Col, gendarme en 1775, réformé en 1788. Volontaire depuis la Révolution⁴.

François-Joseph de la Roche Champreux, cheveu-léger en 1758, a fait les dernières campagnes. Volontaire dans la garde nationale depuis la Révolution⁵.

1. Copie *textuelle* de l'État, la matricule ne parle pas de ces services qui n'ont pu être vérifiés. Les notices sur Saint-Georges ne mentionnent pas toutefois son passage aux gendarmes de la Garde.

2. Le décret de formation du corps prescrivait que nul citoyen ne pouvait en faire partie s'il ne justifiait avoir fait personnellement son service dans la Garde nationale.

3. Ne resta pas à la légion.

4. Ne conserva pas ce grade et reçut une compagnie comme capitaine, mais n'accepta pas sa nomination.

5. Retraité en août 1793.

Prevost, par congé à Lille ².

Guy-Nicolas Verbecq, dans Montmorency-Dragons 3 ans. Volontaire depuis la Révolution dans le bataillon de la Halle au Bled ³.

Sous-lieutenants.

Jean Auger, dans Colonel-Général de 1785 à 1791 et volontaire dans la garde nationale jusqu'à ce jour ³.

Jean-Baptiste Laurin, dans le régiment d'Aginois 4 ans et volontaire dans la garde nationale depuis la Révolution ⁴.

Jean-Baptiste Roberjot, dans le régiment d'Enghien et capitaine dans la garde nationale du département de Saône-et-Loire jusqu'en janvier dernier ⁵.

Je, soussigné, colonel des hussards Américains et du Midy, certifie le présent état véritable.

Paris le 1^{er} octobre de l'an premier de l'Égalité.

SAINT-GEORGES.

Les matricules nous donnent ensuite les noms des officiers nommés à la Légion pendant le mois d'octobre 1793 et qui en complètent le cadre.

Lieutenant-colonel.

Alexandre Dumas, dans les Dragons de la Reine depuis le 1^{er} juin 1786 ⁶.

Capitaines.

Bazouga Isaac (de Malimbe, Guinée), dans le 79^e d'infanterie depuis le 10 décembre 1792. Volontaire dans la garde nationale, dans les chasseurs des Barrières et les canonniers de l'Arsenal de Paris ⁷.

1. Fut remis sous-lieutenant, lieutenant au régiment le 21 février 1793, adjoint aux états-majors, date non retrouvée.

2. Lieutenant au régiment le 21 février 1793, capitaine aide de camp le 11 avril 1795.

3. Non compris dans la réorganisation du 4 novembre 1793.

4. Cesse d'être employé au nouveau 13^e chasseurs le 11 avril 1795.

5. *Idem.*

6. Aux renseignements donnés par le numéro de décembre 1899 du *Carnet*, nous ajouterons qu'Alexandre Dumas prit ce nom parce que son père s'opposait à son engagement. Il fut nommé brigadier le 16 juin 1792, puis maréchal des logis, pour avoir avec quatre dragons fait prisonniers douze chasseurs tyroliens. Saint-Georges, l'ayant connu dans les salles d'armes qu'ils fréquentaient ensemble avant 1786, demanda une place de sous-lieutenant pour lui dans sa légion. Boyer, qui commandait les hussards de la Liberté et de l'Égalité, lui offrit une place de lieutenant, mais Saint-Georges le fit nommer son lieutenant-colonel.

7. Parti avec la compagnie américaine, cesse d'être employé le 11 avril 1795.

Hellob, Louis, du Cap français (Saint-Domingue).
la Révolution ¹.

Louis Ferrand, de Gorée, volontaire depuis la Révol

Lieutenants.

Pouchin, Michel, sur mer 7 ans, volontaire et capita
corps des carabiniers 8 ans. Volontaire depuis la F
De Lavit, Jean, dans la milice de Saint-Domingue e
garde nationale à cheval de Paris depuis 1789 ⁴.

Servan, dans la gendarmerie de Monsieur en 1786, j
du corps ⁵.

Bamby Boueingy, *dit* Narcisse, volontaire depuis la
Georges Mitsent, du Cap français, dans Marine-In
puis dans Dauphin-Dragons. Volontaire depuis la

Sous-lieutenants.

Mutel, Charles ¹, soldat en 1782 dans Touraine-Inf
formé en 1784. Volontaire depuis la Révolution ⁸.

Louis Coupé ¹, dans les dragons de Saint-Domingue
la Révolution dans les dragons de la République.

Gaybler ⁹
Dantigny François ¹⁰
Maraud François ¹¹
Jean Joubert ¹²
Leblanc ⁵
Étienne ⁵
Maëstrick ⁵
Hello ¹³
Bienfait ⁵
Coubré ⁵

Pas de services :
Volontaires dep

1. Parti avec la 1^{re} compagnie américaine, cesse d'être employé
2. Parti avec la compagnie américaine, capitaine au 13^e chass
démisionnaire le 20 avril 1796.
3. Capitaine au régiment le 6 août 1793, démissionnaire le 1^{er}
4. Lieutenant au régiment le 21 février 1793, capitaine le 24 ju
employé le 11 avril 1795.
5. N'a pas accepté sa nomination.
6. Lieutenant le 21 février 1793, parti avec la 1^{re} compagnie
au 13^e *bis*, cesse d'être employé le 11 avril 1795.
7. Lieutenant le 21 février 1793, parti avec la 1^{re} compagnie an
employé le 11 avril 1795.
8. Lieutenant au régiment le 1^{er} juillet 1793, capitaine le
13^e chasseurs le 11 avril 1795, commandant la place d'Axel le 9
9. Lieutenant au régiment le 1^{er} juillet 1793, disparu le 11 avr
10. Lieutenant au régiment le 6 août 1793, adjoint aux adjudar
1794.
11. Lieutenant au régiment le 6 août 1793, disparu le 11 avril
12. Lieutenant au régiment le 6 août 1793, au 13^e le 11 avril 179
1795, réformé le 8 janvier 1796.
13. Cesse d'être employé le 11 avril 1795.

En résumé : sur 40 officiers, 13 n'ont pas de services antérieurs à la Révolution.

Sur ces 40 officiers de la première formation, 7, dont cinq ayant servi avant 1789, ont été classés au 13^e chasseurs formé le 11 avril 1795.

Les 7 officiers ont eu les destinations suivantes : 2 ont changé d'arme ; 2 retraités ; 1 réformé ; 2 démissions.

Et ces disparitions se sont produites : 1 en 1795, changement d'arme ; 3 en 1796, 1 changement d'arme, 1 réforme, 1 démission ; 1 en 1797, démission ; 2 en 1801, retraites.

II.

Les ofâciers du 13^e bis (1794).

Le régiment a laissé un état nominatif de ses officiers établi à Arras par le conseil d'administration le 24 août 1794, c'est-à-dire cinq mois après sa formation¹. Il comprend 55 officiers : 1 chef de brigade, 2 lieutenants-colonels, 1 chef d'escadron, 1 capitaine quartier-maître trésorier, 13 capitaines, 11 lieutenants et 13 sous-lieutenants. Sur ce nombre, 24 avaient servi dans les anciens régiments, 13 dans divers corps et dans la Garde nationale depuis 1789 et 18 n'ont pas d'indication sur leurs services antérieurs.

1. — ONT SERVI DANS LES ANCIENS RÉGIMENTS.

Chef de brigade.

Charles-Alexandre-Benjamin Bouquet, 33 ans, a servi 3 ans dans le 79^e régiment d'infanterie cy-devant Boulonnay ; une lacune de 6 ans et depuis le 14 juillet 1789 sans lacune dans la garde nationale parisienne et de Luçon, et dans le 15^e dragons²,

Lieutenant-colonel.

Isaac Bazouga, 30 ans, a servi 10 ans et 6 mois, depuis le 4 décembre 1782, dans le 79^e régiment d'infanterie, les chasseurs des barrières de Paris et les canonniers de l'Arsenal (n'a pu produire à l'appui de ses services que sa nomination au grade de chef d'escadrons)³.

1. Voir le numéro du *Carnet* de décembre 1899.

2. Chef de brigade du 13^e chasseurs formé le 11 avril 1795, réformé le 21 janvier 1803.

3. Cesse d'être employé à la formation du 13^e chasseurs le 11 avril 1795.

Capitaine quartier-maître tr.

Louis-Guillaume Deronzières, 44 ans, sert depuis 30 mai
La Rochefoucauld-Dragons, la cavalerie nationale par
29^e division de gendarmerie et la Légion du Nord. Capit
tier-maître trésorier dans les chasseurs à cheval de la
Nord, le 28 juillet 1792¹.

Capitaines.

Monniot (Jean), 42 ans, dans Artois-Dragons 18 à 3, dans
du Nord depuis 1790, un an de lacune du 28, avril 17
1789².

Antoine-Claude Munié, 27 ans, 5 ans au 57^e d'infanterie,
Bourbon, et au cy-devant Roi-Dragons, 2 ans de lacune
11^e bataillon de Paris³.

Etienne Lejeune, 60 ans, à la Légion cy-devant Royale et au
Mestre-de-camp-Dragons, une lacune, puis tirailleur d
dans la Légion du Nord, 36 ans 2 mois de service avec la
Pierre Fayolle, 31 ans, 9 ans sans lacune au 2^e chasseurs à c
la garde du roi et dans la Légion du Nord⁴.

Jean-Joseph Pierre *dit* Gazembert, 33 ans, 17 ans sans
29^e d'infanterie cy-devant Dauphin⁵.

Lieutenants.

Georges Mitsent, 36 ans, 14 ans sans lacune dans cy-dev
Infanterie, dragons cy-devant Dauphin, hussards américa

Louis-Joseph Berlemont, 63 ans, 35 ans de service avec deu
dont une d'un an et une de six mois ; a servi aux vol
Flandre, au cy-devant Royal-Cavalerie, aux cheveu-légers
Royal-Guyenne et dans la Légion du Nord⁶.

Louis Lauguet, 44 ans, 18 ans sans lacune dans la Légion
Royale, Penthievre-Dragons, 3^e régiment de cheveu-lég
vant Berchiny, et la Légion du Nord³.

1. Au 13^e chasseurs le 11 avril 1795, rang de chef d'escadrons le 15
traité le 18 septembre 1804.

2. Au 13^e chasseurs le 11 avril 1795, capitaine aux dragons de la Gar
19 août 1806.

3. Cesse d'être employé à la formation du 13^e chasseurs le 11 avril 179

4. Au 13^e chasseurs le 11 avril 1795, démissionnaire le 8 septembre 17

5. Au 13^e chasseurs le 11 avril 1795, tué à Cassano le 27 avril 1799.

6. Au 13^e chasseurs le 11 avril 1795, capitaine le 22 octobre 1796, réfo
1797.

Jean-Baptiste Poulle, 27 ans, 8 ans sans lacune dans le 3^e régiment de chasseurs à cheval, dans la cy-devant garde du roi et dans la Légion du Nord ¹.

Pierre Mittel, 26 ans, 10 ans sans lacune dans le régiment cy-devant Dauphin et la Légion du Nord ².

Sous-lieutenants.

Brutus Gougé, 28 ans, 12 ans sans lacune dans Chartres-Dragons et 8^e hussards ³.

Élie-Pierre Lescure Montrembland, 30 ans, 7 ans de service avec une lacune de 6 mois dans le cy-devant Foix-Infanterie et au 10^e bataillon du Bec-d'Ambez ⁴.

Martin Biner, 25 ans, 9 ans sans lacune dans le 3^e régiment cy-devant Esterhazy-Hussards et dans la Légion du Nord ⁵.

Jean-Baptiste-Simon Aymen, 14 ans sans lacune dans le 56^e d'infanterie, le 13^e d'infanterie et le 1^{er} bataillon de la Légion des Francs ⁶.

François-Marie Dupuy, 27 ans, 10 ans de service sans lacune au 29^e d'infanterie et dans la cavalerie nationale ⁷.

Thiébaud Heilmann, 35 ans, 16 ans de service avec une lacune de 10 mois dans cy-devant Esterhazy-Hussards, le 6^e régiment de cavalerie et la Légion du Nord ⁸.

Pierre-Clément Mereueil, 35 ans, 10 ans de service comme sous-officier avec 6 ans de lacune dans les corps ci-après : les colonies, 10^e d'infanterie, garde nationale de Champigny, bataillon d'Indre-et-Loire, chasseurs francs de Clamendeau ⁹.

Antoine Montpellier, 25 ans, 9 ans et 4 mois sans lacune dans Soissonnais-Infanterie, cy-devant garde du roi, 10^e dragons et Légion du Nord ⁹.

1. Au 13^e chasseurs le 11 avril 1795, capitaine le 30 juin 1799, capitaine de gendarmerie le 8 mars 1811.

2. Au 13^e chasseurs le 11 avril 1795, adjudant du général Lanoue le 21 octobre 1795.

3. Cesse d'être employé à la formation du 13^e chasseurs le 11 avril 1795.

4. Au 13^e chasseurs le 11 avril 1795, démissionnaire, date non retrouvée.

5. Au 13^e chasseurs le 11 avril 1795, lieutenant le 21 avril 1803, capitaine le 9 mars 1804, tué le 29 décembre 1806, à Gross-Zabiele.

6. Lieutenant au 13^e chasseurs le 11 avril 1795, capitaine le 30 octobre 1795, démissionnaire le 30 avril 1796.

7. Au 13^e chasseurs le 11 avril 1795, démissionnaire le 8 septembre 1797.

8. Au 13^e chasseurs le 11 avril 1795, lieutenant le 21 avril 1803, décédé à Bruxelles le 17 avril 1804.

9. Au 13^e chasseurs le 11 avril 1795, lieutenant le 9 mars 1804, capitaine le 3 juin 1809, capitaine à la réorganisation du 1^{er} août 1814, retraité au licenciement le 21 novembre 1815.

NOTICES SUR LES ANCIENS 13^{es} RÉGIMENTS DE CHASSE

Henry Burnotte, 37 ans, 14 ans avec 6 mois de lacune de services cy-devant Comtois et cy-devant Chamboran et la Nord ¹.

Jean Collade, 26 ans, 6 ans sans lacune dans Rouergue-I la Légion du Nord ¹.

Jean-Augustin Daguin, 47 ans, 30 ans et 9 mois de service dans cy-devant Chartres-Infanterie, Royal-Étranger merie ¹.

II. — AU SERVICE DEPUIS 1789.

Lieutenant-colonel . Aurélius Egron ¹.

Capitaines Louis Hellob ¹, Louis Ferrand ².

Lieutenants. Lescure ¹, Jean Pierre ¹, Léopold Cou toine Clerc ³.

Sous-lieutenants . . . Nicolas Bridier ¹, François Billard ⁴, Lamy Billé ¹, François Bauga ¹, Rem François Coupé ¹.

III. — SANS INDICATION DE SERVICE.

Chef d'escadrons . . Popowitz ¹.

Capitaines Horwarth ¹, Pallier ¹, Alsembas ¹, Lou Jean-Baptiste Callier ¹, Jean-Baptiste Bamby Bouengy dit Narcisse ¹.

Lieutenants. Louis Buchet ¹, Louis Sechert ¹,

Sous-lieutenants . . Pierre Roblin ¹, Louis-Claude Decenesis Lagoyer ¹, André ¹, Abel Lapaix ³, vière ¹, Charles Soubise ¹, Faget Alexandre Delavigne ¹.

Le 13^e bis chasseurs eut 21 officiers classés au 13^e ch le 11 avril 1795; 15 avaient servi avant 1789.

Au licenciement en 1815 :

1 est au corps, 2 ont été tués, 1 est décédé, 3 ont été 3 ont été réformés, 8 ont démissionné, 3 ont changé d'

1. Cesse d'être employé à la formation du 13^e chasseurs le 11 avril 1795.
 2. Au 13^e chasseurs le 11 avril 1795, démissionnaire le 20 avril 1796.
 3. Au 13^e chasseurs le 11 avril 1795, réformé le 11 mai 1797.
 4. Au 13^e chasseurs le 11 avril 1795, congé absolu le 24 novembre 1797.
 5. Au 13^e chasseurs le 11 avril 1795, démissionnaire le 26 avril 1799.
 6. Au 13^e chasseurs le 11 avril 1795, démissionnaire le 5 mars 1796.
 7. Au 13^e chasseurs le 11 avril 1795, démissionnaire le 8 septembre 1797.
 8. Au 13^e chasseurs le 11 avril 1795, lieutenant le 30 juin 1799, capitaine le 11 avril 1807, retraité le 1^{er} décembre 1810.

Les disparitions se sont produites les années suivantes :

1 en 1795, changement d'arme ; 5 en 1796, 2 retraites, 3 démissions ; 5 en 1797, 2 réformes, 3 démissions ; 2 en 1799, 1 tué, 1 démission ; 1 en 1803, 1 réforme ; 2 en 1804, 1 retraite, 1 décès ; 2 en 1806, 1 tué, 1 changement d'arme ; 1 en 1810, retraite ; 1 en 1811, changement d'arme ; 1 en 1815, licencié.

III.

Corps autres que la Légion des Américains qui ont porté le titre de 13^e chasseurs en 1793.

En même temps que la Légion des Américains et du Midi devenait le 13^e régiment de chasseurs¹, d'autres corps de cavalerie légère transformés en régiments de chasseurs portaient également ce numéro qui continuait la suite des régiments de chasseurs de la monarchie et donnait ainsi le premier rang d'ancienneté des corps de cette arme nouvellement créés.

Un décret de la Convention le donnait à des compagnies formées en régiment et un autre corps le prenait de lui-même.

1^o Dans les premiers jours de mars 1793, les compagnies des Hussards de la Mort² et des Hussards de l'Égalité³ remettaient à la Convention une pétition pour que ces corps fussent réunis en un régiment de chasseurs à cheval.

La Convention donnait son approbation et le 5 mars formait un 13^e régiment de chasseurs avec ces compagnies réunies aux Hussards de la Légion du Midi devenue Légion des Alpes⁴ et à la cavalerie de la légion Rosenthal⁵.

Décret de la Convention du 5 mars 1793.

La Convention nationale, après avoir entendu son comité de la guerre sur les pétitions des soldats et officiers composant les compagnies franches dites hussards de la Mort et de l'Égalité, qui ont été

1. Voir *Carnet* du 31 décembre 1899.

2. Levées le 28 août 1792 par Dumouriez dans le Nord.

3. Levées le 6 octobre 1792 par Kellermann à Nancy.

4. Levée par Montesquiou.

5. Levée à Paris le 24 septembre 1792 sous le nom de compagnie franche de la Liberté.

levées en vertu du décret du 12 juin dernier par les
mann et Dumouriez, décrète ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — Les compagnies franches dit
Mort et de l'Égalité seront réunies et incorporées au
Légion de l'armée du Midi dite maintenant Légion d

ART. 2. — Les cent et tant de chasseurs à cheval
Rosenthal y seront aussi réunis et incorporés. Ces
corps formeront le 15^e régiment de chasseurs à cheva

ART. 3. — Le ministre de la guerre fera organiser
six escadrons de ce 13^e régiment de chasseurs de la
par les décrets des 21, 23, 24 et 25 février dernier su

ART. 4. — Avant la réunion de ces différents corps
guerre fera apurer leur compte particulier afin de sé
bilité de leurs conseils d'administration respectifs.

ART. 5. — Le ministre de la guerre est autorisé
fonds destinés aux dépenses de la guerre toutes les sc
pour le complément des chevaux, l'équipement, l'arr
nisation de ces corps. (*Archives administratives de la*

Ces divers corps reçurent l'ordre de se ren
bleau.

Ils y arrivèrent : les Hussards de l'armée des A
les hussards de la Mort le 11, et les hussards
16 avril.

Six escadrons furent formés : trois avec les hus
deux avec les hussards de l'Égalité et un avec le
Mort, non compris 150 hussards de l'Égalité à
gique.

En raison de difficultés qui s'élevèrent sur le
ment porté déjà par la légion des Américains et c
tre lui donna le numéro 14.

La cavalerie de la Légion Rosenthal forma
(Extrait d'un rapport au ministre Bouchotte du 2

2^o La cavalerie de la Légion du Centre¹ trans
1793 en un régiment de chasseurs à cheval ne re
de numéro; elle porta le n^o 13 et ne le quitta que
prendre le n^o 20, numéro qui lui est resté.

1. A son origine, légion de Luckner, levée le 31 mai 1792 à 18
rie réunies en deux bataillons et 8 compagnies de cavalerie réun

*Procès-verbal de la formation de la cy-devant Légion du Centre
en un régiment de chasseurs à cheval.*

L'an 1793, de la République française une et indivisible, le 6 juin, nous, Charles-François Desbureaux, adjudant général de l'armée des Ardennes, employé à la 2^e division, assisté des citoyens Poulet et Gaurion, adjoints à l'état-major de ladite division, nous nous sommes rendus dans la ville de Verdun pour, en exécution de l'arrêté des représentants du peuple français Hentz et Massieu, commissaires de la Convention nationale près ladite armée des Ardennes, procéder à la formation et organisation de la cy-devant Légion du Centre à cheval en un régiment de chasseurs à cheval conformément aux articles 2 et 8 dudit arrêté.

Nous nous sommes transportés au quartier dit Saint-Nicolas à Verdun, accompagné du citoyen Dupuch, général de brigade, commandant cette place et où, étant en présence des citoyens Genet et Boncourt, commissaires ordonnateurs des guerres employés à l'armée des Ardennes, avons fait assembler extraordinairement le Conseil d'administration de ladite Légion à l'effet de lui communiquer les ordres dont nous sommes chargés et lui notifier au nom de la loi que, à dater de ce jour, ladite Légion du Centre à cheval serait formée en un régiment de chasseurs à cheval, et portera le numéro de l'ordre de sa formation qui lui sera envoyé par le Conseil exécutif. (*Archives administratives de la guerre.*)

Le 8 juillet suivant, le conseil exécutif présenta au ministre un rapport demandant de comprendre la cavalerie de la Légion du Centre dans les régiments de chasseurs à cheval en lui donnant le n^o 20. Le ministre donna son approbation et le nouveau régiment reçut l'ordre de prendre ce numéro par lettre du 17 août 1793 de l'adjoint au ministre Prosper Sigeas¹.

La cavalerie de la Légion n'avait pas attendu la décision du ministre pour prendre un numéro ; se basant sur la date de création de la Légion, elle avait pris le n^o 13. Une situation du 16 juin 1793 porte en tête : Situation des officiers du 13^e régiment de chasseurs à cheval, cy-devant Légion du Centre.

A la réception de l'ordre du 8 juillet, le nouveau régiment de-

1. Le même rapport demandait également de ranger les deux bataillons de la Légion du Centre sous les n^{os} 26 et 27 après le 25^e qui se trouve être le dernier parmi les bataillons d'infanterie légère. Ce fut adopté.

NOTICES SUR LES ANCIENS 13^{es} RÉGIMENTS DE CHASSEURS
manda à conserver le n° 13, il ne fut donnée aucune suite
réclamation.

Cependant, le document suivant témoigne qu'il n'oublia
n° 13 et peut-être avait-il encore quelque espoir qu'il
rendu.

*Armée
de
Sambre-et-Meuse.*

—
Division
de Marceau.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

—
UNE ET INDIVISIBLE.

20^e Régiment de Chasseurs à cheval.

Tableau de la formation du 20^e régiment de chasseurs à

Le 20^e régiment de chasseurs à cheval, à son origine
Lückner, ensuite Légion du Centre, levé le 31 mai 1792,
cette époque deux armes distinctes sous un même chef, a été
l'infanterie et formé en régiment de chasseurs à cheval e
décret de la Convention du 6 juin 1793 sous le n° 13, par q
missaires nommés par les représentants du peuple près l'
Ardenne, Hentz, Laporte.... Il a été forcé ensuite de prend
par ordre du ministre Bouchotte, daté du 8 juillet 1793, nu
porte encore malgré toutes les réclamations faites à plusieu
auprès du Pouvoir exécutif, même auprès de la Commission
nisation et du mouvement des armées de terre, le 8 vendém

Certifié par nous, membres composant le conseil d'admini
le présent tableau de la formation du 20^e régiment de chass
val par décret de la Convention nationale le 6 juin 1793 (v.
en présence du général de brigade de cavalerie Lerivint,
prendre des renseignements sur le nouveau corps.

Godesberg le 9 frimaire l'an 3 de la République fran
et indivisible.

BONNETERRE,

Chef de brigade.

GUINAUD, HOUELLE, DULETTE, PEQUIGNOT, |

1. 29 novembre 1794.

IV.

**Les premières années du 13^e chasseurs formé le 11 août 1795
(1795-1801).**

Formé le 11 avril 1795 à Arras à 6 escadrons de 2 compagnies présentant un effectif de 54 officiers et 1,352 hommes¹, provenant des 13^e et 13^{e bis} licenciés, le nouveau 13^e chasseurs était donné au chef de brigade Bouquet², ex-commandant du 13^{e bis} et désigné pour le service de l'intérieur.

Le général Legrand qui l'avait organisé avait demandé au général Moreau qu'il fit campagne :

Général, lui écrivait-il de Lille le 19 mai 1795, prévenu par le chef d'état-major que le 13^e régiment de chasseurs que je viens de former est destiné au service de l'intérieur, je m'empresse, Général, de solliciter de ta part le départ de ce corps pour l'armée active.

Sa discipline, sa force et sa bonne conduite promettent des succès.

Ne le privons donc pas de l'honneur de se distinguer, comme l'ont fait toutes les troupes de la République.

Je puis te faire passer mille hommes de ce régiment bien montés et aguerris et ce sera d'autant plus facile de l'employer à l'armée active que d'ailleurs il est arrivé de nombreux détachements pour le service de l'intérieur.

Je t'invite, Général, à vouloir bien l'appeler vers toi.

J'ai écrit au représentant du peuple Richard à ce sujet, je désire que mes observations ne soient pas sans effet.

Salut et fraternité.

Le Général de division,

LEGRAND.

1. 1,315 hommes d'après le relevé fait sur les matricules.

2. Charles-Alexandre-Benjamin Bouquet, né le 20 octobre 1762, à Chantonnay (Vendée), de Pierre Bouquet, docteur en médecine, et de Marie-Louise-Florence Clemenceau ; a servi au 79^e d'infanterie ex-Boulonnais du 14 avril 1781 au 20 avril 1784 ; soldat et caporal dans la Garde nationale du 14 juillet 1789 au 5 septembre 1791 ; lieutenant-colonel du 1^{er} bataillon de la Vendée du 5 décembre 1791 au 8 mars 1793 ; lieutenant-colonel du 19^e dragons du 8 mars 1793 au 19 mai 1794 ; chef de brigade au 13^{e bis} chasseurs à cheval du 19 mai 1794 au 11 avril 1795 ; passé avec le même grade au 13^e régiment de chasseurs le 11 avril 1795 ; réformé le 21 février 1803.

Campagnes. — 1792, en Champagne et dans le Nord ; 1793, à l'armée des côtes de l'Ouest ; ans II, III, IV, à l'armée du Nord ; ans V, VI, armées de Sambre-et-Meuse et d'Allemagne ; ans VII, VIII, IX, à l'armée d'Italie.

A eu un cheval tué sous lui le 5 avril 1799 à la bataille de Vérone, deux chevaux tués sous lui à la bataille de Bassignano, près Valence, le 12 juin 1799.

Malgré cette pressante demande, le régiment resta à dans les divisions militaires des généraux Leclerc et Via

Le 1^{er} août, il a trois escadrons à Arras, des compagnies à Saint-Pol, Hesdin, Cambrai, Bapaume, un escadron à Rouen.

Le dépôt à Valenciennes a 174 hommes dont 114 à cheval et 67 chevaux dont 37 de dressage.

En novembre, le régiment est à Lille avec un escadron et une compagnie à Saint-Omer, une à Bruxelles ; en décembre aussi d'autres détachements à Gand et à Péronne.

Lorsque, le 20 avril 1796, il fut ramené à quatre escadrons comme tous les régiments de cavalerie légère, en exécution des arrêtés du Directoire exécutif des 8 et 19 janvier 1796, cette réorganisation sur les contrôles au dépôt, n'ayant pu être réunie en raison des nombreuses garnisons qu'il occupait

Cette réorganisation faite par le général de brigade Kellermann et le commissaire des guerres de Valenciennes¹ le met à disposition de 36 officiers, 904 hommes et 899 chevaux ; 2 capitaines, 2 sous-lieutenants étaient classés à la suite ainsi qu'une compagnie auxiliaire de 50 hommes.

En octobre 1796, le 13^e chasseurs est à Gand et à Louvain le 20 janvier 1797 à Gand, Bruges et Mons.

Quelques jours après, désigné pour l'armée de Sambre et Meuse, il prend le 19 février ses cantonnements à Bruxelles et Anvers. Son effectif est de 486 hommes et 486 chevaux, le dépôt lui envoie 110 hommes montés qui partent pour Valenciennes le 26 mars.

Il fait partie de la division Richepanse : 1^{er}, 3^e, et 13^e chasseurs, attachée à la droite de l'armée commandée par le général Lefebvre.

Le 17 avril, la division se rapproche de la Nette et se dirige sur Massenheim, en arrière de la division d'avant-garde. Elle passe le Rhin le lendemain à Neuwied et combat contre les troupes autrichiennes du général Werneck. Défait, elle se retire sur Wetzlar et Geissen ; Ney et Grenier la poursuivent

1. Nom illisible sur le document.

dant que Lefebvre avec la division Richepanse reçoit l'ordre de franchir la Lahn, de gagner Francfort à marches forcées et d'arrêter les Autrichiens sur le Mein.

Le 23 avril, la division Richepanse franchit la Nidda, charge la cavalerie qui en défend le passage, la rejette en désordre sur Francfort et entre dans la ville.

Dans ces deux engagements, le 13^e chasseurs perdit le 18 un brigadier et un chasseur tués, un maréchal des logis et un chasseur blessés, et le 23 un chasseur tué, deux brigadiers mortellement blessés, le sous-lieutenant Heilmann et un chasseur blessés.

La nouvelle des préliminaires de Leoben arrêta les opérations ; l'armée prit ses cantonnements dans la vallée de la Nidda à Bornheim, Rudelheim et Niederstatt. Le 23 mai, le 13^e chasseurs est à Dillisburg.

Le dépôt quitta Valenciennes le 18 août pour venir à Mons à l'effectif de 158 hommes et 141 chevaux ; un petit dépôt fut formé à Sarrelibre.

Le 1^{er} janvier 1798, le régiment cantonne près de Mayence et de février à mai aux environs de Wiesbaden, de mai à juillet près de Hombach.

Le 22 juillet, il est attaché à la 5^e division, général Châteauneuf-Randon ; deux escadrons sont à Mayence, les deux autres à Oppenheim et Niederuhm et, à partir du 7 août, à Oterburg, Obermuschl et Vinweiler.

Le 25 août, le régiment est réuni à Mayence.

Les deux extraits suivants d'ordres d'inspection du régiment, du 2 septembre 1796 et du 13 avril 1798, nous donnent des aperçus intéressants sur l'aspect général, l'habillement et les besoins du corps qui se ressentait vivement du peu de cohésion des divers éléments qui avaient concouru à sa formation.

Inspection du 2 septembre 1796 du général Dupont Chaumont. — L'instruction du corps est presque nulle parce qu'il a toujours été dispersé, la tenue médiocre, l'habillement mal tenu, l'armement mauvais. Il faut que le régiment soit concentré et que le chef de corps s'attache à perfectionner l'instruction de ses officiers et de la troupe. Ce régiment formé de deux corps qui n'ont pu être réunis depuis leur forma-

tion occupe en ce moment douze ou quinze garnisons. On ne peut juger de l'esprit de ce corps. L'Inspecteur ne l'a pas trouvé mauvais dans les divers détachements qu'il a vus. La plupart des hommes n'ont jamais monté à cheval que pour le service d'ordonnance dans les endroits où le corps est dispersé depuis longtemps.

Il existait au magasin, le 23 août 1795, 1,837 mètres de drap vert et 73 mètres de drap écarlate, 198 mètres de drap blanc consommés depuis. Il est dû du drap pour 775 culottes hongroises, 151 surtouts, 474 bonnets de police, 257 gilets blancs, 498 pantalons d'écurie, plus la toile et le cadis pour la doublure de ces effets.

Inspection du 13 avril 1798 du général Harville. — Le général a été très mécontent de la tenue des sous-officiers et chasseurs du 13^e régiment, la tenue des armes est encore plus mauvaise que celle de l'habillement et de l'équipement.

Il ordonne la revue générale des armes sous quatre jours et d'ici au 30 une revue générale de l'habillement, équipement, harnachement.

Le chef de corps fera disparaître sur-le-champ tout ce qui n'est pas strictement uniforme. Les fourriers n'étant plus considérés comme sous-officiers mais justement comme premiers brigadiers, ils doivent en outre des galons de fourrier porter ceux de brigadiers.

La sellerie qui est dans le plus mauvais état sera réparée sous quatre décades.

Les ceintures, sabretaches et broderies sur les dolmans autres que celles du strict uniforme disparaîtront sur-le-champ.

Les dolmans de quelques sous-officiers qui sont d'un autre modèle que celui affecté aux chasseurs seront remis dans le délai d'une décade au modèle de caraco. Et cela aux frais de ceux qui ont fait faire ou autorisé une confection qui n'est pas uniforme et d'un très mauvais exemple dans des hommes qui doivent toujours à leurs subordonnés celui de la tenue.

Les chevaux seront tous marqués d'une manière apparente sur la fesse montoir au numéro du régiment dans le délai d'une décade.

La hauteur des boutons qui joignent la bandouillère au porte-giberne sera de suite régularisée.

Le mélange des bandouillères et des porte-gibernes noir et blanc nuisent infiniment à l'ensemble de la tenue. Le chef de corps en fera une refonte générale de manière que chaque compagnie ou escadron fût en blanc ou en noir. Les commandants de compagnie tireront à cet effet l'un ou l'autre objet au sort afin qu'il règne dans chacune la plus grande uniformité en cette partie.

Les plaques de cuivre du poitrail et du front seront marquées au numéro du régiment, la petite du frontail du côté montoir le sera de suite à celui de la compagnie.

Situation générale de l'habillement :

948 dolmans dont 377 à remplacer ; 948 gilets de drap dont 377 à remplacer ; 948 culottes à la hongroise à remplacer ; 948 surtouts dont 475 à remplacer ; 948 gilets d'écurie dont 377 à remplacer ; 948 manteaux dont 159 à remplacer ; 948 pantalons d'écurie à remplacer ; 948 casques dont 316 à remplacer ; 948 bonnets de police dont 631 à remplacer ; 948 ceinturons, gibernes, porte-gibernes, porte-mousquetons dont 93 à remplacer ; 948 porte-manteaux dont 158 à remplacer ; 948 bottes à remplacer ; 767 selles complètes, brides, bridons, licol, couvertures de laine, schabraques.

État des draps, tricots, cadis, etc., nécessaires pour les réparations de l'habillement et de l'équipement :

Pour réparer 108 dolmans, il faut 41 mètres de drap vert, 313 mètres de ganse plate, 292 mètres de ganse carrée, 67 mètres de cadis blanc ; il faut du drap, du cadis blanc et des petits boutons pour la réparation de 250 gilets.

Pour la réparation de 216 surtouts, il faut 25 mètres de drap vert naturel, 20 douzaines de petits boutons, 13 mètres de drap orange et 19 mètres de tricot vert ; de la toile écrue pour la réparation de 356 gilets d'écurie ; 3 mètres de drap vert et 1^m,50 de drap orange pour la réparation de 171 bonnets de police ; du tricot vert et du galon de fil blanc pour la réparation de 215 porte-manteaux, du cuir noir, du cuir de Hongrie, de la peau de mouton et du drap vert pour le harnachement¹.

Par ordre du 13 octobre 1798, cinq régiments de cavalerie sont envoyés de Mayence à l'armée d'Italie.

Le 13^e chasseurs, compris dans ce mouvement, quitte Mayence le 23 octobre pour se rendre à Milan par Worms, Landau, Strasbourg, Bâle et le Grand-Saint-Bernard. L'abondance de neige lui fait changer son itinéraire le 20 novembre à Payern, et il atteint Milan le 12 décembre par Genève, Chambéry et le mont Cenis.

Parti à l'effectif de 627 hommes et 680 chevaux, il entre à Milan avec 621 hommes et 575 chevaux.

1. Il est à remarquer que le régiment, qui portait en 1796 la couleur distinctive écarlate, a en 1798 la couleur orange.

Nous n'avons pu retrouver la date exacte de ce changement ; la couleur orange fut conservée jusqu'au licenciement en 1815.

Le dépôt et le petit dépôt — 207 hommes et 200 chevaux viennent à Chambéry ; ils y sont le 28 janvier 1799.

Campagne de l'an VII.

A l'armée d'Italie¹, commandée par Schérer, le 13^e fait partie de la brigade de cavalerie Richepanse (9^e, 10^e, 11^e hussards, 2 compagnies d'artillerie légère) et de la division Montrichard.

Le 16 mars, Schérer prend l'offensive contre Kray, et ses opérations par l'enlèvement du camp de Pastreng, de Vérone, et le force à passer l'Adige.

Le général autrichien débouche en masse de Vérone et accule entre le bas Adige et la mer. Le 5 avril, après la bataille de Magnano, nous battons en retraite sur le Miricio. Le général Montrichard avait engagé l'action à 11 heures du matin et fut battu toute la journée.

Le 13^e chasseurs, engagé pour la première fois depuis le commencement des hostilités, énergiquement enlevé par sa brigade, avait abordé l'ennemi avec une rare intrépidité et avait fait subir de grosses pertes. Lui-même fut très éprouvé : le sous-lieutenant Deulin, 2 brigadiers et 7 chasseurs furent tués ; le lieutenant Monniot, le sous-lieutenant Dupuy, 2 sous-brigadiers et 2 chasseurs blessés. Le chef de brigade était le capitaine Lamortière, les lieutenants Monniot et Aymonier, et leurs chevaux tués sous eux pendant l'action.

Le 15 avril, l'armée reçoit une nouvelle organisation et une division d'avant-garde² ; le 13^e chasseurs est placé dans la brigade Quesnel, division Grenier³.

La retraite continue sur l'Oglio, puis sur l'Adda, Milan ; de Milan à Turin, Grenier escorte les convois et les troupes qui rentrent en France avec les dépôts par le mont Cenis.

1. Cinq divisions : Serrurier, Delmas puis Victor, Grenier, Montrichard. Moreau prend le commandement le 26 avril sur l'Adda.

2. Serrurier, Victor, Grenier.

3. Brigade Quesnel : 27^e légère (2 bat.), 24^e de ligne (2 bat.), 13^e chasseurs. Brigade Kister : 33^e et 84^e de ligne (4 bat.), 24^e chasseurs.

Les Russes ont rejoint les Autrichiens sur l'Adda et nous poursuivent.

Moreau s'établit entre Casal et Alexandrie et reste pendant quelque temps dans ses positions en combattant; il refoule à Bassignano les Russes qui ont franchi le Pô. Mais le pays s'insurge, les communications avec la France deviennent peu sûres, il se retire sur la rivière de Gênes par Balestrino et le col du San Bernardo; le 7 juin, il est à Loano.

La cavalerie, devenue à charge dans un pays qui ne peut la nourrir, est envoyée sur le littoral; le 13^e chasseurs, qui ne compte plus que 282 chevaux, se rend à Savone, puis à Voltri le 13 juin.

Après la tentative faite sur Tortone pour secourir Macdonald en marche sur Modène et Parme avec l'armée de Naples, poursuivi par les Russes qui ont battu Macdonald sur la Trebbia, Moreau se retire sur Conegliano où il établit son quartier général le 27 juin.

Le même jour, Grenier prend le commandement des 7^e et 8^e divisions militaires, que le Directoire venait de réunir à l'armée d'Italie; il devait défendre la frontière avec les ressources des départements limitrophes complétées par des conscrits. Les 13^e et 24^e chasseurs sont placés sous ses ordres pour les rapprocher de leurs dépôts et les reconstituer.

Le dépôt du 13^e, après avoir été envoyé à Codogna, en Lombardie, revint en France; il est à Aix le 20 mai, à Tarascon en août et à Arles en octobre.

300 hommes montés en partent le 30 octobre pour le régiment, qui ne compte plus que 250 chevaux.

Campagne de l'an VIII.

Le régiment reconstitué fait partie de nouveau de l'armée d'Italie, commandé par Masséna.

Coupé en deux le 5 avril par Mélas, Masséna s'enferme dans Gênes pendant que Suchet poursuivi par Elnitz se replie sur la ligne du Var, qu'il atteint le 12 mai.

Le 13^e chasseurs et un détachement de gendarmerie forment la brigade Quesnel au corps de Suchet.

Le 13 mai, attaque de nos avant-postes ; le régiment mérite d'être mentionné en ces termes dans le rapport du général Suchet : « Nous avons perdu quelques chevaux du 13^e chasseurs, qui se bat aussi bien qu'il est discipliné. »

Après une attaque sur le pont du Var, l'arrivée de Bonaparte en Italie fait retirer les Autrichiens.

Ils sont poursuivis ; le 13^e chasseurs, à l'avant-garde, ne leur laisse pas de repos. Après le combat d'Acqui, le 13 juin, la nouvelle de la bataille de Marengo arrête les hostilités le 16. Le régiment avec les autres troupes est envoyé à Gênes, que nous occupons.

En décembre 1799, 150 hommes du 13^e chasseurs font partie de l'expédition de Sardaigne, qui fit naufrage sur les côtes de Corse et resta dans cette île.

De retour en France, en octobre 1800, ce détachement rejoint le dépôt à Tarascon.

Campagne de l'an IX.

Le 9 juillet 1800, l'armée d'Italie organisée en quatre corps est établie sur la ligne déterminée par la convention d'Alexandrie, à Brescia, Modène, Bologne, avec la réserve à Milan.

Le 13^e chasseurs fait partie du corps du centre, général Suchet, brigade de cavalerie Quesnel¹.

Le 23 septembre, Suchet a ses divisions en arrière de la Chiese et du Pô ; après s'être établi, pendant l'armistice de Pasdorf, à Reggio et Cremona, il occupe de nouveau ces positions le 4 décembre à la dénonciation de l'armistice.

Jusqu'au 16 décembre, il n'y eut que des escarmouches aux avant-postes ; la campagne commence le 19 par une reconnaissance générale sur Guidizzolo.

« Guidizzolo fut emporté et nos troupes pénétrèrent de deux milles au delà : il y eut plusieurs charges, nous fîmes soixante prisonniers. Le général en chef ayant ordonné que l'on reprît ses positions, le mouvement rétrograde s'exécuta.

1. Aile droite : Soult à Bologne ; centre : Suchet à Modène et Casalmaggiore ; aile gauche : Moncey à Brescia.

Centre : Divisions Gazan et Loison ; brigade Quesnel : 3^e, 13^e, 15^e chasseurs, 1 compagnie d'artillerie.

« Le 13^e de chasseurs, conduit par son chef de brigade Bouquet, officier distingué, entraîné par le succès de deux brillantes charges et ayant poursuivi l'ennemi jusqu'à Foresto, eut à résister à de plus grandes forces détachées du camp de la Volta. La mêlée fut complète.... le chef d'escadrons Guillaume ¹, avec le premier peloton, fut culbuté pêle-mêle dans un fossé avec un escadron ennemi.

« Le chef de brigade Bouquet ramena son corps en bon ordre ; la nuit l'empêcha de faire des prisonniers ; il sabra plus de soixante hommes et sa perte pendant toute la journée ne fut que de 27 chevaux et 25 blessés, mais aucun prisonnier ². »

Une autre relation manuscrite mentionne que « le 13^e chasseurs a reçu l'ennemi avec cette bravoure qui distingue cet excellent régiment et qui donne toujours à ses officiers de nouveaux droits à l'estime publique ³ ».

Le 20 décembre, attaque de la Volta ; les 25 et 26, passage du Mincio ; le 1^{er} janvier 1801, passage de l'Adige ; le 2, reconnaissance sur Paronna.

« Un bataillon de la 8^e légère avait fait replier tous les postes ennemis jusque sous le village, lorsqu'un escadron vint s'opposer à sa marche. Le chef d'escadron....., du 13^e, eut ordre de le recevoir à la tête du sien. Soutenu d'une compagnie de la 8^e légère, il chargea l'ennemi avec impétuosité, le renversa, lui enleva 40 hommes montés et 15 chasseurs d'un demi-bataillon d'Aspres, qui l'appuyait.

« Les citoyens Heilmann ⁴, Obriot ⁵ et Châalons ⁶, officiers du

1. Guillaume Étienne, chef d'escadron au 13^e le 21 décembre 1798, major au 2^e chasseurs le 7 janvier 1807.

2. Les citations sont extraites du *Journal historique du centre de l'armée* du 15 messidor an VIII jusqu'au 28 nivôse an IX, établi au quartier général et adressé au chef d'état-major général à Padoue le 15 pluviôse an 9 par le chef d'état-major du centre de l'armée, Préval (Archives historiques).

Le relevé des matricules ne donne pour cette journée que le sous-lieutenant Dehaix et 1 maréchal des logis blessés.

3. Archives historiques.

4. Heilmann (François), sous-lieutenant au 13^e bis et au 13^e à la formation du 11 avril 1795, lieutenant le 21 avril 1803, décédé à Bruxelles le 27 avril 1804.

5. Obriot, sous-lieutenant le 5 octobre 1796, lieutenant le 9 mars 1804, capitaine le 1^{er} février 1809, adjudant-major de place le 27 novembre 1812.

6. Châalons (Jean), sous-lieutenant le 7 décembre 1799, lieutenant le 20 juin 1804, réformé le 26 janvier 1808.

13^e, se sont distingués. Les citoyens Heurand, brigadier, trompette, du même corps, ont montré beaucoup de bravoure. Le premier s'est jeté seul dans la mêlée, a blessé plusieurs ennemis et s'est retiré lui-même blessé à la fin de l'action. Le second a fait prisonnier l'officier commandant l'escadron.

Dans la relation du combat, le chef de brigade dit : « que le citoyen Heilmann avait été pris et fut dégage par le citoyen Heurand, brigadier, qui s'élança presque seul au milieu des ennemis, en tua et blessa plusieurs et les força par sa bravoure éclatante à relâcher cet officier ».

Le 3 janvier, reddition de Vérone ; la poursuite des Autrichiens commence le 6 ; le lendemain, ils sont chassés de Montebelluna.

« Le 13^e chasseurs fit une charge vigoureuse qui eut de très heureux résultats, toujours guidé par son chef, le citoyen Auger¹, sous-lieutenant, déjà connu pour sa bravoure et son intelligence, en donna de nouvelles et plus nombreuses preuves. »

Le chef de brigade, dans le rapport de l'affaire, rend hommage à la conduite de cet officier : « Cette affaire, dans laquelle le citoyen Auger, qui s'était si bien comporté à Guidizzolo, se distingue par sa bravoure et sa fermeté, est sans doute la plus glorieuse que le régiment a rendue le plus de services. Plusieurs officiers ont été tués ; mais le citoyen Auger, qui engagea la charge et chargeant le premier dans la ville, mérite plus que tous d'être cité pour sa grande bravoure et une intelligence remarquable. »

« Cet officier mériterait une récompense, s'il en était possible, plus précieuse que celle de servir son pays avec désintéressement. »

Le 8, marche sur Padoue ; le 11, passage de la Brenta. Le général Suchet se disposait à passer la Piave, lorsque les hostilités cessèrent.

L'armée prit des cantonnements dans la province de Trévise.

Le 19 janvier 1801, le 13^e chasseurs est détaché du Centre, et passe sous les ordres du général de Frégeville.

1. Auger Christophe, sous-lieutenant le 31 décembre 1796, lieutenant le 1^{er} janvier 1803, capitaine le 8 mars 1804, chef d'escadrons dans la Garde du roi le 1^{er} octobre 1806.

Le chef d'état-major Prével relate dans son manuscrit que « le lieutenant-général regretta si vivement la perte de ce corps estimable qu'il lui offrit, quoiqu'il ne fût plus sous ses ordres, de subvenir encore à ses loisirs pour donner au chef une marque bien authentique de son estime ».

En mars, le régiment prend de nouveaux cantonnements dans la vallée supérieure du Pô ; en août, il est envoyé à Lons-le-Saunier, où il arrive le 12 septembre. Il y sera réorganisé sur le pied de paix, en février 1802, par le général d'Hautpoul.

Le dépôt, venu d'Arles à Tarascon en novembre, quitta cette dernière ville le 4 décembre 1800 pour Turin. En janvier 1801, il est à Asti ; il rentre en France avec le régiment.

La campagne de l'an IX mettait fin aux premières armes du 13^e chasseurs ; il n'avait cessé de combattre depuis 1797.

Il avait perdu :

	OFFICIERS		TROUPE				
	Tués.	Blessés.	Tués.	Blessés.	Mortés aux hôpitaux.	Réformés.	Prisonniers non rentrés.
Campagne de 1797	»	1	5	3	»	»	»
— de l'an VII	5	7	19	15	9	13	6
— de l'an VIII. . . .	»	3	3	1	18	65	»
— de l'an IX	»	1	5	5	18	84	»
Expédition de Sardaigne.	»	»	»	2	»	»	»

Les trois dernières campagnes, pendant lesquelles le régiment avait constamment été engagé, en avaient fait un corps d'élite remarquable par sa discipline et son courage.

Son chef de brigade Bouquet donnait lui-même l'exemple en chargeant avec la plus grande intrépidité à la tête de ses chasseurs ; il eut trois chevaux tués sous lui pendant la campagne de l'an VII ; aussi officiers et soldats rivalisaient-ils de zèle et d'audace.

Sous l'énergique impulsion de ce vaillant chef, le 13^e chasseurs acquit cette réputation de bravoure qu'il sut toujours conserver et qui en fit un des meilleurs corps de la cavalerie légère.

Le colonel Bouquet quitta le service le 21 janvier 1803, forcé

par les infirmités de prendre une retraite prématurée dans sa Vendée et épousa en secondes noces Marie-Sophie Majou des Grois.

Il n'en eut pas d'enfants et mourut le 10 octobre 1804 à la maison de Châtaigner, à Sainte-Hermine (Vendée).

A son départ du 13^e chasseurs, le conseil d'administration remit l'attestation suivante ¹ :

Nous soussignés, membres du Conseil d'administration de chasseurs à cheval, certifions à qui il appartient citoyen Charles-Benjamin Bouquet, chef de brigade audit qu'il quitte pour se rendre dans ses foyers, y a toujours honneur et distinction, que sa valeur et son sang-froid au dangers l'en ont rendu le premier soldat, que sa sollicitude envers ses subordonnés l'en ont fait considérer comme leur père ; que les grands talents qu'il a déployés ont contribué aux succès qu'a obtenus le corps et qu'il n'a pu conduire de justifier la confiance du Gouvernement.

Nous avons cru en conséquence devoir lui délivrer le présent un témoignage de notre reconnaissance, de notre estime et de nos regrets.

Strasbourg, le 1^{er} pluviôse an XI ².

Le chef d'escadron, illisible.

LAMOLIÈRE, *capitaine* ³, TROUET, *capitaine*

HEILMANN, *sous-lieutenant* ⁵, BUREAU, *maréchal des*

illisible, *sous-inspecteur aux revues.*

Pendant sa retraite, le colonel fit demander au colonel un exemplaire de la relation de la campagne de l'an 1804 et reçut la lettre suivante ⁶.

1. Communication de M. Boutet, petit-neveu du colonel, directeur des archives à Nantes.

2. 21 janvier 1803.

3. Lamolière (Jacques), sous-lieutenant au 13^e le 1^{er} septembre 1793, 4 novembre 1793, lieutenant à la formation du 13^e le 11 avril 1795, capitaine le 1795, réformé le 23 février 1804.

4. Trouet (Jean), sous-lieutenant au 13^e en avril 1793, lieutenant le 1793, capitaine le 4 novembre 1793, capitaine au 13^e à la formation le 11 avril 1795, réformé le 25 février 1804.

5. Heilmann (François), voir précédemment.

6. 24 juin 1804.

A Saint-Germain, le 5 messidor an XII

LE COLONEL PRÉVAL, COMMANDANT LE 3^e DE CUIRASSIERS,
AU COLONEL BOUQUET.

Le camarade (illisible) m'informe, mon cher Colonel, que vous désirez un exemplaire de la courte campagne de l'an IX ; je m'empresse de vous l'envoyer. Les actions qu'elle contient et qui vous honorent ne sont pas écrites avec complaisance mais avec la plus scrupuleuse vérité : Vous en trouverez donc le narré simple et seulement fixé par les faits.

J'ai en outre des matériaux pour la campagne de l'an VIII dans lesquels vous êtes encore mentionné avec une grande distinction ; il ne me manque que du temps pour les mettre en ordre.

J'ai l'honneur, mon cher Colonel, de vous assurer des sentiments d'estime et d'affection de votre camarade.

PRÉVAL.

Le portrait du général Bouquet que nous reproduisons ici est fait d'après une miniature appartenant à M. Boutet.

Le colonel est en tenue de chef de brigade du 13^e chasseurs ; la couleur distinctive est orange ; le shako est celui adopté par les chasseurs en 1801, avec le cordon de shako en fil blanc terminé à ses deux extrémités par un gland et une partie tressée.

Depuis le licenciement du 13^e chasseurs en 1815, quatre régiments de chasseurs, y compris le 13^e chasseurs actuel, ont porté le n^o 13 :

1^o Le 13^e chasseurs formé en 1815, chasseurs de la Meuse jusqu'au 17 août 1825, devint le 8^e chasseurs le 1^{er} juin 1831 en exécution de l'ordonnance royale du 19 février 1831 qui rétablit les régiments de lanciers et en forma les cinq premiers régiments avec les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e chasseurs. Il y avait alors 18 régiments de chasseurs, les treize restants prirent les numéros de 1 à 13. Le 18^e devient 13^e ;

2^o Le 13^e chasseurs, ex-18^e, qui fut transformé en 7^e lanciers le 1^{er} janvier 1839 par l'ordonnance royale du 27 novembre 1836. A la suppression des régiments de lanciers le 8 août 1871, ce 7^e lanciers devint le 14^e chasseurs ;

3^o Un 13^e chasseurs, créé le 29 septembre 1840, fut licencié le 21 novembre 1852 par le décret du 23 août précédent, qui licencia également les deux escadrons de guides existant à cette époque et créa le régiment des guides ;

4^o Le 13^e régiment de chasseurs actuel a été créé le 4 février 1871 avec le régiment de chasseurs à cheval de la Garde Impériale qui avait été formé en Crimée le 28 avril 1856 avec le 4^e chasseurs d'Afrique licencié et des détachements des 1^{er}, 2^e, 3^e chasseurs d'Afrique, 1^{er} et 4^e hussards.

Après le 25 octobre 1870, la Garde Impériale ayant été supprimée, le régiment porta le nom de chasseurs à cheval de l'ex-Garde.



... me in
Roue
3^e ...
top



LE COLONEL BOUQUET

RAPPORT

FAIT PAR LE CHEVALIER DE PORET DE MORVAN¹, COLONEL DU 34^e RÉGIMENT D'INFANTERIE LÉGÈRE, COMMANDANT SUPÉRIEUR DE LA PROVINCE DE SORIA (VIEILLE-CASTILLE),

A S. E. LE GÉNÉRAL DE DIVISION COMTE CAFFARELLY, COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE DU NORD DE L'ESPAGNE, CONFORMÉMENT A SA DEMANDE.

Mon Général,

Je m'empresse de rendre compte à V. E. des événements qui se sont passés dans la province et la ville de Soria, depuis le 22 mai 1812 que le commandement m'en a été confié jusqu'au 15 septembre.

Lorsque je pris ce commandement, V. E. sait en quel état était la place; plus de 120 toises de la chemise qui entourait la ville n'étaient pas élevées à plus de deux ou trois pieds de fondation.

1. Baron Poret de Morvan (Paul-Jean-Baptiste), né le 14 avril 1777, à Saint-Étienne-sous-Bailleul (Eure). — Entré au service dans la compagnie des canonniers de la section « Mucius Scaevola », à Paris, le 14 août 1792; cavalier au 1^{er} escadron de l'armée révolutionnaire, en août 1793; congédié, le 8 avril 1794; incorporé dans les chasseurs à cheval de la Vendée, en 1794; fourrier, le 18 mai 1795; congédié, le 24 mars 1797; fourrier au 1^{er} bataillon auxiliaire du Rhône, le 22 août 1799; adjudant sous-officier, le 28 novembre 1799; passé dans la 78^e demi-brigade d'infanterie de ligne, le 21 janvier 1800; sous-lieutenant, le 5 septembre 1800; réformé, le 22 octobre 1800; rappelé à l'activité dans la 90^e demi-brigade d'infanterie de ligne, le 20 février 1801; passé dans la Garde du général en chef de l'armée de Saint-Domingue, le 22 mars 1802; lieutenant dans la 1^{re} compagnie de grenadiers de cette Garde, le 15 octobre 1802; confirmé dans ce grade, le 11 mars 1803; lieutenant en 1^{er}, le 25 mars 1803, dans les grenadiers à pied de la Garde des Consuls (devenue Garde Impériale); capitaine, le 1^{er} mai 1806; chef de bataillon, le 9 juin 1809; colonel du 34^e régiment d'infanterie légère, le 10 décembre 1811; colonel-major du 3^e régiment de tirailleurs de la Garde Impériale, le 24 janvier 1813; général de brigade dans la Garde, le 30 août 1813; commandant la 3^e division de Jeune Garde, le 20 février 1814; commandant la 2^e brigade de grenadiers de Vieille Garde, le 11 mars 1814; maréchal de camp major du corps royal des chasseurs à pied de France, le 18 juillet 1814; colonel commandant le 3^e régiment de grenadiers à pied de la Garde Impériale, le 19 avril 1815; licencié, le 24 septembre 1815; traduit, le 29 décembre 1815, devant

Ma garnison se composait de cent lanciers de Berg, un bataillon¹ de mon régiment (34^e léger), fort de 600 hommes et cent blessés ou malingres de l'armée du Midi ; j'ajouterai que je me trouvais à 30 lieues en avant de l'armée, sans munitions, sans vivres, abandonné à moi-même et bloqué par 6,000, 7,000 et 8,000 hommes, dans une place qui avait été enlevée d'assaut un mois avant que le commandement m'en fut confié, par 2,200 brigands, quoique la garnison fût aussi forte que la mienne.

L'espoir qu'avait M. le général de division Vandermaesen² que les habitants des communes de cette province viendraient payer leurs contributions l'engagea à ne laisser à la caisse du payeur que très peu de fonds, pour subvenir aux plus pressants besoins. Aussitôt après le départ de la division, les bandes de Durand, Amor, Tanenea, Gayan, l'Impecinado et Curé même, parcoururent la province, donnèrent des ordres pour qu'aucune contribution ne fût payée et qu'aucune espèce de denrées ne fût apportée en ville sous peine capitale.

La division de M. le général Palombini³, parcourant l'Aragon et entrant quelquefois dans la province, me donna les moyens de

le 1^{er} conseil de guerre de la 5^e division militaire comme prévenu d'avoir soulevé l'ex-Garde Impériale contre le roi et d'avoir été à la rencontre de Bonaparte pour l'aider dans son entreprise criminelle ; compris dans l'amnistie portée par la loi du 12 janvier 1816, par ordonnance du 2 mars 1817 ; disponible, le 1^{er} avril 1820 ; inspecteur général d'infanterie, en 1829 ; commandant une des brigades de l'armée d'Afrique, le 21 février 1830 ; disponible, le 20 octobre 1830 ; commandant le département de l'Aube, le 15 décembre 1830 ; commandant supérieur de l'arrondissement et des places d'Avesnes et de Maubeuge, le 4 avril 1831 ; réunit à ce commandement celui des places du Quesnoy et de Landrecies, le 17 avril suivant ; commandant la 1^{re} brigade de la 2^e division d'infanterie de l'armée du Nord, le 4 août 1831 ; commandant le département d'Eure-et-Loir, le 19 avril 1832 ; décédé à Chartres, le 17 février 1834.

Campagnes. — 1794 à 1797, armée de l'Ouest ; 1799 et 1800, Italie ; 1801 et 1802, Saint-Domingue ; vendémiaire an XIV, 1805, 1806 et 1807, Grande-Armée ; 1808, Espagne ; 1809, armée d'Allemagne ; 1810, 1811 et 1812, Espagne ; 1813, Saxe ; 1814, France ; 1815, Belgique ; 1830, Afrique ; 1831, armée du Nord.

S'est particulièrement distingué à l'affaire de Sarcello, le 15 avril 1800 ; blessé à l'affaire qui eut lieu au haut du Cap, le 15 octobre 1802 ; blessé, le 3 mai 1812, en Espagne ; blessé, le 27 septembre 1813, à Eisenach, où il contint avec 1,200 hommes 6 ou 7,000 ennemis, ce qui facilita la retraite d'une partie de l'armée ; blessé d'un coup de biscaien, le 7 mars 1814, sous les murs de Laon.

Membre de la Légion d'honneur, le 14 juin 1804 ; officier de la Légion d'honneur, le 6 avril 1813 ; commandant de la Légion d'honneur, le 26 mai 1813, pour sa belle conduite à la bataille de Bautzen ; chevalier de Saint-Louis, le 14 juillet 1814.

Chevalier de l'Empire, le 27 février 1812 ; baron de l'Empire, le 14 août 1813.

1. 1^{er} bataillon.

2. Commandant la 4^e division de l'armée du nord de l'Espagne.

3. Commandant la 2^e division (italienne) de l'armée du nord de l'Espagne.

faire quelques sorties heureuses afin de me pro
 Le 14 juillet, ce général reçut l'ordre de se port
 me donna celui très positif (en passant par Soria
 disposition 70 lanciers de ma garnison, qu'il r
 compagnie d'artillerie à pied forte de 54 homme
 quelques malades.

Je soumis à M. le général quelques observatio
 prévaloir sur ses intentions. Le 15, il partit avec
 avoir pris pour trois jours de vivres. C'est alo
 bandes se concentrèrent et formèrent le blocus c
 vins vingt fois V. E., mais toutes mes lettres fu
 mes commissaires pris, fusillés, pendus ou assom
 devint de jour en jour plus pénible; ce qui en a
 les difficultés, c'était le délabrement total de m
 ques cruelles l'avaient altérée à un tel degré, c
 on avait désespéré de moi et répandu le bruit de

Le 3 août, je profitai d'un instant de tranquill
 sortie afin de me procurer de la viande, je me c
 tana, à 4 lieues de Soria. Je fus assez heureux
 66 bœufs, mais mon bonheur fut de peu de duré
 ladie me reprit avec plus de force que jamais, le
 J'étais à l'article de la mort, lorsqu'on vint m'ap
 bestiaux venaient d'être enlevés par deux cents
 et dix-huit cents hommes d'infanterie; que les 2
 de la garde du troupeau s'étaient défendus avec
 extraordinaire contre les 200 cavaliers, mais
 obligés de succomber sous le grand nombre;
 Guilbaud, sergent de carabiniers et Lenormar
 compagnie du centre, avaient fait des prodiges
 ment ce dernier qui refusa quatre fois de se r
 touré de toutes parts et tua d'un coup de baïonne
 de la cavalerie et deux autres soldats. Cette
 tante fit connaître aux brigands ce que pouvai
 braves. Je ne perdis qu'un voltigeur, mort des
 sures, et l'ennemi laissa 10 hommes sur la pla
 grande perte fut celle de tous mes bestiaux; le
 aussi à me manquer, le blocus se resserrait et

je n'avais plus de vin ; le service augmentait de manière que les hommes qui descendaient la garde étaient obligés de travailler le jour ; l'ennemi faisait construire des échelles afin de tenter un assaut, espérant réussir comme il l'avait fait quelque temps auparavant ; mais j'ordonnai de suite de démolir plusieurs églises, afin d'en avoir les poutres, solives, grosses pierres, etc., et j'en fis garnir les parapets de la chemise qui avait plus d'une demi-lieue de circonférence : l'ennemi voyant ces dispositions renonça à ses projets.

La disette commençait à se faire sentir chez l'habitant, j'étais aussi à la veille de manquer de pain, mais je n'en donnais pas moins ration à ma garnison ; la récolte se faisait et je ne voulais pas laisser apercevoir que j'étais dans la plus grande pénurie, craignant que l'ennemi ne brûlât les grains ou ne les fît enlever. Lorsque toutes les gerbes furent rassemblées à l'aire et en partie battues, je m'emparai de tout et le fis entrer dans les magasins.

Le 13 août, je me vis réduit à ne plus donner à ma garnison que deux onces de lard et à diminuer la ration de pain que je complétais cependant par le biscuit ; je devais économiser, n'ayant plus l'espérance de me procurer des grains ; peu de jours après, le vinaigre me manqua, ainsi que les légumes, l'huile et la chandelle ; je me voyais réduit à manger les chevaux de la troupe, mais avant d'en venir à cette extrémité, j'ordonnai à M. Lefebvre des Gardes, lieutenant-colonel, de faire une sortie avec mes 30 lanciers et 250 hommes d'infanterie ; il traversa rapidement quelques postes ennemis, se rendit aux villages de Lascasas et Golmayo, distants d'une lieue de Soria et me ramena quelques chevaux qu'il trouva dans la montagne ; cette expédition me procura de la viande pour quelques jours de plus.

(A suivre.)

Le Gérant : A. MILLOT.

L'EXPOSITION MILITAIRE RETROSPECTIVE

Le Comité de la *Sabretache* ayant décidé, dans la séance du 18 juin dernier, que le *Carnet* consacrerait quelques articles à l'Exposition militaire rétrospective, nous en commençons aujourd'hui la publication; notre société conservera ainsi un souvenir durable de cette merveilleuse réunion de pièces historiques dont la plupart ont une inestimable valeur et qui bientôt seront de nouveau dispersées.

L'Exposition-militaire rétrospective¹ est, comme on le sait, l'œuvre de la *Sabretache*, de son président surtout, qui n'a ménagé ni son temps ni ses peines; il a été aidé dans sa laborieuse tâche par MM. Orville, Riggs et le colonel Dupasquier qui, exposant eux-mêmes les plus belles pièces de leurs collections per-

1. La salle des réunions du Comité des Armées de terre et de mer, qui est accessible au public, a été décorée d'une façon très curieuse, au moyen d'objets militaires tirés de la collection du capitaine Delacour, du 25^e d'artillerie.

Cette collection comporte, d'une part, un mobilier complet pour « fumoir », constitué uniquement au moyen de pièces et d'objets militaires. Le milieu du plafond est orné d'un soleil fait avec des armes, au centre duquel se détache une longue tige supportant un lustre; le tout est construit avec des baïonnettes terminées en volutes et fixées sur une série d'obus et de projectiles. Ce lustre surmonte une table de milieu, avec pieds en fourreaux de sabres de cavalerie, et dessus recouvert de drap d'officier, orné sur son pourtour de tresses d'épaulettes en or. Cette table reçoit une lampe supportée par des baïonnettes, avec obus de 120 comme récipient. Une curieuse garniture de cheminée, ayant comme pièce principale une pendule dans une bombe de 15 centimètres et un baromètre anéroïde dans une grenade à main, vient se réfléchir dans une glace dont le cadre et le fronton sont formés de 1,500 pièces d'armes. Les trois pièces de la garniture de foyer sont également d'un curieux effet.

Nous remarquons encore un canapé à trois places, dont les pieds sont formés par 8 sabres; les dossiers se composent de plaques de sabretache des Guides et d'un soleil de cuirasse de carabinier, entourés de baïonnettes en volutes; le siège est formé par des fourreaux de sabre, modèle 1831. Les chaises sont construites en pièces d'armes (poignées de sabre, quillons, embouchoirs, chiens, détentes, platines, man-

sonnelles bien connues, se sont occupés des armes et des armures anciennes.

Par ses connaissances spéciales sur tout ce qui concerne le xviii^e siècle, le vicomte E. d'Harcourt a rendu les plus précieux services pour cette période si riche en souvenirs de l'armée de l'ancienne monarchie.

Parmi les principaux collaborateurs de notre président, nous mentionnerons MM. Alombert-Goget, contrôleur de l'administration de l'armée, Germain Bapst, Georges Bertin, le capitaine Bottet, Georges Busson, le capitaine Carlet, Gabriel Cottreau, Emmanuel Grammont, le sénateur Paul Le Roux, Maurice Levert, Albert Millot, le lieutenant Mulet, Jules Rouffet, le lieutenant-colonel de Villeneuve-Bargemon, etc., etc., qui se sont employés à la reconstitution des fantassins et des cavaliers; M. Pierre Tournegneff, qui a fait à titre gracieux les statues des chevaux; enfin M. Mine, ancien sous-officier de cavalerie, qui a été aussi un précieux et dévoué collaborateur.

Le *Carnet* est heureux de remercier ici ceux de nos collègues qui ont bien voulu, avec tant de dévouement, lui prêter le concours de leur érudition pour consacrer dans l'organe de notre société le souvenir de cet effort dont le succès fut complet; nous remercions particulièrement le vicomte E. d'Harcourt, à qui nous devons les clichés des illustrations qui accompagneront leurs articles.

Qu'il nous soit aussi permis d'exprimer ici, au nom de la *Sabretache*, toute notre reconnaissance aux propriétaires des tableaux et des objets de toute nature exposés, qui ont bien voulu en autoriser pour nous la reproduction avec tant d'aimable obligeance.

chons, battants de crosse, etc.). Une table de fumeur supportée par des canons de chassepots et dont les récipients à tabac, cigares, etc., sont des obus coupés; une croix de la Légion d'honneur et une médaille militaire, formées l'une et l'autre par des pièces d'armes dont l'assemblage reproduit d'une façon très heureuse les objets agrandis de 15 fois leurs dimensions; enfin, des rideaux doubles, en drap garance de troupe, ornés sur leur pourtour de galons et de franges d'épaulettes, viennent compléter cet ameublement unique en son genre.

En outre de ces objets, le capitaine Delacour expose une très curieuse collection de casques et d'armes blanches, comprenant les modèles en service dans l'armée française depuis la Révolution jusqu'au second Empire. Ces objets sont disposés sur trois panneaux qui achèvent de donner à la salle un cachet vraiment original.

EXPOSITION MILITAIRE RÉTROSPECTIVE

L'ARME BLANCHE

L'Exposition militaire rétrospective ne pouvait être un musée ; elle est ce qu'elle devait être, un groupement des héroïques souvenirs des généraux de la Révolution, du Consulat et de l'Empire, souvenirs des corps de troupe, des demi-brigades et des régiments, de tous ceux enfin pour qui l'armée fut une famille, de ceux que l'Empereur fit princes comme aussi des humbles qui apportèrent à l'édifice de nos gloires leur pierre et la cimentèrent de leur sang.

C'est à ce point de vue spécial que j'y étudierai l'arme blanche, posant en principe qu'il n'est point d'attribut militaire affirmant mieux la personnalité de celui qui l'a porté, que le sabre ou l'épée, insigne de commandement, arme d'attaque et de défense. L'uniforme peut être en loques. La troupe peut n'avoir ni habits ni souliers. Les vêtements peuvent être des trous à travers lesquels, comme aux drapeaux, on voit l'honneur. Le fer du sabre est brillant, l'arme est soignée avec amour, avec respect.

L'arme au côté c'est l'homme lui-même, et cela est si vrai que la tourmente révolutionnaire opéra un changement complet dans l'armement. L'épée disparut presque, arme trop savante faisant place au sabre, plus brutal sans doute, mais de maniement plus facile, issu soit de l'épée wallonne de la cavalerie, soit du sabre à la hongroise des hussards, déjà à la mode aux dernières années de la monarchie et désormais l'arme des jeunes générations.

Mais aussi, à l'examen du curieux que de modèles divers, et

comme nous pouvons difficilement, avec nos idées modernes de réglementation, classifier l'arme blanche de nos devanciers !

Dans l'armée française, à peine nous reste-t-il quelques traditions des glorieuses époques. L'officier s'arme encore à ses frais ; mais il est tenu de porter une arme d'un modèle défini. Heureusement pour la curiosité, pour le souvenir, pour l'art, de 1789 à 1815, malgré le *Journal officiel*, malgré Gassendi, malgré l'Empereur lui-même, chacun choisit une arme à sa taille, à sa bourse, affirmant ainsi sa personnalité militaire, tout en restant néanmoins observateur respectueux des traditions des corps si fortes à cette époque dans l'armée française. Si l'esprit de corps peut être condamné en temps de paix, en guerre il n'en est pas de même. Bien faire et mieux que tous, c'est une fière devise que nous devons saluer au passage et que les régiments du commencement du siècle ont mise en pratique.

Je parlais d'art. Certes, l'Exposition est un monument à nos gloires d'abord. Mais ne serions-nous pas ingrats, si dans notre étude nous ne faisons pas une grande place à l'art français, en rappelant, à côté des grands noms de l'histoire, ceux de Boutet, de Montigny, de Juste, de Duc, de Brun, des manufactures de Klingenthal et de Solingen, de tant d'autres fourbisseurs de l'époque, hommes de haut goût et de talent qui mirent aux mains des braves de l'épopée des armes dignes d'eux ?

C'est une curieuse histoire que celle de Boutet, directeur artiste de la manufacture de Versailles. Il suivit nos armées dans leur fortune et mourut pauvre quand leur étoile pâlit. De lui il reste l'*Annuaire* des travaux de la manufacture¹ et ses œuvres. Nul ne sut mieux manier les métaux en digne héritier des ciseleurs du XI^e siècle, et de tous le plus précieux, celui de la guerre, l'acier, égalant l'or par la difficulté du travail.

A côté de lui, Montigny, fourbisseur de la marine, hôtel d'Ali-gre, 199, rue Saint-Honoré, qui signa au pointeau des pièces d'un goût très fin, inspirées directement du XVIII^e siècle ; puis tant d'autres, et ils furent nombreux rue Saint-Honoré. Après la disparition de la Maison du Roi, l'industrie de l'arme blanche pé-

1. Au Musée d'artillerie.

riclita malgré les efforts des deux derniers véritables f
Fauré-Lepage et Manceaux.

Sur l'arme réglementaire, il existe peu de documen
Journal officiel donne de loin en loin quelques ren
toujours curieux quoique incomplets, tant au point c
dotique qu'au point de vue de la fabrication. Je le
hasard :

En l'an VIII, droit des officiers de service aux ente
les armes des officiers décédés, à l'exception des arme
qui doivent être envoyées aux familles.

En l'an XI, tout homme libéré après 24 ans de service
de blessures de guerre, a droit à un sabre briquet,
ménage les sabres de la cavalerie et prépare le déc
d'après lequel les soldats libérés à 25 ans de service
fait même de leur libération, susceptibles d'être admi
gion d'honneur.

En nivôse an VIII, le 4 et le 8, rapport de Bonapart
tion du Temple de la Gloire et institutions des arme
portant prérogatives.

Les armes d'honneur ont donné lieu à de nombre
sions entre celles visées par l'arrêté de nivôse et cel
antérieurement par la Convention et le Directoire exé
térieurement par la Restauration.

Les gouvernements républicains donnèrent, soit e
soit en celui du ministre de la guerre, des armes de
c'est à Bonaparte, premier consul, que revient l'ho
création d'une classe d'armes formant une sorte d'ord
lerie. Était-ce dans sa pensée un retour à la croix de Sa
l'insigne des vétérans ? Était-ce une mesure préparatoi
tion des cohortes de la Légion d'honneur, dans lesqu
ront de droit les détenteurs des armes d'honneur ?

Après 1804, les armes d'honneur continuèrent à être
entourées de respect. Les mauvaises têtes, les répub
bouda l'Empereur, se retrouvèrent leur sabre au côté
Témoin Éberlé, le glorieux défenseur de Briançon, de

figure dans une de nos vitrines. Il est des heures où tout le monde se serre au drapeau.

Sabres d'honneur, fusils, mousquetons, pistolets, grenades et haches d'abordage, baguettes et trompettes ont pu presque tous être réunis dans une vitrine, plusieurs avec leur brevet. Avant de les quitter, remarquons que l'arrêté de nivôse créa deux classes d'armes d'honneur, les sabres pour les actions d'éclat tout à fait extraordinaires, les autres armes pour les actions d'éclat simples.

Qu'était-ce donc à cette époque qu'une action d'éclat extraordinaire ? Les rubriques des armes d'honneur simples nous laissent déjà rêveurs, témoin celle-ci, inscrite sur un fusil de l'Exposition¹ :

« Le premier Consul au citoyen J.-P. Rebout, sergent à la 76^e demi-brigade. A l'affaire du 15 messidor an VII, à Bronnen, il passa la rivière et avec 10 hommes seulement, il chassa l'ennemi de sa position en lui enlevant deux pièces de canon, 8 chevaux, et fit 2 prisonniers. »

Tout autant que les détenteurs des armes d'honneur, les corps de troupe tenaient à leurs armes. Si nous en croyons le général Gassendi, chargé dès l'an IX de régulariser les modèles et d'en préparer de nouveaux, l'armée était alors munie d'une vieille *ferraille*, épave de la monarchie et des fabrications hâtives de la République. « Il y avait, dit-il dans l'Aide-mémoire de l'an IX, de neuf à dix espèces de sabres dans l'armée française. Cette variété s'était introduite sans motifs avantageux et en perdant de vue la destination précise de cette arme dans les mains du soldat. Il en résultait de la complication et de la difficulté dans les approvisionnements et une bigarrure inutile. »

Certes, le général Gassendi avait raison. Les dragons avaient bien pris le sabre de cavalerie à monture de cuivre ; mais dans les corps on ornait les fourreaux de garnitures de fer. De même pour le sabre de chasseurs que portaient certains régiments de la même arme. Le 2^e hussards portait un sabre à fourreau de cuivre. Quelques régiments d'artillerie avaient encore un sabre droit issu du glaive des légions romaines et ancêtre du coupe-choux.

1. Au baron Petiet.

L'historique des corps, l'histoire de la gravure d'exemples de ce genre. Les règlements n'y pouvaient régulariser même ces errements, témoin le décret du 12 mai 1812 au sujet du sabre de mineur.

Gassendi prépara en l'an IX les modèles définitifs de l'arme de la gendarmerie qui encore en 1814 dans l'Aide-mémoire, conservait avec amour ses vieilles formes mais il ne put vaincre le 2^e chasseurs.

Malgré tous ses efforts, par un arrêté du 30 thermidor le 2^e régiment obtint de conserver à titre de distinction militaire le sabre des dragons de Custine à lame dite Montmorency¹. Le camp du premier Consul avait joué Gassendi. C'était

Allez donc lutter avec de braves gens qui depuis ont entraîné leur sabre en Hollande, en Italie, en Allemagne, au Caire, au diable... et qui ont dans leur trousse, c'est-à-dire ce qui nous l'apprend, une lime bien douce pour en raffinant le chant qu'ils ont si souvent émoussé.

Pauvre général Gassendi ! son cœur d'administrateur dut saigner plus tard : il fallut en 1814 rappeler le vieux ban de la ferraille qu'il avait dénommée modèle de sabres de l'an XI étaient restés outre-Rhin. L'ennemi en France et les escadrons manquaient de sabres.

Si le réformateur de l'armement haïssait l'esprit de camarade de Brienne, Bonaparte, le consacra dans la garde nationale par la création des modèles spéciaux, de grenadier, de chasseur à cheval, d'infanterie, fabriqués à Versaille, fournis par l'industrie privée. Ces armes, représentées à l'Exposition², ainsi que les armes des Mamelucks³, firent de la Garde un armement de grand luxe pour l'époque.

Tel est l'historique rapide des armes de troupe que la position nous présente. J'ai rendu aux humbles leur tribut et je reste à parler des souvenirs des maréchaux, des états-majors, des officiers de la Garde ou de la ligne, généralement aussi

1. Sabre du 2^e chasseurs, à M. Bottet.

2. A. M. Bottet.

3. A. MM. Orville, Petiet, Bottet.

bles par l'intérêt historique qui s'y attache que par leur caractère artistique.

En suivant l'ordre chronologique, l'Exposition ne contient que peu d'armes du début de la Révolution. Deux sabres¹ seulement représentent le type révolutionnaire des volontaires et des gardes nationaux, si caractérisé par ses attributs anecdotiques.

Mais voici le sabre de Marceau² déjà exposé en 1889, couvert de glorieuses inscriptions du style enflammé de l'époque, arme de *cavalerie*, ce qui infirme la tradition qui habille ce général en hussard. Le sabre à la hussarde du général Monnier³, le défenseur d'Ancône et aussi le vainqueur de l'Auriol, remarquable par le travail en cuivre repoussé des garnitures de son fourreau et sa petite dragonne tricolore ; celui du général Burthe⁴, donné par le premier Consul, le 14 juillet 1800, à l'occasion de la remise des drapeaux pris au siège de Gènes, rapportés d'Italie en trois semaines par un détachement que commandait le jeune aide de camp ; celui du général Merle⁵, donné par l'administration centrale d'Eure-et-Loir à celui qui a *annéanti* (*sic*) les brigands qui désolaient le département d'Eure-et-Loir ; ces deux derniers, œuvres remarquables de Montigny. Voilà un sabre ayant appartenu au général Drouot⁶, et surtout une pièce admirable signée Boutet, le sabre du général Verdier⁷, donné par le Directoire à Bonaparte après Arcole, puis par lui à Kléber et par celui-ci au général Verdier en Égypte. Il est difficile d'imaginer un type d'arme plus grandiose et plus fini dans les détails. La lame elle-même est un merveilleux travail de Klingenthal.

Presque à côté, le sabre du général d'Hautpoul⁸, curieux par sa garde aux branches de fer mobiles.

Si nous en croyons le règlement du 28 prairial an VIII, signé Schérer, *concernant les uniformes des généraux et officiers des*

-
1. A. M. Bottet.
 2. Au musée de Chartres.
 3. A. M. Bottet.
 4. Au baron Burthe.
 5. A. M. Audrain.
 6. Au docteur Schemler.
 7. A la ville de Toulouse.
 8. Au comte d'Hautpoul.

états-majors de terre et de mer des armées de la République, les généraux à cette époque et antérieurement à ce type de glaive. L'Exposition ne contient qu'un type de glaive antérieur à 1798, malheureusement anonyme et semblable de la collection Lepel-Cointet¹. De fait, cette arme, d'apparence pompeuse mais peu militaire, ne fut guère en faveur. Les vitrines contiennent plusieurs glaives ayant appartenu aux généraux Macdonald², Souet³, Mermet⁴ et Monnier⁵. En 1799, les généraux de la Révolution et du Consulat possédaient des sabres. Aussi, quelle belle variété d'armes, de ceintures et de boucliers ! L'Exposition en offre de nombreux spécimens.

La période du Consulat et de l'Empire est la plus riche de l'histoire de l'arme blanche. Nous ne saurions trop recommander à l'aspect si robuste et en même temps si élégant les sabres de Macdonald⁶, Éblé⁷, Lefebvre⁸, Victor⁹ et de l'ami Bonaparte. Ces six sabres, chefs-d'œuvre de Boutet, paraissent avoir été donnés aux généraux favoris du premier Consul, des maréchaux. Plusieurs portent une inscription. Un de ceux de Macdonald fut donné à l'occasion de la journée de Brumaire. Celui de Victor après Maringo (*sic*), celui de Decrès à la suite du 9 germinal an VIII, où il commandait le *Guillaume*. Les autres ont dû être donnés par le premier Consul à titre d'honneur.

De cette époque date le règlement de l'an XII, intéressant à consulter, car il fut en service jusqu'en 1816 et laisse encore de nombreuses traces dans l'uniforme actuel. Il supprima les grades de généraux de brigade et de division, le réservant pour les commandants en chef d'armée. Mais ceux-ci semblent n'avoir été peu portés, autre part qu'à la Cour.

-
1. A M. Bottet.
 2. Au marquis O. Massa.
 3. A M. Bottet.
 4. Au baron Petiet.
 5. A M. Bottet.
 6. A M^{me} la baronne de Poumreuil.
 7. A M^{me} la vicomtesse Éblé.
 8. A M. Dutreuil.
 9. Au duc de Bellune.
 10. Au duc de Conegliano.

Le maréchal Lannes, dans la gravure si connue d'Isabey *la Revue en 1800* et dans le portrait de l'Exposition, paraît tantôt armé d'un sabre oriental, tantôt d'un sabre de Versailles, mais portant les baudriers de glaive qui tous deux sont dans la vitrine de ses souvenirs personnels, comme insignes de grade.

Les armes de l'an XII sont toutes représentées. Quelques-unes sont historiques, comme celles du général Friant¹, du général Compans², du général Claparède³, de l'adjudant-général Duprat⁴. La collection B..... complète cette série et celle du règlement de la même année sur les armées de mer.

A la même époque se rattachent les deux sabres du général Dupas⁵, le sabre de grand-amiral donné par Murat au comte Lepic⁶, superbe arme de parement représentée par Ruotte dans la série des portraits de la famille impériale, signé Boutet ainsi que le sabre de cavalerie⁷ ayant appartenu au maréchal Moncey et les deux beaux sabres du maréchal Lannes⁸, puis le sabre donné par Bernadotte, prince de Ponte-Corvo, au comte Le Marois, celui du comte Sorbier⁹ et beaucoup d'autres dont on ignore les détenteurs, mais remarquables par leur style et leur travail.

Des Gardes consulaires et impériales, trois sabres de grenadier à cheval de la Garde consulaire ayant appartenu à Bessières, Lepic et Claude Croisier¹⁰, lieutenant en 1^{er}, armes superbes marquées aux initiales de leurs propriétaires. Présents aussi les chasseurs à cheval, l'artillerie, les dragons, les grenadiers, les chasseurs et le train, puis les corps de troupe ; les hussards avec le sabre à l'allemande que portait à Waterloo le colonel du 9^e, baron de Marbot¹¹, la cavalerie par ceux du lieutenant-colonel Hatry¹², les autres par des souvenirs anonymes.

-
1. Au baron Petiet.
 2. A M. Ternaux-Compans.
 3. A M. Huilley-Claparède.
 4. A M. Bottet.
 5. Au musée d'Évian.
 6. Au baron Petiet.
 7. Au duc de Conegliano.
 8. A la famille de Montebello.
 9. Au baron de Bourgoing.
 10. Au baron Bessières, baron Petiet, M. Bottet.
 11. Au baron de Marbot.
 12. Au comte de Ramel.

Peu d'épées à l'Exposition rétrospective, mais qui sont absolument remarquables. Celle du maréchal celle du baron Reiset², offerte par le 13^e dragons à celle du colonel Arrighi, duc de Padoue³, donnée par gons et signée Juste, et celle du général de France, ar sition entre les deux siècles⁴.

Enfin, l'Exposition présente plusieurs sabres de fabric tale, souvenirs de la campagne d'Égypte, dont un offer parte au général Samson⁵ et l'autre offert par Kléber a Marin après la prise d'Alexandrie⁶.

Ce fut une mode parmi les officiers de l'armée d'Ori ter les armes des Mamelucks vaincus, mode continué par les officiers des états-majors principalement. Le s néral Mortier⁷ en offre un exemplaire de fabrication e

Dans cette rapide étude, j'ai essayé de décrire le plus-curieuses et laissé de côté beaucoup de grands noi histoire militaire, Suchet, Bertrand, Barbanègre et te représentés par des souvenirs moindres. D'eux à ne y a-t-il un siècle, et l'arme blanche, quoiqu'elle eût certain éclat sous la Restauration, semble avoir su tombe les glorieux sabreurs.

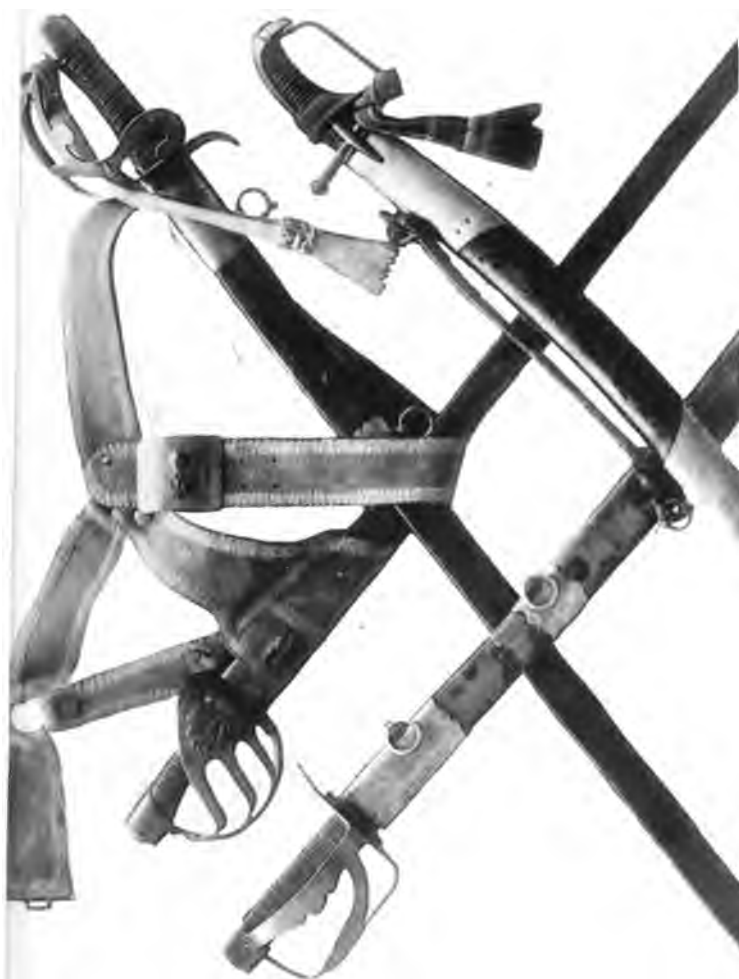
Les fourbisseurs ont disparu, hélas ! au son grêle c tir rapide, soutenu par la basse des canons rayés, peu à la voix des *vert-de-gris*.

Capitaine M. Bc

-
1. Au duc de Reggio.
 2. Au baron Reiset.
 3. Au comte de Caraman.
 4. A M. d'Astier.
 5. Au capitaine Paulin Ruelle.
 6. Au colonel Bougon.
 7. Au duc de Trévisé.
-

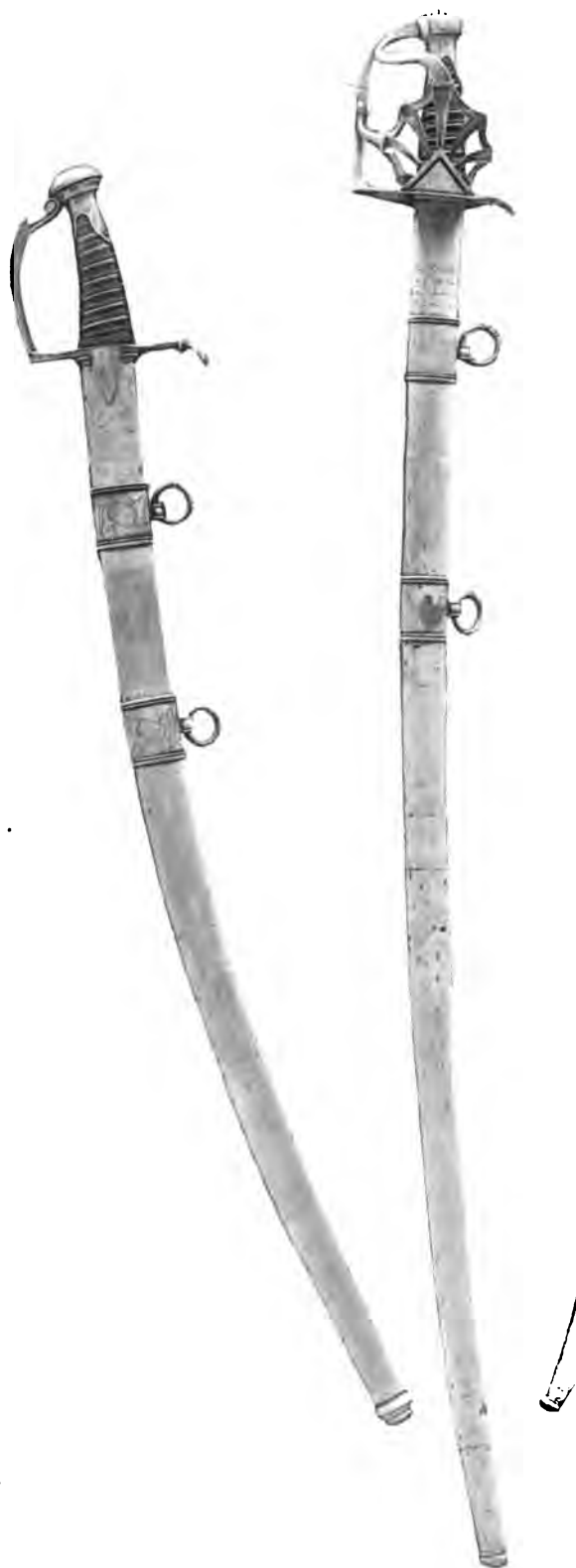
TABLE DES PLANCHES

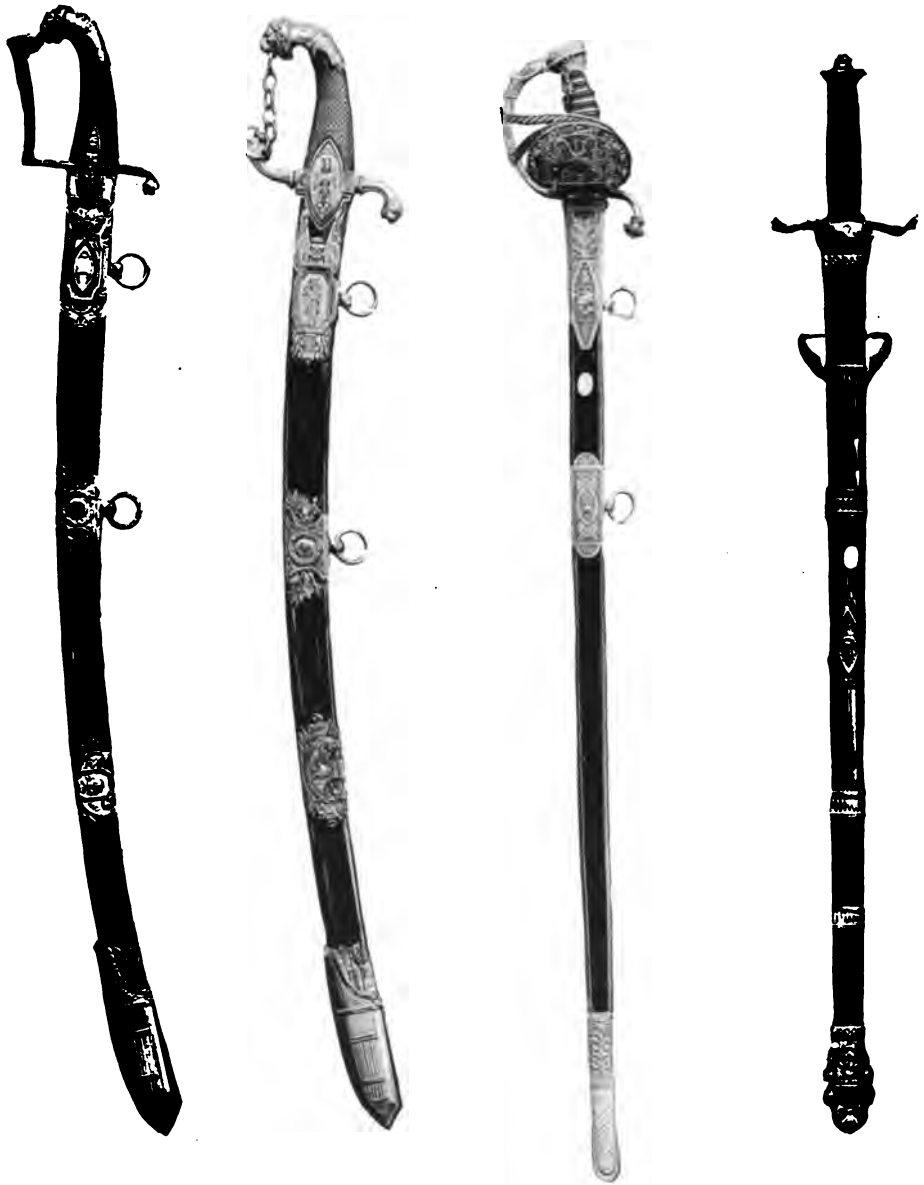
- I. Sabres modèle 1790 : chasseur, carabinier, cavalerie, hussard.
 - II. Sabre et décorations du général Verdier.
 - III. Sabres d'honneur (4 nivôse an VIII) : cavalerie légère, cavalerie de ligne, infanterie.
 - IV. Deux sabres du maréchal Macdonald. — Sabre du maréchal Bessières. — Glaive du maréchal Macdonald.
 - V. Sabre de grand-amiral de Murat. — Sabre du général Mongier. — Sabre d'honneur du général Éberlé. — Sabre d'officier du 2^e chasseurs.
 - VI. Quatre sabres de Montigny, fourbisseur de la marine : sabre du général Burthe, sabre du général Merle, sabres de cavalerie.
 - VII. Deux sabres du maréchal Lannes. — Sabre du colonel Marbot. — Sabre du lieutenant-colonel Hatry.
 - VIII. Sabre d'officier de chasseurs à cheval de la Garde impériale. — Sabre d'officier de grenadiers à cheval de la Garde consulaire.
 - IX. Épée du maréchal Oudinot. — Épée du général baron Reiset. — Épée du général Arrighi, duc de Padoue.
-





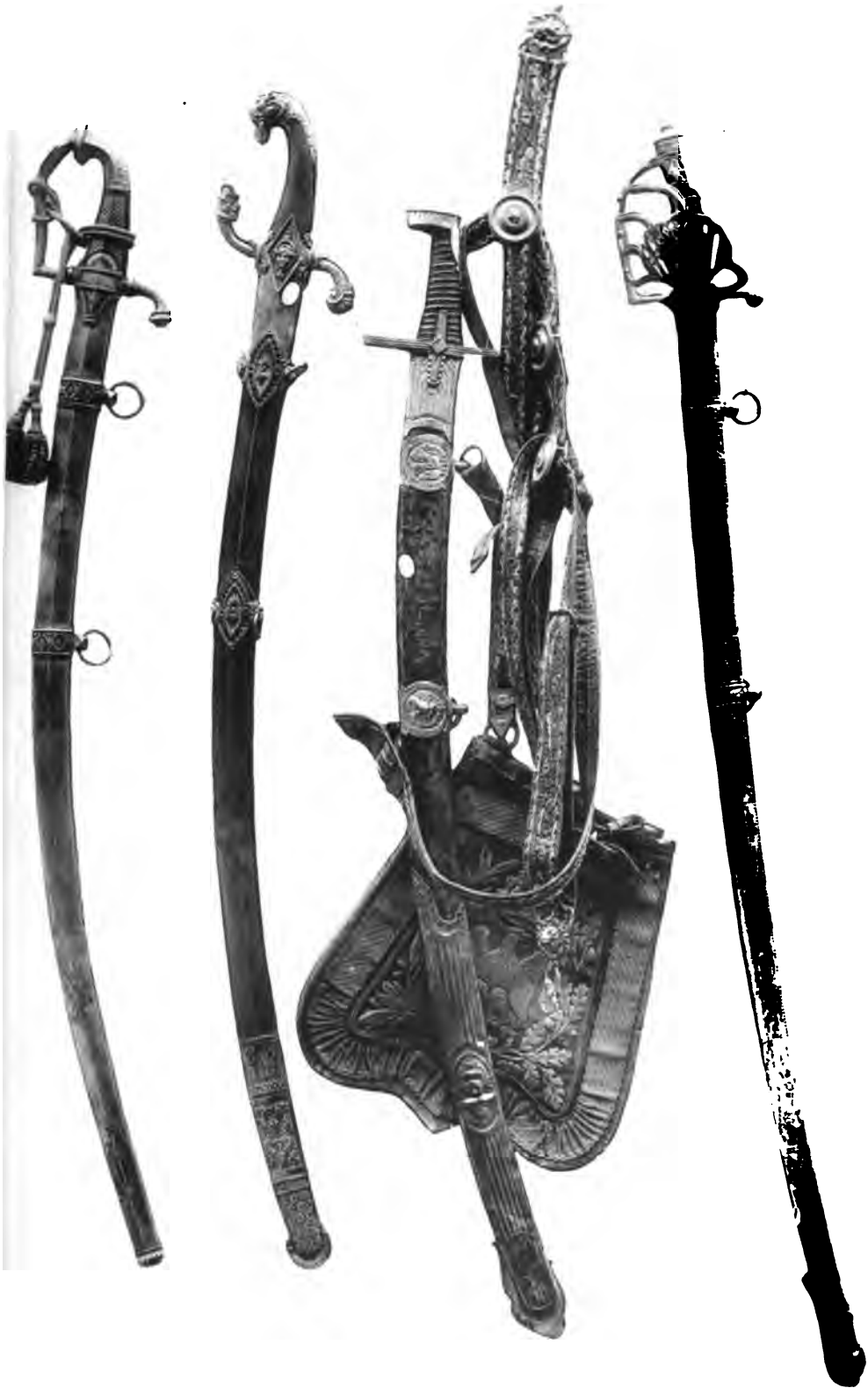
Carnet de la Sabretache, 1900











Carnet de la Sabretache, 1900



Sabret de la Sabretache, 1900



LES CINQ EXPÉDITIONS

ENVOYÉES PAR LE DIRECTOIRE

EN IRLANDE ET EN ANGLETERRE

Du 15 décembre 1796 au 16 septembre 1798¹

La guerre de Sept ans, dans laquelle la France avait perdu une partie de ses colonies, donnait en même temps, à l'Angleterre, la suprématie maritime. Cette situation laissait entre les deux nations une cause permanente d'inimitié et de rivalité.

Une grande effervescence régnait en Irlande à la fin du xviii^e siècle. Les Irlandais voulaient s'affranchir du joug de l'Angleterre et la Révolution française était venue surexciter ces dispositions. L'Angleterre, refuge d'émigrés français, fomentait et soutenait les insurrections de l'Ouest et la France trouvait dans l'état d'oppression de l'Irlande catholique un moyen favorable d'agitation politique.

Dès les premières années qui suivirent la paix de 1763, des projets de descente en Angleterre avaient été plusieurs fois ébauchés. On les avait abandonnés, peut-être sagement; mais la Révolution, poussée à l'excès et tombée aux mains des terroristes, ne pouvait longtemps imiter cette réserve².

Sur les propositions de l'amiral Latouche-Tréville et des généraux Humbert et La Barolière, le Comité de Salut public, le 21 septembre 1793, charge le ministre de la marine d'organiser un débarquement de 100,000 hommes sur les côtes d'Angleterre. Le chiffre était un peu ambitieux et bien au-dessus des possibilités de l'exécution qui d'ailleurs n'eut pas lieu. Mais les menées du gouvernement anglais, sollicité par les réfugiés français à Londres, les débarquements fréquents d'émigrés, de soldats, de munitions, de faux assignats sur les côtes de l'Ouest; les plaintes des prisonniers français maltraités sur les pontons anglais, les saisies ou destructions de 34 vaisseaux de ligne français depuis 1792, les attaques sur la Martinique et Saint-Domingue

1. Communication de M. le docteur Magnac.

2. Voir : *Projets et tentatives de débarquement aux Iles Britanniques (1793-1805)*, par Ed. Desbrières, capitaine breveté au 1^{er} cuirassiers.

continuaient de soulever l'opinion publique en France et, jusqu'en 1796, l'idée de la descente en Angleterre ne fit que s'accroître.

De la fin de 1796 à la fin de 1798, et en deux groupes, le Directoire envoya en Irlande et en Angleterre cinq expéditions militaires et navales. Un premier groupe, du 15 décembre 1796 au 24 février 1797, comprend l'expédition du général Hoche, celle du général Quantin et celle du général Tate; un second groupe, du mois d'août 1798 au mois de novembre de la même année, comprend l'expédition des généraux Humbert et Hardy et celle du général Rey. Les deux seules sérieuses sont celle de Hoche et celle d'Humbert et Hardy. La première n'a été signalée par aucun combat. La seconde a donné lieu à deux ou trois combats sur terre et à un combat naval important.

Le 19 juin 1796, le Directoire fait part au général Hoche d'un projet de détacher l'Irlande de l'Angleterre et d'affranchir ce pays; il le charge de composer l'effectif d'une expédition que l'on confiera au général Humbert. Pendant les préparatifs, une hésitation se produit, basée sur la défiance que justifiait la témérité du général Humbert. L'expédition est ajournée, et, le 25 octobre 1796, après avoir essayé de faire enlever le roi d'Angleterre à une station de bains, le Directoire charge définitivement Hoche de préparer une expédition dont il aurait le commandement.

Expédition de Hoche.

C'était une lourde tâche, si l'on envisageait l'état du Gouvernement et la faiblesse de ses ressources. Le gouvernement du Directoire manquait d'autorité. Cette monarchie à cinq têtes ne pouvait avoir ni poursuivre une conception fixe. Elle n'avait pas la considération, le crédit nécessaires pour être exactement obéie et elle ne méritait pas cette confiance qui est la moitié de l'autorité. Il y avait autour d'elle un défaut d'entente, des divergences de vues qu'elle n'avait pas la force de maîtriser. L'autorité centrale était impuissante à grouper fortement, pour une opération d'ensemble, les éléments dont elle disposait.

D'autres causes d'échec, en partie indépendantes du Gouvernement, venaient s'ajouter à celle-ci, et la plus grave était la faiblesse de la marine. Presque tous les officiers de l'ancienne marine avaient émigré¹. Leur remplacement était difficile et il avait fallu d'abord

1. Le 31 octobre 1791, de 804 officiers affectés au département de Brest, 86 sont présents, 107 sont absents par congé et 271 sans congé.

distribuer les grades le moins mal possible. Mais, à la fin de 1793, au moment de l'établissement du gouvernement terroriste, l'idée politique passant avant l'intérêt du pays, ce qu'on appelait une épuration avait eu lieu dans la marine. A ce moment, par suite du départ des capitaines marchands qu'on avait d'abord substitués aux anciens officiers de marine, on prend tout simplement les nouveaux officiers dans le petit cabotage et même parmi les sous-officiers de l'armée de terre. On requiert des paysans pour remplacer les meilleurs canonniers qu'on envoyait en Vendée, et Prieur de la Marne se félicite de voir « d'anciens mousses devenus capitaines de vaisseau par l'effet de la Révolution¹ ». Par cet étrange recrutement, le désordre régnait à tous les degrés et même dans le haut commandement. Villaret et quelques autres chefs supérieurs désapprouvaient l'expédition, et celui-ci, commandant la flotte de Brest, montrait un mauvais vouloir qui s'étendait et s'affichait autour de lui, ce dont se plaignait Bruix, major de la flotte. De là des plaintes amères de Hoche sur le désaccord des amiraux, sur l'insubordination qui régnait dans tous les rangs et la mauvaise coopération de la marine.

Les matelots manquaient : « Je crains, disait Hoche, d'être obligé d'aller à Paris chercher des matelots. » Villaret dut faire désarmer deux vaisseaux pour équiper les autres. Hoche ordonne « d'enlever tous les matelots déserteurs qui pullulent dans les campagnes... Le Gouvernement donne 6 livres pour chaque matelot enlevé au profit de la flotte... » On avait été plus loin : on avait donné l'ordre à Angers de mettre à la disposition de Hoche tous les condamnés aux fers ou à la réclusion, tous les détenus, jugés ou non, qui s'engageraient à servir sur la flotte. Malgré ces mesures, Morard de Galles, fait commandant maritime à la place de Villaret, déclare « que les matelots de 1^{re} et de 2^e classe manquent absolument, que le vaisseau le moins mal monté a au moins 80 hommes de moins de ce qu'il devrait avoir et que les

1. Le 25 mars 1795, Villaret écrivait : « ... Les meilleurs marins du commerce (auxquels on offrait des commandements) s'abstiennent pour ne pas obéir à des gens à qui ils auraient refusé, autrefois, le commandement d'un quart. Ceux-ci « avec de l'effronterie et un verbiage patriotique » obtiennent « par l'influence des sociétés populaires » les premiers grades. Canonniers, voiliers, calfats, charpentiers, maîtres d'équipage, dont la majeure partie sait à peine lire et écrire, ont obtenu des grades d'officiers et même de capitaines. »

vaisseaux fourmillent de novices dont beaucoup, par leur taille, devraient être mousses... » — « Ces novices, ajoute Villaret, qui n'ont (*sic*) resté dans les ports que parce qu'ils ne pouvaient trouver place ailleurs... hommes dénués de hardes, nuds-pieds, nourris à la viande salée et au poisson depuis plus de six mois. »

Le matériel ne promettait pas davantage. La détresse financière du dernier règne, détresse que la Révolution n'avait pas réparée, l'avait fait complètement négliger. Truguet en témoignait ses inquiétudes¹. On n'avait que de vieux bâtiments ou des navires construits à la hâte par des ouvriers pris un peu partout, malhabiles, indociles et conduits par des ingénieurs improvisés, désignés surtout par leurs opinions ou par les opinions qu'ils affectaient d'avoir.

C'est dans ces conditions qu'on allait affronter la marine anglaise.

La situation de Hoche était des plus tristes. Il avait un ardent désir de réussir et s'était donné tout entier à sa tâche. Il était allé à Bâle, à Hambourg, où il rencontrait des émigrés irlandais. En mai et juin 1797, même après le mauvais succès de son expédition, il continue ses démarches, il est au Helder, à La Haye avec un des frères Wolf-Tone et s'abouche avec le gouvernement hollandais².

On souffre de voir ce jeune homme si jaloux de son œuvre persévérer avec tristesse dans sa lutte contre tous les obstacles. Installé à Brest dès la fin de septembre, il va et vient de Brest à Paris et de Paris à Brest, stimulant tout le monde et portant partout sa sollicitude. On le laissait dans un dénûment déplorable ; l'argent manquait : il prend 50,000 livres sur ses fonds pour la marine. Il tire des magasins souliers, chemises, vestes de Quibe-

1. « Nous avons dû nous attendre à mil obstacles quand nous avons voulu faire sortir du néant 15 vaisseaux de ligne, autant de frégates et 40 bâtiments de transport. »

2. La Hollande, pendant toute la durée des essais de descente, n'a pas cessé de seconder le Gouvernement français. Un « comité batave » réunissait tous les patriotes hollandais ; à la tête de ce comité, le général Daendels était le principal correspondant de Hoche. Il avait servi sous Moreau et Pichegru et plus tard, fit la campagne de Russie sous le général Rapp. La principale flotte hollandaise mise à la disposition de la France contre l'Angleterre fut celle qui devait sortir du Texel sous l'amiral de Winter et qui fut détruite, 11 octobre 1797, par l'amiral anglais Duncan.

ron¹ qu'il fait distribuer « sous forme d'encouragement et de gratification aux ouvriers du port qui n'ont pas été payés depuis cinq mois » ; accablé de soins et de déboires, il est amené, dans les dernières semaines, jusqu'à l'hésitation. Il part cependant le 15 décembre 1796.

L'armée comprenait une avant-garde, un corps de bataille et une réserve².

Avant-garde.

1^{er} escadron du 10^e hussards ; 1^{re} légion des Francs ; une compagnie d'artillerie à cheval ; détachements des 3^e, 5^e, 8^e régiments d'artillerie ; une compagnie de canonniers de Seine-et-Oise.

Généraux Lemoine, Gratien, Humbert, commandant la légion des Francs ; adjudants généraux Gastine et Régnier ; Corbineau, chef d'escadron, commandant la cavalerie.

Corps de bataille.

24^e légère ; 94^e demi-brigade ; deux escadrons du 6^e hussards ; deux escadrons du 12^e hussards.

Général Grouchy, commandant en second l'expédition.

Généraux Spithal, Watrin ; adjudants généraux Lecot, Mermet, commandant la cavalerie.

Réserve.

Brigade étrangère : régiments Lee, Jerdut, La Chastre, O'Meara, sous les ordres du général Harty, commandant la réserve. Grenadiers et quatre compagnies de fusiliers de la 27^e demi-brigade ; un escadron du 7^e chasseurs à cheval, 30 guides à cheval (21 officiers et 8 hommes) [*sic*], provenant du régiment de Lamoureux.

Au moment du départ, on avait ajouté à ces troupes la 1^{re} compagnie de grenadiers de la 81^e demi-brigade.

Le total était de 13,400 hommes.

Chérin était chef d'état-major ; Debelle, beau-frère de Hoche, lui était adjoint.

1. Laissées par les Anglais sur le rivage de Quiberon.
2. État de la 13^e division militaire (30 novembre 1796).

L'armée partait avec 15 jours de vivres seulement.

A part la 1^{re} légion des Francs, la brigade étrangère et les 30 guides à cheval, les troupes étaient prises dans les corps réguliers de la 13^e division militaire servant sous Hoche depuis longtemps dans l'Ouest et habitués à son commandement. Il avait laissé à leur place la plupart des officiers supérieurs, mais, pour les officiers subalternes, il avait fait un choix dans les 125 officiers de bonne volonté qu'il avait demandés le 25 juillet et qui s'étaient présentés en bien plus grand nombre.

La 1^{re} légion des Francs, destinée à Humbert au printemps de 1796 et laissée sous son commandement, avait été formée devant Mayence, d'où elle était revenue avec les Mayençais. Composée en grande partie de déserteurs allemands, polonais, etc., elle fut complétée dans l'Ouest par des éléments à peu près semblables auxquels Hoche ajouta, sur l'invitation du Directoire, des soldats étrangers prisonniers, des chouans prisonniers et même quelques forçats.

Les 30 guides à cheval faisaient partie d'un des nombreux corps francs formés par des particuliers, anciens militaires, militaires en exercice ou même civils. Ce corps franc, dit régiment de Lamoureux, avait été réuni à Morlaix par un officier du 9^e chasseurs à cheval à l'armée de la Moselle et ensuite à celle du Nord, nommé Dupont-Chaumont, dit J.-B. Lamoureux, frère des deux généraux Dupont-Chaumont et Dupont de l'Étang. Le détachement de ce régiment, désigné sous le nom de guides à cheval, devait être augmenté en Irlande par un recrutement d'hommes et de chevaux¹.

La brigade étrangère, en grande partie composée de déserteurs et de prisonniers irlandais, comprenait quatre régiments incomplets portant les noms de leurs chefs : Lee, Jerdut, La Chastre, O'Meara (celui-ci naturalisé et servant depuis longtemps en France), donnait, avec un autre petit corps franc (Courtin) et les chasseurs Lamoureux, un total de 706 hommes.

Beaucoup d'Irlandais, réfugiés ou émigrés, très émus par les bruits de descente, offraient depuis longtemps au gouvernement

1. Cambronnc, capitaine de carabiniers à la 46^e, les deux frères Rapatel, les futurs généraux Paultre et Galbois, étaient officiers dans ce détachement du corps Lamoureux.

français des renseignements, des plans, des propositions ; d'autres, naturalisés, servaient depuis longtemps dans l'armée française ; les uns et les autres avaient obtenu des grades dans l'armée expéditionnaire. C'étaient : Clarke, chargé de la correspondance ; Richard-Robert O'Shée, colonel au régiment Colonel-Général en 1784, fait général de brigade en 1795 et commissaire civil près de Hoche ; O'Meara, commandant, nous venons de le voir, un régiment irlandais ; le chef de bataillon Walsh, prisonnier à Vannes, autorisé à servir ; Blackwell, Irlandais venu tout jeune en France, naturalisé et chef d'escadron de hussards en 1794, et beaucoup d'autres ; enfin, les principaux membres de la société politique des « Irlandais unis », fondée depuis longtemps en Irlande : les deux frères O'Connor, les frères Tone (Théobald et Mathieu), Napper-Taudy, Tate, etc., entouraient Hoche. Pleins d'illusions comme tous les émigrés, ils entretenaient l'ardeur de Hoche et exaltaient ses espérances¹.

La flotte était commandée par Morard de Galle, que Hoche avait fait substituer à Bompard, qu'il trouvait trop âgé. Elle comprenait 17 vaisseaux de ligne de 74 et au-dessus, 12 frégates de 36 et de 44, en comptant le navire *la Révolution* et la frégate *la Bellone*, amenés au dernier moment de Cadix par l'amiral Richery, quelques corvettes et avisos attachés aux généraux et des transports. Les amiraux et capitaines Linois, Richery, Nielly, Bouvet commandaient sous Morard de Galle.

Le rendez-vous général et le point de débarquement était à la pointe sud de l'Irlande, dans une baie dite Baie de Bantry, située près de la ville de Bantry, dans le comté de Cork.

Dans la nuit du 15 au 16 décembre, au sortir de Brest, un navire, le *Séduisant*, touche et s'abîme ; une partie des troupes qui le montaient périt, la 94^e demi-brigade est seule sauvée. Après cet accident, le 17, la flotte, à peine entrée en pleine mer, est dis-

1. Au-dessous de cet état-major de l'émigration irlandaise, on voyait des personnages moins haut placés : le 16 mars 1796, le Directoire fait part à Hoche de l'envoi d'un capitaine d'infanterie irlandais, Byrne, avec 14 ou 15 de ses compatriotes qui ont demandé à servir en France ; « on pourra donner (à ceux-ci) quelques grades inférieurs dans votre armée, on les habillera. Byrne a déjà reçu chapeau, habit, pantalon, gilet, bottes, 6 chemises, 4 paires de bas, un sabre, un ceinturon, des pistolets, une cravate et un havresac. » On voit que ceux-ci n'avaient guère que leur ardeur à combattre pour l'indépendance de leur patrie.

persée par un violent coup de vent. La frégate *Fraternité*, sur laquelle Hoche, malgré les ordres exprès de Truguet, avait eu le tort de s'isoler avec Morard et Bruix, séparée du reste de l'armée, disparaît. Le 17 décembre, après la dispersion, Grouchy prend le commandement. Il se trouve réduit à 17 vaisseaux. Le 19, il est rejoint par 17 autres voiles, ralliées par Richery et Nielly. Le 21, on aperçoit les côtes d'Irlande. Le 22, 15 voiles mouillent à l'entrée de la baie, Richery et Nielly restant en dehors avec les 19 autres. Dans la nuit du 22 au 23, une tempête disperse ces 19 navires, qui ne reviennent pas, et Grouchy, le 23 au matin, se trouve seul dans la baie avec 15 voiles et quelques officiers. Le 24, on tient un conseil de guerre, on constate la présence de 6,000 hommes avec deux canons et pas de munitions.

Bouvet, par l'absence de Morard, était devenu commandant de la flotte. Comme Villaret et plusieurs autres, même parmi les chefs embarqués, il avait désapprouvé l'expédition et ne s'y était prêté que de mauvaise grâce. A ce moment, trop bien servi par les éléments, il manifeste l'intention de partir. Grouchy s'y oppose et le somme de préparer le débarquement. Bouvet refuse, donne, au contraire, à la portion de la flotte restée dans la baie l'ordre général de départ¹ et, monté sur l'*Indomptable*, est emporté seul, le 25, à plus de vingt lieues en mer. Grouchy, désespéré, s'enferme dans sa cabine et n'en sortira plus qu'à Brest, le 1^{er} janvier.

Cependant tous les vaisseaux restés dans la baie n'avaient pas suivi Bouvet. Le général Harty, après avoir rallié quelques bâtiments, avait encore avec soi Humbert, Chérin, O'Shée, Smith (Théobald Tone) et les commandants de l'artillerie et du génie. On tient conseil de guerre le 27 décembre. Bedout, capitaine de vaisseau, commandant la flotte en l'absence de Bouvet, déclare le débarquement impossible et ajoute qu'il a l'ordre de ne pas rester plus longtemps à Bantry². Il promet d'ailleurs de s'arrêter à l'entrée de la rivière Shannon, située un peu plus bas et qui

1. Quelques-uns ont dit, le général Harty entre autres, qu'il y eut confusion et que les signaux furent mal compris.

2. Bouvet avait un pli cacheté à ouvrir en arrivant à Bantry. Ce pli renfermait l'ordre de « louver cinq jours autour d'un petit cap situé un peu avant la baie de Bantry et d'attendre de nouvelles instructions ». Ce texte, peu clair, avait été laissé à Bedout.

pouvait servir aussi à un débarquement. Le conseil adhère, on part le 28 décembre. On est repoussé du rivage à l'embouchure du Shannon, dispersé et on arrive en désordre à Brest.

Dans les premiers jours de janvier, les vaisseaux rentrent séparément, démâtés, ruinés dans leurs agrès, percés de coups de canon. Battus par la tempête dès leur sortie du port et à peu près pendant tout le temps qu'avait duré l'expédition, harcelés par les Anglais, ils n'étaient pas parvenus une seule fois à se joindre et à rester réunis. Quatre étaient perdus complètement et tous quatre de 74 : le *Séduisant* au départ, l'*Impatiente* perdue en Irlande, la *Surveillante* coulée à Bantry, le *Scævola* perdu en mer. La *Ville-de-Lorient* et le *Suffren*, tous deux de 74, avaient été pris dans la baie. Les troupes, affamées sur les navires, avaient cruellement souffert ; plus de 2,000 soldats ou marins avaient péri, non par le feu, car il n'y eut pas de combat, mais par accidents ou maladies, ou noyés et ceux-ci en outre de ceux du *Séduisant*.

Hoche rentre désespéré à Brest le 16 janvier. La *Fraternité* avait été rejetée, dès le début, à plus de 60 lieues au nord, avait erré jusqu'au 31 décembre autour de l'Irlande, et repoussée par des navires anglais et d'ailleurs manquant de vivres, elle abordait, le 16, à l'île de Rhé. Grouchy, depuis son retour, préparait un nouvel embarquement pour rallier Hoche qu'on croyait à Bantry ou pour lui donner les moyens de repartir, mais Hoche ne repartit pas. Il alla commander l'armée de Sambre-et-Meuse.

Au moment de l'ajournement de l'expédition d'Humbert, dans l'été de 1796, le Directoire avait décidé le débarquement de deux corps de troupes séparés, non sur les côtes d'Irlande, mais en Angleterre même, pour faire diversion sans doute et appeler les forces ennemies sur plusieurs points à la fois. Hoche avait été chargé de préparer ces deux expéditions, qui semblent des annexes de la sienne, et il s'en occupait encore au moment de son départ. La première fut confiée au général Quantin.

Expédition du général Quantin.

Pendant les préparatifs pour Humbert, au printemps de 1796, on avait ordonné la réunion à Lille et à Dunkerque de prisonniers

et de déserteurs étrangers, on les avait incorporés dans la 21^e, ci-devant 38^e demi-brigade, et on y avait ajouté une petite partie d'un corps désigné sous le nom de seconde légion des Francs, exclusivement composé de forçats. Cette portion de la seconde légion des Francs était commandée par un officier nommé Macheret, « le plus mauvais sujet dont on puisse purger la France », disait Hoche¹. D'autre part, le général Liébert, commandant à Lille, donnait les plus mauvais renseignements sur les officiers de la 21^e² : Jabus, commandant la 21^e, montrait de la répugnance à s'embarquer; Goetmann, commandant le second bataillon de la 21^e, était dans les mêmes dispositions : « J'ai cinq enfants, une femme, une faible santé et une antipathie naturelle pour l'eau. » Un troisième, Vaugrigneuse, surnuméraire, « va partir, parce que le Directoire a autorisé les officiers surnuméraires à quitter leur corps ». Les soldats, dignes de leurs chefs, désertent en masse; consignés, ils escaladent les remparts pendant la nuit, mais, arrêtés par l'eau qui remplit les fossés, ils reviennent et on les remonte avec les draps de lit. C'était là les troupes qu'on donnait au général Quantin au nombre de 3,000 hommes environ, dont un tiers à peu près de Français; elles étaient dans un état de « nudité et de mauvaise santé qui arrache les larmes..., sans chemises, sans chaussures... ».

L'armement manquait presque absolument. Le général Quantin était obligé de recourir à « l'obligeance de son camarade Gibert ».

Il devait envahir le duché d'York et pénétrer dans le nord de l'Angleterre. On lui avait attribué, pour cela, une simple frégate, la *Colombe*, avec quelques bateaux plats dont l'inventeur, un ingénieur d'Anvers, Muskein, l'assistait.

Le général Quantin méritait mieux. Mousse, sous-officier d'artillerie de marine en 1790, commandant des volontaires coloniaux en 1791, il passe en France, il est à Jemmapes et sert honorable-

1. C'était, en effet, un triste personnage. Fourrier à Diesbach en 1786, on le trouve, plus tard, capitaine de la garde nationale parisienne et envoyé par la section des Tuileries, le 12 juin 1793, à Tours, pour « reconnaître l'état de l'armée ». Il parlait l'anglais, et, en raison de cet avantage, le Directoire l'envoie à Hoche en juin 1796.

2. « X..., ivrogne fleffé; Y..., ivrogne, impossible de lui confier les fonds du gouvernement qui seraient bientôt dilapidés; Z..., hors d'état de servir, il est inepte », etc., etc.

ment dans l'Ouest sous Hoche et Hédouville. Général en 1796, on l'envoie à Dunkerque. Ce passage à Dunkerque fut pour Quantin comme une éclipse de lui-même. Désolé, voulant bien faire et sentant l'impossibilité d'y réussir avec un pareil entourage, il paraît avoir perdu, à ce moment de sa carrière, les qualités de sérieux, le calme, l'autorité enfin que doit toujours conserver un général en chef. Ses lettres incohérentes, effarées, d'une emphase quelquefois exagérée, témoignent de son trouble et de chagrins qu'il ne leur a pas toujours confiés.

Arrivé dans les derniers jours de juillet 1796, il passe deux mois à mettre ses troupes en état. Le 12 octobre, il essaie de faire embarquer. Muskein et les marins déclarent qu'on ne pourra sortir à cause de la mauvaise mer. Le général cède, mais le 20, comme officiers et soldats se sauvaient à l'envi, il se reprend et ordonne l'embarquement. Il se montre d'abord sévère, ordonne d'armer tous les officiers de fusils et de les munir de gibernes, interdit, pour éviter l'encombrement, malles, chevaux, femmes « moins celles accordées par la loi », les blanchisseuses et les vivandières et prescrit quelques autres mesures disciplinaires; mais aussitôt il justifie et fait oublier la dureté de quelques ordres par la générosité qu'il y ajoute. Il répand des libéralités autour de lui¹. Ici, la noblesse et la générosité de ce chef d'armée si peu aidé par son gouvernement et si mal entouré, se fait jour et domine le léger ridicule que certaines de ses lettres au Directoire pouvaient jeter sur lui².

Le 22 octobre, il est en rade. Les troupes ne sont toujours pas armées. « Nous n'avons ni gibernes, ni fusils, ni pistolets »; le 28, on constate 95 fiévreux, outre les 46 envoyés la veille à l'hôpital de la ville. Le 6 novembre, Quantin se plaint de son dénûment :

1. « Je laisse 48 fr. à chaque vivandière ou blanchisseuse dont les maris me suivent. » Il demande pour les femmes des hommes mariés « qui mettent la patrie avant leur femme » et qui « brûlent du désir (*sic*) de venir avec lui », le vivre et le logement pendant l'absence de leurs maris. « J'ai fait faire des bottines pour le plus grand nombre de mes officiers, je les secours de ma bourse le plus possible et, ainsi, j'entraîne ceux qui pourraient balancer. »

2. Il rappelle Laveaux à Saint-Domingue, moins, bien entendu, la gravité de la situation et la tenue toujours digne de celui-ci envers ses subordonnés et au milieu des plus graves épreuves.

« Je suis soldat, caporal, fourrier, sergent, officier, armurier, fournisseur, etc., etc..... La troupe n'a que du pain frais de terre, du fourrage et du genièvre; elle est amoncelée à faire pitié aux plus inhumains par les incapacités et les négligences des transports. »

Le 9 novembre, on quitte le port. Quantin, malade, n'a plus que Macheret auprès de lui. Il veut « faire constater l'état de ses troupes par des officiers municipaux et de santé ». Jabus avait été arrêté, tous les chefs de bataillon avaient abandonné leurs troupes qui débarquaient de force; la brigade était commandée par un capitaine; un capitaine-comptable avait déserté avec la caisse; une tempête, enfin, disperse la flottille et on rentre au port le 20 novembre.

Le 27 novembre 1796, l'expédition du général Quantin est suspendue. Il demande un congé de 3 mois et part.

Expédition du général Tate.

Le Directoire, en envoyant le général Quantin à Dunkerque, avait compromis un digne officier. Par l'expédition de Tate, il montre que tout procédé militaire conforme au droit des gens lui était étranger. Tate était un Irlandais, général de brigade au service de la République. On lui compose un corps de troupes nommé deuxième légion des Francs ou légion noire.

La première légion des Francs, qu'on avait préparée en 1796 pour Humbert et qu'il commandait dans l'expédition de Hoche, formée devant Mayence en 1793, était composée en très grande partie de déserteurs étrangers, de déserteurs français rentrés, de Vendéens de Charette et de Stofflet et de chouans prisonniers, auxquels on avait joint un très petit nombre de forçats.

La seconde légion des Francs que Hoche met, le 12 décembre 1796, sous les ordres de Tate, comprenait 1,800 hommes. Elle était composée d'éléments absolument étrangers aux habitudes militaires d'une nation civilisée et c'est avec peine qu'on voit Hoche y coopérer¹. Il faut, du reste, ajouter tout de suite que

1. « 600 hommes, écrit Hoche, ramassés dans toutes les prisons de mon commandement et réunis dans deux forts, afin qu'aucun n'échappe. J'y joins 600 galériens

ces malheureux étaient commandés par des officiers français. Cambronne était parmi ces officiers. L'Irlandais Théobald Tone, sous le pseudonyme de Smith, accompagnait Tate. Il aurait certes voulu ne pas dire de mal de ces troupes ; il cite cependant, dans son journal, une revue de la légion noire, 10 novembre 1796 : « Ce sont, dit-il, les bandits préparés pour l'Angleterre et de tristes gredins. »

La flottille, plus complète que celle de Quantin en bâtiments de guerre, mais sans transports et sans bateaux plats, comprenait deux frégates : *Résistance* et *Constance*, une corvette, un lougre et était commandée par un nommé Castaignier¹.

On part le 22 février 1797. On devait débarquer au sud-ouest de l'Angleterre, à la pointe du comté de Pembroke, marcher sur Bristol et brûler cette ville. Au moment de s'engager dans le canal de Bristol, la division tourne la pointe de Pembroke et va débarquer à Fishguard, dans la baie de Cardigan, après avoir coulé quelques bateaux marchands anglais.

A peine débarqué, le général Tate, entouré par des forces supérieures, capitule avec sa troupe, 24 février 1797. Les vaisseaux sont pris en mer ; 40 officiers et 1,400 à 1,500 soldats sont embarqués par les Anglais pour France et déposés à Marquise, près de Lille.

L'échec ridicule, humiliant de Hoche, eût dû ouvrir les yeux du Gouvernement et conseiller l'abstention, ou au moins la réserve. Cet échec était imputable à des causes d'infériorité radicales, profondes. Le temps et un travail sérieux et persistant pouvaient seuls y remédier, mais le malheur n'avait pas redressé les fausses appréciations du Directoire et corrigé son incurie.

Les principaux chefs de la première expédition souhaitaient

d'élite ; ils sont encore dans les fers, on ne les lâchera qu'au moment de les embarquer. Le tout sera bien armé, équipé et habillé de vestes de Quiberon » ; c'étaient des habits rouges laissés par les Anglais sur la plage de Quiberon et qu'on faisait teindre en vert.

1. Indiqué, en 1789, à Toulon, comme « garçon-major des troupes de la marine » et, le 22 octobre 1793, sous le nom de Castagne, « commandant les forces navales à Dunkerque » et préparant l'attaque d'Ostende pour seconder les opérations du général Van Danewel sur le continent hollandais.

fort qu'on recommençât. Hoche, à l'armée de Sambre-et-Meuse et jusqu'à sa mort (sept. 1797), s'en occupait encore et continuait les pourparlers avec les Irlandais; Hédouville résistait adroitement aux ordres de réduire les cadres de l'armée qui avait suivi Hoche; Petiet, commissaire ordonnateur en chef, secondait les vues d'Hédouville; Humbert, enfin, continuait d'offrir ses services au Directoire pour une seconde descente.

L'opinion publique, très surexcitée depuis plusieurs années contre les Anglais, réclamait une revanche. Trompée par la création (26 août 1797) d'une armée d'Angleterre, création destinée à dissimuler l'expédition d'Égypte, et séduite par le nom de Bonaparte, à qui on avait donné le commandement de cette armée dite d'Angleterre, l'opinion se manifeste aussitôt par un de ces élans français si communs, souvent peu réfléchis mais toujours généreux, et des souscriptions affluent de toutes parts pour la descente en Angleterre.

Le Gouvernement, aussi indigne de guider l'opinion qu'incapable de la maîtriser, décide, 18 mois après la première, une expédition en Irlande pour « organiser, comme disait Carnot en 1796, une chouannerie en Angleterre ». Le général Humbert, jeune, doué de tous les avantages physiques, aimé du soldat, très hardi, bien préparé dans l'Ouest à des opérations militaires aventureuses, semblait désigné pour cette seconde tentative. Mais il fallait qu'il fût bien dirigé et surtout matériellement soutenu. Il est donc arrêté qu'il partira avec un petit corps de troupes et qu'il sera accompagné ou suivi de près par un autre corps plus important sous un général expérimenté. Cette seconde expédition, sérieuse comme celle de Hoche, va donner lieu, sur terre, à quelques combats glorieux, mais inutiles, et, sur mer, à un désastre. Comme la première expédition aussi, elle avait une annexe insignifiante au point de vue militaire, commandée par le général Rey.

Le 19 juillet, pendant qu'on achevait à La Rochelle et à Brest l'armement des deux flottilles et la réunion des troupes, Humbert recevait de Paris une dépêche qu'il faut citer.

« Le Directoire a donné des ordres pour faire passer en Irlande un convoi de troupes et de munitions sous le commandement supérieur de Hardy, qui doit s'embarquer à Brest sur une division

de guerre..... une seconde division est arrivée à Rochefort sous Savary et va en partir..... Le Directoire vous donne le commandement de cette seconde expédition..... Allez à Rochefort, concertez-vous avec Savary. Après votre débarquement, vous chercherez à savoir si Hardy est arrivé et vous prendrez ses ordres ; si vous le précédez, vous lui rendrez compte et recevrez ses instructions ; soyez prudent jusqu'à votre ralliement avec Hardy. »

Humbert, déjà bien disposé à ne pas attendre, reçoit, le 30 juillet, de Bruix, major de la flotte, un ordre court et clair, ainsi conçu : « Partez. »

Expédition des généraux Humbert et Hardy.

Il part, en effet, le 6 août 1798, de l'île d'Aix, près de La Rochelle, avec 1,032 hommes, les adjudants généraux Fontaine et Sarrazin et l'Irlandais Mathieu Tone, frère de Théobald Tone. Humbert avait sous ses ordres le 2^e bataillon de la 70^e demi-brigade, 52 grenadiers, 42 canonniers, 50 chasseurs et hussards, et une pièce de 4 avec 6 caissons. Il était emmené par le capitaine de vaisseau Savary sur trois frégates : *Concorde*, *Médée*, *Franchise*. Un petit lougre, le *Renard*, suivait la flottille. On n'avait pas eu beaucoup à compter sur des enrôlements en Irlande ; cependant, quelques pauvres paysans qu'on arma se joignirent aux troupes, car un état fait sur les lieux donne 78 grenadiers, 38 carabiniers et 60 chasseurs ¹.

Le 21 août, on aperçoit la terre ; le 22, on débarque dans la baie de Kilalla, au nord-ouest de l'Irlande, et on s'empare facilement de la petite ville de Kilalla.

Un évêque protestant, Stock, habitait Kilalla et a laissé un récit intéressant de l'arrivée des Français. « Le mardi 23 août, par une belle soirée d'été, et le jour d'une réunion des membres du clergé de deux diocèses réunis..... la société, après la conférence, allait se joindre aux dames, lorsque quelqu'un se précipite effaré dans le salon en s'écriant : « Les Français sont à un mille

1. 78 grenadiers au lieu de 52, 60 chasseurs au lieu de 50, enfin 38 carabiniers, peloton formé en Irlande, car il n'y avait personne de cette arme au départ.

d'ici..... » Peu après, la salle à manger, qui, quelques minutes auparavant, ne respirait qu'enjouement et joie, se remplit soudain d'officiers et de soldats français traînant armes et bagages. » On peut se figurer cette paisible demeure subitement envahie par ce torrent de gens affamés, peu scrupuleux, habitués aux rudes guerres du continent. L'évêque se réfugie avec sa famille au second étage, mais ne laisse pas d'examiner ses hôtes. Il remarque que les soldats français sont « petits, pâles, vifs, intelligents, actifs, tempérants, disciplinés, qu'ils ont des vêtements usés, se contentent de pain et de pommes de terre et couchent sur le pavé ». Quelques chefs l'étonnent en lui dépeignant la vie des militaires de ce temps-là. Un de ces officiers, qui était venu de Mayence, montrait sa culotte de cuir qu'il n'avait pas quittée depuis un an. Un autre, un adjudant général, Charost, qu'Humbert avait laissé à Kilalla, raconte plus tard à l'évêque qu'il était à Saint-Domingue, que sa femme et ses filles ont été prises par les Anglais et envoyées à la Jamaïque. « Il ne les a pas vues depuis six ans, et depuis trois ans il n'en a aucune nouvelle. »

Le 24 août, Humbert, arrivé à une petite ville nommée Ballina, s'en empare et continue sa marche en avant. Le 27 août, il rencontre près de Castlebar, capitale du comté de Mayo, un corps anglais de 6,000 hommes commandé par un général Lake. On livre bataille avec succès; on prend convoi, drapeaux, équipages, et on poursuit les Anglais pendant deux heures. Les Français avaient combattu avec une grande infériorité numérique, parce qu'on avait été obligé de laisser quelques troupes sur les points occupés; à Kilalla, le lendemain de Castlebar, trois frégates anglaises amenant un renfort anglais ne purent débarquer ces troupes, par la résistance du petit nombre de soldats français laissés dans ce poste.

Le 5 septembre, nouvel engagement à Colomey, et, enfin, le 8, près de Ballyhannis, après une bataille de trois heures contre 12,000 Anglais amenés par Cornwallis, Humbert capitule avec sa petite armée. Il est fait prisonnier ainsi que Fontaine, Sarrazin et Mathieu Tone, avec 849 de ses soldats; le reste avait disparu ou avait péri. Le 30 septembre, Humbert est à Liverpool, et le 26 octobre à Douvres, d'où il rentre en France.

Le départ d'Humbert avec un aussi faible effectif et l'échec qui s'ensuivit n'étaient pas imputables seulement à l'imprévoyance du Directoire, mais surtout à la mauvaise exécution d'ordres mal donnés, confus et, parfois, à un véritable oubli des plus simples devoirs.

La communication faite à Humbert, le 19 juillet ¹, avait le grave inconvénient de laisser le commandement flottant et indécis, mais elle indiquait clairement, en plaçant conditionnellement Humbert sous les ordres de Hardy, que les deux opérations étaient connexes, solidaires, que les troupes des deux chefs devaient agir ensemble si elles étaient réunies et, si elles n'étaient pas réunies, d'après un plan commun, unique, arrêté entre les deux généraux, et même conçu et préparé par le Gouvernement lui-même avant les départs ².

Mais, les troupes étant toujours en état de mutinerie par le défaut de paye, il était de première nécessité de payer en même temps, ne fût-ce que par un acompte, les troupes d'Humbert et celles de Hardy. Or, ce même Gouvernement qui venait de lier les opérations des deux corps d'armée et qui devait, par suite, assurer la coïncidence ou au moins le rapprochement des deux départs, commet l'insigne faute d'envoyer à Humbert les fonds nécessaires et de ne pas les faire tenir sûrement et à temps au général Hardy ; et Humbert lui-même, pressé de partir par Bruix, n'était pas suffisamment pourvu, car il est obligé, au moment même d'appareiller, d'emprunter 47,000 fr. à Dehault, payeur à La Rochelle. Il part donc seul le 6 août, et Hardy, retenu à Brest par le défaut de fonds, ne part de Bertheaume que le 14 septembre, dix jours après la capitulation d'Humbert ³.

On peut, certes, taxer Humbert de précipitation ; mais enfin, il devait, selon les instructions et après avoir pris terre, « chercher à savoir si Hardy était arrivé ». Or, surveillé comme on

1. « Après votre débarquement, vous chercherez à savoir si Hardy est arrivé et vous prendrez ses ordres ; si vous le précédez, vous lui rendrez compte et recevrez ses instructions. »

2. Voir la *Correspondance intime du général Jean Hardy (de 1797 à 1802)*. *Revue des Deux-Mondes*, numéro du 1^{er} septembre 1900.

3. Les 137,460 fr. destinés au général Hardy avaient été maladroitement versés à une entreprise de transports ou messagerie *non encore organisée* qui mit trois semaines à transporter ces fonds de Paris à Brest.

l'était par les Anglais, il était difficile de rester sur le rivage en expectative et en recherches, et Humbert, une fois débarqué, n'avait plus qu'à marcher en avant et combattre, ou, ce qui eût été mieux, mais non moins dangereux, à se rembarquer et attendre Hardy en mer ; en tout cas, l'écart du 6 août au 14 septembre ne laisse aucune excuse à la conduite du Directoire. Tous les gouvernements, et les meilleurs, peuvent manquer d'argent en certains moments, mais un gouvernement bien ordonné se serait assuré que les fonds arriveraient à des époques rapprochées l'une de l'autre, et un gouvernement fort, respecté, obéi, devait, à moins de vouloir répéter avec Humbert l'escapade de Tate, fixer lui-même les dates des deux départs s'ils ne pouvaient être simultanés, fournir exactement et à temps, par petites sommes s'il le fallait, les moyens de partir à peu près ensemble, et ne pas laisser sans surveillance l'exécution aux mains d'agents infidèles ou incapables.

Fontaine, un des adjudants généraux qui accompagnaient Humbert, écrivait en 1801, dans une relation de l'expédition : « Si l'escadre Bompard (qui portait Hardy), que nous attendions, nous fût arrivée, elle aurait facilement pris cette flottille¹ et débarqué les troupes françaises, mais nous devons trouver en nous seuls les ressources que nous aurions dû attendre d'ailleurs. » On va apprécier la justesse de cette réflexion amère.

Il y avait à Brest près de 3,000 hommes aux ordres du général Hardy. L'amiral Bompard, avec un vaisseau de guerre de 78, le *Hoche* ; 8 frégates : *Romaine* et *Immortalité*, de 44, *Loire*, *Embuscade*, *Coquille*, *Sémillante*, *Résolue*, *Bellone*, de 36 ; un aviso, la *Biche*, était chargé de conduire ces troupes en Irlande. Il portait des armes, des munitions, des équipages de cavalerie, etc. Hardy avait ramené de l'armée sous Mayence sa division même, la quatrième, qu'il commandait depuis la mort de Marceau. Le général de brigade Ménage, adjudant général sous Hoche à Quiberon, était son second, et sous eux servaient les adjudants généraux commandant l'artillerie et le génie Pernetty et Kirchener. L'Irlandais Smith (Théobald Tone) servait dans l'état-major de Hardy.

1. Les trois frégates anglaises qui ne purent débarquer leurs troupes à Kilalla.

Voici l'effectif des troupes :

Légion étrangère : les quatre régiments étrangers : Lee, Ferdat, La Chastre, O'Meara, avec les 30 guides à cheval (chasseurs Lamoureux);

Dragons du 4^e régiment ;

1^{er} bataillon des grenadiers réunis ¹ ;

Une compagnie des carabiniers de la 6^e ;

Un bataillon de la 6^e légère ;

1^{er}, 2^e, 3^e bataillons de la 40^e ;

2^e bataillon des grenadiers réunis ;

250 chasseurs à cheval du 2^e régiment ;

Un bataillon de gendarmerie ;

1^{er} et 3^e bataillons de la 81^e ;

47^e demi-brigade de ligne ;

Une compagnie du 4^e d'artillerie à pied ;

Une compagnie du 5^e d'artillerie à cheval ;

2^e compagnie du 4^e bataillon des sapeurs du génie ;

2^e bataillon de la 6^e demi-brigade.

2,587 hommes.

Bompart avait ordre d'employer, à l'occasion, ses matelots comme soldats.

Après vingt-trois jours d'une traversée pénible, dans laquelle deux des navires français, chassés par les Anglais, fatiguent beaucoup, Hardy et Bompart arrivent, le 11 octobre 1798, dans la baie de Donegal, au nord-ouest de l'Irlande, près celle de Kilalla, où l'on pensait, ce qui était vrai, qu'Humbert avait mouillé, et cinq semaines après qu'il avait mis bas les armes. Là, ou un peu plus haut, près de l'île Toray, on trouve l'amiral Warren avec trois vaisseaux anglais : *Canada*, *Robuste* et *Foudroyant*, deux de 74 et un de 80, deux vaisseaux rasés et trois frégates de premier rang, tous bien supérieurs aux navires français par les calibres et surtout par la supériorité de construction et de manœuvres. Un combat s'engage, très vif et qui dure six heures. Le *Hoche*, en mauvais état et qui gênait fort les évolutions de l'escadrille, est

1. Corps d'élite qu'on formait, par choix, dans les armées du Nord et du Nord-Est et qui avait servi sous Kléber, en Vendée. Chaque bataillon comprenait 760 hommes.

attaqué par trois vaisseaux anglais et pris avec la *Coquille*, l'*Embuscade* et la *Bellone*. Le *Hoche* avait 614 hommes d'équipage et, à bord, 575 soldats et passagers. Il perd 147 hommes, sans compter les blessés. Bompart est fait prisonnier avec Hardy, O'Meara et Théobald Tone.

Le capitaine de la *Romaine*, Ollivier Bergevin, commandant en chef par l'absence de Bompart, ordonne la retraite. La *Loire*, la *Résolue*, la *Sémillante* et l'*Immortalité* s'éloignent avec peine du lieu du combat et, le matin du 13 octobre, sont séparées. L'*Immortalité* et la *Résolue* se rejoignent et entrent dans la baie de Donegal où on apprend la défaite d'Humbert et l'insuccès de Rey, que nous verrons plus loin. Ces nouvelles décident les capitaines des deux navires, Legrand et Bargeon, à partir, avec l'assentiment de Ménage, qui était avec Legrand sur l'*Immortalité*. Les deux navires se cherchent dans l'obscurité. La *Résolue* est attaquée et se rend. L'*Immortalité*, restée seule, démâtée de son grand mât de hune qui, en tombant, endommage gravement le navire dans sa mâture et sa voilure, est poursuivie pendant plusieurs jours par un vaisseau anglais, le *Fishguard*¹, et atteinte le 20 octobre à midi. La frégate était ruinée et faisait eau de toutes parts depuis le combat du 11 ; un combat s'engage entre elle et le *Fishguard* qui, vaincu, prend le large. La frégate le suit, poursuivie elle-même par trois vaisseaux anglais. Le combat continue dans cette chasse. Legrand et Ménage y perdent la vie. Un capitaine de frégate, nommé Joseph Audouard, prend le commandement. Après une pause, le combat recommence entre le *Fishguard* et l'*Immortalité*, pendant deux heures. Les canons de la frégate, à l'avant et à l'arrière, étaient démontés ; la lutte n'était plus possible. La frégate, enfonçant et près de sombrer, capitule. Elle portait 580 hommes, y compris les troupes de débarquement. Elle avait 50 marins ou soldats français tués et près de 60 blessés. Elle est convoyée à Plymouth, 21 octobre.

Théobald Tone était prisonnier. Hardy écrit à Cornwallis en sa faveur. Simon, adjudant général, prisonnier aussi, fait de même.

1. Un des vaisseaux de Tate, la *Résistance*, pris par les Anglais à son retour en France, près de Fishguard, dans la baie de Cardigan, d'où le nom donné au navire français.

Ils certifient que Tone était depuis 1796 adjudant général dans les troupes françaises. On ajourna l'exécution de Théobald Tone, condamné à mort le 12 novembre 1798 par un conseil de guerre anglais. Le 26 septembre 1799, un certificat de plusieurs Irlandais au service de la France vient confirmer le premier. On voulait le faire considérer comme prisonnier français, parce que, disait-on, avocat à Dublin, il avait quitté la robe avant la Révolution et avait, depuis, servi en France. Tout cela fut inutile. Théobald Tone, resté en prison, y meurt volontairement et son frère Mathieu, pris avec Humbert, est supplicié.

On avait perdu 300 hommes, un bien plus grand nombre avaient été faits prisonniers et parmi eux des blessés. Trois seulement des navires, *Surveillante*, *Romaine* et *Biche*, revinrent en France. Tous les autres furent pris.

Cette déplorable expédition, faite en deux fois, comme séparée en deux parties et livrée à tous les hasards, était, avec celle de Hoche, la seule qui eût pu avoir un résultat si elle avait été méditée, ordonnée, organisée par un gouvernement digne du dévouement des officiers et soldats de terre et de mer qui servaient le Directoire. Ce dévouement s'était montré chez les officiers de la marine, si étrangement recrutés et les combats du *Hoche*, de *l'Immortalité* et ceux, inconnus, de plusieurs des autres navires, témoignaient que la valeur, le zèle et l'abnégation ne manquaient pas plus aux troupes de terre qui avaient subi de cruelles épreuves, qu'aux marins eux-mêmes.

Le 2 novembre 1798, Humbert, le lendemain de son retour en France, disait que, sans les 47,000 livres de Dehault, il serait encore à La Rochelle et il ajoutait : « Si Hardy était venu avec moi, l'Irlande serait libre. » Ce regret était justifié : Hardy, arrivé à temps et réunissant ses troupes à celles d'Humbert, pouvait, après Castlebar, marcher sur Dublin avec chances de succès.

- Second voyage du capitaine de vaisseau Savary.

Après le désastre de Hardy, l'expédition des deux généraux allait en amener un second. La prudence et l'expérience maritime du capitaine de vaisseau Savary surent le conjurer.

Cet officier, après avoir déposé Humbert sur les côtes d'Irlande, était parti à la fin d'août 1798 et rentrait sain et sauf à Bordeaux, le 5 septembre.

Un mois plus tard, en octobre, on était sans nouvelles d'Humbert et de Hardy. On pouvait estimer qu'un secours en hommes et en munitions leur serait utile. On décide donc que Savary repartira. On pouvait certes compter sur les qualités de ce vieux marin qui n'avait pas quitté la mer depuis sa sortie de l'enfance. Mais ce ne fut pas moins une maladroite et dangereuse tentative, à cause de la surveillance très exacte des Anglais, qui connaissaient, à ce moment, tous nos mouvements maritimes. Le débarquement, au reste, était facultatif et laissé à l'initiative du commandant de la flottille.

Savary part le 12 octobre avec ses trois frégates, *Concorde*, *Médée*, *Franchise*, auxquelles on ajoute une corvette, la *Vénus*¹. Il devait tâter les côtes d'Irlande, toucher à un port afin d'avoir des informations sûres, mais ne débarquer que s'il apprenait que Hardy eût réussi². Dans ce cas, il devait débarquer les troupes et les faire conduire, par un officier qui l'accompagnait, au premier des deux généraux, Hardy ou Humbert, qu'on pourrait joindre. Savary emmenait, cette fois, 1,090 hommes, savoir : le 1^{er} bataillon de la 70^e, avec une partie de sa musique, 100 hussards du 12^e et deux escouades d'artillerie. Un adjudant général réformé, Cortez, qui avait servi dans les colonnes mobiles de Turreau, dans l'Ouest, en 1794, devait commander ce renfort de troupes sous Humbert ou Hardy après le ralliement présumé à un de ces deux généraux.

Savary est à Kilalla le 27 octobre. Il avait, pour éviter les Anglais, employé quinze jours à la traversée, comme à son premier voyage. Il apprend, par des communications avec la terre, l'échec d'Humbert et le désastre de Hardy. Appuyé par l'adhésion des capitaines des quatre navires, il refuse de débarquer. On repart

1. Savary devait recevoir un concours naval. Le général Hatry, commandant en chef les troupes françaises dans la république batave, informe le Directoire, le 2 novembre 1798, que les deux frégates *Furie* et *Surveillante* sont parties du Texel, les 24 et 25 octobre, pour la baie de Galloway.

2. Ce qui indiquait que Hardy avait toujours été considéré comme le chef de l'expédition Humbert-Hardy.

le soir même du 27. Au sortir de la baie, on trouve les Anglais. Le combat s'engage. Savary ordonne aussitôt de gouverner à volonté et cette sage mesure sauve les navires qui, malgré la poursuite des Anglais, rentrent endommagés, mais saufs, dans les premiers jours de novembre.

Expédition du général Rey.

Comme il avait été fait pour Hoche, une sorte d'annexe était attachée à l'expédition d'Humbert et Hardy. Moins ridicule que les sorties de Quantin et de Tate, elle n'était pas destinée à « envahir » l'Angleterre. Il s'agissait bien de porter quelques troupes, des munitions, un détachement d'artillerie, secours qui eussent été certainement utiles à Humbert ou à Hardy, si on avait pu les joindre. Mais on voulait surtout jeter sur la côte d'Irlande un grand nombre d'Irlandais déserteurs ou prisonniers délivrés qui demandaient à combattre dans les rangs français. Plusieurs officiers français volontaires devaient les commander et partaient avec eux.

Le 4 septembre 1798, un vaisseau, l'*Anacréon*, sort de Dunquerque, monté par le général Rey, qui avait servi sans éclat, mais honorablement, sous Custine et plus tard dans l'Ouest. Il emmenait quelques-uns des principaux chefs des Irlandais unis : Napper-Tandy, Roger O'Connor, Morris, Corbett, etc., et un adjudant général français, Irlandais naturalisé, Blackwell, chef d'escadron de hussards en 1794.

Les Irlandais qu'on amenait pour servir sous les officiers français, mêlés à quelques déserteurs de diverses nations, composaient un corps de 1,200 hommes environ armés et équipés et provisoirement commandés par un capitaine Blanckemann.

Le 15, on mouille à l'île de Great-Arran, à la sortie de la baie de Galloway. Rey lance une proclamation où il appelle son corps de troupes « Armée des Vengeurs », et proclame Napper, âgé de 76 ans, chef de l'expédition. On envoie prendre quelques paysans qui annoncent l'échec d'Humbert à Ballyhannis. A cette nouvelle, tout le monde est consterné. Rey provoque un conseil ; tous sont d'avis de débarquer, moins un des officiers français, Ameil, qui

rappelé le but de l'expédition et fait observer qu'on ne sait pas où est Humbert, dont la capitulation remonte à huit jours, et que le gouvernement ne voulait que déposer les Irlandais sur terre, avec les officiers, pour chercher à entretenir l'insurrection. Rey, Napper, Blackwell, Ameil, avec quelques volontaires et un détachement d'artillerie, descendent sur le rocher d'Arran, près du village de Rutland, qu'on occupe pendant quelques heures. On lit la proclamation, on distribue des cocardes. La poste et les journaux confirment la nouvelle de l'échec d'Humbert. On décide de repartir le soir même, 16 septembre 1798. Deux Irlandais, Orr et Murphy, veulent rester « pour préparer les esprits à recevoir l'expédition de Brest (Hardy et Bompard) si elle avait lieu » . On fait route d'abord au nord, pour éviter les Anglais, puis au sud pour rentrer en France. Le 21 septembre, à la hauteur des Orcades, on rencontre un brick anglais dont on s'empare ; mais un autre anglais survient, qui délivre le *Tom* et chasse l'*Anacréon* jusqu'aux rivages de Norvège, à Bergen, d'où, après un séjour, on rentre en France, du 6 au 10 octobre. Le général Rey, moins mal servi que le général Quantin, n'avait pas montré beaucoup plus d'énergie. Troublé sans doute par ce commandement d'une troupe étrangère, il avait laissé fléchir son autorité et, en définitive, n'avait pas débarqué le corps irlandais, qui eût pu ou rejoindre Humbert ou attendre Hardy. Or, ce débarquement était le but principal de son voyage.

Les patriotes irlandais qui accompagnaient Rey ne rentrent pas en France. Napper-Tandy, Blackwell, Morris et Corbett se réfugient à Hambourg. Napper, arrêté à Hambourg avec Roger O'Connor, est condamné à mort. Le premier Consul intercède pour lui auprès des Anglais ; il est délivré après un an de prison à Dublin et va mourir à Bordeaux en 1803. Blackwell, que les Anglais redoutaient fort, reste en prison à Hambourg pendant un an et ne doit son salut qu'à la paix d'Amiens (1^{er} octobre 1801).

1. Elle était partie de Brest le 14 septembre, deux jours auparavant, et elle était annoncée à Rutland par les paysans de Great-Arran qui avaient appris à la fois l'échec d'Humbert et l'envoi de l'expédition Hardy qui devait suivre Humbert.

CONCLUSION.

Les cinq expéditions que le Directoire a envoyées en Irlande et en Angleterre et le second voyage du capitaine Savary ont été sans fruit, sans résultat. Elles ont causé à la France, outre les sacrifices de soldats et de marins et l'argent dépensé, une perte énorme de matériel en navires détruits, pris ou perdus.

Après tous ces efforts, la France laissait l'Irlande absolument désarmée et livrée à la terreur anglaise; les massacres, les persécutions, se succédèrent sans interruption pendant plusieurs années. Il y eut 131 condamnations à mort, dont 90 furent suivies d'exécution.

Les principaux patriotes irlandais, au moins ceux qui n'étaient pas morts dans les combats, périrent soit de mort volontaire dans leur prison, soit, comme Fitz Gérard, de blessures reçues au moment de leur arrestation, soit obscurément, d'empoisonnement spontané et bien qu'il n'eût pas été saisi, comme Ollivier Bondt.

République française.

Liberté.



Egalité.



LE CHEVALIER D'ÉON

EN CAPITAINE DE DRAGONS

(D'après une estampe en couleurs de ROBIN DE MONTIGNY)

secrète, se rendait à son ambassade de Pologne qu'il venait seulement de recevoir du ministère. Mais, à peine arrivé dans cette ville, il y apprend la victoire que, le 6 mai, les Autrichiens avaient remportée à Prague sur le roi de Prusse. Aussitôt il repart et, brûlant les étapes, épuisant ses chevaux, fait tant de diligence qu'il culbute et se casse la jambe ; il prend à peine le temps de se faire panser et, poursuivant sa route avec le même emportement, il arrive à Paris harassé, brûlant de fièvre, mais gagnant de trente-six heures le courrier expédié par le prince de Kaunitz à l'ambassadeur d'Autriche à Paris et apportant par conséquent la primeur de deux bonnes nouvelles à la fois. Le roi fut touché de ce zèle intrépide et flatté de le rencontrer chez un diplomate admis à son secret ; il envoya au messenger éclopé, en même temps que brevet, tabatière et gratification, son propre chirurgien.

L'âme ardente de d'Éon aida à la guérison qui fut prompte et, grâce à sa jambe cassée, le jeune homme se trouva lieutenant de dragons, s'étant fait remarquer et ayant, au propre comme au figuré, le pied à l'étrier.

Il n'en resta pas moins dans la diplomatie où il n'avait eu encore que des succès et, pendant plusieurs années, il n'appartint à l'armée que d'une manière honorifique.

A peine guéri, en effet, d'Éon était reparti pour la Russie où le chevalier Douglas et le nouvel ambassadeur, le marquis de l'Hospital, le réclamaient à l'envi. L'impératrice Élisabeth était fort dépitée d'avoir vu Louis XV repousser ses avances et prétexter de scrupules religieux pour refuser d'être le parrain du nouveau-né de la grande-duchesse à qui elle devait elle-même servir de marraine. Le marquis de l'Hospital, craignant que la blessure faite à un amour-propre royal et féminin ne fût habilement envenimée par le parti hostile à la France dont Bestucheff était l'inspirateur, se montrait fort impatient de voir revenir d'Éon qu'il savait agréable à l'impératrice et grand connaisseur des hommes et des choses de la cour. L'adroit secrétaire ne trompa point la confiance de son chef ; il connaissait à merveille les intrigues d'un palais où lui-même manœuvrait depuis deux ans qu'il y était arrivé secrètement (costumé en femme si l'on en

croit les mémoires du temps) pour travailler à un premier rapprochement entre le roi et la tsarine; aussi fit-il si bien que le parti du vice-chancelier Woronzow, favorable à la France, reprit le dessus et se trouva vite assez fort pour s'attaquer au tout-puissant chancelier et le perdre. Le 24 février 1758, alors que d'Éon, revenu à peine depuis quelques semaines, avait déjà remué ciel et terre à Saint-Pétersbourg, Bestucheff fut arrêté en plein conseil par ordre de la tsarine et la saisie de ses papiers fit découvrir une correspondance secrète avec le roi de Prusse qui lui valut d'être envoyé au fond de la Sibérie. Il se trouva du reste que par ce coup d'audace d'Éon avait, sans le savoir, sauvé sa propre tête; un secrétaire de l'ambassade du marquis de l'Hospital, La Messelière, raconte dans la très curieuse relation qu'il a laissée de son séjour en Russie qu'on découvrit dans ces papiers compromettants saisis chez le chancelier une liste des personnes dangereuses dont il importait de se défaire et qu'en tête de la nomenclature figurait « le petit d'Éon »¹.

Woronzow recueillit la succession de son rival et sous sa direction la politique de la Russie devint plus favorable aux intérêts français. Le nouveau chancelier voulut même s'attacher le personnage qui avait si habilement servi sa fortune et d'Éon fut de nouveau sollicité — comme il l'avait été lors de sa première mission près de la tsarine — de passer au service de la Russie. La demande en fut faite officiellement à l'abbé de Bernis par le marquis de l'Hospital, sur la prière de Woronzow, et le ministre français n'eût pas été fâché, à ce qu'il semble, de s'assurer ainsi des intelligences jusque dans l'entourage d'Élisabeth. Mais d'Éon ne consentit pas à quitter le service de son pays; il déclara que « tous ses désirs et ses deux yeux restaient continuellement fixés sur sa patrie; qu'il aimait mieux ne posséder que de quoi vivre en France que d'avoir cent mille livres de rente à manger dans la crainte et l'esclavage; ajoutant enfin que, s'il avait un frère bâtard, il l'engagerait à prendre cette place, mais que lui, qui était légitime, était bien aise d'aller mourir comme un chien fidèle sur son fumier natal ».

1. La Messelière, *Voyage à Pétersbourg* (Paris, 1803).

Il était d'ailleurs las de la Russie : dès le mois d'avril de l'année 1758, quelques semaines à peine après y être revenu, comblé des témoignages de la confiance et de la faveur du roi, il écrivait de Saint-Pétersbourg au maréchal de Belle-Isle :

On peut aller à la guerre, y être fait prisonnier, y être blessé, y être tué même, tout cela n'est rien en comparaison de demeurer en Russie et de ne pas savoir quand on en sortira.

En conséquence, je vous supplie, Monseigneur, puisque vous avez eu la bonté de me créer lieutenant réformé à la suite du Colonel-Général-Dragons, de m'accorder cette année le brevet de capitaine. J'ose vous rappeler, Monseigneur, qu'avant mon départ de Fontainebleau vous avez demandé à M. de Paulmi cette grâce pour moi, il répondit qu'il falloit auparavant être lieutenant. Tous les obstacles sont levés, je commence déjà à devenir un ancien lieutenant, j'ai 31 ans et aujourd'hui vous êtes, Monseigneur, le maître absolu du département de la guerre. Il auroit été bien à souhaiter que vous l'eussiez toujours été pour la gloire du Roy et le bonheur de l'État. Comme bon citoyen je fais en mon particulier les vœux les plus ardens pour que le ciel nous conserve bien longtemps votre santé qui de jour en jour devient plus chère à la France.

D'Éon ne tarda pas à obtenir satisfaction, puisque moins de trois mois après l'envoi de sa requête il recevait une commission de capitaine réformé à la suite de son régiment¹. Cet avancement rapide lui fit prendre quelque patience et la faveur royale qui le mettait en relief l'aida dans les négociations et les intrigues de

1. Voici, tel qu'il a été reproduit dans la biographie composée par La Fortelle sous les yeux mêmes du chevalier, le texte de cette commission :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre,

« A notre cher et bien-aimé le sieur Charles-Geneviève-Louis-Auguste-André-Timothée d'Éon de Beaumont, lieutenant réformé à la suite du régiment du colonel général de nos dragons, salut.

« Mettant en considération les services que vous Nous avez rendus dans toutes les occasions qui s'en sont présentées et voulant vous en témoigner Notre satisfaction : A ces causes et autres à ce Nous mouvans, Nous vous avons commis, ordonné et établi, commettons, ordonnons et établissons, par ces présentes signées de Notre main, capitaine réformé à la suite dudit régiment, pour y servir en ladite qualité, nonobstant ce qui est porté par le sixième article de Notre ordonnance du 29 février 1728, sous Notre autorité et sous celle de Notre très cher et bien-aimé cousin le duc de Chevreuse, colonel général de Nos dragons, et de Notre très cher et bien-aimé cousin le duc de Coigny, mestre de camp général d'iceux, la part et ainsi qu'il vous sera par Nous ou Nos lieutenants généraux, commandé et ordonné pour Notre service ; de ce faire : vous donnons pouvoir, commission, autorité et mandement spécial. Mandons au

toutes sortes qu'il menait à Saint-Pétersbourg. Toutefois, un an après il était de nouveau découragé et d'autant plus fatigué de la Russie que le climat avait gravement éprouvé sa santé.

Votre Excellence sait, écrivait-il le 23 juillet 1760 à son ambassadeur, le marquis de l'Hospital, que je n'ai jamais eu envie de faire longtemps le métier de secrétaire. Elle connott ma famille, l'envie que j'ay de travailler et de me rendre utile au service du Roy. En acquérant encore quelques connoissances de plus dans la Politique je puis aspirer à faire quelque chose de mieux que le métier de Scribe et de Pharisien.

A ses protecteurs il écrivait que la neige lui avait gâté la vue et que le climat lui avait donné le scorbut. Aussi se fit-il donner par son ambassadeur la commission de porter à Versailles l'accession de l'impératrice Élisabeth au nouveau traité du 30 décembre 1758 et les ratifications de la convention maritime de la Russie, de la Suède et du Danemark ; il quitta Saint-Pétersbourg au mois d'août, malade et décidé à ne plus retourner en Russie. Arrivant comme la première fois porteur de bonnes nouvelles, il fut de nouveau très bien reçu. Le duc de Choiseul lui fit accorder une pension de 2,000 livres sur le trésor royal et promit de s'occuper de sa carrière. Mais d'Éon n'en avait pas seulement assez de la Russie : il était fatigué aussi des ambassades et rêvait d'au-

sieur de Goyon, mestre de camp lieutenant dudit régiment et en son absence à celui qui le commande de vous recevoir et de vous faire reconnoître en ladite qualité de capitaine réformé, et à tous qu'il appartiendra, qu'à vous en ce faisant soit obéi : car tel est Notre plaisir.

« Donné à Versailles le 22^e jour de juillet l'an de grâce 1758 et de Notre règne le quarante-troisième.

« Signé : Louis. »

Et plus bas :

« Par le Roi :

« Signé : DE Voyer. »

1. D'Éon qui avait l'humeur et aussi l'imagination aventureuses a des récits stupéfiants sur les effets des paysages neigeux en Russie. Il raconte qu'on a observé dans une certaine partie de la Sibérie « une horde de Tartares Calmouks qui ne voient presque pas lorsqu'il fait soleil, mais qui, pendant la nuit, ont la vue très pénétrante. Ce sont des espèces de chauves-souris ambulantes qui tuent les passans lorsqu'elles volent. »

(Lettres, mém. et nég., III.)

tres champs de bataille. Deux ans auparavant, son chef dans la diplomatie secrète, le comte de Broglie, préférant la guerre aux intrigues ténébreuses qu'on lui faisait conduire, avait sollicité du roi la permission de reprendre son service à l'armée. D'Éon voulait suivre cet exemple ; il en avait formé le projet dès Saint-Pétersbourg et, ayant pris son ambassadeur pour confident, s'était fait donner par le marquis de l'Hospital une lettre de recommandation auprès du maréchal de Belle-Isle :

De Saint-Pétersbourg, le 23 août 1760.

Monseigneur et mon Maître,

J'ai l'honneur de vous présenter M. d'Éon. Sa misérable santé dépérit chaque jour et l'a obligé de me demander à retourner en France. Ses médecins lui ont dit que l'air natal pouvoit seul lui éviter la mort, dont ils le menaçoient s'il restoit plus longtemps en ces rudes climats. Je ne puis assez, Monseigneur, vous rendre compte de son mérite, de son travail, de sa probité et de la reconnaissance respectueuse qu'il conserve pour vous. M. d'Éon, qui est né avec de l'élévation et des sentiments de valeur, paroît destiné à suivre la carrière militaire. Il étoit lieutenant de dragons en venant ici, vous lui avez accordé ensuite, Monseigneur, le grade de capitaine dans le Colonel-Général des dragons. Il désire avec passion pouvoir être capitaine en pied en achetant une compagnie. Le sujet est excellent, vous devez vous ressouvenir, Monsieur le Maréchal, qu'en 1757 il vous a porté un traité et la relation de la bataille sous Prague avec une jambe cassée et avec une diligence qui vous étonna. Vous aimez les sujets de cette trempe, ainsi couronnez votre ouvrage. Le cabinet l'a épuisé et désormais une vie active peut également satisfaire son goût pour la guerre et lui rendre la santé qu'il a perdue par son travail et une vie trop sédentaire. Je vous supplie donc, Monseigneur, de continuer votre protection à M. d'Éon. Vous ferez ainsi sa fortune et vous lui conserverez la vie. Au demeurant je vous répons que M. d'Éon ne fera jamais déshonneur à ses protecteurs. Il vous offrira avant tout ses services lorsqu'il aura été à Tonnerre et que sa santé sera rétablie. Il est menacé d'un dépérissement total : mais j'espère qu'il reprendra des forces en voyageant et à mesure qu'il s'approchera de la France.

Sa santé étoit, en effet, si atteinte, qu'il dut attendre plusieurs mois avant de pouvoir réaliser son projet. Enfin, au mois de fé-

vrier 1761, il peut demander au duc de Choiseul, ministre de la guerre, « de lui permettre de servir pendant la campagne prochaine en qualité d'aide de camp de M. le maréchal et de M. le comte de Broglie à l'armée du Haut-Rhin et de lui accorder une lettre de passe à la suite du régiment d'Autichamp-Dragons qui sert dans la même armée, le régiment du colonel général étant employé cette année-là sur les côtes ».

Le ministre se montra tout disposé à lui donner satisfaction et à l'envoyer à l'armée, mais ce n'était pas assez pour d'Éon de recevoir cette destination officielle, il lui fallait encore l'agrément particulier du roi dont il n'avait cessé d'être l'agent secret durant ses séjours en Russie. Le comte de Broglie dont il voulait devenir l'aide de camp et qui aussi bien continuait à suivre de l'armée les affaires de la politique secrète, soumit son désir au souverain et en obtint cette réponse :

A Marly, ce 31 mai 1761.

... Je ne sache point que nous aïons présentement besoin du sieur d'Éon, ainsy vous pourrez le prendre pour aide de camp, et d'autant mieux que nous sçaurons où le prendre si cela était nécessaire¹.

D'Eon fut nommé aussitôt² et partit sans délai pour l'armée, mais non sans avoir tenu à annoncer lui-même son départ aux chefs du régiment à la suite duquel il avait figuré et avec lesquels il entretenait des relations fort courtoises, bien qu'il n'eût jamais

1. Boutaric (*Correspondance secrète de Louis XV*, t. I^{er}, p. 265).

2. Voici le texte de la lettre de passe qui l'envoyait à l'armée :

« De par le Roi,

« Sa Majesté ayant jugé à propos de retirer du colonel général de ses dragons le sieur Charles-Geneviève-Louis-Auguste-André-Timothée d'Éon de Beaumont qui y est capitaine réformé et voulant s'en servir ailleurs, Elle lui ordonne de se rendre incessamment à la suite du régiment de dragons d'Autichamp pour y servir dorénavant en ladite qualité de capitaine réformé, et y être entretenu et payé de ses appointemens en ladite qualité, sur le pied de six cents livres par an, en passant présent aux revues qui seront faites dudit régiment : Son intention étant qu'il conserve le rang qui lui appartient dans Ses troupes de dragons, en vertu de sa commission de capitaine.

« Fait à Marly, le 18 mai 1761.

« Signé : Louis. »

Et plus bas :

« Le Duc de CHOISEUL. »

partagé leur vie et leurs exercices¹. Il en reçut les réponses les plus pressées.

Le duc de Chevreuse, colonel général des dragons, lui écrivit de Dampierre, le 10 juin 1761 :

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite de Chalons le 2 de ce mois. Je suis fort aise que vous ayez trouvé un moyen d'estre employé cette année ; le régiment du colonel général ne servant point à l'armée, l'expédient que vous avez trouvé de passer à la suite de celui d'Autichamp étoit le seul qui pût vous mettre à portée de ne pas faire la campagne tout à fait à vos dépens et je ne puis m'empêcher d'y donner toute mon approbation, quelque désir que j'eusse de vous conserver dans le Colonel-Général. Je vous prie de ne jamais douter de l'envie que j'auray dans tous les temps de trouver des occasions de vous être bon à quelque chose, et de vous donner des preuves de tous les sentimens avec lesquels je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LE DUC DE CHEVREUSE.

Le marquis de Caraman, colonel commandant du Colonel-Général-Dragons :

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je suis très fâché que les circonstances vous aient obligé à quitter le Régiment, j'aurais été très aise de vous y voir. Je ne puis en même tems m'empêcher d'approuver vos raisons et je félicite mes anciens camarades d'avoir fait une aussi bonne acquisition. Je vous prie d'être persuadé, Monsieur, des sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

LE MARQUIS DE CARAMAN.

1. Il avait cherché des fourrures en Russie pour le duc de Chevreuse, colonel général des dragons, ainsi qu'en témoigne le billet suivant :

« A Paris, ce 23 novembre 1760.

« Je reçois, Monsieur, votre lettre et la peau d'écureuil volant de Sibérie que vous me faites le plaisir de m'envoyer. Elle est très belle et je vous en rends mille grâces, mais je vous supplie de vouloir bien m'en mander le prix, parce que je la garderay avec soin et n'en feray aucun usage jusqu'à ce que vous m'avez fait le plaisir de me le marquer.

« Je vous prie de ne jamais douter de tous les sentimens avec lesquels je suis plus que personne, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« LE DUC DE CHEVREUSE. »

Enfin le capitaine de Chambry lui envoyait, le 29 juin, de Charente, où venait d'arriver le régiment, ses félicitations :

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire : en vous perdant je ne puis que vous féliciter et prendre part au nouvel agrément dont vous jouissez dans la lettre de passe que M. le duc de Choiseuil vous a accordée. C'est d'autant plus gracieux que la même chose a été refusée à M. de Chevreuse pour un capitaine qui est à la suite du Régiment. M. Eudo, notre lieutenant-colonel, a reçu votre lettre et est très fâché ainsi que moi de la perte que nous faisons. Ce seroit pour lui un bien plus grand déplaisir s'il avoit eu l'honneur de vous connoître ainsi que moi, autrement que par lettres. M. le marquis de Caraman m'avoit parlé de vous quelque temps auparavant et se faisoit une fête de vous connoître plus particulièrement. Je me serois chargé avec bien du plaisir de tout ce dont vous me mandiez pour M. de la Messellière, mais je passe après-demain dans l'isle d'Oleron avec cent dragons et ne sçai point encore combien de temps durera ce détachement, j'espère que nous nous reverrons l'hiver prochain à Paris ou à Londres. Conservez-moi toujours la même amitié et soiez persuadé des tendres sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur et cher ami, votre très humble et très obéissant serviteur.

DE CHAMBRY.

Ces lettres rejoignirent d'Éon à l'armée de Broglie, où, à peine arrivé, il eut à payer de sa personne. A Hörter on lui confia l'évacuation des poudres et des effets du roi qui étaient restés dans la place : il en chargea les bateaux qui étaient sur les bords du Weser et passa le fleuve à diverses reprises sous le feu de l'ennemi. Peu de temps après, dans un engagement qui eut lieu à Ultrop, près de Soeft, il est blessé à la tête et à la cuisse. Le 7 novembre 1761, à la tête des grenadiers de Champagne et des Suisses, il attaque les montagnards écossais qui s'étaient embusqués dans les gorges de montagnes voisines du camp d'Ilmbeck, il les déloge et les poursuit jusqu'au camp des Anglais. Enfin à Osterwick, prenant le commandement d'une petite troupe d'un peu plus de cent dragons et hussards, il charge avec intrépidité le bataillon franc prussien de Rhées qui, établi près de Wolfenbüttel, coupait les communications de l'armée française, et son attaque eut si prompt que l'ennemi débandé mit bas les armes et qu'il

se trouve avoir fait près de huit cents prisonniers. Le prince Xavier de Saxe profita de cette action hardie pour faire avancer ses troupes et s'emparer de Wolfenbüttel. Tous ces hauts faits que d'Éon racontait complaisamment et qu'il fit enregistrer par son biographe La Fortelle sont du reste attestés par le certificat qu'en quittant l'armée il se fit donner par le maréchal et le comte de Broglie :

Victor-François, duc de Broglie, prince du Saint-Empire, maréchal de France, chevalier des Ordres du Roi, commandant en Alsace, gouverneur des ville et château de Béthune et commandant l'armée française sur le Haut-Rhin ;

Et Charles, comte de Broglie, chevalier des Ordres du Roi, lieutenant-général de ses armées et maréchal général des logis de celle du Haut-Rhin ;

Nous certifions que M. d'Éon de Beaumont, capitaine au régiment d'Autichamp-Dragons, a fait la dernière campagne avec nous en qualité de notre aide de camp ; que pendant le courant de ladite campagne nous l'avons chargé fort souvent d'aller porter les ordres du général et que dans plusieurs occasions il a donné des preuves de la plus grande intelligence et de la plus grande valeur, notamment à Hörter en exécutant, en présence et sous le feu de l'ennemi, la commission périlleuse de l'évacuation des poudres et autres effets du Roi ; à la reconnaissance et au combat près d'Ultrop où il a été blessé à la tête et à la cuisse, et près d'Osterwick où, s'étant trouvé second capitaine d'une troupe de quatre-vingts dragons, aux ordres de M. de Saint-Victor, commandant les volontaires de l'armée, ils chargèrent si à propos et avec tant de résolution le bataillon franc prussien de Rhées qu'ils le firent prisonnier de guerre, malgré la grande supériorité de l'ennemi ; en foi de quoi nous lui avons délivré le présent certificat, signé de notre main, et y avons fait apposer le cachet de nos armes.

Fait à Cassel, le 24 décembre 1761.

Signé : Le Maréchal duc DE BROGLIE.

Le Comte DE BROGLIE.

Et plus bas :

Par Monseigneur,

Signé : DROUET.

L'original de ce certificat a été perdu, mais d'Éon lui-même en publia le texte à Londres en 1764, lors de ses démêlés avec le

comte de Guerry, le maréchal et le comte de Broglie étant encore vivants et mêlés aux affaires et, l'exactitude de ce témoignage n'est pas douteuse.

C'est qu'en effet d'Éon s'était rencontré à l'armée de Broglie avec un personnage qui devait exercer plus tard une influence décisive sur sa destinée, briser sa carrière régulière et le lancer dans une série d'aventures plus étranges les unes que les autres, où il devait ruiner ses brillantes qualités et perdre, en une extravagante métamorphose, jusqu'à sa dignité d'homme. Le comte de Guerry, futur ambassadeur de France en Angleterre, était alors lieutenant-général dans l'armée du maréchal de Broglie ; le 19 août 1761, jour où l'armée française exécutait le passage du Weser sous Hörter, le capitaine d'Éon fut chargé par son chef de lui porter l'ordre suivant :

Ordre du général.

M. le Maréchal prie M. le comte de Guerry de faire prendre sur-le-champ par toutes les brigades d'infanterie qui sont à la rive droite du Weser quatre-cens mille cartouches qui s'y trouvent, qu'un garde-magasin de l'artillerie leur fera distribuer, à l'endroit où M. d'Éon porteur de ce billet les conduira.

Fait à Hörter, le 19 août 1761.

Signé : Le comte DE BROGLIE.

P.-S. — Il seroit bon qu'il vint sur-le-champ un officier-major avec M. d'Éon, pour faire cette distribution aux troupes sous vos ordres.

Est-il vrai, comme d'Éon le raconta plus tard dans les libelles qu'il fit paraître à Londres contre l'ambassadeur, que le comte de Guerry se contenta de mettre l'ordre dans sa poche et de dire à d'Éon : « *Monsieur, si vous avez des poudres, vous n'avez qu'à les faire porter au parc d'artillerie, vous le trouverez à une demi-lieu d'ici* », qu'en dépit de la discipline, le jeune aide de camp dut galoper après le lieutenant-général pour lui reprendre l'ordre et se charger tout seul de remplir les intentions du maréchal ? Le comte de Guerry se garda naturellement d'en convenir, traita de folle invention toute cette histoire, et le témoignage

tardif et intéressé d'un être aussi passionné et peu sincère que d'Éon ne peut être accepté que sous bien des réserves.

Quoi qu'il en soit, il était curieux de noter cette première rencontre sur le champ de bataille de deux officiers qui devaient, trois ans plus tard, réunis dans la même ambassade, se brouiller avec tant d'éclat et étonner par le scandale de leur querelle l'Europe tout entière.



(Enveloppe d'une lettre adressée à d'Éon par le duc de Chevreuse, colonel général des dragons. Le cachet est aux armes du duc.)

(A suivre.)

RAPPORT

FAIT PAR LE CHEVALIER DE PORET DE MORVAN, COLONEL DU 34^e RÉGIMENT D'INFANTERIE LÉGÈRE, COMMANDANT SUPÉRIEUR DE LA PROVINCE DE SORIA (VIEILLE-CASTILLE),

A S. E. LE GÉNÉRAL DE DIVISION COMTE GAFFARELLY, COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE DU NORD DE L'ESPAGNE, CONFORMÉMENT A SA DEMANDE (*fin*)¹.

Ma malheureuse santé était toujours dans le même état, à peine pouvais-je me soutenir; les inquiétudes m'accablaient, mes malades et mes blessés manquaient du strict nécessaire, le scorbut commençait à gagner ma troupe, l'ennemi avait détruit mes moulins. J'avais fait établir une *tanna*, mais elle ne me donnait que six à sept *fanega* par 24 heures, ce qui me détermina à rétablir un des moulins malgré le feu de l'ennemi; je fus assez heureux pour masquer promptement les endroits les plus découverts et, en un jour et une nuit, être à l'abri de tout coup de main. Afin de contenir les habitants, j'avais fait faire des brûlots incendiaires, les assurant que, si l'ennemi entra dans la ville par quelque trahison, je la réduirais en cendres. J'avais fait forger des boulets et en avais aussi fait chaîner, de même que culasser trois conduits en fonte, l'un en forme d'obusier et les deux autres comme petites pièces. J'avais fait faire des gargousses à boulet et à mitraille pour ces calibres, mais je n'avais pas plus de cinquante cartouches par homme. L'ennemi tirait constamment sur mes factionnaires, sur mes ouvriers et dans la ville, ce qui faisait employer chaque jour

1. Voir le n° 92 du *Carnet*, page 509.

quelques cartouches pour leur riposter. Je voyais avec peine mes munitions diminuer et je sentais que j'en aurais le plus grand besoin, puisque je n'ignorais pas que des pièces d'artillerie de gros calibre devaient incessamment arriver de Madrid. Cette pénurie me suggéra l'idée de faire couper des fusils en forme d'espingole afin que le soldat ne pût tirer qu'à douze ou quinze pas et sur plusieurs hommes ; heureusement que qui que ce soit n'avait connaissance de mon dénuement de munitions.

Le 20 août, l'ennemi se présenta sur plusieurs points en très grande force ; il forma des masses, se déploya et un chef, nommé Gayan, m'adressa la sommation de capituler ou d'être passé au fil de l'épée ; voici qu'elle fut ma réponse :

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous venez de m'adresser et copie de celle que j'avais envoyée à M. le comte Caffarely, général en chef de l'armée du nord de l'Espagne. Je sais que toutes mes lettres sont interceptées par quelques brigands postés aux environs de cette ville, mais croyez, Monsieur, que la privation que vous me faites éprouver de ne point recevoir de nouvelles de mon général ne pourra en rien influer sur le but que je me suis proposé par mon adresse aux habitants de Soria, en date du 24 mai, dont vous avez eu connaissance et dont je vous joins encore ici copie.

Rien, Monsieur, ne m'étonne plus que votre proposition sur la reddition de ma place : que diraient les Espagnols ! que diraient les plus cruels ennemis de l'Europe ! (les Anglais), enfin que diraient les Français ! Périr plutôt mille fois des plus cruels tourments avant qu'une semblable idée ne vienne souiller ma pensée. Je crois vous en dire assez ; je vous répéterai cependant que la mort me sera mille fois préférable au déshonneur.

Le 24, je reçus d'un autre chef de bande, nommé Tauenca, une autre sommation de capituler, j'en fis si peu de cas que je la lui renvoyai.

Je voyais tous les jours diminuer mes vivres : il ne me restait aucun espoir d'être secouru et continuellement on me donnait de mauvaises nouvelles auxquelles je n'ajoutais pas foi, mais je ne pouvais empêcher les habitants d'y croire. J'avais 4,000 hommes autour de ma place et quelquefois 9,000 hommes ; peut-être aurais-je pu les traverser, mais abandonner un poste qui m'était confié eût été une lâcheté, aussi jurai-je de manger plutôt jusqu'au

dernier habitant, que de la commettre. Les braves officiers sous mes ordres, que ma déplorable santé me força à réunir près de mon lit de douleur, me firent le serment (au cas où je vinsse à périr) de s'engloutir sous les ruines de la ville et du fort avant de les rendre.

Le 26 août, je formai le projet d'aller le 27 attaquer l'ennemi et de lui enlever des bœufs que je présumais qu'il devait avoir, laissant toujours la place avec une petite garnison pour résister aux partis qui se présenteraient. J'étais extrêmement faible pour pouvoir monter à cheval et m'y maintenir, mais l'état cruel dans lequel je voyais ma troupe me donna des forces. Le 27, à 4 heures du matin, je passai en revue le détachement que je me proposais d'emmener, il se composait de 30 lanciers, 500 hommes d'infanterie et ma pièce de 4 ; les vedettes ne me virent pas plutôt sorti qu'elles avertirent par des coups de fusil tous les postes et leurs troupes cantonnées aux environs. L'ennemi se mit sous les armes, couronna toutes les hauteurs en examinant mes mouvements ; à 9 heures, je rentrai et l'ennemi en fit autant ; à 11 heures et demie, je fis rassembler promptement la troupe que j'avais passée en revue le matin et je partis à la tête de ma petite colonne ; je presai ma marche, quelques coups de fusil s'échangèrent entre les postes des brigands et mon avant-garde. En arrivant près de Garay, à une grande lieue de Soria, sur le Douero, j'aperçus environ 200 hommes à cheval divisés en deux pelotons, l'un à droite de Garay, sur les hauteurs de l'ancienne Numance, et l'autre faisant front au pont, au-dessus du village. J'aperçus aussi un troupeau de bœufs considérable à la gauche de Garay, gardé par des paysans et quelques soldats ; j'ordonnai de suite à M. Olivier, capitaine des lanciers de Berg, de passer le pont, de traverser le village s'il n'était point occupé par l'infanterie et de reconnaître cette cavalerie. C'est ce qui fut exécuté avec l'audace et la précision que met toujours cette troupe à remplir les ordres de ses chefs. Les pelotons de brigands furent chargés trois fois et trois fois ils refusèrent la charge ; ils cherchaient à m'attirer afin de gagner du temps, mais aussitôt que je vis que le village n'était pas occupé par de l'infanterie, j'envoyai sur-le-champ chercher les bœufs que j'avais aperçus ; pendant ce temps, j'étais occupé

à éloigner la cavalerie et à chercher à découvrir quels mouvements faisait l'infanterie que je n'apercevais point ; aussitôt que j'appris que les bœufs étaient au pont de Garay, j'ordonnai qu'on les dirigeât sur la route de Soria avec une garde ; au même instant, je fis mettre ma pièce à la prolonge et me préparai à une prompte retraite, car j'étais étonné et même inquiet de ne point voir l'infanterie ; je craignais qu'une partie ne fût passée par les derrières de l'ancienne Numance, ou se portât sur Soria, et qu'une autre partie ne vint passer le gué à Jarejo, prendre les belles positions de la route et couper ma retraite. Je présumais juste, mes éclaireurs vinrent m'annoncer qu'une forte colonne d'infanterie se dirigeait sur le gué, je m'en assurai aussitôt et vis que les tirailleurs commençaient à le passer suivis d'environ 2,500 hommes, je fis de suite mettre ma pièce en batterie et les arrétei un instant ; j'étais harcelé par leurs nombreux tirailleurs et par leur cavalerie qui voulait couper mon troupeau de bœufs ou les faire fuir. Mes troupes se battirent avec tant de courage pendant deux grandes heures, toujours en se retirant, que l'autre colonne qui s'était portée sur Soria n'eut point le temps d'arriver. Je rentrai dans ma place sans avoir laissé un seul homme sur le champ de bataille, dix-huit furent blessés, dont quatre grièvement, et trois chevaux tués. L'ennemi, d'après des rapports certains et des prisonniers faits quelques jours après, eut onze hommes tués et 84 blessés ; les bœufs, au nombre de 102, entrèrent dans la ville.

Certains que deux pièces de 12 et un obusier, ainsi que 64 charges de munitions et une compagnie d'artillerie étaient partis de Madrid pour venir faire le siège de Soria, je tentai de nouveau de faire connaître à V. E. ma position, convaincu que depuis longtemps vous me croyiez ainsi que ma garnison passée au fil de l'épée, puisque V. E. avait fait évacuer des places environ à 30 lieues en arrière de moi. Dans cette terrible anxiété, je rappelai à chaque soldat de ma garnison qu'il valait mille fois mieux mourir les armes à la main, que d'aller augmenter le nombre des infortunés qui souffrent au milieu des fers. Aussi chaque soldat jura-t-il, au cri de « Vive l'Empereur ! » de périr à son poste.

Comme l'artillerie n'était le 11 qu'à trois jours de marche, le général Durand, commandant en chef toutes les bandes réunies,

m'adressa le même jour une sommation absolue à laquelle je répondis par la lettre suivante :

J'ai reçu, Monsieur le Général, la lettre que vous m'avez adressée en date d'hier 11 septembre.

Je ne sais, Monsieur le Général, si vos troupes sont aussi braves que vous le paraissez le croire, mais pour les miennes, je suis certain de leur intrépidité; plusieurs fois elles m'en ont donné des preuves et vous savez, Monsieur le Général, ce que 25 de mes soldats ont fait contre 200 de vos cavaliers.

Cette place sera défendue jusqu'à la dernière extrémité et je brûlerai plutôt la ville que de vous la voir occuper; vous savez que tous mes préparatifs sont faits à cet effet.

Si le grand nombre l'emporte sur la bravoure, je me retirerai au fort et repaîtrai mes yeux de ne vous avoir seulement pas laissé une habitation dans la ville. Vous me privez de toute espèce de vivres, je vous priverai aussi de logement; au fort, je n'aurai qu'une seule chose à craindre: la famine; si j'ai le malheur d'être accablé par elle, je ne doute point que les sentiments d'humanité qui vous animent ne m'assurent une capitulation honorable. Un homme d'honneur, un brave militaire, vous le savez, Monsieur le Général, doit employer tous les moyens de défense imaginables et plutôt périr mille fois que de s'écarter un seul instant de son devoir; tels sont mes sentiments et je jure qu'ils seront inviolables jusqu'au dernier moment de ma vie.

Au lieu de deux prisonniers, vous savez sûrement bien que j'en ai dix présentement; il devient inutile que vous me les recommandiez, je les traite comme mes semblables et avec humanité. Cette manière d'agir est la loi de la nature et est d'accord avec mes sentiments. Je ne puis faire l'échange que vous me proposez: 1° parce que vous n'avez aucun soldat de ma garnison; 2° parce que je n'y suis pas autorisé; cependant, s'il vous est agréable d'échanger un nommé Galiego qui a déserté il y a trois jours après avoir volé ses camarades, son maître et quelques habitants, je vous rendrai le nommé Usate Guy, d'Almazan, le plus mauvais de vos soldats, scélérat qui est indigne de faire partie d'aucune troupe.

Les habitants ne sont ici malheureux que par les grands maux que vous leur faites souffrir, vos troupes ont détruit les moulins et ils périssent faute de pain; vous devez savoir que j'ai à ma disposition un moulin, une *tanna* et beaucoup de farine.

Je ne puis que vous répéter, Monsieur le Général, que ma place sera défendue avec acharnement et vous en donne ma parole d'honneur.

Après avoir mis en œuvre, mon Général, tous les moyens qui

étaient en mon pouvoir pour vous instruire de ma cruelle position et toujours infructueusement, je n'entrevois d'autre terme à mes maux qu'une mort glorieuse, lorsque le 13 septembre au soir j'acquis la certitude, par l'arrivée d'une colonne de 5,000 hommes, que mon dernier message vous était parvenu.

Je ne puis trop me louer de la conduite des braves officiers, sous-officiers et soldats sous mes ordres, notamment de MM. Olivier, capitaine des lanciers de Berg; Delinière, capitaine de voltigeurs du 34^e léger; Souillier, capitaine adjudant-major, même régiment; Lapomarède, sous-lieutenant, officier d'un mérite distingué et d'une bravoure téméraire; du sous-lieutenant Bildé; des sergents Guilbaud et Lenormand, ce dernier a donné plusieurs fois des preuves de son intrépidité, surtout à l'affaire qui eut lieu le 7 août; enfin, tous mes soldats ont rivalisé d'audace.

Ces officiers, sous-officiers et soldats, par l'attachement qu'ils portent à notre Augute Souverain, le dévouement sans bornes dont ils ont donné la preuve dans cette malheureuse circonstance, sont dignes des bontés de S. M. que je vous supplie de réclamer pour eux ainsi que votre bienveillance le leur a promis.

Le chef de cette brave garnison ancien lieutenant-colonel des tirailleurs de la Garde et présentement colonel du 34^e régiment léger, ose espérer, mon Général, que vous daignerez mettre au pied du trône de S. M. l'ensemble de tous les sentiments sacrés qu'il porte à son souverain, ainsi que la nouvelle assurance d'un dévouement et d'un attachement illimités pour son Auguste Personne.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé : Chevalier PORET DE MORVAN.

Vittoria, le 20 septembre 1812.

EXTRAITS DU LIVRE D'ORDRES

DU

2^e RÉGIMENT DE GRENADIERS A PIED DE LA GARDE IMPÉRIALE

2^e BATAILLON, 2^e COMPAGNIE¹

(Suite².)

A Vitepsk, 10 août 1812.

Ordre du jour.

Le matériel de l'artillerie attaché à l'infanterie de la Vieille Garde sera porté à 32 bouches à feu.

La brigade des chasseurs à pied aura une batterie de six et deux obusiers de 24, plus 5 caissons d'infanterie.

La brigade de grenadiers à pied aura une artillerie et des caissons organisés de la même manière.

L'artillerie de la brigade de chasseurs sera servie par la 2^e compagnie composée d'artillerie à pied de la Jeune Garde, et par la 1^{re} compagnie à pied Vieille Garde, elle sera commandée par M. le chef de bataillon Cotin.

L'artillerie de la brigade des Grenadiers à pied sera servie par la 1^{re} compagnie à pied de la Jeune Garde et la 2^e compagnie à pied Vieille Garde, elle sera commandée par M. le major Boulard.

Ces trois batteries que la Vieille Garde reçoit en plus sont réunies au camp de l'artillerie à pied de la Vieille Garde, la sortie des faubourgs d'Ostrovno, avec les trois compagnies et le train qui doit y être attaché ; en partant de Vitepsk comme dans toutes routes, tous les sapeurs des régiments de la Vieille Garde marche-

1. Communication de M. le lieutenant-colonel de Villeneuve-Bargemon.

2. Voir les n^{os} 87, 88, 90 et 91 du *Carnet*, pages 176, 247, 365 et 426.

ront à la tête de la colonne. Pour faciliter la marche de l'artillerie, ils démoliront les maisons qui seront à portée, ils couperont les arbres et les haies, raccommoderont les ponts et feront enfin tout ce qui leur sera possible pour que l'ordre de Sa Majesté soit exécuté.

Nous sommes personnellement responsables de ne laisser aucune pièce d'artillerie en arrière.

M. le général Curial désignera sur-le-champ un officier ferme et instruit pour commander les sapeurs et pour les diriger dans ces travaux utiles au bien du service.

Il me fera connaître l'officier qu'il aura choisi.

Après les sapeurs marcheront la brigade des chasseurs à pied avec toute son artillerie et ses caissons ; viendront ensuite les 2^e et 1^{er} régiments de grenadiers, leur artillerie et leurs caissons.

La marche sera fermée par le 3^e régiment de grenadiers.

Les voitures d'ambulance et d'administration de la Garde marcheront de suite après l'artillerie et les caissons de la brigade de grenadiers.

Le Maréchal Duc de Dantzig,

LEFEBVRE.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Ordre du jour.

Par décret impérial en date du 12 août 1812, il est créé près la personne de l'Empereur et Roi deux places d'aide de camp aides-majors généraux, l'un de l'infanterie, l'autre de la cavalerie.

Ils sont chargés, l'un pour l'infanterie, l'autre pour la cavalerie, de recevoir et transmettre tous les ordres de l'Empereur pour le mouvement des troupes sur le champ de bataille.

Tous les ordres de mouvements verbaux en bataille seront expédiés par leur canal aux officiers d'ordonnance et d'état-major.

Ils sont chargés de reconnaître l'emplacement des troupes, ils auront à leurs ordres des officiers des différentes divisions.

Les aides-majors généraux seront aussi chargés de la corres-

pondance et des détails relatifs à la formation, l'un des petits dépôts d'infanterie, l'autre des dépôts de cavalerie.

Par un autre décret en date du même jour, l'Empereur nomme le général comte Lobau, aide de camp, aide-major général d'infanterie et le général comte Durosnel, aide de camp, aide-major général de cavalerie.

Au camp général de Ramsa, le 12 août.

Le Prince DE NEUCHATEL.

Au quartier général de Vitepsk, le 22 août 1812.

Ordre du jour.

Il est défendu à tous les chasseurs et grenadiers de remettre à l'avenir une pétition dans la parade ou les revues.

Le cœur paternel de l'Empereur a éprouvé une peine cruelle de ne pouvoir pas toujours accorder les demandes qu'on lui fait et qui pour la plupart sont indiscretes. Quand un individu de la Garde aura quelque chose à demander, il s'adressera à ses chefs qui donneront suite à la requête si elle est juste.

Le Maréchal d'Empire, commandant la Vieille Garde,

Signé : LEFEBVRE.

P.-S. — Indépendamment des patrouilles, MM. les officiers de semaine parcourront la ville, chaque jour, plusieurs fois, pour empêcher le désordre et faire arrêter de suite quiconque se permettrait de porter atteinte aux propriétés.

Le Général de division, colonel de la Garde,

Signé : CURIAL.

Le régiment partit le 25 août de Smolensk et suivit jusqu'à Moscou l'itinéraire ci-après : le 26, à Dorogobouj ; le 27, en marche ; le 28, à Rouibki, le 29, à Wiasma ; le 30, séjour ; le 31, à six lieues en avant de Wiasma, route de Moscou ; le 1^{er} septembre, à Ghjat ; le 2 et le 3, à Ghjat ; le 4, sur Gridneva ; le 5 et le 6, à quatre lieues de Mojaïsk ; le 7, sur le champ de bataille ; le 8, à une lieue en arrière de Mojaïsk ; le

9, le 10 et le 11, à Mojaisk ; le 12, en arrière de Tatarki ; le 13, en arrière de Bezovkei ; le 14, devant Moscou ; le 15, Moscou au Kremlin ; le 16, à Petrowskoë ; le 19, à Moscou ; du 19 septembre au 18 octobre, à Moscou ; le 19, à Tronitskoë.

Effectif du 2^e grenadiers le jour de son départ de Moscou (18 octobre 1812) : 35 officiers, 1,177 grenadiers.

Ordre du jour du 31 août 1812.

J'autorise chaque compagnie d'avoir à sa suite une voiture attelée de trois ou quatre chevaux pour porter les vivres ; on pourra se servir, pour mener les voitures, des grenadiers malades ou bien des soldats de la ligne qu'on trouve sur la route et qui sont malingres.

Cette mesure aura le double avantage de conserver dans les rangs un vieux soldat et de sauver de la misère un jeune Français qui, par la suite, pourra devenir un soldat fort et robuste.

Le Maréchal,

DE DANTZIG.

Ordre du jour du 2 septembre 1812.

Soldats de la Vieille Garde, vos vœux vont être remplis, nous approchons de l'instant où une bataille va vous mettre à même de cueillir de nouveaux lauriers. L'Empereur compte sur vous comme sur son rempart de granit, c'est lui qui est à notre tête, le résultat ne saurait être douteux.

Préparez-vous donc à un combat très prochain.

Vive l'Empereur !!!

Le Maréchal commandant la Vieille Garde,

Signé : LEFEBVRE, duc DE DANTZIG.

Ordre de la brigade.

L'Empereur veut savoir quel est le nombre précis de baïonnettes que chaque régiment pourra présenter à l'ennemi demain

ou après-demain. Il veut connaître aussi quelle est la quantité de cartouches que chaque grenadier a sur lui.

Il m'est en conséquence ordonné de faire un appel et une inspection préparatoire aujourd'hui à 2 heures après midi.

M. le maréchal, d'après les ordres de l'Empereur, fera la sienne à 3 heures, — les hommes de garde aux équipages devront rentrer et on les remplacera par des hommes malades ou hors d'état d'assister à la bataille.

Le Général,

Baron MICHEL.

Ordre du jour.

Sa Majesté l'Empereur ordonne ce qui suit :

1° Les carrosses, fourgons et voitures de bagages et de subsistances passeront après l'artillerie et les voitures d'ambulance ;

2° Tout carrosse, fourgon ou voiture particulière qui sera trouvé gênant la marche de l'artillerie ou des ambulances sera brûlée ;

3° Les voitures d'artillerie et fourgons d'ambulance pourront seuls suivre l'avant-garde ;

Les voitures des bagages, les grandes et petites charrettes ne pourront suivre l'avant-garde qu'à la distance de deux lieues ; toute voiture qui sera rencontrée plus près de l'avant-garde sera brûlée ;

4° A la fin de la journée, les voitures qui ne pourront rejoindre l'avant-garde seront brûlées quand elle aura pris position et après que la canonnade et la fusillade ne se feront plus entendre.

Toute voiture qui sera trouvée à une distance moindre de deux lieues de l'avant-garde avant qu'elle ait pris position et pendant que la canonnade ou la fusillade se ferait entendre sera brûlée ;

5° Le matin, au départ de l'avant-garde, les fourgons de l'ambulance et voitures autres que celles de l'artillerie et de l'ambulance seront parqués hors du chemin ; ceux qui seraient trouvés sur la route obstruant la marche de l'artillerie ou les mouvements des colonnes seront brûlés ;

6° Les dispositions précédentes seront communes à toutes les di-

visions de l'infanterie et de la cavalerie de l'armée qui ne feront point partie de l'avant-garde ;

7° Sa Majesté ordonne aux chefs d'état-major des divisions ou corps d'infanterie et de cavalerie et aux directeurs des parcs de l'artillerie de faire marcher les voitures de bagages après celles de l'artillerie et des ambulances, séparées et sous la conduite d'un vagemestre de division ;

8° Sa Majesté ordonne au général comte Belliard, chef de l'état-major de l'avant-garde, de prendre les mesures les plus efficaces pour l'exécution des présentes dispositions et pour désigner l'emplacement où devront être les voitures d'avant-garde avant les défilés tandis qu'elle combattra.

Ces voitures ne devront passer les défilés que sur les ordres du chef de l'état-major de l'avant-garde, lequel ne pourra pas prendre sur lui de faire avancer aucune des voitures à plus de deux lieues de l'avant-garde ;

9° Le présent ordre sera lu demain à midi à tous les corps et Sa Majesté fait connaître que le 3 septembre elle fera brûler elle-même et en sa présence les voitures qu'elle trouvera en convention au présent ordre.

Au camp impérial de Ghjat, le 1^{er} septembre.

Signé : NAPOLÉON.

Ghjat, le 3 septembre 1812, à 6 h. 1/2 du matin.

Ordre à l'armée.

L'Empereur a jugé convenable de donner un second séjour à l'armée, afin de laisser le temps aux hommes isolés de rejoindre, à la cavalerie de ferrer et aux officiers d'artillerie de compléter les munitions d'artillerie, enfin aux troupes, le temps d'arranger leurs armes.

Sa Majesté ordonne qu'aujourd'hui, à 3 heures après midi, il soit fait un nouvel appel des présents sous les armes prêts à combattre seulement ; ainsi cet état n'aura besoin que d'une colonne.

Ces états seront envoyés au major général de manière qu'il les

reçoive avant 6 heures du soir. Les colonels doivent prendre des mesures pour que les hommes en état de combattre et qui conduisent des voitures soient dans les rangs le jour de la bataille.

L'armée est prévenue qu'elle se mettra en mouvement de bonne heure ; en conséquence, elle doit faire rentrer les détachements qu'elle pourrait avoir aux vivres et être prête à exécuter les ordres qui seront donnés pendant la nuit.

Le Prince DE NEUCHÂTEL.

Ordre particulier de la brigade.

En conséquence de l'ordre ci-dessus, l'appel de la brigade se fera à 3 heures dans le même emplacement et en tenue de route.

On ne portera sur la situation, qui devra m'être remise sur le terrain, que les hommes en état de combattre, en distinguant cependant toujours les officiers, les musiciens et tambours ; les malingres aux équipages ne seront pas compris sur cette situation ; l'appel sera fait par M. le général Curial.

Le Général,

Baron MICHEL.

Ordre du jour du 12 septembre 1812.

Les postes placés aux extrémités du quartier général impérial se négligent pour reconnaître pendant la nuit les ordonnances à pied ou à cheval venant porter les dépêches pour Sa Majesté l'Empereur et pour Son Altesse le prince major général.

Je recommande à MM. les chefs de corps de surveiller tous les jours et même de faire apprendre le service en campagne aux factionnaires par le caporal de leur poste.

Y aurait-il un officier seul, il doit être reconnu, car sans cette précaution, une patrouille ennemie pourrait venir surprendre et enlever un poste ; il serait honteux pour la Garde impériale de se laisser enlever un poste derrière l'armée et sous les yeux de Sa Majesté.

Il sera établi des rondes et patrouilles de demi-heure en demi-heure ; ces patrouilles feront tout le tour de la ville ou village extérieurement pendant la nuit, et seront surveillées par MM. les adjudants de service.

Il y aura tous les jours 1,000 hommes de service commandés par un général.

La garde sera relevée journallement à midi précis et ce service continuera ainsi jusqu'à nouvel ordre.

MM. les généraux Gros, Michel et Tindal feront ce service entre eux.

Il se fera à 11 heures une distribution de seigle en grains sur la place, devant l'ambulance de la Garde.

Signé : Le Maréchal Duc DE DANTZIG.

Ordre du jour du 18 septembre 1812.

La Garde reprendra dans le Kremlin ses anciens logements, il y aura tous les jours un règlement de service, 100 hommes de garde seront placés à chacune des portes qui resteront ouvertes, — et deux sentinelles.

Les quatre autres portes seront barricadées par les sapeurs et il y aura à chacune d'elles un poste de 8 hommes avec un sergent.

On ne laissera entrer aucun Russe dans le Kremlin sous aucun prétexte, même quand il serait conduit par un officier ou un domestique de la maison, excepté cependant ceux demandés par Sa Majesté. Si, malgré la consigne, quelque Russe cherchait à pénétrer dans l'enceinte, on fera feu sur lui. Il y aura tous les jours un major de service avec des adjudants et des officiers ; ils se tiendront dans l'appartement qui leur est préparé, à l'endroit qu'on leur indiquera et où on devra les trouver en cas de besoin ; il se fera des patrouilles fréquentes dans le Kremlin ; elles se succéderont toujours sans discontinuer, ainsi que celles des officiers et du major de service. Les gardes placées aux cinq portes mettront de petits postes à tous les angles et un cordon de sentinelles qui se correspondront tout autour de l'enceinte. On fera le service nuit et jour comme dans une place de guerre. On commandera

200 travailleurs qui seront sous les ordres d'un officier désigné par M. le général Éblé pour exécuter avec la compagnie de sapeurs tous les travaux ordonnés par Sa Majesté.

Aucun individu de la Garde ne pourra sortir du Kremlin que sur une permission écrite de son capitaine et MM. les capitaines en donneront rarement.

On ne pourra faire des feux que dans le ravin où sera placé le régiment de service ; les cuisines y seront établies, les commodités seront nettoyées et aucun soldat ne se permettra de faire des ordures ailleurs.

Le major de service, en attendant le général Éblé, fera déblayer la place de toutes les charrettes cassées, caisses et caissons et autres cochonneries de toute espèce et les fera porter dans le ravin.

Le Maréchal,

DUK DE DANTZIG.

(*A suivre.*)

Le Gérant : A. MILLOT.



Carnet de la Sabretache 1900

Grav. impr. par GILLOT

LEZATIERIE DE LIGZE, 1880

L'AZIBOR DE FISHERS

(Après l'ancien d'Azibor est l'un des anciens azibor.)



INFANTERIE DE LIGNE, 1860

TAMBOUR DE FUSILIERS

D'après LALASSE. (Le schako est d'un modèle antérieur.)

LETTRES DU SOUS-LIEUTENANT BRION

Les lettres que nous publions ci-après ont toutes été écrites par un jeune sous-lieutenant du 2^e tirailleurs algériens, M. J. Brion, dont la carrière militaire, tout en étant des plus courtes, ne fut pas des moins brillantes. Elle peut se retracer en ces quelques mots : 10 mois de service actif et 2 campagnes.

Sorti de Saint-Cyr avec le numéro 5 et les galons de sergent-major, J. Brion pouvait entrer dans l'état-major ; mais énergique, animé par le feu sacré du métier, il demanda à servir dans un des corps indigènes de l'Algérie, de récente création, et fut affecté comme sous-lieutenant au 2^e régiment de tirailleurs algériens.

Dès les premiers mois de son arrivée, il se mit à la besogne pour apprendre l'arabe et être à même de s'acquitter au mieux de ses fonctions. Mais les événements politiques faisaient prévoir à bref délai la guerre contre l'Autriche, et le 25 avril 1859, Brion était désigné pour faire partie du régiment de marche de tirailleurs algériens qui devait prendre part à la campagne d'Italie ; le capitaine Davoust, actuellement général de division et grand chancelier de la Légion d'honneur, commandait la compagnie où il fut placé.

Après la signature de la paix et l'entrée triomphale du 2^e corps à Paris, il revint dans la province d'Oran, où commençait une nouvelle campagne contre les insurgés de la frontière du Maroc, campagne à laquelle il prit part, et au cours de laquelle il mourut du choléra le 24 octobre 1859.

Pendant les dix mois de sa carrière d'officier, Brion écrivit régulièrement à son oncle et tuteur les faits les plus intéressants de sa vie si mouvementée.

Ce sont ces lettres que nous publions.

On n'y trouvera certainement pas de grandes études tactiques, mais on y rencontrera à chaque page une gaieté, un entrain remarquables, dignes d'un sous-lieutenant. Ces lettres sont pleines de jeunesse, c'est ce qui en fait le plus grand charme ; car, tout en évoquant un passé si glorieux pour nos armes, elles ne sont pas sans inspirer une certaine

émotion quand on songe que celui qui les a écrites, après avoir vu notre armée victorieuse en Italie, après avoir pris part aux batailles de Magenta et de Solférino, est venu mourir à l'âge de 23 ans du choléra sur la frontière marocaine, loin des siens, après avoir sans doute fait les plus beaux rêves d'avenir.

Qu'il nous soit permis ici d'adresser nos sincères et bien affectueux remerciements à son parent, M. P. Brion, notre ami d'enfance, d'avoir bien voulu nous confier ces documents si dignes d'intérêt.

C^t R. D.

I. — PROVINCE D'ORAN.

Marnia, 10 janvier 1859.

Mon cher Oncle,

La dernière fois, je vous écrivais de Tlemcen que j'allais partir pour Marnia où je serais enfin installé. Aujourd'hui, je suis en effet dans ma chambre, si l'on peut appeler ainsi un ignoble trou que j'ai dû prendre faute de mieux, et comme le dernier arrivé.

Marnia est une redoute occupée par 200 hommes d'infanterie environ et une vingtaine de spahis ou cavaliers indigènes. Toutes ces troupes sont sous les ordres d'un chef d'escadrons de spahis qui porte le titre de commandant supérieur.

Comme je vous le disais, je suis parti de Tlemcen lundi dernier à 6 heures du matin, escorté par deux spahis qui ne savaient pas un mot de français; d'où vous concluez que la conversation a dû bien languir pendant la route. Je ne vous décrirai pas le chemin que j'ai suivi, et la raison en est que je ne pourrais jamais trouver de terme de comparaison, car les sentiers les plus escarpés des Pyrénées n'approchent pas de ceux que me fit suivre mon guide. Pour vous en donner une idée, il me suffit de vous dire que, tout habitués que soient les chevaux arabes à suivre de pareils chemins, celui d'un de mes spahis est tombé du haut d'un rocher et a cassé le bras de son cavalier. Heureusement c'était tout près de la station où je devais changer de cheval, c'est-à-dire de la résidence d'un agha ou seigneur du pays.

Le chef du bureau arabe de Tlemcen, qui m'avait procuré mes deux spahis et mon cheval, m'avait aussi donné une lettre en arabe

pour l'agha en question. Je la lui remis aussitôt mon arrivée, et comme il était 11 heures et que, par conséquent, j'étais resté cinq heures à cheval, je m'assis avec plaisir sur une espèce de canapé qu'il me montra du doigt après m'avoir baisé la main (marque de respect que j'acceptai sans sourciller, et en me pinçant les lèvres pour ne pas rire). Mais ce baiser ne m'emplissait pas l'estomac et je commençais à trouver un peu froide l'hospitalité fort respectueuse, il est vrai, de l'agha. Je pris alors la résolution sincère d'apprendre au moins assez d'arabe pour demander à boire et à manger.

Au moment où je prenais cette héroïque mais peu nourrissante résolution, je vis arriver l'agha qui me fit un nouveau salut. Je crus qu'il allait encore m'embrasser la main et j'allais me fâcher ; mais il n'en fut rien, et ma bonne humeur revint bientôt à la vue d'un nègre qui apporte d'abord une table, puis une bonne bouteille de vin de bordeaux cachetée de cire rouge, et enfin des boulettes de farine mêlées à un ragoût de mouton que je trouvai délicieux sur le moment, grâce à mon appétit, mais qui, pour un observateur moins affamé, ne paraîtrait pas doué de toute la propriété désirable.

Je sus depuis que ce mets constitue le fameux couscoussou des Arabes.

Lorsque je fus rassasié, je regardai par la fenêtre et j'aperçus des chevaux frais qui n'attendaient que moi pour partir. Mon spahi blessé avait été remplacé par un Arabe qui avait plutôt l'air d'un brigand que d'un protecteur. Enfin, je terminai heureusement ma route, et j'arrivai à quatre heures du soir, après avoir fait seize lieues à cheval, bien fatigué par conséquent.

Je visitai immédiatement mon capitaine qui m'installa provisoirement, et m'invita à dîner avec lui. Le lendemain, je fus engagé à déjeuner et à dîner par d'autres officiers de la garnison à qui je fis ma visite. Enfin, je pris pension avec un jeune interprète arabe et quoique nous payions moins cher que toutes les autres pensions, nous déboursons encore 70 fr. par mois, chacun, pour vivre très mal. Il paraît d'ailleurs que je vais retourner à Tlemcen dans sept ou huit jours.

Marnia, janvier 1859.

Nous avons fait, il y a trois jours, une marche militaire. Le capitaine m'a dit qu'il était fâché que je n'eusse pas encore de cheval, tous les autres officiers en ayant un; je lui ai répondu que j'attendais que le prochain courrier m'apportât de quoi faire cet achat, et il m'en a fait prêter un par un de ses amis. On tient surtout à ce que nous soyons montés, parce que pour l'Arabe un cavalier est infiniment plus respectable qu'un fantassin; c'est pour cela que l'État nous fournit de quoi nourrir nos chevaux.

Tlemcen, 25 janvier 1859.

Je vous avais annoncé dans ma dernière lettre mon départ de Marnia, vous ne devez donc pas être étonné de voir ma lettre datée de Tlemcen¹.

D'après ce que m'a annoncé hier mon commandant, je suis appelé à y rester au moins un an sans en bouger, car le colonel m'a chargé de la direction du tir et de l'instruction des recrues.

Ce sont des fonctions assez ennuyeuses, car je vais maintenant à l'exercice quatre heures par jour; et, ici, comme le recrutement de nos régiments se fait par enrôlements volontaires, il y a toujours des recrues. Mais le tir me forcera à travailler; je n'en suis pas fâché.

Je ne vous avais pas chargé de remercier M. Appert, parce que je lui ai écrit il y a déjà quinze jours. Le colonel Laure m'a dit

1. Au commencement de 1859, le 2^e régiment de tirailleurs présentait un effectif de 97 officiers et 2,615 hommes; il se trouvait ainsi réparti :

L'état-major à Mostaganem;

Le 1^{er} bataillon à Mostaganem détachant sa 2^e compagnie à Ammi-Moussa;

Le 2^e bataillon à Tlemcen, détachant sa 2^e compagnie à Marnia, sa 4^e à Sebdo et sa 5^e à Nemours;

Le 3^e bataillon à Mascara, détachant sa 3^e compagnie à Tiaret, sa 5^e à Saïda et sa 6^e à Géryville.

(Lieutenant MARTIN, *Historique du 2^e régiment de tirailleurs.*)

formellement qu'il faisait autant de cas de la recommandation de M. Appert que de celle d'un maréchal de France ¹.

Si je ne vous parle pas de l'officier que vous avez rencontré, c'est que son bataillon était à Mascara ; je suis appelé à avoir avec lui peut-être aussi peu de relations que s'il faisait partie d'un autre régiment. Cela est si vrai, et la séparation des bataillons est si complète, qu'il est question de revenir à l'ancienne organisation des tirailleurs par bataillon.

P.-S. — En pliant ma lettre je m'aperçois que j'ai oublié de vous faire le récit d'une expédition à laquelle j'ai pris part, récit que je croyais vous avoir fait dans ma dernière lettre.

Le 12, à neuf heures du matin, comme je venais de me lever à Marnia, le sergent-major entre chez moi et me dit que la compagnie part en colonne à midi. L'expédition qui était dirigée par un chef d'escadrons avait pour but d'aller faire une razzia sur une tribu voisine du Maroc et mal soumise.

Après deux jours de marche dans la neige et les montagnes, on nous annonça que l'ennemi ayant été averti de notre arrivée avait fui dans le Maroc, et il nous fallut revenir sur nos pas. J'étais parti plein d'espoir et d'ardeur, j'entrevois déjà la croix d'honneur au bout de l'expédition, et je ne rapportai qu'une grande fatigue et une paire de souliers troués.

Ainsi va le monde !!!...

¹ *Lettre du colonel Laure, commandant le 2^e régiment de tirailleurs algériens, adressée au colonel Appert, aide de camp du maréchal Pélissier.*

Mostaganem, 29 décembre 1858.

Mon bien cher Appert,

Je suis heureux de recevoir de vos bonnes nouvelles. Votre petite lettre m'est arrivée en même temps que M. Brion, et j'ai pu juger combien il me sera facile de faire honneur à votre recommandation. Ce jeune homme me paraît fort distingué ; je l'ai vu deux fois, je l'ai fait causer longuement et j'ai été enchanté de lui. C'est incontestablement le mieux de tous mes jeunes sous-lieutenants. Je l'ai bien placé au 2^e bataillon à Tlemcen. Je l'aurais gardé à Mostaganem si j'avais pu, mais je n'ai pas de vacances.

Quoi qu'il en soit, j'ai bonne mémoire et je vous aime de tout mon cœur ; c'est vous dire en bons termes que je me souviendrai que M. Brion vous intéresse beaucoup, puisqu'il vous est chaudement recommandé par votre excellent oncle, notre illustre intendant.

Tlemcen, 8 février 1859.

Je vous écris du corps de garde, où je suis de service pour la seconde fois depuis mon arrivée ici.

Je veille maintenant à la sûreté de la ville dont je défends l'approche, et aussi à celle des meules. Toute la cavalerie qui se trouve à Tlemcen vient chercher ici tous ses fourrages. Dans ce pays, on ignore complètement ce que c'est qu'une grange, mais à côté de toutes les villes on trouve un parc aux meules et un poste pour le garder.

Ce poste ne laisse pas que d'être assez désagréable, car le feu y prend souvent, et pour ma part je serais fort contrarié si pareil accident survenait pendant ma garde; aussi je fais des rondes très fréquentes, et je surveille avec soin mes factionnaires. Il est vrai que depuis hier il fait un temps très peu propice à un incendie : la pluie tombe ici depuis environ quinze jours, et jamais je n'ai vu pleuvoir en France avec autant d'abondance.

Pour en finir, je vous dirai que ma solde de congé, 150 fr. seulement, a été exactement absorbée par le punch que j'ai dû offrir aux officiers de mon bataillon. Ce punch, auquel je ne voulais donner que de faibles proportions, en a pris de beaucoup plus grandes, par ce fait que, tous les officiers allant au même café, j'ai dû forcément engager les officiers de chasseurs d'Afrique, de spahis, de zouaves et d'infanterie qui se trouvaient à côté de nous et auxquels j'avais été présenté....

Ici nous espérons tous nous embarquer prochainement pour l'Italie. On commence par nous faire faire des marches militaires très nombreuses. Toutes les compagnies de zouaves qui étaient dispersées dans la province viennent d'être réunies à Oran pour être prêtes au premier signal. S'ils partent, nous les suivrons de près et les rattraperons bien vite; car les turcos marchent bien.

Tlemcen, le 22 mars 1859.

Comme vous le dites fort bien, c'est une excellente chose que d'être chargé des recrues et du tir, mais ce sont des occupations parfois fort difficiles.

D'abord, les recrues, aux tirailleurs, n'arrivent pas, comme en France, à une époque déterminée et tous ensemble : on les reçoit quand ils viennent s'engager, de sorte qu'il est fort difficile d'obtenir un peu d'ensemble dans l'instruction ; ensuite, et c'est là le plus ennuyeux, je ne puis pas me faire comprendre d'eux, de sorte que je me donne beaucoup de mal pour leur démontrer un mouvement, et puis je m'aperçois que j'en suis pour mes frais d'éloquence.

J'ai sous mes ordres, pour cette instruction, outre beaucoup de sous-officiers et caporaux indigènes, un sergent français qui sait encore moins d'arabe que moi, et qui me fait penser à vous lorsque vous instruisiez des troupiers italiens à Besançon. Il est vrai que la comparaison n'est pas flatteuse, car ce sergent est une pratique et un ignorant de premier ordre. Quant au tir, c'est une autre paire de manches ; on a distribué à l'infanterie cette année des armes nouvelles (rayées) et pour lesquelles on n'a pas donné de règles de tir, de sorte que chaque jour je reçois à ce sujet des ordres contradictoires et qui m'embarrassent beaucoup.

Malgré les belles notes du *Moniteur* et les belles phrases de vos journaux, ici nous croyons tous à la guerre et beaucoup d'officiers ont déjà retenu un logement à Trieste où nous allons débarquer. J'espère bien, mon cher oncle, que vous ne me laisserez pas repartir pour l'Afrique sans me donner de vos nouvelles ; nous pourrons nous donner rendez-vous à Vienne, et aussitôt que vous apprendrez le débarquement des turcos, vous n'aurez que le temps de prendre le chemin de fer, car ce sont de rudes marcheurs et nous arriverons bien vite dans la capitale de l'Autriche. Quoiqu'il en soit, on nous fait tous travailler dur depuis quelque temps : exercices nombreux, marches militaires, tir à la cible, on mène tout de front et très rapidement de manière à se préparer à toutes les éventualités.

Tlemcen, le 29 mars 1859.

Je suis le plus heureux des hommes !!! Hier j'écrivais à mon colonel pour lui demander à partir, et le commandant vient de me faire appeler à l'instant pour me donner communication d'une

dépêche par laquelle le colonel lui donne les noms des officiers désignés par lui pour aller en Italie, et j'y ai vu le mien figurant au premier rang des sous-lieutenants.

Naturellement, ce n'est pas l'effet de ma lettre au colonel, puisqu'elle ne lui arrivera que demain, de sorte que je suis d'autant plus heureux que mes désirs ont été prévenus. Maintenant, quand partirons-nous et pour quelle destination ? Je l'ignore encore ; tout ce que je sais c'est que le bruit court qu'on forme un régiment de tirailleurs à Marseille ¹.

Je m'attends à rester encore cinq ou six jours ; je vous écrirai par le prochain courrier s'il y a du nouveau.

1. Un décret du 26 mars 1859 ordonna la formation d'un régiment de marche de tirailleurs algériens qui devait être placé sous les ordres du colonel Laure. Ce régiment devait être formé de 3 bataillons tirés chacun d'un des 3 régiments de tirailleurs d'Algérie. Le 17 avril, le 2^e bataillon du régiment de marche était constitué à l'effectif de 22 officiers et 946 sous-officiers et tirailleurs, tous volontaires, et placé sous les ordres du commandant Calignon.

La composition du bataillon était la suivante :

État-Major.

MM. Calignon, chef de bataillon.
 Gay, capitaine adjudant-major.
 Perken, sous-lieutenant adjoint au trésorier.
 Jourdain, médecin aide-major.

1^{re} Compagnie.

De Briche, capitaine.
 Lorthioir, lieutenant.
 Mohammed ben Aïssa, *idem*.
 Kottbaur, sous-lieutenant.
 Hadj Madhi, *idem*.

2^e Compagnie.

Battioni, capitaine.
 Laverny, lieutenant.
 Saïd ben Ali, *idem*.
 De Nogué, sous-lieutenant.
 Meçaoud ben Salem, *idem*.

3^e Compagnie.

Péan, capitaine.
 Lacroix, lieutenant.
 Kaddour Toubar, *idem*.
 Comte, sous-lieutenant.
 Ahmed ben Ali Touga, *idem*.

4^e Compagnie.

De Mallaret, capitaine.
 Jouanneau, lieutenant.
 El Arbi ben Miloud, *idem*.
 Ricot, sous-lieutenant.
 El Raouti ben Diddouch, *idem*.

5^e Compagnie.

Hersant, capitaine.
 Berlau, lieutenant.
 Mohammed ben Zekba, *idem*.
 Bories, sous-lieutenant.
 Mohammed ben Guerror, *idem*.

6^e Compagnie.

Davoust, capitaine.
 Gouzy, lieutenant.
 Hamoud ben Ali, *idem*.
 Brion, sous-lieutenant.
 Abd el Kader ben Mohammed, *idem*.

(*Historique du 2^e tirailleurs.*)

Ain-Temouchent, route de Tlemcen à Oran, le 5 avril 1859.

Il y a huit jours, je vous annonçais que je venais d'être désigné pour faire partie du nouveau régiment de tirailleurs que l'on forme à Marseille ; aujourd'hui je suis en route : je vais à Mostaganem où s'organise mon bataillon et où nous nous embarquerons probablement.

J'ai déjà fait deux étapes, et il m'en reste six encore. Je suis chef de détachement, et j'ai avec moi trois sous-officiers, six caporaux et quarante-trois hommes, dont quelques-uns commencent à traîner un peu la jambe dans les routes montagneuses et accidentées que nous traversons ; heureusement que j'ai avec moi une prolonge du train sur laquelle je fais monter de temps en temps les plus fatigués. Vous voyez donc que rien ne me manque pour ressembler à un colonel, pas même le cheval, et je parierais même que grand nombre de ces messieurs, en France, ne sont pas montés comme moi.

Je ne vous raconterai pas toutes les jalousies que mon départ a soulevées dans le bataillon d'où je sors ; je suis le seul sous-lieutenant désigné dans ce bataillon où j'étais le plus jeune, de sorte que j'avais tout le monde sur le dos pendant tous les repas ; aussi, suis-je enchanté d'avoir quitté Tlemcen.

J'ai rencontré ici, contre mon attente, une compagnie de zouaves ; je ne connaissais pas les officiers, mais cela ne les a pas empêchés de venir à ma rencontre, et de m'engager à dîner pour ce soir. Du reste, c'est une habitude prise par les zouaves et les tirailleurs de fraterniser toujours ensemble, chaque fois qu'ils se rencontrent (je parle des officiers, bien entendu).

J'ai encore trois étapes d'ici Oran ; mais jeudi soir, en arrivant à Bou-Lélis, je piquerai un temps de galop avec mon cheval et j'irai coucher à Oran en laissant ma troupe sous le commandement d'un excellent sergent-major, sans la présence duquel je n'aurais pas pu prendre cette liberté. Quant à la distance, elle est insignifiante avec les chevaux arabes en général, et avec le mien en particulier. Du reste, je viendrai au-devant de ma petite colonne le lendemain matin, pour en reprendre le commandement avant son entrée dans la ville.

Mers-El-Kébir (port d'Oran), le 25 avril 1859.

Nous sommes ici depuis le 21, en attendant les bâtiments de transport.

Jusqu'à présent nous avons compté partir pour Marseille, et de là marcher vers Belley ; mais ce matin il est arrivé une dépêche par suite de laquelle nous allons être dirigés sur Gênes. Nous partons demain à huit heures du matin, en même temps que deux bataillons de zouaves, à bord des trois bâtiments de guerre : *Le Donawerth*, *l'Arcole*, *l'Alexandre*, trois vaisseaux à hélice de 90 à 100 canons, placés sous le commandement du contre-amiral de Jehenne¹.

Nous sommes tous enchantés de marcher directement sur le théâtre de la guerre, et je vous assure que si toute l'armée ressemble aux troupes d'Afrique, nous allons donner du fil à retordre aux Autrichiens. Il pourrait se faire que je vous adresse de Gênes une malle contenant des effets et quelques livres, car on ne nous alloue qu'une bête de somme pour deux officiers, et nous préférons tous charger notre bête avec des vivres que de la charger d'effets.

Je ne terminerai ma lettre que demain matin au moment d'embarquer, et d'ailleurs je tâcherai de vous écrire à mon arrivée à Gênes.

II. — CAMPAGNE D'ITALIE.

Au bivouac, près Sâle, le 17 mai 1859.

Comme je vous le disais, nous n'avons fait que passer à Gênes et on nous a dirigés immédiatement à deux lieues plus loin dans l'intérieur, pour ne pas encombrer la ville qui était déjà pleine de troupes à notre arrivée. Mais, comme vous le pensez, cette faible

1. Le 26 avril, le 2^e bataillon s'embarqua à bord de *l'Alexandre* pour aller à Marseille. Mais comme les événements politiques se précipitaient, à peine arrivé à Marseille *l'Alexandre* reçut l'ordre de se diriger sur Gênes où il arriva le 30 avril.

C'est là que débarquèrent les 1^{er} et 3^e bataillons venus des provinces d'Alger et de Constantine, et le régiment se trouva de la sorte concentré en entier à Gênes sous les ordres du colonel Laure.

distance ne nous a pas empêchés d'aller plusieurs fois à Gènes. La ville est assez triste par elle-même et manque complètement de vie et d'animation quand on la compare à nos grandes cités françaises. Cependant, la présence des troupes qui débarquaient constamment des vaisseaux français semblait avoir réveillé pour quelque temps les Génois. La population nous faisait bon accueil. Mais nous n'avons pas rencontré cet enthousiasme que les autres corps d'armée ont trouvé, dit-on, à Turin. Quant aux tirailleurs, ils étaient et sont encore l'objet d'une attention toute particulière.

Deux jours après notre arrivée et une fois notre corps d'armée organisé, nous avons commencé à nous mettre en marche. A propos d'organisation, je vous annonce que mon régiment, le 4^e de tirailleurs, fait partie du 2^e corps d'armée, 1^{re} division, 1^{re} brigade ¹.

Alluvione-de-Gambio, près Sâle, 29 mai 1859.

J'ai reçu, depuis deux jours déjà, votre lettre qui m'a fait grand plaisir à cause des nombreux détails qu'elle renferme. Aujourd'hui, je vous écris du même village d'où je vous ai envoyé ma dernière lettre ; mais, depuis ce temps, nous ne sommes pas restés stationnaires, ne le croyez pas.

Nous arrivons de Pizzale, à une heure de Montebello, et nous sommes passés par Castel-Nuovo, Casei et Voghera. Dans cette dernière ville, nous avons eu une véritable ovation, les tirailleurs en particulier, et nous avons perdu plusieurs hommes littéralement écrasés sous les fleurs que nous lançaient les dames de la ville.

A Pizzale, ma compagnie a été logée dans l'église, une magnifique chapelle, qui a dû être bien étonnée sans doute de se voir occupée par des nègres et des mahométans. Pour nous, le curé nous offrit l'hospitalité accompagnée d'un bon petit vin blanc de sa fabrication, qui n'était pas à dédaigner. Nous sommes restés

¹. 2^e corps : Général Mac-Mahon.

1^{re} division : Général de La Motte-Rouge.

1^{re} brigade : Général Lefebvre.

quatre jours dans ce village et nous y avons eu un service très pénible.

Deux fois ma compagnie a été de grand'garde, c'est-à-dire que j'ai passé deux jours et deux nuits sous les armes, par la pluie et sans tente pour nous abriter, ni feux pour nous chauffer. Je ne vous parle pas des nombreuses alertes qui viennent à chaque instant nous donner l'éveil.

Pour compléter la défense, nous avons barricadé le village avec une ardeur magnifique, mais inutile, car l'ennemi n'est pas venu nous attaquer.

Avant-hier a été pour moi un grand jour ; car pour la première fois j'ai aperçu les Autrichiens. Ma compagnie étant allée en reconnaissance à six ou sept lieues sur les bords du Pô, et tout près de Pavie, j'ai eu la chance de rencontrer enfin MM. les Turdesques. Ils étaient de l'autre côté du fleuve, et fort nombreux. A un moment nous étions à cent mètres environ l'un de l'autre, et nous aurions pu échanger quelques balles ; mais on laisse ces procédés aux sauvages, et nous nous sommes contentés d'échanger un salut des plus gracieux. J'ai commencé la politesse : j'étais d'avant-garde avec vingt hommes, et l'officier autrichien qui était de l'autre côté m'a rendu immédiatement mon salut, après quoi nous nous sommes quittés, je ne dirai pas bons amis, mais bons ennemis. Du reste, je crois que notre rencontre n'aurait pas été si pacifique si nous n'avions pas eu le fleuve entre nous, car nos turcos sont bien impatients de courir sus aux *Trichiens*, comme ils les appellent.

Comme je vous le disais, après avoir été près de la Stradella, nous revenons sur nos pas et en masse pour marcher sur Valenza, où l'on croit que nous traverserons le Pô, aujourd'hui ou demain. Le 1^{er} corps étant resté à Casteggio, notre corps sera le premier à marcher de tous ceux qui vont être à Valenza, et comme, de plus, nous formons le 1^{er} régiment de la 1^{re} brigade, 1^{re} division de ce corps, nous espérons que l'honneur des premiers coups va nous revenir. Nous avons, en effet, le colonel Laure qui a quitté le 2^e régiment, mais qui probablement va nous quitter prochainement, car on s'attend à le voir passer général.

Bataille de Magenta.

Au bivouac, près Magenta, le 5 juin 1859.

C'est sur le champ de bataille, conquis par nous dans la journée d'hier, que je vous écris ces quelques lignes. C'est la seconde fois que mon régiment a eu affaire aux Autrichiens, car nous avons culbuté un régiment tyrolien qui occupait le village de Robecchetto, dans la journée du 3. C'était pour ainsi dire le commencement de la grande bataille d'hier ; et il était encourageant, car nos tirailleurs, qui vont vite en besogne, ont attaqué et repoussé l'ennemi avec une ardeur admirable. Ma section a marché au pas de course sur une pièce autrichienne¹ qui nous lançait de la mitraille, et s'en est emparée après avoir mis en fuite les défenseurs. Les turcos ont été les seuls engagés² dans cette journée, car la besogne était finie au moment où la Garde est arrivée.

Quant à la bataille d'hier, vous en connaissez déjà mieux que moi tous les détails, et d'ailleurs, si vous en soupçonniez l'exactitude, vous auriez dans les 10,000 ou 12,000 prisonniers que nous vous envoyons, et qui défilent constamment sous nos yeux, des témoins qui pourront vous mieux renseigner. Je réserve pour mon retour en France les détails que je serai en mesure de vous donner.

1. Toujours accompagné de la 6^e compagnie (compagnie Davoust), le général de La Motte-Rouge suivait de près le mouvement des troupes, lorsqu'il fut tout à coup averti, par un officier d'ordonnance qui revenait de porter un ordre, qu'un groupe autrichien se trouvait en avant de lui à quelques centaines de mètres. Il envoya aussitôt le lieutenant Gouzy, avec la 1^{re} section de la compagnie, pour reconnaître la situation et l'importance de l'ennemi. En débouchant dans une clairière, au milieu des hautes vignes, la section se trouva en présence d'une centaine d'Autrichiens arrêtés dans les blés, groupés autour d'un officier à pied et qui formaient une sorte de carré dont une pièce d'artillerie occupait un des angles.

Les tirailleurs ouvrirent immédiatement le feu, les Autrichiens répondirent ; une décharge de mitraille toucha quelques hommes et renversa le sergent porte-fanion de la compagnie. Mais, au bruit de la fusillade, le reste de la compagnie était accouru et entra en ligne sous la direction du capitaine Davoust.

L'arrivée de ce renfort décida les Autrichiens à mettre bas les armes et quelques cavaliers d'escorte emmenèrent ces prisonniers.

(*Historique du 2^e régiment de tirailleurs.*)

2. C'est une erreur, la brigade Lefebvre, à laquelle appartenait le 45^e régiment d'infanterie, marcha tout entière.

Au bivouac, près Melegnano, le 10 juin 1859.

Vous savez déjà sans doute que la ville de Milan a été évacuée par les Autrichiens, à la suite de la bataille de Magenta¹ ; nous y avons fait notre entrée le 7, à dix heures du matin, au bruit des applaudissements et des vivats de toute la population. Jamais de ma vie je n'ai vu ni entendu parler d'un pareil enthousiasme. Les femmes les plus jolies nous sautaient au cou et nous embrassaient sur la bouche (littéralement) ; d'autres, avec de magnifiques mouchoirs, essuyaient la sueur qui coulait sur nos fronts et sur celui de nos tirailleurs. Enfin, les hommes nous attendaient sous toutes les portes et nous offraient d'excellent vin pendant que leurs femmes placées aux balcons nous envoyaient des baisers et des bouquets.

Notre corps d'armée, sans doute à cause de Mac-Mahon, entra le premier ; de sorte que nous avons essuyé là, comme à Magenta, le premier feu. Je n'ai pas besoin d'ajouter que là aussi beaucoup ont succombé : les œillades des Milanaises sont tellement enchanteresses qu'il faudrait être de pierre pour résister.

Tout cet empressement a un inconvénient, c'est que nous n'avons pas pu visiter la ville : d'abord nous n'y sommes restés qu'une demi-journée, puisque nous l'avons quittée le 8 mai, à quatre heures du matin. Ensuite, à peine arrivions-nous dans une rue, que nous étions applaudis d'abord par toutes les fenêtres, puis entourés, pressés, par la foule enthousiaste, et enfin invités par les personnages les plus considérables à accepter des rafraîchissements, à dîner, etc. Je m'arrête là dans mon récit, parce que le temps me presse ; mais soyez sûr que, quoi que vous disent les journaux, ils seront au-dessous de la vérité.

Je vous écrivais tout à l'heure que nous avons quitté Milan le 8 ; nous avons marché toute la journée par une pluie continue et torrentielle, pour venir tourner le village de Melegnano près duquel nous sommes bivouaqués en ce moment, et qui était

1. Le 6 juin, le général de Mac-Mahon avait été élevé à la dignité de maréchal de France et fait duc de Magenta. Le soir, il reçut l'ordre de mouvement suivant :

« Le 2^e corps aura l'honneur d'entrer à Milan demain à la tête de l'armée française.

« L'Empereur se mettra en personne à la tête de ce corps d'armée. »

occupé par les Autrichiens. Nous y sommes arrivés le soir, à la nuit, en même temps que le 1^{er} corps qui l'a attaqué et pris en deux heures ; quant à nous, nous n'avons rien fait ¹.

La même nuit, nous étions de garde d'honneur chez le maréchal (ma compagnie) et à cause de cet avantage, nous avons eu le plaisir de passer la nuit sur la route, au lieu de la passer dans le pré. Du reste, tout le monde, le maréchal le premier, a reçu la pluie toute la nuit, sans avoir une tente pour s'abriter ; et il faut être doué de l'ardeur et de la santé que nous possédons tous pour résister à un pareil régime.

San-Zeno, près Brescia, le mercredi 19 juin 1859.

Votre recommandation au sujet du silence à garder sur les opérations futures est bien inutile, car je ne sais absolument rien à ce sujet, et suis aussi avancé du reste que beaucoup de généraux, l'Empereur gardant tout pour lui.

Dans ma dernière lettre, je vous ai parlé de notre entrée et de notre réception à Milan. Depuis notre départ de cette ville, notre triomphe continue dans toutes les localités que nous traversons : à notre approche, les cloches s'ébranlent et font usage de leurs plus gros carillons pour annoncer aux populations la nouvelle de l'indépendance. Depuis le sommet du clocher jusqu'aux fenêtres de la dernière chaumière, on ne voit partout que drapeaux ou oriflammes aux couleurs françaises et italiennes.

Quand les drapeaux manquent (et on en fait un tel usage qu'ils commencent à devenir rares), les habitants y suppléent d'une manière fort ingénieuse : le bleu et le vert sont généralement fournis par des rideaux ou par une robe, ou quelquefois même par une blouse, étalées sur une fenêtre ; à côté se trouvent des chemises ou des jupons brodés blancs, et par-dessus le tout, des écharpes, des châles ou des couvre-pieds fournissant le rouge.

1. Le maréchal Baraguey-d'Hilliers avait reçu de l'Empereur l'ordre d'enlever le village de Melegnano. Pour cette opération, le 2^e corps avait été placé sous ses ordres et de suite on avait commencé le mouvement en avant. Mais en raison de l'état des chemins, du terrain coupé de nombreux canaux et de fossés, on ne put atteindre l'ennemi, et le 2^e corps dut se borner à envoyer des boulets pendant une demi-heure aux fuyards autrichiens.

Solférino !

Au bivouac, près Solférino, 25 juin 1859.

Mon cher Oncle,

Encore une grande victoire, d'où je sors encore intact !...

Notre colonel et notre lieutenant-colonel sont tués ! tous nos chefs de bataillon sont blessés, un capitaine commande le régiment¹.

Je vous embrasse...

Au bivouac, près Custozza, le 5 juillet 1859.

Le 2^e corps d'armée a traversé le Mincio le 1^{er} juillet, sans rencontrer, pas plus que les autres, un seul ennemi. Depuis ce moment, nous nous promenons constamment dans le fameux quadrilatère que ces messieurs nous cèdent avec beaucoup de grâce. Le 3, nous étions à Villa-Franca, sur la route et le chemin de fer de Vérone à Mantoue, et au centre des quatre forteresses. A notre arrivée, les Autrichiens ont abandonné les retranchements qu'ils avaient construits depuis trois ou quatre jours. Bref, depuis le passage du Mincio, nous ressemblons à ces individus qui entrent dans un café le chapeau sur l'oreille et décidés à quereller tout le monde, et qui s'en vont d'autant plus furieux, qu'ils n'ont trouvé personne à qui parler.

A l'heure qu'il est, nous sommes installés sur les hauteurs en avant de Valeggio, où est l'Empereur. Je crois qu'on attend, soit le matériel de siège, soit la prise de Peschiera avant de nous faire marcher sur Vérone.

Le beau temps commence à ne plus être un problème, mais nous avons une chaleur des plus intenses qui nous rend tous très

1. Le soir, le régiment était commandé par le capitaine Péan. 28 officiers et environ 500 tirailleurs étaient tués, blessés ou disparus.

Le 2^e bataillon comptait 2 officiers tués, 5 blessés et 145 hommes tués ou blessés.

(*Historique du 2^e tirailleurs.*)

paresseux. J'ai justement la mauvaise chance d'être chargé de ce qu'on appelle la *popote*, c'est-à-dire de faire vivre les officiers de la compagnie, et cela me donne un tourment de tous les diables, et encore n'arrivons-nous qu'à avoir un très mauvais ordinaire, en payant fort cher. Tant que nous avons été de l'autre côté du Pô, comme l'armée n'était pas concentrée, et que le pays n'avait pas encore été épuisé par les Autrichiens, tout allait pour le mieux ; mais maintenant que nous sommes trois à quatre mille hommes dans un rayon de quelques lieues, on ne trouve plus rien. Aussi, je retire l'invitation que je vous avais adressée autrefois, et vous prie de différer votre voyage jusqu'à ce que nous retrouvions des jours plus heureux.

Vous ne sauriez croire comme on est heureux d'avoir des camarades un peu partout : ainsi, il m'arrive souvent, lorsque je n'ai pas pu réunir les éléments d'un bon déjeuner ou d'un bon dîner, d'abandonner ma compagnie ; je laisse mes convives à leur malheureux sort et je vais chercher fortune dans un régiment voisin d'infanterie ou de cavalerie, où j'ai l'avantage de rencontrer souvent une bonne table et toujours un excellent camarade. Il est vrai qu'il m'arrive aussi trop souvent, lorsque je demande après quelqu'un, d'entendre répondre : *mort!*

Le matin de Solférino, je rencontrai à sept heures du matin un de mes amis, officier de hussards ; il était tout fier d'entendre le canon et il avait mis sa plus belle tenue exprès pour la bataille ; une heure après l'avoir quitté, je le vis revenir avec un bras de moins ; et cependant il s'occupait encore de la manière dont sa pelisse lui tombait sur l'épaule, et faisait caracolier son cheval en s'en allant à l'ambulance.

Roncadella, près Brescia, 24 juillet 1859.

Bonne et grande nouvelle, nous partons pour Paris où nous ferons notre entrée le 12 août.

J'espère bien que vous serez au premier rang parmi les premières places, afin de bien voir votre neveu, et l'acclamer vigou reusement. Vous savez que comme sous-lieutenant je me trouve

derrière la droite de ma compagnie (6^e du 2^e bataillon); c'est à cette place que j'attendrai vos hommages.

J'étais bien à Brescia au moment où l'on annonçait la grande nouvelle. Eh bien ! je n'ai jamais vu contentement pareil et surtout aussi général : le bonheur rayonnait sur toutes les figures. Les blessés eux-mêmes prenaient part à la joie générale et prenaient l'engagement de se guérir au plus vite, et de rejoindre leur régiment avant le 12. Le bonheur est un si grand médecin, que je suis convaincu que tous tiendront parole.

Vous savez que le 2^e corps est le seul qui aille à Paris en entier ; du reste, cela n'est pas étonnant, car il a été surnommé *Corps de la victoire*. Chaque corps d'armée a en effet son nom, et il y en a un qui s'appelle la *Providence des familles* ; un autre la *Cinquième roue*, etc...

Nous ne savons pas encore ce que deviendront les tirailleurs après leur arrivée à Paris .. Je compte sur vous pour féliciter de ma part tous nos parents et amis du bonheur qu'ils ont d'être appelés à voir les *turcos* !...

Au bivouac, près l'hospice du Mont-Cenis,
le 31 juillet 1859.

Arrivés à Suze, hier matin, nous en sommes partis aujourd'hui à deux heures de la nuit ; nous nous trouvons au milieu de la neige qui couronne tous les pics environnants. L'hospice, près duquel nous sommes campés, se trouve au milieu d'un plateau occupé moitié par des prairies, et moitié par un lac magnifique.

La route du Mont-Cenis est admirable comme construction, et elle est plus belle encore au point de vue du passage. Dans trois jours nous arrivons à Saint-Jean-de-Maurienne où finit le col, et là nous prendrons le chemin de fer. Je ne sais pas si nous ferons séjour à Lyon ou ailleurs, avant d'arriver à Paris ; mais je pense que nous resterons dans cette dernière ville au moins une quinzaine de jours¹.

1. Le 28 juillet, le régiment de tirailleurs s'embarqua en chemin de fer à Brescia pour Suze, pour traverser les Alpes à pied par le Mont-Cenis. A Saint-Jean-de-Maurienne, on reprit le train pour le camp de Saint-Maur ; c'est là que se concentrait l'armée d'Italie pour faire à Paris une entrée solennelle.

Paris, 5 août 1859.

Il paraît que la chance ne m'a favorisé si constamment en Italie, que pour m'abandonner complètement en France.

Hier, j'obtiens une permission spéciale pour quitter et devancer mon détachement à Mâcon, afin de passer deux heures à Dijon, et voilà qu'au moment où j'arrive je trouve visage de bois, la famille était tout entière à Gevrey-Chambertin. Contrarié de cette mésaventure, fatigué par une route très longue, et sans dormir une seule nuit depuis Brescia jusqu'ici, j'arrive à Saint-Maur cette nuit à une heure, par la pluie, et, pour comble de malheur, je me trouve de semaine, c'est-à-dire attaché au camp, sans pouvoir en sortir.

Toute la journée, je vous attends; Paris tout entier vient admirer les turcs, vous seul ne paraissez pas. Trois courriers que je vous envoie successivement ne me rapportent pas de réponse. Enfin, pour sortir de cette inquiétude, je m'esquive, et j'arrive chez vous pour apprendre que vous êtes à Rouvroy, d'où vous revenez le 12 !

Nous serons probablement consignés au camp pendant deux ou trois jours, avant l'entrée à Paris, pour faire nettoyer nos hommes et les préparer à la revue du 14. Ainsi, je vais partir sans avoir vu Dijon, ni Paris, ni Rouvroy. En vérité, ce n'était guère la peine de faire une si longue route !

III. — CAMPAGNE DU MAROC. — CHOLÉRA.

Mostaganem, 29 août 1859.

Il m'a été impossible de vous écrire de Toulon, comme je comptais le faire; car à peine descendant du chemin de fer, on nous a fait embarquer immédiatement et partir aussitôt après.

Nous devons débarquer à Oran, mais arrivés dans cette ville, le commandant de notre bâtiment a reçu l'ordre de nous conduire à Mostaganem même.

Il y a déjà quatre jours que nous sommes arrivés, et si je voulais vous raconter tous les punchs auxquels il nous a fallu assister, les toasts que nous avons dû entendre, et les dîners et déjeuners que nous avons mangés, j'en aurais pour deux jours à vous écrire. Aujourd'hui que notre triomphe touche à sa fin, nous allons, pour nous reposer, passer l'inspection générale du général Valsin d'Esterhazy, que nous sommes allés recevoir hier à son arrivée d'Oran, dont il commande la province, ainsi que vous le savez.

Notre bataillon n'est pas encore complètement licencié, et j'ignore l'époque de mon départ pour Tlemcen.

6 septembre 1859.

Je vous confirme ma dernière lettre datée de Mostaganem. Aujourd'hui, j'ai quitté cette ville, et je marche avec mon bataillon contre les tribus voisines du Maroc, qui sont révoltées¹.

Il y a déjà cinq ou six bataillons et autant d'escadrons partis avant nous; et mon ancien bataillon, celui de Tlemcen, a battu avant-hier avec 212 tirailleurs, plus de 3,000 Marocains, auxquels il a tué environ 150 hommes².

Nous ignorons tous la part que nous prendrons à cette expédition qui peut-être sera terminée avant notre arrivée, et qui peut-être aussi prendra des proportions grandioses. Je n'ai pas besoin de vous dire que nous étouffons tous depuis le matin jusqu'au soir, avec des étapes de huit, neuf et dix lieues par un soleil brûlant!...

7 septembre.

Hier, en vous écrivant, je croyais partir pour Oran ce matin, comme l'ordre nous en avait été donné; mais notre commandant a obtenu que nous fassions séjour aujourd'hui.

1. C'étaient les tribus des Mahias, des Angads et des Beni-Snassen.

2. Ce combat eut lieu aux environs des villages de Maaziz, de Sidi-Aziz et des mines de Garrouban.

Au bivouac de Lalla-Marnia, le 13 septembre 1859.

Vous avez vu par ma dernière lettre que si nous ne sommes plus en Italie, nous n'en sommes pas moins en campagne.

Ma dernière lettre était datée d'Oran. Le lendemain du jour où je vous écrivais, nous recevions l'ordre de nous embarquer pour Nemours ; de Nemours à Lalla-Marnia nous avons mis deux jours, et enfin, une étape de plus nous a conduits ici, où nous avons trouvé, en arrivant, un camp d'infanterie et de cavalerie, sous le commandement du général Thomas.

Le lendemain, nous avons quitté notre camp pour quelques heures et, sans tirer à peine un coup de fusil, nous avons fait une razzia de 15,000 moutons. Depuis plus d'un mois, la tribu à qui appartenaient ces moutons attaquait nos convois, tuait nos soldats et pillait les tribus qui nous sont soumises : vous voyez donc que les représailles sont parfaitement justifiées.

J'aurais bien voulu vous en envoyer un mille, car ils se sont vendus hier très bon marché : je faisais partie d'une commission chargée d'en acheter pour la nourriture de notre bataillon ; nous avons pris un lot de 200 à raison de 2 fr. 40 c. par tête, et c'étaient de très beaux moutons. Nous avons fait ensuite le partage entre les différentes compagnies du bataillon, et quand nous en avons eu distribué 200, il nous en restait encore 60 de boni, de sorte que chaque mouton ne revient guère qu'à 2 fr. ; il est probable que les vôtres vous coûtent plus cher. J'ai pour ma part deux magnifiques chèvres qui me donnent tous les matins une bonne tasse de lait délicieux.

Je pense que nous allons bientôt marcher en avant, car le général Valsin d'Esterhazy, commandant la province d'Oran, est venu hier prendre le commandement du camp. Ce qu'il y a de certain, c'est que nous avons tous les jours une chaleur épouvantable, et je m'étonne de n'être pas encore tombé malade.

Au camp de l'Oued-Kiss, le 16 octobre 1859.

Parlons maintenant de ma nouvelle campagne. Les choses sont bien loin de s'arranger aussi pacifiquement que vous paraissez le

croire à Paris. Comme je vous le disais en commençant, nous avons changé de camp, et nous sommes actuellement en face de l'ennemi qui, hier, est venu nous tirer des coups de fusil à une demi-lieue de distance en manière de défi. Le défi est parfaitement accepté, et nous devons partir dans trois ou quatre jours.

Notre petite armée, commandée en chef par le général de Martimprey lui-même, se compose de trois divisions, dont une de cavalerie.

Il nous tarde beaucoup à tous de partir, car outre la difficulté où nous sommes de nous procurer les choses les plus indispensables, nous éprouvons encore, malgré la saison avancée, une température bien élevée, et n'avons rien pour nous abriter. Pour ma part, je me sens indisposé depuis une huitaine de jours et j'éprouve le besoin de me reposer de dix mois de fatigues et de nuits passées sur la pierre.

Ne croyez pas cependant que je sois découragé; j'espère bien, au contraire, qu'aux premiers coups de fusils que nous allons tirer, ce malaise va se dissiper.

A la date du 18 octobre 1859, le corps expéditionnaire était définitivement constitué; mais dès le 15 le choléra avait fait son apparition et, chaque jour, il faisait des progrès épouvantables. Dans la soirée du 20, on compta 116 décès; lorsque la colonne se mit en marche le 21, le bataillon du 2^e tirailleurs formant l'arrière-garde avait la pénible mission de recueillir les malades de la colonne. L'épidémie était de la plus grande intensité et, ce jour-là, il y eut 305 décès cholériques; deux jours après, Brion était frappé à son tour par le terrible fléau. Voici ce que dit à son sujet l'historique du régiment: « le lieutenant Brion, atteint depuis Ras-Mouillah d'une fièvre tenace et entré à l'ambulance le 22, succomba le 24 à une attaque de choléra; malgré sa maladie, cet officier avait voulu faire la campagne: il mourait victime de son devoir. »

Extrait des lettres du capitaine Péan, commandant le bataillon expéditionnaire des tirailleurs algériens à l'armée du Maroc.

Oran, le 23 novembre 1859.

Je crois vous avoir dit, Monsieur, que votre neveu avait une fièvre assez tenace, dont il souffrait déjà depuis quelque temps; mais chez

lui le moral était si solide, qu'on ne pouvait supposer un instant que cette maladie l'emporterait. Si la fièvre a été la cause première de sa mort, il faut cependant convenir qu'elle n'en a pas été la cause unique. Une cruelle épidémie sévissait dans l'armée depuis quelques jours et c'est cette épidémie qui, trouvant votre neveu très affaibli par la fièvre, l'a ravi à sa famille et à ses amis. Quant aux soins, ils ne lui ont pas manqué, je vous assure; ses camarades se sont montrés amis dévoués autant que possible et s'il avait pu être sauvé, il l'eût été par eux.

Nous avons été rudement éprouvés par le choléra; on n'en avait jamais vu de pareil et cependant nous avons fait notre devoir comme si nous avions été dans de bonnes conditions de santé. J'espérais pouvoir ramener, sinon tout mon bataillon, du moins tous mes officiers, aussi la perte de notre camarade Brion m'a-t-elle été doublement sensible.

Vous pouvez compter sur moi, Monsieur, et sur tous les officiers du régiment pour le règlement de la succession de votre neveu; j'ai fait mettre de côté tous les objets qui lui ont appartenu et auxquels il paraissait tenir beaucoup. Les effets de campement tels que tente, canotines, lit de campagne et effets d'habillement ont été vendus cinq jours après le décès (ainsi le veut le règlement), d'après mes ordres et par les soins de M. de Sanbœuf, sous-lieutenant resté à Lalla-Marnia; mais j'ai pensé à votre famille et tout ce qui pouvait avoir quelque prix dans ces reliques a été religieusement mis de côté pour vous être envoyé.

LE CAPITAINE PÉAN A M. BRION, PROFESSEUR DE SCIENCES
AU LYCÉE IMPÉRIAL DE DIJON.

Le 22 octobre, au moment de notre arrivée à Berkam (Beni-Snassen), on m'avertit que votre frère voulait entrer à l'ambulance. J'allai trouver Brion et j'essayai de le faire rester avec nous, sans toutefois chercher à combattre sa résolution, dans la crainte d'affaiblir le moral qui était excellent; mais il voulut quand même aller à l'ambulance où il pourrait sinon se procurer tous les soins nécessaires pour étancher une soif ardente qu'il ne pouvait satisfaire, et afin, disait-il, d'être entièrement rétabli au moment où nous entrerions dans les montagnes des Beni-Snassen.

Le 23, à dix heures du matin, nos avant-postes étaient attaqués assez sérieusement pour que je fusse obligé d'engager une bonne partie de mon bataillon. Quand le combat fut terminé, des officiers allèrent voir votre frère déjà atteint du choléra: il était tellement épuisé qu'il n'y avait pas espoir de le sauver.

Cependant, il ne fut pas abandonné de ses camarades. M. Durieu,

sous-lieutenant, son ami, ne l'a pas quitté et il se trouvait près de lui à ses derniers moments.

*Copie d'une note trouvée dans le portefeuille de M. J. Brion
au moment de sa mort.*

CAMPAGNE D'ITALIE.

(1859)

- 26 avril Embarqué à Mers-El-Kébir pour Gênes.
 30 avril (samedi). Débarquement à Gênes; cantonnement à Rivarola.
 3 mai Départ pour Ponte-Decimo; chemin de fer; 15 jours
 d'arrêts levés.
 4 mai Départ; passage des Apennins; la Bochetta; ar-
 rivée à Vallegio et au camp de la Boué à 11 heures
 du soir; cruelle journée.
 7 mai Départ de la division; passage à Gavi; la colonne
 se trompe de route; nous campons près de Novi
 à 1 heure et demie.
 8 mai (dimanche) Voyage à Novi, champ de bataille; mort de Jou-
 bert en 1799; gâteaux italiens.
 10 mai Mouvement qui nous rapproche de Novi.
 14 mai Passage de l'Empereur à Novi; il va de Gênes à
 Alexandrie.
 15 mai Départ pour San-Giuliano-Novo; cantonnement
 par la pluie; champ de bataille de Marengo
 (14 juin 1800);
 16 mai Départ; passage à Sâle; cantonnement à Alluvione-
 di-Cambio.
 17 mai De garde à un poste avancé près du Tanaro.
 18 mai Canonnade à 3 heures du matin sur Valenza; elle
 vient de l'ennemi; on n'y répond pas.
 19 mai Vente d'un cheval à Sâle.
 20 mai Exercice; victoire de Montebello à 6 lieues sur
 notre droite.
 21 mai Départ pour Cosei par Castel-Novo; nous appren-
 ons en route la nouvelle du succès de la veille.
 22 mai Reconnaissance à San-Silvano-Pietro; croquis; dé-
 part; passage à Voghera; les turcos couverts de
 fleurs; arrivée à Pizzale.
 23 mai Départ pour Posana; on s'attend à être attaqué;
 retranchements considérables exécutés par la
 6^e compagnie; à 10 heures du soir, ordre de re-

- venir à Pizzale ; nouveaux retranchements ; barricades.
- 24 mai Chargé de défendre une barricade avec 40 hommes, nous attendons vainement l'ennemi.
- 25 mai Grand'garde en avant du village.
- 27 mai Grand jour ; dans une reconnaissance de ma compagnie à Cesezina et Pancarana j'aperçois pour la première fois le Pô et les Autrichiens établis sur l'autre rive ; déjeuner champêtre à Pancarana en vue des vedettes ennemies. Nous mangeons du beurre et des cerises ; le soir, grande alerte, nous passons la nuit sous les armes par suite de la maladresse d'un tirailleur.
- 28 mai Départ ; nous repassons par Voghera, Castel-Nuovo (déjeuner) et nous venons à Alluvione-di-Cambio.
- 29 mai Départ pour Valenza en passant le Tanaro sur deux ponts de chevalets construits en une nuit ; passage à Rossignano ; campement près de Valenza.
- 30 mai Arrivée à Casale par une pluie abondante ; séjour et dîner à l'hôtel *Della Rosa Rossa*.
- 31 mai Nous traversons le Pô et nous montons sur Verceil ; déjeuner à Scoppiana ; en route nous entendons une vive canonnade, c'est l'affaire de Bobbio ; les Autrichiens, battus la veille, 30 mai, au passage du Tessin par les Piémontais, veulent reprendre leurs positions ; nouvelle défaite ; 12 pièces prises ; beaucoup de prisonniers arrivent à Verceil où je les vois ; Verceil jolie ville ; glaces ; nous couchons à Borgo-di-Verceil ; passage de la Sesia ; grand'garde à côté des Piémontais.
- 1^{er} juin Arrivée à Novare ; magnifique réception ; les Autrichiens venaient de partir sans leurs 30,000 rations, poursuivis par nos chasseurs ; café à l'œil ; impossible de déjeuner en route ; il faut une lutte pour dîner à l'hôtel des *Trois-Couronnes*.
- 2 juin Changement de campement ; dîner à Novare meilleur que la veille ; souvenir d'Asti et de Gattinara.
- 3 juin Départ ; nous passons près de Trécate, Galliate (pluie à verse) et Lombardie ; nous traversons le Tessin sans la moindre résistance sur un pont de bateaux franchi la veille par une division de la Garde.

- 4 juin Nous arrivons à Turbigo ; on nous annonce que l'ennemi est au village suivant ; arrivés à 1,000 mètres du village, nos trois bataillons rangés en bataille se forment en colonne par pelotons et nous partons au pas gymnastique aux cris des tirailleurs ; l'ennemi évacue le village ; il est atteint par le 1^{er} bataillon qui perd le capitaine Vanerloust, Bouloge blessé, Liebert, Requier, etc. ; ma compagnie, chargée de garder 3 pièces d'artillerie, se forme en tirailleurs en avant. Elle essuie le feu de 3 pièces ennemies tirant à mitraille ; notre artillerie a l'avantage sur l'ennemi ; nous marchons alors au pas gymnastique sur les pièces autrichiennes et ma section s'empare d'une pièce laissée par l'ennemi dans une fuite précipitée.
- 4 juin Nous marchons en avant sur Cuzziono ; là nous commençons le feu et nous nous emparons d'un village en avant ; attaque de Buffalora ; nombreuse artillerie ennemie ; n'étant pas soutenus, nous battons en retraite (Battioni) ; le feu, commencé à 11 heures du matin, ne se termine qu'à 4 heures du soir ; nous nous emparons de toutes les positions et couchons à Buffalora et Magenta ; cruelle journée ; nombreux prisonniers autrichiens ; je gagne une carte lombarde-vénitienne.
- 5 juin Repos ; on enterre les morts ; Mac-Mahon duc de Magenta.
- 6 juin Départ pour San-Pietro-l'Olmo ; nous passons devant l'Empereur le soir ; nous passons la nuit à poursuivre vainement un corps autrichien.
- 7 juin Départ à 3 heures pour Milan ; entrée à Milan ; enthousiasme des Milanaises.
- 8 juin Départ à 4 heures ; nous marchons toute la journée pour tourner Melegnano attaqué et pris le soir même par Barague-yd'Hilliers ; nous passons la nuit à la pluie par un orage d'une violence extraordinaire.
- 9 juin Repos ; pluie.
- 10 juin *Idem ; idem.*
- 11 juin Départ ; C. d'Alberi ; hospitalité du curé ; carte ; campement à Paullo ; campement à Ablignano ; pluie continuelle ; 2 pieds d'eau dans le camp ;

- déjeuner exquis à l'hôtel (Albergo grande);
Cassano (3^e corps).
- 13 juin Passage de l'Adda près de Cassano; campement à Carravaggio, au sanctuaire.
- 14 juin Départ; arrivée à Antignate.
- 15 juin Passage de l'Oglio; arrivée à Vrago-d'Oglio; bain froid; revue du lieutenant-colonel.
- 16 juin Castozzato en passant par Chiari; déjeuner et dîner à Chiari.
- 17 juin Onzato; consigné au quartier; dîner à Brescia.
- 18 juin San-Zeno; 2^e visite à Brescia.
- 19 juin San-Zeno; revue du général de La Motte-Rouge; décorations.
- 21 juin Départ; M. Davoust nommé commandant; belles manœuvres pour traverser la plaine de Montechiari; nous passons la nuit à Montechiari.
- 22 juin Départ; arrivée à Castiglione; fortifications abandonnées par les Autrichiens.
- 23 juin Repos.
- 24 juin Bataille de Solférino.
- 25 juin Séjour à Cavriana.
- 26 juin Départ; arrivée à Castellaro.
- 27 juin Séjour.
- 28 juin *Idem.*
- 29 juin Revue du général (1 colonel), 1 commandant.
- 1^{er} juillet Passage du Mincio à Monzambano; arrivée à la Pinto; reconnaissance.
- 2 juillet Villa-Franca.
- 3 juillet Retour à Custozza.
-

EXPOSITION MILITAIRE RETROSPECTIVE

M^{SR} LE COMTE D'ARTOIS,

Colonel général des Suisses et Grisons (1774).

C'est en 1771 que le comte d'Artois succéda au duc de Choiseul dans la charge de colonel général des Suisses et Grisons. L'uniforme avec lequel il est représenté dans le portrait, peint par Sablet en 1774, est identique à celui que portaient en grande tenue les officiers du régiment des gardes suisses¹. Pour la petite tenue, ils avaient un habit plus simple, garni seulement de boutonnieres en galon d'argent ornées de petites franges et un autre presque entièrement uni.

L'habit de grande tenue des sergents et de la troupe était garni de boutonnieres en losange faites respectivement d'un galon d'argent ou de fil blanc ; sur celui de petite tenue, ces boutonnieres avaient la même forme que celles de l'habit d'officier².

A côté du comte d'Artois, sont étalés deux drapeaux : l'un tout blanc est celui de la compagnie colonelle générale ; le second, où l'on voit des parties de couleur, était commun aux autres compagnies du régiment des gardes suisses. Il était garni de flammes aurore, bleues, rouges et noires dans les carrés par opposition avec la croix blanche.

*
* *

1. *Errata.* — Dans le n° 93 du *Carnet*, p. 522, à l'avant-dernière ligne : le colonel du 9^e, il faut lire : le colonel du 7^e (hussards), et à la note 11 : au baron de Marbot, il faut lire : au vicomte de Boislecomte.

2. Habit écarlate ; collet, revers et parements bleus ; broderies d'argent.

3. Pour ces détails de tenue, consulter les planches d'Hoffmann.



M^{gr} LE COMTE D'ARTOIS
COLONEL-GÉNÉRAL DES SUISSES ET GRISONS

Peint par SABLET en 1774
(COMTE DE BOURBON-CHALUS)



THUREL

VÉTÉRAN AU RÉGIMENT DE TOURAINE-INFANTERIE

Peint par VESTIER en 1788

(MUSÉE DE TOURS)

THE
LIFE OF
SAMUEL JOHNSON
BY
JAMES BOSWELL
IN TWO VOLUMES.
THE SECOND VOLUME.
LONDON: PRINTED BY A. MILLAR, IN THE STRAND, 1791.

THUREL,

Vétéran au régiment de Touraine-Infanterie (1788).

Le *Carnet* a déjà donné en 1895¹ un portrait du vétéran Jean Thurel, accompagné d'une intéressante notice ; celui qu'il publie aujourd'hui, peint par Vestier en 1788, paraît plus authentique ; il a en outre l'avantage de représenter le vieux brave dans sa tenue complète d'alors. Cette tenue est conforme à celle réglée par l'ordonnance de février 1779, qui, en rétablissant l'habit à la française, supprimé par M. de Saint-Germain en 1776, attribuait comme distinctions au régiment de Touraine les revers blancs, les parements et passepoils roses, et les poches en long avec le bouton blanc.

L'ordonnance de 1779, imitant en cela celle de 1776, réduisit singulièrement les distinctions des régiments d'infanterie ; elles ne consistèrent plus que dans la couleur des revers et des parements, et dans la forme des pattes de poches, figurées par un passepoil de la couleur tranchante, en travers pour les régiments ayant le bouton jaune et en long pour ceux ayant le bouton blanc². Les revers furent uniformément garnis de sept boutons, les parements et bas de manches de quatre et les poches de trois. En 1786, un des deux boutons de manche fut supprimé et le règlement de 1791 fit de la patte de parement, qu'il venait de créer, une nouvelle distinction.

*
* *

1. N° 30, p. 264.

2. Quelques régiments parmi ceux dont le roi ou des princes étaient colonels eurent par exception les retroussis de la couleur tranchante. Cette distinction fut renouvelée en 1819 pour les légions *bis*.

REVUE DU RÉGIMENT DU ROI-INFANTERIE.

Une petite aquarelle, évidemment du temps, représente une revue du régiment du Roi à Marly.

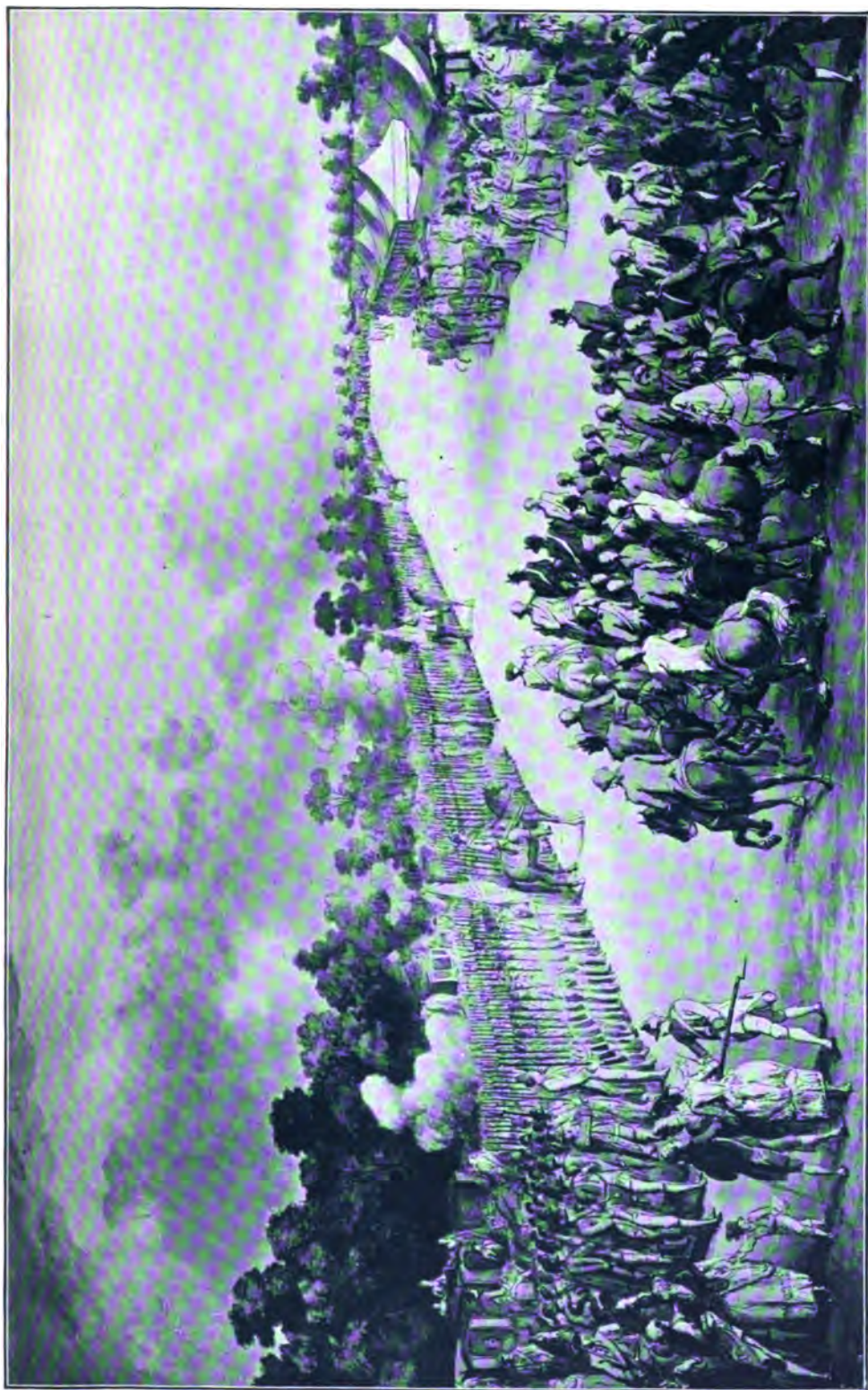
Le régiment du Roi avait été créé en 1662. Cette création répond à la pensée personnelle de Louis XIV qui, dès qu'il exerce le pouvoir royal, cherche à occuper la noblesse et à la retenir sous son autorité. Tous les jeunes seigneurs de la cour sont attirés dans le nouveau corps qui reçoit de nombreux privilèges. L'on sait qu'au commencement du xvii^e siècle il n'existait que douze régiments entretenus ou drapeaux blancs, les six premiers les vieux corps, les six autres appelés petits vieux. Le roi élève son régiment au rang de petit vieux. Lorsqu'il crée les grenadiers, en 1668, il décide qu'il en sera incorporé quatre dans chaque compagnie.

En 1668, le régiment du Roi, augmenté de celui de Lorraine qui a été acheté à son chef, prend le rang qu'occupait ce dernier. Afin de conserver le souvenir de la fusion des deux corps, les drapeaux d'ordonnance eurent désormais deux quartiers rouge de feu, couleur symbolique de Louis XIV dont l'emblème est un soleil, et deux quartiers verts, aux couleurs de Lorraine.

Le grand roi aimait à s'occuper lui-même des moindres détails concernant son régiment. Il en est le véritable chef. « Jusque dans ses vieux jours, dit Saint-Simon, il s'en croyait le colonel particulier avec le même goût qu'un jeune homme qui sort des mousquetaires. »

L'uniforme du corps, qui n'a subi que peu de changements sous les règnes suivants, était particulièrement coquet. Il se composait d'un habit gris-bleu, entièrement doublé en bleu de roi. Également bleu de roi le collet, les parements, les retroussis, la veste et la culotte. Un galon aurore ornait la boutonnière. Les boutons et les galons du chapeau étaient d'or. Les poches et les parements garnis de trois boutons avec brandebourg. Plus tard, la culotte et la veste deviennent blanches.

Le régiment du Roi n'est pas seulement un corps de parade. Il



REVUE DU RÉGIMENT DU ROI-INFANTERIE

(M. ROSSIGNEUX)

EXPOSITION MILITAIRE RÉTROSPECTIVE.

Carnet de la Sabretache.

BERGER-LEVAULT ET C^o, ÉDITEURS.

prend une part active et brillante à toutes les campagnes de Louis XIV et, plus tard, sous Louis XV, il s'illustre à la bataille de Fontenoy par la charge fameuse qui décide de la victoire.

Diverses particularités permettent de déterminer la date de la revue représentée dans le tableau qui nous occupe et le nom des princes qui y figurent.

Dans l'aquarelle exposée, nous pouvons constater que les compagnies de fusiliers portent le casque et que le régiment est constitué à quatre bataillons.

C'est en 1772 que le casque a été donné non pas à toute l'infanterie, comme on en avait d'abord formé le projet, mais à deux ou trois corps privilégiés dont le régiment du Roi.

Quant au nombre des bataillons, il a été réduit à deux dans tous les régiments par l'ordonnance de 1776. Exception a été faite pour le seul régiment du Roi qui en a conservé quatre.

L'état du régiment mentionne une revue passée par le roi le 13 avril 1778¹. Tout permet de croire qu'il s'agit de la même revue, reproduite d'ailleurs dans une gravure du temps qui nous a été conservée.

Le régiment tient garnison à Besançon au commencement de 1778, et à Caen dans la seconde partie de cette même année. C'est pendant sa route entre ces deux garnisons que cette revue fut passée. Le roi Louis XVI, âgé de vingt-quatre ans, n'a pas encore pris l'embonpoint qu'ont développé chez lui l'excès de nourriture et l'abus du cheval. Il porte l'uniforme de son propre régiment. A côté de lui, son frère, le comte d'Artois, en dragon².

Au premier plan la musique, tambour-major en tête, en habit bleu, à la livrée du roi. Puis les quatre bataillons, le premier peloton portant le bonnet et les suivants le casque.



1. Voir le *Carnet* de 1808, p. 94.

2. Colonel des dragons d'Artois (habit vert à revers rouges).

REVUE DU RÉGIMENT DE CONDÉ-INFANTERIE.

Un intéressant tableau, attribué à Watteau, de Lille, par les uns, par d'autres à Le Peintre, représente un lieutenant-général entouré de dames élégamment vêtues qu'il salue de son épée et devant lesquelles défile un régiment d'infanterie. Dans le fond sont massés des uniformes rouges qui pourraient être soit un régiment suisse, soit des milices provinciales.

On a beaucoup discuté devant ce tableau, mais, malgré les recherches les plus minutieuses, on n'a pu parvenir à reconstituer d'une façon absolument certaine ni le nom du général, ni le lieu où se passe la scène.

Le régiment qui y figure est bien le régiment de Condé. Sa tenue est conforme à l'ordonnance de 1779. Collet et revers blancs. Parements écarlates. Poches en travers. Retroussis blancs. Blanches également la veste et la culotte.

Le collet blanc indique une date postérieure à 1779, car, jusqu'à cette époque, le régiment a dû porter le collet jaune pour se distinguer des autres régiments des Princes.

Les experts de 1888 avaient cru reconnaître dans le personnage principal le maréchal de Brissac ; mais, outre que les portraits authentiques du maréchal nous le représentent sous des traits bien différents, l'on ne s'expliquerait pas qu'étant gouverneur de Paris, de 1780 à 1787, il ait eu l'occasion d'inspecter un régiment qui n'a jamais appartenu à son commandement. Au contraire, le général a un certain air de ressemblance avec le prince de Condé et les habits des valets montés sur le carrosse se rapprochent de la livrée de Condé.

En 1780, le prince de Condé a été nommé colonel général de l'infanterie française. « Sa Majesté, dit l'ordonnance qui le nomme à cette charge, voulant donner à son cousin une marque de son estime particulière et de la justice qu'elle rend à ses services, à sa valeur, à ses talents et à ses actions de guerre, a créé et établi en sa faveur la place de colonel général de son infanterie française et étrangère. Tous les régiments d'infanterie sont tenus de le re-



REVUE DU RÉGIMENT DE CONDÉ-INFANTERIE

(M^{re} LIONEL-NORMAND)

Carnet de la Subrétache.

Revue militaire du 1^{er} 5^{me} régiment.

EXPOSITION MILITAIRE RÉTROSPECTIVE.

connaître et de lui obéir. Le régiment de Picardie quittera le nom de Picardie pour prendre celui de Colonel Général d'infanterie et le régiment de Provence prendra le nom de Picardie. Le prince de Condé travaillera seul avec le Roi sur la nomination aux emplois, les grâces et, en général, tout ce qui peut concerner le seul régiment Colonel Général d'infanterie. »

Rien n'est plus vraisemblable que la visite faite par le prince au régiment qui porte son nom et dont il a hérité, dès 1740, à la mort de son père.

L'église qui figure au dernier plan du tableau paraît être la vieille cathédrale de Strasbourg, avec son clocher d'une forme si particulière. L'aspect est bien celui d'un paysage des bords du Rhin. Enfin, c'est bien dans la capitale de l'Alsace que le régiment de Condé tient garnison de 1779 à 1781.

De ces diverses données, on peut conclure que la revue représentée dans ce tableau a lieu à Strasbourg en 1780 et qu'elle est passée par Louis-Joseph de Bourbon, le dernier de sa race qui ait porté le nom illustre de Condé.



VIGNETTE DU GÉNÉRAL CALON,
DIRECTEUR DU DÉPÔT GÉNÉRAL DE LA GUERRE (AN IV).

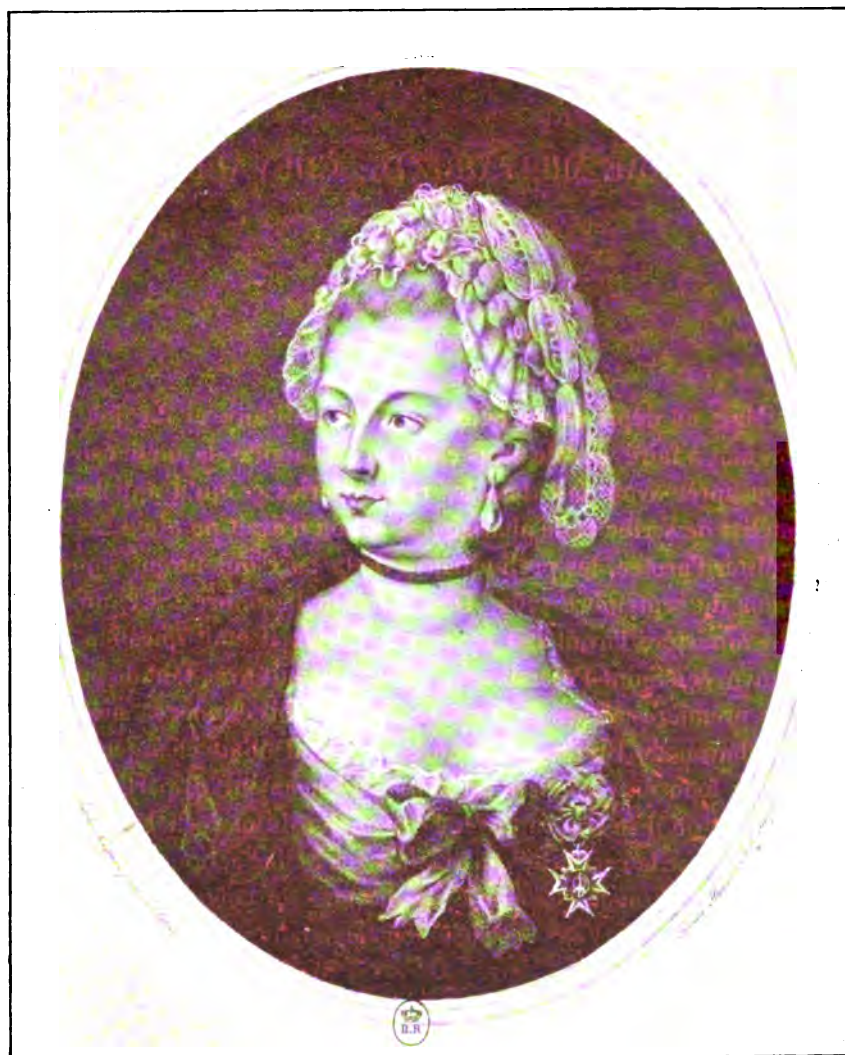
LA

CARRIÈRE MILITAIRE DU CHEVALIER D'ÉON

(Fin¹.)

Mais en dépit de sa belle conduite militaire et du goût qu'il prenait à faire, sur de vrais champs de bataille, le métier de dragon après avoir fait dans les chancelleries ce qu'il appelait « le métier de scribe et de pharisien », d'Éon n'avait pu attendre, pour quitter l'armée, les préliminaires de la paix qui furent signés au mois de septembre 1762. Dès la fin de décembre 1761, un ordre du ministère l'avait fait revenir à Paris ; il était question de le renvoyer à Saint-Pétersbourg, où il avait fait avec tant de bonheur ses premières armes diplomatiques, et de lui donner la succession du baron de Breteuil. Une fois encore il allait changer de carrière, mais en y gagnant un nouvel avancement. Il partit donc de Cassel, où il se trouvait avec l'état-major du maréchal de Broglie, emportant le certificat qui relatait ses belles actions militaires et arriva en France, capitaine de dragons en congé, dans les premiers jours de l'année 1762. Mais pendant qu'il était en route, Élisabeth Pétrowna, impératrice de Russie, mourut, emportant dans sa tombe l'ambassade de d'Éon. Si, en dépit de l'infériorité de son grade et de la petitesse de sa naissance, il s'était trouvé désigné aux yeux du ministre et du roi pour remplir une mission de confiance auprès de la tsarine qui le connaissait depuis plusieurs années et à maintes reprises lui avait marqué sa bienveillance, l'avènement d'un nouveau souverain à Saint-Pétersbourg

1. Voir le n° 93 du *Carnet*, page 550.



CAROLA-GENOYEFA-LOUISA-AUGUSTA-ANDREA-TIMOTHEA-D'ÉON DE BEAUMONT.

Knight of the Royal and Military order of St. Louis, Captain of Dragoons, and the Volunteers of the Army, Aide de Camp to the Marshal Duke of Broglio, Minister Plenipotentiary from the King of France.

LA CHEVALIÈRE D'ÉON

D'après la copie d'un pastel de LATOUR.

effaçait ces raisons particulières, et toutes les barrières de caste et de hiérarchie se redressaient contre l'ambition de l'ardent Bourguignon. Au mois de juin, le pauvre capitaine voyait son sort toujours en suspens ; il se rongeaît d'impatience et, pour le calmer, son colonel, le marquis d'Autichamp, lui écrivait d'Erfurt que le ministre venait de lui supprimer ses appointemens.

A Erfurt, le 8 juin 1762.

J'ai reçu hier, mon cher d'Éon, une prolongation de congé de quatre mois pour vous, mais avec la clause de perdre vos appointemens. Je vous en prévienâ afin que vous travailliez à vous faire donner quelque chose qui vous en dédommage et par-delà, n'étant pas juste que, restant à Paris et à Versailles sans le désirer et par ordre, ce soit encore aux dépens de vos appointemens.

Il est nécessaire que vous m'adressiez incessamment votre commission de colonel général, la lettre de passe n'a pas suffi au trésorier pour délivrer vos appointemens ; il veut votre commission ; ainsi envoyez-la-moi, je vous prie, dans un paquet contre-signé. M. de Choiseul à qui j'avais écrit sur vos fourrages m'a marqué que, comme capitaine-réformé, vous ne deviez en avoir que quatre places ; et qu'il ne vous en revenait que deux, ayant été absent l'hiver. Voilà, mon cher d'Éon, les ordres suprêmes. Je suis fâché d'être obligé de les exécuter, puisqu'ils sont contre vos intérêts : mais faites-vous faire ambassadeur et vous pourrez alors vous consoler du petit tort que l'on vous fait. Si mes désirs là-dessus, ainsi que sur tout ce qui vous intéresse, peuvent y influencer, il ne vous resteroit sûrement rien à désirer. Je vous prie d'en être persuadé, ainsi que du très sincère et parfait attachement, avec lequel j'ai l'honneur d'être, mon cher d'Éon, votre très humble et très obéissant serviteur.

D'AUTICHAMP.

En publiant cette lettre deux ans plus tard dans le livre qu'il fit paraître à Londres contre le comte de Guerchy, d'Éon y ajouta la note suivante qui résume, en termes plus pittoresques que ceux que nous pourrions employer, l'histoire de son retour de l'armée dans la diplomatie :

Note pour mon Colonel.

Je suis parti de Cassel, comme vous savez, mon cher Colonel, tout à la fin de décembre 1761 avec MM. le maréchal et comte de Broglie

pour aller à Paris, parce qu'il était question alors de me renvoyer en Russie pour la quatrième fois. Mais Dieu qui tient dans le creux de sa main la destinée des empereurs, des généraux et des capitaines de dragons, qui élève et renverse les quatre globes du monde avec autant de facilité qu'un enfant qui fait voler en l'air des globules de savon, ce grand Dieu ne fit que souffler et aussitôt une violente colique hémorroïdale tomba au nord sur la tête de Pierre III et le précipita dans le tombeau. En occident une lettre de cachet très fatale à la France vint fondre sur la maison de Broglie, et le seul grand général des Gaules fut en pleine guerre relégué en Normandie, la légion britannique en fit des feux de joie, et tout Albion dansa comme un mouton.

Pendant ce temps-là le baron de Breteuil, qui n'étoit encore qu'à Warsovie, eut ordre de retourner à Pétersbourg et moi je fus retenu à Paris et à Versailles pour aller travailler à Londres sous les ordres de M. le duc de Nivernois au grand ouvrage de la paix. Si j'eusse été prophète, mon cher Colonel, j'aurois cent fois préféré le détachement de Gottingen, où M. le Maréchal avoit envie de m'envoyer pour y passer le quartier d'hiver, j'aurois cent fois mieux aimé m'être fait tuer aux environs de ses remparts avec notre ami de Lares et ses braves volontaires¹.

En effet, au lieu d'envoyer d'Éon en Russie où l'on s'était décidé à laisser le baron de Breteuil, le ministère avait songé à utiliser, dans les négociations de la paix, la hardiesse entreprenante et l'habileté heureuse du dragon diplomate². Le duc de Choiseul l'avait donné pour secrétaire au duc de Nivernais, choisi comme le diplomate le plus subtil et le plus adroit de toute la France pour aller négocier une paix difficile avec les Anglais. Celle-ci fut obtenue avec une promptitude qui surprit tout le monde et enchantait la cour de Versailles, car, chose étrange, ce désastreux traité de 1763, qui nous coûtait tout un magnifique empire colonial plein de promesses plus magnifiques encore, fut accueilli en France par des transports, tandis qu'il soulevait en Angleterre une véritable réprobation. Choisi, — faveur sans précédent et à laquelle le ministère français se refusa d'abord à croire — par le roi d'Angleterre pour porter à Versailles les rati-

1. *Lettres, mémoires et négociations*. Londres, 1764, III^e partie, p. 33.

2. Le duc de Brissac, écrivant au duc de Nivernais pour le féliciter de la mission qu'on lui confiait en Angleterre, ajoutait à sa lettre : « Je vous recommande M. d'Éon ; mon fils m'a dit que c'était un véritable dragon à l'armée et au cabinet. »

fications de la paix, le chevalier d'Éon reçut comme diplomate la croix de Saint-Louis qu'en dépit de ses brillants faits d'armes il n'avait pas eu le temps de trouver sur les champs de bataille. Désigné peu de temps après pour faire, en qualité de ministre plénipotentiaire, l'intérim de l'ambassade de France à Londres, il se trouva à l'apogée de sa fortune. En moins de deux ans il était devenu, de petit secrétaire et de simple capitaine de dragons, représentant du roi près la cour de Londres et se trouvait, dans le poste le plus important et le plus difficile, chargé de tenir une situation particulièrement délicate.

Mais le pauvre d'Éon ne se maintint pas longtemps au sommet si rapidement atteint et, bien qu'il ne fût pas alors à la moitié de sa vie, il était condamné à ne plus recevoir d'avancement ni dans l'armée ni dans la diplomatie.

Il faudrait de longues pages pour démêler les fils de la surprenante et complexe intrigue où vint s'accrocher et se perdre la fortune jusque-là si brillante du chevalier d'Éon. Démêlés retentissants et scandaleux avec son nouveau chef, le comte de Guerchy, qui l'accusait d'avoir, à ses dépens, mené pendant l'entr'acte un train d'ambassadeur; persécutions de la part du ministère qui devinait en lui un agent secret du roi et alla, dit-on, jusqu'à tenter de le faire empoisonner pour se procurer les papiers de la correspondance secrète — d'Éon fit du bruit de tout et du scandale comme jamais n'en avait fait diplomate; mais n'améliora pas ainsi sa situation. Il ne se résignait pas, du reste, à redescendre au rôle de secrétaire après avoir joué l'Excellence et à redevenir, comme il le disait, « d'évêque meunier ». Pour n'avoir pas voulu descendre d'un degré, il dégringola tout à fait, se vit fermer à jamais toute carrière régulière et, bien qu'il continuât ses relations secrètes avec le roi et fût chargé parfois d'importantes missions¹, il se trouva réduit à finir sa vie en aventurier.

Son existence alors devient extraordinaire et dépasse ce que pourrait concevoir l'imagination du romancier le plus extrava-

1. Au plus fort du scandale qu'il soulevait à Londres par la publication de ses libelles contre le comte de Guerchy, d'Éon ne cessait de poursuivre, avec l'ingénieur La Rozière, que Louis XV lui avait secrètement adressé, l'étude d'un projet de débarquement en Angleterre.

gant. Pour rentrer en France, pour se mettre à l'abri des vengeances qui le poursuivaient, pour faire augmenter sa pension par le roi et aussi pour ramener encore à lui l'attention publique qui commençait à se lasser de ses histoires, d'Éon en vint, tirant parti de sa figure imberbe, de son apparence gracile et de l'expérience que jadis les intrigues de la cour de Russie lui avaient donnée en matière de déguisements, à se faire passer pour femme. Il réussit si bien à tromper son monde que tous les émissaires envoyés de France pour négocier avec lui la restitution des papiers secrets qu'il conservait soigneusement y furent pris, depuis le naïf Drouet, secrétaire du comte de Broglie, jusqu'à Beaumarchais, le sceptique auteur du *Mariage de Figaro*. Aussi, l'opinion que le chevalier d'Éon était réellement femme s'accrédita-t-elle si bien à Versailles, que Louis XVI, lorsque après son avènement il voulut mettre fin à l'intrigue de la correspondance secrète, lui imposa pour condition de son retour en France de « reprendre les habits de son sexe » — ce qu'il exécuta avec une répugnance habilement feinte. Il ne devait plus du reste changer de personnage jusqu'à sa mort, ou plutôt jusqu'à l'autopsie qui fut faite de son cadavre ; cette extravagante mascarade dura trente-trois ans, sans qu'une seule fois d'Éon en révélât ou en laissât deviner le secret.

Le 21 octobre 1777, « jour de Sainte-Ursule », ainsi qu'il prend soin de le noter dévotement comme la date de sa conversion, le chevalier d'Éon, ancien capitaine de dragons et ancien ministre plénipotentiaire de France à la cour de Londres, se trouva femme, obligé à revêtir les atours que mademoiselle Bertin, la célèbre marchande de frivolités, lui confectionnait aux frais de Marie-Antoinette et autorisé à porter sur son corsage la croix de Saint-Louis — tous ces points ayant été réglés par l'ordre du roi et le traité passé à Londres, le 5 octobre 1775, entre « Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais, chargé des ordres particuliers de Sa Majesté, et demoiselle d'Éon de Beaumont, fille majeure, connue jusqu'à ce jour sous le nom de chevalier d'Éon, ancien capitaine de dragons... ».

La métamorphose causa naturellement grande stupéfaction, mais, en dehors de quelques habitants de Tonnerre qui avaient de bonnes raisons pour ne pas démordre de leur première opi-

nion, ne trouva pas d'incrédules obstinés. Le sexe désormais officiel de la « chevalière d'Éon » fut accepté et respecté. L'intéressé se prêtait d'ailleurs à le confirmer, et la contrainte même qu'il affectait ainsi que sa difficile résignation à sa nouvelle existence n'étaient que des ruses plus savantes pour cacher le subterfuge. Il trouvait à jouer cette comédie, en outre de la sécurité de son séjour en France et du paiement d'une pension devenue son unique ressource, un regain de la popularité dont il avait toujours été passionnément friand. Pareille métamorphose jetait un nouvel et combien plus brillant éclat sur sa vie passée : ce qui n'avait paru que hardi et courageux tant qu'on l'avait cru exécuté par un homme devenait héroïque depuis qu'on le savait accompli par une femme. Le chevalier d'Éon partageait avec bien d'autres le mérite d'avoir fait bravement son devoir sur les champs de bataille, mais la « chevalière » était une héroïne unique, et les contemporains ne trouvèrent que Jeanne d'Arc ou Jeanne Hachette pour lui être comparées.

Les anciens camarades de d'Éon aux dragons, bien qu'ils eussent partagé sa vie à l'armée, n'avaient marqué aucune incrédulité particulière et avaient fêté de bon cœur la nouvelle héroïne¹. Le baron de Bregé, ancien capitaine au régiment d'Autichamp et qui avait fait campagne avec lui sur le Rhin, lui écrivait quelques mois après la métamorphose :

A Paris, le 26 janvier 1778.

Puis-je me flatter d'exister encore dans le souvenir de mon ancien et aimable camarade, il y a bien longtemps que je désire m'y rappeler et renouveler et cultiver son amitié. J'habite huit mois de l'année la campagne et le reste soit à Versailles où je suis attaché, soit à Paris où

1. Le cas d'ailleurs, quelque extraordinaire qu'il fût, n'était pas inouï et sans précédents. Une lettre adressée à M. d'Éon en 1778 par le baron de Castille relate l'histoire d'une femme qui avait servi dans un régiment de dragons et voulait à ce titre se faire présenter à l'illustre chevalière :

« Madame de Laubespain vous parlera du dragon-fille du régiment de Belzunce, il est encore venu ce matin chez moy, il a le plus grand empressement de vous être présenté et je suis convaincu qu'il vous intéressera ; il a 27 ans, il a près de cinq pieds cinq pouces, une figure agréable, de très beaux cheveux et bien plantés ; il est bas officier aux Invalides et porte les marques de vétérançe. M. le duc d'Aiguillon lui donna les deux épées en croix quand il eut été reconnu, et il le fut à l'occasion d'un coup d'épée qu'il avait reçu à la hanche, il fut présenté au feu roy, qui lui fit beau-

je loge rue du Vieux-Colombier vis-à-vis la rüe Cassette avec une très honeste moitié qui sera aussi empressée que moy de recevoir mon aimable camarade. Il n'y a que huit jours que je suis revenu de la campagne et je me hâte de faire demender à mon aimable camarade la permission de l'aller chercher et lui présenter mes nouveaux hommages.

Je supplie très respectueusement M^{lle} d'Éon de me laisser embrasser très franchement et de tout mon cœur mon ancien camarade dragon.

Le BARON DE BREGET.

Son ancien colonel, le marquis d'Autichamp, lui écrivant quelques mois plus tard pour lui annoncer qu'il avait pris, sur sa recommandation, un ancien gendarme comme bas officier dans son régiment, terminait sa lettre sur cette galante déclaration d'estime et d'attachement :

Adieu, donnés-moy quelquefois de vos nouvelles, elles m'intéresseront toujours, je vous ay été fort attaché en qualité de capitaine de dragons, la nouvelle forme que vous avés prise n'a jamais été un tort vis-à-vis de moy et quoiqu'elle m'impose la loi de vous respecter beaucoup plus elle ne m'ôte pas le plaisir de vous aimer et c'est, je vous assure, avec empressement que je vous offre l'assurance de ces deux sentimens.

Et en effet le curieux billet que trois ans plus tard le marquis d'Autichamp envoyait à d'Éon à propos de la mort du comte de Broglie montre combien les relations étaient restées étroites entre le colonel et l'ex-capitaine.

Paris, 12 novembre 1781.

Je pense entièrement comme vous, Mademoiselle, sur la perte du comte de Broglie, je la regarde comme fâcheuse pour son pays (qui ne l'appréciait pas) et affreuse pour sa famille qui ne s'en relèvera pas, il en étoit l'âme, et luy de moins fait à tous égards une énorme différence; ses enfants sont bien traités, mais vous connoissés ce pays où l'on oublie aisément les services passés.

Mandés-moi de vos nouvelles. M^{me} d'Autichamp, qui se rappelle toujours la réception qu'elle a eu le plaisir de vous faire, n'a pas moins

coup de questions, il fut présenté au feu roy par M. le prince de Beauveau à la chasse de Fontainebleau. »

Il semble du reste que l'aventure de l'illustre chevalière ait tourné la tête de plusieurs femmes. D'Éon dans ses papiers a composé tout un dossier des lettres que lui écrivent des « filles de la plus grande taille », désireuses de « changer leur sexe en apparence » afin de pouvoir s'engager et servir à l'armée.

d'impatience que moi d'en recevoir. Ne manquez point de m'avertir quand vous pourrez venir à Paris, afin que je profite avec empressement des occasions que j'espère que vous me donnerez de causer avec vous et de vous renouveler, Mademoiselle, les assurances de mon bien fidèle attachement.

D'AUTICHAMP.

D'Éon était alors exilé à Tonnerre, ses incartades et ses provocations à la famille de Guerry lui ayant même valu un emprisonnement de deux mois au château de Dijon. Il s'y rongea et, quelque soin qu'il prit de l'entretenir, sa popularité extraordinaire lui laissait un regret amer de son ancienne existence. Les visites même qu'on lui faisait ou les fêtes qu'on lui offrait le distraient moins qu'elles ne réveillaient sa fièvre d'aventures. Il recevait des lettres comme celle-ci :

Joigny, le 12 ju'n 1781.

Mademoiselle,

Si j'osais me flatter que vous conservés encor pour moy un peu de cette amitié précieuse dont vous m'avez honoré par des témoignages publics lors de votre passage à Joigny, je vous demanderois la permission d'aller vous rendre mes hommages à Tonnerre et à titre d'ancien camarade d'y conduire quelques officiers supérieurs ou distingués du régiment de Languedoc-Dragons qui sont ici en quartier, lesquels désirent ardemment de faire votre connoissance. Ce régiment fut de brigade avec nous le jour du passage du Veser où vous eutes une commission dangereuse. Si vous n'approuvez pas que nous fassions le voyage de Tonnerre, car ces messieurs m'ont chargé de vous demander votre agrément, daignés me faire sçavoir si vous passerez bientôt à Joigny afin que M^{me} la comtesse de Machaut-d'Arnouville, femme du colonel, qui a aussi grande envie de voir *l'héroïne* des dragons saisisse cette occasion qu'elle est bien fâchée d'avoir manqué à Paris, où un soir elle devait souper avec vous.

Pardonnés-moy s'il vous plaît la liberté que je prends, mais je suis si flatté d'avoir servi avec la chevalière d'Éon que dans toutes les occasions où j'entends parler de vous, ce qui arrive souvent, j'en tire la plus grande gloire.

Je suis avec les sentiments d'admiration, de respect et d'attachement, Mademoiselle, votre très humble et très obéissant serviteur.

DESFOURNEAUX,

Ancien lieutenant de dragons.

Deux mois plus tard, les officiers du même régiment Languedoc-Dragons l'invitent en corps à venir à Joigny prendre part à la fête qu'ils offrent à la femme de leur colonel. — D'Éon répond au comte d'Osseville, chef d'escadron et secrétaire du régiment :

A Tonnerre, le 23 août 1781.

J'ai reçu hier, Monsieur, avec la sensibilité d'un jeune cœur femelle enté sur celui d'un vieux capitaine de dragons l'invitation pleine d'honnêteté et d'agrémens que vous m'avez fait l'honneur de me proposer tant en votre nom qu'à celui de tous vos Messieurs. Il m'eût été bien doux et bien agréable d'aller me ranger sous les guidons de Languedoc le jour de la fête que vous avez préparée à M^{me} la comtesse d'Arnouville qui en ne laissant enchaîner son cœur que par son mari a néanmoins le talent rare de captiver l'hommage de tous les dragons et de tous ceux qui ont le bonheur de la connoître. C'est bien à mon grand regret et chagrin que je suis forcée de rester chez moi à cause d'une espèce de coup de soleil que j'ai attrapé sur la tête en faisant construire une terrasse sur le bord de la rivière d'Armençon par les grandes chaleurs que nous avons eu il y a huit jours. Je suis entre les mains des médecins et désolée de ce contre-tems. J'ai trop bonne opinion et du régiment du Languedoc et de moi-même, Monsieur, pour aller le jour même de votre fête vous présenter un vieux dragon sans tête. Attendez, je vous supplie, qu'elle se soit un peu remise, alors vous me trouverez bien empressée à répondre à l'honneur de vos invitations. J'espère bien qu'après votre fête et la revue de l'inspecteur vous aurez le tems et l'occasion de venir dans quelques châteaux du voisinage de Tonnerre et que cela vous donnera celle ou à quelques-uns de vos Messieurs de venir passer quelques jours chez M^{le} d'Éon, qui se fera toujours honneur de recevoir de son mieux ses anciens compagnons.

Je vous prie instamment d'être auprès de M. et de M^{me} la comtesse d'Arnouville et de tous vos Messieurs de Languedoc tant en général qu'en particulier le fidel interprète de mes regrets sensibles en cette occasion.

J'ai l'honneur d'être avec les sentimens de la plus haute considération et du plus parfait attachement que j'ai voué à tous les dragons et que je vous dois en particulier, Monsieur, votre, etc., etc.

Mais en dépit de ces fêtes, de ces visites, de la volumineuse correspondance qu'il entretenait avec toutes sortes de gens curieux de se mettre en relations avec un personnage aussi énigma-

tique, d'Éon s'ennuyait fort à Tonnerre et ne s'accommodait guère de manger paisiblement sous des habits de femme la petite pension que lui faisait le roi. Le regret lui restait de sa vie d'aventures : la guerre d'Amérique lui avait paru une occasion favorable pour la reprendre, et, dès l'ouverture des hostilités contre l'Angleterre, il avait écrit aux ministres pour demander à reprendre l'épée, les suppliant de ne pas s'inquiéter d'un sexe qui ne l'avait jamais empêché de « faire son devoir à l'armée comme aux Ambassades » et les assurant qu'il « saurait vaincre ou mourir ».

Il avait sollicité son ancien chef, le comte de Broglie, d'appuyer sa requête, mais celui-ci, à qui les intrigues de la politique secrète et les affaires d'Éon en particulier n'avaient jamais valu que des ennuis, ne s'était pas soucié de s'occuper de lui. Il lui avait même reproché — avec un peu d'ingratitude, car d'Éon n'avait cessé de lui rester fidèle et de le défendre en des moments difficiles — d'avoir cité son nom :

J'ai reçu, Mademoiselle, lui écrivait-il, la lettre que vous vous êtes donné la peine de m'écrire hier et la copie de celle à M. de Sartine. Je vous observerai sur celle-ci, quoique je rende bien justice aux motifs qui vous ont dicté ce qui me regarde, qu'il eût été mieux sans doute de n'y pas parler de moi.

Je désire que vous obteniez la permission que vous demandez, mais j'en doute beaucoup. J'espère en ce cas que vous ne ferez jamais rien qui puisse annoncer la moindre résistance aux volontés du Roy. Soyez persuadée, je vous prie, des sentimens avec lesquels je suis on ne peut plus parfaitement, Mademoiselle, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Comte DE BROGLIE.

Les ministres pensaient comme le comte de Broglie ; ils ne désiraient rien tant que de n'entendre plus parler de d'Éon et étaient trop heureux que son nouveau sexe réduisît la « chevalière » à mener une vie calme dans la retraite de sa petite ville natale. Aussi lui fit-on dire qu'elle ne devait compter sur la protection et la faveur du roi qu'autant qu'elle se tiendrait tranquille et renoncerait sincèrement à vouloir reprendre une existence que les lois et les mœurs lui interdisaient désormais de mener. D'Éon dut s'incliner, mais ne se tint pas pour battu ; il avait toujours été fer-

tile en expédients et, puisqu'on l'empêchait de combattre en personne, il trouverait tout de même moyen d'illustrer encore son nom dans la campagne qui commençait. Il n'irait pas à la guerre, mais s'y ferait représenter et ce qu'il imagina pour combattre ainsi par procuration fut d'armer une frégate qui porterait le nom de *la Chevalière d'Éon*.

Le *Journal de Paris*, dans ses numéros du 8 décembre et du 8 janvier 1781, publia les lettres échangées entre MM. Le Sesne, armateurs à Paris, et M^{lle} la chevalière d'Éon. Ces messieurs sollicitaient par leur première lettre qu'il leur fût permis de faire porter le nom de l'illustre chevalière à l'un des deux bâtiments qu'ils armaient à Granville pour faire la course aux dépens des Anglais ; cette frégate était « déterminée pour être armée de 44 canons de 18 et 24 livres de balle en batterie et 14 de 8 livres sur ses gaillards, 18 obusiers et 12 pierriers, avec un équipage de 450 hommes choisis et sous le commandement en chef, ainsi que de toute l'expédition, d'un capitaine distingué par son expérience et sa réputation ».

« Il suffira certainement, Mademoiselle, ajoutaient MM. Le Sesne et C^{ie}, de présenter un nom aussi recommandable aux amateurs de cette entreprise, pour que chacun d'eux s'efforce de participer à la gloire qui l'accompagne et se remplisse de l'esprit qui vous anime pour l'avantage et le bonheur de l'État. »

La réponse de d'Éon à cette flatteuse requête était écrite sur le ton d'une dignité fière et protectrice :

Paris, le 2 décembre 1780.

J'ai reçu ce matin, Messieurs, la lettre que vous m'avez fait honneur de m'écrire hier, pour donner mon nom à la frégate de 44 canons que vous faites construire à Grandville et qui est déjà fort avancée dans sa construction.

Je suis trop sensible à l'honneur que vous voulez bien me faire et trop pénétrée des sentimens patriotiques qui animent votre génie, votre zèle et votre courage pour le service du Roi, contre les ennemis de la France, pour ne pas, en cette occasion, faire tout ce que vous désirez de moi, afin de contribuer promptement et efficacement au but salutaire et glorieux de vos desirs.

Je connois aussi, Messieurs, tout le soin que vous apportez pour le

choix d'un excellent capitaine de vaisseau, celui d'officiers expérimentés et des braves volontaires qu'ils prendront. Avec ces sages précautions, de l'économie dans votre finance, et une grande audace dans le combat, votre entreprise doit être couronnée de succès.

Mon seul regret dans ma position présente est de n'en être ni compagne, ni témoin ; mais si mon estime particulière peut accroître votre zèle, les étincelles de mes yeux et le feu de mon cœur doivent naturellement se communiquer à celui de vos canons à la première occasion de gloire.

J'ai l'honneur d'être, avec tous les sentimens distingués que vous méritez à si juste titre, etc.

Signé : La Chevalière D'ÉON.

MM. Le Sesne firent paraître, en même temps que cette réponse, une nouvelle lettre où, en exprimant à l' « héroïque chevalière » toute leur reconnaissance pour le précieux patronage qu'elle daignait leur accorder, ils déclaraient qu'ils ne sauraient trouver un meilleur témoignage de leur gratitude que de soumettre à M^{lle} d'Éon le choix du capitaine, des officiers et des volontaires de la frégate qui devait porter son nom.

A la suite de cette lettre, parut une nouvelle réponse de d'Éon, empreinte de cette humilité qui sied aux héros :

Paris, le 15 décembre 1780.

J'ai à répondre, Messieurs, à la nouvelle lettre dont vous m'avez honorée le 4 de ce mois.

Si j'avais prévu les conséquences qui résultent de la réponse que j'ai cru devoir faire à votre demande gracieuse de nommer une de vos frégates, je me serois bien gardée d'accepter cet honneur. Les louanges que cette déférence m'attire de votre part donnent de mes talents et de mon mérite une idée qui ne peut s'accorder avec l'opinion que je dois en avoir.

Quant au choix du capitaine de vaisseau, des officiers et volontaires qui désirent se distinguer sur votre armement, je crois, Messieurs, qu'il suffit d'ouvrir à nos marins et à nos militaires une carrière de gloire et d'utilité au Gouvernement, pour les voir s'y présenter en foule et acheter aux dépens de leur fortune et même de leur vie le droit de la parcourir ; en sorte que je regarde ce choix bien plus difficile à faire par le grand nombre de concurrents que par le mérite et le courage : qualités naturelles à tous les militaires français, que je suis plus dans le cas d'applaudir et d'imiter que de juger.

Il ne manqua pas, en effet, de gens en quête d'aventures pour solliciter un poste sur la *Chevalière d'Éon*. Les papiers de d'Éon contiennent nombre de lettres de ce genre ; l'une des plus curieuses est celle d'un avocat de Tonnerre ; elle montre que le bruit avait couru que la chevalière elle-même s'embarquerait sur le vaisseau qui porterait son nom :

Tonnerre, le 20 janvier 1781.

Mademoiselle,

Non contente d'avoir donné votre nom au vaisseau corsaire qui va courir les mers sous vos auspices, on prétend que vous voulés vous même partager ses périls et sa gloire ; notre jeunesse tonnerroise pétille de courir les mesmes hazars. J'ay huit enfans, vous le scávés, et parmi eux trois fils qui brûlent de se signaler. Le second surtout qui vous est connu par nombres de fredaines voudroit occuper une petite place sur le navire ; je vous l'offre en qualité de volontaire pour combattre l'ennemy ou comme petit pilote pour la conduite du bâtiment. Choisissez-luy le poste que vous croirez luy mieux convenir, je le remettray à votre discession.

Si ma proposition vous convient, faites-moy la grâce de me marquer, Mademoiselle, sous quelles conditions et à quel port il doit se rendre, et dans quel tems, les provisions et équipages dont il aura besoin, votre réponse déterminera son départ.

J'ay l'honneur d'être avec respect, Mademoiselle, etc.

DE COURTIVE, *avocat*.

Malheureusement, l'argent des actionnaires n'affluait pas rue Bailleul, chez MM. Le Sesne et C^{ie}, en la même abondance que les demandes d'engagement. Un extrait du *Journal de Paris*, contenant les lettres échangées entre les armateurs et M^{lle} la chevalière d'Éon, avait été lancé sous forme de prospectus et adressé à toutes les personnes susceptibles de s'intéresser à l'entreprise. La vignette même, représentant la *Chevalière d'Éon* entourée de vaisseaux ennemis et faisant feu de ses deux bords, ne décida pas les souscripteurs et l'entreprise dut être abandonnée. Pareille tournure d'un si beau projet ne faisait pas l'affaire de ceux à qui d'Éon avait déjà distribué des emplois sur sa frégate. Un certain « mestre de camp de dragons », qui signe seulement de son ini-



EXTRAIT DU JOURNAL DE PARIS,

Du Vendredi 8 Décembre 1780, & du Lundi 8 Janvier 1781.



LETTRE

DE M^{rs}. LE SÉSNE ET COMPAGNIE,

Négocians & Armateurs, à Paris, rue Bailleur,

A Mademoiselle la Chevaliere d'ÉON (1).

MADemoisELLE,

Paris le 1^{er} Décembre 1780.

ENCOURAGÉS par les marques d'intérêt & de bonté que vous donnez depuis long-temps à l'un de nous, & que vous daignez étendre aujourd'hui en faveur de notre Société, que vous avez trouvée toute occupée de l'armement de deux frégates à Grandville, oserons-nous, en considération du zèle qui nous anime dans cette entreprise pour le soutien du Commerce, solliciter celui que vous fîtes éclater dans tous les temps pour la gloire de S. M. & pour la prospérité & l'accroissement de ce même Commerce, en vous suppliant de nous permettre de faire porter votre nom à la première & la plus forte de ces deux frégates, déterminée pour être armée de 44 canons, dont trente

(1) M^{lle}. d'ÉON DE BEAUMONT, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, ancien Capitaine de Dragons & des Volontaires de l'armée de Broglie, Ministre Plénipotentiaire de France en Angleterre, &c. &c. &c.

tiale et qui avait été choisi pour commander le bâtiment, lui écrivait, le 14 juillet 1781, de Granville, où il s'était avisé d'aller surveiller les préparatifs de l'expédition :

L'armement de la *Chevalière d'Éon*, ma très ancienne et très loyale amie, ne prend pas cette tournure que j'aurois désiré pour vous, pour M. Le Sesne et pour moi, malgré tous les mouvemens que je me suis donnés et que je ne cesse de me donner, par la seule reconnaissance que je vous conserve d'avoir été la première à engager cette société à m'offrir le commandement des volontaires que l'on voudroit destiner à cet armement et que j'accepterai toujours avec plaisir, si ladite société reste déterminée à diriger les opérations de cet armement au delà du Cap de Bonne-Espérance et dans les parties dont nous avons parlé vous et moi, et où je vois aujourd'hui porter le théâtre de cette guerre que l'on auroit dû faire à nos ennemis.

Je ne dois point vous cacher, mon ancienne amie, que ce vaisseau qui doit porter votre nom n'existe encore que dans l'imagination de M. Le Sesne, qu'il n'y a pas sur le chantier à Granville un pied de bois sur quille destiné à la construction de ce vaisseau. Il est bien vrai que M. Le Sesne avoit fait acheter une portion de bois destiné *ad hoc* qui n'ayant pas été payée, a été saisie, et pour éviter les suites désagréables il a été envoyé dernièrement ici un certain M. Agaste pour arrêter les poursuites et l'on vient de lui adresser mille écus qui proviennent de M. de Varanchan de Saint-Genié, neveu de MM. de Varanchan et de Chalut, fermiers généraux, qui à mon occasion et sans mon avis, a lié une espèce de société avec M. Le Sesne, qui plus fin que lui, ne demandoit pas mieux.

Mais tout cela ne fait pas et ne fera pas construire le vaisseau *la Chevalière d'Éon*. J'ai fait sentir à M. Le Sesne toutes mes craintes à ce sujet, et en même temps je lui ai proposé d'acheter de M. Roy de Chaumont son vaisseau *le Breton*, ci-devant le *Fitz-James*, vaisseau de la C^{ie} des Indes de 50. J'en parlai même à M. le marquis de Castries qui m'apprit que ce vaisseau étoit mauvais voilier, que cette raison l'avoit empêché de le joindre à la marine-du Roy et j'ajoutai à ce ministre, de l'agrément et autorisé de cette nouvelle société, que j'irois à Londres pour acheter de lord Sandwich un vaisseau de la même force auquel l'on donneroit votre nom.

A cette proposition le ministre me fit diverses représentations et j'insistai à ce que je venois de dire en y ajoutant que j'irois en Angleterre comme marchand et qu'à cet égard je ne devois rien craindre en ne me meslant de rien autre.

Les choses dans cet état, je vous prie de me marquer avec cette sincérité que je crois être en droit d'exiger de notre ancienne amitié si

vous croyez ce projet possible et quels sont selon vous tous les moyens de cette possibilité, et s'il y en a quelqu'une si vous pourriez en même temps me recommander à quelqu'un de vos amis, étant bien assurée de leur solidité.

Au reste tout ceci est de vous à moi : je vous en donne ma parole d'honneur et j'exige la vôtre que tout ce contenu restera enseveli dans vos entrailles.

L'affaire engagée par MM. Le Sesne et C^{ie} échoua donc faute d'argent et d'Éon se vit réduit à licencier le personnel qu'il avait engagé pour combattre sous ses couleurs ; l'idée toutefois ne fut pas perdue et quelques mois plus tard d'autres armateurs, MM. Charet et Ozenna, de Nantes, donnèrent le nom de *Chevalière d'Éon* — un nom qui leur parut sans doute symboliser l'audace heureuse et fertile en expédients — à l'un des vaisseaux qu'ils armèrent pour convoyer les marchandises échangées, malgré la guerre navale, avec les colonies françaises de l'Amérique et de l'Inde.

D'Éon ne semble pas s'être mêlé de cette nouvelle entreprise, l'insuccès de la première l'ayant sans doute découragé ; il était du reste tout occupé à négocier avec la Cour pour obtenir la permission de retourner en Angleterre, permission qui lui fut accordée en 1784. Il regagna la ville de Londres, qu'il avait laissée sept ans auparavant tout occupée encore de sa retentissante querelle avec le comte de Guerchy ; mais il y vécut désormais tranquillement, entretenant les meilleures relations avec l'ambassade de France et vivant presque dans l'intimité du chargé d'affaires, le sage et prudent Barthélemy.

Calmé par la longue série de ses aventures et sans doute aussi par le nombre de ses années (il n'avait alors pas moins de 56 ans), il se contentait de jouir des satisfactions d'amour-propre que lui valait sa célébrité, racontant avec plus d'humour que de fidélité son existence aventureuse, écrivant beaucoup sur toutes sortes de sujets et recevant, à ce qu'il semble, plus de lettres encore qu'il n'en envoyait. Quelques-unes étaient faites pour le flatter singulièrement, celle-ci, par exemple, que lui transmettait M. Deschamps, lieutenant des maréchaux de France, un de ses compa-

triotés de Tonnerre, qui l'avait lui-même reçue d'un capitaine d'artillerie, son cousin :

Je vous prie de présenter mes hommages à M^{lle} la chevalière d'Éon ; nous avons souvent parlé d'elle ; l'un des lieutenants a une épée qui vient d'elle et qui fait des miracles, il l'a eu après la mort d'un officier à qui elle en avoit, dit-on, fait présent ; quoi qu'il en soit, elle est excellente et vous en allez juger.

Un officier des gardes hollandaises est entré dans la légion ; quinze jours auparavant il avoit eu dispute au billard avec un de ses camarades hollandais... entré chez nous on lui dit que les François ne laisseroient point sans suites une pareille discussion, qu'il étoit à propos qu'il se battit sitôt que sa main qu'il avoit eu blessée à l'exercice seroit guérie... Le jour arrivé on lui remit l'épée venant de M^{lle} d'Éon, en lui disant que cette épée devoit lui donner de l'assurance ; effectivement il donna deux grands coups d'épée à son ancien camarade hollandais, et un troisième perça une coquille d'argent et la traversa de plusieurs lignes ; j'ai vu le fait, il est certain. Notre nouveau camarade ne fut point blessé. L'épée a servi plusieurs fois, toujours elle a été victorieuse...

L'anecdote consacrait la gloire de d'Éon ; la figure de la nouvelle héroïne étoit désormais entrée dans la légende à la suite de celles de Jeanne Hachette et de Jeanne d'Arc ; les armes qu'elle avoit portées servaient de fétiches et de porte-bonheur aux jeunes officiers.

Sa renommée, du reste, ne s'éteignoit point aux frontières de la France ou même aux rivages du vieux monde ; elle brillait jusqu'en Amérique et sa célébrité politique le disputait à sa gloire militaire. Un citoyen de Philadelphie lui écrivait à la fin de l'année 1784 :

Mademoiselle,

L'estime que les grands caractères ont toujours eu les uns pour les autres m'a fait croire qu'une tête de notre digne général, M. Washington, ne vous seroit pas désagréable. Le rang que vous avez si dignement acquis aux armées d'un grand et puissant monarque, vous met à portée de juger des actions militaires et de déclarer si notre commandant en chef n'a pas mérité dans toutes les crises de la guerre l'amour et la reconnaissance d'un peuple généreux et libre.

Comme vous vous amusez quelquefois sans doute à lire et à examiner les constitutions de différents pays, les nôtres sont peut-être, par

hazard, tombés entre vos mains. Si j'osai prendre la liberté, je vous en aurois demandé vos sentimens là-dessus. Ce n'est pas nécessaire de vous dire combien il me sera flatteur de recevoir de vos lettres, et le jugement d'une personne aussi renommée dans la politique ne peut qu'être utile à une nation si nouvellement entrée dans sa carrière.

Persuadé que vous voudrez bien me pardonner d'avoir interrompu vos occupations, je vous prierai de vouloir bien vous servir de moi, si toutefois il y auroit quelque chose dans ce pays-ci qui pourra mériter votre attention.

En vous assurant très humblement de mon respect, j'ai l'honneur d'être, Mademoiselle, etc...

Signé : Fox.

La Révolution ranima l'ardeur guerrière et les instincts aventureux de d'Éon ; en dépit de son âge, il sollicita de l'Assemblée législative, puis de la Convention, par les adresses les plus pressantes, sa réintégration dans l'armée. « Son cœur, écrivait-il, se révoltait contre sa coiffe et ses jupes. » Mais la République ne semble pas avoir fait grand cas de cette vierge guerrière de soixante et quelques années ; la Convention passa purement et simplement à l'ordre du jour sur la requête de la chevalière d'Éon qui, du reste, en raison de son titre et de son éloignement de la France (où le manque d'argent l'avait empêchée de rentrer), se trouva portée sur la liste des émigrés.

Mais si d'Éon sollicita vainement la République d'accepter ses services, il fut par contre vivement pressé lui-même de se rallier au parti du roi et de rejoindre à l'armée de Coblenz ces émigrés parmi lesquels la Convention ingrate l'avait inscrit¹. Il reçut d'un des royalistes fidèles qui avaient suivi les princes au delà des frontières la curieuse lettre suivante :

A Tournay, le 23 novembre 1791.

Seroit-il possible, ma très chère héroïne, que vous tardiez plus longtemps à vous réunir à toute la noblesse françoise qui se rassemble depuis Coblenz jusqu'à Houdenarde : au moment où je vous écrit il ne reste plus en France que les vieux nobles infirmes et les enfants ;

1. D'Éon, en effet, dès qu'avait éclaté la Révolution, avait manifesté le plus grand enthousiasme pour les nouveaux principes. Il avait planté à Londres dans le jardin d'une maison amie un arbre de la liberté, tenté de fonder une sorte de club et prononcé devant les Français « patriotes » qu'il avait pu réunir un discours enflammé dont il envoya copie à l'Assemblée.

que diront tous les autres s'ils ne vous voyent pas arriver soit à Tournay, où je suis, ou bien à Mons, Ath, Bruxelles et Coblenz? Oui, ma chère héroïne, si vous tardés beaucoup, vous n'arriverez donc qu'après le temps où vous pouvez acquérir beaucoup de gloire, et alors tous les braves chevaliers françois vous diroient comme Henry Quatre à Crillon : Pend toy, brave Crillon. Beaucoup qui sont surpris de ne pas vous voir où le vray honneur conduit, et dans le nombre de ceux qui ne vous connoissent pas, il en est qui disent que vous estes démagogue : sur ce mauvais propos j'ay mis la main sur l'épée que vous m'avez fait faire et leur ay dit que je leur répondois sur ladite arme que je tenois de vous qu'avant peu ils vous verroient, et que si cela n'étoit pas, ladite épée vous seroit renvoyée avec une quenouille. Je ne vous dis pas cela, ma chère héroïne, pour vous exciter, parce que je vous crois trop bien pensante pour avoir besoin de l'estre, mais bien pour vous assurer que je suis et veux être votre chevalier envers et contre tous.

En arrivant à Coblenz où je vais, adressé vous à M. de Preaurot, mon amy, auquel les princes ont donné leur confiance pour recevoir tous ceux qui arrivent. Oui, ma chère héroïne, avant peu tout ce qui est de gens honnestes ne resteront en France que parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement, à cause de leurs infirmités et de leur mauvaise fortune ; il en est beaucoup au secours desquels vienne ceux qui le peuvent. Oui, je pense que nous voilà au moment que vous pourrez effacer la pucelle d'Orléans : quelle gloire pour notre bonne ville de Tonnerre d'où l'on m'a marqué que l'on s'attendoit des bons principes qui sont en vous que vous n'abandonneriez pas la cause de l'honneur.

Et plus bas d'une autre écriture :

La Baronne de l'autre monde ne peut rien ajouter au stil du brave chevalier qui écrit cette lettre que le désir qu'elle a de voir arriver son héroïne ; elle la prie d'adresser sa réponse à M. Nazorel poste restante à Tournay où elle sera bien reçü.

D'Éon a écrit en marge de cette lettre qu'il n'y a fait aucune réponse. Mais en vain évitait-il de se compromettre avec les royalistes et les aristocrates, le loyalisme de ses sentiments républicains ne lui valut pas le rétablissement par la Convention de la pension que lui faisait la Royauté et dont les quartiers ne lui étaient plus payés depuis 1790. Privé de son unique ressource, repoussé par sa patrie, d'Éon dut traîner en Angleterre une existence besogneuse et se vit réduit, pour gagner quelque argent, à tirer dans des assauts publics contre les meilleurs escrimeurs de l'Angleterre l'épée dont n'avait pas voulu la République.

Lorsque, vers 1750, il était tout jeune avocat au Parlement de Paris, occupé à écrire pour se faire remarquer d'érudits traités d'histoire ou d'économie politique, d'Éon s'était déjà distingué par une grande habileté dans l'art fort estimé de l'escrime ; il ne fit que développer cette science des armes au cours de sa vie aventureuse et durant sa carrière à l'armée ; aussi jouissait-il en Angleterre, sur la fin de sa vie, d'une véritable renommée de bretteur.

En dépit de son âge et des vêtements féminins que, par une extraordinaire fidélité à son rôle, il s'obstina à porter pendant trente-trois ans, il soutint avec succès contre le fameux Saint-Georges plusieurs assauts publics auxquels assista toute l'aristocratie de Londres ; le prince de Galles présida même l'une des séances à Carlton-House, et plusieurs gravures anglaises ont fixé le souvenir de cette curieuse solennité.

Mais son grand âge lui interdit bientôt de jouer ce dernier rôle et de gagner encore à la pointe de son épée changée en fleuret de quoi finir décemment une existence si traversée. Recueilli par pitié dans la maison d'une famille anglaise, New-Wilman Street, 26, il vécut d'expédients et de l'argent que de temps en temps le gouvernement anglais lui faisait passer, jusqu'au 21 mai 1810. La mort vint alors mettre fin à cette longue et curieuse aventure qu'avait été la vie du chevalier d'Éon¹, et en même temps découvrir la mascarade qu'il jouait depuis trente-trois ans avec une fidélité et une application extraordinaires. L'autopsie faite sur le cadavre de l'illustre « chevalière » aussitôt après sa mort permit de constater qu'il n'y avait jamais eu qu'un chevalier d'Éon étrangement habile à mystifier ses contemporains, autant par goût peut-être et par fièvre de célébrité que par nécessité d'aventurier.

Par une singulière coïncidence, il se trouvait alors à Londres un ancien camarade de d'Éon aux dragons ; il fut recherché et écrivit sur le procès-verbal d'autopsie la déclaration suivante :

Je déclare avoir connu la soi-disant M^{lle} d'Éon, en France et en Angleterre, et avoir servi dans la même compagnie en qualité de capitaine de dragons au régiment d'Harcourt, en même temps que la soi-disant demoiselle d'Éon servoit aussi comme lieutenant au régiment de Cara-

1. Il était âgé de quatre-vingt-trois ans.

man, en 1757¹, et qu'ayant été appelé pour identifier sa figure depuis sa mort, j'ai reconnu la même personne du chevalier d'Eon et que l'on m'a fait voir son corps à découvert.

Londres, 68, Dean street sh. 24 mai 1810.

Le Comte DE BÉHAGUE,
Lieutenant-général.

C'est sur cette curieuse déposition d'un des rares témoins de toute la carrière aventureuse de d'Eon et du seul peut-être de ses anciens camarades aux dragons encore vivant en 1810, que doit s'arrêter cette esquisse, non de la vie du chevalier, mais de l'un des aspects de son étrange destinée.

Octave HOMBERG.



1. Il y a évidemment là une confusion. En 1757, d'Eon figurait bien sur les cadres de l'armée, puisque c'est le 2 août de cette année-là que le roi Louis XV lui accorda un brevet de lieutenant de dragons ; mais il était encore au service diplomatique et ce ne fut, nous l'avons vu, qu'en 1761 qu'il prit part effectivement dans l'armée de Broglie aux opérations militaires. Cette petite erreur de mémoire du comte de Béhague est du reste fort explicable à cinquante-trois ans de distance, et ne peut nullement, croyons-nous, infirmer la valeur du témoignage.

ARMÉE DU NORD, ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

*Au Quartier Général de Auvillers
Le 25 septembre 1870, 2^e Année Républicaine.*



Liberté

Égalité

*Le Général de D.^{on} Chef de l'Etat Major
de l'Armée du Nord*

VIGNETTE DU GÉNÉRAL LIÉBERT (AN II).

LE GÉNÉRAL D'HAUTPOUL A AUSTERLITZ

Le rapport et la lettre qui vont suivre ont été trouvés à Gaillac, où le général Jean-Joseph d'Hautpoul les avait adressés à son frère aîné.

Un collectionneur de cette ville, M. de Combettes, avait formé de volumineux dossiers composés de documents achetés pour la plupart à des chiffonniers ; à sa mort, ses collections furent vendues et nous en sommes devenu acquéreur.

La famille d'Hautpoul est originaire du Languedoc ; elle fait ses preuves de noblesse jusqu'à Bernard-Raymond d'Hautpoul en 960.

Elle a produit trois généraux. :

Jean-Joseph, auteur du rapport et des lettres ci-après ; Alphonse-Henri, né à Versailles, gouverneur général de l'Algérie et grand référendaire au Sénat, et Marie Constant-Fidèle-Amant, qui fut pendant quelque temps gouverneur du duc de Bordeaux.

Le général Jean-Joseph d'Hautpoul naquit en 1754 au château de Sallètes, commune de Cahuzac, arrondissement de Gaillac ; il était fils de Joseph d'Hautpoul et d'Antoinette de Verdun. Son père s'était marié trois fois ; de son premier mariage il eut Jean-Pierre-Joseph qui, par le crédit de son frère le général, devint directeur des droits réunis à Albi¹. Du deuxième lit naquit le général et du troisième, Paul-Louis-Joseph, qui devint sous la Restauration aumônier de la duchesse d'Angoulême, grand-vicaire de l'archevêque de Rouen et en 1828 évêque de Cahors.

Le grand-père du général d'un seul mariage avait eu 27 enfants.

Jean-Joseph vécut auprès de ses parents au château de Sallètes jusqu'à l'âge de dix ans ; il fut alors envoyé à Albi pour faire ses études. A quinze ans, il entra en qualité de cadet-gentilhomme à la légion

1. C'est à lui que fut adressée la lettre que nous reproduisons ci-après.

corse qui était à cette époque en garnison à Montauban. Une partie de ce corps ayant été versée dans le régiment de Languedoc-Dragons, d'Hautpoul y passa en qualité de sous-lieutenant.

A partir de ce moment, sa carrière est bien connue.

Le général d'Hautpoul fut mortellement blessé à Eylau ; il conserva sa connaissance jusqu'à son dernier instant, et la veille de sa mort il donna lui-même l'ordre de vendre ses chevaux pour payer ses gens.

Il mourut le 14 février 1807.

A la nouvelle de la blessure du général, l'Empereur lui envoya le grand-écuyer Caulaincourt, qui resta près de lui jusqu'à sa mort. Il reçut ses dernières volontés et s'occupa ensuite de la formation du conseil de famille.

De son mariage avec Alexandrine-Suzanne Daumy, d'Hautpoul laissait un fils âgé de neuf mois.

L'Empereur ne cessa de marquer sa sollicitude envers la famille d'Hautpoul et, en octobre 1810, en souvenir des services rendus par le général, il conféra à son fils Alphonse-Napoléon, alors âgé de quatre ans, le titre de baron de l'Empire avec une dotation.

Le nom du général d'Hautpoul a sa place marquée à côté de ceux de Lasalle, de Montbrun et d'Espagne. Tous les quatre eurent l'heureux sort de tomber au champ d'honneur en pleine gloire, après une bataille gagnée.

Eugène TATET.

GRANDE ARMÉE

2^e DIVISION DE GROSSE CAVALERIE

*Rapport fait au prince Murat, le 11 frimaire an 14,
par le général de division d'Hautpoul.*

Monseigneur,

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Altesse que, d'après l'ordre qu'elle avait bien voulu me donner, je suivais, sur la droite de la route de Postoritz, le mouvement de la 1^{re} division de grosse cavalerie; lorsque je me suis aperçu que l'ennemi avait fait un mouvement sur sa droite qui le rendait maître des villages de Silvitz et Posovitz et chargeait vivement plusieurs bataillons. Je me suis porté avec ma division sur la gauche de la route à la hauteur de ces bataillons, j'ai chargé et traversé l'ennemi à trois fois

différentes ; m'étant aperçu que les dragons, hussards et chasseurs qui étaient sur mon flanc droit n'étaient point en force et sur le point d'être chargés par plusieurs escadrons ennemis, je me suis porté à cette cavalerie, je lui ai donné des ordres, je l'ai fait charger et soutenir sa gauche par un escadron du 10^e régiment de cuirassiers, commandé par le chef d'escadron Pierrot ; l'ennemi a été culbuté et je l'ai poussé jusqu'au ravin en arrière de Postoritz où, le 29, j'avais déjà forcé l'ennemi à la retraite.

La force de l'ennemi, dans la première charge de ma division, était de trois régiments d'infanterie, d'un bataillon d'infanterie légère et de plusieurs escadrons de cavalerie légère, le tout formant un corps de huit mille hommes, d'après même le rapport que m'a fait un capitaine prisonnier d'un de ces régiments.

Cette action, soutenue par l'infanterie de M. le général Suchet, m'a rendu maître d'un drapeau, pris par M. le chef d'escadron Jacquemin, du 5^e régiment de cuirassiers, de onze pièces de canon et de plusieurs caissons, de mille à quinze cents prisonniers. L'ennemi a eu au moins cinq cents tués.

Je ne puis trop me louer de la conduite de M. le général Saint-Sulpice, de MM. les colonels Noiroz, du 5^e régiment, Foulér, du 11^e, Léritier, chef d'escadron au même régiment, Berkeim, chef d'escadron au 1^{er} régiment, des officiers des corps et de ceux de mon état-major.

Officiers et cuirassiers, tous pendant les charges n'ont cessé de crier : « Vive l'Empereur ! »

La perte de ma division, dans cette bataille, est de 200 hommes tués ou blessés, officiers compris. M. Berthémy, mon aide de camp, a été atteint d'un coup de feu au côté gauche, étant près de moi.

Preglitz en Moravie, le 14 frimaire.

Mon frère, après avoir échappé à tant de dangers dans la bataille du onze, il faut que je t'apprenne la victoire complète que l'armée française a remporté sur celle autrichienne et russe. Je me suis battu à l'aile gauche de l'armée. J'ai chargé, avec ma division de cuirassiers, un bataillon carré de six ou sept mille

Russes. J'ai porté dans leurs rangs la terreur et la mort, plus de cinq cents ennemis par ma charge sont restés sur le champ de bataille ; j'ai fait quinze cents prisonniers, pris onze pièces de canon et caissons, un drapeau russe. J'ai eu l'honneur de le remettre le lendemain de la bataille à Sa Majesté l'Empereur, qui m'a parfaitement accueilli, tous les généraux qui l'entourent m'ont embrassé et fait des compliments sur le brillant succès que j'avais remporté.

Une division de dragons, sur ma droite, faiblissait au moment où mes escadrons de cuirassiers étaient aux prises avec l'ennemi, je me suis porté à leur tête : « Dragons, où allez-vous ? Rappelez-vous que d'Hautpoul est là, marchez et chargez. » Aussitôt les escadrons ennemis ont été jetés dans un ravin et je me suis rendu maître du champ de bataille.

Toutes les fatigues et les privations ne sont rien lorsqu'on gagne l'estime de son Empereur, des princes et de l'armée.

Me voilà doublement heureux, mon ami, par l'espoir que j'ai de devenir père dans six mois : tu apprendras avec plaisir, sans doute, que Madame Joseph d'Hautpoul, mon épouse, est enceinte. J'espère que ce sera la dernière campagne que je ferai, je me flatte que Sa Majesté m'accordera ses bontés en récompense de mes actions et de mes services.

Présente mon respect à Madame d'Hautpoul, ma belle-sœur, et amitiés à mes nièces ; ton fils a passé ses vacances chez moi, j'en ai été content.

Adieu, mon ami, ménage ta santé, la mienne est des meilleurs.

D'HAUTPOUL.

Jamais guerre n'a ressemblé à celle-ci : en deux mois et demi être à trois cent lieues de la France, avoir battu et détruit les premières armées du monde. Mais ces armées ne sont rien vis-à-vis celles de notre Empereur.

Vive Napoléon !

Les empereurs de Russie et d'Allemagne étaient présents à la bataille ; notre Empereur a déjoué leurs dispositions et remporté

sur eux une victoire des plus complètes. 20,000 prisonniers sont en notre pouvoir, 7,000 Russes ont mordu la poussière, 8,000 au moins ont été blessés et le reste de l'armée autrichienne jointe à celle russe fuient en Hongrie, ne sachant où se rallier. J'ajoute que cent pièces de canon, plusieurs drapeaux et un grand nombre de caissons, de bagages et de convois sont à nous.

CORPS NATIONAL DES VOLONTAIRES NANTAIS.

Brevet d'admission.

Approuvé par Nous, Ch.^e de l'Ordre R.^e & Militaire
de Saint-Louis, Colonel des Volontaires Nantais.

Jean Pierre Colhard

N^o volontaire.

Nous, Citoyens-Militaires, formant le Corps des Volontaires Nantais, d'après les témoignages qui nous ont été rendus des mœurs, probité, bonne conduite & vertus patriotiques de M. Jean-Baptiste Couët
L'avons reçu & admis en qualité de Volontaire, dans la Compagnie de la
pour y remplir les fonctions honorables, & en personne, de
Citoyen-Militaire, & après avoir renouvelé le Serment Civique & Patriotique
de fidélité à la Nation, à la Loi & au Roi.

Prions tous nos Camarades & Frères d'Armes, de telle Province que ce soit, de le reconnaître en ladite qualité. En foi de quoi lui avons délivré le présent Brevet d'Admission, sous le Sceau de notre union fédérative.

A Nantes, le 14. Juillet..... mil sept cent quatre-vingt-neuf.

Vilmaire

Approuvé par Nous, Commandant en second
des Volontaires Nantais.

Hiland

Vu par Nous, Secrétaire du Comité Militaire
d'Administration.

Souffron de la Rivière

Certifié par Nous, Major en chef du
des Volontaires Nantais.

Pier Dourbroncyff

NOTICE

SUR LA

MARÉCHAUSSÉE DU COMTAT-VENAISSIN

A l'époque où Avignon et le Comtat faisaient partie des États de l'Église, c'est-à-dire avant 1790, le gouvernement y était exercé au nom du pape par un vice-légat, prélat d'un rang inférieur, qu'un bref du Souverain Pontife instituait vicaire général du Saint-Siège tant pour le spirituel que pour le temporel. Le vice-légat réunissait les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, en vertu desquels il était juge par appel de toutes les affaires ecclésiastiques, civiles et criminelles d'Avignon et du Comtat. Il détenait, en outre, les fonctions d'intendant général des armes de Sa Sainteté, ou de général en chef des milices de la cité papale et autres troupes comtadines.

Avignon possédait, en effet, une petite armée ou, pour mieux dire, quelques soldats de parade, dont tout le service se bornait à escorter le vice-légat, leur chef, dans les cérémonies publiques ou visites officielles. Cette maison militaire comprenait vingt Suisses, quarante cheveau-légers, une compagnie d'infanterie, forte d'environ cent hommes, et enfin une maréchaussée formée seulement au xviii^e siècle et disséminée par tout le territoire pontifical.

C'est cette dernière qui fait l'objet de la présente notice.

La date de sa création est incertaine; la description de son uniforme, provenant des archives d'Avignon, n'est ni datée ni signée, et il n'est guère possible d'établir à quel vice-légat revient l'honneur d'avoir institué cette troupe qui, si elle était la moins

nombreuse, fut peut-être la plus utile. Nous ne possédons à ce sujet que de très vagues indications ; il est pourtant à remarquer que dans ses *Lettres sur l'Italie*, commencées en 1739, à Avignon, le président de Brosses entre dans les détails les plus circonstanciés sur les soldats qu'il a vus au Palais des Papes, sur leur tenue, leur service, etc... Il s'étend beaucoup sur les chevau-légers, l'infanterie, les Suisses et ne parle pas de la maréchaussée, qui n'existait probablement point encore.

Il en est par contre fait mention, le 15 octobre 1779, dans le *Mémorial de Carpentras*, journal tenu par un sieur Balbi, secrétaire de la ville, et relatant jour par jour les événements importants qui ont eu lieu dans la capitale du Comtat. Ce document, continué quelque temps par les successeurs de Balbi, parle d'une revue de la maréchaussée passée à Carpentras en présence du recteur du Comtat, Jules César, des comtes de Zollio, patrice de Rimini, et des consuls de Carpentras, MM. Audibert, docteur ès droits et avocat, Jean-Paul-Régis de Raoux, chevalier, ancien capitaine au régiment de Bourgogne, lieutenant des maréchaux de France, et Joseph Trescartes, marchand. A la date citée plus haut, ces Messieurs certifient « laquelle brigade, composée d'un exempt, d'un soubri-gadier et de quatre cavaliers, montés sur des chevaux taille de dragons, conformément au susdit règlement, lesquels, officiers et cavaliers, nous avons trouvés armés et équipés, ainsi que leurs chevaux, en très bon état ».

La maréchaussée, organisée à l'instar de celle du roi de France, existait depuis longtemps alors ; d'aucuns prétendent, mais sans aucune preuve à l'appui, qu'elle *aurait* été formée sous le vice-légat Lercari, référendaire de l'une et l'autre signature du pape (1744-1754).

Après l'expulsion du vice-légat Casoni (14 janvier 1791), la petite armée pontificale fut dissoute. La maréchaussée, vu son caractère particulier, survécut quelques mois, puis, licenciée à son tour, se vit remplacer par une « gendarmerie », dont le chef fut Jourdan Coupe-Tête, le sinistre bandit qui, de chef d'escadron, parvint rapidement au grade de lieutenant-colonel. Ce fut le cas de dire : tel chef, tels soldats, car la nouvelle gendarmerie fut exclusivement recrutée parmi les gens sans aveu et les assassins

de la Glacière. Quant aux anciens cavaliers de la maréchaussée, ils furent jetés en prison ou prirent la fuite; leur dernier commandant, Adrien d'Andrée, mourut à l'âge de quatre-vingt-quatre ans sur l'échafaud de la commission d'Orange le 4 messidor an II (22 juin 1794).

Nous donnons ci-après la tenue de la maréchaussée du Comtat, telle que la mentionnent les documents de l'époque.

H. V.

*Description de l'uniforme de la maréchaussée d'Avignon
et du Comtat.*

ARTICLE I^{er}. — Qu'il sera établi sous nos ordres et sous ceux de nos successeurs une maréchaussée, commandée par un lieutenant et un exempt, composée de vingt-huit hommes, parmi lesquels il y aura cinq brigadiers, six soubriadiers, et dix-sept archers ou cavaliers; laquelle maréchaussée, qui agira dans le Comtat, sera soumise aux ordres des magistrats et tribunaux du Comtat, sur le même pied que ceux qui ont été jusques à présent destinés à exécuter les ordres de justice, pourvu que ces ordres lui soient donnés par écrit, et non autrement, excepté que le cas de célérité ou autres qu'on scauroit prévoir ne l'exigent autrement.

ART. II. — Cette maréchaussée sera divisée en six brigades¹, de la manière cy-après ordonnée aux articles XV et XVI.

ART. III. — Le *lieutenant* aura un habit de drap bleu doublé de rouge, parements de drap écarlate en botte, et bouton d'argent sur bois avec huit gances au devant de chaque côté de l'habit, quatre sur chacune des manches, quatre sur chacune des poches, et quatre de chaque côté du derrière de l'habit, un bordé sur tout l'habit, avec une éguillette d'argent; la veste sera de drap couleur de chamois, avec un galon et un bordé d'argent, la housse et chaperon de drap bleu avec un bordé et galon d'argent.

L'*exempt* aura un habit de drap bleu, bordé de rouge avec un parement en botte de drap écarlate, les boutons argent sur bois, trois gances d'argent à queue sur chacune des manches, six au devant de chaque côté du juste-au-corps, une en haut, deux au milieu, et trois au dessus des poches, trois au derrière, et une sur les côtés avec une éguillette d'argent; la veste de drap couleur de chamois, avec un bordé d'ar-

1. Deux brigades à Avignon, une à Carpentras, une à Vaison, une à Cavaillon, une à L'Isle.

gent, le chapeau bordé d'argent, la housse et chaperon de drap bleu avec un galon d'argent sans bordé.

Les cavaliers seront vêtus d'un juste-au-corps de drap bleu, parements en botte rouge, avec les boutons façon d'argent et une écuillette de soie blanche; la veste de drap couleur de chamois, le chapeau bordé d'argent, la bandoulière de buffle de la largeur de quatre pouces six lignes, bordée d'un galon d'argent, le ceinturon de buffle de la largeur de deux pouces six lignes bordé d'un galon en argent, le manteau bleu avec un parement rouge, la housse et fourreaux de pistolet en drap bleu avec un bordé et un galon de soie blanche, les bottines de peau à gances, toutes uniformes.

Les brigadiers auront le même uniforme, et en outre six gances d'argent à queue, dont trois au dessus de la manche et trois au dessous avec l'écuillette moitié soie moitié argent.

Les soubrygadiers auront sur la manche trois gances d'argent à queue avec l'écuillette moitié soie moitié rouge.

ART. IV. — L'habillement, les housses et chaperons de la maréchaussée seront fournis à neuf pour la première fois aux dépens des Juifs des quatre carrières de cette ville et de cet État, suivant la répartition que nous en ferons, et pour l'avenir le tout sera à la charge de la dite maréchaussée au moyen des retenues ordonnées à l'article XI¹.

ART. V. — Les brigadiers, soubrygadiers et cavaliers seront armés d'un mousqueton et de la baïonnette à douille, une paire de pistolets de selle et un sabre demi-spadron, le tout aux armes de Sa Sainteté et il sera gravé sur les canons des fusils et des pistolets : « Maréchaussée d'Avignon et du Comtat... »

1. Les Juifs du Comtat n'en continuèrent pas moins à payer pour l'entretien de la maréchaussée une redevance annuelle de 500 livres. Ils étaient d'ailleurs assujettis à force impôts de ce genre depuis la peste de 1348, où le pape Clément VI, les empêchant d'être massacrés par la populace qui les rendait responsables de l'épidémie, avait déclaré les prendre sous sa protection.

EXPOSITION MILITAIRE RÉTROSPECTIVE'

LE MARÉCHAL DE VAUBAN

« Vauban s'appelait Le Prestre, petit gentilhomme de Bourgogne tout au plus, mais peut-être le plus honnête homme et le plus vertueux de son siècle, et, avec la plus grande réputation du plus savant homme dans l'art des sièges et de la fortification, le plus simple, le plus vrai et le plus modeste. C'était un homme de médiocre taille, assez trapu, qui avait fort l'air de guerre, mais en même temps un extérieur rustre et grossier, pour ne pas dire brutal et féroce. Il n'était rien moins ; jamais homme plus doux, plus compatissant, plus obligeant, mais respectueux, sans nulle politesse, et le plus avare ménager de la vie des hommes, avec une valeur qui prenait tout sur soi et donnait tout aux autres. Il est

1. Nous avons reçu de notre collègue M. Boch, au sujet du tableau de la *Revue du régiment de Condé-Infanterie*, dont nous avons donné une reproduction dans le dernier numéro du *Carnet*, l'intéressante communication suivante que nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs :

« Il n'y a aucun doute sur l'emplacement de la *Revue du régiment de Condé-Infanterie*. L'église du fond du tableau est bien la flèche de Strasbourg et, d'après sa position, le terrain où se passe la revue est l'ancienne *plaine des Bouchers* bordée à droite par la route de Colmar.

« La *plaine des Bouchers* a été depuis la fin du xv^e siècle jusqu'à la Révolution le champ de Mars de Strasbourg. C'est là qu'a eu lieu la fête de la Fédération en 1790. Aujourd'hui elle est partiellement couverte de constructions et les solennités militaires se tiennent au champ de manœuvre dit du *Polygone* qui a été créé en 1720 et agrandi en 1786, principalement comme champ de tir de l'artillerie. »

Nous avons d'autre part reçu de notre collègue M. Alf. Touchemolin, une lettre donnant des indications concordant absolument avec celles de M. Boch.

Nous sommes heureux de remercier ici nos deux dévoués collègues du concours qu'ils ont eu l'amabilité de nous donner, et saisissons avec empressement cette occasion de faire appel à ceux de nos lecteurs qui auraient quelque communication à nous faire au sujet d'un article du *Carnet*.

inconcevable qu'avec tant de droiture et de franchise, incapable de se prêter à rien de faux ni de mauvais, il ait pu gagner au point qu'il fit l'amitié et la confiance de Louvois et du roi... Vauban avait fait cinquante-trois sièges en chef, dont une vingtaine en présence du roi, qui crut se faire maréchal de France soi-même et honorer ses propres lauriers en donnant le bâton à Vauban. Il le reçut avec la même modestie qu'il avait marqué de désintéressement. Tout applaudit à ce comble d'honneur, où aucun autre de ce genre n'était parvenu avant lui et n'est arrivé depuis. »

Tels sont les termes par lesquels le duc de Saint-Simon, peu tendre d'habitude pour les hommes dont la haute fortune n'avait point la naissance à sa base, salue le plus illustre de nos ingénieurs militaires, fait maréchal de France, lui quatrième, dans la promotion du 14 janvier 1703¹. Ils ne sont certainement au-dessous ni de son mérite, ni de son caractère, ni de ses modestes et franches vertus.

Vauban était né en 1633 à Saint-Léger-de-Fouchères, actuellement village de l'Yonne, et, par nécessité, avait dû prendre parti, dès l'âge de 17 ans, dans les troupes du prince de Condé, c'est-à-dire de la Fronde. Mais, bientôt revenu au sentiment du devoir, il fut nommé, grâce à Mazarin, qu'il avait séduit par son intelligence, lieutenant d'infanterie, puis peu après ingénieur des armées du roi (1655). A partir de ce moment on le trouve à tous les grands sièges, qu'il dirige directement ou indirectement. Par des méthodes nouvelles, il fait tomber successivement les places de Flandre, puis celles de Hollande, Douay, Lille, Maëstricht, enfin Cambrai et Valenciennes. Élevé en 1674 au grade de brigadier des armées, il devient, quatre ans plus tard, commissaire général des fortifications, et dote alors la France de cette admirable ceinture de places fortes : Landau, Kehl, Huningue, Haguenau, Thionville, Saarlouis, Longwy, Maubeuge, Dunkerque, Lille, etc., qui sont les merveilles de l'ancienne fortification. Son ingénieux esprit s'applique à trouver à la fois des défenses redoutables pour soi, et des procédés victorieux contre les autres. Il abaisse

1. Cette promotion était de dix, et portait à dix-neuf le nombre de ces hauts dignitaires. « C'était, dit malicieusement Saint-Simon, pour n'en pas manquer. »



LE MARÉCHAL DE VAUBAN

Crayon attribué à LE BRUN.

(COMITÉ DU GÉNIE)

les remparts, cibles trop voyantes, et les rase presque au niveau du sol ; mais, en même temps, il les protège par leur tracé même contre les coups d'enfilade, et il en retarde l'abordage par tout un système savant d'ouvrages détachés, qui éloignent l'adversaire du corps de place, son objectif définitif, et l'obligent à des actions coûteuses, véritables sièges en miniature, dont la répétition le fatigue, l'use et le démoralise avant l'assaut. Pour l'attaque il imagine le tir à ricochet, les feux convergents, les projectiles à éclatement ; il perfectionne les travaux de sape et fait de chaque *parallèle* une place d'armes résistante, pouvant servir de point d'appui à l'offensive, et de recueil aux troupes refoulées par l'assiégé. Rien de ce qui touche à son art n'échappe à ses soins vigilants et cet art lui-même atteint avec lui une apogée qu'il ne connaît plus aujourd'hui sans doute, la puissance extraordinaire de l'artillerie moderne rendant désormais inutiles et vaines toutes les finesses de l'ingénieur, par lesquelles on pouvait déjouer les progrès d'un assaillant obligé d'arriver à l'escalade pour réduire la place, et qui ne disposait que d'engins peu redoutables au total. Il ne s'agit plus aujourd'hui d'ouvrir la tranchée au son des violons, comme Condé à Lérida, de cheminer à la sape volante, d'enlever des demi-lunes et de s'y faire des logements, de chicaner sous terre en cuirasse et pot-en-tête, ou d'aller attacher un pétard à la palissade du chemin couvert. Cette guerre d'embûches et de ruses, toujours dangereuse et émouvante, mais pleine aussi d'imprévu, de variété et qui ne manquait ni de saveur ni de couleur, a fait place à une action rapide, brutale, sanglante et sèche, que domine sans cesse le tonnerre des gros canons. Où l'on demandait un artiste, il ne faut plus qu'un solide ouvrier.

Adieu donc les tracés élégants où, dans ses trois systèmes successifs, Vauban avait mis, avec tout son génie français, l'adresse la plus ingénieuse et la science la plus délicate ! Adieu les courbes gracieuses des bastions, les lignes fines et sobres des contregardes et des tenailles, la masse sévère des cavaliers, les arabesques sinueuses des tranchées, les gabionnades, les nids de pies et le couronnement des entonnoirs ! Adieu les queues d'aronde et les redans, grands et petits ! Adieu les portes majestueuses, aux inscriptions lapidaires et aux ornements héraldiques !

Adieu cet enchevêtrement cabalistique des remparts, au milieu duquel on pouvait errer des heures entières, comme dans un labyrinthe, en franchissant des ponts-levis grinçants, des chemins sinueux bordés d'herbe verte, des escaliers en pas-de-souris, des poternes sombres et hérissées de stalactites ! *Sunt lacrymæ rerum !* L'œuvre entière du grand homme, sacrée à la fois par sa mémoire et par une glorieuse histoire, s'en va et disparaît peu à peu, ruinée par l'utilitarisme moderne, qui, en place de nobles murailles mutilées, élève des constructions massives ou d'abominables usines. A force d'absorber l'imprudente population des campagnes, nos villes finissent par crever dans leur ceinture de pierre, et la débordent de partout. Bientôt, de tant de chefs-d'œuvre d'imagination et d'architecture spéciale, il ne restera plus que le souvenir, attesté çà et là par quelque *témoin* mélancolique, ou par un pan de mur délaissé ! C'est dommage, en vérité, car leur esthétique aimable, encore que guerrière, ne se retrouve guère dans les forteresses modernes, lourds amas de blindages et de casemates bétonnées, à qui manquent formellement la figure et l'élégance, pas plus d'ailleurs que la physionomie si variée que donnait aux anciennes approches le réseau serré des tranchées et des parallèles ne se retrouvera dans l'encombrement de ces batteries à arêtes droites, d'où la mort, à distance effrayante, ira frapper aussi bien les habitants de la ville que ses défenseurs. Il faut qu'il en soit ainsi, puisque c'est le progrès. Triste progrès, hélas ! devant qui la poésie du champ de bataille ne trouve même pas grâce, et doit fuir en reployant ses ailes, qui du moins en voilaient les horreurs !

La mémoire de Vauban est inséparablement liée à tout un passé de grandeur, dont l'éclat luit encore après deux siècles. A une époque où le nombre n'était pas encore un facteur important de succès, où l'on agissait par petites armées, et où par conséquent la victoire appartenait forcément au plus habile ou au plus avisé, il a appliqué toutes les forces de son esprit à devenir celui-là, du moins dans sa spécialité. Parfois même il ne s'y est pas tenu et l'a dépassée. N'oublions pas qu'il a été le véritable émancipateur de l'infanterie et qu'il lui a donné la maîtrise du champ de bataille en la dotant, par l'invention de la douille de baïonnette,

d'une arme propre à la fois au feu et au choc. Avant lui, l'infanterie n'était rien ou peu de chose. Après lui, elle a été tout, et qui sait, comment, sans sa trouvaille si simple et si géniale, nous serions sortis des premières guerres de la Révolution ? Louis XIV ne lui a pas ménagé les témoignages de son estime et de sa reconnaissance, en quoi il s'est grandement honoré. Dès 1688, il le faisait lieutenant-général ; en 1703, nous l'avons vu, il lui donnait le bâton de maréchal, malgré les difficultés que Vauban avait soulevées, par modestie, pour l'accepter. Moins de deux ans plus tard, le 1^{er} janvier 1705, il lui conféra l'ordre du Saint-Esprit. Pendant ses campagnes, il l'admettait à sa table, honneur qu'il réservait aux seuls gens de grande naissance, et que « les grades militaires, même d'ancien lieutenant-général, ne suffisaient pas à procurer¹ ». Il lui fit même don, après la prise de Philipsbourg, en 1688, de six pièces de canon prises à l'ennemi.

Mais cette faveur méritée ne devait malheureusement pas sauver Vauban d'une disgrâce ultérieure, que lui valut un accès imprudent de générosité. « Patriote comme il l'était, il avait toute sa vie été touché de la misère du peuple et de toutes les vexations qu'il souffrait². » Vingt ans il étudia les moyens de porter remède à tant de maux, nés d'une vicieuse répartition des charges publiques et de la rapacité des traitants. Puis, après avoir lu et médité un travail sur la question déjà fait par un certain Boisguilbert, lieutenant général de robe à Rouen, il se décida, en 1707, à publier sa *Dîme royale*, où il préconisait une assiette nouvelle de l'impôt, plus judicieuse et plus équitable. Son ouvrage, émanation et complément de celui de Boisguilbert, « reçut des applaudissements publics ». Mais les financiers, qu'il ruinait, « en frémissent », et les ministres, dont il sapait l'autocratie, « en rugirent »³. Le roi, circonvenu, ne vit plus en l'homme qui l'avait servi avec tant de zèle, d'habileté et de dévouement, « qu'un insensé par l'amour du public, et qu'un criminel qui attentait à l'autorité de ses ministres, par conséquent à la sienne⁴ ».

1. Saint-Simon, édition Chéruel, tome XII, page 170.

2. *Ibid.*, tome V, page 149.

3. *Ibid.*, tome VIII, page 136.

4. *Ibid.*, tome V, page 154.

Et, ajoute Saint-Simon, « la vengeance ne tarda pas ». Boisguilbert relégué au fond de l'Auvergne, Vauban perdit définitivement les bonnes grâces de son maître, et mourut peu après (1707), consumé de chagrin, non pas tant d'avoir détruit de ses propres mains sa fortune, que de voir le peuple, à qui il s'était sacrifié, exposé désormais à un surcroît de misères et de douleur. D'aucuns ont voulu ne trouver dans cette fin, comme dans celle à peu près analogue de Racine, que le dépit d'un courtisan « chassé ». Il nous semble bien plutôt y reconnaître la tristesse d'une âme désabusée, et l'affliction d'un grand homme de bien. La gloire de Vauban n'en est point enténébrée, et la meurtrissure de ce cœur magnanime, qui repose maintenant sous le dôme des Invalides, est au contraire un titre de plus au respect conquis par toute une existence de devoir et d'honneur.

*
* *

Liberté

Armée d'Italie.

1^{re}
Division



Egalité

26^{me}
Brigade
Infanterie légère

LE MARÉCHAL DE SAXE .

« La vie n'est qu'un rêve, disait Maurice de Saxe mourant à son médecin Senac. Le mien a été beau, mais il est court ! » Cri de tristesse et de regrets échappé à un homme dont l'existence finissait brusquement, en pleine maturité d'esprit et de corps, et avant que fût étanchée la soif qui le dévorait de jouissances, de gloire et d'aventures !

Il était né en 1696. Son père, Frédéric-Auguste I^{er}, électeur de Saxe, fut le premier des deux rois de Pologne de sa maison et soutint une lutte terrible contre Charles XII. Sa mère, la belle Aurore de Kœnigsmarck, était sœur de ce séduisant Philippe qu'une femme jalouse fit assassiner dans le palais même de l'électeur de Hanovre, certaine nuit de juillet 1694. Reconnu, sinon légitimé comme d'autres bâtards de plus haut lignage, Maurice eut une enfance assez vagabonde, allant avec ses gouverneurs de Breslau à Leipzig, de là en Hollande, puis revenant à Dresde en 1718. L'année suivante, il entra dans l'armée saxonne avec le grade de sous-officier, rejoignit en Flandre le prince Eugène de Savoie et assista sous ses ordres à la bataille de Malplaquet. Ainsi ses débuts militaires le mettaient aux prises avec les mêmes soldats qu'il devait si brillamment commander un jour ! Situation bizarre, mais cependant fréquente dans ce temps où l'on servait, non pas un pays, mais un prince que l'on quittait sans vergogne quand on n'en était pas satisfait.

Son mentor était, pendant cette campagne, le comte de Schulenburg, qui s'est acquis dans les guerres du xviii^e siècle une certaine célébrité. Maurice raconte que, traversant pour se rendre en Flandre le champ de bataille de Lutzen, Schulenburg le fit reconnaître devant le monument de Gustave-Adolphe et lui adressa de graves paroles, entre autres les suivantes : « Soyez irréprochable dans vos mœurs et vous dominerez les hommes ! » Voilà, certes, un conseil que le futur vainqueur de Fontenoy s'est empressé d'oublier ! Mais il retint ceux qui visaient le courage, car on raconte qu'un soir de bataille, en 1710, le prince Eugène dut

intervenir pour modérer son ardeur belliqueuse. « Jeune homme, lui dit-il, apprenez à ne pas confondre la témérité avec la valeur. » Il est certain que dans toutes les affaires de cette fin de guerre, comme dans tous les combats contre Charles XII, comme au siège de Belgrade, où, en 1718, il avait suivi le prince Eugène, il donna les preuves de la plus éclatante bravoure et du plus magnifique entrain. Entre temps, il était devenu colonel, s'était marié, et même avait divorcé après peu d'années d'un ménage fort troublé. Sa nature exubérante le poussait déjà aux plus extravagantes orgies, et l'exemple de la cour de son père n'était certainement point fait pour le ramener au calme d'une existence bourgeoise.

Quand Auguste avait bu, la Pologne était ivre !

Or, Auguste buvait souvent et sec. Il était, de plus, grand coureur de ruelles. Son fils s'attacha à l'imiter en tout.

Un beau jour de 1720, on le vit arriver en France. Le roi de Pologne, n'ayant qu'une carrière bornée à lui offrir, avait demandé au Régent de le prendre à son service, et celui-ci, qui devinait pour ses soupers un solide convive de plus, venait de le nommer maréchal de camp, aux appointements de 10,000 livres. Mais, pour être bien réellement de l'armée, il fallait posséder un régiment. Maurice acheta celui de Spaar, et le paya avec le prix d'un domaine à lui donné par son père. Puis, chose inattendue, il devint aussitôt un chef de corps modèle, veillant comme un simple officier de fortune à tous les détails de l'instruction, du tir et des manœuvres. « C'est un des plus beaux génies pour la guerre que j'ai connus, disait de lui, prophétiquement, en 1725, le chevalier Folard, *et l'on verra à la première guerre que je ne me trompe pas dans ce que je pense.* » Ce qui ne l'empêchait pas de continuer à Paris sa vie de dissipation et de désordre.

Tout à coup, il disparaît. Les États de Courlande, sous la pression de la grande-duchesse Anna-Ivanowna, qui s'est éprise de son portrait, viennent de le choisir comme héritier du vieux duc Ferdinand¹, et il a couru à Mittau, où l'attendent une série d'a-

1. Ferdinand était l'oncle du duc Frédéric-Guillaume, dont la grande-duchesse Anna, qui depuis fut czarine, était veuve. En lui s'éteignait la dynastie des Kettler, fondée en 1561 par le dernier grand maître de l'Ordre teutonique.

ventures extraordinaires. Protégé à la fois par Anna et par sa cousine Élisabeth, deux futures impératrices de Russie, qui toutes deux veulent l'épouser, adoré de ses futurs sujets, suffisamment pourvu d'argent grâce à sa mère et au désintéressement d'Adrienne Lecouvreur, qui a vendu ses bijoux pour lui venir en aide, il peut déjà se croire maître de son duché. Mais il a compté sans Catherine, la fantasque souveraine de toutes les Russies, et surtout sans son favori Menschikof, qui voudrait pour soi la Courlande. Bientôt enveloppé d'intrigues, où se mêlent toutes les cours du Nord poussées ou dominées par des femmes, réduit à quelques gardes et à trente-trois domestiques, il est obligé de fuir, franchit un bras de mer à la nage et se sauve en Prusse, pour de là regagner Paris à la fin de 1727.

Il y reprend sa vie accoutumée, qui l'ennuie profondément, et qu'il semble subir plutôt que rechercher. L'aventurier qu'il est, le bouillant chercheur d'imprévu, le batailleur inassouvi demande bien une diversion à cette existence toute factice de soupers, de jeu et d'amours faciles. Il n'y trouve que fatigue, sans satisfaction. En 1732, épuisé d'orgies, le voilà gravement malade, après un voyage en Allemagne où il n'a cherché que le plaisir. Est-ce pour lui la « bonne souffrance » ? En tous cas, elle nous vaut ce livre étrange des *Rêveries*, où se rencontrent tant de bon sens, de ferme jugement, d'ingénieux aperçus sur les choses de la guerre, tant de préceptes à la *Bugeaud*, tant de pensées solides et curieuses, à côté d'hallucinations véritables, de conceptions bizarres, d'élucubrations folles touchant la conquête de Pologne et l'accroissement de la race humaine. C'est à la fois l'œuvre d'un grand esprit et celle d'un malade en proie au délire de la fièvre, qui jette pêle-mêle sur le papier tout ce que lui dicte son tempérament de soldat, d'artiste et de visionnaire. Il flotte à travers ces pages, ça et là si savoureuses, comme une fumée de haschich ou d'opium.

La guerre de succession de Pologne vient bientôt le tirer de son repos maladif. Le voilà rentré dans son véritable élément, la guerre, et, dès les premières rencontres, il se reconnaît. Le siège de Kehl et un succès éclatant contre le prince Eugène, son vieux général d'autrefois, lui valent, en 1734, le grade de lieutenant-général. Malheureusement, une paix, trop rapide à son gré,

le rend, en 1736, à l'oisiveté qu'il redoute. Ce ne sera pas pour longtemps ; la mort de l'empereur Charles VI, survenue en 1740, ayant de nouveau transformé l'Europe en champ de bataille, Maurice va cette fois trouver l'occasion tant désirée de montrer ce qu'il vaut. L'immortalité qu'il appelait est enfin venue à lui.

Il est entré en Bohême avec l'armée combinée, placée sous les ordres de l'électeur de Bavière. Dans la nuit du 25 novembre 1741, aidé de Chevert et du comte de Broglie, il s'empare de Prague par escalade ; cinq mois plus tard, il fait capituler Egra. Il semble fixer le succès là où il est. Mais, repris tout à coup par ses turlutaines de Courlande, ou plutôt trompé par cet intrigant de La Chétardie, ambassadeur de France en Russie, qui l'a attiré dans une fausse démarche, il s'en va à Moscou et, pendant ce temps, nos affaires périssent. Une suprême déception le ramène au mois d'août 1742, et le ministre Breteuil lui confie un corps d'armée. Il répare dans la mesure du possible les fautes commises par une direction incapable, et reconduit sur le Rhin nos troupes compromises dans une campagne où tout, plan et impulsion, avait manqué.

L'année suivante, en 1743, il combat sur la terre d'Alsace, menacée d'une invasion après la défaite du maréchal de Noailles à Dettingen, et en préserve notre province frontière, dont il s'est constitué, suivant sa propre expression, « le bouclier ». En 1744, il est désigné pour commander en chef une armée de descente en Angleterre, rassemblée à Dunkerque ; première tentative de violation du territoire britannique, qui fut vaine comme devaient l'être d'autres plus célèbres et se borna à un embarquement sur des vaisseaux dispersés par le mauvais temps ! Et notez qu'au milieu de tant de préoccupations d'ordre tout militaire, le comte de Saxe en a d'autres, qui l'assiègent péniblement. Il est en butte aux jalousies et aux haines, parce qu'il est bâtard, étranger et luthérien. Les généraux dont il a redressé les erreurs ou corrigé la faiblesse le poursuivent de leur animosité. Il s'est aliéné Maillebois et le prince de Conti ; ce dernier a même réussi à le supplanter une fois. La cour de France, livrée à toutes les intrigues, offre l'image de la frivolité et du désordre ; l'électeur de Bavière, généralissime de nos armées, n'est qu'un pauvre homme. Au milieu



LE MARÉCHAL DE SAXE
DANS L'UNIFORME DES VOLONTAIRES DE SAXE

Peint par Liotard.

(M. SOHÉGE)

Carnet de la Sabretache.

BERGET-LEVAULT ET C^{ie}, ÉDITEURS.

EXPOSITION MILITAIRE RÉTROSPECTIVE.

de ce « brouillamini », Maurice est obligé de se débattre, de lutter, de s'imposer par son mérite. Il réussit heureusement à en persuader un homme, et cet homme est le roi lui-même, qui, bravant les préjugés et les jalousies, se décide, le 6 avril 1744, à lui donner le bâton de maréchal et à lui confier l'armée de la Moselle, où il a annoncé qu'il se rendait en personne, pour y servir en « volontaire » et donner à tous l'exemple de la soumission ¹.

Cette campagne de 1745 est connue de tous : c'est celle de Fontenoy. L'histoire, la poésie, la peinture ont popularisé cette journée mémorable où Maurice, sortant de la carriole d'osier qui traînait son corps gonflé d'hydropisie, sonna le réveil des gloires françaises et ceignit d'une couronne de lauriers le front du maître qui l'avait deviné. Souvenir inoubliable et qui jette sur le triste règne de Louis XV un rayon de joie et d'honneur ! Souvenir de temps étincelants de bravoure, de coquetterie, d'élégance et de charme, qui se prolongent deux années encore avant de s'estomper dans la nuit des défaites où l'ancienne France doit sombrer ! Ce regain de grandeur, ce lustre suprême jeté sur les vieilles armées, c'est à Maurice qu'on le doit. Il est un grand général, par la pensée comme par l'action, un général qui calculé avant de frapper. Il connaît ses soldats « braves à l'excès, mais inconsistants », et, s'il sait les ménager, il sait aussi en tirer « tout le parti possible, sans rien donner de capital au hasard ». C'est lui-même qui livre ainsi son secret à l'un de ses grands admirateurs, Frédéric II. Aussi continue-t-il la guerre par « une série d'opérations constamment heureuses, sièges, combats, prises de villes, conquêtes de provinces, et, au milieu de tant de succès de détail, deux grandes batailles rangées, deux victoires qui soutiendront la gloire de Fontenoy ; si bien que l'opinion publique, déjà si éveillée cependant, oubliera dans la joie les maux d'une guerre absurde, l'épuisement de nos ressources, le dépérissement du pays, et que cette noble France, tout en marchant vers l'abîme

1. Louis XV, à qui l'on peut adresser tant de reproches, a donné là un bel exemple d'indépendance. Telle était cependant l'invincible puissance des préjugés, que Maurice de Saxe, en sa qualité de luthérien, demeura exclu des lits de justice et du tribunal des maréchaux.

où la pousse la vieille monarchie, fera retentir pendant trois ans comme un perpétuel *Te Deum* ».

Quant à Maurice, le voilà au comble des richesses et des honneurs. Il a 40,000 livres de pension, le gouvernement d'Alsace, qui est de 120,000 livres, les grandes entrées de la chambre, le château de Chambord, où il peut aller, entre deux combats, goûter les joies d'une existence fastueuse et quasi royale. En 1746, après la conquête de la Flandre autrichienne et la prise de Bruxelles, il reçoit des lettres de naturalisation. Enfin, en récompense de la victoire de Rocoux, Louis XV lui confère le titre de maréchal-général des camps et armées, que seul Turenne avait porté, et dont les lettres patentes sont copiées sur celles que possède, comme une relique, la famille de Bouillon. Le mariage du Dauphin avec sa nièce naturelle, Marie-Josèphe de Saxe, vient de l'allier à la famille royale². Il met le comble à sa renommée en gagnant, en 1747, la bataille de Lawfeld et en prenant d'assaut Maëstricht l'année d'après. C'était la paix. Maurice avait tout fait pour la rendre glorieuse. La faiblesse du gouvernement en fit une honte, dont l'illustre soldat ne se consola pas.

Maintenant, la vie de Maurice de Saxe est terminée. Il s'est retiré dans son château de Chambord, qu'ornent les drapeaux pris à l'ennemi et les canons que le roi, imitant son aïeul, lui a donnés. Il y est gardé par une compagnie de uhlands, dont il s'amuse.... Il reprend ses habitudes de désordre, funestes à sa santé, et partage son temps entre les chevaux qu'il adore, le théâtre qui le distrait et les femmes qui le tuent. Il n'interrompt ses plaisirs violents que pour rêver encore à quelque souveraineté fantastique sur l'île de Corse.... même de Madagascar, ou pour aller à Dresde voir son frère et à Berlin causer avec le grand Frédéric. Et quand il revient une dernière fois à Chambord, c'est pour y mourir pres-

1. Saint-René Taillandier, *Maurice de Saxe*, Paris, 1865, p. 273.

2. Le maréchal de Saxe eut en 1748 de Marie Rinteau, dite M^{lle} Verrières, actrice de l'Opéra, une fille, nommée plus tard Aurore de Saxe. George Sand, petite-fille de cette dernière, était donc, de par les liens du sang, petite-cousine des trois derniers rois de France, petits-neveux eux-mêmes du maréchal. Singulier résultat des alliances ! Qui pourrait se douter aujourd'hui que le dernier Bourbon de la branche aînée, le comte de Chambord, descendant direct de la duchesse de Bourgogne, princesse de Savoie, n'a pas laissé en France de parents plus rapprochés, *par le sang*, que les deux fils de la princesse Clotilde, le prince Victor et le prince Louis-Napoléon !

que subitement, d'une fièvre maligne, disent les uns, tué en un duel clandestin, murmurent les autres, par le prince de Conti, son rival et son irréconciliable ennemi.

C'en est donc bien fini de l'action et du rêve. Tout s'est évoué devant l'aveugle mort, qui a frappé le colosse à 54 ans, sans que la France, devenue la proie des courtisans et des prostituées, ait tiré de ses victoires autre chose qu'un peu de gloire et un lustre fugitif !

Ainsi la destinée a jeté une dernière note mélancolique sur cette existence tourmentée, tumultueuse et brillante, curieux mélange d'héroïsme et d'humanité. Peut-être a-t-elle voulu racheter les faiblesses inhérentes à cette dernière et que toute l'illustration du capitaine ne réussit point à faire oublier. Peut-être Maurice, par sa fin prématurée, expiait-il ses rapines de Flandre, son scepticisme philosophique et religieux, son indifférence, disons même son ingratitude, pour la mémoire de la pauvre et charmante Adrienne Lecouvreur, dont il laissa, sans protester, jeter le corps à la voirie, et son triste acharnement à punir dans l'aimable et honnête comédienne qu'était M^{me} Favart, une fidélité conjugale dont il avait éprouvé l'inviolabilité à ses dépens ! Jetons un voile pieux sur ces souvenirs pénibles, et rappelons-nous seulement qu'une âme vraiment française animait, sur les champs de bataille, cet Allemand qui a mis à notre vieille couronne de gloire un brillant fleuron de plus.

On remarquera que dans le portrait du maréchal, reproduit en en tête de cette notice, le pouce et l'index de la main droite sont gantés à moitié. C'était une particularité des troupes saxonnes et nous croyons devoir la signaler.

*
* *

LE MARÉCHAL DE GRAMONT

Un petit portrait du maréchal de Gramont attribué à Philippe de Champagne le représente en pourpoint de satin blanc à grande collerette, avec le cordon du Saint-Esprit.

Né en 1604, le duc de Guiche, devenu plus tard duc de Gramont, a commencé sa carrière par un acte de rébellion qu'a racheté une longue vie d'honneur et de fidélité. A la suite d'un duel avec Hocquencourt, craignant les sévérités du Cardinal et le sort qui vient d'atteindre Boutteville, il abandonne la France et va offrir ses services à Tilly, qui commande les troupes impériales. Puis, quand Tilly quitte l'armée, il se rend auprès du duc de Nevers, à Mantoue, et prend le commandement d'une compagnie. Mais il fut abandonné par ses soldats, fait prisonnier, et ne recouvra sa liberté qu'en 1631.

Il rentre alors en France, se réconcilie avec le roi, recherche et obtient les faveurs du Cardinal. On cite de lui, à cette date, un trait qui montre bien ses talents de courtisan. Étant entré dans le cabinet de Richelieu, sans s'être annoncé, il trouve Son Éminence, en veste, s'exerçant à sauter à la corde. Surprendre un pareil homme, sous un accoutrement et dans un exercice si contraires à sa dignité, n'était pas sans danger pour le jeune officier. Gramont ne perd pas la tête. Au lieu de se retirer : « Je parie, s'écrie-t-il, que je saute plus haut que son Éminence. » Et en effet il enlève son habit et se met à sauter comme le Cardinal. On assure que cet acte de présence d'esprit assura la fortune de Gramont et qu'il lui dut son bâton de maréchal.

Il devient en effet le favori de Richelieu, qui le nomme successivement maréchal de camp, général de cavalerie, mestre de camp du régiment des Gardes françaises, puis lieutenant-général et enfin maréchal de France.

Il jouit sous Mazarin de la même faveur dont l'a honoré Richelieu. Il prend part à toutes les campagnes du duc d'Enghien, se distingue à Nordlingen où il a le commandement de l'aile droite et gagne la bataille de Lens.



LE MARÉCHAL DE GRAMONT

Peint par PORBUS

(DUC DE GRAMONT)

Puis survient la Fronde. Condé veut l'entraîner dans le parti des ligueurs. Il résiste et, presque seul de tous les capitaines de cette triste époque, reste constamment fidèle au parti de la reine qui est le parti de la France. C'est à lui que Mazarin doit la pacification de la Guyenne.

En 1667, Louis XIV auquel il a su plaire comme à ses prédécesseurs, crée pour lui une charge qui devient l'une des plus importantes de l'État, celle de colonel des Gardes françaises. On le trouve aux sièges de Tournay et de Douai montant la garde à la tranchée, à la tête de son régiment.

Il a encore, à l'âge de 70 ans, un brillant succès à Bayonne, dont il force la flotte hollandaise à lever le siège ; puis, vieilli, dégoûté de la vie de cour, où il ne jouit plus de la même faveur ni des mêmes succès, il va finir ses jours dans son gouvernement de Béarn et il s'éteint en 1677 à l'âge de 73 ans.

*
* *

LIBERTÉ.



ÉGALITÉ.

LE GÉNÉRAL COMTE ANATOLE DE MONTESQUIOU

ET

LE COLONEL EUGÈNE DE MONTESQUIOU

Cette charmante petite toile, exécutée à Vienne en 1809, représente un officier d'ordonnance de l'Empereur en son uniforme bleu corbeau. La carrière de cet officier fut aussi rapide que brillante puisqu'il s'agit du maréchal de camp Ambroise-Anatole-Augustin de Montesquiou-Fezensac, baron de l'Empire du 20 août 1810.

Soldat en 1806 à dix-huit ans, sous-lieutenant l'année suivante, décoré à Wagram comme officier d'ordonnance de l'Empereur, colonel en 1813 à vingt-cinq ans. Ce n'est pas tout, Montesquiou fut ambassadeur en 1830, maréchal de camp en 1831, député en 1834 et pair de France en 1841.

Hâtons-nous de dire qu'Ambroise-Anatole-Augustin était fils d'Anne-Élisabeth-Pierre de Montesquiou-Fezensac, comte de l'Empire, ancien premier écuyer du comte de Provence, grand chambellan de l'Empereur, et de Louise Charlotte-Françoise Le Tellier de Louvois-Courtanvaux de Montmirail, gouvernante des Enfants de France en 1810, la bonne « maman Quiou » du roi de Rome.

Resté fidèle à la mémoire de l'Empereur, M. de Montesquiou nous dépeignit dans ses *Napoléonides* son idole en ces termes :

Nos saints, c'étaient Davoust, Sout, Macdonald, Valence,
Eugène, Oudinot, Ney, Gérard, Murat, Gouvion,
Nansouty, Molitor, Duroc, Mortier, Vicence ;
Le dieu, c'était Napoléon !...

Anatole de Montesquiou voulut suivre Napoléon à l'île d'Elbe ; le parti royaliste lui ayant opposé un refus catégorique, il se retira à Vienne.



LE COMTE ANATOLE DE MONTESQUIOU

OFFICIER D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR

Peint à Vienne en 1809, par A. ADAM.

(COMTE WLADIMIR DE MONTESQUIOU)

Carnet de la Sabretache.

BERGER-LEVRAL ET C^{ie}, ÉDITEURS.

EXPOSITION MILITAIRE RÉTROSPECTIVE.



LE COMTE EUGÈNE DE MONTESQUIOU
COLONEL DU 13^e RÉGIMENT DE CHASSEURS A CHEVAL
1809-1810

(COMTE LOUIS DE MONTESQUIOU)

Les *Napoléonides* rappellent ainsi son séjour en Autriche :

A la cour de Schœnbrunn, je retrouve ma mère,
Soumise aux lois du ciel et craignant sa colère ;
Dans le deuil et l'exil elle suivait l'Enfant,
Dont elle avait reçu le berceau triomphant.

Toutefois, en 1823, M. de Montesquiou devint chevalier d'honneur de la duchesse d'Orléans.

Né à Paris le 8 août 1788, Anatole de Montesquiou-Fezensac s'éteignit à Courtanvaux (Sarthe), le 22 janvier 1878.

*
* *

Frère aîné d'Anatole, Rodrigue-Charles-Eugène figure dans son portrait en colonel du 13^e de chasseurs à cheval : il est appuyé contre une table recouverte de velours vert, garni de franges d'or ; sur cette table se trouvent un morceau de musique entr'ouvert et un violon avec son archet.

Né à Paris le 15 août 1782, l'aîné des frères Montesquiou était le petit-fils du général Anne-Pierre, lequel passa à l'étranger avec la caisse de l'armée. En envoyant ses comptes au gouvernement du moment, il ajoutait : « Je ne suis pas un fripon, mais je ne serai pas votre dupe ¹. »

1. Fils de Pierre de Montesquiou, lieutenant général des armées du roi et de Gertrude-Marie-Louise Bombarde de Beaulieu, Anne-Pierre naquit à Paris le 17 octobre 1739 et mourut dans la même ville le 9 nivôse an 7^e (19 décembre 1798).

Entré au service à douze ans, il se maria à vingt ans (16 avril 1760) à Jeanne-Marie Hocquart de Montfermeil et partit quelques mois après pour la campagne d'Allemagne qu'il fit en qualité de maréchal des logis surnuméraire de l'armée du maréchal de Soubise.

Nommé au commandement de l'armée du Midi le 12 avril 1792 qu'il organisa, il reçut l'ordre d'entrer en Savoie le 17 septembre et occupa tout le pays le 23. Malgré la promptitude de ses mouvements, il fut dénoncé, accusé et destitué par la Convention nationale. Le 13 novembre il passa en Suisse.

Anne-Pierre de Montesquiou était un écrivain de talent doublé d'un aimable poète. On lui doit également quelques comédies de société entre autres *les Joueurs*. Il avait été élu membre de l'Académie française le 5 juin 1784.

Chevalier de l'Empire (26 juin 1808), chambellan de l'Impératrice et chef d'escadrons en 1809, Eugène de Montesquiou fut nommé, l'année suivante, colonel du 13^e régiment de chasseurs à cheval, alors en Espagne. Il mourut des suites d'un accès de fièvre chaude à Ciudad-Rodrigo, le 12 décembre 1810, laissant deux fils et une fille de son union contractée en 1803 avec Aline-Alexandrine d'Harcourt.

Quelques mois avant sa mort, l'Empereur Napoléon lui avait conféré le titre de baron de l'Empire (29 août 1810).

*
* *

République Française.

LIBERTÉ.



ÉGALITÉ.

DEUX GÉNÉRAUX DE CAVALERIE LÉGÈRE

On sait de quelle faveur jouissait sous la République et sous l'Empire le « costume à la hussarde » ; aussi les officiers généraux qui avaient servi dans les hussards ou dans les chasseurs portaient-ils plus volontiers la pelisse et le dolman que l'habit réglementaire. Ils y ajoutaient seulement la broderie et les étoiles distinctives du grade avec plus ou moins de chamarrures. Tels nous apparaissent en leurs portraits les généraux de Lagrange¹ et Bruyère², sortant tous deux de la cavalerie légère.

On remarquera que, contrairement à l'usage d'alors, ces deux généraux portent la moustache ; quelques lignes extraites du *Journal du maréchal de Castellane* donneront la raison de cette anomalie :

22 janvier 1828.

Le lieutenant général Vallin a des moustaches auxquelles il tient beaucoup ; la plupart des officiers généraux sortant des hussards et même des chasseurs en portaient sous l'Empereur. Le général Vallin a été colonel du 6^e hussards comme moi du 5^e et nous avons conservé nos moustaches. Le général Vallin est nommé cette année commandant d'une des divisions du camp de Lunéville, sous les ordres du général Mermet. Celui-ci a fait jusqu'ici couper leurs moustaches aux officiers généraux, sauf à eux à les laisser repousser ensuite ; ce qu'a fait le général Colbert

1. Pelisse bleue, fourrure noire, tresses, etc., en or ; gilet blanc. Le portrait du général de Lagrange, qui figurait à l'Exposition militaire rétrospective, n'est plus tel qu'il est sorti du pinceau de Gérard. On a fait disparaître le bras droit que le général perdit à Essling et on a ajouté des décorations qu'il reçut longtemps après s'être fait peindre. Il a donc paru préférable de reproduire la gravure de Ruotte contemporaine du portrait original ; celui-ci fut exposé au Salon de 1810, sous le n^o 359 et intitulé : *Le général Lagrange, baron de l'Empire.*

2. Dolman bleu, collet rouge ; garniture de la pelisse en martre, les trois étoiles de général de division sur les glands du cordon, tresses, etc., en or, ceinture or et rouge ; follettes noires à la base de l'aigrette. Ce portrait a été gravé au trait par J. M. N. Frémy.

3RE AYANT APPARTENU
U GÉNÉRAL BRUYÈRE
(e s.-intendant Bruyère)

l'année dernière. Vallin a demandé au général Mermet de garder ses moustaches, celui-ci lui a répondu qu'il ne pouvait pas l'y autoriser; qu'au reste il allait en référer à M. le Dauphin. Ce dernier, dit-on, n'a pas voulu se prononcer et a répondu qu'il allait en parler au roi qui sera fort embarrassé...

États de services.

ADÉLAÏDE-BLAISE-FRANÇOIS LE LIÈVRE, MARQUIS DE LAGRANGE,

BARON PUIS COMTE DE L'EMPIRE,

Né à Paris le 21 décembre 1766, mort le 2 juillet 1833.

Volontaire au bataillon de garnison d'Artois	21 décembre 1781.
Sous-lieutenant aux Carabiniers.	4 août 1782.
Capitaine au régiment de la Reine-Dragons.	8 novembre 1789.
Capitaine au 50 ^e régiment d'infanterie	12 janvier 1792.
Aide de camp du maréchal Luckner	3 mars 1792.
Lieutenant-colonel du 6 ^e régiment de dragons.	15 juin 1792.
Colonel du même régiment.	8 septembre 1792.
Colonel du 6 ^e hussards (devenu 5 ^e en juin 1793).	12 octobre 1792.
Destitué	28 octobre 1793.
Replacé comme chef de brigade à la suite du 24 ^e chasseurs et attaché à l'état-major du gé- néral Murat	2 mai 1800.
Chef de brigade du 7 ^e régiment de chasseurs	8 février 1801.
Général de brigade	15 juin 1807.
Général de division	29 juin 1809.
Commandant supérieur d'Anvers	30 avril 1811 ¹ .
Gouverneur général de Wesel.	31 octobre 1813.
Commandant supérieur de Metz (n'a pu prendre le commandement de ladite place).	1 ^{er} janvier 1814.
Capitaine-lieutenant de la 2 ^e compagnie de mous- quetaires.	15 mai 1814.
Gouverneur de la 20 ^e division militaire	7 septembre 1815.
Gouverneur de la 18 ^e division militaire.	14 septembre 1819.
Retraité	1830.

1. A la création des Gardes d'honneur, le général de Lagrange fut nommé colonel du 2^e régiment; cette nomination ne figure pas sur ses états de services.



LE GÉNÉRAL LAGRANGE, BARON DE L'EMPIRE

Peint par GÉRARD, gravé par RUOTTE.

(MARQUIS DE LA GRANGE)

Campagnes.

A l'armée du Nord	1792-1793.
Aux armées d'Italie et de Batavie	1800-1801.
A la Grande Armée.	1805-1807.
Au corps d'observation de la Gironde	1808.
A l'armée d'Allemagne.	1809.
En France	1814.

Blessures.

Coup de feu au bras à la bataille de Valmy.
 Coup de feu à la cuisse à la bataille d'Heilsberg.
 Amputé d'un bras à la bataille d'Essling.

Décorations.

Chevalier de la Légion d'honneur	11 décembre 1803.
Officier	14 juin 1804.
Commandeur.	19 août 1823.
Chevalier de Saint-Louis.	2 juin 1814.
Commandeur.	3 janvier 1815.
Grand'croix	17 août 1822.
Grand'croix de l'ordre du Mérite militaire de Maximilien-Joseph	1810.

Le nom du général de Lagrange est inscrit sur l'Arc de triomphe de l'Étoile, côté est.

Le général de Lagrange avait épousé, le 17 février 1796, la veuve de François-Louis Subau, écrivain contre-révolutionnaire, massacré aux Feuillants le 10 août 1792, Adélaïde-Victoire, fille du célèbre peintre suédois Pierre-Adolphe Hall, très apprécié à la fin du règne de Louis XVI pour ses ravissantes miniatures.

*
 * *

JEAN-PIERRE-JOSEPH BRUGUIÈRE *dit* BRUYÈRE,

BARON PUIS COMTE DE L'EMPIRE,

*Né à Sommières (Gard) le 22 juin 1771, mort de ses blessures
à Görlitz le 5 juin 1813.*

Chasseur à la 15 ^e demi-brigade légère	8 février 1794.
Sous-lieutenant	4 février 1795.
Lieutenant	5 février 1796.
Aide de camp du général A. Berthier	8 mars 1797.
Capitaine au 7 ^e <i>bis</i> de hussards	7 août 1797.
Chef d'escadron au 7 ^e hussards	19 septembre 1802.
Major au 5 ^e hussards	29 octobre 1803.
Colonel du 23 ^e chasseurs	18 février 1805.
Général de brigade	31 décembre 1806.
Général de division	14 juillet 1809.

Campagnes.

Aux armées d'Italie, de réserve et d'observation du Midi	1794-1800.
A l'armée des côtes de l'Océan	1804-1805.
A l'armée d'Italie	1805.
A la Grande Armée	1806-1807.
A l'armée d'Allemagne	1809.
A la Grande Armée	1812-1813.

Blessures.

Coup de feu à l'armée d'Italie.

Forte contusion à la bataille d'Eylau.

Coup de feu à l'épaule gauche et fracture de la cuisse droite à la
bataille de Wagram.

Les deux cuisses emportées au combat de Reichenbach.

Décorations.

Chevalier de la Légion d'honneur	25 mars 1804.
Officier	11 juillet 1807.
Commandeur	14 juin 1809.
Chevalier de la Couronne de fer.	
Commandeur de l'ordre de S. A. R. le grand-duc de Hesse	1811.

Le nom du général Bruyère est inscrit sur l'Arc de triomphe de
l'Étoile, côté est.

*
* *



LE GÉNÉRAL COMTE BRUYÈRE

Peint par Gros

(M. LE SOUS-INTENDANT BRUYÈRE)

LE MAMELOUCK ROUSTAN

Ce portrait figure en tête des Mémoires inédits de Roustan qu'a publiés la *Revue rétrospective* (8^e semestre, janvier-juin 1888).

C'est un peu grâce à ces Mémoires que nous avons connu la carrière accidentée du fameux mamelouck ; par malheur, l'auteur s'éternise en une infinité de détails inutiles, mais, à vrai dire, ces souvenirs n'étaient point destinés à la publication, leur auteur les ayant modestement intitulés : *La vie privée de Sier R. R... jusqu'à 1814* (sic).

Il suffira de savoir que quelques jours avant son départ d'Égypte, le général Bonaparte reçut en présent du scheik El Bacri deux de ses meilleurs mameloucks. Napoléon garda Roustan et donna Ali à Joséphine.

Dès ce moment, Roustan suit partout son maître.

Fiancé à la fille d'un des valets de chambre de l'Impératrice peu de temps avant le départ pour la campagne d'Austerlitz, Roustan revient aux Tuileries le 26 janvier 1806. Le 12 février, l'on festoie dans un cabaret à la mode ; les agapes sont joyeuses et copieuses, l'addition que règle l'Empereur se chiffre par une dépense de 1,341 fr. Trois jours après, notre « gros garçon », comme l'appelle familièrement Napoléon, devient l'époux légitime de M^{lle} Diouville, comptant seize printemps. D'après les dires du narrateur, le maître appose sa signature sur le contrat, assertion que pourront vérifier les amateurs en consultant le minutier du successeur de M^e Foucher.

Avant la fin de l'année, M^{me} Roustan donne un héritier à son mari et, par une missive de la belle-mère, l'heureux père est informé de la nouvelle sur le champ de bataille même de Pultusk. Tout ému, Roustan saisit la première occasion pour faire part au maître de la venue au monde du jeune Achille. — « C'est bien, répond le grand conquérant, j'ai un mamelouck de plus ; il te remplacera, je l'espère. »

Jusqu'à la veille de l'abdication, il n'est point malaisé de suivre pas à pas notre Géorgien. Puis, il s'embrouille en racontant son

séjour de deux mois à Dreux qu'il attribue aux vexations de la police royale ; en tout cas, il ne précise ni la cause ni les motifs de sa brusque disparition.

A différentes reprises, Roustan avait reçu de l'Empereur des sommes relativement importantes, ce qui avait fait croire qu'il devait être à son aise. Sous la Restauration toutefois, l'ancien mamelouck menait une existence très retirée et fort modeste, habitant rue Saint-Martin, 228, un appartement de 428 fr. de loyer.

Il n'en fut pas moins étroitement surveillé ; un rapport de police le représente « homme tout à fait inabordable, menant en apparence une vie retirée, très méfiant, froid, peu communicatif, à peine connu de ses voisins ».

En apparence, parce que les fréquents voyages à Londres de Roustan avaient éveillé de nouveaux soupçons, lesquels, d'ailleurs, tombèrent dès que les véritables motifs de ces déplacements furent connus.

Engagé par quelque *barnum* britannique, Roustan traversait le détroit pour se produire, revêtu des riches atours orientaux de sa splendeur passée, devant l'aristocratie anglaise et les badauds londonniens. Ces exhibitions, sans doute lucratives, n'eurent qu'un temps.

En 1831, Louis-Philippe donna à M^{me} Roustan une petite situation à la poste aux lettres de Dourdan : son mari et elle vécurent dès lors dans cette petite ville, entourés de leurs deux filles.

Il fallut l'imposante cérémonie du 15 décembre 1840 pour arracher Roustan à sa paisible retraite. Ne devait-il pas d'ailleurs ce dernier et bien tardif tribut de reconnaissance à la mémoire de celui qui l'avait tiré de l'esclavage !

Cinq ans plus tard, presque jour pour jour, Roustan mourait ; le document suivant précise la date de l'événement : « Le sept décembre mil huit cent quarante-cinq, à cinq heures et demie du matin, est décédé Roustan Raza, ancien mamelouck de l'Empereur Napoléon, né à Tiflis, en Géorgie, âgé de soixante-quatre ans, demeurant à Dourdan, fils de..... et de....., époux de Alexandrine-Marie-Marguerite Diouville. »

UNE FAMILLE MILITAIRE DE LA CORRÈZE

LES D'ALGAY (1793-1870)

A toutes les époques de notre histoire militaire, les armées françaises comptèrent dans leurs rangs un grand nombre de Limousins. Tous n'ont certes pas atteint les sommets de la hiérarchie : tous, cependant, presque sans exception, ont marqué dans nos armées par leur endurance, leur entrain et leur vaillance.

Plus occupés à guerroyer qu'à écrire, bien peu relativement de ces soldats ont songé à tracer leurs souvenirs de guerre.

Et, cependant, que d'admirables pages, quelle ample moisson pour un *Livre d'or* des gloires militaires de ce pittoresque et poétique coin de France !

C'est donc avec une joie véritable et aussi avec une sorte de religion que nous publions ces lettres tout intimes, écrites au jour le jour, sans prétention, avec enthousiasme et sous l'inspiration vraie des événements et des circonstances.

Ces différentes correspondances des d'Algay, pieusement conservées, nous ont été très obligeamment communiquées par M^{me} Lombard d'Algay. Nous ne saurions trop remercier la descendante de ces vigoureux soldats, de la façon aimable et courtoise avec laquelle elle nous a autorisé à puiser dans ses archives de famille.

G. BERTIN.

*
* * *

Les trois frères Algay s'enrôlèrent en 1794. Le 5^e et dernier bataillon de leur département ayant quitté Tulle le 28 novembre 1793 pour se rendre à l'armée des Alpes, nos trois volontaires

eurent l'ordre de rejoindre le bataillon de la Sarthe¹, employé à l'armée des Pyrénées-Occidentales. Arrivés à Bayonne et grâce à l'influence de leur compatriote le général Sahuguet, ils furent incorporés à la date du 6 juillet 1794 dans le 1^{er} bataillon de la demi-brigade des Aurois².

Chalard, le second des frères d'Algay³, ne tarde pas à tomber malade. Il obtient un congé de convalescence et s'en revient au pays natal⁴.

Sa position, en somme assez irrégulière, l'inquiète : il s'en ouvre à son frère. Villeneuve le rassure, l'engage même à ne pas revenir puisqu'il est nanti d'une prolongation en règle. Qu'au surplus, il doit s'adresser au général Sahuguet si les protections dont il dispose lui paraissent insuffisantes. « C'est ce que tu as de mieux à faire, ajoute-t-il ; ne nous viens rejoindre qu'à la dernière extrémité. »

Villeneuve, on le voit, ne paraît guère enthousiasmé de la posi-

1. Lettre de Valette, Marseille, 16 thermidor an VI.

2. Constituée le 12 prairial an III avec le 3^e bataillon de la Neste, le bataillon des Picquiers de la Réole et celui des chasseurs Aurois. Ce dernier, corps franc, formé le 20 vendémiaire an II de chasseurs pyrénéens de la vallée d'Aure, avait continuellement fait partie de l'armée des Pyrénées-Occidentales et s'était trouvé à la prise de la vallée de Bastan le 6 thermidor an II ainsi qu'à plusieurs autres affaires glorieuses dont le succès fut, en partie, attribué à l'entrain de La Tour d'Auvergne.

Le premier grenadier de France commandait toutes les compagnies de grenadiers formant l'avant-garde et appelées *la Colonne infernale* ; il sut toujours maintenir le plus stricte discipline parmi ces braves que le général Foy nous dépeint ainsi dans sa remarquable *Histoire des guerres de la Péninsule* :

« *La Colonne infernale* observait une discipline qui rappelle la conduite des armées romaines dans les beaux temps de la République. Elle campait une fois en Biscaye, dans des vergers plantés de cerisiers et les soldats n'osèrent pas cueillir les fruits qui pendaient aux arbres... Paix aux chaumières ! telle était la devise qu'ils avaient reçue de leur chef, et leur respect pour la propriété s'étendait à la demeure du riche comme à celle du pauvre. »

3. La famille d'Algay, dont les armoiries étaient *d'argent au chevron de gueule surmontant une tour de même, maçonnée de sable*, comptait, au xvii^e siècle un mousquetaire, chevalier de Saint-Louis, et un membre de l'Académie française, savant traducteur de Térence, Virgile, Ovide et Juvénal, Étienne d'Algay de Martignac, mort en 1698. Un d'Algay de Martignac fut aussi ministre sous Charles X.

La particule, supprimée aux approches de la Révolution, ne fut rétablie qu'à la suite d'une requête, présentée au tribunal civil de Brive le 30 juillet 1862.

Jean d'Algay, père des trois volontaires, conseiller du roi au présidial de Brive, juge du comté et du marquisat de Saint-Aulaire, naquit à Issandon (Corrèze), le 25 novembre 1726. De son mariage (31 juillet 1758) avec Marie-Françoise de Cledat, il avait eu neuf enfants, six garçons et trois filles. Trois des garçons s'enrôlèrent et signèrent leur correspondance des différents noms de fiefs ayant appartenu à leurs auteurs. L'aîné, Pierre, né le 16 janvier 1769, signait Villeneuve ; Jacques-Blaise-Pierre (17 juillet 1771), Chalard ; le troisième Gabriel (1^{er} janvier 1763), Valette.

4. Lettre de Villeneuve : Tarbes, 27 nivôse an IV.



LE MAMELOUCK ROUSTAN

Portrait attribué à Gros

(M. ALBERT BEAUFEU)

tion présente : il lui tarde, lui aussi, de trouver un moyen de reprendre momentanément sa liberté.

La situation d'ailleurs n'est pas engageante. Depuis la paix, conclue avec le roi d'Espagne ¹, l'armée présente un état de démoralisation lamentable.

« Les désertions étaient le fléau de l'armée. Se croyant dégagés de leurs serments depuis la délivrance du territoire, les réquisitionnaires de la levée en masse rentraient en foule dans l'intérieur où ces *absences* étaient en quelque sorte autorisées par l'imprudente habitude accordée aux blessés et aux malades d'aller se refaire dans leurs familles. En trois mois il y eut 13,000 absences ². »

Malade à son tour, Villeneuve entre à l'hôpital de Castelnau-dary et se fait délivrer, à sa sortie, un congé de convalescence bien en règle.

« J'ignore encore, écrivait Valette ³, quand et comment Villeneuve est sorti de l'hôpital de Castelnau-dary, s'il est revenu tranquille et gai au Chalard ⁴. »

Le cadet reste donc seul au corps, incorporé en l'an V dans la 7^e demi-brigade de deuxième formation ⁵.

A la citadelle de Bayonne, ce 17 thermidor an 3^e.

Mon cher père,

Par deux lettres écrites l'une de Cahors et l'autre de Mirmande, vous devez avoir appris que, malgré notre peu d'usage à courir, nous faisons assez heureusement notre route : nous avons continué avec le même succès jusques à Bayonne où nous sommes arrivés le 8 du courant. Notre intention était de vous écrire le lendemain pour vous tranquilliser sur notre compte et vous donner en même temps notre adresse afin que nous puissions recevoir de vos nouvelles, ce dont nous sommes fort impatients. Mais ainsi je cède la plume à Villeneuve qui va finir la lettre.

1. Signée à Bâle, le 22 juillet 1795, sur la proposition de Jean-Baptiste Treillard, né à Brive, membre du Comité du Salut public.

2. J. N. Fernel, *Campagnes dans les Pyrénées orientales*.

3. Lettre du 13 ventôse an V, datée de Scaréna (Italie).

4. Propriété de famille, située à Issandon.

5. Constituée de l'ancienne 20^e, de la demi-brigade des Aurois, du 1^{er} bataillon de la demi-brigade du Jura et de l'Hérault, de la demi-brigade de la Sarthe, du 2^e bataillon de volontaires du Panthéon (Paris), du 1^{er} bataillon de Saint-Amand (Nord) et du bataillon de Jemmapes.

Si le temps me le permettait, je vous ferais part en raccourci des belles choses que nous avons vues, soit dans notre route, soit à Bayonne. En partant de Montauban, nous avons passé par Beaumont, Mauvesin, Auch, Mirande, Rabastens, Tarbes, Pau, Orthez, Peyrchorade et Bayonne. Auch, Tarbes et Pau sont de belles villes, nous avons eu bien de la peine de n'y pas avoir séjour. Avant-hier le port offrait un beau coup d'œil : tous les vaisseaux avaient arboré leurs pavillons et ceux des puissances alliées. Nous avons vu la mer qui est à une lieue d'ici. Dans cet intervalle, nous avons cherché le général Sahuguet que nous avons rencontré le 9 au soir à la promenade. Nous lui avons remis la lettre dont Saint-Pardoux nous avait chargés. Il nous a fait tout l'accueil qu'on peut attendre d'un parent et d'un véritable ami : il nous a paru dans l'intention de faire tout ce qui dépendrait de lui pour nous rendre service. Après l'aveu que nous lui avons fait de notre renvoi à la citadelle, il nous a d'abord proposé de nous ramener avec lui du côté de Bagnères où nous serions mieux qu'ici et du reste, disait-il, plus à portée pour revenir chez nous au cas de paix dont il ne paraissait pas douter. Nous l'avons revu le 14 et il a été décidé que nous et tous nos camarades irons en garnison du côté de Saint-Gaudens. Les ordres ne sont pas encore expédiés ; nous les attendons de jour à autre. La paix avec le roi d'Espagne dont on a appris la nouvelle ne changera en rien notre destination, à ce que nous a dit hier Sahuguet¹. Ainsi, nous partirons d'ici avant trois jours : vous recevrez de nos nouvelles d'abord après notre arrivée. Nous nous portons bien : la connaissance que nous avons acquise des êtres et des usages de cette maison a diminué de beaucoup la rigueur et la sévérité qui semblent y régner.

... Diverses circonstances nous ont dérangé dans nos projets. La principale était l'incertitude de notre destination future. A notre arrivée, nous avons été consignés à la citadelle, d'où l'on ne sort qu'avec la permission du commandeur et la compagnie d'un caporal : sujets à l'appel le matin et le soir, on est sans occupation le reste de la journée qui ne peut qu'être ennuyeuse. Ce genre de vie et la mine rébarbative de notre commandant dont on ne dit pas tout le bien possible, nous avaient tellement déplu les deux premiers jours que pour nous y soustraire nous serions partis avec plaisir pour les avant-postes du côté de l'Espagne.

... En nous quittant, il nous a dit de faire nos réflexions et de lui en faire part. Beaucoup de gens du pays et d'anciens camarades qui ont déjà fait la guerre et à qui nous avons fait part de nos intentions, nous ont dit qu'ils s'estimaient fort heureux d'être ici et que nous

1. Un autre compatriote, le général Jean-Joseph-François-Léonard Darmazit de La Roche-Sahuguet, mort à Tabago en 1803.

ferions mal de quitter s'il était en notre pouvoir d'y demeurer. Nous l'aurions pu, car on nous avait déjà mis au nombre de ceux qu'on avait choisis pour demeurer au dépôt. Mais les démonstrations d'amitié que nous a fait Sahuguet lui ont acquis notre confiance à un tel point que nous ne ferons que ce qu'il voudra. Ses avis sont des ordres pour nous.

... On ne nous envoie pas aux arrêts pour n'avoir pas fini notre étape qui consiste en une livre et demie de pain et une demi-livre de viande¹. Il faut que nous y ajoutions tous les jours soit du pain, du fromage, du vin ou autres choses qui toutes coûtent de plus qu'à Brive, presque les deux tiers en sus : les autres marchandises sont sur le même pied, mais jusqu'ici nous n'avons rien acheté, si vous voyez Saint-Pardoux, nous vous prions de le remercier et de lui dire que ses lettres ont produit tout l'effet qu'on pouvait. Arrivés à notre destination, nous ne manquerons pas de lui dire, pour l'en instruire nous-mêmes et lui en témoigner notre reconnaissance. Je sors pour aller à Bayonne.

VILLENEUVE et CHALARD.

Tarbes, le 27 nivôse an 4^e, année républicaine.

Nous avons reçu il y a quinze jours, mon cher Chalard, ta dernière lettre en date du 6 du courant; sous tous les rapports, elle nous a fait un sensible plaisir puisque, par elle, nous avons appris que tu es arrivé sans accident, qu'une bonne santé était le partage de tous et que tout le monde te fait l'accueil le plus gracieux...

... Depuis notre dernière lettre notre situation n'a pas changé en aucune manière : nous continuons Dieu merci à jouir de la meilleure santé ; du reste, même genre de vie, mêmes exercices : jamais nous n'avons été plus tranquilles, par conséquent plus désœuvrés.

Nous avons fait connaissance avec un grand nombre de nos officiers : il y en a de très honnêtes et qui sont bien disposés à nous rendre service. Reynes² et Rigal, l'un notre commandant et l'autre notre capitaine, se distinguent parmi tous. La demi-brigade, depuis ton départ, a pour ainsi dire triplé et tous les jours il nous vient du monde : nous attendons tous les jours ceux de la Corrèze qui appartiennent à

1. *Étape*. — Ce sont les provisions de bouche et de fourrages que l'on distribue aux troupes quand elles vont d'une province à une autre et dans les différentes marches qu'elles sont obligées de faire. (Gaigne A. T., *Nouveau dictionnaire militaire*. Paris, an X.)

2. Reynes (Calixte), né à Rabastens (Tarn), chef de bataillon de la demi-brigade des Aurois, le 12 prairial an 3. Nommé chef de bataillon de la 7^e demi-brigade, à Malte, par le général Vaubois.

notre corps. Prévost nous a prévenu ces jours passés qu'aussitôt que les trois bataillons seraient complets, nous partirions pour Toulouse. Jé crois cette époque un peu éloignée, notre départ n'aura vraisemblablement lieu qu'après le carnaval. Nous sommes habitués dans cette ville : tu sens, je pense, avec quel regret nous la quitterons sous bien des rapports, tu sais combien elle nous est chère. Mais ne présumons pas sur l'avenir, peut-être sommes-nous là pour un plus long temps que nous ne croyons.

Nous avons reçu cette semaine une lettre du général Sahuguet. D'après ce qu'il nous mande, il paraît qu'il s'occupe sérieusement de nous : il n'attend que le moment de pouvoir nous placer selon nos désirs. Nous comptons sur lui et nous sommes parfaitement tranquilles, nous ne tarderons pas à lui écrire pour lui en témoigner toute notre reconnaissance.

... On exécute ici avec vigueur le décret contre les déserteurs, les gendarmes sont à leur poursuite : tous les jours ils en arrêtent un bon nombre ; on nous a dit aujourd'hui qu'on enverrait un détachement de trois cents hommes de notre brigade dans la vallée d'Aure pour obliger les déserteurs à rejoindre. Pascalou a obtenu un congé du ministre de la guerre et partira au premier jour pour Bordeaux...

VILLENEUVE.

Tarbes, le 22 pluviôse an 4^e, année républicaine.

Mon cher Chalard,

... Encore rien ne transpire concernant la détermination qu'on prendra par rapport à notre demi-brigade. Quand partira-t-elle ? A quelle armée l'enverra-t-on ? Voilà ce que nous ignorons parfaitement. Une chose certaine pourtant, c'est que tout cela aura lieu le moins que nous y penserons.

Tout cela ne laisse pas de nous donner quelque inquiétude. Nous avons eu force joie d'apprendre que Lafon t'avait accordé conjointement avec Delord une prolongation de convalescence.

Lorque ces deux citoyens ne pourront plus te rendre service, accroche-toi à Sahuguet et ne le quitte pas un instant. C'est ce que tu as de mieux à faire, ne nous viens joindre qu'à la dernière extrémité.

Le carnaval et le mauvais temps avaient un peu ralenti les poursuites contre les déserteurs, mais, actuellement, on va les pousser de plus belle, on a formé un dépôt au collège...

... Nous avons vu avant-hier Maillard-Patave, il était venu en qualité de chef d'escadrons faire la revue de la gendarmerie nationale...

VILLENEUVE.

Toulouse, le 2 germinal an 4 (2 avril).

Mon cher Chalard,

... Nous avons présenté nos hommages au général Sol¹. Il aime beaucoup Sahuguet et ne le considère pas moins : s'il peut nous être utile dans quelque occasion je crois qu'il s'y prêtera volontiers, mais, dans ce moment, il est absolument sans moyens pour cela. Il nous a promis sa protection, nous ne négligerons rien pour la mériter et pour le faire rappeler de nous. Lorsque tu verras Sahuguet, témoigne-lui toute notre reconnaissance...

Il paraît donc décidé, mon cher Chalard, que tu vas t'éloigner de nous au premier jour et prendre une route diamétralement opposée à celle que nous tiendrons avant peu. Je ne te parlerai pas des douleurs amères que nous cause la seule idée de ton départ : il est plus facile de les sentir que de les dépeindre. Mais ne nous alarmons ni les uns ni les autres, prenons courage, ayons toute confiance en la Providence et espérons que l'heureuse étoile qui nous a guidés jusqu'à ce moment nous réunira tous un jour dans les bras de ce bon père pour qui notre absence est un supplice continuel et auquel nous coûtons tant de peines et tant de chagrins.

Tu ne seras pas peu étonné, lorsque tu sauras que nous sommes devenus juges militaires, nous jugeons au nombre de neuf. Nous avons acquitté il y a quelques jours l'imprimeur d'une feuille intitulée l'*Anti-Terroriste* : il se nomme Brouthet. La salle du tribunal, le grand Consistoire, était ce jour-là pleine comme l'œuf. Le jugement déplut aux meneurs.

L'on a célébré avant-hier la fête de la Jeunesse sur la place de la Commune. Il faisait beau temps ; nous y étions plus de dix mille hommes de toutes armes. Le peuple était immense. On y chanta plusieurs chansons civiques ; plusieurs orateurs s'y firent entendre, entre autres Desbarreaux, officier municipal, qui dit en s'adressant à un groupe de deux cents jeunes filles vertueuses : *Sexe charmant que la pudeur honore, conservez-vous chastes et innocentes* ; une phrase si bien appliquée ne manque pas d'être universellement applaudie.

Il y a quelque temps, tu me fis une question à laquelle tu me pressais de répondre, tu t'en rappelles, sans doute. Tout va mieux ; le beau temps a succédé à l'orage. Tu m'entends, je n'en dis pas davantage.

VILLENEUVE.

1. Sol-Bauclair (Pierre), né à Saverdun (Ariège), 14 février 1754, entra à vingt ans (1^{er} septembre 1774) dans le corps du génie comme lieutenant. Il était général de brigade du 3 nivôse an II.

Réformé pour incivisme en l'an IV, il ne fut rappelé à l'activité que le 8 pluviôse an XI et devint commandant d'armes à Dunkerque ; deux ans après, le général Sol passa à Bayonne et y occupa les mêmes fonctions jusqu'à sa mort (1^{er} avril 1814).

Toulouse, le 1^{er} prairial an 4 (20 mai 1796).

... Depuis longtemps vous nous engagez à vous faire part de l'état de nos finances ; aujourd'hui je vais vous satisfaire, et vous donner un détail exact à cet égard. Nous avons encore quelques louis pour pourvoir à nos besoins journaliers, mais cela ne suffit pas. Depuis près de trois mois nous sommes chez les Desdemoiselles Piquepé sans leur avoir rien donné. Nous y sommes à toute pension comme Algay autrefois. Mademoiselle Piquepé n'a point voulu faire de prix avec nous sous prétexte que nous serions toujours d'accord. Avec ça, je suis persuadé qu'il nous en coûtera au moins quarante livres à chacun par mois, vous voyez que cela va un peu loin : nous en sommes bien mortifiés. Du côté de notre étape et de notre paie nous n'avons aucune ressource : l'une et l'autre suffisant à peine pour faire faire notre service qui devient de jour en jour plus difficile. Nous n'avons que deux sols de solde par jour et le pain pour deux jours ne se vend que quatre sols. Voyez comment la patrie traite ses défenseurs...

VILLENEUVE.

Auch, le 3 fructidor an 4^e.

... Il y a environ quinze jours que nous avons essuyé un petit malheur : dans la nuit du 16 au 17 du mois dernier, un voleur s'introduisit dans le bureau du quartier-maître, enfonça la caisse militaire où il ne trouva que peu de chose : comptant faire meilleure capture, il enfonça une armoire où se trouvait une partie de nos effets et les enleva. Il y avait la montre de Valette, trois chemises, quatre cravates, quatre mouchoirs de poche, deux bonnets de nuit et une culotte. L'on a fait des recherches pour découvrir le voleur, mais elles ont été infructueuses. Le volontaire qui faisait sentinelle à la porte est fortement soupçonné d'en être l'auteur. Ce qui engage à le croire, c'est que depuis cette époque il a été surpris à voler d'autres objets. Dans ce moment il est en prison : je l'ai fait interroger pour tâcher d'en tirer quelque chose : il a répondu fort sèchement à toutes les questions qui lui ont été faites que sa conscience ne lui reprochait rien à cet égard. Cette aventure ne laisse pas que de nous mettre un peu dans l'embarras.

Nous sommes encore tranquilles dans notre garnison, cependant tout me porte à croire que nous ne le serons pas longtemps, attendu que tous les corps de troupes qui sont dans cette division ont reçu l'ordre de partir pour l'armée d'Italie. Je sais d'ailleurs et de bonne part que Prévost a demandé de partir le plus tôt possible : quoi qu'il arrive, nous aurons soin de vous en instruire...

VILLENEUVE.

Villeneuve ne vous a pas fait part d'un petit changement qui vous importe fort peu mais que vous apprendrez pourtant. Tayerre, quartier-maître vient d'être remplacé par son prédécesseur qui avait été destitué à cause d'absence il y a un an. Quelques protections auprès du ministre l'ont fait remettre en place. Je serai seul avec lui, et, quoiqu'il soit d'une classe proscrite, il a trouvé les moyens de se gagner l'estime de ceux qui le fréquentent. En un mot, c'est un prêtre du nouveau régime. Je crois qu'il va nous loger dans la maison la plus riche d'Auch. A une autre fois des détails...

GABRIEL (VALETTE).

Nous allons suivre maintenant le plus jeune des Algay, fourrier à la 7^e demi-brigade passée en Italie, mais il revient bientôt au dépôt en Provence.

Scarena, le 13 ventôse, 5^e année républicaine.

... Ma plus grande douleur est de me voir éloigné de ma famille, seul et à la veille de m'enfoncer dans l'Italie. C'est vers la demeure du Pape qu'on veut nous envoyer, s'il ne s'empresse de faire circuler quelques millions qu'on vient de lui imposer pour la seconde fois. Nous avons même grand besoin qu'il vienne à notre secours car depuis plus de deux mois la troupe n'a pas été payée. Aussi, comptons-nous sur lui ou, pour mieux dire, sur la valeur des Français. Dès que toute l'Italie sera soumise, j'espère qu'il nous sera permis de regagner nos foyers. Que ce jour est le bien désiré!...

Auch, le 9 germinal, 6^e année républicaine.

... J'ai failli à aller à Toulon hier ; je m'étais déjà tout disposé pour ce voyage et ce n'est que par un arrangement inattendu que je suis resté ici, à mon grand plaisir, avec le quartier-maître, chargé de quelques compagnies qui forment la garnison de cette ville. Tantôt on nous embarque pour l'expédition d'Angleterre, tantôt on nous renvoie à l'armée du Capitole et, néanmoins, nous restons toujours ici. Et peut-être n'en sera-t-il pas autrement ? Ainsi soit-il.

... J'ignore bien quand luira pour moi le jour qui me rapprochera de mon pays et de ma famille. Si nous avançons dans l'intérieur, je tâcherai d'attraper quelque permission, car si pour cela il fallait attendre que le Temple de Janus fût fermé, mes cheveux commenceraient à blanchir. En attendant, je ne souffre pas, je jouis d'un traitement mesquin, à la vérité, mais avec de l'économie il peut me suffire, jouissant, du reste, d'une douce tranquillité...

VALETTE.

Marseille, le 16 thermidor an 6.

Mon cher Villeneuve,

Je suis enchanté d'apprendre que toute la famille continue de jouir d'une bonne santé. C'est toujours avec transport que je saisis ces heureuses nouvelles, comme les seules qui puissent me consoler dans mon éloignement et dans une séparation qui dure trop longtemps. Suis-je condamné à murmurer sans cesse contre ma destinée et lorsqu'un rayon d'espoir vient flatter mon imagination d'un bonheur qui fait toute mon envie faut-il qu'il s'évanouisse un instant après ? Telle est ma situation.

J'attendais mon congé, je vous l'avais dit, et celui qui pouvait me l'obtenir vient d'être destitué ; et il est déjà parti pour Paris où l'on présume qu'il ne lui sera pas difficile de se justifier. Vous voyez que je veux parler du chef de notre demi-brigade¹.

Berger, ancien chef de celle de la Sarthe², l'a remplacé provisoirement. Son corps qui, vous vous en rappelez, était notre première destination, a été fondu dans celui-ci à l'armée d'Italie. On a reçu encore aujourd'hui la destitution de quelques autres officiers du corps qui s'étaient fait connaître par le commandement de différentes places dans le département et leur modération est un crime qu'on ne veut leur pardonner.

Enfin, me voila enfoncé de nouveau dans le labyrinthe sans savoir quand et comment je pourrai en sortir sans danger, destiné à être le jouet du caprice de la fortune et livré à des inquiétudes qui ne font que se renouveler. Mon sort n'a cependant pas changé, il est aussi doux que je puisse le désirer dans le poste que j'occupe. Mais il n'est pas moins vrai que je brûle d'en sortir, bien persuadé qu'il ne me sera pas difficile de trouver beaucoup mieux après.

Quoiqu'on parle continuellement de départ, nous sommes encore à Marseille et la seconde expédition dont nous devons faire partie est un

1. Lucotte (Edme-Aimé), né dans la Côte-d'Or, le 30 octobre 1770, s'était enrôlé dans le 8^e bataillon de son département en juillet 1793 et devint chef de bataillon le 7 brumaire an III. Placé à la tête de la 60^e demi-brigade, il fut destitué pour avoir refusé de faire feu sur les habitants de Lyon, révoltés contre les commissaires de la Convention nationale.

Réintégré dans son grade le 18 thermidor an VI, il recut le commandement de la 7^e demi-brigade légère avec laquelle il fit la campagne d'Italie sous le général Bonaparte. Revenu à Marseille, il fut destitué le 18 messidor an 6 par le Directoire, pour avoir pris la défense d'un marin, nommé Laure, injustement condamné à mort, mais bientôt après réintégré de nouveau dans son grade.

Lucotte est mort le 8 juillet 1825, lieutenant général, chevalier de Saint-Louis et baron de l'Empire.

2. Berger (Joseph-Jacques), né le 11 mars 1760, à Beaumont (Sarthe), prit du service le 17 septembre 1791, fut chef de brigade le 29 floréal an 3 et breveté le 18 floreal an 5.

projet qui n'est rien moins que certain. Nous savons que le 3^e bataillon est en station à Malte : je crois que notre réunion tardera longtemps à s'effectuer...

VALETTE.

Marseille, le 25 frimaire an 8.

Mon très cher père,

... Vous avez dû recevoir une seconde lettre que je vous ai adressée au commencement de ce mois. Celle-là vous aura appris pourquoi et comment j'ai resté dans Marseille. La tranquillité et le bien-être dont j'y jouis font que je persiste à vous dire que je me félicite de ma réussite, que je voudrais que la position de mes frères Villeneuve et Chalard ne fût pas plus alarmante. Mais leur présence dans cette Vendée, au milieu de brigands, qu'ils doivent combattre sans cesse, ne m'offre que des images sinistres sur leur compte.

J'espère que je ne tarderai pas à en savoir quelque chose d'eux-mêmes puisque vous leur avez donné mon adresse. Je ne leur ai point écrit encore : changeant de cantonnement peut-être chaque jour, je ne saurais où les prendre.

Tout comme vous, j'avais cru à l'arrivée de Sahuquet pour venir prendre le commandement de la 8^e division militaire. L'espérance que j'en avais a fait que je n'ai point poursuivi jusqu'à présent certain projet relatif à ma situation. Je voulais lui demander une sous-lieutenance que j'obtiendrai peut-être dans quelque temps.

Quant à la place de commissaire des guerres dont le nombre avait été extraordinairement multiplié dans le temps que les Français occuperaient toute l'Italie, je ne veux point y songer, il en est tant sans emploi : et je crois que des protections ne suffisent pas pour obtenir ces places, car on dit qu'elles se paient chèrement.

Au reste, je me trouve fort bien dans ce moment, et je voudrais, avant de rien entreprendre, aller respirer quelques semaines le bon air du Chalard. Je ne sais quel parti je prendrai ; mon cœur me porte bien pour ce dernier, mais les circonstances, qui depuis longtemps sont la boussole qui nous dirige, en décideront.

... Le commandant de la place est de Meymac, c'est le citoyen Treisch, général de brigade¹. Je le vois quelques fois ainsi que plu-

1. Treich des Farges (Pierre-Jean), né à Meymac (Corrèze), le 5 avril 1754, fut successivement chirurgien de marine, avocat, notaire à Meymac, avant que d'être élu par ses concitoyens lieutenant-colonel en 1^{er} du 3^e bataillon des volontaires de la Corrèze, organisé le 12 août 1792. Un an après (23 août), Treisch était nommé général de brigade.

Nous le retrouvons commandant de place à Marseille en 1800. Mais, atteint par la

sieurs autres Limousins qui sont ici disséminés. Marseille est assez tranquille mais l'état déplorable où se trouve dans ce moment cette malheureuse armée d'Italie fait que les habitants sont trop accablés et de contributions et de réquisitions pour pouvoir lui porter quelques secours d'urgence...

GABRIEL (VALETTE).

Marseille, le 28 pluviôse an 8^e.

Mon très cher père,

... J'ai abandonné depuis quelque temps ce greffe du conseil de guerre. Tous les avantages que j'en tirais, les agréments qu'ils me procuraient dans cette ville, l'amitié, la confiance dont je jouissais auprès du digne officier avec lequel je travaillais, rien n'a pu m'y retenir davantage, mon unique désir depuis longtemps est de pouvoir me retirer dans la famille et j'ai senti que pour parvenir à ce but il fallait prendre un autre chemin. Je vous ai écrit que je pouvais avoir une place de sous-lieutenant, mais, comme je ne connaissais pas le corps dans lequel on voulait me faire entrer et qu'il était fort éloigné d'ici, j'ai préféré et pour plusieurs motifs une place de sergent-major dans la 22^e légèrè, en garnison à Brignolles. Plusieurs sous-officiers de la 7^e, avant mon arrivée de Rome, avaient passé dans ce corps comme officiers et n'ont pas manqué de m'engager à les joindre, J'ai longtemps balancé et j'ai cédé enfin aux conseils de quelques amis qui prennent ici à moi le plus vif intérêt. Il y a quinze jours je partis d'ici pour joindre ce corps et la manière dont je m'y suis trouvé tout le temps que j'y suis resté me porte à me féliciter du parti que j'ai pris. La demi-brigade de ce numéro est en Égypte et comme sans doute on compte peu sur son retour, on la renouvelle. On a déjà formé le 3^e bataillon. Vous devez imaginer que l'avancement va être rapide : enfin, j'ai tout lieu d'y espérer beaucoup mieux que ce qu'on me promettait ailleurs. Dès que j'aurai réussi dans mes projets, je puis assurer que vous ne tarderez pas à me voir auprès de vous. Alors je pourrai jouir d'une faveur dont jouissent tant d'autres et sans crainte d'être sujet à de nouvelles inquiétudes. Sans doute il m'eût été facile d'aller au Chalard : mais, n'y aller que pour un mois ou deux c'est se préparer de nouvelles peines. Je suis ici depuis avant-hier : je suis venu pour y passer avec

disgrâce, il revint dans ses foyers et dut reprendre l'étude paternelle de Meymac. Treich ne pardonna jamais à Napoléon de lui avoir supprimé son traitement, car, au retour des Bourbons, envoyé en surveillance à Saint-Émilion, il écrivit une protestation au préfet de la Gironde ayant soin de se donner comme « ex-général réduit à l'état de notaire sous le règne de Bonaparte ».

des amis quelques jours de plaisir et je partirai après-demain pour Brignolles.

Il est bien dur d'être toujours en but aux caprices des événements, et l'expérience m'a appris que je dois profiter des occasions lorsqu'elles me deviennent favorables. Aussi suis-je bien résolu à y mettre autant de zèle, que j'ai mis jusqu'ici d'insouciance. Mais qui aurait prévu cette chaîne de malheurs ?

En voilà déjà trop sur mon compte.

... Mes frères doivent vous donner des nouvelles étendues sur le malheureux pays qu'ils habitent. Je présume quelquefois que cette campagne leur procurera de l'avancement...

... On use ici de toutes les ressources imaginables pour améliorer et renforcer l'armée d'Italie, mais elle n'en reste pas moins sans solde et souvent sans vivres. La misère qui règne ne peut être imaginée. Je ne sais quel sera le résultat de cette misère à la campagne prochaine.

GABRIEL.

P.-S. — Algay, sergent-major au 3^e bataillon de la 22^e légère, à Brignolles (département du Var).

Tortone ¹, le 25 mesidor an 8.

Mon cher Algay,

Je ne serais pas pardonnable d'avoir retardé jusqu'à ce moment à vous donner de mes nouvelles, si je ne savais que depuis quelques jours vous devez en avoir reçu.

Les affaires qui se sont passées en Italie ont été trop sérieuses pour ne pas vous inspirer grande inquiétude sur notre sort. Mais Chalard que j'ai eu le plaisir de voir ici il y a une quinzaine de jours et Ville-neuve qui, à cette époque, était à Milan et qui était instruit que j'étais déjà dans Tortone, venaient de vous écrire. Chalard a pu vous parler savamment de cette terrible bataille de Marengo. Son régiment avec un autre furent les seuls qui soutinrent une retraite qui faillit à causer la ruine de l'armée. Aussi tous les deux ont-ils souffert beaucoup, mais notre frère a eu le bonheur de ne pas être atteint : il en a été quitte pour son chapeau que la mitraille lui avait mis en pièces. Sa destination était pour Lodi. L'inorganisation de postes fait que je ne puis leur

1. A 25 kilomètres d'Alexandrie, sur la Scrivia. Cette ville nous appartient définitivement après la bataille de Marengo et devint le chef-lieu d'un arrondissement du département de Marengo.

donner ni avoir d'eux aucune nouvelle. Il faut même que j'envoie cette lettre à Milan où à Alexandrie pour y être jetée au bureau de la poste.

... Notre bataillon n'a pas donné dans la dernière bataille : nous étions sur les bords du Pô, devant Valenza d'où l'ennemi tirait continuellement sur nous, pour empêcher d'établir un pont par où il semblait qu'on voulait nous faire passer pour nous joindre à l'armée dont nous étions très proches. Nous en étions là lorsque la nouvelle de la victoire la plus glorieuse et la moins attendue a levé toutes les difficultés. En effet, deux jours après, nous nous sommes mis en marche pour nous rendre dans notre place. Nous avons passé par Alexandrie et avons traversé le champ de bataille, qui nous a présenté un spectacle d'horreur que je ne connaissais pas encore.

J'ai vu passer ici toute l'armée autrichienne regagnant la ligne qui lui a été assignée. Leur défaite ne leur a rien fait perdre de leur orgueil, car, lorsque les Français leur parlaient de paix qu'ils désirent, ils paraissaient ne soupirer encore que pour la guerre. Au reste, si leur aveuglement les porte à se battre de nouveau, comme tout nous le fait croire dans ce moment, l'empereur pourrait bien y trouver la punition de sa chimérique espérance.

J'ai vu aussi une partie de la légion de Bussy, composée des émigrés français : je n'ai pu y reconnaître un Limousin. Plusieurs ont causé beaucoup avec les officiers français ; ils ne sont pas les plus contents. Il est bien malheureux que l'espérance de la paix que nous avons eue se dissipe si promptement avec l'idée que j'ai eue pendant longtemps de vous aller embrasser,

En attendant, nous nous reposons ici et nous dédommageons un peu des peines et des privations que nous avons éprouvées dans les routes et dans les camps. On croit que, quoiqu'il puisse arriver, nous sommes destinés à tenir la garnison de cette forteresse. Sitôt que j'aurai reçu des lettres de mes frères, je mettrai la plume à la main. Je ne doute pas qu'ils ne soient tous les deux à Lodi. Ils ont bien de la peine dans leur métier et je voudrais de bien bon cœur les alléger. J'y ai fait mon possible et je le ferai encore.

Vous voilà aussi dans les autorités constituées. L'idée que j'ai qu'on ne veut plus confier ces emplois aux hommes qui en ont tant abusé est le seul point qui m'en fait réjouir...

GABRIEL (VALETTE).

P.-S. — Il y a aujourd'hui cinq ans que je suis parti de Brive et que je me suis séparé de vous. Cinq ans... qui l'eût jamais prévu ?

Adressez-moi les lettres au quartier général de l'armée d'Italie ou bien à Tortone¹. Nous ne savons comment la donner.

1. Cette ville s'était rendue le 2 février 1808.

Besançon, 30 messidor an 12.

Mon très cher frère,

... Je vous annonce aussi avec quelque plaisir que j'ai enfin obtenu mon brevet de lieutenant : mon colonel¹ me l'a remis dimanche dernier, et c'est à lui que suis redevable de mon avancement. La manière dont il s'est employé pour moi fait voir qu'il m'est sincèrement attaché, et ce n'est pas la seule occasion où il m'en a donné des marques. Quoique j'aie cherché à lui témoigner la reconnaissance qu'un bon cœur doit ressentir pour ses généreux procédés, il me semble que je n'ai pas fait assez. Je voudrais vous prier de m'aider et ce serait de lui écrire directement que je vous ai donné connaissance du bien qu'il m'a fait, de celui qu'il désire encore me faire, et que sur cela vous ne pouvez rester indifférent. Si vous avez la complaisance d'agréer cette idée et la bonté d'y répondre, j'en serai bien enchanté. Votre sensibilité ne sera pas mal placée, j'espère, et ne pourra que produire un bon effet.

J'ai reçu avant hier une lettre de Villeneuve, qui connaissait déjà mon avancement.....

GABRIEL (VALETTE).

(A suivre.)

1. Louis-Antoine Vast-Vile Goguet, né le 26 février 1764, à Épenaucourt (Somme). Entré au service dans le régiment des dragons de la reine (5^e) le 3 septembre 1780, il fut nommé colonel de la 22^e demi-brigade légère le 16 vendémiaire an VIII et en conserva le commandement jusqu'au 6 août 1811, époque à laquelle il fut nommé général. Retraité par la Restauration, le général Goguet mourut le 9 août 1821.

LE PASSAGE

DE M^{gr} LE COMTE DE CLERMONT A NANCY

(1758)

Le 4 février 1758, M^{gr} le comte de Clermont en route pour Hanovre, où il allait prendre le commandement de l'armée, couchait à Nancy. La relation qui suit de son passage dans cette ville intéressera certainement le lecteur. Nous y joignons une lettre du comte de Clermont à la marquise de Pompadour se rapportant au même voyage¹.

M. DE BEAUCHAMP, LIEUTENANT DU ROI, A M. DE PAULMY².

Nancy, 9 février 1758.

... J'ai à vous rendre compte du passage de S. A. S. M^{gr} le comte de Clermont, qui arriva ici samedi dernier 4, à cinq heures de l'après-midi, et vint coucher au Mont-de-piété, auberge de la Ville-Neuve, où j'avais placé une compagnie de grenadiers bourgeois assez belle et un drapeau. Nous avons rendu à Son Altesse Sérénissime, dans la partie militaire, tous les honneurs qui lui sont dus, mais la ville, excepté M. Thibault³, ne lui a donné aucun

1. Archives de la guerre.

2. De Paulmy (Antoine-René de Voyer d'Argenson, marquis), secrétaire d'État de la guerre du 1^{er} février 1757 au 3 mars 1758.

Sur le marquis de Paulmy, voir le *Carnet* de 1898, pages 14 et 72.

3. Thibault (1701-1774), lieutenant général au bailliage de Nancy, lieutenant général de police de la même ville. (Voir sur Thibault, orateur et jurisconsulte de valeur, ses *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1863.)

signe de vie. Ce magistrat offrit à Son Altesse Sérénissime la Maison de ville pour logement et ce prince l'accepta et vint y descendre ; mais n'y ayant trouvé qu'un lit garni en papier, dans une niche, il remercia M. Thibault, remonta dans sa berline, fit le tour des places et autres bâtiments du roi et vint coucher au Mont-de-piété d'où Son Altesse Sérénissime repartit le lendemain matin à six heures et demie pour se trouver à dix heures à Lunéville où elle dîna et d'où elle partit pour continuer sa route à l'issue du dîner du roi ; il faisait un si étrange verglas lorsque le prince partit pour Lunéville, que les six chevaux tombèrent sur la chaussée hors de Bon-Secours et que la voiture passa sur le corps d'un de nos postillons qui a été roué. J'ai dit hautement mon opinion sur l'indécence avec laquelle la ville s'est comportée vis-à-vis le prince ; on m'a répondu qu'on n'osait faire autrement. Pour moi, j'avais imaginé que M. de La Galaizière¹, en sa qualité d'intendant, aurait dû se transporter à Bar, où le prince a couché, et de là à Nancy, pour faire les honneurs de ces deux capitales².

LE COMTE DE CLERMONT A LA MARQUISE DE POMPADOUR.

A Strasbourg, le 7 février 1758.

Vous m'avez permis, Madame, de vous écrire par la main d'un secrétaire quand les choses n'exigeraient pas que je vous écrivisse moi-même et j'use de cette permission ; d'autant plus que depuis longtemps j'ai un doigt qui n'est pas de la première agilité et qui m'oblige à écrire assez lentement. Le Roi a eu la bonté de me le permettre aussi.

Je suis arrivé hier ici ; cependant je ne me suis arrêté nulle part : je n'ai fait que dîner avec le roi de Pologne et suis reparti d'abord

1. La Galaizière (Antoine-Martin de Chaumont de), chancelier, intendant général et garde des sceaux, ministre des finances, etc., sous Stanislas à l'avènement de ce prince aux duchés de Lorraine et Barrois en 1737, commissaire du roi de France pour la prise de possession éventuelle de ces duchés.

2. « Le dimanche 5 (février 1758), S. A. le comte de Clermont, prince du sang, qui va prendre le commandement de l'armée en Allemagne, arrive à Lunéville vers 9 heures et demie du matin, en repart à 1 heure après-midi, après avoir dîné avec le roi de Pologne. » (*Journal de Durival l'aîné*, 4^e volume ; manuscrits de la Bibliothèque municipale de Nancy.)

après. Je ne me suis arrêté qu'une demi-heure à Saverne par honnêteté à M. le prince Constantin de Rohan, évêque de Strasbourg, mais les chaussées sont tellement glacées que les chevaux tombent à tout moment, qu'ils n'avancent point, et que pour monter les montagnes, il faut que j'attèle tout mon monde à mes voitures; encore est-on obligé de s'arrêter bien des fois. Je fais faire quelques réparations à mes équipages; mais cela ne m'empêchera pas de partir aujourd'hui de bonne heure. J'irai passer le Rhin à Germersheim, parce que tous les ponts volants de Mayence et d'Oppenheim, etc., sont repliés à cause des glaces, et qu'à Germersheim je passerai dans des barques. J'aurais pu passer le Rhin sur le pont de Kehl, mais cette route me conduisait par Rastadt et Dourlach, je n'aurais pu me dispenser d'arrêter chez ces deux princes, et cela aurait retardé ma route; mais malgré toutes les précautions que j'apporte pour aller diligemment, je n'espère pas pouvoir être avant le 11 à Cassel.

Il retourne à Paris un grand nombre d'officiers, et l'on m'a assuré que si j'avais besoin de chariots de poste, je n'en trouverais pas un parce qu'ils les ont tous pris de force et sans payer. Il ne faut pas se le dissimuler, si ce ton-là continuait, le roi n'aurait plus d'armée; mais j'employerai tout pour y remédier...

EXTRAITS DU LIVRE D'ORDRES

DU

2^e RÉGIMENT DE GRENADIERS A PIED DE LA GARDE IMPÉRIALE

2^e BATAILLON, 2^e COMPAGNIE¹

(*Fin*².)

Ordre du jour du 20 septembre 1812.

L'Empereur ordonne que, dès ce moment, le pillage cesse dans la ville ; en conséquence, MM. les majors de chaque régiment commanderont par chaque bataillon qui n'est pas de service une patrouille de 15 hommes, commandée par un officier ; ces patrouilles se disperseront de suite dans la ville pour empêcher le pillage et faire rentrer tous les soldats à leur corps.

A 3 heures précises, il y aura un nouvel appel dans le même emplacement qu'hier pour constater les hommes prêts à combattre, et l'on m'en adressera le résultat tout de suite après.

Je n'ai reçu que ce matin à 3 heures l'appel fait hier dans le 3^e régiment de Grenadiers.

Les patrouilles seront rentrées pour l'appel, mais on en enverra d'autres tout de suite après.

Le service se relèvera à 3 heures et demie. Aussitôt la réception de l'ordre, toutes les troupes seront consignées dans la citadelle du Kremlin.

M. le major de service donnera en conséquence des ordres pour

1. Communication de M. le lieutenant-colonel de Villeneuve-Bargemon.

2. Voir les n^o 87, 88, 90, 91 et 93 du *Carnet*, pages 176, 247, 365, 426 et 568.

qu'on ne laisse sortir que les patrouilles, qui devront être conduites dans le plus grand ordre.

La vente des effets du général Lanabère se fera aujourd'hui à 3 heures au Kremlin, sous la voûte de l'entrée du palais du Sénat.

Le Général de division,

Signé : CURIAL.

Ordre du jour du 21 septembre 1812.

L'Empereur est extrêmement mécontent que, malgré l'ordre exprès qu'il a donné pour arrêter le pillage, on ne voie que détachements de maraudeurs de la Garde rentrer au Kremlin ; le devoir de MM. les généraux et chefs de corps est de faire respecter les ordres de Sa Majesté et ils doivent tenir la main à ce qu'ils ne soient pas méconnus.

Les quatre portes de la citadelle qui doivent être fermées seront barricadées avec le plus grand soin ; M. le major de service s'en assurera dans la matinée et m'en rendra compte. Tout militaire de la Garde qui sera trouvé entrant au Kremlin avec du vin, des provisions ou tout autre objet provenant du pillage, sera arrêté sur-le-champ et traduit à la grande prévôté, en raison des ordres de Son Altesse le Prince major général.

Cet ordre sera lu ce matin à la tête de chaque compagnie, dans tous les corps.

Le Maréchal d'Empire,

Signé : DUC DE DANTZIG.

P.-S. — En vertu des ordres de Sa Majesté, la parade défilera tous les jours à midi dans le Kremlin, sur la place qui est sous les fenêtres de l'Empereur ; les troupes seront en grande tenue ainsi que la musique, tous les officiers militaires et d'administration de la Garde s'y trouveront.

Toutes les cantinières attachées à la Garde devront être en dehors de l'enceinte du Kremlin, d'ici à midi ; elles se placeront dans les fossés ou partout ailleurs hors de la citadelle ; après ce

délai, toutes les voitures de cantinières qui seront trouvées dans le Kremlin seront brûlées.

Signé : Maréchal Duc DE DANTZIG.

P.-S. — MM. les majors adresseront de suite et directement chez M. le colonel Boyer, chef d'état-major de M. le maréchal, la situation périodique de leurs régiments. Son Excellence les demande pour les envoyer au Prince major général, qui s'est plaint de ne pas les recevoir exactement.

Ces situations devront être adressées à l'avenir régulièrement tous les cinq jours. M. le maréchal rend tous les officiers responsables du pillage ; il dit que les patrouilles envoyées en ville se rendent elles-mêmes coupables de cet excès.

Ces patrouilles continueront à se faire, à raison de deux par jour, pour chaque bataillon qui ne sera pas de service, et les officiers qui les commanderont seront punis très sévèrement s'ils ne contiennent pas leur troupe.

Le Général de division,

CURIAL.

Ordre du jour du 23 septembre 1812.

La division se tiendra prête à partir au premier signal. MM. les généraux et majors donneront des ordres pour que leurs troupes ne s'écartent pas et qu'on puisse les réunir en moins d'une demi-heure si les circonstances l'exigent.

S. Exc. M. le maréchal ordonne que l'on fasse manutentionner de suite, en pain et biscuit, toute la farine qui existe dans chaque compagnie ; elle devra être partagée de manière à ce que chaque soldat ait toujours pour douze jours de vivres d'avance. Ceux que l'on consomme journellement seront remplacés au fur et à mesure et ne compteront pas dans les douze jours. On fera le pain dans les fours des maisons brûlées qui sont autour du Kremlin.

Le grand maréchal du palais se plaint vivement que, malgré les défenses réitérées, le soldat continue à faire ses besoins dans toutes les cours et même jusque sous les fenêtres de l'Empereur. On avait cependant ordonné de faire des latrines pour chaque

régiment. Ces immondices seront enlevées par des corvées de chaque corps et, pour qu'à l'avenir il n'y ait pas de plaintes semblables et que les soldats puissent faire plus commodément leurs nécessités, l'on fera chercher des baquets que l'on placera dans une ou deux chambres de la caserne, l'on y mettra un factionnaire pour empêcher qu'on les fasse ailleurs et qu'on salisse la chambre où ils sont placés.

Ces baquets seront vidés tous les jours, le matin à 5 heures et le soir à 8 heures, par les hommes punis ; conformément au règlement, l'on fera des trous, du côté du rempart et le plus éloigné possible du palais, pour cet objet.

Le Général de division,

CURIAL.

Mon cher colonel,

Je m'empresse de vous prévenir que l'on peut envoyer à partir de demain les hommes malades, à raison de 18 ou 20 au plus par régiment, à l'hôpital de Scheremetieff, près l'Amirauté.

Donnez des ordres à votre régiment pour qu'on aille vider les baquets dans l'angle du rempart qui a été reconnu aujourd'hui.

M. Prelier, adjudant-major au 2^e de chasseurs, y a placé un factionnaire pour l'indiquer aux autres adjudants-majors des régiments.

Les hommes qui entreront aux hôpitaux porteront avec eux leurs armes et bagages.

Le Général de division,

Signé : CURIAL.

Ordre du jour du 24 septembre 1812.

Indépendamment du service journalier, il sera commandé tous les jours 300 hommes de corvée pour être employés, savoir :

100 hommes au magasin de farines ; 100 au déblaiement des places ou environs ; 100 à la construction des fours.

Ces 300 hommes seront placés sous les ordres du major de service et plus spécialement encore sous ceux de l'un des deux chefs

de bataillon de service qui les réunira tous les jours aussitôt la parade défilée sur la grande place du quartier et qui sera particulièrement chargé de surveiller leurs travaux ; les deux chefs de bataillon de service commanderont alternativement cette corvée, le moins ancien des deux depuis midi jusqu'au soir et l'autre depuis le matin jusqu'à ce qu'il soit relevé.

Ces corvées seront faites et fournies par les cinq régiments de la division, dans la proportion suivante : chaque corps fournira le nombre d'officiers nécessaires et elles seront toujours conduites sur la place par un adjudant.

Il s'est introduit cette nuit un Russe dans le Kremlin ; les deux officiers commandant les postes seront mis aux arrêts de rigueur et gardés par un factionnaire.

Les cuisines seront construites en briques dans les souterrains voûtés du palais du Sénat et on les couvrira avec de la tôle, de manière que la fumée sorte par les soupiraux.

MM. les majors s'entendront entre eux pour se diviser ces souterrains, de manière à ce que chaque régiment soit réuni le plus possible et à ce que les cuisines soient faites sur le même modèle. J'engage ces messieurs à envoyer des corvées en règle pour faire des provisions en choux et pommes de terre.

Le Général colonel de la Garde,

Signé : CURIAL.

Ordre du jour du 26 septembre 1812.

Malgré les ordres plusieurs fois réitérés d'envoyer les états de service périodiques tous les cinq jours du mois et malgré les plaintes récentes de S. A. le Prince major général à ce sujet, aucun des trois régiments de grenadiers n'a remis hier cet état, les deux régiments de chasseurs et d'artillerie ont été seuls à le fournir. Les grenadiers voudront bien le faire parvenir sur-le-champ...

...Certains corps portent encore sur cet état les hommes qu'ils ont laissés à Paris ou à Versailles, cette colonne est inutile.

L'Empereur ne veut connaître que ceux présents à l'armée ou dans les environs.

MM. les chefs de corps rendront compte tous les jours à M. le général Curial des hommes entrés ou sortis des hôpitaux, rentrés de détachements, malades à la chambre et enfin de toutes les mutations qu'ils auront eues dans les vingt-quatre heures, afin que ce général puisse m'en faire le rapport avant l'heure du lever.

Le Maréchal d'Empire,

LEFEBVRE, Duc de Dantzig.

Ordre du jour pour la Garde Impériale,
les 1^{er}, 3^e et 4^e corps d'armée.

.....

P.-S. — S. E. le maréchal recommande de nouveau de faire des provisions de légumes et même de choucroute. Les capitaines, chacun dans leur compagnie, ne peuvent trop s'occuper de cet objet ; il désire également que chaque soldat ait son gilet de peau fourrée pour mettre sous la capote. Sa Majesté lui en a parlé ce matin et lui a dit que cela était très nécessaire pour passer l'hiver. MM. les majors et autres chefs prendront tous les moyens possibles pour se conformer à son intention. Ils feront également remplacer et réparer les souliers, ainsi que les autres effets d'habillement.

Le Général de division,

Signé : CURIAL.

GRANDE ARMÉE.

Au quartier impérial de Moscou, le 23 septembre 1812.

Ordre du jour du 23 septembre 1812.

L'intention expresse de l'Empereur est que la cavalerie, l'infanterie et l'artillerie qui composent chaque convoi marchent ensemble ; que la nuit les troupes bivouaquent en bataillons carrés autour du convoi et qu'elles ne s'en écartent sous quelque prétexte que ce soit. Le commandant du convoi doit lui-même bivouaquer au milieu. Il doit choisir d'abord l'emplacement le plus convenable,

parquer les voitures avec beaucoup d'ordre et de manière à ce qu'elles puissent être attelées et déboucher facilement. Les troupes doivent être établies en carrés autour ; des postes doivent être placés pour éclairer à une distance convenable ; enfin, des patrouilles et des rondes, faites par des officiers, doivent assurer la surveillance nécessaire pour prévenir tout danger et empêcher toute surprise. Tout commandant qui manquerait à ces dispositions serait puni comme négligent et coupable de la perte du convoi.

Pendant la marche, le commandant du convoi doit tenir sa colonne toujours réunie et en bon ordre ; il doit empêcher que rien ne s'écarte ou reste en arrière, régler la marche des troupes sur celle des voitures du convoi, fixer ses journées, ses haltes et ses repos, suivant les besoins des attelages qu'il faut soigner et ménager en route afin qu'ils arrivent en bon état à l'armée.

Le Prince de Neuchâtel, major général,

Signé : ALEXANDRE.

Ordre du jour du 26 septembre 1812.

Il sera payé un mois de solde à l'armée.

Le Prince DE NEUCHATEL, major général.

Il sera distribué de l'eau-de-vie à la Garde à compter d'aujourd'hui ; M. l'ordonnateur en remettra à l'officier des vivres de chaque régiment pour quinze jours ; ce sera ensuite à MM. les majors à prendre des mesures pour la conserver et à veiller à ce que la distribution se fasse journellement.

Cette eau-de-vie ne devant être distribuée qu'à ceux présents sous les armes, MM. les commandants de chaque régiment enverront directement l'état à l'ordonnateur après l'avoir fait signer par l'inspecteur aux revues ; cette mesure est de rigueur.

M. l'intendant général ne voulant en délivrer qu'après avoir reçu ces états.

Le Général de division de la Garde,

Signé : CURIAL.

Ordre du jour du 27 septembre 1812.

L'Empereur a ordonné de traduire devant un conseil de guerre les majors X... et Y..., accusés d'avoir compromis par leur négligence la sûreté de deux convois partis de Smolensk et dont le commandement leur avait été confié.

Le Prince de Neuchâtel,

Signé : ALEXANDRE.

Ordre du jour du 29 septembre 1812.

Le désordre et le pillage ont été renouvelés hier, la nuit dernière et aujourd'hui par la Vieille Garde plus que jamais et d'une manière indigne. S. E. le duc de Trévise, gouverneur de la ville, M. l'intendant général et enfin S. A. le Prince de Neuchâtel s'en sont plaints vivement à S. E. le maréchal duc de Dantzig. Enfin, Son Excellence elle-même est très mécontente.

L'Empereur voit avec peine que des soldats d'élite, destinés à la garde de Sa personne, qui devraient conséquemment donner, dans toutes les circonstances, l'exemple de l'ordre et de la subordination, s'oublient au point de commettre de pareilles fautes ; il en est qui ont enfoncé les caves et magasins de farines que faisait garder l'intendant général pour le service de l'armée.

Il en est d'autres qui se sont avilis au point de méconnaître la consigne et de maltraiter de propos et de fait les gardes et leurs chefs placés par les autorités.

Une partie de ces excès ont été commis au magasin des Enfants Trouvés.

Il est temps définitivement de faire cesser ces plaintes ; un soldat de la Garde qui ne sait pas apprécier l'honneur d'appartenir à ce corps ne mérite pas d'y entrer.

M. le maréchal duc de Dantzig ordonne, en conséquence, qu'on dresse de suite l'état nominatif et motivé des hommes qui sont connus pour se livrer journellement à de semblables excès.

L'intention de Son Excellence est de faire un exemple sévère ; ces états me seront adressés par régiment demain matin avant 9 heures.

Je ne peux trop engager MM. les chefs de corps à être inexorables ; toute la masse même de la Garde, dont la composition est bonne et sans tache sous tous les rapports, doit avoir à cœur de se purger de quelques mauvais sujets qui leur causent journellement des désagréments.

En attendant la punition des coupables, M. le maréchal ordonne que toute la division de la Vieille Garde soit de nouveau consignée au Kremlin.

Signé : Le Duc DE DANTZIG.

Moscou, le 30 septembre 1812.

Ordre pour la Vieille Garde.

A compter d'aujourd'hui, MM. les majors et chefs de bataillon de la Vieille Garde et les officiers qui sont logés en ville viendront loger au Kremlin jusqu'à ce que l'ordre soit rétabli ; sous aucun prétexte, ils ne pourront s'absenter, les sapeurs principalement.

Tout individu de la Garde, à compter d'aujourd'hui, qui sera arrêté en ville en contravention de l'ordre du jour donné par S. A. le Prince de Neuchâtel, major général, sera jugé sur-le-champ.

Le capitaine et les deux lieutenants de la compagnie à laquelle ils appartiendront seront aux arrêts de rigueur ; l'adjudant-major leur retirera leur épée.

*Le Maréchal d'Empire
commandant de la Vieille Garde,*

DUC DE DANTZIG.

P.-S. — Le bataillon du 2^e de chasseurs qui est logé en ville sera consigné sous peine d'être envoyé au bivouac dans le Kremlin.

M. le colonel-major Rozé s'occupera aujourd'hui de trouver dans l'enceinte de la citadelle un emplacement pour ce bataillon, que l'on ne veut plus laisser en ville.

Il faut qu'il entre demain dans le Kremlin.

Le Général,

CURIAL.

Ordre du jour.

Au quartier impérial, le 30 septembre 1812.

L'ordre du jour d'hier contenant des mesures pour empêcher le pillage dans la ville de Moscou sera lu pendant plusieurs jours à chaque compagnie des différents corps d'armée.

Le Prince de Neuchâtel, major général,

Signé : ALEXANDRE.

Au quartier impérial, le 29 septembre 1812.

Malgré les ordres donnés pour faire cesser le pillage, il n'en continue pas moins dans les divers quartiers de la ville.

En conséquence, il est ordonné à MM. les maréchaux commandant en chef les corps d'armée de tenir les soldats dans les limites de l'arrondissement de leur cantonnement.

Il est expressément défendu de donner des permissions à aucun officier ou soldat pour venir en ville en détachement ou isolément, afin de chercher des farines, du cuir et autres objets.

L'Empereur a ordonné à l'administration générale de former des magasins de tout ce qui a pu être laissé en ville par les habitants qui ont fui et abandonné leurs propriétés ; son intention est d'utiliser tout ce qui sera trouvé par des distributions régulières à l'armée.

L'ordre n'étant pas rétabli dans la ville, il n'y a aucun marchand qui vende légalement.

Les vivandières et quelques soldats se permettent de vendre ces objets pillés, ce qui perpétue le désordre.

Le maréchal duc de Trévise, gouverneur, ordonnera aux gardes des postes et patrouilles dans la ville d'arrêter ceux qui porteraient ou transporteraient des denrées qui ne proviendraient pas des distributions régulières.

Il a été donné aux corps d'armée de l'eau-de-vie pour quinze jours ; les commissaires ordonnateurs ont fait enlever des magasins pour ce qui est nécessaire à leur corps d'armée ; ainsi aucun

soldat ne doit être envoyé en ville prendre de l'eau-de-vie ; le vin est recueilli pour les hôpitaux. Il est défendu à tout militaire de faire des recherches pour en enlever.

MM. les maréchaux prendront toutes les dispositions qui dépendront d'eux pour protéger les paysans qui portent des denrées et des fourrages à Moscou.

La cessation du pillage et le rétablissement de l'ordre ramèneront l'abondance dans cette capitale.

Les soldats qui seront arrêtés, convaincus de continuer le pillage, seront traduits, à compter de demain 30 septembre, à des commissions militaires et jugés conformément aux rigueurs des lois.

Le Maréchal, Prince de Neuchâtel,

Signé : ALEXANDRE.

Extrait du Règlement de campagne pour le service des troupes.

Réimprimé par ordre de l'Empereur.

TITRE XVIII.

Instruction pour les commandants de détachements et escortes de convois.

Tout officier, de quelque grade qu'il soit, chargé du commandement d'un détachement, doit tâcher de bien comprendre l'instruction qui lui sera donnée en partant.

Il se le fera bien expliquer, puisque c'est en conséquence qu'il doit régler la conduite qu'il a à tenir et qui doit être différente suivant les différents objets qu'il lui sera ordonné de remplir.

Ils peuvent être de plusieurs espèces :

- 1^o Faire une avant-garde d'armée ou bien d'un corps pour occuper un poste avantageux et important ;
- 2^o Faire une arrière-garde ;
- 3^o Suivre un ennemi battu ;
- 4^o Pousser un corps que l'ennemi aurait avancé pour couvrir ses mouvements de retraite ;
- 5^o Escorter un convoi des équipages ;
- 6^o Aller aux nouvelles et reconnaître la marche d'un ennemi.

L'officier chargé de faire l'avant-garde d'une armée ou d'un corps doit pousser vivement les troupes qu'il peut trouver devant lui jusqu'à ce qu'il ait gagné la hauteur des postes avantageux qu'il doit occuper.

Quand il y est parvenu, il doit s'y maintenir et s'y défendre avec la plus grande opiniâtreté, puisqu'il est soutenu par l'armée ou par un gros corps auquel il doit donner le temps d'arriver.

Dans une arrière-garde, au contraire, il doit éviter de combattre et de s'engager le plus qu'il sera possible ; s'il y est forcé, après avoir repoussé l'ennemi, il doit bien se garder de le suivre, puisque l'objet de l'ennemi qui l'attaque doit être de retarder sa marche, pour donner à des forces plus considérables le temps d'arriver sur lui et que le sien doit être de faire sa retraite sans perte.

Lorsqu'il aura à suivre un ennemi battu, il ne peut le faire trop vivement sans cependant abandonner à sa poursuite la totalité du détachement ; mais, suivant sa force, il en laissera débander une ou plusieurs troupes pour l'atteindre et l'empêcher de se rallier, et suivra avec le gros de sa cavalerie, au trot et en bon ordre, pour toujours être en état de résister à des troupes fraîches s'il en survenait.

Au contraire, lorsqu'il lui sera ordonné de pousser un corps que l'ennemi présenterait pour couvrir ses manœuvres, sa marche ou sa retraite, il doit l'attaquer avec la totalité du détachement et le plus vivement possible, l'objet étant alors de percer le masque pour voir ce qu'est l'ennemi ou ce qu'il fait au delà.

L'escorte d'un convoi étant faite pour le défendre et le conduire sûrement à sa destination, l'objet unique de l'officier qui le commande doit être de le couvrir, d'éviter de combattre autant que possible, de ne le faire que forcément, mais avec vigueur et, quelque avantage que dans ce cas il puisse avoir sur l'ennemi, de ne le point poursuivre et de continuer sa marche aussitôt qu'il le peut avec sûreté.

Quand il sera obligé d'aller aux nouvelles et de reconnaître la marche ou la position d'un ennemi, il doit marcher avec la totalité du détachement jusqu'à une certaine distance de l'ennemi ; de là, il détachera des troupes à cheval qui se soutiendront en échelons,

il se portera légèrement avec les plus avancés sur quelque hauteur ou autre point qu'il a l'ordre de reconnaître.

Il repliera alors légèrement les troupes qu'il aura avancées et rejoindra le gros de son détachement. Son objet étant rempli, il n'en a plus d'autre que d'aller informer le général de ce qu'il aura vu et appris. Pour s'acquitter de ses différentes commissions, tout commandant de détachement observera ce qui suit :

De quelque force que soit son détachement, il le fera marcher toujours avec de grandes précautions, ayant des patrouilles en avant de lui, derrière et sur les flancs, et ne s'engagera dans aucun village, chemin creux, bois ou plaine sans les avoir fait soigneusement reconnaître.

Il observera de disposer les troupes qui composent son détachement dans le terrain et dans l'ordre qui leur est propre, de manière que dans la plaine la cavalerie couvre l'infanterie et que, dans les pays coupés, l'infanterie protège la cavalerie.

Dans les pays mêlés de plaines et de défilés ou bois, il entremêlera ces deux corps de manière qu'ils puissent au besoin se secourir mutuellement.

Lorsqu'il marchera la nuit dans quelque nature de terrain que ce soit, il mettra toujours la plus grande partie de son infanterie à l'avant-garde, la faisant précéder par un petit détachement de cavalerie pour aller plus en avant et l'avertir de l'arrivée de l'ennemi. Il fera suivre son infanterie par le gros de sa cavalerie, à la queue de laquelle il fera mettre quelque infanterie qui sera elle-même suivie d'un petit détachement de cavalerie pour faire son arrière-garde et l'instruire de ce qui pourrait venir sur les derrières.

La raison de cette disposition est que si la nuit le gros de la cavalerie faisait l'avant-garde et qu'elle fût culbutée par l'ennemi, elle passerait nécessairement sur le corps de l'infanterie qui serait derrière et y causerait un grand désordre qui serait très difficile à réparer ; d'ailleurs, il est difficile de faire usage de la cavalerie la nuit ; l'infanterie peut toujours par son feu pousser et arrêter l'ennemi et, dans le cas où elle serait obligée de plier, elle ne cause pas de désordres irrémédiables dans la cavalerie.

Si le détachement marche en retraite, il prend l'ordre contraire.

Tout commandant de détachement et surtout ceux qui se por-

tent sur l'ennemi et sont exposés à être attaqués dans leur retraite doivent, en marchant en avant, examiner avec le plus grand soin le pays qu'ils parcourent, faire attention aux bois, marais, ponts qu'ils traversent et bien reconnaître les endroits où ils devront placer l'infanterie pour protéger leur retour et faciliter le passage des défilés de la cavalerie. Comme l'aspect des pays est différent suivant le point de vue où on le voit, afin de se pouvoir bien reconnaître dans leur retraite, ils s'arrêteront souvent en se portant en avant et se retourneront pour prendre des points de vue qui les guideront quand ils seront obligés de revenir. Cette attention est bien importante ; pour l'avoir négligée, des détachements ont souvent été maltraités. Ayant manqué de retrouver les ponts et passages et s'étant jetés dans des obstacles qui les ont arrêtés, ils ont donné à l'ennemi le temps de les atteindre.

Dans les haltes, le commandant mettra son détachement en bataille, faisant face au terrain par où l'ennemi pourrait venir à lui, plaçant en avant et autour de lui des petites gardes et vedettes et des sentinelles pour être averti, et ne faisant reposer ses troupes que successivement, les uns en restant à cheval et en bon ordre, pendant que les autres auront débridé. Il redoublera de précautions lorsqu'il sera obligé de s'arrêter pour passer la nuit.

S'il se trouve dans le cas d'être attaqué par un corps supérieur ou égal au sien, il disposera son détachement de la manière et dans le terrain les plus favorables aux différentes espèces de troupes qui le composent.

Tout commandant de détachement alliera le courage avec la prudence, en sorte qu'il ne s'engage point sans nécessité, mais aussi qu'il n'évite point de combattre quand l'objet qu'il a à remplir le demande et qu'alors il le fasse avec la plus grande vigueur et en donne lui-même l'exemple, ce qui est la manière la plus efficace d'engager les troupes à faire leur devoir.

L'escorte des convois ou équipages demande des précautions particulières.

L'officier qui en sera chargé ne négligera rien pour être averti de la marche de l'ennemi, posant pour cela des patrouilles sur tous les chemins par lesquels il pourrait venir à lui et sur toutes les hauteurs d'où on pourrait le découvrir.

Il ne divisera jamais son escorte en petites parties, mais suivant sa force il la séparera en plusieurs divisions, il en placera une à la tête, une à la queue et les autres intermédiairement, de manière qu'elles puissent se porter secours et se réunir au besoin.

Il chargera particulièrement des officiers et des sous-officiers choisis de veiller à ce que les chariots marchent toujours serrés et ne fassent point une trop longue file.

Si le convoi doit passer un défilé ou un chemin creux, le commandant enverra le détachement d'infanterie pour en occuper la tête et les hauteurs qui le bordent, et il mettra son escorte en bataille pour couvrir son convoi, observant que c'est par ses derrières qu'il a le plus à craindre. La plus grande partie de l'escorte demeurera en deçà du défilé pour en couvrir le passage. — Si c'est par le côté vers lequel il marche que l'ennemi peut plus facilement l'attaquer, l'escorte se portera en avant du défilé pour en protéger la sortie et, quand la totalité du convoi aura passé, on se mettra en marche et les troupes d'escorte reprendront les postes qui leur avaient été précédemment assignés. Si en raison de la supériorité de l'ennemi, le convoi ne pouvait continuer sa marche sans danger, l'officier qui le commande le fera arrêter et fera parquer les voitures dans l'endroit le plus avantageux. Il y demeurera jusqu'à ce que, par une défense vigoureuse, il ait pu forcer l'ennemi à se retirer ou qu'il ait été secouru.

Si pendant que l'escorte est pressée par l'ennemi, ou dans un défilé, quelque chariot venait à se briser, la charge en sera également répartie sur les autres ; le chariot cassé jeté hors du chemin et les chevaux attelés aux voitures qui en auront le plus besoin ; ce qui ne pourra pas être chargé ou emmené sera brûlé.

Lorsque le convoi s'arrêtera pour passer la nuit, le commandant en fera parquer les chariots dans un terrain libre et découvert et occupera avec les troupes tous les points et débouchés qui pourront le couvrir.

Lorsque son parc sera également en sûreté, au delà comme en deçà du village ou ruisseau où il s'arrêtera, il fera parquer son convoi au delà, car il est toujours avantageux de passer un défilé lorsqu'on arrive et pendant que les voitures sont en files ; mais cet arrangement de commodité doit être subordonné à la sûreté du convoi.

Tout ce qui est prescrit ci dessus doit être observé par tout commandant de détachement de quelque nombre de troupes qu'il soit formé, mais dans les détachements en escortes particulières de 150 ou 100 hommes seulement, ou de 50 hommes d'infanterie, l'officier qui en sera chargé redoublera d'attention et de prévoyance, le petit nombre de troupes qu'il a avec lui les lui rendant nécessaires.

Il ne séparera point son détachement ; il mettra seulement une escouade à la tête et une à la queue, quelques soldats sur les flancs pour filer les voitures, y maintenir l'ordre et l'avertir si l'ennemi paraissait, et il se placera avec la totalité de son détachement dans l'endroit le plus exposé, d'où il se portera avec lui partout où le besoin l'exigera.

Si le détachement était de 50 hommes seulement, au lieu d'escouades, il ne mettra que deux fusiliers à la tête et à la queue du convoi.

En cas d'attaque, il aura l'attention de ne pas faire tirer la totalité de sa troupe à la fois, mais l'ayant divisée en deux sections, de ne faire tirer la seconde qu'après que la première aura rechargé.

Toute troupe, quand elle ne serait que de deux escouades, sera toujours divisée en deux parties et observera pour son feu ce qui vient d'être dit ci-dessus.

Le Prince de Neuchâtel, major général,

ALEXANDRE.

Ordre du jour du 4 octobre 1812.

Malgré les ordres donnés jusqu'ici, le service de nuit se fait toujours fort mal, les sentinelles ne crient presque jamais : *Qui vive !* ou, si elles crient, elles se contentent des réponses qu'on leur fait et ne reconnaissent jamais.

Je répète encore que le service dans le Kremlin doit se faire comme dans une ville de guerre et MM. les officiers doivent instruire les chasseurs et grenadiers de ce qu'ils ont à faire en faction ou au poste et tenir la main à ce que cela soit exécuté selon l'ordonnance.

Il sera commandé tous les jours un détachement de 50 hommes.

Ce détachement sortira par moitié par chacune des deux portes tous les jours à 4 heures du soir ; il passera la nuit au dehors des portes, s'assurera de toutes les avenues, y placera des factionnaires et fera de fréquentes patrouilles pour que personne ne puisse approcher du Kremlin sans être vu et reconnu.

Les officiers de service feront de fréquentes rondes en dedans et en dehors et s'inscriront sur le registre que tiendra l'officier qui commandera chaque détachement de 25 hommes en dehors des deux postes.

Ils noteront aussi l'heure à laquelle ils auront fait leur ronde.

Ces deux détachements de 25 hommes rentreront tous les matins à 9 heures.

Si M. le major de service le juge convenable, on aura soin aujourd'hui de se munir de plusieurs falots qui seront remis aux différents postes pour reconnaître les patrouilles et les individus.

M. le major de service veillera aujourd'hui à ce que l'on en trouve et m'en rendra compte.

Quelque sévères qu'aient été les ordres donnés jusqu'ici pour les états de situation périodiques, le 2^e régiment de chasseurs, le 1^{er} de grenadiers et l'artillerie sont les seuls corps qui aient envoyé les leurs au 1^{er} octobre.

Cette négligence de la part des autres régiments est cause qu'on n'a pas envoyé à cette époque à S. A. le Prince major général d'états de situation ; on lui en a fait connaître le motif.

Je rappelle pour la dernière fois à tous les corps de la Vieille Garde que demain 5, leurs états doivent être rendus à mon État-Major dans la matinée, ainsi que les 10, 15, 20, 25 et 30 de chaque mois.

*Le Maréchal d'Empire,
commandant la Vieille Garde,*

LEFEBVRE, duc de Dantzig.

P.-S. — M. le major de service ira reconnaître aujourd'hui l'emplacement que devra occuper chaque poste de 25 hommes en dehors de chaque porte ; il le rapprochera le plus possible du Kremlin en le mettant au centre des principales avenues.

Il désignera l'officier de chaque détachement, l'endroit où il devra placer des petits postes ou des factionnaires.

Le poste le plus considérable devra être placé du côté du pont, avec l'officier.

M. le major de service rassemblera lui-même ces deux détachements tous les jours à 4 heures, il en passera l'inspection, leur fera charger leurs armes qui pourront rester chargées pendant dix jours s'ils ne partent pas et il ira placer lui-même les détachements à leur poste.

Il me fera tous les matins le rapport de ce qu'il y aura eu de nouveau dans les deux détachements.

Le Maréchal d'Empire,
LEFEBVRE, duc de Dantzig.

Ordre du jour du 5 octobre 1812.

La division, Vieille Garde, passera la revue de Sa Majesté demain à midi, en grande tenue, sur la place du Kremlin.

Tous les postes placés chez MM. les généraux devront s'y trouver et être rentrés conséquemment à la caserne demain matin, à 8 heures au plus tard.

Les hommes malades à la chambre seront, pour cette revue, derrière les régiments, sans armes et sur un seul rang ; enfin, les cuisiniers, les boulangers, etc., devront y assister ; personne, les gardes du Kremlin exceptés, ne peut s'en exempter.

L'artillerie est comprise dans cet ordre, mais pour qu'elle puisse envoyer au fourrage, elle présentera les 32 canons à la revue avec un seul caisson par pièce.

MM. les majors m'enverront de suite et directement la situation de leur régiment, en distinguant les hommes présents à la parade, avec et sans armes, ceux qui sont aux hôpitaux de la place, ceux qui sont aux hôpitaux externes et en Allemagne, les hommes en arrière, les dépôts et enfin l'effectif général en deçà du Rhin.

Le Général de division, colonel de la Garde,
CURIAL.

Ordre du jour du 6 octobre 1812.

Monsieur le Colonel, vous voudrez bien prendre les mesures nécessaires pour que ce soir l'escalier de la caserne de votre régiment soit éclairé, sans qu'aucun prétexte puisse s'y opposer. Pour cela, vous vous procurerez des falots en ville, où il n'en manque sûrement pas dans toutes les maisons brûlées, et vous vous adresserez à l'administration de la Garde pour avoir l'huile nécessaire.

Il faut que cet escalier soit éclairé ce soir, sans faute, et je suis très étonné que l'idée ne vous en soit pas venue avant que je l'ordonne.

Le Maréchal d'Empire,
commandant de la Vieille Garde,

LEFEBVRE, duc de Dantzig.

L'intention de l'Empereur, mon cher Général, est que les fourrages se fassent en règle et conformément aux dispositions du règlement de campagne, titre 27.

Sa Majesté a ordonné qu'il y aurait un fourrage sous la surveillance et la direction de M. le duc de Trévise, escorté par des troupes d'infanterie et de la cavalerie de la Garde. L'infanterie sera fournie par la Jeune Garde, les escortes de cavalerie le seront par le général commandant les troupes à cheval de la Garde.

L'Empereur a assigné pour fourrage, sous la direction de M. le duc de Trévise, en une seule colonne, tout ce qui appartient à la maison de Sa Majesté, la Vieille Garde, la Jeune Garde, les grenadiers, les chasseurs et les dragons de la Garde.

Le chef d'État-Major du duc de Trévise nous préviendra du jour où l'on fourragera, ce qui doit arriver au moins de deux jours l'un, et nous fera connaître le jour, le lieu et l'heure à laquelle on s'assemblera à la porte de la ville qui sera désignée, afin que les chevaux et les voitures s'y rendent.

M. le duc de Trévise doit régler la force des escortes et chaque fourrage sera commandé à tour de rôle par un des colonels de la Garde ou un général, suivant la force de l'escorte.

Cet officier sera responsable de la sûreté des fourrageurs et de leur police.

Les fourrages de chaque corps de la Garde, soit infanterie, soit cavalerie, seront commandés par un officier supérieur de la division ou du corps, chef de bataillon ou chef d'escadron, — ils seront aux ordres du colonel commandant le fourrage.

Les généraux, officiers supérieurs et autres, inspecteurs aux revues, commissaires des guerres, officiers de santé et tous autres chefs d'administration seront réunis au fourrage de la colonne de la Garde, à la place qui leur sera assignée.

M. le duc de Trévise fera désigner la place de chacun suivant son rang et on ne pourra pas s'écarter de la ligne des vedettes qui entoureront l'enceinte des fourrages.

Le pays assigné pour ces fourrages se trouvera compris entre la route de Moscou et Podol, la rive droite de la Moskowa et la Pakra de Moscou, en suivant la rive gauche de la Pakra et la route de Moscou à Colmaro, jusqu'au pont sur la Moskowa et le pont jusqu'à la route de Moscou à Novaïa.

*Le Maréchal d'Empire,
commandant la Vieille Garde,*

DUC DE DANTZIG.

Ordre du jour du 6 octobre 1812.

Les bataillons de la division n'étant pas égaux en force, le service sera réglé ainsi qu'il suit et d'après la situation des hommes disponibles donnés aujourd'hui pour la parade de Sa Majesté, savoir :

Pour le service du Kremlin,

2 ^e Chasseurs	134 hommes.
2 ^e Grenadiers	122 —
3 ^e Grenadiers	74 —
	<hr/>
Total	330 hommes.

Les 1^{ers} de chasseurs et grenadiers fourniront alternativement, l'un la compagnie de garde chez Sa Majesté, l'autre 100 hommes de piquet dans l'église où il se tient habituellement.

Tout ce service réuni deux heures avant la parade formera un bataillon pour le défilé ; il y aura en outre un autre bataillon qui

sera commandé tous les jours pour défiler et qui rentrera de suite après ; de cette manière, il y en aura toujours deux à la parade.

Les majors et les chefs de bataillon de la division continueront à être journellement de service ; mais au lieu de prendre ces derniers sur trois régiments seulement, les commandants des cinq rouleront entre eux pour ce service et il en sera de même pour les bataillons qui doivent défiler.

Cet ordre ne déroge en rien à ceux précédemment donnés pour la corvée.

M. le maréchal, en faisant sa ronde la nuit dernière, n'a pas trouvé une partie des officiers supérieurs à leur poste ; Son Excellence a puni sévèrement plusieurs chefs de bataillon.

Les trois musiques de la division feront défiler chacune à leur tour, celle qui sera de service jouera une heure sur la place après la parade défilée et le soir à 5 heures et demie avant l'appel et une demi-heure après.

Les sapeurs des régiments, dont un bataillon assiste en entier à la parade, devront s'y trouver. S. E. M. le maréchal voulant savoir tous les jours avant 8 heures du matin si les hommes qui ont manqué à l'appel la veille sont rentrés dans la nuit, MM. les majors adresseront directement tous les jours avant 7 heures du matin un rapport sur cet objet à M. le colonel Boyer, son chef d'état-major au Kremlin.

Le Général de division, colonel de la Garde,

CURIAL.

Ordre du jour du 6 octobre 1812.

La division de la Vieille Garde est prévenue que les fourrages prescrits par Sa Majesté l'Empereur commenceront demain 7 du courant à 7 heures précises du matin.

La porte de Podol est le rendez-vous qui a été prescrit pour cette fois.

Tous les fourrageurs de la Garde devront s'y trouver à l'heure indiquée.

Le Maréchal d'Empire,

DUC DE DANTZIG.

Ordre du jour.

Tous les officiers, quel que soit leur grade, soit en ligne, soit en colonne, soit lorsqu'ils défilent, doivent saluer de l'épée Sa Majesté; c'est une marque de respect qui n'est due qu'à l'Empereur.

Déjà plusieurs fois cela a été ordonné et l'on a observé aujourd'hui à la parade que cela ne se faisait plus.

S. E. M. le maréchal duc de Dantzig invite MM. les officiers à mieux se rappeler leur devoir dans cette circonstance et MM. les chefs à en surveiller l'exécution.

M. le commissaire des guerres fournira l'huile nécessaire pour éclairer les casernes, mais il demande qu'on lui adresse l'état des lampions que l'on doit strictement employer, parce que ayant fort peu d'huile à sa disposition, il désire la ménager.

On lui enverra directement cet état pour chaque régiment.

Le Général de division,

CURIAL.

Ordre du jour du 6 octobre 1812.

M. le capitaine Larrignier, nommé vaguesmestre général du grand quartier général, est entré en fonctions.

Le Chef d'état-major,

Signé : MONTHION.

Le régiment quitta Moscou le 18 octobre. Son effectif le jour de son départ était de 35 officiers et 1,177 grenadiers.

Le 25 octobre, il était à Malojaroslawetz, et atteignait Smolensk le 9 novembre; à son départ de Smolensk, le régiment avait sous les armes, le 13 novembre, 40 officiers et 1,136 grenadiers.

A son arrivée à Interburg, le 20 décembre, il ne comptait plus que 39 officiers et 234 grenadiers.

Il avait perdu pendant la retraite : 23 grenadiers tués, 82 blessés restés au pouvoir de l'ennemi, 209 morts de froid ou de misère.

Un officier et 588 grenadiers étaient restés en arrière, gelés ou malades¹.

1. Les états de services reproduits en notes sont extraits des Archives administratives de la guerre; les itinéraires et les autres renseignements ont été recueillis aux Archives historiques de la guerre.

BULLETIN DE LA « SABRETACHE »

MUSÉE HISTORIQUE DE L'ARMÉE

Par suite de la mort de M. le général Vanson, M. le ministre de la guerre a procédé à la réorganisation du Musée historique de l'armée. En conséquence, le 24 juillet dernier, il a nommé M. le général de la Noë directeur du Musée, et a constitué par décision du 4 octobre un comité de perfectionnement composé de 24 membres dont les noms suivent :

Président :

M. le général de Lacroix, sous-chef d'état-major général de l'armée.

Vice-présidents :

MM. le général de la Noë, directeur du Musée ;
Édouard Detaille, membre de l'Institut, président de la *Sabretache*.

MM. Alombert, contrôleur de l'administration de l'armée ;
Baillod (général de division, baron) ;
Bapst (Germain) ;
Bérard (lieutenant-colonel), chef du génie à Paris (R. G.) ;
Bertin (Georges), bibliothécaire de la *Sabretache* ;
Bottet (Maurice) ;

*

MM. Carlet (capitaine), officier d'ordonnance de M. le général Mourlan ;
 Carnot (Sadi), capitaine au 130^e d'infanterie ;
 Chabbert, sous-chef de bureau au cabinet du ministre de la guerre ;
 Cottreau (Gabriel), secrétaire adjoint de la *Sabretache* ;
 Coutanceau (commandant), chef de la section historique (état-major de l'armée) ;
 Gaboriau, contrôleur de l'administration de l'armée ;
 Gallet (lieutenant-colonel), sous-chef de cabinet du ministre de la guerre ;
 Grammont (Emmanuel), artiste peintre ;
 Harcourt (vicomte Emmanuel d') ;
 Houssaye (Henry), de l'Académie française, vice-président de la *Sabretache* ;
 Levert (Maurice), secrétaire de la *Sabretache* ;
 Millot (Albert), trésorier de la *Sabretache* ;
 Olivier, capitaine au 3^e régiment d'infanterie de marine, attaché à l'inspection générale de l'arme ;
 Rouffet, artiste peintre.

Secrétaire :

M. Amman, officier d'administration du génie, conservateur du Musée.

En outre, M. Édouard Laforge a été nommé bibliothécaire du Musée.



La séance d'installation de ce comité a eu lieu le 10 courant, sous la présidence de M. le général de Lacroix, dans des locaux du Musée. En ouvrant la séance, le président a adressé un souvenir ému à la mémoire du général Vanson et a souhaité la bienvenue à M. le général de la Noë, ainsi qu'aux membres du comité. Il a assuré ce dernier de tout l'intérêt que M. le ministre de la guerre porte au développement du Musée. Le secrétaire a donné ensuite lecture d'un rapport dont voici les passages principaux :

Le Musée de l'Armée, créé par décret du 31 octobre 1896 et installé dans les anciens réfectoires et dortoirs de gauche de l'Hôtel des Invalides, présente l'histoire suivante :

Locaux, leur organisation. — L'assiette du musée comprend : *au rez-de-chaussée*, deux grandes salles dites « des Armées », ouvertes au public et dans lesquelles sont exposés des documents, des souvenirs et des œuvres d'art se rapportant à l'histoire générale de l'Armée. Ces salles embrassent, la première (salle Turenne), inaugurée le 12 juillet 1897, la période de 1569 à 1815 ; la seconde (salle Bugeaud), ouverte le 25 décembre 1898, la période de 1815 à nos jours. A la salle Turenne a été annexée récemment celle de Bordeaux, destinée à recevoir la collection du peintre Loustaunau.

Aux 2^e et 3^e étages. — Quatre autres grandes salles dites « des régiments », en voie d'organisation, et ayant reçu, en principe, les affectations suivantes : la salle Louvois, l'infanterie ; la salle d'Hautpoul, la cavalerie ; la salle La Tour d'Auvergne, les corps d'élite ; la salle d'Assas, les armes et services spéciaux.

En outre, aux mêmes étages, des locaux accessoires tels que : salle de réunion, bureaux, magasins, ateliers et logements divers.

De plus, au 3^e étage, corridor de Neuf-Brisach, 8 salles de dimension moyenne, actuellement sans affectation.

Enfin, le ministre a, par décision postérieure à la fondation, affecté au musée : 1^o le local de l'ancienne bibliothèque des Invalides, grande et belle salle garnie d'armoires ; 2^o l'ancienne salle du conseil de l'Hôtel, comprenant trois pièces entièrement meublées et contenant de nombreux portraits de gouverneurs et de maréchaux et quelques objets d'art.

Personnel. — Le personnel du musée comprend :

- 1 général, directeur ;
- 1 conservateur, chargé de la surveillance générale, de l'administration et des services d'exécution ;
- 1 bibliothécaire ;
- 1 gardien-chef (sous-officier rengagé) chargé de la police et employé à la comptabilité ;
- 1 aide-gardien (caporal ouvrier d'art) employé aux menus travaux ;
- 2 secrétaires d'administration ;
- 4 ouvriers militaires d'administration (menuisiers-ébénistes, composant l'atelier) ;
- 1 sapeur du génie, employé aux travaux de peinture ;
- 4 plantons permanents d'infanterie, chargés du nettoyage des salles et collections ;
- 2 servants empruntés au personnel de l'Hôtel et faisant le service de garçons de bureau ;

Plus un personnel de surveillance les jours publics, composé habituellement de deux invalides et cinq plantons d'infanterie.

Organisation financière; ressources. — Les ressources annuelles du Musée ont été jusqu'à présent les suivantes :

En 1898	20,000 fr.
En 1899	10,000
En 1900	11,200

En ce qui concerne l'exercice courant, le budget se décompose ainsi qu'il suit :

1° Personnel	4,500 fr.
2° Matériel (comprenant chauffage, menues fournitures et entretien, frais d'encadrement et de transport, achats d'objets de collection)	6,700
Soit au total	11,200 fr.

sur lesquels une somme de 3,000 fr. environ est actuellement disponible pour faire face aux dépenses de fin d'année.

Mobilier, collections, bibliothèque. — Jusqu'à présent, l'établissement n'a eu à supporter que de faibles dépenses de *matériel* (ou de gros mobilier). Les meubles des salles d'exposition et ceux des locaux accessoires proviennent en presque totalité de l'Exposition permanente des colonies, supprimée lors de la démolition du Palais de l'industrie. Prêtés par le département des colonies à celui de la guerre, ils ont été restaurés et transformés par l'atelier du Musée qui possède encore en réserve des éléments pour constituer un certain nombre de vitrines. Le matériel d'exploitation et les diverses installations ont été confectionnés par le même atelier.

La valeur du matériel appartenant au Musée est estimée, sur la base des prix de nomenclature, à environ 16,000 fr.

Les *collections* du Musée, en tant qu'objets d'exposition déjà installés dans les salles publiques ou encore dans les réserves, proviennent de diverses sources, savoir : 1° les aquarelles et dessins appartenant à l'état-major de l'armée et dont le Musée est seulement dépositaire ; 2° les objets d'art, et autres, cédés ou prêtés par divers services publics, tels que : les objets d'art garnissant la salle du conseil des invalides et qui appartenaient à cet établissement ; les souvenirs napoléoniens provenant de l'ancien Musée des souverains ou du garde-meubles ; les armes et panoplies cédées par l'artillerie ; les effets d'habillement et d'équipement versés par les magasins ou les corps de troupe ; enfin, 3° les objets donnés par les particuliers ou les collectivités.

Cette dernière catégorie est, de beaucoup, la plus nombreuse, un véritable élan s'étant manifesté dans le public dès l'origine du Musée. Parmi ces dons, il convient de citer : deux lots importants d'effets

d'habillement offerts au lendemain de la création par MM. Detaille et Ch. Meissonier ; les envois moins importants mais continus, faits par la société *La Sabretache* ; les collections : *Borne* (effets d'habillement et d'équipement), *Bourqueney* et *Canut* (estampes, peintures et livres), *Martel* (armes de diverses époques), *Claris* (effets), *Wartz* (petits soldats de Strasbourg), la collection *Loustaunau*, en voie de versement, et, enfin, les nombreuses estampes que le général Vanson tirait de ses portefeuilles au fur et à mesure des besoins. A ces divers dons on peut ajouter, comme virtuellement acquise, la magnifique collection du général Vanson dont l'inventaire s'achève en ce moment et qui comprend : 1° un fonds d'environ 25,000 estampes, relatives au costume et à l'histoire militaires, en possession duquel le Musée doit entrer prochainement ; 2° une quantité considérable de cartes, plans, livres, etc., envoyés, en partie déjà, par M^{me} Vanson.

En résumé, le Musée a réuni pendant ces trois premières années d'existence et possède, actuellement, en dehors de la collection Vanson et des autres collections d'estampes, environ 6,000 pièces dont quelques-unes de premier ordre ; le reste, d'importance inégale, mais dont l'intérêt et la valeur augmenteront avec le temps et le nombre même des objets collectionnés.

La *bibliothèque*, constituée à l'origine par l'ancien fonds de la *Sabretache*, versé au Musée lors de sa fondation et comprenant 996 volumes, s'est augmentée depuis, d'un nombre assez considérable d'anciennes ordonnances, concernant l'organisation, l'habillement, l'équipement et la manœuvre des troupes, données par le bureau des archives du ministère ; d'annuaires militaires et d'historiques de corps de troupe provenant des diverses sources, enfin de la collection Canut comprenant 691 volumes.

Elle se monte actuellement à environ 3,400 volumes ou atlas.

Entrées et autorisations. — Le Musée, ouvert au public les dimanche, mardi et jeudi, de midi à 4 heures, a reçu, depuis l'inauguration de la première salle, environ 476,400 visiteurs se répartissant ainsi : 1897-98 : 172,800 ; 1898-99 : 165,800 ; 1899-1900 : 137,800 ; soit une moyenne d'entrées de 158,800 par année et de 1,020 par séance. La séance la moins élevée est celle du 11 novembre 1897 avec 220 visiteurs et la plus élevée celle du 11 septembre 1900 avec 4,810.

Enfin, des autorisations de travailler dans les salles d'exposition ont été délivrées à 52 personnes.

Il convient en outre de faire connaître les ressources certaines ou éventuelles pouvant être affectées aux dépenses dont aura à s'occuper plus spécialement le comité, c'est-à-dire celles d'installation et d'extension du Musée.

Le budget de 1900 prévoit, pour les acquisitions une somme encore à peu près disponible de	1,000 fr.
Une somme égale sera disponible sur le budget de 1901, ci.	1,000
On espère qu'elle s'accroîtra de la presque totalité d'une augmentation prévue au budget de ce dernier exercice, soit.	3,400
Si l'on y ajoute le reliquat de la souscription de la <i>Sabretache</i> , se montant à environ	3,000
On atteint une somme totale de	<u>8,400 fr.</u>

Sur laquelle le comité, dans une certaine mesure, peut compter pour la réalisation du nouveau programme.

Le moment semble donc favorable pour donner au Musée une impulsion nouvelle, en développant notamment le nombre de ses sections.

Après la lecture de ce rapport, M. le général de la Noë a exposé un programme général de travail qui a été adopté, et, conformément à ses propositions, il a été procédé à la formation de cinq commissions composées ainsi qu'il suit :

1 ^{re} commission. — ORGANISATION GÉNÉRALE et décoration du Musée (œuvres d'art).	2 ^e commission. — COSTUME MILITAIRE et accessoires, armes et matériel.	3 ^e commission. — TABLEAUX, ESTAMPES, dessins, etc.	4 ^e commission. — HISTOIRE MILITAIRE, documents, bibliothèque.	5 ^e commission. — ACQUI- SIONS.
MM. Detaille, <i>présid.</i> Alombert. Baillod. Bapst. Bottet. Cottreau. d'Harcourt. Millot. Levert.	MM. Cottreau, <i>présid.</i> Bottet. Carlet. Grammont. Rouffet.	MM. Millot, <i>président.</i> Bapst. Bertin. Cottreau. Houssaye.	MM. Houssaye, <i>prés.</i> Alombert. Bapst. Bertin. Carnot. Coutanceau. d'Harcourt.	MM. Bottet, <i>présid.</i> Bapst. Bertin. Carlet. Chabbert. Cottreau. Grammont. Millot. Rouffet.

MM. le général de la Noë, Édouard Detaille et Amman sont membres de droit de ces commissions.

*
* *

M. le général de la Noë a bien voulu mettre à la disposition des membres de la Sabretache des cartes d'entrée permanente au Musée de l'armée. Les membres qui voudraient profiter de cette faveur voudront bien adresser leur demande à M. le secrétaire de la Sabretache, 30, rue Washington, qui leur fera parvenir ces cartes strictement personnelles.

Le Comité de la *Sabretache* a repris ses séances le 14 de ce mois.

Dans cette séance, M. le Président a fait connaître la mesure prise en faveur des membres de la *Sabretache*, par M. le général-directeur du Musée de l'armée et rapportée plus haut. Le Comité a prié son président d'en témoigner toute sa gratitude à M. le général-directeur.

Le Comité s'est occupé aussi des moyens propres à activer la souscription au monument de Waterloo, et a entendu la lecture de quarante lettres de présentation.

30 novembre 1900.

Le Secrétaire,

MAURICE LEVERT.

Le Gérant : A. MILLOT.

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

79

80

81

82

83

84

85

86

87

88

89

90

91

92

93

94

95

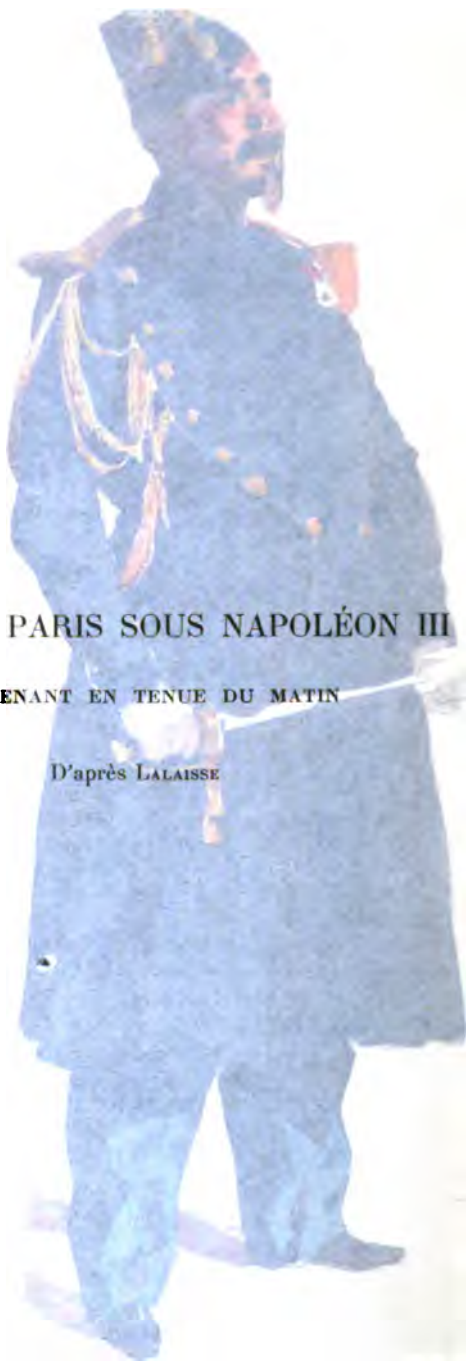
96

97

98

99

100



GARDE DE PARIS SOUS NAPOLÉON III

LIEUTENANT EN TENUE DU MATIN

D'après LALASSE

LE GÉNÉRAL DELABORDE

Le général Delaborde, « un homme de guerre de premier ordre, un des meilleurs généraux de l'Empire, qui serait devenu maréchal pour peu qu'il eût pris la peine de faire valoir son mérite et d'aider à sa fortune, ou seulement si le corps n'eût pas trahi cette âme guerrière, » était peu connu du grand public. Cette figure héroïque vient d'être éloquemment évoquée devant l'Académie des beaux-arts par un des membres du Comité de notre Société. Dans la séance publique annuelle du 10 novembre dernier, M. Gustave Larroumet, secrétaire perpétuel de l'Académie, a lu sur son prédécesseur, le comte Henri Delaborde, une notice historique, dont la première partie est consacrée au père de l'académicien, le général Delaborde. Pour composer cette étude, notre éminent Collègue a eu à sa disposition une biographie manuscrite du général écrite par le comte Henri Delaborde : « Ce monument de piété filiale est un vrai livre d'histoire ; il serait vivement à souhaiter qu'il fût publié. » Le souhait de M. Larroumet n'est malheureusement pas réalisable, des scrupules, que nous ne pouvons que respecter, empêchent la famille du comte Delaborde de livrer à l'impression ces notes écrites sans intention de publicité. Dans l'impossibilité de donner à ses lecteurs cette biographie « aussi instructive qu'intéressante d'un héros de premier ordre, belle comme un traité de morale en action, » nous ne saurions trop remercier notre collègue d'avoir bien voulu nous autoriser à reproduire dans le *Carnet* les belles pages dans lesquelles il a retracé devant l'Institut la vie du général Delaborde. Aux extraits que nous sommes heureux de pouvoir donner ci-dessous, sont jointes quelques-unes des notes placées par M. G. Larroumet à la suite de sa notice historique.

• * *

... Henri-François Delaborde¹ était le huitième enfant d'un boulanger dijonnais. Dès ses premières années, un de ses oncles, prêtre, le prenait avec lui pour servir sa messe et faire ses com-

1. *État des services du général comte Henri-François Delaborde.* — Né à Dijon le 21 décembre 1764, soldat au régiment de Condé-Infanterie le 27 mars 1783, caporal le 3 septembre 1788, libéré du service par congé absolu le 27 mars 1791, lieutenant au

missions. En échange, il le nourrissait et l'envoyait au collège, où il apprenait assez de latin pour que plus tard, en Pologne, l'ancien enfant de chœur, devenu général, pût converser en cette langue avec le clergé du pays. A dix-huit ans le jeune homme s'enrôlait dans le régiment de Condé-Infanterie. Mais on était en pleine paix. Il lui fallait quatre ans pour gagner les galons de caporal, et il n'entrevoit d'autre avenir que le grade de sergent, avec le médaillon de vétérance, après trente ans de garnison.

Soudain un bruit d'armes s'élève et grandit sur toutes les frontières de la France. La Révolution a commencé et l'Europe monarchique la menace. Dans chaque département, des bataillons de volontaires s'organisent pour la défense de l'indépendance et de la liberté. Le jeune caporal dijonnais vient de rentrer dans sa famille et, commençant une nouvelle carrière, il est cleric de procureur. Patriote, il comprend qu'un nouvel avenir militaire s'ouvre à lui. Il s'engage au premier bataillon de la Côte-d'Or.

Il y apporte son expérience militaire, et ses camarades, comme nos mobiles feront en 1870 avec les anciens soldats, l'élisent lieutenant. Il gagne vite leur estime et leur affection ; il s'en sert pour leur imposer la discipline, la première des nécessités et la plus difficile à subir pour les troupes de ce genre. Adjudant-major au bout de huit mois, le voilà devant l'ennemi, sur la frontière de Belgique, avec ces soldats ardents et impressionnables. Il leur donne un tel exemple de sang-froid, il les conduit au feu avec tant de fermeté et de prudence que, le commandant du 2^e bataillon étant tué, ils l'élisent à sa place.

1^{er} bataillon de la Côte-d'Or le 31 août 1791, adjudant-major le 9 avril 1792, chef du 2^e bataillon de la Côte-d'Or le 19 juillet 1792, général de brigade le 11 septembre 1793, général de division le 22 octobre 1793, commandant de la 13^e division militaire le 4 novembre 1801, grand-officier de la Légion d'honneur le 26 avril 1804, comte de l'Empire le 20 décembre 1808, gouverneur du palais de Compiègne le 20 février 1813, grand-croix de l'ordre de la Réunion le 19 novembre 1813, chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 27 juin 1814, commandant de la 10^e division militaire le 15 janvier 1815, chambellan de l'Empereur, conseiller d'État et pair de France le 2 juin 1815, porté sur la première partie de la liste formée par l'ordonnance royale du 24 juillet 1815, se retire à Augsbourg, en Bavière, en 1815, déclaré hors de cause par jugement du 2^e conseil de guerre de Paris le 2 septembre 1816, autorisé à rentrer en France le 22 novembre 1825, mort à Paris le 3 février 1833.

Campagnes. — 1791, armée du Nord ; 1792, siège de Longwy ; 1793, armée du Rhin, siège de Toulon ; 1794, armée des Pyrénées-Occidentales ; 1795-1801, armées de l'Ouest, de Mayence, du Danube, du Rhin, de Rhin-et-Moselle ; 1807-1809, armées de Portugal et d'Espagne ; 1812, campagne de Russie ; 1813, campagne de Saxe.

Il s'enfermè avec ce bataillon dans Longwy, menacé et bientôt investi par les Prussiens. La place est faible, le commandant réunit les chefs de corps en conseil de guerre et propose de capituler. Delaborde prend le premier la parole, comme le plus jeune :

— Nous avons tous fait, dit-il, le serment de vivre libres ou de mourir. Voici le moment d'y être fidèles. Nous devons cet exemple à la France. Il faut que l'ennemi n'entre dans cette place que sur nos cadavres. En mon nom et au nom de mes soldats, je m'oppose à toute espèce de capitulation ¹.

Le conseil passe outre et la capitulation est signée. Quelques semaines après, à Verdun, le commandant Beaurepaire, des volontaires de Maine-et-Loire, responsable, lui, de la défense, et ne pouvant empêcher le conseil municipal d'ouvrir les portes à l'ennemi, se brûlait la cervelle. Plus heureux et aussi héroïque, Delaborde ramenait ses soldats à Dijon, les armait de nouveau et les conduisait sur le Rhin.

Là, leur première affaire est une victoire : à Rhinzabern, les volontaires de la Côte-d'Or battent les vieux soldats du grand Frédéric et leur font un nombre de prisonniers égal à celui de leur propre effectif.

Ils sont ensuite dirigés vers la frontière d'Espagne. Sur leur route, entre Aix et Marseille, ils rencontrent les insurgés du Midi et les mettent en déroute. Le commandant Delaborde est nommé général de brigade et envoyé avec sa troupe au plus proche et au plus pressé, au siège de Toulon. La prise des gorges d'Ollioules lui vaut le grade de général de division. Il a vingt-neuf ans.

Ce que le général Delaborde a fait pendant ce siège fameux, la postérité ne le sait pas assez. Toute la gloire du siège s'est comme absorbée dans celle du commandant d'artillerie qui commençait ici la plus prodigieuse fortune de l'histoire. Mais les rapports adressés à la Convention par le général en chef Dugommier et les représentants du peuple, Robespierre jeune et Saliceti, enfin la relation du siège dictée à Sainte-Hélène par Napoléon lui-même, constatent expressément que la clef de la place, désignée par le

1. La déclaration de Henri-François Delaborde, commandant le 2^e bataillon de la Côte-d'Or, dans le conseil de guerre où fut décidée la capitulation de Longwy, se trouve dans le 11^e *Bulletin des armées, des départements et de l'Assemblée nationale*.

commandant Bonaparte, la fameuse redoute anglaise, « le Petit Gibraltar », a été prise, dans un assaut héroïque, par la colonne que commandait le général Delaborde et dont le noyau était formé par le bataillon de la Côte-d'Or¹.

De Toulon, le général passe sur la Bidassoa, comme lieutenant de Moncey, toujours suivi de ses volontaires. Ici, dans une dure guerre de montagnes, il commence à souffrir d'une cruelle maladie rhumatismale, contractée devant Toulon et qui non seulement entravera sa carrière à plusieurs reprises, mais la bornera. Lorsqu'elle l'empêche de monter à cheval, il se fait porter sur une litière, comme le maréchal de Saxe à Fontenoy. Il dirige de la sorte la prise de la redoute de Commissari, centre de la défense espagnole, et à la suite de cette victoire, la Convention décrète que « l'armée des Pyrénées occidentales a bien mérité de la Patrie ».

Des Pyrénées, il revient sur le Rhin, à l'armée qui sera bientôt l'armée du Danube, et, sous Moreau, il occupe le Brisgau par une série de combats qui lui livrent l'artillerie et les magasins de l'ennemi. Cette gloire lui vaut l'épreuve qui n'épargnait guère alors les généraux victorieux : le fils du boulanger de Dijon est traduit, comme « aristocrate », devant une commission militaire, qui l'acquitte.

Bonaparte, devenu premier consul, l'envoie pacifier la Bretagne. A force d'humanité et de fermeté, le général Delaborde y accomplit la même œuvre que Hoche en Vendée : il éteint les derniers feux de la guerre civile. A sa mort, un représentant de la Bretagne viendra témoigner sur sa tombe la reconnaissance de la province².

Tel a été le général de la République. Pour résumer cette partie de sa carrière, il suffit de citer le témoignage de Pille, chef du mouvement des armées, c'est-à-dire lieutenant de Carnot au ministère de la guerre, et de Kléber, divisionnaire comme Delaborde à l'armée des Côtes de Brest.

1. Voir *Œuvres de Napoléon I^{er} à Sainte-Hélène*, t. XXIX de la *Correspondance*, p. 15-17; *Siege de Toulon*, 8.

2. « ... Une page de l'histoire de cette vie si bien remplie se rattachait à son séjour en Bretagne ; permettez qu'interprète de nos compatriotes, je vienne déposer ici l'expression de notre affection respectueuse et de nos regrets. Nommé au commandement

Pille lui écrivait, après la campagne des Pyrénées-Occidentales :
 « Je te félicite, mon camarade. Aux Pyrénées comme à Toulon, tu es fait pour surmonter tous les obstacles. La redoute de Commissari fera le pendant de la redoute anglaise. »

Kléber lui écrivait, au moment de passer à l'armée du Nord :

« Je n'ai pas voulu quitter l'armée sans prendre congé de toi, mon camarade, de toi que j'aime et que j'estime infiniment, avec qui j'aurais voulu combattre, vaincre et mourir¹. »

Maintenant, c'est l'Empire. Les soldats de la liberté deviennent ceux de la conquête. L'esprit des armées et de leurs chefs se modifie profondément. On se bat désormais pour la fortune autant que pour la gloire. « Les habits bleus, par la victoire usés, » se chargent d'ordres et de broderies. Les héros sont toujours nombreux, mais les caractères deviennent rares. Le despotisme militaire exalte les courages et abaisse les cœurs. C'est à qui se fera

de la 13^e division militaire, M. le général Delaborde arriva à Rennes lorsque la guerre civile ensanglantait encore les départements de l'Ouest. Sévère, mais invariablement juste, il en acheva la pacification. Appelé en 1807 à l'armée du Portugal, il laissa en Bretagne les plus honorables souvenirs et emporta les regrets unanimes d'une population qui avait apprécié le noble caractère que le général avait déployé dans les temps difficiles. Sa mémoire vivra longtemps dans le cœur des Bretons. » (Discours de M. Mangia d'Oins, député d'Ille-et-Vilaine aux funérailles du général comte Delaborde, 5 février 1833.)

1. L'original de cette lettre porte en marge cette note de la main du général Delaborde :

L'amitié d'un grand homme tel que Kléber était pour moi d'un prix inestimable. Sa lettre doit être conservée soigneusement par ma famille.

Dijon, 1^{er} fructidor an IX.

Elle est intéressante à plusieurs titres. Elle marque l'affection réciproque des deux généraux ; elle donne, en style tout révolutionnaire, le ton de la fraternité d'armes sous la Révolution ; elle reflète avec une énergie singulière l'opinion des généraux républicains sur les insurrections de Bretagne :

Rennes, le 14 floréal l'an II de la République française
 une et indivisible.

KLÉBER A DELABORDE.

Je n'ai pas voulu quitter l'armée des côtes de Brest sans prendre congé de toi, mon camarade, de toi que j'aime et que j'estime infiniment, avec qui j'aurais voulu combattre, vaincre et mourir. Je pars pour l'armée du Nord demain ; tu ferais bien de t'y rendre aussi. La guerre des chouans est la chose du monde la plus ridicule, les braves les battent à coups de pied et de manche à balai ; les lâches y sont battus, les faibles égorgés, assassinés. C'est un ennemi qui a la légèreté et la timidité du chevreuil, et la férocité du tigre, c'est un serpent qui se traîne d'un repaire à l'autre et qui s'échappe au moment où l'on croit le tenir. Je t'embrasse bien fraternellement.

KLÉBER.

Damas et Leroux te saluent.

valoir et avancera sa fortune vers le bâton de maréchal, vers les grandes charges de cour, vers les trônes. Delabordé est trop soldat pour changer de carrière et pas assez « idéologue » pour prendre le deuil de la liberté, mais il reste simple, modeste et désintéressé, bornant son ambition à l'accomplissement complet de son devoir, recevant avec reconnaissance les honneurs qui lui arrivent, comme la plaque de la Légion d'honneur et le titre de comte, mais ne demandant rien qu'à sa conscience, interrogée sans cesse avec une exigeante sévérité.

Il a toutes les vertus du soldat : courage, endurance, sang-froid ; il a celles du chef : fermeté, bonté, souci de donner l'exemple ; il a les grandes qualités du général, ce que Napoléon appelait « la partie divine de la guerre » : audace, prudence, habileté tactique et stratégique ; il est un des rares manœuvriers qu'aient comptés les armées de l'Empereur et qui, loin du maître, aient su vaincre sans lui.

Sa carrière se passe en Portugal, en Espagne, en Russie et en Saxe.

En Portugal, lieutenant de Junot, il dirige cette « terrible marche » d'Alcantara à Abrantès « que signalèrent, dit le général Thiébault, la souffrance des troupes et le dévouement de leur général, et qu'il était impossible de conduire avec plus de soin et de talent ».

A Rosmaninal, la nuit, un torrent large et profond barre la route. Il faut entrer dans l'eau glacée et risquer à la fois la pleurésie et la noyade. Les soldats murmurent ; le général descend de cheval et leur dit :

— Mes enfants, vous allez voir comment on passe les rivières sans pont.

Il entre dans le lit du torrent et reste dans l'eau jusqu'à la ceinture, attendant que le dernier de ses hommes ait passé. En arrivant à Abrantès, Junot est « à bout de forces et d'énergie ». Delaborde, lui, « fait battre la caisse et rallie l'armée¹ ».

1. *Relation de l'expédition de Portugal*, par le baron Thiébault, lieutenant général, Paris, 1817, p. 77. Voir aussi les *Mémoires*, récemment publiés (1890-1895), du général Thiébault, t. IV, p. 140. — Thiébault rapporte le fait et le mot avec une concision militaire. La duchesse d'Abrantès les développe de façon littéraire (*Mémoires*, t. XI, p. 31), mais elle parlait d'après le témoignage de son mari.

Les Anglais débarquent pour chasser l'armée française. Delaborde marche à leur rencontre. Ils sont commandés par sir Arthur Wellesley, le futur lord Wellington. Les Français sont 1,700 contre 20,000. Delaborde tient Wellington tout un jour en échec devant Roliça, et voici comment les Anglais apprécient le fait d'armes que les Français appellent « le beau combat de Roliça » :

C'est une tâche agréable, écrivait le colonel sir William Napier, que d'avoir à payer un juste tribut d'éloges envers un ennemi brave, sinon heureux, et on ne doit pas craindre d'être accusé de flatterie en affirmant que la conduite des opérations de Delaborde est un parfait modèle. Sa manière libre et confiante d'agir avec l'ennemi, le choix de sa position et l'habileté qu'il mit à la défendre, ainsi que son opiniâtreté à s'y maintenir, sont des preuves d'une connaissance approfondie de l'art militaire et d'une facilité extraordinaire du commandement².

Wellington lui-même, rendant compte de ce combat devant une cour d'enquête, disait : « Avec un ennemi aussi hardi et aussi habile, aucune précaution ne pouvait être impunément négligée³. »

Du côté français, Foy et Thiébault, lieutenants de Delaborde, parlent de ses talents militaires avec une profonde estime⁴. Thiers résume l'opinion de l'armée d'Espagne en disant : « Le général Delaborde est le seul qui ait eu l'art de battre les Anglais⁵. »

Quant à sa bravoure personnelle, blessé au cou dès le début de l'action, non seulement il avait conservé le commandement, mais il avait conduit lui-même les charges à la baïonnette de son infanterie.

Cependant Junot signait la convention de Cintra et perdait le

1. A. THIERS, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, liv. XIII, août 1808.

2. *Histoire de la guerre dans la Péninsule, depuis l'année 1807 jusqu'à l'année 1814*, publiée à Londres, par W. L. Napier, lieutenant-colonel, traduite par le général comte Mathieu Dumas, Paris, 1828, t. I, p. 258 et suiv. — Voir aussi : *List of Field-Marshal his Grace the duke of Wellington, by sir James Edw. Alexander, captain in the british, lieutenant-colonel in the portuguese service*, Londres, 1839, t. I, p. 207 et suiv.

3. Cité par le colonel Napier, *loc. sup. cit.*

4. GÉNÉRAL THIÉBAULT, *loc. cit.* ; GÉNÉRAL FOY, *Histoire de la guerre de la Péninsule*, Paris, 1828, t. I, p. 308 et suiv.

5. Le comte Henri Delaborde ajoute en note : « Ce sont les propres paroles que m'a rapportées mon beau-frère Edmond Leclerc, en présence de qui M. Thiers les avait dites. »

Portugal. Il fallait l'évacuer. Une caricature anglaise représentait cette évacuation du Portugal. On y voyait Junot vomissant à pleine bouche les trésors d'église ; le général Loison, des flots d'or ; le général Delaborde, de l'eau claire.

Rentré en France, Delaborde est renvoyé par l'Empereur au delà des Pyrénées, en Espagne, cette fois, et sous les ordres de Soult. Il sert avec son énergie et son talent habituels, mais il refuse avec une indignation railleuse de seconder les visées personnelles de son général en chef, à qui la fortune de Murat et de Joseph tourne la tête et qui voudrait bien être roi, lui aussi. Il jette les Anglais à la mer devant la Corogne et sauve l'armée surprise à Oporto. Puis il demande son rappel, à la grande terreur de Soult, qui redoute sa franchise. Le général en chef fait prier son lieutenant de garder le silence sur les menées de « Nicolas Jean de Dieu I^{er} » :

— Si l'on m'interroge, répond Delaborde, je dirai tout ; si l'on ne m'interroge pas, je ne dirai rien¹.

Il est fait comte, et il reçoit, avec une juste fierté, cette récompense de ses services, mais cela ne l'empêche pas de juger sévèrement « la manie des grandeurs déchaînée par l'Empereur » et surtout ce qu'il appelle « les pantalonnades de cour ». Lorsque Soult doit renoncer décidément à son ambition royale, Delaborde dit à un aide de camp du maréchal :

— Quelle fortune et que de peines vous avez perdues ! Vous ne méritiez pas moins, pour votre zèle, qu'une clef de chambellan. Mais elle vous aurait blessé au moment de la culbute².

On entend le ton. Grand et maigre, la voix forte et brusque, le général parlait peu, mais quand il parlait, c'était pour se faire comprendre.

Quant à son propre rôle, il l'apprécie avec une modestie singulière. Vous venez d'entendre les témoignages de ses compagnons d'armes et de ses ennemis. Il se contente, lui, d'écrire à sa femme tantôt qu'il est « reconnaissant de la confiance que lui témoignent les troupes de sa division », tantôt qu'il lui est arrivé de donner « quelques preuves de zèle et de dévouement », ou

1. GÉNÉRAL THIÉBAULT, *Mémoires*, t. IV, p. 344.

2. GÉNÉRAL THIÉBAULT, *Mémoires*, t. IV, p. 345.

qu'il a été « assez heureux pour rendre quelques services essentiels ». Il lui écrit aussi : « Voilà aujourd'hui le septième jour que je n'ai ôté mes bottes ; je me propose de dormir vingt-quatre heures de suite à la Corogne¹. »

Le titre de comte lui crée des obligations. Il doit avoir des armoiries et une livrée. Il écrit simplement à sa femme :

Je joins ici copie de la lettre que m'a écrite l'archichancelier ; il est utile que tu connaisses ce qu'elle contient... Ton frère ira aux enquêtes pour savoir tout cela ; il pourra aussi te donner son idée pour les armoiries. Quant à la livrée, tu la désigneras toi-même... Envoie-moi un modèle pour les pétitions que je dois faire. L'ignorance où je suis de toutes ces formalités nécessite que je sois guidé.

Mais la comtesse lui mande qu'il doit envoyer lui-même à la chancellerie le détail des pièces qui composeront son écu. Il se décide :

Le premier quartier sera l'épée de comte militaire ; le deuxième quartier, les armes de Dijon ; le troisième quartier, une tour, signifiant la prise de Toulon ; le quatrième quartier figurera la bataille de Roncevaux, ou la bataille du 25 brumaire an VIII, devant Philipsbourg, ou celle du 16 janvier 1809, devant la Corogne, ou celle du 17 août 1808, à Roliça, ou celle d'Oporto, le 29 mars 1809, ou celle d'Amarante, le 1^{er} mai. Arrange cela avec ton frère²...

Ces armoiries sont superbes, Messieurs, mais la famille du général était modeste comme lui. Notre confrère, le comte Henri Delaborde, se contentait de les conserver dans ses papiers, où j'en ai trouvé le dessin et les émaux. Elles ne figuraient pas à ses funérailles, sur les tentures de deuil. En revanche, lorsque je le vis pour la dernière fois, j'aperçus au-dessus du lit où il venait d'entrer dans le sommeil éternel, le portrait de son père en grand uniforme, et, sous ce portrait, le sabre que le général portait

1. Pour le détail journalier des opérations du général Delaborde en Espagne, voir *l'Historique du 70^e régiment d'infanterie*, avec préface du COLONEL BOURDEAU, Vitry, 1900, VI^e partie, chap. II et III. Le 70^e était un des quatre régiments composant la division Delaborde et l'un de ceux dont le général obtint le plus. Il se distingua surtout à la prise d'Oporto (29 mars 1809) et le nom de cette victoire est un de ceux qui sont inscrits sur son drapeau ; lorsque la même ville fut surprise (nuit du 11 au 12 mai 1809), il contribua grandement au salut de l'armée.

2. Lettres de Toro, 6 juillet 1809, et de Galistéo, 25 août 1809.

dans ses campagnes et la canne avec laquelle il soutenait pendant sa retraite ses membres paralysés.

Après ces rudes campagnes de Portugal et d'Espagne, le général Delaborde se voyait contraint, par le délabrement croissant de sa santé, à demander un commandement territorial. Il recevait pour la seconde fois celui de la 13^e division militaire, à Rennes. C'est là que lui naissait, le 2 mai 1811, un second fils, Henri, notre futur confrère¹.

Le 8 février de l'année suivante, il reçoit l'ordre de se rendre à Bruxelles pour y prendre le commandement d'une division de la Garde impériale et de partir à sa tête pour la Russie. A ce moment il est en pleine crise rhumatismale et incapable de monter à cheval. Comme autrefois à Roncevaux, il se fait porter en tête de ses troupes, à travers l'Allemagne, du Rhin au Niémen. Là il se sent mieux, parce qu'il est devant l'ennemi, et il monte à cheval.

Du reste, il ne se fait aucune illusion sur l'entreprise colossale et folle que tente le génie égaré de l'Empereur. Il sent que l'armée et son chef marchent à un désastre. Raison de plus pour faire son devoir et donner l'exemple de la fermeté. Voici comment un de ses aides de camp, le baron Paul de Bourgoing, décrit cette physionomie de héros invalide :

Le général Delaborde était un homme paraissant déjà avancé en âge. Il ne marchait qu'avec peine, mais il était doué d'un cœur intrépide et d'une ardeur entraînant. Il savait adresser aux soldats les courtes allocutions empreintes de cette éloquence familière qui convient le mieux à ceux qui commandent une troupe française. Une fois à cheval, il déployait une grande activité sur le front de ses bataillons, sur le flanc de ses colonnes d'attaque. Le contraste d'un visage vénérable, d'un dos voûté et de tout le feu de la jeunesse électrisait sa division dont il était adoré².

1. Le général avait épousé à Paris, le 2 février 1805, M^{lle} Rose-Julie-Charlotte Guillaume. De ce mariage naquirent, avant Henri, un fils, Louis-Jules, le 13 janvier 1806, à Paris; une fille, Jenny, le 9 mars 1807, à Rennes; après Henri, une fille, Éliisa, le 10 février 1816, à Paris. Henri devait avoir l'Empereur pour parrain; les événements ne le permirent pas, et il fut tenu sur les fonts par un aide de camp de son père, le chef de bataillon Beuret, depuis général de division.

2. BARON PAUL DE BOURGOING, *Souvenirs d'histoire contemporaine, épisodes militaires et politiques*. Paris, 1864, p. 142 et suiv.

Ce que fut la retraite de Russie, les souffrances inouïes qu'elle causa et la démoralisation qui abattit tant de courages, nous en avons le récit poignant par le général de Ségur et l'évocation saisissante par Victor Hugo :

Ce n'étaient plus des cœurs vivants, des gens de guerre :
C'était un rêve errant dans la brume, un mystère,
Une procession d'ombres sur le ciel noir.

Parmi ces pâles fantômes émergent quelques fermes silhouettes, Ney et Gérard à Kowno, Mortier et Delaborde à Krasnoë.

Ici, il fallait arrêter, avec un seul corps d'armée, la poursuite de toute l'armée russe. Cette mission de sacrifice était confiée au maréchal Mortier, sous les ordres duquel servait Delaborde. Napoléon avait dit à Mortier :

— Je vous saurai gré de chaque heure que vous gagnerez.

Mortier avait répondu à Napoléon :

— Je tiendrai tout un jour¹.

Et vingt ans plus tard, Mortier venait voir Delaborde, rentré d'exil, pour lui dire :

— Je n'oublierai jamais ce que je vous ai dû à Krasnoë.

La division Delaborde était alors composée de jeunes soldats, appelés en hâte des dépôts, et qui n'avaient pas encore reçu le baptême du feu. En longue et mince ligne sur une vaste plaine couverte de neige, ils voyaient marcher sur eux les masses profondes de l'armée russe, et ils baissaient la tête sous les premiers boulets. Delaborde parcourt la ligne :

— Mes enfants, dit-il, quand on sent la poudre pour la première fois, il faut lever le nez² !

Les soldats rient et se redressent.

Lorsque, la journée finissant, Mortier a tenu sa parole, il fait sonner la retraite. Les soldats obéissent au signal un peu trop vite, mais la voix du général Delaborde s'élève :

— Vous vous trompez, mes enfants, c'est le pas ordinaire qui sonne. Au pas ordinaire !

Et les régiments prirent le pas ordinaire, « comme sur le champ

1. BARON PAUL DE BOURGOING, *Souvenirs*, p. 194 et suiv.

2. BARON PAUL DE BOURGOING, *Souvenirs*, loc. cit.

de manœuvres¹ », sauf un, qui ne bougeait plus, car il était couché par terre, tout entier.

Celui-là, le 1^{er} voltigeurs de la jeune garde, Delaborde l'avait placé à l'extrémité de sa ligne de bataille, avec ordre de tenir jusqu'au dernier homme. Formé en carré, il avait repoussé tout le jour la cavalerie russe, et à chaque nouvelle charge, les cris de « Vive l'Empereur ! » dominant les feux de salve, prouvaient qu'il tenait toujours. Mais, chaque fois, les cris étaient moins nourris, et sur le soir ils avaient cessé. A ce moment, un aide de camp arrivait pour ramener le régiment. Il ne trouvait plus qu'un vivant sur un monceau de morts, un lieutenant, le front ouvert d'un coup de sabre.

— Où est le 1^{er} voltigeurs ? demandait l'aide de camp.

Le lieutenant répondait :

— Le 1^{er} voltigeurs ? C'est moi² !

Ai-je besoin, Messieurs, de feuilleter encore cette biographie héroïque pour vous laisser une idée complète du général Delaborde ? J'y trouverais plusieurs traits semblables, mais il me semble que par ceux que je lui ai empruntés, cette physionomie héroïque et cordiale se dresse devant vous.

Il me suffit donc de rappeler que le général fait encore la campagne de Saxe, et que, à la bataille de Dresde, il reste en selle jusqu'à la fin de la journée, avec un coup de feu à la tête et un bras cassé depuis le commencement de l'action.

La seconde Restauration l'envoie commander à Toulouse. Il y apprend le retour de l'Empereur, mais ayant prêté serment au roi, il ne fait reprendre la cocarde tricolore à ses troupes que lorsque Louis XVIII a passé la frontière.

Après Waterloo, dans la Chambre des pairs, qui intrigue au lieu de chercher les moyens de combattre encore, il est un des quatre officiers généraux — le maréchal Lefebvre, les généraux Gazan et Lejeune sont les trois autres — qui reprochent à la Chambre « sa faiblesse et sa pusillanimité³ ».

1. GÉNÉRAL PHILIPPE DE SÉGUR, *Histoire de Napoléon et de la Grande Armée pendant l'année 1812*, Paris, 1824, t. II, p. 245.

2. BARON PAUL DE BOURGOING, *loc. cit. sup.*

3. A. DE VAULABELLE, *Histoire des Deux Restaurations*. Paris, 1844 et suiv., t. III, p. 240.

Aussi la réaction ne l'épargne pas. En violation de la parole royale, il a l'honneur d'être porté par Foucher sur la liste de proscription du 24 juillet 1815, avec Ney, Labédoyère, les frères Lallemand, Drouot d'Erlon, Bertrand, Drouot, Cambronne, Lavalette, etc. Son premier mouvement est de venir à Paris se constituer prisonnier, mais, sur les instances de Drouot, lui représentant qu'il se doit à sa femme et à ses enfants, il se résigne à se cacher et il n'est sauvé que par le dévouement d'un curé de campagne. Il passe la frontière et se réfugie en Bavière, à Augsbourg ; mais, quoiqu'il soit acquitté par le conseil de guerre, le 2 septembre 1816, il n'obtient l'autorisation de rentrer définitivement en France, après un court permis de séjour, que neuf ans après, en 1825.

Dès lors il vécut dans la retraite, tourmenté par les souffrances incessantes de la maladie, mais heureux, car il recevait pour la première fois les caresses de ses enfants, chez lesquels, au retour de ce père qu'ils ne connaissaient pas, la première impression avait été d'étonnement et de peur.

Je songeais à lui, écrit son fils, avec le sentiment de respect qu'on me prescrivait comme un devoir, je le plaignais de confiance, mais, accoutumé, comme je l'étais, à vivre sans lui, je n'éprouvais, en réalité, ni un vif désir de le revoir, ni le besoin de l'aimer en face. Aussi, quand mon oncle vint me chercher à l'école d'enseignement mutuel où l'on m'envoyait chaque jeudi, lorsqu'il me dit que mon père était arrivé et qu'il allait me conduire auprès de lui, je reçus cette nouvelle avec une émotion à laquelle la joie avait peut-être au fond moins de part que la pensée de l'embarras où allait me jeter cette entrevue...

Je reçus gauchement les embrassements de mon père, à qui je ne trouvais rien à dire et dont la physionomie, les paroles, si affectueuses qu'elles fussent, les caresses même, m'intimidaient, tandis que ma sœur Élisabeth, plus troublée encore que moi, se tenait accrochée à la robe de ma mère, ne voulant regarder que de loin celui qui n'était encore pour elle qu'un étranger.

On se rappelle, Messieurs, devant ce retour mélancolique, les pages superbes que Victor Hugo consacre dans les *Misérables*¹

1. Les *Misérables*, III, 4. Comparez aussi, dans *Servitude et Grandeur militaire*, III, 6, le chapitre dans lequel Alfred de Vigny nous montre l'amiral anglais Collingwood, qui a passé trente-trois ans en mer, songeant à ses filles, Sarah et Mary, qui ne le reconnaîtront plus lorsqu'il les reverra, s'il les revoit jamais.

au colonel Pontmercy et à son fils Marius, avec cette différence que Marius, éloigné de son père, ne le revit que mort, tandis que les enfants du général Delaborde, élevés dans le culte du père absent, entourèrent sa vieillesse d'affection et lui fermèrent les yeux.

On se rappelle aussi, en jetant un coup d'œil sur l'ensemble de cette carrière, l'oraison funèbre du général Drouot par le Père Lacordaire, Drouot, « le Sage de la Grande Armée », le Catinat du premier Empire, Drouot, la vertu sous l'uniforme.

Drouot, condamné et gracié, lui aussi, promenait à Nancy, sur la place Stanislas, ses douleurs et ses blessures. Mettez en pendant le général Delaborde, entouré de ses frères d'armes, sur le boulevard des Italiens, où les vieux soldats venaient se rappeler leurs campagnes et réchauffer leurs rhumatismes au soleil.

Presque tous les jours, quand j'étais revenu de mon école d'enseignement mutuel, ou pendant la belle saison, après le dîner, mon père m'emmenait sur le boulevard des Italiens, où l'usage était alors, pour les gens qui avaient des loisirs, de se réunir par groupes et de causer, assis sur des chaises rangées le long du café de Paris et du café Tortoni. Là mon père retrouvait soit d'anciens généraux comme lui, soit des officiers qui avaient servi sous ses ordres. C'étaient, le plus ordinairement, les généraux Exelmans, Pajol, Petit, Vallin, Lamarque, Daumesnil et Demarçay, et les colonels Hennequin, Duchamp, Thirion, Jacqueminot, etc. Je m'intéressais assez peu, cela va sans dire, à leurs conversations, quand elles avaient pour thème les nouvelles politiques du jour ; mais les preuves données devant moi de la haute estime où chacun d'eux tenait mon père, les souvenirs rappelés en passant de tel grand fait militaire auquel il avait glorieusement participé, de tel acte personnel qui avait honoré sa carrière, tout cela me touchait à fond et m'apprenait à m'enorgueillir de mon père, aussi bien qu'à m'attacher à lui de tout mon cœur... J'étais désormais et irrévocablement conquis à ce mélange d'admiration et de tendresse, à cette sorte d'ardent respect, que j'eus pour lui tant qu'il vécut, et que je garde aujourd'hui, aussi passionnément que jamais, à sa mémoire.

.....

G. LARROUMET.



M. DE BELMONT-BRIANÇON
COLONEL-MAJOR DU 3^e RÉGIMENT DES GARDES D'HONNEUR

Peint par H. VERNET, 1814.

(MARQUIS DE BALLEROY)

EXPOSITION MILITAIRE RÉTROSPECTIVE

LE MARQUIS DE BELMONT-BRIANÇON,

MAJOR DU 3^e GARDES D'HONNEUR,

Tué à Reims le 13 mars 1814.

Le 3^e régiment de gardes d'honneur, commandé par le général de brigade comte de Ségur, se trouvait à Reims le 11 mars 1814, et avait dû en sortir parce qu'un corps russe d'une supériorité numérique écrasante, commandé par Saint-Priest, allait attaquer la ville où la cavalerie n'eût pu lui résister. Les Russes, après un combat qui eut lieu le même jour, entrèrent à Reims, le 12 mars, à huit heures du matin.

Après avoir erré pendant vingt-quatre heures, le 3^e gardes d'honneur avait rencontré le duc de Raguse précédant l'Empereur; le régiment fit demi-tour et marcha de nouveau sur Reims, formant l'avant-garde de l'armée française en mouvement pour reprendre cette place.

Saint-Priest, maître de Reims, croyait les Français dispersés et

1. L'appel que nous avons adressé à nos Collègues dans le dernier numéro du *Carnet* a été entendu et nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs l'intéressante communication que nous devons à M. le colonel Borelli de Serres et qui donne la solution de la grave question de la moustache des officiers généraux en 1828, question que le *Journal du maréchal de Castellane* et le *Carnet* du 30 novembre dernier avait laissée en suspens.

Notre Collègue la tient du principal intéressé, nous lui laissons la parole :

« Avant de se rendre au camp, mon grand-père, le lieutenant général Vallin, se trouvait à une réception des Tuileries quand il entendit le roi dire ironiquement : « Je vois passer dans le coin de cette fenêtre le bout de la moustache du général Vallin. » L'occasion ne fut pas perdue pour le général qui répliqua immédiatement : « Puisque mes moustaches m'ont valu l'honneur d'être aperçu par Votre Majesté, Elle ne voudrait plus me refuser l'autorisation de les conserver ! » — « Gardez-les, gardez-les, » répondit le roi en riant. »

Nous devons signaler une erreur et une omission dans le dernier article consacré à l'Exposition militaire rétrospective : page 656, lire : bleu barbeau au lieu de bleu corbeau ; page 657 la description de l'uniforme du colonel Montesquiou a été omise, la voici : Habit-veste vert avec collet, parements et retroussis aurore. Pantalon vert ; bandes aurore. Flamme du colback aurore. Banderole de giberne et ceinturon noirs. A noter l'absence de moustaches chez ce colonel de cavalerie légère.

sa sécurité était telle qu'il avait envoyé plusieurs de ses bataillons cantonner dans des villages où ils dormaient paisiblement, lorsque la cavalerie française vint les réveiller, en les faisant prisonniers ou en les sabrant. Un parti de cavalerie qui les couvrait s'enfuit jusque dans Reims. Dès le matin du 13, l'ennemi perdit ainsi 2,000 hommes.

Saint-Priest, d'abord incrédule, sortit de la ville et, ayant vu de ses yeux l'armée française marcher sur lui, fit sortir ses troupes en hâte pour lui opposer une ligne de bataille.

Vers trois heures et demie de l'après-midi, l'Empereur arriva; peu après, un obus français brisait l'épaule de Saint-Priest qu'on emportait mourant.

Vers quatre heures, le 3^e gardes d'honneur, après un mouvement sur sa droite, se trouvait derrière le plateau de Sainte-Geneviève, encore défendu par 6 bataillons et 2 batteries russes, et à un kilomètre de l'entrée du faubourg de Reims que vint masquer la cavalerie russe, tandis que l'artillerie qu'elle accompagnait se précipitait dans le faubourg. A ce moment, le général de Ségur reçut l'ordre de jeter avec un escadron cette cavalerie dans la ville. Il partit aussitôt, convaincu que le reste de son régiment, sa brigade, le 1^{er} gardes d'honneur et le 10^e hussards, de la brigade Piquet, enfin la division Bordesoulle, forte de 1,500 cavaliers, qui étaient en arrière de lui, suffiraient pour prendre ou disperser l'infanterie russe encore en position sur le plateau Sainte-Geneviève. Il chargea donc avec ses 100 gardes d'honneur environ les 800 cavaliers russes qu'il avait devant lui. Le major de Belmont avait, sans ordre et emporté par son ardeur, chargé avec cet escadron à côté de son colonel. La cavalerie russe s'était d'abord sauvée dans le faubourg mais, s'y heurtant à sa propre artillerie qui n'avait pas eu le temps de s'éloigner et contre laquelle elle était acculée, elle fit front et se défendit. Les gardes d'honneur la culbutèrent en un seul élan et la massacrèrent au milieu des pièces immobilisées par un retranchement élevé dans le faubourg qu'elles n'avaient pu franchir pour se retirer et qui avait mis cette artillerie dans un désarroi complet. Au milieu de cet encombrement, les gardes d'honneur sabraient cavaliers et artilleurs, perçaient jusqu'aux canons, coupant les traits des chevaux, tuant

les canonniers sur leurs pièces et culbutant les attelages pour les empêcher d'avancer.

Onze canons et leurs caissons étaient déjà aux mains de Ségur, tout fuyait devant un seul escadron, lorsque les gardes d'honneur reçurent des coups de fusil dans le dos. C'était l'infanterie russe que la cavalerie française avait laissée se retirer sans l'attaquer et qui, à son tour, rentrait en masse dans Reims par le faubourg. Les gardes d'honneur en désordre, après leur audacieuse charge, empêtrés dans les canons, les caissons toujours immobilisés, tentèrent en vain de faire face partout. Tandis que les uns s'acharnaient sur les restes de l'artillerie russe, les autres se retournaient sur l'infanterie. Mais celle-ci arrivait serrée et avec une énorme supériorité de nombre. L'escadron acheva donc de mettre entièrement hors de combat l'artillerie ennemie qu'on retrouva le lendemain à la même place, mais il succomba devant l'infanterie. En un instant, quarante gardes sur cent périssaient ; de Belmont-Briançon, renversé par un coup de feu, expirait à terre et un maréchal des logis, Fresneau, se dévouait pour défendre contre l'ennemi les derniers moments de son chef. De Ségur, atteint au coude par la balle d'un grenadier du régiment de Riazan, était désarçonné par son cheval atteint d'une autre balle et se cabrant sous la douleur d'un coup de baïonnette. Relevé aussitôt, il cherchait encore à se défendre, lorsqu'il fut jeté à terre et culbuté dans un fossé par un coup de baïonnette aux reins. Cette chute le sauva. Ayant disparu ainsi, il put se traîner dans une maison où heureusement les Russes n'entrèrent pas et il fut délivré enfin par la retraite de l'ennemi refoulé à la nuit par notre infanterie. Le lendemain, la vieille Garde entrant dans Reims y rencontra, en défilant, le 3^e gardes d'honneur et voulut lui céder le pas. « Pour aujourd'hui, » dirent les grenadiers, « laissons-les passer, ce terrain est bien à eux ; ils ont le droit d'en être fiers et de prendre la tête de la colonne. »

Le même jour, 14 mars, fut enterré le major de Belmont avec tous les honneurs de la guerre. Les Rémois firent placer sur sa tombe l'épithaphe suivante :

« Ci-gît le corps de M. le comte Briançon de Belmont, colonel-major du 3^e régiment des gardes d'honneur, âgé de cinquante ans, mort à la bataille de Reims, le 13 mars 1814. Qu'il repose en paix. »

Le tableau que nous reproduisons a été commandé à Horace Vernet par les officiers du 3^e gardes d'honneur, pour être offert à la veuve et au fils de leur major.

Il est représenté dans la tenue qu'il avait le 13 mars, au moment où il va quitter son bivouac. Il porte le pantalon vert galonné d'argent qu'avaient en campagne les officiers des gardes d'honneur ; les officiers, comme la troupe, ne portant qu'en grande tenue la culotte hongroise écarlate.

Les tresses et galons des officiers étaient d'argent ; seuls, les colonels-commandants étant généraux les avaient en or, ainsi que les galons ornant l'équipage du cheval.

César-René-Marie-François-Rodolphe-Vachon de Briançon, marquis de Belmont (j'ignore pourquoi on l'appelle comte dans les relations du temps), était né le 2 mars 1770.

Il n'aurait donc pas eu cinquante ans, mais quarante-quatre, en 1814. Il avait été chevalier de Malte. Il avait épousé, en 1800, Clémentine-Louise-Henriette de Choiseul-Gouffier, fille du membre de l'Académie française, et en eut un fils, Marie-Louis-Gabriel-Alfred-Ladislas, qui fut chambellan de l'empereur Napoléon III et député de la Seine-Inférieure.

*
* *



LOUIS DE LA TRÉMOÏLLE

(Miniature sur vélin)

(M^{me} LA DUCHESSE DE LA TRÉMOÏLLE)

LOUIS DE LA TRÉMOÏLLE, LE CHEVALIER SANS PEUR ET SANS REPROCHE

(1460-1525)

Épitaphe de son tombeau.

Dès l'âge de treize ans, mon père je laissai ;
Au roy Louis onzième, après, je m'adressai.
Peu après, commençai le bien public servir,
Et mon tout jeune cœur à la guerre affermir.
Ce roi fut guerroyé par les seigneurs de France,
Mais je lui fus loyal après mainte souffrance.
De Charles son seul fils, huitième de ce nom,
Fus aussi serviteur où j'acquis bon renom ;
Car dessous ma bannière et louable conduite,
En moins d'un an Bretagne à ce roi fut réduite ;
Où le duc d'Orléans qui les avait mépris,
Pour faire au roi la guerre, à Saint-Aubin je pris.
Puis à Naples je fus avec Charles le roy,
Passant Alpes et monts, en triomphant arroy.
Au retour n'épargnai mon corps ni seigneurie
Quand se vint à passer es monts l'artillerie ;
Car le premier me mis à porter les boulets,
Pour induire en labeur les piétons et varlets.
Après ses petits ans, Louis du nom douzième,
Duc d'Orléans, reçut le royal diadème,
Lequel ne m'éloigna du service royal,
Combien qu'il eut été mon prisonnier royal.
Pour la fin, j'ai servi le roi François, nommé
Le premier de ce nom, portant tant renommée.
Or, est venu le jour de ma mort la plus proche,
Qu'après avoir servi quatre rois sans reproche,
De quatre coups mortels, sans regret perdis la vie,
Après cruels combats au camp devant Pavie.
Grand harangueur ne fus, j'ai mieux fait que n'ai dit,
Mais nul est sans péché, combien qu'il ait bon fame ;
Priez doncques à Dieu qu'il pardonne à mon âme.

LE CHEVALIER LE PELLETIER

Lieutenant-général des armées du roi

(1697-1765)

A l'Exposition rétrospective de l'armée, une heureuse pensée avait fait réunir en un même groupe les portraits, armes et souvenirs prêtés par la famille Le Pelletier et résumer ainsi, comme en une seule page, trois cents ans de bons services militaires non interrompus¹.

Les portraits compris dans ce groupe étaient au nombre de huit, dont six représentaient des officiers généraux et les deux autres un lieutenant-colonel et un capitaine. Ce dernier est mort sur le champ de bataille et les autres ont reçu de nombreuses blessures.

Le *Carnet de la Sabretache* reproduit aujourd'hui le portrait de l'un d'eux, le lieutenant-général Michel-Laurent Le Pelletier, et ce qui lui a valu d'être choisi dans cette galerie de vaillants soldats, c'est tout d'abord la beauté de la peinture par laquelle Tischbein a fixé ses traits, c'est aussi l'importance et l'éclat de ses services.

*
* *

Michel-Laurent chevalier Le Pelletier², fils de Laurent-Michel chevalier Le Pelletier, lieutenant-général d'artillerie, et de Geneviève de Grésillemont, est né en 1697 à Montroyal, vaste camp retranché créé par les ordres de Louis XIV dans une presqu'île formée par la Moselle, entre Trèves et Coblenz. Son père y commandait l'artillerie et y avait fondé des établissements et des arsenaux que les *Mémoires de Saint-Remy* citent comme des modèles. (Tome II, pages 207 à 214.)

Michel-Laurent Le Pelletier avait un frère aîné qui est devenu comme lui lieutenant-général et qui est l'auteur des curieux mémoires³ dont le *Carnet de la Sabretache* a donné des extraits dans son numéro de novembre 1895.

1. *Catalogue de l'Exposition rétrospective de l'armée*, page 121, n^{os} 1 à 12.

2. Il est souvent appelé aussi le chevalier Pelletier.

3. *Mémoires de Louis-Auguste Le Pelletier, seigneur de Glatigny, 1696-1769*. Un volume in-8°, Hachette, 1896. — Le portrait de l'auteur de ces mémoires, appartenant au baron Le Pelletier son descendant, figurait à l'Exposition militaire rétrospective, catalogue p. 121, n^o 4.



LE CHEVALIER LE PELLETIER

SEIGNEUR D'ARGERS ET DE WOILLEMONT, LIEUTENANT GÉNÉRAL

Peint par TISCHBEIN, 1761.

(COMMANDANT LE PELLETIER DE WOILLEMONT)

Les services de leur père¹, qui avait maintes fois commandé en chef, et ceux de leur grand-père², qui avait exercé pendant de nombreuses années une des premières charges de l'artillerie, leur faisaient à tous deux une situation privilégiée. Aussi furent-ils nommés officiers-pointeurs dès le 30 mars 1706. Michel-Laurent avait alors 9 ans et son frère aîné 10 ans.

Ils n'en continuèrent pas moins leurs études à Paris, au collège de la Marche ; mais, de temps en temps, ils allaient rejoindre, sous la conduite d'un gouverneur, l'équipage d'artillerie que leur père commandait sur les côtes de Bretagne. Ils commencèrent à servir effectivement en 1718, l'aîné en qualité de commissaire ordinaire (capitaine) et le second avec le grade de commissaire extraordinaire (lieutenant).

En 1720, Michel-Laurent Le Pelletier fut envoyé à l'école de La Fère, qui venait d'être créée, et, après en avoir été l'un des plus brillants élèves, il y resta attaché jusqu'en 1727, époque à laquelle il passa au commandement en 3^e de l'école de Strasbourg.

Sa première campagne fut la guerre de la Succession de Pologne, pendant laquelle il commanda une brigade d'artillerie au siège de Kehl, en 1733. L'année suivante, il fut major de l'équipage de l'artillerie au siège de Philipsbourg et y fut blessé. Il fut nommé ensuite commandant en second de l'école de Strasbourg et lieutenant provincial d'artillerie (colonel), et passa à l'école de Metz. C'est là que le maréchal de Belle-Isle le connut, apprît à l'apprécier et lui donna toute sa confiance.

Il le désigna pour exercer, sous les ordres de M. de Vallière, un commandement d'artillerie dans la campagne qui s'ouvrit en 1741 contre Marie-Thérèse, après la mort de l'empereur Charles VI.

Dans la nuit du 25 au 26 novembre, la ville de Prague fut prise par escalade. A la suite de Chevert, qui monta le premier à l'assaut, le chevalier Le Pelletier se distingua à ce coup de main. L'année suivante, il prit part au combat de Sahay, par lequel le prince Lobkowitz fut forcé de lever le siège de Frauenberg.

1. Il avait fait ses preuves de noblesse en 1682, pour les ordres militaires et hospitaliers de Saint-Lazare de Jérusalem et de Notre-Dame du Mont-Carmel.

2. *Catalogue de l'Exposition rétrospective*, page 121, n° 1.

Cet avantage resta sans effet par suite de la défection de notre allié le roi de Prusse, qui fit sa paix avec Marie-Thérèse, moyennant la cession de la Silésie. Abandonnés à leurs propres forces, les Français se retirèrent dans Prague, où, vers la fin de juin 1742, ils se trouvèrent enveloppés par une armée de 65,000 hommes, commandée par le prince Charles de Lorraine.

Belle-Isle ne cessa de faire de vigoureuses sorties, dont la plus importante fut celle du 22 août. Le duc de Biron, lieutenant-général et colonel du régiment du roi, à la tête de douze mille hommes, fondit sur les travailleurs ennemis, détruisant les galeries, comblant les tranchées, enlevant des canons et des drapeaux. Le Pelletier prit part à l'action et y fut blessé. Il était rétabli au mois de décembre suivant et fut de la fameuse retraite qui est une des belles pages de notre histoire militaire.

Dans la nuit du 16 au 17 décembre 1742, quatorze mille Français sortirent de la ville, marchant en ordre serré. Cette colonne, épuisée par un long siège, s'avança, résistant à la fatigue, au froid rigoureux, à la faim. A chaque instant elle était attaquée en tête, en queue et en flanc par les hussards qui voltigeaient autour d'elle. La nuit elle marchait lentement, ou bien elle se tenait sous les armes au milieu des neiges, prête à repousser les attaques. Après dix jours d'incroyables épreuves, elle arriva à Egra, sans avoir jamais été entamée et sans s'être laissé enlever de drapeaux, de canons ni de bagages.

L'activité et la présence d'esprit de M. de Vallière, qui dirigeait l'artillerie, furent admirables. Il avait une infinité de ressources applicables à toutes les positions de l'armée. En un clin d'œil, il hérissait la tête ou les flancs de la colonne de ses bouches à feu et faisait face au danger. Le succès de la retraite lui est dû pour une grande part et le chevalier Le Pelletier, qui avait un commandement sous ses ordres, le seconda de son expérience, de son activité, de son énergie.

Il revint ensuite à l'école d'artillerie de Metz et fut fait brigadier des armées à la suite de la campagne de 1744, pendant laquelle il s'était trouvé aux sièges de Menin, d'Ypres, de Furnes et de Fribourg, et à l'affaire de Richenau.

En 1746, il fit les sièges de Mons et de Charleroi et commanda

l'artillerie au siège de Saint-Guillain, prit part au siège de Namur et commanda à la bataille de Raucoux sa division d'artillerie à l'aile droite. Nommé maréchal de camp le 1^{er} janvier 1748, il eut le commandement en chef de l'école de Metz et servit au siège de Maëstricht.

Un peu auparavant, il avait été nommé pour commander l'artillerie de l'armée de Maurice de Saxe, qui devait faire une descente en Écosse afin de rétablir le prétendant ; il resta longtemps à Dunkerque, attendant que la flotte mit à la voile ; mais l'expédition dont il avait fait les préparatifs n'eut pas lieu ; quelques vaisseaux seulement sortirent du port et furent pris par les Anglais. Il devint ensuite inspecteur général de l'artillerie, lors de la création de cet emploi.

Belle-Isle avait conçu depuis longtemps pour lui une grande estime, encore accrue par l'épreuve faite de ses vertus militaires à la retraite de Prague et de ses qualités d'administrateur pendant leur séjour commun à Metz ; aussi lorsque, en 1758, le maréchal fut appelé au ministère, un de ses premiers actes fut de nommer Le Pelletier commandant en chef de l'artillerie de l'armée d'Allemagne.

Pendant cinq campagnes, le chevalier conserva le commandement. Lorsqu'il en prit possession, l'équipage de l'artillerie se composait de 118 pièces et de 65 pontons. MM. de Fontenay et Ansard de Moüy commandaient en second. Il sut se servir habilement des moyens qu'il avait à sa disposition et se distingua notamment aux batailles de Sondershausen, Lutzelberg, Minden et Corbach ; mais c'est à Bergen surtout que son action fut considérable.

Le 13 avril 1759, le maréchal de Broglie prend position, appuyant sa droite au village de Bergen, sa gauche à un bois dont l'extrémité touche à la Nidda. En avant s'étend une plaine traversée par un ravin. L'infanterie est placée aux deux ailes, la cavalerie rangée sur trois lignes, les dragons en réserve et l'artillerie sur le front. A 9 heures et demie du matin, l'ennemi, commandé par le prince de Brunswick, attaque, formé en trois colonnes ; il se replie un instant, mais revient bientôt à la charge, en portant toute son infanterie sur les deux ailes, la cavalerie et l'artillerie

au centre. Une vigoureuse défense et une très vive canonnade l'obligent à reculer une seconde fois. Au moment où la nuit va tomber, on croit à une troisième attaque ; mais à onze heures du soir l'ennemi est en pleine retraite.

Cette victoire eut pour effet d'empêcher les Prussiens d'occuper le pays qui s'étend entre le Mayn et le Neckar et de pénétrer en Franconie, et elle releva le moral de nos troupes.

Les historiens constatent le rôle important que l'artillerie joua dans la bataille et rendent hommage à l'habileté de son commandant¹. Ainsi se trouve justifié ce que son frère en dit dans ses *Mémoires* : « Le prince de Brunswick, qui a perdu la bataille, a déclaré hautement que c'était la disposition et l'effet de notre artillerie, à laquelle il n'avait pu résister, qui l'avaient obligé de faire sa retraite². »

Le Pelletier fut récompensé par le grade de lieutenant-général et le cordon rouge. Il conserva le commandement en chef jusqu'en 1762.

A la mort du maréchal de Belle-Isle, les protégés de M. de Soubise avaient essayé de le faire déplacer ; mais le maréchal de Broglie, qui appréciait ses services, déclara « qu'il aimait bien ses dents, mais qu'il aimerait mieux qu'on lui en arrachât deux que de lui arracher le chevalier Le Pelletier ».

Celui-ci ne perdit son commandement qu'au moment où le maréchal fut lui-même disgracié.

Le chevalier Le Pelletier avait eu dans sa première jeunesse une aventure romanesque, que nous rapportons ici à cause des lumières qu'elle donne sur les mœurs de l'époque.

Pendant qu'il était élève à l'école de La Fère, il s'éprit passionnément d'une jeune fille de grande beauté mais de naissance commune, et il s'unit à elle « par un mariage clandestin, quoique en face de l'Église », selon l'expression employée par son frère.

1. Voir notamment : *Les Guerres sous Louis XV*, par le général Pajol, tome IV.

2. *Mémoires de Louis-Auguste Le Pelletier*, page 136. — Louis-Auguste, pendant ce temps, commandait l'artillerie du comte de Saint-Germain et de M. du Muy à l'armée du Bas-Rhin.

A cette époque, les membres d'une même famille étaient unis entre eux par les liens d'une solidarité puissante ; les parents veillaient de près à l'éducation de leurs enfants et n'épargnaient ni peines ni soins pour assurer leur carrière ; en revanche, ceux-ci étaient assujettis à une discipline étroite.

La famille du jeune officier refusa de reconnaître l'engagement contracté à son insu ; un procès aboutit à un arrêt du Parlement de Paris, qui déclara le mariage nul pour cause de minorité et pour défaut d'autorisation. Ce n'est que plus de vingt-cinq ans après, alors qu'il avait déjà cinquante ans, qu'il était parvenu au grade de maréchal de camp et que sa première femme était morte depuis longtemps, que le chevalier Le Pelletier contracta une nouvelle union.

Il épousa, en 1748, M^{lle} de Bertin de Dreslincourt et en eut quatre fils, qui furent tous officiers d'artillerie. Le fils de l'un d'eux mourut, jeune encore, lieutenant-colonel dans la Garde, après s'être distingué au siège de Dantzig et à Wagram et avoir reçu sept blessures à Polosk. Son portrait figurait à l'Exposition rétrospective¹ et n'a pu passer inaperçu. Grand, brun de cheveux, basané, le regard terrible, le visage coupé par une forte moustache que rejoignent deux favoris touffus, il présentait la vivante personification du type légendaire de l'officier de grenadiers.

C'est le grand-père du commandant Le Pelletier de Woillemont.

Michel-Laurent Le Pelletier, laissant à son frère aîné les terres de famille situées en Valois et en Picardie, avait acquis du comte d'Haussonville les seigneuries d'Argers, de Montjouy, de Maupertuis et de Woillemont, près de Sainte-Menehould. Il habitait à Metz dans l'ancien logis des lieutenants-généraux de l'artillerie. Il y mourut le 5 mai 1765 et fut inhumé dans l'église Saint-Martin.

A l'inventaire dressé le 11 du même mois sont mentionnés les deux canons qui figuraient à l'Exposition rétrospective de l'armée (*Catalogue*, page 122, n° 9), au-dessous du portrait reproduit ci-

1. *Catalogue de l'Exposition rétrospective*, page 122, n° 7 de l'appendice. Lire sur les campagnes du lieutenant-colonel Le Pelletier de Woillemont une excellente étude publiée dans les numéros de la *Gibérie* de juin, juillet et août 1900.

Domingue sous le général Leclerc. Il y déploya beaucoup d'activité et d'énergie. Après la mort de Leclerc, il eut le commandement de l'armée expéditionnaire réduite alors à 2,200 hommes seulement en état de porter les armes. 7,000 autres étaient aux hôpitaux. C'était tout ce qui restait des 35,000 soldats et marins envoyés à Saint-Domingue où, en neuf mois, 62,000 personnes avaient succombé dans la colonie, principalement par la fièvre jaune qui enlevait promptement les Européens non acclimatés.

20,000 hommes de renforts successivement envoyés fondirent avec la même rapidité et, après une lutte qui s'était encore prolongée treize mois, il fallut, le 28 novembre 1803, évacuer le Cap, dernier réduit encore occupé dans la partie française de l'île, et se rendre aux Anglais coalisés avec les noirs.

Emmené en captivité, Rochambeau ne fut rendu à la France qu'en 1811. L'Angleterre ne relâche pas aisément ses prisonniers, lorsqu'elle les sait redoutables.

Il commandait, en 1813, une des divisions de l'armée d'Allemagne, lorsqu'il fut tué à Leipzig.

On voit combien fut pénible et tourmentée la carrière de l'ancien capitaine d'Auvergne. Il fut plus souvent à la peine que chargé d'honneurs et doit être compté parmi les meilleurs serviteurs de la France. Son fils quitta le service, après la chute de l'Empire, comme colonel de cavalerie.

*
*
*

accomplissant, le sourire aux lèvres, les plus éclatants faits d'armes et n'en parlant pour ainsi dire qu'à regret, comme s'il se fût agi d'actes ordinaires, où tout autre eût fait de même à sa place.

La première étape du jeune grenadier du Haut-Rhin fut à l'affaire de Wissembourg, le 15 juin 1793 ; il y fut blessé grièvement d'un coup de feu à la jambe gauche et obtint un congé de deux mois pour aller se soigner dans sa famille ; il n'avait pas encore dix-huit ans. A peine rétabli, il entra comme cavalier au 14^e régiment de dragons et rejoignit, au mois de novembre 1793, l'armée de la Moselle, commandée par Jourdan ; il assista à la bataille de Fleurus, où Kléber commandait l'aile gauche de l'armée, et y fit preuve de cette intrépidité calme qui fut comme la caractéristique de son tempérament militaire.

Au mois de juillet 1794, chargeant l'ennemi avec vigueur près de Tongres, il est atteint de plusieurs coups de sabre et fait prisonnier ; mais le lendemain, aidé par sept de ses camarades auxquels il a communiqué son ardeur, il surprend le poste qui garde les prisonniers français, le désarme, s'empare des chevaux, et les huit dragons rejoignent à toute bride leur régiment. Kléber, mis au courant des exploits de son jeune ami, le félicite devant toute la troupe et lui annonce qu'il l'attache à son état-major en qualité d'adjoint aux adjudants-généraux.

Reiset resta à l'état-major de Kléber jusqu'au 26 décembre 1795, où il reçut son brevet de sous-lieutenant. Il se trouva au blocus et à la reddition de Maëstricht et au passage du Rhin à Dusseldorf. Affecté au 9^e régiment de dragons, il continua à servir sous les ordres de Kléber et paya si bien de sa personne dans toutes les rencontres, qu'il eut cinq chevaux tués sous lui pendant la durée de la campagne. Le 4 juin, au passage de la Sieg, il fut blessé grièvement d'un coup de lance qui lui traversa le côté gauche. Il combattit souvent aux côtés du général Ney, qui conçut pour l'intrépide sous-lieutenant de dragons une affection et une estime dont il lui donna des preuves fréquentes.

Je suis flatté, mon cher Reiset, lui écrivait-il de l'armée du Danube, d'avoir pu saisir cette occasion pour vous obliger sous quelques rapports. Je désirerais en connaître d'autres qui puissent vous être

agréables, vous verriez combien mon amitié pour vous répondra toujours à votre attente.

Amitié cordiale.

Signé : NEY¹.

Pendant ces rudes campagnes, Kléber avait applaudi avec bonheur aux prouesses de son jeune ami, et il lui laissa un éclatant témoignage de ses sentiments, dans le certificat suivant :

ARMÉE
de
SAMBRE-ET-MEUSE

Au quartier général de Strasbourg, le 6 floréal an V.

Le général de division Kléber atteste que Marie-Antoine de Reiset, sous-lieutenant au 7^e régiment de dragons et adjoint aux adjudants-généraux à l'armée de Sambre-et-Meuse, a servi près de lui en cette qualité pendant les campagnes de l'an II, III et IV de la République ; que son zèle, son activité et ses talents militaires méritent les plus grands éloges, et que dans toute occasion il s'est conduit avec la plus grande valeur et la plus grande intrépidité. En foy de quoi, je lui ai délivré le présent certificat pour lui servir et valoir en tant que de besoin.

Signé : KLÉBER.

Nommé lieutenant, le 25 décembre 1796, en récompense de sa belle conduite pendant la campagne, Reiset passe au 17^e régiment de dragons, le 28 mai 1797. Il fait la campagne de 1799 à l'armée du Danube et se distingue à la bataille de Stokach, où il est blessé à la cuisse droite par une balle qui lui tue son cheval ; un second cheval, qu'il conquiert en passant son sabre au travers du corps d'un hussard autrichien, est lui-même grièvement blessé avant la fin de l'affaire. Le général Klein, qui a remarqué l'intrépidité de Reiset, le prend comme aide de camp le 4 août 1799. A la bataille

1. Le maréchal Ney eut comme aide de camp, dans la campagne de Russie, un cousin germain de Marie-Antoine de Reiset : c'était Édouard, baron de Reiset, ex-aide de camp du général Privé à Baylen, où il avait fait preuve de la plus grande intrépidité. Le jeune officier, qui avait vu le général Dupont à l'œuvre et lui avait parlé plusieurs fois sur le champ de bataille de Baylen, avait voué à son ancien général en chef un véritable culte, et il raconte que le maréchal Ney ne parlait jamais du général Dupont « qu'avec attachement ». Le brave des braves avait un noble cœur, et il se souvenait de Haslach et de Friedland. Après Waterloo, le chef d'escadron Édouard de Reiset se dévoua pour sauver le maréchal Ney ; c'est avec son passeport que le grand proscrit put quitter Paris et se réfugier en Auvergne, au château de Bas-sanis, près d'Aurillac, où il fut arrêté.

de Zurich, la conduite du jeune officier est au-dessus de tout éloge ; envoyé avec un trompette et une ordonnance pour sommer la ville de se rendre, il pénètre dans Zurich sous le feu des traîtres de l'ennemi, accomplit sa mission et fait preuve du plus remarquable sang-froid ; il est blessé de quatre ou cinq coups de crosse qu'un Russe lui décharge sur la cuisse.

Le 30 mars 1800, Moreau appelle le lieutenant Reiset à l'état-major de l'armée du Rhin, en qualité d'adjoint ; un mois plus tard, il l'attache au général Richepance, comme aide de camp. A Engen, le 3 mai, Reiset est blessé dangereusement à la poitrine par une contusion de boulet ; le général Moreau le nomme capitaine le 18 juin « en récompense de ses connaissances militaires et pour s'être distingué dans toutes les affaires qui ont eu lieu pendant la campagne ». Le jeune capitaine prend une part glorieuse à la bataille de Hohenlinden et se montre digne de son vaillant général ; il y reçoit plusieurs coups de sabre et il est mis à l'ordre du jour de l'armée. Le 28 décembre, à Schwanstadt, se trouvant aux avant-postes et ayant seulement quelques chasseurs avec lui, il charge audacieusement la cavalerie autrichienne, pénètre dans ses rangs et y fait prisonnier, de sa main, le général Löpper, qui se rend avec 400 cavaliers. En récompense de ce hardi coup de main, Moreau sollicite pour lui le grade de chef d'escadron, qui est accordé le 15 juin 1801.

Sur la demande du général Richepance, le chef d'escadron de Reiset fut affecté au 17^e régiment de dragons le 3 novembre 1801. « Cet officier, écrit le général au ministre de la guerre, a obtenu le grade de chef d'escadron pour avoir fait prisonnier un général autrichien à la tête de ses troupes et pour plusieurs autres actions qui lui font honneur. Son nouveau grade l'empêche de rester mon second aide de camp, puisque déjà j'en ai un chef d'escadron plus ancien ; il est très aimé dans son régiment ; ces considérations me font croire, citoyen ministre, que vous voudrez bien avoir égard à ma demande. » Le 14 février 1802, Reiset passa avec son grade au 16^e régiment de dragons, en garnison à Soissons. Il fut nommé membre de la Légion d'honneur le 15 juin 1804.

Pendant la campagne de 1805, Reiset commande d'abord un bataillon de dragons à pied ; il assiste au brillant combat d'El-

chingen, et la garde du pont, rétabli par ordre de Ney sous le feu le plus violent, lui est confiée. Ne pouvant se résoudre à l'inaction pendant que ses camarades courent des dangers et gagnent des batailles, il quitte brusquement Neubourg, où il avait été placé par ordre de l'Empereur, et il se rend à Vienne, le 19 novembre, pour supplier qu'on l'autorise à rejoindre les escadrons de guerre de son régiment. Cette autorisation ne lui est accordée qu'à la fin de décembre.

Il prend une part glorieuse à la conquête rapide de la Prusse et s'illustre par un éclatant fait d'armes. Le 29 octobre, pendant que le prince de Hohenlohe capitule à Prenzlau, Reiset s'étant porté sur la gauche avec son escadron, à la poursuite de quelques détachements ennemis, se trouve tout à coup en présence d'un bataillon prussien qui se forme immédiatement en carré. Il le charge avec fureur, mais est repoussé ; à trois reprises, les dragons renouvellent leur attaque sans pouvoir entamer l'ennemi, qui se défend bravement. Reiset, changeant de tactique, se borne à pousser les Prussiens et les accule à un marais où ils s'embourbent dans une vase noire et épaisse : il s'avance alors avec un trompette et les somme de mettre bas les armes. Leur chef se décide à se rendre. C'était le prince Auguste de Prusse, frère du prince Louis, tué à Saalfeld, le 10 octobre, par le maréchal des logis Guindé, du 10^e hussards. Napoléon, passant à Berlin la revue du 16^e régiment de dragons, complimenta Reiset sur la prise du prince de Prusse et l'en récompensa par le grade supérieur. Le lendemain, le nouveau major reçut l'ordre de rejoindre à Potsdam le général Bourcier ; il fut nommé chef d'état-major de ce grand dépôt de cavalerie. Le 7 janvier 1807, il passa au 1^{er} régiment de dragons, mais en conservant ses fonctions auprès du général Bourcier.

Le major Reiset resta au grand dépôt de Potsdam jusqu'à sa suppression ; le 17 octobre 1808, le général Bourcier l'avertit officiellement de cette dissolution, en lui communiquant l'ordre de se rendre au dépôt de son régiment, en France, pour en prendre le commandement ; dans sa lettre, le général le félicitait vivement du zèle, de l'activité et de l'intelligence qu'il avait déployés dans l'exercice de ses fonctions. Reiset prit possession de son poste, à Versailles, le 20 novembre 1808. Le 4 mars suivant, il

épousa, au château de Vic-sur-Aisne, Anne-Amélie de Fromont.

Nommé colonel en second du 1^{er} régiment provisoire de dragons, le 31 mars 1809, Reiset fait la campagne à l'armée d'Allemagne, assiste aux batailles d'Eckmühl et d'Essling, et se comporte en toute circonstance avec la plus grande distinction. Il rentre en France avec son régiment en novembre 1809 et, le 20 janvier 1810, il devient colonel titulaire du 13^e régiment de dragons, dont il va prendre le commandement en Espagne.

Le colonel Reiset passa trois ans dans la Péninsule et y soutint la réputation qu'il s'était acquise, d'un des plus brillants officiers de cavalerie de l'armée. Dès les premiers jours d'avril 1810, se trouvant au siège d'Astorga, dans le royaume de Léon, il fut très grièvement blessé par un boulet qui le frappa au pied gauche. Il fit la campagne d'Estramadure et, stationné dans la Nouvelle-Castille et dans la Manche, son régiment devint la terreur des guérillas. Le 11 août 1812, le roi Joseph, reculant devant Wellington, victorieux aux Arapiles, avait envoyé la division de dragons du général Treillard reconnaître l'armée anglaise, à l'ouest de Madrid, vers las Rosas ; le colonel Reiset, à la tête de 8 pelotons, rencontra à Majalahonda l'avant-garde de Wellington, forte de 12 escadrons, 3 bataillons d'infanterie et 4 pièces de canon : il l'attaqua sur-le-champ et, après un engagement opiniâtre, il la mit en déroute, lui prenant 600 chevaux et 3 canons. Dans cet engagement, le vaillant colonel du 13^e dragons, toujours au plus fort de la mêlée, reçut trois coups de sabre, dont un l'atteignit à la bouche et lui brisa les dents au moment où il commandait un mouvement à ses dragons. Ces graves blessures ne l'empêchèrent pas de conserver le commandement de l'arrière-garde de l'armée jusqu'à Valence.

A cette époque, le colonel Reiset, épuisé par ses nombreuses blessures et se croyant dans l'impossibilité de continuer à faire campagne, demanda sa mise à la retraite. Le ministre de la guerre, ne voulant pas priver l'armée des services d'un officier d'aussi haute valeur, écrivit à l'Empereur qu'il lui paraissait préférable d'accorder au colonel Reiset un congé d'un an pour lui donner le temps de se rétablir. Napoléon y acquiesça, de Moscou, le 18 oc-

tobre 1812. Mais le colonel ne devait pas profiter d'un aussi long repos ; nommé général de brigade le 8 février 1813, il fut affecté au 1^{er} corps de cavalerie de la Grande Armée le 6 mars suivant et, encore fort souffrant, rejoignit immédiatement son poste. Il ne cessa de se distinguer pendant toute la campagne et notamment à la bataille de Dresde, où il se couvrit de gloire ; il y commandait une brigade de la division de dragons Doumerc. Au moment où Murat, précipitant ses charges sur la gauche des alliés, s'efforçait d'empêcher la division Meszko de se réunir à la division Aloys Lichtenstein, trois mille cavaliers s'étant rués sur lui, le général Reiset les aborda avec une telle vigueur qu'il les enfonça, fit mettre bas les armes à plusieurs régiments et s'empara de vingt-deux pièces de canon et de nombreux drapeaux. « Demandez-moi ce que vous voudrez, lui dit l'Empereur, vous l'aurez. »

Pendant cette rude journée, le général Reiset eut deux chevaux tués sous lui, et ses deux aides de camp furent blessés à ses côtés. Quelques jours auparavant, dans une charge près de Colberg, il avait été atteint d'un coup de lance dans les reins. Napoléon le fit officier de la Légion d'honneur le 5 septembre, et commandeur le 7 novembre suivant ; il l'avait nommé baron de l'Empire par décret du 2 mars 1813.

Lors de la retraite de l'armée française sur le Rhin, le général Reiset s'arrêta à Mayence. Il reçut le commandement de cette place, le 5 janvier 1814, et le conserva jusqu'à la fin des hostilités.

Louis XVIII ayant décidé, dès sa rentrée en France, le rétablissement de la maison militaire, telle qu'elle existait sous ses prédécesseurs, une ordonnance du 25 mai prescrivit l'organisation des gardes du corps du roi. Le corps comprit un état-major général et six compagnies, dont les commandants, appelés capitaines des gardes, furent, dans l'ordre des numéros, le duc d'Havré et de Croÿ, le duc de Gramont, le prince de Poix, le duc de Luxembourg, le maréchal Berthier, prince de Wagram, et le maréchal Marmont, duc de Raguse. Le cadre de chaque compagnie comportait un commandant d'escadron (qui était le plus ancien lieutenant), 6 lieutenants, 13 sous-lieutenants, 13 maréchaux des logis, 24 brigadiers, 360 gardes du corps, 60 gardes

surnuméraires sans appointements, etc. Les lieutenants étaient colonels de droit et pouvaient être officiers généraux ; c'est ainsi que le général de Reiset devint, avec son grade de maréchal de camp, lieutenant dans la compagnie de Gramont. Les gardes du corps étaient lieutenants de cavalerie ; les gardes surnuméraires étaient sous-lieutenants. Le capitaine des gardes avait 32,000 fr. de solde ; le lieutenant commandant d'escadron recevait 15,000 fr. et chaque lieutenant 12,000 fr. ; le garde du corps touchait annuellement 800 fr. et sa famille devait lui assurer 600 fr. de pension. Chaque compagnie avait un état-major particulier.

Au mois de mars 1815, l'approche de Napoléon, en marche sur Paris, ayant forcé Louis XVIII à se réfugier en Belgique, le général de Reiset reçut le commandement des escadrons de guerre de la compagnie de Gramont. « Je suis profondément heureux de cette marque de confiance et flatté du grand honneur qui m'est fait, écrivait le vaillant et loyal soldat. En de pareils moments, on ne saurait trop payer de sa personne et l'on ne doit pas craindre les responsabilités, quelque graves qu'elles puissent être. » Sollicité de reprendre un commandement dans l'armée impériale, il s'y refusa absolument, n'estimant point que le licenciement de la maison militaire lui eût rendu sa liberté d'action. « On a beau me répéter, écrivait-il, qu'il est bien différent d'avoir aidé à l'entreprise de Napoléon ou de se soumettre aux événements acquis, je ne me laisse pas convaincre, et c'est en vain que l'on me répète que même en changeant de maître on sert toujours sa patrie. Je croirais m'avilir et manquer à l'honneur en écoutant de pareilles suggestions, et mon plus vif désir est d'aller rejoindre les princes. Si j'ai servi mon pays pendant la République et l'Empire, j'ai toujours soigneusement borné mes services à mon état, et c'est à la pointe de mon épée que j'ai gagné tous mes grades. Ma liberté de conviction reste donc entière, car ni moi ni aucun des miens n'avons pris part à aucun mouvement politique. La résistance ne sera pas pardonnée, mais je fais bien volontiers le sacrifice de mon avenir et de notre fortune pour rester fidèle à ma foi¹. »

1. *La Route de l'exil*, journal du général de Reiset, publié par son petit-fils le vicomte de Reiset. (*Revue de Paris* du 1^{er} novembre 1900.)

La fidélité et le noble dévouement du général de Reiset lui valurent l'estime et l'affection du roi ; il en reçut des témoignages fréquents, et aucune récompense ne pouvait être plus sensible à son cœur délicat. Lorsqu'à la fin de 1815 la maison militaire fut réorganisée, avec quatre compagnies de gardes du corps seulement, chacune de ces compagnies n'eut plus d'état-major particulier et comprit : 1 capitaine des gardes (lieutenant général), 1 lieutenant commandant (maréchal de camp), 5 lieutenants dont un adjudant-major (colonels), 8 sous-lieutenants (lieutenants-colonels), 1 adjudant sous-lieutenant et 2 porte-étendards (chefs d'escadron), 1 maréchal des logis chef et 8 maréchaux des logis (capitaines commandants), 20 brigadiers (capitaines en second), 120 gardes de 1^{re} classe (lieutenants en 1^{er}), 120 gardes de 2^e classe (lieutenants en 2^e), 60 gardes surnuméraires (sous-lieutenants), etc. Le général de Reiset fut nommé, le 1^{er} novembre 1815, lieutenant commandant de la compagnie de Gramont ; il avait été fait grand-officier de la Légion d'honneur le 15 juillet 1815. Le roi le nomma commandeur de Saint-Louis le 1^{er} mai 1821, et lui accorda le titre de vicomte le 17 août 1822.

Promu lieutenant général le 30 juillet 1823 et nommé gentilhomme de la Chambre par ordonnance royale du 9 janvier 1824, le général de Reiset prit, le 22 septembre 1824, le commandement de la division d'occupation de la Catalogne. Il l'exerça jusque dans les premiers jours de 1828, faisant preuve des qualités les plus remarquables de fermeté, de tact et de prudence ; après son départ, le roi d'Espagne lui envoya, en témoignage d'estime, le grand cordon de Charles III.

Au moment de la Révolution de Juillet, le général vicomte de Reiset était inspecteur général de cavalerie dans les 2^e et 16^e divisions militaires. Profondément dévoué au roi, qu'il accompagna jusqu'à Cherbourg, il voulut rester fidèle aux princes qui l'avaient honoré de leurs bontés et que l'infortune accablait, et il sollicita sa mise en disponibilité. Il mourut à Rouen le 25 mars 1836, terminant une vie exemplaire, tout entière consacrée au devoir et à l'honneur.

Le nom du général vicomte de Reiset est inscrit sur l'Arc de triomphe de l'Étoile, côté ouest.

Le général de Reiset a laissé des *Souvenirs* que publie maintenant son petit-fils, M. le vicomte de Reiset. Dans ces pages, dans ces lettres du plus grand intérêt, revivent tous les incidents de la longue et glorieuse carrière du soldat intrépide, du chef plein de talent, dont le cœur loyal et désintéressé ne connut jamais que le dévouement.

Lieutenant-colonel Eugène TITEUX.



BONNET DE POLICE DES GARDES DU CORPS (1818)
(Lieutenant-colonel Titeux)



STATUETTE EN BOIS PEINT
GARDE NATIONAL PARISIEN DE 1789

STATUETTE DE BOIS REPRÉSENTANT UN GARDE NATIONAL PARISIEN
PORTANT LA TENUE PRIMITIVE DE CETTE GARDE EN 1789

La garde nationale de Paris, qui s'était spontanément formée en juillet 1789, ne tarda pas à se donner un uniforme représenté par la statuette que nous reproduisons ici. Cet uniforme fut bleu foncé pour l'habit avec collet écarlate, revers et parements blancs, gilet, culottes et guêtres blancs en été, guêtres et parfois culottes noires en hiver, passe-pois écarlates autour des revers, des parements, à la poche posée en travers; la doublure de l'habit est de drap blanc formant retroussis passe-poilés d'écarlate. Les boutons sont de cuivre, il y en a deux à la taille et quatre au-dessous de la patte de poche. La partie la plus curieuse de l'uniforme de notre garde national est son chapeau, de forme assez antique, mais cette coupe de chapeau est confirmée par des estampes du temps. La cocarde fut d'abord rouge et bleue, aux couleurs de la Ville; elle devint bientôt tricolore, le blanc à l'extérieur; elle se portait le plus souvent en nœud de rubans plus ou moins élégant, les trois couleurs mélangées ou réparties de diverses façons.

Notre garde national porte la médaille losangée avec ruban aux couleurs de la Ville décernée aux vainqueurs de la Bastille dont le nombre alla toujours croissant, à mesure qu'on s'éloignait de la date du 14 juillet 1789; il est, en outre, décoré du médaillon de vétérance décerné aux militaires après vingt-cinq ans de services, c'est-à-dire aux sous-officiers et soldats seulement, car les officiers ne l'eurent jamais. Plusieurs officiers cependant arborèrent ce médaillon, après la suppression de la croix de Saint-Louis.

Notre garde national est donc un vétéran, ce dont il ne faut pas s'étonner, car les compagnies du régiment des gardes françaises, après la dissolution de ce corps, grossies de déserteurs de divers régiments, furent réparties entre les soixante bataillons de la garde nationale de Paris et, sous le nom de compagnie du centre portant le n° 3 des compagnies de chaque bataillon, furent soldées, entretenues et casernées. Ces compagnies occupèrent les casernes des ci-devant gardes françaises, elles avaient la garde des

drapeaux de bataillon et, toujours prêtes à marcher, formaient une sorte de garde municipale. En 1791, on en forma trois régiments d'infanterie, deux bataillons de chasseurs et plusieurs divisions de gendarmerie. La discipline des compagnies soldées laissa à désirer dans les premiers temps, si on en juge par les règlements prohibitifs qui leur furent imposés et dont un article leur interdit de donner dans leurs casernes des bals aux femmes ou filles d'alentour, ainsi qu'ils en avaient pris la galante habitude.

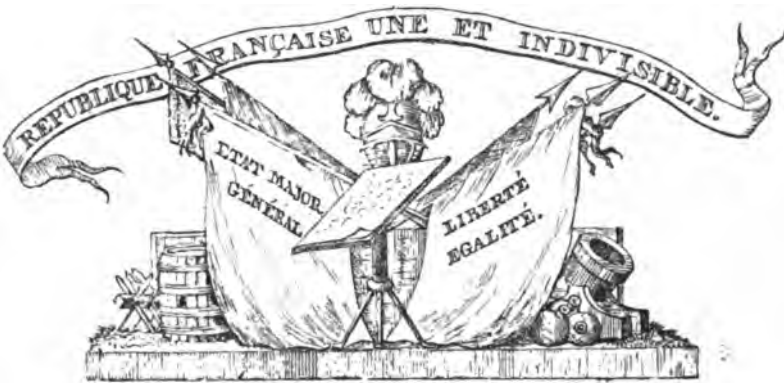
Les innombrables gardes nationaux qui surgirent de toutes les parties de la France, dans les derniers mois de 1789, s'étaient avant tout préoccupés des drapeaux et des uniformes qu'ils se donneraient et il en était résulté que, si quelques villes avaient adopté à peu près la tenue portée à Paris, la plupart s'en étaient totalement écartées. Il y eut des gardes nationaux vêtus de vert, de rouge, de blanc, comme la ligne et, parmi ceux qui adoptèrent le bleu comme couleur du fond de l'habit, les couleurs distinctives furent de la plus extrême variété. A Lodève, où l'on avait les draps à discrétion, chaque compagnie avait une tenue différente ; ailleurs, on portait des boutons en étoffe de couleur, au lieu de boutons de métal ; dans plusieurs grandes villes, où la garde nationale était nombreuse, elle se divisait en garde nationale sédentaire et en garde nationale mobilisable. Chacune de ces fractions avait une tenue différente. A la Fédération de 1790, les députations des gardes nationales donnèrent le spectacle de fort jolies tenues, mais de la plus grande variété de couleurs.

L'Assemblée nationale s'émut de ce bariolage et pour y mettre fin décréta, le 19 juillet 1790, que les gardes nationales de France auraient une tenue unique et partout uniforme, savoir : habit bleu, collet blanc, revers, parements rouges, passe-poilés de blanc, retroussis portant d'un côté la loi, de l'autre la Constitution, épaulettes jaunes, boutons de cuivre. Un an était accordé aux gardes nationales de province pour se pourvoir de la nouvelle tenue et celles-ci ne se conformèrent pas absolument au décret, car on vit à l'attaque des Tuileries, le 10 août 1792, des fédérés bretons en habit rouge, tenue adoptée par la garde nationale de Brest en 1789.

Enfin, le 14 octobre 1792, nouvelle tenue prescrite par la Con-

vention consistant en habit bleu, collet, parements d'écarlate, revers blancs passe-poilés d'écarlate, boutons jaunes, retroussis blanc, passe-poil écarlate. Cette tenue est celle qu'allait prendre l'infanterie de ligne, et ces dispositions de couleurs furent celles que conserva la garde nationale de Paris jusqu'à la seconde Restauration, elle prit seulement le bouton d'étain pour se distinguer de l'infanterie de l'armée.

Les gardes nationaux qui, massés sur la place de la Concorde et sur les boulevards, assistèrent à l'exécution de Louis XVI étaient encore vêtus de l'habit à revers rouges du règlement de 1790.



VIGNETTE DU GÉNÉRAL BARBOU, CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DU NORD (AN V)

NOTICE

SUR

L'ARMÉE DES VICE-LÉGATS D'AVIGNON

Avant la révolution du Comtat¹.

I

Nous avons récemment eu l'occasion de parler de la maréchaussée d'Avignon et du Comtat. Voici maintenant quelques détails sur les autres troupes qui, sous les ordres du vice-légat, formaient à Avignon la pacifique armée du Saint-Siège.

Elle comprenait les éléments suivants, dont un curieux document conservé aux archives d'Avignon nous donne la composition sous le vice-légat Casoni, expulsé le 12 juin 1790, ainsi que l'âge, les états de service, traitement annuel, etc., des soldats qui furent les dernières troupes pontificales.

Garde suisse.

1 capitaine commandant, 1 lieutenant, 20 hommes.

Les officiers avaient un rang de beaucoup supérieur à leur grade ; c'était d'ailleurs l'usage parmi les troupes d'élite qui formaient la garde des souverains. Ainsi le capitaine des Suisses avait rang de colonel, le premier caporal avait rang de lieutenant.

L'uniforme était le suivant : Pourpoint jaunâtre avec manches bouffantes à crevés bleus, large haut-de-chausses flottant rouge à crevés amarante. Chapeau à la Henri IV avec calotte et cocarde rouge, bas rouges, épée soutenue par un large baudrier en cuir, hallebarde.

La *fixance* des places (solde annuelle) du capitaine était de 20,000 livres, celle du premier caporal de 1,000, celle du deuxième caporal de 500, et de 300 pour chacun des gardes ; ce dernier tarif avait été souvent beaucoup plus élevé.

Cheveau-légers.

1 lieutenant, 1 brigadier, 1 sous-brigadier, 23 cavaliers.

Uniforme : Habit écarlate galonné d'argent, revers blancs, parements bleu de roi également galonnés d'argent, culotte écarlate, hou-

¹. Voir *Carnet*, numéro d'octobre 1900, p. 637.

tons d'argent, cocarde noire en rubans, bottes fortes, tapis de selle rouge brodé d'argent, fontes bleu et écarlate. Épée et mousqueton de cavalerie.

Les appointements du lieutenant avaient été de 2,400 livres, puis de 1,390.48, ceux du brigadier de 650, du sous-brigadier de 620, et du cheveu-léger de 600.

Infanterie.

1 major, 1 capitaine, 1 aide-major *coadjuteur*, 1 sergent, 2 caporaux, 1 grenadier, 1 tambour et 1 fifre.

Uniforme : Habit bleu de roi, revers et parements écarlate, veste et culotte blanches, boutons jaunes sans armes, bonnet d'ourson pour les grenadiers, chapeau galonné de blanc pour les fusiliers. Sabre et giberne.

Appointements : Major 1,800 livres, capitaine 1,260, *coadjuteur* 600, sergent 514.60, caporal 296.74, grenadier 219, tambour 260.20, fifre 248.10, fusilier 183.60.

Un tableau, actuellement placé dans le cabinet de M. le conservateur de la bibliothèque du musée Calvet, à Avignon, et représentant l'entrée d'un vice-légat au Palais des papes au commencement du xviii^e siècle, nous montre toute cette petite armée précédant le carrosse de Son Excellence, ou lui rendant les honneurs. Les cheveu-légers puis les Suisses marchent devant la voiture, et l'infanterie, le dos tourné au Palais, se tient l'arme sur l'épaule droite, sur deux rangs, les hommes à quatre pas dans chaque rang. Le peu de grandeur des personnages permet cependant de distinguer les moindres détails de leur tenue, qui jusqu'en 1790 n'a subi que de très légères modifications.

II

Le service de ces soldats, qui avaient pour chef un prélat romain, et où les titres ecclésiastiques venaient s'accoler aux grades militaires, était des plus paisibles. Il consistait surtout à assister aux processions, cérémonies religieuses, visites officielles, et à monter la garde à la porte du Palais apostolique et dans les appartements qu'y occupait le vice-légat. Le président de Brosses, parlant des Suisses et des cheveu-légers du vice-légat Buondelmonte, dit que « tout cela marche à tout propos, même quand il

reconduit une visite ». C'était donc un service d'honneur ; quelques détachements d'infanterie assistaient pourtant aux exécutions.

Les soldats de la vice-légation, presque tous Comtadins, avaient pour la plupart appartenu aux troupes du roi de France avant d'entrer au service du pape. C'était pour eux une sorte de retraite leur permettant de porter encore l'uniforme, de recevoir une modeste solde, et de mener à Avignon une existence très douce. A force de vivre dans une atmosphère d'encens, au milieu des prêtres, religieux et dignitaires de la maison du vice-légat, ils avaient fini par en prendre le caractère et les allures, et par devenir une sorte de garde nationale composée moitié de suisses d'église et moitié d'invalides. Beaucoup, en effet, étaient très vieux, et nous trouvons dans l'État un brigadier de cheval-légers âgé de 88 ans, un de ses cavaliers qui en comptait 78, et l'âge des autres variant de 50 à 60 ans et au delà ! Il en est de même des quelques Suisses encore mentionnés sur l'État ; quant à la compagnie d'infanterie, on y relève un homme de 23 ans, quelques-uns de 30 à 40, et beaucoup ayant 50, 57, 60, 65, 66 et 67 ans. On ne pouvait donc pas leur demander de fournir une bien grosse somme de travail, et l'on pense quelle autorité et quel prestige pouvaient avoir de semblables troupes sur des Avignonnais frondeurs.

L'inoffensive armée papale servait en effet de cible aux lazzis et aux quolibets des habitants. L'infanterie surtout, appelée garde *pétachine* (poltronne en patois), était exposée à toutes les avanies, et recevait force horions avec la résignation la plus angélique. Si les pauvres hères qui la composaient pouvaient encore faire figure honorable dans les processions, ils étaient en revanche incapables de réprimer le moindre désordre ; les gens d'Avignon le savaient et en usaient avec eux comme les Parisiens avec le guet.

Le mot de *pétachine*, qui servait à désigner l'infanterie pontificale, était universellement adopté dans Avignon où il était passé dans le langage courant ; personne ne songeait à s'en formaliser. C'est ainsi qu'au cours de sa déposition, un témoin du drame de la Glacière déclare tout naturellement avoir quelque temps servi « dans les *pétachins* » ; ce surnom ne fut d'ailleurs que trop bien mérité.

Un historien du Comtat, l'abbé André, dans son *Histoire de la révolution avignonnaise*, raconte en effet que, le 14 mars 1790, le vice-légat n'ayant autorisé que provisoirement l'élection d'une municipalité semblable à celles de France, les municipaux, pour rendre le vote définitif, eurent recours à l'émeute. Une insurrection formidable éclatant soudain, bousculait la garde nationale et la maréchaussée, et marchait sur le Palais des papes, où siégeait le vice-légat Casoni. La garde *pétachine*, toute tremblante, ouvrait elle-même les portes, et les insurgés, s'engouffrant sous la voûte d'entrée, pénétraient jusqu'à la salle des Suisses, au seuil même des appartements du vice-légat. Là s'engagea un combat entre la garde suisse soutenue par les cheveau-légers, recrutés dans un meilleur milieu et entraînés par l'exemple de leurs camarades. Suisses et cavaliers tinrent tête au flot populaire avec une telle énergie que six délégués seulement furent admis auprès du vice-légat, qui dut au courage de ses défenseurs de n'être pas mis en pièces. Deux ans avant les Tuileries, le palais d'Avignon avait eu son combat des Suisses¹.

Cette affaire, avec le siège de Caderousse de joyeuse mémoire (1709), marque les seuls services de guerre de l'armée pontificale. Quelques mois après elle disparaissait, emportée par le torrent révolutionnaire, en même temps que l'Avignon à talons rouges, paniers, dentelles, poudre et mouches assassines, derniers vestiges de la cour surannée du Saint-Siège. Mais les Avignonnais n'ont pas oublié cette petite armée d'un autre âge, et c'est avec une douce gaieté qu'ils évoquent le souvenir des cheveau-légers rouge et argent, des suisses semblables à des valets de pique, et des *pétachins* à l'habit bleu, qui, débonnaires et guindés, personnifient à leurs yeux les véritables « soldats du pape ».

H. V.

1. C'est à dater de ce jour que le nombre des Suisses alla diminuant. Lors du licenciement de l'armée papale, il n'y en avait plus que cinq, mentionnés d'ailleurs dans l'*État général des militaires composant la ci-devant garde du vice-légat d'Avignon*. Cette pièce préparée dans un but inconnu le 1^{er} fructidor an IX (19 août 1801), et au bas de laquelle ne se trouve aucune signature, avait été établie pour recevoir celle du préfet de Vaucluse, Pelet de la Lozère, qui resta en fonctions du 6 germinal an VIII (27 mars 1800) au 20 brumaire an XI (11 décembre 1802).

UNE FAMILLE MILITAIRE DE LA CORRÈZE

LES D'ALGAY (1793-1870)

(Suite¹.)

De Reggio², ce 2 décembre 1809.

.... Je continue à aller mon train, tantôt bien, tantôt mal, comme on le trouve dans l'état militaire. Reggio, où je suis, depuis deux mois, Monsieur le commandant de la place, n'est pas sans agréments.....

Villeneuve m'écrit qu'il vient d'être nommé capitaine; il peut se vanter d'avoir un bon poste pour le renom. Je pense que la signature de la paix l'aura reporté en France ou sur ses frontières. Je n'ai aucune nouvelle de Chalard depuis le mois de juillet dernier. Comme, depuis cette époque, il y a eu des affaires assez sérieuses en Espagne, je suis inquiet sur son compte..... Le voisinage de la Sicile donne toujours un peu de dérangements aux troupes qui gardent le littoral. On sait que l'ennemi a du monde, et il ne convient pas de se laisser surprendre. Les Anglais en veulent aux Sept Iles: déjà plusieurs sont en leur pouvoir, mais Corfou tient bon et on ne pense pas qu'il doive se rendre encore. Les brigands des Calabres et dans d'autres provinces n'ont pas lâché pied, mais la troupe ne les redoute nullement quand elle est réunie. Monsieur Cavaignac³, commandant les deux Calabres, est attendu ici: il parcourt ses terres. C'est un écuyer et favori de Sa Majesté³ qui fait beaucoup de poussière.

Le séjour de Reggio me plaît assez, parce que j'ai de quoi m'occuper *in utile et dulci*. Cependant ce pays est bien malheureux: le

1. Voir le n° 95 du *Carnet*, p. 665.

2. Cavaignac (Jacques-Marin), baron de la Restauration, né à Gourdon (Lot), le 11 février 1774, nommé général après Austerlitz. Écuyer du roi Joseph, il demeura à Naples après le départ de ce prince. En 1809, il fut élevé par Murat au grade de lieutenant général dans l'armée napolitaine. (C'était un parent ou allié des d'Algay.)

3. Le roi Murat. Appelé au trône d'Espagne, Joseph, avait quitté Naples le 8 juillet 1808.

séjour alternatif des Français et de nos ennemis l'a rendu triste et pauvre au dernier point. Je ne sais quand nous pourrons prendre les uns et les autres une face riante. Je crois beaucoup que nous serons tous bien ridés quand cela viendra, mais au reste je ne pensais pas que vous êtes plus jeune et plus vigoureux que nous militaires, et que vous devez vous attendre à voir bien des choses qui ne sont pas faites pour nous. Je ne me fâche pas pour cela, croyez-le.

VALETTE.

De Scilla¹, ce 6 novembre 1810.

Mon cher frère,

Lorsque je reçus votre dernière, nous en étions à l'expédition de Sicile. Pendant deux grands mois, et au milieu de fortes chaleurs, on nous a tenu un pied dans le sabot; c'est-à-dire qu'on nous faisait embarquer et débarquer journellement et, pendant ce manège, on a échangé sur le canal plus de cinquante mille coups de canon qui n'ont pas fait grand mal. Enfin, Sa Majesté, fatiguée de nous répéter qu'il fallait aller en Sicile, etc., a repris le chemin de sa capitale et nous dit alors qu'Elle n'était venue que pour faire des menaces... Les barques qu'on avait réunies suivirent son mouvement. Cette parade finie, nous nous attendions aussi à quitter les Calabres. Le 22^e, plus que tout autre, devait s'y attendre, et je croyais vous donner quelque indice sur notre destination. Nous nous sommes mis en marche pour passer à Pouille, mais on nous a fait revenir sur nos pas. Je ne puis vous dire combien nous sommes dégoûtés et fatigués. La quantité de troupe et de marins qu'il y a sur ce littoral n'a rien laissé dans le pays: on manque de tout, les communications avec Naples sont comme nulles, tant par terre que par mer. Figurez-vous combien nous devons payer cher notre entretien, et cela ne peut qu'empirer. D'ici à Reggio, tout est en mouvement pour construire des retranchements, redoutes et camps retranchés. L'artillerie et munitions qu'on avait amenées pour l'expédition ont été déposées dans cette petite place: il est vrai que c'était hasarder beaucoup que de les rembarquer; six régiments français sont encore dans les Calabres. Que fera-t-on de nous cet hiver? c'est ce que je ne puis vous dire. Quant à l'invasion de la Sicile, si quelque flotte arrive incognito, on pourra faire quelque chose. Le général Cavaignac, qui eut l'ordre d'aller tâter l'île avec une petite

1. Scylla avait capitulé le 17 février 1808.

2. Ce régiment avait fait partie jusqu'au mois de mars 1810 de la division des Calabres (général napolitain Saint-Amato).

division de Corses et de Napolitains, y en laissa 900 et se sauva avec le reste : il est présentement à Naples, chargé, dit-on, de la police générale.

... On a beau penser en économiste, on aime ses aises et ses plaisirs quand on peut en prendre, on ne regarde pas si avant, ce qui est un malheur. Depuis longtemps, j'ai voulu avoir un cheval qu'il me faut entretenir à mes frais. Le Gouvernement n'en connaît pas. Le brigandage, qui n'est pas encore fini dans les Calabres, nous fera peut-être faire quelque mouvement. On prend de grandes mesures pour rétablir la tranquillité et le commerce dans le royaume : on y aura bien de la peine, car jusqu'à présent il n'y a de sûreté nulle part sans baïonnettes.....

VALETTE.

Nommé, à la date du 1^{er} septembre 1811, aide de camp du général Partouneaux, le capitaine d'Algay quitte les bords de la Méditerranée aux environs de Monaco le 9 février 1812 « avec son général et dans sa voiture pour aller à Boulogne-sur-Mer. Ils passent par Paris et ont dû y arriver du 18 au 19 ; ils comptaient y passer quelques jours ¹ ».

Ce qui reste du 9^e corps tombe au pouvoir de l'ennemi à Borissow le 28 novembre. D'Algay est envoyé à Saint-Pétersbourg et ne regagne sa patrie que deux ans après. Son retour se fait tellement attendre, que sa famille est plongée dans des inquiétudes mortelles partagées par Villeneuve. « Tous nos officiers prisonniers de guerre en Russie sont rentrés ou à la veille de l'être. Notre frère cependant ne paraît pas et je ne vois pas ce qui peut retarder son retour, à moins qu'il ne soit conducteur d'un détachement de prisonniers. Dans ce cas nous pourrions bien être deux ou trois mois dans l'attente ². »

Valette arrive enfin en excellente santé le 5 novembre à Strasbourg : il ne reste que fort peu de temps auprès de Villeneuve, tant il lui tarde d'être à Paris pour s'y occuper de ses intérêts. « Je n'ai pu le retenir à Lunéville qu'une demi-journée », écrit Villeneuve ³.

1. Lettre du 22 février 1812.

2. Lettre de Lunéville du 11 octobre 1814.

3. Lettre du 15 janvier 1815.

A Paris, Valette multiplie ses démarches, perd du temps sans aboutir ; finalement, il fait part de ce contretemps à sa famille en ces termes :

Paris, ce 13 décembre 1814.

.....J'avais cru d'abord ne faire à Paris qu'une station de courte durée. Après m'être occupé de mes petites affaires et les avoir à peu près terminées, j'ai reçu une lettre du lieutenant-général Partouneaux dans laquelle il me charge de quelques intérêts qu'il a ici. Aussitôt que j'y aurai vaqué, je me mettrai en route pour gagner le toit paternel. Le général Partouneaux n'a pas fait beaucoup de démarches pour se faire employer. Néanmoins plusieurs de ses collègues m'assurent qu'il ne tardera pas à l'être. Comme le service d'aide de camp me convient auprès de lui, je ne sollicite point de changement.....

VALETTE.

Le pauvre Valette n'obtient guère que de bonnes promesses : fort inquiet de l'avenir, il s'en ouvre à Villeneuve, lequel lui conseille de patienter durant l'hiver :

Lunéville, le 31 décembre 1814.

Mon cher Valette,

.....Je suis bien content de connaître les bonnes intentions du général Partouneaux à ton égard ; son mérite militaire doit donner à espérer qu'il ne tardera pas à être mis en activité, si toutefois il le désire. En attendant, te voilà tranquille pour cet hiver. Je ne saurais te blâmer de n'avoir pas sollicité une place de capitaine à la suite ; cependant, je crois que c'est par là qu'il faudra débiter dorénavant pour être mis en pied dans son grade.

Avant-hier j'ai vu à Nancy un de tes camarades revenant du fond de la Russie, où il était détenu comme prisonnier de guerre. Tu devines sans doute que je veux te parler de M. de Pradel¹, d'Allasac, comme toi aide de camp du général Partouneaux. Cet officier m'a paru t'être fort attaché par tout le bien qu'il m'a dit de toi. La manière dont il raisonne prévient beaucoup en sa faveur et je serais bien trompé s'il n'est pas un officier de mérite. Tout comme toi il se rend à Paris pour y solliciter une place qui lui donne de quoi exister. Quoiqu'il voyage à pied et par le mauvais temps, il est très bien portant.

1. M. de Pradel de Lamaze, d'Allasac.

En bon compatriote, je lui ai offert de l'argent, mais il n'a voulu rien accepter malgré mes instances; il m'a dit que depuis longtemps il avait appris à être malheureux, et que sans peine et sans répugnance il se faisait à tout. Nous avons étudié en même temps chez M^e Verlhac¹ à Brive; notre connaissance comme tu vois date de loin. Si à Paris ses démarches sont sans succès, il se rendra sous peu à Brive. J'allais oublier de te dire qu'il assure comme très certain que les demandes faites à Napoléon, en faveur de ses aides de camp par votre général de division, quelques jours avant votre arrivée à Borizow, ont obtenu un entier succès et qu'il en a été tenu acte, et qu'en conséquence dès son arrivée à Paris, il ira à la Chancellerie de la Légion d'honneur, pour y prendre une expédition du décret qui le nomme légionnaire. Il y a à parier qu'il a été induit en erreur, cependant il est bon de prendre connaissance de la chose, et tu ne feras point mal de lui écrire à ce sujet.

Notre malheureux aide de camp n'avait pas réussi à se faire replacer. Villeneuve nous en informe en ces termes : « N'ayant pu obtenir de l'activité, écrit-il de Lunéville, 7 janvier 1815, Valette va jouir de la demi-solde dans la famille. Le général Partouneaux a promis de le reprendre pour aide de camp lorsque le roi lui donnera un commandement quelconque. »

Le retour de l'Empereur changea les choses : le 2 juin 1815, Valette est nommé à l'état-major du 6^e corps à l'armée du Nord : deux mois après (1^{er} août) il est licencié et n'obtient sa retraite que le 1^{er} juillet 1818, retraite de 1,200 fr. bien modeste, si l'on considère que ce vaillant officier a combattu les ans III et IV aux Pyrénées-Occidentales, V, VI, VII, VIII et IX en Italie; de 1806 à 1811, à l'armée de Naples; en 1812, en Russie; enfin, en 1815, à l'armée du Nord.

Un coup de feu à l'avant-bras gauche reçu au combat de Smoliani, le 13 novembre 1812, fut sa seule blessure. Gabriel d'Algay est mort célibataire le 12 novembre 1837 dans la propriété de famille du Chalard à Yssandon.

Nous avons laissé les deux aînés dans leur famille, jouissant d'un congé de convalescence.

Dès qu'ils se sentent assez forts pour affronter les fatigues de

1. M^e Verlhac était homme de loi.

l'existence militaire, les d'Algay s'enrôlent le 26 octobre 1798, au 20^e régiment de cavalerie¹, stationné à Paris et commandé par le chef de brigade François Dargent, vieux soldat plus que sexagénaire.

Paris, le 19 floréal an 7 (8 mai).

..... Aujourd'hui, comme toujours, nous jouissons d'une bonne santé quoique pour ma part, depuis ma dernière, j'aie été gratifié d'un gros rhume qui, grâce à Dieu, a pris fin. Le bruit court qu'il va partir pour l'armée d'Helvétie deux autres régiments de cavalerie de la garnison de cette commune. Sera-t-il question du nôtre ? L'événement seul peut nous l'apprendre : tout nous porte à croire que nous ne quitterons point les bords de la Seine. Peut-être nous flattons-nous. Avant-hier, j'ai failli à me séparer de Chalard pour aller en détachement à Rambouillet ; heureusement, j'ai trouvé un suppléant à qui il a fallu graisser la patte. Voilà la quatrième fois que pareille chose nous arrive ; nous sommes résolus à tout sacrifier plutôt que de nous séparer, nous ne céderons qu'à la dernière extrémité. Le service devient chaque jour plus fatigant : sur cinq nuits, rarement en passons-nous trois dans notre lit. A peine est-on descendu de cheval qu'il faut se disposer à y remonter, l'on n'en murmure pas, parce que l'on sait que le service de l'armée est bien différent.

..... Vous savez tous les nouvelles du jour, les gazettes n'ont pas manqué de vous en instruire, aussi je ne vous en dis rien. Depuis quelques jours le temps s'est remis au beau, les promenades et les jardins publics sont fréquentés tout comme si nous avions la paix la mieux assurée. Le pain a augmenté de deux liards par livre, il se vend actuellement deux sols et demi et la viande huit et neuf, ce sont les deux objets à meilleur marché. Le vin est très cher, surtout le bon.

Quoique nous soyions à côté des Tuileries, rarement nous assistons à la séance des anciens, parce que les écuries du soir nous en empêchent. Depuis que nous ne montons plus de gardes aux Cinq Cents nous n'y avons pas mis les pieds il y a près de deux mois. Le Directoire seul a toute l'autorité, les Conseils voudraient aujourd'hui sinon le balancer, du moins faire voir qu'ils ont une certaine influence, ils n'y réussiraient jamais ; le Directoire a les canons de son côté. Nous ne pensons pas à monter en grade dans notre corps, ce serait inutile, attendu qu'il y a grand nombre de surnuméraires. D'ailleurs il faut plus de pratique que nous n'en avons. Nous mangeons le matin la soupe avec nos camarades de chambrée à la caserne et, le soir, à huit

1. Ex-Royal-Picardie, créé en 1654.

heures, nous allons souper chez un traiteur voisin, mais non à douze francs par tête. Lorsque tu viendras à Paris, tu en sauras davantage...

VILLENEUVE.

Excuse-moi s'il n'y a aucun ordre dans ma lettre, j'ai vingt camarades qui me cassent la tête.

Paris, le 28 prairial an 7^e de la République française.

Mon cher Algay,

..... Nous continuons à jouir d'une bonne santé et, quoique le service que nous faisons ici soit poussé au point que nous ne nous couchions guère deux fois de suite au lit, nous n'avons pas le courage de nous plaindre, en considérant ce que doivent souffrir ceux qui bivouaquent tous les jours sur les frontières. Il serait très possible que nous ne tardassions pas longtemps à y aller aussi.

Depuis notre arrivée ici, nous avons déjà vu partir deux régiments de cavalerie, un de hussards et deux demi-brigades d'infanterie dont la dernière n'a quitté Paris que les 24, 25 et 26 du courant; sa destination était pour Mayence. En attendant le même sort, nous gardons soigneusement le chef-lieu de la République: le peu d'harmonie qui paraît régner entre les différentes autorités constituées qui l'habitent pourrait bien nous faire payer fort cher la tranquillité dont nous jouissons. En tout cela, que la volonté de Dieu soit faite!

Le jardin, les vignes et toute la récolte, en un mot, doivent être furieusement retardés dans le bas Limousin, si la chaleur n'y a pas été plus grande qu'ici, car à peine avons-nous eu cinq jours d'un peu chauds. Je ne sais ce qu'on pense dans ce pays-ci de la récolte, la campagne est trop éloignée, nous n'avons pas le temps d'y aller promener. Le prix du pain a pourtant augmenté: la livre qui valait deux sols, coûte deux et demi: la viande qui était à huit ou neuf sols a éprouvé la même hausse en proportion.

Vous avez bien fait de remplacer X (un de leurs frères) moyennant une modique somme d'argent qu'il aurait eu bientôt dépensée en cas de départ. Vous lui avez évité bien des peines, des fatigues et des ennuis: vous sera-t-il possible de lui obtenir le brevet qu'il désire depuis si longtemps. Cela me paraît d'autant plus difficile, que la dernière loi pour le remplacement des deux cent mille hommes a fait sortir de l'École polytechnique plusieurs jeunes gens de la conscription qui avaient déjà été admis après l'examen de nivôse dernier.

CHALARD.

Paris, le 3 thermidor an 7^e de la République française, une, etc.

Mon cher Papa,

..... La lettre de Villeneuve a dû vous rassurer sur notre compte : nous continuons à nous bien porter, et notre situation est à peu près la même qu'au moment où il vous a écrit. Je ne vous parlerai pas *nouvelles*, les gazettes que vous recevez sans doute vous apprendront ce qui se passe ici et ailleurs : je me contenterai de vous dire que Paris est tranquille, malgré les pamphlets, les libelles, les diatribes, les menaces et les sottises dont s'accablent les différents partis.

..... Froidefond, que j'ai vu hier au soir, rit toujours avec Brival. A force de protections il a été assez heureux pour obtenir son admission dans un corps de cavalerie qui s'outille, à condition cependant qu'il se montera et s'équiperà. Le 13^e est celui qu'il a choisi.

Depuis la lettre du 13 floréal, nous n'avons pas eu de nouvelles de Valette. Dans le mauvais état où se trouve l'armée dont il fait partie, le pire qu'il ait à craindre est d'être fait prisonnier et ensuite renvoyé sur sa parole.....

JACQUES (CHALARD).

Versailles, le 4 nivôse an 7, veille de Noël.

Mon très cher Père,

L'invitation que vous nous avez faite de vous écrire au moins toutes les deux décades est une preuve non équivoque de la tendre affection que vous ne cessez d'avoir pour nous. Satisfaire votre sollicitude vraiment paternelle sera en tout temps le plus sacré de nos devoirs. Nous trouverons d'autant plus d'agrément à le remplir avec exactitude que nous y serons excités par l'amitié et la reconnaissance. Si pour la première fois nous avons dépassé le terme de quelques jours, c'était pour vous faire part des mutations qui pouvaient avoir lieu dans le corps au premier du mois.

Le coup le plus déchirant a failli nous être porté ; sans en être prévenu, j'ai été nommé pour aller faire le métier de gendarme dans le département d'Eure-et-Loir ; moyennant un bon déjeuner, j'ai trouvé un camarade qui a pris ma place. S'il n'avait pas fallu se séparer de Chalard, j'aurais accepté sans peine, car le dépôt n'a rien qui soit capable d'exciter nos regrets. Soit par habitude, soit par contrainte, nous faisons notre métier tout comme les anciens. Notre société n'en souffre point.

... Il y a environ dix jours que nous avons reçu des nouvelles du

pauvre Valette ; sa lettre est datée de Penigallia, près Ancône, du 19 brumaire : il se portait bien à cette époque. En cherchant à nous rassurer sur son sort à venir, il nous laisse entrevoir son inquiétude. Il craignait d'être embarqué sur des vaisseaux équipés à la hâte à Ancône. Les papiers publics d'hier nous apprennent que les bâtiments ont mis à la voile le 9 frimaire, on ne sait pour quelle destination. Quoi qu'il soit arrivé, je ne crois pas que notre frère tarde à nous instruire de ce qui en est, peut-être vous en a-t-il déjà fait part. Nous lui écrirons avant peu.

C... et son épouse sont arrivés vendredi soir. Nos occupations sont si multiples qu'à peine avons-nous eu le temps de les embrasser et leur faire notre compliment sur leur heureux voyage... L'oncle nous a invités à dîner pour demain : il demande de bons acteurs afin d'expédier une poule dinde truffée ; il n'en peut choisir de meilleurs que nous, d'avance nous répondons de notre part...

Nous ne savons ici d'autres nouvelles politiques que celles qu'il plaît aux journalistes de nous débiter : tantôt ils soufflent la paix, tantôt la guerre, suivant l'opinion qu'ils ont embrassée. Il y en a qui assurent qu'une fois le roi de Naples vaincu, il régnera sur le continent une parfaite tranquillité. Le temps seul peut en décider ; en attendant, on se dispose aux combats avec toute l'activité possible. Les routes sont pleines de conscrits et de réquisitionnaires qui se rendent à l'armée du Nord ou du Rhin. Ici c'est une procession continuelle. A-t-on encore réussi à faire déménager ceux de nos cantons ? En sera-t-il bientôt parlé à la tribune du Corps législatif...

VILLENEUVE.

Je ne peux te donner aujourd'hui, ma chère J..., tous les détails que je t'ai promis sur l'état actuel de Versailles. Tu sais ce qu'il était autrefois, voici en raccourci ce qu'il offre dans ce moment. On ne rencontre ici que des militaires de toute arme et des chevaux. Les édifices nationaux suffisent à peine pour loger les uns et les autres et ce qui est nécessaire pour leur entretien et leur subsistance. La moitié de la ville est à louer ; les deux quarts restants sont habités, l'un par des commerçants et l'autre par des rentiers ruinés et des salariés de la liste civile qu'on ne paie point. Le château n'est point dégradé, mais il n'est pas entretenu. Les trois cours n'en font plus qu'une. L'intérieur du palais, c'est-à-dire les appartements du roi, de la reine, servent de musée. On y a rassemblé tout ce que les différentes maisons royales avaient de plus parfait dans tous les genres : il faut être connaisseur pour en parler. La terrasse ne laisse rien à désirer : elle est ratissée tout comme autrefois, il n'en est pas de même du reste du parc, quoique les charmilles aient été taillées. Toutes les statues sont encore en

place, malgré les mutilations qu'elles ont souffert : on ne voit que le haut des chefs-d'œuvre de sculpture ; les eaux ne jouent plus, les canaux principaux étant rompus, la nappe d'eau est à sec : l'avenue de Paris a subi même situation. Dans les quatre églises de Versailles, on professe des cultes différents. Notre-Dame est consacrée à des fêtes décadaires ; on s'y rend en foule pour voir les mariages. Les constitutionnels sont à Saint-Louis, les catholiques au Grand-Montreuil et les théo-philanthropes à la chapelle du château. Ceux-ci ont peu de sectaires. Les théâtres ne sont ouverts que les décades. Dernièrement on y a donné une pièce nouvelle intitulée : *La Revue de l'an VI*¹. C'est une critique amère des mœurs et des usages du jour : elle a été applaudie à Paris et ici au dernier degré...

Département de la Mayenne, Laval, le 17 vendémiaire an 8.

Nous l'avons quitté, le paisible séjour de Caen : notre départ de cette ville a été aussi imprévu que précipité. A peine nous a-t-on accordé le temps suffisant pour nous y disposer. Après huit jours de route, nous arrivons enfin à notre destination. Le pied hors l'étrier, je prends bien vite la plume pour vous donner connaissance de notre déplacement : différer plus longtemps de vous écrire ce serait vous donner de l'inquiétude. Tout annonçait que dans notre marche nous devions trouver résistance, fausse alerte : nous n'avons eu à vaincre que des chemins de traverse affreux, pires que ceux des Roches, surtout entre Vire et Domfront. Faits à la fatigue, notre santé n'en a pas souffert ; grâce à Dieu, nous sommes arrivés à bon port. Je n'ai ni le temps ni le courage de vous peindre notre situation, ni de vous faire le tableau du malheureux pays que nous habitons. Les chouans ou mécontents, enhardis par les succès qu'ils ont obtenus sur les troupes de la République, parcourent toutes les communes en souverains ; les acquéreurs des biens d'émigrés et les agents du Gouvernement sont pillés et rançonnés par eux sans rémission. Nos généraux attendent de nouveaux renforts pour les attaquer. Tout est tranquille pour le moment.

Les deux partis, cependant, sans paraître s'observer et se craindre, se disposent au combat. Le choc sera terrible quelle qu'en soit l'issue : je vous en ferai part ; j'ai confiance qu'alors tout comme aujourd'hui

1. Le titre exact : *La Revue de l'an 6 ou il faut un État*. Ce proverbe en un acte, en prose et en vaudeville, qui avait pour auteurs Leger, Buans et Chazet, fut donné le premier jour complémentaire de l'an 6 sur le théâtre du Vaudeville de la rue de Chartres.

La pièce se trouve dans le 2^e tome des *Mémoires, souvenirs, œuvres et portraits*, par Alissan de Chazet. Paris, Postel, 3 vol. in-8^o, 1837.

j'en aurai la faculté. Si quelquefois vos lettres souffrent du retard, n'en soyez point surpris, les routes ne sont pas toujours libres. Les courriers ne vont dans ce département que sous bonne escorte d'infanterie ; par conséquent, à petites journées. C'est une raison de plus pour que nous écrivions plus souvent dorénavant. J'étais sur le point de mettre ma lettre du 30 fructidor à la poste lorsque la vôtre nous fut remise : elle nous causa le plus grand plaisir...

VILLENEUVE.

Dans sa dernière, Villeneuve n'a certainement pas fait part au papa du dérangement de sa santé, quoique, au moment où il l'écrivait, il gardait la chambre depuis dix ou douze jours : la fatigue du voyage, le regret d'avoir quitté Paris, le changement d'air et de boisson ou toute autre chose l'avait incommodé, au point qu'il en avait perdu l'appétit et gagné des douleurs d'estomac qui le fatiguaient beaucoup. Notre chirurgien-major, consulté, lui a fait prendre successivement l'émétique, deux médecines et puis des bouillons rafraîchis ; ces remèdes aidés de la diète et de la tranquillité ont d'abord débarrassé le malade des douleurs qu'il souffrait. Durant les intervalles, j'ai resté à côté de lui tout le temps que mon service me laissait de libre. Je lui ai procuré tout ce qu'il a paru désirer et surtout quelques bouteilles de bon vin dont il prenait modérément et qui lui ont fait beaucoup de bien. Au commencement de ce mois, il s'est trouvé parfaitement rétabli ; le service repris et la route que nous venons de faire ne l'ont pas dérangé, comme il vous en assure lui-même : il se porte à merveille, ainsi ne soyez pas inquiets sur son compte...

Le publiciste vous aura sans doute fait part des différentes affaires qui ont eu lieu dans les environs quelques jours avant notre arrivée, ainsi je ne vous répéterai pas les différents rapports qui vous en ont été faits...

CHALARD (Élie).

C'est le nom sous lequel je suis désigné sur le contrôle du régiment.

Pré-en-Pail¹, le 11 pluviôse an 8^e de la République française.

Mon cher Papa,

Un mois entier s'est presque écoulé depuis la dernière que Villeneuve vous a adressée ; pour prévenir et dissiper les inquiétudes aux-

1. Pré-en-Pail, département de la Mayenne, à 38 kilomètres de Mayenne.

quelles un trop long silence pourrait donner lieu, je vous avais déjà écrit dès la fin de nivôse, mais la lettre est restée jusqu'à présent entre mes mains et y resterait sans doute longtemps encore, si j'attendais le retour d'une des malles descendues en Bretagne. Il n'en est remonté aucune depuis douze jours, je tâcherai de trouver au plus tôt une occasion sûre pour remettre celle-ci au bureau d'Alençon dont la correspondance n'est point interrompue. Je désire qu'elle vous parvienne bien vite et vous trouve tous aussi bien portants que nous le sommes dans ce moment-ci. Notre plus grand tourment est de ne recevoir aucune nouvelle de vous ; sans l'heureux retour du pauvre Valette qui a donné lieu à une seconde, votre lettre du 13 brumaire eût été la seule qui nous fût parvenue le trimestre d'automne. Celui d'hiver est à moitié passé, votre silence dure encore. Ignorants et inquiets sur les causes qui peuvent se produire, nous sommes réduits à désirer que la négligence et l'oubli en aient été les seuls motifs.

Depuis la reprise des hostilités qui a commencé le 2 du courant, il s'est passé dans les départements de Mayenne et de l'Orne plusieurs affaires entre les rebelles et les républicains, où ceux-ci ont presque toujours eu l'avantage. Ces différents succès ont fait rendre quelques chefs tels que d'Autichamps, Scépeaux, Bourmont, Châtillon, Suzanet, etc. ; le malheureux canton que nous habitons n'est compris dans aucune de leurs divisions, aussi nous sommes entourés de chouans qui parcourent impunément toutes les communes voisines où ils exercent toutes sortes de brigandages. Je désire qu'il ne leur prenne pas envie de vouloir nous visiter. Nous n'avons qu'une faible garde nationale à leur opposer depuis six jours que notre garnison a quitté et pris la route de Rennes, où se rendent à marches forcées plusieurs autres demi-brigades. On craint apparemment quelque descente sur les côtes du Finistère ou du Morbihan.

Du 12 pluviôse.

Sur le point de partir pour Domfront, je viens de trouver une occasion pour Alençon, j'en profite bien vite et vous prie d'excuser et l'encre et le griffonnage de ma lettre. A notre retour, j'espère en trouver ici quelqu'un de vous.

En attendant ce doux plaisir, nous vous embrassons bien tendrement et vous prions de croire très sincères nos sentiments de respect et d'amitié que nous ne cesserons d'avoir pour vous. *Rogo ut valeas.*

CHALARD.

... Valette ne nous a pas encore écrit et nous ne savons pas son adresse.

Pré-en-Pail, le 20 ventôse an 8.

Mon très cher Père,

Votre lettre du 1^{er} pluviôse ne nous fut pas plutôt remise que, cédant avec empressement à vos instances, je m'occupai de vous donner de nos nouvelles. Mais, à peine eus-je tracé quelques lignes que je fus contraint de vous quitter après avoir promis de vous écrire sous peu et plus au long. Je viens un peu tard remplir mes engagements : si j'ai tant différé ce n'est point ma faute ; depuis cette époque aucun de nous n'a eu un jour entier de libre. Les mouvements des troupes, la reddition des chouans, leur désarmement et la conduite de la Malle ne nous a point donné de relâche. Aujourd'hui même, si j'ai du temps à ma disposition, ce n'est point faute de travail. J'en suis redevable à mon lourd rossinant pour qui j'ai obtenu quelques jours de repos, afin de le faire guérir d'une légère blessure qui, négligée, aurait pu me renvoyer au dépôt. Je suis d'autant plus aise de cet heureux accident que j'aurai tout le loisir de m'entretenir avec vous, de vous faire connaître notre situation et celle du pays que nous habitons.

Le bourg de Pré-en-Pail où, depuis trois mois et demi, nous sommes détachés est situé au nord d'un coteau aride dans un vallon assez fertile, il est traversé dans tout son long par la route de Bretagne : on y compte cent cinquante feux. Les mécontents n'y sont pas entrés, il est vrai qu'ils n'ont jamais tenté : avec si faible garnison je doute qu'il eût résisté à une attaque bien dirigée. Ses marchés sont très renommés ; ses principaux habitants sont aubergistes, le reste n'a nulle aisance surtout depuis la chouannerie. C'est chez les premiers qu'on nous a logés : ils sont en général assez prévenants, mais peu généreux. Les circonstances, dit-on, les ont rendus tels. Nous vivons quatre de société : le matin, nous mangeons l'étape chez nos hôtes et le soir nous soupions chez une honnête femme qui nous sert proprement et à bon compte. Quoique le cercle de nos connaissances soit très étroit et que nous n'ayons guère que nos camarades pour sociers, nous sommes parfaitement habitués dans notre village, nous le préférons même au séjour des grandes communes parce qu'on y est libre et sans supérieurs. S'il faut s'en rapporter au bruit qui court, notre régiment est désigné pour le camp de Grenelle près Paris. Cette nouvelle n'est point invraisemblable : ce qui nous en fait pourtant douter, c'est que nos chevaux sont épuisés et presque sans ressource, on attend une forte remonte du Finistère, mais elle n'arrive point. Pour que le régiment puisse se présenter avec honneur devant un ennemi redoutable il a besoin non seulement de chevaux, mais encore d'être exercé longtemps à la manœuvre.

Il n'est plus de rassemblement de chouans, ils sont tous rentrés dans

leurs communes respectives : le plus grand nombre est déjà venu faire soumission aux lois de la République en apportant ses armes et ses habits d'uniforme. Il ne faut pas se persuader que ce soit le repentir qui les porte à se soumettre, ils n'ont cédé qu'à la force supérieure. Quoiqu'ils fussent tous indistinctement désignés sous le nom de royalistes, la plupart ne s'étaient jetés dans le parti que par passion, par haine et par vengeance ; peu par opinion. Tant que le Gouvernement se tiendra au *tempéré*, il n'est point à craindre qu'ils se relèvent, ils n'y penseront même pas. Je n'assurerai point qu'il en fût de même longtemps si les Jacobins et les forcenés reprenaient le dessus. Ces individus ne voulaient faire avec les rebelles d'autre paix que de les exterminer tous. Aussi écument-ils de rage de les voir citoyens tout comme eux. Plusieurs chefs marquants étaient sur le point de se rendre, mais, craignant d'essuyer le sort de Frotté, Caumarqué (serait-ce le mari de la femme qui porte le même nom à Brives?), Saint-Florent et autres, ils ont disparu. Le désarmement s'opère en ce moment : une fois fini, tous les jeunes gens seront contraints de s'enrôler dans les nouveaux bataillons francs, la loi ne les favorisera plus comme par le passé. Tout cela demande du temps, on en viendra à bout avec de la constance et de la sévérité. Les troupes qui avaient inondé les départements commencent à revenir sur leurs pas : il y en a déjà passé cette décade quatre à cinq mille qui se rendent à leur destination à marches forcées. Les malheureux habitants de ces contrées les voient défilier avec une satisfaction bien marquée : on ne trouve plus chez eux ni poules, ni oies, ni lard ; les chouans et les républicains ont tout englouti ; je ne parle pas des contributions exorbitantes qui ont été levées soit par les uns, soit par les autres, quoique la troupe les ait beaucoup froissés, ils lui doivent de la reconnaissance pour avoir éteint dans son principe un incendie qui pouvait les dévorer tous.

Vous serez sans doute étonné lorsque je vous dirai que nous n'avons pas encore écrit à Valette : nous en sommes tous deux aussi honteux que si nous l'avions fait exprès ; le seul tort que l'on puisse nous reprocher, c'est d'avoir attendu un jour libre et de n'en point attraper. Dès demain, sans plus tarder, nous nous en occuperons ; j'aime à croire qu'il écouterà nos raisons et qu'il sera sans rancune.

Depuis que j'ai écrit à notre cousin C..., j'attends chaque jour une réponse, mais en vain : aussi vais-je lui écrire de nouveau. Je lui rappellerai les conventions faites entre vous deux, je lui exposerai nos besoins : je suis persuadé qu'il y pourvoira. Les secours qu'il nous remit en partant de Paris, joints à ce que nous avions par devers nous à cette époque, nous ont suffi jusqu'à ce jour. Si le mois de solde qui nous est dû nous est payé, nous aurons de quoi attendre ce que notre cousin nous enverra.

Cessez, notre très cher père, cessez de vous affliger sur notre sort :

vous savoir dans l'inquiétude est un nouveau supplice pour nous. L'orage a longtemps grondé sur nos têtes, plusieurs en ont été malheureusement frappés, une main protectrice nous a protégés ; ayons tous confiance qu'elle ne nous abandonnera pas...

VILLENEUVE.

Mon cher Papa,

J'arrive de Mayenne au moment où Villeneuve va terminer sa lettre. Quoique un peu fatigué, je ne veux pas me priver du plaisir d'ajouter quelques lignes à la suite des siennes...

CHALARD.

Orléans, le 26 germinal an 8.

Mon très cher Père,

Notre régiment a été désigné pour faire partie de l'armée de réserve qui se forme à Dijon. C'est le 7 du courant que les ordres du ministre nous ont été intimés et, dès le lendemain, il a fallu quitter Pré-en-Pail. Le corps qui devait se rassembler à Alençon ne s'est réuni qu'à Tours le 15. Arrivés à notre destination, nous vous rendrons compte de notre voyage : s'il finit comme il a commencé, nous n'aurons, grâce à Dieu, rien de fâcheux à vous apprendre. Notre santé va au mieux et la persuasion que nous avons d'une paix prochaine fait que nous suivons sans peine la route qui nous est tracée...

VILLENEUVE.

Ce n'est que le 10 du mois prochain que nous arriverons à Dijon ; je compte y trouver une lettre de vous... Je n'ai que deux minutes pour vous écrire ces deux lignes. Excusez mon griffonnage ; je vais partir pour Châteauneuf.

Aigle-en-Helvétie, le 29 floréal an 8^e de la République française.

Mon cher Papa,

La rapidité de notre marche ne nous a pas permis de vous informer plus tôt du changement de notre situation, et je serais encore privé du plaisir de vous écrire celle-ci, si déjà loin d'Aigle, nous n'avions les ordres de rentrer dans nos logements. La grande quantité de neige tombée les précédentes nuits a obstrué les passages et suspend notre course pour quelques heures.

Après six jours de repos à Seurre-sur-Saône, nous en sommes partis le 16 pour nous rendre en diligence à Carouges près Genève, où nous n'avons même pas séjourné. Je ne pourrais vous exprimer combien nous avons été mortifiés de n'y pas embrasser notre cher Valette qui en était parti la veille de notre arrivée. Nous avons appris par celui

de nos camarades qui l'a rencontré qu'il se portait à merveille et qu'il était lieutenant dans la 22^e demi-brigade légère. Malgré les démarches que nous avons faites pour découvrir la destination de son corps, il nous a été impossible de savoir au sûr s'il a passé par la Suisse ou par la Savoie. Le désir et l'espoir de le rencontrer bientôt nous font oublier la peine et les dangers du grand voyage que nous entreprenons. La colonne dont il fait partie est commandée par le général de brigade Chambarlhac¹; la nôtre, composée de six régiments dont trois de cavalerie, deux de dragons et un de chasseurs, est sous les ordres du général de brigade Duvignau².

En arrivant avant-hier à Lausanne, nous avons été tous passés en revue par le Premier Consul qui est parti le soir même. On publie qu'il a pris les devants pour passer les montagnes du Valais.

... Vous nous avez demandé dans le temps les noms des différents officiers qui nous commandent. Je sens toute la sagesse de cette mesure : de peur de les oublier une autre fois, je vais vous les tracer ici. Maréchal des logis chef Velaine³, lieutenant Dufrainou⁴, capitaine Frely⁵, commandant du 20^e Gérard⁶.

La trompette rappelle, je ne sais si c'est pour le départ. Je vais fermer ma lettre; nous serons sans doute loin d'ici lorsqu'elle vous parviendra. Puisse-t-elle vous trouver bien portants et vous et toute la famille.

Je vous embrasse de *toto corde*.

CHALARD.

(*A suivre.*)

1. Chambarlhac de l'Aubespain (Jacques-Antoine), né à Étampes (Haute-Loire), le 2 août 1754, général de division, baron de l'Empire, décédé à Paris le 3 février 1826.
2. L'ordre du jour, daté du quartier général à Tortone, le 29 prairial an 8^e et signé de Dupont, comme général de division, chef de l'état-major général, porte : « Le général Duvignau ne s'est pas trouvé à sa brigade de cavalerie à la bataille du 25, n'est plus employé à l'armée de réserve; il se retirera auprès du ministre de la guerre pour recevoir ses ordres. »

3. Velaine (Joseph), né à Sedan, entra au service le 3 octobre 1792; maréchal des logis chef le 1^{er} germinal an 7, obtint l'épaulette le 1^{er} messidor an 8.

4. Defranoux (Jean-Baptiste), natif des Vosges, soldat en 1786, passa sous-lieutenant le 17 germinal an 2, lieutenant le 1^{er} thermidor an 7 et capitaine le 1^{er} vendémiaire an 9.

5. Frely (Jean-Michel), né à Ostheim (Haut-Rhin), le 15 avril 1744, fut cavalier au 20^e à 16 ans (17 avril 1760). Sous-lieutenant 29 octobre 1791, lieutenant 1^{er} mars 1792, capitaine 8 septembre 1793.

Au licenciement du 20^e, le capitaine Frely passa au 1^{er} régiment de carabiniers. Il fut décoré de la Légion d'honneur le 26 brumaire an XII, retraité le 24 brumaire suivant et mourut à Pont-à-Mousson le 7 février 1814.

6. Gérard (Jean-François), né le 20 mai 1758, à Bouillonville (Meurthe), entra à onze ans au 20^e de cavalerie comme enfant de troupe et il y conquit tous les grades de la hiérarchie; il avait été promu chef d'escadron le 1^{er} pluviôse an 8.

Le 21 messidor an 9 il reçut un sabre d'honneur pour sa brillante conduite à Marengo; il avait enlevé à l'ennemi 4 pièces de canon, un caisson et drapeau et avait contribué par son intrépidité à la prise de 5,500 Autrichiens.

Gérard obtint sa retraite le 8 septembre 1806.

D'après l'état de situation de l'armée de réserve an 8 (1800), le 20^e de cavalerie comptait 280 hommes. (*Mémoires inédits du maréchal duc de Bellune* [Spectateur militaire, mai 1846].)

BULLETIN DE LA « SABRETACHE »

Dans sa réunion du 11 décembre, le Comité a nommé membres de la Société :

MM. Adam (Félix), officier de réserve de cavalerie ; Blacque-Belair, capitaine écuyer à Saumur ; Billy (Édouard de), ingénieur au corps des mines ; Boyer, lieutenant-colonel du 9^e cuirassiers ; Boulay, sous-intendant militaire ; Carnot (Siméon) ; Caudrie (Le Blanc de La) ; Cernay (L. de), secrétaire d'ambassade ; Chère (Gaston de La) ; Chevreau (Léon), ancien député ; Corroyer, membre de l'Institut ; Fauvelle (docteur Charles) ; Fleutiaux, capitaine d'infanterie territoriale ; Foulon, secrétaire général de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest ; Grandmougin (Charles) ; Guise (le prince Jean d'Orléans, duc de) ; Homberg (Octave), attaché d'ambassade ; Jannot, lieutenant au 2^e régiment étranger ; Lacroix (général de), sous-chef d'état-major de l'armée ; Lagrange (de), capitaine au 29^e bataillon de chasseurs à pied ; Lebeau (Charles) ; Le Febvre (Maurice), officier de réserve de cavalerie ; Lepetit, lieutenant au 2^e régiment étranger ; Le Roy, ancien officier de cavalerie ; Levé, chef d'escadrons au 1^{er} chasseurs d'Afrique ; Magnac (docteur) ; Manoncourt, lieutenant au 130^e d'infanterie ; Mignot, capitaine d'infanterie breveté ; Montagnac (Gérard de), lieutenant au 14^e dragons ; Mourlan (général), commandant la 10^e division d'infanterie ; Noë (général de La), directeur du Musée de l'armée ; Orville (Ernest) ; Pauilhac (Georges) ; Périgny (comte de) ; Reiset (vicomte de) ; Renault, capitaine au 3^e chasseurs d'Afrique ; Sibert (baron de), ancien officier de marine ; Winterhalter (César), architecte ; Ymonet, lieutenant au 114^e d'infanterie.

*
* *

M. le général baron Baillod et M. le vice-amiral Humann ont été nommés membres à vie du Comité en remplacement de M. le général de la Girennerie, démissionnaire, et de M. le général Vanson, décédé.

*
* *

Une somme de 1,000 fr. prélevée sur l'exercice 1900 sera consacrée à l'achat d'objets, qui seront offerts, au nom de la *Sabretache*, au Musée de l'armée.

*
* *

Les comptes de l'exercice 1900 ont été approuvés comme suit :

Recettes.

Solde de l'exercice 1899	7,391 fr. 60 c.
994 cotisations à 20 fr.	19,880 20
45 cotisations supplémentaires des membres du Comité, à 50 fr	1,350 »
165 droits d'entrée à 5 fr.	825 »
De divers membres pour volumes du <i>Carnet</i> .	544 05
Reliquat du compte illustrations 1899. . . .	219 »
De quatre membres pour les photographies faites à l'Exposition militaire rétrospective.	1,200 »
Total.	31,409 fr. 85 c.

Dépenses.

Impression et expédition du <i>Carnet</i> de 1900 .	5,886 fr. » c.
Illustrations du <i>Carnet</i> terminées et en cours.	8,389 50
Copies et frais de rédaction	480 »
Provision pour deux planches de l' <i>Album</i> . .	8,000 »
Frais de poste et de recouvrement	301 80
Fournitures et dépenses de bureau	413 80
Tirage à part de deux articles du <i>Carnet</i> . .	65 85
A la Commission des dons au Musée de l'ar- mée.	1,000 »
Souscription au monument de Waterloo. . .	2,000 »
<i>A reporter</i>	26,536 fr. 95 c.

<i>Report.</i>	26,536 fr. 95 c.
Photographies à l'Exposition militaire rétrospective	2,840 50
Frais divers à la même	113 »
Couronne mortuaire (général Vanson) . . .	100 »
SOLDE CRÉDITEUR A REPORTER.	1,819 40
Total.	31,409 fr. 85 c.

*
* *

SOUSCRIPTION AU MONUMENT DE WATERLOO

Les membres qui se sont engagés à souscrire pour le monument de Waterloo ou ceux qui désirent le faire, sont priés d'adresser le montant de leur souscription au trésorier.

*
* *

MUSÉE DE L'ARMÉE

Voir page 711 de la livraison de novembre dernier l'avis relatif aux cartes d'entrée permanente au Musée de l'armée.



La mort a cette année cruellement éclairci nos rangs en nous enlevant quinze de nos collègues : MM. Boucheix, artiste-peintre; Claris, chef d'escadron d'artillerie territoriale; Clédat (de), lieutenant-colonel du 132^e d'infanterie; Davy de Chavigné, colonel du 12^e cuirassiers; Depret (Philippe), ancien capitaine de cavalerie; Fitz-James (comte R. de), ancien capitaine de vaisseau; Fortoul, colonel du 3^e régiment d'artillerie; Hennessy (Armand); Laurans (Georges); Masquelier (Émile); Piébourg, colonel d'artillerie; Poix (prince de); Schmidt (Paul); Sédille (Paul), architecte; Vanson (général).

La *Sabretache* gardera fidèlement le souvenir de ses membres disparus et leur adresse en cette fin d'année un respectueux hommage.

31 décembre 1900.

Le Secrétaire,
MAURICE LEVERT.

Le Gérant : A. MILLOT.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE HUITIÈME VOLUME

	Pages.
L'ordre de la Réunion	1
Sur la cavalerie en l'an IV.	6
Le colonel Nicole Papas Oglou et le bataillon des chasseurs d'Orient (1798-1815). <i>A. Boppe.</i>	13, 112
Lettres au comte de Thorenc (1759-1760).	31, 162, 293
Le général de division Marbot (Antoine) dans les Pyrénées occidentales (1794). <i>Vicomte de Boislecote.</i>	53, 101
Bulletins de la <i>Sabretache</i> 63, 128, 187, 256, 318, 383, 705,	774
Guerre de Crimée : Lettres du général Decaen.	65
Un épisode de la guerre de Hollande (1672).	82
La Famille de Sourches	99
A propos d'une caricature. — L'amiral anglais Duckworth à la Porte (1807).	129
Une vente après décès à la Grande-Armée (1812) . <i>P. de Bourgoing.</i>	133
Le comte de la Ville-sur-Ilion, général westphalien (1777-1865) <i>Félix Bouvier.</i>	143
Les décorations du royaume de Hollande (1806-1810).	148
Un épisode du passage du 5 ^e corps de cavalerie de la Grande-Armée à Nancy, le 14 janvier 1814	159
Extraits du livre d'ordres du 2 ^e régiment de grenadiers à pied de la Garde impériale, 2 ^e bataillon, 2 ^e compagnie. 176, 247, 365, 426, 568,	683
Le blocus de Neuf-Brisach en 1814. <i>A. Chuquet.</i>	193
Marche des troupes du Grand-duché de Varsovie de Pologne en Espagne en 1808.	205
Une mission chez Frédéric II en 1744.	222
Les origines de la Garde Républicaine (24 février-16 mai 1848). <i>C^t R. D.</i>	233
Le scaphandre de guerre de l'adjudant général Mangin.	240
Les décorations du royaume de Westphalie (1809-1815)	257
Le général Charles de Frégeville <i>Félix Bouvier.</i>	265
Un retraité de 114 ans <i>C^t P. X.</i>	271
Première distribution des décorations de la Légion d'honneur à l'armée navale de l'Océan (23 septembre 1804)	274
Levée faite en France pour le service de la religion (1776)	278
Narration historique de François Ragé, courrier de Cabinet, et de Buonaparte	280
Le 1 ^{er} régiment de hussards et l'émigration, mai 1792	312
Le général Vanson	321
Une lettre au premier Consul <i>A. B.</i>	326
Documents inédits sur la défection du général de La Romana en Danemark (1808). <i>Paul Bironneau.</i>	331
Un diplôme de la Médaille militaire du royaume de Westphalie	342

	Pages.
Un commissaire des guerres sous l'ancien régime : Pierre-Nicolas de Lasalle	343
Quelques lettres inédites du colonel de Saint-Arnaud et du lieutenant-colonel Canrobert (1846)	354
Une visite au maréchal Canrobert. <i>Arthur de Ganniers.</i>	385
L'adjutant général Roze. <i>A. B.</i>	392
Bombardement du Havre les 22 juillet, 1 ^{er} et 2 août 1804. <i>K.</i>	399
Lettres inédites du général comte Drouot	408
Les embauchages dans la garde du roi Murat	418
Les décorations du royaume de Naples	449
Lettres de Castellane, sous-lieutenant au 24 ^e dragons (1806-1807)	460
A propos des vignettes d'Alexandre Berthier	478
Notices sur les anciens 13 ^{es} régiments de chasseurs	483
Rapport du colonel de Poret de Morvan, commandant supérieur de la province de Soria, au général Caffarely (1812).	509, 562
L'Exposition militaire rétrospective.	513
Exposition militaire rétrospective.	515
L'arme blanche <i>Capitaine Bottel.</i>	515
M ^{sr} le comte d'Artois, colonel général des Suisses et Grisons (1774)	604
Thurel, vétéran au régiment de Touraine-Infanterie (1788)	605
Revue du régiment du Roi-Infanterie.	606
Revue du régiment de Condé-Infanterie.	608
Le maréchal de Vauban.	641
Le maréchal de Saxe	647
Le maréchal de Gramont	654
Le général comte Anatole de Montesquiou et le colonel Eugène de Montesquiou.	656
Deux généraux de cavalerie légère : le général Lagrange et le général comte Bruyère.	659
Le mamelouck Roustan.	663
Le marquis de Pelmont-Briançon	725
Louis de la Trémoille.	731
Le chevalier Le Pelletier.	732
Le vicomte de Rochambeau.	739
Le général de Reiset. <i>Lieutenant-colonel Titeux.</i>	741
Statuette en bois représentant un garde national parisien	751
Les cinq expéditions envoyées par le Directoire en Irlande et en Angleterre du 15 décembre 1796 au 16 septembre 1798. <i>Dr Magnac.</i>	525
La carrière militaire du chevalier d'Éon. <i>O. Homberg.</i>	550, 610
Lettres du sous-lieutenant Brion.	577
Le général d'Hautpoul à Austerlitz.	632
Notice sur la maréchaussée du Comtat-Venaissin.	637
Une famille militaire de la Corrèze : Les d'Algay (1793-1870).	665, 754
	<i>G. Bertin.</i>
Le passage de M ^{sr} le comte de Clermont à Nancy (1758)	680
Le général Delaborde <i>G. Larroumet.</i>	713
Notice sur l'armée des vice-légats d'Avignon avant la révolution du comtat	754
	<i>H. V.</i>

TABLE DES ILLUSTRATIONS

CONTENUES DANS LE HUITIÈME VOLUME

Janvier.

	Pages.
Ordre impérial de la Réunion [<i>planche hors texte en couleurs</i>]	1
Projets de décoration pour l'ordre de la Réunion [<i>planche hors texte</i>]	1
Vignette du général de division Hardy (1800) [<i>cul-de-lampe</i>]	5
Fac-similé d'un arrêté du représentant du peuple Pflieger, pour l'organisation et le complément de la cavalerie [<i>planche hors texte</i>]	12
Fac-similé d'un entête de lettres du colonel Nicole Papas Oglou, commandant les chasseurs d'Orient.	13
Fac-similé de la signature du colonel Nicole Papas Oglou [<i>cul-de-lampe</i>]	30
Portrait du général de division Antoine Marbot (1753-1800) [<i>planche hors texte</i>]	56

Février.

Vélite grenadier à cheval de la Vieille Gardè d'après un dessin à la sépia de Hesse [<i>planche hors texte</i>]	65
Portrait du général Decaen [<i>planche hors texte</i>]	72
Plan des environs de Woerden [<i>planche hors texte</i>]	88
Portrait de Louis-François de Bouschet marquis de Sourches [<i>planche hors texte</i>]	100
Vignette « Chasseurs d'Orient » [<i>cul-de-lampe</i>]	127

Mars.

Le vice-amiral anglais Duckworth à la Porte le 3 mars 1807 [<i>planche hors texte en couleurs</i>]	129
Portrait du comte de La Ville-sur-Ilion, Colonel, Gouverneur du Palais de Cassel (1812) [<i>planche hors texte</i>]	144
Vignette de l'administration de la grosse artillerie [<i>cul-de-lampe</i>]	147
Les décorations du royaume de Hollande :	
I. — L'ordre royal du Mérite [<i>planche hors texte en couleurs</i>]	150
II. — L'ordre royal de Hollande [<i>planche hors texte en couleurs</i>]	152
III. — L'ordre royal de l'Union [<i>planche hors texte en couleurs</i>]	154
La médaille militaire [<i>cul-de-lampe</i>]	158
Fac-similé du brevet de l'ordre royal de l'Union [<i>planche hors texte</i>]	158
Fac-similé d'une lettre du général comte de Milhaud [<i>planche hors texte</i>]	160
Fac-similé d'une lettre du général comte de Grouchy, contre signée par le maréchal duc de Bellune et par le maréchal prince de la Moskowa [<i>planche hors texte</i>]	160
Portrait du comte de Thorenc [<i>planche hors texte</i>]	162

Avril.		Pages.
Sous-officier du 7 ^e régiment d'infanterie du grand-duché de Varsovie (1808) [<i>planche hors texte en couleurs</i>].		205
Drapeau de la Garde Républicaine (1848) [<i>vignette dans le texte</i>].		237
Le scaphandre de guerre [<i>planche double hors texte</i>].		242
Le scaphandre de guerre [<i>vignette dans le texte</i>].		243
Mal.		
Les décorations du royaume de Westphalie :		
I. — Premier projet d'insigne pour l'ordre de Westphalie.		
II. — Ordre de la couronne de Westphalie.		
III. — Médaille militaire en argent (face).		
IV. — Médaille militaire en bronze (revers). [<i>planche double hors texte, en couleurs</i>].		257
Portrait du général Charles de Frégeville [<i>planche hors texte</i>].		266
Entête de la direction centrale des finances de la République cisalpine [<i>cul-de-lampe</i>].		273
Fac-similé de l'ordre du jour de l'amiral Ganteaume à l'occasion de la première distribution des décorations de la Légion d'honneur [<i>planche hors texte</i>].		274
Vignette de l'amiral Ganteaume [<i>cul-de-lampe</i>].		277
Fac-similé de l'acte d'engagement de la levée faite en France pour le service de la Religion par la vénérable congrégation des guerres [<i>planche hors texte</i>].		278
Vignette de la commission des armes et poudres [<i>cul-de-lampe</i>].		292
Cachet du conseil d'administration du XI ^e régiment de hussards [<i>cul-de-lampe</i>].		317
Juin.		
Général de division, d'après un portrait peint à Saarbruck par DRYANDER en 1794 [<i>planche hors texte en couleurs</i>].		321
Vignette de Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, an V [<i>cul-de-lampe</i>].		330
Cachet du général marquis de La Romana [<i>cul-de-lampe</i>].		341
Fac-similé du diplôme de la médaille militaire du royaume de Westphalie [<i>planche hors texte</i>].		342
Portrait du commissaire des guerres Pierre-Nicolas de Lasalle [<i>planche hors texte</i>].		344
Portrait de Madame de Lasalle [<i>planche hors texte</i>].		352
Vignette de Bonaparte, membre de l'Institut national, général en chef, an VI [<i>cul-de-lampe</i>].		364
Juillet.		
Aide de camp, d'après un portrait peint à Saarbruck par DRYANDER en 1794 [<i>planche hors texte en couleurs</i>].		385
Vignette de l'adjutant général Roze, an VI [<i>entête de chapitre</i>].		392
Vignette de l'administration des départements de Corfou, Ithaque et mer Egée, an VI [<i>cul-de-lampe</i>].		398
Vignette de Murat, général en chef, an IX [<i>cul-de-lampe</i>].		425

Août.

	Pages.
Les décorations du royaume de Naples :	
I. — Ordre royal des deux Siciles.	
II. — Médaille d'honneur [<i>planche hors texte en couleurs</i>]	449
Reproduction de la médaille d'honneur [<i>cul-de-lampe</i>]	459
Fac-similé d'une lettre, avec entête, du général Berthier au général Aubert Dubayet [<i>vignette dans le texte</i>]	479
Vignette d'Alexandre Berthier [<i>dans le texte</i>]	481
Portrait du colonel Bouquet [<i>planche hors texte en couleurs</i>]	508

Septembre.

Exposition militaire rétrospective [<i>9 planches hors texte</i>]	524
I. — Sabres modèle 1790 : chasseur, carabinier, cavalerie, hussard.	
II. — Sabre et décorations du général Verdier.	
III. — Sabres d'honneur (4 nivôse an VIII) : cavalerie légère, cavalerie de ligne, infanterie.	
IV. — Deux sabres du maréchal Macdonald. — Sabre du maréchal Bessières. — Glaive du maréchal Macdonald.	
V. — Sabre de grand amiral de Murat. — Sabre du général Monnier. — Sabre d'honneur du général Éberlé. — Sabre d'officier du 2 ^e chasseurs.	
VI. — Quatre sabres de Montigny, fourbisseur de la marine : sabre du général Burthe, sabre du général Merle, sabres de cavalerie.	
VII. — Deux sabres du maréchal Lannes. — Sabre du colonel Marbot. — Sabre du lieutenant-colonel Hatry.	
VIII. — Sabre d'officier de chasseurs à cheval de la Garde impériale. — Sabre d'officier de grenadiers à cheval de la Garde consulaire.	
IX. — Épée du maréchal Oudinot. — Épée du général baron Reiset. — Épée du général Arrighi, duc de Padoue.	
Vignette d'un entête de lettre « République française » [<i>cul-de-lampe</i>] .	549
Le chevalier d'Éon en capitaine de dragons [<i>planche hors texte en couleurs</i>]	550
Fac-similé d'une enveloppe d'une lettre adressée à d'Éon par le duc de Chevreuse [<i>cul-de-lampe</i>]	561

Octobre.

Infanterie de ligne (1860). Tambour de fusiliers, d'après Lalaisse [<i>planche hors texte en couleurs</i>]	577
Portrait de M ^{re} le comte d'Artois, colonel général des Suisses et Grisons, peint par Sablet en 1774 [<i>planche hors texte</i>]	604
Portrait de Thurel, vétéran au Régiment de Tourraine-Infanterie, peint par Vestier en 1788 [<i>planche hors texte</i>]	604
Revue du régiment du Roi-Infanterie [<i>planche hors texte</i>]	606
Revue du régiment de Condé-Infanterie [<i>planche hors texte</i>]	608
Vignette du général Calon, directeur du Dépôt général de la guerre, an IV [<i>cul-de-lampe</i>]	609

	Pages.
Portrait de la chevalière d'Éon, d'après la copie d'un pastel de Latour [<i>planche hors texte</i>].	610
Fac-simile d'une page de l' « Extrait du Journal de Paris » [<i>planche dans le texte</i>].	623
Médaille « Minerve gauloise » [<i>cul-de-lampe</i>].	630
Fac-similé d'une vignette du général Liébert, an II [<i>planche dans le texte</i>].	631
Fac-similé d'un brevet d'admission au corps national des volontaires nantais [<i>cul-de-lampe</i>].	636

Novembre.

Portrait du maréchal de Vauban, crayon attribué à Lebrun [<i>planche hors texte</i>].	642
Vignette de la 26 ^e demi-brigade d'infanterie légère [<i>cul-de-lampe</i>].	646
Portrait du maréchal de Saxe, peint par Liotard [<i>planche hors texte</i>].	648
Portrait du maréchal de Gramont, peint par Porbus [<i>planche hors texte</i>].	654
Vignette de la 30 ^e demi-brigade [<i>cul-de-lampe</i>].	655
Portrait du comte Anatole de Montesquiou, officier d'ordonnance de l'Empereur, peint à Vienne en 1809 par A. Adam [<i>planche hors texte</i>].	655
Portrait du comte Eugène de Montesquiou, colonel du 13 ^e régiment de chasseurs à cheval (1809-1810) [<i>planche hors texte</i>].	657
Vignette de la 9 ^e demi-brigade d'infanterie légère [<i>cul-de-lampe</i>].	658
Sabre ayant appartenu au général Bruyère [<i>dans le texte</i>].	659
Portrait du général Lagrange, baron de l'Empire, peint par Gérard, gravé par Ruotte [<i>planche hors texte</i>].	660
Portrait du général comte Bruyère, peint par Gros [<i>planche hors texte</i>].	661
Portrait du mamelouck Roustan, portrait attribué à Gros [<i>planche hors texte</i>].	664

Décembre.

Garde de Paris sous Napoléon III. — Lieutenant en tenue du matin, d'après Lalaisse [<i>planche hors texte en couleurs</i>].	713
Portrait de M. de Belmont-Briançon, colonel-major du 3 ^e régiment des Gardes d'honneur, peint par H. Vernet (1814) [<i>planche hors tex e</i>].	727
Portrait de Louis de La Trémoille, miniature sur velin [<i>planche hors texte</i>].	731
Portrait du chevalier Le Pelletier, seigneur d'Argers et de Woillemont, lieutenant-général, peint par Tischbein (1751) [<i>planche hors texte</i>].	732
Cuirasse noire à bandes damasquinée d'or avec bretelles en velours fauve galonnée d'argent ayant appartenu au maréchal d'Estrées [<i>cul-de- lampe</i>].	739
Portrait du vicomte de Rochambeau, capitaine au régiment d'Auvergne [<i>planche hors texte</i>].	741
Portrait du général de Reiset [<i>planche hors texte</i>].	750
Bonnet de police des Gardes du corps (1808) [<i>cul-de-lampe</i>].	750
Statuette en bois peint : Garde national parisien de 1789 [<i>planche hors texte</i>].	751

TABLE DES NOMS

CITÉS DANS LE HUITIÈME VOLUME

A

Abasy, 18.
Abdallah, 126.
Abd-el-Khader, 358, 362.
Abdelkader b. Aneur, 363.
Abd el Kader ben Mohamed, 584.
Abrantès (Duc d') [voir G^{al} Junot].
Abrial, 4.
Acosta, 338.
Affusa, 18.
Agaste, 624.
Agnan (d'), 89.
Ahlefeld (G^{al} Comte d'), 332, 333.
Ahmed ben Ali Touga, 584.
Aiguillon (Duc d'), 615.
Albert, 179.
Albignac (d'), 155, 264.
Alexander (Sir James), 719.
Alexandre I^{er} (l'Empereur), 266.
Algay (d'), 665 à 679, 758 à 773.
Ali (le mamelouck), 663.
Ali bey el Kébir, 27.
Ali-Pacha, 23, 24, 27, 28, 117 à 123, 329, 395 à 398.
Allix (G^{al}), 264.
Allonville (G^{al} d'), 80.
Alesmbas, 491.
Ambly (d'), 43, 51.
Ameil, 338, 547, 548.
Amésaga (M^{is} d'), 169.
Anacharsis, 18.
Andlau (C^{te} d'), 170.
André, 491.
André (l'abbé), 755.
Andrèe (d'), 639.
Angelo, 125.
Angoulême (Duc d'), 269.
Angoulême (Duchesse d'), 632.
Anna Ivanowna (Grande-Duchesse), 648.
Appert (G^{al}), 580, 581.

Appiani, 478, 480.
Archiac (d'), 40, 170.
Arenberg (Prince d'), 467, 468.
Argenson (C^{te} d'), 343.
Arjuzon (C^{te} d'), 4, 151, 152, 155.
Armandariz (Baron d'), 333.
Armentières (d'), 40.
Arnouville (C^{te} d'), 617, 618.
Arrighi de Casanova (voir Duc de Padoue).
Artaud, 40.
Artois (C^{te} d'), 604, 607.
Assas (d'), 739.
Asfeld (M^{is} d'), 300, 305.
Aubigny (C^{te} d'), 301.
Audibert, 638.
Audouard, 544.
Auersædt (Duc) [voir Maréchal Davout].
Auger, 486, 505.
Augereau (M^e), 477.
Auguste II (le Roi de Pologne), 648.
Auguste de Prusse (le Prince), 745.
Autichamp (d'), 52, 553, 557, 611, 615, 616, 617, 769.
Auvet (M^{is} d'), 298, 299, 301.
Auvilliers (Com^t d'), 355, 356, 357, 362.
Avenaux, 485.
Ayhartz, 463, 464, 466.
Aymen, 490, 501.

B

Bail, 402, 403.
Balbi, 638.
Bamby-Bouengy, 487, 491.
Bar (G^{al} de), 361.
Baraguey d'Hilliers (G^e), 246.
Baraguey-d'Hilliers (M^{al}), 591, 602.
Barail (G^{al} du), 323.
Baraka, 18.
Barbanègre (G^e), 523.

- Barbou (G^{al}), 753.
 Bargeon, 544.
 Barrié, 485.
 Barthélemy, 625.
 Bassompierre (M^{al}), 143.
 Baste, 404, 405, 407.
 Battioni, 584.
 Bauga, 491.
 Bazaine (M^{al}), 389.
 Bazouga, 486, 488.
 Beauchamp (de), 680.
 Beauharnais (C^{ie} de), 4.
 Beaulaincourt (Comtesse de), 460.
 Beaulieu (de), 657.
 Beaumarchais (de), 614.
 Beaume, 238.
 Beaupréau (de), 295.
 Beaupuy, 195.
 Beurepaire, 715.
 Beauvau, 195, 196.
 Beauvau (Prince de), 616.
 Beckers (G^{al}), 202.
 Bedout, 532.
 Bégos, 133.
 Béhaque (G^{al} comte de), 630.
 Belangé, 465.
 Bel Genbli, 358.
 Bel Kassem, 362.
 Belle-Isle (Chevalier de), 343.
 Belle-Isle (M^{al} de), 31, 32, 38, 41, 52, 225, 298, 304, 305, 310, 553, 555, 733, 734, 735, 736.
 Belliard (G^{al} comte), 4, 573.
 Bellune (Duc de) [voir Maréchal Victor].
 Belmont-Briançon (M^{is} de), 727 à 730.
 Benard, 155.
 Bénard, 406.
 Ben Djead, 357, 358, 359.
 Ben-Fouga, 359.
 Ben-Heni, 360.
 Béranger, 4.
 Berchiny, 312.
 Berger, 674.
 Bergevin, 544.
 Berkani, 363.
 Berkeim, 634.
 Berlau, 584.
 Berlemont, 489.
 Bernadotte (M^{al}), 331 à 338, 340, 341, 522.
 Bernard, 4.
 Bernestorf (de), 228.
 Bernis (Abbé de), 552.
 Berthémy, 634.
 Berthier (M^{al}), 17, 196, 264, 373, 376, 377, 379, 382, 433, 434, 435, 438, 440, 441, 442, 444, 445, 446, 447, 454, 478, 570, 574, 662, 689 à 693, 698, 699, 747.
 Berthollet, 4.
 Bertin (M^{lle}), 614.
 Bertin de Dreslincourt (de), 737.
 Berton, 196.
 Bertrand, 350.
 Bertrand, 406.
 Bertrand (M^{al}), 523, 725.
 Bessières (M^{al}), 114, 181, 250, 522, 524.
 Bestucheff, 551, 552.
 Béthune (Duc de), 280.
 Beugnot (le préfet), 402.
 Beuret (G^{al}), 722.
 Beurnonville, 4, 351, 353.
 Beuvron (M^{is} de), 38, 47, 302.
 Bézénval (de), 294, 304.
 Bidaut, 465.
 Bienfait, 487.
 Biesse, 361.
 Bigot, 104.
 Bigot de Préameneu (C^{ie}), 4.
 Bilcourt, 180.
 Bildé, 567.
 Billard, 491.
 Billy (G^{al} de), 240.
 Binder, 313.
 Biner, 490.
 Biren, 159.
 Biron (Duc de), 734, 739.
 Bisignano (Prince de), 452, 456.
 Bissardon, 485.
 Bissy (C^{ie} de), 173, 301.
 Blackwel, 531, 547, 548.
 Blanchard, 406.
 Blanquart, 136, 138, 139, 141, 142.
 Blein, 198.
 Boisclairéau (de), 303.
 Boisguilbert, 645, 646.
 Bompert (Amiral), 531, 542, 543, 544, 548.
 Bonaparte (le Roi Jérôme), 144, 145, 146, 257 à 260, 263, 264, 342.
 Bonaparte (le Roi Joseph), 24, 25, 144, 269, 423, 449, 450, 451, 454, 746, 758.
 Bonaparte (le Roi Louis), 1, 148, 149, 152, 156, 157, 158, 264, 449, 505.
 Bonaparte (le Prince Louis-Napoléon), 652.
 Bonaparte (Lucien), 265, 268.
 Bonaparte (Napoléon), 13, 16, 17, 19, 20, 24, 144, 196, 268, 280, 284 à 292, 315, 326, 330, 393, 394, 397, 478, 480, 503, 510, 517 à 521, 523, 663, 716, 773.
 Bonaparte (le Prince Victor), 652.
 Boncourt, 494.
 Bondt, 549.
 Bonnet, 4.
 Bonnami de Villemereuil, 264.
 Bonneterre, 495.
 Borche, 223.
 Borde (de la), 4.
 Bordesoulle (G^{al}), 728.
 Borghèse (Prince), 264, 454.
 Bories, 584.

Borne, 250.
 Bosquet (M^{al}), 68, 70, 72, 74, 75.
 Boucheperne (de), 155, 264.
 Boucher de La Rupelle, 135.
 Bouchotte, 197, 267, 493, 495.
 Boudet (G^{al}), 336, 339.
 Boufflers (M^{al} de), 88, 96.
 Bouillé (G^{al} de), 313, 349, 350, 351.
 Bouillon (de), 652.
 Boulard, 568.
 Boulaye, 4.
 Bouloge, 602.
 Bou Maza, 355, 356, 358, 360, 362.
 Bouquet (G^{al}), 483, 488, 496, 501, 504 à 508.
 Bourbaki (Consul), 21, 24.
 Bourbon (de), 609.
 Bourcet (de), 31, 32, 43, 294.
 Bourcier (G^{al}), 745.
 Bourdon, 406.
 Bourgoing (Baron Paul de), 720, 721, 724.
 Bourmont, 769.
 Boutet, 507, 508, 516, 520, 522.
 Bouteville, 654.
 Bouvet, 531, 532.
 Bouvier, 407.
 Boy (de), 474.
 Boyer, 486.
 Boyer (Colonel), 685.
 Boyer de Rebeval (G^{al}), 251, 252, 366, 367, 369, 370, 371, 374, 375, 382, 685.
 Brack (de), 519.
 Bradoume, 362.
 Brandebourg (Margrave de), 223.
 Breget (Baron de), 615, 616.
 Breteuil (Baron de), 610, 612, 650.
 Briche (de), 584.
 Bridier, 491.
 Brinckmann (le peintre), 50.
 Brion, 577 à 603.
 Brissac (M^{al} de), 608, 612.
 Brival, 765.
 Brœckère (de), 205, 216.
 Broglie (Comte de), 164, 165, 295, 310, 550, 555, 556, 559, 560, 611, 614, 616, 619, 650.
 Broglie (M^{al} duc de), 31, 35, 36, 37, 40 à 44, 162 à 165, 167, 168, 174, 223, 294, 298, 299, 302, 346, 347, 558, 559, 560, 610, 611, 630, 735, 736.
 Bronouki (de), 304.
 Brossard, 203.
 Brosses (Président de), 638, 755.
 Brouthet, 671.
 Bruix, 527, 532, 539, 541.
 Brun, 516.
 Brunier (Dr), 307.
 Bruno, 485.
 Brunswick (Duc de), 43, 169.
 Brunswick (Prince) [voir Prince Ferdinand].

Bruyère (G^{al}), 659, 662.
 Buans, 767.
 Buchet, 491.
 Buisson, 402.
 Bulow (de), 166, 294.
 Buondelmonte, 755.
 Bureau, 413.
 Bureau, 507.
 Burnotte, 491.
 Burthe (G^{al}), 520, 524.
 Byrne, 531.

C

Cadore (Duc de), 1, 4, 156, 259, 260, 264, 341.
 Cadoudal, 282.
 Caffarely (G^{al} Comte), 4, 509, 562, 563.
 Caillaud, 238.
 Calignon, 584.
 Callier, 491.
 Calon (G^{al}), 609.
 Cambacérés, 264, 272, 454.
 Cambis (de), 170.
 Cambronne (G^{al}), 530, 537, 725.
 Campbell (G^{al}), 124, 125.
 Canciulli, 456.
 Candras (G^{al} Baron), 134 à 138, 140, 142.
 Canrobert (M^{al}), 68, 70, 78, 354 à 364, 385 à 391.
 Caraman (M^{is} de), 305, 557, 558.
 Carnot, 6, 54, 538, 716.
 Caron, 238.
 Casoni, 638, 754, 757.
 Cassaigne, 77.
 Castaignier, 537.
 Castella (de), 301, 302.
 Castellane (M^{al} de), 386, 460 à 477, 659.
 Castelvert (G^{al}), 101, 102, 104, 106 à 111.
 Castiglione (Duc de) [voir Maréchal Augereau].
 Castille (Baron de), 615.
 Castries (M^{al} de), 31, 38, 39, 42, 46, 51, 163, 164, 167 à 170, 172, 175, 295, 297 à 303, 306, 309, 310, 624.
 Catherine (l'Impératrice), 649.
 Catherine de Westphalie (la Reine), 147.
 Caulaincourt, 151, 155, 633, 656.
 Caumarqué, 771.
 Caussidière, 233 à 238.
 Cavaignac (G^{al}), 264, 758, 759.
 Cazes (de), 155.
 Cervoni (G^{al}), 18, 20.
 Châlons, 504.
 Chabert (G^{al}), 264.
 Chabo (de), 172, 293, 297, 303.
 Chabot (G^{al}), 329, 393, 397.
 Chabran, 72.

- Chalard (*voir* Algay).
 Chalut (de), 624.
 Chamberlhac (G^{al}), 773.
 Chambord (C^{te} de), 652.
 Chambry, 558.
 Champagne (Philippe de), 654.
 Champagny (de) [*voir* Duc de Cadore].
 Champeaux (M^{is} de), 353.
 Championnet (G^{al}), 246.
 Chaplain, 406.
 Chaptal, 4.
 Charet, 625.
 Charette, 536.
 Charles VI (l'Empereur), 650.
 Charles VII (l'Empereur), 52, 162.
 Charles X, 666.
 Charles XII, 647, 648.
 Charles de Lorraine (Prince), 224, 228,
 232, 734.
 Charlet, 324.
 Charost, 540.
 Charpentier (G^{al}), 4, 406, 475.
 Chasseloup-Laubat (C^{te}), 4.
 Chateaufeuf-Randon (G^{al}), 498.
 Châtillon, 769.
 Chauffour, 72.
 Chaulieu (de), 47.
 Chavardèze, 283, 287.
 Chavon, 281.
 Ghazet (de), 767.
 Chérin, 529, 532.
 Chevert (G^{al} de), 650, 733.
 Chevilly, 93.
 Chevreuse (Duc de), 36, 37, 40, 557, 558,
 561.
 Choiseul (Duc de), 31, 347, 554, 556,
 558, 604, 612.
 Choiseul-Gouffler (de), 730.
 C irétien VII (le Roi de Danemark), 340.
 Giovino, 155, 156.
 Claparède (G^{al}), 522.
 Clarke, 195, 196, 418, 422, 531.
 Clausel (Baron), 4.
 Cledat (de), 666.
 Clémenceau, 496.
 Clément de Ris, 4.
 Clément VI (le Pape), 640.
 Clerc, 491.
 Clérembault (M^{al} de), 99.
 Clermont (C^{te} de), 31, 32, 680, 681.
 Cléry (de), 137.
 Clozen (de), 165.
 Clotilde (Princesse), 652.
 Clozen (de), 293.
 Clugny (de), 35.
 Cœuvres (M^{is} de), 88, 94, 95, 98.
 Coigny (Duc de), 553.
 Col, 484.
 Colin, 485.
 Collade, 491.
 Collineau (Colonel), 75, 76.
 Collingwood (Amiral), 725.
 Colomera (G^{al}), 104.
 Coltot, 241, 242.
 Comeiras (M^{is} de), 175.
 Compans (G^{al}), 4, 145, 522.
 Comte, 584.
 Condé (Prince de), 36, 144, 172, 298,
 608, 642, 643.
 Conegliano (Duc de) [*voir* M^{al} Moncey].
 Contades (C^{te} de), 264.
 Contades (M^{is} de), 32, 36, 37, 39, 41, 42.
 Conly (Prince de), 226, 650, 653.
 Copmartin, 69.
 Corbett, 547, 548.
 Corbineau (G^{al} Baron), 434, 529.
 Cortez, 546.
 Corvisart (Baron), 4.
 Cotin, 568.
 Coubré, 487, 491.
 Coudras (du), 155.
 Couette, 491.
 Coulange, 40.
 Coulon, 115.
 Coupé, 487, 491.
 Courtin, 530.
 Courtive (de), 622.
 Cousin de Marinville, 155.
 Coustailloux, 130.
 Coutard (G^{al}), 138.
 Coutault, 491.
 Cremer, 307.
 Crillon (de), 297.
 Croisier, 522.
 Croix (C^{te} de), 4.
 Croy (C^{te} de), 264.
 Croy (Duc de), 747.
 Croy (Prince de), 294.
 Cuiçot, 472.
 Cumbert, 180.
 Curé, 510.
 Curial (G^{al} Baron), 4, 370, 372, 375, 378,
 381, 382, 427 à 430, 447, 569, 570, 684
 à 689, 691, 700, 703, 704.
 Cursay (M^{is} de), 299, 301.
 Custine, 240, 519, 547.
 Cuvillier-Fleury, 155.

D

- Dacedo, 184.
 Daendels (G^{al}), 528.
 Dagobert, 53.
 Daguin, 491.
 Daher, 27.
 Daillon, 228.
 Dalberg (Duc de), 4.
 Damas, 757.
 Damas (C^{te} Roger de), 155, 203.

Dangeau, 82.
 Danloup-Verdun (G^{al}); 146.
 Danthouard, 16.
 Dantigny, 487.
 Dantzig (Duc de) [voir M^{al} Lefebvre].
 Dard, 470.
 Dargenel, 18.
 Dargent, 763-
 Daru (C^{te}), 437.
 Daugier, 405.
 Daumesnil (G^{al}), 726.
 Daumy, 633.
 Daun (de), 46, 305.
 Daune, 406.
 David (le peintre), 266.
 Davoust (G^{al}), 577, 584, 589, 603.
 Davout (M^{al}), 196, 205, 206, 209, 210,
 212, 219, 656.
 Debaptista, 406.
 Debelle, 529.
 Deboisac, 406.
 Débrégeas, 107.
 Decaen, 4.
 Decaen (G^{al}), 65 à 81.
 Decamp, 295.
 Decenesire, 491.
 Decrès (Amiral), 521.
 Dehaix, 504.
 Dehault, 541, 545.
 Dejean (G^{al}), 23.
 Dejean, 470, 471.
 Delavigne, 491.
 Delaborde (G^{al}), 713 à 726.
 Delaborde (C^{te} Henri), 713, 719, 721.
 Delesalle, 286, 288.
 Delessert, 234.
 Delinière, 567.
 Delmas (G^{al}), 501.
 Delort (G^{al}), 462, 470, 474.
 Demarçay (G^{al}), 726.
 Denon (le dessinateur), 2.
 Dermoncourt, 195 à 204.
 Deronzière, 489.
 Desaix (G^{al}), 16, 18, 478.
 Desbarraux, 671.
 Desbureaux, 204, 494.
 Deschamps, 137, 138, 140.
 Deschamps, 625.
 Desfourneaux, 617.
 Desmoulins, 56.
 Dessaix (G^{al}), 140.
 Destaing, 16.
 Destuffles, 476.
 Destus, 136, 138, 141, 142.
 Destutt de Tracy, 130.
 Detrès, 198.
 Deulin, 501.
 Didelot (Baron), 341.
 Dieste, 406.
 Digonet (G^{al}), 62, 103, 104, 105, 107 à 110.

Diouville, 663.
 Djeddar-Pacha, 18.
 Dohna (Comtesse), 372.
 Dommartin (G^{al}), 408.
 Donna (G^{al}), 146.
 Donzelot (G^{al}), 114, 115, 117, 118, 121,
 122, 123, 125, 126, 451.
 Dorsenne (G^{al}), 447.
 Douglas (Chevalier), 550, 551.
 Douglas (Lieutenant-colonel de), 88.
 Doumerc (G^{al}), 133, 747.
 Drouet, 559, 614.
 Drouet d'Erlon (G^{al}), 725.
 Drouot (G^{al}), 197, 408 à 417, 520, 725, 726.
 Dubayet (G^{al}), 478.
 Dubois-Dubays (C^{te}), 463.
 Dubuch (G^{al}), 494.
 Duc, 516.
 Du Casse (Colonel), 264.
 Duchamp (Colonel), 726.
 Duchatel (C^{te}), 4.
 Duckworth (Amiral), 129.
 Dufour, 377, 378.
 Dufrainous, 773.
 Dugommier (G^{al}), 715.
 Dugua, 16.
 Duhammel, 485.
 Dulac (G^{al}), 69.
 Dulauloy (C^{te}), 4.
 Dulette, 495.
 Dumas, 161.
 Dumas (G^{al} Alexandre), 196, 486.
 Dumas (G^{al} Comte Mathieu), 719.
 Dumas de Polard, 264.
 Dumouriez, 265, 266, 267, 485, 492, 493.
 Duncan (Amiral), 528.
 Dupas (G^{al}), 522.
 Dupasquier, 57.
 Duplessis (Com^t), 68.
 Dupont (G^{al}), 196, 203, 204, 743, 773.
 Dupont-Chaumont, 4, 530.
 Dupont de l'Étang, 530.
 Duprat, 522.
 Dupré, 406.
 Dupuy, 490, 501.
 Durand (G^{al}), 510, 565.
 Duranteau, 277.
 Duras (Duc de), 171.
 Durieu, 599.
 Duroc (M^{al}), 285, 656.
 Durosnel (G^{al} Comte), 477, 570.
 Durse, 406.
 Duttaing, 406.
 Duvignau (G^{al}), 773.

E

Éberlé (G^{al}), 517, 524.
 Éblé (G^{al} Baron), 264, 521, 576.

Eckmühl (Prince d') [voir M^l Davout].
 Égron, 491.
 El Arbi ben Minoud, 584.
 El Bacri (Cheick), 663.
 Élisabeth (l'Impératrice), 550, 551, 552, 554, 610, 649.
 El Raouti ben Diddouch, 584.
 Émeriau, 4.
 Enfant (L'), 31 à 52, 162 à 175, 293 à 311.
 Enghien (Duc d'), 654.
 Éon (le Chevalier d'), 168, 550 à 561, 610 à 630.
 Epstein (Comtesse d'), 45, 309.
 Esclainvilliers (d'), 48.
 Espagne (G^l), 633.
 Espinasse (G^l), 71, 72, 74.
 Essen (C^{te} d'), 134.
 Esterhazy (G^l Valsin d'), 596, 597.
 Estrées (M^l d'), 42, 88, 738.
 Étienne, 487.
 Eudo, 558.
 Eugène (Prince), 21, 24, 264, 454, 473, 475, 656.
 Évêque (L'), 139.
 Évrard, 72.
 Évry (M^{is} d'), 311.
 Exelmans (G^l), 726.
 Eynard (Colonel), 363.

F

Fadj ben Fouqua, 355.
 Faget, 491.
 Fain (Baron), 4.
 Fancitt, 347.
 Faure, 401.
 Fauré-Lepage, 517.
 Favart, 349.
 Favart (M^{me}), 653.
 Fayolle, 489.
 Félix (Baron), 415.
 Felre (Duc de) [voir Clarke].
 Ferdat, 543.
 Ferdinand (le Prince), 32, 35, 36, 43, 162, 163, 166, 167, 168, 170, 171, 294, 346, 347, 648, 735, 736.
 Ferdinand I^{er} (le Roi), 459.
 Ferdinand IV (le Roi), 459.
 Fermon (de), 4.
 Ferrand, 487, 491.
 Fersen (Comte de), 294.
 Fischer, 41, 302, 345.
 Fitz Gerald, 549.
 Fleury (G^l), 360.
 Florestat, 495.
 Folard (Chevalier), 648.
 Fontaine (G^l), 539, 540, 542.

Fontanges, 155.
 Fontenay (de), 735.
 Forest (de la), 4.
 Foresti, 125.
 Forêt, 466.
 Fouché, 454, 725.
 Foucher, 663.
 Foulcr (Colonel), 634.
 Fourneau, 485.
 Fox, 627.
 Foy (G^l), 130, 719.
 Français (de Nantes), 4.
 France (G^l de), 523.
 François I^{er}, 399.
 Frédéric-Auguste I^{er} (l'Électeur), 647.
 Frédéric-Guillaume (le Duc), 648.
 Frédéric II (le Roi), 222, 223, 651, 652, 715.
 Frédéric VI (Roi de Danemarck), 340.
 Frégeville (G^l de), 102, 103, 107, 265 à 270, 505.
 Frely, 773.
 Frésia (G^l), 4.
 Fresneau, 729.
 Frézelière (M^{is} de La), 88.
 Friant (G^l), 446, 522.
 Frimont, 199.
 Froidefond, 765.
 Frogier, 485.
 Fromont (de), 746.
 Fronsac (Duc de), 169.
 Frotté, 771.
 Frühinsholz, 196.
 Fürstenstein (C^{te} de), 263, 264.
 Futières, 352.

G

Gabriel (Colonel), 22, 126.
 Gaito, 52.
 Galbant (G^l), 18.
 Galbois (G^l), 530.
 Galiego, 566.
 Galles (Prince de), 629.
 Gallo (Duc de), 456.
 Gambier (Com^t), 75.
 Ganteaume (Amiral), 275.
 Garnier, 4.
 Garnier-Pagès, 238.
 Gassendi (G^l Comte), 4, 516, 518, 519.
 Gassion (C^{te} de), 87, 95.
 Gastine (G^l), 529.
 Gaurion, 494.
 Gault, 104.
 Gauthier (Colonel), 332.
 Gay, 584.
 Gayan, 510, 563.
 Gaybler, 487.

Gayot, 296.
 Gazan (G^{al}), 4, 503, 724.
 Gazembert, 489.
 Geither (G^{al}), 146.
 Genet, 494.
 Genevay (Colonel), 416.
 Genlis (M^{is} de), 92, 93, 94, 95, 97.
 Gentili (G^{al}), 329, 393.
 Georges (le Prince), 39, 41, 44, 49, 50, 51, 164, 171, 173, 307.
 George Sand, 652.
 Gérard, 773.
 Gérard (M^{al}), 4, 155, 656, 723.
 Gérard (le peintre), 659.
 Gianni-Succa, 121, 122.
 Gibert, 534.
 Gicquel-Destouches, 155.
 Gilot (G^{al}), 246.
 Ginest, 37.
 Giorgio Veja, 125.
 Girardin (Stanislas de), 451, 453.
 Giraud, 155.
 Girault, 350.
 Gobrecht, 470.
 Goethe, 31, 33, 46, 50, 52.
 Gœtman, 534.
 Goguet (G^{al}), 679.
 Gordon, 125.
 Gortschakoff (Prince), 68.
 Gosse, 94.
 Gougé, 490.
 Gouvion Saint-Cyr (M^{al}), 133, 146, 656.
 Gouzy, 584, 589.
 Grammont (Duc de), 747, 748, 749.
 Grammont (M^{al} Duc de), 225, 654, 655.
 Gras, 238.
 Gratien (G^{al}), 529.
 Graun, 309.
 Gravier, 111.
 Grenier, 497, 501, 502.
 Grésillemont (de), 732.
 Gros (G^{al} Baron), 370, 371, 382, 575.
 Grouchy (M^{al}), 160, 161, 196, 529, 532, 533.
 Groussac, 104, 105.
 Grundeler (G^{al}), 139, 140.
 Guerchy (C^{te} de), 168, 560, 611, 613, 617.
 Guiche (Duc de), 654.
 Guilbaud, 511, 567.
 Guillaume (Colonel), 25, 28, 29.
 Guillaume (le Landgrave), 45.
 Guillaume, 504.
 Guillaume, 722.
 Guinaud, 495.
 Guindé, 745.
 Guischard, 296, 305.
 Gustave-Adolphe, 647.
 Guye (G^{al}), 146.
 Gyulai, 196.

H

Habert, 4.
 Hadja Dimitri Papas Oglou, 19.
 Hadji-Nicola, 15.
 Hadj-Madhi, 584.
 Hamaouy, 18.
 Hamoud ben Ali, 584.
 Hanic, 293.
 Haragli, 22, 126.
 Harampé (d'), 57, 58, 61.
 Harche (G^{al}), 227.
 Harcourt (d'), 658.
 Hardy (G^{al}), 5, 526, 538, 539, 541 à 548.
 Harispe (G^{al}), 4.
 Harlet (Baron), 253, 254, 366, 368, 369, 370, 373.
 Harty (G^{al}), 529, 532.
 Harville (G^{al}), 499.
 Hassan-Pacha, 15, 27.
 Hassan-Tchapari, 118, 119.
 Haslat (d'), 296.
 Hâtry, 501, 522, 524.
 Hautpoul (G^{al} d'), 506, 632 à 636.
 Havré (Duc de), 747.
 Haxo (G^{al}), 130.
 Haydenberg, 37.
 Hédouville (G^{al}), 534, 538.
 Heilmann, 490, 498, 504, 505, 507.
 Heiss, 45.
 Hello, 487.
 Hellob, 487, 491.
 Hennequin (Colonel), 726.
 Henri (Prince), 306.
 Hentz, 494, 495.
 Herbillon (G^{al} d'), 68.
 Hersant, 584.
 Hervey, 139.
 Hervillé, 505.
 Hesse (Prince Louis de), 147.
 Hesse-Phillipstadt (Princesse de), 147.
 Hesse-Reinsfeld-Rothembourg (Landgrave de), 39, 46.
 Heurand, 505.
 Hibon, 140.
 Hirt, 45.
 Hochberg (C^{te} de), 202.
 Hoche (G^{al}), 195, 526 à 538, 542, 545, 547, 716.
 Hocquincourt (M^{al} d'), 99, 654.
 Hogendorp (G^{al} comte), 445.
 Hohenlohe (Prince de), 745.
 Holstein (Prince d'), 49.
 Holy, 139, 140.
 Honecq (de), 308, 311.
 Horwarth, 491.
 Hospital (M^{is} de l'), 551, 552, 554, 555.
 Hoton, 140.
 Hotte, 329, 330.

Houdelle, 495.
 Hoyme (de), 41, 49, 52, 167, 170, 173,
 175, 296, 297, 298, 308, 311.
 Hugo (Victor), 723, 725.
 Hullin (G^{al}), 4.
 Hulot (G^{al}), 415.
 Humbert (G^{al}), 525, 526, 529, 530, 532,
 533, 536, 539 à 548.

I

Ibrahim-Bey, 18.
 Impecinado (l'), 510.
 Isabey, 148.
 Isembourg (Prince d'), 32.
 Istries (Duc d') [voir M^{al} Bessières].
 Izakarus, 18.

J

Jabus, 534, 536.
 Jacquemin, 634.
 Jacqueminot (Colonel), 726.
 Jacquet, 241, 242.
 Jaubert, 4.
 Jerdut, 529, 530.
 Jérôme, 395.
 Jolain, 139.
 Jong, 158.
 Joséphine (l'Impératrice), 181, 291, 292,
 461, 658, 663.
 Josset, 485.
 Jouanneau, 584.
 Joubert (G^{al}), 139.
 Joubert, 487.
 Jourdain, 198.
 Jourdain, 584.
 Jourdan (M^{al}), 246, 451, 742.
 Jourdan-Coupe-Tête, 638.
 Jullien (G^{al}), 282.
 Juncker, 45, 57.
 Juot (G^{al}), 475, 476, 477, 718, 719, 720.
 Juste, 516, 523.

K

Kaddour b. Abdelmaleck, 363.
 Kaddour-Toubar, 584.
 Kaunitz (Prince de), 551.
 Kergariou (C^{te} de), 264,
 Kellermann (M^{al}). 211, 218, 246, 351, 493.
 Kermovan (G^{al}), 497.
 Kettler, 648.
 Kilmaine (G^{al}), 246.

Kindelan (G^{al}), 335, 336, 337.
 Kingsbergen, 151.
 Kirchner, 542.
 Kiriaco, 22, 23, 126.
 Kister (G^{al}), 501.
 Kléber (G^{al}), 16, 195, 520, 523, 543, 716,
 717, 741, 742, 743.
 Klein (G^{al}), 743.
 Klingler, 195, 196, 198.
 Koch (G^{al}), 198.
 Koenigsmark (Aurore de), 647.
 Koenigsmarck (Comte de), 90, 647.
 Kottbaur, 584.
 Kray (G^{al}), 501.
 Krüdner (de), 266.

L

La Barolière (G^{al}), 525.
 Labedoyère, 725.
 Laborde (G^{al}), 58, 61, 101, 443.
 Lacépède, 143, 154, 453.
 La Chastre, 529, 530, 543.
 La Chétardie, 650.
 Lacordaire (le Père), 726.
 Lacroix, 584.
 La Fayette (G^{al} de), 266, 267, 315.
 Laffitte (le peintre), 2.
 La Flèche (de), 155, 264.
 La Fortelle, 569.
 La Galaizière (de), 681.
 Lagoyer, 491.
 Lagrange (G^{al} de), 659, 660, 661.
 La Guillerme, 283.
 Lake (G^{al}), 540.
 Lalanne, 484.
 Lallemand (G^{al}), 725.
 Lamarque (G^{al}), 726.
 Lameth (C^{te} de), 47, 305, 310.
 Lamolière, 507.
 Lamortière, 501.
 Lamotte, 80.
 La Motte Rouge (G^{al} de), 587, 589, 603.
 Lamoureux, 529, 530, 543.
 Lamy-Billé, 491.
 Lanabère (G^{al}), 684.
 Lange, 406.
 Lannes (M^{al}), 454, 522, 524.
 Lanusse (G^{al}), 146.
 Lapaix, 491.
 Lapasset (G^{al}), 354 à 364.
 Lapomarde, 567.
 Laporte, 495.
 La Romana (G^{al} Marquis de), 331 à 341.
 La Rozière, 613.
 Larrignier, 704.
 La Salcette (G^{al} de), 328, 329, 330.
 La Salle (Chevalier de), 203, 204.

- La Salle (G^{al} de), 343, 353, 633.
 La Salle (Pierre-Nicolas de), 343 à 353.
 Latouche-Tréville (Amiral), 525.
 La Tour d'Auvergne, 666.
 Latour-Maubourg (Baron de), 4.
 La Trémoille (de), 731.
 Laubespain (de), 614.
 Lauguet, 489.
 Laure (Colonel), 581, 584, 586, 588.
 Laurede, 185.
 Laurin, 486.
 Lauriston (G^{al}), 21, 25, 400.
 Lavalette, 725.
 Laveaux, 535.
 Laverny, 584.
 La Vieuville, 204.
 Lavigne, 184, 368.
 Lavit (de), 487.
 Le Bel, 433.
 Leblanc, 487.
 Lebrun (G^{al}), 75.
 Lebrun, 156, 349, 350.
 Leclerc, 130, 131.
 Leclerc (G^{al}), 497, 740.
 Leclerc (Edmond), 719.
 Lecointre, 474.
 Lecot, 529.
 Lecouvreur (Adrienne), 649, 653.
 Ledru (G^{al}) 139, 140.
 Ledru-Rollin, 234, 236.
 Lee, 529, 530, 543.
 Leers, 173.
 Lefebvre (M^{al}), 104, 213, 217, 367, 369,
 370, 373, 374, 377, 378, 382, 426, 428,
 443, 444, 448, 497, 498, 521, 569, 570,
 571, 575, 576, 684, 685, 688, 690, 691,
 699 à 703, 724.
 Le Febvre, 155.
 Lefebvre, 259.
 Lefebvre (G^{al}), 587, 589.
 Lefebvre des Gardes, 511.
 Lefebvre des Nouettes (C^{te}), 4.
 Le Féron, 738.
 Leger, 767.
 Legrand (G^{al}), 496.
 Legrand, 544.
 Leiningen-Hildesheim (Comtesse de), 49.
 Lejeune, 489.
 Lejeune (G^{al}), 724.
 Le Marois, 4, 519, 522.
 La Merlière (de), 169.
 Lemire, 302.
 Lemoine (G^{al}), 529.
 Lenormand, 511, 567.
 Le Peintre, 608.
 Lepel-Cointet, 521.
 Le Pelletier (Chevalier), 732 à 738.
 Lepic (C^{te}), 522.
 Lercari, 638.
 Lérutier, 634.
 Lerivint, 495.
 Lermigeaux, 238.
 Leroux, 717.
 Lersner (de), 39, 41, 43, 296, 298.
 Lescure, 491.
 Lesdiguières (Duc de), 87.
 Le Sesne, 620, 621, 622, 624, 625.
 Lesseps (de), 120.
 Leyde (de), 163.
 Lichtenstein (de), 747.
 Liebert, 602.
 Liébert (G^{al}), 534.
 Linois, 531.
 Lion, 375.
 Lobau (G^{al} Comte), 4, 570.
 Lobkowitz (Prince), 733.
 Loison (G^{al} Comte), 445, 503.
 Loizillon (G^{al}), 71.
 Løpper (G^{al}), 744.
 Lorencez (G^{al}), 139.
 Lorge (C^{te} de), 86.
 Lorraine (le Prince Camille de), 296,
 300, 305.
 Lorthioir, 584.
 Lostanges (C^{te} de), 264.
 Loucza, 126.
 Louis, 153.
 Louis VIII (Landgrave), 39.
 Louis XIV, 40, 193, 606, 607, 645, 655,
 732.
 Louis XV, 222, 550, 551, 553, 554, 556,
 607, 613, 630, 651, 652.
 Louis XVI, 607, 614, 753.
 Louis XVIII, 202, 724, 747, 748.
 Louis de Prusse (le Prince), 745.
 Louis-Philippe I^{er}, 267, 270, 417, 462, 664.
 Louvois, 82, 84, 642.
 Luc (du), 164, 163, 300.
 Lucé (de), 345.
 Lückner (M^{al}), 310, 493, 660.
 Lucotte (G^{al}), 155, 674.
 Lugeac (M^{is} de), 169, 170, 299.
 Lugra, 22, 23.
 Luigi Pignatelli, 452, 456.
 Lusace (C^{te} de), 165, 166, 170, 171, 174, 294.
 Lutzelbourg (de), 163.
 Luxembourg (Duc de), 747
 Luxembourg (M^{al} de), 83, 84, 86, 87, 89
 à 92, 94 à 98.

M

- Macdonald (M^{al}), 502, 521, 524, 656.
 Macé, 485.
 Macheret, 534, 536.
 Mac-Mahon (M^{al} de), 68, 70, 72, 73, 74,
 76, 78, 80, 587, 590, 602.
 Madines, 97.
 Maëstrick, 487.

- Maiern, 199.
 Maillard-Patave, 670.
 Maillebois (M^{al} de), 100, 650.
 Mailleraye (M^{is} de), 87.
 Maillot (G^{al}), 199.
 Mailly (C^{te} de), 34, 174.
 Maison (G^{al}), 4, 141, 146.
 Majou des Grois, 507.
 Malines (Archevêque de), 4.
 Mallaret (de), 584.
 Malzan (Colonel), 267.
 Manceaux, 517.
 Mandel, 161.
 Mangin, 240 à 246.
 Mangin d'Oins, 717.
 Manhès (G^{al}), 146.
 Marainville (de), 259.
 Maraud, 487.
 Marbot (G^{al} Baron Antoine), 53 à 62,
 101 à 111, 522, 524.
 Marçay (G^{al} de), 4, 155.
 Marceau (G^{al}), 520, 542.
 Marck (C^{te} de la), 97, 98.
 Marduit, 402.
 Maret, 4.
 Marie-Antoinette (la Reine), 614.
 Marie-Thérèse (l'Impératrice), 733, 734.
 Marin, 523.
 Marion, 264.
 Marmont (M^{al}), 22 à 25, 112, 113, 126,
 129, 130, 131, 727, 747.
 Marolles (G^{al} de), 77.
 Marrast (Armand), 236.
 Marsan (Prince de) [voir Prince Camille
 de Lorraine].
 Martimprey (G^{al} de), 598.
 Martouret, 134, 136, 138, 140, 142.
 Masséna (M^{al}), 269, 453, 468, 502.
 Massieu, 494.
 Massouli, 121.
 Mathieu (C^{te} Maurice), 4.
 Mathieu-Dumas (G^{al}), 220, 221.
 Maubuisson (de), 144.
 Maugiron (C^{te} de), 169.
 Maupéon (M^{is} de), 301.
 Maupetit (G^{al} Baron), 264.
 Maury (le Cardinal), 4.
 Max (Princessc), 36, 37, 39, 50, 298, 300,
 302.
 Mazarin (Cardinal), 642, 654, 655.
 Meçaoud ben Salem, 584.
 Mélac, 86.
 Mélas, 502.
 Mellinet (G^{al}), 70.
 Ménage, 542, 544.
 Menest, 43.
 Menou (G^{al}), 16, 372.
 Menouille, 92.
 Menschikoff (Prince), 649.
 Mercier (Colonel), 233 à 238.
 Mercueil, 490.
 Mergier, 102, 105 à 109, 111.
 Merle (G^{al}), 133, 135, 520, 524.
 Merlin, 4.
 Mermet (G^{al}), 466, 467, 475, 521, 529,
 659.
 Mesmer, 313.
 Mésnil (du), 164, 171, 173, 222, 224.
 Mesplet (de), 305.
 Messelière (de la), 552, 558.
 Meszko (G^{al}), 747.
 Metta-Aga, 121.
 Meyer, 315.
 Meyronnet-Saint-Marc, 155, 299.
 Mézangère, 151, 155.
 Mézières (de), 169.
 Miallet (Colonel), 117.
 Michel (G^{al} Baron), 176 à 182, 185, 248,
 249, 370, 371, 374, 378, 382, 430, 431,
 438, 572, 574, 575.
 Milhaud (G^{al}), 160, 196.
 Milio, 406.
 Miller, 287.
 Mimina, 114, 115.
 Minot (Colonel), 117.
 Minutillo, 199 à 203.
 Miot de Méliot, 451.
 Miramont, 105.
 Miran (de), 35.
 Miranda (G^{al}), 267.
 Mitsent, 487, 489.
 Mittel, 490.
 Mohamed ben Aïssa, 584.
 Mohammed ben Guerror, 584.
 Mohamed ben Zekba, 584.
 Moïsez (l'Intendant), 363.
 Molé, 4.
 Molitor (G^{al}), 4, 21, 22, 656.
 Mollien, 4, 155.
 Mombarey (de), 169.
 Monceau (du), 151.
 Moncey (M^{al}), 53, 55, 503, 521, 522,
 716.
 Monin, 138, 140.
 Monnier (G^{al}), 520, 521, 524.
 Monniot, 489, 501.
 Montalivet (de), 4.
 Montauvon, 40.
 Montbrun (G^{al}), 633.
 Montclar (de), 35.
 Montebello (Duc de) [voir M^{al} Lannes].
 Monteil (de), 297, 299.
 Montesquiou (G^{al} Comte Anatole de), 656,
 657.
 Montesquiou (Colonel Eugène de), 656,
 657, 658.
 Montesquiou-Fezensac (C^{te} de), 4, 492,
 656.
 Montes-Salazar, 333.
 Montfermeil (Hocquart de), 657.

Monthion (G^{al} Comte de), 433, 704.
 Montigny, 516, 524.
 Montmirail (de), 656.
 Montpellier, 490.
 Montrembland, 490.
 Montrichard (G^{al}), 501.
 Montsoreau (C^{te} de), 99.
 Morand (G^{al} Baron), 4, 57, 60, 61, 62, 103 à 108, 110.
 Morard de Galles, 527, 531, 532.
 Moreau (G^{al}), 496, 501, 502, 528, 716, 744.
 Morel, 79.
 Morio (G^{al}), 146, 151, 155.
 Morisset, 238.
 Morris, 547, 548.
 Mortemart (Duc de), 146.
 Mortier (M^{al}), 176, 177, 178, 186, 270, 523, 656, 690, 692, 701, 702, 723.
 Mosbourg (C^{te} de), 456.
 Moskowa (Prince de la) [voir M^{al} Ney].
 M uktar Pacha, 394, 395.
 Moulin (G^{al}), 246.
 Moullé, 354, 364.
 Moulut, 195, 197, 198.
 Mounier, 4.
 Mourad-Bey, 15, 16, 396.
 Mouret, 455.
 Mourey, 406.
 Mousse, 534.
 Moussy (M^{is} de), 87, 89, 90.
 Mouton (G^{al}), 460.
 Moüy (Ansard de), 735.
 Muller (G^{al}), 54.
 Muller, 161.
 Münchhausen (Baron de), 263.
 Munié, 489.
 Muraire, 4.
 Murat, 144, 382, 418 à 425, 433, 453 à 457, 459, 470, 522, 524, 633, 656, 660, 758.
 Murphy, 548.
 Muskein, 534, 535.
 Mutel, 487.
 Muy (du), 31, 163 à 172, 174, 293, 298, 736.

N

Nahuys (C^{te}), 149, 151, 157.
 Nanclas (Chevalier de), 45.
 Nancy (Évêque de), 4.
 • Nansouty (G^{al}), 656.
 Napier (Sir), 719.
 Napoléon (Achille), 456.
 Napoléon I^{er}, 1, 14, 17, 21, 24, 26, 29, 30, 53, 112, 113, 126, 133, 148, 149, 154, 156, 196, 205, 212, 260, 261, 264, 269 à 273, 276, 332, 337, 340, 376, 377, 379, 381, 409, 410, 413, 418 à 424, 426, 427, 429 à 432, 434, 435, 437 à 442,

444, 445, 447 à 455, 460, 461, 476, 480, 482, 515, 516, 517, 569 à 574, 633, 635, 656, 658, 659, 663, 664, 676, 678, 683, 685, 687, 688, 690, 692, 693, 700 à 704, 714, 715, 716, 718, 720, 723, 724, 727, 728, 745, 746, 747, 748, 760.
 Napoléon III, 145, 387, 591, 592, 600, 602, 730.
 Napper-Taudy, 531, 547, 548.
 Nassau-Ussingen (Prince de), 49.
 Nazorel, 628.
 Nelson (Amiral), 281, 282, 290, 407.
 Neufchâtel (Prince de) [voir M^{al} Berthier].
 Nevers (Duc de), 654.
 Ney (M^{al}), 160, 161, 497, 656, 723, 725, 742, 743, 745.
 Nicolai (dé), 4, 37.
 Nicole Papas Oglou (Colonel), 13 à 30, 112 à 127.
 Niel (M^{al}), 73.
 Nielly, 531, 532.
 Nivernais (Duc de), 612.
 Noailles (M^{al} de), 222, 223, 226, 231, 650.
 Nogué (de), 584.
 Noguès, 151, 155.
 Noirot (Colonel), 634.
 Nordmann (de), 175.
 Northmann, 317.
 Nothnagel, 45.
 Nyvelt (de), 151.

O

Oberg (G^{al} d'), 32.
 Obriot, 504.
 O'Connor, 531, 547, 548.
 Offry (Colonel d'), 139, 140.
 Olivier, 564, 567.
 O'Meara, 529, 530, 531, 543, 544.
 Orange (Prince d'), 83, 84, 96, 97, 98.
 Orléans (Duc d'), 417.
 Orléans (Duchesse d'), 657.
 Ornano, 4.
 Orr, 548.
 O'Shée, 531, 532.
 Osseville (C^{te} d'), 618.
 Otto, 4.
 Oudinot (M^{al}), 133, 135, 146, 523, 524, 656.
 Oulid-el-Azer, 358.
 Ozenna, 625.

P

Pache, 351, 352.
 Padoue (Duc de), 4, 461, 523, 524.
 Pain-et-Vin (Colonel), 95, 97.

Paisiello, 453.
 Pajol (G^{al}), 726.
 Pallier, 491.
 Palma, 25, 28.
 Palombini (G^{al}), 510.
 Pandelly, 126.
 Parlier, 469.
 Partouneaux (G^{al}), 422, 424, 451, 760,
 761, 762.
 Pascalou, 670.
 Pasquier (Baron), 4, 155.
 Patin, 406.
 Pauline (Princesse), 184.
 Paulmy (M^{is} de), 553, 680.
 Paultre (G^{al}), 530.
 Péan, 584, 592, 598, 599.
 Péchot (G^{al}), 388.
 Pégot (G^{al}), 146.
 Pelet, 4.
 Pelet de la Lozère, 757.
 Péliissier (M^{al}), 75, 77, 80, 81.
 Pélusse (C^{ie} de), 4.
 Péquignot, 495.
 Péreuse (M^{is} de), 304.
 Périé (de), 266.
 Perken, 584.
 Pernetty (Baron), 4, 542.
 Perregaux (C^{ie}), 264.
 Pertel (de), 264.
 Petiet, 538.
 Petit, 407.
 Petit (G^{al}), 726.
 Peyre, 271.
 Pflieger, 6, 12.
 Phélipaux, 281.
 Philidor, 185, 249.
 Pichegru, 282, 528.
 Pichon, 264.
 Pictet, 467.
 Pierre, 489, 491.
 Pierre III (l'Empereur), 612.
 Pierrot, 634.
 Pille, 716, 717.
 Pinchon, 138, 140.
 Pinet (G^{al}), 101, 102, 103, 106, 111.
 Pingenot, 197.
 Piquepé, 872.
 Piquet (G^{al}), 728.
 Place (de la), 4.
 Plaisance (Duc de), 4.
 Platel, 161.
 Plessix (du), 141.
 Poix (Prince de), 747.
 Pompadour (M^{is} de), 680, 681.
 Pompelly, 126.
 Poncelon, 28.
 Poniatowski (Prince), 206.
 Ponte-Corvo (Prince de) [*voir* M^{al} Berna-
 dotte].
 Pontmercy (Colonel), 726.

Popowitz, 491.
 Poret de Morvan (G^{al} Baron), 509, 562,
 567.
 Potocki (Colonel), 206, 210, 212, 218.
 Pouchin, 487.
 Poulet, 494.
 Pouqueville (de), 14, 23, 25 à 29, 30,
 114, 123, 124, 125, 395.
 Povolwisch, 312, 313, 314.
 Poyanne (M^{is} de), 172.
 Pradel (de), 761.
 Préaurot (de), 628.
 Preuil (G^{al} du), 322.
 Préal, 506, 507, 508.
 Prévost (Baron), 129.
 Prevost, 486.
 Prévost, 670, 672.
 Prévost d'Arincourt (G^{al}), 146.
 Prieur de la Marne, 527.
 Printemps (*voir* Serres).
 Privé (G^{al}), 743.
 Puysegur (de), 52.

Q

Quantin (G^{al}), 526, 533 à 537.
 Quesnel (G^{al}), 501, 502, 503.
 Quinson, 145.

R

Racine, 646.
 Ragé, 280 à 292.
 Raguse (Duc de) [*voir* M^{al} Marmont].
 Rambuteau (C^{ie} de), 264.
 Rantzau (C^{ie} de), 332, 333.
 Raoulx (de), 638.
 Rapatel, 530.
 Rapp (G^{al}), 4, 528.
 Ravoye (de la), 344.
 Réal, 4.
 Rebout, 518.
 Reggio (Duc de) [*voir* M^{al} Oudinot].
 Regnaud, 4.
 Reille (C^{ie}), 4.
 Reisset (G^{al} Baron), 524, 741 à 750.
 Renno, 18.
 Requiers, 602.
 Revirieu, 452, 459.
 Rewbel, 155.
 Rey (Colonel), 234.
 Rey (G^{al}), 526, 538, 544, 547, 548.
 Reynaud, 21.
 Reynes, 669.
 Reynier (G^{al}), 20, 451, 529.
 Ricciardi, 456.

Richard (Capitaine), 358.
 Richard (Sir), 472.
 Richelieu (Cardinal de), 654.
 Richelieu (M^{al} Duc de), 344, 346.
 Richepanse (G^{al}), 497, 498, 501, 744.
 Richery (Amiral), 531, 532.
 Ricot, 584.
 Rigal, 669.
 Rimini (de), 638.
 Rinteau (Marie), 652.
 Ripert (de), 35.
 Ritter, 181.
 Rivet (G^{al}), 77.
 Rivière, 491.
 Robecque (Prince de), 172, 293.
 Robert, 406.
 Robert (G^{al}), 433.
 Robespierre jeune, 715.
 Roblin, 491.
 Rochambeau (M^{is} de), 295, 304.
 Rochambeau (Viconte de), 739, 740.
 Roche-Champreux (de la), 484.
 Rœderer, 4, 451, 452.
 Roëll, 151.
 Roger-Ducos, 4.
 Rogniat (G^{al}), 53.
 Roquet (G^{al} Baron), 4, 443.
 Rohan (Cardinal de), 682.
 Rohan (Prince de), 34.
 Rohan-Rochefort (Prince de), 168, 169.
 Rolles (Baron de), 144.
 Roquebert, 407.
 Roquépine (M^{is} de), 301.
 Rosière (de la), 43.
 Rougé (G^{al}), 57, 60, 61, 62.
 Rousseau, 161.
 Rousseau de Vermot, 135.
 Roustan (le mamelouck), 663, 664.
 Roux (Le), 41, 42.
 Roy de Chaumont, 624.
 Roze, 392 à 398.
 Rozé (Colonel), 691.
 Ruffin, 21, 114.
 Ruo, 457.
 Ruotte, 522.

S

Saarsfeld (de), 297.
 Sabattier, 370.
 Sachsenhausen (Prince de), 164.
 Sahuquet (G^{al}), 666, 668, 670, 671, 673.
 Saint-Amato (G^{al}), 759.
 Saint-Arnaud (M^{al} de), 354 à 364.
 Saint-Chamans (M^{is} de), 294, 301, 305.
 Saint-Florent, 771.
 Saint-Georges (Colonel), 484, 486.
 Saint-Georges, 629.

Saint-Germain (C^{ie} de), 31, 40, 162, 163,
 166, 297, 299, 308, 605, 736.
 Saint-Mauris (de), 168.
 Saint-Michel, 161.
 Saint-Pardoux, 668.
 Saint-Pern (M^{is} de), 165, 168, 171.
 Saint-Pol (G^{al}), 72, 77, 79.
 Saint-Prié (de), 304.
 Saint-Priest, 727, 728.
 Saint-Séverin (de), 228.
 Saint-Simon, 96, 606, 642, 645, 646.
 Saint-Sulpice (G^{al}), 634.
 Saint-Vallier (de), 4.
 Saint-Victor (de), 559.
 Saizeni, 407.
 Saliceti, 715.
 Salles (M^{is} des), 170, 301, 306, 310.
 Salonet, 34, 35, 37, 44, 167, 170, 171,
 172, 175, 295, 300, 309.
 Samathraki, 22.
 Samson (G^{al}), 523.
 Sanbœuf (de), 599.
 Sandwich (Lord), 624.
 Sans, 197.
 San Teodoro (Duc de), 456.
 Sappey, 406.
 Sarrazin (G^{al}), 539, 540.
 Sartine (de), 619.
 Sault (C^{ie} de), 87, 89, 90.
 Savary, 539, 545, 546, 547, 549.
 Savoie (Prince Eugène de), 647, 648.
 Saxe (Aurore de), 652.
 Saxe (M^{al} de), 162, 559, 647 à 653, 716,
 735.
 Saxe (Princesse Marie-Josèphe de), 652.
 Scépeaux, 769.
 Scy (C^{ie} de), 294.
 Schérer (G^{al}), 501.
 Schill, 134.
 Schlachter, 197.
 Schmaltz, 238.
 Schmettau (M^{al}), 222, 231.
 Schomberg (de), 53, 298.
 Schulenbourg (C^{ie} de), 647.
 Schülte (Baron de), 263.
 Schutz, 45.
 Schwartzenberg, 198.
 Scribe, 406.
 Sébastiani (G^{al}), 21, 28, 129, 130.
 Sechert, 491.
 Seekatz, 46, 48, 50, 51, 52, 307, 308.
 Ségur (G^{al} Comte de), 159, 160, 163, 723,
 724, 727, 728, 729.
 Ségur (M^{is} de), 44, 46, 169, 301, 304.
 Sélim (l'Empereur), 144.
 Senac, 647, 649.
 Sénot, 181.
 Serres, 271, 272.
 Serrurier (M^{al}), 501.
 Serteton, 139.

Servan, 349, 351, 352, 487.
 Sicard, 268.
 Sidarius, 18, 22, 117, 125.
 Sidney Smith (Sir), 280 à 292.
 Si el Aribi, 362.
 Sieyès, 4, 53.
 Sigéas, 494.
 Siméon (C^{te}), 264.
 Simon, 544.
 Siniavin (Amiral), 21.
 Sirignano (Prince de), 456.
 Six, 151.
 Smith, 532, 537.
 Sobolewski (Colonel), 206, 207.
 Sol (G^{al}), 671.
 Soliman-Bey, 121, 122.
 Sône (de la), 36.
 Songis, 20.
 Sorbier (G^{al} Comte), 378, 522.
 Souastre (de), 52.
 Soubise, 491.
 Soubise (M^{al} de), 32, 33, 34, 42, 293,
 311, 657, 736.
 Souet (G^{al}), 521.
 Souham, 4.
 Souilhé, 105.
 Souillier, 567.
 Soulès, 406.
 Sout (M^{al}), 503, 656, 720.
 Soumain (G^{al}), 360.
 Soupire (de), 301, 310.
 Sourches (M^{is} de), 82, 85, 86, 90, 99.
 Soye (G^{al}), 146.
 Spatenberg, 297.
 Spencer Smith, 281.
 Spithal (G^{al}), 529.
 Sporcken (de), 164.
 Stainville (C^{te} de), 294, 302.
 Stanislas (le Roi), 681.
 Stengel, 315, 317.
 Stieler (Colonel), 418, 419, 421.
 Stock, 539.
 Stofflet, 536.
 Stoppa, 93, 96.
 Straty, 126.
 Suchet (M^{al}), 502, 503, 505, 523, 634.
 Sulkowski (Colonel), 206, 208, 209, 210.
 Sussy (C^{te} de), 4.
 Suzannet, 769.

T

Talleyrand (de), 20, 21, 396.
 Tandzer, 314.
 Tairaire, 151.
 Tardieu du Colombier, 369.
 Tate (G^{al}), 526, 531, 536, 537, 542, 544,
 547.

Tauenca, 510, 563.
 Tayerre, 673.
 Tétrel, 402.
 Thann (de), 52.
 Thiard (C^{te} de), 301.
 Thibault, 680, 681.
 Thiébault (G^{al}), 718, 719, 720.
 Thiebaut, 413.
 Thiers, 719.
 Thirion (Colonel), 726.
 Thomas (G^{al}), 597.
 Thorenc (C^{te} de), 31 à 52, 162 à 175,
 293 à 311.
 Thurel, 655.
 Thuret, 271.
 Tilly (C^{te} de), 654.
 Tindal (G^{al} Baron), 377, 382, 428, 575.
 Tischbein, 732.
 Tone, 531, 532, 537, 539, 540, 542, 544,
 545.
 Tour du Pin (M^{is} de la), 304.
 Tours (Archevêque de), 4.
 Tourzel (M^{is} de), 100.
 Trancaillier, 93.
 Trautmann, 45.
 Travers, 151.
 Travers (Baron de), 169.
 Treilhard (G^{al}) 667, 746,
 Treisch (G^{al}), 673.
 Trescartes, 638.
 Trescon (Colonel), 140.
 Tresmes (Duc de), 99.
 Trévis (Duc de) [voir M^{al} Mortier].
 Tricotel, 238.
 Trips de Bergh, 147.
 Trouet, 507.
 Trouvé-Chauvel, 234, 235.
 Truffino, 155, 156.
 Truguet, 528, 532.
 Tschernischeff (G^{al}), 145.
 Turpin de Montigny, 25.
 Turreau (G^{al}), 433.
 Twent, 151.

U

Urrutia (G^{al}), 104.
 Usate Guy, 566.

V

Vacqueriengt, 402.
 Vaillante, 18.
 Vaillant (M^{al}), 73.
 Vair (de), 166.
 Valcourt, 349.

Valence (de), 169.
 Valence (G^{al}), 213, 214, 220, 656.
 Valentin, 476.
 Valentini, 467.
 Valette (*voir* d'Algay).
 Vallette (C^{ie} de la), 4.
 Vallière (de), 733, 734.
 Vallin (G^{al}), 659, 726, 727.
 Vallongue (G^{al}), 283, 287.
 Valmy (Duc de) [*voir* M^{al} Kellermann].
 Valory (de), 223.
 Vandamme (G^{al}), 134.
 Van Danewel (G^{al}), 537.
 Van der Goes van Dirland, 1, 151, 152, 154, 155.
 Vandermaesen (G^{al}), 510.
 Vanerloust, 602.
 Vanson (G^{al}), 65, 321 à 325.
 Van Styrum, 150, 151.
 Varanchant de Saint-Genié (de), 624.
 Vargemont (de), 305.
 Vauban, 193, 641 à 646.
 Vaubois (G^{al}), 669.
 Vaude, 248.
 Vaudoncourt (G^{al} de), 146.
 Vaudoye, 442.
 Vaugrimeuse, 534.
 Vaulabelle (de), 724.
 Vault (de), 31, 33, 311.
 Veaux (G^{al}), 333 à 336, 341.
 Veiser (C^{ie}), 4.
 Velaine, 773.
 Vély, 120, 394, 396.
 Verdier (G^{al}), 520, 524.
 Verlhac, 762.
 Vernet (Horace), 730.
 Versailles (Évêque de), 4.
 Vial (G^{al}), 454, 455.
 Vialle (G^{al}), 497.
 Vicence (Duc de) [*voir* Caulaincourt].
 Vichery (G^{al}), 4, 151.
 Victor (M^{al}), 133, 159, 160, 161, 501, 521.
 Viedesell (de), 48.
 Viel-Castel (de), 355, 363.
 Vignolles, 23.
 Villard, 406.
 Villaret (Amiral), 527, 528, 532.

Villeneuve (*voir* d'Algay).
 Villeneuve-Bargemon, 272, 273.
 Villeneuve (C^{ie} de), 4, 155.
 Ville-sur-Ilion (C^{ie} de la), 143 à 147, 262.
 Vinck (Napoléon), 239.
 Vinoy (G^{al}), 70.
 Vioménil (de), 175.
 Voltaire, 83, 84, 305.
 Voyer (de), 163, 554.

W

Walsh, 531.
 Walther (G^{al} Comte), 255, 367.
 Wangen (de), 304.
 Wangenheim (de), 164, 165.
 Warren (Amiral), 543.
 Washington, 626.
 Watrin (G^{al}), 529.
 Watteau, 603.
 Wellington (Lord), 719, 746.
 Werneck (G^{al}), 497.
 Winter (de), 151, 528.
 Wirtemberg (Duc de), 302, 305.
 Wolf-Tone, 528.
 Woronzow, 552.
 Wrède (de), 199.
 Wright, 282, 283, 291.
 Wurmsér (Baron de), 33, 34, 301, 304.

Y

Yermoloff (G^{al}), 353.
 Youssouf-Arab, 28.
 Yvon (le peintre), 65.

Z

Zastrow (de), 36.
 Zoitz, 395.
 Zollio (C^{ie} de), 638.
 Zoutman (Amiral), 150.

BIBLIOGRAPHIE SPÉCIALE D'OUVRAGES PARUS

EN 1900

ET POUVANT INTÉRESSER LES MEMBRES DE LA « SABRETACHE »

Historiques de corps de troupe.

- HISTORIQUES DES CORPS DE TROUPE DE L'ARMÉE FRANÇAISE (1569-1900).** Paris, Berger-Levrault et C^{ie}. Gr. in-8, 821 pages, 35 planches hors texte et 75 gravures dans le texte 10 fr.
- RESTITUTION. LE 14^e DE LIGNE A EYLAU ;** par Albéric Cahuet. (Lemouzi, *Revue mensuelle franco-limousine*, avril 1900.)
- HISTORIQUE DU 27^e RÉGIMENT D'INFANTERIE,** rédigé d'après les ordres du colonel de Virieu ; par les lieutenants Henry et Hardy, du régiment. Paris, Lavauzelle. In-32, 132 pages. . . 50 c.
- HISTORIQUE DU 58^e RÉGIMENT D'INFANTERIE (1638-1899) ;** par Louis Yvert Avignon, Seguin. In-16, 76 pages.
- HISTORIQUE DU 66^e RÉGIMENT D'INFANTERIE ;** par le capitaine Dumay, Tours, Arrault. In-16, 128 p. et dessins. 30 c.
- RÉSUMÉ DE L'HISTORIQUE DU 88^e RÉGIMENT D'INFANTERIE.** Auch, Bouquet. In-16, 107 pages.
- PRÉCIS DE L'HISTORIQUE DU 148^e RÉGIMENT D'INFANTERIE ;** rédigé d'après les instructions de M. le colonel Lorentz. Paris, Lavauzelle. In-32, 112 pag. 50c.
- HISTORIQUE DU 4^e BATAILLON DE CHASSEURS A PIED.** Paris, Berger-Levrault et C^{ie}. Petit in-18, 24 pages.
- LA LÉGION ÉTRANGÈRE ;** par Georges d'Esparbès. Paris, Flammarion.
- LE 14^e RÉGIMENT DE DRAGONS ET LA FAMILLE D'IMÉCOURT ;** par Henri Bourguignat. Sedan, Bourguignat. Petit in-8, 16 pages 75 c.
- HISTORIQUE DU 13^e RÉGIMENT DE HUSSARDS (1792-1899) ;** par H. de Bouillé, capitaine commandant au régiment. Nombreuses illustrations. Paris, E. Person. In-4, 221 pages. 15 fr.
En vente chez Peigné, libraire à Dinan (Côtes-du-Nord).
- HISTORIQUE DU 14^e RÉGIMENT DE HUSSARDS.** Vannes, Lafolyc. In-8, 58 pages avec cartes.
- HISTORIQUE DU 9^e RÉGIMENT D'ARTILLERIE,** rédigé par le lieutenant G. Bernache-Assollant, d'après les renseignements recueillis par le commandant Curtieu aux archives du Ministère de la Guerre et de la section technique de l'artillerie. Illustrations en noir et en couleurs du lieutenant Cayrol, de MM. P. Legrand et E. Grammont, et 25 croquis. Paris, Berger-Levrault et C^{ie}. In-8, 490 pages.
- HISTORIQUE GÉNÉRAL DU TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES,** par le commandant T.-E. Thouvenin, chef d'escadron du train territorial des équipages militaires. Paris, Berger-Levrault et C^{ie}. In-8, 591 pages, 21 gravures en noir et 8 en couleurs 15 fr.
- LA GARDE RÉPUBLICAINE ET LES SAPEURS-POMPIERS DE PARIS (origines et histoire) ;** par Alfred des Cilleuls, ancien chef de division doyen à la Préfecture de la Seine. Nancy, imprimerie Berger-Levrault et C^{ie}. In-8, 39 pages.
- LE 100^e TERRITORIAL ;** par F. Bellanger, chef de bataillon au 100^e territorial. Paris, Lavauzelle. In-18, 53 pages.
- L'ANCIEN CORPS DE LA MARINE.** Son origine et son évolution, son esprit ; par le docteur A. Corre. Paris, Lavauzelle. In-8, 615 pages. 7 fr. 50 c.
- UN LIVRE D'OR DE LA MARINE FRANÇAISE.** Commandants d'escadres, de divisions et de bataillons de guerre morts à l'ennemi de 1217 à 1900 ; par Maurice Delpeuch, lieutenant de vaisseau. Paris, Berger-Levrault et C^{ie}. In-8, 160 pages. 3 fr.
- HISTOIRE DE LA MARINE FRANÇAISE DE 1815 A 1870, FAISANT SUITE A L'HISTOIRE DE LA MARINE FRANÇAISE SOUS LE CONSULAT ET L'EMPIRE ;** par E. Chevalier, capitaine de vaisseau. Paris, Hachette. In-8, 442 pages 7 fr. 50 c.

HISTORIQUE DES BATAILLONS MOBILES DE LA CORRÈZE PENDANT LA GUERRE DE 1870-1871; par J. Plantadis, secrétaire général de la Ruche corrézienne.

Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et arts de la Corrèze, à Tulle.)
En cours de publication.

LA COMPAGNIE DES CANONNIERS BOULONNAIS (Capitaine J.-B. Millon) A L'ARMÉE DU NORD. A PARTIR DE L'AN II DE LA RÉPUBLIQUE UNE ET INDIVISIBLE (Extrait des parchemins et vieux papiers du pays boulonnais); par le Dr Émile Duterre. Boulogne-sur-Mer, Hamain. In-8, 64 pages.

LE BATAILLON MARSEILLAIS DU 21 JANVIER (septembre 1792-mars 1793) [Épisode de la Révolution française]; par Félix Portal, rédacteur à la Préfecture des Bouches-du-Rhône. Marseille, Ruat. In-8, 209 pages.

HISTOIRE MILITAIRE DES CORSES; par Xavier Poli, capitaine au 45^e régiment d'infanterie. Première partie, Tome II : Peri;

Royal-Corse; Corse-Cavalerie; Volontaires corses; Légion corse; Buttafuoco; Régiment provincial de l'île de Corse. Ajaccio, Peretti. In-8, 249 pages. 4 fr.

STORIA DEL REGGIMENTO DI SUSA E SUO INGRESSO A NIZZA IN INVANGUARDIA AUSTRIACA SOTTO IL COMMANDO DEL CONTE CAIS DI PIERLAS ALLI 11 MAGGIO 1800; par E. Cais di Pierlas. Torino, Gerbone. In-4, 235 pages, 4 portraits. 10 liras.

LA CROATIE MILITAIRE (1800-1813). Les régiments croates à la Grande Armée, par le commandant P. Boppe, chef d'escadrons de cavalerie territoriale. Paris, Berger-Levrault et C^{ie}. In-8, 267 pages, 6 planches en couleurs et une carte. 7 fr. 50 c.

TABLEAUX PAR CORPS ET PAR BATAILLES DES OFFICIERS TUÉS ET BLESSÉS PENDANT LES GUERRES DE L'EMPIRE (1805-1815); par A. Martinien, des Archives historiques de la guerre. Paris, Lavauzelle. Gr. in-8 de 824 pages.

Art et Histoire militaires.

CLAUSEWITZ. LA CAMPAGNE DE 1813 ET LA CAMPAGNE DE 1814. Traduit de l'allemand par le commandant Thomann, professeur à l'École supérieure de guerre. Paris, Chapelot. In-8 et deux cartes. 4 fr.

CLAUSEWITZ. LA CAMPAGNE DE 1814 EN FRANCE; traduit de l'allemand par G. Duval de Fraville, chef d'escadron d'artillerie breveté, instructeur d'équitation à l'École d'application de l'artillerie et du génie. Paris, Lavauzelle. In-8, 166 pages, avec carte. . . 3 fr. 50 c.

MAXIMES NAPOLÉONIENNES. Répertoire militaire. De la bataille : des deuxièmes lignes et des réserves; Poursuites; Communications; Occupation, organisation des pays conquis; par le général Grisot. Paris, Chapelot. In-8, 39 pages.

MAXIMES NAPOLÉONIENNES. Répertoire militaire. Camps retranchés; Positions fortifiées; Sièges; Capitulations; Paix; Armistices; Parlementaires; par le général Grisot. Paris, Chapelot. In-8, 31 pages.

MAXIMES NAPOLÉONIENNES. Répertoire militaire. Harangues; Faux bruits; Campements; Camps; Police; Réquisitions; Ambulances; Hôpitaux; Blessés; par le général Grisot. Paris, Chapelot. In-8, 24 pages.

LA 38^e BRIGADE ALLEMANDE A MARS-LA-TOUR (16 août 1870), par le capitaine Ph. du Rouvre, du 32^e d'artillerie. Paris, Chapelot. In-8, 28 pages et 2 cartes.

AUTOUR DE LA BATAILLE DE MONTMIRAIL (11 février 1814); par Edgard Grosjean, membre correspondant de la Société d'agriculture, etc., de la Marne. Châlons-sur-Marne, Martin. In-8, 57 pages.

LA BATAILLE DE FONTANET, PRÈS AUXETTE (25 juin 841); par le capitaine Vaulet, du 156^e régiment d'infanterie. Paris, Lavauzelle. In-8, 70 pages. 1 fr. 50 c.

LES ANGLAIS DEVANT CONSTANTINOPLE ET ALEXANDRIE (1807); par E. Driault. Nogent-le-Rotrou, Daupley-Gouverneur. In-8, 39 pages.

BAYONNE SOUS L'EMPIRE. LE BLOCUS DE 1814 D'APRÈS LES CONTEMPORAINS ET DES DOCUMENTS INÉDITS; par E. Ducéré, illustrations hors texte, costumes militaires, par M. Fort. Bayonne, Lamatière. In-8, 267 pages. . . . 18 fr.

BESANÇON ET LA 7^e DIVISION MILITAIRE EN 1870-71. Paris, Chapelot. In-8. 1 fr. 50 c.

BRUEYS A ABOUKIR (1^{er} août 1798); par Maurice Loir, lieutenant de vaisseau de réserve. Paris, Chapelot. Brochure in-8. 1 fr.

- LA COLONNE DES MOBILES DE MONTCORNET (Aisne); par Louis Lepinois, ancien maire de Montcornet, officier d'Académie. Reims, Matot-Branie. In-8, 12 pages, 3 illustrations.
- LES CAMPAGNES DE JEAN D'ESTRÉES DANS LA MER DES ANTILLES (1676-1678); par M. G. Saint-Yves, membre de la Société géographique de Marseille. Paris, Librairie nationale. In-8, 23 pages.
- CAMPAGNE DE 1809 EN ALLEMAGNE ET EN AUTRICHE; par le commandant Saski. Tome II. État-major de l'armée. Section historique. Paris, Berger-Levrault et C^{ie}. In-8, 390 pages et 7 cartes. . . . 10 fr.
- CAMPAGNE DE RUSSIE; par le commandant Margueron, de la section historique de l'état-major de l'armée. Première partie: Préliminaires de la campagne de Russie: ses causes: sa préparation: organisation de l'armée du 1^{er} janvier 1810 au 31 janvier 1812. Tome III. Paris, Lavauzelle. In-8, 643 pages avec 7 croquis. 10 fr.
- CENTENARIO DELLA BATTAGLIA DI MARENGO. Memorie storiche del periodo napoleonico pubblicate a spese del Municipio di Alessandria per cura della Società di Storica della provincia. Alessandria, G. Chiari. 2 volumes in-4. Tome 1^{er}, 270 pages. Tome II, 357 pages.
- CAMPAGNE DE RUSSIE (1812); par L. G. F. Tome II. Opérations militaires (20 juillet-31 juillet), Vitebsk. Paris, Gougy. In-8, 394 pages. 10 fr.
- LES CAMPAGNES DE LA RESTAURATION (Espagne, Morée, Madagascar, Alger); d'après les Archives historiques des dépôts de la guerre et de la marine; par René Bittard des Portes. Paris, Cattier. In-8, 775 pages et 1 portrait.
- CAMPAGNE DE 1866. ÉTUDE MILITAIRE RÉDIGÉE CONFORMÉMENT AU PROGRAMME DES EXAMENS D'ADMISSION A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE GUERRE; par C. de Renémont. Tome 1^{er}: Opérations en Bohême. Paris, Lavauzelle. In-8, 392 pages avec cartes. 7 fr. 50 c.
- LA CAVALERIE A MARENGO (14 juin 1800); par le commandant Picard. Paris, Chapelot. In-8. 1 fr.
- CHAMPS DE BATAILLE DE L'ARMÉE FRANÇAISE. Belgique, Allemagne, Italie; par Charles Malo. Paris, Hachette. Grand in-8 Jésus, 12 gravures en couleurs hors texte, 12 gravures ou cartes en noir dans le texte, d'après les dessins d'Alfred Paris. 15 fr.
- LA CHARGE DE CAVALERIE DE SOMO-SIERRA (30 novembre 1808); par le lieutenant général Pouzrewski. Traduit du russe par Dimitry Oznobichine, capitaine de l'état-major de l'armée russe. Paris, Lavauzelle. In-8, 56 pages, 2 croquis. 1 fr. 50 c.
- ÉTUDES DE TACTIQUE APPLIQUÉE, L'ATTAQUE DE SAINT-PRIVAT (18 août 1870); par Pierre Lehautcourt. Paris, Lavauzelle. In-8, 111 pages avec un croquis. 2 fr. 50 c.
- DIX MOIS DE CAMPAGNE CHEZ LES BOERS; par un ancien lieutenant du colonel de Villebois-Mareuil. Paris, Levy. Grand in-18, avec une carte et des gravures. 4 fr.
- UN DOCUMENT ANGLAIS SUR L'ARMÉE DE MARENGO, lecture faite à la Société d'histoire contemporaine le 30 mai 1900, par le comte Boulay de la Meurthe. Besançon, Jacquin, In-8, 8 pages.
- EN CAMPAGNE AVEC LES BOERS; par Arthur Lynch. (*Revue de Paris*, n° du 1^{er} octobre.)
- LA GUERRE DANS LA VALLÉE D'APSE ET LA BATAILLE DE LESCUN; par le lieutenant Schmuckel, du 18^e d'infanterie. Avec une carte du théâtre de la guerre, par le lieutenant Dufaurets. Pau, Garet. In-8, 107 pages. 2 fr.
- UN ÉPISODE DE LA CONQUÊTE DU TONKIN; par le commandant Verraux. (*Revue hebdomadaire*, 21 avril 1900.)
- L'ÉTAT MILITAIRE DES PRINCIPALES PUISSANCES ÉTRANGÈRES EN 1900. Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Espagne, Grande-Bretagne, Italie, Roumanie, Russie, Suisse. Septième édition, augmentée et mise à jour par J. Lauth, chef d'escadrons de cavalerie, breveté d'état-major. Paris, Berger-Levrault et C^{ie}. In-8, 749 pages. . . . 7 fr. 50 c.
- LA GUERRE DE CENT ANS DANS L'ARGONNE ET LE RETHÉLOIS; par le docteur A. Lapiette. Sedan, Laroche. In-8, 126 pages.
- GUERRE HISPANO-AMÉRICAINE (1898). La guerre sur mer et ses leçons; par A. T. Mahan, ancien capitaine de vaisseau de la marine des États-Unis. Traduit de l'anglais par le comte Alphonse de Diesbach. Paris, Berger-Levrault et C^{ie}. In-8, 187 pages, 1 carte. 4 fr.
- LA GUERRE AU TRANSVAAL. L'OFFENSIVE DES BOERS (Septembre-Janvier), par le lieutenant-colonel Frocard, breveté d'état-major, et le capitaine Painvin, du 78^e d'infanterie. Paris, Cerf. In-16, 399 pages avec cartes. . . . 3 fr. 50 c.
- HISTOIRE DE L'ARMÉE D'ITALIE (1796-1797). De Loano à février 1796; par G. Fabry, lieutenant au 101^e régiment d'infanterie. 2 vol. in-8. Paris, Champion. 1^{er} volume, 507 pages; 2^e volume, 449 pages.
- HISTOIRE MILITAIRE DE LA RÉVOLUTION DE SAINT-DOMINGUE; par le colonel de l'artillerie de marine H. de Poyen. Paris, Berger-Levrault et C^{ie}. In-8, 560 pages, 17 cartes et plans.

- LES MARINS FRANÇAIS DANS LES DERNIERS COMBATS LIVRÉS AUX ANGLAIS SUR LES CÔTES DE BRETAGNE (janvier 1761), épisode de la Guerre de Sept ans; par A. Brémond d'Ars, Vannes, Lafolye. In-8, 33 pages.**
- KLÉBER ET LES VENDÉENS (décembre 1793). Le Mans, Laval, Savenay (extraits des papiers de Kléber). Documents inédits publiés par R. Vagnair et J. Venture. Paris, Dubois. In-8, 27 pages.**
- KLÉBER ET MENU EN ÉGYPTÉ, depuis le départ de Bonaparte. Tome 1^{er} (août 1799-septembre 1801). Documents publiés par la Société d'Histoire contemporaine, par François Rousseau. Paris, Picard. In-8, 435 pages 8 fr.**
- MARENGO. Étude raisonnée des opérations militaires qui ont eu pour théâtre l'Italie et l'Allemagne au printemps de 1800, d'après la Correspondance et les Mémoires de Napoléon; par le lieutenant J. Campaux, du 11^e régiment d'artillerie. Paris, Le Normand. In-8, 216 pages, 1 photogravure et 19 croquis hors texte 5 fr.**
- LES MITRAILLEUSES A LA BATAILLE DU MANS; par J. Campana, lieutenant d'artillerie. Nancy, imprimerie Berger-Levrault et C^{ie}. In-8, 6 pages et carte.**
- LA PACIFICATION DE MADAGASCAR (opérations d'octobre 1896 à mars 1899); par le général Gallieni, gouverneur général de Madagascar et dépendances. Ouvrage rédigé d'après les archives de l'État-major du corps d'occupation, par J. Hellot, capitaine du génie. Paris, Chapelot. Gr. in-8, 528 pages, portraits, gravures et cartes. 12 fr.**
- L'INFANTERIE RUSSE DANS SES RASSEMBLEMENTS D'ÉTÉ; par le lieutenant Vergé, du 15^e régiment d'infanterie. Paris, Chapelot. In-8, 79 pages, avec figures.**
- LA PERTE DE SAINT-DOMINGUE, DU TRAITÉ D'AMIENS AU COURONNEMENT DE DETTALINES, d'après les Mémoires de Vincent, du chef de bataillon Martin, du créole Lacroze, des généraux Kerverseau et Perrénion, conservés aux archives des Colonies (fonds Moreau Saint-Merré, F. 283); par Camille Guy. Paris, Imprimerie nationale. In-8. 20 pages.**
- PRISE DE MAUVEZIN EN FEZENSAGUET PAR LE COMTE DE FOIX (août-septembre 1412); par A. Vignaux, archiviste de la ville de Toulouse. Auch, Foix. In-8, 10 pages.**
- TRAITÉ D'HISTOIRE ET D'ART MILITAIRES; par le général F. Canonge, ancien professeur à l'École supérieure de guerre. Avec une préface de M. le général Pierron, ancien commandant du 7^e corps d'armée. Tome 1^{er}. Histoire militaire. Livraison n^o 1. Paris, Fauchon. Grand in-8 à 2 colonnes, 16 pages avec cartes, plans et croquis. 50 cent. la livraison.**
- PROJETS ET TENTATIVES DE DÉBARQUEMENT AUX ILES BRITANNIQUES (1793-1805); par Ed. Desbrière, capitaine breveté au 1^{er} cuirassiers. Tome 1^{er}. Paris, Chapelot. In-8, 395 pages et graphiques. 10 fr.**
- QUELQUES DOCUMENTS INÉDITS SUR LA DÉFECTION DU GÉNÉRAL DE LA ROMANA EN DANEMARK (1808); par Paul Bironneau, sous-lieutenant de réserve au 5^e dragons. Paris, Berger-Levrault et C^{ie}. In-8, 16 pages avec figures.**
- LES RESPONSABILITÉS DE LA CAPITULATION DE MALTE EN 1798; par le comte de Toulgoët. Besançon, Jacquin. In-8, 14 pages.**
- WATERLOO. QUATRE-VINGT-QUATRE ANS APRÈS. NOTICE SUR LA BATAILLE DE MONT-SAINT-JEAN, DITE DE WATERLOO, PAR LES ÉTRANGERS; par le colonel Combes-Brassard. Montauban, Forestié. In-8, 35 pages.**
- LE SIÈGE DE SAINT-SÉBASTIEN EN 1813, par le général Lamiraux. Paris, Lavauzelle. In-8, 56 p. et croq. 1 fr. 25 c.**
- SIX JOURNÉES AU CAMP DE CHALONS (1899); par le général Donop. Paris, Berger-Levrault et C^{ie}. In-8, 96 pages avec figures et planches.**
- LA TRAHISON DE MASSÉNA ET L'ENQUÊTE DU COMMISSAIRE CAIRE; par Léon G. Pélissier. Nogent-le-Rotrou, Daupeley. In-8, 37 pages.**
- TROIS GRANDES JOURNÉES DE LA VENDÉE MILITAIRE. COMBATS DE LA CHATAIGNERAIE ET DE FONTENAY (13, 16 et 25 mai 1793); par M. l'abbé Deniau. Vannes, Lafolye. In-8, 50 pages.**
- LA VÉRITÉ SUR LE SIÈGE DE BITCHE (1870-1871); par le capitaine Mondelli, adjoint au commandant de la place. Paris, Berger-Levrault et C^{ie}. In-12, 330 pages 3 fr. 50 c.**

Mémoires, Souvenirs, Correspondances.

- A TRAVERS LE TONKIN. LA RIVIÈRE CLAIRE; par Gaston Lhomme, capitaine d'artillerie de marine. Paris, Chapelot. In-8, 64 pages avec plans.
- CARNET D'UN OFFICIER. EN COLONNE AU LAOS (1887-1888); par Pierre de Sémenil. Paris, Lavauzelle. In-8, 72 pages avec carte. 2 fr.
- CE QUE J'AI VU; par le général Castex. T. II (1870-1892). Paris, Capiaumont. In-8, 430 pages.
- LA COALITION D'Auvergne (Carnet du comte d'Espinchal); par M. le commandant de Champffour. Riom, Pouzol. In-8 5 fr.
- LE COLONEL CASSAIGNE, aide de camp du général Pélissier, d'après sa correspondance et celle de ses amis (Afrique-Crimée), par le capitaine Cassaigne. Paris, Chapelot. In-8. 4 fr.
- CORRESPONDANCE D'HIPPOLYTE LUCAS pendant le Siège et la Commune, avec une préface par Léo Lucas. Vannes, Lafoleye. In-8, 40 pages.
- CORRESPONDANCE INTIME DU GÉNÉRAL J. HARDY (1798-1802). EXPÉDITIONS D'IRLANDE ET DE ST-DOMINGUE. (*Revue des Deux-Mondes*, numéro du 1^{er} septembre 1900.)
- CORRESPONDANCE DU PRINCE DE BERGUES, colonel du régiment de Berry. Infanterie (1782-1785); publiée avec une lettre-préface par Jules Chavagnon, archiviste du département du Pas-de-Calais. Arras, Guyot. In-8, 74 pages 2 fr.
- EN ÉMIGRATION. Souvenirs tirés des papiers du comte A. de la Ferronnays (1777-1814), par le marquis Costa de Beauregard, de l'Académie française. Paris, Plon. In-8, portrait en héliogravure. 7 fr. 50 c.
- LE GÉNÉRAL GALLIENI. Tonkin. Madagascar. Journal d'un officier d'ordonnance; par Paul Ellée, lieutenant au 6^e régiment de marine. Paris, Juven. Gr. in-8 carré, 100 illustrations d'après photographies et documents. 7 fr. 50 c.
- UN GÉNÉRAL HOLLANDAIS SOUS LE PREMIER EMPIRE. Mémoires du général baron de Dedem de Gelder (1774-1825). Paris, Plon. In-8, portrait en héliogravure. 7 fr. 50 c.
- LE GÉNÉRAL KLÉBER. Notes et souvenirs publiés à l'occasion du Centenaire de sa mort, par Paul Holl. Strasbourg, Imprimerie Alsacienne. Grand in-8, 43 pages avec 2 gravures et un frontispice illustré.
- GLOIRES ET SOUVENIRS MARITIMES, d'après les Mémoires et les Récits de Baudin, Bonaparte, de l'amiral P. Bouvot, du vice-amiral Courbet, etc.; par Maurice Loir. Paris, Hachette. In-4, 528 pages et 21 planches en couleurs d'après les aquarelles de M. Alfred Paris. 4 fr. 50 c.
- JOURNAL D'UNE MISSION MILITAIRE EN PERSE (1839-1840); par le lieutenant Jules Pichon. Paris, Gougy. In-8, 132 pages.
- LETTRES SUR LA CAMPAGNE DE MARENGO; par l'adjudant général Dampierre. (*Revue de Paris*, n^o 12, 15 juin 1900).
- LIVSERINDINGER AF OBERST S. CHR. BARTH (Mémoires du Colonel S. Chr. Barth). Odense (Danemark). Milo 6 fr.
- MÉMOIRES ANECDOTIQUES DU GÉNÉRAL MARQUIS DE BONNEVAL (1786-1873). Paris, Plon. In-8, 313 pages. 7 fr. 50 c.
- MÉMOIRES DU B^{on} DE BONNEFOUX, capitaine de vaisseau (1782-1855); publiés avec une préface et des notes par Émile Jobbé Duval, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris. Paris, Plon. In-8. 7 fr. 50 c.
- MÉMOIRES DU COMTE GASPARD DE CHAVAGNAC, maréchal de camp des armées du Roy, général de l'artillerie, sergent de bataille de celles de S. M. Catholique, lieutenant général des troupes de l'Empereur et son ambassadeur en Pologne (1638-1695). Édition originale de 1699, revue, corrigée et annotée par Jean de Villeurs. Avec un répertoire alphabétique des noms cités dans le texte. Paris, Flammarion. In-8, 468 pages, avec fac-similé d'autographe 7 fr. 50 c.
- MÉMOIRES DU GÉNÉRAL SZYMANOWSKI (officier d'ordonnance du maréchal Davoust), 1806-1814. Traduits du polonais par Bohdane Okinczyc. Paris, Lavauzelle. In-8, 74 pages.
- MÉMOIRES DU LIEUTENANT-GÉNÉRAL D'ANDIGNÉ (1765-1857). Introduction et notes, par M. Edmond Biré. Paris, Plon. In-8 et portrait 7 fr. 50 c.
- MÉMOIRES D'UN NANTAIS; publiés sous les auspices de son petit-fils Sélim Arondel de Hayes (relatifs au siège de Hambourg (1813) et au 29^e régiment d'infanterie de ligne). Vannes, Lafoleye. In-8, 126 pages. 2 fr. 50 c.
- MÉMOIRES D'UN VÉTÉRAN DE L'ANCIENNE ARMÉE, J. C. Vaxelaire (1791-1800): Siège de Mayence; Pacification de la Vendée; Campagne d'Égypte; publiés et annotés par Henry Gauthier-Villars. Paris, Delagrave. In-12. 2 fr.

- RÉCIT DE MES SOUVENIRS ET CAMPAGNES DANS L'ARMÉE FRANÇAISE, par William Théobald Wolfe Tone; publié par le comte Alphonse de Diesbach. (Extrait du *Carnet historique et littéraire.*) Paris, Emile Paul. In-8, 96 pages . . . 3 fr.
- LE ROI JOACHIM MURAT ET SA COUR (1808), d'après la correspondance inédite du roi avec Napoléon I^{er}. Traduit de l'italien du Baron Albert Lumbrosb par L. Esquieu. Cahors, Girma. In-8, 31 pages.
- SOUVENIRS DIPLOMATIQUES ET MILITAIRES DU GÉNÉRAL THIARD, CHAMBELLAN DE NAPOLEON I^{er}; publiés par Léonce Lex, ancien élève de l'École des chartes. Paris, Flammarion. In-18, portrait. 3 fr. 50 c.
- SOUVENIRS DE 1870. Les derniers jours du Prince Impérial sur le continent; par R. Minon. Paris. Charles. In-18 Jésus, 87 pages . . . 3 fr.
- SOUVENIRS DE 1870. Notes d'un aide-major auxiliaire; par le docteur C.-E. Bertrand. Paris, J.-B. Baillière. In-16, 220 pages.
- SOUVENIRS DU GÉNÉRAL MARQUIS ARMAND D'HAUTPOUL, recueillis par le C^{te} Fleury. En cours de publication: Le Petit Versaillais.)
- SOUVENIRS DES GUERRES D'ALLEMAGNE PENDANT LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE; par le baron de Comeau, ancien officier de l'armée de Condé, chef d'état-major de la Bavière au grand quartier général de Napoléon, chambellan bavarois. Paris, Plon. In-8, portraits en héliogravure. 7 fr. 50 c.
- SOUVENIRS INÉDITS SUR NAPOLEON, d'après le journal du sénateur Gross, conseiller municipal de Leipzig (1807-1815); par le capitaine Veling, ancien professeur aux Écoles de Fontainebleau et de Saint-Cyr. Paris, Chapelot. In-12, 197 pages. 3 fr.
- SOUVENIRS DE MADAGASCAR; par le lieutenant Langlois, du 2^e régiment d'infanterie. Paris, Lavauzelle. In-8, 192 pages, 37 croquis dans le texte. . . 3 fr. 50 c.
- SOUVENIRS MILITAIRES; par Charles Duval, officier retraité, ex-lieutenant-colonel du 11^e régiment de Paris. Paris, Barnaud. In-18 Jésus, 286 pages.
- SOUVENIRS MILITAIRES, par le général Montaudon. Tome II. Temps de paix (1860-1870). Guerre contre l'Allemagne (1870-1871). Second siège de Paris. Paris, Delagrave. In-8 7 fr. 50 c.
- SOUVENIRS D'UN OFFICIER DE L'ARMÉE BELGE: A propos des militaires français internés à Anvers pendant la guerre de 1870-1871. Paris, Lavauzelle. Brochure in-8, 24 pages. 75 c.
- LES SOUVENIRS DU PASSÉ. BIZERTE; par R. Castaing, commissaire de marine. Paris, Chapelot. In-8 avec croquis. 2 fr.
- SOUVENIRS POLITIQUES DU COMTE DE SALABERRY PENDANT LA RESTAURATION (1821-1830); publiés pour la Société d'histoire contemporaine par le Comte Salaberry, son petit-fils. Tome I^{er}. Paris, Picard. In-8, 286 pages, portrait.
- SOUVENIRS D'UN PRISONNIER DE GUERRE (FLAMEN D'ASSIGY, ADJUDANT AU 6^e RÉGIMENT D'ARTILLERIE A CHEVAL); par le baron Paul de Bourgoing. (*Carnet historique et littéraire*, 15 octobre 1900.)
- SOUVENIRS D'UN VOLONTAIRE DE CATHÉLINEAU (Campagne et captivité, 1870-1871), complétés par un quart de siècle; par le baron de Fontenay. Bellême, Levayer. In-16, 198 pages.
- SUR LES PONTONS ESPAGNOLS. Souvenirs d'un prisonnier de guerre en 1808. (*Lectures pour tous*. Janvier 1900.)
- TALKS WITH NAPOLEON. His life and conversation at Saint Helena. The original record made by Napoleon's physician, Dr Barry E. O'Meara. En cours de publication. (*The Century Magazine*, février 1900.)
- LA TOUR MALAKOFF (SOUVENIRS D'UN OFFICIER RUSSE); par Basile Koltchack, général-major d'artillerie de marine russe en retraite. Paris, Chapelot. In-8, 56 pages 2 fr.
- LA VIE A SAINT-MAIXENT. SOUVENIRS D'ÉCOLE MILITAIRE; par L. de Saint-Férog. Paris, Lavauzelle. Grand in-8, 140 pages à deux colonnes. Nombreuses illustrations 5 fr.
- VINGT-DEUX MOIS DE CAMPAGNE AUTOUR DU MONDE. Journal d'un aspirant de marine; par le comte Henry de Meuthon. Paris, Plon. In-18 3 fr. 50 c.

Biographies.

- NAPOLÉON ET SA FAMILLE, t. III (1805-1807); par Frédéric Masson. Paris, Ollendorf. Gr. in-8, carré . . . 7 fr. 50 c.
- NAPOLÉON ET SA FAMILLE; par Frédéric Masson. Tome IV. (1807-1809.) Paris, Ollendorf. 512 pages . . . 7 fr. 50 c.
- LES GÉNÉRAUX DE SAHUGUET D'AMARZIT (Le baron d'Espagnac; le général Sahuguet). Notes recueillies par M. A. Rebière. (*Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*. Janvier-mars 1900.)
- L'ÉDUCATION MILITAIRE DE NAPOLÉON; par J. Collin, capitaine d'artillerie breveté à la Section historique de l'État-major de l'armée. Paris, Chapelot. In-8, cartes 7 fr. 50 c.
- ALESSANDRO BERTHIER, PRINCE DE NEUCHÂTEL ET DI WAGRAM; par Alberto Lumbruso. Roma, Mendel. In-18, 16 pages.
- BONIFACE-LOUIS-ANDRÉ DE CASTELLANE (1758-1837). Paris, Plon. In-8, 389 pages, 18 gravures hors texte et 5 portraits. 7 fr. 50 c.
- FIGURES DE SOLDATS (OLIVIER DE CLISSON, LA FAYETTE, LA TOUR D'AUVERGNE, LE DUC D'AUMAË, LE GÉNÉRAL FLEURY, CANROBERT, BOURBAKI, TROCHU, MAC-MAHON); par le P. Cherot. Lille, Desclée. Gr. in-8, 287 pages avec gravures.
- LE COLONEL NICOLE PAPAS OGLON ET LE BATAILLON DES CHASSEURS D'ORIENT (1798-1815), par Auguste Boppe.
- DEUX VOLONTAIRES DE LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE : Pierre J.-B. Girardon, de Bar-sur-Aube; François-Étienne Marquant, de Commercy. Conférence faite au théâtre de Bar-sur-Aube, le 17 mars 1900; par Louis Morin, typographe à Troyes, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, membre de la Société des Études historiques. Troyes, G. Arbouin. In-8 à 2 colonnes, 15 pages.
- UN ÉDUCATEUR DE L'ARMÉE FRANÇAISE. LE GÉNÉRAL DE MELFORT, par M^{lle} Clarisse Bader. Besançon, Jacquin. In-8, 42 pages.
- LE GÉNÉRAL DUCROT; par G. Félix. Tours, Cattier. In-8, 240 pages avec gravures.
- LE GÉNÉRAL DE LAMORICIÈRE; par l'intendant militaire Lafosse, ancien officier d'état-major. Toulouse, Privat. In-8, 192 pages avec gravures. . . . 75 c.
- HENRY LEVASSEUR, adjudant général, maire et s.-préfet de Rambouillet. Napoléon 1^{er} à Rambouillet. L'invasion; par M. Lorin. Tours, Deslis. In-8, 354 pages.
- LE MARÉCHAL BRUNE ET LA MARÉCHALE BRUNE; par Pierre Marmont. Paris, Lethiclleux. In-8 carré 6 fr.
- LE MARÉCHAL LANNES, DUC DE MONTEBELLO, PRINCE SOUVERAIN DE SIÈVERS, EN POLOGNE. Résumé de sa vie; par son petit-fils, Charles Lannes, duc de Montebello, duc et prince de Sièvers. Tours, Mame. In-8, 239 pages et gravures.
- VIE MILITAIRE DU GÉNÉRAL FOY; par Maurice Girod de l'Ain, chef d'escadron d'artillerie. Paris, Plon. In-8 cavalier, deux portraits, six cartes et trois fac-similés d'autographes 12 fr.
- MÉMOIRES SUR PACHE, Ministre de la Guerre en 1792 et maire de Paris sous la Terreur. Sa retraite à Thui-le-Moutier (Ardennes); par Louis Pierquin. Paris, Fontemoing. In-8 carré avec 4 planches hors texte. 6 fr.
- NAPOLÉON THE LAST PHASE; par Lord Roseberry. London. In-8. 9 fr. 50 c.
- NOS ALLIÉS ALLEMANDS; par le capitaine Veling, ancien professeur aux Ecoles de Fontainebleau et de Saint-Cyr. Paris, Fayard. In-12, 319 pages . . . 3 fr. 50 c.
- NOTES BIOGRAPHIQUES SUR LE GÉNÉRAL DU POUËY; par Luc de Bury. Tarbes, Les-camela. In-16, 22 pages et 3 portraits.
- NOTICE SUR LE COLONEL D'ÉTAT-MAJOR BOB JEAN-CLAUDE PERNET, maréchal du palais du prince de Neuchâtel. Besançon, Jacquin. In-12, 8 pages.
- PIERRE TAILLANT, DÉFENSEUR DE PHALSBURG EN 1870; par L. Brugnier-Roure. Nîmes, Gervais Bedot. In-8, 14 pages.
- SIÈVERS (1748-1836), d'après des documents inédits, par Albéric Neton. Paris, Perrin. In-8, 464 pages . . . 7 fr. 50 c.
- UN SOLDAT DE NAPOLÉON 1^{er}. Noisot, sous-adjudant-major du bataillon de l'île d'Elbe (1787-1861); par Maurice Bois, chef de bataillon au 10^e régiment d'infanterie, ancien professeur adjoint de géographie à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr. Paris, Sevin et Rey. In-12, 70 photogravures.
- SOUVOROW; par le général Dragomiroff. (*Revue de Paris*, 15 octobre 1900.)
- LA JEUNESSE DU MARÉCHAL DE LUXEMBOURG (1628-1668); par Pierre de Ségur. Paris, Lévy. In-8, 535 pages.

Histoire générale. — Publications diverses.

- L'ALSACE EN 1814; par Arthur Chuquet. Paris, Plon. In-3. 7 fr. 50 c.
- L'ARMÉE COLONIALE; par le colonel Famin, commandant le 5^e régiment d'infanterie de marine. Paris, Lavauzelle. In-8, 64 pages. 1 fr. 50 c.
- AU DRAPEAU; par F. Bournaud. Paris, Delagrave. Grand in-4. Illustrations de Detaille, Grolleron, Bombléd, Claude Morel, etc., etc. 6 fr. 50 c.
- AUTOUR DU DRAPEAU. LE SOLDAT FRANÇAIS (1610-1856). Conférence de M. le capitaine Piéron, capitaine instructeur à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, commandant la 2^e compagnie. Autographe in-4, 50 pages.
- COSTUMES MILITAIRES OU CATALOGUE DES PRINCIPALES SUITES DE COSTUMES MILITAIRES FRANÇAIS PARUS TANT EN FRANCE QU'À L'ÉTRANGER, DEPUIS LE RÈGNE DE LOUIS XV JUSQU'À NOS JOURS, ET DES SUITES DE COSTUMES MILITAIRES ÉTRANGERS PARUS EN FRANCE; par un *membre de la Sabretache*. Paris, Vivien. Un volume in 8-raisin imprimé sur beau papier, avec une couverture illustrée et un frontispice de Job, plus trois gravures hors texte, coloriées à la main 10 fr.
- L'EXPÉDITION DE M. DE LA HAYE À MADAGASCAR (1670-1671), par MM. G. Saint-Yves et J. Fournier, membres de la Société de géographie de Marseille. Paris, Impr. Nationale. In-8, 20 pages.
- L'ÉDUCATION DES OFFICIERS DE RÉSERVE; par XX. (*Revue de Paris*, 1^{er} janvier 1900.)
- FRASQUES MILITAIRES D'AUTREFOIS; par René Bittard des Portes. Vannes, Lafoleye. In-8, 8 pages.
- L'INFANTERIE DE MARINE ET LES TROUPES COLONIALES ALLEMANDES; par le capitaine Dupont, du 2^e bureau de l'état-major de l'armée. Paris, Chapelot. In-8, 103 pages et une carte.
- INVENTAIRE DES REGISTRES DE L'ÉTAT CIVIL DE LUNÉVILLE (1562-1792); par le lieutenant Ch. Denis, du 2^e bataillon de chasseurs à pied. Paris, Berger-Levrault et C^{ie}. In-4, à 2 colonnes, 372 pages avec gravures.
- LA LÉGION D'HONNEUR (1802-1900); par L. Bonneville de Marsangy. Paris, Laurens. In-4, 400 pages avec gravures et planches en noir et en couleurs.
- NOTICE SUR LA LÉGION D'HONNEUR; par L. Bonneville de Marsangy. Paris, Imprimerie Nationale. Grand in-8, 14 pages et une planche.
- LOUIS XIV ET CHARLES XII. Au camp d'Altrandstadt (1707). La mission du baron de Besenval, d'après des documents inédits tirés des archives de la famille de Besenval et les archives du ministère des affaires étrangères de France; par Gabriel Syveton. Avec une préface de M. le duc de Broglie, de l'Académie française. Paris, Leroux. In-8, 287 pages.
- MADAGASCAR COLONIE FRANÇAISE, conférence faite à Rouen, le 31 mars 1900, par M. le capitaine Frédéric Hellot, de l'État-major de l'armée. Rouen, Gy. In-4, 20 pages.
- MISCELLENEA NAPOLEONICA A CURA DI ALBERTO LUMBROSO (Estratto dalla serie sesta). Roma, Mendel. In-8, 133 pages.
- NAPOLEON ET L'EMPIRE RACONTÉS PAR LE THÉÂTRE (1797-1897); par L. Henry Lecomte. Dessin inédit de L. Vallet. Châtillon-sur-Seine, Pichat. In-8, 547 pages. 7 fr. 50 c.
- NOTICE OF THE COLUMN OF THE GRAND ARMY OF BOULOGNE-SUR-MER. Boulogne, Maret. In-16, 18 pages, 1 gravure.
- LES OFFICIERS DE RÉSERVE ET DE L'ARMÉE TERRITORIALE DANS LA TRIPLE-ALLIANCE; par le lieutenant E. Simon. Paris, Lavauzelle. In-8, 68 pages. 1 fr. 50 c.
- UN PÉLERINAGE PATRIOTIQUE A SOLFÉRINO; par G. Sauvin. (*Revue hebdomadaire*, 23 juin 1900.)
- LA PROCHAINE GUERRE. Victoire ou défaite; par le colonel G. Humbert, brev. d'état-major. Paris, Chapelot. In-8, 59 pages.
- LE PRYTAÉE; par le général Ch. Philibert. Paris, Lavauzelle. In-18, 180 pages. 3 fr.
- RASTATT. L'ASSASSINAT DES MINISTRES FRANÇAIS LE 28 AVRIL 1799, d'après les documents inédits des Archives Impériales et Royales de Vienne, par le capitaine Oscar Criste. Traduit de l'allemand par un ancien officier supérieur. Paris, Chapelot. In-8, 447 pages, 3 cartes.
- LES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE EN MISSION DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES; par L. Ricaud. 1^o Monestier, du Puy-de-Dôme (nivôse-messidor an II). Tarbes, Croharé. In-8, 133 pages.
- DU RÔLE COLONIAL DE L'ARMÉE; par le colonel Lyautey. Paris, Colin, in-16 0 fr. 50 c.
- LE TIR À L'ARC; par le Comte Albert de Bertier, V. Cordier et A. Guglielmi. Paris, Hachette. In-8, 407 pages, nombreuses illustrations. 12 fr.
- LES ZOUAVES (hier, aujourd'hui, demain si l'on veut); par le général Luzeux. Paris, Lavauzelle. In-8, 43 pages

DONS FAITS A LA BIBLIOTHÈQUE

PENDANT L'ANNEE 1900

ANONYME, à Paris.

L'Artiglieria italiana nelle guerre Napoleoniche.

Journal et Souvenirs sur l'Expédition d'Égypte (1798-1801).

The army list for April 1836.

Mémoires du général baron Desvernois. Expédition d'Égypte. Le Royaume de Naples (1789-1815).

Souvenirs et Mémoires (première année complète, 15 juillet 1898 au 15 juin 1899).

L'Armée illustrée (les 16 premiers numéros).

M. BAUDENET, maître des requêtes au Conseil d'État, à Paris.

Napoléon, Joseph et Lucien Bonaparte au collège d'Autun, par Harold de Fontenay. Paris, Dumoulin, 1869, 18 pages.

F. BELLANGER, chef de bataillon au 100^e régiment territorial d'infanterie.

Le 100^e Territorial.

MM. BERGER-LEVRAULT ET C^{ie}, éditeurs à Paris.

Les années 1893, 1895, 1896, 1897 et 1898 du *Carnet de la Sabretache*.

COMTE ALBERT DE BERTIER, à Paris.

Le Tir à l'arc.

M. LE COMMANDANT BOIS, chef de bataillon au 10^e régiment d'infanterie, à Auxonne.

Un Soldat de Napoléon I^{er}. Noisot, sous-adjutant-major du bataillon de l'île d'Elbe.

M. A. BOPPE, secrétaire d'ambassade, à Paris.

La Rivoluzione Napoletana del 1799 illustrata.

Le colonel Nicole Papas Oglou et le bataillon des Chasseurs d'Orient (1798-1815).

La Mission de l'adjudant commandant Mériage à Widin (1807-1809).

Documents inédits sur les relations de la Serbie avec Napoléon I^{er} (1809-1814).

COMMANDANT P. BOPPE, à Nancy.

La Croatie militaire (1809-1813).

Les Régiments croates à la Grande Armée. Un volume in-8 de 267 pages avec six planches en couleurs et une carte. 1900. Paris, Berger-Levrault et C^{ie}, éditeurs.

M. BORNE, officier d'administration principal, à Paris.

65 Annuaires de l'Armée française. Années 1824, 1829, 1830, 1833, 1834, 1838, 1839, 1840, 1841, 1842, 1843, 1844, 1845, 1846, 1848, 1849, 1850, 1851, 1852, 1853, 1854, 1855, 1856, 1857, 1858, 1859, 1860, 1861, 1862, 1863, 1864, 1865, 1866, 1867, 1868, 1869, 1873, 1874, 1876, 1877, 1878, 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884, 1885, 1886, 1887, 1888, 1889, 1890, 1892, 1893, 1894, 1895, 1896, 1898. Les années 1846, 1873, 1876, 1880 sont en double. Annuaire de la Cavalerie 1891-1892. Agenda d'état-major, édition de 1887.

M. BOUCHEX fils (remis par M^{me} veuve Boucheix, à Clermont-Ferrand).

État militaire de Roussel (année 1776).

Six cahiers de dessins, aquarelles, calques, etc. :

1^{er} Cahier. — Costumes militaires et du Premier Empire dessinés par Eug. Lami, de Moranie, etc. : Armée française et troupes alliées (1800-1815). Uniformes français de 1815 à 1872.

2^e Cahier. — Uniformes des armées étrangères (1760-1870) : Armées russe, prussienne, wurtembergeoise, anglaise, espagnole, autrichienne. Régiments écossais, hongrois, etc., etc., d'après Knötel, Eckert, Martinet, etc., etc.

3^e Cahier. — Costumes militaires français. Uniformes de l'armée anglaise (Premier Empire).

4^e Cahier. — Costumes militaires français (1800-1870).

5^e Cahier. — Uniformes allemands : guerre de 1870-1871 et actuels.

6^e Cahier. — Costumes militaires de la Révolution et du Premier Empire, par Lami, Bellangé, etc., etc.

LE COMMANDANT DE BOUILLÉ, chef d'escadrons au 8^e régiment de chasseurs à cheval, à Auxonne.

Historique du 13^e régiment de hus­sards.

M. THÉODORE CARL, à Strasbourg.

Le général Kléber, notes et souvenirs.

M. LE CAPITAINE BREVETÉ CARLET, à Paris.

Guerre de 1870. La petite guerre dans le Haut-Rhin au mois de septembre 1870.

4^e livraison du Tome I^{er} du Recueil

- général des Uniformes historiques français et étrangers (Richard Knoetel).
Résumé historique du 106^e régiment d'infanterie.
- MM. R. CHAPELOT ET C^{ie}, imprimeurs-éditeurs à Paris.
L'Éducation militaire de Napoléon.
Projets et tentatives de débarquement aux Iles Britanniques (1793-1805).
Tome 1^{er}.
- MM. CL. CHARAVAY ET H. E. MARTIN, éditeurs, et M. JACQUES DE BRÉVILLE, à Paris.
Tenues des troupes de France, fascicules 1 à 5.
- M. JULES CHAVANON, archiviste du département du Pas-de-Calais.
Correspondance du Prince de Bergues (1782-1785).
- M. GABRIEL COTTREAU, à Paris.
Le droit de la guerre, 2 volumes.
Journal inédit de Sainte-Hélène.
Lettres du général François-Étienne Kellermann à sa femme (18..-1814).
Manuel d'équitation.
Dumonopole des fournitures militaires, lettre à M. About.
Numéros du journal *Le Soldat*.
Un régiment à travers l'histoire, le 76^e ex-1^{er} léger.
- M. EUGÈNE CRUYPLANDS, à Bruxelles.
N^o 41 du 11 octobre 1900 « Le Franc Tireur ».
- M. A. D'ESPÉRANDIEU, à Marseille.
Bonaparte à Valence.
Pierre Taillant, défenseur de Phalsbourg, 1870.
- MM. FALLOU et H. SIMON, directeurs de *La Giberne*, à Paris.
N^{os} 1, 2 et 3 de la 2^e série de *La Giberne*, publication mensuelle illustrée en noir et en couleurs.
- ERNEST FLAMMARION, éditeur à Paris.
Souvenirs diplomatiques et militaires du général Thiard, chambellan de Napoléon 1^{er}.
- LE COMTE FLEURY, directeur du Carnet historique et littéraire, à Versailles.
Récit de mes Souvenirs et Campagnes (Wolfe Tone).
Documents sur le royaume d'Etrurie.
Le Duc d'Aumale.
La jeunesse du Marquis d'Antonelle.
Nouvelles à la main de la fin du règne de Louis XV.
L'Évolution napoléonienne de Victor Hugo.
Mémoires de Weber.
Sérurier (1742-1819).
Souvenirs contemporains.
Les Mondes imaginaires.
La Révolution.
- De Sébastopol à Solferino.
Histoire de Russie.
Correspondance inédite de Collé.
Le Carnet historique (année 1899).
Revue de la Société des Etudes historiques (1896).
Le Duc de Reichstadt.
Mémoires de Rivarol.
Les grandes Dames pendant la Révolution et sous l'Empire.
Documents parisiens du règne de Philippe VI de Valois.
Nouvelle Revue rétrospective, 2^e, 3^e et 8^e semestres).
Souvenirs et Récits.
Napoléon III et Abd-el-Kader.
Les Libertins en France.
Souvenirs diplomatiques et militaires.
La Reine Marie-Antoinette.
- M. FLEURY-RAVARIN, député.
Notre défense maritime et coloniale.
- M. LE BARON DE FONTENAY, à Paris.
Souvenirs d'un volontaire de Cathelineau (campagne et captivité) 1870-1871.
- LE COMTE MARC DE GERMINY.
Châteaubriand et le Chevalier de Cussy.
- M. LE VICOMTE DE GROUCHY, à Paris.
Napoléon à Dresde (1812-1813).
- LE COMMANDANT ÉMILE KLECKER, à Versailles.
Annuaire de la « Grande promotion » Saint-Cyr, 1874-1876.
- C^{te} ALEXANDRE DE LABORDE, à Paris.
Mémoires anecdotiques du Général Marquis de Bonneval (1786-1873).
- M. LE COMMANDANT BREVETÉ LAUTH, chef d'escadrons au 28^e régiment de dragons, à Vincennes.
L'État militaire des principales puissances étrangères en 1900.
- PIERRE LEHAUTCOURT, à Paris.
L'Espagne et l'armée espagnole.
Un détachement de découverte aux manœuvres autrichiennes.
Villersexel (9 janvier 1871).
Campagne de la Loire en 1870-1871 (Josnes, Vendôme, Le Mans).
Siège de Paris (Châtillon, Chevilly, La Malmaison).
Siège de Paris (Buzenval, La Capitulation).
- ACHILLE LEMOINE, à Paris.
Trophées des armées françaises, 6 volumes.
- M. MAURICE LEVERT, à Paris.
Le Major Oténin et Compiègne en 1814. Dernières observations ; par le général Gérard.
Quelques documents sur Waterloo ; par le général Gérard.

- Waterloo; par Méry et Barthélemy.
Campagne de 1832.
Siège de la Citadelle d'Anvers.
- Le BARON ALBERTO LUMBROSO, à Rome.
Le roi Joachim Murat et sa Cour
(1808).
Alessandro Berthier, prince di Neuchatel et di Wagram.
Gioacchino Murat et le aspirazioni unitare italische del 1815.
Miscellanea Napoleonica (séries III, IV, V et VI).
- M. ÉMILE MANCEL, commissaire général de la marine en retraite, à Tarperon.
Vaustabel (Pierre-Jean), contre-amiral (1711-1799).
Jean-Bart.
Les deux petits-fils de Jean-Bart.
Lhermitte (Pierre-Louis), contre-amiral (1761-1828).
Doens, général de brigade (1810-1870).
- MM. MANZI, JOYANT ET C^{ie}, éditeurs-imprimeurs à Paris.
Quatre estampes d'après Ed. Detaille : Chasseurs à cheval de la Garde des consuls, tenue de ville; tambour des grenadiers, Garde impériale du second Empire; chasseur à cheval de la Garde des consuls, tenue de guerre; grenadiers à cheval de la Garde des consuls.
- M. ALBERT DE MESGRIGNY, percepteur, à Auberville.
La Villéliade ou la prise du château Rivoli.
- M. Jules MOMMÉJA, conservateur du Musée, à Agen.
1 bouton cuivre, 3 fleurs de lys avec couronne; 1 bouton bronze (gendarmerie royale de Paris); 1 bouton bronze (garde nationale de France); 1 cachet époque premier Empire. A. C. Commissaire des guerres adjoint.
- M. LE CAPITAINE MONDELLI, à Olivet.
La vérité sur le siège de Bitche (1870-1871).
- M. LE COMMANDANT MORTUREUX, du 17^e régiment d'artillerie, à La Fere.
Consultation en faveur du général Porret de Morvan.
- M. LE COMMANDANT PAGÈS-XATARD, chef de bataillon au 9^e régiment d'infanterie, à Agen.
Manuscrit (fragment du registre de correspondance du citoyen Tassin, agent en chef des transports militaires à Toulon, germinal an VII).
Lettre du citoyen Robin, agent général des transports militaires à Lyon, au citoyen Tassin.
- M. RENÉ PAQUET, à Paris.
Dictionnaire biographique de l'ancien département de la Moselle.
- M. LE CAPITAINE PINEAU, du 106^e régiment d'infanterie, à Châlons-sur-Marne.
Le général Moncey en Cisalpine (1801).
Lettres de La Tour d'Auvergne (1787-1800).
- M. LE LIEUTENANT-COLONEL ROUSSET, professeur de tactique appliquée à l'École supérieure de guerre.
Le 4^e Corps de l'armée de Metz.
Histoire générale de la Guerre franco-allemande.
- M. LE CAPITAINE VELING, du 26^e bataillon de chasseurs à pied.
Nos alliés allemands.

Comité de la SABRETACHE

(1900-1901)

MM.

- Alombert, contrôleur de l'administration de l'armée, 32, avenue Rapp.
Baillod (général de division, B^{on}), 24, rue Montaigne.
Bapst (Germain), 17, rue Miromesnil.
Bertin (Georges), 11^{bis}, rue Ballu.
Bizot, colonel commandant le 72^e régiment d'infanterie, Amiens.
Boppe (Paul), chef d'escadrons de caval. territ., 40, rue de Toul, Nancy.
Carnot (Sadi), capitaine au 130^e régiment d'infanterie, 21, av. de l'Alma.
Castanié (François), 31, avenue de Montsouris.
Coppée (François), de l'Académie française, 12, rue Oudinot.
Cossé-Brissac (C^{te} M. de), lieutenant-colonel de caval. territ., 3, rue Mesnil.
Cottreau (Gabriel), 252, rue de Rivoli.
Courtot, intendant général, directeur de la 6^e région, Châlons.
Detaille (Édouard), membre de l'Institut, 129, boulevard Malesherbes.
Donop, général de division, commandant le 10^e corps d'armée, Rennes.
Duperré (vice-amiral), 7, rue Frédéric-Bastiat.
Flameng (François), 61, rue Ampère.
Glasser, ingénieur en chef des ponts et chaussées, sous-directeur de la Compagnie du Midi, 109, rue de Courcelles.
Gonse, général de division, 15, avenue de Villars.
Harcourt (V^{te} Emmanuel d'), 9, rue de Constantine.
Houssaye (Henry), de l'Académie française, 39, avenue Friedland.
Humann (vice-amiral), 119, rue de l'Université.
La Bassetière (C^{te} Henri de), 1, rue Godot-de-Mauroy.
La Moskowa (Ney, Prince de), 10, rue Jean-Goujon.
Lareinty (B^{on} de), sénateur de la Loire-Inférieure, 31, r. St-Dominique.
Larroumet (Gust.), sec. perp. de l'Ac. des Beaux-Arts, Palais de l'Institut.
La Trémoille (Duc de), membre de l'Institut, 4, avenue Gabriel.
La Veuve, général de division, membre du Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur, 94, boulevard Latour-Maubourg.
Lemaître (Jules), de l'Académie française, 39, rue d'Artois.
Le Roux (Paul), sénateur de la Vendée, 48, boulevard Malesherbes.
Levert (Maurice), 30, rue Washington.

MM.

- Mahon (P.), cap. d'art. à l'ét.-maj. de l'arm. (sect. hist.), 50, r. de Varenne.
Marmottan (Paul), 20, avenue Raphaël.
Masson (Frédéric), 122, rue de La Boétie.
Meunier, colonel commandant le 13^e régiment d'artillerie, Vincennes.
Millot (Albert), 117, avenue des Champs-Élysées.
Monard (de), général de div., commandant le 20^e corps d'armée, Nancy.
Perrot (E.), 39, rue du Fossé, Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).
Raffet, conservateur à la Bibliothèque nationale, 1, rue de Fleurus.
Rau, général de division, commandant la 13^e divis. d'infant., Chaumont.
Saski, chef d'esc. à l'état-major de l'armée (sect. hist.), 47^{bis}, av. Bosquet.
Titeux (lieutenant-colonel), 43, rue Saint-Lazare.
Vanson, général de brigade, directeur du Musée historique de l'armée,
5, avenue La Motte-Picquet.
Vaufreland (V^{ie} de), adm. des chem. de fer de l'Ouest, 8, r. Chateaubriand.
Villeneuve-Bargemon (de), lieut.-col. du 17^e rég. de chass., Rambouillet.

PRÉSIDENT :

M. Édouard Detaille, membre de l'Institut.

VICE-PRÉSIDENTS :

- M. le vice-amiral Duperré.
M. Henry Houssaye, de l'Académie française.
M. le général La Veuve.

SECRÉTAIRE :

M. Maurice Levert.

SECRÉTAIRE ADJOINT :

M. Gabriel Cottreau.

DIRECTEUR DU CARNET :

M. le commandant Boppe.

TRÉSORIER :

M. Albert Millot.

BIBLIOTHÉCAIRE-ARCHIVISTE :

M. Georges Bertin.

31 mai 1900.

BIBLIOGRAPHIE SPÉCIALE D'OUVRAGES RÉCEMMENT PARUS

ET POUVANT INTÉRESSER LES MEMBRES DE LA « SABRETACHE »

- BONIFACE-LOUIS-ANDRÉ DE CASTELLANE (1758-1837). Paris, Plon. In-8, 389 pages, 18 gravures hors texte et 5 portraits. 7 fr. 50 c.
- L'INFANTERIE DE MARINE ET LES TROUPES COLONIALES ALLEMANDES; par le capitaine Dupont, du 2^e bureau de l'état-major de l'armée. Paris, Chapelot. In-8, 103 pages et une carte.
- DIX MOIS DE CAMPAGNE CHEZ LES BOERS; par un ancien lieutenant du colonel de Villebois-Mareuil. Paris, Lévy. Grand in-18, avec une carte et des gravures. 4 fr.
- CAMPAGNE DE RUSSIE (1812); par L. G. F. Tome II. Opérations militaires (20 juillet-31 juillet). Vitebsk. Paris, Gougy. In-8, 394 pages. 10 fr.
- CHAMPS DE BATAILLE DE L'ARMÉE FRANÇAISE. Belgique, Allemagne, Italie; par Charles Malo. Paris, Hachette. Grand in-8 Jésus, 12 gravures en couleurs hors texte, 12 gravures ou cartes en noir dans le texte, d'après les dessins d'Alfred Paris. 15 fr.
- LA LÉGION ÉTRANGÈRE; par Georges d'Espèrès. Paris, Flammarion.
- AU DRAPEAU; par F. Bouffrand. Paris, Delagrave. Grand in-4. Illustrations de De-
taille, Grolleron, Bombled, Claude Morel, etc., etc. 6 fr. 50 c.
- NOTICE SUR LA LÉGION D'HONNEUR; par L. Bonnevillle de Marsangy. Paris, Imprimerie nationale. Grand in-8, 14 pages et une planche.
- LA PERTE DE SAINT-DOMINGUE, DU TRAITÉ D'AMIENS AU COURONNEMENT DE DESSALINES, d'après les Mémoires de Vincent, du chef de bataillon Martin, du créole Lacroze, des généraux Kerverseau et Perrénion, conservés aux archives des Colonies (fonds Moreau Saint-Merri, F. 283); par Camille Guy. Paris, Imprimerie nationale. In-8, 20 pages.
- GLOIRES ET SOUVENIRS MARITIMES, d'après les Mémoires et les Récits de Baudin, Bonaparte, de l'amiral P. Bouvet, du vice-amiral Courbet, etc.; par Maurice Loir. Paris, Hachette. In-4, 528 pages et 21 planches en couleurs d'après les aquarelles de M. Alfred Paris. 4 fr. 50 c.
- L'ANCIEN CORPS DE LA MARINE. Son origine et son évolution, son esprit; par le docteur A. Corré. Paris, Lavauzelle. In-8, 615 pages. 7 fr. 50 c.

DONS FAITS A LA BIBLIOTHÈQUE

C¹ ALEXANDRE DE LABORDE, à Paris : Mémoires anecdotiques du Général Marquis de Bonnevillle (1786-1873).

La bibliothèque de la SABRETACHE, en voie d'organisation, est spécialement recommandée au bienveillant intérêt de nos collègues.

Prière d'adresser les dons à M. Georges Bertin, 11^{bis}, rue Ballu.

Le CARNET DE LA SABRETACHE (*Revue militaire rétrospective*) paraît chaque mois par fascicule de 64 pages, planches non comprises. Envoyé à tous les *Membres de la Sabretache*, moyennant le paiement de leur cotisation annuelle de 20 fr., il comporte aussi des abonnés.

L'abonnement part du 1^{er} janvier de l'année courante. Le prix est fixé pour l'année 1900 à 20 fr. par an pour la France; pour l'Étranger, 22 fr. On s'abonne à la Librairie BERGER-LEVRAULT & C^{ie}, 5, rue des Beaux-Arts, à Paris, à laquelle les communications relatives à l'envoi du Carnet doivent être adressées.

Chaque fascicule est mis en vente au prix de 2 fr.

Les 3^e et 4^e volumes (années 1895 et 1896) sont en vente au prix de 15 fr. chacun. — Envoi franco, 15 fr. 85 c.

Les 5^e, 6^e et 7^e volumes (années 1897, 1898 et 1899) sont en vente au prix de 20 fr. chacun. — Envoi franco, 20 fr. 85 c.

Les 1^{er} et 2^e volumes (années 1893 et 1894) sont épuisés.

BERGER-LEVRAULT ET C^{ie}, ÉDITEURS
PARIS, 5, RUE DES BEAUX-ARTS. — 18, RUE DES GLACIS, NANCY

MINISTÈRE DE LA GUERRE

HISTORIQUES

DES

CORPS DE TROUPE

DE L'ARMÉE FRANÇAISE

(1569-1900)

Un superbe volume grand in-8 jésus d'environ 821 pages, illustré de 35 planches hors texte et de 75 gravures dans le texte. Couverture en couleurs d'après une aquarelle de JOB.
Prix : Broché. 10 fr.

En belle reliure maroquin plein, tête dorée, plaques spéciales. 15 fr.

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie.

DO NOT REPRODUCE

